



La part celtique dans l'héritage culturel et politique des comptoirs français de l'océan Indien

Dominique Aupiais

► **To cite this version:**

Dominique Aupiais. La part celtique dans l'héritage culturel et politique des comptoirs français de l'océan Indien. domain_. Université de la Réunion, 2011. Français. <NNT : 2011LARE0001>. <tel-01133307>

HAL Id: tel-01133307

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01133307>

Submitted on 19 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Aupiais
Université de La Réunion
Centre de recherche sur les sociétés de l'océan Indien
2007 – 2011

La part celtique dans l'héritage culturel et politique des comptoirs français de l'océan Indien



Sous la direction du Professeur Sudel Fuma
de l'université de La Réunion

Université de La Réunion
Faculté des Lettres et des Sciences humaines

THESE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Discipline : **Histoire**

présentée et soutenue publiquement

par

Dominique AUPIAIS

le 15 juin 2011

Titre

**La part celtique dans l'héritage culturel et politique
des comptoirs français de l'océan Indien**

*The celtic contribution to the cultural and political
heritage of the French trading posts in the Indian ocean*

Directeur de thèse

Professeur Sudel FUMA

Directeur de la Chaire UNESCO de l'océan Indien

Jury

M. **Christian BARAT**, professeur émérite de l'université de La Réunion, président

M. **Ram VENGUATTARAMANE**, professeur à l'université de Pondichéry

M. **Barthélémy MANJAKAHERY**, professeur à l'université de Tuléar

M. **Sudel FUMA**, professeur à l'université de La Réunion

Sommaire

Avant propos

Introduction

Chapitre I : Le « celtisme » dans l'ouest de la France : ses origines, sa réalité et son modèle psycho-comportemental à l'époque moderne

Chapitre II : Le modèle colonial culturel et politique des Français dans leurs comptoirs de l'océan Indien

Chapitre III : Le multiculturalisme et l'interculturalité dans la culture indocéanique des aires coloniales françaises

Conclusion

Documents annexes

Bibliographie

Table des illustrations

Index thématique

Lexique

Avant propos

La recherche historique que j'ai choisi de mener n'est pas vraiment dans l'air du temps. L'héritage politique et culturel européen des anciennes colonies françaises, même celles dites de peuplement, n'ayant pas eu d'occupation primitive, est de nos jours rarement revendiqué, tant il reste entaché d'une mémoire douloureuse. Les conquêtes guerrières, la quasi extermination des peuples autochtones dans certains cas (Amérindiens par exemple), la traite des Noirs et l'esclavage dans d'autres, l'accaparement du foncier et de la plupart des activités économiques par les Blancs, ont montré durablement une image qui n'est pas celle de l'interculturalité, si l'on s'en tient à la définition qu'en donne le professeur Miquel Rodrigo Alsina : «*Le pari pour l'interculturalité, c'est le pari pour la rencontre et le respect*

¹ » .

Dans de nombreux pays, la rencontre des occidentaux avec des populations indigènes ou des Etats orientaux² fut un choc profond et une longue incompréhension des hommes et des cultures. Ne parlons pas de respect ! S'il avait un tant soit peu existé, même au siècle dernier, l'humanité pourrait encore reconnaître quelques bienfaits à la colonisation, comme le souhaitaient en 2006 des gouvernants français. Aurait-il suffi d'inscrire cette reconnaissance dans une loi pour effacer d'un revers de main tous les méfaits du colonialisme et en finir avec la repentance? L'article concerné a été retiré : c'est sans doute mieux ainsi³.

Alors, pourquoi vouloir rechercher cette part celtique dans l'héritage des populations des Mascareignes, et plus largement des autres anciens comptoirs français de l'océan Indien?

¹ Miguel Rodrigo Alsina, professeur de théorie de la communication à l'université autonome de Barcelone, fragments de texte extraits de *La comunicacion intercultural, 1999*, www.aulaintercultural.org/article.

² Nous faisons la différence entre certains grands pays orientaux, véritables empires plus ou moins unifiés avant la colonisation européenne (Chine, Japon et même Inde), et des territoires peuplés de tribus sans Etat.

³ Le projet d'inscrire dans une loi française les bienfaits de la colonisation provoqua à l'île de La Réunion la rédaction d'une pétition de protestation dont je fus signataire. Accepter une telle législation, c'était donner raison à ceux qui prônent l'oubli des brutalités de la colonisation : traite et esclavage puis travail forcé.

Parce qu'elle ne nous paraît pas négligeable d'une part⁴ ; parce que l'histoire des premiers navigateurs bretons, normands ou poitevins qui doublent le cap de Bonne Espérance à l'époque moderne donne plus une impression générale d'approche et de découverte, voire parfois de fusion malgré les violences occasionnelles, que d'hégémonie culturelle et religieuse, d'autre part. Au XVIIe siècle et au début du XVIIIe, dans l'océan Indien comme en Amérique du Nord, l'image des premiers immigrants venus en majorité de l'ouest de la France en offre des témoignages probants. Rarement leur installation dans de nouvelles terres se fait avec orgueil et esprit de domination⁵. Même de nos jours, la mentalité de ceux qui se disent de même souche régionale que ces premiers aventuriers les incite à s'intégrer, à se fondre dans les populations en place, plus qu'à s'imposer sans un minimum de discrétion⁶. C'est particulièrement visible à l'île de La Réunion où le nombre de métropolitains installés récemment est important. Il n'est pas ici question d'oublier, dans cette partie du monde, les affres de la traite, de l'esclavage, de l'engagisme, perpétrés par l'impérialisme colonial, ni la vaste entreprise d'accaparement militaire lancée par les nations européennes, surtout la France et l'Angleterre, à travers le monde au XIXe siècle. Ces exactions, qui doivent être considérées comme des politiques d'Etat puisqu'à l'époque les gouvernants les prétendent légales, sont bien l'œuvre des Blancs. Elles sont régentées par une législation établie par eux et à leur seul avantage. N'oublions pas que la Troisième République française et même la Quatrième, tout en se disant démocratiques, se sont arrogées un devoir de colonisation et un droit de recours au travail forcé en Afrique et en Asie, même en plein XXe siècle, et que l'esclavage était bien licite sous la monarchie française puisqu'il a fallu une loi républicaine pour l'abolir, une première fois en 1794 puis définitivement en 1848. Même après cette date, l'engagisme et le système du travail forcé (déplacement de populations, corvées et violences physiques, niveau sanitaire déplorable) y ressemblaient beaucoup. Des gens originaires de Bretagne comme d'autres provinces de France profitèrent évidemment de ces systèmes d'exploitation de l'homme, la loi les autorisant. Cela ne peut justifier le fait qu'ils aient trouvé normal d'asservir leurs semblables, sans en avoir mauvaise conscience. Certains irréductibles

⁴ Pour s'en convaincre, il suffit de lire le mémoire de maîtrise de Damien Aupiais, *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810, d'après le dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion) de L. G. Camille Ricquebourg*, Editions JFR/Grand Océan, Saint-Paul de La Réunion, 2006.

⁵ A Madagascar comme en Nouvelle France, les relations des colons avec les autochtones sont assez pacifiques au début. Elles se détériorent par la suite à cause de l'ego de quelques gouverneurs ou chefs militaires.

⁶ Les conditions d'installation ne sont bien sûr pas comparables. Mais le souci de ne pas heurter l'amour-propre des autochtones et leur droit à une identité propre reste essentiel pour une intégration sans problème. Beaucoup d'Européens n'y accordent aucun intérêt particulier. A l'île de La Réunion, certains d'entre eux critiquent la revendication d'appartenance créole qu'ils assimilent à du racisme antifrançais, ce qui n'est pas le cas.

s'opposeront d'ailleurs longtemps à l'émancipation des esclaves, qui eut cependant lieu dans le calme aux Mascareignes, contrastant avec les violences dont elle fut précédée aux Antilles.

Soixante dix sept ans après la libération des esclaves dans les colonies françaises, un prêtre breton de ma famille, le missionnaire Francis Aupiais, après avoir vécu un quart de siècle au Dahomey, actuel Bénin, où il s'est véritablement intégré à la culture africaine, devient le plus fervent défenseur des Noirs et s'élève contre le système colonial de la Troisième Républicaine. En 1927, dans ses conférences-expositions qui ont de plus en plus de succès en France, en Belgique et en Suisse, il prône le régionalisme pour l'Afrique, réclame l'extension du statut de protectorat afin que les élites locales gèrent elles-mêmes leurs affaires, et dénonce le travail forcé pratiqué par les coloniaux⁷. Malgré son humanisme, ses propositions politiques régionalistes modérées et la valeur de ses expositions d'art africain et de ses films ethnographiques, il est sévèrement « puni » par sa hiérarchie, à la demande du président de la République française, Gaston Doumergue, en 1931⁸.

Dès mon adolescence en Bretagne, j'avais adopté les idées de fraternité régionaliste de mon ancêtre prestigieux, missionnaire breton devenu « *Africain parmi les Africains*⁹ ». C'est ce qui a permis, j'en suis convaincu, non seulement une plus facile intégration à la culture de mon pays d'adoption¹⁰, l'île de La Réunion, mais surtout l'acceptation de mes propres valeurs bretonnes par une majorité des Créoles réunionnais. Il me fallait d'abord comprendre l'autre avant de chercher à être compris de lui. J'ai observé, appris et aimé sincèrement sa culture, sa langue, ses manières de vivre, ses expressions artistiques, apprécié son humour, respecté ses idées tant politiques que sociales. Cela n'a pas nécessité d'efforts particuliers parce que je me sentais estimé, du fait de mon désir profond et soutenu d'adhérer à ce nouveau mode de vie. Jamais je ne me suis placé en donneur de leçons. Mon seul but était de participer, avec les

⁷ Des journalistes comme André Gide et Albert Londres ont aussi dénoncé le travail forcé qui causait des milliers de morts, notamment au Congo, mais le Père Aupiais est un des rares missionnaires de l'époque à prendre le risque de défendre les Noirs, en dénonçant publiquement les méfaits de l'état d'esprit colonial.

⁸ Le missionnaire est brutalement démis de sa charge de provincial, isolé dans un petit collège du sud de la France et interdit de séjour en Afrique pendant six ans. Réhabilité par ses confrères, il deviendra député du Dahomey Togo en 1945. J'ai fait une recherche approfondie concernant les propositions politiques de mon grand-oncle, à l'occasion d'un master d'histoire dont a été tiré le livre, *Le Révérend Père Francis Aupiais, un humaniste breton pour une reconnaissance africaine*, Editions JFR/Grand Océan, St-Paul de La Réunion, 2006.

⁹ Cette formule qui résume si bien sa vie apostolique est d'un de ses confrères des Missions Africaines.

¹⁰ Le mot « pays » n'a pas ici le sens que le principe français de droit territorial accorde au mot France. Un pays est un espace géographique délimitant une cohérence de cultures et de mentalités.

« Réunionnais de souche¹¹ », à l'expression libre et à la reconnaissance de la culture identitaire¹² réunionnaise. Quelques oppositions, disons plutôt des réticences ou des méfiances de la part de certains « locaux », peut-être aigris par l'opportunisme de nouveaux immigrants métropolitains trop « envahissants », contrarièrent parfois ma sensibilité humaniste. Elles ne firent jamais l'objet de conflits graves. Ces attitudes de rejet peuvent encore se rencontrer, mais elles ne sont liées le plus souvent qu'à la conjoncture politique ou économique du moment, rarement à une idéologie foncièrement xénophobe.

Ces raisons m'autorisent aujourd'hui - du moins je le pense - à faire cette recherche sur la part celtique dans l'héritage culturel et politique des populations des Mascareignes et d'autres pays de l'océan indien colonisés par la France, sans risquer de voir une levée de boucliers des défenseurs de la culture créole indocéanique, culture qui est bien le fruit d'une interculturalité multiple, et en grande partie commune aux populations des trois îles de l'archipel des Mascareignes, comme à celles des Seychelles: africaine principalement ; *cela se voit dans leur danse et leur musique typique, le séga et le maloya*¹³ - européenne, plus secondairement ; *cela s'entend dans leur langue, le créole de l'océan Indien* - asiatique enfin ; *cela se goûte dans leur alimentation de base, le riz et les épices qui accompagnent les carry.*

J'ai donc voulu approfondir les connaissances historiques actuelles concernant cette partie du monde où je me suis réenraciné, l'île de La Réunion. Y vivant depuis plus de trente cinq ans, intégré socialement et culturellement, j'ai créé pour le groupe musical Renésens¹⁴ (composition et écriture) des maloyas et des ségas que l'on dit celtiques mais

¹¹ Le professeur Joseph Yacoub, de l'université catholique de Lyon, affirme « *Quelqu'un de souche est souvent venu d'ailleurs. C'est l'histoire qui s'est chargé d'en faire une souche* ». Intervention au colloque organisé pour les journées internationales du rapprochement des cultures au Conseil Général de La Réunion en octobre 2010.

¹² Je tiens à cette appellation spécifique de « *culture identitaire* ». Il ne suffit pas en effet qu'une action culturelle (littéraire, musicale ou autre) soit faite à La Réunion pour qu'elle puisse se prétendre de la culture réunionnaise. Il faut aussi qu'elle s'inspire de l'identité culturelle des Créoles de La Réunion et de ses caractères ethniques.

¹³ Le séga est un rythme ternaire typique des Mascareignes et des Seychelles. Son ancêtre, le maloya, rythme également ternaire de La Réunion, basé sur des percussions locales spécifiques (rouler, kayanm, piker) et transmis par les esclaves, se retrouve à l'île Maurice dans le séga ravan et à l'île Rodrigue dans le séga tambour.

¹⁴ Créé en 1998, « *Renésens est un groupe musical réunionnais qui opère un métissage créoloceltique novateur (adjonction de bombardes et binious bretons au rythmes ternaires du maloya)* » selon les termes de journalistes locaux. Il obtient une reconnaissance locale puis internationale avec sa programmation en 1999 et en 2003 sur deux scènes centrales du Festival Interceltique de Lorient. En 2001, il représente la France au festival des langues européennes à Varsovie et fait un passage très remarqué au festival celtique Stary Browar de Poznan. En 2005, il est invité au festival de Nosy Bé (Madagascar). Arrivé à l'aéroport de Fascène le 10 mai, le groupe est embarqué dans des taxis de fortune retenus par l'organisateur. Un des véhicules est fauché par un minibus arrivant en sens inverse et déporté sur la gauche. Son conducteur téléphonait au volant. Damien Aupiais est tué sur le coup, son jeune frère Morgan est grièvement blessé. De nombreux sites Internet parlent de ce drame et de la forte émotion qu'il a provoquée dans la population réunionnaise, mais également du palmarès de Renésens et

qui sont avant tout créoles, et dont le succès local et même international a démontré que l'adjonction d'instruments et de thèmes musicaux typiquement celtiques dans la culture réunionnaise (comme cela peut se faire par d'autres groupes avec des instruments et des thèmes indiens, malgaches ou africains) n'apparaissait pas incongrue à la plupart des Réunionnais de naissance ou d'adoption. L'adhésion d'un large public à la musique et aux messages de Renésens en l'an 2000 était inattendue et a surpris bon nombre de programmeurs de concerts et d'émissions de radio-télévision. A ce propos, concernant les choix de promotion musicale, ne serait-il pas opportun de faire aujourd'hui une enquête sérieuse pour connaître le sentiment réel de la population de La Réunion, plutôt que de s'en remettre à quelques agents artistiques tentant de donner de la culture locale l'image qu'ils voudraient qu'elle soit, celle des banlieues des métropoles occidentales, mondialisée à grand renfort de clips vidéo sur nos petits écrans¹⁵ ? Cette première question, qui apparaîtra peut-être éloignée du sujet de notre recherche, ne l'est pas tant que cela, puisque c'est en écoutant puis plus tard en écrivant des chansons créoles que je me suis intéressé de plus près à l'histoire de l'océan Indien, en particulier à celle de l'île de La Réunion. Les paroles du maloya notamment (ce chant des descendants d'esclaves bourbonnais) s'inspirent très souvent de faits liés à l'esclavage, à l'engagisme ou au colonialisme. Celles des maloyas de Renésens n'y dérogent pas et font référence à la mémoire ou à l'histoire de La Réunion, ex île Bourbon, parfois des îles voisines (Madagascar ou les Chagos par exemple).

Je ne remercierai jamais assez le professeur Sudel Fuma pour m'avoir encouragé non seulement à reprendre mes études mais tout simplement à vivre. Ce qui n'était au départ qu'une sorte de challenge, contre l'adversité qui venait de frapper ma famille avec le décès d'un de mes enfants dont je reparlerai plus loin, est devenu une véritable passion. A l'inscription au Master d'histoire en 2005, personne n'aurait pu supposer que cela aboutirait à une thèse six ans plus tard. Mon directeur de recherche fit toujours preuve de bienveillance à mon égard et de compassion vu les circonstances de la vie, mais avec la rigueur qui s'impose pour une recherche approfondie, me prodiguant ses conseils, faisant part de ses observations, proposant telle ou telle source, me donnant son avis sur mes hypothèses de recherche. Je me

de sa discographie qui ne se sont pas arrêtés. La biographie la plus complète est offerte par le site Ethnotempo, signée Sylvie Hamon, rythmes-croises.org/ethnotempos/articles/renesens.htm.

¹⁵ Le changement que le paysage audiovisuel a connu à La Réunion il y a une vingtaine d'années est surprenant et affligeant. Sur les ondes radio, on est passé brusquement des ségas typiques de Michel Adélaïde, Michel Fontaine, Maxime Lahope etc, à des formes d'expression totalement copiées sur les banlieues métropolitaines. A 10.000 km de Paris, ces ersatz culturels sont orchestrés localement par le réseau dit des musiques actuelles, au détriment d'artistes réunionnais de talent s'inspirant de la culture traditionnelle créole (séga et maloya).

suis efforcé de suivre ses observations. Avec lui, pas de pression mais seulement l'exigence d'une étude sérieuse, planifiée dans le temps comme dans la méthode. Ce fut entre nous un dialogue constant, informel mais constructif, amical mais exigeant, tout en laissant beaucoup de liberté à l'étudiant-chercheur.

Merci à Mario Serviabile, aujourd'hui inspecteur de la Jeunesse et des Sports, qui m'a offert son amitié, son temps et ses grandes connaissances de l'histoire locale, bien qu'il soit géographe de formation. Combien de fois a-t-il été dérangé un matin pour s'entendre poser une question sur les premiers colons de Bourbon ou de l'île de France, sur l'histoire de l'océan Indien (Madagascar, l'Inde), notamment celle des îles Seychelles qu'il connaît bien pour y avoir vécu plusieurs années au tout début de l'indépendance du pays, à une époque où il n'était pas facile d'être de nationalité française ? Ses réponses furent toujours concises mais d'une grande clarté. Ses indications concernant le plan et surtout le contenu de l'introduction ont été d'une aide exceptionnelle. Je n'hésite pas à dire que, grâce à lui, j'ai compris à quoi servait une introduction, notamment pour noter et définir les principaux concepts d'une thèse historique. Qu'il reçoive ici l'expression de ma gratitude pour sa disponibilité, son entrain contagieux (à ma question « *vous allez bien ?* », il me répondait à chaque fois « *je fais tout pour que ça aille bien* ») et sa compétence historique et littéraire. C'est lui qui spontanément a proposé de relire et corriger le premier jet de ce « pavé » de six cents pages.

Merci à Christian Barat qui lui aussi m'a généreusement offert son aide. Avec cette figure de l'université de la Réunion, les relations humaines ne peuvent pas se faire autrement que dans la bonne humeur. Cela n'empêche pas de travailler, de réfléchir, de partager des points de vue sur des sujets sérieux. Reconnaissons que la froide rigueur universitaire¹⁶ de certains enseignants fait plus souvent l'objet de l'ironie des étudiants entre eux, et que le rire ne nuit pas, bien au contraire, à l'efficacité d'un pédagogue. Christian Barat fut mon initiateur à l'anthropologie et à l'ethnologie. En une matinée, il a résumé pour moi, en cours particulier, les fondements de ces deux sciences humaines, sous forme de schémas particulièrement explicites. Des concepts complexes quand on lit les écrits des sociologues, comme la formation de l'identité culturelle durant l'enfance puis tout au long de la vie d'un individu, me sont apparus soudain beaucoup plus clairs. Il faut reconnaître que le langage des sociologues

¹⁶ Je me permets ici de faire cette petite critique humoristique qui ne vise personne en particulier. Le professeur Hubert Gerbeau n'a-t-il pas dit le jour de sa soutenance, pour ironiser sur l'obligation de ne pas tutoyer son directeur de recherche, que « *le vouvoiement universitaire était souvent le paravent de l'hypocrisie* » ?

actuels ne facilite pas le travail du chercheur en histoire qui a besoin de lire rapidement, souvent en diagonale pour en voir le contenu, une quantité énorme de documents-sources.

Mes remerciements vont également à Dominique Le Page, professeur à l'université de Dijon mais resté très attaché à celle de Nantes, à Ronan Le Coadic, responsable du laboratoire de recherche Ermine à Rennes, à Jean-François Géraud et à Florence Callandre, maîtres de conférence à l'université de La Réunion, pour leurs conseils éclairés après avoir lu des pages de cette thèse que je leur ai adressées par Internet. Je ne dois pas oublier le secours précieux que m'a apporté ma cousine Lydie Ramet de Nantes, aux Archives de Loire Atlantique et dans des librairies spécialisées de sa ville. Comment ne pas nommer aussi le sympathique Bernard Le Nail, ancien directeur de l'Institut culturel de Bretagne, avec qui j'avais entamé un dialogue très enrichissant sur le celtisme et qui est décédé subitement fin 2008 d'une rupture d'anévrisme ? Comment oublier les messages échangés avec l'ami de l'UDB, l'historien autonomiste Jean-Jacques Monnier, avec le Père spiritain Roger Tabard, ancien curé de La Rivière des Pluies, qui m'a offert tous les livres en sa possession pouvant concerner ma recherche lors de son départ pour la métropole, à Bruno Richez qui m'a adressé lui aussi un colis postal de livres particulièrement utiles sur les Celtes, à Laure Adam qui m'a conseillé pour la bibliographie, à Patrick Nurbel qui a mis à ma disposition de nombreux documents puisés dans la bibliothèque de l'ARCC à Paris.

Il n'est pas possible ici de citer tous ceux qui m'ont encouragé. La liste serait trop longue. Je dois beaucoup à mon épouse Annick Maillot et à mes deux fils Morgan et Paolo pour les échanges d'idées. Mais celui de ma famille qui m'a le plus aidé, c'est d'abord leur frère Damien, décédé brutalement il y a six ans. Il allait avoir 24 ans et suivait un parcours exemplaire à l'université de La Réunion où il était en préparation d'une soutenance de DEA d'histoire. Son esprit a constamment orienté mes réflexions, relancé mes recherches dans les moments où je doutais le plus, fait découvrir des sources dont je n'avais pas le soupçon, inspiré la rédaction, mis de l'ordre dans mes idées. Je crois profondément et encore plus aujourd'hui que l'esprit humain survit dans l'au-delà et que la mort terrestre n'est qu'un passage vers un autre état de la conscience. C'est là un atavisme social de mon milieu natal. Sans l'esprit de Damien, je n'aurais jamais eu la force de faire un tel travail intellectuel.

Introduction

Sujet et champ d'observation

Damien Aupiais ayant rédigé en 2003 un mémoire de maîtrise sur « *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810* », dans lequel il fait une courte ouverture sur le fond celtique qu'ils auraient pu y laisser, nous avons eu envie de rechercher la part celtique dans l'héritage culturel et politique de l'île de La Réunion. Le professeur Sudel Fuma a alors proposé d'élargir cette étude à l'île Maurice et à l'île Rodrigues, puisque les trois îles des Mascareignes sont françaises au début de leur peuplement définitif, (XVII^e siècle pour l'île Bourbon, XVIII^e siècle pour les deux autres). Notre recherche a montré qu'elle devait également s'étendre à Madagascar, à l'Inde et aux Seychelles, tant les gens de l'ouest de la France ont été nombreux à y séjourner et y émigrer. Ce sera un moyen de faire mieux connaître les origines ethniques de la culture créole de l'océan Indien qui, avouons-le, n'a pas eu jusqu'à présent la reconnaissance qu'elle mérite. Plus généralement, peut-on considérer que les cultures régionales ont aujourd'hui en France la place qui devrait être la leur ? Nous n'en sommes pas sûr du tout, alors que le conseil de l'Europe a adopté depuis 1992 la charte européenne des langues régionales ou minoritaires¹⁷. Mais l'objet d'une thèse n'est pas le militantisme culturel ou politique. Nous posons donc cette deuxième question

¹⁷ « Adoptée le 5 novembre 1992 par le Conseil de l'Europe, c'est le premier instrument juridique européen consacré à la protection et à la promotion des langues régionales et minoritaires. Le Conseil de l'Europe regroupe 46 pays dont 21 de l'Europe centrale et orientale. Il a pour objectif la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de la diversité culturelle ». www.verts-europe-sinople.net consulté le 12 décembre 2008

d'emblée, en sachant bien qu'une recherche sur l'éventuel celtisme laissé dans l'océan Indien par ces migrants en provenance de l'ouest français, pourrait bien « agacer » tout autant des historiens favorables au centralisme, que d'autres partisans de l'indépendance régionale. C'est là un débat politique du temps présent ! A l'époque moderne, la France est constituée essentiellement de provinces autonomes, peu concernées par la vie de la capitale parisienne. Leurs habitants ont-ils souhaité ardemment devenir français ? C'est peu probable. La grande centralisation administrative, pourfendeuse des langues et des cultures vernaculaires, est une idée des révolutionnaires de 1789, mise en place à la fin du XIXe siècle. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte, sauf peut-être pour montrer parfois le manque d'objectivité de certains historiographes contemporains, voulant donner plus d'historicité à leurs concepts préférés. Si nous devons faire preuve d'empathie¹⁸ modérée pour les populations concernées par notre sujet, certains chercheurs en histoire ne devraient-ils pas eux aussi faire montre de distance à l'égard de leurs propres idéologies ? Nous écrivons cela avec tout le respect dû à leur parcours universitaire et ne pouvons que les inviter à relire le livre de Lucien Febvre, « *Combats pour l'Histoire* ». « *La question de savoir avec quels sentiments la population moyenne dans les diverses provinces a accueilli sa réunion à la France est le type de la question qui, ayant pour sujet une humanité obscure et anonyme, n'est pas traitée par l'historien* » : regrette l'essayiste Julien Benda, cité par Lucien Febvre qui lui répond : « *En fait, les historiens se taisent parce que les textes ne leur donnent pas de réponses toutes faites (...) S'il y avait dans les archives départementales des dossiers constitués administrativement par des préfets du temps de Philippe-Auguste ou des procureurs généraux du temps de Louis XI, et portant sur le plat, en belle ronde, l'inscription : État de l'opinion publique, les historiens auraient depuis longtemps traité la question*¹⁹ ». Ce n'est pas une raison à l'historien pour ne faire aucune hypothèse. Et Febvre nous encourage à formuler des théories plausibles. « *Sans théorie préalable, sans théorie préconçue, pas de travail scientifique possible (...) Toute théorie est naturellement fondée sur ce postulat que la nature est explicable. Et l'homme, objet de l'histoire, fait partie de la nature. Il est pour l'histoire ce qu'est la roche pour le minéralogiste, l'animal pour le biologiste, l'étoile pour l'astro-physicien : quelque chose à expliquer. A faire comprendre.*

¹⁸ Selon le psychologue Carl Rogers, « *l'empathie consiste à saisir, avec autant d'exactitude que possible, les références internes et les composantes émotionnelles d'une autre personne et à les comprendre comme si l'on était cette autre personne* ». Définition du dictionnaire de psychologie Doron-Parut, PUF, Paris 2007. www.maieusthesie.com

¹⁹ Lucien Febvre, *Combats pour l'Histoire* (première édition 1952), Librairie Armand Colin, Paris, 1992, p 105, collection "Les classiques des sciences sociales" <http://www.uqac.ca>

*Donc à penser*²⁰ ». Notre hypothèse préalable est donc que les populations de l'ouest de la France ont à l'époque moderne une mentalité très différente de celles d'autres provinces françaises, mentalité marquée par des caractères celtiques que des navigateurs issus de cette région ont pu transmettre aux sociétés indocéaniques, particulièrement celles en construction dans des îles inhabitées comme les Mascareignes ou les Seychelles.

Mais voyons d'abord quelques définitions. Qu'appelle-t-on un Celte ? Pour beaucoup d'archéologues français, un Celte ancien, un Kelt²¹ selon le nom que lui donnent les Grecs, correspond à un Européen ayant vécu au temps des civilisations de l'Hallstat et de la Tène, donc avant l'expansion de l'Empire romain. Cette dénomination de « Celte ancien » sous-entend qu'il existerait un Celte moderne. Quand celui-ci serait-il apparu ? Nous laissons à ceux qui se posent cette question le soin d'y répondre puisque, pour nous, la civilisation celtique ne s'est jamais éteinte, de son avènement jusqu'à aujourd'hui. Elle s'est même renforcée sur les rivages atlantiques. Vers la fin de l'Empire romain, lorsque la Gaule est attaquée par des Germains venus du nord-est de l'Europe, beaucoup de ses habitants émigrent vers l'Ouest. Au Moyen Age et à l'époque moderne, les populations concernées conservent une part de culture et de mentalité celtique qui les distingue assez nettement des autres provinces françaises. Sous quel terme générique pourrait-on regrouper ces caractères celtiques ? Nous n'en avons trouvé aucun qui donne vraiment satisfaction. Le terme le plus connu, le celtisme, évoque pour les sociologues l'image de la religion celtique c'est-à-dire du druidisme, accessoirement de la culture celtique contemporaine. Quant à la celtitude, elle fait référence au sentiment d'appartenance au celtisme d'aujourd'hui et ne correspond à aucun territoire défini, surtout avec l'engouement international pour les musiques celtiques. On peut donc se réclamer de la celtitude sans avoir de racines celtiques. La celticité, qui serait le fait de posséder des racines celtiques, est parfois considérée comme le seul fait des nations reconnues comme telles par la Ligue celtique (organisation politique) et le Congrès celtique international (organisation culturelle). Ces deux structures importantes mais non officielles ont défini comme nations celtes actuelles les seules populations qui parlent ou ont parlé des langues celtiques connues, à savoir celles d'Irlande, d'Ecosse, du Pays de Galles, de Bretagne, de Cornouaille anglaise et de l'île de Man. Deux autres régions sont souvent associées aux précédentes : la Galice et les Asturies en Espagne, alors qu'on n'y parle aucune langue

²⁰ *Ibid.* p 140.

²¹ Kelt ou Keltoi en grec ancien signifierait habitant, colon. Traduction supposée.

celtique depuis deux mille ans. Malgré son imprécision et les polémiques qu'il crée, nous utiliserons le mot « celtisme » pour parler des caractères celtiques, quelle que soit la période.

Comment et où se situe notre champ d'observation, à savoir les comptoirs français de l'océan Indien ? On considère généralement comme comptoirs les colonies françaises gérées exclusivement par les compagnies des Indes. L'exclusivité administrative et commerciale est en effet la caractéristique essentielle des petites sociétés humaines que ces compagnies fondent, là où elles le jugent nécessaire. Les colons n'ont le droit de vendre et d'acheter qu'à leur compagnie. C'est elle qui les choisit en France, qui leur attribue certaines fonctions officielles. C'est le gouverneur qui leur concède des terres qu'on appelle d'ailleurs des concessions. C'est lui qui décide de l'amnistie de tel pirate ou de sa pendaison, et qui envoie en exil les colons insoumis. Deux compagnies se partagent une période d'un peu plus de cent ans : celle de Colbert de 1664 à 1707, celle dite de Law de 1719 à 1769. Dès 1682, la première compagnie, ruinée, a perdu son monopole au profit d'armateurs-négociants privés de Saint-Malo. La deuxième compagnie n'a récupéré le monopole qu'en 1720. Avant 1664, une compagnie privée de l'ouest de la France a envoyé un certain nombre de colons dans le sud de Madagascar, au Fort Dauphin : celle du duc de la Meilleraie, gouverneur de Nantes et de Port-Louis, en Bretagne. Les autres lieux d'installations dans l'océan Indien, ayant gardé un réel héritage de la France, sont l'île Bourbon devenue La Réunion, l'île de France (Maurice) et ses dépendances l'île Rodrigue et les îles Seychelles, enfin en Inde, à un degré moindre, Pondichéry, Mahé, Chandernagor, Karikal et Yanaon. En 1769, la fameuse « compagnie perpétuelle des Indes » perd définitivement son monopole de commerce et d'administration. Toutes les colonies françaises de l'océan Indien deviennent des possessions du royaume de France. Très affaiblie, cette compagnie entre dans un lent processus de liquidation qui aboutira à sa suppression en 1790. Entre temps, une autre société d'Etat est créée en 1785, la compagnie de Calonne. Faible et sans monopole, elle est dissoute en 1794.

Méthodologie et problématique

Notre méthodologie repose sur trois points qui constituent les trois chapitres du développement de cette étude: la recherche du celtisme dans les populations de l'ouest de la France à l'époque Moderne, le modèle culturel apporté dans les comptoirs français de l'océan Indien par les migrants de cette région, et un essai d'identification et de quantifiage de la part celtique dans l'interculturalité indocéanique. La problématique est la suivante : Le celtisme a-

t-il accompagné l'émigration française dans l'océan Indien ? Comment une forme particulière de colonisation, influencée par le celtisme, a-t-elle pu contribuer à faire naître une culture indocéanique spécifique, soit par contact soit par assimilation, dans des espaces vides ou peuplés ? Naturellement, si une multiculturalité existe dans tous les comptoirs, et pas seulement dans ceux de la France, l'interculturalité ne fait pas partie d'un quelconque projet de société et personne ne peut imaginer à cette époque que cela aboutira à la création d'une civilisation nouvelle et originale : la créolité indocéanique. Notre position de thèse serait que la mentalité, la culture et les croyances celtiques des premiers colons ont contribué à l'interculturalité dans la culture indocéanique et l'ont peut-être même encouragée. Qui contesterait aujourd'hui que ces premiers immigrants français dans l'océan Indien ont profondément imprégné les sociétés multiculturelles édifiées à partir de leur mariage avec des femmes malgaches, indiennes ou africaines et le cotoiement quotidien d'esclaves malgaches et africains dans les Mascareignes ou de coolies et de marchands indiens dans les comptoirs de l'Inde ? Ils sont les promoteurs d'une des plus originales formes d'interculturalité au monde²² à partir du XVIIe siècle, et qui, à l'île Bourbon « *part d'un terminus a quo*²³. » souligne le professeur Sudel Fuma. Rappelons la définition de l'interculturalité que donne Miquel Rodrigo Alsina de l'université de Barcelone : « *Le pari pour l'interculturalité c'est le pari pour la rencontre et le respect* ». Les premiers Français, débarquant à Madagascar ou en Inde, les premiers Bourbonnais, plus secondairement les premiers Mauriciens, avaient-ils conscience de tenter un pari interculturel ? Non. Mais pour pouvoir vivre avec des épouses de couleur à cette époque, ils devaient d'abord aller à leur rencontre, et par la suite leur accorder un minimum de respect, sans quoi ces unions ne risquaient pas de durer. Et elles ont duré, en donnant pour la plupart une très nombreuse progéniture. Il est avéré que ces Européens sont en majorité originaires du grand Ouest : Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Poitou. Ils sont de cultures voisines : cultures rurales du bocage, cultures maritimes atlantiques, cultures des cités portuaires les plus influentes, Dieppe, Le Havre, Saint Malo, Brest, Lorient, Nantes, La Rochelle. A cette époque, la Bretagne, réunie à la France dans un contrat quasi-forcé au siècle précédent, résiste à

²² D'autres mélanges humains se firent ailleurs et antérieurement, mais l'exemple de l'île Bourbon est exceptionnel dans la mesure où, restée déserte jusqu'au XVIIe siècle, l'île reçoit son premier peuplement grâce à une majorité de couples franco-malgaches et franco-indiens. L'île Maurice à cette époque est déjà occupée par des Hollandais qui finissent par l'abandonner. Madagascar et l'Inde ont des peuplements très anciens.

²³ Sudel Fuma, professeur à l'université de La Réunion, directeur de la chaire UNESCO de l'océan Indien., *Le rôle du sucre dans la construction identitaire du modèle culturel créole réunionnais*, article de 11 pages publié par le site Historun dans la rubrique *Sucre et créolisation*, p 1, www.historun.com

l'hégémonie française par une attitude très autonome (la province est réputée étrangère²⁴ jusqu'en 1789) et constitue un exemple culturel et politique pour les provinces limitrophes, étouffées par le centralisme monarchique absolu. Des seigneurs angevins et mainois siègent au Parlement de Bretagne. Des Bretons travaillent dans les ardoisières d'Anjou. D'autres font du cabotage entre les côtes normande, bretonne et rochelaise. Toute cette région est donc marquée par des coutumes celtiques et romanes étroitement mêlées. Les immigrants dans les mers du sud, originaires du grand Ouest, ont une mentalité commune très éloignée de celle de Paris. Ils apportent avec eux dans l'océan Indien le patrimoine immatériel qu'elle leur confère (organisation sociale, savoir faire, langage, croyances, imaginaire, traditions). Nous tentons donc d'identifier ce patrimoine, notre but étant de saisir l'interculturalité naissante dans les comptoirs français de l'océan Indien, et les conséquences qu'elle a eu sur les comportements culturels et politiques des générations suivantes. En ajoutant à la connaissance et à la reconnaissance de la vraie créolité indocéanique, cette étude s'inscrit dans la ligne de notre ancêtre prestigieux, le missionnaire Francis Aupiais, « père » de la reconnaissance africaine et défenseur du régionalisme, lui qui fut l'objet de notre mémoire de master soutenu en 2007 à l'université de La Réunion²⁵.

Des recherches ont-elles déjà été faites concernant l'héritage celtique possible dans les cultures et croyances indocéaniques ? A notre connaissance, il n'en existe aucune. Des historiens ont insisté sur l'influence des Bretons dans le développement économique des îles Mascareignes, notamment pour l'implantation et la production du café à l'île Bourbon, ou l'administration et la construction des premiers bâtiments publics, des voies carrossables, des ports (Mahé de Labourdonnais est breton) mais très peu, semble-t-il, y ont vu et étudié l'incidence que ces gens ont pu avoir sur les mentalités des îles. De même, il semble que peu d'études globales aient été faites sur les mentalités spécifiques de l'ouest de la France à l'époque moderne. Quelques chercheurs, comme Siegfried ou El Gammal, ont observé les comportements électoraux de cette région au XIXe siècle, d'autres ont traité d'évènements

²⁴ Une province réputée étrangère bénéficie d'un régime douanier spécifique. Par exemple, la Bretagne n'est pas soumise à la gabelle (impôt sur le sel), ce qui provoque un important trafic à la frontière avec l'Anjou et le Maine. Les gabellous (gendarmes) font la chasse aux faux-sauniers (contrebandiers). Ceux-ci sont sévèrement punis. Plusieurs dizaines d'entre-eux seront exilés à l'île Bourbon au XVIIIe siècle. Ils font le voyage en fond de cale et y arrivent donc enchaînés. Ils y deviennent de bons auxiliaires de la compagnie des Indes.

²⁵ Mémoire intitulé « *Les propositions de statut politique des colonies françaises par le R.P. Aupiais de 1925 à 1945* », dont la première mouture a été publiée fin 2006 sous le titre « *Le Révérend Père Francis Aupiais (1877/1945), un humaniste breton pour une reconnaissance africaine* ». Le livre a été édité par Grand Océan pour la commémoration, à Nantes en octobre 2006, du cent-cinquantième anniversaire de la Société des missions africaines de Lyon, dont le Père Francis Aupiais fut le provincial, et a fait l'objet d'une conférence enregistrée à Paris en mars 2007, à l'initiative de l'ARCC (Association réunionnaise communication et culture).

graves l'ayant concernée comme les guerres de Vendée ou la chouannerie, mais aucun à notre avis n'a essayé de rechercher les mentalités communes à l'ensemble de cette zone au XVIIe et XVIIIe siècle. Dans un premier temps, nous avons donc tenté d'identifier les spécificités culturelles des populations de l'ouest de la France, en recherchant de préférence,

L'Armorique, pays d'eau et de vent, de bocages et de brières



Paysages de Brière, images typiques des bocages de l'Ouest (M.A 2003)



mais pas seulement, parmi les caractères susceptibles d'être retrouvés dans le patrimoine intangible des populations indocéaniques des anciennes colonies françaises. Il nous fallait définir quelles cultures et quelles croyances les Angevins, Bretons, Mainois, Normands et Poitevins pouvaient avoir à l'époque Moderne. Celles-ci ont des origines romanes et celtiques. Si une recherche sur les premières, les romanes, ne posent pas de problèmes en soit, il n'en est pas de même pour les secondes, les celtiques. Deux tendances s'opposent dans une polémique qui n'a vraiment pas lieu d'être. Celle des sceptiques pensant qu'il ne reste rien de la civilisation celtique qui aurait disparu, fondue dans l'Empire romain et anéantie par le christianisme. Celle des rêveurs qui croient pouvoir ressusciter le roi Arthur, Merlin et les chevaliers de la table ronde, Lancelot et la recherche du Graal, dans le cœur des descendants des Gaulois. Nous ne pensions pas, de prime abord, rencontrer ce genre de difficulté, convaincu que les peuples armoricains, notamment celui de Bretagne mais pas seulement lui, avaient conservé un patrimoine celtique immatériel riche aux XVII^e et XVIII^e siècles, et nous en sommes resté à cette hypothèse. Il y a bien eu des comportements culturels et politiques communs aux habitants de cette grande région Ouest. Pour nous, qui y sommes né, qui avons grandi dans ces pays d'herbages, de marais, de landes et de brières, de vents et de pluies, de brumes et de légendes, de sourciers et de guérisseurs, de prêtres missionnaires et de processions religieuses, de fierté paysanne et de révoltes chouannes, les populations du bocage, celles de la côte atlantique allant de Dieppe à La Rochelle et de son

arrière pays, peuvent avoir le sentiment, au XVIIe siècle, d'être d'un même substrat humain ayant un fond culturel très ancien. Nous avons donc suivi les conseils de notre directeur de recherche : ne pas perdre trop de temps sur les polémiques actuelles à propos du celtisme en France métropolitaine²⁶ et se consacrer surtout à cerner la mentalité particulière des premiers émigrés dans l'océan indien, issus de l'ouest de la France, et l'interculturalité qu'ils vivent avec les autochtones de cette partie du globe.

Ce travail de recherche a donc été programmé en trois phases:

- Une première, pour définir le celtisme dans l'ouest de la France, son origine, sa réalité et son modèle psycho-comportemental à l'époque moderne. Nous avons mis en relief les caractères intangibles qui pouvaient être considérés comme spécifiques à cette partie de l'Europe, « accordés » par des universitaires « qualifiés » de cette région (us et coutumes, langues, croyances et savoir-faire des populations). Les écrits, entre autres, des historiens et sociologues des universités de Bretagne, tels que Alain Croix, Jean Quéniart, Jean Rohou, François Lebrun, Dominique Lepage, Ronan Le Coadic, Christian Guyonvarc'h, Françoise Le Roux, Georges Dottin, Hervé Abalain, sur la question, s'imposaient comme premières lectures. Nous ne pouvions cependant écarter les positions de quelques militants bretons de renom comme Bernard Le Nail, ancien directeur de l'Institut culturel de Bretagne, ou d'auteurs réputés, ayant beaucoup écrit sur les Celtes, comme Jean Markale. Mais il nous fallait également puiser nos sources auprès de chercheurs reconnus, originaires d'autres pays ou régions, comme Venceslas Kruta, Régine Pernoud, Angus Konstam ou Christian Goudineau, au risque sinon de se voir taxé de favoritisme pour les universités de l'Ouest. Nous avons d'abord tenté de fixer les bornes géographiques de notre recherche, en n'oubliant pas que ce ne sont là que des étiquetages : *le patrimoine immatériel d'une région donnée n'apparaît ni ne disparaît pas brutalement à une certaine frontière géographique définie arbitrairement comme la limite culturelle: où commence et où s'arrête les cultures celtique et romane dans les populations concernées, et dans quelle proportion celles-ci en sont-elles imprégnées à l'époque Moderne*²⁷ ? Déclarer par exemple, comme un axiome,

²⁶ Polémiques pour savoir qui peut se dire Celte aujourd'hui, mais surtout polémiques concernant la définition des zones géographiques dites celtiques, des Bretons considérant l'ensemble de la Bretagne comme celtique, d'autres n'y incluant pas Nantes et Rennes, des Français se réclamant aussi celtes que n'importe quel Breton, d'autres au contraire refusant de voir la moindre trace de celtisme en France, y compris en Bretagne.

²⁷ Nous avons mis en italique ces réflexions personnelles afin de faciliter la lecture. Elles reposent sur des interrogations et des concepts de Fernand Braudel qui souligne cependant « *la réduction nécessaire de toute réalité sociale à l'espace qu'elle occupe (...) C'est le groupement régulier, la fréquence de certains traits,*

que la langue bretonne est la seule chose de véritablement celtique en Bretagne, ne serait-ce pas aller un peu vite dans l'essai de qualification du patrimoine immatériel actuel de l'ensemble des Bretons et de leurs voisins frontaliers (Angevins, Mainois, Poitevins et Normands) dont beaucoup de familles sont issues de Bretagne ou de Grande Bretagne, la patronymie en témoignant ? Que fait-on de la religiosité, si prégnante dans l'Ouest, et qui démontre sans conteste une volonté de partager les mêmes croyances, souvent d'origine celtique, de la même façon et aux mêmes dates. Voyez la fête de *Notre Dame l'Angevine* du 8 septembre, appelée ainsi dans tout l'ouest depuis le Xe siècle au moins. « *L'Angevine : on appelle ainsi en Anjou, en Poitou, au Maine, en Normandie et en Bretagne, la Fête de la Nativité de Notre-Dame*²⁸ », note le dictionnaire étymologique de la langue française au XVIIe siècle ! Cette célébration, très ancienne puisque des écrits en font état dès l'an mil, tiendrait son nom de l'évêque d'Angers Saint Maurille qui l'aurait instituée à la suite d'une apparition de la mère du Christ qu'il aurait eu au sanctuaire druidique de la Marillais. Mais Maurille a vécu au Ve siècle et rien ne permet de dire que cette fête du 8 septembre se déroulait dès cette époque en l'honneur de la Vierge Marie. Visiblement, il y a eu récupération par l'Eglise d'une cérémonie druidique, ce que confirme l'historien Jean-François Bodin : « *Pourquoi Saint Maurille fixa-t-il cette fête au 8 septembre ? C'est qu'elle existait avant lui ; c'est qu'un pèlerinage fameux réunissait ce jour-là, au Marillais, une grande partie de la population des Andes, des Armoriques et des Pictes, et que, ne pouvant détruire cette fête des solstices, il la consacra à la nouvelle religion. Cette fête druidique, ou si l'on veut astronomique, était bien dès lors celle de la nativité de la Vierge constellation, c'est-à-dire du jour où elle sort héliquement des rayons solaires. On peut présumer que cette fête fut nommée l'Angevine, parce que l'Anjou fut, pendant trois siècles, la seule contrée où l'on continua de la célébrer*²⁹ ». Une pratique druidique qui réunit depuis des temps immémoriaux des Angevins, Bretons, Normands et Poitevins, qui perdure durant trois siècles dans cette région alors qu'elle n'existe plus nulle part ailleurs, et qui y devient un pèlerinage catholique à la Vierge Marie appelée d'un même nom « *L'Angevine* » dans

l'ubiquité de ceux-ci dans une aire précise, qui sont les premiers signes d'une cohérence culturelle. Si à cohérence dans l'espace s'ajoute une permanence dans le temps, j'appelle civilisation ou culture l'ensemble, le « total » du répertoire ». Fernand Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1985, p 292.

²⁸ Gilles Ménage (historien et grammairien sous le règne de Louis XIV) *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Tome premier, chez Briasson, Paris, 1750, p 62.

²⁹ Jean-François Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens. Angers et le Bas-Anjou*. Tome second, chez Degouy Aîné, imprimeur-libraire, Saumur, 1823, p 301.

tout l'ouest à l'époque moderne, ne donne-t-elle pas la preuve du maintien d'une coutume celtique commune par les populations de l'ouest de la France?

- Une deuxième phase, pour montrer le modèle colonial culturel et politique des Français dans leurs comptoirs de l'océan Indien. Nous avons recherché les caractères culturels de certains voyageurs (marins, marchands, soldats) ou d'immigrants (employés de la compagnie, colons) dans l'océan Indien et originaires de France. Avec les livres de Souchu de Rennefort, « *Relations du premier voyage de la Compagnie des Indes en l'isle de Madagascar ou Dauphine* » de 1668 et surtout son « *Histoire des Indes orientales* », nous avons deux premières sources relativement descriptives sur les premiers migrants français dans l'océan Indien. Les aventures de François Caron par exemple, premier directeur de la Compagnie des Indes nommé par Colbert, nous ont tout de suite paru intéressantes. Caron est un huguenot français, dont la famille s'est réfugiée en Hollande à la suite des persécutions religieuses. Il s'exile à 19 ans, au service de la « Compagnie des Indes » hollandaise, pour le Japon où il vit une vingtaine d'années, y épousant une Japonaise avec laquelle il a six enfants. Celle-ci décède. Il retourne alors aux Pays Bas et en revient commandant de la flotte batave, se dirige vers l'Inde et l'île de Ceylan à la tête d'une armada de 1700 hommes. Puis il devient gouverneur de Formose. En 1651, il est prié de quitter la Compagnie hollandaise. Treize ans après, remarqué pour sa grande connaissance de l'océan Indien et les relations humaines qu'il y a liées, Caron est appelé par Colbert en 1664. Sa réputation a pu être transmise à la cour par des armateurs de Normandie ou de Picardie dont les Caron semblent originaires. En tout cas, les enfants de François Caron sont les premiers exemples identifiés de métis eurasiens d'origine française, donc d'une interculturalité indocéanique naissante au début du XVII^e siècle, précurseur de la créolité. Nous le verrons, son passage à la direction de la compagnie française des Indes orientales a fortement influencé le comportement de ceux qui l'accompagnaient, à l'instar de bien d'autres personnages remarquables dont nous décrirons le parcours.

- Une troisième phase pour observer la multiculturalité et l'interculturalité dans la culture indocéanique des aires coloniales françaises. Nous nous intéresserons surtout à ce qui se passe dans les sociétés des Mascareignes, particulièrement celle de l'île Bourbon qui est en quelque sorte l'île mère de la créolité indocéanique. Remarquons au passage que les premiers occupants temporaires de l'île Rodrigues sont aussi des protestants français conduits par François Leguat dès 1691. Ils y restent deux ans puis, s'estimant abandonnés,

rejoignent en catastrophe l'île Maurice, où ils sont mal accueillis par les colons hollandais, eux-mêmes en quasi-perdition à cause des maladies, des cyclones et des rats dit-on (les Hollandais abandonnent définitivement l'île en 1710). Leguat fait paraître à Londres en 1708 un long récit intitulé « *Voyages et Aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales* ». Est-il Breton? Son nom le laissait penser. Il est né en Bourgogne, fils de Pierre Leguat, seigneur de la Fougère. Or, la plus importante seigneurie portant ce nom en France est celle de Fougères en Bretagne. Et Vitré, la cité voisine, constitue une des places fortes du protestantisme de l'Ouest. On retrouve « *une ancienne famille du Maconnais, issue de Pierre de la Fougère, gouverneur de Charlieu, qui teste en 1432. Armes : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de sept points d'hermines*³⁰ ». L'hermine est l'emblème du duché de Bretagne depuis le XIV^e siècle, règne du duc Jean IV. Comme le laissait supposer leur nom, les Leguat de la Fougère bourguignons ont donc des racines bretonnes, et François Leguat en est probablement issu.

Au demeurant, le fait que les Leguat et les Caron seraient ou non d'origine bretonne ou normande n'a pas vraiment d'importance dans l'objet de notre étude. Nous citons là, en préambule, deux noms de sujets français (nous en observerons beaucoup d'autres au cours de cette recherche) qui ont choisi de s'expatrier dans l'océan Indien et ayant en quelque sorte anticipé l'interculturalité indocéanique, dans le sens où ils ne peuvent être accusés ni l'un ni l'autre d'y avoir développé un esprit de violence et d'hégémonie religieuse ou politique. Nous ne pouvons pas en dire autant de quelques personnages plus connus, à l'instar de Mahé de Labourdonnais, celui-ci organisant au siècle suivant une véritable chasse à l'homme contre les Noirs marrons³¹ et favorisant la traite, dont il s'enrichit probablement. Labourdonnais est de Saint-Malo. Il a reçu une éducation bretonne, et le montrera sans conteste dans son comportement, mais il épouse aussi l'esprit colonial qui, en plein essor dans la France du XVIII^e siècle, inhibe les valeurs morales les plus élémentaires. N'oublions pas que même le « grand » philosophe humaniste Voltaire, de son vrai nom François Marie Arouet (les Arouet sont originaires du Poitou) a acheté à cette époque des actions de la compagnie des Indes, alors qu'il ne pouvait pas méconnaître le système esclavagiste que cette compagnie encourageait. Mahé de Labourdonnais est

³⁰ Pierre-Hyacinthe Morice, Collège de la Sainte Trinité de la Compagnie de Jésus, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome II*, imprimerie de Charles Osmont, Paris 1744, p 1213, books.google.fr

³¹ Le marronage est la fuite des esclaves dans les bois de l'intérieur de l'île. Certains finissent par s'y installer définitivement et commettent des razzias sur les habitations des bas, d'où cette chasse organisée par les gouverneurs afin de détruire les camps de marrons.

l'exemple type du colonisé devenu colonisateur pour le pays qui a pris le sien. Pour autant, cela ne lui a pas retiré les qualités de caractère qu'il tient de son atavisme social, qualités que certains de ses compatriotes ont parfois reniées, même en Bretagne. Suffit-il d'être né quelque part ou d'y habiter pour en avoir l'identité culturelle ? N'est-il pas plus probant d'en partager les valeurs sociales représentant un plus au progrès moral ? Le celtisme, au fil des siècles, ne se conjugue quasiment jamais avec l'hégémonie culturelle ou religieuse c'est-à-dire avec l'image d'hommes de pouvoir orgueilleux et sectaires, incapables de voir dans la différence de l'autre une valeur dont ils pourraient s'enrichir.

Celtisme, Bretagne et civilisation celtique

Qu'entendons-nous par « celtisme » et surtout « civilisation celtique » ? Nous ne nions pas les racines celtiques de beaucoup de Français et partageons le point de vue de Roland Vernizeau lorsqu'il écrit : « *Pour ce qui est de la France, le legs des Celtes est particulièrement important ; il est même fondamental et peut être comparé au fondement sur lequel seront fixés peu à peu, au cours du temps, les petites pierres colorées de la mosaïque qui constitue au final l'identité française*³² ». Plus de deux cents ans avant lui, les fondateurs de l'Académie celtique dénoncent « *la tyrannie de l'Antiquité gréco-romaine* » sur une identité nationale française en pleine formation. En 1804, Eloi Jehanneau, le principal rédacteur du journal de cette académie celtique proclame sa « *foi en ce qu'il appelle la progéniture celtique, l'idée que les Celtes sont à la tête de l'arbre généalogique de la Nation française*³³ ». Quelle raison aurait-on de ne pas croire ce professeur érudit, à qui Napoléon Ier confie la responsabilité de censeur impérial de la « *librairie* » en 1811 ? Mais si les Celtes peuvent être en effet à la tête de l'arbre généalogique de la plupart des Français, cela ne signifie pas que toutes les régions de France ont pu conserver, au même degré, des caractères de la civilisation celtique. Pour la période préromaine, Roland Vernizeau précise : « *Quant aux nouveaux venus celtes et plus tard germains, ils se sont installés surtout dans les plaines et dans le quart nord-est de la France*³⁴ ». La romanisation, via le sillon rhodanien, et la germanisation venant de l'Est ont évidemment atteint ces populations beaucoup plus que celles de l'ouest de la France, sur les rivages de la Manche où les Celtes belges et ceux de la

³² Roland Vernizeau, « *Le fond celtique de l'identité française* », conférence-débat donnée le 18 octobre 2007 au Collège Berlioz de Colmar, 14 pages transmises par message électronique du 30 août 2008, p 1.

³³ Mona Ozouf, *L'invention de l'ethnographie française : Le questionnaire de l'Académie celtique*, revue des Annales Economies, Sociétés, Civilisations, Paris, 1981, vol. 36, n°2, p 210.

³⁴ Roland Vernizeau, « *Le fond celtique de l'identité française* », article publié sur le site internet *Colmar régionalisme, le forum régionaliste de Colmar*, p 7.

« *Confédération armoricaine* » ont montré une résistance notoire à la conquête romaine. Au Ve siècle de notre ère, « *les cités confédérées de l'Armorique étaient devenues l'asile des malheureux Gaulois, victimes des exactions des officiers impériaux et qui fuyaient les provinces où Rome dominait encore*³⁵ ». Ces peuples finissent même par se déclarer indépendants. Après la chute de l'Empire, malgré les invasions barbares, « *les Armoricains gardèrent leur indépendance et persistèrent dans leur rébellion. La tentative du roi des Alains poussé par Aetius fut la dernière du parti impérial contre l'indépendance du tractus armoricanus*³⁶ ». Cela nous apporte la preuve qu'à la fin de l'empire romain les Celtes de l'Ouest tiennent toujours particulièrement à leur liberté culturelle et politique, la latinisation des tribus armoricaines n'étant que superficielle.

« *Cette époque est peut-être la plus glorieuse de l'histoire armoricaine. La péninsule, enrichie par le commerce et l'industrie de villes florissantes, pourvue de nombreuses*

Le sel de Guérande, richesse de la Bretagne depuis l'antiquité



Marais salants de Guérande et chaumière typique de la Presqu'île (D.A. 2006)

³⁵ Albert Travers, article titré *Armoricains et Bretons* de 47 pages, paru dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, publié par O. de Gourcuff en 1811, vol.45-46, p 71, books.google.com

³⁶ *Ibid.* p 73.



*ressources fournies par un territoire bien cultivé et abondamment boisé, gardée par de vaillantes cohortes de soldats aguerris et expérimentés, et gouvernée par des princes aussi valeureux que bons politiques, présentait l'aspect d'une contrée fermement assise sur des bases solides et telle que la virent les premiers émigrants insulaires chassés de leur patrie par les Saxons*³⁷». Les provinces bretonne et normande ont ainsi deux atouts primordiaux en faveur d'une plus grande conservation de leur culture celtique : la proximité des îles britanniques qui n'ont pas été conquises en totalité par les Romains³⁸ et avec lesquelles les contacts sont permanents, et le repeuplement du tractus armoricanus par des Bretons fuyant les hordes anglo-saxonnes aux Ve et VIe siècles. Des dizaines de milliers d'insulaires bretons se sont installés en Bretagne, mais également dans d'autres régions voisines. « *Ils n'ont pas seulement donné leur nom à la Bretagne; plusieurs lieux de France le rappellent : Bretteville, Brétigny, Brétignolles, Brethenay, Bretonneux...*³⁹ ». Il est remarquable que ces noms se trouvent essentiellement dans l'ouest nord-ouest de l'hexagone, par exemple Bretteville-sur-Odon, Bretteville-sur-Laize et Bretteville-Saint-Laurent en Normandie, Brétigny-sur-Orge et Montigny-le-Bretonneux au sud-ouest de Paris, Brétignolles-sur-mer en Vendée.

³⁷ *Ibid.* p 74.

³⁸ L'Écosse et le Pays de Galles n'ont été que très partiellement et faiblement romanisés, l'Irlande pas du tout.

³⁹ Xavier Nègre, *Histoire de la Bretagne : l'Armorique devient la Bretagne*, article du site *Lexilogos.com*, tiré des Archives Départementales de la Loire Atlantique, et du *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, ouvrage collectif sous la direction d'Ogier, Rennes, Molliex libraire-éditeur, 1843.

D'ailleurs, la Bretagne devient à partir du IX^e siècle un vaste territoire mal défini, à la suite des victoires sur les Francs de Nominoé, le *Père de la patrie bretonne*⁴⁰, qui s'empare des comtés de Nantes et de Rennes, de l'Anjou et du Maine. Nominoé meurt des suites d'une blessure en 851, alors qu'il engage ses troupes sur Chartres⁴¹. Son fils Erispoé lui succède et obtient la reconnaissance par le roi des Francs « Charles le chauve » du titre de roi de Bretagne. A la mort d'Erispoé, son cousin Salomon, qui se proclame roi après l'avoir assassiné, obtient du roi des Francs le Cotentin, l'Avranchin et les îles anglo-normandes. Le roi breton suivant, Alain 1^{er}, doit s'exiler en Grande Bretagne à la suite de l'invasion de son territoire par les Vikings au début du Xe siècle. Son fils, le duc Alain II dit Barbetorte, revient sur le continent avec une armée bien entraînée et boute les Vikings hors de Bretagne. Il obtient du duc d'Aquitaine en 942 une partie du Poitou (Mauges, Tiffauges et Herbauges) en récompense d'avoir stoppé les intrusions normandes au sud de la Loire. Plus tard, les ducs bretons, en fins stratèges politiques, épousent souvent les filles des comtes d'Anjou ou de Normandie. En 1202, Arthur 1^{er} est reconnu par Philippe Auguste, duc de Bretagne, comte d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Poitou⁴². La Normandie se trouve alors sous la tutelle des Anglais, un duc de cette province, Henry II Plantagenêt, ayant été proclamé roi d'Angleterre cinquante ans plus tôt, et son fils Jean sans Terre ayant hérité du trône. Les Plantagenêt sont d'origine angevine et ont réussi à s'imposer à toute la moitié ouest de l'hexagone, de la Normandie à l'Aquitaine. Deux cents ans plus tard, c'est encore un duc

⁴⁰ L'éminent historien breton Arthur Le Moyne de La Borderie lui attribue ce qualificatif dans son *Histoire de Bretagne*, publiée en 1905, se composant de 6 volumes. Répartie sur environ 3600 pages, l'œuvre est enrichie de 9 cartes géographiques et 6 planches de monnaie, in-4°Rennes, Plihon, 1905-1914. Réédition Joseph Floch Imprimeur, Éditeur à Mayenne, 1975.

⁴¹ Il semble difficile de dire qui, des Bretons ou des Francs, ont commencé les hostilités. Les Carolingiens veulent imposer leur empire. Les Bretons défendent leur territoire. Les paroles de Morvan Lez Breizh au moine Witkar, envoyé en 818 par l'empereur Louis le Débonnaire en ambassade pour demander la soumission des Bretons, en disent long sur la détermination de ceux-ci : « *Va promptement trouver ton maître, et répète lui mes paroles. Je n'habite point sa terre, je ne veux pas subir sa loi. Qu'il règne sur les Franks, soit. Morvan règne sur les Bretons. Si les Franks nous font la guerre, la guerre nous leur rendrons. Nous avons des bras nous saurons nous en servir. Hâte-toi de rapporter ces paroles à ton roi : les champs que je cultive ne sont pas les siens, et je n'entends point recevoir ses lois. Qu'il gouverne les Francs ; Morvan commande à juste titre aux Bretons, et refuse tout cens et tout tribut. Que les Franks osent déclarer la guerre, et sur-le-champ moi aussi je pousserai le cri du combat, et leur montrerai que mon bras n'est pas encore si faible* ». www.kervarker.org

⁴² Il paraît étonnant que ce duc d'une si imposante Bretagne, régnant de 1196 à sa mort prématurée en 1203, héritier de son grand-père Henry II Plantagenet et de son oncle Richard Cœur de Lion, prétendant à la couronne d'Angleterre et probablement assassiné par Jean sans terre, n'est que rarement évoqué dans l'histoire de France. Son prénom Arthur, singulier pour l'époque, témoigne de la popularité croissante du mythe arthurien chez les Plantagenets, c'est-à-dire de l'engouement pour les racines celtiques des régions de l'ouest de l'Europe dès cette époque. C'est sans doute ce qui gêne le plus la « petite » monarchie franque, se voyant privée des immenses territoires de Bretagne, Normandie, Anjou, Maine, Touraine, Poitou, Aquitaine, sous contrôle britannique, et qui gêne encore aujourd'hui les propagandistes de la « France éternelle ».

breton, Arthur III, qui chasse les Anglais de Normandie de 1429 à 1457. Le dernier duc de Bretagne, François II, est le père de la future duchesse Anne, deux fois, successivement, reine de France. A la mort de François II en 1488, celle-ci devient momentanément archiduchesse d'Autriche et reine des Romains lors de son union par procuration avec Maximilien Ier, puis reine de Sicile et de Jérusalem par son mariage « forcée » avec Charles VIII (le premier mariage du roi de France ayant été annulé a posteriori par le pape Innocent VIII, dans un acte antidaté), et enfin, au décès de Charles VIII, duchesse de Milan par son remariage qu'elle accepte plus facilement avec Louis XII. Bien entendu, ces titres sont figuratifs et ne représentent aucune suzeraineté effective sur ces territoires lointains, de la reine Anne qui reste dans la mémoire populaire la duchesse des Bretons. Mais à travers cette histoire des rois et ducs de Bretagne et des ducs de Normandie, que nous avons rapidement évoquée, il faut surtout voir que, durant tout le Bas Moyen Âge, les frontières des duchés et des comtés de l'ouest sont très aléatoires, tout comme celles du royaume de France d'ailleurs. Force est quand même de constater que les Bretons occupent pendant de très nombreuses années les territoires des provinces constituant notre champ d'étude (certains pendant plusieurs siècles), que beaucoup s'y installent définitivement, y maintenant ou y renouvelant des moeurs celtiques provenant de l'ancienne civilisation gauloise. Cela n'enlève rien à la grandeur politique et culturelle des duchés de Normandie, d'Anjou ou du comté du Poitou qui se sont enrichis d'autres apports humains romans et germaniques (latins, francs et saxons), tout comme celui de Bretagne évidemment, mais nous pensons que la civilisation celtique, substrat originel de ces provinces, s'y est ainsi maintenue plus qu'ailleurs.

« Les Celtes sont aujourd'hui à la mode et le mot "celtique" sert maintenant à faire vendre toutes sortes de produits et d'événements. On parle à tout bout de champ de "musique celtique", de "culture celtique", de "festivals celtiques", de "nuits celtiques", de "spiritualité celtique", voire de "gastronomie celtique" et même d' "érotisme celtique", et on prête aux Celtes de nombreuses vertus et qualités qui rejoignent les aspirations de notre société de consommation en manque de repères. Par opposition à la vision romaine et à la culture latine, réputées autoritaires, hiérarchiques, machistes et centralistes, la culture celtique serait, elle, plutôt libérale, voire même libertaire, égalitaire, individualiste, féministe et proche de la nature, voire écologique. Elle apparaîtrait ainsi évidemment beaucoup plus sympathique à nos contemporains et en particulier aux jeunes générations. L'ennui, c'est que cette vision ne repose sur aucun fondement sérieux et n'a pas plus de consistance que l'attribution systématique aux Celtes des mégalithes de l'âge du bronze, voire d'époques

antérieures, qui a été pratiquée au XVIIIe et encore au XIXe siècle, écrit Bernard Le Nail⁴³, ancien directeur de l'Institut culturel de Bretagne. Il accuse un peu plus loin, en termes assez vifs, Jean Markale et ses illustres compatriotes bretons, Yann Brekilien⁴⁴ et Gwenc'hlan Le Scouëzec⁴⁵, d'être les auteurs principaux de cette vision selon lui erronée du celtisme. Mais c'est surtout vers Jean Markale que vont ses plus grandes critiques, le qualifiant de « spécialiste de tout et de rien. Il a beaucoup brodé sur les anciens Celtes et n'a pas craint même de parler de lui-même dans un livre intitulé *Mémoires d'un Celte* [...]. C'était évidemment son droit le plus strict, mais on comprendra que les lecteurs quelque peu exigeants ne prennent pas très au sérieux une telle littérature⁴⁶ ». Il ajoute dans un autre courriel : « La seule chose qui est certaine et dont on a pris conscience à partir des travaux du Breton Paul Pezron (1640-1706) et du Gallois Edward Llhuyd, puis des chercheurs allemands comme Kaspar Zeuss, c'est que les langues parlées dans certaines régions du Nord-Ouest de l'Europe étaient apparentées entre elles et étaient proches des langues celtiques anciennes et notamment du "gaulois", dont on a de nombreuses traces datant de la période gallo-romaine (des centaines de mots courants passés dans le bas latin parlé en Gaule, et ensuite dans le français)⁴⁷. Pour Bernard Le Nail, la principale référence aujourd'hui que l'on peut faire au celtisme historique serait celle des racines linguistiques celtiques. Sur le plan purement idiolectal il n'a peut-être pas tort, mais nous pensons que d'autres références aux comportements et aux caractères culturels valent tout autant, sinon plus, que les origines étymologiques ou syntaxiques de telle ou telle langue.

Quelques militants se servent d'ailleurs de cet argument des langues celtiques actuelles pour justifier un nationalisme breton réducteur. Nous avons retrouvé sur Internet des

⁴³ Bernard Le Nail, écrivain et militant breton, diplômé de HEC Paris en 1970, secrétaire général du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons, de 1979 à 1983, puis directeur de l'Institut culturel de Bretagne de 1983 à 2000, était directeur des éditions *Les portes du large*. Il décède le 5 janvier 2010, d'une rupture d'anévrisme à l'âge de 63 ans, alors qu'il préparait la parution d'un dictionnaire biographique de Loire Atlantique.

⁴⁴ Jean Sicard, dit Yann Brekilien, est un écrivain d'origine bretonne, né le 11 décembre 1920 à Paris. Il est résistant dès 1941. Après la guerre, il poursuit une carrière de magistrat. Auteur prolifique, il est le fondateur de l'association des écrivains bretons et rédacteur en chef de la revue *Breizh* de la confédération Kendalc'h.

⁴⁵ Gwenc'hlan Le Scouëzec, (né à Plouescat en 1929, mort à Brasparts en 2008) est un auteur en français, écrivant également en breton. A partir de 1960, il fait ses études de médecine. Il finit lauréat de la Faculté de médecine de Paris et exerce comme médecin à Quimper, de 1969 à 1985. Il est l'initiateur du journal *Skoazell Vreizh*, le *Secours Breton*, avec le poète Xavier Grall et l'avocat Yann Choucq dans les années 1970.

⁴⁶ Bernard Le Nail, ancien directeur de l'Institut culturel de Bretagne, courrier électronique intitulé *Études celtiques et celtomanie*, adressé à l'auteur de cette thèse, le 11 janvier 2008.

⁴⁷ Bernard Le Nail, courrier électronique du 28 janvier 2008

points de vue radicaux, comme celui de Jacques Yves Le Touze, déclarant sur le ton de l'incontestabilité : « *la définition actuelle des pays celtiques actuels ne peut se baser sérieusement que sur un seul critère : la langue*⁴⁸ ». Son ami du Parti breton, groupement politique régional créé en 2002 et pronant l'indépendance de la Bretagne, Jean Lastennet, lui répond avec plus de modération dans le même blog : « *La définition actuelle des pays celtiques actuels ne peut se baser sérieusement que sur un seul critère: la langue, écrit Jacques Le Touze ? C'est un élément de patrimoine commun. Mais je pense que c'est désormais plus que cela. L'Irlande et l'Ecosse expriment aujourd'hui leur spécificité en Anglais. L'Irlande est un géant de la littérature anglophone. Dylan Thomas exprime son celtisme en anglais, s'étant vu interdire le gallois par son père*⁴⁹ ». Il aurait également pu lui rétorquer que la langue bretonne par exemple n'a jamais été parlée dans toute la Bretagne. Cela a-t-il altéré la conservation et la diffusion de la culture celtique en Armorique et au-delà ? Ou alors, devra-t-on dire que les Rennais, les Nantais, mais également les Mayennais, les Angevins, les habitants du Cotentin ou de la Vendée, et tant d'autres peuples de France, de Belgique, de Suisse, du nord de l'Italie et de l'Espagne, du sud de l'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Tchéquie, de certains pays des Balkans, de Roumanie, ou même de Turquie, n'ont plus aucune trace de culture celtique, simplement parce qu'ils ne parlent plus le « gaulois » ou le « celtique ancien » ? Cet argument de la langue comme seul témoin vérifiable du maintien d'une culture n'est pas nécessaire et suffisant. Lorsque le principal linguiste français du début du XXe siècle, Antoine Maillet, écrit que « *tout fait de langue manifeste un fait de civilisation*⁵⁰ », il ne dit pas qu'une langue, quelle qu'elle soit, reste l'unique et exclusif moyen d'identifier une culture, mais qu'elle est dans son existence même un fait de civilisation. La nuance est importante. Nous n'avons pas la prétention de remplacer les linguistes, mais simplement de ramener ces positions extrêmes à plus de pondération.

D'ailleurs, c'est à partir de l'étude des origines de la langue bretonne, au XVIIIe et surtout au XIXe siècle, que les fables les plus folles ont été construites (« *le breton était la*

⁴⁸ Jacques Yves Le Touze, ancien directeur adjoint de l'Institut culturel de Bretagne, *Peut-on parler de pays celtiques ?* Propos recueillis par Philippe Argouarch le 25 août 2007 sur le blog Breizh, après l'émission documentaire produite par la télévision anglaise Chanel 4, intitulée « *Les nations celtiques sont-elles celtes ?* » reprise par la chaîne française Planète TV, les 15 et 21 août 2007, blog.breizh.com, consulté le 9 avril 2008

⁴⁹ Jean Lastennet, ancien élève de Polytechnique, animateur radio, fondateur et rédacteur de Blog Breizh

⁵⁰ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, Collection Agora, première édition en 1952, édition numérisée en 2008, classiques.uqac.ca/.../febvre.../Combats_pour_l'histoire, p 25 et 26.

langue mère de toutes les langues européennes... il provenait de l'hébreux⁵¹ »), donnant aux détracteurs des celtologues les « meilleurs » arguments pour multiplier l'accusation systématique de celtomanie. La seule chose dont on est à peu près sûre concernant la naissance du breton, c'est qu'il provient d'une fusion de la langue des Bretons insulaires avec le gaulois parlé sur le continent. « Falc'hun et Fleuriot apportent la preuve que le gaulois était toujours parlé en Gaule au VI^e siècle (...) A l'arrivée des Bretons (en Armorique), le bas gaulois y subsistait un peu partout ; le témoignage de Tacite qui, au premier siècle de notre ère, signale une parenté entre les langues parlées en Gaule et en Bretagne insulaire, rend invraisemblable l'hypothèse de deux langues différenciées quelques siècles plus tard : les nouveaux venus en Armorique et les autochtones se comprenaient, et leurs parlers se sont mutuellement influencés, sinon enrichis, si bien que le breton est l'émanation à la fois du gaulois continental et du brittonique insulaire⁵² ». Si le gaulois est encore couramment utilisé sur le territoire de la France actuelle, et peut-être au-delà de ses frontières, à la chute de l'empire romain, c'est bien que la culture romaine s'y est peu implantée ? Ce que confirme Jacques Le Goff : « Pour s'en tenir à l'occident, la persistance des parlers celtiques est attestée par différentes sources, notamment par Saint Jérôme et par Sulpice Sévère. En ce qui concerne les nouveaux venus, la permanence de l'utilisation des idiomes germaniques se rencontre du bas en haut de la société. Il y a bien une certaine romanisation des barbares, mais elles restent très limitées⁵³ ». Si « au Ve siècle, Sidoine Apollinaire nous apprend dans une lettre que la noblesse arverne vient tout juste de se débarrasser de la crasse de la langue celtique⁵⁴ », comment imaginer que la plupart des peuples gaulois, notamment ceux de l'Ouest qui ont beaucoup moins subi l'occupation romaine, parlent autre chose qu'une langue celtique ? « On ne saurait croire que cette adoption du latin par les Gaulois ait été aussi prompte. C'est là une opinion romaine, et qu'il ne faudrait point prendre tout à fait à la lettre (...) Convenons donc que la linguistique a beaucoup à faire pour être d'accord avec elle-même sur tout ce qui concerne les langues celtiques⁵⁵ ». Les linguistes qui affirment que le roman est l'émanation directe du latin, et uniquement du latin, ont donc leurs contradicteurs et non des moindres. Même « Meillet se range à l'avis de ceux qui voient dans l'existence de

⁵¹ Le livre thèse de Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Ed. Ouest France, Rennes, 2000, consacre plus de 50 pages à expliquer l'origine de ce mythe lié aux balbutiements des proto-linguistes du XIX^e siècle

⁵² Hervé Abalain, *Histoire des langues celtiques*, Editions Jean Paul Gisserot, Paris, 1998, p 106

⁵³ Jacques Le Goff, *Culture cléricale et traditions folkloriques dans la civilisation mérovingienne*, article de la revue *Les Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, année 1967, volume 22, numéro 4, p 781. www.persee.fr

⁵⁴ Oliviet Soutet, *La naissance du français*, Sorbonne Abu Dhabi, texte de 13 pages, publié sur le site Internet www.francais-mondearabe.net le 4 mars 2008, p 5.

⁵⁵ M. Périer, *Reprise de la discussion sur les Celtes. Que les vrais Celtes sont les vrais Gaulois*, article de 34 pages, publié dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris* en 1864, vol 5, numéro 5-1, p 620 et 621.

*certaines phonèmes l'effet d'un substrat celtique : (...) les parlers gallo-romans apparaissent, à cette égard, comme du latin altéré en vertu de tendances qui caractérisent éminemment les parlers celtiques*⁵⁶ ».

Nous n'irons pas plus loin dans ce débat sur l'origine des langues et les preuves de civilisation qu'elles apportent. Une langue, nous l'affirmons, n'est qu'un moyen d'expression et en aucun cas ne peut constituer à elle seule la base d'une culture. Dira-t-on que « *ne peut se dire Breton que celui ou celle qui parle la langue bretonne* » ? Une autre raison pour laquelle on doit se méfier de cette référence à la langue pour délimiter un espace culturel est l'utilisation qui en est faite très souvent aujourd'hui pour justifier l'orgueil national. Le journaliste scientifique français Serge Jodra, bien connu pour sa collaboration à la revue « Science et vie » et fondateur de l'encyclopédie en ligne Imago Mondî, ne peut s'empêcher de tomber dans ce travers nationaliste : « *Au reste, le français, sans jamais se laisser corrompre par les idiomes voisins, s'est approprié ce qu'il a cru devoir leur emprunter: il n'est ni sifflant comme l'anglais, ni guttural comme l'allemand, ni chanté comme l'italien; il est véritablement parlé*⁵⁷ ». Selon lui, la langue utilisée par les Français reste la meilleure du monde, les autres peuples d'Europe occidentale ne faisant en parlant que siffler, « gutturer » ou chantonner. Il n'est pas si loin le temps où l'on disait à Paris, des Bretons bretonnants, qu'ils ne faisaient que baragouiner⁵⁸. A l'évidence, l'esprit impérialiste reste toujours dans certaines têtes en France. Nombreux sont les peuples colonisés qui ont subi le phénomène d'acculturation par la langue de l'envahisseur, particulièrement au XX^e siècle, et surtout sous la colonisation française. Ont-ils perdu toute leur culture à cause de cela ? Les africains de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Bénin, les Algériens, les Marocains, les Tunisiens, les Vietnamiens, les Tahitiens, les Caribéens, les Canaques de Nouvelle Calédonie, devenus francophones au XX^e siècle, n'ont-ils pas conservé leur culture initiale ? Mieux ! Les Réunionnais, descendants d'immigrés en terre bourbonnaise, ne se sont-ils pas recréés aux XVIII^e et XIX^e siècles une culture propre, et même une langue spécifique qu'on appelle le créole, à partir de leurs cultures d'origine, européenne, africaine et asiatique ? Les Québécois, subissant depuis plusieurs siècles l'hégémonie des anglophones américains, n'ont-ils pas

⁵⁶ Hava Bat-Zeev Shyldkrot, professeur de linguistique à l'université de Tel Aviv, *Antoine Meillet et les langues romanes*, article extrait d'un livre, et publié dans le site *Histoire Epistémologie Langage 10-II 1988*, p 207 et 208. kaali.linguist.jussieu.fr

⁵⁷ Serge Jodra, *Le monde des langues, la langue française, Encyclopédie gratuite*, Imago Mondî en ligne, 2004-2009, www.cosmovisions.com/langueFrancaise

⁵⁸ Baragouiner vient en langue bretonne de bara (le pain) et gwin (le vin). Les Bretons, en été, consommaient de la trempine, soupe froide de pain trempé dans du vin sucré. Nous en avons consommé durant notre adolescence.

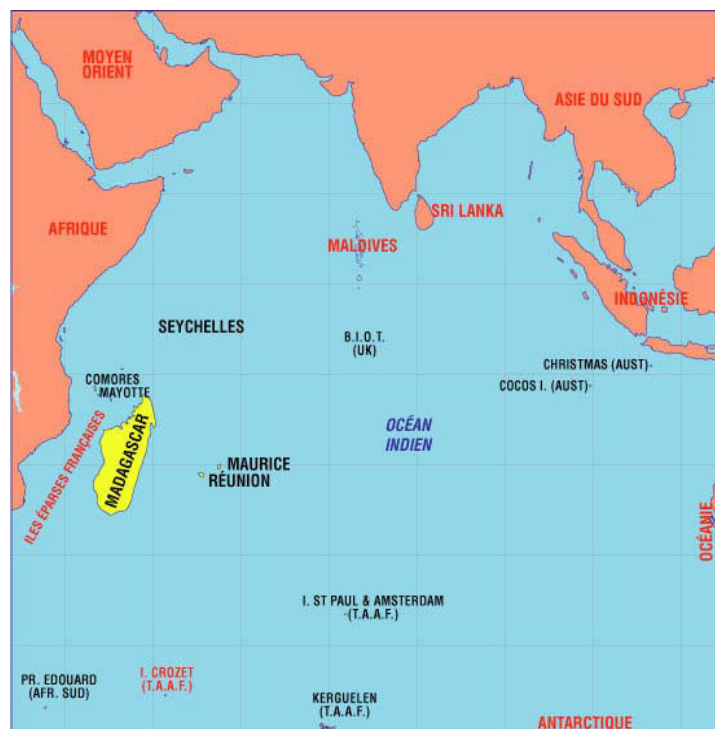
conservé une part de leur culture française ? Les structures mentales d'un peuple, l'imaginaire auquel se rattachent ses mythes anciens (pas les mythes fabriqués récemment, et trop liés à la montée des nationalismes), ses us et coutumes, ses croyances, l'adaptation culturelle ou spirituelle des parlers locaux, valent certainement tout autant qu'une langue comme preuves de survivance d'une culture. C'est là notre déduction, notre interprétation...

On voudrait essayer de comprendre... On voudrait réunir ceux qui détiennent le savoir, tous ces chercheurs qui ont eu la chance de lire des textes originaux, qui ont scruté des vestiges archéologiques - patrimoine matériel d'une civilisation - mais également et surtout ceux qui ont fait des observations ethnographiques - patrimoine immatériel plus difficile à appréhender mais souvent plus probant - pour ainsi révéler des parcelles de la vérité historique, qui ne sera cependant que notre vérité et pas forcément celle des autres. Là commence la tolérance. Même si les Celtes anciens, qui ont occupé presque toute l'Europe occidentale et une bonne partie de l'Europe centrale, ont laissé peu d'écrits, pourquoi en déduire que leur civilisation aurait complètement disparu ? Pourquoi des populations de l'époque féodale, puis de l'époque moderne et de notre monde contemporain, ne seraient-elles pas les légataires de leurs prédécesseurs ? Pourquoi penser que la civilisation celte se serait définitivement évaporée au fil des siècles ? Parce que les seuls moyens de communication transgénérationnels qu'on sait identifier et analyser chez l'homme seraient le parler et l'écrit ? Les habitudes culturelles, les types d'organisation sociale, de relations communautaires, les manières de penser, de concevoir la vie et la mort, les croyances, les rêveries, les préférences artistiques (musique, chants), ne sont-ils pas des moyens tout aussi valables de constater la survie d'une civilisation ? L'histoire culturelle ne connaît pas de rupture. Les civilisations ne disparaissent pas comme par enchantement. N'accepter comme délimitation des régions celtiques aujourd'hui que la résurgence des langues celtiques anciennes, comme le breton, le gallois ou le gaélique, c'est créer un fossé arbitraire entre les Celtes de l'antiquité et les populations européennes celtiques de l'époque moderne.

Interculturalité indocéanique et créolité

Situons d'abord le champ d'observation de l'interculturalité en question, et ce qui le caractérise physiquement (territoire, climat, courants marins) et socialement (peuples autochtones, grandes migrations historiques, influences culturelles). L'océan Indien est le plus petit des océans. « *Autre constatation qui ressort de la comparaison des océans entre eux : la*

symétrie de l'océan Indien. Alors que l'Atlantique ressemble à un couloir en forme de S et que le Pacifique a une forme vaguement circulaire, l'océan Indien évoque l'image d'un W renversé, immense golfe à deux branches, l'une constitué par la mer d'Oman, l'autre par le golfe du Bengale, séparées par l'avancée de la péninsule indienne et couvrant chacune une surface à peu près égale à celle de l'Europe⁵⁹ ». Ces considérations géographiques expliquent l'important trafic maritime dont il est l'objet depuis la plus haute antiquité, bien avant l'arrivée du premier Portugais Vasco de Gama en 1498. Il se distingue aussi par « son caractère essentiellement tropical qui le rend exempt de brouillards, de brumes, de glaces flottantes et d'autres phénomènes propres à entraver la navigation⁶⁰ ». Il est parcouru par des courants atmosphériques essentiels pour la marine à voile : les moussons et les alizés du sud-est. « Il y a deux moussons, celles du Nord-Est ou d'hiver, qui souffle de l'Inde vers l'Afrique orientale d'octobre à avril, et celle du Sud-Ouest ou d'été, qui souffle dans la direction opposée de juin à septembre⁶¹ ».



Carte de l'océan Indien du voyageur Jean-Pierre Langer, Principauté de Monaco, site internet Géo Voyage

Cet océan possède également un grand courant marin qui le traverse d'est en ouest, partant de la mer de Timor en Indonésie pour aboutir au canal de Mozambique. « *Ce courant*

⁵⁹Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien, Collection Pays d'outre-mer, colonies, empires, pays autonomes*, PUF, Paris, 1961, p 6.

⁶⁰*Ibid.* p 9.

⁶¹*Ibid.* p 9.

*explique la présence à Madagascar d'une race d'origine indonésienne dont les ancêtres furent poussés par lui vers cette île à une époque très ancienne*⁶²». La navigation à voile sans trop de précision de cap peut donc s'y pratiquer assez facilement. D'autant plus que « *malgré ses cyclones et ses orages, l'océan Indien reste, de l'avis des marins, le plus clément de tous les océans (...) C'est d'ailleurs le seul qu'on voit encore parcourir de nos jours dans certaines régions par des navires fragiles qui ne tiendraient pas longtemps dans l'Atlantique ou le Pacifique*⁶³ ». Les pirates somaliens abordent souvent de gros bateaux de commerce ou de plaisance avec de simples barques poussées par des moteurs hors-bord puissants, à plusieurs centaines de miles de la côte africaine. Quant au koissa-koissa comoriens, assurant le trafic d'émigrants clandestins d'Anjouan vers Mayotte, ce ne sont généralement que de minuscules esquifs à fond plat, de sept mètres de long, surchargés et mal équipés. Le voyage se termine malheureusement souvent par le chavirement et des noyades.

« *Les Anciens ne connaissaient bien que (...) la moitié septentrionale de l'océan. Quant à sa moitié australe (...) bien que les Arabes et les Chinois y aient effectué quelques poussées assez hardies vers la fin du Ier millénaire de l'ère chrétienne, son histoire ne commence vraiment que beaucoup plus tard avec le voyage de Vasco de Gama en 1498*⁶⁴ ». Cette affirmation de Toussaint paraîtra bien excessive aux historiens impartiaux. L'histoire commençant dans quelque partie du monde avec l'arrivée des Européens, ceux qui s'y trouvaient alors « *n'étant pas assez entrés dans l'Histoire*⁶⁵ », on a déjà entendu ce genre de couplet tout récemment dans la bouche d'un des plus hauts personnages de l'Etat français à propos de l'Afrique noire. C'est une vision ethnocentrique occidentale que nous ne pouvons partager. Les musulmans n'ont-ils pas entretenus, de très longue date, des relations régulières avec les Comores, y laissant leur religion et leur modèle politique : le sultanat ? Les boutres comoriens et malgaches n'ont-ils pas trafiqué dans le sud-ouest de l'océan bien avant l'arrivée des Européens ? D'où viendrait donc le nom de ce puits des Arabes que l'on découvre dans le sud de La Réunion⁶⁶ ? D'ailleurs Toussaint se contredit un peu plus loin en reconnaissant que « *les deux mondes en question sont très divisés et qu'ils s'interpénètrent tous deux au point*

⁶² *Ibid.* p 10. Toussaint dit pourtant dans son *Histoire des Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, Paris, 1972, p 21, que les Malais ont du longer les côtes asiatiques puis africaines pour arriver jusqu'à Madagascar.

⁶³ *Ibid.* p 10.

⁶⁴ *Ibid.* p 7.

⁶⁵ Le président de la République française dans un discours à Dakar le 26 juillet 2007 : « *L'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire* ».

⁶⁶ Nous n'avons aucune prétention à expliquer l'origine de cette appellation et ne nous risquerons surtout pas à le faire à l'instar de Roger Théodora. Auguste Toussaint, dont nous apprécions par ailleurs l'érudition, en ramenant le début de l'histoire de l'océan Indien à l'arrivée de Vasco de Gama, fait de l'ethnocentrisme.

qu'il est difficile de trouver entre eux une ligne de démarcation », et en écrivant même que « le Levant, d'une part, et l'Extrême-Orient, d'autre part, peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'océan Indien ⁶⁷ ». L'appellation « Levant » s'applique depuis le Moyen Age à la région du Proche-Orient incluant le Liban, la Syrie, la Jordanie, Israël et les territoires palestiniens. Nous ne voyons pas trop pourquoi Toussaint veut faire remonter l'océan Indien jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Par contre, pousser ses limites jusqu'à ceux de la péninsule indochinoise ne nous paraît pas absurde, sur le plan historique en tout cas. L'actuel Vietnam, dont les côtes sont baignées par la mer de Chine, fut occupé anciennement par des Indiens (royaume de Cham). Mais le grand historien et archiviste mauricien est un sociologue de premier ordre lorsqu'il fait le distinguo très net entre les masses continentales (Afrique, Inde, Indochine), les îles-continentes qui y sont plus ou moins liées humainement (Java, Sumatra, Bornéo, Ceylan, Madagascar) et les minuscules archipels du sud-ouest de l'océan qui constituent un monde à part mais formant ensemble une unité de civilisation, même très modeste à l'échelle de la planète. « A peu près à mi-chemin entre



Vestiges de la présence arabe : balcons, portes sculptés et boutres (D.A. 2009)

⁶⁷ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien, Collection Pays d'outre-mer, colonies, empire, pays autonomes*, PUF, Paris, 1961, p 8.



Ceylan et la côte orientale de l'Afrique se trouvent trois groupes d'îles aux noms bizarres : groupe des Chagos, groupe des Seychelles (...) et beaucoup plus bas groupe des Mascareignes. Bien qu'ils soient séparés par des centaines de milles marins et qu'il n'existe encore aucun terme générique pour les désigner, ces trois groupes forment, en fait, un ensemble distinct possédant des caractères communs. Le nom d'îles africaines (...) est impropre puisque les îles en question ne tiennent en aucune manière à l'Afrique ni par l'histoire ni par la géographie (...) Ce qui constitue la profonde originalité de ce monde insulaire, c'est qu'il est tout baigné des tendresses marines comme l'a noté si poétiquement le géographe Weulersse⁶⁸ ». Il fait ici évidemment référence à une période antérieure à la colonisation de ces îlots par l'homme. Car en effet, avant cette époque, rien ne permet de les rattacher ni à l'Afrique, ni à l'Asie, encore moins à l'Europe, et curieusement même pas à Madagascar. C'est bien dans ces pays vierges d'occupation humaine que va naître une des plus étonnantes interculturalités, que l'on va appeler « créole de l'océan Indien ». Africaines, malgaches essentiellement, ces îles le deviendront par leur peuplement. Mais ce peuplement les rendra également européennes et asiatiques. De ces civilisations multiples, car tous les continents et même la plupart des pays en possèdent plusieurs, ce qu'on appelle en terme

⁶⁸ *Ibid.* p 4.

savant la multiculturalité donnera un syncrétisme original dont il paraît bien difficile aujourd'hui de déterminer la part de chaque composante. C'est pourtant ce que nous allons tenter de faire, en observant particulièrement la part européenne, non au sens large de l'appartenance au continent Europe, mais au sens restreint de la civilisation spécifique des gens de l'ouest de la France, devenus Bourbonnais, Mauriciens ou Seychellois.

Puisque notre hypothèse est que le tempérament celtique des immigrants français a permis l'interculturalité ayant donné naissance à la créolité indocéanique, il nous faut expliquer ces concepts sociologiques. Avant de définir ce qu'est l'*interculturalité* et surtout ce à quoi peut correspondre à l'époque moderne un concept de création si récente, voyons d'abord ce que nous entendons par l'expression *créolité indocéanique*, un autre néologisme. Selon l'Antillais Raphaël Confiant, « *le concept de créolité fait référence au terme Créole qui vient de l'espagnol criollo (qui dérive lui-même du latin creare), et signifie simplement « né aux Amériques », par opposition d'une part aux autochtones, dits plus tard Amérindiens, et d'autres part aux autres arrivés, Européens et Africains, puis Asiatiques et Levantins* »⁶⁹. Pour le sociolinguiste québécois Jacques Leclerc, « *le terme de créole possède deux étymologies, l'une portugaise (crioulo), l'autre, espagnole (criollo), qui viennent du même mot latin criare, signifiant soit «nourrir» soit «élever» ou plus précisément « serviteur nourri dans la maison ». Une personne qu'on appelait à l'origine un Créole désignait d'abord quelqu'un qui avait été élevé sur place, c'est-à-dire qui est du pays. Le mot a servi avant tout à désigner l'enfant blanc né et élevé dans les colonies d'outre-mer*⁷⁰ ». Ce mot prend ensuite un sens plus général pour désigner toute personne, même de couleur, née dans une colonie européenne de la mer des Antilles ou de l'océan Indien (Mascareignes, Seychelles). Dans les recensements faits à l'île Bourbon avant 1848, on distingue les esclaves créoles nés dans l'île, sans distinction de race ou de couleur, des esclaves malgaches, cafres ou indiens. Il semble que la signification reprend une connotation raciale, après l'abolition de l'esclavage, surtout à cause de l'arrivée massive de nouveaux immigrants de couleur (les engagés indiens), les Blancs nés dans l'île se reconnaissant seuls le droit à l'appellation de Créoles. Ils s'adjoignent les métis issus de leur communauté, surtout s'ils portent un nom reconnu comme créole. Les autres sont appelés « Cafres » pour les descendants d'Africains, « Malbars » pour les descendants d'Indiens, « Zarabs » pour les descendants d'Indo-musulmans, Chinois,

⁶⁹ Raphaël Confiant, *Aimé Césaire, une traversée paradoxale du siècle*, essai, Stock, 1993, p 273, cité par l'encyclopédie libre de Wikipédia sous la rubrique *créolité*. fr.wikipedia.org/wiki/Créolité

⁷⁰ Jacques Leclerc, article intitulé « *Créole* », publié sur le site Internet de l'université de Laval au Canada, www.tlfq.ulaval.ca

Comoriens, Malgaches, etc. Pour Mario Serviabile⁷¹, c'est vers 1920 que la haute bourgeoisie blanche cherche à se réapproprier l'appellation « Créole » pour en faire un objet de promotion identitaire spécifique, sous l'impulsion de Raphael Barquisseau louant dans sa thèse de doctorat les mérites des poètes réunionnais des siècles passés, surtout du XIXe siècle.

Le distinguo entre « *qui est ou n'est pas Créole* » ne semble pas unanimement partagé dans l'île jusque dans les années 50, à l'arrivée des premiers fonctionnaires métropolitains de la départementalisation, quand la désignation devient celle réservée à l'habitant originaire de La Réunion, quelle que soit sa race, par opposition à « Zorey » qui s'applique aux Français métropolitains. La bourgeoisie blanche accepte enfin de reconnaître comme Créole tout natif de l'île. Mais dans le langage courant, entre habitants de La Réunion, on continue cependant à utiliser les appellations d'origine ethnique. Aujourd'hui encore, un Réunionnais peut être dit Créole blanc, Cafre, Malbar, Zarab, Chinois, ou le plus souvent métis... Les Blancs et assimilés se partagent entre « *Gros Blancs*⁷² », descendants des grands propriétaires fonciers, et « *Petits Blancs*⁷³ », les moins riches qui en majorité peuplent les hauts de l'île. L'appellation « Zoréole » pour le métropolitain ayant adopté un mode de vie réunionnais reste folklorique. Le curieux néologisme « Créopolitain », tout récent, pour désigner un Réunionnais né et vivant en France métropolitaine, risque fort de ne pas se populariser. Pour être acceptés, les néologismes doivent parfaitement s'accorder au ressenti de la population, à ce que les psychologues dénomment l'inconscient collectif. Et le sentiment d'appartenance créole, ce que nous essayons de redéfinir comme étant la créolité⁷⁴, est de cet ordre. En tout cas, le mot « créole » et ses dérivés ne peuvent plus servir d'arguments idéologiques plus ou moins nationalistes, de droite ou de gauche, comme ce fut parfois le cas. Par essence même, la créolité est incompatible avec tout sentiment de xénophobie ou de communautarisme. Etre Créole aujourd'hui à La Réunion, c'est d'abord accepter et affirmer son intégration sans

⁷¹ Dans son exposition culturelle de janvier 1997, intitulée *Languette et grande langue. Enjeux, acteurs et témoins du créole réunionnais*, CLIP, Exposition d'Education populaire, Mario Serviabile ne fait pas référence à Barquisseau, sans doute parce que celui-ci ne juge pas que la langue créole est la référence indispensable pour se dire d'identité créole. Plus tard, « *dans les années 30, l'île vit sa révolution culturelle - une bataille de Hernani autour de Fourcade. Avec lui le créole entre dans les salons bourgeois (...) La jeunesse dorée réunionnaise affiche ainsi sa différence avec les Zoreils (métropolitains)* ». Languette et Grande Langue, affiche n°6.

⁷² Cette dénomination a une connotation négative puisqu'elle rappelle l'énorme emprise foncière que cette communauté a constituée depuis deux siècles avec la culture de la canne à sucre. Dans les années 80, à l'île de La Réunion, 5% des propriétaires possédaient encore 50% de la surface agricole utile, notamment les terres mécanisables du littoral. Le terme « gros Blancs » est aujourd'hui de moins en moins utilisé.

⁷³ On parle aujourd'hui plus couramment de Yab ou de Pattes jaunes. Autrefois, d'autres termes étaient également en usage pour définir cette communauté, comme Litone ou Mahoul...

⁷⁴ Le problème de ce néologisme c'est qu'il est créé, en opposition à la négritude dit-on, par des militants littéraires antillais (Confiant, Chamoiseau et Bernabé) en 1989, largement relayés par une presse nationale française qui, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution, veut montrer au monde l'universalisme de la France.

réserve au milieu populaire réunionnais, c'est-à-dire au « vivre ensemble ». Autrefois, il n'était pas rare de rencontrer des personnes complexées qui, tout en se désignant Créoles, cherchaient à imiter le métropolitain, ne parlaient plus le créole, interdisaient à leurs enfants de le parler et bien sûr de fréquenter des jeunes des quartiers défavorisés. Désormais, il paraîtrait insensé de revendiquer sa créolité sans parler couramment la langue créole, sans se nourrir au quotidien de cuisine créole, sans penser et même agir comme un Créole, sans avoir dans le plus profond de son être la mentalité créole ? Même si l'acculturation, surtout par la télévision et l'arrivée de nombreux migrants, fait son chemin dans les esprits, le sentiment d'appartenance créole reste prégnant et tend à devenir une véritable prise de conscience qu'il faut désormais sauver le riche patrimoine multiculturel immatériel de La Réunion. Pour le député réunionnais René Paul Victoria, « *Vivre dans une île créole, c'est s'enrichir de nos mutuelles différences, car rien de ce qui est humain ne nous est étranger. Chaque Créole est en même temps Cafre, Malbar, Zarab, Zoreil, Yab, Chinois et l'humanité tout entière*⁷⁵ ».

Cet état d'esprit n'est pas différent à l'île Maurice, à l'île Rodrigues et surtout aux Seychelles⁷⁶, même si chaque Etat a ses spécificités humaines et politiques. Le cas de l'île Maurice est quand même particulier, car l'appellation « Créole » y est encore réservée à la seule communauté des habitants de couleur présente dans l'île depuis le XVIIIe siècle, par opposition surtout aux Indo-Mauriciens arrivés massivement au XIXe siècle, après l'abolition de l'esclavage, en deux étapes : 1835 et 1839. Les autres « communautés » sont les Franco-Mauriciens⁷⁷ descendant des grands propriétaires blancs, les Sino-Mauriciens issus des immigrés chinois, et les Musulmans issus des commerçants gujaratis arrivés à Maurice au début du XXe siècle. A Madagascar et dans les anciens comptoirs français de l'Inde, le terme « créolité » est plus un concept philosophique qu'une dénomination à caractère ethnique. On peut rencontrer des gens, métis franco-malgaches, qui se disent Créoles, sur l'île de Nosy Bé, sur celle de Sainte Marie, plus rarement à Fort Dauphin et à Diégo Suarez, mais cela ne correspond à aucune communauté créole constituée géographiquement et culturellement. Pour

⁷⁵ René Paul Victoria, *Pour une île créole durable, appel pour le vivre ensemble*, manifeste d'une page distribué à Saint Denis, le 18 juin 2010.

⁷⁶ Les Seychelles constituent le seul Etat au monde à avoir choisi la langue créole comme langue nationale. C'est à Victoria, la capitale, que nous avons ressenti le plus fort sentiment d'appartenance créole de tout l'océan Indien, sans influence prépondérante de telle ou telle communauté d'origine. A La Réunion, la mimèsis économique et sociale parisienne est flagrante. A Maurice, c'est le leadership indien qui l'emporte.

⁷⁷ Cette communauté franco-mauricienne, très faible numériquement, n'est pas reconnue constitutionnellement mais a un tel pouvoir économique que l'appellation se comprend. Juridiquement, les Franco-Mauriciens sont classés dans la population générale. Il n'y a que trois communautés officielles à l'île Maurice : les Indo-Mauriciens, les Sino-Mauriciens et le reste, dit la population générale.

Pondichéry, Animesh Rai n'hésite pas à parler d'une certaine forme de créolité, persuadé qu'il est (nous le sommes également) que le métissage culturel qui y a été vécu a des ressemblances avec celui des îles Mascareignes. Il y a bien eu, à Madagascar comme en Inde, un début d'interculturalité comparable à ce qui a donné la créolité dans les petites îles, puisque constituée à partir des mêmes racines multiples, européennes, malgaches, indiennes et autres. Bien entendu, ces minuscules îlots interculturels perdus à la périphérie de la grande Ile et du sous-continent indien n'ont eu qu'une incidence modeste sur les « immenses » cultures ancestrales malgaches et indiennes. Ils créent pourtant, chez les populations qu'ils touchent, des sentiments, parfois faits de ressentiment, mais toujours une certaine vision de l'autre plus ou moins positive qui laissent pour de nombreuses générations un imaginaire collectif nourri de métissage culturel. Lors d'une communication faite à l'université de Pondichéry le 21 janvier 2010, intitulée « *Le rêve français de s'offrir un empire en Inde au XVIIIe siècle* », nous avons tenté de restituer en quelques phrases l'image que nous nous faisons de la mentalité des quatre plus importants gouverneurs français à Pondichéry : Martin, Lenoir, Dumas et Duplex. Leur comportement est positif puisqu'il permet une interculturalité franco-indienne qui laisse des souvenirs plutôt heureux aux populations autochtones. Face au rouleau compresseur anglais, les comptoirs français donnent en général une image de douceur de vivre et d'un bon apprentissage de la citoyenneté. A l'issue de notre exposé, le professeur Kichenamourty de l'université de Pondichéry, président de séance, faisait remarquer à l'auditoire: « *Ce discours entre tout à fait dans le cadre de ce qui permet d'entretenir l'imaginaire des Indiens concernant la présence française en Inde* ⁷⁸ ».

Mimèsis et transferts culturels

Nous avons parlé dans une note de bas de page précédente, à propos de l'influence française actuelle à La Réunion, d'une mimèsis économique et sociale. Qu'entendons-nous par là ? Simplement que le mimétisme comportemental des Réunionnais est aujourd'hui calqué quasi-exclusivement sur la France. Est-ce un choix délibéré de l'unanimité d'entre eux ou le résultat d'une volonté idéologique locale ? Nous ne le pensons pas. Est-ce du à une certaine politique de la métropole ? C'est plus vraisemblable. La France d'aujourd'hui reste à l'égard de ses territoires lointains, comme elle le fut vis à vis de ses anciennes provinces

⁷⁸ Professeur R. Kichenamourty, UGC Emeritus Fellow, Université de Pondichéry, président de séance durant le colloque organisé conjointement par l'université de Pondichéry et celle de La Réunion, du 20 au 22 janvier 2010, sur *Diaspora indienne et interculturalité dans l'histoire des îles et pays de l'océan Indien*.

hexagonales, dans une stratégie d'assimilation française totale et non discutable, celle qu'elle défend sans relâche au nom de la citoyenneté⁷⁹ républicaine depuis plus d'une centaine d'années. Mais voyons d'abord quelle est l'histoire de la mimèsis à travers les siècles ? « *Pour Platon, la mimèsis est une des formes les plus importantes de l'activité humaine : l'éducation. Les enfants imitent certaines actions qu'ils prennent pour modèles, des attitudes, des valeurs, compétences et aptitudes sociales ; c'est par ce biais qu'ils sont socialisés et éduqués*⁸⁰ ». Les anciens Grecs ont donc une définition et surtout une vision très universelle de ce concept. Vu sous cet angle, on pourrait l'appliquer à toutes les populations de la terre. Quelle peuplade, même la plus archaïque, n'entretient pas ce modèle simple de continuité socioculturelle par transmission, d'une génération à l'autre, de ses valeurs et coutumes ancestrales ? « *Au Moyen Age, le phénomène de mimèsis permet d'intégrer les traditions reçues de l'Antiquité et du christianisme (...) La référence à Dieu prend alors une place centrale dans les domaines de l'art, de la littérature et de la musique, ainsi que dans la justification du pouvoir politique*⁸¹ ». On le voit, l'histoire de la mimèsis tend déjà vers un certain ethnocentrisme européen puisqu'une notion qui se voulait au départ générale à l'humanité est désormais ramenée à la situation spécifiquement européenne de christianisation, et encore... en considérant que l'ensemble des populations de l'Europe féodale sont toutes christianisées, ce qui n'est pas le cas. D'abord, le monde connu de l'époque se limite-t-il aux frontières de l'Europe ? N'y aurait-il aucune mimèsis en Afrique du nord et dans les pays arabes ? Et que dire des sociétés asiatiques qui ne sont quand même pas totalement ignorés au Moyen Âge ? « *A la Renaissance, la mimèsis prend une autre forme : elle est employée comme une relation de subordination à un modèle - l'Antiquité - jouant un rôle dans le développement d'une culture nouvelle. La Renaissance n'est pas une réplique stricte de la culture classique, mais le produit d'une appropriation particulière de cette culture, par le copiage et l'étude des textes, comme une culture étrangère*⁸² ». C'est sûrement vrai pour l'élite nobiliaire et ecclésiastique de l'Europe, mais cela concerne-t-il son milieu populaire qui représente au minimum 70 à 80% de l'humanité ? Et durant cette fameuse

⁷⁹ Si la citoyenneté française apparaît désormais universelle puisque tout Français est reconnu citoyen et jouit pleinement de ses droits civiques, cela n'a pas toujours été le cas. Le code de l'indigénat, qui n'accordait aux sujets indigènes ni le droit de vote ni la liberté de circulation, et qui instituait le travail forcé dans les colonies, n'est aboli officiellement qu'en 1946. En Algérie, les autorités françaises maintiendront malgré tout le statut d'indigène jusqu'en 1962... Le droit de vote n'est accordé aux femmes en France qu'en 1944 ! En Angleterre, elles en jouissaient déjà depuis 1918.

⁸⁰ Jean Paul Fischer et Jean-Baptiste Perret, Celsa, Université de Paris IV-Sorbonne, *La mimèsis sociale : l'approche historique de Gunter Gebauer et Christoph Wulf*, 1998, p 2 (64) documents.irevues.inist.fr

⁸¹ *Ibid.* p 2 (64) suite.

⁸² *Ibid.* p 2 (64) suite.

période de la Renaissance, les nababs et radjas de l'Inde, les empereurs de Chine et du Japon se sont-ils appropriés eux aussi, comme les princes européens, le modèle gréco-romain ? Cette approche historique de la mimésis sociale nous semble vraiment étriquée. Et elle le devient encore plus au fur et à mesure qu'on avance dans le temps puisque ses auteurs finissent par ne plus parler que du cas de la France... « *Alors que, pendant l'absolutisme français, la mimésis a contribué à transformer la réalité politique en un monde fictionnel dont le roi est le centre, elle devient à l'époque de la philosophie des lumières une arme de la bourgeoisie dans sa lutte pour le pouvoir*⁸³ ». La mimésis en question concerne une société très restreinte, car si le milieu populaire suit ses maîtres nobles ou cléricaux jusqu'au XVIIe siècle, et participe activement à leur copiage culturel (ce sont bien les gens du peuple et en grand nombre qui érigent les châteaux forts et les cathédrales, puis les châteaux de la Renaissance et les nombreux calvaires), il n'est quasiment plus intéressé par la mimésis mise en place par la bourgeoisie du XVIIIe siècle. Coupées de la base, les élites, bourgeois ou gentilshommes, sont de plus en plus sujettes à la critique, et leur culture qui ne repose sur rien d'ancestral est rejetée par les plus pauvres. Le mimétisme social dont il serait question ici, fondée sur le théâtre et les sociétés savantes, ne s'applique donc qu'à une toute petite minorité de lettrés urbains. Elle est naturellement perçue par les ruraux comme étrangère à la transmission de l'éducation et de la socialisation telle qu'ils la conçoivent depuis des siècles. Si le Dieu des Chrétiens a sa place dans les milieux de vie des miséreux d'Europe - à côté d'une quantité de saints, notamment dans l'Ouest, cachant souvent des divinités païennes et des croyances dites superstitieuses d'origine celtique - le théâtre et la littérature de la bourgeoisie n'y pénètrent pas. Concurrencés par d'autres imaginaires peuplés de magie, qui n'ont donc rien à voir avec le rationalisme, ils ne peuvent servir de modèle. « *Pour Benjamin, les habitants de mondes organisés selon des principes magiques se caractérisent par leur aptitude, résidant dans une faculté mimétique, à discerner les similarités*⁸⁴ ». Nous partageons l'opinion du philosophe allemand Walter Benjamin. En effet, des Européens qui entretiennent ces croyances dites superstitieuses, donc magiques, comme c'est le cas du milieu populaire de l'ouest de la France, nous paraissent plus aptes à accepter et intégrer les rites sacrés ésotériques d'autres croyances ou religions (animisme, chamanisme, culte des ancêtres ou hindouisme par exemple). L'étranger à ce monde de la magie et du surnaturel païen, comme pouvait l'être l'absolutiste chrétien, catholique ou protestant des XVIe et XVIIe siècles, ou le rationaliste du XVIIIe, repousse tout cela avec véhémence, souvent par l'ironie, parfois par

⁸³ *Ibid.* p 2 et 3 (64 et 65)

⁸⁴ *Ibid.* p 4 (65).

l'anathème et la violence, ce qui empêche radicalement l'émergence de la moindre interculturalité.

La pérennité d'une interculturalité, comme l'entretien d'une culture traditionnelle, repose d'abord sur la mimèsis sociale. Ce concept part du principe que rien de culturel n'est inné et que l'enfant naît avec un cerveau vierge de tout ce qui fera sa culture, donc son identité. A contrario, les sociologues oublient peut-être que le phénotype - ce qui se manifeste extérieurement chez l'individu - est d'abord l'expression de son génotype. C'est vrai pour la morphologie et souvent la physiologie de l'être : on retrouve généralement chez l'enfant les traits physiques de ses parents et souvent leurs atouts et leurs faiblesses physiologiques. L'hérédité de certaines maladies liées aux sécrétions hormonales par exemple n'est plus à démontrer. Les principales glandes endocrines, hypophyse, thyroïde, surrénales, pancréas, gonades, se trouvent bien sous le contrôle étroit du cerveau et leur dysfonctionnement commence très souvent dès la naissance, bien avant que la maladie ne se révèle. Nous pensons, qu'à l'instar de certaines maladies fonctionnelles, des caractères psychologiques sont inscrits chez le fœtus à sa conception. D'ailleurs, les psychiatres et les psychologues conviennent pour la plupart qu'il y a des familles de dépressifs, et que certains comportements spécifiques s'y reproduisent d'une génération à l'autre, sans qu'on puisse accuser seulement le contexte familial ou social. Quoi qu'il en soit, cette part héréditaire reste difficilement quantifiable... Par contre la mimèsis familiale des premières années de vie, semble la plus importante, parce qu'elle marque l'individu de façon indélébile. La mimèsis sociale constituerait alors une sorte de « seconde peau » qui finit par supplanter la première, mais jamais totalement. « *La personnalité de chacun résulte de l'inscription progressive en lui de ses comportements face au monde, aux autres, aux mœurs et aux idées, sous forme d'habitudes constitutives d'une seconde nature qui se subordonne à la première... C'est ainsi que se modèle notre personnalité, moins naturelle que socioculturelle* ⁸⁵ ». Christian Barat préfère, lui, parler des filtres culturels (familiaux, religieux, sociaux, éducatifs) qui finissent par faire passer l'individu du monde naturel où il est né au monde virtuel qu'il s'imagine. Mais le proverbe dit « *chassez le naturel il revient au galop* ». La véritable nature de la personne, celle de son enfance et de son adolescence, son tempérament et les réactions de comportement qui y sont liées, finissent parfois par prendre le dessus. On comprend mieux dès lors, « *la longue, l'inépuisable durée des civilisations* » pressentie par Fernand Braudel.

⁸⁵ Jean Rohou, *Fils de plouc*, Editions Ouest-France, Rennes, 2005, p 452.

Dans des sociétés populaires immuables comme peuvent l'être notamment les sociétés celtiques depuis l'empire romain jusqu'au milieu du XXe siècle - où l'endogamie est souvent la règle - les mêmes comportements sociaux se reproduisent grâce au phénomène de mimèsis. Le vaste brassage que l'on constate actuellement est lié à la facilité des transports aériens et surtout à leur démocratisation. « *Dépêchons-nous de voyager avant que la Terre n'ait partout le même visage!*⁸⁶ », prévient Braudel. Au XIXe siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, les voyages en chemin de fer ou en bateau de voyageurs sont réservés à des privilégiés. Dans l'ouest de la France, comme dans beaucoup de provinces, les paysans naissent, se marient et meurent souvent dans le même village, parfois dans la même maison. On ne connaît guère d'échanges interculturels, sauf lorsqu'un garçon de la rive droite de la Vilaine, bretonnant⁸⁷, vient convoler avec une fille de la rive gauche, mitao⁸⁸. Bien qu'ils ne parlent pas la même langue, ils sont cependant tous les deux de culture bretonne, donc celtique.

⁸⁶ Fernand Braudel, *La longue, l'inépuisable durée des civilisations*, texte de 14 pages extrait de l'article *Histoire des civilisations : le passé explique le présent*, publié en 1959 dans *L'encyclopédie française*, repris dans *Les ambitions de l'Histoire*, Editions Fallois, Paris 1997, p 4, www.scribd.com

⁸⁷ On dit bretonnant celui qui s'exprime en breton.

⁸⁸ On appelle mitao en langue galloise un habitant des bords de la Vilaine qui parle le gallo, langue romane.

Chapitre I : Le « celtisme » dans l'ouest de la France : ses origines, sa réalité et son modèle psycho-comportemental à l'époque moderne

Remarque préliminaire : Comment penser l'histoire des mentalités en respectant leurs aires géographiques et les cultures auxquelles elles se rattachent?

Nous voulons ici préciser le champ d'observation concernant les caractères celtiques à l'époque Moderne, surtout ceux de l'ouest de la France. Nous l'avons dit, des travaux de dénombrement des « *immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810* »⁸⁹ (date où l'île devient anglaise pour cinq ans) ont été faits par Damien Aupiais en 2003. Répertoriant, grâce au dictionnaire généalogique de Riquebourg, plus 2000 immigrants européens et assimilés à Bourbon durant cette période, il détermine que ceux d'origine bretonne, (nés dans la province de Bretagne) représentent un tiers des immigrants provenant de France, mais reconnaît que se limiter à la seule appartenance au sol breton (départements actuels de Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire Atlantique, Morbihan) ne permet pas de prendre en compte d'autres caractères d'appartenance plus subtils et tout aussi valables (liens familiaux et sociaux, langage et mode de vie communs). Les anciennes frontières féodales, devenues frontières provinciales, sont loin de constituer des freins à la circulation des hommes, encore moins à celle des croyances, des atavismes culturels et des comportements sociaux dans l'Ouest, « *puisque'on sait que nombre de familles de Bretons à la recherche de travail ou fuyant les persécutions s'étaient installées, surtout après « l'annexion » de la Bretagne par la France, dans les provinces limitrophes du Maine, de l'Anjou, du Poitou, et de la Normandie, ainsi que dans la région parisienne*⁹⁰ ». Déjà à l'époque des duchés et comtés, « *les populations s'accordaient par dessus les frontières ; les ducs n'y consentaient guère, mais n'y pouvaient rien...*⁹¹ ». Et pour cause, puisque les plus grands domaines seigneuriaux se trouvent à cheval sur les frontières, leurs propriétaires étant vassaux du duc de Bretagne et tantôt du roi d'Angleterre, tantôt du roi de France. La maison mainoise des Laval possède beaucoup de terres en Bretagne et le comté normand d'Acquigny. La maison bretonne des Rohan accède par mariage à l'importante seigneurie des Chabot dans le Poitou. Le domaine des Clisson du sud de la Bretagne s'étend jusqu'à Champtoceaux en Anjou.

L'élargissement de notre champ d'étude aux provinces limitrophes de la Bretagne permet de constater, à l'instar de Damien Aupiais, que la majorité des immigrants d'origine européenne à l'île Bourbon, au début de son peuplement, proviennent de ce qu'on appelle

⁸⁹ Damien Aupiais (1981-2005), *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810, d'après le dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion) de L.G. Camille Riquebourg*, mémoire de maîtrise de 2003 sous la direction du professeur Sudel Fuma directeur de la chaire UNESCO de l'océan Indien, édité à titre posthume en 2006 par les éditions JFR/Grand Océan.

⁹⁰ *Ibidem* p 32. Il ne peut y avoir de chiffre précis de cette émigration puisque des recensements n'ont lieu qu'à partir de 1801, mais la toponymie et la patronymie locales en Anjou, dans le Maine, en Basse Normandie et en Poitou atteste bien d'une installation ancienne importante et durable des Bretons dans ces provinces limitrophes.

⁹¹ Emile Gaborit, directeur des Archives de Loire Atlantique, cité dans *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, conférence du professeur Joel Cornette de Clio du 29 mars 2008, p 49. www.clio.fr.

aujourd'hui en France le « Grand Ouest⁹² » Ce que confirme Philippe Madubost dans un article du Journal de l'île de La Réunion du 26 octobre 2008, en parlant de la première génération de Bourbonnais : « *A la Réunion, se sont rencontrées des populations de France (Bretagne, Normandie, Charente en tête), d'Europe, d'Asie, d'Afrique (...) le tout sur une période relativement courte : l'île comptait à peine un millier d'habitant au début du XVIIIe siècle⁹³* ». Le peuplement de l'île Maurice, désertée par les Hollandais en 1710, puis occupée définitivement sous le nom d'Isle de France par les Français (beaucoup d'entre eux en provenance de l'île Bourbon) tout comme celui de l'île Rodrigues à partir du milieu du XVIIIe siècle, et le gouvernement commun de l'archipel des Mascareignes par Mahé de La Bourdonnais à partir de 1735, nous permettent de penser que la composition « ethnique » des populations de chaque île est relativement semblable au XVIIIe siècle, surtout dans l'apport européen. On peut l'observer aujourd'hui par les patronymes de vieille souche créole et d'origine française, cela malgré l'administration postérieure par les Anglais, de Maurice et Rodrigues, à partir de 1810. On retrouve d'ailleurs bon nombre de ces patronymes également aux Seychelles, dont la France prend possession en 1756. De même, les colons qui se sont installés précédemment à Madagascar et dans les comptoirs français de l'Inde proviennent eux aussi pour beaucoup de ces provinces de l'ouest. Or, pour exercer une influence dans une interculturalité, ici celle qui va donner la créolité indocéanique, la quantité des immigrants et surtout leur proportion dès les premières générations ne semblent-elles pas essentielles ? Notre intention n'était pas d'élargir le champ d'observation des mentalités de l'ouest à cette seule fin, mais si les habitants de ces provinces voisines ont une mentalité commune, pourquoi devrait-on l'ignorer ? Pour respecter les frontières dites historiques de la Bretagne ? Pour ne pas fournir d'argument à ceux qui contestent le renouveau culturel breton des années 1970 ? Cela ne peut constituer des raisons valables pour un historien.

Que veut-on découvrir en recherchant la part immatérielle que ces gens auraient pu apporter avec eux dans l'océan Indien ? D'abord et avant tout leur personnalité profonde, intrinsèque à leur milieu de vie réel, leur conscience d'appartenir à ce milieu si elle existe, et non l'actuel sentiment d'identité en rapport avec d'anciennes structures étatiques regrettées par certains (royaume ou duché), mais surtout suscité par les concepts de nationalité et de

⁹² L'expression « Grand Ouest » est généralement appliquée à une zone regroupant de nombreux départements de l'ouest de la France. C'est également un concept politique contesté par certains autonomistes bretons.

⁹³ Philippe Madubost, journaliste au JIR, *A la recherche de nos ancêtres*, article de 4 pages dans le « *J Dimanche* » du 26 octobre 2008, p 20, écrit à l'occasion des « *Journées départementales de la généalogie 2008* » organisées par le Cercle généalogique de Bourbon à la médiathèque de Sainte Marie (île de La Réunion).

nationalisme, notions postérieures à l'époque Moderne et dont on connaît les excès au XXe siècle. Que voulions-nous éviter à tout prix ? Etre considéré comme voulant réécrire l'histoire de la Bretagne et de son identité culturelle (sujet abondamment traité de nos jours, et parfois polémique⁹⁴) mais aussi les aventures maritimes des Bretons⁹⁵, comme s'ils étaient les seuls grands marins français. Après une lecture rapide des premières sources historiques que nous avons collectées, nous avons fait un constat initial : la civilisation de l'ouest de la France a bien une originalité et des spécificités. Le professeur d'origine angevine François Lebrun le démontre indirectement mais de façon très nette dans son livre « *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime* »⁹⁶. Nous en avons déduit que ce qui fait la cohésion des mentalités des sociétés rurales, au-delà des liens familiaux qui restent bien sûr essentiels, c'est

Deux fleuves traversent le massif armoricain : la Loire et la Vilaine



⁹⁴ La polémique autour du tout récent livre d'Alain Croix, professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Rennes 2 Haute-Bretagne, « *La Bretagne: entre identité et histoire* », paru aux éditions Gallimard collection Découvertes en 2008, montre bien l'épineux problème. L'OMEB (Observatoire des médias en Bretagne) concernant ce livre, titre un article transmis par l'Agence Bretagne Presse le 29 septembre 2008. « *Le révisionnisme de l'histoire bretonne d'Alain Croix* », dans lequel l'historien est accusé de « nier qu'un Etat breton indépendant ait jamais existé ». www.agencebretagnepresse.com consulté le 25 octobre 2008.

⁹⁵ Ce sujet a inspiré beaucoup d'écrivains. Le roman historique qui nous paraît faire autorité en la matière, en tout cas pour ce qui concerne les motivations qu'ont en général les candidats bretons à l'aventure maritime sous l'ancien Régime, reste celui de Irène Frain, *Quand les Bretons peuplaient les mers*, Editions Fayard, Paris, 1980.

⁹⁶ François Lebrun, né en 1923, professeur émérite d'histoire moderne à l'université Rennes 2 Haute-Bretagne, spécialiste de l'Anjou, a longuement étudié les cultures et croyances des populations de l'ouest de la France, sans prêter le flanc aux objections sur la régionalisation actuelle et la création des Pays de Loire si controversés.



d'une part leur environnement géographique et climatique (situations structurelles), d'autre part les événements sociaux ou « politiques » qui les ont traversées (situations conjoncturelles). L'environnement de la société de l'Ouest se caractérise par l'omniprésence du bocage qui couvre en grande partie le massif armoricain, et l'influence de l'activité maritime qui se prolonge à l'intérieur de la péninsule grâce à la navigation fluviale (Loire inférieure, Vilaine, et leurs affluents respectifs, Maine et Ille). Les événements sociaux ou « politiques » qu'elle a rencontrés montrent souvent une similitude de comportements collectifs dont la « chouannerie » n'est que l'exemple le plus connu, incontestablement.

Reste l'utilisation de l'adjectif celtique pour qualifier certaines mentalités de ces populations. La référence aux Celtes, en tant que civilisation encore existante qui a conservé l'héritage immatériel des « anciens Celtes », fait souvent l'objet de controverses dans le petit monde des chercheurs s'intéressant à la question. Pour certains, la civilisation celtique aurait définitivement disparu il y a très longtemps, suite à son incorporation forcée dans l'Empire romain. Pour d'autres, elle n'aurait pas subsisté à la disparition des chrétientés celtiques au XIIe siècle. C'est bien mal connaître l'opiniâtreté séculaire de ces peuples à entretenir les

caractères particuliers qui font leur originalité et leur cohésion. D'ailleurs, la civilisation celtique a prouvé sa durabilité dans l'antiquité. La plupart des historiens s'entendent aujourd'hui pour dire que les Celtes, en termes de civilisation identifiable, apparaissent en Europe au début du deuxième millénaire avant Jésus Christ, à l'âge du bronze. « *Ils sont donc en quelque sorte les successeurs des Indo-Européens, et empruntent d'ailleurs beaucoup à ces derniers : symbole (notamment le triskel), réemploi des mégalithes etc. A noter que tout ceci constitue des hypothèses. Aujourd'hui, on retrouve de véritables champs d'urnes de cette époque. Les urnes sont des petites poteries où on dépose les cendres des morts. Vers 900 avant JC, le fer arrive en Europe en provenance du bassin méditerranéen (...) Arrive ensuite en 700 environ avant JC, la civilisation de l'Hallstatt, qui prend ses racines en Autriche et en Allemagne du Sud, mais se propage vite dans toute la Gaule, en Espagne et en Bretagne anglaise. Puis vers 500 avant JC, c'est la civilisation de la Tène⁹⁷ ».* Les Celtes sont alors à leur apogée. « *Au cours du siècle suivant, leur influence se répandit jusqu'en Ecosse et en Irlande. Une migration semblable s'effectua vers l'Est le long du Danube, et atteignit la mer Noire à la fin du V^e siècle (...) Cette confédération éparpillée domina la plus grande partie de l'Europe jusqu'au premier siècle avant J.-C, date à laquelle Jules César déclencha l'effondrement de la totalité du monde celte⁹⁸ ».* Mais effondrement militaire et politique signifie-t-il disparition définitive d'une culture aussi vaste et si profondément enracinée. Les peuples gaulois continuent bien d'exister sous l'Empire romain, comme ont continué d'exister bien d'autres peuples ailleurs dans le monde, malgré la colonisation de leur territoire. Les mœurs celtiques s'adaptent à la christianisation; certaines disparaissent sans doute mais d'autres obligent la nouvelle religion à les intégrer. Dès ses premières expansions en territoire celtique, ouest de la Gaule et îles britanniques, elle doit accepter un certain syncrétisme ; ses pères fondateurs le reconnaissent. Alors, peut-on employer le terme celtisme dans l'énoncé de notre recherche ? Nous pensons que oui, et cela pour au moins deux raisons :

- La première, c'est qu'il paraît impensable que la civilisation rurale de la France n'ait pas conservé durablement l'apport des anciens Celtes. Si, comme l'affirment des historiens, la civilisation gauloise a disparu au haut Moyen Age (on ne voit pas trop sur quoi ils se basent pour dire cela : à quoi constate-t-on la mort d'une civilisation?), pourquoi leurs descendants n'auraient-ils pas gardé une partie de la culture et des mœurs de leurs ancêtres, à l'époque

⁹⁷ *Encyclopédie de l'Arbre Celtique, L'origine des Celtes*, site construit par Guillaume Roussel, www.arbre-celtique.com

⁹⁸ Angus Konstam, *Atlas historique du Monde celte*, édition originale publiée par Thalamus Publishing, traduction de Claude Lauriot - Prévost pour la parution en français chez Maxi-Livres, Paris, 2002, p 25.

moderne? Au nom de quoi devrait-on les priver d'une appellation rappelant leurs origines ? Les Celtes ont quasiment inventé l'agriculture européenne (outils aratoires, attelage et timon pour la traction animale, artisanat, transformation et conservation des produits de la terre et de l'élevage), les Latins les ayant beaucoup copiés... La suprématie romaine était d'abord militaire et administrative. *« En réalité, la rupture entre le monde celtique et le monde médiéval n'a été radicale que pour ses historiens. Aussitôt effritée l'armature administrative et militaire qui enserrait le pays sous l'occupation romaine, celui-ci semble s'être remis à vivre de sa vie normale, reprenant un rythme interrompu. Sans cesser d'évoluer, la Gaule se retrouve elle-même, et c'est de l'intérieur que se modèle dorénavant son visage : la société médiévale, dans son expression artistique, continue la société celtique, son ancêtre ⁹⁹ »*. Pour Régine Pernoud, il n'y a donc pas disparition de la civilisation celtique. Sous les Francs, se maintient-elle ? Assurément oui puisque les Francs se déclarent seigneurs et maîtres, ne mêlant pas leur sang à celui des serfs gaulois. *« Le comte de Boulainvilliers, d'une très ancienne famille de Picardie, dans l'Histoire de l'ancien gouvernement de la France (1722), établissait la supériorité de la noblesse sur le reste de la nation parce qu'elle était issue des conquérants francs qui avaient imposé sur le sol français, du fait de leur victoire, deux races antagonistes, l'une victorieuse et dominatrice, l'autre vaincue et sujette (...) Les Gaulois devinrent sujets, les Français furent maîtres et seigneurs ¹⁰⁰ »*.

- La deuxième raison, c'est que l'ouest de la France, excentré mais surtout ignoré - puisque les Parisiens considèreront pendant très longtemps ces populations comme arriérées, qualificatif attribué pas seulement aux Bretons mais également aux habitants du Bas-Maine, du Cotentin, de l'Anjou et du Poitou - a pu conserver une mentalité qui nous paraît identique, les réactions des populations en étant souvent le reflet. Il serait tout à fait injuste de limiter le qualificatif celtique au seul territoire où on parle le breton, c'est-à-dire la moitié occidentale de la Bretagne. Une langue n'est pas le reflet d'une mentalité mais seulement un moyen d'expression à un moment donné, qui évolue avec le temps, qui se partage éventuellement avec d'autres peuples, et c'est en cela qu'elle est le plus utile. Elle constitue naturellement une richesse patrimoniale pour l'humanité, comme d'autres formes d'expression culturelles. Mais elle ne peut représenter l'unique et indispensable moyen de reconnaissance d'une culture régionale ou nationale, ou alors il y aurait bien peu de Bretons qui pourraient se dire héritiers de la culture celtique aujourd'hui... N'oublions pas que la majorité d'entre eux, habitant la

⁹⁹ Régine Pernoud, *Les Gaulois*, Editions du Seuil, Paris, 1979, p 110.

¹⁰⁰ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 239.

partie orientale de la Bretagne, n'ont jamais parlé le breton quelle que soit l'époque, et s'exprimaient couramment, jusque dans les années 1960, en gallo, langue romane qu'ils partageaient de longue date avec les Angevins, les Mainois, et les Bas Normands. Devra-t-on dire que les « Gallos » de Bretagne n'ont aucun héritage celtique et qu'ils sont seulement de culture romane ? Ne serait-ce pas oublier que « *La Bretagne a toujours été bilingue, dans toute son histoire. Bien que Nominoé ait commencé à vouloir apprendre le breton à tout le monde là-haut. Mais c'était quand même du gallo-romain qu'on parlait*¹⁰¹ ».

Nous utilisons donc l'adjectif « celtiques » pour qualifier certaines mentalités communes aux populations de l'ouest, non seulement parce que nous ne voyons pas par quel autre le remplacer, mais parce qu'il ne peut être la seule « propriété » des linguistes spécialistes des anciens Celtes. Parler de « mentalités bretonnes » nous paraissait trop restrictif et de nature à engendrer d'autres polémiques. Le peuple breton a sans doute la conscience collective de former une entité particulière plus que d'autres peuples en France à l'époque moderne (ce que l'on pourrait appeler un sentiment national, même si ce terme est anachronique pour la période) mais, individuellement, le paysan de Bretagne a surtout la mentalité que lui confère la ruralité bocagère qui n'est pas différente dans les provinces voisines. « *Il y a sûrement des ressemblances du monde rural entre Bretagne et marges (Haut Maine, Anjou noir au Nord, du côté de Segré)*, affirme l'historien et militant breton Jean Jacques Monnier, qui a beaucoup comparé la Bretagne et l'ouest non breton, et a publié de nombreux articles là-dessus, surtout dans le domaine politique. Il précise en préalable : *j'ai toujours ressenti, même quand j'habitais à Nantes, de fortes différences entre Bretagne (dont Pays nantais) et Val de Loire (Anjou blanc)*¹⁰² ». Mais la situation contemporaine dont il parle est très différente de celle d'une époque lointaine où l'expression politique des paysans n'existe pas. Quant à parler de « mentalités populaires », cela nous semblait vague, en tout cas incapable de définir une zone concrète d'investigation. Nous ne devons pas penser l'histoire des mentalités autrement qu'en les replaçant dans leur contexte géographique. Aux XVIIe et XVIIIe siècles et même bien plus tard, les « petites gens » représentent 80 à 90% de la population ; ils ne reçoivent aucune instruction scolaire. Pour la France, « *en 1735, les*

¹⁰¹ Glenmor, alias Emile Le Scanff, chanteur engagé de langue bretonne et française (1931/1996), *Entretien avec Glenmor*, interview du sociologue Ronan Le Coadic de 1993, publié dans la revue Armen n° 79 de septembre 1996. www.glenmor.net/armen_interview. Glenmor était très lié avec Jacques Brel. Celui-ci a composé à son décès la chanson « *Le moribond* », dans laquelle on retrouve le vers : « *Adieu l'Emile, on t'aimait bien* ».

¹⁰² Jean Jacques Monnier dans un email adressé à l'auteur de cette recherche le 5 janvier 2010.

*ruraux devaient être une vingtaine de millions, et les citadins à peu près 4,4 millions*¹⁰³ ». Et dans les villes, les pauvres sont la majorité. Les personnes du peuple qui auraient pu être conscientes de l'existence d'un « milieu populaire » comme étant le leur ou celui dont elles sont originaires, sont donc peu nombreuses. Nous même, issu de ce milieu, n'eûmes pas connaissance de cette notion avant d'en avoir entendu parler au lycée. Depuis, nous n'avons jamais entendu aucun paysan de chez nous dire qu'il était du milieu populaire. Ce concept ne semble exister que dans la pensée des chercheurs, afin de distinguer la culture des élites de celle de l'écrasante majorité des humains. Il a été largement récupéré par certaines idéologies, notamment le marxisme où l'on parle plutôt de masses populaires. Les ruraux adultes de l'époque moderne ont-ils conscience d'appartenir à un milieu qu'on dit aujourd'hui populaire ? C'est improbable. Ils savent seulement qu'ils ne sont pas nobles ou ecclésiastiques, et que cela les prive du droit de posséder un domaine, donc d'exister aux yeux des autres¹⁰⁴. Par contre, ils conservent la mémoire ancestrale qui transmet leur propre conception de la vie en société, c'est-à-dire leur mentalité. A tel point que les us et coutumes finissent par former un calendrier réglant chaque moment de leur vie sociale, et que leurs représentants aux parlements provinciaux, pourtant nobles et ecclésiastiques (le tiers-état y restant numériquement faible), ne cessent de réclamer au pouvoir central le respect de ces usages locaux. Quand l'historien et sociologue anglais Angus Konstam écrit « *Bien que quelques amateurs d'antiquités du XVIIe siècle aient avancé des preuves de la survivance de la culture celte, le véritable regain d'intérêt pour ce sujet ne vint que vers le milieu du XVIIIe siècle. Inspirés par l'image du bon sauvage de Jean-Jacques Rousseau, les historiens européens se mirent à étudier leurs propres ancêtres*¹⁰⁵ », il confirme que des éléments de la civilisation celtique existent toujours à cette époque. Les premiers historiens français - s'ils avaient eu quelques notions d'ethnographie - n'avaient pas besoin d'aller très loin pour retrouver des populations possédant encore des modes de vie, des mœurs, une mentalité et un imaginaire de leurs ancêtres celtes. Quelques dizaines d'années plus tard, les créateurs de l'Académie celtique, craignant que les traces de cette civilisation ne disparaissent définitivement, lancent un grand programme de collecte à travers toute la France et même bien au-delà de ses frontières terrestres actuelles. N'oublions pas que Napoléon Ier, fort de ses conquêtes territoriales, est alors à la tête d'un vaste empire.

¹⁰³ Benoît Garnot, *La population française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Editions Ophrys, Paris, 1998, p 16.

¹⁰⁴ Les bourgeois accèdent à la propriété par le mariage avec une fille de la noblesse. Les paysans exploitent des ténures, terres baillées par le seigneur moyennant le cens et le champart (redevances en argent et en nature).

¹⁰⁵ Angus Konstam, *Atlas historique du Monde celte*, édition originale publiée par Thalamus Publishing, traduction de Claude Lauriot-Prévost pour la parution en français chez Maxi-Livres, Paris, 2002, p 182.

Ce qualificatif « celtiques » pour certains caractères culturels ne nous semble donc pas inapproprié, tout comme pour d'autres l'adjectif « romans », même si une distinction entre l'un et l'autre ne peut se faire pour l'ensemble des caractères du patrimoine immatériel des gens de l'Ouest. Nous dirons de certains caractères qu'ils sont assurément d'origine celtique, pour d'autres que nous leur accordons une certaine celticité, pour les autres enfin qu'ils peuvent être indistinctement celtiques ou romans, ou les deux à la fois. Ce sera là notre façon de penser l'histoire des populations bretonnes et de leurs voisines qui ont droit, à l'instar de tous les peuples du monde, à une reconnaissance culturelle en rapport avec leur véritable histoire sociale, et non avec celle de leurs élites nobiliaires (duché d'Anjou et de Touraine, duché de Bretagne, duché de Normandie, comté du Poitou), de leurs alliances de circonstance ou de leurs guerres avec les rois de France. Les caractères romans se trouvant partagés entre les différentes régions françaises et avec d'autres régions non françaises, ce sont bien les caractères celtiques qui sont intéressants à observer et font la différence. Et l'authenticité géographique romane n'est pas plus précise que l'authenticité celtique. Même les provinces dites françaises sous l'Ancien Régime, par opposition aux provinces réputées étrangères, n'ont pas toutes des frontières anciennes, et chacune ne correspond pas forcément à une certaine unité ethnique et culturelle. Leurs configurations ne sont souvent que le fruit des annexions de quelques grands vicomtes ou barons qui possèdent généralement des fiefs dans les provinces voisines. Par contre, « *toute l'armature de notre pays (la France) garde l'empreinte de son passé gaulois ; les cadres administratifs et religieux, les groupements ethniques en ont été marqués jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et resurgissent aujourd'hui dans des régions qui viennent s'imposer aux préfetures napoléoniennes* ¹⁰⁶ ». On ne peut ignorer, pour les populations de l'ouest, le sentiment commun d'appartenance supra provincial et leur héritage celte ancien. Nombre de leurs membres, en quasi-totalité roturiers (Damien Aupiais ne dénombre que quelques chevaliers immigrants à l'île Bourbon), ont participé à l'aventure de la route maritime des Indes et, avec d'autres immigrants, malgaches, indiens, africains, à la création des sociétés des petites îles créoles de l'océan Indien, et dans une moindre mesure à celles des comptoirs français de l'Inde ou de Madagascar. Les sociétés créoles indocéaniques existent toujours trois siècles après. Malgré les partages politiques entre

¹⁰⁶ Régine Pernoud, *Les Gaulois*, Editions du Seuil, Paris, 1979, p 113. Bien entendu, l'historienne fait cette constatation concernant les régions actuelles sur le plan général et n'entre pas dans les cas particuliers comme celui de la « fameuse » région des Pays de Loire qui souffre d'une grave absence d'identité. Notons cependant, à ce propos, que réunir le Maine et Loire, la Vendée et la Mayenne à la Loire Atlantique n'a jamais paru insensé aux populations concernées. Le plus contestable historiquement et culturellement, c'est bien la séparation de la Loire Atlantique du reste de la Bretagne dont Nantes fut la capitale ducale pendant plus de 600 ans.

l'Angleterre et la France qui les ont isolées les unes des autres, elles ont conservé des mentalités, des langues et des cultures voisines, issues de leurs premiers peuplements.

Roland Vernizeau¹⁰⁷, nous l'avons dit dans l'introduction, n'hésite pas à parler du fond celtique de l'identité française. Et il argumente avec conviction ses conférences sur ce thème. Même si les preuves qu'il apporte semblent indiscutables, nous ne pouvons inscrire dans notre étude un champ de recherche aussi vaste: une grande partie du territoire occupé actuellement par la France constituait bien la Gaule celtique et en a conservé de très nombreuses traces, archéologiques, toponymiques, linguistiques. « *Les terroirs portent le nom des Lingons à Langres, des Lexoviens à Lisieux, des Vénètes à Vannes, des Carnutes à Chartres, des Suessons à Soisson, des Rutènes à Rodez, des Santons à Saintes, etc. Toute notre géographie parle gaulois. Et cela va persister à travers les siècles, avec une stabilité impressionnante. Mieux : ces noms supplantent les noms des villes. Lutèce prendra le nom des Parisii de Paris ; et de même Cesarodunum deviendra Tours à cause des Turones, Agendicum, Sens, à cause des Senones ; Condate, Rennes, à cause des Redones. Autant dire que la tentative de civilisation à la romaine, par les centres urbains, a échoué*¹⁰⁸ ». Mais les Celtes, même au temps de Jules César, n'étaient pas seulement des Gaulois de l'hexagone. Il y avait les Bretons occupant les îles britanniques, les Belges occupant la Flandre et les Ardennes, les Celtibères (Galiciens, Asturiens, Lusitaniens) occupant le nord et l'ouest de la péninsule espagnole, les Helvètes occupant la Suisse, les Piémontais au nord de l'Italie, et même les Galates en Turquie. A l'époque moderne, il est possible que des petits noyaux de civilisation celtique perdurent ici ou là, mais l'ensemble géographique le plus vaste et le plus cohérent du celtisme continental demeure bien dans l'ouest de la France.

Le plan de cette première partie se calque pour l'essentiel sur celui du livre d'un spécialiste du genre, le professeur François Lebrun, *Croyance et cultures dans la France d'Ancien Régime*. Nous tentons, dans un premier temps, de déterminer le niveau de christianisation dans l'ouest au XVIIIe siècle et la prégnance des croyances dites païennes, dans un deuxième temps de faire l'état des lieux culturels et spirituels de ces populations. Nous constatons ensuite, grâce à l'observation du calendrier agro-liturgique, qu'il y a bien eu

¹⁰⁷ Roland Vernizeau, de son pseudonyme d'écrivain Hervé Laurent, est membre du parti « *Alsace d'abord* », mouvement politique rassemblant les forces régionalistes européennes et identitaires de la région Alsace. Ce parti basé à Colmar se défend d'appartenir à la mouvance du Front National français et se définit comme *n'étant ni de droite ni de gauche, sur le modèle de la CSU bavaroise*. <http://colmardabord.hautetfort.com>

¹⁰⁸ Régine Pernoud, *Les Gaulois*, Editions du Seuil, Paris, 1979, p 113.

supplantation des anciennes traditions religieuses celtiques par des fêtes chrétiennes, puis comment la substitution des croyances païennes par le catholicisme a pu se faire à partir du XVIIe siècle avec les missions des Lazaristes, des Jésuites et des Montfortains. Nous montrons alors qu'un inventaire de ces traditions celtiques a bien été tenté au début du XIXe siècle en France avec la création de l'Académie celtique, mais que ce premier travail ethnographique a été très vite stoppé à cause des suspicions de celtomanie. Nous avons donc choisi de mettre à cet endroit un paragraphe important concernant l'accusation de celtomanie. Nous poursuivons ce plan par un recensement de la psychologie et des comportements communs dans l'Ouest. Cette partie, beaucoup plus longue que les autres, repose sur un axiome que l'historien des civilisations Fernand Braudel¹⁰⁹ défend sans hésitation: *les civilisations ne meurent pas*. Elles peuvent parfois sembler en sommeil mais leur réveil est souvent là pour nous rappeler que les cultures, les croyances, les atavismes liés à une civilisation, perdurent à travers les siècles. Pourquoi ceux de la civilisation celtique auraient-ils échappé à ce phénomène, surtout dans cette région Ouest dont le peuplement s'est enrichi de nombreux Gaulois continentaux et de beaucoup de Bretons insulaires venus se réfugier dans le tractus armoricanus ? Enfin, nous terminons par une partie assez courte, consacrée aux choix électoraux dans l'Ouest. L'observation portant sur la fin du XIXe siècle, ces choix ne concernent pas notre champ d'étude qui se limite à l'époque moderne, période où il n'est pas question de la moindre expression démocratique des peuples, notamment des paysans. Mais, nous le verrons, les comportements électoraux constants aux XIXe et XXe siècles dans le grand Ouest sont bien l'héritage d'une mentalité ancienne, qui les explique parfaitement.

Sur quoi peut-on reposer la délimitation géographique approximative attribuée à des caractères particuliers de civilisation celtique de l'ouest de la France à l'époque moderne ? « *Une civilisation, c'est tout d'abord un espace, une « aire culturelle », (...), un logement. (...) C'est le groupement régulier, la fréquence de certains traits, l'ubiquité de ceux-ci dans une aire précise, qui sont les premiers signes d'une cohérence culturelle. Si à cohérence dans l'espace s'ajoute une permanence dans le temps, j'appelle civilisation ou culture l'ensemble, le « total » du répertoire*¹¹⁰ » écrit Fernand Braudel. Cette définition donnée par l'historien des civilisations résume les caractères identifiables d'une culture (*groupement régulier, fréquence et ubiquité de certains traits*), mais il nous semble que sa vision de l'aire culturelle précise, du

¹⁰⁹ Fernand Braudel (1902-1985) est un des plus populaires représentants de l'Ecole des Annales. Il a observé, entre autre, les civilisations et les mouvements de longue durée par opposition à l'histoire événementielle. Il est considéré comme un des plus grands historiens du XXe siècle.

¹¹⁰ Fernand Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Editions Flammarion, Paris, 1985, p 292.

« logement » comme il le dit si bien, est un peu illusoire. En effet, sur un continent, si une culture peut facilement se mettre en évidence au cœur de son territoire, ses limites périphériques sont beaucoup plus floues et il paraîtrait bien naïf de vouloir fixer précisément la frontière où ses traits s'évanouissent, surtout à des époques où les divisions politiques ou administratives sont imprécises et mouvantes. Si la civilisation celte a bien subsisté jusqu'à nos jours dans l'Ouest européen, on ne voit pas pourquoi elle se serait strictement limitée aux frontières orientales de la province bretonne alors que le duché-royaume de Bretagne a occupé par le passé un territoire bien plus vaste et qu'il a été lui-même envahi à plusieurs reprises. « *Forteresses assaillies, combats meurtriers, exactions sanglantes : de la guerre de Succession (1341-1365), à celle où se joua la fin de l'indépendance ducale (1487-1491), les marches de Bretagne traversèrent une terrible série d'épreuves guerrières. Entre deux conflits, malgré une paix toujours précaire, elles redevenaient un lieu très actif d'échanges entre la Bretagne, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou* ¹¹¹ ». Il y eut donc, au cours des siècles, de nombreux immigrants français de culture romane en Bretagne. Qui douterait qu'il y eut autant d'immigrants bretons de culture celtique dans les provinces limitrophes ?

L'expression « civilisation romane » ne semble déranger personne en France, pourquoi celle de « civilisation celtique » gênerait-elle ? D'ailleurs, c'est la première qui devrait embarrasser les puristes de la sémantique, bien plus que la seconde. Car si Romains et Gaulois finissent par former une même population hétérogène à la fin de l'Antiquité (population qu'on appellera longtemps après, les Gallo-romains), il est improbable que les Latins furent plus nombreux en Gaule que les Celtes, et que le métissage humain y ait été généralisé. D'ailleurs, les Celtes sont déjà pluriethniques. L'encyclopédie en ligne Larousse note que « *Les Celtes avaient non pas une unité ethnique véritable, mais une unité de civilisation (...) Soumis à Rome, les Celtes ont adopté la civilisation romaine, principalement dans les villes, tout en conservant leur part d'originalité : cultes traditionnels assimilés au panthéon romain, survivances linguistiques jusqu'au Bas-Empire, communication au monde méditerranéen des techniques inventées en pays celte, part considérable prise à l'activité économique. Mais ils se sont aussi regroupés dans les « finistères » de l'Europe occidentale, où ils ont reflué, poussés par d'autres peuples* ¹¹² ». Non seulement elle s'abstient d'écrire, comme certains rédacteurs de livres d'histoire de France, que la civilisation gauloise,

¹¹¹ René Cintré, *Les marches de Bretagne (II) : XIV^e et XV^e siècles : la tourmente*, résumé d'un article de la revue *Le Chasse-marée/Armen*, Douarnenez 1986, mis en ligne par le site du CNRS cat.inist.fr

¹¹² Article Larousse, *Celtes*, cessonais.free.fr/http/plestin/civilicelte

totale­ment romanisée, aurait disparue de façon définitive sur le continent à l'époque médiévale, mais elle précise que des Celtes se sont regroupés dans l'ouest du continent, poussés par d'autres peuples. Parmi ces peuples, figurent les Francs qui très vite affichent leurs ambitions hégémoniques. En France, il est d'usage de retenir symboliquement la date du baptême de Clovis, entre 496 et 499 pour marquer la fin de l'Empire romain et le début du Moyen Age. Les Francs ne sont pas des Latins ! Ils viennent de l'Est et ont une culture germanique, comme les Goths, les Visigoths ou les Alamans. Pourquoi devrait-on soudain ne plus voir transparaître que la civilisation romane en Gaule ? Ne faudrait-il pas plutôt parler de cultures germano-romano-celtiques ? Et encore, doit-on mettre à égalité le niveau d'imprégnation de chacune, alors que les apports humains des « invasions » barbares n'ont pas amené cinq pour cent de sang neuf dans la population existante ? Lorsque le professeur Alain Croix évoque les victoires sur les Francs, du chef des Bretons Nominoé, de son fils Erispoé, puis de son successeur Salomon au cours du IXe siècle, il écrit : « *les carolingiens cèdent à Erispoé toute la haute-Bretagne, c'est-à-dire les comtés de Rennes, de Nantes et le sud de la Loire ; et au cousin d'Erispoé, Salomon, ils cèdent, contre un modeste tribut, tout le pays jusqu'à la Sarthe puis le Cotentin, avec en prime la reconnaissance de roi ! Ce ne sont pas là des péripéties territoriales : en quelques décennies, les souverains bretons ont triplé leurs domaines, mais en terre uniquement romane. L'incontestable succès militaire et politique fait de leur Bretagne une terre non seulement bilingue, mais sensiblement plus francophone que bretonnante* ¹¹³ ». N'aurait-il pas dû dire plutôt que ces conquêtes bretonnes se font en « terre celtique armoricaine » occupées par des populations de langue « gauloise » ou « gallo-romaine » ? La situation linguistique ne changera guère durant tout le Moyen Age et bien longtemps après. La langue bretonne restera cantonnée à l'ouest d'une ligne St Briec – St Nazaire. Quant à la langue française, elle ne s'imposera dans les milieux populaires qu'au XXe siècle. Dans l'ouest, la langue la plus parlée jusqu'à la deuxième guerre mondiale est bien le gallo (Haute-Bretagne, Maine, Basse-Normandie, Anjou et une partie du Haut-Poitou ¹¹⁴). C'est une langue à part entière, née sur le territoire des marches de Bretagne, plus ancienne que le français actuel, et non un patois français comme on l'entend dire parfois.

Les locutions « civilisation occidentale » ou « civilisation française », que l'on emploie couramment aujourd'hui, ne peuvent pas s'appliquer à l'époque moderne :

¹¹³ Alain Croix, *La Bretagne. Entre histoire et identité*, Gallimard, Paris, 2008, p 17 et 18.

¹¹⁴ Hervé Abalain affirme que « *Alors que le breton est une langue celtique, le gallo relève du roman et est apparenté au normand, à l'angevin et au poitevin* », dans son livre *Le français et les langues historiques de la France*, Editions Jean Paul Gisserot, Paris, 2007, p 164.

- La première, géographiquement très mal délimitée et culturellement vague, fait référence à des situations trop différentes d'un siècle à l'autre, d'un millénaire à l'autre. Quelle analogie des mentalités peut-on faire en effet entre la culture gréco-romaine, le christianisme tridentin, le colonialisme outre-mer, la révolution industrielle ? Si ces périodes ont un seul point commun, c'est bien celui de démontrer l'esprit impérialiste et vénal de certains hommes de pouvoir occidentaux, mais certainement pas l'analogie des mentalités des populations qu'ils écrasent ou qu'ils entraînent dans leur politique d'hégémonie. Même aujourd'hui peut-on parler de civilisation en regard de ce qui consiste à réduire les échanges humains sur le plan planétaire aux seules règles de la concurrence commerciale sauvage, même en matière de culture ? « *Ce n'est pas une politique de civilisation, celle qui entend partout faire du rentable avec l'inappréciable* »¹¹⁵ nous dit le philosophe Régis Debray.

- La seconde n'est pas encore applicable à l'époque moderne. La culture française se limite à une aire restreinte autour de Paris, et ne se transmet, à partir de la fin du XVII^e siècle, qu'à quelques nobles importants des provinces - ceux qui se rendent assez régulièrement à Versailles - par ce que Robert Muchembled appelle le « *dressage des élites* »¹¹⁶. Il est d'ailleurs remarquable que la plupart de ces modes culturelles monarchiques, créant des comportements peu enracinés et des accoutrements presque ridicules, ont totalement disparu aujourd'hui. Louis XIV est un admirateur d'Alexandre le Grand et des anciens Grecs. Il s'inspire donc de l'image qu'il s'en fait et non d'une quelconque culture franque si elle existe. Curieusement, c'est la Bretagne qui a conservé de nos jours dans son répertoire de musique dite celtique une danse en vogue à la cours de Versaille: la gavotte. Mais la manière de danser du Roi-Soleil et de ses courtisans ne devait guère ressembler à la « *gavoten* » actuelle des Bretons. Cette danse, très populaire dans différentes régions et introduite à la cours au XVI^e siècle, dérivée des rondes pastorales médiévales, ne peut être que d'origine celtique.

Sous Louis XVI, l'allié du ministre Turgot, « *Du Pont de Nemours, publie en 1775 un "Mémoire sur les municipalités". Il part d'une constatation : en France, il n'y a pas vraiment d'unité, d'esprit national, il n'y a pas " d'esprit public ". Le lien unique entre les Français est la personne du roi. Ils sont divisés car séparés en ordre ; chacun vit dans sa province, provinces qui sont toutes privilégiées ; ils n'ont pas d'intérêt commun* »¹¹⁷. A la

¹¹⁵ Régis Debray, *Civilisation contre évaluation*, article de l'hebdomadaire Marianne du 16 mai 2009, p 42 et 43.

¹¹⁶ Robert Muchembled, *Socété, cultures et mentalités dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, 3^e édition revue et corrigée, éditions Armand Colin, Paris, 1990, 2001, 2006. p 170.

¹¹⁷ Yvon Le Bras, *Cours de français 362 (civilisation française de 1715 à nos jours)*, *La France de la crise à la Révolution*, site Internet frenital.byu.edu/classes/.../france_crise.html consulté le 23 juin 2009.

même époque, Voltaire est encore plus catégorique lorsqu'il écrit : « *Je viens de lire un auteur qui commence par ces mots : Les Francs dont nous descendons. Eh ! mon ami, qui vous a dit que vous descendez en droite ligne d'un Franc ? Hildic ou Clodvic, que nous nommons Clovis, n'avait probablement pas plus de vingt mille hommes mal vêtus et mal armés, quand il subjuga environ huit ou dix millions de Welches ou Gaulois, tenus en servitude par trois ou quatre légions romaines. Nous n'avons pas une seule maison en France qui puisse fournir, je ne dis pas la moindre preuve, mais la moindre vraisemblance qu'elle ait un Franc pour son origine*¹¹⁸ ». Les auteurs de l'Ancien Régime qui osent ainsi se moquer des nobles de haute lignée et remettre en cause leur généalogie sont peu nombreux. « *En l'occurrence, le grand démystificateur fait figure d'un isolé. On peut d'ailleurs se demander si Voltaire n'était pas le seul à pouvoir s'exprimer avec autant de vigueur, en son temps*¹¹⁹ ». Quelques années plus tard, « *Cette querelle des origines souleva des débats passionnés. Ainsi, jusqu'à la Révolution, s'opposèrent les partisans d'une noblesse d'épée d'origine franque, justifiant les partisans des nobles et leur prétention à gouverner la France (...) et les partisans d'un tiers état d'origine gauloise (...) Sieyès ne proposa-t-il pas, en 1789, aboutissement logique de ces controverses, de renvoyer toutes ces familles qui conservaient la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, dans leurs forêts de franconie !*¹²⁰ ». Le mot franconie n'est pas un néologisme républicain. C'est le nom d'une province historique du centre de l'Allemagne, constituant le noyau de l'empire franconien (royaume franc oriental devenu le royaume de Germanie au IXe siècle). Les Francs sont donc bien des Germains. Pour les Révolutionnaires à Paris, les racines du peuple français sont gauloises. Les racines franques, si elles existent, ne concernent qu'une faible minorité de privilégiés, et n'ont, semble-t-il, guère laissé de traces culturelles. La cours royale montre seulement l'image d'une aristocratie orgueilleuse, égocentrique et particulièrement susceptible. Sur la fin de sa vie, Voltaire la dénonce sans complaisance et avec ironie : « *Je ne suis pas comme une dame de la cour de Versailles qui disait : c'est bien dommage que l'aventure de la Tour de Babel ait produit la confusion des langues, sans cela tout le monde aurait parlé français*¹²¹ ». La dame en question imagine peut-être que tout le royaume parle « son » français, alors que la très grande majorité des gens s'expriment dans leur langue

¹¹⁸ Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie par des amateurs*, 1771, pp. 149-150, extrait cité par Joseph Rio dans *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Edition Ouest-France, Rennes, 2000, p 240.

¹¹⁹ Léon Poliakov, *Histoire de l'Histoire, Des mythes des origines au mythe aryen*, texte extrait d'un ouvrage destiné au Columbus Centre de l'université du Sussex, publié dans *Les Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, vol 25, numéro 2, année 1970, p 425. www.jstor.org

¹²⁰ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 241.

¹²¹ Voltaire, *Correspondance*, cité par Joseph Rio dans *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, p 280.

régionale. Même les écrits sont loin de se faire tous en français. « *Avant le XVIIIe siècle, le latin, langue officielle de l'Eglise catholique, joue aussi un rôle de langue semi-officielle dans l'enseignement, la justice, les actes administratifs (...) de nombreux savants, des lettrés, publieront leurs écrits en latin jusqu'au XIXe siècle* ¹²² ». Mais il faut bien poser cette question : de quel latin et de quel français s'agit-il ? Pour le linguiste Jean Philippe Watbled, « *le latin littéraire est une langue artificielle entretenue par le Clergé, très différente du latin vulgaire (...) Au IXe siècle déjà, constatant la diglossie prononcée entre les lettrés et le peuple, l'Eglise chrétienne décide de faire les homélies en roman (...) Aux serments de Strasbourg, les petits fils de Charlemagne prêtent serment contre leur frère, l'un en latin, l'autre en roman (...) A aucun moment, en 842, on a le sentiment de faire naître la langue française* ». Citant Ferdinand de Saussure, il conclut ainsi sa communication récente à l'université de La Réunion: « *ce que l'on peut affirmer, c'est la continuité d'une langue dans le temps. Le français ne vient pas du latin, il est du latin* ¹²³ ». Nous lui avons demandé quelle pouvait être, selon lui, la part de mots d'origine celtique dans la langue française. Sa réponse fut sans détour « *assez peu* ». Ne doutons pas de son assertion. Elle prouve la différence fondamentale qu'il y a entre le gallo parlé dans l'Ouest et les autres langues d'oïl. Si la langue française du Moyen Age et de l'époque moderne n'est rien d'autre que du latin vulgaire, concernant le gallo « *bien que d'origine romane, il s'agit bien d'une langue de Bretagne à part entière, avec un important substrat gaulois, qui a jadis été influencé par le breton* ¹²⁴ ». Le gallo est le « grand » moyen de communication orale dans l'ouest (avec le breton et le poitevin). Le français est l'idiome d'une petite élite parisienne, enorgueillie de ses titres de noblesse franque et de ses conquêtes territoriales, et persuadée de posséder la plus universelle des langues et la plus prestigieuse des cultures. Le français, la « bonne » manière de parler de l'Ile de France, est d'abord le langage des héritiers des Francs, donc des nobles de la cour. « *Le Franc, homme germanique, homme libre, s'oppose aussi bien au serf (servus) qu'à l'esclave (slave) : ainsi les mots clés de l'histoire française semblent sournoisement suggérer la supériorité germanique tant sur les Latins que sur les Slaves. Supériorité à la fois de race et de classe (...) Et c'est ainsi qu'au fur et à mesure de l'inévitable brassage sur le sol de la France entre Germains et Gallo-Romains, les premiers nommés perdaient leur caractère de tribu ou de race pour devenir le noyau d'une classe privilégiée d'hommes libres, celle de la future noblesse. Pourtant, ces Francs, ces hommes francs, continuaient à insister, plusieurs*

¹²² Hervé Abalain, *Le français et les langues historiques de la France*, Editions J-P. Guisserot, Paris, 2007, p 38.

¹²³ Jean Philippe Watbled, *Les langues anciennes*, conférence donnée à l'université de La Réunion le 4 juin 2009, au colloque international sur « *La variation du français dans les aires créolophones et francophones* ».

¹²⁴ Hervé Abalain, *Le français et les langues historiques de la France*, Editions J.P. Guisserot, Paris 2007, p 164.

*générations après leur conversion, sur leur supériorité congénitale ou raciale*¹²⁵ ». Selon Marc Bloch, le sentiment que cette élite parisienne, par son orgueil, reste la principale cause des velléités hégémoniques de la France et du colonialisme qui s'en est suivi, ne date pas d'hier. « *Que notre nom de Français soit un nom de conquérants et d'envahisseurs : cette constatation semble avoir été de très bonne heure ressentie par les esprits les plus réfléchis comme lourde d'une inquiétude quasiment tragique, faisait naguère observer le grand médiéviste Marc Bloch. Inquiétude qui, amplifiée au fur et à mesure des générations, pourrait avoir joué pour la France le rôle d'une sorte de traumatisme originel* ¹²⁶ ». Naturellement, nous ne pouvons partager ce traumatisme-là, car nous faisons le distinguo très net entre nos origines paysannes bretonnes et celles de la monarchie française. On nous rétorquera qu'il y avait aussi des nobles en Bretagne, certains se réclamant de généalogie franque ! Certes, mais la grande majorité de l'aristocratie y revendique ses ascendances bretonnes celtiques et n'est pas toujours très bien acceptée à la cour du roi de France qui souvent s'en moque à cause de son aspect trop populaire. Le qualificatif péjoratif de « nobliaux » qu'on attribue à Versailles aux aristocrates de Bretagne, l'ironie dont ils font l'objet à cause de leurs carrosses désuets en sont des preuves indéniables. Madame De Sévigné en témoigne à plusieurs reprises dans ses Lettres célèbres. La monarchie française et la république qui l'a remplacée n'ont-elles pas longtemps attendu avant de reconnaître enfin nos propres ancêtres bretons comme des Français à part entière¹²⁷, alors que ceux-ci avaient été les premiers à réclamer l'égalité des citoyens, dans le club breton de Paris en 1789 ? Ce souci de l'égalité des hommes, quels que soient leur rang ou leur titre, sans différence de race ou de sang, à l'évidence est issu d'un atavisme celtique très ancien puisque Jules Michelet, tout nouveau professeur à la Faculté des lettres de la Sorbonne en 1831, s'écrie: « *L'égalité, cette équité des temps modernes (...) c'est une gloire pour nos Celtes d'avoir posé dans l'Occident l'idée de l'égalité* ¹²⁸ ».

L'orgueil de la cours de Versailles se double d'une susceptibilité exigeante du monarque et de ses agents. L'historien « *Dom Le Large écrivait le 24 août 1689 qu'il fallait*

¹²⁵ Léon Poliakov, *Histoire de l'Histoire, Des mythes des origines au mythe aryen*, texte extrait d'un ouvrage destiné au Columbus Centre de l'université du Sussex, publié dans Les Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, vol 25, numéro 2, année 1970, p 418 et 419. www.jstor.org

¹²⁶ *Ibid*, p 420. La citation est extraite de Marc Bloch, *Sur les grandes invasions. Quelques positions de problèmes, Revue de synthèse, 1940-1945*, p 56,

¹²⁷ Bien entendu, ils ont en théorie les mêmes droits que les autres Français, mais ils font l'objet d'appellations péjoratives (ploucs, pequenauds), comme on en utilise par exemple pour les Magrébins (bougnoules).

¹²⁸ Jules Michelet, *Histoire de France, 2^o éditions de 1835*, p 133. in *Histoire de l'Histoire. Des mythes des origines au mythe aryen*, Léon Poliakov, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, année 1970, vol 25, n^o 2, p 431. www.jstor.org

*bien prendre garde de ne pas offenser la cour de France en poussant la gloire des Bretons jusqu'où elle ne pouvait aller (...) comme il arriva à D'Argentré¹²⁹». Bertrand D'Argentré avait rédigé en 1582 une *Histoire de Bretagne*, qui est saisie sur ordre d'Henri III, pour « faits contre la dignité de nos rois, du royaume et du nom françois ». « Mais il avait déjà été le grand artisan de la Nouvelle Coustume de Bretagne (1580), dans laquelle il s'était montré le champion résolu de l'autonomie juridique des provinces¹³⁰ ». Si la monarchie française conserve quelque chose des Francs, c'est bien le sens premier donné à l'appellation de ce peuple de barbares : « Francs avait pour les chroniqueurs de l'époque le sens de féroce¹³¹ ». Comment ne pas comprendre la prudence des historiens du XVIIIe siècle, comme Dom Lobineau, dédicaçant son « *Histoire de Bretagne* » au fils légitimé de Louis XIV, en ces termes : « Vous y verrez l'origine de ces fameux privilèges qui distinguent si glorieusement la Bretagne de tant d'autres Provinces du Royaume (...) Vous y verrez aussi les faits historiques de ces illustres Bretons qui estant François dans le cœur, avant même que leur païs fust uni à la France, ont servi si utilement nos Rois en tant de mémorables occasions, et qui sont les*

Les forteresses bretonnes, résistances historiques aux invasions



Château des Rohan à Blain et remparts de Guérande (M. A. 2007)

¹²⁹ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 262.

¹³⁰ *Ibid.*, p 197.

¹³¹ *Ibid.* p 31.



*ancestres de l'illustre et généreuse Noblesse qui est aujourd'hui sous vos ordres*¹³² ». L'historien ménage ici la puissante famille des Rohan, protégée du roi de France. Et pour cause : au XVe siècle, le vicomte breton Jean II de Rohan a prêté main forte à Louis XI, contre son propre duc François II, celui-ci refusant le mariage de sa fille Anne, héritière du duché, au fils du vicomte qui ne peut ainsi prétendre au trône de Bretagne. C'est à partir de cette période que la devise des Rohan devient : « *duc ne daigne, roi ne puis, Rohan suit*¹³³ ». La mésintelligence entre les deux personnages les plus puissants du duché est une des principales causes du désastre, pour les Bretons, de la bataille de Saint Aubin du Cormier en 1488, prémisse au traité d'union de Plessis Macé en 1532, anéantissant l'indépendance bretonne. Nous y reviendrons plus loin. Par la suite, les Rohan de cette branche restent toujours fidèles à la monarchie française dont ils retirent de grands privilèges. Ils se déclarent pourtant descendants de Conan Mériadec, qu'ils prétendent être le premier roi de Bretagne-Armorique, « *une fable*¹³⁴ ». Au XVIIIe siècle, les quelques nobles bretons inféodés à la monarchie absolue ne sont pas à une contradiction près pour justifier leurs droits

¹³² Dom Lobineau, H.B. 1, « *Epistre* », in *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, p 268.

¹³³ Cette devise nous a été transmise, alors que nous n'étions encore qu'adolescent, par notre père, petit éleveur du Sillon de Bretagne. Preuve qu'elle était bien connue et s'est maintenue dans le milieu populaire breton

¹³⁴ Arthur de La Borderie cité par Joël Cornette dans *Histoire de la Bretagne et des Bretons. Tome 1*. Editions du Seuil, Paris, 2005, page 112.

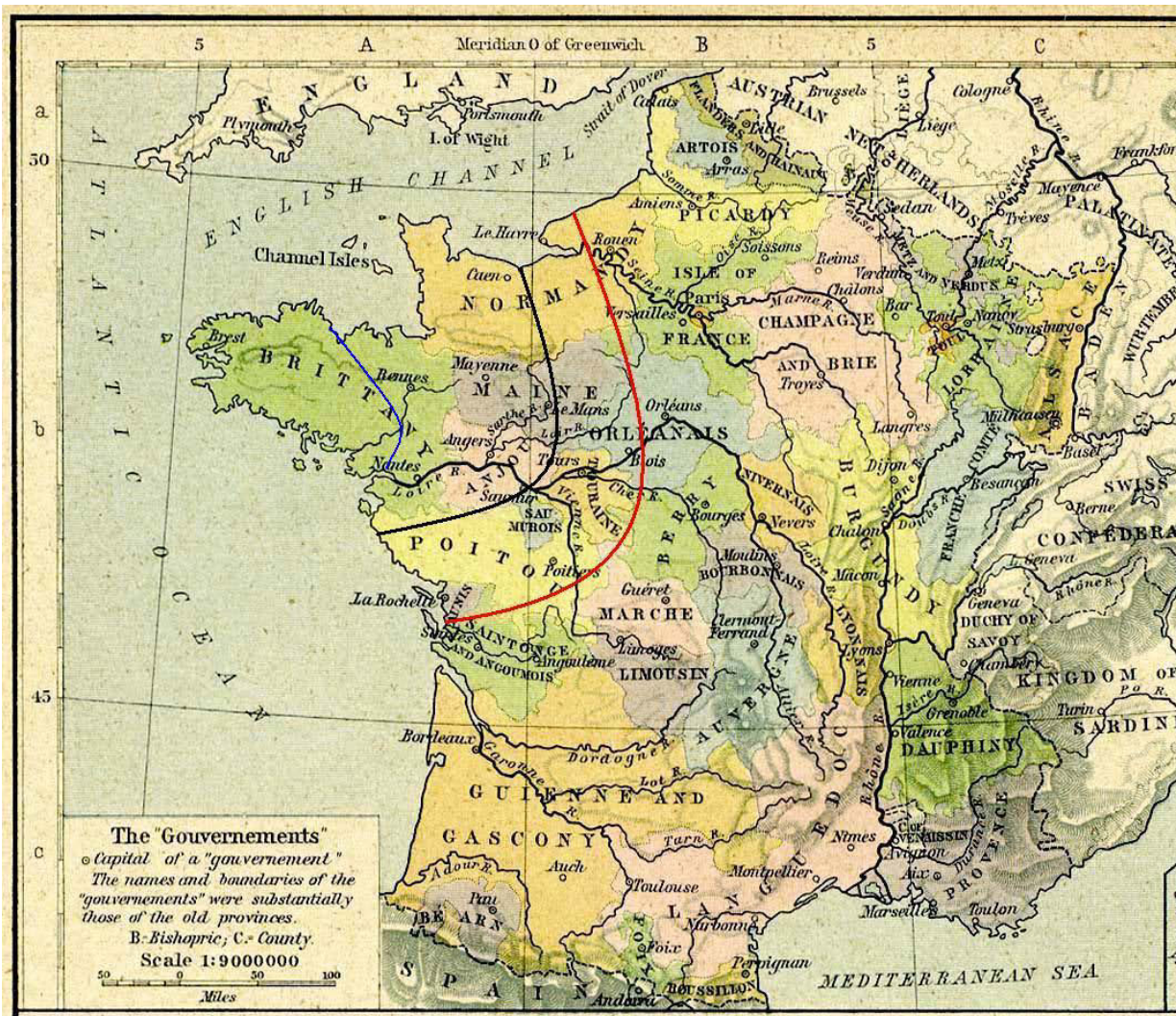
seigneuriaux. Nous ne jugeons pas des raisons que leurs ancêtres ont eu de suivre l'un ou l'autre des belligérants, roi de France ou duc de Bretagne, mais seulement de l'opportunisme des « grands » de ce monde, faisant souvent passer leur intérêt privé bien avant celui de leur province et surtout de sa culture mais en s'en réclamant quand même.

Ce que certains érudits appellent aujourd'hui des « stéréotypes » ou des « clichés » pour banaliser la culture celtique qu'ils redécouvrent dans le milieu populaire de l'Ouest, demeurent bien des rémanences des pratiques populaires et de ce qui s'en disait dans un passé plus ou moins lointain. Leurs répétitions constatées à différentes périodes de l'histoire sur un territoire donné prouvent leur maintien et surtout leur spécificité à ce type de société, en l'occurrence celle de la Bretagne et à moindre degré des provinces limitrophes. Caractères psychologiques, modes de vie, coutumes, croyances, rêveries, idéaux sociaux, rapports humains, tout concourt à faire émaner de ces populations des esprits indépendants, très différents de ceux d'autres provinces et particulièrement de la petite élite qui les gouverne à Paris... La déduction que nous en retirons est simple : les immigrants européens dans les mers du sud, en majorité originaires de cette région Ouest, ont pu influencer en profondeur et durablement l'interculturalité qu'ils ont été amenés à vivre, en y apportant une mentalité spéciale, reflet de leur culture celtique et romane enracinée de très longue date¹³⁵... Cela d'autant plus que les équipages des bateaux effectuant ce périple sont composés en majorité de Bretons. Durant le voyage, parfois très long, pénible et angoissant (scorbut, tempêtes), ce sont eux qui inculquent aux passagers les moyens de survivre à bord physiquement et moralement. Les manœuvres des matelots, des gabiers, sur les grands voiliers - appareiller, larguer les voiles, prendre un ris, ferler, virer un cordage, border, accoster - se font au rythme des chants de marins qui colportent ainsi les croyances et les modes de vie de la Bretagne et du littoral atlantique¹³⁶, avec, naturellement, les mots pittoresques pour le dire, ceux de la langue galloise parlée en majorité dans les provinces de l'Ouest et que les Français prennent si souvent pour du baragouinage, des patoiseries, des barbarismes... N'oublions pas que le gallo a offert une grande partie du vocabulaire de la marine à voile, mots que l'on retrouve

¹³⁵ Nous n'avons aucune éventuelle prédominance de l'une sur l'autre, ce qui obligerait à porter un jugement sur les valeurs et vertus des différentes civilisations, chose que nous nous garderons bien de faire. Les caractères culturels, surtout immatériels, d'une ethnie, d'un peuple ou d'une civilisation ne s'évaluent pas. Le grand philosophe et théologien international Raymon Panikkar affirme que « *Les valeurs des cultures sont incommensurables et qu'il est impossible d'établir une hiérarchie entre elles* », dans un court article intitulé « *Culture et interculturalité* », publié par le site de l'association Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. <http://www.alliance21.org/caravan/fr/>

¹³⁶ Les paroles de ces chansons populaires parlent tout autant des ports de Bordeaux, La Rochelle, Rochefort, Cherbourg, Le Havre, que de ceux de Nantes, Brest, Lorient ou Saint Malo.

aujourd'hui dans les langues créoles de l'océan Indien avec des significations qui ont conservé leur sens premier. « **Raler** » en créole ne veut pas dire « *rouspéter* » ou « *rendre son dernier souffle pour un agonisant* » comme en français mais « *tirer* » comme en gallo. Par exemple, on rale le bout de la corde. Prononcez le t du « *bout* » tel les marins bretons. « **Peser** » ne signifie pas « *mesurer le poids* » comme en français, mais « *appuyer* » « *presser* ». Par exemple, on pèse le cochon à terre avant de le saigner. « **Border** » ne signifie pas « *garnir le bord* » comme en français, mais « *rejeter, laisser de côté* ». Sur les grands voiliers, les matelots bordaient une voile pour la rejeter sur le côté afin qu'elle prenne le vent. Les bateaux bordent la côte en la longeant sans y accoster. A La Réunion, on n'hésite pas à border un mauvais camarade, c'est-à-dire à le mettre de côté. « **Paré** » ne veut pas dire « *orné* » comme en français, mais « *prêt à partir ou à faire une manoeuvre* » comme dans la marine. Au moment d'exécuter une action commune simultanée, le meneur créole demande aux exécutants « *paré, pas paré ?* » c'est-à-dire « *êtes vous prêts, oui ou non ?* ». Et ils répondent en chœur « *paré* », s'ils sont prêts. « **Démarrer** » ne signifie pas « *mettre en marche* » comme en français, mais « *détacher* », « *dénouer* », par opposition à « *amarrer* » c'est-à-dire « *attacher, nouer les amarres* ».



Trait bleu : limite orientale de la langue bretonne au XVII^e siècle

Trait noir : limite approximative du gallo jusqu'au milieu du XX^e siècle

Trait rouge : limite des mentalités populaires semblables, de l'Ouest de la France

Carte des anciens gouvernements français en 1789 in The Historical Atlas by William R. Shepherd, 1926. Les traits bleu, noir et rouge ont été tracés par l'auteur de cette thèse. Le bleu est confirmé par la plupart des linguistes bretons. Le noir repose sur notre lecture des thèses linguistiques du professeur Hervé Abalain, le rouge est plus aléatoire et correspond en gros à la délimitation du grand Ouest faite par André Siegfried.

A/ Les croyances populaires dans le bocage armoricain à l'époque moderne :

La question du niveau de christianisation se pose

L'avant propos du livre du professeur François Lebrun, titré « *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime* », justifie la non consultation aux archives, des sources originales qu'il présente. Il écrit simplement ceci: « *Regrouper quelques-uns des articles que j'ai publiés dans diverses revues scientifiques ou ouvrages collectifs entre 1974 et 1997 est un geste qui demande explication...J'ai pensé que ce regroupement faciliterait le travail de tel ou tel étudiant d'histoire, ou de tel chercheur découragée par la référence à un article ancien, aujourd'hui difficile à trouver* »¹³⁷. On ne peut qu'applaudir l'initiative de ce « grand » historien qui atteste que ces sources-là sont parfois peu accessibles. Le fait est naturellement d'autant plus vrai pour un étudiant de l'université de Saint Denis de La Réunion, la distance et la cherté des vols Réunion-métropole ne permettant pas la consultation des archives métropolitaines où se trouvent ces documents. Mais à quoi ceux-ci pourraient-ils bien servir ? Peut-être à montrer que le christianisme n'est pas aussi bien implanté qu'on le croit généralement dans les populations de France de l'Ouest au XVIIe siècle...

François Lebrun commence par citer Jean Delumeau qui s'interroge sur le niveau de christianisation à l'époque médiévale: « *Le Moyen Age était-il chrétien ? Formuler cette interrogation, c'est être conduit à se demander si les deux Réformes – celle de Luther et celle de Rome – ne constituèrent pas, en dépit des excommunications réciproques, deux aspects complémentaires d'un processus de christianisation dont il reste à mesurer l'impact et les limites* »¹³⁸. Or, les raisons qui font dire à quelques historiens que la civilisation des Celtes ne peut avoir laissé un quelconque héritage, pas même immatériel, aux générations suivantes, seraient la romanisation puis la christianisation des Gaulois. Pourquoi n'en disent-ils pas autant des Germains qui ont subi de la même façon l'hégémonie romaine, notamment religieuse (Eglise de Rome) ? Concernant la romanisation, nous le verrons, les avis des spécialistes sont quasi-unanimes. Pour administrer la Gaule, les Romains n'ont fait qu'épouser la situation qu'ils ont trouvée, sans bouleverser fondamentalement l'ordre culturel existant. Excepté le tribut très lourd qu'il impose en tant que vainqueur (exécution des chefs gaulois les plus rebelles dont Vercingétorix, et déportation en Italie de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'esclaves celtes), César ne prend comme réelle mesure

¹³⁷ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, collection Points Histoire, Paris 2001. François Lebrun est professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Haute Bretagne.

¹³⁸ Jean Delumeau, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1971, p 5.

contre la culture celtique que de chasser les druides et d'interdire la pratique du druidisme¹³⁹. Secrètement, celui-ci semble avoir résisté malgré tout assez longtemps. En Bretagne, certains érudits pensent même qu'il n'avait pas complètement disparu, lorsque le grand « renouveau » celtique a lieu au XIXe siècle. Mais le néodruidisme d'aujourd'hui a été obligé d'inventer plus qu'il n'a recueilli, faute de sources, ce qui lui a fait perdre une grande partie de sa crédibilité comme héritier possible de la religion celtique. Cela n'enlève rien à la foi de ses adeptes qui doivent avoir droit, comme le prévoit la constitution française, à la liberté religieuse, tout le temps que cela ne prend pas un caractère de secte.

Concernant le christianisme (voir document annexe I: fresque historique du christianisme) qu'on croit à tort implanté fermement dans les populations rurales de la France depuis plus d'un millénaire, il apparaît aujourd'hui que jusqu'au XIXe siècle, voir jusqu'au milieu du XXe dans certains endroits, les campagnes françaises entretiennent un fond de ce que les prêtres appellent « *vieilles superstitions* », concurrençant fortement les dogmes et les rites de l'Eglise romaine, et cela malgré l'activité missionnaire du XVIIe siècle, qui concerne les deux grands courants religieux, protestantisme et catholicisme. Bien entendu, pour le premier, tout récent à l'époque moderne, c'est une question de survie. Pour le second c'est essentiellement une question de non-partage du monopole de religion d'Etat. Dans les deux camps, nouveaux convertis et enracinés religieux s'enferment alors dans un sectarisme épouvantable qui déchire l'Europe et surtout la France. Les guerres de religion marquent tellement les esprits qu'il faudra attendre les années 1960, c'est-à-dire « *la brutale accélération de la déchristianisation* », pour qu'on s'intéresse vraiment à l'histoire religieuse. « *Tant que beaucoup croyaient immuables les structures de l'Eglise tridentine, on s'interrogeait peu sur elles, sur leur date de mise en place; maintenant qu'on constatait leur désintégration, on se tournait vers l'histoire pour rendre compte de ces structures de*

¹³⁹ « *Les druides ont été interdits d'enseignement en Gaule par les Romains, parce que les conceptions druidiques, très anticoncentralistes et volontiers libertaires, étaient contraires à leur système. Mais les druides n'ont pas été persécutés en Grande Bretagne et encore moins en Irlande. Et cette tradition druidique, plus ou moins fondue dans le christianisme irlandais, est revenue en force lorsque les moines irlandais, tel Colomban, ont rechristianisé le territoire mérovingien aux VIe et VIIe siècles* ». Propos de Jean Markale, alias Jacques Bertrand, recueillis par F. Delancourt en mars 2000, rapportés dans le forum *Histoire* du site du FN « *paroles de France* » www.forumpatriote.org. François Delancourt précise : « *Avant de nous recevoir, Jean Markale a tenu à préciser qu'il ne partage pas les thèses ou opinions du Front National, et même qu'il se situe aux antipodes de sa doctrine* », ce qui nous paraît être un excellent argument pour juger du bon sens du personnage Markale, malgré les controverses dont il fait l'objet. D'ailleurs il conclut l'entretien par : « *Le celtisme n'est ni de droite, ni de gauche, il est. Mais comme tout patrimoine culturel, il peut être récupéré par les uns ou les autres. Ce que je refuse de faire: pour moi, le renouveau du celtisme est une richesse pour tout le monde* ».

chrétienté », écrit Bernard Plongeron¹⁴⁰. Et que constate-t-on ? Qu'avant les débuts de la religion réformée (le moine Martin Luther s'élève contre les indulgences en 1517 et est excommunié en 1521) et la contre-réforme tridentine (le concile de Trente commence en 1542), on ne sait quasiment rien des croyances dans les campagnes. Elles ne sont révélées en partie qu'un siècle plus tard, grâce aux textes que nous expose François Lebrun, textes dont nous allons tenter d'extraire les éléments permettant de juger du niveau de christianisation.

De prime abord, ce niveau nous semble d'autant plus faible que l'Eglise elle-même reconnaît l'inculture de ses propres clercs. « *Les Pères conciliaires réunis à Trente cherchent une solution à l'extrême médiocrité et à l'inculture de la majorité de ses membres du clergé séculier, et recommandent, lors de leur dernière session de 1563, la création dans chaque diocèse d'un séminaire pour la formation des curés de paroisse... En France, cette recommandation capitale mettra plus d'un siècle à passer dans les faits : ce n'est que vers 1700 qu'existera un séminaire dans presque tous les diocèses* ¹⁴¹ ». En 1626, Vincent de Paul constate que « *dans les campagnes, les pauvres se perdent dans une ignorance épouvantable* »¹⁴². Si les curés de campagne sont à ce point dépourvus de culture chrétienne, que comprennent-ils du dogme et des rites de l'Eglise romaine et que peuvent-ils transmettre à leurs paroissiens ? Sans doute peu de choses ! Mais alors, si ceux-ci ignorent presque tout du christianisme, à quoi peuvent-ils croire ? Aux assertions spirituelles et cultuelles qui l'ont précédé, et qui leur ont été transmises oralement de génération en génération depuis leurs lointains ancêtres, les Celtes... avec toutes les déformations, les interprétations erronées accumulées durant des siècles, en l'absence de ceux qui auraient pu entretenir ce savoir : les druides. Nous ne pensons pas faire ici une déduction spéculative. A toute question logique, n'y a-t-il pas une réponse plausible ? Qu'y a-t-il comme culture avant le début du christianisme en Gaule ? Réponse incontestable : la culture des Celtes. Quand le christianisme tridentin est-il réellement accepté par les milieux populaires ? Visiblement pas avant la fin du XVII^e siècle, particulièrement dans les provinces de l'Ouest... Où les Celtes se sont-ils maintenus en Europe, après la chute de l'empire romain au Ve siècle ? Dans les îles britanniques et en Armorique essentiellement. Conclusion : la grande majorité des habitants de l'ouest de la France, si mal christianisés, entretiennent encore, logiquement, une part non négligeable de croyances et de cultures plus ou moins celtiques à l'époque moderne. Même en plein XVIII^e

¹⁴⁰ Bernard Plongeron, *Religion et sociétés en Occident (XVI^e - XX^e siècles)*, Paris, CNRS, 1979, p 21.

¹⁴¹ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 10.

¹⁴² *Ibid*, p 11.

siècle, le bas clergé de cette région n'est pas totalement convaincu de l'inexistence de certains phénomènes complètement irrationnels. « *En 1767, paraissait, imprimé à Paris, un petit livre de 300 pages in-12, intitulé Instructions de morale d'agriculture et d'économie, par un laboureur à son fils* ». Il est écrit par le curé d'une paroisse mainoise. Anne Fillon y souligne que bien que le prêtre « *se fait ailleurs le chantre du progrès, son refus des croyances irrationnelles est plus hésitant. Il consigne méthodiquement les signes annonçant la mort, reçus du ciel par sa famille, mais il se démarque des gens des campagnes qui croient aux revenants et aux guérous, avant de signaler qu'il y a parfois du vrai*¹⁴³ ». Ses doutes sont ceux de ses paroissiens. Car les anciens dieux druidiques sont loin d'avoir disparu dans l'inconscient collectif. Pour l'historien parisien Jules Michelet, c'est une évidence : « *L'aristocratie de l'Olympe, dans sa décadence, n'avait nullement entraîné la foule des dieux indigènes, la populace des dieux encore en possession de l'immensité des campagnes, des bois, des fontaines, confondus intimement avec la vie de la contrée. Ces dieux logés au cœur des chênes, dans les eaux fuyantes et profondes, ne pouvaient en être expulsés. Et qui dit cela ? C'est l'Eglise (...) De siècle en siècle, par la voix menaçante de ses conciles, elle leur intime de mourir (...) Ne pouvant en venir à bout, elle laisse le peuple innocent les habiller, les déguiser (...) Où sont-ils ? Dans le désert, sur la lande, dans la forêt ? Oui mais surtout dans la maison. Ils se maintiennent au plus intime des habitudes domestiques. La femme les garde et les cache au ménage, au lit même. Ils ont là le meilleur des mondes (mieux que le temple), le foyer*¹⁴⁴ ». Georges Minois, dans son *Histoire religieuse de la Bretagne*, signale pour le XIIe siècle « *la réapparition d'ermite dans les forêts bretonnes. Renouant avec la tradition celtique, des esprits exaltés fuient le monde, en particulier dans les forêts des confins orientaux : Fougère, La Guerche, Paimpont. L'extravagance et l'outrance de ces étranges personnages leur valent beaucoup de popularité mais aussi la méfiance des autorités, toujours portées à suspecter ces prophètes en haillons qui se transforment facilement en agitateurs populaires*¹⁴⁵ ». Bien entendu, ces prophètes errants colportent dans les coins reculés des campagnes leurs croyances celtiques et le souvenir des anciens dieux des druides. Pourtant, en même temps, « *la vague de fondation cistercienne se concentre entre 1130 et 1145 ; ces abbayes s'installent dans des lieux écartés, assez loin des villages et des monastères préexistants, mais souvent en bordure d'anciennes voies romaines encore*

¹⁴³ Anne Fillon, *Eleonor Froger, curé des Lumières*, article de 17 pages, in *Etat et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélange offert à Yves Durand*, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Dominique Dinet, Jean Pierre Poussot et Marie Vignal, presses de l'université de Paris Sorbonne, 2000.

¹⁴⁴ Jules Michelet, *La sorcière*, E. Dentu Libraire-Editeur, collection Hetzel, Paris, 1862, p 4 et 5.

¹⁴⁵ Georges Minois, *Histoire religieuse de la Bretagne*, Editions Jean Paul Gisserot, Paris, 1991, p 28. books.google.com

utilisées. Les terrains d'origine sont pauvres : landes, bois, marécages que les cisterciens mettent en valeur eux mêmes¹⁴⁶». Les moines restent donc enfermés dans leurs abbayes et n'ont que peu de contact avec le milieu populaire. Ils profitent surtout « *des dons (qui) affluent de la part des seigneurs. Se dessaisir d'une part de ses biens en faveurs de saints moines est le meilleur moyen de gagner le ciel*¹⁴⁷ ». C'est le début de la grande période des indulgences qui seront si contestées par les protestants deux siècles plus tard. Mais les gueux, la grande majorité de la population, n'ont aucun moyen d'acheter leur place au paradis. Croient-ils seulement à ce paradis qui ne semble être que celui des nobles et du haut clergé ? Comment un manant, un sans-nom, peut-il imaginer qu'il sera, après sa mort, dans le même éden et au même rang que ses maîtres ? Il est sûrement plus prêt à suivre la spiritualité d'un ermite exalté, dénonçant les abus des riches ici-bas, pratiquant à l'occasion quelques rites païens anciens, celtiques pour la plupart, mais incantant parfois les esprits pour détourner le mal ou plus rarement l'attirer afin de se venger de tels ou tels coups du sort, de telle ou telle personne, voisin ambitieux, seigneur arrogant et méchant...

L'Église romaine récuse donc la plupart de ces croyances païennes, les taxant de superstitions ou même pour certaines « de sorcelleries », ce qui, aux yeux des prêtres de l'inquisition, est beaucoup plus grave. Les personnes qu'ils jugent comme pouvant s'adonner à la pratique des sortilèges ou du sabbat¹⁴⁸, surtout si ce sont des femmes, se retrouvent le plus souvent en jugement devant des instances religieuses ou laïques, sur simple dénonciation. Dans son livre « La sorcière », Jules Michelet¹⁴⁹ accuse l'Église d'avoir organisé une véritable chasse aux femmes ensorceleuses, pas au Moyen Âge mais au XVI^e siècle et au XVII^e siècle. Et pourtant, « *l'unique médecin du peuple, pendant mille ans, fut la sorcière. Les empereurs, les rois, les papes, les plus riches barons, avaient quelques docteurs de Salerne, des Maures, des Juifs, mais la masse de tout état, et l'on peut dire le monde, ne consultait que la Saga ou Sage-femme. Si elle ne guérissait pas, on l'injurait, on l'appelait sorcière. Mais généralement, par un respect mêlé de crainte, on la nommait Bonne dame ou Belle dame*

¹⁴⁶ *Ibid.* p 34 et 35.

¹⁴⁷ *Ibid.* p 35.

¹⁴⁸ On dénomme sabbat des assemblées nocturnes de sorcières, lesquelles donneraient lieu, sous la présidence du diable, à des banquets, des cérémonies païennes, voire des orgies et même des sacrifices humains. Bien entendu, aucun témoignage ne peut véritablement attesté du contenu réel de ces rassemblements populaires qui servent essentiellement de prétextes aux ignobles condamnations de l'Inquisition.

¹⁴⁹ Né pendant la Terreur, dans une petite église des Ardennes alors que son père est protestant, Jules Michelet (1798-1874) obtient en 1819 le titre de docteur ès lettres et l'agrégation en 1821. Il devient maître suppléant à la Sorbonne en 1834 puis est nommé à la chaire d'histoire et de morale du Collège de France en 1838. Républicain, il déplore le coup d'état de Napoléon III. Il laisse une importante collection d'écrits historiques et moralistes.

(bella dona), du nom même qu'on donnait aux fées¹⁵⁰ ». Ce « génie¹⁵¹ populaire », précurseur des guérisseurs, des rebouteux, des apothicaires et même de nos médecins et pharmaciens actuels, se voit donc condamné par l'inquisition puis par les lettrés des Lumières. Si, durant le Moyen Âge, les persécutions sont surtout dirigées contre les hérétiques (Cathares ou Vaudois), c'est, curieusement, à partir des temps modernes que commence cette chasse aux sorciers et surtout aux sorcières. Historiens et anthropologues estiment le nombre des victimes de cette répression en Europe entre 50 et 100 000, en grande majorité des femmes, sur les deux siècles durant lesquels les tribunaux de l'Inquisition, comme ceux de la Réforme, les conduisent au bûcher. Il paraît bien impossible de dire quelle est la part de l'ouest de la France dans le total de ces exécutions arbitraires atroces par la torture ou le feu, mais la prégnance des superstitions au XIXe siècle et même au XXe y est telle qu'on ne peut douter d'un fort pourcentage. Le sociologue italien Massimo Introvigne confirme la prégnance des accusations de sorcellerie dans cette région au XVIIe siècle lorsqu'il écrit : « *Les plus grands procès de sorcellerie, que ce soit Loudun (1632-1640) ou Louviers (1642-1647) en France (...)*¹⁵² ». Loudun se trouve dans le Poitou, Louviers en Normandie.

Les croyances celtiques reposent d'abord sur une certaine idée du destin, non comme quelque chose d'inéluctable contre lequel on ne peut rien, mais plutôt comme un « futur » capricieux qu'il vaut mieux ne pas contrarier, en observant les oracles et surtout les prévenances. « *L'idée de la providence était profondément gravée dans leur cœur : et l'on peut dire que sur ce point ils ne pêchaient que par excès, du moins dans les conséquences outrées qu'ils tiraient du principe. L'agitation de la mer et des vents, la disposition des nuages, le vol et le chant des oiseaux, le cours plus ou moins rapide des fleuves, le balancement de la cime des arbres, la chute d'une simple feuille, tout cela et mille autre chose (...) étaient, sous la direction suprême du conservateur de notre vie, autant de moniteurs secrets dont les avis n'étaient pas à négliger. D'où s'en suivaient l'obligation de recourir soit aux génies, soit à une multitude de pratiques superstitieuses, pour détourner de*

¹⁵⁰ Jules Michelet, *La sorcière*, E. Dentu Libraire-Editeur, collection Hetzel, Paris, 1862, p 8 et 9.

¹⁵¹ Le mot « génie » est utilisé ici au sens ancien du terme, à savoir la facilité naturelle de certaines personnes (et ces personnes elles-mêmes) pour assimiler le savoir de l'époque et en faire profiter les autres, à partir de notions empiriques transmises depuis de nombreuses générations. Les médecins du XIXe siècle et du début du XXe utiliseront par la suite plutôt péjorativement, à propos de ces gens-là, la dénomination d'empiriques.

¹⁵² Massimo Introvigne, *La peur de Satan, satanismes et anti-satanismes modernes*, in *Politica hermetica*, N°10, 1996, *L'histoire cachée entre histoire révélée et histoire critique*, ouvrage collectif des actes du XIe colloque international de *Politica hermetica*, Paris, Sorbonne, juillet 1996, sous la présidence d'Emile Poulat, p 197.

*dessus leurs têtes ce que ces divers présages pouvaient comporter de fâcheux*¹⁵³ ». Cette vision de l'abbé Manet, tirée des écrits des Romains et de Saint Augustin, montre l'héritage incontestable que les peuples de l'Ouest à l'époque moderne ont conservé du fond druidique de leurs ancêtres. Car s'il est un endroit de l'ancienne Gaule où l'on continue à croire aux superstitions, à faire appel aux génies et aux sorciers qui les dominent, c'est bien dans le massif armoricain et en allant vers l'Est, suivant le cours de la Loire, en Berry et en Sologne. Voyons donc des témoignages concrets de ces croyances et du fond culturel qui y est associé.

Nous les avons trouvés dans les archives départementales de Loire Atlantique¹⁵⁴. On constate, comme nous le pensions, qu'elles ne se limitent pas à ce seul département mais peuvent provenir d'un périmètre beaucoup plus large allant de la Bretagne à l'Anjou, au Maine et au Poitou, confirmant ainsi notre hypothèse que ces caractères immatériels ne s'arrêtent pas brutalement aux frontières historiques du duché breton. Elles sont réunies dans le fond 30 J 5 constitué par Joseph Stany-Gauthier¹⁵⁵ durant la première moitié du XXe siècle. Ce fond nous a été indiqué par le spécialiste du genre, Jean François Caraës, directeur adjoint des Archives départementales et président honoraire de la Société archéologique et historique de Nantes. Celui-ci nous a d'ailleurs prévenu que ces témoignages, concernant les croyances populaires dans le pays nantais et au-delà, n'étaient pas tous datés, certains remontant assurément à l'Ancien Régime, d'autres au XIXe et au tout début du XXe siècles, que certains étaient même anonymes, mais que les faits rapportés, les avis et les explications de telle ou telle description étaient avérés, que les souvenirs des légendes et des mythes, les superstitions, les comportements religieux ou folkloriques dont ils faisaient état, ne pouvaient pas avoir fondamentalement changé d'un siècle à l'autre.

Nous avons classé ces sources en quatre catégories : celles se rattachant sans conteste à la religion catholique, celles ayant trait à des traditions celtiques, celles montrant un syncrétisme christianisme / paganisme, et celles restant inclassables.

1- Témoignages concernant le catholicisme

¹⁵³ François Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne Armorique, tome I*, E. Caruel imprimeur libraire, Saint Malo, 1834, p 266. books.google.com/books.

¹⁵⁴ Notre cousine Lydie Ramet, alias Lydie de Nantes, qui connaissait bien les Archives de Loire Atlantique où elle a fait des recherches généalogiques sur notre famille, nous a introduit auprès du conservateur, et a pris les photographies de la centaine de pages de documents que nous avons découverts lors de notre consultation d'un fond particulièrement intéressant, le 15 mai 2009. Ce dossier figure en annexe, dans un document à part.

¹⁵⁵ Joseph Stany-Gauthier fut le conservateur-créateur des musées du château des ducs de Bretagne à Nantes de 1922 à 1969. Il constitua ce fond sur la culture et les croyances locales, durant cette période.

« *Le peuple rural est profondément catholique et respectueux de ses prêtres, plus soumis en Haute Bretagne, plus indépendant d'allure en Basse Bretagne, sauf en Pays du Léon. Le catholicisme paraît jeune, surtout en Basse Bretagne qui ne fut réellement évangélisée qu'au XVIIe siècle. Le catholicisme breton présente un aspect fort original ; il conserve certains aspects naturistes comme le culte des pierres et celui des fontaines, souvent consacré par une chapelle. Il est très jaloux du culte de ses saints locaux qui pour la plupart ne sont pas reconnus par l'hagiographie romaine*¹⁵⁶ ». Ce témoignage confirme bien que l'implantation du catholicisme en Bretagne est relativement récente, et que les prêtres locaux, tout en ayant une influence forte sur le peuple des campagnes, montrent un certain esprit d'autonomie par rapport à la tutelle pontificale. La plupart des membres du bas clergé sont issus de la région et ne font qu'épouser les volontés de leurs paroissiens. Lorsque ceux-ci ont décidé de la sainteté d'un des leurs, ou du caractère sacré de telle pierre ou fontaine, ils ne sauraient s'y opposer. Pourtant, même si la ferveur populaire au catholicisme semble assez nouvelle, le christianisme n'était bien sûr pas totalement méconnu avant l'époque moderne puisque l'observateur ajoute que : « *En général la chapelle bretonne est accompagnée d'une fontaine et d'une croix : triade très ancienne – la chapelle peut avoir disparu et la croix être substituée à la chapelle pour perpétuer le souvenir du lieu saint – parfois même la croix est absente, mais ce qui manque à peu près jamais, c'est la fontaine*¹⁵⁷ ».

Les spécificités de la pratique religieuse se rencontrent essentiellement aux fêtes en l'honneur des nombreux saints locaux, aux rogations qu'on appelle à l'époque les revaisons, au carême et à la chandeleur. Les très anciennes revaisons qui se déroulent fin avril ou début mai selon les années, durant les trois jours précédant le jeudi de l'ascension, font l'objet de processions à travers les champs durant lesquelles le prêtre est tenu de faire la bénédiction des semis et des plantations pour assurer de bonnes récoltes. « *Bonnes revaisons, bonnes fauchaisons*¹⁵⁸ » dit le dicton populaire dans cette région d'élevage où le ramassage et le stockage du foin sont essentiels pour passer sans difficulté le prochain hiver. Quand à l'importance qu'a la fête de la chandeleur dans l'ouest, elle semble difficile à expliquer

¹⁵⁶ Archives de Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 97.

¹⁵⁷ ALA, fond 30J5, p 105.

¹⁵⁸ *Ibid*, p 9

autrement que par le culte celtique à la déesse celtique Brigid¹⁵⁹. Traditionnellement, cette fête est fixée au 2 février et c'est un « jour de crêpes ». Les anciens disent « *qu'on fait des crêpes au jour de l'an pour avoir de l'argent, au mardi gras pour avoir des grâces et à la chandeleur pour avoir du bonheur* »¹⁶⁰. D'ailleurs, l'Eglise romaine elle-même a bien du mal à justifier cette fête d'origine juive qu'elle appelle la présentation de Jésus au Temple et la purification de la Vierge Marie. Celle-ci, ayant mis au monde le fils de Dieu sans pécher, se définissant elle-même comme « *l'immaculée conception* »¹⁶¹, de quelle faute aurait-elle besoin d'être purifiée puisqu'elle n'en a pas fait ? Une tentative d'explication chrétienne du mot chandeleur est donnée par les ecclésiastiques : « *La Présentation de J.C au Temple est aussi appelée fête de la chandeleur parce qu'on fait bénir, ce jour-là, des cierges ou chandelles en souvenir de cette parole du saint vieillard Siméon : maintenant je mourrai en paix parce que mes yeux ont vu la lumière des nations* »¹⁶². On devait allumer des chandelles à la chandeleur dans l'ouest de l'Europe depuis beaucoup plus longtemps, bien avant l'époque de la présentation de Jésus au temple de Jérusalem...

Deux semaines après la chandeleur, on fête le mardi gras, toujours en faisant des crêpes pour marquer la fin des « jours dits gras », à la veille du carême. Ce jour-là ne donne pas lieu dans les campagnes, sauf peut-être dans quelques grandes villes, à des carnivals que l'on appelle d'ailleurs « fêtes des fous ». « *L'usage de se travestir le Mardi gras remonte au Moyen Age. Il eut, à l'origine, une signification politique. Profitant de la liberté qui lui était laissé pendant le Carême-entrant, le peuple se plut à bafouer la noblesse. Les gens revêtaient des oripeaux et, ayant modifié leur visage de telle sorte qu'il eut quelque ressemblance avec celui du personnage qu'on voulait contrefaire, ils se rendaient en procession devant les palais ou les riches demeures. Là, à la grande joie du public, on ridiculisait les personnages dont on estimait avoir à se plaindre en imitant leurs manières. Jusqu'au XVIII^e siècle, les masques et les déguisements du Mardi gras permirent ainsi aux gens du peuple d'exprimer sans danger aux hommes plus puissants leur mépris ou leur mécontentement. Les révolutionnaires, sans*

¹⁵⁹ Chez les Celtes, on fêtait *Imbolc* le 1^{er} février. Ce rite en l'honneur de la déesse Brigid, célébrait la purification et la fertilité au sortir de l'hiver. Les paysans portaient des flambeaux et parcouraient les champs en procession, priant la déesse de purifier la terre avant les semailles.

¹⁶⁰ Nous avons très souvent entendu ce dicton durant notre enfance dans le pays nantais où il se dit encore.

¹⁶¹ L'acte sexuel est vu par l'Eglise, et cela jusqu'à un passé récent, comme un péché dont on doit faire pénitence. Notre propre mère, âgée aujourd'hui de 85 ans, témoigne effectivement que « *Les femmes de chez nous, même mariées, considéraient encore il n'y a pas si longtemps l'amour physique comme un péché dont elles devaient se confesser régulièrement* ». Mais elle ne dit pas que les hommes devaient s'en confesser également.

¹⁶² Archives de la Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 36.

*doute plus susceptibles, condamnèrent ces travestis. Quand par la suite il fut encore permis de se masquer, on ne le fit plus que pour se divertir*¹⁶³ ». Mais ces carnivals-là ne constituent pas une tradition dans l'ouest de la France ! Si fête il y a le Mardi gras, c'est seulement celle des crêpes, dans les chaumières. Il est remarquable que, de nos jours, le carnaval de la mi-carême, si populaire et grandiose au Brésil et aux Antilles, n'existe pratiquement pas dans l'océan Indien. Comme dans l'ouest de la France, ce n'est pas la tradition !

Le lendemain, la période de carême commence par le mercredi des cendres et dure quarante jours, jusqu'au dimanche de Pâques. Pendant le carême, les privations ordonnées par l'Eglise sont extrêmement sévères. Bien entendu, la viande est strictement interdite et l'usage de tout aliment gras doit être évité, particulièrement le beurre. « *Le concile de Saumur de l'an 1365 fit défense d'en faire aucun usage pendant le carême : on en n'usait point encore avant le siècle suivant (histoire des évêques de Nantes, abbé Travers, t.1^{er}, par 496). Le septième concile d'Angers se tint l'an 1365 ou 1366, le 12 mars, par Simon Renoul, archevêque de Tours, avec ses suffragants. On y publia 34 canons. Le 22^e déclare que c'est un cas réservé que de manger du lait et du beurre aux jours de jeûnes, particulièrement en carême (Bibliothèque sacrée, t.28^e, p.51)*¹⁶⁴ ». Plus tard, ces mesures draconiennes se font moins dures et le clergé autorise quand même les malades à se nourrir de viande pendant le jeûne des bien-portants. « *Dans toutes les villes, un boucher affermaît à ses risques et périls le droit de vendre de la viande pendant le carême aux malades à qui leur état plus ou moins grave avait fait accorder par l'Eglise la permission d'en manger. Si la santé publique était satisfaisante, c'était un homme ruiné ; s'il arrivait quelque bonne épidémie, il faisait fortune. A une lieue d'Orléans, se trouve une maison qu'on appelle la maison du rhume, parce qu'elle fut bâtie par un de ces fermiers de la boucherie de carême avec les bénéfices qu'une heureuse grippe lui avait fait faire. J'ignore si cette maison existe encore sous ce vocable ; j'irai m'en assurer par moi-même quand la Loire sera navigable de Nantes à Orléans*¹⁶⁵ ». La fin de cette citation est intéressante puisqu'elle prouve que c'est bien un habitant de Nantes qui témoigne du fait, et que les déplacements sur de longues distances, surtout en hiver, ne s'envisagent pas en France à l'époque, de l'ouest vers l'est, autrement que par la voie fluviale, ici la Loire.

2 – Témoignages ayant trait à des traditions celtiques

¹⁶³ *Ibid.* p 38.

¹⁶⁴ *Ibid.* p 35.

¹⁶⁵ *Ibid.* p 36.

Il nous semblait impossible que l'on nous parle de la chandeleur, dont nous avons longuement cité des témoignages en tant que fête catholique, sans penser à son origine historique lointaine: le culte à la déesse Brigid. Et les archives de Loire Atlantique sont encore là pour nous en persuader. « *Si l'on fait des crêpes ce jour-là, il ne faut pas en donner à emporter à d'autres personnes ; ce serait donner la chance hors de la maison, et ne pas la garder pour soi. On peut en donner le lendemain, sans aucun inconvénient. Marie-Edmée Vaugeois. (.) Cf. t. XV, p. 17.* ¹⁶⁶ ». Les crêpes de la chandeleur ne sont-elles pas faites pour avoir du bonheur ? « Superstitions ! », diront certains ; soit! mais de quelle origine culturelle antérieure au christianisme en Armorique, si ce n'est pas du celtisme ? Certes, on pourra toujours nous rétorquer que toutes les superstitions ne sont pas forcément d'origine celtique.

Mais qui douterait que les légendes des morts et des sorciers qui hantent la campagne bretonne se rattachent au druidisme ? « *On voit aux abords de la Grande Brière une femme échevelée vêtue d'une longue robe blanche, qui s'y noya jadis. Tous ceux qui ont péri dans la grande Brière vont la nuit cherchant un chrétien qui veuille les retirer de l'eau. Le soir, surtout en été, ceux qui se trouvent dans la Grande Brière entendent de temps en temps des sifflements dans l'air : c'est le cortège des sorciers qui passe, et celui qui l'entend est menacé de quelques malheurs* ¹⁶⁷ ». La preuve est insuffisante ? Continuons donc la lecture. « *Les feux follets sont portés par des lutins ou âmes en peine. Si le feu follet voit le premier le voyageur, il lui fait perdre son chemin et le conduit dans un étang où il se noie (...) Des lueurs qui suivent les belnis ou barques plates de la Grande Brière sont les âmes de ceux qui furent sacrifiés par les druides sur les rochers des environs. H. Guelgars. RTP XIV, p. 276 et 277.* ¹⁶⁸ ». Là, nous avons quand même bien une référence au druidisme. Et cela ne se passe pas à l'extrême ouest de la péninsule armoricaine, au fin fond des Monts d'Arrée ou dans la Montagne noire, mais en plein pays nantais, aux portes de Saint Nazaire.

Si cette preuve ne suffit pas, lisons encore : « *Une petite couronne de feu que l'on voit la nuit de la Saint Jean au dessus de l'étang du Fief (Loire inférieure) indique peut-être une âme en peine ; elle se montre où disparut une châtelaine qui, ayant voulu soulever la pierre qui recouvre le trésor enfoui près de là par le duc de Mercoeur, glissa dans l'eau et se noya.*

¹⁶⁶ Ibid. p 8.

¹⁶⁷ Ibid. p 4

¹⁶⁸ Ibid. p 5.

*Jean du Bouffay RTP t. XIV p.162*¹⁶⁹». Ici la légende et l'histoire se confondent car Mercoeur, gouverneur de Nantes sous Henri III, a réellement existé. Son idée « folle » de vouloir peut-être restaurer le duché breton¹⁷⁰ durant les guerres de religion entre catholiques et protestants est anéantie à la signature de l'édit de Nantes par Henri IV en 1598. L'histoire a retenue que Mercoeur accepte sa reddition contre une forte somme d'argent versée par le roi de France. Son trésor aurait-il été enterré près de l'étang du Fief ? Quoi qu'il en soit, la couronne de feu serait bien visible durant la nuit de la Saint Jean, la fête celtique du solstice d'été.

Les légendes et superstitions liées aux eaux des lacs et des étangs sont très nombreuses en Bretagne. « *Parmi les tâches imposées à un garçon qui va chez le diable, figure celle d'épuiser l'eau d'un grand étang. Dans un conte d'Ille et Vilaine, l'instrument remis par le diable pour épuiser l'eau est un crible, dans un récit des Côtes du Nord, un bassin. P. Sébillot. RTP. T. IX p 168. 170. A bethléem non loin de Locminé (Morbihan), on mène les vaches et les brebis dont le lait n'est pas assez abondant boire à la Mare au beurre qui doit cette vertu à une nourrice qui y fut noyée à la Révolution*¹⁷¹. *Herpin RTP t. XI p. 358. A Saint Aignan (Loire inférieure), on fait prendre aux personnes malades de la teigne des aliments trempés dans le lac de Grand Lieu et on leur couvre la tête avec du linge qui y a été imbibé. Ogée Dictionnaire de Bretagne*¹⁷²». Ces croyances ne touchent pas que le milieu populaire puisqu'un document témoigne d'une « *singulière coutume juridique. Avant la Révolution, le lac de Grand Lieu avait haute, basse et moyenne justice : le tribunal siégeait dans un bateau à 200 pas du rivage et lorsque le juge prononçait sa sentence, il devait, de son pied droit, toucher l'eau. Pencher et Chavalaire - Description de la Loire inférieure (vers 1810) p 3 et 4*¹⁷³». Le pauvre juge pense sans doute qu'en faisant cela il aura moins à redouter la colère des sorciers du lac, s'il se trompe de verdict. Car, pour lui comme pour tous les habitants de la région, les eaux sont habitées par les esprits des morts. « *Autrefois, les marais de Brière avaient un rez-de-chaussée et une cave ; le tout appartenait à la famille de Japhet et aux korrigans, et chacun occupait à son tour le dessus et le dessous ; mais les hommes qui étaient déjà des maugrébins (mécréants) profitèrent du moment où ils demeuraient au meilleur étage pour murer dans la cave leurs voisins, si bien que tous sont restés là depuis, sauf le petit*

¹⁶⁹ *Ibid.* p 4.

¹⁷⁰ Dominique Le Page pense qu'il n'y a pas de preuve que Mercoeur veut restaurer un duché breton indépendant. En lutte contre le roi de France, il titre pourtant son fils nouveau-né « prince et duc de Bretagne ».

¹⁷¹ Cette référence aux nombreuses noyades qui ont eu lieu durant la Révolution dans l'Ouest est historique. Les armées révolutionnaires eurent recours à ces méthodes expéditives pour économiser les balles des fusils ou ne pas avoir à déplacer la guillotine dans les chemins creux. Ils noyaient surtout les femmes et les enfants.

¹⁷² Archives de la Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 8.

¹⁷³ *Ibid.* p 8.

*charbonnier qui s'est enfui par la cheminée et qui est devenu le génie de malheur du pays. Si la Brière monte, c'est que les korrigans la soulèvent pour venir réclamer leur étage et si les perches descendent c'est qu'ils attirent à eux tout ce qui s'enfonce sous la terre. E. Souvestre Les derniers paysans p 73*¹⁷⁴». Les Briérons manoeuvrent leur barque à l'aide d'une perche !

Ces histoires pour enfants ne sont pas risibles. Elles concernent des lieux angoissants pour qui ne les connaît pas¹⁷⁵. A cette époque, les marais de Brière peuvent devenir des pièges mortels, les habitants se laissant parfois surprendre par une brusque montée de l'eau, lors des grandes marées. Confrontés à ces situations éprouvantes, ils n'ont d'autres explications que celles de leur imagination. Dans le sud de la Bretagne, vers le Poitou, ce n'est pas différent. Sur le «*lac de Grand Lieu, il arrive que, sans cause apparente, les eaux éprouvent une agitation extraordinaire – fortes vagues ; explication du peuple : à la pointe orientale se trouve une petite île sablonneuse à peu près ronde dite l'île d'Un (...). Il y a au milieu une pierre debout de 5 pieds de haut (...). Elle sert selon une vieille tradition à boucher l'entrée d'un gouffre qui a vomi l'eau du lac. Ce gouffre renferme un énorme géant qui, par les efforts qu'il fait pour se délivrer de sa prison, excite les tempêtes. Thomas de Saint Mars : mémoires de l'Académie celtique*¹⁷⁶». Le lac de Grand Lieu, avec ses 3500 ha, est le plus grand lac naturel de plaine en France. Situé près de la côte atlantique mais n'étant pas relié à la mer comme la Grande Brière, il subit néanmoins parfois de véritables tempêtes. Du fait de sa faible profondeur, les eaux peuvent devenir très agitées, et détacher et transporter d'immenses parcelles de roselières (jusqu'à un hectare) qui forment des îlots dérivants, particulièrement inquiétants. Quand à la pierre dressée de l'île Dun, c'est évidemment un menhir. Et personne ne saura sans doute jamais qui l'a mis là et pourquoi il s'y trouve...

Des coutumes que l'ont pourraient juger comme barbares subsistent dans l'ouest. «*La pratique superstitieuse de promener un poulet dans les chambres d'une maison neuve avant de l'habiter, et de l'égorger ensuite pour conjurer le mauvais sort, est peu connue à Nantes. Elle existe cependant à l'état d'exception ; il en est de même en Maine et Loire et en Vendée ; mais en France, il n'y a que l'Allier où elle ait vraiment le caractère d'une coutume. Son origine remonte à la plus haute antiquité. C'est le dernier souvenir, la forme adoucie de*

¹⁷⁴ *Ibid.* p 6.

¹⁷⁵ Ne riez pas si vous n'avez jamais passé une nuit entière, perdu au milieu des marais, même à la pleine lune. Seul dans une plaine ou en montagne, on voit loin et on peut essayer de se repérer. En forêt, on peut suivre un sentier. Mais dans un marais, l'étranger ne reconnaît rien, parmi les roselières. Ses cris sont étouffés par la masse imposante des roseaux qui bruissent sans arrêt, et il y reste le plus souvent introuvable par ceux qui le cherchent.

¹⁷⁶ Archives de la Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 7.

*l'habitude, jadis fort répandue, de sacrifier un homme, une femme ou un enfant au moment de la fondation d'une ville, de la construction d'une maison ou d'un rempart que l'âme du sacrifié devait protéger contre les divinités malveillantes ou les étrangers malintentionnés (...) Mais l'origine de cette coutume est si lointaine que déjà nous en avons oublié sa signification. Bientôt nous aurons perdu jusqu'au souvenir*¹⁷⁷». Cette tradition ne fait que rappeler les possibles sacrifices humains pratiqués par les druides¹⁷⁸ il y a bien longtemps, mais ce qui est remarquable, c'est qu'elle s'est maintenue par place dans l'Ouest, et qu'elle se pratique encore couramment dans l'Allier, donc à la source de la Loire, fleuve qui semble être le plus « porteur » des traditions celtiques, en assurant ainsi leur maintien le long de son cours, depuis l'antiquité jusqu'au XXe siècle! La géographie physique et humaine est un complément remarquable à l'histoire des mentalités. Beaucoup de superstitions font référence aux rares ustensiles du ménage, particulièrement symboliques chez les Celtes. Et ces éléments, si insignifiants de nos jours, ne sont pas manipulés à la légère. « *Quand un trépied a les pattes en haut, on dit que le diable est dans la maison ; il faut se hâter de le retourner (...) Si l'on s'assied sur le siège qu'une personne vient de quitter, on sait ce qu'elle pense*¹⁷⁹ ». La sellette courte sur laquelle on s'assoit pour manger (on ne passe pas encore à table à cette époque) est munie de trois pieds, comme le trépied en fonte sur lequel on pose le chaudron mis au feu. Le chiffre trois est très important chez les Celtes, le chaudron encore plus puisque c'est lui qui permet de recueillir les vertus alchimiques du feu. Mais ce qui reste le plus symbolique de toutes les croyances celtiques c'est le culte de l'eau, surtout celle des fontaines. « *Le fond de toute la médecine druidique, c'est le culte des eaux*¹⁸⁰ ». La délimitation géographique des fontaines sacrées, en France à l'époque moderne, corrobore notre thèse que ces activités culturelles concernent d'abord le littoral atlantique mais aussi des provinces continentales accessibles par la Loire, fleuve que l'on peut donc qualifier d'authentiquement celtique. « *La façade atlantique, avec les points forts que sont la Bretagne, les Charentes et l'Aquitaine, compte le plus grand nombre de fontaines. En s'enfonçant vers l'Est, l'arc se gonfle du Limousin, des départements du Centre et enfin de la Bourgogne avec, au nord de celle-ci, la Champagne qui fait bonne figure. Cet ensemble réunit l'essentiel des*

¹⁷⁷ Archives de la Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 37.

¹⁷⁸ L'auteur anonyme de ce témoignage le laisse entendre puisqu'il écrit qu'elle remonte à la plus haute antiquité. Il conclue son article par « *Voilà ce que je puis vous dire au sujet de cette question dont j'ai puisé les éléments dans un article publié l'année dernière dans la Revue philosophique de la France et de l'étranger* ». Cette revue est publiée à Paris par les Presses Universitaires de France de 1876 à 1930. Elle a été fondée par Théodule Ribot, et continuée par L. Lévy-Bruhl, E. Bréhier, P. Masson-Oursel et P.M. Schuhl.

¹⁷⁹ Archives de la Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 98.

¹⁸⁰ Brigitte Caulier, *L'eau et le sacré : les cultes thérapeutiques autour des fontaines en France, du Moyen Age à nos jours*, Beauchene, Presses de l'université de Laval, 1990, p 162, books.google.com

dévotions¹⁸¹ ». Et ce culte des fontaines est capable des plus curieux miracles. « *Pour augmenter le lait, à Gouézec, faire corsage déboutonné 3 fois le tour de la chapelle N. D. de Troguron, s'arrêter à chaque tour à la fontaine, s'y laver les seins, puis rentrer à l'église dire 5 Pater et 5 Avé et verser une offrande dans le tronc (...) A St Ygeant (Côtes du Nord) la pèlerine vide la fontaine à l'aide d'une écuelle, se rend à l'église, dit un chapelet et retourne ensuite à la maison ; pendant que la fontaine se remplit, les seins de la femme se gonflent d'un lait excellent (...) La femme qui s'entoure 3 fois les reins d'un ruban trempé dans une eau sacrée se croit sûr d'accoucher à terme et sans danger. Dr Liégard, Les saints guérisseurs de Basse Bretagne, p 24¹⁸² ».*

On ressent bien, dans cette dernière assertion, le scepticisme presque ironique du médecin moderne Liégard, devant des médications aussi empiriques et, pour certaines, ridicules, à partir de l'eau d'une simple fontaine. Remarquons au passage le nombre de fois que doit être fait le geste rituel : trois !

Cette croyance en l'eau sacrée remonte à la nuit des temps. « *Le culte de l'eau des sources et des fontaines est regardé comme l'un des principes fondamentaux à toutes les religions, et en particulier celtique et gauloise. Le dogme fondamental des vieilles religions était que les 2 principes, causes premières de tout ce qui existe, sont le feu et l'eau – l'un mâle, actif et fécondant, l'autre femelle, passif et fécondé. Origine en Asie (...) Lorsque le christianisme parut, l'Eglise fut obligée de frapper de peines sévères ceux qui ne voulaient pas obéir à ses lois, car elle ne pouvait extirper la croyance aux divinités protectrices des sources et des fontaines. Depuis la fin de l'occupation romaine jusqu'au XVIe siècle, dans près de 20 conciles, elle excommunie tous ceux qui se rendent au bord des fontaines pour invoquer leurs divinités ou se livrer à quelques pratiques superstitieuses. Vers le Xe siècle, l'Eglise, voyant qu'elle ne parviendrait jamais à anéantir complètement ces pratiques, changea de tactique. De là, une sorte de compromis qui tout en ménageant les vieilles coutumes devait faire pénétrer insensiblement dans les mœurs le culte de la religion du vrai Dieu (...) Le culte de l'eau en Armorique par l'abbé Million Bulletin de l'association bretonne 1900¹⁸³ ».*

Tout est donc parfaitement clair dans la tête du prêtre catholique breton qui n'hésite pas à dire que l'Eglise romaine (c'est pourtant sa propre hiérarchie) a usé de moyens coercitifs pour tenter de détruire la religion antérieure mais qu'elle n'y est pas arrivée

¹⁸¹ Dr. M. Baudoin, *Contribution à l'étude de la pathologie préhistorique, les fontaines qui guérissent, culte des eaux et maladies préhistoriques*, Gazette médicale de Paris, III, 1903, p 51, cité par Brigitte Caulier, dans *L'eau et le sacré : les cultes thérapeutiques autour des fontaines en France du Moyen Age à nos jours*, Beauchene, Presses de l'université de Laval, 1990, p 162. books.google.com

¹⁸² Archives de la Loire Atlantique, fond 30 J 5, p 109.

¹⁸³ *Ibid.* p 110 et 111.

totalemment et a du faire des concessions au druidisme qu'il semble plus ou moins défendre. D'où un certain métissage religieux que l'on retrouve à cette époque et même beaucoup plus tard, et pas seulement en Bretagne.

3 – Témoignages du syncrétisme entre le christianisme et des pratiques païennes

Comme la juxtaposition des chapelles chrétiennes aux fontaines sacrées, l'érection de croix à travers la campagne dans tout le grand Ouest se fait à la croisée des chemins, là où les esprits, bons ou mauvais, se rencontrent. « *Dans le Bas-Poitou, lorsque le cortège d'une noce, le vezou en tête, se rendait à l'église, on suivait religieusement les grands chemins. Aux croisées des chemins qui sont, d'après les dires des bonnes gens, les rendez-vous habituels de Satan et de ses suppôts terrestres, on trouvait les arbres des morts au pied desquels de petites croix de bois marquaient le passage des défunts qui avaient suivi le même chemin. Alors une autre croix était ajoutée en souvenir des trépassés et, avant d'aller plus loin, tous les gens de la noce se couvraient de larges signes de croix, sans que la pensée de la mort troublât la fête*¹⁸⁴. Remarquons au passage la présence du vezou, le joueur de veuze (cornemuse celtique du pays nantais), en tête d'une noce poitevine. Mais plus étonnante encore est la coutume de rappeler le souvenir des défunts par des signes de croix, dans un endroit réputé pour être plutôt celui du diable. Les gens de la noce associent donc sans appréhension le plus fort symbole du christianisme, la croix, à un lieu reconnu du paganisme, la croisée des chemins.

Souvent, les rites chrétiens sont associés à d'autres rites qui n'ont pas grand-chose à voir avec la religion catholique. « *Quand une femme relève de couche, avant de se livrer à aucun travail, elle doit aller relever de messe (...) Dans les campagnes bretonnes et vendéennes, tout le monde connaît les relevailles empruntées par l'église catholique à la loi de Moïse, avec cette différence que dans le rite judaïque c'est une cérémonie de purification, tandis que chez les Chrétiens c'est une simple action de grâce. Au pays gallo, cette cérémonie est accompagnée de certains usages particuliers : ainsi dans quelques paroisses de Malestroit, l'accouchée qui relève de messe apporte à l'église un pain qu'elle fait bénir et dont elle distribue les morceaux aux pauvres qu'elle rencontre en rentrant chez elle : c'est une réminiscence lointaine des obligations prescrites par la loi mosaïque (...) Si la commère ne va pas relever de messe, l'eau de son puits tourne et rien ne lui réussit dans son*

¹⁸⁴ Ibid. p 31.

*ménage*¹⁸⁵». Ces relevailles s'inspirent en fait de la chandeleur qui est pour le clergé, en quelque sorte, la «*fête des relevailles de la Vierge, comme on l'a dit depuis. Or, les relevailles de la mère ne se faisaient jamais sans quelques réjouissances. Depuis des siècles, chez les riches, il y avait gala. Chez les gens moins huppés, à défaut de gala, on faisait tout au moins bénir, le matin même, des petits pains et des gâteaux (...) C'est pourquoi, après les offices du jour, il y avait la fête intime au foyer domestique, fête joviale, folâtre même*¹⁸⁶».

De toutes les fêtes du calendrier chrétien, la chandeleur est d'ailleurs celle qui donne lieu aux plus grandes réjouissances familiales. Il faut se dire qu'à cette époque, et ce jusqu'au milieu du XXe siècle, le clergé considère toute forme de plaisir comme un péché, même la paisible gaîté conviviale. Mais il ne peut empêcher les Bretons, les Vendéens ou les Mainois de se réjouir en mangeant des crêpes le jour de la Chandeleur. Comme dit le proverbe populaire vendéen «*Pour ben fêter la chandelour, virons des crêpes tout le jour. C'était d'ailleurs un sûr moyen d'empêcher la nuble (charbon) de se mettre dans les blés. C'était encore une garantie certaine qu'on aurait de l'argent toute l'année (...) Dans le temps où l'on s'amusait encore, c'était le jour de la chandeleur que la ménagère en herbe faisait ses premières armes. Ce n'était pas un petit embarras que de tenir et gouverner la queue de la poêle pour faire évoluer son houp-lala sans encombre. Il y avait des émotions inénarrables ! Et quelle mise en scène ! Outre la toilette ad hoc, il fallait, comme mesure préventive, étendre sur le sol un grand linge blanc ; on paraît ainsi aux éventuels accidents d'une première, d'une seconde et même d'une troisième épreuve ! tant la chose était malaisée et demandait d'étude en raison des ustensiles incommodes dont on se servait ! Et quels cris de joie ! Quelle explosion de naïve gaîté quand s'opérait une manœuvre plus ou moins aventureuse !... Et tout le monde devait instrumenter à son tour ! C'était la loi que chacun, sauf les trop petits et les trop vieux vieillards, ne mangeât que les crêpes qu'il avait fait virer. Toute la maisonnée y passait. Et quand la partie culinaire était terminée, on dansait, car la danse était de toutes les fêtes. On dansait au son de la goule. Quelques couplets suivis d'un sempiternel refrain suffisaient à donner le mouvement et à marquer la cadence. Quand l'heure du sommeil était arrivé, tout le monde s'embrassait et l'on se séparait content : on s'était bien amusé ! M. l'abbé Noguès, à qui nous empruntons ces détails, a publié dans la Revue poitevine et saintongeaise (années 1889-90) toute une série d'articles sur les mœurs d'autrefois, où son érudition de bon aloi s'est donnée libre cours pour la plus grande joie des curieux ou*

¹⁸⁵ Ibid. p 33

¹⁸⁶ Ibid. p 36

*amateurs des faits et geste d'antan*¹⁸⁷». Cette longue citation permet de se faire une idée plus précise de l'importance de la fête profane de la Chandeleur dans l'Ouest, ici en Haut-Poitou. On notera le regret du narrateur qui tient à préciser que cela se passe « *dans le temps où l'on s'amusait encore* ». Parle-t-il de la période ante révolutionnaire ? Car il est fort probable que les terribles guerres de Vendée et les atrocités commises en répression aient mis fin complètement et pour longtemps à toutes formes de réjouissance... Encore un détail : la goule n'est pas un instrument de musique mais simplement la bouche en parler gallo, ce qui montre bien que le dialecte poitevin est assez proche de la langue galloise à laquelle il emprunte beaucoup de mots ou expressions, et réciproquement pour les Gallos du sud Loire.

Les autres grandes fêtes religieuses sont les pèlerinages aux saints locaux. « *Le pèlerinage comprend : 1° des prières ou invocations devant la statue du saint à la chapelle, à la fontaine et parfois à la croix du saint. 2° un rite qui s'adresse successivement à la statue du saint, à la croix, à la fontaine, ou bien à l'une ou à l'autre mais presque toujours à la fontaine*¹⁸⁸ ». On peut raisonnablement se demander si ce ne sont pas ces rites à la fontaine qui ont, encore à cette époque, le plus d'importance aux yeux des pèlerins ! Ils sont en tout cas bien antérieurs au catholicisme, puisque l'abbé Million reprend cet écrit de Grégoire de Tours à l'abbé Méliete datant du VIe siècle : « *J'ai reconnu qu'au lieu de détruire les sanctuaires païens, il vaut mieux en faire des églises du Christ... car on ne saurait d'un seul coup purger les âmes grossières de toutes leurs erreurs (Grégoire Epist. 76. t. II)* ». Le prêtre breton affirme à la suite que « *c'est à partir de cette époque que des chapelles s'élevèrent sur nos tumulus, que des croix furent gravées sur les menhirs ; des fontaines sacrées on fit des fontaines saintes avec représentation de la vierge ou d'un saint dans une niche ; des sanctuaires furent même érigés sur la source (...) En Bretagne, chaque chapelle a presque sa fontaine ; de même qu'elles sont dédiées à presque tous les saints du paradis, de même elles ont le pouvoir de guérir toutes les maladies*¹⁸⁹ ».

4- Témoignages inclassables

Plusieurs témoignages de croyances superstitieuses ne peuvent se rattacher ni au catholicisme ni au celtisme, ni au syncrétisme christianisme/pratiques païennes. Nous les

¹⁸⁷ *Ibid.* p 36.

¹⁸⁸ *Ibid.* p 36.

¹⁸⁹ *Ibid.* p 111. Source : *Le culte de l'eau en Armorique par abbé Millon*, Bull. Ass. Bretonne, 1900.

mettrons au compte de déviances humaines sans grande importance, si ce n'est pour certaines qu'elles entretiennent des médications hasardeuses aux conséquences sanitaires plutôt graves. En voici une peu ragoûtante: « *Pour empêcher les abcès au sein pendant l'allaitement, la croyance est que la nourrice s'applique sur les seins un bonnet de nuit de son mari, le plus sale qu'on puisse trouver, lequel aura été trempé dans l'urine dudit mari ; elle doit le garder quelques jours* » ; et une deuxième guère plus appétissante : « *Pour maigrir, boire tous les matins à jeun un verre d'eau dans lequel on a mis à tremper une croûte de pain, ou boire une infusion de suie en guise de café matinal*¹⁹⁰ ». Le deuxième remède peut en effet faire perdre du poids, mais il n'est pas sûr que celui qui réussit à avaler une infusion de suie à jeun ait envie d'en reprendre une autre le lendemain, tout comme l'épouse qui passe une seule nuit dans l'odeur d'urine de son mari aurait encore le courage de recommencer une deuxième fois.

Par contre, le charlatanisme organisé existe bien sous l'Ancien Régime, puisque toute la fin de ce fond d'archives est consacrée aux marchands d'orviétan. Ce produit prétendu « miracle » bénéficie d'un véritable réseau de distribution et, malgré les nombreuses suspicions dont il fait l'objet, de conditions de défense judiciaire qui le rendent quasi-inattaquable. L'orviétan de Contuggi est une composition secrète des années 1700, qui permet, dit-on, de guérir de nombreux maux, surtout ceux liés à la digestion et particulièrement les empoisonnements. Bien entendu, il est impossible de savoir à partir de quoi il est fabriqué. Par contre, un certain sieur Dionis de Paris, « *nouveau détenteur de la fameuse formule, voulut diffuser et vendre son remède par des émissaires parcourant toute la France. Les corporations de médecins et d'apothicaires s'en émurent à tel point que la Faculté de médecine présenta au Roi des observations dans lesquelles on relève le passage ci-dessous : « Dionis est en possession de donner des pouvoirs à tous les coureurs et aventuriers qui, sous prétexte de vendre de l'orviétan dans toute l'étendue du royaume y commettent le plus grand désordre*¹⁹¹ ». Mais Dionis a malgré tout gain de cause. Louis XV lui délivre un brevet de fabrication et de distribution exclusive en 1741. « *Si l'on en juge par les documents ci-dessus concernant deux villes de l'ouest (les comptes rendus d'arrêtés municipaux pour l'autorisation de la vente à Nantes et à Angers), toute la France devait être parcourue par des quantités de charlatans, opérateurs, moines, triacleurs, et autres marchands d'orviétan, le plus souvent munis de certificats, attestations ou lettres*

¹⁹⁰ *Ibid.* p 120.

¹⁹¹ *Ibid.* p 126 – 3.

*patentes*¹⁹²». Nous sommes bien là en présence de la première grande escroquerie pharmacologique de France. Elle n'est pas la seule, notamment dans les colonies où l'on vend aussi un produit miracle, le remède Leroy, censé guérir toutes les maladies. « *Charles Dionis mourut le 18 août 1776. Cette date marque le déclin du charlatanisme sur la place publique*¹⁹³» mais certainement pas sa disparition. La médecine officielle en offre aujourd'hui encore quelques exemples : médicaments dont on a démontré l'inefficacité ou la dangerosité, vente de sang contaminé (avec la responsabilité de ministres français qui ont ensuite été amnistiés), de prothèses ou d'implants de confort à risque.

B/ La culture populaire sous l'Ancien Régime dans l'Ouest de la France : Un essai d'état des lieux culturel et spirituel

Lorsque Vincent de Paul, en 1625, « *crée les prêtres de la mission (les lazaristes du nom de leur maison de Saint Lazare) pour aller de village en village, prêcher, instruire, exhorter, catéchiser et faire faire confession générale de toute la vie passée, au pauvre peuple, il leur dit clairement « vos Indes sont ici*¹⁹⁴». La comparaison avec les Indes montrent bien toute la différence de civilisation, l'immense fossé culturel et spirituel qu'il peut y avoir entre Paris et les provinces, c'est-à-dire, en très grande majorité, les peuples des campagnes. C'est véritablement un choc des cultures que provoquent les premiers missionnaires lazaristes, en particulier dans l'ouest de l'hexagone, où ils seront, à cause de cela, peu nombreux¹⁹⁵. Les « bons » moines ne demeureront pas les seuls à en faire le constat. Un siècle et demi après eux, « *donc à la fin du XVIII^e siècle, deux témoins de la bourgeoisie éclairée, Jacques Cambry et Denis Bucquet, porteront sur les populations au milieu desquelles ils sont amenés à vivre - les Bas Bretons pour le premier, les Lavallois pour le second - un regard distancié et proprement ethnographique qui amène, par exemple Cambry à écrire : « je ferai connaître les mille usages (des Bas Bretons), plus éloignés des mœurs du reste de la France que celles de la Nouvelle-Hollande, des Hottentots et du reste du Mexique* ». *Bucquet dit à peu près la même chose des Lavallois. Tous deux notent avec étonnement, curiosité et condescendance, les manières de vivre et de penser de ces hottentots*

¹⁹² *Ibid.* p 126 – 9.

¹⁹³ *Ibid.* P 126 – 4.

¹⁹⁴ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 11.

¹⁹⁵ *Ibid.* p 24. « *Il y a à Angers depuis 1674 des lazaristes dont la vocation voulue par leur fondateur, Vincent de Paul, est de prêcher des missions dans les paroisses rurales mais ils sont peu nombreux - six au début du XVIII^e siècle...* », donc moins de dix lazaristes après plus d'un siècle de présence dans cette province.

*de la France profonde que sont leurs compatriotes*¹⁹⁶ ». La différence de culture des Bretons et des Lavallois, habitants de l'actuel département de la Mayenne, avec les autres Français, est donc comparable, selon Cambry et Bucquet, à celle qui sépare la culture française de la culture des Indiens d'Amérique ou des Noirs d'Afrique australe. Cette constatation démontre aussi, qu'au XVIII^e siècle les limites géographiques culturelles n'ont rien à voir avec les frontières politiques. Ce que confirme Alain Croix lorsqu'il écrit : « *Culturellement donc, la frontière ne se situe pas entre la Bretagne dans ses frontières féodales d'une part, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou d'autre part, mais bien entre une culture bretonnante, celle de Breiz izel, et un vaste domaine qui est sans doute celui d'oïl*¹⁹⁷ ». Ce « sans doute » d'Alain Croix est révélateur de l'opinion générale française, selon laquelle il y aurait eu une unité culturelle du « Languedoil », comme il y a eu (et y a-t-il toujours ?) celle du Languedoc qui n'a d'ailleurs jamais représenté l'ensemble du Sud de l'hexagone, pas même la moitié. Pour éviter la polémique, l'éminent historien utilise le « sans doute » de sa région natale - le pays gallo - qui exprime en fait tout l'inverse d'une certitude... On pourrait même ajouter que s'il avait écrit « *sans aucun doute* », il aurait exprimé plus de doute encore, quant à l'existence d'une telle unité culturelle. Les Créoles de La Réunion utilisent eux aussi la litote « *un bon peu* » pour dire beaucoup, et « *un bon p'tit peu* » pour dire beaucoup plus ? Serait-ce là un héritage linguistique de la région ouest ?¹⁹⁸.

L'évêque d'Angers, Henry Arnould, affirme en 1655 que ces populations rurales sont « *aussi peu instruites des mystères de notre religion que si elles avoient toujours demeuré dans des païs sauvages inconnus du monde*¹⁹⁹ ». Même la campagne de l'Anjou apparaît donc comme un pays « étranger » à la France, « oublié » par les élites de la province qui ne s'y reconnaissent pas. A cette époque d'une sédentarisation établie, les échanges humains sont forcément limités à cause des problèmes de communication (quelques « grands chemins » difficilement praticables par des diligences inconfortables, pouvant être attaquées par des brigands). « *Les chemins du Bas-Maine font prefque impraticables à caufe des collines, des vallons et d'une boue bitumeufe qui eft prefque toujours en détrempe, les chemins étant très étroits et couverts d'arbres ; il y a beaucoup de landes qui nourriffent grand nombre de*

¹⁹⁶ *Ibid*, p 16 et 17.

¹⁹⁷ Alain Croix, *Cultures et religion en Bretagne aux 16^e et 17^e siècles*, PUF, Rennes, 1995, p 307.

¹⁹⁸ L'usage de la litote dans la conversation est une caractéristique que l'on retrouve souvent dans la conversation des habitants du pays nantais, provoquant des incompréhensions de la part d'étrangers à la région. Quand quelqu'un vous dit par exemple « *c'est sans doute vrai...* », c'est généralement qu'il pense que c'est faux. Ce « sans doute »-là s'exprime sous forme d'une interrogation dans l'intonation de la voix.

¹⁹⁹ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris 2001, p 27, tiré de *Statuts du diocèse d'Angers*, 1680, p 570.

beftiaux, dont les colons font un trafic fort avantageux, et fait communément le tiers du revenu des héritages, quoiqu'on n'y nourrisse que peu de bêtes à laine à cause des loups qui y font communs²⁰⁰ ». Les transports par voies navigables sont donc plus sûrs. Dans sa présentation des raisons qui ont suscité le creusement d'un canal reliant Nantes à Brest, le syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères écrit ceci : « Le projet de liaison entre Nantes et Brest par la voie d'eau intérieure naît dès l'Ancien Régime pour des raisons économiques portées par le siècle des lumières. Mais le véritable coup d'envoi de ce gigantesque chantier ne fut donné qu'en 1806, à Port Launay, répondant à des motivations stratégiques. Les difficultés de circulation dues au mauvais état des routes et des chemins rendaient les transports longs, difficiles et coûteux. Les besoins de ravitaillement de Brest et de la flotte aux prises avec le blocus anglais lors des guerres napoléoniennes, décidèrent donc du lancement de l'entreprise. Il fallait bien acheminer les vivres, bois et combustibles qui permettraient de débarquer outre-Manche²⁰¹ ».

Ces populations excentrées de l'ouest ne partagent probablement que très peu de caractères culturels, notamment sur le plan du langage, avec celles de Paris, de Picardie, de Flandre, de Champagne, de Bourgogne ou d'Occitanie. Les voies navigables restant les plus praticables, surtout en hiver, la Loire dans son cours inférieur et la Vilaine - ces deux fleuves traversant le massif armoricain - représentent les principaux moyens de transport commercial, de l'amont vers l'océan (la remontée beaucoup plus laborieuse s'opérant au gré des marées qui se font sentir jusqu'à Redon ou Ancenis, et grâce aux chemins de halage). Une véritable histoire économique et sociale des gabarres reste probablement à écrire. Ces grandes barques fluviales ont certainement permis une profonde interpénétration culturelle plusieurs fois centenaires et le maintien de traditions communes. Sous l'Ancien Régime, grâce à elles, des échanges réguliers ont lieu avec les provinces voisines de la Bretagne (Maine, Anjou, Poitou) et quelques provinces plus lointaines (Touraine, Berry, Orléanais), situées le long du cours de la Loire, qui ne constitue pas un obstacle comme on le pense parfois, mais plutôt un important moyen d'échange. D'ailleurs, dans le Maine, l'évêque du Mans affirme que « si l'on s'occupoit efficacement à rendre les (autres) rivières navigables, le Roy, le Public et l'Agriculture en recevroient de grands avantages (...) parce que les laboureurs s'attacheroient davantage à la culture des terres (...) La Mayenne est navigable depuis fon

²⁰⁰ André René Le Paige, *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine, tome II*, chez Toutain libraire, Paris 1777, p 28. Site books.google.com/books.

²⁰¹ Le canal de Nantes à Brest en Finistère, SMATAH, www.smatah.fr, consulté le 16 avril 2008.

*embouchure dans le Loir jusqu'à Laval. Le Cardinal de Mazarin, acquéreur du Duché de Mayenne, avoit eu deffein de continuer la navigation de cette rivière jusqu'à Mayenne, mais fa mort en empêcha l'exécution (...) Le Bas-Maine, qui est du côté de la Normandie et de la Bretagne, a quelque choze de sauvage*²⁰²». Cette remarque conforte notre conviction que des gens de peuples voisins, Bas-Mainois, Bas Normand et Haut-Bretons, vivant sur des terres faisant partie d'un même domaine seigneurial, celui des très riches comtes de Laval²⁰³ puis du cardinal de Mazarin et du duc de Mazarin, fils du maréchal de La Meilleraie, l'ancien gouverneur de Nantes et de Port Louis, doivent bien entretenir des mentalités fort semblables.

François Lebrun nous offre donc deux exemples de textes descriptifs montrant l'analogie des situations à la fin du XVIII^e siècle dans deux provinces contiguës du grand Ouest : la Bretagne et le Maine. Pour la première, Jacques Cambry, né en 1749 à Lorient d'un père ingénieur en construction navale pour la Compagnie des Indes, écrit en 1795 un rapport sur la Basse Bretagne, qu'il intitule « *Voyage dans le Finistère* ». Devenu préfet de l'Oise en 1800, il contribue à la fondation de l'Académie Celtique en 1804, dont il reste le président jusqu'à sa mort en 1807. Cambry décrit sans complaisance les conditions de vie des Bas Bretons et leur allure générale: « *Dans la Bretagne, l'habitation des laboureurs est à peu près partout la même, presque toujours elle est située dans un fond, près d'un courtil [...] Autour des bâtiments, règnent des vergers enchanteurs [...]. Mais au milieu de ces sites délicieux, vivent les individus les plus sales, les plus grossiers, les plus sauvages* ». Il modère cependant ce jugement très dur, en précisant quelques lignes plus loin : « *Ne jugez pas ces gens sur l'apparence ; ils sont en général hospitaliers, intelligents et fins, ils ont une raison solide, ils calculent avec justesse, l'imagination domine chez eux*²⁰⁴ ». L'honneur est sauf, car traiter ses propres compatriotes de grossiers et de sauvages n'est quand même pas, en général, dans la nature du Breton, qui se voit plus souvent taxé de chauvinisme par les autres Français.

Cambry nous confirme ensuite ce dont on se doutait, à savoir qu'en Bretagne on se nourrit essentiellement de bouillie et de galettes de blé noir, de porc (pas partout), de vache salée (pas souvent), de lait et de beurre. On le verra, les Lavallois ont à peu près les mêmes

²⁰² André René Le Paige, *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine, tome II*, chez Toutain libraire, Paris 1777, p 28. Site books.google.com/books.

²⁰³ La maison des Laval était, avec celles des Rohan et des Clisson, la plus puissante du duché de Bretagne. Au début du XV^e siècle, elle devient la famille la plus importante du Maine et de Haute-Bretagne, possédant également des fiefs en Anjou, en Touraine et dans le Perche.

²⁰⁴ François Lebrun, *Croyances et cultures de la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 214.

conditions de vie et quasiment la même alimentation. Leurs maisons sont encore toutes couvertes de paille. Les toits d'ardoises ne se généraliseront que beaucoup plus tard. Dans certains endroits, comme dans la grande Brière de Loire Atlantique, les chaumes de roseaux resteront utilisés jusque dans les années 1960, devenant pour certaines communes briéronnes un atout touristique particulièrement attractif. En Finistère comme en Mayenne, l'économie très pauvre est basée sur une agriculture de subsistance et la fabrication des toiles, activité liée à la proximité des ports de Brest, Lorient et Saint Malo, pour la navigation à voile. « *Cette industrie toilière ne fonctionnait pas avec des manufactures, à la française. Au lieu d'usines, la Bretagne connaissait une industrie dispersée dans les campagnes où des marchands ramassaient les toiles œuvrées par des agriculteurs-tisseurs et leurs famille*²⁰⁵ ». L'avis positif porté par Cambry sur leur tempérament tranquille et leur sociabilité contraste avec l'image d'un certain laisser-aller physique et matériel qu'ils offrent à la vue du visiteur. Dans ce milieu de paysans rustiques, l'indigence, voire la grande pauvreté n'ont pas diminué l'intelligence sociale et la moralité individuelle²⁰⁶. Il y a là une preuve de civilisation antérieure qui fut certainement plus prospère et dont l'essentiel du patrimoine immatériel n'a pas été perdu. C'est peut-être la mise en évidence d'un premier caractère celtique. Le manque d'hygiène n'est du qu'au manque de « savoir ». Les Lumières ont peut-être éclairées la France sous l'Ancien Régime, elles ont assurément oublié l'Armorique, d'autant plus que, vu de Paris, tous les habitants de ces coins reculés passent au XIXe siècle pour d'indignes réactionnaires, depuis « leur » chouannerie contre-révolutionnaire. Après la Révolution, les plus pauvres y sont délaissés par le pouvoir central, sauf pour l'enrôlement militaire dans les armées napoléoniennes et plus tard la mobilisation générale de 1914 -1918.

« *Ce qui frappe d'abord à lire Cambry, écrit le professeur Lebrun, c'est l'absence presque totale de ce que l'on peut appeler la médecine officielle, médecins, chirurgiens, apothicaires*²⁰⁷ ». Faute de praticiens, « *les cultivateurs sont eux-mêmes leurs médecins [...]*

²⁰⁵ Ronan Leprohon, *Quand Versailles ruinait l'industrie toilière de Bretagne*, article du magazine mensuel *Le Peuple Breton* de mars 2008, p 21.

²⁰⁶ L'absence de sacrifices humains, malgré les croyances irrationnelles, n'en est-elle pas la preuve irréfutable, alors que nombre de peuples d'Afrique et d'Asie perpétueront ces rites barbares jusqu'au milieu du XIXe siècle et que l'Eglise romaine envoie au bûcher nombre de malheureux martyrs accusés de sorcellerie. D'ailleurs, parlant des anciens Celtes, l'historien archéologue picard Jean Louis Cadoux écrit qu'« *il faut être très prudent sur les sources littéraires présentant les Gaulois comme des sacrificateurs humains. On a certes retrouvé des fosses de cadavres humains décapités ; reste à savoir si ces hommes ont été mis à mort pour les dieux ou s'il s'agit seulement de cadavres prélevés sur les champs de bataille ou encore de défunts héroïsés (pensons au culte des reliques ; on n'hésitait pas alors à dépecer tel saint, le cœur étant vénéré à un endroit, le bras droit à un autre)* ». jfbrodu.free.fr/celtes/les-celtes/savoir-plus-sacrifices-humains.htm, consulté le 26 juin 2008

²⁰⁷ François Lebrun, *Croyances et cultures de la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 216.

*le vin, l'eau de vie, le lait aigre sont des remèdes à tous les maux. Enfin, dans les cas graves, les paysans se tournent vers ceux que Cambry appelle magiciens, jongleurs ou charlatans. Les uns donnent la fièvre, la guérissent en la faisant passer dans un arbre [...] ; quelques uns lisent votre destinée dans les arbres*²⁰⁸». Comment ne pas rapprocher cette surprenante référence à l'arbre, à son aspect sacré ou ensorcelé, de la cueillette du gui opéré par les anciens druides ? «*Dès le début du Voyage, [l'auteur] insiste sur la prégnance du surnaturel : les efforts d'une religion jalouse, les lumières répandues dans l'Europe, le temps qui détruit tout, n'ont pu changer les rêveries de nos laboureurs. Ils se meuvent, ils agissent dans un monde réel, quand leur imagination erre sans cesse dans un monde de chimères et de fantômes. L'oiseau qui chante répond à leurs questions, marque les années de leur vie, l'époque de leur mariage, un bruit fortuit répété trois fois leur prédit un malheur ; les hurlements d'un chien leur annoncent la mort ; le mugissement lointain de l'Océan, le sifflement des vents entendus dans la nuit, sont les voix des noyés qui demandent un tombeau*²⁰⁹». Cette citation rappelle des choses entendues souvent dans la bouche des ruraux de La Réunion jusque dans les années 1970 – 80, particulièrement dans les hauts de l'île.

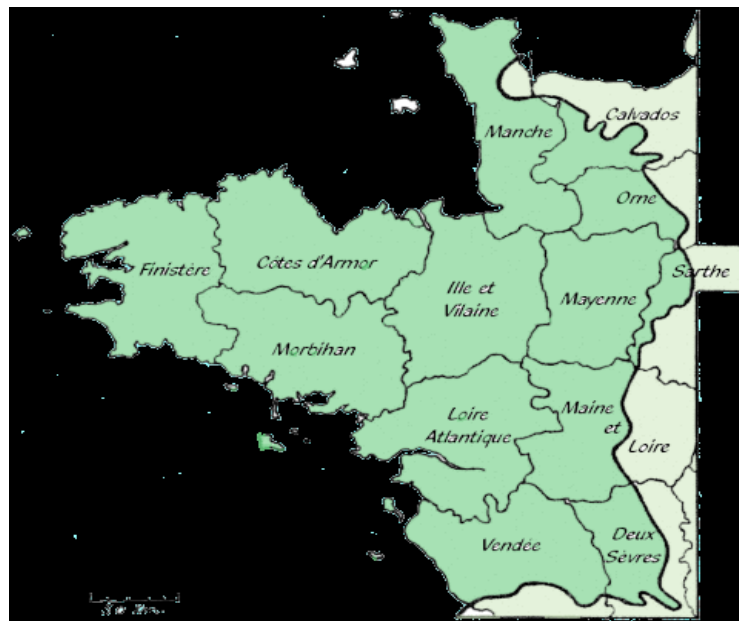
Pour découvrir ces secrets de ceux qu'ils appellent « *les faux médecins* », Jacques Cambry interroge Julien Le Menthéour, un Finistérien du cru, censé les connaître. Celui-ci n'est réellement bavard que pour les plantes médicinales. Celles qu'ils citent apparaissent d'une réelle efficacité. Il lui indique par exemple « *le cerfeuil anisé bouilli dans du lait pour les vents et maux de côté* ». L'anis est toujours très efficace pour stopper ce genre de gênes, c'est bien connu à La Réunion. Mais les potions magiques, « *les secrets et folies qu'il [Le Menthéour] dévoile à Cambry se ramènent à peu de chose, [comme par exemple], pour guérir les mauvais vents, on réunit neuf feuilles de bétoine sans tache [...] neuf grains de sel dans un morceau de toile [...] le tout s'applique au cou ; il ne faut pas oublier un signe de croix sur le paquet [...]*²¹⁰ ». On ne peut cependant pas dire que cette technique médicale reste entièrement du domaine du surnaturel. En effet, les maux de ventre ne proviennent-ils pas, surtout à cette époque où hommes et animaux d'élevage cohabitent étroitement, d'infestations par les vers ? Le morceau de toile contenant des feuilles de bétoine et du sel que l'on noue au cou n'est-il pas mis là pour tenter d'arrêter la montée des vers dans l'œsophage ? Jusque dans les années 1960-70, les « poussées » de vers étaient la hantise de nos parents. Il n'était pas

²⁰⁸ *Ibid.*, p 217.

²⁰⁹ *Ibid.*, p 219.

²¹⁰ *Ibid.*, p 218

rare de voir des enfants vomir des ascaris, ceux-ci pouvant provoquer l'étouffement s'ils remontaient en masse vers la gorge. Pour l'anecdote, dans les campagnes nantaises, lors d'une forte fièvre accompagnée de convulsions, on faisait souvent appel à une personne possédant un « don » : la « *descendeuse de vers* ». Celle-ci venait chez l'habitant et conjurait le mal. Comme on n'était pas certain de l'efficacité des méthodes ancestrales, on faisait également appel au médecin qui arrivait généralement après le passage de son inévitable « concurrente ». Il diagnostiquait une angine, une otite ou une bronchite, et une convulsion par hyperthermie.



Le bocage armoricain.

Carte tirée de la flore du Massif Armoricain de Des Abbayes

Passons maintenant à la Mayenne, vue par un médecin à la fin du XVIII^e siècle. Le docteur Bucquet, né à Paris en 1771, arrive à Laval en 1798, « *un peu comme un missionnaire jésuite du XVII^e siècle découvrant le pays des Hurons*²¹¹ ». Il est un des rares médecins à s'y installer. Si François Lebrun fait cette comparaison avec les Indiens du Québec du siècle précédent, c'est que la différence de culture entre Paris et la Mayenne lui semble réellement très importante, et que la situation, comme nous le pensions, a peu changé en un siècle. En 1808, Bucquet écrit donc une « *typographie médicale de la ville de Laval et de son territoire* », dans laquelle il affirme qu'« *il n'existe, entre la population de la ville et celle de la campagne, aucune différence sensible quant au caractère, au tempérament, aux mœurs et aux usages*²¹² ». Concernant l'état sanitaire de la population mayennaise, il constate que

²¹¹ François Lebrun, *Croyances et cultures de la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 224.

²¹² *Ibid.* p 225 et 226.

« *Laval se trouve en dessous de ces moyennes nationales*²¹³ ». Il fait là référence à l'espérance de vie qui n'est pourtant en France à cette époque que d'une quarantaine d'années. La description qu'il donne du Lavallois moyen montre un homme au caractère grégaire, et soucieux de se fondre dans le groupe, donc très égalitaire. « *Un Lavallois ne fera jamais ce que ne font pas les autres ; il ne suivra jamais son impulsion et n'osera rien entreprendre sans s'être assuré un nombre d'imitateurs [...] Les Lavallois veulent tous rester égaux et ne peuvent souffrir qu'aucun d'eux s'élève et prenne un ascendant sur les autres*²¹⁴ ». Bucquet, comme Cambry, décrit le paysan de l'ouest sans complaisance et met sa rusticité, son air grossier un peu bête, au compte de la misère : « *visage pâle, œil terne, corps lourd, poitrine étroite, femme n'ayant point de formes gracieuses...* ». Mais il lui accorde cependant des qualités humaines très particulières : « *Ses appétits sont peu ardents : s'il éprouve la haine, c'est avec modération, quant à l'amour, il ne lui enlève ni son repos, ni sa tranquillité. Aucune différence en tout cela entre classes populaires et classes aisées [...] Nul peuple n'est plus que lui attaché à son sol, à ses pénates, à ses coutumes [...] Hors de sa famille et de ses habitudes, il n'y a plus rien pour lui*²¹⁵ ». Il n'a donc pas l'instinct de propriété individuelle.

Lors d'une communication concernant notre sujet de thèse à la Maison des sciences de l'Homme en Bretagne, à Rennes le 13 mai 2009, un des auditeurs du groupe de recherche Ermine (Equipe de recherche sur les minorités nationales et les ethnicités) dirigé par Ronan Le Coadic, nous avait fait la suggestion d'étudier les critères coutumiers de la transmission de la propriété foncière en Bretagne, afin de les comparer à ceux des colonies françaises dans l'océan Indien. Cette démarche ne nous paraît pas opportune et cela pour deux raisons :

- d'une part, la propriété foncière individuelle ne concerne pas, à cette époque, les laboureurs et même les artisans. « *La pratique de la propriété foncière individuelle est née beaucoup plus modestement, comme un droit saisonnier, à la fin du Moyen Age, le droit de récolter ce que l'on a semé sur un terrain et de transmettre librement ce droit. La récolte faite, l'usage de la terre revenait à la communauté villageoise jusqu'aux prochaines semailles. A cette propriété utile paysanne se superposait par ailleurs la propriété directe du seigneur du lieu ou seigneur foncier qui sous la pression des revendications paysannes, se réduisit généralement au seul droit de percevoir un loyer dévalué et de jouir de quelques*

²¹³ *Ibid.* p 229.

²¹⁴ *Ibid.* p 299.

²¹⁵ *Ibid.* p 229.

*privilèges honorifiques*²¹⁶». A l'époque moderne, certains paysans possèdent cependant un alleu, minuscule lopin de terre dont on les dit propriétaires, mais la plupart ne sont que métayers d'une seigneurie nobiliaire ou ecclésiastique et leurs pauvres droits, lorsqu'ils en ont, ne sont régis que par la paroisse où ils habitent. « *Une paroisse, a dit avec raison Turgot, est un assemblage de cabanes et d'habitants non moins passifs qu'elles*²¹⁷ ». La Bretagne, qui est pourtant pays d'Etat, ne se différencie guère des autres provinces françaises. Les classes sociales sont rigoureusement séparées. Aucun égard ou presque n'est accordé aux laboureurs. Ce qui n'est pas le cas en Angleterre, selon Arthur Young : « *Chez un seigneur anglais, on aurait fait venir trois ou quatre cultivateurs (farmers), qui auraient dîné avec la famille, et parmi les dames du premier rang. J'ai vu cela au moins cent fois dans nos îles. C'est une chose que l'on chercherait vainement en France depuis Calais jusqu'à Bayonne* »²¹⁸.

- d'autre part, le droit des immigrants français sur la terre, dans les pays colonisés, n'est qu'une concession provisoire, accordée par la compagnie des Indes, en aucun cas un acte de propriété incontestable. Ces concessions sont faites par un gouverneur qui en profite souvent pour s'enrichir. Celui de l'île Bourbon en 1689, « *le chevalier Henry Habert de Vauboulon, missionné par Louis XIV pour y mettre bon ordre, va rapidement se heurter à l'hostilité de ses administrés* » à cause de cela. « *De Vauboulon restera dans l'histoire comme celui qui a réglémenté la propriété foncière. Tous les textes sont unanimes : avant De Vauboulon, aucun acte n'avait été signé ; il s'agissait surtout d'occupation de fait (...) Il semble bien que le gouverneur ait entrepris, par le biais de ces concessions, de se constituer une fortune personnelle ; en clair, il engrangeait ce que nous appellerions aujourd'hui des pots de vin, comme l'écrit Dureau Reydellet dans son Bourbon et ses gouverneurs*²¹⁹ ». La négligence de ne pas faire établir un acte officiel, pour la plupart des petites propriétés, perdue durant tout le XVIIIe siècle à l'île Bourbon. Beaucoup de colons y occupent des parcelles sans aucun titre. Cela peut expliquer la spoliation généralisée des « petits » Créoles qui a lieu au début du XIXe siècle. Fustigeant l'attitude des nouveaux immigrants français qui ont accaparé le foncier, la plupart d'origine noble ou bourgeoise, le rapporteur Ricard écrit en 1821 : « *ceux-ci, d'une infatigable activité, l'œil toujours ouvert sur leurs intérêts, ont peu à peu recomposé de nouvelles propriétés importantes, de toutes ces parties divisées... La vérité*

²¹⁶ Joseph Combi, *Les avatars de la propriété foncière*, article de 5 pages publié dans la revue de l'Adef, *Etudes foncières* n° 100 en novembre 2008, et repris dans le site comby-foncier.com. Economiste et urbaniste, Joseph Combi est professeur associé à l'Institut d'urbanisme de Paris.

²¹⁷ Alexis de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, livre deuxième, chapitre I, fr.wikisource.org

²¹⁸ *Ibid.* Livre deuxième, chapitre II.

²¹⁹ Article du Journal de l'île de La Réunion, intitulé *Chevalier Henry Habert de Vauboulon, gouverneur* publié dans une rubrique historique spéciale *Les personnages*, le 1^{er} janvier 2005, site Internet www.clicanoo.com

*me contraint à avouer que la plupart de ces grandes propriétés sont l'effet de la spoliation plutôt que de contrats où l'équité a présidé*²²⁰ ». Ricard prétend même qu'il en a vu se former sous ses yeux, et qu'à l'heure où il écrit, s'en forment-ils encore.

Attachement - plus qu'au sol, c'est-à-dire la propriété individuelle - à la famille, au clan et à ses coutumes, modération des passions (amour et haine) si souvent responsables des conflits, souci d'égalité pour éviter d'éveiller les jalousies, ce qui permet le maintien de la cohésion du groupe: nous avons là des caractères immatériels qui s'identifient à une société rurale de type celtique. Visiblement, Bucquet, qui est parisien d'origine - il a vécu dans la capitale jusqu'à l'âge de 22 ans - ne comprend pas trop cette façon de voir la vie. L'abbé mayennais Angot, écrit en 1900, à propos de ses observations, cette véritable mise en garde : « [...] *mais il faut se souvenir qu'elles sont écrites par un Parisien implanté brusquement à Laval* ²²¹ ». Car le médecin pense par exemple que « *le Lavallois ne sait même pas se distraire [...] et qu'il préfère fuir la compagnie des femmes, (lesquelles n'ont) aucun désir de plaire* ²²² »... Curieuses réflexions qui montrent bien le fossé infranchissable séparant Paris de ce petit monde provincial. Bucquet trouve pourtant chez le Mayennais des qualités morales : « *L'habitant n'est pas actif mais il est laborieux ; il est probe, modéré et patient : il vit content de son sort sans rien envier aux autres [...] Soumis à ses devoirs, il les remplit sans empressement, sans enthousiasme, mais avec exactitude ; ce sont des vertus qui en font d'excellents soldats et des citoyens paisibles* ²²³ ». « *Mères et nourrices s'occupent des tous petits avec le calme, le silence de la résignation à leurs devoirs [...] sans les agaceries de la tendresse maternelle* ²²⁴ ». On croirait voir décrite une famille réunionnaise des hauts de l'île de La Réunion ou d'une famille du milieu rural nantais dans les années 1970²²⁵. Il est piquant de noter que Bucquet considère les *mignardises* bourgeoises à l'égard des bébés comme des *agaceries*, cela dès le XVIIIe siècle. Avouons que l'attitude actuelle de certaines mères avec leur bébé est en effet parfois un peu agaçante. A priori, cela ne provient pas des provinces de l'Ouest, où l'on élevait un enfant sans s'adresser à lui en le flattant comme un animal de compagnie ou d'élevage par : « *mon chaton ! mon poussin ! ma poulette !* ».

²²⁰ Cet extrait du rapport Ricard est tiré de la série 57 M 1 des Archives de La Réunion, reproduit dans un article du Journal de l'île de La Réunion titré «*Les Petits Blancs des Hauts* » et publié dans la rubrique *L'histoire*, le 1^{er} janvier 2005, site Internet www.clicanoo.com

²²¹ François Lebrun, *Croyances et cultures de la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 224.

²²² *Ibid.* p 230.

²²³ *Ibid.* p 230.

²²⁴ *Ibid.* p 232.

²²⁵ Ce sont là des milieux très éloignés géographiquement mais que nous avons bien connus à cette période.

Le médecin fait une intéressante remarque politique concernant l'habitant du Maine, affirmant qu'il avait fallu « *son attachement prononcé à la religion et aux princes de la maison de Bourbon, [...] le débordement des Vendéens, les instigations, les menaces et même les violences des chefs étrangers, pour le forcer à prendre les armes dans la guerre malheureuse qui a ravagé les départements de l'Ouest, à laquelle cependant il n'a participé que passivement* ²²⁶ ». Contrairement à l'image qu'on leur a attribuée et que certains continuent encore à leur donner aujourd'hui, les compatriotes de Jean Chouan (Jean cottereau est né en 1757 à Saint Berthevin en Mayenne, et est mort également en Mayenne, à Olivet en 1794) ne sont pas de belliqueux paysans barbares qui s'attaquent sans raison aux forces républicaines pendant la Révolution, mais bien des gens paisibles qu'on a poussés à bout.

Evidemment, le docteur Bucquet ne se prive pas de critiquer leurs croyances, en écrivant que « *la foi religieuse est entachée de crédulité, d'ignorance, d'erreurs populaires à propos de leurs recours aux charlatans* ²²⁷ », rejoignant en cela le constat de Cambry, concernant les Finistériens. Mais nous sommes bien, dans les deux cas, face à des gens qui ont des qualités culturelles communes, des comportements politiques et religieux communs, et même des habitudes alimentaires très voisines. Les Mayennais de la fin du XVIIIe siècle ne se nourrissent-ils pas pour l'essentiel de bouillies et de « *galettes de blé noir frottées de beurre, mets favori de tous les Lavallois* ²²⁸ », plus rarement de porc ou de bœuf, et ne boivent-ils pas surtout du cidre et de l'eau de vie comme les Hauts Bretons et les Bas Normands ?

C/ Le calendrier agro-liturgique de la France de l'Ouest : La supplantation des fêtes celtiques par les fêtes chrétiennes

Ce calendrier est constitué de « *l'ensemble des fêtes rappelant chaque année aux chrétiens la vie du Christ et de son Eglise, depuis les temps précédant la naissance du Sauveur jusqu'aux jours qui marqueront la fin du monde et le Jugement dernier et que rappelle l'évangile lu le dernier dimanche après la Pentecôte* ²²⁹ ». Chaque jour y a été affecté à la fête d'un saint, ce qui limite le nombre de ces fêtes à 365, et oblige l'Eglise à faire des choix, le nombre des canonisés dépassant largement ce chiffre, et ne cessant de croître.

²²⁶ François Lebrun, *Croyances et cultures de la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 234.

²²⁷ *Ibid.* p 234.

²²⁸ *Ibid.* p 231.

²²⁹ *Ibid.* p 97 et 98.

Certaines de ces fêtes sont dites d'obligation et justifient qu'elles soient célébrées, à l'égal des 52 dimanches, par le repos et l'assistance à la messe. Sous l'Ancien Régime, celles-ci passent d'une soixantaine au milieu du XVIIe siècle à une trentaine à la veille de la Révolution. Au concordat de 1802, elles ne sont plus que quatre: Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. *« En réalité, les fêtes dites seulement de dévotion, comme le jour des Morts, la Circoncision, l'Épiphanie, les lundis de Pâques et de la Pentecôte, la Fête-Dieu, le saint patron de la paroisse sont observées à l'instar d'un dimanche dans la plupart des paroisses rurales de la France de l'Ouest jusqu'au milieu du XXe siècle²³⁰ ».*

Ce respect pour des fêtes que l'Église romaine ne considère pas comme obligatoires est très probablement lié à des habitudes sociales, à des traditions bien antérieures à la christianisation, et qui ne peuvent qu'être d'origine celtique. On sait en effet que beaucoup de fêtes chrétiennes sont venues masquer des fêtes « païennes ». L'exemple le plus flagrant est celui de *« la fête de la Toussaint [...] instituée en France et en Allemagne sur l'ordre de l'empereur Louis le Pieux en 835 [...] sur le conseil du pape Grégoire IV dont le désir était de supprimer un ancien usage encore ouvertement pratiqué à cette époque. La célébration, le premier novembre, de la fête de la Toussaint est donc un essai tenté par l'Église pour donner une couleur de christianisme à l'ancien rite celtique, en substituant aux âmes des morts, les saints comme véritables objet d'adoration. Cette tentative se solda par un échec puisque l'Église décida, à regret, de sanctionner la superstition populaire en admettant dans le calendrier une fête des morts [...] Le Jour des Morts (le 2 novembre) ne doit pas être confondu avec la Toussaint (le premier novembre) qui est une fête joyeuse»*, et pour cause, puisque *« c'est la fête de Samain (Samain ou Samhuin signifie en irlandais affaiblissement ou fin de l'été). Samain était le nouvel an celtique, le début de toutes choses [...] et donnait lieu à des rassemblements, des jeux, des joutes, des cérémonies liturgiques très importantes et des festins où l'ivresse était de rigueur. Samain était aussi la fête des morts, ou plus exactement de la communication entre les vivants et les morts [...] Cette conception des relations entre morts et vivants a perduré très longtemps. Ainsi dans les pays anglo-saxons, la fête de la Toussaint est accompagnée de la célèbre manifestation folklorique Halloween où les morts [...] viennent taquiner les vivants²³¹ ».*

²³⁰ *Ibid.* p 98.

²³¹ Marie Madeleine Jehin, *Les origines de la Fête de la Toussaint*, article de la revue *Réalités*, mensuel de Spa (Belgique) et de sa région, novembre 1994, www.sparealites.com consulté le 19 mars 2008.

L'année liturgique débute donc le premier dimanche de l'Avent, en décembre, « *c'est-à-dire au moment où après les gros travaux des champs - moisson, vendanges, semailles – commencent pour les paysans de l'Ouest les longs mois d'hiver et de semi-inaction coupés par les veillées en commun*²³² ». Cette tradition des veillées hivernales reste profondément celtique. Elle permet la cohésion du groupe social au-delà des simples liens familiaux, le maintien des us et coutumes, donc du patrimoine immatériel (jeux, contes, rencontres des gars et des filles, partage des idées, des expériences parfois ésotériques qui entretiennent le superstitieux c'est à dire le rêve). Elle rassure les esprits des vivants par le sentiment commun d'exister. Elle conforte les croyances par le partage des prières ailleurs que dans les églises. Le parisien Bucquet, lorsqu'il écrit que les Lavallois ne savent pas se distraire, n'a peut-être jamais assisté à une de ces veillées paysannes, trop intimes pour y inviter un étranger. « *La plus classique des anciennes descriptions est celle que Noël du Fail fait d'une veillée bretonne : C'est une vieille coutume en ce pays, et croy que par tout ailleurs, de se retrouver et amassez chés quelqu'un du village au soir, pour tromper les longueurs des nuits, et principalement à l'hyver*²³³ ». Dans les années 1960 en Loire Atlantique, enfants, nous étions pressés de voir arriver cette période des veillées. Elles n'avaient peut-être plus les caractères rituels puis routiniers des veillées ancestrales, mais elles se maintenaient. « *La culture nous venait de Paris. Mes sœurs faisaient les travaux ménagers en écoutant Johnny Halliday, Sylvie Vartan et Sheila sur Europe 1. Pendant les veillées hivernales, elles dansaient avec mes cousines sur les succès de ces idoles, dans la salle à manger, tandis que les parents jouaient à la « couinchée » ou à la « vache » dans la cuisine [...] Je m'interrogeais sur les origines de ce jeu de cartes jaunies que mon père enfermait dans une vieille boîte en fer et dont les règles différaient totalement du jeu de cartes françaises. Pas de valet, de roi ou de dame comme cartes maîtresses, mais la vache et le grand 9*²³⁴ ». Le jeu de carte « la vache » est aussi appelé « l'alurette ». Au passage, remarquons que le 9, comme le 3 dont il est le multiple, est un chiffre fortement symbolique chez les anciens Celtes.

De veillées en veillées, arrive alors la fête de Noël, grand moment du solstice d'hiver. « *Après le 8 décembre, fête de la Conception de la Vierge, le cycle de Noël concentre à lui seul, avant 1802, six fêtes d'obligation en quatorze jours, en sus des deux dimanches : la vigile le 24, Noël le 25, la Saint Etienne le 26, la Saint Jean l'Evangéliste le 27, la*

²³² François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 98 et 99.

²³³ Robert Muchembled, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVI^e - XVIII^e siècle*, Editions Armand Colin, 3^e édition revue et corrigée, Paris, 1990, 2001, 2006, p 80.

²³⁴ Dominique Aupiais, *Entre Créole et Breton, ces racines qui nous libèrent*, Edit. Ere, Bains/Oust, 1991, p 24.

*Circoncision le 1^{er} janvier et l'Épiphanie le 6*²³⁵». La concentration de toutes ces fêtes d'obligation durant cette période, ne peut être due qu'à une autre tentative par l'Église de masquage de fêtes païennes marquant le solstice d'hiver. Remarquons là encore, que la tentative n'a pas été totalement concluante, dans la mesure où la plupart de ces fêtes religieuses ont été oubliées dans la mémoire populaire (qui se souvient des dates de la Conception de la Vierge, de la Vigile, de la Saint Etienne, de la Saint Jean l'Évangéliste et de la circoncision ?), mais surtout que l'une des deux dont on a gardé le souvenir, l'épiphanie, n'a plus aucun caractère religieux pour la plupart des gens. En effet, si le jour de Noël reste attaché à la naissance du Christ, même chez beaucoup de non pratiquants, qui rattache encore l'actuelle fête des rois et sa galette de frangipane à l'ancienne épiphanie chrétienne ? François Lebrun précise que, sous l'Ancien Régime, « *en dehors de l'assistance aux divers offices, et notamment la messe de minuit, plusieurs pratiques marquent cette période. C'est ainsi que le 24 au soir, on allume une énorme bûche, dite Kef an Nedelek, ou bûche de Noël en Basse Bretagne, trefeu en Haute Bretagne. Placée dans la cheminée par le plus âgé, elle est aspergée d'eau bénite avant d'être enflammée. Elle doit brûler trois ou neuf jours selon les régions. On en conserve toute l'année les tisons et les cendres qui entrent dans la composition de plusieurs remèdes, protègent la maison de la foudre, préservent les blés de la rouille, purifient l'eau des puits*²³⁶ ». De telles pratiques ont-elles quelque chose à voir avec la Nativité, ou bien ne se rapportent-elle pas plutôt à des coutumes celtiques ? Bois, feu, cendres purificatrices, 9 jours... autant de symboles que l'on retrouve chez les anciens Celtes.

« *Mois de noces, janvier et février sont aussi les mois du carnaval. Celui-ci commence plus ou moins tôt selon les régions, soit le jour de la fête des Rois, soit plus généralement à la Chandeleur le 2 février*²³⁷ ». Qui se souvient aujourd'hui que la chandeleur commémore la présentation de Jésus au Temple et la purification de Marie, un rituel juif donc, que l'Église romaine a sacralisé, on se demande bien pourquoi ? « *En dépit des continuelles mises en garde du Clergé, le carnaval est, notamment pour les jeunes, une période de jeux et de bals qui se termine soit le mercredi des cendres par la crémation d'un mannequin représentant Carnaval ou Carême-Prenant, soit le dimanche suivant dans certaines paroisses de Haute Bretagne, dimanche crêpier [...] Le Clergé, qui est bien obligé de tolérer les réjouissances du carnaval, se montre par contre intransigeant en ce qui concerne la stricte observance du*

²³⁵ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 99.

²³⁶ *Ibid.* p 99.

²³⁷ *Ibid.* p 99.

*carême*²³⁸». N'y a-t-il pas une contradiction évidente entre le désir de fête du peuple et l'abstinence exigée par l'Eglise pendant 40 jours ? Et pourquoi François Lebrun juge-t-il que « *le clergé est bien obligé de tolérer les réjouissances du carnaval* »? Ne serait-ce pas à cause de l'antagonisme existant entre le calendrier antérieur et le calendrier liturgique ?

Mais, continuons notre cheminement dans celui-ci. « *Le dimanche des rameaux ou Pâques-Fleuries ouvre la semaine sainte. Le prêtre bénit bouquet de buis ou branches de laurier. A l'issue de la grand'messe, l'assistance se rend processionnellement au cimetière pour déposer un buis bénit sur la croix hosannière, puis sur chaque tombe*²³⁹». Remarquons au passage l'essence du rameau: le buis, bois particulièrement dur qui constitue souvent le matériau de base des instruments de musique celtiques, biniou, bombarde et veuze. L'utilisation de l'ébène par les luthiers bretons est beaucoup plus récente. On sait que les cornemuses ont sans doute précédé l'arrivée des Celtes en Gaule et existent depuis des temps immémoriaux dans beaucoup de parties du monde. Mais les Bretons les ont accaparées, retravaillées et utilisées avec un tel bonheur qu'on peut véritablement dire qu'ils les ont celtisées. Le buis et le chêne, symboles de dureté, étaient bien des végétaux sacrés pour les druides. Les Bretons ont certainement préféré le buis à d'autres bois pour fabriquer leurs instruments de musique - il s'en taille d'ailleurs mais beaucoup moins souvent dans du hêtre - parce qu'ils souhaitent leur donner ce caractère sacré. Et ils choisissent également la tige de buis pour la faire bénir par le prêtre le dimanche des rameaux.

« *Le dimanche de Pâques est la plus grande fête de l'année liturgique. C'est un jour de liesse après la longue quarantaine du carême, et les beaux jours sont proches [...] On fête l'équinoxe de printemps. Déjà, depuis la fin du mois de mars, la lente progression des jours et la reprise des travaux des champs avec les semailles du printemps entraînent la fin des veillées. [...] Dans les trois jours précédant l'Ascension, ont lieu les processions des Rogations qui parcourent tout le territoire de la paroisse parmi les blés en herbe et les arbres en fleur, pour obtenir la bénédiction de Dieu sur les biens de la terre* ». Il faut avoir vécu ces processions des rogations pour se rendre compte de ce qu'elles représentent ! Jusque dans les années 1970, c'est encore en haute Bretagne une féerie de fleurs répandues au milieu de la chaussée principale de la paroisse sur plusieurs kilomètres. Chaque croix, et elles sont nombreuses, est décorée par le hameau où elle se trouve. Le passage de la procession, croix de

²³⁸ *Ibid.* p 99.

²³⁹ *Ibid.* p 100.

fer en tête, suivie du curé, des enfants de chœurs, de quelques bannières et de l'assistance chantant à tue-tête, nous laisse un souvenir impérissable de joie et de ferveur populaire. Si l'Ascension et même la Pentecôte laissent moins de marque, *la Fête-Dieu, nommée le Sacre en Haute-Bretagne, Maine et Anjou, est l'occasion d'une (autre) grande procession du Saint Sacrement*²⁴⁰ [...]. Pourquoi ce nom de « Sacre » donné par les populations de l'Ouest ? N'y aurait-il pas, derrière cette confusion entre les mots « sacre » et « sacré », l'expression d'un attachement à une monarchie séculaire se réclamant du divin, par opposition à une bourgeoisie avide de commerce et irrespectueuse des traditions populaires ?

« *La Saint Jean-Baptiste, le 24 juin, est avec Noël et plus que Pâques, la grande fête populaire de l'année, mal christianisée d'une fête très ancienne. En marge de l'office du Précurseur, le plus grand saint après Marie, de nombreuses pratiques plus ou moins magiques marquent la journée*²⁴¹ ». Ce sont les célèbres feux de la Saint Jean, correspondant au solstice d'été. « *En Poitou, pour célébrer la Saint-Jean, on entoure d'un bourrelet de paille une roue de charrette ; on allume le bourrelet avec un cierge béni, puis l'on promène la roue enflammée à travers les campagnes, qu'elle fertilise, si l'on en croit les gens du pays. Ici, les traces du druidisme sont évidentes : cette roue qui brûle est une image grossière, mais sensible, du disque du soleil, dont le passage féconde les terres. Le long de la Loire, les mariniers qui fêtent la Saint-Jean allument aussi des feux de joie, sur lesquels ils font une matelote. Cet acte domestique rappelle le renouvellement des feux de ménage à l'ancienne fête de solstice [...]. Les Bretons conservent avec une grande piété un tison du feu de la Saint-Jean : ce tison, placé près de leur lit, entre un bois béni le dimanche des Rameaux, et un morceau de gâteau des Rois, les préserve, disent-ils, du tonnerre*²⁴² ». La principale peur des Gaulois n'était-elle pas que le ciel ne leur tombe sur la tête ? C'est ce que nous avons tous vu écrit dans nos livres d'histoire de France, idée confirmée²⁴³ par les découvertes les plus récentes de l'archéologue Jean Louis Brunaux, chercheur au CNRS.

Après le mois de juin, les travaux agricoles (plantation, fenaison, moisson, vendange) ne permettent plus les réjouissances trop fréquentes. François Lebrun cite pour l'Ancien

²⁴⁰ *Ibid.* p 100.

²⁴¹ *Ibid.* p 101.

²⁴² Magazine *La France pittoresque : Traditions, feux de la Saint Jean en Bretagne* (d'après un article paru en 1834) www.france-pittoresque.com/traditions, consulté le 20 mars 2008.

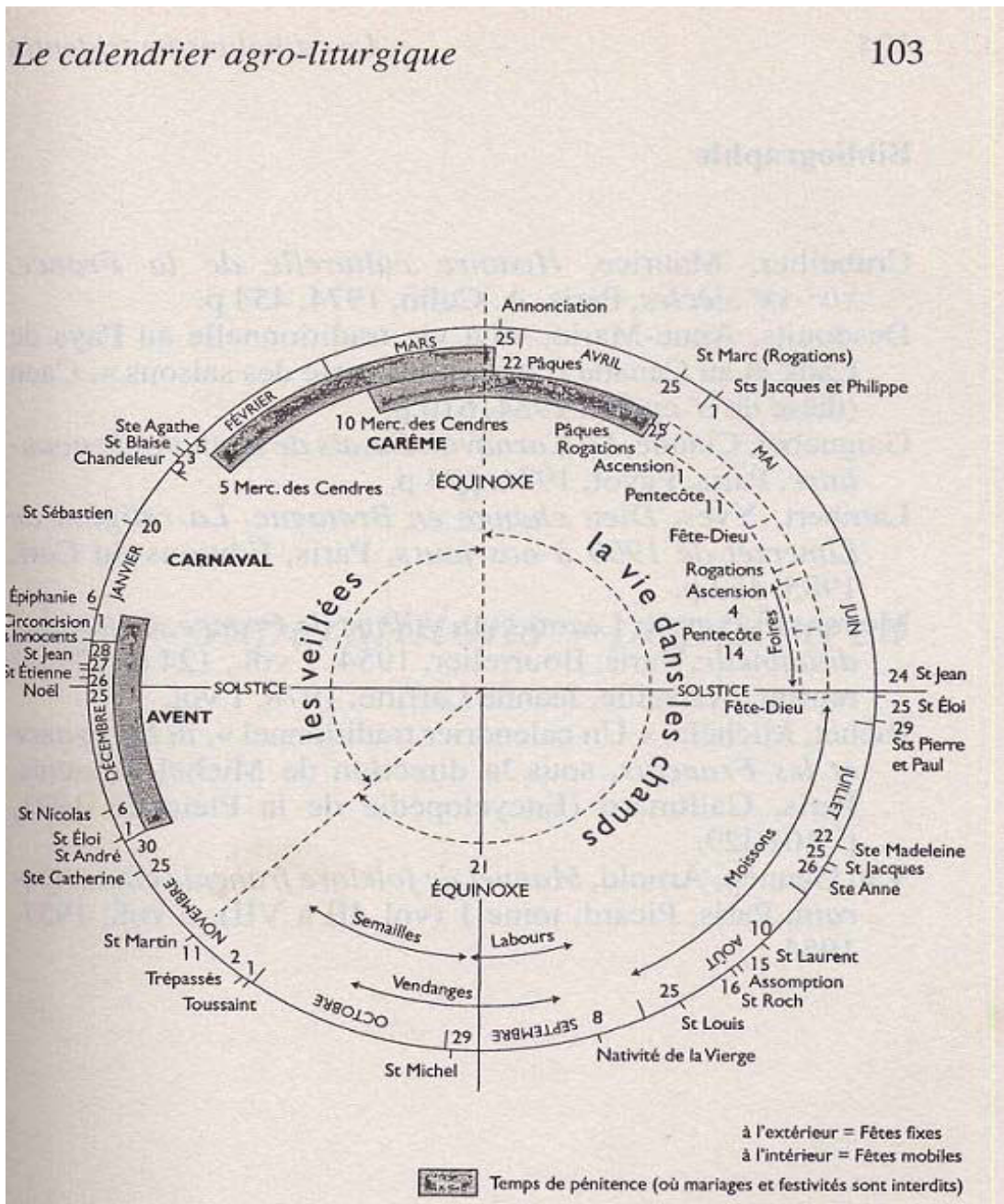
²⁴³ *L'univers est quant à lui conçu comme une sorte de construction pyramidale divisée en trois parties, abysses infernales, terre, et ciel, ce dernier apparaissant comme une voûte fragile et inquiétante sur laquelle s'appuie l'univers.* www.linternaute.com/histoire/magazine/dossier/06/gaulois, consulté le 20 mars 2008.

Régime, « *l'Assomption le 15 août, la nativité de la Vierge le 8 septembre, fête appelée dans toute la France de l'Ouest Notre Dame l'Angevaine, la Saint-Michel le 29 septembre. Cette dernière fête revêt une importance toute particulière, car c'est le plus souvent à la Saint-Michel que les fermiers versent leur fermage et que les domestiques se louent pour l'année. Enfin arrivent la Toussaint et la Commémoration des fidèles trépassés, les 1 et 2 novembre, vécues l'une et l'autre comme jours des morts, avec procession au cimetière et prières au défunt*²⁴⁴ ». On remarquera à la lecture des deux dernières citations, que l'on ne met pas de frontières culturelles entre le Poitou et la Bretagne concernant les feux de la Saint Jean, ou entre l'Anjou et les autres provinces de l'Ouest concernant la fête de la nativité de la Vierge appelée dans toute cette région Notre Dame l'Angevaine. Notre but n'étant pas de d'étudier les raisons qui ont amené les gens du grand Ouest à attribuer à la mère juive du Christ une seconde patrie angevine, nous ne les rechercherons pas, mais nous avons vu dans notre introduction que cette connivence culturelle et cultuelle des provinces de l'Ouest s'explique par des complicités bien antérieures au christianisme, rémanences d'un atavisme celtique commun. Nous ne disons pas gallo-romain parce que l'appellation de Gaulois est un terme donné par Jules César aux habitants d'une région dont il vient de faire la conquête, mais qui ne correspond à rien de spécifiquement culturel au sens ethnologique du terme. Les habitants de la Gaule devenue romaine sont de culture celtique et, nous l'avons déjà dit, ceux du « tractus armoricanus » résistent énergiquement à la romanisation et aux invasions barbares.

On remarquera, sur le schéma du calendrier agro-liturgique suivant, que de grandes fêtes religieuses chrétiennes ne correspondent pas exactement aux dates d'équinoxes et de solstices, marquant le début des quatre saisons boréales. D'une part ces dates ont été recalculées à l'officialisation du calendrier grégorien. D'autre part elles varient en fonction de la trajectoire de la terre autour du soleil qui n'est pas circulaire. En se rapprochant de l'astre, la planète accélère sa vitesse de circonvolution, ce qui raccourcit la durée de la saison concernée, mais n'a aucune incidence sur son réchauffement. Curieusement, c'est lorsque la terre est la plus proche du soleil qu'elle est globalement la plus froide. Mais ces changements de vitesse font effectivement varier la durée des saisons entre 89 et 94 jours. Actuellement, on place l'équinoxe de printemps vers le 21 mars, le solstice d'été vers le 22 juin, l'équinoxe d'automne vers le 23 septembre et le solstice d'hiver vers le 21 décembre. Il y a plus d'un

²⁴⁴ François Lebrun, *Croyances et cultures populaires dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, p 101.

millénaire, on a cependant bien marqué chaque nouvelle saison par une fête chrétienne, afin de masquer la fête païenne correspondante : Pâques pour le printemps, la Saint Jean pour l'été, la Saint Vincent (patron des vignerons) pour l'automne, et Noël pour l'hiver.



Tentative de représentation faite par le professeur François Lebrun, s'inspirant de celles que l'on trouve notamment dans les ouvrages de C. Gaignebet, Y. Lambert et P.-L. Menon et R. Lecotte, et figurant dans celui de F. Lebrun *Croyances et cultures populaires dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 103.

D/ Les pays bretonnant et gallo, terres de missions au XVIIe et XVIIIe siècles.

L'évangélisation de l'Ouest ou l'interreligiosité christiano-celtique ?

Les débuts d'une interculturalité quelle qu'elle soit, marquent certainement les générations qui suivent et cela de façon durable. De ce commencement, dépend donc la pérennité des échanges humains. Concernant les Français dans l'océan Indien, ces échanges ne commencent qu'au XVIIe siècle. Des bateaux français descendent le long des côtes africaines au siècle précédent, mais seulement pour des voyages informels qui n'ont guère laissé de traces. Les marins comme la plupart des pionniers n'ont pas attendu de savoir écrire et de recevoir une mission officielle pour partir à l'aventure. Cependant, ce n'est que par l'écrit qu'on sait aujourd'hui que la plupart des navires partis de France vers les mers du Sud, à partir du XVIIe siècle, appareillent de Dieppe, Saint Malo, Lorient, Brest, plus secondairement de Nantes et de La Rochelle. Conséquence : leurs équipages sont en majorité formés par des gens de l'Ouest. Ces populations, jugées de Paris, nous l'avons vu, comme arriérées, que les observateurs de l'époque comparent aux Indiens, aux Hurons du Canada ou aux Hottentots d'Afrique australe, ont conservé un patrimoine culturel immatériel celtique, même si elles ne le désignent pas ainsi faute d'en avoir conscience. On nous fera remarquer que les Français dits « civilisés » de l'époque, ceux qui visitent ce milieu populaire, font peu référence à sa culture, celtique ou non. Nous répondrons : parle-t-on de culture lorsqu'on ne voit dans les us et coutumes de l'autre que singeries, superstitions, sorcelleries, malpropretés et rustreries ? Rappelons ici que, même au XXe siècle, il ne serait pas venu à l'idée des administrateurs coloniaux français de parler d'une quelconque culture africaine²⁴⁵. La culture ne peut être que celle de gens se pensant évolués. Ceux-ci considèrent-ils les habitants de l'Ouest comme civilisés quand ils leur envoient des missionnaires, comme on en envoie dans les colonies pour évangéliser les populations indigènes d'Amérique, d'Afrique, d'Asie ou d'Océanie ? « *Pas de colonies sans mission, pour prêcher la soumission*²⁴⁶ ! », chantait à ce propos Gilles Servat dans les années 1970. Ce raccourci idéologique ne semble pas excessif. Louis XIV n'aurait-il pas dit : « *qui aime son Dieu, aime son roi* » ? Et les populations de l'Ouest ne montrent-elles pas une propension à se révolter contre l'autorité royale ?

²⁴⁵ Rappelons au passage que la reconnaissance de la culture africaine en France fut un des grands combats du Révérend Père Francis Aupiais, et qu'à cause de cela, il fut démis de ses hautes fonctions religieuses en 1931.

²⁴⁶ Gilles Servat, auteur, compositeur, interprète breton, né à Tarbes d'une famille nantaise en 1945, chanson *Kaoc'h ki gwen ha kaorc'h ki du*, in l'album discographique « *La blanche hermine* », disque d'or en 1972.

Lorsque des Lazaristes décident d'aller évangéliser les provinces de l'Ouest au milieu du XVIIIe siècle, sur ordre de leur père fondateur Vincent de Paul, ils savent déjà que leur mission ne sera pas facile. La plupart des habitants sont encore ignorants de l'essentiel du christianisme, le bas clergé d'un niveau de formation très médiocre. Et les « pauvres » lazaristes sont bien peu nombreux. Vont-ils réussir leur mission ? La réponse de François Lebrun est indécise. Les missionnaires semblent avoir un certain succès populaire mais ce sont eux qui rapportent les faits. Et pour cause : ceux qu'ils tentent d'évangéliser ne savent pas écrire. Ont-ils besoin de savoir écrire puisque les éléments de culture celtique se transmettent oralement depuis des dizaines de siècles ? « *Les formules stéréotypées et les accents triomphalistes des rédacteurs successifs du livre peuvent paraître, à juste titre suspects* ²⁴⁷ » note l'historien, parlant ici du « *livre récemment retrouvé des missions prêchées par les Lazaristes de Saint Méen depuis leur arrivée en 1645 jusqu'en 1700* ²⁴⁸ ».

Ces missions se déroulent essentiellement dans le diocèse de Saint Malo. « *Les missions extérieures au diocèse, beaucoup plus ponctuelles, sont la conséquence soit d'invitation de l'évêque du lieu [...] soit plus souvent d'une fondation* ²⁴⁹ ». Le total de ces missions s'élève quand même à 162 sur plus d'une cinquantaine d'années, dont 127 pour le diocèse de Saint Malo, 7 pour le diocèse de Rennes, 9 pour celui de Dol, 8 pour celui de Saint Briec, 7 pour celui de Vannes, 3 pour celui de Nantes, 1 pour celui de Tréguier. On le voit : quasiment tous les diocèses du pays gallo sont touchés, mais quelle assistance cela concerne-t-il ? Et surtout, comment les assistants à ces missions considèrent-ils leur participation ? Les Lazaristes comptent leur public par le nombre de communions distribuées, ce qui peut paraître juste. Et les chiffres qu'ils annoncent sont édifiants : 4000 communiant pour la paroisse de Pleudihen, 4500 pour celle de Mauron, 6000 pour celle de Piré, 7000 pour celle de Guer. Même si ces chiffres ont été contestés plus tard, ils apparaissent quand même importants au regard de la population de l'époque. Le nombre de communiant dépasse souvent la population de la paroisse, car la mission attire aussi des habitants de paroisses voisines. N'oublions pas quand même les difficultés de communication au XVIIIe siècle, pas seulement pour le déplacement des pèlerins, mais aussi et surtout pour la circulation de l'information. Le nombre de prêtres participant à la mission est tout aussi impressionnant : « *une petite troupe qui compte en moyenne une dizaine de personnes. Ce chiffre élevé s'explique par le fait que*

²⁴⁷ François Lebrun, *Croyances et culture populaire de la France d'Ancien Régime*, Seuil, 2001, p 71.

²⁴⁸ *Ibid.* p 44.

²⁴⁹ *Ibid.* p 49.

La forte imprégnation du christianisme dans tout l'Ouest



Le calvaire de Pontchâteau en pays nantais, crée par le Père de Montfort au XVIIe siècle
La cathédrale de Nantes, commencée en 1434, achevée au XIXe siècle (D.A. 2003)



sur place, les Lazaristes se font aider, notamment pour les confessions, par des prêtres séculiers²⁵⁰ ». Quoiqu'il en soit, un nombre de 20 prêtres pour « missionner » la paroisse de La Roche Derrien, diocèse de Tréguier, apparaît comme une véritable entreprise de conversion massive. « Il y avait 17 prêtres qui confessaient en bas-breton et trois en français ; toutes les prédications se firent en bas-breton, à la réserve de trois que l'on fit en français auxquels personne quasi n'assistait, ce qui fut cause qu'on ne continua pas²⁵¹ ». Il faut reconnaître que le rédacteur fait ici preuve d'une grande honnêteté, ce qui contredit un peu le doute émis par le professeur Lebrun concernant l'excès de triomphalisme. Lancées en premier par le Père Michel Le Nobletz dès 1610 dans l'extrême ouest de la péninsule, suivi par son fils spirituel, l'emblématique jésuite Julien Maunoir, de 1641 à 1680 en Bretagne bretonnante mais également dans la partie orientale, poursuivies par les Lazaristes en Bretagne gauloise à partir de 1645, puis par les Jésuites dans le Vannetais et en Anjou, et enfin par le Père de Montfort, du Haut Poitou vers la Bretagne méridionale au début du XVIIIe siècle, ces missions ont incontestablement eu des répercussions aculturantes importantes sur le petit peuple du grand Ouest. Mais l'enseignement chrétien, la meilleure connaissance des dogmes du catholicisme ont certainement ouvert l'esprit des hommes, et apporté le goût de la réflexion et parfois du bon sens. Pourquoi cela auraient-ils fait disparaître les éléments de cultures celtiques allant dans ce sens ? Est-ce à dire que la culture des Celtes n'aurait reposé que sur la superstition et la magie, l'ignorance populaire et l'abus de pouvoir des initiés ? Nous ne le pensons pas. Même en Basse Bretagne, quand les prédications du Père Maunoir connaissent des affluences inimaginables, comme à Plougastel-Daoulas en 1644, où le missionnaire « n'estime pas à moins de trente mille le nombre de ceux qui furent successivement instruits²⁵² » et à Landivisiau - « où 30.000 personnes au moins communièrent en un seul jour²⁵³ » - d'une part il n'est pas certain que les convertis le soient durablement, d'autre part il est tout aussi incertain qu'ils aient totalement renoncé à leurs croyances antérieures. Les prêtres reconnaissent eux mêmes que la foule vient aux missions, attirée par le spectacle (prédications, processions, théâtre même). « Tel était bien le but proposé : Frapper le peuple par la grandeur du spectacle ». Le Père Questel écrit cela en 1921, en page 81 de son livre, reprenant à la page précédente la description faite par le P. Boschet en 1697 d'une scène créée par le Père Maunoir : « A la fin de la procession générale, il fit

²⁵⁰ *Ibid.* p 53.

²⁵¹ *Ibid.* p 52.

²⁵² M. Questel, s. j. *Un apôtre de la Bretagne, le Vénérable Père Julien Maunoir 1606 – 1683*, Société La Bretagne, Paris, 1921, p 65.

²⁵³ Jean Meyer, *La vie religieuse en Bretagne à l'époque moderne*, document inédit offert par le Père Roger Tabard, curé de La Rivière des Pluies (Réunion), responsable des Spiritains pour l'océan Indien en 2008, p 184 .

monter sur un théâtre, dressé au milieu de la campagne, les enfants qui devaient faire les interrogations au nom des vivants et il plaça sous le théâtre ceux qui devaient faire les réponses des damnés. Les voix lugubres qui exprimaient les supplices des damnés sortant de dessous le théâtre, comme du fond de l'abîme, effrayèrent tellement ce peuple au nombre de 4000 personnes... ». Il ne faut pas voir dans ce genre de réaction qu'une simple naïveté, mais plutôt une très profonde incompréhension, une distance spirituelle et surtout culturelle insurmontable entre les missionnaires et les peuples qu'ils veulent évangéliser, les premiers voulant susciter la crainte de Dieu, les seconds l'interprétant comme un maléfice diabolique.

Même en Bretagne gauloise, « *ce que le Père Pérouas interprète comme l'attachement très fort à la tradition, à la routine même, témoin cette obstination à inhumer les défunt dans l'église, malgré les interdictions réitérées par l'évêché, peut, on l'a vu, être l'objet d'autres interprétations, comme celles de Chateaubriand, écrit Jean Mayer*²⁵⁴ ». En effet, si les sépultures à l'extérieur des églises s'imposaient par mesure de santé publique, elles doivent paraître bien saugrenues aux descendants des anciens Celtes, si habitués à plus d'intimité avec leurs défunts. Chateaubriand écrit joliment : « *Lorsqu'autrefois parmi nous, on sépara les tombeaux des églises, le peuple qui n'est pas si prudent que les beaux esprits, qui n'a pas les mêmes raisons de craindre le bout de la vie, le peuple s'opposa à l'abandon des antiques sépultures... au lieu de ces cimetières fréquentés, on nous assigna dans quelques faubourgs un enclos solitaire abandonné des vivants et des souvenirs et où la mort, privée de tout signe d'espérance, semblait devoir être éternelle*²⁵⁵ ». En Europe, cette croyance à la survie de l'esprit des morts est évidemment celtique. L'historienne « *Marie Françoise Baslez remonte jusqu'aux origines de l'hellénisme, dans sa quête d'indices d'une croyance en la survie dans la culture gréco-romaine. Partant des poèmes homériques, elle montre qu'à cette époque, on ne croit pas encore en une quelconque survie humaine, mais seulement en la survie des corps des dieux. Il faudra attendre l'époque grecque classique pour qu'apparaisse la notion d'immortalité de l'âme (...)* Baslez explique ensuite le rôle important des religions à mystère comme porteuses de l'espérance de survie béatifique dans l'au-delà²⁵⁶ ». Les Grecs ne sont donc pas à l'origine de cette croyance en l'immortalité. Et quel nombre d'adeptes ces

²⁵⁴ *Ibid.* p 186.

²⁵⁵ *Ibid.* p 141, Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, IVe partie, livre II, chapitre VI.

²⁵⁶ *Résurrection, l'après-mort dans le monde ancien et le Nouveau testament*, ouvrage collectif paru sous la direction de Odette Mainville et Daniel Marguerat, aux éditions Médiaspaul, Paris, 2001, *Introduction*, p 13. books.google.com

religions à mystère représentent-elles et sur quelle durée ²⁵⁷? Pourquoi l'historienne n'a-t-elle pas recherché les origines de la croyance à la survie de l'esprit humain en Europe dans d'autres religions antiques, notamment celle des Celtes. Elle aurait découvert que le druidisme est bien la grande religion de l'époque à croire depuis très longtemps à l'immortalité de l'âme, concept dont se inspirés les Grecs anciens, mais auquel les Romains ne croient pas. Si Jules César s'étonne encore au Ier siècle avant JC de la croyance des Gaulois dans la survie de l'âme humaine - ceci expliquant leur vaillance au combat - c'est que lui-même n'y croit pas. Dix huit siècles plus tard, les Bretons croient toujours aux âmes vivantes des défunts qu'ils ont enterrés dans les chapelles. Chaque fois qu'ils viennent assister à un office religieux, les paroissiens y retrouvent donc l'esprit de leurs chers disparus. Dans beaucoup de paroisses bretonnes, lorsque les habitants finissent par accepter de ne plus ensevelir les morts dans les églises, ils font le cimetière autour de celles-ci, et jusqu'au parvis, de telle sorte qu'ils puissent continuer à circuler au milieu des sépultures de leurs ancêtres en se rendant à la messe. Cela a donné naissance aux magnifiques enclos paroissiaux que l'on peut découvrir dans le Finistère, mais aussi à l'étroite proximité des cimetières par rapport à l'église dans tout l'Ouest de la France. Il n'y a, la plupart du temps, que la grand-rue à traverser.

Le contenu des missions est édifiant, pour comprendre l'adhésion vraisemblable qu'elles ont pu obtenir de la part des villageois. Alors que les prédicateurs y scandent la mort et la résurrection du Christ, voulant faire de la fête de Pâques le plus important rendez-vous de l'année liturgique, ils parlent peu de la résurrection de la chair des hommes à la fin des temps. C'est pourtant ce qu'établit le concile de Trente dans le Credo : *« Je crois à la sainte Eglise catholique, à la communion des Saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle... »*. Ce Credo, que l'on récite encore aujourd'hui à la messe, ne dit pas : *je crois à la survie de l'âme après la mort*. *« J'ai beau scruter les Ecritures, je n'y trouve pas trace d'une âme immortelle »*, confirme le Dominicain contemporain, Louis Dingemans. Mais alors ! Quand le jugement dernier, qui doit envoyer les justes au paradis et les méchants en enfer, aura-t-il lieu ? Et que deviennent les âmes des défunts en attendant ? Dingemans nous explique que *« Les théologiens imprégnés du dualisme grec ont d'ailleurs dû se livrer à d'étranges contorsions en distinguant deux jugements de Dieu : en premier lieu le jugement particulier de chaque âme immortelle aussitôt après la mort du corps, et en second lieu le jugement dernier où le corps ressuscité vient rejoindre l'âme. Bizarre*

²⁵⁷ Ces religions à mystère sont des sortes de sectes de l'antiquité, réservées à des communautés plus ou moins clandestines, et qui se sont développées en Europe du sud, à côté de la religion officielle, grecque ou romaine.

*raisonnement car, si l'esprit est tellement supérieur à la matière, pourquoi faudrait-il qu'il se retrouve encombré par un corps qui, même glorifié, ne peut que lui enlever une part de sa légèreté ?*²⁵⁸». Les missionnaires du XVIIe siècle parlent donc de la résurrection du Christ trois jours après sa mort sur la croix, surtout à la fête de Pâques (l'équinoxe de printemps), mais concernant la résurrection de la chair des hommes à la fin des temps, ils préfèrent se taire car ils savent bien que, dans la tête de beaucoup de leurs pèlerins, comme dans celle des vieux Celtes d'autrefois, l'après vie ne se passe pas ainsi : les défunts ne disparaissent pas de l'environnement terrestre pour une quasi-éternité, puisqu'on les invite aux feux de la Saint Jean chaque année, et que leurs esprits hantent quotidiennement le séjour des vivants.

Durant ses sermons en Basse Bretagne, le Père Maunoir se sert des taolennou²⁵⁹, sorte de peintures explicatives pour montrer ce qui se passe après la mort selon la religion catholique. On y voit des hommes en enfer, d'autres au paradis et d'autres au purgatoire. Pour ceux qui sont en enfer, la cause est définitivement perdue. Ils y subissent d'horribles souffrances éternelles. De son vivant, le plus important pour l'homme est donc de ne pas prendre le risque d'y aller, et pour cela, de se repentir et se confesser. Pour les morts qui se lamentent au purgatoire, il y a encore une chance de rédemption, d'où les prières pour les âmes du purgatoire faites par les vivants, afin d'obtenir l'indulgence de Dieu. Mais alors ! qui ressuscitera sur terre à la fin des temps ? Ceux qui sont au ciel ? Quel intérêt pour eux qui sont déjà au paradis céleste, près de Dieu ? Ceux qui subissent le feu éternel de l'enfer ? Ce n'est pas ce qu'a prévu l'Eglise... Et nous préférons ne pas parler du devenir de ceux qui se trouveront encore au purgatoire, tant ce concept « ennuie » les pontifes de Rome aujourd'hui. Au XVIIe siècle, cette notion de vie post mortem immédiate en enfer, au purgatoire ou au paradis, traduite par les taolénous de Maunoir, colle parfaitement à la croyance celtique de la survie instantanée dans l'au-delà (la mort n'étant alors qu'un simple passage), et c'est sans doute la principale cause de l'adhésion des habitants de Bretagne à l'œuvre missionnaire catholique. Mais cela ne s'accorde pas avec les notions de résurrection et de jugement dernier à la fin des temps, proclamées par l'Eglise romaine. Notons au passage que les *Témoins de Jehova*, qui se disent héritiers du christianisme primitif, nient l'immortalité de l'âme et croit, selon la lecture à la lettre qu'ils font de l'Ancien testament et même du Nouveau, que les

²⁵⁸ Louis Dingemans, prêtre dominicain de Belgique, *La résurrection sans âme immortelle*, Prédication.org, site internet www.dominicains.be/praedicatio, consulté le 23 mars 2008.

²⁵⁹ taolenn : mot breton (pluriel taolennou) se traduisant en français par tablette, plaque, tableau descriptif.

âmes et les corps des disparus, indissociables, sont entreposés inertes dans le chéaule, la grande tombe céleste commune, dans l'attente de la résurrection à la fin du monde actuel.

Il y a une deuxième cause à l'adhésion des descendants des anciens Celtes au discours des missionnaires, cause encore plus forte que la première: la multiplication des saints chrétiens et de leurs miracles reconnus par le clergé, particulièrement ceux des saints locaux, à des endroits bien particuliers, choisis généralement par les paroissiens eux mêmes, et acceptés par les prêtres. Mais là encore, la confusion quant à l'origine de la sainteté et à celle des miracles est importante. La foi en un Dieu unique n'est pas forcément une chose évidente pour un Celte. Le Père Maunoir, encore lui, parlant des habitants de l'île d'Ouessant, témoigne « *qu'ils ne savaient même pas répondre à cette question combien il y a de dieux ? Plusieurs interrogés là-dessus répondirent qu'il y en avait quatre, d'autres cinq, et très peu dire qu'il n'y en avait qu'un seul* ²⁶⁰ ». On comprend mieux dès lors que beaucoup de leurs compatriotes bretons du continent, comme ceux des provinces voisines, croient facilement à la vertu des saints, multiples comme les dieux antiques, donc comme les dieux celtiques. La revue « *Actualité de l'Histoire* » de janvier 2003, sur *les Gaulois et les Celtes*, consacre tout un paragraphe aux « *héros celtes devenus saints chrétiens [...] Saint Jean Baptiste, que l'on fête au moment du solstice d'été, inaugure le thème des têtes coupées. Jean, que l'on rapproche de Janus, a un lien très marqué avec les portes solsticiales et avec le soleil. La décapitation reste largement associée aux héros de type solaire [...] Saint Mitre est l'esclave d'un patricien romain et il est chargé de la vengeance. Or au matin prévu, il ne reste plus une seule grappe sur les ceps. L'esclave est accusé du forfait, et malgré le miracle qu'il opère, condamné à être décapité. Il n'en meurt pas, mais prend son chef sous son bras et l'apporte, en franchissant l'Arc jusqu'au plus proche sanctuaire consacré à une Vierge noire [...] Saint Georges n'est pas moins intéressant [...] Avec saint Michel, saint Véran, sainte Marthe et quelques autres, saint Georges est le digne représentant de la classe guerrière. Il appartient à une cohorte de héros lumineux, farouches adversaires du chaos et des ténèbres. On comprend mieux dès lors, comment par le truchement des noms, les dieux celtiques ont pu se perpétuer à travers des saints dont il ne faut pas trop fouiller l'hagiographie* ²⁶¹ ». Nous ajouterions volontiers : on saisit mieux aussi pourquoi ces saints-là se retrouvent plus facilement en

²⁶⁰ M. Questel, s. j. *Un apôtre de la Bretagne, le Vénérable Père Julien Maunoir 1606 – 1683*, Société La Bretagne, Paris, 1921.

²⁶¹ Myriam Philibert, docteur en Préhistoire, et spécialiste du monde celte, *Les guerriers aux têtes coupées*, article de 22 pages, in la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris janvier 2003, p 37.

Bretagne, avec des pouvoirs particuliers qui tiennent plus de la magie que du surnaturel chrétien. « *Le recours aux saints guérisseurs, élément essentiel de la piété traditionnelle des Bretons - ce en quoi ils ne sont d'ailleurs pas originaux, écrit François Lebrun - témoigne de l'enracinement de certaines croyances et pratiques et éclaire le contenu de la religion populaire [...] Le culte des saints, tel qu'il est pratiqué au XVII^e et XVIII^e siècles, vient de très loin et, à cette égard, les missions du XVII^e siècle qui ont constitué un véritable choc en matière de christianisation des Bretons ne sont que d'importance seconde²⁶² ».*

Ce point de vue confirme ce que nous pensions: la christianisation, même avec les missions évangéliques, n'a pas fait disparaître le profond enracinement des croyances celtiques dans l'ouest de la France. C'est pourquoi, dans l'esprit des descendants des anciens Celtes, dieux, saints et sorciers se confondent. « *Le discours du clergé qui présente la maladie comme un avertissement et un châtement envoyés par Dieu est donc assimilé, mais complété, en quelque sorte, par la croyance en l'intervention du sorcier, suppôt de Satan [...] Cette conception du monde, qui aurait pu entraîner fatalisme et impuissance, débouche en fait sur une attitude dynamique, car l'homme n'est pas totalement désarmé devant les forces mystérieuses qui l'agressent. Il peut mettre en œuvre diverses pratiques, soit pour prévenir le mal, soit pour s'en guérir s'il n'a pu l'éviter. Ces pratiques mêlent inextricablement médecine, christianisme et magie²⁶³ ».*

Mais justement, comment et où naissent ces pèlerinages ? « *Le schéma [...] est toujours le même, affirme François Lebrun : découverte d'une statue dans un tronc d'arbre, sous terre ou auprès d'une fontaine, par une bergère ou un paysan, afflux des premiers fidèles et premières manifestations miraculeuses, réticences des autorités ecclésiastiques qui cèdent bientôt, après enquête, à l'enthousiasme populaire [...] Le lieu même est un endroit le plus souvent isolé, soit une fontaine ou une source que le saint a fait jaillir de son vivant, soit une grotte [...] dans laquelle il a vécu [...] soit un arbre dans lequel sa statue a été miraculeusement « inventée ». Une chapelle construite à proximité concrétise la sacralisation du lieu [...] Mais l'eau, la grotte, l'arbre, ces éléments de vieux cultes cosmiques, constituent les supports matériels des pouvoirs thaumaturgiques du saint²⁶⁴ ».* Celui-ci ne fait donc pas des miracles parce qu'il est chrétien, mais parce qu'il se trouve là où l'ancienne mythologie

²⁶² François Lebrun, *Croyances et cultures populaires dans la France d'Ancien Régime*, p 149.

²⁶³ *Ibid.* p 150.

²⁶⁴ *Ibid.* p 153.

lui confère ses pouvoirs. Il y a bien confusion dans l'esprit des gens qui, consciemment ou inconsciemment, perpétuent le culte celtique aux endroits où il se pratiquait, désormais consacrés à des saints chrétiens. Et les prêtres catholiques n'ont pas d'autres choix que d'accepter les faits en tentant de les canaliser. « *Les saints guérisseurs sont extrêmement nombreux en Bretagne et ont chacun leur spécialité [...] La croyance dans la vertu particulière d'un saint se double de la conviction que le saint qui guérit une maladie est aussi celui qui l'a provoquée. Le rapprochement avec le sorcier-conjuteur est ici évident*²⁶⁵ ».

Vieux cultes cosmiques, sorciers-conjuteurs, croyance à la survie des esprits et au retour des morts dans le monde des vivants, prières à la lune, danses dans les églises : sommes-nous en présence de pratiques chrétiennes en plein XVII^e siècle, c'est-à-dire au moment où des marins et des colons originaires de cette région du grand ouest arrivent dans l'océan Indien pour s'y établir et fonder des familles ? Nous ne disons pas que ces gens n'ont aucune connaissance du christianisme, mais simplement que leur foi est emmêlée de croyances populaires très enracinées qui sont bien d'origine celtique, ce qui leur a sans doute permis d'accepter, voire d'adopter, plus aisément, les croyances animistes de leurs épouses malgaches, ou les restes de culte hindouiste entretenus par leurs femmes indiennes. On a créé récemment le mot interculturelité. Ne devrait-on pas inventer le mot interculturalité ? Si le syncrétisme s'applique plutôt au culturel, l'interculturalité s'appliquerait alors au spirituel.

François Lebrun n'hésite pas à faire remarquer qu'en Bretagne déjà, « *l'attitude en face de la maladie est un excellent révélateur de ce qu'il faut bien appeler la religion populaire qui tire sa profonde cohérence d'une interprétation animiste du monde alliant les données du christianisme à des éléments magiques pré- ou para-chrétiens*²⁶⁶ ». Notons au passage, que les expressions utilisées par les historiens d'aujourd'hui pour parler de la religion antérieure évitent systématiquement les qualificatifs « celtique » ou « druidique ». Alain Croix s'en explique avec franchise : « *Ma démarche de chercheur était simple. Je voulais comprendre le présent, comprendre pourquoi la religion et la mort tenaient une telle place en Bretagne [...] Je voulais comprendre pourquoi des comportements autrefois largement répandus en France et au-delà avaient pu se maintenir si fortement et si longtemps en Bretagne ; pourquoi on transférait solennellement et processionnellement les ossements de l'ossuaire de Trégastel en 1896, l'année même où Paris décidait de construire le métro ;*

²⁶⁵ *Ibid.* p 151.

²⁶⁶ *Ibid.* p 150 et 151.

*pourquoi on prêchait sur la mort dans une messe de mariage en 1972 ; pourquoi les recteurs gardaient une telle autorité à la campagne en 1960 encore. [...] mais je tenais à éviter à tout prix les poncifs et les idées reçues de la celtitude, quand ce n'était pas ceux de la race bretonne*²⁶⁷ ». L'historien le mieux qualifié pour traiter de l'histoire du celtisme, qui a écrit une thèse monumentale de 1571 pages et 195 illustrations, plus deux cartes hors texte, publiée intégralement en 1980 - 1981 par l'éditeur Maloine, sous le titre *La Bretagne au 16^e et 17^e siècles. La vie, la mort, la foi* - Alain Croix - ne voulait pas se voir accuser de celtomanie dans les années 80 ! Plus de vingt ans après, nous trouvons cet à priori anti-celtique, entaché de méfiance à l'encontre de la celtitude, complètement dépassé. S'avérera-t-il qu'on ne peut pas, encore aujourd'hui dans certains milieux, parler ouvertement des spécificités culturelles régionales en France, sans être systématiquement taxé de régionaliste, autonomiste, voire indépendantiste, ou plus fréquemment de malade psychologique frappé par des délires obsessionnels et pathétiques²⁶⁸. Nous concluons cette partie par une citation de Jean-Pierre Pichard, ancien directeur du Festival Interceltique de Lorient : « *Quand on voit l'explosion de l'économie de l'Irlande, de l'Ecosse et du Pays de Galles après le vote sur leur dévolution de pouvoir, quand on voit les Catalans, quand on évalue le dynamisme retrouvé de la Bretagne, on peut penser que nous avons bien mérité le droit à l'expérimentation d'une vraie régionalisation dans un pays qui s'accroche à un système de centralisation obsolète dont personne ne veut plus en Europe...* »²⁶⁹. Le centralisme français ne serait-il pas en effet, un dangereux axiome ethnocentrique qui pourrait compromettre la construction européenne ?

**E/ Le questionnaire de l'Académie celtique selon l'analyse de Mona Ozouf :
Le patrimoine intangible celtique, obstacle à l'unité nationale française ?**

Les fondateurs de l'Académie celtique en 1804 (année du sacre de Napoléon 1^{er}) sont Eloi Johanneau, Jacques Cambry et Mangourit. Pourquoi « *celtique ? Dans cet adjectif*

²⁶⁷ Alain Croix, *Cultures et religions en Bretagne aux 16^e et 17^e siècles*, Editions Apogée, PUF de Rennes 1995, p 5 et 6. Ce livre de 332 pages reprend une partie de sa thèse, les chapitres 15 à 18 du livre initial.

²⁶⁸ L'exemple le plus récent de ce genre d'accusations sous forme de diagnostic psychiatrique nous est transmis par un article du Journal de l'Ile de La Réunion du 16 mai 2007, intitulé *Le Mystère des squelettes résolu*. Des ossements avaient été retrouvés sur la plage de Saint Paul, après le passage d'un cyclone ayant provoqué une forte houle. Chaque chercheur, historien ou anthropologue, y allait de son hypothèse sur la présence de ces squelettes enterrés à cet endroit. Le professeur Sudel Fuma proposa celle d'un cimetière d'esclaves. Un professeur de lycée à la retraite l'accusa, sans le nommer évidemment, d'être en quête obsessionnelle et pathétique de sépultures d'esclaves. Il doit être aussi difficile pour certains à La Réunion d'accepter l'histoire de l'esclavage que pour d'autres celle du celtisme en Bretagne.

²⁶⁹ Mensuel régional *Le peuple breton* de mars 2008, rubrique *L'invité*, article *Un Festival interceltique au service de la Bretagne*, p 2.

tiennent une déclaration de guerre, une foi, un programme. La déclaration de guerre est à la tyrannie de l'Antiquité gréco-romaine et à la secte dont Volney, un des membres les plus éminents de l'Académie, dira qu'elle ne jure que par Athènes, Sparte et Tite-Live. La foi en ce que Johanneau appelle la progéniture celtique, l'idée que les Celtes sont à la tête de l'arbre généalogique de la Nation française. Le programme en la recomposition, presque la reconquête, des antiquités celtiques vraiment nationales²⁷⁰ ». Cette citation montre bien qu'il ne paraît pas saugrenue à cette époque de penser que les racines des Français pourraient bien être plus celtiques que romaines. La position d'un de leurs collègues, De Breuverie, est beaucoup plus tranchée : « Mais sans entrer dans le détail des causes combinées qui produisirent dans nos mœurs quelques nuances que l'on pourrait considérer comme légèrement anticeltiques, on sent que si elles n'eussent pas eu lieu, le nom de peuple français serait ignoré ; nous serions encore Celtes²⁷¹. Sans pousser jusqu'à cette extrémité, on peut raisonnablement se demander pourquoi l'élite française a tenu à imposer si opiniâtrement la civilisation gréco-romaine à la France. D'ailleurs, les anciens Grecs ont-ils colonisé la Gaule ? Quel lien auraient-ils avec les origines antiques des Français d'aujourd'hui ?

Pour faire la collecte des « antiquités » celtiques, Johanneau propose de rédiger un questionnaire qui sera envoyé dans tous les départements de France. Lors de son investiture, il déclare : « Il s'agit d'instruire une recherche en paternité et de reproduire l'histoire des Celtes. Mais comment ressusciter la mémoire d'un peuple dont les fastes n'existent pas ? [...] Les Celtes n'ont pas laissé de monuments d'écriture [...] Mais si les hommes passent, affirme le grand discours d'Eloi Johanneau, du moins l'espèce humaine reste et transmet avec la vie aux individus, de génération en génération, le produit et le résultat des siècles passés²⁷² ». C'est la définition même de l'ethnographie. Ce questionnaire comporte 51 questions distribuées en 4 parties : la première sur le calendrier des campagnes françaises à partir du solstice d'hiver (Noël) et de l'équinoxe de printemps (Pâques), la deuxième sur les grandes phases de la vie humaine, du berceau à la tombe, la troisième sur les monuments antiques, la

²⁷⁰ Mona Ozouf, *L'invention de l'ethnographie française : le questionnaire de l'Académie celtique*, Annales Histoire et Sciences sociales, *Économies, Sociétés, Civilisations*. 1981, N. 2 - mars - avril 1981, p 210, Editeur du site : Persée, Ministère de l'éducation nationale, <http://www.persee.fr>.

²⁷¹ M. De Breuverie, membre de l'Académie celtique, *Mémoires de l'Académie celtique ou mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises*, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à sa Majesté l'Impératrice et Reine, Sermonem patrium moresque requirit, tome cinquième, à Paris, de l'imprimerie de L-P Dubray, imprimeur de l'Académie celtique, 1810, p 343 et 344.

²⁷² Mona Ozouf, *L'invention de l'ethnographie française : le questionnaire de l'Académie celtique*, Annales Histoire et Sciences sociales, *Économies, Sociétés, Civilisations*. 1981, N. 2 - mars - avril 1981, p 215, Editeur du site : Persée, Ministère de l'éducation nationale. <http://www.persee.fr>

quatrième sur les jeux, les contes, les saints, les sorciers, et surtout la médecine populaire. La rédaction du questionnaire est confiée à Dulaure et Mangourit. Le document n'apparaît pas étrange aux fonctionnaires territoriaux qui le reçoivent - ces administrateurs partisans de l'unité nationale, plus surpris par « *la résistance irrationnelle aux temps révolutionnaires [...] Les hommes qui avaient fait l'immense pari de réinventer le temps ont bien du convenir qu'il n'est pas une forme vide, admettre la force du lien qui noue tel jour particulier à tel usage particulier. Leur expérience immédiate même – cet an XIII par exemple qui s'achève si piteusement en l'an 1805 – les préparait à la reconnaissance et au repérage des rites calendaires*²⁷³ ». Voici quelques exemples de questions : « *Y a-t-il des restes de la fête du pressoir ou de Bacchus ? [...] Y a-t-il de prétendus sorciers ? Y a-t-il des pierres auxquelles le vulgaire attribue la faculté de faire des miracles ?*²⁷⁴ ». Peu d'entre elles portent la marque de ce que Mona Ozouf²⁷⁵ appelle « *la folie celtique [...] Il est remarquable qu'on n'y puisse trouver ni l'adjectif celtique, qu'il n'y soit pas fait mention des druides, à moins qu'on ne tienne pour telle l'évocation des assemblées nocturnes à la pleine lune* ». Les rédacteurs ont peut-être voulu rester neutres, ne prenant pas ainsi le risque d'influencer les enquêteurs, ou de se voir accuser de celtomania²⁷⁶... d'autant plus que Mangourit porte « *l'image d'un homme surtout attaché à la Matière de Bretagne [...] champion d'un druidisme romancé, que son enthousiasme bardique amène à se préoccuper de la collecte des chansons...*²⁷⁷ ». Ils démontrent pourtant de réelles qualités d'ethnographes en invitant les enquêteurs à observer le milieu sans à priori, notamment pour tout ce qui concerne ses croyances populaires. « *Voilà la grande innovation du questionnaire, écrit Mona Ozouf : en conjuguant la croyance au présent, en brisant la coalescence du passé et de la superstition - celle-ci n'est plus le fruit de l'ignorance et de l'imposture – il définit un vrai savoir... Ce qui auparavant n'existait que comme assemblées de fantômes, il le constitue en spectacle dense, articulé, vivant*²⁷⁸ ».

Malheureusement, cette ethnographie française naissante ne fait pas long feu. L'Académie celtique disparaît en 1813, remplacée par la société des antiquaires de France,

²⁷³ *Ibid.* p 217.

²⁷⁴ *Ibid.* p 218.

²⁷⁵ Mona Ozouf, né à Plourivo en 1931, philosophe et historienne, membre du Centre de recherches politiques Raymond Aron, à l'École des hautes études en sciences sociales, et directrice de recherche au CNRS.

²⁷⁶ Le mot celtomanie n'est bien sûr pas encore né, mais les opposants à la recherche des racines celtiques de la France et de certains pays riverains (Suisse, Belgique) existent dès cette époque et n'hésitent pas, nous le verrons, à saborder cette vaste entreprise de collectage national.

²⁷⁷ Mona Ozouf, *L'invention de l'ethnographie française : le questionnaire de l'Académie celtique*, Annales Histoire et Sciences sociales, *Économies, Sociétés, Civilisations*. 1981, N. 2 - mars - avril 1981, p 216, Editeur du site : Persée, Ministère de l'éducation nationale, <http://www.persee.fr>.

²⁷⁸ *Ibid.* p 222.

peu ou pas intéressés par les préoccupations ethnographiques. Mona Ozouf affirme que « *L'Académie celtique est morte du cancer de la spéculation celtique, [...] alors que le principal auteur du questionnaire entendait précisément résister aux faciles séductions de la mode celte* ²⁷⁹ ». Qu'entend-t-elle par « le cancer de la spéculation celtique » ? Que la celtomanie aurait phagocyté l'œuvre ethnographique en marche, malgré les précautions prises par les auteurs du questionnaire ? La mise à mort de l'académie ne serait-elle pas plutôt due au fait que les administrateurs français auraient été de plus en plus déçus par les résultats de leurs enquêtes ? Dans l'idée première de ces administrateurs, « *le peuple devenu monument vivant a surtout l'intérêt d'être ce transparent derrière lequel on aperçoit le gaulois des origines* ²⁸⁰ », alors qu'ils font « *la découverte d'un peuple non républicain, ingrat au façonnement pédagogique, rebelle à l'inculcation civique, insoucieux des lendemains qui chantent, un peuple impopulaire*, écrit-elle ²⁸¹ ». C'est un véritable choc psychologique général... « *Sur le sol français réputé homogène, se dessinent les cantons civiques et inciviques, les pays dociles et les pays hostiles [...] la vie populaire vient donc d'être aperçue comme un obstacle...* ²⁸² ». Mona Ozouf ne nous dit pas « un obstacle à quoi », mais on peut logiquement comprendre que cette vie populaire française, terriblement diversifiée et anarchique, celle où perdurent les traditions celtiques, apparaît comme un obstacle à la nation unique. On peut même se demander si, aujourd'hui encore, la recherche des origines celtiques en France ne serait pas vue comme telle, puisque l'éminente philosophe historienne parle du « *difficile accès des archives de l'Académie celtique* ²⁸³ » aux Archives nationales.

Lors d'un passage à Paris en février 2008, nous avons envisagé un moment de nous rendre aux Archives nationales, pour lire les résultats de cette enquête sur le milieu populaire du début du XIX^e siècle. Si Mona Ozouf elle-même a ressenti quelques obstacles, quelques mauvaises volontés à satisfaire sa demande de consultation de ces archives, qu'en aurait-il été d'un simple étudiant ? Cette difficulté d'accéder aujourd'hui à des sources historiques ayant une véritable valeur ethnographique ne peut qu'éveiller le soupçon... Nous cacherait-on quelque chose sur l'histoire de France, par exemple une omission inavouable concernant la résistance du celtisme populaire sous l'Ancien Régime dans certaines régions de l'hexagone ? Pourquoi a-t-on voulu si rapidement faire disparaître cette appellation d'Académie celtique ?

²⁷⁹ *Ibid.* p 212.

²⁸⁰ *Ibid.* p 225.

²⁸¹ *Ibid.* p 226.

²⁸² *Ibid.* p 227.

²⁸³ *Ibid.* p 212.

Pourquoi a-t-on anéanti tout l'espoir de ce questionnaire, de pouvoir enfin définir la réalité de la vie dans les campagnes françaises au tout début du XIX^e siècle ? Finalement, nous avons renoncé à notre visite aux Archives nationales, nous fiant à ces quelques pages des Annales, qui représentent déjà un début de preuve du bien-fondé de notre problématique. Pour ce qui est des raisons plausibles de la disparition prématurée de l'académie celtique, l'explication de Mona Ozouf nous paraît plus raisonnable que celle de Joseph Rio qui pense, de son côté, que ce serait plutôt les textes quelque peu nationalistes et les délires linguistiques sur les origines de la langue bretonne du celtisant Théophile-Malo Corret de La Tour d'Auvergne, qui « furent, pour une bonne part, à l'origine de l'in vraisemblable celtolâtrie qui sévit à l'Académie Celtique, de 1805 à 1814²⁸⁴ ». Si La Tour d'Auvergne a apporté une chose essentielle dans la connaissance des populations celtiques, c'est bien celle d'avoir mis en évidence, au crépuscule de la Révolution française, que « les oubliés, les sans gloire, les Gaulois sujets (...) étaient bien les dignes fils des Gaulois d'antan²⁸⁵ ». Dans son livre « Origines gauloises » de 1801, il considère « les Bretons Armoriques comme les vrais descendants des anciens Celtes dans le continent de l'Europe²⁸⁶ ». Qui pourrait prétendre aujourd'hui que cette affirmation est fautive ? Nous pensons simplement que les mentalités celtiques ne s'arrêtent pas brutalement aux frontières du duché de Bretagne. Mais on ne voit pas en quoi cet auteur aurait pu provoquer, plus que d'autres, une bien curieuse celtolâtrie au sein de l'académie celtique, d'autant plus que, dans les 51 questions posées par les rédacteurs du questionnaire envoyé dans les départements français, « il est remarquable qu'on n'y puisse trouver ni l'adjectif gaulois, ni l'adjectif celtique », comme tient à le préciser Mona Ozouf. Ne peut-on penser que, déjà dès cette époque, l'accusation de celtomanie est devenu l'argument des « anticeltiques » à l'égard de l'historien qui s'intéresse de trop près aux résurgences du celtisme à l'époque contemporaine, ou même à l'époque moderne ?

F/ La parenthèse obligée aux recherches sur le celtisme :

D'où vient l'accusation systématique de celtomanie ?

Ce problème de la celtomanie empoisonne encore régulièrement toute étude concernant l'histoire du celtisme. D'abord qu'est-ce que la celtomanie ? Ce mot, qui n'a

²⁸⁴ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 1991, p 275.

²⁸⁵ *Ibid.* p 274.

²⁸⁶ Théophile Malo Corret de La Tour d'Auvergne, *Origines gauloises, recherche sur la langue et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique*, chez P. F. Fauche, imprimeur libraire, Hambourg, 1801, p 26, réédité en 1980, par la collection Bretagne et monde celtique, en collaboration avec le Centre de Recherche Bretonne et Celtique de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales de Brest, books.google.com

rien d'un concept au sens où il serait universellement reconnu, apparaît au XVIII^e siècle pour désigner une obsession qui atteindrait ceux qui s'intéressent aux Celtes, obsession qui les poussent à voir du « celtique » partout. L'accusation vient alors le plus souvent de quelques historiographes français de Paris, face à l'intérêt de plus en plus affirmé pour le patrimoine celtique breton. Et les choses ne semblent pas avoir changé au XX^e siècle. « *L'histoire m'est toujours apparue comme un mensonge délibéré, destiné à orienter, selon les circonstances et les idéologies au pouvoir, à mener les peuples dans une direction choisie par ceux qu'on persiste à appeler les élites et qui ne sont que les manipulateurs des sociétés*²⁸⁷ ». Cette phrase de Jean Markale, alias Jean Bertrand, prononcée en 1989, répond à la polémique entretenue dans le milieu universitaire²⁸⁸ autour de ses récits, jugés comme des délires celtomaniaques, mais dont les succès auprès des lecteurs sont incontestables. Il répond ainsi à ceux qui l'accusent d'être un affabulateur, un inventeur de mythes, un celtomane. Markale a en effet beaucoup « brodé » à partir des personnages du cycle arthurien. N'avait-il pas le droit de le faire ? Après tout, ses héros ne sont-ils pas déjà mythiques ? Quel mal y aurait-il à ajouter du mythe aux mythes ? L'important n'est-il pas de rester dans l'esprit des premiers rédacteurs ? Ce qui compte dans la matière de Bretagne, ce ne sont pas les exploits des chevaliers de la table ronde en quête du Graal, et de savoir s'ils ont réellement existé, mais les vertus qu'ils défendent : le bien contre le mal, l'amour courtois, la fidélité du chevalier. D'autre part, accuser Markale de mystification, c'est juger un peu hâtivement ses recherches sur les Celtes, d'autant plus que les sujets et les méthodes en histoire n'apparaissent pas consensuels. La science historique restera toujours sujette aux suspicions du pouvoir, qu'il soit politique, religieux, économique, voire universitaire (puissance de l'institution du savoir) puisqu'elle cherche à révéler le passé. Lorsque celui-ci est avantageux, le pouvoir le récupère. Lorsqu'il l'est moins, naturellement le pouvoir le cache. Ce qui fait dire à Paul Valéry que « *L'Histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré*²⁸⁹. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les

²⁸⁷ Jean Markale (J.Bertrand), *Le Mythe et l'Histoire*, extrait de *Rennes-Le-Château et l'énigme de l'or maudit*, Pygmalion, collection *Histoire de la France secrète*, 1989. Conférence de Jean Markale à Tréhorenteuc le 27 juillet 1999, retranscrite par Guillaume de Baskerville. Il semble inutile à l'objet de cette recherche d'énumérer l'œuvre abondante de Jean Markale, plus de 83 recueils. Nous refusons simplement de le mettre au rang des folkloristes comme le font quelques auteurs, peut-être un peu jaloux de ses succès littéraires.

²⁸⁸ Celui qui a le plus nourri la polémique fut son ancien étudiant, Christian-Joseph Guyonvarc'h qui fut lui-même controversé. Tous les deux ont des origines bretonnes. Faut-il voir là des relents de celtomanie ?

²⁸⁹ Cette citation est donnée par le professeur Combeau, de l'université de La Réunion, à ses étudiants de master d'histoire, sans doute pour montrer la prudence dont le chercheur doit faire preuve. Spécialiste d'histoire politique contemporaine, il a écrit *l'Histoire de Paris*, PUF (collection *Que sais-je ?*), Paris, 1999.

*tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines. L'Histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout*²⁹⁰ ». Et il précise: « Rien dans l'histoire n'est pour enseigner aux humains la possibilité de vivre en paix. L'enseignement contraire s'en dégage, - et se fait croire ». En ce sens, on peut craindre l'histoire ou plutôt ce qu'on voudrait lui faire dire en cachant certains faits et en inventant d'autres. La recherche de la vérité n'autorise aucune impasse de la part du chercheur. Son but n'est pas d'enseigner aux hommes l'art de vivre en paix mais simplement de restituer, le plus honnêtement possible, le passé. Tout au plus, des historiens éminents se verront-ils attribuer le rôle de dire, sans faux-fuyant, les erreurs des gouvernements du passé, afin de proposer de nouvelles formes de gouvernance, plus démocratiques sur le plan politique, plus justes sur le plan culturel, plus humanistes sur le plan social.

Quand Jean Markale dit que l'histoire lui « *est toujours apparue comme un mensonge délibéré* », il parle naturellement de celle qu'il a apprise à l'école primaire et dans les cycles suivants, de cette histoire événementielle mettant en relief telle grande bataille, tel massacre, tel haut personnage militaire ou politique, tel acte de reddition, tel traité d'annexion, et qui ne sert le plus souvent qu'à justifier l'Etat souverain, le nationalisme dominant, et à asseoir la puissance de ceux qui s'en réclament, c'est-à-dire, comme il le déclare, « *ceux qu'on persiste à appeler les élites et qui ne sont que les manipulateurs des sociétés* ». En tant que défenseur du celtisme, il est logique car il faut bien reconnaître que l'histoire des Celtes, de leur civilisation, de la culture celtique, des mentalités des populations rurales fortement imprégnées de caractères celtiques, a été complètement occultée par l'histoire de France. « *Les chroniques de France n'ont pratiquement pas fait mention des rois des Bretons qui vécurent en Grande ou en Petite Bretagne avant l'incarnation du Verbe, ni des nombreux rois qui s'y succédèrent longtemps après l'incarnation*²⁹¹ ». Cette réflexion n'est pas d'un auteur contemporain. Elle date de 1394 et provient d'un anonyme ayant écrit « *La Chronique de Saint Brieux, première tentative d'une histoire de Bretagne* », texte retrouvé aux Archives de Rennes et publié partiellement en 1972 par Gwénael Le Duc et Claude Sterckx. L'historienne Anna Donnard qui analyse ce texte nous révèle également que « *La date du Livre des faits d'Arthur est antérieure à celle de la Vita Sancti Goueznouii, de par les formes des toponymies*

²⁹⁰ Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Oeuvres II, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard 1960, p.935.

²⁹¹ Anna Donnard, *La Chronique de Saint Brieux, Le Livre des faits d'Arthur et le Liber Vetustissimus de Geoffroy de Monmouth*, texte de 15 pages, publié par l'université de Minas Gerais au Brésil en 2008, p 6. www.lettras.ufmg.br

qui sont celles en usage vers le début du Xe siècle sans aucun doute, mais qui peuvent donner une fourchette entre 900 et 1050 ²⁹²». Les Bretons ont donc bien des preuves très anciennes de leur existence en tant que peuple, à une époque où la nation française, celle occupant aujourd'hui la France, ne rêvait pas encore d'exister. Quand des historiographes à la fin du XIX^e siècle font allusion aux Gaulois comme ancêtres des Français, en créant le mythe de Vercingétorix, quasi-fondateur selon eux de la nation, c'est bien pour donner plus d'antériorité à la France. Plus une nation est vieille, plus son Etat est légitime, pensent les gouvernants du Second Empire et de la Troisième République. Sauf que les « fameux » Gaulois ne sont pas du tout les ancêtres des Francs, peuple germain venu de l'Est au moment des invasions barbares à la fin de l'Empire romain ; sauf également que le « rassemblement » des anciennes provinces constituant aujourd'hui la France est beaucoup plus récent.

Mais justement, à travers ce mythe gaulois, l'histoire événementielle suscite l'histoire des mentalités. Car si Vercingétorix a bien existé, s'il y eut Gergovie puis Alésia, (que l'on n'a pas définitivement fixé géographiquement d'ailleurs), rien n'indique que le chef celte avait des visées de prestige, d'hégémonie territoriale et politique comme en auront les rois francs dès leur installation en Gaule. Par contre, la résistance de la plupart des peuples de la Gaule à l'agression de Rome apparaît évidente: opposition active face à Jules César, notamment en Auvergne (les Arvernes et les Eduens) mais aussi en Armorique (les Vénètes) et dans les îles britanniques, puis résistance passive sous l'occupation romaine, celle-ci se limitant d'ailleurs essentiellement aux villes qui sont loin d'être des métropoles... L'historien actuel le plus en vue concernant les Gaulois, Christian Goudineau, même s'il préfère dire, sans doute par provocation à l'égard du mythe de Vercingétorix « *Nos ancêtres les Romains* ²⁹³ » et prétendre que « *en moins d'un demi-siècle, la culture, les traditions, les religions gauloises vont être supprimées* » (sur quel corpus de sources repose une telle affirmation ?), reconnaît quand même que « *Il y a sans doute des résistances locales (...) les paysans, vraisemblablement, ont continué jusqu'au III^e ou au IV^e siècle après Jésus-Christ à pratiquer un parler un peu bizarre. Ce n'est sans doute plus du celtique, mais plutôt une langue mixte* ²⁹⁴ ». Après avoir affirmé que toute trace de culture gauloise avait totalement disparu en quelques dizaines d'années suite à la conquête de la Gaule par César, le professeur se

²⁹² *Ibid.* p 10.

²⁹³ Christian Goudineau, interview donnée à Dominique Simonnet pour le magazine *l'Express* le 19 septembre 1999, et intitulée : *Nos ancêtres les Romains*. www.lexpress.fr

²⁹⁴ Christian Goudineau, interview donnée à Claude Weill pour le magazine *Le Nouvel Observateur* de février 2007, article intitulé *Il était une fois la Gaule*.

contredit. Nous n'insisterons pas sur ses assertions du genre « *Mais non! Les Gaulois ne sont pas occupés. Ils se sentent romains. Ils sont romains* ». La journaliste de l'Express à qui il fait cette déclaration émet un doute : « *Mais la guerre des Gaules, ces centaines de milliers de morts, ces centaines de milliers de Gaulois mis en esclavage par Rome ?* », lui demande-t-elle. Il balaye tout d'un revers de main : « *Sans le texte de César, la guerre des Gaules passerait aujourd'hui inaperçue. La romanisation était en cours depuis longtemps et elle s'est poursuivie sans contrainte. Il n'y a pas d'équivalent dans l'Histoire d'une colonisation aussi acceptée et aussi rapide*²⁹⁵ ». Et il n'hésite pas à dire le contraire dix ans plus tard, dans l'hebdomadaire Le Point: « *Il s'agit d'une opération militaire qui ressemble beaucoup à ce que nous voyons en Irak aujourd'hui. D'énormes intérêts économiques sont en jeu, car Rome a besoin de débouchés, notamment pour écouler son vin, mais aussi de main-d'œuvre, c'est-à-dire d'esclaves (...) A en croire certains auteurs, 500 000 Gaulois ont péri et 500 000 ont été réduits en esclavage, ce qui, sur une population estimée à 10 millions d'habitants, est considérable. Le déficit démographique sera long à se résorber et il est localisé surtout dans des régions comme l'Ouest, les pays de la Loire, la Bretagne, le Nord*²⁹⁶ ». Une telle violence, une telle hémorragie démographique ne peuvent passer inaperçues dans la mémoire populaire. Ne reposer l'histoire que sur des preuves écrites, c'est forcément faire l'impasse sur des pans entiers, et lorsqu'on est historien, c'est faire en conscience une falsification. Nous posons ici une simple question : si, comme le prétend Goudineau « *la romanisation fut un processus continu, engagé bien avant César, depuis un bon siècle et demi!*²⁹⁷ », pourquoi l'empereur romain a-t-il ressenti le besoin de décrire dans « *La guerre des Gaules* » la société celtique de l'époque, avec de nombreux détails sur des sujets qui ne concernent aucunement ses faits de guerre (aspect de l'organisation sociale, portrait physique et psychologique du « Gaulois », aperçu de ses croyances, exposé sur les druides et le panthéon des dieux celtiques etc) comme s'il découvrait cela et voulait laisser à ses contemporains le témoignage qu'il fut un des premiers à le faire? Plus simplement encore, si en 58 avant JC toute la Gaule avait été culturellement latine, Rome aurait-elle eu besoin d'en faire la conquête pour imposer son hégémonie politique et économique ? Qu'il y ait eu des échanges commerciaux importants ou même certains rapports « politiques » entre la société romaine et les sociétés celtiques méridionales prouve-t-il que les deux civilisations s'interpénétraient en profondeur, au point

²⁹⁵ Christian Goudineau, interview donnée à Dominique Simonnet pour le magazine *l'Express* le 19 septembre 1999, et intitulée : *Nos ancêtres les Romains*. www.lexpress.fr

²⁹⁶ Interview de Christian Goudineau par François Mayle pour l'hebdomadaire *Le Point* du 14 août 2008, n° 1874, publiée dans la rubrique Culture. www.lepoint.fr

²⁹⁷ Christian Goudineau, interview donnée à Dominique Simonnet pour le magazine *l'Express* le 19 septembre 1999, et intitulée : *Nos ancêtres les Romains*. www.lexpress.fr

Le trésor gaulois d'une commune de Haute Bretagne

Le Trésor de la Chapelle Launay

Enfourir son argent en terre constituait dans l'Antiquité le plus sûr moyen de le préserver. A la suite de la découverte, vers 1904, de monnaies, lors du râtelage des grains, un érudit local, M. Vigneron de la Jousselandière, fit creuser le champ. Fin 1906, on découvrit les restes d'une céramique brisée par la charrue qui contenait 3000 à 4000 pièces en billards. Les dernières pièces sont au nom d'Aurélien (270-275) ce qui permet de dater l'enfouissement des troubles des années 270-275... Parmi les monnaies figuraient 39 deniers en assez mauvais état des Antonins (2ème siècle), un unique aureus au nom de l'usurpateur Postumus (empereur gallo-romain qui fit preuve de sécession avec Rome), une bague en or portant les lettres RIC sur le chaton (troublant non !!!) et 7 cuillères en argent.



A la Chapelle Launay apparaissent des imitations radiées au nom de Tétricus, de frappe locale vraisemblablement de Donges, véritable monnaie de nécessité en période de disette monétaire (valeur fiduciaire). Ce trésor réunit à la fois d'anciens deniers, une monnaie d'or et au moins 600 imitations.

Source : **Musée Dobrée**

que la première s'imposait à la seconde ? Certes les archéologues français nous ont fait découvrir toutes les richesses de l'apport latin (villes, arènes, voies de communication) mais ne seraient-elles pas qu'un paravent ? *« L'archéologie de la Gaule romaine nous trompe sur nos affinités. Les Gallo-Romains sont restés pour la plupart des Celtes déguisés. Si bien que, après les invasions germaniques, on vit reparaître en Gaule des modes et des goûts qui avaient été ceux des Celtes. Ils survivaient à l'empreinte romaine. L'art roman rappelle souvent l'art gaulois ou celui des tailleurs de pierre gaulois travaillant à la romaine, à tel point que l'on s'y trompe quelquefois. Mais ceci n'est encore qu'un signe. La langue en est un autre. Les Romains ont lentement imposé la leur à la Gaule. Mais le français est du latin prononcé par des Celtes et mis au service d'esprits celtiques. Le caractère analytique de son verbe, l'emploi des démonstratifs et des particules démonstratives, l'allure de la phrase parlée lui sont communs avec les langues celtiques²⁹⁸ ».*

Dans les années 1920, l'archéologue et sociologue Henry Hubert, directeur de recherches à l'École pratique des hautes études, collaborateur de Marcel Mauss et d'Émile Durkheim, et qui écrit ces phrases, se serait-il totalement trompé ? Il poursuit plus loin : *« C'est un lieu commun que de nous jeter à la tête nos affinités gauloises. Il reste donc beaucoup des Celtes là où le nom celtique s'est perdu. Mais, pour ce qui est de leurs organisations sociales, toutes les parties supérieures en ont croulé. L'État, chez nous, n'est pas celtique; il est germanique ou romain. Il n'est pas resté d'État celtique : l'Écosse en est une ombre ; l'Irlande est une formation nouvelle (...) Le rôle historique des Celtes n'a pas été un rôle politique, puisque leurs formations politiques ont été caduques. Mais ce fut un rôle civilisateur (...) Les Celtes ont été dans le monde antique des porteurs de flambeau et nous leur avons succédé. Amoureux de beauté et d'idées générales, nous avons été en Europe les intermédiaires des civilisations anciennes, mûres et hautes, dont nous avons contribué à faire "la civilisation". Les Celtes y ont ajouté certaines formes de sensibilité et d'humanité qui appartiennent encore en Europe aux Occidentaux et à nous²⁹⁹ ».* On trouvera qu'Hubert idéalise les Celtes et qu'il fait de la celtomanie en identifiant un peu trop facilement des caractères sociaux actuels à ceux d'une civilisation qui paraît bien ancienne ! Sauf que déjà, à l'époque de Jules César, le géographe grec Strabon fait état de cette sensibilité humaniste des Celtes ! *« Le caractère commun de toute la race gallique, dit Strabon d'après le philosophe*

²⁹⁸ Henry Hubert, *Les Celtes et l'expansion celtique, jusqu'à l'époque de la Tène*, collection *L'évolution de l'humanité*, Albin Michel, 1974, écrit dans les années 1920, première édition en 1932, donc après sa mort. philippe.boursin.perso.sfr.fr

²⁹⁹ *Ibid.* suite.

Posidonius, c'est qu'elle est irritable et folle de guerre, prompte et sans malignité. Si on les irrite, ils marchent ensemble droit à l'ennemi, et l'attaquent de front, sans s'informer d'autres choses. Aussi par la ruse, on en vient aisément à bout (...) Toutefois, par la persuasion, ils se laissent amener sans peine aux choses utiles ; ils sont susceptibles de culture et d'instruction littéraire. Forts de leur haute taille et de leur nombre, ils s'assemblent aisément en grande foule, simples qu'ils sont et spontanés, prenant volontiers en main la cause de celui qu'on opprime³⁰⁰ ». Prendre parti pour l'opprimé, il y a plus de deux mille ans, ne serait-il pas un invariant culturel de caractère celtique ?

Le personnage de Vercingétorix, que Christian Goudineau a cherché à démythifier si maladroitement en affirmant la quasi-romanisation des sociétés gauloises avant la conquête de César, a suscité au XIX^e siècle les recherches sur le peuple dont il était issu, et sur les Celtes en général, leurs mœurs, leurs croyances, leurs pratiques culturelles. Nous sommes bien passés, dans ce cas précis, de l'histoire événementielle à l'histoire des mentalités qui est la seule capable d'interpréter des mutations sociales et des évolutions culturelles vraiment profondes, donc durables. « Evolution » ne signifie pas systématiquement transformation radicale, mais parfois à l'opposé, stabilité millénaire. Les atavismes culturels sont d'une durabilité étonnante lorsqu'ils s'accordent avec une certaine cohérence philosophique et religieuse. Rome et « son » christianisme n'ont pas bouleversé en profondeur les sociétés celtiques, surtout dans l'ouest de l'Europe. La société médiévale n'est que l'héritière des sociétés traditionnelles antérieures. Les tribulations des rois des Francs n'en sont pas représentatives. Comment l'image d'une famille monarchique pourrait-elle être celle de la société qu'elle écrase, et même de nos jours comment l'image centralisatrice de Paris pourrait-elle être celle des sociétés régionales françaises? Lorsque Marc Bloch³⁰¹ et Lucien Febvre³⁰² créent « *Les Annales de l'histoire économique et sociale* » en 1929, ils veulent donc rompre avec l'histoire événementielle, pour orienter la recherche vers l'histoire « totale » des peuples et non seulement de leurs élites. Plus tard, leurs contradicteurs y verront l'influence du marxisme. Notons simplement que les fondateurs des Annales signalent dès le départ les trous de mémoire de certains historiographes et affirment qu' « *un fossé arbitraire est creusé*

³⁰⁰ Jules Michelet, *Histoire de France, deuxième édition, tome premier*, Hauman et compagnie libraires, Paris, 1835. p 2

³⁰¹ Marc Bloch [1886/1944], Juif alsacien, propose en 1931 son œuvre la plus aboutie, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Membre de la Résistance, il est torturé et fusillé par les Allemands en juin 1944.

³⁰² Lucien Febvre [1878/1959] définit les notions d'*Histoire totale* et de *temps long par opposition au temps court*, qui ne s'intéresse qu'aux grands hommes, aux batailles, aux dates, aux archives officielles. Il prône l'ouverture aux sources historiques les plus diverses.

entre un monde antique et médiéval considéré comme mort et un monde moderne censé autonome, enivré de sa puissance matérielle et se regardant comme le fils de ses seules œuvres. Comment cependant comprendre une époque, quelle qu'elle soit, comment en discerner avec sûreté les grands courants sans l'intelligence approfondie de ce qui, dans le temps, l'a précédée ? ». Et ils ajoutent surtout « Établir ce rapprochement, unir au lieu de diviser, tel est le but, telle est l'ambition des Annales d'histoire économique et sociale. Elles ne seront l'œuvre ou l'organe ni d'une école, ni d'un parti³⁰³ ». Ils connaissent donc l'accusation de partialité idéologique que certains leur portent et la récusent sans ambiguïté. Plusieurs dizaines d'années avant eux, Jules Michelet est sans doute déjà victime de cette accusation de partialité par quelques personnalités officielles, puisqu'il se sent obligé d'écrire : « Je n'ai point de parti... Pourquoi ? Parce que dans l'histoire, je n'ai vu que l'histoire : rien de plus... Je n'ai point d'école... Pourquoi ? Parce que je n'ai voulu asservir aucun esprit : au contraire les affranchir³⁰⁴ ». Si cette nouvelle approche de l'histoire gêne à ce point les élites politiques du moment, c'est bien parce qu'elle permet de révéler le véritable passé des peuples et la responsabilité de ceux qui les ont gouvernés, dans leurs malheurs, leur déchéance, leur asservissement. Nous ne voyons rien de marxisant à cette constatation. Citons en référence le passage d'un discours, prononcé en 1957 à l'Académie Nobel, par l'écrivain et philosophe français Albert Camus, qui s'est longtemps opposé au marxisme : « Le rôle de l'écrivain, du même coup, ne se sépare pas de devoirs difficiles. Par définition, il ne peut se mettre aujourd'hui au service de ceux qui font l'histoire : il est au service de ceux qui la subissent...³⁰⁵ ». Tout historien honnête ne doit-il pas l'être également ? Lucien Febvre n'hésite pas à dénoncer ceux qui ont écrit et qui ne continuent à écrire que l'histoire des élites, en oubliant les masses anonymes : « Quel est l'objet d'étude de l'historien ? L'opinion commune répond : d'une part, les mouvements confus de masses d'hommes anonymes voués en quelque sorte aux grosses besognes de l'histoire ; d'autre part, émergeant de cette grisaille, l'action dirigeante d'un certain nombre d'individus qualifiés de « personnages historiques ». Peu connues sont les masses. Des époques entières ne nous ont laissé sur elles aucun témoignage direct et détaillé. Aristocratique de par ses origines, l'histoire n'a eu d'yeux pendant des siècles, elle n'a encore d'yeux, bien souvent, que pour les Rois, les

³⁰³ Marc Bloch – Lucien Febvre, *Correspondance, volume I : la Naissance des Annales 1928-1933*, Paris, Fayard, 1994, fr.encarta.msn.com/sidebar, consulté le 28 mars 2008.

³⁰⁴ Cité par Lucien Febvre, à partir d'une page autographe reproduite par Paul Hazard, in *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, Collection Agora, première édition en 1952, édition numérisée en 2008, p 30.

³⁰⁵ Albert Camus, *La revue des ressources : Discours d'Albert Camus à l'Académie Nobel (1957)*, www.larevuedesressources.org

*Princes, les Conducteurs de Peuples et d'Armées*³⁰⁶ ». Mais il n'hésite pas non plus à ironiser sur ceux qui, par peur de se voir mis à l'index, ne vont pas jusqu'au bout de la démarche d'historien, à savoir l'interprétation des résultats de leur recherche : « *Et de même, si l'historien ne se pose pas de problèmes, ou si, s'étant posé des problèmes, il ne formule pas d'hypothèses pour les résoudre — en fait de métier, de technique, d'effort scientifique, je suis fondé à dire qu'il est un peu en retard sur le dernier de nos paysans : car ils savent, eux, qu'il ne convient pas de lancer leurs bêtes, pêle-mêle, dans le premier champ venu pour qu'elles y pâturent au petit bonheur : ils les parquent, ils les attachent au piquet, ils les font brouter ici plutôt que là. Et ils savent pourquoi*³⁰⁷ ». En effet, limiter l'histoire à une simple collecte de faits ou de chiffres (même si cela demande parfois un énorme investissement personnel, en temps, en déplacements, en passion) sans se poser la moindre question, sans émettre la moindre hypothèse, n'apparaît-il pas comme la plus grande sottise de l'intellectuel ?

Dans les années 1950, « *La notion de mentalité devient le levier qui permet à l'école des Annales de connaître sa phase la plus triomphante et son rayonnement national et international le plus spectaculaire [...]. Les historiens entreprennent l'histoire de ce qui semble ne pas en avoir, c'est-à-dire la somme des habitudes du quotidien, les comportements et non plus les décisions d'une action réfléchie [...]. L'histoire des mentalités connaît un tel succès qu'un certain nombre d'interventions des historiens des Annales dont Georges Duby*³⁰⁸ *tentent à plusieurs reprises d'en établir les frontières et d'en définir le contenu*³⁰⁹ ». Mais l'histoire événementielle revient insidieusement à travers la thèse de Robert Mandrou³¹⁰, publiée en 1968 et consacrée au changement radical d'attitude des magistrats face au phénomène de la sorcellerie au cours du XVII^e siècle. Mandrou s'attache à démontrer l'arrêt progressif des poursuites judiciaires pour les manifestations de sorcellerie qui se déroulent sur près d'un siècle. L'histoire des élites - les magistrats ne sont-ils pas généralement de l'élite ecclésiastique ? - prend à nouveau le pas sur l'histoire du peuple. Si ce chercheur avait voulu faire une véritable histoire des mentalités, il aurait recherché, non pas l'attitude des autorités judiciaires, mais le pourquoi de ces procès de sorcellerie qui ont lieu depuis plusieurs siècles, l'origine des croyances « résiduelles » au XVII^e siècle qui choquent tant ces magistrats

³⁰⁶ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, Collection Agora, première édition en 1952, édition numérisée en 2008, classiques.uqac.ca/.../febvre.../Combats_pour_lhistoire, p 242.

³⁰⁷ *Ibid.* p 38.

³⁰⁸ Pour résumer son oeuvre, disons que Georges Duby (1919/1996) est l'historien des représentations mentales. Il change la perception que l'on a du Moyen Age en étudiant les paysages et les sociétés rurales de cette époque.

³⁰⁹ Article du site CulturesFrance (17 pages), intitulé *Histoire et historiens en France depuis 1945*, p 9, www.culturesfrance.com

³¹⁰ Robert Mandrou est l'étudiant de Lucien Febvre. C'est certainement ce qui lui a donné une certaine audience.

puritains, au point de dicter les plus atroces des peines (supplices et bûcher), et si ces croyances ne seraient pas le reflet d'une mentalité populaire profondément enracinée, traduisant l'existence d'une autre religion para ou plutôt pré chrétienne... Même dans la recherche qu'il lance préalablement en 1964 et qu'il intitule « *De la culture populaire aux XVIIe et XVIIIe siècles : la bibliothèque bleue de Troyes* », Robert Mandrou fait de la prospective hasardeuse : « *L'étude de la culture populaire pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime, écrit-il, conduit en fait à celle des groupes sociaux les plus nombreux et les plus difficiles à atteindre* ». On peut, jusque là, être d'accord avec lui. Là où nos avis divergent, c'est quand il affirme que : « *Les petits livres bleus de Champagne, héritiers déformés des traditions savantes du passé, étaient vraisemblablement destinés à la lecture publique lors des veillées populaires* ». Et le rédacteur des Annales qui présente son travail en conclut : « *Robert Mandrou dégage des traits généraux de la mentalité des lecteurs populaires [...] dans la mesure où ce qu'ils aiment lire et entendre est le reflet de ce qu'ils sont*³¹¹ ». L'inconvénient, c'est quand même que, à 80 %, les gens du milieu populaire de l'époque moderne ne savent pas lire, et que la plupart n'ont jamais entendu que des vieux contes traditionnels narrés en langue locale par quelques anciens. Jean Quéniart le démontre sans conteste concernant l'ouest de la France³¹². D'ailleurs, la langue française est à coup sûr ni comprise ni parlée dans la plupart des provinces de France, car « *Le français, à la fin du règne de Louis XIV, trouvait en face de lui deux adversaires inégalement armés, mais encore redoutables : le latin, le patois. Au cours du XVIII^e siècle s'achève la déroute de l'un d'eux. Le latin est vaincu. Cela veut dire, d'abord, que nul vers 1760 ne s'avise plus de considérer comme des écrivains véritables les faiseurs de distiques, d'iambes ou de saphiques qui, de moins en moins facilement d'ailleurs, trouvent encore des éditeurs*³¹³ ». Quant à la langue populaire, « *celle qu'on apprend sur les genoux des vieilles femmes, qu'on entend à la maison, dans la rue, et qu'on emploie tout naturellement pour parler à l'ami qui passe : ce « vulgaire » d'usage courant et spontané, c'est toujours le patois lorsque s'ouvre le XVIII^e*

³¹¹ Article des Annales de 1968 sur Robert Mandrou, *De la culture populaire au XVIIe et au XVIIIe siècles : la Bibliothèque bleue de Troyes*, p 423, www.persee.fr consulté le 28 mars 2008.

³¹² Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, thèse soutenue en 1975 à l'université de Paris I, parue chez Klincksieck, 1978, 590 p. L'historien montre que, dans l'Ouest, environ 90% des « cultivateurs » sont illettrés à la fin du XVII^e siècle, 75% des « artisans », 50% des maîtres artisans. Curieusement, 60% des barbiers perruquiers ont reçu une instruction élémentaire. Il en déduit que le savoir est plus répandu lorsque le sens du commerce s'exerce au dépend des gens aisés (p 105).

siècle ; c'est encore le patois lorsqu'il se clôt sur la Révolution naissante³¹⁴ ». Les langues régionales subsisteront jusqu'au XXe siècle.

Concernant cette Bibliothèque Bleue, Mandrou fait d'ailleurs l'objet d'une critique sévère de trois historiens français, De Certeau, Julia et Revel, qui déclarent en 1970, « *reprenant la thématique de Michel Foucault sur le savoir au service du pouvoir : [...] n'est-ce pas se méprendre que de qualifier un peu vite de populaire une littérature qui ne l'était ni par ses lecteurs (du moins exclusivement) ni par ses auteurs ?*³¹⁵ ». Ce que confirme François Lebrun trente ans après eux lorsqu'il écrit : « [...] *on ne peut y voir l'expression d'une soi-disant culture populaire authentique et autonome*³¹⁶ ». Est-ce déjà à cause de ses déductions hâtives, ou bien d'un certain arrivisme (Mandrou aurait plagié des recherches de Lucien Febvre³¹⁷) que Fernand Braudel l'invite sans ménagement à démissionner du secrétariat des Annales dès 1961? Afin de sortir de cette polémique sur le caractère peut-être non populaire de la Bibliothèque Bleue, se voulant consensuel dans l'interprétation d'une situation mal connue, le professeur Lebrun clôt le débat avec pragmatisme: « *Le catholicisme tridentin, le rationalisme cartésien, le mouvement des Lumières amènent les élites à répudier tout ce qu'il y a de magique et d'irrationnel dans les cultures populaires*³¹⁸ ». Personne ne peut contester en effet que ces cultures populaires de la France d'Ancien Régime offrent l'image d'un ésotérisme très superstitieux. Nous le verrons dans le paragraphe suivant. Cet aspect magique et irrationnel ne serait-il pas le souvenir qu'on a, à l'époque moderne, de la culture et des croyances celtiques ? Lorsqu'il ajoute: « *les cultures populaires perdent peu à peu de leur relative cohérence par contamination de l'écrit* », il ne parle pas des XVII^e et XVIII^e siècles où le milieu populaire en quasi totalité ne sait pas lire, mais bien du XIX^e. Le plus intéressant, c'est qu'il juge que l'oralité est la garantie de *la cohérence des cultures populaires*. Car quel est le risque en effet? François Lebrun le sait bien : celui du mensonge écrit, surtout à cette époque où peu de gens lisent et ne peuvent donc dénoncer le mensonge du lettré. Il est quand même plus facile de déceler un menteur de son vivant, seul cas possible de la transmission orale (les morts ne parlent pas), que des centaines d'années après son décès en lisant sa prose.

³¹³ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, Collection Agora, première édition en 1952, édition numérisée en 2008, classiques.uqac.ca/.../febvre.../Combats pour l'histoire, p 213.

³¹⁴ *Ibid.* p 216.

³¹⁵ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 176

³¹⁶ *Ibid.* p 181.

³¹⁷ En 1961, Robert Mandrou publie une *Introduction à la France moderne [1500-1640]*, sous-titrée *Essai de psychologie historique*. Braudel le lui reproche, car il est persuadé que son ami Lucien Febvre préparait cette parution. Il force alors Mandrou à démissionner du secrétariat des *Annales Économies, sociétés, civilisations*.

³¹⁸ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 81.

C'est sans doute pour cela que les Celtes se sont toujours méfiés et se méfient encore de l'écrit. Robert Mandrou aurait dû se rendre compte de la méfiance du milieu populaire envers l'écrit. Il aurait pris ainsi de la distance par rapport à « sa » Bibliothèque Bleue.

Jacques Legoff³¹⁹ est plus prudent, lorsqu'il écrit en 1974 « *L'histoire des mentalités offre l'avantage de sortir d'un economicisme étroit selon lequel l'homme ne se nourrit que de pain. Elle constitue un ailleurs indispensable à la réalisation du projet prométhéen de résurrection du passé tel que l'avait défini Michelet au XIXe siècle*³²⁰ ». Le titan Prométhée, en offrant aux hommes la connaissance, avait été puni par le dieu des dieux grecs, Zeus, parce qu'il avait permis au peuple de découvrir la manipulation des élites olympiennes. Notre histoire de France officielle, celle apprise dans le « Petit Lavis » jusque dans les années 60, n'est-elle pas une manipulation ? Vouloir faire des Gaulois les ancêtres des Francs reste bien une simplification grotesque, afin d'occulter l'histoire des Celtes et l'invasion de leur territoire par Rome puis par les Germains. Le celtisme a bien survécu. Fernand Braudel écrit très justement en 1959 : « *Ce que l'historien des civilisations peut affirmer, mieux qu'aucun autre, c'est que les civilisations sont des réalités de très longue durée. Elles ne sont pas "mortelles" [...] Je veux dire que les accidents mortels [...] les frappent infiniment moins souvent qu'on ne le pense. Dans bien des cas, il ne s'agit que de mises en sommeil [...] Les civilisations survivent aux bouleversements politiques, sociaux, économiques, même idéologiques que, d'ailleurs, elles commandent insidieusement, puissamment parfois*³²¹. Les événements qui affectent une civilisation ne sont donc que des péripéties sans grande conséquence sur sa survie. L'histoire des mentalités révèle le plus souvent la très longue durée des civilisations et nous ne voyons pas au nom de quoi cet axiome ne s'appliquerait pas à la civilisation celtique. Même après avoir subi un centralisme hégémonique et « briseur » de cultures régionales depuis plusieurs siècles, le celtisme existe toujours en Bretagne et ailleurs. L'écrivain navigateur suédois, Bjorn Larsson déclare au salon du livre de Guérande, dont il est l'invité en 2009 : « *L'histoire et la culture celtique ont survécu sans Etat-nation, sans militaires et parfois sans langue. Il y a là quelque chose de fort, d'énigmatique qui dure depuis trois cents ans*³²² ». L'histoire événementielle, celle des élites et de leurs conquêtes, a

³¹⁹ Jacques Legoff, né en 1924, a beaucoup fait pour rapprocher l'histoire de l'anthropologie.

³²⁰ Toutes ces citations sont prises à la page 2 de l'article *Histoire et historiens de France depuis 1945*, publié par le site l'Institut français www.culturesfrance.com, consulté le 28 mars 2008.

³²¹ Fernand Braudel, *La longue et inépuisable durée des civilisations*, extrait de son article *Histoire des Civilisations: le passé explique le présent*, publié en 1959 dans *L'encyclopédie française* et repris dans *Les Ambitions de l'Histoire*, Paris, Éditions de Fallois, 1997, www.archipress.org, consulté le 16 avril 2008.

³²² Bjorn Larsson, auteur du livre « *Le rêve du philologue* », Editions Grasset, Paris, 2009.

construit le nationalisme français. Aujourd'hui, l'histoire des mentalités, et l'histoire culturelle qui en est issue, restituent le passé des peuples de la France et montre bien que la civilisation celtique n'avait pas totalement disparu, particulièrement dans l'ouest.

Malgré tout, l'histoire événementielle continue encore d'avoir ses défenseurs, toujours à la recherche de la stricte chronologie de la vie des Etats, de l'homme providentiel qui fait l'évènement, de l'élite politique qui, selon eux, force le destin d'une nation. Jean Baptiste Duroselle est de ceux-là. Et pour cause, puisqu'il devient, en 1975, le président de la commission pour la publication des documents diplomatiques français et des documents relatifs aux origines de la seconde guerre mondiale, ainsi que le président de l'Institut d'histoire des relations internationales³²³. Nul doute qu'il s'intéresse d'abord à l'histoire des élites françaises et occidentales, et c'est bien ce qui est reproché à l'histoire événementielle qu'il défend d'ailleurs avec beaucoup d'ardeur : « *Ce que je n'aimais pas dans les Annales, c'est la distinction faite entre une histoire événementielle et une histoire qui ne l'est pas [...] Le mot événementiel est laid, il est faux. Il est injurieux contre cette histoire que vous appelez légitimement classique, déclare-t-il dans un entretien avec Laurent Guilsamer*³²⁴ ». Mais justement, c'était cette histoire dite classique qui était erronée, injuste, cynique même, en sélectionnant chaque fois le haut du pavé social, et en ignorant les nombreux occupants des « bas fonds », sauf lorsque ceux-ci avaient participé aux événements ordonnés par l'élite (les guerres ou les révolutions par exemple). Elle racontait toujours l'histoire des vainqueurs, jamais celle des vaincus ; elle glorifiait toujours la culture du conquérant, jamais celle du colonisé. Même si nous ne partageons pas l'opinion de Duroselle lorsqu'il défend l'histoire événementielle, nous reconnaissons sans conteste ses qualités de professeur. " *Si l'historien n'interprète pas, il ne fait pas son métier*, déclare-t-il ". Et bien interprétons donc le passé des Celtes et les si fréquentes accusations de celtomanie dès qu'on s'intéresse au cycle arthurien, aux autres mythes bretons, au druidisme, et à la survivance des valeurs du celtisme.

Durant notre ère, l'histoire des Celtes est l'histoire de peuples souvent minorés, et à répétition sur des dizaines de siècles : Gaulois colonisés par les Romains il y a 2000 ans, peuples des îles britanniques soumis par les Angles et les Saxons au IV^e siècle, Irlandais écrasés par les Anglais au XII^e puis au XV^e siècle, Bretons colonisés et infériorisés par les

³²³ Tous ces titres ne s'obtiennent pas en France sans une allégeance à l'idéologie nationale.

³²⁴ *Un entretien avec Jean-Baptiste Duroselle " Si l'historien n'interprète pas, il ne fait pas son métier "*, Journal Le Monde, 20 septembre 1994, rubrique *Débats*, article de Laurent Guilsamer, transmis par le professeur Yvan Combeau, lu et analysé en master 2 à l'université de La Réunion le 31 octobre 2006.

Des rois et des ducs, jusqu'à la centralisation « absolutiste » de la France



Plaques à la mémoire du 1^{er} roi et du dernier duc de Bretagne (D. A. 2006)



Français au XVI^e siècle³²⁵. Nous imaginons, évidemment, la réaction que cette fin de phrase provoquera chez quelques lecteurs. Et pourtant, il faut bien appeler les choses par leur nom. Le traité d'union des Etats de Bretagne et de France de 1532 n'est pas un acte désiré par les Bretons, comme l'histoire classique le laisse souvent entendre. Les représentants du duché breton ne votent le rattachement de la Bretagne à la France que sous la menace des armes (les soldats de François 1^{er} sont massés à la frontière du duché, certains même aux portes de Vannes où sont réunis les Etats). « *Faut-il penser que la présence du roi lui-même à proximité de Vannes était une pression sur l'assemblée ? Il est vrai que les Etats de Bourgogne, quelques années plus tôt, avaient dû prendre une décision équivalente dans un contexte de préparatif militaire. Ce type de réflexion ne peut aboutir qu'à cette banalité historique : la monarchie du XVI^e siècle n'était pas une démocratie. Reste que la politique du roi obtint le consentement de l'assemblée représentative du pays* ³²⁶ ». Le peuple breton, quel que soit l'ordre, n'a pas de raison de vouloir autre chose que l'indépendance politique et l'autonomie culturelle qu'il a toujours défendues. Quelle preuve en a-t-on ? Relisons l'histoire économique et sociale de la Bretagne: le XV^e siècle est un des plus florissants pour l'économie bretonne. François 1^{er} lui-même aurait avoué : « *Bretagne est Pérou pour la France* ³²⁷ ». Les Bretons ne s'étaient-ils pas déjà battus depuis des siècles pour sauvegarder ce qu'ils estimaient et estiment encore comme leur principale richesse : leur pays, leur culture ?

Les origines de l'auteur de cette thèse conduisent à parler du risque d'excès de sympathie pour le sujet traité. On redit souvent aux étudiants en histoire de se méfier de la contagion émotionnelle qu'un sujet peut leur inoculer au fur et à mesure de leurs découvertes. En doctorat, l'objet d'une recherche n'est généralement pas choisi au hasard ou par simple nécessité, et nous ne cacherons pas l'intérêt particulier que nous avons pour la problématique que nous nous sommes fixée, notamment dans cette première partie consacrée au celtisme, ses origines, sa réalité ancienne et moderne. Pour autant, nous ne jugeons pas convenable d'être

³²⁵ Le professeur Le Page conteste le fait de parler de colonisation par la France à propos de la Bretagne. Tout dépend évidemment de la définition que l'on donne au mot colonisation. Nous nous fions à celle du Larousse, à savoir « *transformation d'un pays en territoire dépendant d'une métropole* », ce qui semble bien le cas de la Bretagne après son union au royaume de France en 1532. Même si la province conserve une très relative autonomie politique jusqu'à la Révolution, elle est bien considérée par la France comme une colonie.

³²⁶ Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'union de la Bretagne à la France*, Editions Skol Vreizh, Morlaix, 2003, p 162. Dominique Le Page a fait une thèse sur *l'intégration financière de la Bretagne à la France entre le XV^e et le XVI^e siècle*, et travaille actuellement à une synthèse sur *les Chambres des comptes à l'époque moderne*.

³²⁷ Cette expression, que certains attribuent à François 1^{er}, d'autres aux Parisiens de l'époque, pourrait également provenir du pays gallo « *Bretaigne li Perou pour France* », donc des habitants de la région de Rennes et de Nantes qui, en majorité, ne désiraient pas vraiment cet acte d'union forcée de leur pays à la France.

accusé systématiquement, dès qu'on tente de définir tels ou tels caractères celtiques, de tomber dans ce que Thierry Tournebise appelle les pièges de l'empathie. Le fondateur de la maieusthésie - méthode thérapeutique basée sur un regard humaniste du présent, du passé et du transgénérationnel d'un patient présentant des troubles psychologiques - constate avec justesse que « *se mettre à la place de l'autre génère forcément de l'affectivité! Garder ses distances conduit forcément à ne pas comprendre l'autre* ³²⁸ ». L'empathie, c'est-à-dire tenter de se mettre à la place de l'autre, est donc bien indispensable, si l'on veut appréhender la façon de vivre, se comporter, penser, rêver, des populations de l'Ouest sous l'Ancien Régime. Inévitablement, cela entraîne une certaine sympathie. Nous n'irons pas jusqu'à faire le distinguo entre chaleur humaine et affectivité, comme le docteur Tournebise lorsqu'il observe ses patients. D'une part, il ne s'agit là que d'une question de définition, de degré d'une chose purement abstraite: le sentiment d'aimer autrui. Au passage, nous pensons que ce sentiment est toujours préférable à la haine, au rejet, à ces réactions d'antipathie presque psychotiques que certains idéologues français peuvent avoir à l'égard du celtisme actuel par exemple. Mais on peut également regretter que la culture celtique serve d'argument à des positions parfois bien extrêmes de leurs opposants politiques. D'autre part, Tournebise se place dans le présent. C'est pourquoi il peut parler de chaleur humaine. Nous nous plaçons dans un passé lointain, et ne pouvons donc ressentir qu'un peu d'humanisme à l'égard de gens décédés depuis fort longtemps. Le « transgénérationnel » peut influencer le chercheur en histoire, mais il se limite tout au plus à la généalogie familiale directe, et encore jusqu'à la troisième, peut-être à la quatrième génération d'ascendants. Des aïeux antérieurs à la huitième ou à la dixième génération, comme ceux de l'époque moderne, peuvent-ils raisonnablement provoquer un quelconque lien affectif, donc une contagion émotionnelle à celui qui les observe ?

Cet excès de sympathie pour le sujet traité peut aussi être lié à des convictions idéologiques. Et nous ne cachons pas notre préférence régionaliste, parce que le régionalisme n'est pas une idéologie extrémiste, synonyme de communautarisme et de xénophobie dont l'accusent souvent les centralistes. Rappelons simplement la sage définition et l'exemple qu'en donne le missionnaire Francis Aupiais, lorsqu'il propose en 1930 le régionalisme pour l'Afrique, à la place de l'administration centrale des coloniaux européens qui pratiquent à cette époque le travail forcé et pensent que les Africains pourront assimiler en totalité la culture française, en oubliant définitivement leurs racines africaines : « *le mot régionalisme*

³²⁸ Thierry Tournebise, médecin psychothérapeute et formateur dans des services de soin, qui a publié entre autre *L'écoute thérapeutique*, 186 pages, chez ESF éditeur en 2005, *Les pièges de l'empathie*, documents publiés en ligne sur www.maieusthesie.com, consulté le 8 avril 2008.

*n'implique pas l'absorption d'une partie dans un tout. C'est le contraire qui a lieu. C'est à dire que la petite Patrie, bien loin d'être incluse dans la grande, souvent la dépasse dans le temps et dans l'espace. Ainsi les Anglais et les Français peuvent faire du régionalisme commun au dessus de leurs deux nations, quand les Bretons de l'un et l'autre pays se réunissent pour commémorer leurs origines celtiques*³²⁹». Le missionnaire défend ici sa petite patrie bretonne, bien loin d'être incluse dans la grande, la patrie française. Il le fait avec la même modération politique que l'on retrouve chez son compatriote Emile Masson lorsque celui-ci écrit : « *La patrie bretonne n'est pas toute dans le passé ; elle n'est pas le culte exclusif des morts. La vraie Bretagne va naître ; elle est celle de demain ; elle est, du fond des vieux siècles armoricains, l'immense cri d'espérance de tous les cœurs bretons, leur incessant appel à la justice et à la liberté*³³⁰ ». Emile Masson comme Francis Aupiais sont des visionnaires, l'un pressent le panceltisme actuel, l'autre la Bretagne moderne. Ils ne sont favorables ni au nationalisme breton ni au nationalisme français, mais cela ne les empêche pas tous les deux d'aimer leur patrie régionale et de la défendre, le Père Aupiais sur le plan culturel historique, Emile Masson sur le plan sociologique. Sont-ils des celtomanes ?

Les mythes de la matière de Bretagne, ceux du roi Arthur, de Merlin l'enchanteur, des chevaliers de la table ronde, Lancelot, Perceval, Gauvain, ceux de la quête du Graal - même si on ne sait pas ce qui a réellement inspiré Chrétien de Troyes lorsqu'il écrit ses romans chevaleresques au XII^e siècle - ne peuvent être ignorés de l'historien. Nous évacuons ici la légende de Brutus, petit fils du Grec Enée, qui aurait été le fondateur du premier royaume breton insulaire plus de mille avant JC, et même celle du Gallois Conan Mériadec qui aurait été le premier roi d'Armorique vers la fin du IV^e siècle de notre ère. Ces « fables » sont certainement quasi inconnues du milieu populaire à l'époque Moderne. Par contre, la légende d'Arthur, dont les Bretons attendent le retour, apparaît bien ancrée dans les mémoires, et de longue date puisque « *Alain De Lille, qui écrivait entre 1167 et 1183, fournit un témoignage curieux de cette croyance populaire qu'Arthur n'était pas mort : Va en Armorique, c'est-à-dire en Petite Bretagne, et proclame par les marchés et les villages qu'Arthur le Breton est mort (...) Tu en échapperas difficilement indemne, sans être couvert de malédictions ou lapidés par les auditeurs*³³¹ ». Le « roi » Arthur n'est sans doute pas qu'un simple chef

³²⁹ Discours d'inauguration de la première exposition d'art dahoméen organisée par le Père Francis Aupiais à Paris, revue mensuelle *Echos des Missions Africaines de Lyon*, n° 3, mars 1927, p 52

³³⁰ Emile Masson, *Antée*, in Guiomar 1972, p. 212. Phrase reprise par Yvon Le Coadic, dans une communication intitulée *Nul n'est prophète en Basse-Bretagne*, faite en septembre 2003 à Pontivy lors du colloque sur Emile Masson. Site Internet *L'identité bretonne, quel avenir ?* www.breizh.net

³³¹ Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 135.

militaire des Bretons insulaires, ayant résisté aux attaques des Angles et des Saxons au Ve siècle. Sa mort signifie la fin de la résistance bretonne, et peut être ressentie par ses hommes en fuite comme un tel drame que ceux-ci refusent d'y croire, d'où ce souvenir du retour d'Arthur, qu'ils emportent avec eux de l'autre côté de la Manche... N'est-il pas normal qu'une grande et vieille civilisation, dont les peuples ont été « écrasés » ait eu ce réflexe d'idéaliser ses rois. Cela prouve-t-il qu'ils n'ont pas existé ? Fustigeant l'accusation de digression sur les mythes celtiques que lui reprochent certains historiens, Jean Markale affirme que « *L'Histoire suscite ses héros lorsqu'elle en ressent la nécessité. Mais, comme le Libre Arbitre est la seule richesse de l'être humain (même s'il n'existe que dans la proportion de un pour cent !), le héros, quel qu'il soit, influe sur le déroulement de l'Histoire [...] Cette digression sur le Mythe et l'Histoire n'est pas inutile, car elle permet de mesurer la distance qui sépare la plupart du temps l'événement historique qui a effectivement eu lieu, et le récit qui en est donné par la suite, quelle que soit l'objectivité, ou même la bonne volonté, de ceux qui se chargent d'animer ce récit*³³² ». On le voit : l'auteur ne se fait pas l'avocat systématique de l'authenticité des mythes qui l'inspirent, mais il relativise globalement toutes les sources historiques quand elles sont lointaines dans le temps, quels que soient ceux qui les rapportent et les exploitent. Il ne met pas en cause leur compétence, mais simplement la distance temporelle les séparant de l'évènement. Il ne conteste pas la science historique, mais seulement ce que certains hommes sont capables d'en faire, en réécrivant l'histoire à des fins qui n'ont rien d'historiologiques. On peut logiquement se demander comment fonctionne la « fabrique » des icônes officielles, pourquoi on choisit tel fait jugé historique, tel personnage plutôt que tel autre pour les inscrire dans les manuels scolaires. N'est-ce pas là l'histoire des élites : celle des vainqueurs, celle des fondateurs de la « nation éternelle » ? Le mythe de Jeanne d'Arc, petite bergère appelée par des voix divines, et sauvant la France envahie par les Anglais au XV^e siècle, n'est créé qu'en 1909, soit plus de quatre siècles après les faits, mais surtout au moment où la montée des nationalismes est à son comble en Europe. Cinq ans plus tard, c'est la grande Guerre. Les historiographes français ont inventé une héroïne nationale pour exalter les soldats français. Et ils ont ainsi provoqué une boucherie ! Malgré cela, nul ne met en doute l'existence de Jeanne d'Arc et ses victoires sur les Anglais. Pourtant, selon l'histoire de France, elle ne serait au départ qu'une petite paysanne de Lorraine ! Est-ce bien la même personne qui combat à cheval à Orléans et meurt sur le bûcher à Rouen ?

³³² Jean Markale, extrait de *Rennes-Le-Château et l'énigme de l'or maudit*, reproduit dans le site de Guillaume de Baskerville, *Le Mythe et l'Histoire*, 1 juillet 2006, gdebaskerville.canalblog.com

L'histoire des Bretons insulaires des IV^e et V^e siècles, débordés par les hordes des Angles et des Saxons, a également suscité ses héros plus de 700 ans avant le XX^e siècle et sans doute bien antérieurement. Mais elle n'a jamais provoqué aucune poussée nationaliste en « Bretagnes », la petite ou la grande - parlait-on de nationalisme à cette époque ? -, donc aucun massacre. Les exploits de ses héros, imaginaires ou réels, n'ont pas été écrits pour cela mais seulement pour témoigner d'un passé des Celtes qui ne pouvait pas tomber dans l'oubli. Et c'est cette « matière de Bretagne » qui va permettre aux lettrés du Moyen Age de mettre en lumière *les vertus de la chevalerie, la loyauté, le dévouement, l'amour courtois*³³³, dont s'inspireront des auteurs humanistes comme William Shakespeare au XVI^e siècle, ou romantiques comme Chateaubriand au XIX^e. Les Bretons ont fait de leurs chevaliers de légende, des héros plausibles. Ils ne sont pas « appelés » par des voix divines. Personne n'a jamais douté de leur sexe, de leur identité (bretonne), de leur compétence au combat. Ce qui est loin d'être le cas de Jeanne d'Arc... Pourquoi ne pourrait-on pas raisonnablement penser qu'ils furent bien les personnages historiques que Chrétien de Troyes restitue ? Notons que ce premier grand écrivain français du Moyen Age n'est pas Breton mais Champenois. Dira-t-on qu'il faisait déjà de la celtomanie, six siècles avant que ce mot ne soit inventé³³⁴ ? Chrétien de Troyes, dont on ne sait quasiment rien de la naissance et de la vie, se serait inspiré du Gallois Geoffroy de Monmouth³³⁵, auteur de *Historium regum Britania* (histoire des rois de Bretagne écrite en latin au début du XII^e siècle), qui lui-même affirme reposer sa narration sur un très ancien texte en langue celtique *Quem Gualterus Oxenfordiensis archidiaconus in Britannia advexit*. Geoffroy de Monmouth, pour la plupart des historiens médiévistes, est à l'origine du cycle arthurien, quand « *le roi d'Angleterre Henri I (1100 – 1135), désirant rallier les Celtes de son royaume et pacifier ses nouvelles conquêtes en Pays de Galle, l'utilise à son profit*³³⁶ ». Nous n'allons pas faire ici une étude approfondie sur l'origine du mythe arthurien. Notons simplement que « *Les conquêtes du roi Arthur développées dans l'Historia regum Britanniae n'étaient pas la justification anticipée des possessions continentales des rois*

³³³ Jean François Mangin, auteur d'une thèse de médecine et féru d'histoire médiévale, écrit : *La littérature arthurienne possède les caractéristiques suivantes : elle cultive les mystères de la féerie celtique, elle fait une large part à l'amour courtois, elle met en valeur le prestige du cérémonial, elle glorifie la loyauté et le dévouement et introduit les valeurs de code de la Chevalerie*, pagesperso-orange.fr/jean-francois.mangin.

³³⁴ D'après Bernard Tanguy, le mot celtomanie serait apparu pour la première fois dans le *texte Celtica negata, negatur Orbis* en 1809, cité par Joseph Rio dans *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, p 308.

³³⁵ Geoffroi de Monmouth, écrivain gallois, né vers 1100, mort en 1154, fut élevé par son oncle paternel, Uchtryd, plus tard évêque de Llandaff. Il étudia à Oxford et devint à son tour évêque en 1152. www.cosmovisions.com/Monmouth, consulté le 12 avril 2008.

³³⁶ Jean François Mangin, *Le roi Arthur entre réalité et légende*, p 15 de son remarquable site d'histoire médiévale sur Internet pagesperso-orange.fr/jean-francois.mangin, consulté le 12 avril 2008. Le magazine *Best of the Web* classe ce site au n°32, parmi les 500 meilleurs sites Web du moment !

Plantagenêt (puisqu') *Geoffroy* (de Monmouth) *dédie un livre à un roi anglo-normand faible, sur la défensive (...) sans aucune parenté avec les Bretons et en lutte avec les Gallois. Dans cette optique, on voit mal comment la glorification des anciens rois bretons pourrait rejaillir sur les rois normands*³³⁷ ». Comme le souligne Georges Minois³³⁸, l'ouvrage de Monmouth n'a aucun but idéologique, alors que ses détracteurs y verront la volonté de glorifier le communalisme³³⁹ celtique. L'auteur n'était donc pas le premier celtomane, dès le XIIe siècle ? Cela montre bien quel amalgame obscur certains historiens peuvent faire pour décourager tout chercheur en histoire moderne et contemporaine de soutenir la moindre thèse démontrant la rémanence de la culture celtique au fil des siècles.

Si une académie celtique française officielle est créée sous Napoléon Ier au début du XIX^e siècle, c'est bien que ses fondateurs ne doutent pas de la pérennité de la civilisation celtique en France. L'académie disparaît quelques années plus tard pour une suspicion de celtomanie. De nos jours, cette accusation sert d'argument à deux catégories de gens : des centralistes français redoutant qu'une identité celtique trop vivace ne réveille avec force les sentiments régionalistes en France, et a contrario des indépendantistes bretons craignant peut-être que l'on découvre que le celtisme continental actuel ne serait pas un argument culturel spécifique à la Bretagne, ce qui pourrait faire « tomber » leur revendication territoriale. Nous pensons que l'unité de la région Bretagne, si elle paraît nécessaire sur le plan économique et politique - et il n'est pas interdit de penser que la région en question peut être plus vaste que les cinq départements bretons actuels - n'a pas besoin aujourd'hui d'une uniformité culturelle, même si la composante celtique reste bien sûr prépondérante, devenant d'ailleurs un argument publicitaire de plus en plus fréquent pour les entreprises bretonnes³⁴⁰. Le cliché de la fermière en costume folklorique passant au large du Mont Saint Michel avec son panier de beurre et de fromage « *Paysan breton* » est tout simplement ridicule et même un peu provocateur envers les Normands. Bernard Le Nail, qui exècre ce genre de cliché commercial, explique très clairement sa position de militant régionaliste : « *ce que nous voulons c'est le retour pacifique et naturel à une situation antérieure, nous voulons la réunification de la Bretagne. Il s'agit de*

³³⁷ Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 47.

³³⁸ Georges Minois est un historien, auteur de nombreux livres à succès, qui s'est imposé comme un inlassable découvreur des mentalités et des comportements collectifs en Occident.

³³⁹ On appelle communalisme le fait de se servir du communautarisme pour des visées politiques.

³⁴⁰ On peut comprendre que le celtisme mis à toutes les sauces pour vendre des choux-fleurs, du beurre, du sel, du porc breton, du tourisme en Bretagne, des gadgets aux emblèmes plus ou moins celtiques, agace les puristes. Tout cela se rattache pourtant à ce que l'on appellera peut-être à l'avenir, des « marqueurs » d'histoire, témoins visuels de l'engouement d'un nombreux public populaire pour le « celtique » à partir de la deuxième moitié du XXe siècle, et de l'attachement de ceux qui se réclament de la Bretagne à leur culture ancestrale.

revenir à la vraie Bretagne, dont les limites se sont fixées, il y a plus de mille ans, et d'abolir une décision arbitraire et injuste prise par un pouvoir illégitime, celui du maréchal Pétain, par un décret en date du 30 juin 1941, publié à Vichy, au Journal Officiel de l'État français, le 1er juillet 1941 (...) Nous nous réjouissons tous de voir les lignes bouger actuellement sur la question, mais nous ne devons pas nous faire d'illusions. Les propositions d'une commission ne suffiront pas à permettre la réunification. Il nous faut exiger un référendum en Loire-Atlantique (et pas ailleurs évidemment) dans un délai proche, ainsi que la loi le permet maintenant, après une campagne d'information contradictoire et équilibrée (notamment au niveau des moyens financiers). Les obstacles seront encore nombreux sur la route. Il y a trop de gens qui profitent de la situation actuelle et il y a trop de jacobins qui ne veulent pas d'une Bretagne forte. Le combat va continuer et on a besoin de toutes les forces. Il n'est évidemment pas question de dresser une muraille de Chine aux limites de la Bretagne. Son rayonnement continuera sur l'ouest de la France avec lequel la Bretagne a évidemment de fortes affinités et beaucoup d'intérêts communs³⁴¹». Le celtisme n'est donc pas un mythe raciste pouvant servir d'enjeu à des arguments politiques. Nous partageons le point de vue du professeur Roland Giot, lorsqu'il affirme : « l'adjectif celte ou mieux celtique peut s'employer pour des traits culturels ou linguistiques, des caractéristiques qui s'apprennent et que n'importe qui dans le monde peut apprendre, sans que cela ait un sens ethnique limité (...) Il n'y a vraiment pas là de quoi rêver un ethnocentrisme, un racisme celtique... Un patrimoine culturel partagé avec la moitié de l'Europe (on a parfois dit que ces fameux Celtes étaient les premiers Européens) et se modifiant sans cesse, n'a pas à être conçu comme un mythe ou un rêve³⁴²».

Au XIXe siècle, voyant de plus en plus d'érudits bretons s'intéresser à leur patrimoine celtique, des historiens nationalistes français n'ont pas hésité à considérer la culture bretonne de l'époque moderne puis contemporaine³⁴³ comme une culture étrangère à la France. Leurs visées n'étaient pas d'éclaircir le champ de l'histoire de France mais « d'exalter le nationalisme français au nom des ancêtres gaulois, tout en rejetant une langue et une culture celte encore bien vivante en Bretagne. Le particularisme breton était insupportable à Paris, et puisqu'il fallait que toute la nation se reconnaisse des ancêtres gaulois, on assimila les

³⁴¹ Bernard Le Nail, email adressé à l'auteur de cette recherche le 26 février 2009, en réponse à une question posée sur le projet de réintégration de la Loire Atlantique à la région Bretagne administrative actuelle.

³⁴² Pierre Roland Giot, *Des Celtes aux Bretons*, article de 8 pages, publiés dans le site www.sahpl.asso.fr, p 5.

³⁴³ Nous ferons remarquer au passage que la grande majorité des historiens non français ne font commencer l'époque contemporaine que 75 ans avant le temps actuel. Pour ceux-ci, l'époque Moderne se poursuit donc durant tout le XIXe siècle et une partie du XXe. La plupart des historiens réunionnais considèrent quant à eux le début de l'époque contemporaine à partir de l'abolition de l'esclavage à l'île de La Réunion en 1848.

*bretons à des émigrés venus d'outre-manche au 5^e siècle...³⁴⁴ ». Pour rendre la civilisation gauloise acceptable, valable pour tous les Français, il fallait la priver du patrimoine vivant le plus celtique, la culture bretonne, en prétendant que celle-ci ne provenait que de l'immigration en France d'étrangers britanniques. Les Bretons insulaires, immigrés en Armorique, sont bien les cousins des Armoricains. Ils n'ont fait que renforcer de celtisme le syncrétisme celto-roman préexistant. C'est surtout dans le domaine des croyances que cela semble vérifiable. Malheureusement, « *la réalité mythique, si omniprésente dans l'univers culturel celte et dans l'histoire de France, ne facilite pas le travail de l'historien soucieux de connaissance objective et de faits assurés* », prévient prudemment Roland Vernizeau. Après avoir démontré à l'aide de nombreux exemples historiques, géographiques, linguistiques, archéologiques et littéraires, tout l'apport des anciens Celtes à notre monde moderne, il affirme que « *l'esprit celte était, et est toujours, tourné vers l'immatériel, le symbolique, l'allégorie, la poésie et le mysticisme. Pour les Gaulois, il n'y avait pas de séparation entre le monde réel et celui de l'Au-delà. Pour eux les deux univers étaient en constante communication, en particulier pendant certaines périodes de l'année qu'ils célébraient par de grandes fêtes, dont certaines survivent de nos jours sous un maquillage chrétien. La fête de la Toussaint en particulier, s'est substituée à la grande fête gauloise de Samhain, au cours de laquelle les morts étaient censés faire des visites sur terre. Vous avez là l'origine de la fête d'Halloween qui se retrouvait encore en Bretagne à la fin du 19^e siècle sous le nom de Kala goan, bien avant que les supermarchés ne relancent la tradition* ». Et Vernizeau poursuit: « *Nous l'avons déjà évoqué, ce mysticisme s'est transmis à travers le christianisme celte³⁴⁵* ». Il confirme donc l'importance et le particularisme de la chrétienté celtique, dont l'origine est irlandaise par Saint Patrick, l'expansion continentale s'opérant grâce à Saint Colomban. Au VII^e siècle, Colomban arrive d'Irlande pour évangéliser la Gaule, mais, installé à Luxeuil dans l'actuelle Bourgogne, il entre en conflit avec l'Eglise franque. Il se réfugie à Nantes. C'est déjà presque un schisme chrétien qui va se maintenir jusqu'au XIII^e siècle officiellement, et bien après officieusement. La chrétienté celtique se distingue foncièrement de la chrétienté romaine défendue par les Francs depuis la conversion de Clovis. « *On désigne par l'expression « chrétientés celtiques » la forme particulière de christianisme qui s'est développée dans les pays celtiques pendant tout le haut Moyen Âge (...) Il garde une profonde originalité, marquée en Irlande par le culte de saint Patrick et de sainte Brigitte et, en Bretagne, par**

³⁴⁴ Roland Vernizeau, « *Le fond celtique de l'identité française* », conférence-débat donnée le 18 octobre 2007 au Collège Berlioz de Colmar, 14 pages transmises par message électronique du 30 août 2008, p 3.

³⁴⁵ *Ibid.* p 4, 5, 6, 7 et 8

celui de saint Yves et de sainte Anne. Subsistent en outre quelques traces de paganisme contre lesquelles l'Église a toujours été impuissante (...) Le premier particularisme des chrétientés celtiques a été l'importance extrême de la vie monastique liée à un ascétisme exemplaire (...) Une autre source de dissension a été la tonsure celtique obstinément gardée par les moines insulaires : la partie antérieure de la tête, en avant d'une ligne allant d'une oreille à l'autre, était complètement rasée alors que, en arrière de cette ligne, la chevelure était intacte. C'est cette tonsure que le célèbre saint Colomban de Luxeuil avait conservée en arrivant d'Irlande sur le continent. Peut-être était-elle d'origine druidique (...) Il reste actuellement de tout cela un catholicisme très formaliste, très pointilleux sur les aspects extérieurs du culte et accessoirement, quelques traces des anciennes conceptions celtiques. En Bretagne en particulier subsistent la croyance très vivace aux Anaon – âmes des morts qui reviennent chez eux la nuit de la Toussaint – et la figure presque mythologique de l'Ankou – personnification de la Mort, armée de sa faux et venant chercher la nuit ses victimes³⁴⁶». Notons que la croyance aux esprits des ancêtres qui reviennent à la Toussaint n'est pas seulement bretonne, et que la personnification de la mort par l'ankou se limite à la partie occidentale de la Bretagne. La chrétienté celtique continentale ne concerne donc pas toute la Bretagne et surtout ne concerne pas qu'elle.

Les découpages administratifs des régions françaises au milieu du XXe siècle ou leurs récentes remises en débat par l'Etat, les polémiques incessantes entre les tenants du centralisme français et les autonomistes ou les indépendantistes bretons, la reconnaissance internationale de la culture celtique et du panceltisme, la percée mondiale des musiques celtiques, l'engouement pour les personnages du cycle arthurien, ne doivent pas interférer dans l'étude du milieu populaire des XVII^e, XVIII^e siècles. « *Un certain goût du celtisme, de sa mythologie, de son imaginaire tant vanté, est une marque de la culture bretonne actuelle. Goût exotique du passé que l'affectivité, la sensibilité, attise et valorise ! Mais il entretient bien des croyances insensées dans l'esprit de quelques-uns, y compris dans celui des militants bretons qui y recherchent des ingrédients de leur combat politique et culturel*³⁴⁷», prévient Joseph Rio. Il a peut-être raison, même si nous pensons a contrario que la plupart des militants bretons connaissent plutôt bien l'histoire de leur région. Les mythes celtiques ne sont pas tous bons à mettre au panier comme le prétendent les accusateurs de celtomanie. Des documents permettant de confirmer ou d'infirmer la matière de Bretagne restent sans doute à

³⁴⁶ Christian Guyonvarc'h, professeur émérite à l'université Rennes II, *Les chrétientés celtiques*, article pour le site de Clio, www.clio.fr/bibliothèque/les_chretientes_celtiques.asp

³⁴⁷ Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 333.

découvrir. L'absolutisme de certaines « écoles » a parfois fermé les portes de la connaissance et bâillonné de jeunes universitaires dont les travaux n'allaient pas dans le sens qu'elles souhaitent³⁴⁸. La recherche de la vérité historique passe d'abord par un esprit d'ouverture et de tolérance. C'est ce à quoi nous nous sommes le plus attaché dans cette thèse, en tentant de définir puis de cataloguer pour mieux les mémoriser, les caractères de civilisation celtique identifiables dans les populations de l'ouest de la France et la part qu'ils représentent aujourd'hui dans l'héritage culturel et politique des comptoirs français de l'océan Indien.

Nous insistons bien sur ce terme de civilisation celtique, à savoir une société pérenne d'une très longue durée et identifiable sur des territoires donnés. Malheureusement, nous l'avons dit, les Celtes se méfient de l'écrit et le fait que la grande majorité aient été réduits en esclavage à la conquête de la Gaule par Jules César ne leur permettra pas de raconter leur propre vie, ni de nous transmettre l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes. Même pour les XVIIe et XVIIIe siècles, Jean Quéniart montre que le taux d'alphabétisation reste très faible dans tous l'Ouest, y compris chez les nobles. On a donc peu de documents mettant en évidence la pérennisation de la civilisation celtique dans cette région, même en Bretagne où elle doit être plus marquée. Concernant la rareté des sources écrites pour les anciennes civilisations, le grand médiéviste Lucien Febvre n'hésite pas à conseiller à ses étudiants : « *Pas de statistique, ni démographique, ni autre : allons-nous répondre par la résignation à cette carence ? Être historien, c'est au contraire ne jamais se résigner. C'est tout tenter, tout essayer pour combler les vides de l'information. C'est s'ingénier, le grand mot, se tromper ou, plutôt, vingt fois se jeter avec enthousiasme dans un chemin plein de promesses — et puis s'apercevoir qu'il ne mène pas où l'on voudrait aller. Tant pis, on recommence. On reprend avec patience l'écheveau aux bouts de fil cassés, emmêlés, dispersés. Relations à longue distance des très vieilles civilisations ? Des textes ? N'espérons pas tant. Mais des formes de bateau, aujourd'hui encore associées à tel ou tel instrument, à telle ou telle pratique culturelle, à tel nombre, à tel vocable, à tel rite, datées parfois, fortuitement, et qu'on saisit ici, et ici et encore ici : voilà qui permet — avec cette sorte d'ivresse que donne le cheminement sur cette étroite arête, entre vraisemblance et fantaisie, pure invention et constatation — voilà qui permet de préparer les matériaux d'une carte : disons de l'océan Indien, cette grande matrice*

³⁴⁸ L'historien, géographe, sociologue nantais, Reynald Secher, n'a-t-il pas été victime d'un véritable rejet par une majorité du monde universitaire français, lorsqu'il a publié en 1986 sa thèse de doctorat d'Etat, *La Vendée-Vengé, le génocide franco-français* (PUF) ? Il en a témoigné à plusieurs reprises dans la presse. Les « grands » historiens de France avaient le droit de ne pas partager ses conclusions, pas de vouloir le rabaisser et l'humilier ! Qu'on appelle cela comme on veut, ce qui s'est passé en Vendée en 1793-94 fut bien une tuerie organisée.

*de civilisations*³⁴⁹ ». Il fait référence aux anciennes civilisations asiatiques. Mais son conseil vaut tout autant pour les anciennes civilisations européennes, et lorsqu'il affirme que « *le Moyen Age se prolonge jusqu'au XVIe siècle au moins, et par delà encore*³⁵⁰ », c'est qu'il a déjà prouvé le peu de différences entre « *la vie, les mœurs, les façons d'agir des hommes du Moyen Age* » et ceux de l'époque moderne. Et il poursuit dans le même registre : « *Que de marques laissées, sur nos ancêtres immédiats et sur nous-mêmes, par des systèmes d'idées et de croyances, par des « institutions », au sens sociologique du mot, dont les brusques réapparitions, les surprenants affleurements nous stupéfient parfois — et nous stupéfieraient bien plus encore, et bien plus fréquemment, si nous nous appliquions à mieux nous observer de ce point de vue ! Mais un instinct nous en détourne. Un instinct nous avertit de ne pas nous laisser hypnotiser, envoûter, absorber par ce passé*³⁵¹ ». Instinct qui nous en détourne ? Ou conditionnement intellectuel, c'est-à-dire dans le langage d'aujourd'hui intox du pouvoir ? Simplement parce que cette reconnaissance ancestrale risquerait de nuire à l'unité nationale et de susciter des revendications identitaires régionales ? Nous ne faisons que poser la question. « *Que faut-il pour que les hommes puissent fonder une société durable, un peu régulière ? Il faut évidemment qu'ils aient un certain nombre d'idées assez étendues pour convenir à cette société, pour s'appliquer à ses besoins, à ses rapports. Il faut de plus que ces idées soient communes à la plupart des membres de la société ; enfin qu'elles exercent quelque empire sur leur volonté et leurs actions*³⁵² ». L'écrivain François Guizot, au début du XIXe siècle, justifie ainsi le sens qu'il a choisi de donner au mot civilisation et que nous pouvons résumer ainsi : société humaine, durable et régulière, partageant de grandes valeurs communes qui guident la volonté et l'action de ses membres. Citons encore une fois Fernand Braudel, qui définit en 1963, dans la première édition de sa *Grammaire des civilisations*, l'objet de sa recherche: « *A chaque époque, une certaine représentation du monde et des choses, une mentalité collective dominante, anime, pénètre la masse entière de la société. Cette mentalité qui dicte les attitudes, oriente les choix, enracine les préjugés, incline les mouvements d'une société, est éminemment un fait de civilisation. Beaucoup plus encore que les accidents ou les circonstances historiques et sociales d'une époque, elle est le fruit d'héritages lointains, de croyances, de peurs, d'inquiétudes anciennes souvent presque inconscientes, au vrai le fruit d'une immense contamination dont les germes sont perdus dans le passé et transmis à travers*

³⁴⁹ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, 456 pp, Collection Agora, première édition en 1952, Edition numérisée en 2008 *classiques.uqac.ca*, p 481.

³⁵⁰ *Ibid.* p 250.

³⁵¹ *Ibid.* p 489.

³⁵² François Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la révolution française*, Pichon et Didier éditeurs, Paris, 1928, p 19.

*des générations et des générations d'hommes. Les réactions d'une société aux événements de l'heure, aux pressions qu'ils exercent sur elle, obéissent moins à la logique, ou même à l'intérêt égoïste, qu'à ce commandement informulé, informulable souvent et qui jaillit de l'inconscient collectif. Ces valeurs fondamentales, ces structures psychologiques sont assurément ce que les civilisations ont de moins communicable les unes à l'égard des autres, ce qui les isole et les distingue le mieux. Et ces mentalités sont également peu sensibles aux atteintes du temps. Elles varient lentement, ne se transforment qu'après de longues incubations, peu conscientes, elles aussi*³⁵³». Ces deux historiens, Guizot et Braudel, offrent des arguments socio-historiques essentiels à ceux qui recherchent, comme nous le faisons ici, la constance des caractères psycho-comportementaux celtiques à l'ouest de la France et leur propagation dans l'océan Indien à l'époque Moderne.

G/ La psychologie et les comportements communs dans l'Ouest :

Une réalité, même si elle semble peu évidente aujourd'hui

Il n'est pas aisé à notre époque de définir avec un minimum de précision les caractères immatériels de telle ou telle ethnie « conservée », de tel ou tel peuple à peu près unifié, plus encore, de telle ou telle grande civilisation. La mondialisation des échanges humains, le brassage des populations, les immigrations progressives et quasi définitives dans les pays attractifs parce que plus riches, l'expansionnisme du modèle économique occidental, les médias et particulièrement la télévision modifient en apparence les mentalités, diffusent des manières de vivre et de penser radicalement différentes de celles des générations précédentes. Aujourd'hui, le commun des mortels refuse souvent de se « reconnaître » dans tel type de caractère psychologique, tel comportement, telle habitude alimentaire, tel barbarisme de la langue locale, qu'il considère comme vieillot ou démodé. Et pourtant, tout observateur un peu perspicace arrive encore à percevoir une commune manière de se comporter, de penser, de voir la vie, chez les membres des populations qu'ils rencontrent, preuve que les sociétés restent beaucoup plus ancrées qu'on ne le pense généralement dans leurs traditions, leurs manières de vivre, leurs mentalités. Les individus les plus influents, qui ne sont pas forcément les plus riches ou les plus en vue socialement, continuent d'y inculquer insidieusement à tout nouveau venu désirant s'intégrer, leurs propres structures mentales, leur propre imaginaire, leurs propres idéaux, et même leur propre langage. Il suffit de constater comment un étranger

³⁵³ Fernand Braudel, *La grammaire des civilisations*, Editions Artaud, 1987, réédité chez Flammarion, Paris, 1993, p 54.

prend l'accent du midi après quelques années passées dans le Sud de la France. Quand à la Bretagne, on n'y connaît guère d'immigrés qui n'y deviennent aussi amoureux du pays, aussi chauvins disent quelques médisants, que n'importe quel Breton de souche ou de naissance³⁵⁴ pour en vanter les paysages, les valeurs humaines et le folklore.

Le succès actuel du film de l'humoriste Dany Boon, alias Daniel Hamidou, « *Bienvenue chez les Ch'tis* », montre en tout cas l'attachement que les Français, quelque soit leur province d'origine, conservent à l'égard de leurs us et coutumes locaux, de leurs langues régionales, de leurs particularismes. L'Homme nouveau de l'époque des Lumières, celui que Robert Muchembled³⁵⁵ appelle « *l'homme honnête du XVIIe siècle ou l'homme éclairé du XVIIIe siècle* », tout comme le « bon » citoyen républicain voulu par les Révolutionnaires de 1789, et formaté en masse par les instituteurs hussards de la Troisième République, n'existe que dans l'utopie de quelques gouvernants français. Car l'humain est « l'animal domestique » qui accepte le moins bien son « *dressage* ». Quand il consent enfin à obéir, ce n'est jamais comme le voudraient ses « dresseurs », et surtout on finit par se demander qui du dompteur et du dompté a vraiment plié devant l'autre. Le mot « *dressage* » n'est pas excessif. Il ne fait pas ici allusion au servage ou à l'esclavage colonial mais au *dressage des élites* d'Ancien Régime, auquel Robert Muchembled consacre un long paragraphe dans son livre « *Sociétés, cultures et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*³⁵⁶ ». Les sous titres de son exposé sont particulièrement parlants : « 1. *Courtisans et « civilité* », 2. *Urbanité et bonnes manières, 2.1. Politesse, gêne et dégoût, 2.2. Le dressage corporel, 3. Culture de la culpabilité et naissance de la famille moderne* ». L'historien démontre ainsi comment le monarque absolu Louis XIV impose aux seigneurs de sa cour - cette élite nobiliaire qui le courtise - sa vision de la bienséance, sa définition de la culture, sa notion de la foi catholique revue et corrigée par le concile de Trente au siècle précédent. Mais le milieu populaire se rit bien des mignardises des seigneurs de Versailles qu'il ne rencontrera sans doute jamais, d'autant plus que ses seigneurs à lui - les nobliaux qu'il côtoie encore dans les provinces - gardent le plus souvent leurs habitudes, leurs « manières » locales, pour certains même, leur bonhomie, que les grands du royaume considèrent comme de la rusticité, c'est-à-dire une absence de raffinement.

³⁵⁴ Cette distinction n'est pas anodine. On peut être Breton de souche (né de parents bretons et pas forcément en Bretagne) et Breton de naissance (né en Bretagne et pas forcément de parents bretons). Le droit du sang ou le droit du sol n'ont de sens qu'aux yeux des nationalistes pour justifier les limites administratives de la nationalité.

³⁵⁵ Robert Muchembled : historien français né à Liévin en 1944, spécialiste de l'époque moderne. Ses recherches sont orientées vers l'histoire sociale, de l'anthropologie du pouvoir, de la criminalité, de la vie matérielle entre 1400 et 1789, notamment dans la région parisienne.

³⁵⁶ Robert Muchembled, *Sociétés, cultures et mentalités dans la France moderne XVIe-XVIIIe siècle*, éditions Armand Colin, Paris, 1994, 2001, 2006, *Chapitre 9, La civilisation des mœurs*, p 160 à 174.

Peut-être, ceux-ci ont-ils appris quelques gestes de la nouvelle civilité, de l'urbanité parisienne, gestes qu'ils font maladroitement lorsqu'ils montent à Paris. Et puisque nous avons fait référence au film tout récent de Dany Boon, comment ne pas parler de celui d'Edouard Molinaro, sorti en 1969, « *Mon oncle Benjamin* ³⁵⁷ », chronique satirique de l'Ancien Régime, montrant un Bernard Blier marquis, humilié par Benjamin (Jacques Brel), médecin des pauvres, aimé des gueux et ventant la culture populaire. Benjamin a choisi son camp: il rejette la culture des élites, celle des nobles inféodés au roi et des bourgeois ridicules cherchant à leur ressembler. Le bourgeois se voulant gentilhomme, apprenant à saluer, à danser, à parler, comme le *Monsieur Jourdain* de Molière, ne doit se rencontrer qu'à Paris. Les peuples provinciaux de France sont fondamentalement différents de ces stéréotypes parisiens de l'époque moderne. Ils le sont d'autant plus qu'ils s'en trouvent éloignés par une culture ancestrale très présente, comme c'est le cas dans les provinces de l'Ouest de l'hexagone, dans cette Armorique austère et difficilement pénétrable, où les Celtes se sont regroupés, particulièrement en Bretagne à partir du V^e siècle, repoussés par les Anglo-Saxons du Nord-Ouest puis par les Francs de l'Est. Cette culture ancestrale ne provient-elle pas indubitablement en grande partie de la civilisation gauloise ? De quelles autres civilisations pourrait-elle provenir, malgré la distance historique de nombreux siècles ? Il n'est donc pas étonnant que l'on rencontre chez les habitants de ces régions des caractères particuliers bien ancrés. C'est ce que nous allons tenter de définir, de sérier, de retenir pour les prochains chapitres. N'oublions pas que l'objectif de cette thèse est de retrouver ces caractères chez des immigrants européens dans l'océan Indien à l'époque moderne.

Robert Muchembled nous livre un extrait de Pierre Goubert³⁵⁸ et Daniel Roche³⁵⁹, intitulé *Les survivances culturelles de l'Ancien Régime*, dénonçant sans détour le centralisme culturel français en 1984: « *Dans le domaine de la culture, combien de traits anciens perdurent jusqu'à nos jours. Et d'abord la tyrannie parisienne, les gros messieurs de Paris dictent aux provinces et aux provinciaux les normes du bien-dire et du bien-faire. Il n'est pas jusqu'aux actuels académiciens de province qui ne reconnaissent sans toujours l'admettre ces*

³⁵⁷ Sous le règne de Louis XV, Benjamin Rathery (Jacques Brel) est médecin de campagne, principalement pour les pauvres de la région. Le franc-parler de Benjamin, et son sentiment d'être l'égal des nobles, vont valoir au roturier qu'il est d'avoir quelques ennuis. Le film montre surtout la rupture profonde entre le peuple et les élites.

³⁵⁸ Pierre Goubert, né en 1915 à Saumur, est un historien français, spécialiste du XVII^e siècle. Membre du CNRS depuis 1951, il est nommé à la Sorbonne en 1969. Pierre Goubert présente alors des conférences dans le monde entier et publie de nombreux ouvrages d'histoire moderne dont certains deviennent de véritables "best-sellers".

³⁵⁹ Daniel Roche est un historien français né le 26 juillet 1935, professeur honoraire au Collège de France, dont les travaux portent essentiellement sur l'histoire culturelle et sociale de la France d'Ancien régime.

*orientations du goût et de la mode, et l'on sait combien il est difficile d'y échapper. La noria des talents, que Colbert et ses commis avaient fortement accélérée, continue de conduire vers Paris, ses lumières, ses salons, ses éditeurs, voire ses universités, les fils des régions qu'on tente aujourd'hui enfin! de faire renaître. La marque d'une centralisation distinctive élaborée pendant deux siècles et accentuée par les régimes divers et nouveaux qui présidèrent au destin des Français depuis 1789, continue de donner à notre pays une originalité à nulle autre pareille en Europe. Il suffit de regarder l'Italie et ses multiples capitales culturelles [...], l'Angleterre, la Suisse et ses cantons, l'Allemagne et ses landers. Le fédéralisme culturel agonise sous l'Ancien Régime, il meurt sous la Révolution³⁶⁰ ». Nous pensons pourtant que l'idée de fédéralisme n'est pas morte dans la tête de tous les Français aujourd'hui, et c'est un peu le sens de notre recherche doctorale puisque, ne l'oublions pas, il nous faudra tenter de définir le fond celtique dans l'héritage culturel mais également politique de certains pays de l'océan Indien. Les Celtes, détestant le centralisme étatique dont ils ont été si souvent victimes, régime que la monarchie française tente d'installer dès la fin du XVII^e siècle, lui opposent, quand ils le peuvent, une certaine autonomie provinciale. Si Goubert et Roche écrivent que *le fédéralisme culturel agonise sous l'Ancien Régime*, c'est bien que ce concept existe encore. Mais à quoi correspond-t-il en France ? A l'époque, on peut à peine y parler de « multiculturalisme » et d'interculturalité. Chaque grande région se distingue très nettement de celle d'à côté par des us et des coutûmes spécifiques, par des croyances particulières, par une langue distincte. Même l'expression fédéralisme politique, au sens où on l'entend de nos jours, apparaîtrait anachronique pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Qui peut penser en ces termes en France, même le 14 juillet 1790, quand une certaine élite parisienne décide de canaliser les « fédérations régionales des gardes nationaux³⁶¹ », en organisant la fête nationale de la fédération pour célébrer la mise en place de la monarchie constitutionnelle par Louis XVI ? Assimile-t-elle la fin de la monarchie absolue à un changement de régime plus respectueux des provinciaux, donc à l'instauration du fédéralisme ? Les Français de l'époque ont-ils le « grand » désir de vivre ensemble dans le respect des différences régionales ? C'est peu probable. Les milieux populaires se sentent surtout très différents des gouvernants et même des milieux culturels et marchands de Paris. Si quelques nobles locaux ont pu changer*

³⁶⁰ Robert Muchembled, *Sociétés, cultures et mentalités dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, éditions Armand Colin, Paris, 1994, 2001, 2006, p 181 et 182, partie intitulée « les survivances culturelles de l'Ancien Régime », extraite de *Les Français et l'Ancien Régime, 2. Culture et société*, Paris, Armand Colin, 1984.

³⁶¹ En 1790, des fédérations régionales de gardes nationaux se forment en réaction dit-on à l'affaiblissement du pouvoir central. Mais la grande fête de la fédération n'est pas celle du fédéralisme que les républicains de Paris considèrent comme un « crime alors puni de mort », in la revue *Spécial Actualité de l'histoire Les Celtes/ Le secret maçonnique*, janvier 2003, article de Pierre Ripert, *Décentralisation : des Girondins à Raffarin*, p 134.

de culture, se laissant « dresser » par la monarchie absolue, le peuple, la « populace », n'a rien modifié de ses croyances, de ses traditions, de son imaginaire, de ses liens sociaux qui perdurent depuis des siècles. Et c'est cela que nous rattachons, au moins pour les populations de l'Ouest, aux manifestations d'une certaine culture celtique.

On a tort de croire que le sentiment d'appartenance française est très ancien pour la plupart des provinces constituant aujourd'hui « l'hexagone ». Le nom même de « France » ne peut être accordé à un territoire défini et aux populations qui l'occupent qu'à partir du XV^e siècle, et avec beaucoup de réserve concernant certaines provinces « réputées étrangères » jusqu'à la Révolution. En 1664, « *les provinces réputées étrangères étaient la Bretagne, la Saintonge, la Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guienne, la Gascogne, le Roussillon, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Franche-Comté et le Lyonnais*³⁶² ». Elles votent leurs propres impôts, ont chacune une cours des comptes programmant leur utilisation et doivent approuver la part revenant au roi, ce qui fait l'objet de nombreux litiges et de fortes contestations de leurs parlements, surtout quand Versailles réclame plus d'argent comme c'est le cas sous Louis XIV. Avant le XVI^e siècle, beaucoup de provinces ne sont pas encore rattachées au royaume, notamment les puissantes Bourgogne et Bretagne qui ne le seront que par des coups de forces et des ingérences de Paris. « *La France du XIII^e siècle (...) n'avait pas encore une histoire nationale qui eût une audience nationale. Philippe Auguste, qui était né à Paris, était appelé par les jongleurs le roi de Paris*³⁶³ ». Jusqu'au début du XVe siècle, toute la moitié Nord-Ouest de l'hexagone se trouve sous le contrôle des Anglais, par les Plantagenets angevins, devenus ducs de Normandie et rois d'Angleterre. Au XII^e siècle, le domaine royal français se limite pour l'essentiel au bassin parisien, avec des liens de vassalité mal assurés en Flandre, en Bourgogne et en Champagne, tandis que la suprématie anglaise, avec les ducs de Normandie, s'exerce sur tout la moitié ouest, de la Normandie au grand duché d'Aquitaine, et même au-delà vers le centre-est. Les Plantagenets, bien qu'ambitieux, ne se sont pas imposés essentiellement par la force. En 1152, ils règnent sur le Poitou et l'Aquitaine par le mariage du plus important d'entre eux, Henri II, avec Aliénor d'Aquitaine³⁶⁴. Un an auparavant, Henry II a obtenu de son père le duché normand. Petit fils du roi d'Angleterre, il hérite du trône britannique, à la mort de son grand-

³⁶² Edouard Grimaux, *Lavoisier 1743-1794*, 2^e édition 1896 Paris Félix Alcan, réimpression par les éditions Jacques Gabay, 1992, p 70

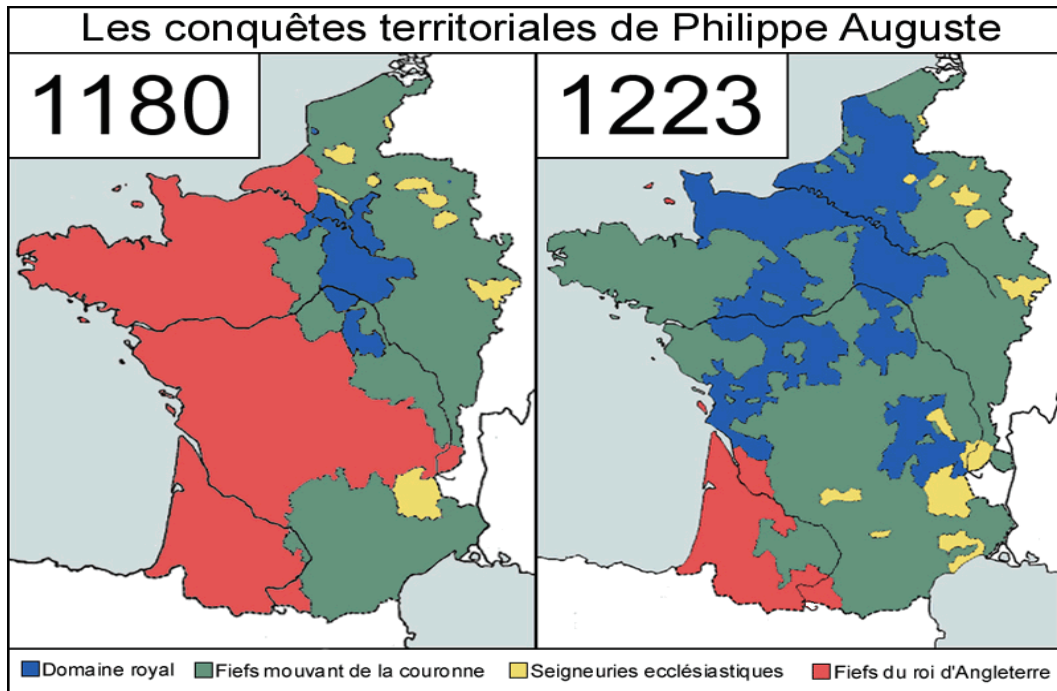
³⁶³ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 2000, p 95.

³⁶⁴ La très riche Aliénor d'Aquitaine a épousé en 1137 Louis VII qu'elle n'aime pas vraiment. Par ce mariage, elle offre au roi de France la Guyenne et le Poitou ; sauf qu'elle en reste la seule duchesse, et que Louis VII la révoque en 1152. Quelques mois plus tard, elle se remarie à Henry II Plantagenêt, futur roi d'Angleterre.

père en 1154. Même le duc de Bretagne Conan IV, plutôt anglophile, s'allie à lui contre l'esprit expansionniste des Francs. Le principal acte de guerre d'Henry II est d'assiéger Toulouse pour tenter de rallier le Languedoc mais il se contentera d'en annexer le Quercy. Son prestige est considérable en Europe. Il perfectionne l'administration de son vaste royaume et s'entoure de conseillers flamands, normands, poitevins, anglais³⁶⁵. Les populations de l'immense territoire sur lequel il règne ne deviennent pas culturellement anglaises. Elles restent normande, mainoise, angevine, poitevine, tourangelle, guyennaise, gasconne, limousine, auvergnate mais elles savent qu'un Plantagenêt, duc de Normandie, est désormais roi d'Angleterre. Ces populations ne se sentent pas non plus françaises. Pour le laboureur, l'artisan, le paroissien, la question d'appartenance française ou anglaise ne se pose pas. Par contre ils savent tous très bien que les princes de leurs provinces font causes communes contre l'ambitieuse monarchie capétienne « franque » de Paris.



³⁶⁵ Gilles Martin-Chauffier, dans son « bon » livre *Le roman de la Bretagne, l'histoire et les hommes*, Editions du Rocher, Paris, 2008, accuse les Plantagenêt en général d'être ambitieux, bagarreurs et déséquilibrés sur le plan mental... Il traite même Richard Cœur de lion de « grands fêlés (...) Fils d'Henry II, il le renia et céda l'Aquitaine au roi de France ; croisé, il outragea de manière odieuse le duc d'Autriche ; ami des Arabes, il se livra à des massacres révoltants », p 106. Nous hésitons beaucoup à partager ces allégations.



Ces cartes ont été réalisées par l'encyclopédie ouverte
Wikipédia http://commons.wikimedia.org/wiki/GNU_Free_Documentation_License

Au siècle suivant, le nouveau roi de France Philippe Auguste procède bien par des conquêtes guerrières (Normandie, Maine, Anjou), n'arrivant pas cependant à faire accepter ses volontés hégémoniques à des territoires qualifiés de « *fiefs mouvants de la couronne* », curieuse appellation de provinces encore très indépendantes qui ne se disent certainement pas françaises à l'époque. « *L'autorité du roi des Francs, qui ne commence à se faire nommer Rex Francie qu'en 1204, se limite encore à celle qu'autorise le lien de vassalité, et ne porte donc que sur les seigneurs eux-mêmes, à l'exclusion de leurs territoires, de la population de ceux-ci, et même des propres vassaux de ces seigneurs*³⁶⁶ ». Si le roi lui-même ne peut revendiquer l'appartenance à son royaume des domaines de ses vassaux, comment les populations qui les habitent pourraient-elles avoir une conscience de leur « francité » ? Jusqu'en 1453, date à laquelle les Anglais sont chassés du continent, ne conservant que Calais à la fin de la guerre de cent ans, la notion de France en tant qu'Etat et territoire reste aléatoire et très limitée. D'ailleurs, durant ce long conflit continental entre Britanniques et Français, ou plutôt entre Plantagenêt et Capétiens - les premiers se disant rois légitimes d'Angleterre et de France, les seconds rois de France seulement mais de droit divin³⁶⁷ - « *la monarchie française a*

³⁶⁶ *France, Evolution du nom France et du territoire.* wikipedia.org/wiki/France, site consulté le 30 avril 2004.

³⁶⁷ Un roi de droit divin prétend son pouvoir légitimé par Dieu lui-même. Il n'a donc pas besoin d'une loi pour justifier son avènement et de représentants du peuple pour le proclamer. C'est l'assise de la monarchie absolue, système politique s'opposant fondamentalement à la monarchie constitutionnelle et parlementaire.

véritablement failli sombrer. En 1420, le Traité de Troyes prévoyait que Charles VI (le roi de France) déshérite son fils au profit d'Henri V³⁶⁸ », le roi d'Angleterre. Toutes les provinces de l'Ouest demeurent donc sous l'influence anglaise pendant près de trois siècles.

On remarquera, sur la prochaine carte montrant la situation en 1330, que les noms de duchés et comtés y figurant vers la côte Atlantique sont ceux de Bretagne, Poitou, Normandie, la Guyenne étant anglaise. Seule, la Bretagne peut véritablement être considérée comme un pays indépendant, la Normandie ayant été conquise par Philippe Auguste en 1204, le Poitou ayant été réuni au domaine royal en 1316. Cela ne signifie évidemment pas que les Poitevins, comme les Normands et les Angevins, ont, dès le XIV^e siècle, le sentiment d'appartenir à la France et qu'ils ont souhaité ce rattachement. Bien au contraire, puisque les historiens précisent que l'annexion du Poitou s'est faite « *malgré la rébellion des seigneurs poitevins* ³⁶⁹ ». D'ailleurs, près de deux cents ans après, « *Les habitants de Poitiers, apprenant que Charles VIII gardait rancune aux Parisiens, qui lui avaient refusé un subside, voulurent en profiter pour ravoir leur parlement, qu'ils regrettaient toujours ; et, en 1496, ils envoyèrent une députation au roi, qui se trouvait à Lyon* ³⁷⁰ ». Bien entendu, cette revendication d'autonomie du Poitou restera sans suite, mais elle montre que, même parmi les élites poitevines, le sentiment d'appartenance française n'existe toujours pas et que les populations n'ont qu'un souhait : revenir à la situation antérieure, lorsqu'elles géraient elles-mêmes leurs affaires dans leurs parlements locaux. A l'évidence le temps n'y changera rien puisque les « pays » du Grand Ouest montreront à la fin du XVIII^e siècle, face aux excès des révolutionnaires parisiens, que la rébellion contre la France est toujours présente dans l'esprit de leurs habitants. Cette attitude de défiance, cet entêtement à résister plus qu'ailleurs au centralisme étatique parisien, ne peuvent s'expliquer que par la prégnance du caractère celte, issu des « Pictons » pour les Poitevins, de la « confédération armoricaine » pour les Bretons et les Normands, à l'époque gallo-romaine. Ce sont là des caractères de civilisation qui se maintiennent depuis la nuit des temps. Car, comme l'a répété Fernand Braudel, « *Les civilisations ne meurent pas (...) De même que, dans l'espace, elles transgressent les limites des sociétés précises (qui baignent ainsi dans un monde régulièrement plus vaste qu'elles-mêmes et en reçoivent, sans toujours en être conscientes, une impulsion, des impulsions*

³⁶⁸ Jacques Verrière, *Nation française une et indivisible*, conférence du 7 février 2001 à l'IUFM de Mont Saint-Aignan. <http://hist-geo.ac-rouen.fr>

³⁶⁹ Société de vexillologie de l'Ouest, *Histoire du Poitou*, <http://svowebmaster.free>, consulté le 30 avril 2008

³⁷⁰ M. G. Ouvré, *Notice sur Jean Bouchet : poète et historien poitevin du XVI^e siècle, discours prononcé à la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest le 27 décembre 1857*, Imprimerie de A. Dupré, Poitiers 1858, p 9.

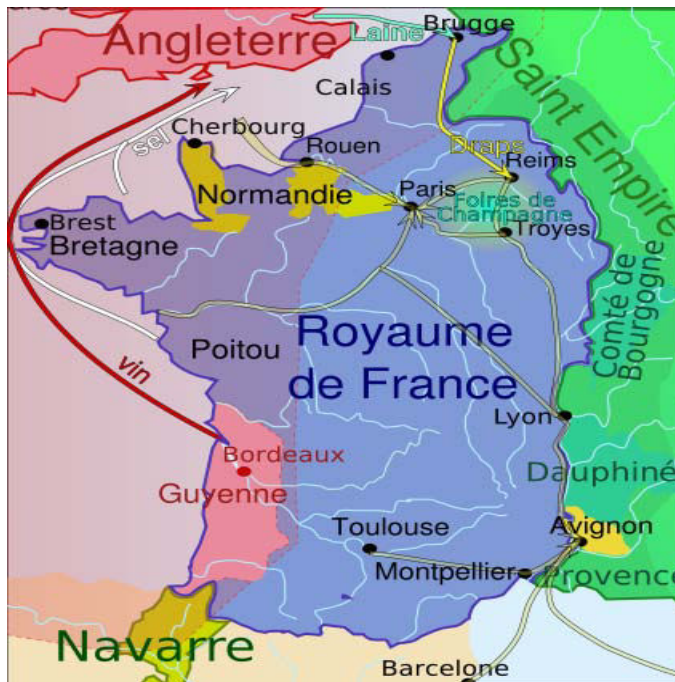
particulières), de même s'affirme dans le temps, à leur bénéfice, un dépassement que Toynbee a bien noté et qui leur transmet d'étranges héritages, incompréhensibles pour qui se contente d'observer, de connaître "le présent" au sens le plus étroit³⁷¹ ».

Il n'est pas rare que l'affirmation du maintien actuel de la civilisation celtique soit contestée par ceux-là même qui pourraient le plus en revendiquer l'héritage, certains Bretons entre autres, même des ruraux³⁷². Un observateur extérieur, un peu perspicace et sans à priori à l'égard du celtisme, constatera facilement que ces gens-là ont pourtant bien des atavismes locaux très différents des autres Français et caractéristiques du tempérament celte. Ils soutiendront le contraire ! Effet de mode, crainte de passer pour un arriéré ou un réactionnaire, ou de se voir accuser de séparatisme ? Reconnaissons que le pouvoir central a souvent suscité la négation d'une identité régionale dans les anciennes provinces, et actuellement plus encore grâce aux médias. Le débat sur l'identité en France se résume désormais au seul problème d'intégration des minorités issues des immigrations récentes (magrébines notamment) sur le territoire métropolitain, et ne s'ouvre jamais à la question de la non-reconnaissance des différentes cultures et langues régionales, sous prétexte que celles-ci seraient très minoritaires pour les unes, ou auraient plus ou moins disparues pour les autres. C'est oublier la force de résistance des mentalités ancestrales, particulièrement de celles des anciens Celtes armoricains. Voyez l'analogie des deux cartes suivantes, montrant des situations politiques distantes de plus de mille ans, en précisant bien que le territoire de la confédération armoricaine - alliance de peuples de l'ouest de la Gaule contre les légions romaines de Jules César - est certainement plus vaste que celui défini sur cette carte. La province militaire romaine d'Armorique au IV^e siècle couvre un territoire allant de l'estuaire de la Somme à celui de la Garonne et est chargée de contrôler toutes les côtes de Boulogne à Royan. Le tractus armoricanus et nervicanus, nommé ainsi par l'empereur Valentinien en 370, s'étend au moins à la Bretagne actuelle, l'Anjou, le Maine et la Normandie. Il finit par se déclarer indépendant, au déclin de l'empire romain, pour contrer les invasions barbares, ce qui prouve bien l'ancienneté du sentiment d'appartenance commune de l'ouest de la France.

³⁷¹ Fernand Braudel, *La longue, l'inépuisable durée des civilisations*, un texte classique pour ses étudiants, tiré de l'article « *Histoire des civilisations* », www.archipress.org/ts82/braudel.htm

³⁷² C'était vrai il y a quelques dizaines d'années, notamment dans le pays gallo où certains habitants avaient presque honte de se dire Bretons. Aujourd'hui, la fierté d'être de Bretagne est quasi-unanimement partagée, mais la référence aux « Celtes » fait toujours craindre à quelques personnes de se voir taxer d'arriérés.

La situation stratégique franco-anglaise en 1330 : en violet l'influence britannique



La situation à l'époque gallo-romaine : en bleu clair, la confédération armoricaine



Ces cartes ont été réalisées par l'encyclopédie ouverte Wikipédia http://commons.wikimedia.org/wiki/GNU_Free_Documentation_License

L'historien Jules Michelet fait la démonstration dans son « *Histoire de France* », dès le début du XIXe siècle, que l'unité soi-disant ancestrale de la nation française n'a rien d'historique. Il loue, non sans raison, le peuplement originel celtique de l'hexagone et apporte les preuves du caractère psychologique particulier des Celtes. « *Le caractère commun de toute la race gallique, dit Strabon d'après le philosophe Posidonius, c'est qu'elle est irritable et folle de guerre, prompte et sans malignité (...) Si on les irrite, ils marchent ensemble droit à l'ennemi, et l'attaquent de front, sans s'informer d'autres choses. Aussi par la ruse, on en vient aisément à bout (...) Toutefois, par la persuasion, ils se laissent amener sans peine aux choses utiles ; ils sont susceptibles de culture et d'instruction littéraire. Forts de leur haute taille et de leur nombre, ils s'assemblent aisément en grande foule, simples qu'ils sont et spontanés, prenant volontiers en main la cause de celui qu'on opprime*³⁷³ ». Dans cette description, se trouvent réunis les principaux traits du tempérament celtique, négatifs comme positifs : susceptibilité et promptitude à la bagarre mais sans calcul, rassemblement rapide en grand nombre mais sans préparation, attaque trop franche, à la limite de la naïveté, mais surtout soif de culture et de justice, défense de l'opprimé. Face à cela, se dresse l'état d'esprit militaire et administratif de Rome, froid, rusé. « *L'ordre, l'unité, ont été, ce me semble, obtenu par les Romains, puis par Charlemagne. Mais pourquoi cet ordre a-t-il été si peu durable ? C'est qu'il était tout matériel, tout extérieur, c'est qu'il cachait le désordre profond, la discorde obstinée d'éléments hétérogènes qui se trouvaient unis par la force. Diversité de races, de langues et d'esprit, défaut de communication, ignorance mutuelle, antipathies instinctives ; voilà ce que cachait cette magnifique et trompeuse unité de l'administration romaine, plus ou moins reproduite par Charlemagne*³⁷⁴ ». Michelet a compris très tôt que la France de l'époque moderne n'est que le reflet de ce patchwork médiéval, et que la construction d'une nation française unifiée par la force ne sera qu'artificielle, alors que cela aurait pu se faire depuis des siècles par le consentement populaire. Il déclare avec sagesse: « *L'unité matérielle est un non sens. En politique, c'est une tyrannie. L'esprit seul a le droit d'unir ; seul, il comprend, il embrasse et pour tout dire il aime (...) en marquant d'une manière précise le caractère original des provinces. Chacune d'elles obéit dans son développement historique à l'influence diverse de sols et de climats (...) La simple géographie est une histoire*³⁷⁵ ». Il a ressenti la résistance du druidisme, au fond des campagnes de la Gaule devenue romaine. « *Cependant le druidisme résista longtemps à*

³⁷³ Jules Michelet, *Histoire de France, deuxième édition, tome premier*, Hauman et compagnie libraires, Paris, 1835, p 2.

³⁷⁴ *Ibid.* p 432.

³⁷⁵ *Ibid.* p 434 et 435.

l'influence romaine ; là se réfugia la nationalité des Gaules (...) La lutte du druidisme ne put être étrangère au soulèvement des Gaules sous Tibère³⁷⁶ ». Il a constaté la pseudo-intégration des Gaulois à la culture latine. « Au premier siècle de l'Empire, la Gaule avait fait des empereurs ; au second, elle avait fourni des empereurs gaulois ; au troisième, elle essaya de se séparer de l'empire qui s'écroulait, de fonder un empire gallo-romain³⁷⁷ ». Il a observé encore que l'Empire romain n'était qu'une horrible hégémonie qui, en fait de civilisation, a apporté aux Gaulois la décadence et l'esclavage. « Le mal réel qui minait l'Empire ne tenait ni au gouvernement, ni à l'administration (...) Ce mal était l'esclavage (...) J'ai déjà indiqué dans mon Histoire Romaine comment, la classe des petits cultivateurs ayant peu à peu disparu, les grands propriétaires qui leur succédèrent, y suppléèrent par des esclaves. Ces esclaves s'usaient rapidement par la rigueur des travaux qu'on leur imposait ; ils disparurent bientôt à leur tour³⁷⁸ ». Il soutient que les dogmes de la religion celtique ont continué à se transmettre, correspondant toujours à des croyances populaires profondément ancrées qui influencent durablement le christianisme naissant. « Le druidisme proscrit s'était réfugié dans les campagnes, dans le peuple (...) La langue et la religion nationale n'avait donc pas péri. Elles dormaient silencieuses sous la culture romaine, en attendant le Christianisme (...) La place du druidisme était chaude encore. Ce n'était pas chose nouvelle en Gaule que la croyance en l'immortalité de l'âme³⁷⁹ ». Il refuse donc de suivre les historiens qui affirment que la civilisation celtique est morte et enterrée au Moyen Age. « Apparemment ces grands peuples celtiques, dont parle tant l'antiquité, c'était une race si abandonnée, si déshéritée de la nature, qu'elle aura disparu sans laisser de trace. Cette Gaule qui arma cinq cent mille hommes contre César, et qui paraît encore si peuplée sous l'Empire, elle a disparu tout entière, elle s'est fondue par le mélange de quelques légions romaines, ou des bandes de Clovis !³⁸⁰ ». Et il enfonce le clou à propos de la langue française qui, selon la plupart des linguistes, serait héritière uniquement du latin. « C'est encore une opinion populaire que notre langue est toute latine. N'y-a-t-il pas ici pourtant une étrange exagération ?³⁸¹ ». Il leur offre un argument imparable. « Quant à la masse du peuple, je parle surtout des Gaulois du Nord, il est difficile de supposer que les Romains aient envahi la Gaule en assez grand nombre pour lui faire abandonner l'idiome national³⁸² ». Aux Français qui pensent que le

³⁷⁶ *Ibid.* p 72.

³⁷⁷ *Ibid.* p 89.

³⁷⁸ *Ibid.* p 95 et 96.

³⁷⁹ *Ibid.* p 115.

³⁸⁰ *Ibid.* p 129.

³⁸¹ *Ibid.* p 135.

³⁸² *Ibid.* p 137.

roman n'est autre que du latin vulgaire parlé en Gaule à la fin de l'Empire romain, il oppose simplement que Charlemagne, trois cents ans plus tard, ne parle ni latin ni roman, et qu'il s'habille comme un Germain. « *Il parlait presque toujours allemand. Il voulut même, comme Chilpéric, faire une grammaire de cette langue, et fit recueillir les vieux chants nationaux de l'Allemagne. Le costume germanique fut toujours celui de Charlemagne* ³⁸³ ». Enfin, il fait remarquer qu'à cette époque ce sont bien les territoires de l'ouest de la France actuelle qui revendiquent leur indépendance par rapport à un empire franc carolingien qui n'a d'empire que le nom. « *Mais la grande lutte est à l'ouest, vers la Normandie et la Bretagne. Là, débarquent annuellement les hommes du Nord. Le Breton Noménoé se met à la tête du peuple, bat Charles-le-Chauve, bat les Northmans, défend contre Tours l'indépendance de l'église bretonne. Après lui, les Northmans reviennent en plus grand nombre, le pays n'est plus qu'un désert (...) L'un de ses successeurs, l'héroïque Allan Barbetorte, parvient à leur reprendre Nantes (...) Cette fois le pays est délivré ; les Northmans, les Allemands, appelés par le roi contre la Bretagne, sont repoussés également. Allan assemble pour la première fois les états du comté, et ce roi finit par reconnaître que tout serf réfugié en Bretagne devient, par cela seul, homme libre* ³⁸⁴ ». Au passage, remarquons que l'abolition du servage est une réalité très ancienne en Bretagne, et que des serfs, maltraités en pays franc, viennent se réfugier en pays breton. Au IXe siècle, la Bretagne a donc inventé la liberté gratuite, sans condition : l'affranchissement légal et automatique chez elle, en quelque sorte l'abolition de la condition d'esclave par la simple présence sur son sol. Cette mesure a sûrement eu, dès cette époque, un rôle essentiel dans la naissance d'un très profond sentiment d'appartenance bretonne, et dans l'attrait que la Bretagne, pays ayant conservé plus qu'ailleurs les valeurs de la civilisation celtique, exercera auprès des populations voisines.

Cela ne veut pas dire que nous pensons que l'identification d'un individu à une région particulière soit intrinsèquement liée au sol où il habite. Elle dépend plus des relations qu'il a avec ses concitoyens, et de l'image qu'il se fait de l'humanité qui l'entoure, même si l'environnement naturel joue un rôle essentiel dans le lien social. Suffit-il d'être né en Bretagne, ou de parents bretons, pour pouvoir revendiquer ses propres racines celtiques ? Au lieu des droits du sol ou du sang, si souvent avancés par les Etats occidentaux dans l'existence d'une nation, ne devrait-on pas parler plutôt des droits culturels collectifs, qui constituent le creuset de son identité ? C'est pourquoi nous préférons le terme de civilisation à celui de

³⁸³ *Ibid.* p 363.

³⁸⁴ *Ibid.* p 421.

nation en évoquant les caractères celtiques d'une population donnée à l'époque moderne. Le mot « nation » reste attaché à des idéaux politiques récents (nationalisme et colonialisme) qui ont provoqué une terrible ingérence des Occidentaux en Afrique, en Asie, en Polynésie au XIXe siècle, de graves erreurs de gouvernance sur les peuples colonisés (impérialisme, travail forcé) et des guerres de décolonisation souvent meurtrières au siècle suivant.

1- Psychologie du tempérament ou de réaction³⁸⁵

Avec l'observation de la psychologie des populations, nous entrons dans un domaine en partie subjectif. Déjà, à un niveau simplement individuel pour le temps présent, les explications sont parfois contestables. A quoi attribuer certains comportements anormaux (déviance sexuelle, violence, drogue) ? Les sociologues nous donnent des raisons endogènes et des causes exogènes : facteurs génétiques, problèmes de société. Mais les psychologues et les psychiatres n'expliquent pas toujours le brusque dysfonctionnement du mental individuel, ou l'extrémisme de certaines réactions collectives (xénophobie et replis communautaire).

Il semble cependant plus aisé de comprendre et caractériser les comportements sociaux de grande ampleur. Les historiens expliquent avec une relative objectivité la montée de l'antisémitisme en Europe au XX^e siècle, et l'arrivée du nazisme au pouvoir en Allemagne, ou, plus près de nous dans le temps, les brutales réactions anticoloniales dans les années 1950 et les guerres de décolonisation, les attentats aveugles et, en répression, les razzias et la torture. Où veut-on en venir ? Juste au fait que cette étude de la psychologie du tempérament ou de réaction des populations celtiques n'apparaît pas plus irrationnelle que celle concernant n'importe quel autre groupe humain, peuple ou civilisation. Parmi les civilisations les plus anciennes, trouve-t-on étrange d'étudier celles des Chinois, des Indiens, des Africains ? A l'inverse, vouloir trouver des caractères de comportement communs dans des nations constituées depuis relativement peu de temps ne paraît-il pas erroné ? Il se dit, par exemple des Français, qu'ils sont traditionnellement frondeurs ? Mais peut-on parler d'unité culturelle en parlant d'eux, et d'attitudes collectives très anciennes, alors que celles-ci remontent à peine à un siècle, surtout liées au grand brassage de la guerre de 14-18 ? Par contre, les

³⁸⁵ Titre extrait du dictionnaire analogique Larousse Bordas 1980, réédité en 1997, à la définition du terme *psychologie*, p 581. *La psychologie du comportement* y est définie essentiellement par *le béhaviorisme, de l'anglais Behaviour signifiant comportement, et qui s'est développé en réaction aux approches dites mentalistes. La théorie béhavioriste fait du comportement observable l'objet même de la psychologie dans laquelle l'environnement social est l'élément clé de la détermination et de l'explication des conduites humaines.*

comportements communs des peuples pouvant se réclamer « descendants des Celtes » sautent aux yeux de l'observateur, même aujourd'hui. Si ces comportements, ces réactions, existent encore, en vertu de quoi ne devrait-on pas les relier à leurs ascendants d'hier et même d'avant-hier ? Le sociologue Henry Hubert affirme que les caractères laissés par les Celtes dans les populations de la France contemporaine sont évidents : « *La grandeur des Celtes s'est effondrée, mais qu'a-t-elle laissé derrière elle ? Un reste de parlars celtiques (...) une marge, plus ou moins large, où le celtique n'est mort qu'il y a peu de temps et où sa longue survivance est attestée par les noms de lieux et par le folklore (...) une descendance reconnaissable, des vestiges de leur structure, l'esprit même de leur civilisation (...) Les Celtes, qui ont presque disparu de l'Europe occidentale, sont un des éléments importants de sa composition. Il se révèle ici par des caractères individuels, là par des caractères collectifs. C'est précisément le cas chez nous où l'héritage celtique paraît être le plus considérable et le plus cohérent*³⁸⁶ ». Et pour cause, puisque « *Les Gallo-Romains sont restés pour la plupart des Celtes déguisés. Si bien que, après les invasions germaniques, on vit reparaître en Gaule des modes et des goûts qui avaient été ceux des Celtes*³⁸⁷ ». Bien entendu, nous n'avons pas hérité de leur exemple de gouvernance puisque d'autres formes de gouvernements se sont imposées en France, issues des traditions germaniques, mais ces types d'organisation politique celtes, plus respectueuses des peuples, moins hiérarchisées et surtout non pyramidales et non centralistes, plus tournées vers le romantique donc moins froidement sévères, restent profondément ancrées dans l'inconscient collectif des populations françaises, surtout dans l'ouest : « *Le rôle historique des Celtes n'a pas été un rôle politique, puisque leurs formations politiques ont été caduques. Mais ce fut un rôle civilisateur (...). Ce sont des professeurs gaulois, formés à l'école des druides, qui ont donné à la Gaule sa culture classique (...) Plus tard, au Moyen Age, des moines irlandais rappelèrent l'Europe au culte des lettres et de la philosophie grecques et latines (...) Amoureux de beauté et d'idées générales, nous avons été en Europe les intermédiaires des civilisations anciennes, mûres et hautes, dont nous avons contribué à faire "la civilisation". Les Celtes y ont ajouté certaines formes de sensibilité et d'humanité qui appartiennent encore en Europe aux Occidentaux et à nous*³⁸⁸ ». A l'instar des historiens Bloch et Febvre, Henry Hubert ne démontre-t-il pas qu'on ne peut comprendre une époque sans en discerner les grands courants, donc sans l'intelligence

³⁸⁶ Un extrait de *Les celtes et l'expansion celtique, jusqu'à l'époque de la Tène*, par Henri Hubert (*L'évolution de l'humanité*, Albin Michel, 1974) sur le site titré *Les Celtes*, de philippe.boursin.perso.sfr

³⁸⁷ *Ibid.* suite.

³⁸⁸ *Ibid.* suite.

approfondie de ce qui en découle aux époques suivantes? Siegfried³⁸⁹ démontre que les structures foncières par exemple n'ont pratiquement pas changé dans l'ouest de la France à la fin du XIXe siècle de ce qu'elles étaient avant la Révolution, ce qui explique, selon lui, les choix électoraux des populations concernées, choix très différents du reste de la France. Nous pensons, a contrario, que ce qui influence ces comportements, ce sont moins les structures foncières de ces territoires que la psychologie spécifique des populations qui les occupent. Voyons donc la psychologie des hommes de l'ouest de la France.

- Aspects psychologiques positifs du tempérament celte.

Parmi les critères psychologiques du Celte, donc de l'Armoricain, on retrouve les stéréotypes qu'on lui attribue habituellement : têtue jusqu'à l'opiniâtreté, se battant avec vaillance contre l'envahisseur, n'acceptant la soumission que contraint et forcé. Déjà au VI^e siècle, l'historien latin Marcellin Ammien décrit un Gaulois en ces termes : « *On verra n'importe quel Gaulois tenir tête, dans une rixe, à toute une troupe d'étrangers sans autre auxiliaire que sa femme, et celle-ci, toute blonde, est encore beaucoup plus redoutable que lui : le cou gonflé de rage et toute frémissante, elle balance ses robustes bras d'une blancheur de neige et lance, des pieds et des poings, des coups qui semblent partir de la détente d'une catapulte*³⁹⁰ ». C'est probablement ce qui fait écrire à Yann Brékilien que l'appellation de « *Celtes* », en grec ancien nous l'avons vu « *Kelt* » ou « *keltoi* », pouvait se traduire par « *les durs* ». En fait, cette signification et son origine grecque sont aujourd'hui contestées. Le terme serait plutôt d'essence indo-européenne, signifiant « rapide » ou « habitant »³⁹¹. Malgré ce flou sémantique, l'image du tempérament impétueux du Gaulois et de son épouse, offerte par Ammien, bien que caricaturale, donc probablement très exagérée pour la femme gauloise, est conforme en tout cas à celles que les descendants des Gaulois laisseront aux siècles suivants... Le Celte n'a pas la réputation d'être un pleutre, et ce caractère psychologique sera largement mis à contribution dans les formations de combat et les stratégies guerrières, que ce soit comme mercenaire dans les armées étrangères ou comme conscrit, notamment fantassin, dans les armées françaises. La conscription obligatoire décrétée par la Révolution usera sans vergogne des forces vives des populations de l'Ouest. Napoléon glorifiera les Chouans,

³⁸⁹ Dans la partie suivante, nous consacrons un important paragraphe sur ces choix électoraux dans l'ouest.

³⁹⁰ Ammien Marcellin [335 à 395], *Histoire de Rome Res Gestae de 96 à 378, livre XV*, avec la traduction en français, sous la direction de M. Nisard, remacle.org/bloodwolf/historiens/ammien, consulté le 2 mai 2008.

³⁹¹ L'appellation "Celtes" apparaît en premier chez un des plus anciens écrivains grecs, Hécatée de Milet, vers 500 av JC, puis chez Hérodote vers 450 av JC. Le mot viendrait de l'indo-européen "keltos", rapide, ou "kel-kol", habitant, fr.blog.360.yahoo.com, article intitulé *Kelts... Celtes... ou Gaulois ?...* consulté le 2 mai 2008

particulièrement les « Blancs », ex-Vendéens militaires devenus ses grognards, qu'il qualifiera de « *peuple de géants* »³⁹². A la fin du XIX^e siècle, la Troisième République enverra une quantité de jeunes Bretons à la conquête de ses colonies outremer, puis elle en destinera beaucoup à se faire tuer sur le front en 14-18, proportionnellement le double du reste des « morts pour la France » prétendront certains militants de la cause culturelle bretonne³⁹³.

Le second critère psychologique, stéréotype très souvent attribué aux descendants des Celtes, c'est le sentiment très fort d'appartenance à un territoire, à un peuple, à ses us et coutumes, à ses convenances locales. Alain Croix tente de définir ce sentiment, pour les Bretons à l'époque Moderne, au tout début de l'écriture de sa thèse³⁹⁴, à partir des registres de sépulture de l'Hôtel Dieu de Nantes. *Entre 1604 et 1668, (ceux-ci) nous livrent 3310 indications d'origine d'étrangers au diocèse de Nantes [...] sur la déclaration du malade [...] On relève sans surprise que la paroisse est l'élément d'identification le plus souvent proposé, écrit-il [...] Le sentiment d'appartenance le plus net se manifeste ensuite au niveau du diocèse*³⁹⁵. Si le travail de dépouillement est remarquable, il apporte peu de renseignements sur le sentiment réel d'appartenance au pays, et quelle signification l'individu donne à ce mot. Avec honnêteté, Alain Croix pose cette question : « *Est-ce à dire que le pays*³⁹⁶, *si massivement absent ici, si présent dans certaines régions au XIX^e siècle, est d'apparition postérieure au XVII^e siècle dans les mentalités collectives ?* »³⁹⁷. Et il conclue : « *La documentation est bien étroite pour trancher, mais il me semblerait cependant surprenant qu'une notion bien ancrée n'apparaisse pratiquement jamais dans les déclarations des intéressés* »³⁹⁸. On se demande ce que cherche à définir Alain Croix. Ne serait-il pas plus intéressant de connaître le sentiment d'appartenance au pays-province ? Evidemment, la source qu'il utilise n'est peut-être pas la bonne pour répondre à la question. Nantes se situe en Bretagne. Même si le duché n'existe plus, elle en reste à l'époque la capitale historique

³⁹² François René de Chateaubriand, extrait des *Mémoires d'Outre-tombe*, document fourni par les éditions Acamedia <http://www.acamedia.fr>, pagesperso-orange.fr/mesnard.maynard/html consulté le 5 mai 2008.

³⁹³ Même si le chiffre de 240.000 Bretons morts au champ d'honneur a été contesté depuis, la Bretagne a quand même offert beaucoup plus de conscrits à l'armée française, en proportion de sa population.

³⁹⁴ Alain Croix, *La Bretagne au 16^e et 17^e siècle, la vie - la mort - la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1980, p 31.

³⁹⁵ *Ibid.* p 32.

³⁹⁶ Nous pensons que le professeur Alain Croix entend par là le « pays » (terroir) dont la notion a du apparaître plus tardivement dans les mentalités collectives. D'ailleurs, en Bretagne, ces petits pays, au nombre de neuf (pays nantais, pays rennais, pays de Saint Malo, pays de Dol, pays de Saint Brieuc, Vannetais, Trégor, Léon et Cornouaille) recouvrent à peu près les mêmes territoires que les neuf évêchés. Si les malades de l'Hôtel Dieu de Nantes précisent souvent qu'ils sont de tel ou tel diocèse, on ne voit pas pourquoi ils auraient besoin de dire qu'ils sont de tel ou tel pays -terroir...

³⁹⁷ Alain Croix, *La Bretagne au 16^e et 17^e siècle, la vie - la mort - la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1980, p 33.

³⁹⁸ *Ibid.* p 33 et 34.

incontestable pour la totalité des Bretons. Pourquoi voudrait-on qu'un malade breton, hospitalisé à Nantes, réponde à la question « *d'où es-tu ?* », par « *de Bretagne* » ? Aujourd'hui peut-être - et nous n'en sommes pas si sûr - avec le détachement relativement récent de la Loire Atlantique de la Bretagne, la réponse pourrait éventuellement se faire de la part d'un Finistérien ou d'un Morbihannais, mais pas au XVII^e siècle.

Autant dire que nous n'avons que peu de sources permettant de mettre en évidence ce sentiment d'appartenance bretonne du milieu populaire sous l'Ancien Régime. Selon Joseph Rio « *Au haut Moyen Age, il n'y avait ni Bretagne ni France, il n'y avait que le souvenir de l'Empire romain (...). Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure, le peuple a pu être réceptif (au) discours mythique et adhérer aux images emblématiques d'une grandeur qui l'excluait*³⁹⁹ ». Nous ne partageons qu'en partie son point de vue, car la mémoire populaire a bien dû conserver le souvenir des traditions celtiques, beaucoup plus en tout cas que celui de l'occupation romaine. Et il nous paraît difficile de comprendre qu'on puisse opposer la mémoire à l'histoire, comme le fait l'historien et académicien français Pierre Nora : « *La naissance d'un souci historiographique, c'est l'histoire qui se met en devoir de traquer en elle ce qui n'est pas elle, se découvrant victime de la mémoire et faisant effort pour s'en délivrer*⁴⁰⁰ ». En y regardant bien, n'est-ce pas l'inverse qu'il faudrait faire ? La mémoire des peuples vaincus n'a-t-elle pas été elle-même souvent victime des historiographies des vainqueurs ? Plus près de nous dans le temps et l'espace : sans la mémoire, quelle histoire pourrait-on écrire de la vie des esclaves de nos colonies d'outre-mer ? Nous l'avons déjà dit : l'écrit ne constitue pas toujours une preuve irréfutable de la vérité. La dissimulation historiographique doit être tout autant traquée par l'historien d'aujourd'hui que le mensonge ou l'erreur mémorielle. La mémoire ne s'oppose pas à l'histoire. Elle en est même le complément indispensable lorsque les sources historiques écrites ou archéologiques sont rares. Le grand historien Lucien Febvre est on ne peut plus clair à ce sujet : « *L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire, sans documents écrits s'il n'en existe point. Avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser pour fabriquer son miel, à défaut des fleurs usuelles. Donc avec des mots, des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champs et de mauvaises*

³⁹⁹ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 1991, p 327 et 328.

⁴⁰⁰ *Ibid*, p 334, Cf. P. Nora, *Les lieux de mémoire*, « La République », t. 1, Paris, 1984, p. XXI.

*herbes*⁴⁰¹ ». Suivons donc la logique du fondateur des Annales. Si le sentiment d'appartenance bretonne est tellement présent au XIX^e siècle et encore de nos jours en Bretagne, pourquoi ne pas penser qu'il n'est que le reflet de celui des générations précédentes, donc la mémoire que la population actuelle en a conservée ? Pourquoi « *une notion bien ancrée* » (selon l'expression d'Alain Croix) comme le sentiment d'appartenance au pays, aurait-elle disparu en Bretagne à l'époque moderne, pour réapparaître soudain au XIX^e siècle, et prendre une telle importance à la fin du XX^e ? Cette notion de pays, voire de peuple, reste inséparable chez les Celtes de l'attachement au terroir, cette terre armoricaine à laquelle les Bretons sont si particulièrement accrochés. Mais leurs voisins angevins, poitevins ou normands ne le sont pas moins. Même s'ils n'ont pas un sentiment d'appartenance régionale aussi marqué, ils montrent bien leur attachement au sol de leurs pères. A la lecture du « papier mémorial » tenu par un avocat angevin au début du XVIII^e siècle, François Lebrun constate qu' « *on ne peut pas ne pas être frappé, à la lecture du papier mémorial, du soin avec lequel les deux Audouys, le fils comme le père, notent, en chaque occasion, après le nom du frère, beau-frère, cousin ou beau-père dont il est question, le nom de la terre dont il se pare [...]. Ces hommes ne sont pas seulement un prénom et un nom [...]. Ils sont de la Cléraudière, de la Véronnière, de la Pépinière ou de la Proutière. Vanité de bourgeois gentilshommes qui cherchent à se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas ? [...] C'est plus que douteux : qui accepterait une telle usurpation dans une ville de province où tout se sait, se dit, se contrôle ? Plus simplement, affirmation tranquille de leur appartenance au groupe de ceux qui possèdent le seul bien qui vaille : Mon lieu, comme dit Pierre Audouys, parlant de son domaine de la Cléraudière*⁴⁰² », en Anjou naturellement !

Un troisième caractère psychologique celtique qui a été souvent et est encore source de malentendus avec d'autres civilisations, c'est celui de la probité et le sens aigu de la parole donnée. Pour la plupart des Celtes, le mensonge est un crime parce qu'il ne permet plus la confiance nécessaire à des relations sociales harmonieuses. La société des Gaulois est basée sur la loi orale. La parole donnée est donc essentielle. Ce sont les druides qui détiennent le pouvoir du « *dire* ». Ils le transmettent uniquement à des élèves choisis, dont la formation dure plus d'une vingtaine d'années. La répression romaine à l'égard du druidisme, bien avant que le christianisme ne se développe en Europe et surtout qu'il ne devienne religion d'Etat en

⁴⁰¹ Propos de Lucien Febvre, tiré de *Combats pour l'histoire*, Armand Collin, Paris, 1992, et cité dans un article du journal Témoignages (Réunion) signé Jeanne Morel, du 13 janvier 2010, rubrique « *Di sak na pou di* ».

⁴⁰² François Lebrun, *Croyances et cultures populaires dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, p 267.

France, va probablement faire naître les fameuses « superstitions » auxquelles croit encore le milieu populaire de l'époque moderne. Sont-ce vraiment des superstitions, dans le sens de « sornettes », de « déviations » du sentiment religieux, ou tout simplement des restes inexpliqués de l'ancienne religion druidique ? Lorsque Jacques Cambry, à la fin du XVIII^e siècle, décrit le sanctuaire de Saint Jean du Doigt à Morlaix en ces termes : « *Au milieu de la colline dont la pente est presque insensible, s'élèvent les bâtiments consacrés à saint Jean : son eau, vivifiée par l'index du saint, guérit toute les maladies, est sans cesse entourée de femmes d'enfants, d'hommes à barbe grise, qui se lavent les mains, les yeux, les genoux, toutes les parties du corps que la douleur attaque*⁴⁰³ », a-t-il conscience que ce qu'il décrit ne ressemble pas à des pratiques superstitieuses, mais seulement à l'image de pèlerins faisant des ablutions, comme celles pratiquées par les Hindous dans les eaux du Gange ? A l'île de La Réunion, les Tamouls continuent de les perpétuer lors des services dits « *malbars* »⁴⁰⁴. Le rituel des pèlerins de Morlaix que décrit Cambry ressemble plus à des restes mal christianisés de la religion druidique, elle-même apparentée à l'hindouisme⁴⁰⁵, transmis oralement depuis des siècles grâce à la probité des passeurs de mémoires permettant de les conserver, d'où l'extrême attention des Bretons à la vérité et leur horreur du mensonge.

Ils ont d'autant plus de raison d'être méfiants à l'égard de l'écrit sous l'Ancien Régime, que l'édit de Plessis Macé, décrétant l'union perpétuelle des Etats de Bretagne et de France en 1532, prouve que l'écriture n'est pas garante du respect des droits spécifiques que ce « mariage forcé » a définis pour la Bretagne. D'Etat souverain, celle-ci est devenue simple possession française, comme n'importe quelle colonie. Et rien n'a vraiment changé depuis, dans les écrits officiels de la République. « *La Bretagne, qui fut Etat, Duché puis province, a disparu voici deux siècles, coupée menu, hachurée par la rigoureuse machine à départementaliser. A cette mise à mort politique, a bien entendu survécu la Bretagne humaine, artistique, culturelle, c'est-à-dire l'âme et le peuple. La revendication permanente d'une renaissance, ou d'une reconnaissance de l'entité bretonne a certes donné lieu à quelques velléités de replâtrage, comme ce fut le cas pour le décret de régionalisation signé par Laval en 1941, premier à oublier la Loire Inférieure dans le puzzle machiavélique de la Région Bretagne. Ce département meurtri dans son âme, affadi, se verra consolé par*

⁴⁰³ *Ibid.* p 220

⁴⁰⁴ Ces services, pratiqués par beaucoup de Créoles d'origine indienne, sont des cérémonies hindoues qui se font toujours à l'île de La Réunion. Ils commencent généralement par des bains rituels dans un endroit sacré d'une rivière, ayant le rôle de purification avant des actes de mortification (piquage d'aiguilles dans la peau, danse sur le couteau, marche sur le feu) ou des sacrifices d'animaux d'élevage (boucs, coqs)

⁴⁰⁵ Voir à la fin, le document annexe IV intitulé *Druidisme et védisme, des hypothèses d'origine commune ?*

quelques libéralités : à défaut de supérieur, il deviendra atlantique par décret en 1957, et obtiendra les rênes du nouvel attelage régional qui accole Le Mans, l'Anjou, la Vendée et quelques territoires mal repérés par le grand public. Ce département, c'est celui ou est né Dominique Aupiais, c'est aussi mon pays⁴⁰⁶ ». Ce détachement de la Loire Atlantique de la Bretagne, qui perdure malgré le vœu, plusieurs fois renouvelé, de réunification par une forte majorité de ses habitants, démontre aujourd'hui encore le malentendu existant entre la France et les Bretons. Heureusement, la région Bretagne et le département de Loire Atlantique continuent à mener régulièrement des actions culturelles communes.

Le professeur Joel Cornette de l'université Paris VIII Saint-Denis fait le 28 mars 2008 une conférence reprise par le site internet Clio, qu'il intitule « *La France et la Bretagne : mille ans de malentendu* ». Citant différents témoignages, les plus anciens datant du VI^e siècle, il montre les stéréotypes constants qui frappent les Bretons. Nous ne nous attarderons pas sur ceux donnés par les Français, lorsque la Bretagne est encore indépendante ou récemment annexée, empreints d'esprit de conquête et d'appellations racistes sans valeurs ethnographiques. Citons en quelques uns quand même: Grégoire de Tours, au VI^e siècle, qui dépeint les premiers rois bretons, ravalés au rang de "comtes", comme "sanguinaires", "lâches", "traîtres"⁴⁰⁷; Ermold Lenoir au IX^e siècle, scribe du roi Louis le pieux, qui voit les Bretons comme des « bêtes féroces, des barbares sans foi ni loi, des primitifs dénués d'humanité, et adonnés à tous les vices imaginables »; Raoul Glaber, au XI^e siècle, qui écrit qu'ils sont "parfaitement étrangers à toute civilisation, ils sont de moeurs incultes, prompts à la colère"; Guillaume de Poitiers, au début du XIII^e siècle, qui insiste sur « la violence permanente d'un peuple de brigands et de pillards »; Du Cange qui fait de "breton" au XVII^e siècle un synonyme de "pillard": les gens armés, "Bretons et pillards, passèrent par ces endroits-là et emmenèrent quatre juments"⁴⁰⁸. Parfois, l'insulte se fait moqueuse: « Aux environs de l'an mil, l'hagiographe Létald de Micy prit plaisir à rimer quelques plaisanteries et jeux de mots malveillants contre les Bretons: il parla de bruta Britannia (de Bretagne brute), il traita les Bretons de brutissimo (abrutis)⁴⁰⁹. » N'oublions pas que ces a priori médisants ne sont que l'image que les Francs (devenus les Français) veulent donner des

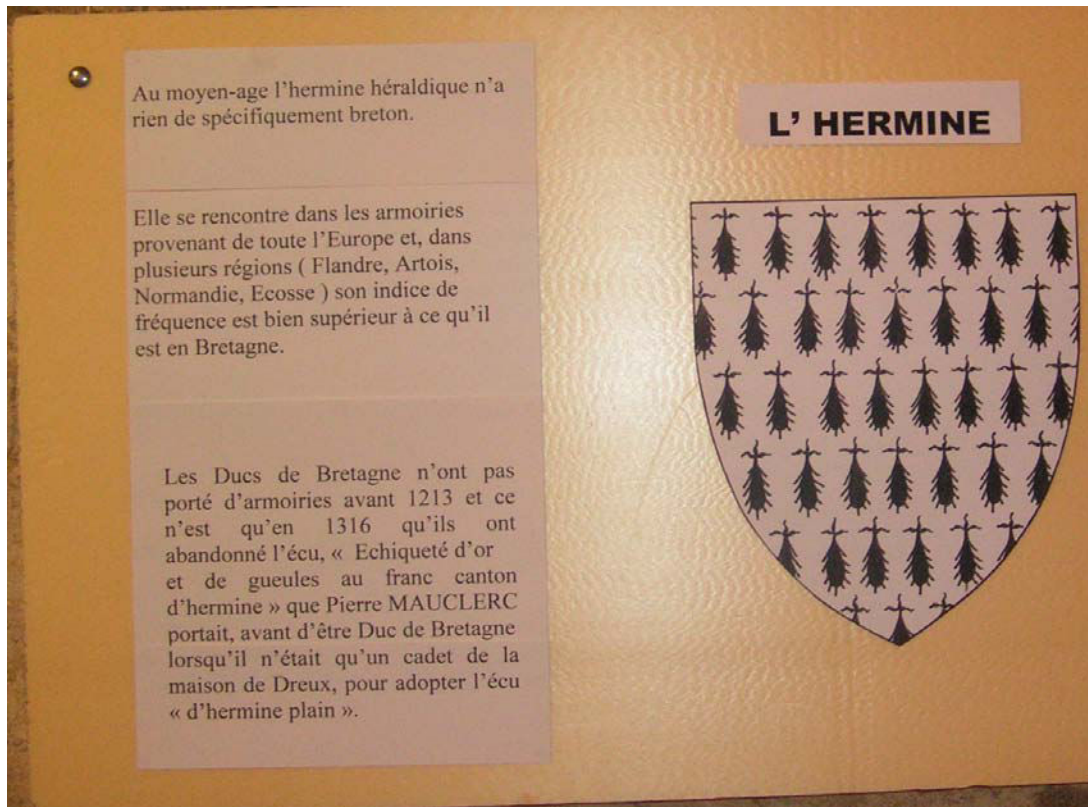
⁴⁰⁶ Patrick Arduen, alias Patrick Renaud, poète breton contemporain, in « Préface » dans l'essai de Dominique Aupiais, *Entre Créole et Breton, ces racines qui nous libèrent*, Editions ERE, Bains/ Oust 1991, p 5 et 6.

⁴⁰⁷ Joel Cornette, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, conférence du professeur de Clio du 29 mars 2008, p 3. www.clio.fr.

⁴⁰⁸ *Ibid.* p 4.

⁴⁰⁹ Joseph Rio, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Editions Ouest-France, Rennes, 1991, p 69.

Les symboles de la monarchie bretonne déchue : les hermines



Les armoiries du duché de Bretagne et l'écusson de la Chapelle Launay (M..A. 2007)



Bretons qu'ils considèrent comme des primitifs, et certainement pas à l'époque comme leurs égaux. La réciproque devait exister, mais les Celtes, nous le savons, n'écrivent pratiquement pas, ce qui a l'avantage au moins de ne pas mettre noir sur blanc ce genre de propos agressifs, insultants et racistes, liés à la conjoncture guerrière du moment. Ces écrits d'auteurs français démontrent cependant la différence fondamentale de mentalité entre Francs et Bretons. L'attitude des Anglais à l'égard des Armoricaains est dès cette époque plus humaniste et positive. « *Au XI siècle, le bon et saint roi anglo-saxon, comme l'écrit Pierre Roland Giot, Edouard le Confesseur (reprenant peut-être des usages remontant à ses prédécesseurs Edouard l'Ancien et Athelsan un siècle avant) avait promulgué une loi conférant en quelque sorte la double nationalité aux Bretons, à la fois Bretons et Britanniques : Les Bretons ou Armoricaains, lorsqu'ils viennent, doivent être reçus et protégés dans ce royaume comme ses propres citoyens. Du corps de ce royaume, ils partirent jadis*⁴¹⁰ ». Malgré tout, ce sont quand même bien les envahisseurs anglo-saxons qui ont chassé des Bretons de l'est et du sud de la Grande Bretagne plusieurs siècles auparavant, les uns se regroupant dans l'actuelle Cornouaille anglaise et au Pays de Galles, les autres ayant fui vers la péninsule armoricaine. « *On pense qu'entre l'an 450 et l'an 600, environ 100.000 Bretons ont franchi la Manche pour s'y réfugier. Un chiffre énorme à une époque où l'ancienne province gauloise ne comptait guère plus de 200.000 habitants*⁴¹¹ » affirme Gilles Martin-Chauffier qui, malheureusement, ne mentionne pas ses sources.

Vers le XV^e siècle, alors que le duché de Bretagne se structure, prenant l'autorité d'une véritable institution politique et administrative, les Bretons ressentent enfin la nécessité d'écrire leur histoire. Jean de Saint-Paul, dans son « *Histoire* » vers 1475, évoque les “ *mœurs et naturel du duc François le bien aymé* ”, le fils de Jean V : « *Après Jean régna François son fils aîné, qui se conduisit selon qu'avoict faict son père, et accueillit tous ses serviteurs en l'estat qu'ilz estoient à son père. Il honora Dieu et sainte Eglise, et alloit toujours aux sermons, et traicta la justice, la noblesse de son païs et le peuple aussi bien ou mieulx que son père. Il disoit ses heures canoniales chascun jour et jamais ne se coucha qu'il n'eust dict vigiles de mortz, et croy que Dieu luy rendist à sa fin, ainsi que vous orrez. Ce fut un des plus beaux hommes de sa duché et le plus humble et honneste prince qui fut*

⁴¹⁰ *Ibid.* p 71.

⁴¹¹ Gilles Martrin-Chauffier, romancier et rédacteur en chef de Paris-Match, *Le roman de la Bretagne, l'Histoire et les hommes*, Editions du Rocher, Paris, 2008, p 59.

*jamais*⁴¹²». On remarquera que Jean de Saint-Paul ne mentionne même pas l'ennemi français, alors que les conflits entre le roi Louis XI et François II de Bretagne sont incessants. Ce dernier, voyant la puissante Bourgogne en passe d'être rattachée à la couronne de France, ne peut que craindre les velléités impérialistes de la France sur la Bretagne. Mais l'historien breton insiste d'abord, on le voit bien, sur la probité très chrétienne de son duc et sur son droiture, ce qui est loin d'être le cas du roi de France. L'exemple le plus probant de la malhonnêteté de ce dernier sera la principale cause de la guerre entre les deux Etats et de la perte de l'indépendance bretonne. « *Louis XI, indépendamment de ses soins pour semer la discorde entre ses ennemis, travaillait à leur susciter des embarras domestiques, corrompait leurs serviteurs, achetait leurs secrets, influait à leur insu dans leurs délibérations ; il attirait à son service le jeune vicomte de Rohan, qui était le plus grand seigneur de la Bretagne (...) ce jeune ambitieux, qui déjà, par plusieurs alliances, appartenait à la maison de Bretagne, et à qui il n'aurait fallu qu'épouser la fille du duc pour prétendre au duché*⁴¹³ ». Si le jeune Rohan ne s'était pas laissé prendre au piège de Louis XI, il aurait combattu pour la Bretagne et non pour la France lors de la bataille de Saint Aubin du Cormier ! L'indépendance du duché aurait pu ainsi être sauvée, car les Rohan étaient alors très puissants et bien sûr le sont restés après l'annexion. *Les membres de cette illustre maison ont toujours eu rang de princes en France ; et tout le monde connaît leur dicton vulgaire : « Duc je ne daigne, Roi je ne puis, Rohan je suis ».* Cette seigneurie était appartenancée, dans les derniers temps, de la ville de Josselin, et de 54 autres paroisses toutes en un tenant. Elle s'étendait dans les évêchés de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Vannes. Elle y formait comme une petite province, au milieu de la province elle-même ; et elle était distinguée par des coutumes particulières, qu'on nommait dans le pays les usances de Rohan (voyez-les dans Sauvageau, *Coutumes de Bretagne*, in-12, 1771, p 358). Elles avaient de plus beaucoup d'autres domaines en Normandie, en Poitou et autre lieu. Ses possesseurs en qualité de Comtes de Porhoet, et de Baron de Léon, avaient droit de précéder en tout honneur et assiette tous les autres comtes et barons de Bretagne, aux Etats, Parlements etc⁴¹⁴ ». Cette dernière remarque prouve que des coutumes de Bretagne, les usances de Rohan, s'étendent aux provinces limitrophes, preuves que les mentalités populaires bretonne, normande et poitevine sont comparables puisqu'elles les acceptent. Des paroisses appartenant à la même seigneurie peuvent-elles avoir des droits

⁴¹² Joel Cornette, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, conférence du professeur de Clio du 29 mars 2008, p 9 et 10. www.clio.fr .

⁴¹³ M. Daru, *Histoire de Bretagne, tome troisième*, Firmin Didot père et fils, libraires, Paris, 1826, p 44.

⁴¹⁴ François Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne, ou Bretagne-Armorique, Tome second*, E. Caruel imprimeur-libraire, Saint-Malo, 1834, p 473.

coutumiers différents ? Rappelons que « *la coutume est un usage juridique oral, consacré par le temps et accepté par la population d'un territoire déterminé*⁴¹⁵ ».

Un autre historien breton de renom, Alain Bouchart, notaire à Guérande en 1471, secrétaire de François II en 1484, puis conseiller de la duchesse Anne en 1491, fait paraître ses *Grandes Croniques de Bretagne* en 1514. Il affirme que « *la Bretagne armoricque [...] est l'un des plus anciens royaumes chrestiens* » [...] « *il n'est permis à quelque chrestien, prince, ni autre seigneur, invader, assallir ne prendre à force les pays et seigneuries d'ung autre prince ou seigneur chrestien* ». *Ceux qui l'osent, "doivent estre renommés infracteurs de la loy divine* ». Jean de Saint-Paul allait plus loin en concluant que l'hommage du duc au roi de France est « *une chose usurpée des roys de France suz les princes de Bretagne* », car « *Bretagne a esté anciennement royaume [...]. Ce n'est pas seigneurie subgette à confiscation*⁴¹⁶ ». Ce qui compte pour ces deux chroniqueurs, c'est la sauvegarde de l'indépendance de la Bretagne, par respect de la dignité royale très ancienne de ses princes, et ils s'appuient pour cela sur le serment de tout roi chrétien de ne pas confisquer le domaine d'autres princes chrétiens. Ils en appellent donc à la parole donnée et à la probité. Ils savent que leurs textes seront lus et relus, « scrutés » pourrait-on dire, par l'administration royale française, dont ils suspectent naturellement les manœuvres déloyales, surtout le dol par manipulation de l'écrit. Le contrat de mariage « obligé » de la duchesse Anne avec le roi Charles VIII, conclu en 1492, n'est pas fait pour les rassurer. Les Celtes, nous l'avons vu, se méfient de l'écrit, et surtout de l'interprétation qui peut en être faite.

A partir du XVI^e siècle, la France s'en sert d'autant plus facilement qu'elle a décrété que la langue officielle, dans laquelle seront désormais rédigés tous les actes du royaume de France, est le français de l'île de France (édit de Villers-cotterêts en 1539). Cela n'empêchera pas le « pays des droits de l'homme » d'ignorer les principes moraux écrits par lui en français pendant la Révolution, ou de déclarer nuls des accords bilatéraux établis antérieurement dans cette langue. Ainsi en est-il du contrat d'union de la Bretagne à la France de 1532, contrat subrogé illégalement, puisque de façon unilatérale, par la loi « révolutionnaire » abolissant les parlements provinciaux dans la nuit du 4 août 1789. Pour les nouveaux gouvernants, proclamant la liberté, l'égalité et la fraternité, l'édit officiel voulu et signé par le représentant

⁴¹⁵ Définition tirée de *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Timbal et Castaldo, Précis Dalloz, 11^e édition, 2004, p.272.

⁴¹⁶ M. Daru, *Histoire de Bretagne, tome troisième*, Firmin Didot père et fils, libraires, Paris, 1826, p 11.

de la France n'a visiblement pas plus de valeur que celle de leur parole. Comment ne pas comparer cette félonie, à la franchise du Malouin Mahé de La Bourdonnais, alors qu'il est prisonnier à la Bastille en 1752, accusé par la France de trahison parce qu'il a rendu la ville indienne de Madras aux Britanniques contre une forte rançon: « *J'ai donné ma parole aux Anglais de leur rendre leur ville. Dussé-je le payer de ma tête, je ne sais point me dédire*⁴¹⁷ » ? Ceux qui se disaient représentants du peuple de France à partir de 1789 n'ont pas hésité à se dédire à maintes occasions et à commettre des bains de sang pour imposer leur conception de la liberté, au nom du peuple qui avait remplacé le roi. Les Français y ont gagné très peu d'égalité des droits individuels et perdu beaucoup de leurs libertés collectives. Nous en voyons les conséquences aujourd'hui, puisque les gouvernants, de gauche comme de droite, mettent tous en œuvre la décentralisation et l'augmentation des pouvoirs économiques et fiscaux des Régions. Rappelons, à ce propos, le discours plein de bon sens de l'Abbé Maury, à l'assemblée constituante le 9 janvier 1789 : « *Je n'ai l'honneur d'être ni Breton, ni magistrat ; mais, revêtu du caractère de représentant de la nation, je dirai la vérité avec tout le courage du patriotisme, j'invoquerai la justice. Je vais tâcher de prouver que la Bretagne a des droits aussi anciens que la monarchie, et aussi sacrés que les contrats. Les habitants de l'Armorique ou de la Bretagne, qui sous le nom de Celtes, luttèrent glorieusement contre César et balancèrent la puissance des légions romaines, furent toujours soumis à des souverains particuliers. Ces princes exercèrent toujours une souveraineté immédiate sur les Bretons. Cette grande province qui forme aujourd'hui la douzième partie de la population du royaume continua d'être indépendante de la nation française sous l'empire des ducs de Bretagne... La réunion de la Bretagne à la France avait été, pendant plusieurs siècles, le grand objet de la politique de nos rois [...] En 1532 [...] la Bretagne fut unie à la couronne de France, et le contrat qui renferme les conditions a été ratifié, depuis cette date, de deux ans en deux ans, par tous les successeurs de François 1er, jusqu'en 1789* ». L'abbé Maury ajoute que : « *l'intérêt commun est que la justice soit respectée. Tous les droits particuliers reposent sous la sauvegarde de la foi publique. Les peuples ont des droits. Les prérogatives de la Bretagne n'ont rien d'odieux pour la nation française, si elles émanent d'une convention libre et inviolable*⁴¹⁸ ». Le transfuge comte De Mirabeau⁴¹⁹ répond aux députés bretons par une invective typiquement colonialiste : « *Etes vous Bretons ? Les Français commandent !* ».

⁴¹⁷ Louis Charles La Bourdonnais, *Mémoires historiques de B. F. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des Isles de France et Bourbon, recueillis et publiés par son petit-fils, Pélicier et Chatet libraires, place du Palais Royal, Paris, 1827, p 233. <http://books.google.fr>*

⁴¹⁸ Joel Cornette, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, conférence de Clio du 29 mars 2008, p 52 et 53. www.clio.fr . Cette conférence ne semble plus en ligne. Nous l'avions heureusement téléchargée.

Mais l'attachement à la probité, au respect de la parole donnée et du contrat écrit signé bilatéralement reconnaissant des droits ancestraux, n'est pas l'apanage des seuls Bretons. La différence, c'est qu'ils ne cèdent jamais. Les siècles passent, les revendications restent les mêmes. Cette attitude de résistance, cette tendance à garder plus qu'ailleurs le souvenir de l'indépendance ou de l'autonomie provinciale, les Bretons les partagent de longue date avec leurs voisins frontaliers. Très intelligemment, le directeur des archives de Loire Atlantique Emile Gaborit écrit en 1950 : « *Aux dernières heures de la guerre de cent ans, la Bretagne finit par se débarrasser de l'emprise anglaise; ses troupes, associées aux armées françaises, furent l'un des facteurs essentiels de la victoire de Castillon, libératrice de la Guyenne, et de celle de Formigny, libératrice de la Normandie. Bien des affinités existaient entre les deux pays. Les populations s'accordaient par dessus les frontières ; les ducs n'y consentaient guère, mais n'y pouvaient rien...* ⁴²⁰ ». Car les frontières féodales ne délimitent pas les zones culturelles. La Bretagne elle-même n'est pas une unité culturelle. Alain Croix nous le rappelle sans l'ombre d'un doute. Si frontière il y a pour le peuple, c'est celle entre langue bretonne et langue galloise. Or, comme le démontre le professeur Hervé Abalain, cette dernière est utilisée bien au-delà des frontières de la Bretagne. « *Le gallo relève du roman et est apparenté au normand, à l'angevin et au poitevin [...] Le gallo, langue d'oïl qui fait partie du domaine linguistique des parlers romans de l'Ouest (telle est la formule indiquée dans le bulletin officiel de l'Education Nationale du 30 avril 1988) est également parlé en Loire Atlantique (sauf dans la péninsule de Guérande) où au sud de la Loire, il a été influencé par le poitevin ; on le parle aussi dans les aires limitrophes de la Mayenne et du Maine-et-Loire. Bien que d'origine romane, il s'agit bel et bien d'une langue de Bretagne à part entière, avec un important substrat gaulois, qui a jadis été influencé par le breton dans la zone mixte de Dinan à Saint Briec, ce qui lui confère une certaine originalité parmi les langues d'oïl* ⁴²¹ ». Hervé Abalain ajoute « *Le gallo a aussi quelque peu influencé la langue bretonne, notamment dans son lexique. Et comme le breton, il est très diversifié* ». Cependant, rappelons le, une langue ne nous paraît pas le seul et indispensable critère pour définir une civilisation commune.

⁴¹⁹Le trop célèbre Mirabeau est un noble élu aux Etats généraux en 1789... par le Tiers-Etat de Provence.

⁴²⁰ Joel Cornette, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, p 49.

⁴²¹ Hervé Abalain, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, membre du Centre de recherche bretonne et celtique de Brest, *Le français et les langues historiques de la France*, Editions Jean-Paul Gisserot, Paris 2007, p 164.

Cela nous amène à parler d'un autre caractère que nous pensons plutôt d'origine celtique, et que nous appellerons l'intelligence sociale, c'est-à-dire le désir de vivre ensemble et de tout faire pour éviter les affrontements. Nous ne prétendons pas que les tribus gauloises étaient un exemple d'harmonie, que les Celtes n'ont jamais guerroyé entre eux ou que les Bretons se sont toujours parfaitement entendus. Mais durant des millénaires de civilisation commune, ces gens-là ont appris à se respecter les uns les autres même lorsqu'ils sont en conflit, à aller à la rencontre de l'étranger, à accepter ses différences, et à ne pas lui imposer de force une culture qui n'est pas la sienne, à en faire un ami éventuellement, et à l'intégrer s'il le désire. Les peuples celtiques, tout en gardant fièrement leurs racines, leurs cultures, leurs croyances, ont surtout compris les atouts de la discrétion et de l'humilité. La Bretagne en est certainement le meilleur exemple, grâce à la composition même de sa population. Les provinces ayant une histoire ancienne, multilingues depuis leur origine, sont peu nombreuses en France et même à travers le monde. Quand nous précisons « *depuis leur origine* », nous parlons bien de l'origine la plus éloignée dans le temps, bien antérieure donc à leur annexion. Très tôt les habitants de l'Armorique forment une communauté multilingue : Gaulois armoricains, Romains, Bretons insulaires, Vikings, Francs neustriens. Lorsque le peuple breton se constitue en Etat souverain, régnant sur le territoire du duché à partir du X^e siècle, ses princes (rois ou ducs) n'imposent pas telle ou telle langue. Les ducs sont au début plutôt de langue bretonne, plus tard de langue romane, mais aucun ne promulgue une loi obligeant à utiliser l'une ou l'autre, pour la rédaction des actes officiels. Ceux-ci sont rédigés en latin le plus souvent, mais aussi en breton et en français, ou plutôt en gallo. Sous l'Ancien Régime, les ecclésiastiques en Bretagne écrivent les registres de baptêmes, de mariages et de décès, en breton dans les paroisses bretonnantes, et en français dans les paroisses de langue galloise. Et il ne serait venu à l'idée de personne, de frapper de nullité tel acte n'étant pas écrit dans une langue déclarée officielle. Voilà ce que nous appelons de l'intelligence sociale.

Laure Adam pense que ces caractères psychologiques généraux de probité, de sens de la parole donnée, de sentiment d'appartenance, d'intelligence sociale, que nous qualifions de positifs, « *pourraient s'appliquer à d'autres cultures et d'autres peuples* ⁴²² ». Elle a raison, mais ce qui distingue les Celtes et leurs héritiers, c'est qu'on rencontre chez eux ces caractères-là, réunis et de façon répétée tout au long de l'histoire, et encore plus intensément à l'époque contemporaine dans les sociétés qui s'en réclament. Ce qui fait écrire à Balzac en

⁴²² Laure Adam, docteur en histoire religieuse, université de Nantes, email du 17 mars 2008.

1829 que : « *La Bretagne, est, de toute la France, le pays où les moeurs gauloises ont laissé les plus fortes empreintes. Les parties de cette province, où de nos jours encore, la vie sauvage et l'esprit superstitieux de nos rudes aïeux sont restés, pour ainsi dire, flagrants, se nomment le pays des Gars. Lorsqu'un canton est habité par nombre de Sauvages semblables à celui qui vient de comparâître dans cette scène, les gens de la contrée disent : les Gars de telle paroisse ; et ce nom classique est comme une récompense à la fidélité avec laquelle ils s'efforcent de conserver les traditions du langage et des moeurs gaéliques ; aussi leur vie garde-t-elle de profonds vestiges des croyances et des pratiques superstitieuses des anciens temps. Là, les antiquaires retrouvent debout les monuments des Druides. Là, le génie de la civilisation moderne s'effraie à pénétrer à travers d'immenses forêts primordiales. [...] Une incroyable férocité, un entêtement brutal, mais aussi la foi du serment ; l'absence complète de nos lois, de nos moeurs, de notre habillement, de nos monnaies nouvelles, de notre langage, mais aussi la simplicité patriarcale et d'héroïques vertus s'accordent à rendre les habitants de ces campagnes plus pauvres de combinaisons intellectuelles que ne le sont les Mohicans et les Peaux Rouges de l'Amérique septentrionale, mais aussi grands, aussi rusés, aussi durs qu'eux*⁴²³. Dans cette description, on retrouve les critères du tempérament celtique que nous venons de définir. L'appellation classique de « gars » est encore aujourd'hui utilisée dans l'ouest de la France pour marquer le sentiment d'appartenance à la communauté villageoise. On dit par exemple, « *c'est des gars d'chez nous* », et non comme on devrait le dire en « bon » français « *ce sont des jeunes gens de notre région* ». Cette façon très particulière de parler d'eux-mêmes est, comme l'écrit Balzac, une vraie « *récompense à la fidélité avec laquelle ils s'efforcent de conserver les traditions du langage et des moeurs gaéliques* ». Nous relevons également la référence que fait Balzac à « *l'entêtement brutal et la foi du serment [...] la simplicité patriarcal et d'héroïques vertus [...]* ». Pour le reste, la description démontre la grande distance culturelle qui sépare les Chouans des autres Français, à tel point que l'écrivain les compare aux « *Mohicans et aux Peaux Rouges d'Amérique* ». Rappelons quand même que le terme *Chouans* s'applique, vu de Paris, à des populations de l'ouest, regroupant la Bretagne, la Vendée, l'Anjou, le Maine et la Basse Normandie. Les Angevins, Poitevins et Normands d'aujourd'hui apprécieront certainement, comme leurs voisins bretons, qu'un des plus illustres auteurs français affuble leurs ancêtres « *d'une incroyable férocité* », et les voit « *plus pauvres de combinaisons intellectuelles* » que les indigènes américains. Balzac montre ici un manque d'intelligence sociale et témoigne d'une forme d'orgueil national

⁴²³ Honoré De Balzac, extrait de *Les Chouans*, in Joel Cornette, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, conférence de Clio du 29 mars 2008, p 2 et 3, www.clio.fr.

typique de la capitale française, et qui ne s'est jamais démentie à travers les siècles jusqu'à aujourd'hui. Un manuel scolaire des années 1920, rapporte que « *Le Breton est petit, brun, trapu, énergique, d'une ténacité légendaire (têtu comme un Breton), d'une probité rare, un peu farouche, superstitieux encore, mélancolique comme son ciel mouillé de larmes* ⁴²⁴ ». Là aussi, on trouve dans le tempérament du Breton l'entêtement et la probité. L'auteur y ajoute la méfiance, la superstition (nous en avons déjà largement traité) et la mélancolie (nous y viendrons plus loin car on accuse parfois les Bretons d'avoir le bonheur triste).

Remontons maintenant dans le temps, pour constater ce que Pierre Le Baud, chroniqueur du dernier duc breton, François II, écrit à propos de la Bretagne en 1480 : « *la gent qui y habite est simple, sans fraude, humble, laborieuse, bienfaisante, patiente si par force elle n'est excitée par ire, saine de chair, joyeuse en face, preuse en force, esprouvée de loyauté, non cognoessant les vices inhumains [...] Cette principauté a neuff nascions particulières, desquelles chacun faict ung dioceze soubz singulière église cathedrale* ». Or ces « *neuf nations* » se différencient par une « *distinction merveillable, car troys sont devers Orient profferant langue gallicque, troys devers Occident en tout usage parlans langue brette, et troys moyennes aieans mistement l'un et l'autre langaiges* ⁴²⁵ ». Ici encore, probité et intelligence sociale des Bretons sont démontrées sans conteste, l'ire - la colère - n'étant provoquée que si on abuse de leur patience, selon l'avis du chroniqueur bien sûr. Par contre, considérer au XV^e siècle la différence linguistique des diocèses bretons (trois étant de langue galloise, trois de langue bretonne et trois usant des deux langues) comme une « *distinction merveillable* », contraste nettement avec l'hégémonie du pouvoir français, quand il décide en 1539 d'imposer la seule langue de l'Île de France dans la rédaction de tous les actes administratifs sur le territoire français (ordonnance de Villers-Cotterêts). Notons au passage et de nouveau que certaines régions bretonnes n'ont jamais parlé breton ; d'autres l'ont parlé et ne le parlent plus depuis plusieurs siècles. Pourtant, il ne semble pas dans l'habitude des Gallésants, quelque soit la période, de dire de la population bretonnante comme le Père Nicolas Caussin en 1638, qu' « *elle articule on ne sait quels sons barbares plutôt qu'elle ne parle* ⁴²⁶ ». Le malheureux Père Caussin, confesseur du roi Louis XIII, ayant osé critiquer la politique étrangère de Richelieu, a dû « *quitter la cour pour se retirer à Quimper [...]* « *J'ai été comme dégradé, écrit-il, livré par mes frères, envoyé dans un exil très rude, parmi des*

⁴²⁴ Joel Cornette, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, p 2

⁴²⁵ *Ibid.* p 12.

⁴²⁶ *Ibid.* p 6.

*barbares, et aux extrémités de la France (dans) le lieu le plus rude et le plus fâcheux qu'on puisse imaginer*⁴²⁷ ». L'ecclésiastique exagère certainement sa situation mais son exil offre un autre exemple de la politique du pouvoir central français: éloigner les gêneurs. Plutôt que de se remettre en cause, il préfère le plus souvent se débarrasser de ceux qui pensent trop, qui critiquent ouvertement le gouvernement et voudraient infléchir la politique de l'Etat.

Dans le domaine du plurilinguisme, peut-on dire que le système éducatif s'est beaucoup amélioré ?⁴²⁸. La plupart des Français sont encore aujourd'hui monolingues ? Pourtant l'avantage d'être multilingue a été remarqué depuis très longtemps en France puisque, visitant la Bretagne en 1636, Dubuisson-Aubenay constate que « *Les Bas Bretons ont grande facilité à apprendre les langues, telles qu'elles soient, et parlent très bien le français. On estime que Vannes, ville bretonne, est la ville de France où l'on parle mieux français*⁴²⁹ ». Nous ne mettrons pas cette aptitude des bretonnants à apprendre facilement une langue étrangère au rang des caractères celtiques. Nulle civilisation n'a plus qu'une autre le don des langues. « *Mais cette particularité linguistique (il est rare qu'un peuple uni par une culture commune ne parle pas la même langue) a sans doute permis aux Bretons une meilleure adaptabilité dans leur pays d'adoption par respect des autres langues, puisque eux-mêmes, dès le départ, avaient du accepter chez eux leurs propres différences linguistiques*⁴³⁰ ». De nos jours, le plurilinguisme représente un facteur important de l'interculturalité. Il a un caractère plus universel que le monolinguisme. Bien parler une langue reconnue pour ses Lettres comme la langue française est une qualité indéniable. Se comprendre entre nations nous paraît encore plus utile. « *Toute école qui cède à l'exclusivisme nationale est tentée de se croire l'Empire du milieu, et de revendiquer comme vassales forces civilisations qui n'ont jamais connu son existence*⁴³¹ ». Ceux qui ont fondé « la » patrie française n'auraient-ils pas du prendre le temps de réfléchir à cet axiome, en s'imposant aux populations de leurs colonies aux XIX^e et XX^e siècles ?

⁴²⁷ *Ibid.* p 6.

⁴²⁸ La France est un des seuls Etats de l'Union européenne qui refuse de modifier sa constitution pour pouvoir signer tous les articles de la charte européenne des langues et cultures minoritaires. Rappelons cependant que les députés français réunis en congrès ont adopté le 4 février 2008 un avenant à l'article 2 de la constitution, afin de reconnaître les langues régionales sur le territoire national, et que les sénateurs s'y sont opposés. Le français reste donc pour l'heure la seule langue reconnue officiellement comme celle de la République française.

⁴²⁹ François-Nicolas Baudot, seigneur de Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, tome 2, p. 374, extrait de la conférence du professeur Joël Cornette, du 29 mars 2008, *La France et la Bretagne : 1000 ans de malentendu*, p 5, conférences de Clio, www.clio.fr

⁴³⁰ Damien Aupiais [1981/2005], *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810, d'après le dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon [La Réunion] de Camille Riquebourg*, Editions JFR/Grand Océan, Saint Paul de La Réunion, 2006, p 43.

⁴³¹ G. Le Jean, in P. Levot, pp. 230-204, in Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, p 310.

- Aspects psychologiques négatifs du tempérament celte

Nulle civilisation ne peut prétendre posséder, elle seule, un ensemble de caractères positifs qui auraient tous une valeur universelle. La civilisation matérialiste occidentale de l'époque contemporaine, européenne, américaine, plus récemment japonaise, se prétendant mondiale de nos jours, voudrait avoir la prétention d'être celle-là. Le professeur Raymon Panikkar, né à Barcelone en 1918, de mère catalane et de père indien, nous rappelle qu' « *il est impossible d'établir une hiérarchie entre les cultures ou de prétendre que les valeurs d'une culture peuvent s'appliquer toujours aux autres cultures ; c'est dire qu'il est impossible d'absolutiser ou d'universaliser ses propres valeurs. Nous pouvons seulement parler d'invariants humains, c'est-à-dire des réalités propres à toute l'humanité, tel que penser, parler, croire, aimer... que chaque culture interprète néanmoins de façon différente et spécifiques. (Les cultures) ne sont pas des espèces d'un genre "culture universelle" qui inclurait tous les peuples et toutes les époques [...]*⁴³² ». Qui oserait dire aujourd'hui que les façons de concevoir le monde par la société occidentale industrielle ne sont que positives et qu'elles peuvent s'appliquer à l'ensemble de l'humanité ? Nous voyons quotidiennement les méfaits que ce système engendre : course à la production, gaspillage des ressources naturelles, inéquité des échanges internationaux, réchauffement de la planète, exode rurale et concentration urbaine, perte des repères moraux, dépravation des mœurs et violence. Il n'est donc pas dans notre intention d'idéaliser la civilisation celtique au point de n'y voir que des aspects positifs, comme les celtisants du XIXe siècle. Les populations de l'ouest, bretonne et autres, ont donc des caractères psychologiques que l'on peut juger négativement, comme certains mouvements collectifs de colère, un laisser-aller sanitaire et une tendance à la superstition. Il faut cependant ne pas regarder ces critères avec nos yeux du XXIe siècle.

La misère généralisée, particulièrement celle générée sous la deuxième partie du règne de Louis XIV par les excès de l'imposition (taxes sur le papier timbré, le tabac et les alcools) et juste avant la Révolution (famine due aux épidémies), avec les réactions de violences qu'elle a provoquées, n'a rien à voir avec les difficultés vécues par les masses populaires de

⁴³² Raymon Panikkar, *Le dialogue interreligieux et interculturel*, texte élaboré pour animer la discussion sur "Cultures et dialogue interculturel" du Forum Universel des Cultures 2004, www.alliance21.org/caravan/fr

l'époque actuelle et les mouvements sociaux que nous connaissons. N'oublions pas que, sous l'Ancien Régime et durant une bonne partie du XIX^e siècle, l'existence des gueux est si aléatoire que le moindre appauvrissement est perçu comme un anéantissement social. Les révoltes ne peuvent alors être vues que comme des mouvements de survie, l'ultime sursaut humain avant la mort individuelle... Lorsque les affamés, révoltés, s'aventurent dans les villes, des miliciens les poursuivent. « *Pour ces Bretons-là, écrit Damien Aupiais, l'imaginaire dont parle Irène Frain Le Pohon se limite aux croyances mystiques et parfois à des envies de révoltes qui les conduisent tout droit vers l'errance de grand chemin, quand le propriétaire les chasse comme des chiens. Ils deviennent des gueux, de pauvres hères souffreteux cherchant à se réfugier en ville, et que les chasse-gueux repoussent sans ménagement pour qu'ils regagnent la campagne d'où ils viennent*⁴³³ ». Alain Croix consacre une grande partie de sa thèse intitulée « *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi* » à tenter de restituer, par les chiffres et les témoignages, la situation et les causes principales de cette misère importante de la province. Mais concernant ses observations démographiques, il reconnaît dès le départ qu' « *il faut exprimer avec franchise des réserves de principes. Cette méthode mène à peu près inévitablement à l'étude d'échantillons minimes, et ils le seraient particulièrement dans la première moitié du 17^e siècle : quel est l'intérêt historique réel de ce que J. Dupâquier appelle si joliment un nuage de chiffres qui masque le néant*⁴³⁴ ». Pourtant on ne peut que louer le travail qu'il a effectué. Il n'est pas possible d'énumérer ici toutes les sources qu'il a dépouillées. Voyons les conclusions qu'il en tire.

Premièrement, malgré cette grande pauvreté de la province bretonne à l'époque moderne, sa démographie croît régulièrement jusque vers les années 1670-1680. A partir de ces années-là, « *le terme de la croissance est bien atteint [...] Partout ou presque, 1670, parfois 1680, marque un sommet jamais dépassé ensuite*⁴³⁵ ». Et Alain Croix reconnaît que ce « *schéma très général esquissé dès le départ apporte sans doute plus qu'une étude trop fouillée*⁴³⁶ ». Toujours donc ce problème de l'insuffisance des sources, en l'occurrence des chiffres... Sous l'Ancien Régime, on ne fait pas de recensements. N'existent aux yeux des élites que les nobles et les ecclésiastiques. On n'a guère que les registres paroissiaux pour

⁴³³ Damien Aupiais [1981/2005], *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810, d'après le dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon [La Réunion] de Camille Riquebourg*, Editions JFR/Grand Océan Saint Paul de La Réunion, 2006, p 43, remarque inspirée par le livre d'Irène Frain Le Pohon, *Quand les Bretons peuplaient les mers*, Fayard, Paris, 1980.

⁴³⁴ Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Maloine s.a. Editeur, Paris 1980, p 116.

⁴³⁵ *Ibid.* p 175.

⁴³⁶ *Ibid.* p 183.

tenter d'estimer la population totale. Compte tenu du niveau social du bas clergé, les registres sont tenus très sommairement. Mais ils permettent cependant de voir la tendance et de donner une évaluation. Alain Croix se sert également des répertoires des deux principaux hôpitaux de la région, l'hôtel Dieu de Nantes et l'hôpital de Vitré. Et il en retire que la croissance démographique pourrait bien être d'origine extérieure plus qu'endogène. Comment expliquer sinon que 30% des malades hospitalisés à Nantes et 52% de ceux de Vitré ne sont pas d'origine bretonne ⁴³⁷? Cette croissance modérée de la démographie n'est donc pas le reflet, comme on aurait pu le penser, d'un bien-être de la population autochtone. La misère est bien là, due essentiellement à la politique étrangère de la France. « *Cette monarchie qui prend le contrôle de la province est une monarchie belliqueuse. Pour la première fois [...] elle utilise l'économie comme une arme de guerre : les interdictions de commercer se multiplient, avec les Espagnols, les Hollandais, les Anglais* ⁴³⁸ ». Pour ses besoins militaires, Louis XIV exerce sur les nobliaux bretons une pression fiscale que ceux-ci répercutent sur les paysans. « *L'unanimité des témoins, des paysans eux-mêmes au duc de Chaulnes (le gouverneur) en passant par les missionnaires jésuites, constatent la poussée, et récente, de la rapacité des seigneurs. La croissance démographique ne modifie certainement pas le rapport de force en faveur des paysans. La grande révolte antiseigneuriale des Bonnets Rouges, en 1675, revêt donc une importance extrême : c'est un signe, et son écrasement un symbole* ⁴³⁹ ». Cette révolte des bonnets rouges est la plus importante jacquerie de l'époque moderne en France, et elle dénote un caractère typiquement breton, révélateur de leur tempérament celtique : la réaction de colère qui peut pousser ces populations à des actions spontanées particulièrement violentes. Babin, le conseiller de Colbert, n'est pas le seul à se servir de cet argument pour lui « *donner une connotation quasi raciste : " [...] les Bretons demeurent presque tous sujets au défauts du pays, et à des fougues et à des emportements* » [...] ⁴⁴⁰ ». Que certains Bretons puissent paraître impulsifs aux yeux de Babin est un fait, qu'il attribue à tous des défauts du pays, en quelque sorte des tares héréditaires, est bien un jugement raciste.

La chouannerie de la fin du XVIII^e siècle, partagée par les provinces de l'Ouest, est elle aussi essentiellement provoquée par la misère. Née dans le Maine, elle repose avant tout sur l'errance de groupes de pauvres qui se rallient à Jean Cottereau dit Jean Chouan. « *Au*

⁴³⁷ *Ibid.* p 209.

⁴³⁸ *Ibid.* p 220.

⁴³⁹ *Ibid.* p 221.

⁴⁴⁰ Jean Yves Barzic, *L'Hermine et le Soleil, les Bretons au temps de Louis XIV*, Editions C. Breizh, Spezet, 1995, p 396.

moment de la rédaction des cahiers (de doléances), la crise économique faisait pulluler les indigents, et avait réduit à l'aumône 800 pauvres sur 1 400 habitants à Saint-Berthevin près Laval, 200 sur 600 à Courgenard, 150 sur 300 à Saint-Léonard-des-Bois, 600 sur 3 000 à Sablé, le quart de la population à La Ferté-Bernard, etc. Des bandes de mendiants parcouraient les campagnes. La crainte ancestrale de manquer de pain, cause de tant de soulèvements populaires dans le passé, avait de nouveau saisi les esprits. Ce fils du Bas-Maine a donné son nom à l'insurrection dite la "Chouannerie"⁴⁴¹ ».

Parmi les éléments du comportement humain que l'on pourrait donc juger négativement, il y aurait cette propension chez les populations celtiques à se révolter plus facilement que d'autres, à contester le pouvoir en place, parfois avec violence, et à commettre des exactions en groupe ». Qui ne se souvient de la colère des paysans bretons lors de la « bataille du rail » dans les années 1960 - les artichauts et le lisier vidés devant les porches des préfectures - ou bien plus récemment des blocages de l'entrée des ports de Bretagne par les marins pêcheurs? Quand un mouvement social naît dans une autre région, il peut aussi y avoir des heurts entre manifestants et force de l'ordre. Quand il naît dans l'ouest, le pire est à craindre pour le gouvernement qui doit alors s'empresse de négocier avant que la situation ne dégénère. Car nous l'avons vu, les Celtes sont têtus et les Bretons savent très bien convaincre leurs voisins vendéens, angevins, mayennais, de les suivre dans leur revendication. L'histoire en témoigne pratiquement à chaque siècle. Le XVIIe et le XVIIIe, sur lesquels porte notre recherche, connaissent chacun leurs grandes révoltes bretonnes : celle des Bonnets rouges, nous l'avons vu, en 1675 ; plus modestement celle dite de Pontcallec en 1718. Mais la révolte qui marquera le plus les mémoires reste la guerre des Chouans au moment de la Révolution. Car c'est une véritable guerre que mènent les troupes chouannes contre les armées républicaines. Ceux qu'on appellera les Vendéens surtout⁴⁴², regroupant en fait des gens du haut Poitou, de haute Bretagne, d'Anjou et du Maine, et même de Basse Normandie au moment de la « virée de galerne », vont réussir à faire vaciller le pouvoir central. Il faut dire que la Révolution est devenue très impopulaire par son anticléricalisme et la conscription obligatoire. « *En mars 1793, les ruraux de l'ensemble du Pays nantais, d'une large part du Morbihan, du Léon et de quelques autres petits pays refusent la mobilisation, et c'est l'embrasement en quelques jours : trop, trop vite pour que le malaise ne soit bien plus*

⁴⁴¹ Rita Letendre, *Chronologie sommaire des années révolutionnaires et de la courte vie de Jean Cottureau dit Chouan*, www.letendre.org/htm/chouanjea.html, consulté le 19 mai 2008.

⁴⁴² La chouannerie et les guerres de Vendée restent étroitement liées, l'ensemble des deux conflits étant parfois connus sous le nom de Guerres de l'Ouest. fr.wikipedia.org/wiki/Chouannerie

*profond*⁴⁴³». Dans une région où le catholicisme est solidement implanté, la fermeture des églises et l'assermentation obligatoire des prêtres à l'Etat ne peuvent que provoquer une réaction. Ajoutons également un certain attachement des populations à leurs nobliaux et à la monarchie, d'autant plus que Louis XVI, guillotiné le 21 janvier 1793, n'est pas le monarque absolu qu'on a connu avant lui. Le médecin Denis Bucquet, installé à Laval en 1800, en témoigne : « *Malgré son attachement prononcé à la religion et aux princes de la maison de Bourbon, le Lavallois était resté spectateur paisible des évènements. Il ne fallait rien moins que le débordement des Vendéens, les instigations, les menaces des chefs étrangers pour le forcer à prendre les armes dans la guerre malheureuse qui a ravagé les départements de l'Ouest, à laquelle cependant il n'a participé que passivement*⁴⁴⁴ ». En fait, le Parisien Bucquet, nouvel immigrant dans le Maine, ne peut pas savoir qui a réellement participé à la chouannerie, même parmi sa clientèle. D'ailleurs ses patients ne sont assurément que des bourgeois et des nobles. Les gueux, lorsqu'ils sont malades, ne vont pas voir le médecin mais le guérisseur... Au reste, la « pacification⁴⁴⁵ » à la française, avec la « Terreur » instituée par la Convention et la terrible répression en Vendée militaire, ne permet plus aux populations éprouvées de parler ouvertement de ces évènements tragiques. L'engagement des Lavallois dans la chouannerie a certainement été beaucoup plus actif que ne le prétend le médecin.

La grande majorité des habitants de Laval, comme la plupart de ceux du Maine, de l'Anjou, de la Haute Bretagne, de la Basse Normandie et du Haut Poitou, ont du prendre fait et cause pour Jean Cottureau dit « Jean Chouan » qui, ne l'oublions pas, était mayennais. Bucquet ne se réfère pas au personnage car, en tant que parisien récemment installé en province, il n'a peut-être jamais entendu citer son surnom par un de ses clients. D'ailleurs, le médecin parle, comme d'une chose terminée en 1800, de « *la guerre malheureuse qui a ravagé les départements de l'Ouest* » - et non de la chouannerie -, alors que celle-ci se poursuit encore dans une lutte forcenée à l'intérieur de la Bretagne avec le Vannetais Cadoudal qu'on surnommait le « résistant ». Ce sont les Chouans eux même qui se nomment ainsi entre eux, parce qu'ils utilisent en guise de ralliement le cri du chat-huant. Visiblement, il y a eu amalgame du mot avec le « surnom de famille » d'un des premiers chefs des troupes insurgées de l'Ouest. Les termes chouans et chouannerie ne seront propagés en France que

⁴⁴³ Alain Croix, *La Bretagne. Entre histoire et identité*, Gallimard, Paris, 2008, p 79.

⁴⁴⁴ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Seuil, Paris, 2001, p 233.

⁴⁴⁵ Notons bien ce terme, bien entendu anachronique « pacification », qui sera inventé par la France au siècle suivant pour justifier ses prises de possession coloniales en Afrique (Maghreb, Afrique noire, Madagascar) et en Asie du Sud-Est (Indochine).



Portrait présumé de Jean Chouan. Auteur : L. de Labarre. Musée de Saint-Ouen-des-Toits (53)

beaucoup plus tard. Par contre, il semble évident que, sans la complicité d'une majorité de la population du Maine et de la Bretagne orientale, la grande armée royale et catholique des « Vendéens » du marquis de La Rochejacquelein n'aurait jamais pu prendre Laval et Fougères pour atteindre Granville, là où les Anglais ont promis des renforts militaires qu'elle ne recevra pas, et surtout elle n'aurait pas pu redescendre ensuite jusqu'à la Loire, malgré le revers qu'elle subit au Mans. Les Vendéens commettent alors l'erreur de ne pas se réfugier dans l'Argoat⁴⁴⁶ breton, où ils n'auraient pas rencontré d'opposition bien au contraire, et de vouloir à tout prix se rendre à la Loire, là où les troupes révolutionnaires les attendent et les déciment dans une véritable boucherie à Savenay le 23 décembre 1793⁴⁴⁷. La férocité des soldats de la Première République est sans limite, comme en témoigne leur général Westermann : « *Il n'y a plus de Vendée. Elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais et dans les bois de Savenay. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé* ⁴⁴⁸ ». Cette tragédie ne fait que renforcer la chouannerie qui se poursuit dans l'ouest tout au long de la période révolutionnaire et va s'étendre à la Basse Normandie, jusqu'à l'amnistie ordonnée par Bonaparte en 1802 et le rétablissement de la liberté de culte avec la signature du concordat. Par la suite, d'autres mouvements de révolte royalistes se poursuivent dans l'ouest comme celui de Cadoudal, fait prisonnier à Paris et guillotiné en 1804, puis celui de la petite chouannerie de 1815 ou encore celui de la chouannerie légitimisme en 1832. Bien entendu, tous les habitants de l'ouest ne sont pas des chouans, royalistes et cléricaux. Certains ne cachent pas leurs convictions républicaines. Mais cette réaction des contre-révolutionnaires n'aurait pu être aussi forte et durable sans l'adhésion d'une grande majorité de la population. Elle marque la différence de civilisation qui subsiste entre le grand Ouest et le reste de la France. Les républicains français, tout puissants qu'ils puissent être, enorgueillis par le nouveau centralisme parisien, ne peuvent pas s'imposer par la force et surtout dans le sang chez les descendants des anciens Celtes armoricains, qu'ils considèrent d'ailleurs comme des populations attardées. Ceux-ci leur en garderont longtemps rancune. La république ne peut pas reposer que sur les idéaux exclusifs des penseurs parisiens. « *On dit que les idées mènent le monde. Elles bouleversent bien des choses. Elles ne sont rien si elles ne parviennent pas à susciter des comportements quotidiens,*

⁴⁴⁶ L'Argoat (le pays des bois) représente l'intérieur de la Bretagne, par opposition à l'Armor (la côte). Arcoat et Armor sont les formes traditionnelles celtiques prébretonnes. En breton moderne, on dit Argoat et Arvor.

⁴⁴⁷ L'auteur de cette thèse, originaire du canton de Savenay, commune de La Chapelle Launay, a écrit un récit intitulé *Chouans et Blancs*, dans son recueil de nouvelles *Keranna, l'âme celte de Bourbon*, Édition JFR/Grand Océan Saint Denis, 1999, dans laquelle il imagine, à partir de versions plausibles d'historiens locaux, la rencontre entre éclaireurs vendéens et chouans bretons dans la forêt du Gavre, au Nord de Savenay.

⁴⁴⁸ Surnommé depuis « le boucher de la Vendée », François Joseph Westermann écrivit ces phrases dans une lettre adressée au Comité de salut public. Il fut guillotiné à Paris en avril 1794.

*des us et des coutûmes à réaliser, à faire devenir images et choses vécues par toutes et tous. C'est un long cheminement où les hommes ne suivent pas toujours leurs idées ou celles qu'on entend leur imposer*⁴⁴⁹ ». Malgré la Terreur, Robespierre n'arrivera à imposer définitivement ni la république ni ses idées athéïstes. Sa religion de la raison disparaîtra dès son intronisation à Notre de Dame de Paris. Son calendrier républicain ne lui survivra pas non plus.

Un deuxième caractère des gens de l'ouest, que l'on pourrait éventuellement leur reprocher, concernant l'époque moderne et même beaucoup plus tard dans certains endroits, serait le peu de souci accordé à l'apparence, et l'image de sauvagerie⁴⁵⁰ et d'inculture qu'ils présentent. Les témoignages sont là encore assez unanimes. Le professeur Cornette rappelle, citant Ronan Le Coadic⁴⁵¹, que « *c'est là une image construite en majorité par des auteurs francs et français, correspondant à des périodes d'indépendance ou d'autonomie de la Bretagne* ». Il déplore « *une litanie de stéréotypes qui, pendant des siècles – un millénaire – vont désormais s'attacher aux Bretons, présentés comme des “ sauvages ”, à l'image de la terre ingrate qu'ils habitent. [...] Raoul Glaber, au XIe siècle, écrit qu'ils sont “ parfaitement étrangers à toute civilisation, ils sont de moeurs incultes, prompts à la colère. Du reste, “ le mot Britto ”, renchérit le grammairien Maître Yvon, au XIIIe siècle, “ est employé comme le mot Brutus, car les Bretons sont insensés comme la brute [...] Guillaume de Poitiers au début du XIIIe siècle insiste sur la violence permanente d'un peuple de brigands et de barbares [...] Cette multitude [...] se détourne de la culture des champs et de celle des moeurs [...] sans compter qu'ils parlent un patois stupide et sont noyés de boisson. Cette singularité bretonne est renforcée encore par l'impression que disent ressentir la plupart des voyageurs lorsqu'ils traversent la province, ou tentent de la traverser comme madame de Sévigné qui resta bloquée, avec son carrosse, un long moment entre Vitré et Nantes. L'unité apparente de ces témoignages participe à la légende noire attachée à cette terre si écartée du centre politique de l'Etat royal, une terre répulsive, d'un accès pénible en raison de l'état et de la “ difficulté des chemins [...]»⁴⁵² ». Même si Dubuisson-Aubenay en 1636 trouve que « *les Basses Brettes (femmes de basse Bretagne) sont fort jolies et adroites, belles aussi de visages* », il ne peut s'empêcher d'ajouter qu'elles « *surpassent en gentillesse de beaucoup les hommes qui sont**

⁴⁴⁹ Bruno Lagrange, *La mort chrétienne existe-t-elle ?* in *La mort est une autre naissance*, ouvrage collectif sous la direction de Max de Smedt, Editions Albin Michel, Paris, 1978, p 22.

⁴⁵⁰ Le terme « sauvage » est ici à prendre dans le sens de « *qui est de nature rude, grossière* ».

⁴⁵¹ Ronan Le Coadic, sociologue, maître de conférences à l'IUFM de Bretagne depuis 1999, auteur de nombreux livres traitant des minorités nationales et des ethnicités.

⁴⁵² Joël Cornette, conférence Clio du 29 mars 2008, *La France et la Bretagne : 1000 ans de malentendu*, p 3, Clio, www.clio.fr.

noirs et fort petits, et aussy tous les animaux en leur pays » et que « les ault Bretons ou Gallos sont fort sales⁴⁵³ ». Un siècle et demi plus tard, cette image négative n'a pas changé. Jacques Cambry voit en Basse Bretagne « les individus les plus sales, les plus grossiers, les plus sauvages. Imaginez la malpropreté, (écrit-il), l'odeur, l'humidité, la boue qui règne dans ces demeures souterraines, l'eau de fumier qui souvent en défend l'entrée, qui presque toujours y pénètre ; ajoutez y la malpropreté d'individus qui ne se baignent, qui ne se lavent jamais⁴⁵⁴ ». Des habitants de Laval, Jean Baptiste Bucquet ne dit pas autre chose au tout début du XIX^e siècle: « La propreté n'est pas la vertu favorite du Lavallois. Tout ce qui tient à sa personne est fort négligé ; il ne s'occupe de son corps que pour le parer le dimanche [...] Les ouvriers et les paysans n'habitent que de misérables chambres basses, sombres et humides [...] pour se coucher sur une paille transmise de père en fils, qu'ils recouvrent d'un mauvais lit de plumes, le plus souvent sans drap, et n'ayant de couverture que leurs habits⁴⁵⁵ ».

Même Balzac, en 1829, décrit les Chouans de façon caricaturale : « Des rides venues avant le temps sillonnaient le front et la peau du cou de la Bretonne, elle était si grotesquement vêtue d'une peau de bique usée, que sans une robe de toile jaune et sale, marque distinctive de son sexe, Hulot n'aurait su à quel sexe la paysanne appartenait, car les longues mèches de ses cheveux noirs étaient cachés sous un bonnet de laine rouge [...] La grossièreté de cet homme (Marche-à-terre, le chouan) comme taillé à coups de hache, sa noueuse écorce, la stupide ignorance gravée sur ses traits, en faisait une sorte de demi-dieu barbare⁴⁵⁶ ». L'avis d'un homme du cru, pourtant tout aussi lettré que Balzac mais meilleur ethnologue, nous semble plus sérieux : « On a tort, dit M. de Cambry, de dépeindre l'habitant de ces contrées sauvages comme une espèce de brute à figure humaine. Il n'est pas si borné qu'il pourrait le paraître au premier abord ; et il peut très bien soutenir le parallèle avec les autres campagnards les plus rusés ; - Les hommes y sont vêtus de toile et de berlingue, sorte de tissu de fil et de laine d'un brun jaunâtre. - Les femmes s'y servent de la même étoffe ; elles n'ont de remarquable dans leur habillement, qu'une espèce de queue plissée d'un empan de largeur, qui tombe aussi bas que leurs jupes⁴⁵⁷ ».

⁴⁵³ *Ibid.* p 4.

⁴⁵⁴ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 214.

⁴⁵⁵ *Ibid.* p 231.

⁴⁵⁶ Joël Cornette, conférence Clio du 29 mars 2008, *La France et la Bretagne : 1000 ans de malentendu*, p 3, Clio, www.clio.fr.

⁴⁵⁷ François Manet *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne Armorique*, E. Caruel imprimeur-libraire, Saint Malo, 1834, p 91. books.google.com/books

Au-delà de ces images qui traduisent en fait une grande indigence, nous pensons qu'il faut aussi voir le peu d'intérêt que les individus attachent à leur aspect extérieur, et surtout le fait que nul membre de cette société archaïque ne doit chercher à sortir du lot. L'important est de ressembler à tout le monde. C'est ce que décrit très concrètement Jean Baptiste Bucquet en 1808: « *Le Lavallois ne fera jamais ce que ne font pas les autres ; il ne suivra jamais son impulsion et n'osera entreprendre sans s'être assuré un nombre d'imitateurs [...] Les places, les dignités sont volontiers laissées aux étrangers, parce que les Lavallois veulent tous rester égaux et ne peuvent souffrir qu'aucun d'eux s'élève et prenne un ascendant sur les autres. Qu'ils sont loin, nos bons habitants, de penser à la perfectibilité ! Ils font ce que faisaient leurs ancêtres ; ils ignorent absolument ce raffinement des mœurs sociales qu'on appelle civilisation : ils en ont rejeté également les inconvénients et les avantages* ⁴⁵⁸ ». Cette attitude de retrait de l'individu, ce désir de ne jamais faire ce que les autres membres de sa communauté ne font pas, et réciproquement le poids que ce type de société fait peser sur tout élément un peu progressiste, seront sans doute responsables du retard que l'ouest de la France, particulièrement la Bretagne, prendra dans le domaine économique durant la première moitié du XX^e siècle. La religion catholique jouera dans ce domaine un double rôle antagoniste fondamental. Par contestation à l'égard du progressisme athéiste républicain, elle confortera pendant longtemps la philosophie religieuse d'une acceptation fataliste de la misère rurale et ouvrière, avant de changer de stratégie dans les années 1960 en encourageant l'émancipation personnelle dans ses mouvements d'action sociale (JAC et JOC).

Dire que cette philosophie du comportement égalitaire basique, si typique de l'Ouest, a totalement disparu aujourd'hui serait allé un peu vite. Comme partout, l'initiative individuelle est devenu le moteur de l'économie, mais cette mentalité particulière « d'égalitarisme par le bas » évite peut-être les excès d'égoïsme, et offre en tout cas de maintenir un minimum de fraternité locale et une forte identité régionale. Elle a très probablement permis de sauver des pans entiers de la culture populaire, dont le meilleur résultat de nos jours est le renouveau étonnant des musiques et danses celtiques en Bretagne et dans bien d'autres régions de France et du monde. Qui n'a jamais assisté à un festnoz ⁴⁵⁹ breton ne peut imaginer le souci affiché

⁴⁵⁸ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 229.

⁴⁵⁹ Festnoz : la fête de nuit en langue bretonne, appelée aussi bal breton, se fait en général chaque samedi soir, dans des communes différentes d'un mois à l'autre, afin d'assurer une répartition territoriale équitable de cette réjouissance culturelle sur l'ensemble de la province. Les chants et la musique sont assurés par des chorales réduites ou des groupes de musique locaux ou régionaux dont les instruments de base sont le plus souvent la bombarde, le biniou, l'accordéon diatonique et le violon, accompagnés éventuellement de guitare acoustique.

par les danseuses et danseurs accrochés en chaîne de faire tous ensemble les mêmes pas, les mêmes chorégraphies parfois très simples mais répétées des centaines de fois avec une harmonie étonnante. Ne vous attendez pas à voir des tenues de soirée dans ce type de réjouissances populaires. Au bal breton, le costume cravate ou la robe décolletée seraient plutôt vues comme de la provocation ou du snobisme. Pour s'y rendre, on s'habille simplement : un t-shirt, un jean, pour les femmes éventuellement une jupe mi longue et un chemisier. L'important est de ressembler à tout le monde pour ne pas dépareiller dans la chaîne des danseurs. Si l'on vous juge, ce ne sera pas sur la valeur de vos habits mais seulement sur vos pas de danses dont la qualité démontre votre degré d'intégration. Comme leurs ancêtres des siècles précédents, les Bretons d'aujourd'hui se soucient donc peu de l'apparence. C'est là un caractère régional spécifique qu'on ne peut nier. Quant aux parades des cercles celtiques ou des bagadou en costumes traditionnels toujours impeccables, elles démontrent également l'inutilité pour les Celtes de se faire remarquer individuellement. Comme quoi, le peu de souci de l'apparence personnelle et le sens de l'égalitarisme populaire, qui furent si longtemps la cause de tous les maux sur le plan sanitaire, social et même économique, sont devenus des avantages sur le plan culturel, à condition évidemment d'apprécier cette image folklorique actuelle de la culture bretonne.

Pour en terminer avec les caractères psychologiques jugés négatifs, nous ne pouvons éviter de reparler des « superstitions »⁴⁶⁰. La croyance au divin, à une autre vie après la mort, à un paradis que les bretonnants nomment *tirnanog*, « *le pays de l'éternelle jeunesse* », et qu'ils situent au-delà des mers, c'est-à-dire pour eux au-delà de l'Atlantique, cette foi jamais désavouée dans l'immortalité de l'âme, ont leurs déviations : les pratiques superstitieuses. Nous n'allons pas les redéfinir. Le lecteur peut se reporter pour cela au début de cette thèse, et particulièrement au paragraphe intitulé « Le pays bretonnant et le pays gallo, terres de missions au XVIIIe siècle. L'évangélisation de l'Ouest et l'interreligiosité christiano-celtique ». Ces pratiques superstitieuses sont donc particulièrement marquées à l'époque moderne. Un grand nombre persistent durant tout le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e. Nous n'y insérons pas les phénomènes surnaturels reconnus par l'Eglise, comme les apparitions ou les miracles des saints qu'elle a canonisés, qui, reconnaissons-le, flirtent

⁴⁶⁰ Nous mettons le mot entre guillemets pour relativiser le sens péjoratif qu'on lui donne habituellement de nos jours. « *Il désigne aussi la croyance que certains actes ont toujours une conséquence positive ou négative, que certains objets, animaux ou personnes portent systématiquement bonheur ou malheur, que certains phénomènes sont des présages automatiquement suspicieux ou funestes, et ce pour des raisons que la personne superstitieuse ne saurait expliquer, ou pour des raisons considérées comme irrationnelles, non admises par la science moderne* » : définition de l'encyclopédie ouverte Wikipédia qui nous paraît très convenable.

pourtant avec la superstition. Les exécutants de la contre-Réforme, voulant imposer aux populations de l'Ouest les préceptes du Concile de Trente, leur concèdent la reconnaissance de nombreux saints locaux et des miracles qu'ils opèrent. La position de l'Église reste ambiguë concernant les fêtes en l'honneur des saints. Les instituant à telle ou telle grande date du calendrier agroliturgique, souvent pour « supplanter » d'anciens rassemblements druidiques, le clergé local s'en sert à de nombreuses occasions pour raviver la crainte de Dieu et demander l'aide du saint dans des périodes de crises, notamment sanitaires. Les pèlerinages pour enrayer la peste se multiplient dans l'ouest, plus que partout ailleurs, au XVII^e siècle.

Le siècle précédent est celui du début des épidémies en Bretagne et dans les provinces voisines, importées dit-on par les troupes étrangères. « *Les premiers cas (de peste) surgissent à peu près partout en même temps, à l'été 1563 [...] Nantes [...] Rennes, Saint Malo, le Penthièvre, le Vannetais sont touchés et le restent jusqu'en 1564*⁴⁶¹ ». Dans les années 1580, la peste jusque là sporadique s'installe, faisant de nombreux morts. « *C'est bien l'épidémie qui a tué. Et pourtant les pauvres meurent de faim sur les bords de la Loire après les mauvaises récoltes de 1583 : ici au moins la faim pourrait bien avoir fait le lit de l'épidémie*⁴⁶² ». Le XVI^e siècle finissant et le début du XVII^e sont les grandes périodes de contagion. « *Dès la fin de 1591 en effet, au plus tard au premier trimestre 1592 en Pays Nantais, la mort prend un envol d'autant plus lourd de conséquence qu'il se répète, avec une force semblable et même pire en Pays Nantais, très exactement un an après, fin 1592 ou début 1593*⁴⁶³ ». La famine se conjugue à la maladie, puisqu'en 1597, « *le gouverneur de Vitré raconte que le peuple ne vit plus que d'herbes, parmi les champs, pour la grande stérilité des bleds [...]*⁴⁶⁴ ». L'épidémie s'étend désormais aux provinces voisines de la Bretagne : « *en 1605, la peste a régné dans le tout proche Anjou et les mentions bretonnes se comptent par dizaines*⁴⁶⁵ ». De 1621 à 1641, la maladie entre dans une forme de chronicité toujours à cause de la misère. « *C'est donc la famine qui explique l'extraordinaire poussée de la mort au printemps 1631 à Nantes et dans les paroisses du Sud de la Loire, aux confins du Poitou*⁴⁶⁶ ». L'analyse d'Alain Croix « *met en valeur le rôle des campagnes dans la propagation de l'épidémie : la ville ne joue pas le rôle de foyer d'infection qu'on lui prête parfois : le constat effectué en 1639 vaut très certainement et très généralement pour les grandes villes closes.*

⁴⁶¹ Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 18^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1981, p 264.

⁴⁶² *Ibid.* p 265 et 268.

⁴⁶³ *Ibid.* p 271.

⁴⁶⁴ *Ibid.* p 280.

⁴⁶⁵ *Ibid.* p 283.

⁴⁶⁶ *Ibid.* p 301.

*L'exode d'une partie de la population aisée, la possibilité de tenter au moins d'interdire le franchissement des portes aux suspects peuvent expliquer très simplement un avantage d'autant plus frappant que les faubourgs sont beaucoup plus souvent réduits au même sort*⁴⁶⁷ ». Alain Croix fait ici référence aux chasse-gueux dont parle Damien Aupiais dans son livre - mémoire de maîtrise « *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810...* ».

On se rend mieux compte, après ce court récapitulatif, de l'extension dans tout l'ouest de la peste et de la mort par épidémie - pour lesquelles la médecine de l'époque n'a aucune explication rationnelle - de l'ampleur que peuvent prendre les superstitions, seuls remèdes à l'épidémie, et de l'emprise que va exercer le clergé sur les consciences pour instaurer la crainte de Dieu et la nécessité de se repentir (de demander pardon, d'où vient le nom de « pardon » donné à chaque pèlerinage au saint local - pardon de Sainte Anne, pardon de Saint Yves). C'est là toute l'ambiguïté de l'action des missionnaires. Si le poids des superstitions n'avait pas été aussi important et la misère aussi générale, notamment en Bretagne, il est peu probable que les missions catholiques du XVII^e siècle auraient eu une telle audience. Mais nous ne prétendons pas pour autant que l'œuvre des missionnaires n'a pas été utile, spirituellement et même socialement, à ces populations dans un profond état d'abandon. Elle a permis au moins de faire disparaître en partie les abus de pratiques superstitieuses frisant souvent le ridicule, le grotesque, comme celles décrites dans le « *Traité des superstitions* » de Jean Baptiste Thiers publié en 1679. Nous n'en citerons que quelques unes à titre d'exemple : « *boire dans un seau d'eau après qu'un cheval y a bu, ou s'exposer tout nu au soleil levant et en même temps dire certaine quantité de fois Pater et Ave*⁴⁶⁸ » pour guérir de la fièvre, « *faire mettre les nouveaux mariés tout nus et faire baiser à l'époux le gros doigt de pied gauche de l'épouse et à l'épouse le gros doigt de pied gauche de l'époux, (ou) pisser dans le trou de la serrure d'une église où l'on a épousé*⁴⁶⁹ » pour éviter le nouement de l'aiguillette, c'est-à-dire l'impuissance, « *sonner une cloche pendant vingt-quatre heures, la veille de la Saint-Jean, dès l'aurore, pour empêcher les maléfices des sorcières toute l'année*⁴⁷⁰ ». Le fiévreux buvant l'eau dans laquelle un cheval a bavé, ou qui sort de chez lui nu au petit matin, n'a-t-il pas plus de chance de mourir d'une pneumonie ou d'autre chose, que de guérir? Quant à faire déshabiller les mariés ou à uriner contre la porte d'une église, sans doute ne faut-il y voir qu'un peu de perversion bien anodine ? Notons cependant que les quelques exemples de

⁴⁶⁷ *Ibid.* p 341.

⁴⁶⁸ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 132.

⁴⁶⁹ *Ibid.* p 122.

⁴⁷⁰ *Ibid.* p 127.

superstitions présentés par le professeur Lebrun proposent souvent des rites à exécuter *trois ou neuf fois* - chiffres, nous l'avons vu, particulièrement symboliques pour les Celtes - recommandent expressément l'utilisation de *rameaux de buis* - végétal sacré des druides - ou garantissent en grand nombre les hommes et les bêtes contre les *maléfices du sorcier* - personnage très symbolique du chamanisme.

François Lebrun remarque également que « *Thiers est particulièrement proluxe sur les croyances populaires concernant la Saint-Jean d'été*⁴⁷¹ ». Or nous avons vu, dans la présentation du calendrier agro liturgique, que cette fête chrétienne a remplacé une des plus importantes fêtes druidiques : celle du solstice d'été. « *La Saint Jean-Baptiste, le 24 juin, est avec Noël et plus que Pâques, la grande fête populaire de l'année, mal christianisée d'une fête très ancienne. En marge de l'office du Précurseur, le plus grand saint après Marie, de nombreuses pratiques plus ou moins magiques marquent la journée* », écrit l'historien. Ces pratiques magiques - du grand feu que l'assistance observe « religieusement », assemblée villageoise dans laquelle on réserve des places pour les ancêtres défunts - aux sauts des jeunes gens « prêts à marier » par dessus les flammes pour avoir la meilleure épouse - aux tisons soigneusement recueillies pour préserver du mauvais sort, de la foudre et de l'incendie – ne sont-elles pas toutes directement liées à la religion des anciens Celtes ? « *Les condamnations du clergé ou, à d'autres moments, ses tentatives de récupération d'une fête jugée trop païenne, ne peuvent pas grand chose contre des coutumes populaires particulièrement anciennes et vivaces*⁴⁷² ». Ces coutumes ont-elles totalement disparue aujourd'hui ? Qui n'a jamais entendu parlé des feux de la Saint-Jean en Bretagne, en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et dans d'autres pays européens, voire au Québec ou même aux Etats Unis ?

2/ Organisation sociale, alimentation, fêtes collectives

Ces caractères, même s'ils peuvent remonter à des temps très éloignés, ne sont pas aussi ancrés dans les populations qu'ils concernent, que les précédents. S'il peut y avoir une héritabilité génétique du tempérament, donc du comportement, celle de l'organisation sociale, de l'alimentation, des fêtes collectives, de ce qu'on englobe dans le terme si galvaudé de « culture », ne peut être que sociale, donc acquise. André Malraux écrivait très justement que « *la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* », citation reprise par le groupe musical

⁴⁷¹ *Ibid.* p 127.

⁴⁷² François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 101.

Renésens, dans sa chanson « *kiltire partazé*⁴⁷³ ». Nous dirons simplement que le maintien de la culture d'un peuple dépend cependant de l'opiniâtreté, de l'entêtement durable dont celui-ci fait montre. Ainsi, nous le voyons bien, on en revient quand même à cette psychologie du tempérament et de réaction mise en évidence précédemment.

Dans l'Europe précésarienne, l'organisation sociale des occupants de la Gaule montre une volonté constante d'occuper de façon équilibrée un territoire, sans aucune centralisation.



LA GAULE AVANT LA CONQUÊTE

⁴⁷³ L'interprète Morgan Aupiais chante dans ce maloya enregistré en 2008 pour l'album « *Intercultural* » que « *La kiltir té pa fé andan nou kan nou lé né, selman an grandisan, firamesir ni apran* ». Traduisez que « *La culture ne se trouve pas dans les structures mentales à la naissance, ce n'est qu'avec l'âge qu'on l'acquiert* ».

Les "peuples celtes venus d'au-delà du Rhin s'implantent en Gaule, par petits groupes, et non sous forme d'une invasion massive, comme les historiens le pensaient jusqu'à ces dernières années [...] Ce monde celtique est un monde instable sans unité politique. Mais il se caractérise par une même langue, un mode de vie et de pensée identique, une économie semblable et des pratiques religieuses analogues⁴⁷⁴.

La présence romaine, puis le système féodal franc ne modifieront pas fondamentalement ces bases sociales. « *La tribu gauloise vit en autarcie, mais elle pratique néanmoins le commerce avec ses pairs. Si beaucoup de vicus se situent à proximité des rivières et des fleuves, c'est non seulement pour pratiquer la pêche mais aussi parce qu'elles sont des voies de communication qui permettent de déplacer les marchandises et les hommes. Sur les berges des rivières et des fleuves, on trouve donc des comptoirs commerciaux et des ports fluviaux [...] La construction des habitations varie naturellement, suivant les ressources de chaque région: en pays de forêts, huttes de branchages et cabanes de charpente; en terrain rocheux, huttes en pierre sèches, même lorsque le bois ne manque pas aux environs [...] Ces cases se groupent à l'intérieur d'une cour, entourée elle-même d'un mur en pierre sèche [...] Les maisons de plan rectangulaire [les maisons circulaires ne se trouvent que dans l'île de Bretagne] sont composées de solides poteaux de bois qui maintiennent des murs en clayonnage revêtus d'argile. Le bois est aussi un élément essentiel de la charpente. Le toit est recouvert de chaume, de roseaux, plus rarement de tuiles de bois [...] Les toits de chaume laissent passer librement la fumée des foyers domestiques. Caves ou selliers font leur apparition. Des greniers surélevés protègent les récoltes de l'humidité et de la convoitise des bêtes. Des silos, pour le stockage des céréales destinés à la consommation à long terme, sont creusés dans le sol. Quelques constructions sur poteaux servent d'étables ou de remises à outils. Des aires de travail, à moitié enterrés, accueillent des métiers à tisser verticaux. L'eau potable est puisée dans les puits. Des fosses-dépotoires reçoivent les déchets. Des palissades délimitent l'ensemble de ces bâtiments. La campagne ressemble à la nôtre. Le climat et la végétation de cette époque sont très proches de ce que nous connaissons aujourd'hui⁴⁷⁵ ».*

Cette vision historique de l'écrivain Joëlle Brière, qui par ailleurs a rédigé un bon livre sur l'archéologie de la France, et dont l'érudition a été soulignée par le musée d'archéologie

⁴⁷⁴ Site Internet de Lionel Coutinot *Au fil de l'histoire*, rubrique *La Gaule avant Jules César*, citation et carte extraites du livre de Renée Grimaud, *Nos ancêtres les Gaulois*, Éd. Ouest-France, 2001, lionelcoutinot.club.fr.

⁴⁷⁵ *Ibid*, citation extraite d'un texte de Joëlle Brière, *La Gaule du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ*, 1994, document pédagogique du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

nationale de Saint Germain en Laye, nous semble tout à fait plausible, d'autant plus que des éléments de cette description pouvaient encore se voir il y a peu de temps.

On retrouve en effet ce type de construction archaïque dans les corps de ferme de la plupart des petites exploitations agricoles encore en activité jusque dans les années 1960 dans tout l'ouest de la France. Bien entendu, les murs de pierre, l'ardoise et la tuile, celle-ci au Sud de la Loire, ont presque partout remplacé la paille pour les toitures, mais rares sont les fermes qui ne possèdent pas encore une ou deux remises, genres de huttes en perches de châtaigner recouvertes de chaumes servant de remise à bois pour l'hiver ou de cave à vin. Durant notre enfance, il y en avait dans la ferme familiale. Nous l'avons dit, on rencontre encore aujourd'hui des maisons neuves au toit de chaume, en Grande Brière Mottière, dans l'ouest de la Loire Atlantique, où ce particularisme est un atout touristique pour la presqu'île guérandaise. L'abbé François Manet, dans son « *Histoire de la Petite Bretagne* » confirme qu'au XIXe siècle l'aspect des bâtiments ruraux a peu changé de ce qu'il pouvait être au Moyen Age : « *A la campagne, ils plaçaient de préférence leurs habitations dans le voisinage de quelque rivière ou de quelque forêt. Quelques piliers de bois réunis par un clayonnage enduit de glaise et couvert de genêt, de jonc ou de chaume, en faisaient communément les frais. Gens et bêtes y menageaient souvent ensemble; comme le font encore aujourd'hui les pauvres chez nos paysans Bas-Bretons, qui se réservent seulement le haut-bout de leur misérable case* ⁴⁷⁶ ». Emile Souvestre, à la même époque, donne une vision très authentique de la campagne bretonne : « *Le morcellement des terres en Bretagne a multiplié les métairies ; mais leur grand nombre a nui à leur importance. La plupart ne sont que des chaumières cachées sous l'ombrage des ormes, ou derrière des haies d'aubépine, et l'on n'en soupçonnerait pas l'existence, sans la légère colonne de fumée qui les indique de loin. Cette habitude de placer les maisons et les champs cultivés qui les entourent dans les lieux les plus bas, et les abriter derrière les feuillées contribue plus que tout le reste à donner au pays une apparence sauvage. Le voyageur qui traverse les grandes routes parcourt souvent plusieurs lieux sans apercevoir un seul toit ni un seul sillon. Son regard a beau se promener autour de lui, il ne découvre que des bruyères, des taillis, ou des bois semés dans la vallée ; il croit que tout est désert ; mais il ne sait pas qu'au revers de toutes ces landes se trouvent des hameaux,*

⁴⁷⁶ François Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne Armorique, tome I*, E. Caruel imprimeur libraire, Saint Malo, 1834, p 167. books.google.com

*qu'au milieu de tous ces bois se cachent des villages*⁴⁷⁷ ». Nous en avons gardé exactement le même souvenir pour une époque beaucoup plus récente (les années 1960) en traversant les départements bretons mais également l'Orne, le Cotentin, la Mayenne, le Maine et Loire, la Vendée et les Deux Sèvres. C'est ce qui frappait encore le plus un observateur lorsqu'il venait dans l'Ouest : cette impression de pénétrer dans une région un peu mystérieuse où la vie humaine semblait parfois s'être cachée au fond des chemins creux parcourant le bocage.

Finalement, on trouve peu de descriptions de la vie familiale, laborieuse ou récréative des milieux populaires de l'ouest de la France sous l'Ancien Régime. Par contre, « *au 19^e siècle, qu'ils soient artistes résidant dans la province, ou bien y voyageant ou bien encore fonctionnaires en mission dans tel chef-lieu d'arrondissement, de nombreux hommes montrent un vif intérêt pour la Bretagne. Leurs textes ou leurs œuvres, le plus souvent teintés de misérabilisme, fournissent d'abondantes descriptions des mœurs des populations bretonnes. Jacques Cambry (déjà largement cité), [...] tient une place particulière parmi ces individus qui nous livrent leurs observations et impressions. Son « voyage dans le Finistère » ou « état de ce département en 1794 et 1795 », qui fait l'objet d'une réédition critique de Fréminville en 1836, est à l'origine de la diffusion de l'image d'une Bretagne à l'écart du monde, répulsive car trop ancrée dans son passé, et en même temps sublime car témoins des origines celtes [...] Olivier Perrin vit lui aussi en Bretagne, à Quimper. Il publie à partir de 1808 un recueil de gravures intitulé « Galeries des mœurs, usages et coutumes des Bretons de l'Armorique » [...] Ces œuvres sont pour les artistes à venir, peintres, dessinateurs, écrivains, photographes..., une source d'inspiration [...] Chacun à sa manière est un faiseur d'image. Comment dans ces conditions retrouver la réalité ?*⁴⁷⁸ ».

L'image de la « pièce à vivre », unique salle commune où l'on vit en famille, fait peut-être partie des clichés plus ou moins subjectifs, mais même « déconstruite », elle offre cependant des références communes qui ne sont pas contestables. Celle de la présence des animaux d'élevage à proximité, afin de profiter de la chaleur des bêtes, malgré toutes les incommodités que cela entraîne (bruits, mauvaises odeurs, problèmes sanitaires) ne l'est pas moins. « *La description des maisons rennaises que laisse Dubuisson-Aubenay [...] emporte la*

⁴⁷⁷ Emile Souvestre, *Les derniers Bretons, Tome second, nouvelle édition entièrement revue et corrigée*, Michel Lévy frères, libraires éditeurs, Paris, 1866, p 215 et 216. books.google.com

⁴⁷⁸ Eric Morin, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 16 et 17.

conviction, affirme Alain Croix : *par dedans elles sont mal ordonnées, les chambres et quartiers mal disposés. En la plupart des logis, il faut passer à travers la sale ou cuisine pour aller à l'escurie ou estable. C'est comme au reste de la Bretagne : les bestiaux passent par mesme passage que les hommes, et peu s'en faut qu'ils ne logent ensemble [...] Leur meuble est à l'avenant : leurs lits sont forts courts et fort aults de terre, leurs tables aultes et leur sièges d'autour fort bas. Les puces et punaises n'y manquent pas*⁴⁷⁹». Et le professeur Croix de préciser concernant la Basse Bretagne, que « *là où il est utilisé, le lit-clos n'est sûrement pas un lit douillet que pour les hommes : les parasites de tous ordres y trouvent abri et sécurité*⁴⁸⁰ ». C'est d'autant plus certain que les logements sont en général peu aérés et mal éclairés. « *Le plus grand nombre de ces chambres ne reçoit le jour que par des lucarnes étroites et on y allume de feu que pour préparer les aliments*⁴⁸¹ », écrit le docteur Bucquet concernant les logements des Lavallois. Enfin, pour terminer cette courte partie concernant le milieu de vie, notons que, contrairement aux idées reçues, la cheminée si typique des clichés de la demeure bretonne traditionnelle et de la maison rurale européenne en général, n'est pas toujours présente, même en ville à l'époque moderne. « *Sinon, pourquoi, se demande l'historien, les bourgeois malouins interdiraient-ils après l'incendie de 1661 de faire du feu dans les pièces sans cheminée*⁴⁸² ». C'est bien que certains habitants en plein XVII^e siècle font simplement un feu au milieu de la pièce, pour cuire leurs aliments et se chauffer ! A travers ces maigres témoignages, il apparaît cependant plus qu'évident que l'habitat et les conditions de vie des populations de l'Ouest d'il y a moins de quatre cents ans, n'ont pas beaucoup évolué par rapport à ceux de leurs ancêtres celtes plus de mille ans auparavant.

Passons maintenant aux objets domestiques et à l'alimentation. En Bretagne, « *la cheminée est le centre de la vie, écrit l'ethnologue François Hubert. Elle regroupe des fonctions essentielles, pratiques (chaleur et confection des repas), sociales (par sa décoration et son organisation, elle est un système de représentation de la maisonnée, et c'est devant elle que se déroulent les veillées), symboliques et religieuses enfin : le crucifix et les images pieuses trônent sur le manteau de la cheminée, la transformant parfois en véritable "autel domestique", et c'est autour du feu que sont lues les "vies des Saints"*⁴⁸³ ». Nous sommes là

⁴⁷⁹ Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi*, maloine s.a. éditeur, 1981, p 803.

⁴⁸⁰ *Ibid*, p 804. Le lit-clos est une sorte d'armoire à portes coulissantes, où les Bas Bretons s'enfermaient pour dormir. Il était encore largement utilisé dans le Finistère jusque dans les années 1960.

⁴⁸¹ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 231.

⁴⁸² Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi*, maloine s.a. éditeur, 1981, p 802.

⁴⁸³ François Hubert et Patrick Hervé, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 22.

Le granit et le chêne, matériaux de base des demeures bretonnes



Extérieur et intérieur de l'habitat traditionnel de l'Armorique (maison de 1736) (D.A 2003)



dans une image du XIX^e siècle héritée de Perrin⁴⁸⁴, mais rien ne permet de penser que ce n'est pas aussi celle du début du XVIII^e, dont nous conservons à titre personnel des preuves incontestables⁴⁸⁵. Le plus intéressant dans cette description reste la symbolique spirituelle que les occupants rapprochent de l'endroit où ils font le feu. « *C'est autour de la cheminée que prennent place les ustensiles les plus utilisés pour la cuisson, certains restant pratiquement en continu sur les braises ou les flammes comme le chaudron ou la cafetière [...] Le trépied fait l'objet de divers croyances et pratiques : laisser un trépied vide sur le feu porte malheur, la jeune fille doit l'enlever en même temps que la marmite sinon elle retarde son mariage, et, si on doit l'emmener à la forge, il faut le traîner derrière soi, faute de quoi on s'expose à de grands malheurs. Ces pratiques sont attestées aussi bien en haute-Bretagne qu'en Basse-Bretagne*⁴⁸⁶ ». On retrouve donc à ce niveau ce qu'on appelle les superstitions, qui ne sont rien d'autres, nous n'en doutons plus, que des croyances se rattachant à la religion celtique!

Le feu, le trépied, le chaudron: comment ne pas voir dans ces trois objets complémentaires des références au « chaudron » des druides ? « *Le chaudron demeure l'emblème le plus sûr des Gaulois ou des Celtes*⁴⁸⁷ » affirme Myriam Philibert. À défaut de contenir la potion magique, il sert pour l'essentiel à cuire des bouillies. « *Les bouillies, généralement de sarrasin et d'avoine, constituent au 19^e siècle la base de l'alimentation de l'ensemble de la Bretagne paysanne*⁴⁸⁸ ». On ne voit pas pourquoi ce serait différent aux siècles précédents. L'utilisation du froment, base du pain des autres Français, est peu répandue. Jacques Cambry pour le Finistère, le confirme : « *la nourriture ordinaire du laboureur est la bouillie d'avoine et de blé noir [...] Leur pain est un mélange d'orge, de trois quart de seigle et d'un seizième de froment*⁴⁸⁹ ». « *En règle générale, la pratique consiste à manger directement dans le bassin [...] (Celui-ci) est rarement placé sur la table mais sur un*

⁴⁸⁴ Olivier Perrin réalise vers 1810 des dessins et des esquisses très fidèles de la société villageoise des environs de Quimper. Il est à l'origine d'une longue pratique de collectage d'images d'un grand intérêt documentaire.

⁴⁸⁵ L'auteur de cette thèse a eu de ses parents l'ancienne demeure de ses grands parents, à La Chapelle Launay (44), dont les murs de pignon, en pierres de granit posées (liant de terre glaise), sont datés de 1736 (une pierre de tuf blanc l'authentifie), possédant une cheminée construite sans conteste possible en même temps.

⁴⁸⁶ François Hubert et Patrick Hervé, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 22 et 23.

⁴⁸⁷ Myriam Philibert, *Les guerriers aux têtes coupées*, article de 22 pages, in la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003, p 43.

⁴⁸⁸ François Hubert et Patrick Hervé, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 25.

⁴⁸⁹ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 215.

*trépied en bois à même le sol, chacun s'installant autour sur des tabourets bas*⁴⁹⁰ », image d'une position pour manger en famille que l'on retrouvait encore dans le milieu créole pauvre de La Réunion à la fin du XX^e siècle. « *En réalité, la table, dans la société bretonne du XIX^e siècle, n'a pas la même signification qu'aujourd'hui, et on peut s'en passer pour manger* »⁴⁹¹.

Mais le grand régal des Bretons - qui le contesterait ? - est la galette ou crêpe de blé noir, goût qu'ils partagent avec leurs voisins du Maine, puisque Bucquet affirme en 1808 qu'elle est le « *mets favori des Lavallois* »⁴⁹². Les autres composants des repas sont « *exceptionnellement un peu de viande de porc, presque jamais de poisson* »⁴⁹³, ce qui paraît curieux en Bretagne. Mais Jacques Cambry précise aussitôt que le Finistérien « *vend son poisson qu'on ne voit jamais sur la table* ». L'abbé Manet résume ainsi leur alimentation : « *Les crêpes, la bouillie, le pain de seigle, les laitages, le lard dans les jours de fêtes, sont leur nourriture ordinaire* »⁴⁹⁴. Nous ne nous étendons pas plus sur les autres aspects alimentaires qui ne constituent pas véritablement des critères patrimoniaux spécifiquement celtiques au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire ancrés de longue date dans les populations de l'Ouest. « *Le beurre est en Bretagne, comme sans doute nulle part ailleurs, un aliment qu'entourent des pratiques culinaires très riches et très anciennes, écrit Alain Croix, notant l'étonnement du voyageur charentais Jouvin qui nous évoque en 1672 déjà les pratiques bien étranges de son hôtellerie de Muzillac : on nous apporta dans un grand bassin cinq ou six mottes de beurre frais, qui est une coutume ordinaire des hostelleries en Bretagne* ». Mais ce produit n'est pas forcément présent sur toutes les tables des pauvres, car « *les marchandes de beurre [le] vendent surtout à une clientèle aisée, bourgeoise, grosse consommatrice, et cela de longue date puisque nous gardons trace dès le XVII^e siècle de relations privilégiées entre clients et fournisseurs à la campagne [...] Dans la cuisine populaire, la matière grasse vient beaucoup plus de pains de graisse ou de saindoux que de beurre* »⁴⁹⁵. Cette information apparaît importante pour notre recherche puisque, jusque dans les années 80, les Réunionnais font encore la cuisine au saindoux conservé dans de grands bacs en plastic de vingt litres.

⁴⁹⁰ François Hubert et Patrick Hervé, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 26.

⁴⁹¹ *Ibid.* p 28.

⁴⁹² François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 231.

⁴⁹³ *Ibid.* p 215.

⁴⁹⁴ François Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne Armorique*, tome I, E. Caruel imprimeur libraire, Saint Malo, 1834, p 91, books.google.com/books.

⁴⁹⁵ Alain Croix, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 48 et 52.

Reste à parler de la consommation des boissons alcoolisées dont les populations celtiques, à tort ou à raison, ont la réputation d’user avec excès. Les Gaulois, dit-on, boivent de la bière: la cervoise. « *La bière gallo-romaine entrainait dans la liste des remèdes et nos ancêtres la consommaient à des fins thérapeutiques* ⁴⁹⁶ ». Pourtant, comme boisson d’usage courant, elle n’est « *apparue en France à partir des Flandres qu’à la fin du XVe siècle seulement, (et) gagne la Bretagne au plus tard à la fin du XVIe siècle, mais sa consommation reste étroitement localisée [...] (à la côte nord) en raison des contacts beaucoup plus nombreux avec Anglais et Flamands [...] Elle commence [...] à cette époque à progresser sur la côte Sud, probablement et logiquement à partir de Nantes, le port qui garde les contacts internationaux les plus nombreux [...] Les raisons profondes du progrès de la bière dans la consommation tiennent à son bas prix* ⁴⁹⁷ ».

Le cidre « *joue un rôle tout à fait comparable à celui de la bière, mais beaucoup plus précocement et massivement. [...] La progression à partir de la Normandie est attestée par la géographie de son succès. [...] [Mais] le cidre reste un pis-aller, boisson des pauvres* ⁴⁹⁸ » qui « *ne conquiert la Bretagne qu’à la fin du Moyen Age seulement* ⁴⁹⁹ ».

Le vin est de loin la boisson préférée dans tout l’Ouest, plus que dans le reste de la France, et de longue date grâce à la grosse zone de production que constitue le Bordelais. « *L’importance de la consommation du vin en Bretagne est connue depuis longtemps, au moins pour la fin du Moyen Age* ⁵⁰⁰ ». « *La zone de production de vin est beaucoup plus importante qu’aujourd’hui, au moins jusqu’au XVIe siècle : les vignobles occupaient comme aujourd’hui la région de Nantes, mais avec une extension importante au Nord de la Loire [...] On a donc longtemps consommé du vin breton - le cépage du muscadet est même attesté dès 1635 -, du vin d’Anjou et de Touraine grâce à la Loire, et aussi très tôt des vins du Bordelais, venus bien entendu par mer, ce qui explique largement que, pendant très longtemps, la boisson habituelle dans les ports bretons ait été le vin plutôt que le cidre* ⁵⁰¹ ». L’eau de vie est également bue en quantité par les paysans (l’alambic permettant de récupérer

⁴⁹⁶ Site Internet du parc archéologique gallo-romain de Rochefort-Malagne (Belgique – Wallonie), paragraphe *La cervoise*, www.malagne.be/fr/arch/cervoise.asp.

⁴⁹⁷ Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 18^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1981, p 837.

⁴⁹⁸ *Ibid.* p 838 et 839.

⁴⁹⁹ Eric Morin, conservateur du Musée de Bretagne, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l’association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 43.

⁵⁰⁰ Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1981 p 840.

⁵⁰¹ François Hubert, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l’association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 57.

l'alcool des vieux stocks de cidre et de piquette), mais surtout par les marins qui la considèrent comme un facteur essentiel dans le maintien de la santé à bord des grands voiliers. Chaque homme de bord, de la marine marchande comme de la pêche au large, a droit quotidiennement à son quart d'eau de vie ou de rhum. Mais le vin, en Bretagne, reste cependant le principal vecteur de l'alcoolisme. Si « à la fin du XVe siècle [...] les citadins (en) consomment beaucoup plus que les ruraux, les habitants des côtes beaucoup plus que ceux de l'intérieur, les pays producteurs beaucoup plus que les pays sans vigne, [...] au milieu du XVIIe siècle, l'impression prévaut d'une consommation beaucoup plus largement entrée dans les mœurs ⁵⁰² ». Alain Croix relève qu'on sert du vin dans la plupart des hôpitaux de la Bretagne orientale. Il estime la consommation moyenne annuelle à 100 à 200 litres de vin par Nantais à la fin du XV^e siècle, et dénombre un cabaret pour 200 habitants dans les faubourgs de la ville un siècle plus tard - des chiffres impressionnants par rapport à ceux d'aujourd'hui (moins de 70 litres de vin consommé par Français en 2005⁵⁰³).

« La consommation des boissons alcooliques, considérée dans son ensemble, a sensiblement progressé du XVe au XVIIe siècle, moins par augmentation des quantités absorbées dans les zones déjà conquises au XVe siècle que par extension géographique des niveaux de consommation élevés. [...] L'ivrognerie gagne au point de frapper au milieu du XVIIe siècle des témoins étrangers voyageant avec des a priori très différents ⁵⁰⁴ ». Ceux-ci déplorent « les excès très grands », « l'amour que les Bretons ont pour le vin, amour que Babin rend responsable de la violence qu'il a constatée mais aussi de la pauvreté, “ pour ce qu'à tous les jours de marché et de feste chaque homme mange et boit tout ce que son travail et son industrie luy ont acquis les autres jours et s'yvre ordinairement, surtout en Basse Bretagne, avec sa femme et ses enfants” ⁵⁰⁵ ». Le bas clergé n'est pas exempt de cette étonnante souïlographie. « En 1614, ainsi le promoteur du diocèse [de Vannes] dénonce “les yvrogneries insolentes et débauches qui se font en ce diocèse aux nouvelles messes”. [...] En 1646, L. Le Quellec “ a banqueté et festiné avec plus de cent paroissiens, avec force sonneries, danses, jeux, grand bruit, scandale et yvrognerie” ⁵⁰⁶ ».

⁵⁰² Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1981, p 841.

⁵⁰³ Chiffre rapporté par l'office national interprofessionnel du vin Onivins en 2005. La consommation était encore de 160 litres par habitant en 1965. www.onivins.fr .

⁵⁰⁴ Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles, la vie, la mort, la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1981, p 849.

⁵⁰⁵ *Ibid.* p 844.

⁵⁰⁶ *Ibid.* p 843.

Comment expliquer cette tendance des Bretons à s'enivrer ? Certains auteurs y ont vu une sorte de désespérance identitaire, après « l'annexion » du pays par la France. Et on pourrait en effet le penser, puisque c'est plutôt la population élitaires nantaise au XVI^e siècle, donc celle de la capitale de l'ancien Duché, qui montre le « mauvais exemple » de l'abus de vin, au milieu populaire de la ville et au reste de la Bretagne. Notons cependant que rien ne prouve que cette image de la consommation de vin relatée dans les textes de l'époque moderne ne serait pas celle d'époques beaucoup plus anciennes, féodales ou même gallo romaines. « *Les Bretons ont l'amour du vin* », écrit Babin. Nous pensons qu'il faut y voir surtout un atavisme social lié au tempérament du Celte, qui ne conçoit pas la fête sans quelques excès dont l'abus d'alcool, et le quotidien sans un peu de vin. Et il n'est pas sûr de nos jours que cet atavisme ne se soit pas maintenu, malgré les campagnes antialcooliques. « *Le débit de boisson est un lieu de passage qui abrite une intense vie d'échange*, explique Eric Morin pour le XIX^e siècle: *salutations, discussions, offre d'un verre, participation aux jeux, écoute d'un concert. Or chaque clientèle imprime sa marque au débit [...]. La buvette ambulante des foires ou pardons, le cellier des zones cidricoles et le cellier du pays nantais partagent avec le débit la même fonction de retrouvailles. La buvette favorise peut-être un plus grand brassage*⁵⁰⁷ ». Ce sont là des lieux conviviaux que l'on rencontre dans tout l'Ouest. En Vendée et dans les Deux Sèvres, la plupart des maisons possèdent encore une cave en sous-sol, où l'on invite ses amis à descendre. Pour nombre d'entre eux, la remontée n'en est pas toujours facile, après avoir goûté les différentes sortes de pineau offert par le propriétaire. En Poitou, en Anjou, dans le Maine, et en Normandie, comme en Bretagne, la plupart des bourgades possèdent de nombreux petits débits de boisson, les « cafés », où l'on rencontre chaque jour des habitués : ceux qui vous racontent la vie du village, les derniers potins, et dont les points de vue sur la vie sont toujours truculents, parfois très philosophiques. Les Celtes ont toujours apprécié la convivialité, la simplicité, et surtout de se retrouver, nombreux, dans des périodes de labeur ou de guerre, mais surtout dans des fêtes au cours desquelles ils partagent leur culture et leurs croyances. Traditionnellement, ces rassemblements sont inséparables des rendez-vous religieux. « *Les Celtes historiques adorent faire ripaille. Sangliers et boissons fortes se marient lors de festins, qui avaient une vague ressemblance avec le banquet des dieux. On mange beaucoup de viandes, rôties, bouillies, braisées, provenant soit de la chasse, soit de l'élevage. Mais les céréales ont un rôle non*

⁵⁰⁷ Eric Morin, *Quand les Bretons passent à table*, ouvrage collectif produit par l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994, p 45.

Un feu de la Saint Jean à l'Île de La Réunion : juin 2008 (B. C. 2008)



négligeable, sous forme de pain, de bouillie ou de bière. [...] L'hydromel fait le délice des druides et de la classe sacerdotale, et une boisson d'éternité. Quant à la cervoise (ou ceruséia), elle conduit le peuple et les guerriers à l'ivresse [...] ⁵⁰⁸ ». Les historiens et archéologues confirment en général que ces modes de vie ancestraux sont restés pratiquement inchangés à l'époque féodale : « La société médiévale est l'héritière de la société celte, et la littérature livre une approche presque intemporelle ; entre l'époque des Celtes et le début du Moyen Age, il y a peu de variations ⁵⁰⁹, écrit Myriam Philibert».

Les feux de la Saint Jean, nous l'avons déjà dit, demeure à l'époque moderne la fête la plus authentiquement celtique et la plus partagée à travers toute la France, et même bien au-delà. Que fait-on autour de ces feux ? « *Des danses bien sûr, car cette fête était d'abord l'occasion pour la jeunesse du pays, garçons et filles, de se retrouver et de se plaire... Mais tourner autour du bûcher avait un sens quasi magique, variable selon les régions. Dans l'Oise, les mamans tournaient trois fois autour avec leur nouveau-né dans les bras pour lui porter chance. En Bresse, quatorze fois "pour être assuré de ne jamais avoir mal aux reins". Dans la Creuse, on en faisait le tour neuf fois si on voulait trouver femme ou mari. "Aussitôt que les flammes pétillaient, tous les assistants, jeunes et vieux, se prenaient par la main et se mettaient à danser des rondes autour de la jônée. Les jeunes filles surtout se livraient à cet exercice avec beaucoup d'entrain, car elles savaient qu'en dansant ainsi neuf fois autour des feux de la Saint-Jean, elles se marieraient infailliblement dans l'année ⁵¹⁰».* Nous noterons simplement que les exemples cités se réfèrent à des régions de la Gaule celtique et que le nombre de tours à exécuter autour du feu est de trois en Picardie (nord ouest) et de neuf dans le Berry (centre ouest). Rappelons que le trois et ses multiples sont particulièrement symboliques pour les anciens Celtes. En Bresse, province de l'est de la France, ces chiffres ne sont pas respectés, puisqu'on tourne quatorze fois autour du brasier. Ceci peut apporter une preuve que les coutumes celtiques sont mieux conservés au fur et à mesure qu'on avance vers l'ouest de l'ancienne Gaule celtique, la partie la plus occidentale, la Bretagne, ayant encore aujourd'hui les traditions culturelles celtiques les plus authentiques.

⁵⁰⁸ Myriam Philibert, *Habitat et vie quotidienne*, article de 24 pages, in la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003, p 42.

⁵⁰⁹ *Ibid.* p 53.

⁵¹⁰ Marie-Odile Mergnac, historienne et généalogiste, directrice éditoriale *d'Archives et Culture*, www.france-pittoresque.com/traditions.

Les Bretons, si friands de musique et de danses, ne peuvent se limiter à ces seules manifestations saisonnières. Les missionnaires lazariques en témoignent au XVII^e siècle. «1698 : (Josselin) passe pour une ville dont la jeunesse est assez libertine. La coutume était de passer, tout l'hiver, une partie de la nuit en danses et autres dissolutions, et de dormir la grasse matinée. Par la fermeté des confesseurs et le zèle des prédicateurs, on a remédié à ce mal [...]. Nous avons eu la consolation de ne voir ni masques, ni jeux, ni danses. Le rideau tombe ainsi brutalement mais pour combien de temps ? [...] Les festivités carnavalesques à Josselin et les manifestations de la joie populaire sont remplacés par les austères exercices de la piété tridentine⁵¹¹». « 1699 à Ploërmel : Les habitants de cette ville passent pour des gens qui aiment faire bonne chère, à être bien vêtus, à passer la nuit dans les jeux, les danses et dans les divertissements ; l'on ne portait aucun respect dans le lieu saint ; l'on y parlait comme dans un marché⁵¹²». « 1666 à Guignen : trois gentilshommes passant par le lieu dirent quelques paroles un peu libertines et, entre autres, à quelques personnes qui étaient à attendre proche l'église, s'ils voulaient venir avec eux, qu'ils allaient faire leur mission sur l'étang et qu'ils leur donneraient l'absolution. Et dès le lendemain, il y en eut deux de noyés, avec deux joueurs d'instruments qui étaient avec eux⁵¹³ ». Nous avons là une des rares fois où il est fait état d'instrumentistes. L'absence, dans toutes ces descriptions, de ceux qui font de la musique est frappante. N'oublions pas cependant que nous sommes en pleine période de mission, et que la musique bretonne, à base de bombarde et de biniou notamment, ne peut être perçue que comme une musique de barbares, incompréhensible aux prêtres venus de Paris pour évangéliser, mais aussi pour civiliser un monde qu'il juge arriéré... Les curieuses coutumes ancestrales ne peuvent que les en convaincre... Le Père Manet nous apprend cependant en 1834 que « *Les Armoricains aimaient singulièrement à danser au son d'une musette champêtre, ou haut-bois, qu'ils appelaient binyou ou biniou. C'était chez eux, comme encore aujourd'hui en Basse-Bretagne, une véritable passion*⁵¹⁴ ». Visiblement, il confond bombarde (le haut-bois breton) et biniou (la cornemuse). Il semble ignorer l'existence de la véritable cornemuse bretonne, la veuze du pays nantais, probablement la seule présente au Moyen Age. Notons également l'utilisation très ancienne de cet instrument celtique dans le Haut Poitou où il n'a jamais cessé d'être en usage, alors que dans son berceau natal il avait été

⁵¹¹ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 67.

⁵¹² *Ibid.* p 67.

⁵¹³ *Ibid.* p 70.

⁵¹⁴ François Manet, *La Petite-Bretagne ou Bretagne-Armorique, depuis ses premiers habitans connus, tome premier, l'Armorique sous les Gaulois et sous les Romains*, E. Caruel imprimeur libraire, Saint Malo, 1834, p 212. books.google.com/books

Samhain > Samedi 31 octobre "Le PLOËRMELAIS" 30/10/09
C'est le nouvel an celtique

La Samhain était pour les Celtes leur nouvel an. Une fête où tout le village se retrouvait avec les fées et les magiciens.

À la Morgane Taverne à Tréhorenteuc on va fêter le nouvel an celtique, la Samhain. Cette ancienne fête celtique est à l'origine des actuelles fêtes d'Halloween et de La Toussaint. Mais que signifiait cette fête pour les Celtes ?



La Dame Blanche en forêt de Brocéliande.

au début de l'été. C'est une fête où chacun se réunissait, où toutes les lois étaient révisées. C'est aussi lors de cette fête que les alliances de l'année à venir se concluaient. Et comme les Celtes aimaient beaucoup la fête, cela durait trois jours avant et trois jours après. De plus, ils avaient un imaginaire très fort. Leur civilisation de l'oral permettait que chacun apporte sa pierre aux récits de l'année. C'est à cette époque de l'année que les portes de l'autre monde étaient ouvertes, que fées et magiciens cotoyaient les gens du village ».

Un peu d'histoire

Qu'est-ce que la Samhain ? Réponse avec Annie Masson, la Dame Blanche. « Pour les Celtes, la Samain

c'est la fête du nouvel an. Il n'y avait que deux saisons chez eux, l'été et l'hiver :

cette fête marque la fin de l'été. La fête qui lui fait opposition est Beltan,

Reconstitution d'une fête celtique à l'abbaye de Blanche Couronne (44) Lydie de Nantes 2009



abandonné dans les années 50⁵¹⁵. Quant au biniou koz ou petit biniou utilisé en Basse Bretagne, surtout dans le Vannetais, il serait arrivé en Bretagne à l'époque des croisades, ramené par des chevaliers bretons en provenance du Maghreb où ils l'auraient découvert. Enfin, pour nous permettre d'imaginer l'ambiance de ces réjouissances populaires à l'époque moderne, François Lebrun atteste, à propos des feux de la saint Jean, qu'ils « *servent de prétextes à des chansons, des farandoles, des sauts au dessus des flammes, et leurs cendres sont soigneusement recueillies pour préserver du mauvais sort, de la foudre et de l'incendie* ⁵¹⁶ ». On le voit : musique, danses et spiritualité sont étroitement mêlées.

Ces fêtes sont bien avant tout l'occasion de chanter et danser. Difficile de dire quels types de chants et danses on y fait : des rondes, des chaînes en se tenant par la main, « par le petit doigt lonla lonlère⁵¹⁷ » ? « *On danse à toutes les foires ; on danse dans toutes les fermes, après les vendanges ou à la fin des batteries. On danse partout où quelque travail extraordinaire réunit des jeunes gens. Les chorégraphes distinguent deux principales danses : les bretonnes et les rondes. Les bretonnes se dansent sur des airs à deux reprises (...) un très grands nombre de danseurs sont à la suite les uns des autres et semblent tourner sur un pivot* ⁵¹⁸ ». C'est là une description de 1810 en pays guérandais, et qui se retrouve encore aujourd'hui dans les bals bretons. Nous retiendrons les conclusions du professeur Lebrun : « *Le folklore observé et catalogué au XIXe et XXe siècles, c'est-à-dire au temps de sa disparition, est le résultat d'une sédimentation séculaire* ⁵¹⁹ ». Cela ne signifie pas que ces musiques, ces chants et ces danses populaires en Bretagne, sous l'Ancien Régime, ne sont pas pour la plupart d'origine celtique. On n'en a aucune preuve puisque personne ne les a décrits comme tels au XVIIe siècle... Mais a-t-on une seule preuve du contraire ? Et ce n'est pas le jugement négatif des ecclésiastiques qui peut nous en apporter, lorsqu'ils écrivent à propos des chariravis: « *Quant aux singeries et railleries [...] sous forme de [...] chansons profanes et immodestes...* ⁵²⁰ ». Quels sont les thèmes de ces chansons profanes et immodestes ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Pourtant, connaissant la tendance des Celtes à contester

⁵¹⁵ Notre père, Damien Aupiais (1921-1995), nous a rapporté qu'il avait entendu parler dans les années 30 d'un veuzou de Grand Brière, près de notre commune natale. On le surnommait Eric le rouge car il était roux.

⁵¹⁶ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 101.

⁵¹⁷ La chaîne des danseurs de Bretagne se tenant par le petit doigt, si typique de l'andro (un tour en langue bretonne) ou de la ridée des bords de Vilaine et de Guérande, serait-elle apparue subitement au XIXe siècle?

⁵¹⁸ M. De Noyal de la Houssaye, membre de l'Académie celtique, *Mœurs, coutumes et usages en Armorique*, in *Mémoires de l'Académie celtique ou mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises*, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à sa Majesté l'Impératrice et Reine, Sermonem patrium moresque requirit, tome cinquième, à Paris, de l'imprimerie de L-P Dubray, imprimeur de l'Académie celtique, 1910, p 343 et 344.

⁵¹⁹ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 111.

⁵²⁰ *Ibid.* p 120.

l'autorité en place, à s'opposer à toute forme d'hégémonie culturelle, religieuse ou politique extérieure, à relativiser la grandeur de tel ou tel personnage ou évènement, à s'en moquer parfois avec des paroles assez crues, il ne serait pas étonnant qu'elles aient la même teneur que celles que l'on peut entendre encore aujourd'hui dans un certain répertoire breton traditionnel⁵²¹ et pas seulement en breton... Concernant l'air de ces musiques et chants populaires bretons, l'abbé Manet nous offre en 1834 un avis intéressant et même assez étonnant pour un ecclésiastique : « *Quant à leurs compositions musicales, ils ne sont guère en possession que de petits airs, dont la mélodie facile et pleine de gaîté se grave dans les mémoires fort aisément. Tous ces chants en général sont très courts, et d'une simplicité extrême, de sorte que le plus mince musicien peut les exécuter à livre ouvert. Quelques uns cependant sont d'une originalité piquante, et propres à se perpétuer d'âge en âge sans le secours de la sémiographie. Lorsque l'occasion s'en présente, les Amphions du pays les accompagnent au biniou, espèce de cornemuse dont nous reparlerons ci-après ; mais d'ordinaire le peuple s'en fait à la simple voix un sujet de distraction au milieu de ses travaux, ou dans les moments de relâche de ses peines. Presque tous sont du genre de ceux par lesquels le Dieu Pan charmait jadis les nymphes de la forêt (Virgile, Eclog. 2, v. 31); on les répétera sans doute encore, lorsqu'on aura totalement oublié les symphonies confuses de nos grands maîtres modernes*⁵²² ». L'allusion que le prêtre fait à Pan, dieu grec de la nature qu'on représentait sous l'aspect hideux d'un homme-bouc et que le christianisme a diabolisé pour lutter contre le paganisme, montre au moins que, pour lui, ces airs remontent à des temps très anciens. Mais qu'il en fasse l'apologie paraît surprenant ! Remarquons aussi que sa prophétie se révèle exacte : mis à part dans une certaine bourgeoisie très minoritaire, les symphonies classiques ont aujourd'hui peu d'écho, alors que les airs celtiques populaires se sont maintenus, pour devenir de plus en plus prisés de nos jours.

Dans cette société populaire très peu argentée, les occasions de réjouissance collective autres que les modestes réunions de village (veillées hivernales, fêtes d'obligation catholiques) sont peu fréquentes. Les mariages constituent l'essentiel de ces extras, mais le bal de noce, aujourd'hui synonyme de fête profane, fait l'objet de traditions sacrées auxquelles nul n'oserait contrevenir. « *Lors du bal qui marque la fin du repas, les nouveaux*

⁵²¹ Par contre, les paroles paillardes de chansons bretonnes reprises en français, que l'on peut entendre de nos jours à certaines occasions, notamment aux repas de noces, ne semblent pas très anciennes. Le catholicisme très pieux en Bretagne, comme dans tout l'Ouest, l'aurait-il permis ?

⁵²² François Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne Armorique depuis ses premiers habitants connus, tome I*, E. Caruel imprimeur libraire, Saint Malo, 1834, p 8 et 9. books.google.com/books.

mariés doivent éviter de danser ensemble, sinon la nouvelle mariée sera la maîtresse ». De même, après le bal, une coutume encore assez courante aujourd'hui dans l'Ouest, qu'on nomme la soupe des mariés, à l'époque « *pratique générale qui consiste à porter aux nouveaux mariés ce qui s'appelle le bouillon, ou la soupe de la mariée, ou la fricassée, ou le pâté de l'épousée*⁵²³ », n'a d'autre but que de leur éviter le nouement de l'aiguillette. Quant aux non invités au mariage, ils apprécient peu leur mise à l'écart de la fête, surtout lorsque les mariés sont censés avoir un peu plus d'argent que la moyenne, ce qui est parfois le cas des veufs ou veuves âgés qui se remarient. Ils font alors un charivari, sorte de « *manifestations injurieuses (...) ordinairement organisées par la jeunesse du lieu, [et dont] les "sujets" avaient la faculté de se racheter, en payant une rançon*⁵²⁴ ». François Lebrun confirme que « *plusieurs statuts [synodaux] notent que le charivari se double d'une véritable exaction, puisqu'il ne cesse que lorsque les époux ont accepté de se racheter pas l'argent [...] L'argent ainsi extorqué ne sert qu'à ripailles et beuveries [...] Ce qui n'est qu'un jeu choquant et répréhensible [...] dégénère en violences, rixes, blessure et homicides*⁵²⁵ ».

Les charivaris, comme les feux de la Saint Jean, remontent à des périodes bien antérieures à l'époque moderne, même si « *le témoignage conjoint des textes ecclésiastiques et des lettres de rémission édictées par la chancellerie royale permet seulement de dire que les charivaris ont été très nombreux à la fin du Moyen Age, et particulièrement de 1350 à 1420*⁵²⁶ ». Il ne peut y avoir de rupture brutale dans l'histoire des mentalités. Les réjouissances populaires médiévales ne changent pas fondamentalement au XVIe siècle. Elles se maintiennent au moins jusqu'au XIXe, voire jusqu'au XXe. C'est le monde actuel, irrespectueux des traditions, considérant les coutumes ancestrales comme obsolètes, qui nous fait penser que les périodes antérieures étaient aussi changeantes que la nôtre.

Nous remarquons que le recensement des noms donnés à ces pratiques, du XIV^e au XVIII^e siècle - durant quatre cent ans quand même ! - se cantonne surtout à l'ancienne Gaule celtique : « *charavaria (Lyon 1321-1326), chalaricum et charivarit (Avignon, 1337), Charivari (Meaux, 1365), charavallium (Bourges, 1368), charivari et chelevaret (Tréguier, 1365), charwary (Troyes, 1399), charivari (Langres, 1404), chalvaricum (Avignon, 1437),*

⁵²³ *Ibid.* p 122. Le nouement de l'aiguillette, nous l'avons dit, est un sortilège qui rendrait l'homme impuissant.

⁵²⁴ Georges Herelle, *Les Charivaris nocturnes*, texte de 18 pages, première page, www.euskomedia.org.

⁵²⁵ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 144.

⁵²⁶ *Ibid.* p 138.

chavary Lyon, 1577)⁵²⁷ », auxquels il faut adjoindre les références des statuts synodaux et autres conférences ecclésiastiques au terme « charivari » adopté au XVII^e siècle (Alet en 1640, La Rochelle en 1656, Condom en 1663, Agen en 1666, Narbonne en 1671, Noyon en 1673, Grenoble en 1687, Paris en 1713, Saint Brieux en 1723, Angers en 1725, Dijon en 1743). Georges Sand, dans une lettre adressée au rédacteur du *Courrier français* en 1846, ne doute pas de l'origine celtique de ces coutumes dans le Berry, quand elle écrit: « *j'ai cédé à la fantaisie de décrire les bizarres cérémonies du mariage chez les paysans de mon endroit; et puisque vous avez eu la bonté de désirer les connaître, je vous envoie cet exposé fidèle d'une notable partie de nos anciennes coutumes rustiques, d'origine gauloise* ⁵²⁸ ».

Ces manifestations populaires, condamnées d'abord par l'Eglise, le sont également de plus en plus par ceux qui en sont victimes, c'est à dire les plus aisés : « *La canaille et les gens de nulle importance se font quelquefois un grand divertissement de ce qu'ils appellent charevaris, charivaris ou charibari* ⁵²⁹ ». De telle sorte que le roi de France promulgue déjà un édit dès 1539, dans lequel il prévient : « *Défendons par ces présentes à toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, d'aller de villes par villes, citez, forest, bourgs et chemins de notre royaume, armez de harnois secrets ou apparens, seuls ni en compagnie, masquez ou déguisez, sous quelque cause ou occasion que ce soit, sur peine de confiscation de corps et de biens sans aucune exception de personnes...* ⁵³⁰ ». Nous avons ici une vision intéressante de ce genre d'attroupements rebelles. Les rares descriptions des moyens utilisés nous donne une petite idée du bruit occasionné: au « *vacarme, tumulte, bruits scandaleux [provoqués] par le heurt de plats, de bassins et de cloches, par des sifflements de la bouche et des claquements de doigts, par la percussion d'objets en airain et d'autres choses sonores [...] de tambourins [...] [associés à des] clameurs et huées [...] s'ajoutent d'autres insolences [...] gettant poisons, breuvages vilains et dangereux..., excitants, fumées puantes, faisant toute chose vilaine et sale qui se peut penser* ⁵³¹ ». Comment ne pas rapprocher l'image que nous avons ici, de celles d'autres peuples indigènes, africains ou asiatiques ? Comment surtout ne pas voir la distance énorme qui sépare cette image de celle de la cour de Versailles, de ces nobles et bourgeois se voulant gentilshommes, orgueilleux et

⁵²⁷ *Ibid.* p 140.

⁵²⁸ Georges Sand, *La Noce de Campagne pour faire suite à La Mare au Diable*, in *La Mare au Diable ou comment « faire le populaire »*, texte de 26 pages écrit par Jean Marie Privat, Lahic CNRS, www.lahic.cnrs

⁵²⁹ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 141.

⁵³⁰ *Ibid.* p 139, dans la note de bas de page n° 8.

⁵³¹ *Ibid.* p 143 et 144, note de bas de page n° 19 incluse.

condescendants, flattant le Roi soleil, parlant avec emphase et dansant le menuet, ceux qui ont subi, selon l'expression de Robert Muchembled, le « *dressage des élites* » ?

Les jeux collectifs populaires, si fréquents aujourd'hui, existent à l'époque moderne et même bien avant, mais ils sont peu fréquents parce qu'interdits au XVIIIe siècle, l'élite les considérant également comme dangereux. L'un de ceux-ci, le plus courant dans l'Ouest, est appelé la soule ou choule, du nom de l'objet qui en fait la convoitise, ancêtre des ballons de football et de rugby. « *Jeu très populaire, aux origines mal définies (des écrits le mentionnent à la fin du 12ème siècle) dont la violence, la rudesse et les excès ont entraîné l'interdiction de la pratique à maintes reprises, (la soule) perdit de son ampleur après la révolution de 1789, seul le Morbihan rural y joua jusqu'à la deuxième guerre mondiale. La soule serait l'ancêtre du football et du rugby actuels (...) Partant d'un terrain neutre, deux équipes s'affrontent pour essayer d'amener une balle dans son propre village (...) il s'agit d'une balle de cuir, bourré de filasse, de son, de sciure de bois ou parfois de crottin séché ou aussi aujourd'hui d'un ballon (...) L'équipe qui a le ballon le fait progresser à l'aide de passes, de shoots, de course... afin de ramener le ballon dans son propre camp ou village. L'équipe adverse essaie d'intercepter le ballon pour le ramener dans son camp (...) Tous les coups et feintes sont permis dans la mesure où l'on respecte son adversaire (...) Le jeu s'achève lorsqu'une équipe a réussi à déposer la balle à l'endroit déterminé en début de partie (dans le passé, il s'agissait d'une chapelle, de la cheminée d'une maison)⁵³² ». Il est remarquable que la soule se pratique, sous l'Ancien Régime, surtout en Normandie et en Bretagne, démontrant une propension du milieu populaire de ces régions à se réunir pour jouer, sur fond de rivalité de village, sans distinction de rang, juste pour le plaisir de faire s'affronter physiquement des groupes de jeunes, et que ce jeu va donner les sports collectifs les plus mondialement appréciés aujourd'hui. Comparé aux duels sanguinaires d'homme à homme (gladiateurs, esclaves le plus souvent), ou d'homme à bête sauvage dans les arènes romaines, dont la tauromachie est visiblement l'héritière puisqu'elle se pratique souvent dans ces mêmes arènes, comment ne pas voir dans les soules bretonnes et normandes des caractéristiques bien celtiques héritées des ancêtres gaulois ? A noter au passage que nous avons nous-mêmes joué plusieurs fois à la soule en Loire Atlantique au début des années 1970, lorsque nous étions au lycée agricole de Derval, preuve que ce très ancien jeu collectif s'y pratiquait encore occasionnellement. L'organisation de ces jeux virils n'était pas de notre initiative de simples lycéens. Il nous est ici impossible*

⁵³² Luc Decroix, *La Soule*, article du site Internet www.doullens.org/Luc-Decroix, consulté en février 2009.

de dire qui en décidait la mise en place. Les matchs se faisaient toujours sous la surveillance d'un frère des écoles chrétiennes (l'école d'agriculture de Derval est un établissement privé), bâti comme un menhir, qui souhaitait nous transmettre son goût des sports collectifs mettant en valeur le courage et la résistance aux coups. Pour lui, il fallait semble t'il que nous devenions « *durs au mal* ». Cela démontre l'existence en Bretagne d'un atavisme populaire très ancien dont personne n'a jamais fait état, parmi les nombreux Français que nous avons rencontrés, de toutes origines régionales, à l'île de La Réunion. Visiblement cette « soule » était encore une activité sportive spécifique à l'ouest de la France.



Gravure anonyme non datée reprise par François Lebrun in *Croyances et cultures de la France d'Ancien Régime*.

Il nous faut naturellement reparler d'autres fêtes populaires plus calmes et moins anciennes, en tout cas pour leur essor, mais qui prennent dans tout l'Ouest de la France un caractère très particulier à partir du milieu du XVII^e siècle: les pèlerinages, surtout ceux consacrés aux saints guérisseurs et aux saints patrons des paroisses, plus connus sous le nom de pardons. Ces pardons existent toujours aujourd'hui et font l'objet d'une égale dévotion, malgré la diminution de la pratique religieuse hebdomadaire. Nous ne revenons sur ces pèlerinages dits thérapeutiques que pour dire, comme François Lebrun, qu' « *ils portent la marque d'un lointain passé [...] Même si plusieurs pèlerinages célèbres, tel celui de Sainte-Anne d'Auray, datent du XVII^e siècle, il y a dans ce domaine parfaite continuité, du Moyen Age au XVIII^e siècle et au-delà. Par ailleurs, l'attitude face à la maladie est un excellent révélateur de ce qu'il faut bien appeler la religion populaire qui tire sa profonde cohérence d'une interprétation animiste du monde alliant les données du christianisme à des éléments magiques pré ou para-chrétiens*⁵³³ ». Bien entendu, c'est le plus souvent au moment du pèlerinage en question qu'ont lieu les guérisons les plus spectaculaires, les miracles qui font progressivement la réputation du saint. « *Cette multiplicité de saints guérisseurs, dont chacun a sa spécialité, pose au malade ou à sa famille la question préalable de savoir à quel saint se vouer*⁵³⁴ », écrit avec humour le professeur Lebrun. « *Le voyage (vers le lieu saint) peut se faire à n'importe quelle période de l'année, pour répondre à une nécessité pressante, mais il va de soi que le meilleur moment pour le faire est le jour de la fête du saint. Le pèlerinage devient alors une extraordinaire manifestation de piété collective à laquelle participent des foules considérables, souvent des paroisses entières regroupées derrière leur curé. Ces rassemblements sont toujours pour les fidèles des occasions de défoulement collectif, mêlant piété et fête profane*⁵³⁵ ». Nous voyons bien, là encore, ce plaisir qu'ont les Celtes de se retrouver nombreux à faire la fête, partageant leurs croyances et leur culture commune.

On ne peut que regretter l'absence de sources concernant les instruments musicaux et les expressions artistiques populaires (chants, danses, ambiance des repas en commun), mais il paraît improbable que le « folklore » que nous connaissons encore aujourd'hui, répertorié au XIX^e siècle, n'est pas déjà plus ou moins le même à l'époque moderne. Beaucoup de chants religieux deviennent sous l'ancien régime de véritables morceaux de musique

⁵³³ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 149.

⁵³⁴ *Ibid.* p 152

⁵³⁵ *Ibid.* p 154

d'anthologie celtique, certains étant très anciens, comme ce très beau « *cantique du paradis* » (titre français actuel) cité intégralement ci après, écrit en breton par Saint Hervé au VI^e siècle, et que votre serviteur joue souvent à la bombarde dans les églises de l'île de La Réunion. Des non Bretons s'associent à ces fêtes populaires religieuses, puisque l'on trouve parmi les miraculés quelques habitants des provinces voisines : « *Luçon en Poitou, Coutances et Avranches en Normandie, Le Mans dans le Maine, Angers en Anjou*⁵³⁶ ». N'oublions pas que ces provinces auront elles-mêmes leurs grands pèlerinages, mais beaucoup plus tard : Louis Marie Grignon de Montfort à Saint Laurent sur Sèvres en Vendée où le pape Jean Paul II a tenu à aller se recueillir lors de son voyage dans l'Ouest en 1996, avant de se rendre en Bretagne à Sainte Anne d'Auray ; Sainte Thérèse de l'enfant Jésus à Lisieux en Normandie.

Le cantique du paradis

(premiers vers en breton)

*Jésus, pé ker bras é,
P'arriù glan dirak doué,
plijadur en iné,
Hag én é garanté.*

(Traduction française)

*Jésus, qui vit aux cieux
Et règne près de Dieu,
J'attends ton paradis
Car tu me l'as promis.*

*J'irai vers ta clarté
ô Christ ressuscité,
Je crois que ton regard
Ne peut me décevoir.*

*Plus d'ombre, plus de pleurs
Ni larmes, ni douleurs,
Jésus, car près de toi
Tout n'est que paix, que joie !*

*Qu'à l'heure de ma mort
Ta voix me dise encor:
Ami, dès aujourd'hui
Viens dans mon Paradis.*

Cantique de Saint Hervé (6^{ème} siècle) ermite musicien aveugle venu de Grande Bretagne

⁵³⁶ *Ibid.* p 155

3- Croyances, sentimentalité, rêverie

A l'époque moderne, les populations de l'Ouest, nous l'avons largement évoqué, entretiennent un rapport ambigu entre le christianisme et une religion populaire qu'on peut rattacher à d'anciennes croyances celtiques. Ne nous attardons pas sur le druidisme, celui-ci faisant aujourd'hui l'objet d'une récupération idéologique maçonnique, le néodruidisme, qui le rend peu crédible sur le plan historique⁵³⁷. L'écrivain Daniel Castille, spécialiste en cultes anciens, reconnaît que « *De nos jours il est devenu difficile de trier ce qui appartient essentiellement aux Celtes, aux Gaulois indigènes, aux chrétiens envahisseurs. Les invasions guerrières ou marchandes ont contribuées aux changements de la symbolique culturelle ou monumentale et la maigre collection épigraphique ne suffit pas pour tirer du passé les enseignements. C'est ainsi que dans les textes et autres inscriptions nous ne sommes pas certains qu'il s'agit de divinités celtiques et plus les textes sont tardifs (littérature irlandaise ou du Pays de Galles) plus notre affaire se complique, quant aux noms des lieux*⁵³⁸ ».

Essayons cependant de résumer la religion des anciens Celtes⁵³⁹ :

- « *la grande Déesse, à l'origine, unique et multiple tout à la fois, ne peut être nommée, tant sa puissance est extrême [...] Dans l'imagerie gallo-romaine, elle allaite souvent un ou deux enfants [...] Ces représentations vont influencer la sculpture romane des*

⁵³⁷ Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'excellent article ancien, titré *Le néodruidisme* du Dr C. A. Picquenard dans la *Revue mensuelle de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 5^e série, 8^{ème} année, janvier 1909, éditeurs Lafolye frères Vannes et Honoré Champion, Paris, p 113 à 125 et 196 à 215, mise en ligne par gallica.bnf.fr

⁵³⁸ Daniel Castille, *Le un en trois chez les Celtes*, article publié par le groupe Ile de France de mythologie, Etude 2003, p 5, site Internet www.esonews.com/auteurs/un-trois-celtes.asp, consulté le 21 juin 2009.

⁵³⁹ Georges Dottin (1863/1928), professeur à l'université de Rennes, spécialiste des langues et littératures celtiques, nous prévient, dans son livre *La religion des Celtes* : « *Tous les renseignements directs que nous pouvons recueillir sur la religion des Celtes proviennent des écrivains de l'antiquité et des monuments épigraphiques. Un grand nombre d'écrivains grecs et latins nous font connaître les divinités, les idées et les pratiques religieuses, les prêtres des peuples celtiques (...) Cette longue liste ne doit pas faire illusion. La plupart des écrivains que nous venons d'énumérer ne contribuent que par quelques mots ou quelques phrases à enrichir le fonds de nos connaissances sur la religion des Celtes. Les renseignements donnés incidemment sont souvent peu précis et on risque en les serrant de trop près d'en tirer un sens qu'ils n'ont point (...) Les sources de l'histoire religieuse des Celtes, manifestement insuffisantes, ne pourront fournir les éléments d'un exposé suivi qu'à condition que l'on comble par l'interprétation et l'hypothèse les lacunes considérables qu'elles laissent dans nos connaissances (...)*. Ceci est cité ici pour montrer que ce que nous écrivons à propos de la religion des Celtes peut très bien être contesté, et qu'au final rien n'est sûr quant à la hiérarchie des dieux du panthéon celtique et aux pratiques rituelles des druides, sauf peut-être les traces que le milieu populaire en a gardées à l'époque moderne, sans forcément avoir conscience que ce sont là d'anciennes pratiques druidiques.

*Vierges à l'enfant, ou de sainte Anne portant la Vierge et l'enfant Jésus sur ses genoux*⁵⁴⁰ ». Les Irlandais, les Brittons et les Celtes du continent finissent par lui attribuer quand même différents noms : Ana ou Dana, Belissima, Divonna, Epona. En dessous d'elle, une quantité de dieux secondaires règnent sur les forces telluriques mais surtout célestes, et décident du destin des hommes. Le panthéon celtique n'est donc pas fondamentalement différent des panthéons grecs et romains, si ce n'est qu'il accorde une place plus importante au sexe féminin, puisqu'il fait également une place particulière à la déesse Brigit pour la fécondité. Mais la religion s'est virilisée : le culte de la déesse-mère a été relégué au second plan, derrière celui des dieux mâles. Les symboles solaires supplantent les symboles lunaires. Esus, le « *dieu bon* » de l'agriculture semble être le plus adoré. Parmi les autres divinités masculines, citons « *Lug, le dieu soleil* », « *Bélénos, dieu de la lumière [...], Taranis, dieu de l'Orage des Gaulois [...], Teutates, roi des dieux*⁵⁴¹ », auquel les Astérix et Obélix de René Goscinny font souvent référence lorsqu'ils crient « *Par Toutatis* », en attaquant les Romains.

- Les anciens Celtes construisent leurs temples surtout en bois. Les archéologues en ont retrouvé des fondations en Irlande comme à Navan Fort, ou en Armorique comme à Plogonnec ou Kermaria. N'oublions pas que les monuments mégalithiques, souvent utilisés et aménagés par les Celtes, auraient été érigés bien avant leur arrivée en Europe occidentale⁵⁴².

- Leurs prêtres sont les druides, formant une caste privilégiée jalouse de son savoir, et dont les pratiques ésotériques sont sans doute cruelles: les sacrifices humains doivent exister (même si cela est contesté) comme dans la plupart des religions antiques et animistes.

- Ils ensevelissent leurs morts dans ou autour de leurs sanctuaires, mais à certaines époques ils ont aussi pratiqué la crémation. Ils croient à la survivance de l'âme et à son retour constant dans le monde des vivants, notamment aux solstices d'hiver et d'été.

- Les vates ou ovates sont des prêtres-médecins, prophètes. « *Les Celtes vouaient un culte profond aux forêts et aux eaux. Les médecines naturelles (cures d'eau et médications à base de plantes) n'avaient aucun secret pour ces "hommes-médecine", qui avaient derrière eux un héritage millénaire basé sur le chamanisme [...]. Une connaissance remontant à la*

⁵⁴⁰ Myriam Philibert, *Les Celtes et leurs dieux*, article de 36 pages, in la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003, p 89.

⁵⁴¹ *Ibid.* p 95, 104 et 105.

⁵⁴² Nous mettons cela au conditionnel, car la période de l'arrivée des Celtes en Europe occidentale semble très difficile à définir. Ce n'est pas parce que la civilisation celtique ne semble apparaître que vers le huitième siècle avant JC (l'Hallstat) atteignant son apogée vers le quatrième siècle avant JC (la Tène) que les Celtes ne sont pas présents en Europe de l'ouest bien antérieurement.

*préhistoire a survécu aux temps et aux hommes [...] Nombres de rebouteux et d'herboristes ont conservé et transmis un héritage qui remonte à l'aube des temps*⁵⁴³».

- Enfin, « *les bardes sont les poètes, un peu fous parfois, mais indispensables sur le champ de bataille pour encourager les troupes et forcer le destin [...] L'art de la poésie et de la musique est probablement l'un des plus difficiles, car dans tous les festins, les joutes oratoires étaient habituelles*⁵⁴⁴ ». Cette dernière citation a pour notre sujet son importance, car il paraît évident que les descendants des anciens Celtes ont toujours eu un grand intérêt pour l'expression orale et musicale⁵⁴⁵. Ce point de leur caractère ne pouvait qu'aider ceux qui sont venus s'installer dans l'océan Indien, à mieux accepter les interminables épilogues verbaux des kabary malgaches par exemple ou les harmonies très particulières de la musique asiatique.

« *Les invasions des Romains, puis des Germains, et l'établissement du Christianisme mirent fin à la religion des druides; elle disparut vers le VII^e siècle. Ses dernières pratiques furent condamnées par le concile de Nantes en 618*⁵⁴⁶ ». Il est remarquable que le concile qui condamne les dernières pratiques des druides se tient à Nantes. C'est donc bien dans cette région, ne faisant pas encore partie de la Bretagne, que la résistance des druides à la christianisation se pose avec le plus d'acuité. Il est hasardeux de prétendre que le druidisme disparaît après ce concile. Les druides ne sont pas chassés. Ils s'effacent sans doute pour devenir des sortes de « sorciers » qui l'entretiennent sous d'autres formes moins visibles. Concernant les croyances populaires de l'époque moderne, si elles comportent des éléments qui peuvent être rattachés au druidisme, rien ne permet d'affirmer ou d'infirmer que les populations en question, celles de l'Armorique par exemple, ont conscience de leurs racines celtiques, au sens où on l'entend aujourd'hui, suite à « *la réactivation de cette conscience de la celtitude par le mouvement breton dès la fin du XIX^e siècle et surtout à partir des années 1970 par l'intermédiaire de musiciens comme Alan Stivell ou du Festival interceltique de*

⁵⁴³ Myriam Philibert, *Les Celtes et leurs dieux*, article de 36 pages, in la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003, p 116 et 117.

⁵⁴⁴ *Ibid.* p 118.

⁵⁴⁵ La gwerz bretonne, longue complainte le plus souvent à capella et en breton, mise sur une mélodie typique et répétitive mais avec une intonation et un timbre de voix très particuliers, relatant une anecdote plutôt triste de la vie locale, un drame familial, un fait d'arme malheureux, une bataille sanglante, est une tradition très ancienne en Armorique, qui se retrouve encore en pays bretonnant comme en pays gallo. Elle n'est pas spécifique à la Bretagne puisqu'elle se pratiquait dans tout l'Ouest et même au delà jusqu'au début du XX^e siècle. Le groupe musical Malicorne par exemple, du nom du village de Malicorne sur Sarthe, constitué en 1974 et faisant appel à des instruments traditionnels parfois rares - cromorne, épinette des Vosges, psaltérion à archet, harmonium, vielle à roue - a repris nombre de vieilles complaintes françaises dont l'inspiration celtique apparaît évidente.

⁵⁴⁶ *Les Druides*, court article dans la rubrique *Religions, mythes, symboles*, de l'encyclopédie gratuite Imago Mundi, www.cosmovisions.com

Lorient⁵⁴⁷». Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'origine celtique de la plupart des « superstitions » est indéniable⁵⁴⁸ et que les noms des héros celtes mythiques comme Arthur et surtout Merlin ne peuvent pas être méconnus dans le milieu populaire de tout l'Ouest. Merlin l'enchanteur, ce héros de bandes dessinées, assimilé par certains au dernier chamane de l'Occident, n'est pas apparu au XIXe siècle comme par enchantement. On retrouve son nom dans nombre de chants populaires bretons très anciens, comme la gwerz « *Ker Ys*⁵⁴⁹ ».

« *Le dernier des grands initiés du chamanisme d'Occident se nommait en fait Marzin (les moines chrétiens latinisèrent son nom en Merlin). Au IVe siècle, il naît mystérieusement d'une princesse vierge et mère, en Grande Bretagne, et reçoit l'éducation du chef des bardes, Taliésin, qui l'initie aux mystères druidiques (...)*⁵⁵⁰ ». Les croyances du milieu populaire de Bretagne sous l'Ancien Régime, comme celle concernant la survivance des morts par exemple, sont tout à fait comparables aux principes de base du chamanisme. « *Le cycle de la vie humaine s'inscrit dans les cycles naturels de mort-renaissance. Le mort humain survit de deux façons complémentaires : d'une part son double quitte plus ou moins vite le monde des vivants et rejoint le séjour des ancêtres, d'autre part il renaît tôt ou tard en un vivant nouveau, enfant ou animal*⁵⁵¹ ». Bien innocemment, nous écrivions en 1990, « *Ne pouvant accrocher les traditions aux hommes, les Bretons les ont définitivement ancrées à l'aura de leurs ancêtres. Ainsi, vous tuerez les hommes, vous détruirez leurs souvenirs, vous*

⁵⁴⁷ Ronan Le Coadic, message par email transmis le 18 février 2009, après lecture d'un extrait de cette thèse.

⁵⁴⁸ Georges Dottin affirme dans un article concernant son « *petit* » mais très intéressant livre *La religion des Celtes* parus en 1904: « *Mais ce dont nous pouvons être sûrs, c'est que dans les usages traditionnels et les superstitions locales de notre pays, il en est qui remontent à l'époque des Gaulois (...)* Les dieux et les pratiques religieuses des Celtes et des Gallo-Romains ont fait l'objet de nombreuses études. H. d'Arbois de Jubainville, H. Gaidoz, A. Bertrand, S. Reinach, C. Jullian ont tiré des textes ; des inscriptions et des monuments figurés tout ce qu'ils pouvaient comporter de renseignements précis, de déductions ingénieuses et d'hypothèses raisonnables. Ce petit livre n'a donc aucune prétention à l'originalité. J'ai tâché d'y exposer simplement et clairement l'état de nos connaissances sur la religion des Celtes, en complétant et en précisant, sur un certain nombre de points, le compte-rendu du livre d'Alexandre Bertrand, *La religion des Gaulois, les druides et le druidisme*, que j'ai donné dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. XX VIII, p. 136-152 ».

⁵⁴⁹ Cette gwerz, reprise par le barde breton contemporain Patrick Ewen, est admirablement interprétée en langue bretonne par Damien A. dans l'album « *Rézistans* » du groupe Renésens, Production Oasis-As. Re.Cé.Ré, 2001.

⁵⁵⁰ Vincent Bardet, *L'expérience chamanique*, texte de 27 pages, in *La mort est une autre naissance*, ouvrage collectif, Editions Albin Michel SA, Paris, 1989, p 147 et 148. Nous transmettons ici une version de l'histoire possible de Merlin qui se disait en breton ancien Myrddin et non Marzin, la transcription en breton moderne. De même, sa naissance d'une princesse britannique vierge et son éducation par Taliésin est « *une version parmi tant d'autre* », comme le précise Ronan Le Coadic dans son email du 18 février 2009.

⁵⁵¹ Edgar Morin, né à Paris en 1921, sociologue et philosophe, *L'Homme et la mort*, Seuil 1951, extrait cité par Vincent Bardet, dans *L'expérience chamanique* p 137, in *La mort est une autre naissance*, ouvrage collectif, Editions Albin Michel SA, Paris 1989. Ronan Le Coadic conteste le fait de considérer Merlin comme le dernier grand chamane d'occident (suite de son message par email du 18-02-09). Rappelons simplement que Merlin est d'abord un mythe puisque nous n'avons aucune preuve certaine de son existence et surtout de ce qu'il était réellement. Il est frappant de constater, entre le druidisme et le chamanisme, des analogies rituelles que nous avons d'ailleurs retrouvées dans d'autres croyances, en Indes et aux Maldives en particulier.

*inculquerez une autre culture à leurs enfants, il y aura toujours, à travers les siècles, une âme d'un lointain ancêtre qui hantera le berceau d'un bébé né à Saint Malo, Brest, Lorient ou Saint Nazaire, qui l'initiera, qui lui donnera l'envie de connaître la culture celte*⁵⁵² ». Sur le ton de la poésie et du rêve, nous nous faisons donc l'écho, sans le savoir, d'un des grands principes chamaniques. Chez les Celtes, les échanges entre les âmes des morts et celles des vivants peut se faire dans les deux sens : autant l'âme d'un défunt peut revenir hanter le monde des vivants, autant elle peut attirer vers elle l'âme d'un vivant jusqu'à provoquer sa mort terrestre. « *Les âmes sont mortes, mais pas au sens du roman russe de Gogol : elles ont toujours une existence pour les Celtes de l'Ouest, elles peuvent avoir des liens avec les vivants, parfois aussi dangereux que dans les récits pré-chrétiens: les morts pouvaient entraîner avec eux les vivants (anciens Historiques Irlandais)*⁵⁵³ ». D'aucuns contesteront peut-être le rapprochement que nous avons fait entre les croyances populaires armoricaines et les principes chamaniques. Nous ne sommes pourtant pas seul à le faire. L'ethnologue Marcelle Bouteiller n'hésite pas à assimiler les anciens guérisseurs des campagnes françaises à des chamans. « *Dans un livre paru il y a 15 ans et maintenant classique (Chamanisme et guérison magique), Mlle Bouteiller s'est longuement étendue sur ces pratiques en même temps qu'elle montrait que le chamanisme était loin d'être propre aux Amérindiens et aux Sibériens. Elle l'a retrouvé en Océanie et en Afrique. Elle l'a retrouvé aussi en Europe et plus spécialement en France où les pratiques des guérisseurs de toutes sortes ont un substrat mythique qui évoque curieusement celui des chamans : même certitude du guérisseur sur le fait qu'il possède le don, même confiance quasi religieuse du malade envers celui qu'il vient consulter, mêmes procédés d'action, souvent avec l'imposition des mains et du souffle, l'emploi de formules magiques, etc. De même que le chaman fait appel aux esprits dont il se sait l'interprète, le guérisseur, dans son village évoque tel ou tel Saint, recommande certaines prières, bref se place en marge de la religion bien que celle-ci le considère comme suspect et lui refuse sa caution. Chamans et guérisseurs découlent ainsi d'un même fond magico mythique*⁵⁵⁴ ». Rappelons qu'un mythe est un récit porté à l'origine par une tradition orale qui propose une explication pour certains aspects fondamentaux du monde : sa création, les phénomènes naturels, le statut de l'homme, ses rapports avec le divin, avec la nature, avec les

⁵⁵² Dominique Aupiais, *Entre Créole et Breton, ces racines qui nous libèrent*, Editions Ere, 1991, p 101 et 102.

⁵⁵³ Hervé-Marie Catta, théologien, *Le christianisme et la culture celte*, article de 6 pages sur le site internet www.1000questions.net, p 4

⁵⁵⁴ Marcelle Bouteiller, *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Editions G. P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1987, p 8 de la préface écrite par H. V. Vallois, directeur honoraire du Musée de l'Homme, membre de l'Académie de Médecine. Marcelle Bouteiller dirige en 1987, au Musée des Arts et Traditions populaires, le département des Croyances et Coutumes.

autres. Les conclusions générales de l'ethnologue, présentées par l'anthropologue Henry Victor Vallois, sont édifiantes : « *Ayant elle-même travaillé sur le terrain pendant de longues années dans une grande partie de la France, le Berry, les pays de La Loire, la Bretagne et le Sud-Ouest principalement* (notons qu'elle enquête sur une espace dont la majeure partie est délimitée par nos propres bornes géographiques), *ayant avec une inlassable patience recherché partout les guérisseurs et ayant su obtenir leur confiance, elle a collecté une masse de faits qu'elle a comparée avec tout ce que lui donnait l'abondante littérature existant sur ce sujet (...)* Elle a constaté que, sous une extrême diversité apparente, sous des appellations parfois très différentes, les mêmes pratiques, les mêmes techniques se retrouvaient plus ou moins partout. Les guérisseurs, certes, peuvent se classer en plusieurs catégories qu'elle a parfaitement su distinguer. Mais le rituel reste le même. C'est là une intéressante conclusion⁵⁵⁵ ». En prolongement, nous nous posons cette question : si les croyances sur lesquelles repose le rituel magique commun des guérisseurs d'une grande part partie ouest de la France ne proviennent pas d'un fond celtique ancien, d'où peuvent-elles provenir ? De la romanisation ou de la très récente francisation ? La réponse est évidemment « non ».

Voyons maintenant les rêves et les aspirations des populations de l'Ouest. Nous avons peu de témoignages de la sentimentalité des populations rurales de la France d'Ancien Régime. Par exemple, Jacques Cambry, pour la Bretagne, n'en esquisse qu'une vague opinion personnelle, dans son livre "Voyage en Finistère" : « *les efforts d'une religion jalouse, les lumières répandues dans l'Europe, le temps qui détruit tout, n'ont pu changer les rêveries de nos laboureurs. Ils se meuvent, ils agissent dans un monde réel, quand leur imagination erre sans cesse dans un monde de chimères et de fantômes. L'oiseau qui chante répond à leurs questions, marque les années de leur vie, l'époque de leur mariage ; un bruit fortuit répété trois fois leur prédit un malheur ; les hurlements d'un chien leur annoncent la mort ; le mugissement lointain de l'Océan, le sifflement des vents entendus dans la nuit, sont les voix des noyés qui demandent un tombeau*⁵⁵⁶ ». Les rêveries des laboureurs bretons, au-delà de la « *prégnance du surnaturel* » avec son « *monde de chimères et de fantômes* » et ses prédictions de quelques malheurs, se réfèrent donc beaucoup à la nature qui les entourent : chants des oiseaux, bruits (des coups de tonnerre lointains peut-être ?), hurlements des chiens, mugissement de l'océan, sifflement des vents. Comment ne pas y rattacher la littérature descriptive pittoresque et romantique si présente en Bretagne aux siècles suivants ?

⁵⁵⁵ *Ibid.* p 9.

⁵⁵⁶ François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 218.

Par contre, les historiens reconnaissent que la sentimentalité celtique a exercé une énorme influence sur l’imaginaire de l’Europe occidentale au XIX^e siècle - avec la « matière de Bretagne » issue de l’époque médiévale, alliée à un idéalisme social qui ne pouvait que trouver son bonheur dans le Romantisme - et sur les créations musicales et poétiques bretonnes. De nombreux chants populaires sont répertoriés dans « *Le livre d’or de la Bretagne, du V^e siècle à nos jours, l’histoire et les trésors littéraires* ⁵⁵⁷ » de Philippe Durand. Nombre de ceux-ci sont « adaptés » (selon le terme de l’auteur) par le vicomte Hersart de La Villemarqué, lettré finistérien, collecteur et rédacteur du monumental « *Barzaz Breiz* » paru en 1839. « *Le Barzaz Breiz est reçu à l’époque comme une somme documentaire témoignant de toute l’histoire de la Bretagne depuis les origines, mais aussi et surtout comme l’expression du génie poétique breton. Il déclenche un considérable retentissement, en France et à l’étranger, au sein d’une opinion que sensibilisent les options du romantisme. Georges Sand n’hésite pas à comparer cet ouvrage à l’Odyssée : “Un seul pays, affirme-t-elle, est à la hauteur dans sa poésie de ce que le génie des plus grands poètes et celui des nations les plus poétiques ont jamais produit. Nous voulons parler de la Bretagne”* ⁵⁵⁸ ». Trente ans plus tard, le collecteur est accusé d’être un faussaire. Ne nous arrêtons pas à ces accusations portées à une époque où la « fameuse » celtomanie jette une suspicion systématique sur toute recherche sur le celtisme. « *Ou les chants sont authentiques, ou ils sont arrangés par La Villemarqué. Dans le premier cas, la Bretagne ne sera jamais assez reconnaissante à l’auteur d’avoir sauvé de l’anéantissement un véritable trésor national. Dans le second cas, on doit s’incliner devant le génie d’un écrivain de race qui touche parfois au sublime* ⁵⁵⁹ ». Il n’est pas dans notre intention de sublimer les racines bretonnes, mais il nous paraissait impossible de parler de la sentimentalité celtique sans citer le cas de ce vicomte, emporté par son extase et peut-être son imagination, écrivant une œuvre dont nul ne peut contester l’importance. Elle est le reflet de cette tendance si particulière des Celtes à « tomber » d’admiration pour leur propre culture, puis à s’en investir totalement, au point d’en faire une vraie raison de vivre!

Nous ne prétendons pas que d’autres populations ne puissent pas avoir les mêmes réactions mais simplement que, de toutes les composantes françaises, la « celtique » est capable des plus grands sacrifices pour se maintenir. Ecrasées, ignorées par l’histoire de la

⁵⁵⁷ Philippe Durand, *Le livre d’or de la Bretagne, du V^e siècle à nos jours, l’histoire et les trésors littéraires*, Editions Seghers, Paris 1975.

⁵⁵⁸ *Ibid*, p 17.

⁵⁵⁹ *Ibid*, p 18. extrait du livre de Loeiz Herrieu, *La littérature bretonne depuis les origines jusqu’au XX^e siècle, suivie d’extraits traduits des meilleurs auteurs*, Editions de Dihunamb, Hennebont, 1943.

France moderne, manipulées par le Second Empire voulant faire du Gaulois Vercingétorix un symbole nationaliste, ridiculisées puis bafouées durant le XXe siècle⁵⁶⁰, aujourd'hui encore largement ignorées par les médias nationaux, attaquées dès qu'on les juge trop reconnues, les racines celtiques sont toujours là. Elles ont été conservées, prolongées et remises en évidence grâce à des trésors de persévérance et d'abnégation, parce qu'elles sont le fondement même du milieu populaire, de sa culture paysanne, de son authenticité en Europe. La culture celtique actuelle ne peut être née, comme le prétendent des centralistes français, de l'imagination débridée de quelques folkloristes du XIXe siècle. Déjà en 1826, le Languedocien Pierre Daru, lettré, homme d'Etat dont Napoléon Ier faisait l'éloge, témoigne avec franchise: « *On a remarqué que chez les peuples de race celtique les souvenirs, gravés plus profondément, conservent un empire qu'ils n'ont point chez les peuples plus légers du Midi. Le peu de mobilité de l'imagination favorise la ténacité du caractère, et explique la perpétuité de ces récits, transmis, opiniâtrement de générations en générations par la vanité nationale, parce qu'ils attestent aux peuples l'antiquité, la noblesse, l'indépendance de leur origine (...) Il existe entre ces peuples des conformités de nom, de langue, de mœurs, de génie* ⁵⁶¹ ». A l'évidence, les populations de l'Ouest, particulièrement celles de cette Armorique profonde et solidaire, cultivent, sans en être conscientes, cette sensibilité celtique à l'époque moderne, période que Pierre Daru a connue. Là-dessus repose toute la rêverie de ces gens-là. Elle n'a rien à voir avec la poésie abstraite et désincarnée, avec l'art de la « belle » écriture ou de la musique de salon et d'opéra, dont nous ne nions pas cependant les qualités intrinsèques. Lorsque l'éditeur du professeur Lebrun écrit « *Jusqu'à quel point peut-on pour autant parler d'une culture populaire quasi autonome dont se séparerait, de plus en plus nettement aux XVIIe et XVIIIe siècles, une culture des élites ?* ⁵⁶² », il n'imagine peut-être pas qu'il soulève une question cruciale qui pourrait se poser pour d'autres période antérieures de l'histoire des populations de l'Ouest. L'élite française, désirant se séparer de la culture populaire, ne le fait-elle pas parce qu'elle s'est toujours sentie rejetée par un milieu rural « gaulois » qui se moque d'elle ? Dans l'imaginaire celtique, dans la rêverie de ceux qui s'en inspirent consciemment ou inconsciemment depuis des siècles, subsistent l'opposition fondamentale à l'élitisme, le refus d'une société pyramidale artificielle où le seul regard de la « base » devrait être tourné

⁵⁶⁰ N'a-t-on pas voulu faire passer les habitants de l'Ouest pour de ridicules chouans, calotins et réactionnaires, sous la Troisième République, et tous les Bretons pour des collaborateurs du nazisme après l'occupation?

⁵⁶¹ Pierre Antoine Noel Bruno Daru (1767/1829), *Histoire de Bretagne*, publié par Firmin Didot père et fils, Paris, 1826, p 10 et 12. L'explorateur Guillaume Lejean, géographe et ethnographe reconnu, affirme en parlant de Daru en 1850 que « *son histoire de Bretagne (...) est la meilleure histoire que la Bretagne ait inspirée. Critique sure, vive, clairvoyante : il n'est pas une fraude, une interpolation qu'il ne découvre* ».

⁵⁶² François Lebrun, *Croyances et Cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, quatrième de couverture.

vers le sommet, le centre, dans l'unique espoir un jour d'y accéder. Voilà comment on comprend mieux les propos du docteur Bucquet, excellent observateur des habitants du Maine: « *Les places, les dignités sont volontiers laissées aux étrangers, parce que les Lavallois veulent tous rester égaux* ». Et même lorsqu'il constate l'évolution de la situation sociale au début du XIX^e siècle, il corrige aussitôt : « *Malgré ce changement dans les mœurs et les usages, le naturel perce toujours*⁵⁶³ ». Ne serait-ce pas ce naturel qui fait que le souci d'égalitarisme chez les Celtes restent le même quels que soient les siècles ?

Certains auteurs étrangers au milieu, des citadins le plus souvent, ont cru voir dans la nature du Breton, dans son expression religieuse et même dans sa poésie profane, une tendance à se complaire dans la tristesse, une sorte de « bonheur triste ». Et les descriptions données par les missionnaires lazaristes en Haute Bretagne au milieu du XVII^e siècle pourraient leur servir de témoignages : « *le peuple était si touché qu'il pleurait à toute les prédications [...] On prêcha avec abondance de larmes qui étaient le pain quotidien de ces bonnes gens [...] tout le monde pleurait ordinairement si haut qu'on entendait presque point le prédicateur qui cédait souvent à leurs larmes*⁵⁶⁴ ». C'est simplement juger de l'extérieur un comportement que l'on ne peut comprendre que lorsqu'on est en dedans, partie prenante de cette population paysanne, de ce monde ignoré, incompris des élites qui croient, encore aujourd'hui, qu'elles vont faire le bonheur des gens malgré eux... Les Bretons, comme n'importe quelle population, celtique ou autre, n'ont pas le bonheur triste. Mais ils ont sans doute la tendresse naturelle des gens simples, la compassion liée à l'humilité de ceux qui ne cherchent pas à dépasser les autres à n'importe quel prix, même quand les circonstances de la vie leur permettent d'accéder à une place sociale plus enviable. L'orgueil rend égoïste. Nous avons pu constater cette attitude compassionnelle à Madagascar, lors du décès de notre fils. Les paroissiens d'Ambatoloaka, sur l'île de Nosy Bé en mai 2005, organisant pendant trois jours, avec très peu de moyens, le rituel nécessaire à un deuil digne⁵⁶⁵, nous ont montré la profonde compassion dont ils étaient capables, témoignage admirable d'une culture populaire malgache reposant sur la solidarité et le respect des traditions. Et se sont mêlées à la très pauvre communauté paroissiale trois femmes de milieu social plus élevé, qui nous ont beaucoup soutenu moralement⁵⁶⁶. Le propre même d'une culture élitiste où ne compte que la réussite individuelle et le « paraître », c'est l'orgueil de soi et l'indifférence à l'égard des

⁵⁶³ *Ibid.* p 233.

⁵⁶⁴ *Ibid.* p 56 et 57.

⁵⁶⁵ *Pour faire les choses comme il faut*, ont dit les paroissiens malgaches à un journaliste réunionnais.

⁵⁶⁶ Ces trois femmes malgaches de Nosy Bé se prénomment Bérénice, Julienne et Florentine.

autres...Le christianisme celtique, tel le chamanisme et l'hindouisme (religions où l'ascèse et le rêve ont tant d'importance), s'oppose en tous points à l'individualisme et à l'orgueil.

Cela nous amène à parler de ces caractères si particuliers de l'ascèse et des signes miraculeux du "christianisme celtique", que l'on ne peut comprendre qu'en observant ce qui les a engendrés. « *En Bretagne comme ailleurs, l'évocation d'une chrétienté celtique suscite généralement le doute, l'ironie, voire la suspicion*⁵⁶⁷ ». Pourtant, le fondement de ce particularisme n'est pas contestable. « *On désigne par l'expression "chrétientés celtiques" la forme particulière de christianisme qui s'est développée dans les pays celtiques pendant tout le haut Moyen Âge – laquelle commence en Irlande avec saint Patrick en 432 et se termine officiellement en Bretagne à Landévennec en 818 ; mais cette fin est toute théorique. Même réintégré dans le cadre rigide de l'Église catholique ou dans celui, plus strict encore, des Églises protestantes, le christianisme celtique garde une profonde originalité, marquée en Irlande par le culte de saint Patrick et de sainte Brigitte et, en Bretagne, par celui de saint Yves et de sainte Anne. Subsistent en outre quelques traces de paganisme contre lesquelles l'Église a toujours été impuissante*⁵⁶⁸ ». Nous retrouvons ici les superstitions dénoncées par le clergé à l'époque moderne, et même beaucoup plus tard. Dans le haut Moyen Age, le centre de la vie religieuse n'est pas l'évêché mais le monastère. « *Le premier particularisme des chrétientés celtiques a été l'importance extrême de la vie monastique liée à un ascétisme exemplaire*⁵⁶⁹ ». C'est en Irlande que se forme cette chrétienté particulière, et c'est surtout de ce pays que viennent les moines fondateurs des évêchés bretons, si réfractaires à l'hégémonie franque. *L'Église d'Irlande devait devenir plus tard, et ce jusqu'au XIXe siècle, la protectrice naturelle des populations irlandaises maltraitées par l'occupation anglaise. Au pays de Galles, la Réforme a permis, au XVIe siècle, la traduction en gallois de la Bible et du Book of Common Prayer, fixant ainsi définitivement la langue. En Bretagne, l'Église a maintenu la langue comme moyen d'apostolat jusqu'au XXe siècle. Nous pouvons affirmer à bon droit que, dans des pays politiquement morcelés, où la langue elle-même est sujette à d'innombrables variations dialectales, le christianisme a été, et reste encore, le principal facteur d'unité. Les pèlerinages irlandais au « purgatoire » de saint Patrick, le circuit breton du Tro Breizh en*

⁵⁶⁷ Diacre Maxime le Diraison, *Christianisme orthodoxe et chrétienté celtique*, article publié par le site « La France orthodoxe vue de la Russie.net », consulté le 12 avril 2008.

⁵⁶⁸ Christian Guyonvarc'h, professeur émérite à l'université Rennes II, *Les chrétientés celtiques*, article de 2002 publié par Clio en 2008, www.clio.fr.

⁵⁶⁹ *Ibid.* Suite de l'article publié par Clio.

*l'honneur des sept saints fondateurs de la Bretagne le prouvent bien*⁵⁷⁰. Le souvenir de ces premiers moines fondateurs reste profondément ancré dans la mémoire populaire en Bretagne, à tel point que le monachisme y exerce un réel pouvoir sur l'organisation interne de l'Eglise. *« Au milieu du VIe siècle, de nombreux monastères servirent de refuges à des évêques celtes, de plus en plus désireux de s'associer au nouveau mouvement religieux. Quand un évêque s'installait dans un monastère, ses tâches étaient différentes de celles de l'abbé. De cette façon, le mouvement monastique en vint à dominer la chrétienté celte. A la fin du siècle, l'Eglise celte était devenue entièrement monastique*⁵⁷¹». Les curés des paroisses bretonnes sont donc nommés par le monastère dont ils dépendent, et prennent à cause de cela le nom de recteurs. Dans le Finistère, l'habitude d'appeler le prêtre séculier « Monsieur le recteur » au lieu de « Monsieur le curé » y a été conservée jusqu'à aujourd'hui.

De ce christianisme celtique émane une autre façon de concevoir le monde et surtout de se représenter soi-même dans l'environnement immédiat et l'univers plus lointain, faite d'humilité devant le Créateur, de respect face à l'ordre cosmique (astres, saisons, marées), de désir d'harmonie avec la nature (terre, forêts, mer), mais faite également de grandeur intérieure et de dignité collective, qui donnent aux populations de l'Ouest, à l'époque moderne et bien après, une mentalité particulière: l'attachement tenace à leurs croyances « chrétiennes » et à leur propre conception de la liberté. Les Révolutionnaires athées de 1789 et plus tard les élites anticléricales de la Troisième République prendront cela, malheureusement, pour une forme d'archaïsme réactionnaire provincial. Et il n'est pas certain aujourd'hui que cette incompréhension, qui dure depuis si longtemps, n'existe pas encore. Car ce sont réellement deux philosophies de la vie et de l'organisation sociale qui s'opposent ainsi, les populations de l'Ouest refusant l'élitisme parisien et le rationalisme antireligieux et préférant s'accrocher à leurs traditions socioculturelles locales. A titre d'exemple de l'ancienneté du syncrétisme christiano-celtique, citons l'énigmatique chant de Barra, *« très ancien hymne au soleil dont les deux premiers couplets sont apparemment pré-chrétiens. Ce chant de Barra, "A Ghrian" (O ! Soleil, en gaélique) est comme le chef-d'œuvre exemplaire de l'accueil dans le christianisme celte, des valeurs poétiques de l'ancienne religion : hymne poétique au soleil qui se couche dans la mer, et se relève à l'aurore, suivi sans heurt, en continuité et comme un apogée, de la confiance au Dieu chrétien :*

⁵⁷⁰ *Ibid.* Suite de l'article publié par Clio

⁵⁷¹ Angus Konstam, *Atlas historique du monde celte*, Edition originale publiée par Thalamus Publishing en 2001, réédité par Maxi_Livres pour la traduction française en 2002, p 157.

A Ghrian

*Salut à toi, soleil des saisons
qui traverse les cieux infinis;
puissants sont tes pas sur l'aile des cieux
tu es la mère glorieuse de tous les astres ! (le soleil pour les Celtes est féminin)*

*Tu descends et tu te couches dans l'océan destructeur
sans altération et sans peur;
sur la crête paisible de la vague à l'aurore
tu te lèves, vierge souveraine en fleurs !*

*J'ai l'espoir quand viendra mon heure
que le Dieu grand et miséricordieux
ne m'écartera pas de la clarté de sa grâce
tandis que tu me laisses ce soir et te retires.*

(traduction: Dominique de Lafforest, à partir de la version anglaise)⁵⁷² ».

L'existence de ce texte, d'une poésie incomparable pour l'époque, a été révélée au grand public grâce au Festival Interceltique de Lorient qui « réunit l'été (en 2004-2005) près de 500.000 personnes. C'est dans ce cadre, il y a une dizaine d'années, que le musicien Shaun Davey a commencé à composer et présenter au public sa suite orchestrale " Pilgrim" aujourd'hui mondialement connue. Cette suite avait pour lien l'évocation, à travers les sept traditions celtiques de l'Ouest (y compris Man, Cornwell et Galice), des voyages de mission du temps des moines et des saints Celtes des Ve-VIe siècles, " the Pilgrims ". Cette suite a pour pièce finale " le Chant de Barra ". Barra est l'une des îles méridionales de l'archipel des " Hébrides extérieures ", vaste arc Nord-Sud à l'ouest de l'Ecosse. Ce "chant de Barra", mis en musique et orchestré par Shaun Davey, est un très ancien hymne au soleil dont les deux premiers couplets sont apparemment pré-chrétiens, et le dernier explicitement chrétien. A quelle époque ce travail a-t-il été accompli ? On sait seulement que cette version du chant est

⁵⁷² Hervé Marie Catta, *Le christianisme et la culture celte*, article publié par les éditions de l'Emmanuel, dans la rubrique *Question de l'Homme* www.1000questions.net, consulté le 8 mai 2008. Cette référence ne sous-entend pas que nous adhérons ou non au mouvement du Renouveau charismatique auquel appartient Hervé Marie Catta. Sa transmission du chant de Barra et l'analyse qu'il en fait nous semblent opportunes pour l'objet de notre thèse.

*très ancienne, et que sans sa mise en musique récente devant un public international, elle serait restée pratiquement inconnue*⁵⁷³».

Mais le christianisme celtique, ce n'est pas que ce syncrétisme entre les croyances primitives et la religion nouvelle des chrétiens⁵⁷⁴. C'est aussi une autre conception de la relation humaine, une autre manière de tenter de convaincre l'autre de sa propre révélation spirituelle. Nous en avons retrouvé trace dans les poèmes d'Ossian. Au troisième siècle de notre ère, alors que le roi Swaran, de Loclin en Scandinavie, projette de faire une descente guerrière en Irlande où le christianisme se développe, il reçoit la visite d'un moine évangéliste qu'il prend pour un barde celte, très certainement parce que celui-ci en a l'aspect et chante comme un barde. Et voici ce qu'ils échangent comme mots, selon Ossian :

- *Approche étranger, approche et dis-moi qui est le héros que tu célèbres ? (...)*
- *Je chante un Dieu de paix, répondit l'inconnu, un dieu qui abhorre la vengeance et le sang, un dieu qui a dit : Pardonne à qui t'offense, aime qui te hait. (...)*
- *Ton Dieu est un dieu du lâche, reprit le chef, et le puissant Odin d'un seul coup de lance briserait ses os. (...)*
- *O roi de Loclin ! tes paroles sont celles d'un chef féroce et qui ne connaît pas la pitié. Mon dieu aime le brave et humilie le sanguinaire ; un jour tes oreilles s'ouvriront à mes paroles et tu reconnaîtras le dieu de l'étranger*⁵⁷⁵.

Dans la discussion qui s'engage, le moine ne jette pas sur le roi païen l'anathème d'une religion conquérante comme le fera plus tard « l'inquisition » de l'Eglise romaine. Il lui oppose humblement le message de paix et de miséricorde de Jésus Christ. Cette histoire du roi de Loclin est donc issue des poèmes d'Ossian – barde écossais contemporain des faits - textes récupérés et traduits en anglais au XVIIIe siècle par l'écrivain Macpherson qui connut grâce à cela un beau succès en Grande Bretagne, en Irlande et en France. Ces écrits très fournis ont été remarquablement retranscrits en français au XIXe siècle par un poète réunionnais, enfant métis d'un colon blanc et d'une esclave affranchie, Auguste Lacaussade⁵⁷⁶ qui fit ses études à Nantes et passa la plus grande partie de sa vie en France. L'authenticité des poèmes d'Ossian

⁵⁷³ *Ibid.* p 6.

⁵⁷⁴ Pour une meilleure compréhension de la chronologie des débuts du christianisme en Europe, on se reportera au document annexe n° III, à la fin de cette thèse, titré « *Le christianisme : un syncrétisme celto-chrétien ?* ».

⁵⁷⁵ M. Boucher de Perthes, *Chants armoricains ou souvenirs de Basse Bretagne*, Treuttel et Wurtz librairies, Paris 1831, p 284 et 285

⁵⁷⁶ La vie et l'œuvre de Auguste Lacaussade ont été révélés et largement diffusés à La Réunion et en France métropolitaine par le professeur Prosper Eve de l'université de La Réunion. Les cendres du poète réunionnais, qui avait été enterrées au cimetière Montparnasse à Paris en 1897, ont été ramenées dans son île natale en 2006.

transmis par Macpherson et l'existence d'Ossian lui-même, après avoir fait l'objet de nombreuses polémiques, sont aujourd'hui peu contestées.

Le plus étonnant, mais qui démontre bien la résistance de l'influence celtique dans l'expression de la chrétienté de l'Ouest européen, c'est qu'on retrouve bien longtemps après les faits révélés par le chant de Bara ou les poèmes d'Ossian - faits que l'on peut situer aux premiers siècles de l'ère chrétienne – une nouvelle créativité celtique qui s'incruste dans la pierre, le bois et le bronze des églises, croix, et cloches notamment. « *Pour l'art celte, par l'archéologie nous pouvons remonter d'un côté dans l'ère pré-chrétienne à la civilisation celte de Hallstatt, puis à celle de la Tène. Mais le plus grand développement de ce qui caractérise l'art celte est reconnu aux VIIIe-IXe siècles chrétiens. Comment expliquer cette continuité dans une histoire artistique ? Cette créativité à partir de motifs anciens dans ces bestiaires, ces entrelacs et ces couleurs ? Que l'on contemple donc les illustrations des fameux évangélistes celtes-irlandais, les croix, les émaux, les cloches, tels qu'on les trouve par exemple dans les collections du Hunt Museum de Limerick (Irlande) : c'est en chrétienté que le génie celtique a continué à porter son développement et peut être ses plus belles productions*⁵⁷⁷ ». Et ce renouveau de l'art celte ne s'est pas éteint subitement aussitôt. Il suffit de voir les retables de nombreuses églises en Bretagne et en Normandie datant du XIIIe au XVIe siècles, les enclos paroissiaux du Finistère bâtis pour la plupart à la Renaissance et au XVIIe siècle, les petits et grands calvaires, les oratoires, et même les vitraux, recomposés parfois beaucoup plus tard, des chapelles qui couvrent les campagnes de l'Ouest. Tous, ils sont emprunts d'art celtique : entrelacs, essences, spirales, cercles, monades, croix celtiques, bestiaires. Et nous ne sommes pas sûrs que les dragons et autres chimères des gargouilles de nos églises, qu'on attribue si facilement à de l'art roman, ne sont pas plutôt d'origine celtique. Si, comme le prétendent certains historiens, la civilisation des anciens Celtes a disparu au haut Moyen Age, comment se fait-il que des architectes bretons et normands s'en soient inspirés dans la réalisation de sanctuaires chrétiens ? N'est-ce pas là une preuve que les artistes locaux et ceux qui commanditent leurs travaux, c'est-à-dire les habitants des paroisses, ont une culture celtique bien enracinée et encore très vivante à l'époque moderne ?

H/ Les choix électoraux populaires en Anjou, Bretagne, Normandie, Maine et Poitou au XIXe siècle: conséquence d'une mentalité commune ancienne

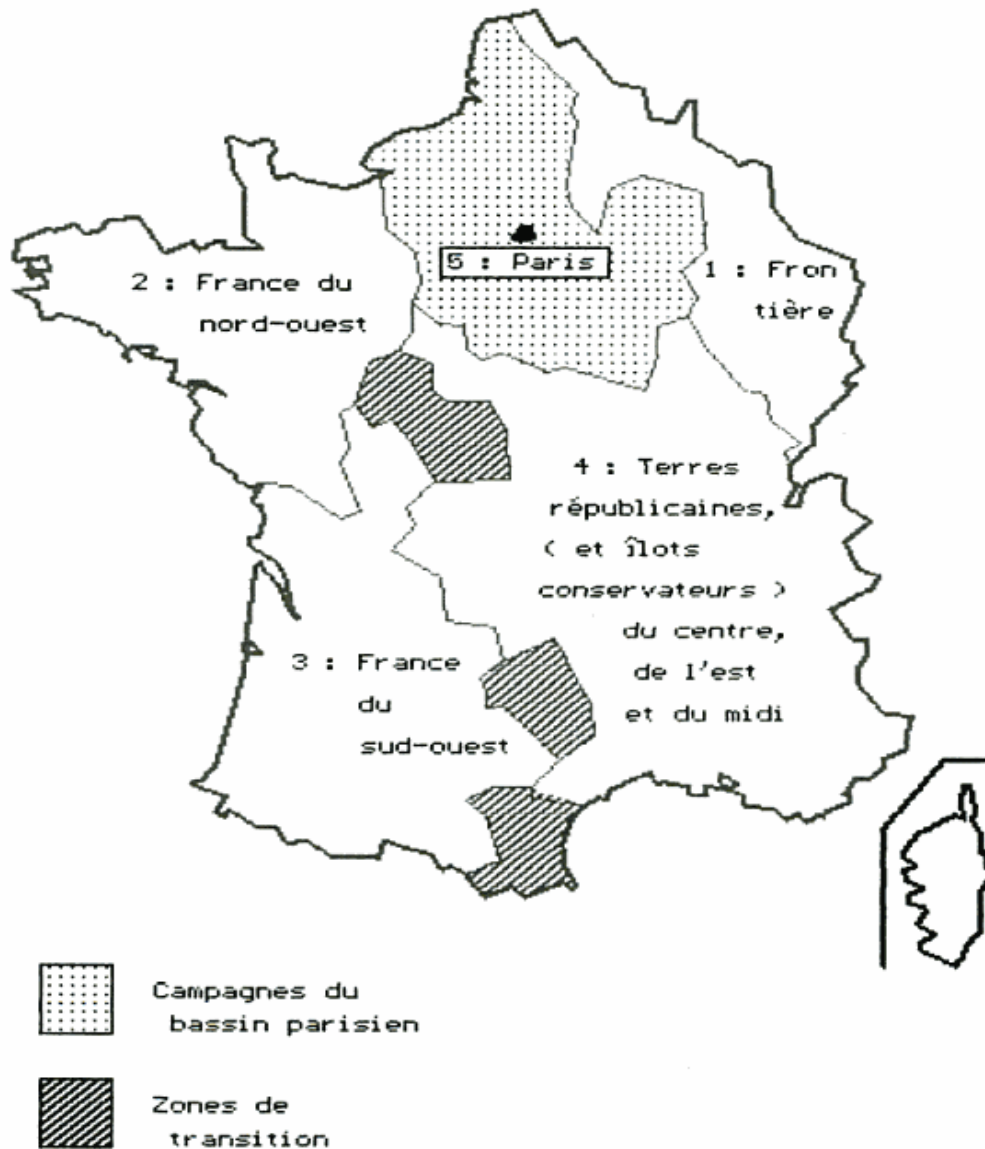
⁵⁷⁷ Hervé Marie Catta, *Le christianisme et la culture celte*, article publié par les éditions de l'Emmanuel, dans la rubrique *Question de l'Homme* www.1000questions.net, p 3

La démocratie est une institution récente, très loin encore aujourd'hui de s'être généralisée à l'ensemble de l'humanité. Rappelons que le suffrage universel intégral n'existe en France que depuis 1945, année où le général De Gaulle étend aux femmes le droit de voter et d'être éligibles à l'assemblée constituante. Certains politologues considèrent pourtant que le suffrage universel y a été appliqué dès 1848 (vote exclusivement masculin) et qu'ainsi la France fut le premier état du monde à l'instituer. Ce suffrage universel réduit de moitié, qui permet cependant au milieu populaire de s'exprimer politiquement, constitue un champ d'observation valable des tendances électorales au XIXe siècle. Nous n'allons pas faire une analyse détaillée des résultats des scrutins nationaux ou régionaux dans l'ouest de la France, mais simplement tenter de découvrir l'atmosphère politique de cette région à partir des analyses d'André Siegfried⁵⁷⁸, contemporain des faits, et que les historiens s'accordent à juger comme relativement objectives. Nous sortons évidemment de notre champ d'étude qui se limite en principe à l'époque moderne. Mais si l'expression démocratique du peuple n'existe pas avant le milieu du XIXe siècle, cela ne signifie pas que le milieu populaire n'a pas de pensée politique et qu'il n'aspire pas à la faire connaître au XVIIIe et même bien avant. Certains charivaris ne servent-ils pas à conspuer tel représentant local (noble ou bourgeois) que le peuple juge négativement ? Dans tout l'Ouest, nous le verrons, le climat politique est étroitement lié à l'histoire de la région, particulièrement l'histoire de l'Ancien Régime et des événements régionaux très violents qui ont marqué sa disparition. C'est là un caractère psychologique prononcé chez les populations celtiques : le souvenir glorieux ou douloureux des ancêtres y est toujours entretenu avec ferveur, voire avec une certaine religiosité. Leurs choix électoraux sont guidés par des situations et des faits des siècles précédents.

Tout d'abord, Siegfried définit précisément son champ d'observation et explique ce qui lui a permis de le délimiter : des comportements électoraux très semblables qu'il pense être en lien avec la géographie du pays (le massif armoricain), le type de spéculation agricole (l'élevage bocager), l'occupation territoriale (population éparse) et les structures foncières (grands domaines féodaux). Il détermine ainsi quatre lignes de séparation : « *La première qu'on rencontre, en venant de France, est celle qui fait succéder l'élevage à la culture (...) La seconde limite, qui marque le commencement de la population éparse, coïncide presque exactement avec la première (...) La troisième ligne (...) est celle qui indique le passage de la petite à la grande propriété (...) La quatrième ligne, celle du massif géologique armoricain*

⁵⁷⁸ André Siegfried (1875-1959) est un historien et géographe français, pionnier de la sociologie électorale.

AIRES REGIONALES
Principaux ensembles



CARTE 1

169

Éléments sous droits d'auteur

Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Presses Universitaires de France, Limoges 1999. Autorisation personnelle de reproduction de Jean El Gammal à Dominique Aupiais

*se tient assez à l'ouest des trois autres*⁵⁷⁹ ». Ces limites définies par André Siegfried sont bien vues, certaines correspondant toujours aujourd'hui à celles du XIXe siècle. Le constat est flagrant, nous pouvons en témoigner, lorsqu'on fait en train ou en voiture le trajet Paris-Nantes. Siegfried tente alors de justifier le choix des parties les plus orientales de son champ d'observation. *«Une interprétation stricte devrait peut-être réduire l'Ouest au domaine des terrains anciens : c'est seulement là en effet que l'Ouest est complètement lui-même. Je note avec intérêt que Vendéens et Chouans n'ont guère réussi à s'en sortir (...) Mais ce serait étriquer à l'excès le champ d'observation de ce livre que de s'en tenir à ce domaine réduit. Dans le Maine et l'Anjou, l'Ouest s'étend certainement vers l'Est aussi loin que la grande propriété. Dans la Basse-Normandie, les caractéristiques qui distinguent l'Ouest des grandes régions de blé comme la Beauce s'étendent également aussi loin à l'est que les terres de prairies et de populations éparses, c'est-à-dire jusqu'à la Risle. Dans la Haute Normandie enfin, le Pays de Caux, par sa forte armature foncière, la dissémination de ses fermes et la méfiance jalouse des ses habitants, projette jusqu'à la Picardie, c'est-à-dire la région du Nord, quelque chose de cette atmosphère qui est celle de l'Ouest. Nous pouvons donc conclure que l'Ouest, dans sa plus grande extension, comprend toute la Bretagne, cette partie du Poitou qu'on nomme le bocage vendéen, l'Anjou moins Saumur et Baugé, la Basse Normandie jusqu'à la Risle, c'est-à-dire jusqu'aux plateaux à blé de l'Eure, enfin, dans la Haute Normandie, le Pays de Caux*⁵⁸⁰». Une telle extension de la région Ouest vers le Nord et l'Est peut être contestée par quelques historiens ou géographes. Ce territoire d'analyse a cependant été repris près d'un siècle plus tard par d'autres chercheurs. Jean El Gammal, en 1999, ne fait que deux rectifications à la région Ouest définie par Siegfried, zone qu'il préfère curieusement dénommer le Nord-Ouest, alors qu'il en supprime la Haute Normandie au Nord, pour y rajouter la totalité des Deux Sèvres au Sud : *«Telle que nous la définissons, elle correspond grosso modo à celle qu'a étudiée André Siegfried dans son Tableau politique de la France de l'ouest sous la Troisième République (...) Nous avons simplement retranché de cet ensemble la Haute Normandie, à notre sens liée au Bassin Parisien, et lui avons ajouté les Deux Sèvres dans leur totalité, afin de ne pas trop fragmenter notre étude et en raison de l'intérêt particulier de ce département pour le présent chapitre*⁵⁸¹ ». Sur un plan strictement historique, il doit avoir raison, puisque les Haut Normands n'ont pas été concernés par les

⁵⁷⁹ André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, Editions A. Colin, Paris, 1913, réédition en 1995 par l'Imprimerie nationale dans la col. *Acteurs de l'histoire*, p 4, books.google.com

⁵⁸⁰ *Ibid.* p 6.

⁵⁸¹ Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Presses Universitaires de France, Limoges 1999, p 203.

insurrections dans l'Ouest pendant la révolution française, alors que les Deux Sèvres l'ont été assurément. Nous ne pensons pas que l'attitude de résistance au pouvoir central, si exacerbée à cette époque de grands troubles révolutionnaires, soit une conséquence du type de propriété (anciens domaines féodaux). Par contre, l'omniprésence du bocage permet de comprendre la facilité avec laquelle les Vendéens et les Chouans ont résisté à la pénétration des troupes républicaines. Il est plus aisé, dans un pays de haies, de landes boisées, de marais couverts de roselières, d'être à l'affût de troupes ne connaissant pas la région, pour fondre sur elles. Dans les grandes plaines du nord et de l'Est (Beauce, Brie, Champagne) c'eût été impossible. Reste à savoir si l'attitude insurrectionnelle, qui n'a pas été unanime dans l'Ouest mais a concerné à des degrés divers tout son espace géographique, serait la cause première des choix électoraux majoritaires cent ans après. En Vendée, le souvenir des exactions des soldats républicains, après la défaite de l'armée royale et catholique, y est certainement pour beaucoup.

En fait, nous pensons que la révolte vendéenne ou la chouannerie, tout comme les comportements électoraux dans l'Ouest au XIXe siècle et même au XXe, jugés à Paris comme archaïques, réactionnaires, anti-démocratiques, inféodés à la noblesse et au clergé, ne sont que les conséquences d'un état d'esprit particulier des populations, remontant à des temps reculés. Ils témoignent d'un type de civilisation qui ne cultive pas les mêmes valeurs sociales que le reste de la France, héritage de ses lointains ancêtres celtes. Les centralistes parisiens ne comprennent pas l'entêtement des gens de l'Ouest à défendre leur patrimoine historique, leurs us et coutumes, les métairies et les nobles, les églises et les curés. Ceux-ci ne comprennent pas la volonté des républicains français de vouloir « effacer » leur monde au nom d'une liberté individuelle érigée en principe étatique, et à laquelle il ne croit qu'avec méfiance, créant ainsi ce climat social et politique si particulier que l'on ressent dès qu'on entre dans l'Ouest. C'est ce que fait bien ressortir Siegfried : *« A cette individualité géographique correspond une individualité politique. Malgré des différences nombreuses et des nuances infinies entre les provinces et les « pays » que nous venons d'énumérer, il y a, d'une façon générale, une certaine atmosphère politique de l'Ouest, qui vous entoure et vous pénètre, quand on y entre, comme le ferait un climat. D'où une vie politique spéciale, traditionnellement distincte de celle de la France moderne, et dans laquelle ni les questions religieuses, ni les questions économiques, ni les questions politiques ne sont abordées, senties ou résolues dans le même sens qu'ailleurs (...) L'ensemble de ces provinces forment un total de quatorze départements, dont les conditions d'existence et d'évolution sont assez semblables pour permettre de les grouper sous cette appellation collective : l'Ouest politique*

⁵⁸²». L'attitude spéciale des habitants de l'ouest s'explique par la prégnance du spirituel sur le temporel dans une mentalité profonde héritée de leurs ancêtres celtes. « *La caractéristique fondamentale de la civilisation celtique, contrairement aux civilisations gréco-romaine ou germanique, est la primauté du religieux sur le politique, de l'autorité spirituelle sur le pouvoir temporel, différence qui suffit à elle seule à expliquer tout le reste* ⁵⁸³ ».

Mais ce qui frappe avant tout l'observateur, c'est l'ancrage de l'histoire provinciale dans la mémoire collective, ce que Jean El Gammal appelle le poids du passé : « *A l'évidence, c'est dans la France du Nord-Ouest que la notion de poids du passé trouve le champ d'application le plus vaste. Certes, dans toutes les régions françaises, l'histoire a laissé autre chose que des formules rhétoriques, et a façonné un substrat multiforme. Mais, dans les terres armoricaines, elle est plus qu'ailleurs en action, dans la mesure où des luttes retentissantes et parfois cruelles s'y sont déroulées, et où le passé reste incorporé aux structures d'une large part du monde rural et de nombres de cités, surtout petites et moyennes* ⁵⁸⁴ ». Ce monde de l'Ouest a donc été pétri par son histoire mais surtout par les traits de caractère particuliers de ses hommes et de ses femmes, qui se traduisent dans l'organisation sociale qu'ils se sont donnés ou qu'ils ont acceptée. Ainsi au bocage vendéen, « (...) *les traits essentiels qui caractérisent la vie de l'Ouest s'affirment tous à la fois. Une société rurale isolée, recluse derrière ses haies vives et ses grands arbres, un peu sauvage toujours ; un régime de grandes propriétés foncière, maintenant à travers tout un siècle de démocratie la hiérarchie féodale d'autre fois ; un clergé tout puissant, écouté et vénéré comme aux jours mêmes de la grande insurrection ; voilà l'armature sociale et politique du pays vendéen* ⁵⁸⁵ ». On retrouve ici les clichés donnés fréquemment par les étrangers au milieu humain du bocage, clichés largement colportés par les hyper centralistes selon lesquels tous les habitants de l'Ouest sont encore des Chouans : gens qui se cachent derrière leurs haies, fuyant la société, refusant la démocratie et préférant « supporter » leurs nobles et leurs prêtres qui font d'eux ce qu'ils veulent. « *Mais ici, dans l'Ouest, les principes de la société démocratique sont encore loin d'être acceptés. On s'y meut politiquement dans l'atmosphère du passé, et ce sont les luttes du passé qui continuent, sans que les forces de la résistance aient été sérieusement entamées. La*

⁵⁸² André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, Editions A. Colin, Paris, 1913, réédition en 1995 par l'Imprimerie nationale dans la collection *Acteurs de l'histoire*, p 7.

⁵⁸³ Diacre Maxime Le Diraison, *Christianisme orthodoxe et chrétienté celtique*, article publié en 2003 sur le site La France orthodoxe, vue de la Russie.net, consulté le 5 novembre 2009.

⁵⁸⁴ Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Presses Universitaires de France, Limoges 1999, p 203.

⁵⁸⁵ André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, p 9.



Chouan breton en sentinelle devant une église au début du XIX^e siècle,
Peinture de Charles Loyeux, Collection du musée d'art et d'histoire de Cholet (Anjou)
La ville de Cholet situé en Maine et Loire est limitrophe des départements de Loire Atlantique
de Vendée et des Deux Sèvres.

*Normandie n'est que conservatrice. La Bretagne, au fond démocratique, évolue ou évoluera. Ce sont les provinces de l'Ouest intérieur qui constituent, en France, la forteresse ultime de l'esprit contre-révolutionnaire*⁵⁸⁶ ». L'expression est lâchée : l'esprit contre-révolutionnaire ! La révolution française peut-elle être prise tout d'un bloc, comme ayant été à tout moment le meilleur exemple de démocratie ? Les idées de liberté, d'égalité et de fraternité étaient généreuses. Nécessitaient-elles d'envoyer tant de personnes à la guillotine et d'obliger les ecclésiastiques à prêter serment ? Les nouveaux administrateurs républicains avaient-ils besoin de s'imposer avec orgueil et sans la moindre tolérance dans les villages ? La France devait-elle aussi provoquer les nations voisines monarchiques, en coupant la tête de son propre roi qui était loin d'être un tyran⁵⁸⁷ ? La levée de centaines de milliers d'hommes pour aller défendre la frontière Est de la France est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Trop d'erreurs ont été commises par les fondateurs de la république. Exaspérées, les populations de l'Ouest s'insurgent donc. Ce ne sont pas les nobles qui prennent l'initiative de cette révolte en Vendée, mais bien les paysans qui les obligent à prendre la tête de leurs groupes armés. Quelles armes ? Au départ, des faux, des fourches, des haches, des fléaux. Les fusils, ils n'en reçoivent que plus tard, d'Angleterre. Ils s'ajoutent à ceux pris aux forces républicaines, plusieurs fois battues dans le marais poitevin. Pendant ce temps, la Bretagne du Nord et le Maine s'enflamment d'une autre manière. Les Chouans entament une guérilla qui durera beaucoup plus longtemps que l'ultime virée de galerne de la grande armée royale et catholique vendéenne, écrasée à Savenay en décembre 1793. Les Vendéens vaincus cette année-là ? Charrette ne se soumette qu'un an plus tard, et sous certaines conditions. « *Le 18 février 1795, c'est-à-dire le jour même de la signature du traité de pacification de la Jaunais, le major général de l'armée de Stofflet, Trotouin, écrivait à son chef et à son conseil, pour les engager à accepter les conditions de Charrette : « Le peuple de Vendée a pris les armes pour deux raisons : La première, sa religion ; on la lui laisse, la seconde, pour s'exempter de tirer à la milice ; on le laisse tranquille dans ses foyers (...), le genre de gouvernement lui importe peu, pourvu qu'on ne l'opprime pas, pourvu qu'il puisse s'occuper de ses intérêts*⁵⁸⁸ ».

⁵⁸⁶ *Ibid.* p 73.

⁵⁸⁷ Rappelons que Louis XVI a aboli le servage sur le domaine royal en 1779, interdit la torture en 1781, supprimé le péage corporel des Juifs en 1784, institué un véritable édit de tolérance pour les protestants en 1787, voulu instaurer un impôt direct égalitaire en 1789, proclamé une monarchie constitutionnelle en 1791. La plupart des historiens français le situent aujourd'hui comme un honnête homme, mû par de bonnes intentions.

⁵⁸⁸ *Histoire de la Vendée et du Bas-Poitou en France, selon l'œuvre de Louis Brochet 1902, chapitre 31 : Le grand soulèvement de 1793, causes et débuts de l'insurrection*, p 6, www.histoiredevendee.com

La république avait-elle besoin de se déshonorer en décidant l'envoi en 1794 de colonnes infernales de soldats chargés de tuer, sans faire de quartier, des dizaines de milliers de personnes, y compris femmes et enfants, en Vendée « militaire »⁵⁸⁹? Naturellement, ces exactions des soldats républicains (les Bleus), restent profondément ancrées dans la mémoire collective, et ceux qui en nourrissent du ressentiment n'ont d'autres choix que de voter pour les candidats censés être les héritiers des figures emblématiques de la résistance de l'Ouest à l'oppression parisienne. « *Les conservateurs opposent à leurs adversaires, liés le plus souvent au pouvoir central, une forte et parfois victorieuses résistance*⁵⁹⁰ ». Ce constat général montre bien que la lutte politique bipolaire (Blanc conservateurs contre Bleus Républicains) dans cette région est plus en relation avec une réactivité de l'électorat face au centralisme mis en place par Paris, qu'à des considérations idéologiques (monarchisme contre républicanisme). Cette région Nord-Ouest se caractérise selon El Gammal par trois choses :

« - *La marque des combats révolutionnaires, lors des soulèvements vendéens et chouans (...)*

- *L'existence de figures bien implantées du monde des Blancs, en particulier de dynasties politiques issues de la noblesse d'Ancien Régime, ou d'héritiers de lignées de Bleus.*
- *L'utilisation de souvenirs et de situations locales caractéristiques, dans le cadre de luttes politiques dont les protagonistes entendent défendre deux traditions opposées (...)*

*Ces trois facteurs forment un ensemble : pris isolément, ils ne suffisent pas à définir l'originalité des secteurs concernés. En outre, ils ne fixent pas à eux seuls les caractéristiques politiques de la région : le rôle du clergé, par exemple, est une donnée essentielle, même s'il existe de nombreuses nuances régionales, mises en valeur par André Siegfried*⁵⁹¹ ».

Ces caractéristiques régionales, permettant d'identifier un électorat majoritairement conservateur, n'entraînent pas une prise de conscience politique foncièrement régionaliste. Ou alors, elle est très minoritaire. Les espoirs de changement politique ne semblent se focaliser que sur le renversement des gouvernants républicains en place à Paris, pas sur une éventuelle

⁵⁸⁹ Nous ne nous prononçons pas sur la dénomination de génocide franco-français défendue par Reynald Secher dans son livre thèse « *La Vendée-Vengé* » de 1986. La sémantique est une chose, l'horreur humaine en est une autre que les mots ne peuvent parfois décrire. Des milliers de femmes furent violées et égorgées, des milliers d'enfants embrochés et brûlés. Terroriser était devenu la seule politique de la Convention parisienne.

⁵⁹⁰ Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Presses Universitaires de France, Limoges 1999, p 204.

⁵⁹¹ *Ibid.* p 205.

autonomie régionale. A la fin du XIXe siècle par exemple, « *Le régionalisme breton est encore surtout culturel* ». Il ne prendra un caractère politique qu'au siècle suivant, lorsque les dirigeants de la Troisième République décident d'implanter de force le monoculturalisme à la française, grâce à la scolarisation devenue gratuite et obligatoire. Le nationalisme breton répond alors au nationalisme français. Mais au siècle précédent, l'engagement culturel, plutôt modéré, est exclusivement l'affaire des conservateurs dits blancs. « *Le marquis Régis de Lestourbeillon de la Garnache (...) est le fondateur de la Revue historique de l'Ouest, il dirige la Revue de Bretagne (...) Il doit surtout être mentionné ici en tant que militant régionaliste, créateur également en 1998 de l'Union régionaliste bretonne, qu'il présida à partir de 1902, pendant quarante ans (...) A la fin du siècle, il n'existe pas, toujours en Bretagne, de mouvement républicain régionaliste*⁵⁹² ». Ce qui prouve bien que, pour les habitants de l'Ouest, la république française ne peut être associée qu'au centralisme absolu parisien et non à une quelconque liberté culturelle et culturelle régionale à laquelle ils restent si profondément attachés. Bien entendu, De Lestourbeillon sera accusé par le pouvoir central, comme d'autres militants régionaux avant et après lui, d'être un « méchant » réactionnaire monarchiste anti-démocratique. Il est dommage qu'André Siegfried se soit laissé influencer, en accusant « *le marquis de Lestourbeillon, député de Vannes, de faire partie des militants qui ne cachent pas leur drapeau (blanc monarchiste)* ». Si drapeau il arborait (où et quand ?), ce militant breton y aurait plutôt mis les hermines du duché de Bretagne que la fleur de lys du royaume de France ! Pour Siegfried, hermine et fleur de lys sont probablement les mêmes choses : des symboles de la noblesse d'Ancien Régime. Pour un militant de la culture bretonne, elles opposent naturellement deux cultures, voire deux patries...

Politiquement, vis à vis de la culture et de l'identité régionale, tout comme du symbolisme républicain national, « *C'est une certaine discrétion qui prévaut chez les héritiers de Bleus comme chez ceux des Blancs. Certes, les premiers – lorsque cela est possible – commémorent le 14 juillet que les seconds boycottent. Les Bleus, dans les villes, donnent des noms de généraux révolutionnaires, notamment à des artères importantes, mais tout ceci n'a pas de retentissement particulier et relève assez vite d'une certaine routine. Quand aux manifestations des Blancs, elles ont souvent un caractère privé, en raison de l'opposition du gouvernement à des démonstrations publiques : il en va ainsi pour l'inauguration des statues de La Rochejaquelein et Cathelineau, en septembre 1895 et octobre 1896, et de la célébration*

⁵⁹² Ibid. p 210.

du centenaire de la mort de Charrette, en août de la même année. Certes, l'assistance n'en est pas moins considérable et les descendants des chefs militaires vendéens sont présents en grand nombre, mais la quasi-totalité des parlementaires (...) en tant que tels se montrent réservés⁵⁹³ ». Voici donc le meilleur exemple de « démocratie » : des députés n'osant pas se montrer à de grandes commémorations régionales (même s'ils y sont favorables), par peur de froisser les gouvernants français qui n'hésiteraient sans doute pas à monter quelques cabales pour les empêcher d'être réélus. Les choses ont-elles beaucoup changé aujourd'hui ? Notons que l'attachement à la région, à son histoire, à ses héros existe toujours à la fin du XIXe siècle, comme au long du XXe dans l'Ouest, et que cette spécificité contraste fortement avec le reste de la France.

Quelle analyse peut-on faire du livre d'André Siegfried dont nous avons cité de nombreux extraits ? Les centralistes approuveront sans doute sa découpe de la Bretagne. Il y aurait selon lui une Bretagne celtique à l'Ouest et une Bretagne française à l'Est qui ne serait déjà plus la Bretagne. La longue étude que nous venons de faire des mentalités dans l'Ouest montre que les populations concernées ont en commun des croyances, des caractères psychologiques et des comportements culturels d'origine celtique. Nous contestons donc les bornes géographiques que Siegfried met à certaines parties de la Bretagne et à la culture celtique en péninsule armoricaine. Voici ce qu'il écrit : « *Pour trouver la vraie Bretagne, la seule qui soit vraiment digne de ce nom, il faut arriver à la Bretagne bretonnante ou Basse Bretagne. Elle commence à la limite actuelle des dialectes celtiques – limite qui n'a guère reculé depuis neuf cents ans et coupe la péninsule du sud-est au nord-ouest, à peu près entre Vannes et Saint Brieuc ? C'est là seulement que la race, la civilisation, la langue bretonne se rencontrent à l'état pur⁵⁹⁴* ». L'auteur confond l'image qu'il se fait lui-même de la culture bretonne - les fameux clichés vus de l'extérieur - avec le nom « Bretagne ». Mais – le sait-il ? – historiquement, ce pays n'a jamais eu une culture uniforme. Il est d'ailleurs plus un exemple de pluriculturalité que de monoculturalisme. Et cela n'a jamais remis en cause, dans l'esprit des Bretons en tout cas, l'appartenance de chaque partie du territoire à la Bretagne. « *La vraie Bretagne qui commence ici* », « *la fausse qui finit là* » sont des expressions importées de l'extérieur. Les centralistes avaient même réussi à donner un tel complexe de « non-être » aux habitants du pays nantais au XXe siècle, que ceux-ci en étaient arrivés à répéter leurs

⁵⁹³ *Ibid.* p 211 et 212.

⁵⁹⁴ André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, Editions A. Colin, Paris, 1913, réédition en 1995 par l'Imprimerie nationale dans la collection *Acteurs de l'histoire*, p 77.

absurdités, en se disant faux ou sots Bretons. Heureusement, ce malaise local « éphémère » a disparu aujourd’hui en Loire Atlantique, où l’on a retrouvé la fierté de se dire Bretons. Parlant du sud de la Loire Atlantique, Siegfried n’hésite pas à écrire que : « *Cette partie de la Bretagne continentale n’est donc à aucun degré bretonne. Nous allons voir en effet que Nantes, centre de la Basse-Loire, est une capitale pour la Vendée plus que pour la Bretagne (...)*⁵⁹⁵. La capitale des ducs de Bretagne a du être peuplé par des Poitevins ? Même lorsque la Bretagne est devenue province française, même lorsqu’elle a été découpée en département, Nantes n’a jamais cessé d’être la capitale de la Bretagne dans l’esprit d’une majorité de Nantais. Mais Siegfried insiste encore un peu plus loin: « *Il en résulte finalement que Nantes n’est pas une capitale bretonne, qu’elle n’appartient en rien – et de son propre aveu – à la Bretagne*⁵⁹⁶ ». Siegfried fait ici parler la ville de Nantes qui, selon lui, à la fin du XIXe siècle, avouerait elle-même qu’elle n’est pas bretonne ! Qu’il y ait des Nantais qui ne se disent pas Bretons, c’est fort possible puisque le tiers de la population de la ville est d’origine vendéenne. Mais ça ne peut être la généralité. A défaut de le savoir, il aurait mieux valu qu’il s’abstienne de tout commentaire dans ce domaine. Il poursuit encore, en portant un jugement sur un territoire que nous connaissons, pour la simple raison que nous y sommes né et y avons passé toute notre jeunesse jusqu’à l’âge de 19 ans : « *A Montoir de Bretagne, près de Saint Nazaire, c’est l’aspect de la pure Bretagne qui se manifeste (...) c’est la fin de l’Ouest intérieur. Dès Donges et Saint Nazaire, voici qu’apparaît la Bretagne proprement dite, et dès Le Croisic une sorte d’annexe de la Bretagne bretonnante ; Guérande et Le Croisic furent en effet des fondations bretonnes ; récemment encore, les dialectes celtiques étaient parlés à Batz*⁵⁹⁷ ». En effet, on parlait encore breton au XIXe siècle dans la presque île guérandaise. Mais les gens de Guérande, bretonnant, se voyaient-ils différents des Briérons gallaisant qui côtoyaient régulièrement les paludiers des marais salants ? Ils se savaient tous Bretons, se mariaient très souvent entre eux, et bien sûr se liguèrent facilement les uns aux autres dès qu’ils se sentaient attaqués. D’ailleurs, Siegfried démontre lui même la faiblesse de son analyse quand il avoue qu’elle a été faite « *Sans nous attarder aux paludiers des marais salants, ces indépendants un peu sauvages pour qui la politique est d’un intérêt secondaire (...)*⁵⁹⁸ ». Encore un cliché de plus, cette fois contre des bretonnants ! Il aurait sans doute écrit la même chose de leurs voisins lacustres tout proches, les gens de Brière, s’il en avait rencontré. Parlant de la région rennaise, il affirme : « *L’esprit de la chouannerie continue de*

⁵⁹⁵ *Ibid.* p 82.

⁵⁹⁶ *Ibid.* p 88

⁵⁹⁷ *Ibid.* p89.

⁵⁹⁸ *Ibid.* p 91.

*flotter sur ces campagnes. Il y a sans doute des républicains à Vitré et surtout à Fougères (...) mais leur rayonnement est nul*⁵⁹⁹ ». Selon lui, Rennes serait une capitale administrative extérieure à la Bretagne, presque normande ! « *Mais dans cette métropole bretonne, qui est du reste située en dehors de la Bretagne proprement dite, se fait sentir à bien des égards l'esprit de la Normandie voisine* ⁶⁰⁰ ». Parlant de la Loire inférieure et de l'Ille et Vilaine, il conclut : « *Nous venons d'étudier deux départements soi-disant bretons (...)* ⁶⁰¹ ». Une telle insistance à renier l'appartenance bretonne de Nantes et Rennes apparaît bien suspecte. Serait-ce dû au fait que ces deux métropoles représentent les centres stratégiques cléricaux de la Bretagne orientale, bastion conservateur irréductible qui défend fermement ses prêtres et la liberté du culte durant tout le XIXe siècle, et qui se bat avec la même énergie au XXe siècle pour le maintien de ses écoles confessionnelles libres. Il n'est pas interdit à un historien de critiquer l'excès de cléricisme d'une région. De là à en faire une zone de « pestiférés » superstitieux, inféodés aux nobles et aux prêtres, d'électeurs ignares et sans caractère, à peine Français et ne méritant même pas leur propre identité bretonne, il y a un pas qu'il ne devrait pas franchir.

D'ailleurs, André Siegfried se contredit en déclarant que les Hauts Bretons ne montreraient pas la volonté et l'esprit d'indépendance des Bas Bretons mais qu'ils en cacheraient les vellétés. « *Par la race, les Gallos s'opposent aux Celtes. Ceux-ci sont indépendants, individualistes jusqu'à l'indiscipline, sentimentaux et passionnés en toute chose. Ceux-là ont peut-être des vellétés d'être ainsi, mais ils se gardent de le montrer* ⁶⁰² ». Dire que les Gallos seraient de race différente des Celtes est évidemment une grave erreur scientifique puisqu'on sait aujourd'hui que la notion de race chez l'homme ne veut rien dire, mais cette affirmation démontre surtout une méconnaissance sociohistorique et anthropologique de tout l'ouest de la France. Quant au soi-disant manque d'indépendance des Gallos, le vote majoritaire de l'Ouest pour les Blancs ne démontrerait-il pas au contraire un refus de dépendre des Bleus du gouvernement, ce qui les distingue très nettement des autres Français ? Siegfried l'avoue lui-même : *Le besoin d'être, autant que possible, du côté du gouvernement répond à un état d'esprit très fréquent chez les Français, surtout les ruraux (...) au moment du vote, il y a toujours du plaisir à se sentir de la majorité. De même, le lendemain du succès (électoral), il est toujours agréable et fréquemment avantageux de pouvoir dire et, mieux encore, prouver à l'heureux élu qu'on a voté pour lui (...) C'est dans*

⁵⁹⁹ *Ibid.* p 98.

⁶⁰⁰ *Ibid.* p 101.

⁶⁰¹ *Ibid.* p 109.

⁶⁰² *Ibid.* p 128 et 129.

*ces conditions qu'on voit se constituer des groupes d'opposants qui flirtent avec le pouvoir*⁶⁰³». Il y a là une excellente analyse du comportement électoral majoritaire en France et une dénonciation très franche des revirements électoralistes de beaucoup d'hommes politiques. N'est-ce pas ce qui permet au pouvoir central, encore plus aujourd'hui avec le régime présidentiel, de pratiquer ce qu'on appelle à Paris l'ouverture ? Un système d'Etat, où toute reconnaissance politique, culturelle ou même sociale ne peut venir que de Paris, ne doit-il pas en assumer l'entière responsabilité ? Notons simplement que les populations de l'Ouest intérieur, auxquelles Siegfried reproche avec un certain parti pris d'être réactionnaires et inféodées au cléricalisme à la fin du XIXe siècle, ont voté majoritairement socialiste à la dernière élection présidentielle qui a porté le chef de l'UMP Nicolas Sarkozy au pouvoir en 2007. On pourrait peut-être attribuer ce virage électoral à 180°, à une toute autre conception du libéralisme économique par les populations bretonnes. Nous ne le ferons pas. Les pérégrinations des choix électoraux en France et dans d'autres pays dits démocratiques ne sont pas analysables pour nous comme une science politique raisonnable et pondérable⁶⁰⁴. Ce qui est intéressant à observer, c'est que l'électorat de Bretagne, comme il y a un siècle, se distingue assez nettement du reste de la France.

Parlant du coeur du pays gallo, de ce qu'il appelle donc l'Ouest intérieur, où les écoles chrétiennes se taillent la part du lion en nombre d'enfants scolarisés, Siegfried écrit, carte à l'appui : « *Voici donc un imposant ensemble de communes françaises où l'Etat républicain ne se sent pas au fond le maître. Il a beau y entretenir des instituteurs, ses agents attirés en face de l'Eglise, des fonctionnaires nombreux, qui du reste ne sont pas toujours avec lui, il a beau faire agir, soit la menace sur ceux qui dépendent de lui, soit la promesse des faveurs sur les autres, ces communes en somme ne lui appartiennent pas : s'il y détient la police des corps, celle des âmes lui échappent*⁶⁰⁵ ». Elle est bien là en effet cette atmosphère si particulière qui caractérise les provinces de l'Ouest : l'impression que le spirituel y prend constamment le pas sur le temporel, que Dieu y est plus présent, et que le destin de l'humanité ne se trouve pas seulement entre les mains de l'homme. Ce n'est pas là un rejet du rationalisme, mais simplement une nuance importante à l'exclusive philosophie de la raison. L'homme moderne ne maîtrise que ce qu'il peut... de plus en plus et de mieux en mieux peut-être. Mais il ne

⁶⁰³ *Ibid.* p 402.

⁶⁰⁴ La bipolarisation du débat droite-gauche, conservateurs d'un côté, progressistes de l'autre, exclut en France tout débat sur une autre conception de l'Etat, comme par exemple l'autonomie régionale et le fédéralisme.

⁶⁰⁵ André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, Editions A. Colin, "Paris, 1913, réédition en 1995 par l'Imprimerie nationale dans la collection *Acteurs de l'histoire*, p 399.

maîtrisera jamais tout, pas même le monde matérialiste qu'il a créé, pas même ses propres erreurs écologiques pourrait-on dire aujourd'hui. Cette idée fondamentale est inspirée par l'atavisme celtique. Elle est confortée par l'axiome du philosophe Emmanuel Kant : « *La raison se révolte à l'idée que tout viendrait du hasard. Deux choses remplissent mon esprit d'une admiration et d'un respect incessants : le ciel étoilé au-dessus de moi et la morale en moi* ». Implicitement, Kant justifie ici l'existence de Dieu, par le simple fait que l'univers ne peut être le fruit du hasard, et que la raison, le rationalisme cartésien, donc la science reconnue comme telle, ne pourra sans doute jamais percer le secret des étoiles (l'infiniment grand), et celui de la moralité humaine (l'infiniment petit, là où la matière rejoint l'esprit)⁶⁰⁶. Et si c'était cela et seulement cela l'explication de la méfiance que les populations de l'Ouest ont à l'égard des grands théoriciens laïcs de la Troisième République française ? Kant relativise la capacité de la science à tout expliquer par la raison, et montre au lettré qu'il doit faire preuve d'humilité et toujours penser que sa vérité n'est pas forcément « La » Vérité.

Car c'est bien là ce qu'on peut le plus reprocher au livre d'André Siegfried : asséner des impressions personnelles comme vérités indéniables, définir des limites géographiques humaines (notamment sur le plan linguistique) en tant que frontières infranchissables aux mentalités. Par exemple, parlant du Morbihan et des Côtes du Nord, il affirme : « *C'est la frontière fondamentale pour toute la péninsule bretonne, car ici l'apparition des dialectes celtiques annoncent une race, une civilisation et, sans exagération, une âme nouvelle*⁶⁰⁷ ». On s'étonne, qu'après avoir lu ce passage quelques détracteurs n'aient pas accusé Siegfried de celtomanie. Sans doute, ont-ils jugé que l'écart de rhétorique était largement compensé par les dénonciations qu'il porte vis à vis des prêtres ou des nobles locaux ? Concernant le clergé du pays gallo, il déclare : « *Dédaigneux d'inutiles ménagements, il ne cherche pas à voiler l'énormité de son pouvoir. Dirai-je que ce clergé est aimé ? Il lui suffit d'être craint. C'est lui qui tient entre ses mains, comme au Moyen Age, les clés du ciel ou la menace de l'enfer ; c'est lui qui met en interdit le mauvais chrétien indigne des sacrements ; c'est lui qui désigne au propriétaire le fermier qu'il faut évincer, à l'opinion l'indépendant qu'il faut boycotter.*

⁶⁰⁶ Le philosophe Jean Guitton (1901-1999), confrontant ses idées sur l'origine de l'univers et de la vie avec les non moins célèbres frères Bogdanov dans leur livre *Dieu et la science*, invite les lecteurs à méditer sur les trois caractères qui semblent définir le cadre de sa pensée métaréaliste : « *L'esprit et la matière forment une seule et même réalité. Le créateur de cet univers matière/esprit est transcendant. La réalité en soi de cet univers n'est pas connaissable* ». Jean Guitton, Igor et Grichka Bogadanov, *Dieu et la science. Vers le métaréalisme*, Editions Grasset et Fasquelle, Paris, 1991, p 176.

⁶⁰⁷ André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, Editions A. Colin, Paris, 1913, réédition en 1995 par l'Imprimerie nationale dans la collection *Acteurs de l'histoire*, p 112.

*Maître du village, il étend à tout son action*⁶⁰⁸ ». Le milieu populaire gallésant serait donc, selon lui, « *plutôt un peuple de tempérament égalitaire, qui subit par force des maîtres qu'il n'aime pas* »⁶⁰⁹. Opposons-lui notre propre témoignage. Né dans le pays nantais en 1954, donc à une époque où les structures agraires avaient encore peu évoluées, nous avons bien connus les relations sociales de nos parents. Notre père exploitait alors une ferme d'une trentaine d'hectares dont il était propriétaire par héritage pour moitié et locataire pour le reste. Son principal bailleur était un avoué de Nantes qui lui faisait l'honneur une année sur deux de le recevoir chez lui ou de venir s'asseoir à sa table, l'occasion pour eux de partager un bon repas et de discuter des problèmes fonciers qui les préoccupaient et de la situation de la paysannerie. Le prêtre de la paroisse pouvait être reçu lui aussi en d'autres occasions, et c'était le même honneur qu'il faisait à notre famille. A aucun moment, nous n'avons ressenti, durant notre adolescence, une quelconque haine ou une soumission obligée de nos parents et grands parents à l'égard du propriétaire ou du curé. Le respect était mutuel et se doublait d'une complicité contre l'administration française, notamment celle du fisc qui ponctionnait les revenus fonciers et agricoles, de taxes cadastrales forfaitaires, sans aucune mesure avec les faibles productions tirées de la terre. L'ecclésiastique, dont les seules ressources étaient le denier du culte et les quêtes dominicales, obtenus de « ses » ruraux, ne pouvait qu'être solidaire avec eux. Nous étions de la Bretagne nantaise, toujours très attachés à une agriculture de type familial, mais n'avions ni sentiment d'infériorité ni rancœur à l'égard de quiconque. Bien au contraire, on se sentait fier de ce statut de petit paysan qui nous conférait une image de liberté. « *Il est prince dans son château, je suis roi dans ma chaumière* », disait-on en riant, à propos d'un riche arrogant. Pourquoi la situation aurait-elle été très différente, soixante ans auparavant ? Notre grand-père montrait la même dignité que notre père et avait de toute notre famille le même respect. Tout en étant petit cultivateur, il avait assumé la charge de premier adjoint de notre commune natale dans les années 1930, puis de maire par intérim sous l'occupation. Et, il avait déjà pour propriétaire, à cette époque, le père de l'avoué de Nantes, celui que nos parents invitaient parfois à déjeuner ou qui les recevait chez lui.

H/ Conclusion du premier chapitre : rappel des caractères culturels et politiques partagés par les populations de l'Ouest.

L'histoire des mentalités, surtout quand elle concerne des populations n'ayant laissé que très peu d'écrits, n'est pas facile à reconstituer. Notre but n'était pas de définir l'identité

⁶⁰⁸ *Ibid.* p 113.

⁶⁰⁹ *Ibid.* p 114.

bretonne ou les nations celtiques telles que les définissent aujourd'hui des militants culturels et politiques (autonomistes ou indépendantistes), mais de mettre en évidence la mentalité commune de l'ouest de la France à l'époque moderne, mentalité marquée par des modes de vie, des traditions, des croyances, des représentations et des idéaux du celtisme. Les principaux caractères culturels partagés par ces populations sont les suivants:

- D'abord **des modes de vie très ressemblants et généralement pauvres:** organisation sociale bocagère⁶¹⁰, mais influencée par l'activité commerciale des grands ports océaniques de l'époque, Saint Malo, Lorient, Brest, Nantes, La Rochelle, Le Havre, Dieppe; économie d'autosuffisance, le plus souvent pauvre, peu productive (on se suffit de ce qu'on a) reposant sur de très petites unités de production d'agriculture-élevage, regroupées dans de grands domaines seigneuriaux; alimentation quotidienne peu diversifiée

- Ensuite, **une tendance à « rêver » d'une société de base idéale, unie autour des plaisirs simples de la vie pastorale** : respect de la parole donnée ; égalitarisme ; entraide et réjouissances au moment des grands travaux agricoles ; retrouvailles lors des pèlerinages ; satisfaction de ressentir l'unité culturelle du village voire de la contrée, de ce qu'on appelle au sens ouestien du terme le pays (Cornouaille, Léon, Pays vannetais, malouin, nantais, rennais, angevin, poitevin, pays du bocage normand) ; peu d'attrance pour la vie bourgeoise; tempéraments entiers qui se manifestent rapidement et en groupe le plus souvent, dès que la vie économique ou sociale est menacée par quelques injustices ou des atteintes à la liberté.

- Enfin, **des croyances et des coutumes fortement ancrées, et des manières de penser autonomes et égalitaires:** attachement aux traditions séculaires, aux coutumes locales, au sol où on habite, attrance pour la spiritualité, prégnance du surnaturel et des croyances jugées ailleurs superstitieuses, rémanence d'anciennes pratiques druidiques⁶¹¹; refus obstiné de se voir dicter brutalement des idéologies nouvelles de l'extérieur, surtout lorsqu'elles sont en opposition avec la liberté religieuse ou avec d'autres libertés collectives; mémoire tenace des anciennes structures ducales ou provinciales ; grande méfiance envers le pouvoir central de Paris et de ceux qui le représentent localement⁶¹².

⁶¹⁰ Ronan Le Coadic pense que «*Dans les pays de bocage, en effet, la société s'est rendu compte très tôt qu'il fallait compenser un environnement physique cloisonné par la multiplication des rencontres. Les regroupements religieux, festifs ou agricoles permettaient de faire circuler les idées* ». Propos recueillis par Hervé Queillé pour le journal Télégramme en août 2002. http://www.bretagne.com/fr/bretagne/histoire/identite_bretonne

⁶¹¹ On remarquera que nous ne limitons pas la spiritualité armoricaine à la seule forte imprégnation du christianisme - celle-ci ne se faisant que progressivement par de nombreuses missions à partir du XVIIe siècle - même si les habitants de l'Ouest deviennent au siècle suivant massivement et profondément catholiques, se voyant qualifiés plus tard par les républicains «*d'irréductibles calotins, pourfendeurs de la république* ».

⁶¹² Plus que dans d'autres régions, la révolte gronde dès que les habitants de l'Ouest ont le sentiment qu'ils ont été bafoués, que les engagements de l'Etat n'ont pas été tenus, qu'un certain code d'honneur n'a pas été respecté.

Chapitre II

Le modèle colonial culturel et politique des Français dans leurs comptoirs de l’océan Indien

A partir du milieu du XVII^e siècle, les colons français qui débarquent d’abord à Madagascar, puis à l’île Bourbon, en Inde, et plus tard à l’île Maurice, à l’île Rodrigues et aux Seychelles, embarquent presque tous dans les grands ports de Bretagne : Brest, Saint Malo, Lorient et Nantes, certains également à La Rochelle, Rochefort et Le Havre. On ne s’engage pas à la légère dans ce genre d’aventure vers les mers du Sud. Les équipages des bateaux ne peuvent qu’être constitués de marins aguerris. Ils sont formés en majorité de Bretons. Les matelots sont recrutés par des boscos aux ordres des officiers. « *Sur les bateaux français, l’état major était composé de six officiers (le capitaine, le premier lieutenant, le second lieutenant, le premier enseigne, le second enseigne et l’enseigne surnuméraire) du chirurgien major, de l’écrivain (commissaire de bord) et de l’aumônier. Ces officiers furent environ 1400 à servir au XVIII^e siècle sur les bateaux de la compagnie, en grande majorité des Bretons (70%, souvent originaires de Saint Malo)*⁶¹³ ». Pour ce qui est des futurs colons, même s’ils ne sont pas tous nés dans des provinces de l’Ouest puisqu’il en vient aussi de provinces intérieures de la France, il paraît impensable qu’un homme né à Lyon, à Paris ou à Orléans fasse très rapidement, surtout à cette époque, le voyage qui l’amène dans un port de l’Atlantique, et immédiatement se retrouve à bord du premier navire en partance pour le

⁶¹³ René Favier, *Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle*, Editions Ophrys, collection Synthèse et histoire, Paris 1997, p 42.

« bout du monde ». Rappelons que les voies terrestres sont difficiles à pratiquer. Il faut de nombreux jours, voire plusieurs semaines en hiver, pour parcourir quelques centaines de kilomètres en diligence. Les transports fluviaux sont lents. Ils se font en péniche à traction animale, par des chemins de halage.

Arrivé dans un port de l'Atlantique, le candidat à l'émigration, pour être retenu, doit d'abord faire la preuve de ses compétences de pionnier, de sa bonne santé physique et mentale mais aussi et surtout de sa moralité. Les départs des bateaux pour les mers du sud ne se font d'ailleurs qu'à certaines périodes de l'année, afin d'éviter les tempêtes hivernales de l'Atlantique et de profiter des vents favorables dans l'océan Indien (alizés et mousson). N'oublions pas qu'à cette époque, les ports étant en eau peu profonde, les navires chargés ne peuvent en sortir que lors de marées suffisantes. Par exemple, en octobre 1800, au départ du Havre, du bateau qui emmène Bory de Saint-Vincent aux Mascareignes, « *le 18 au matin, craignant de ne pouvoir profiter de l'eau qui lui avait manquée lors de la marée du 7, le capitaine Baudin tente de faire sortir le Naturaliste du port bien que le vent soit contraire*⁶¹⁴ ». Avant leur embarquement, les partants peuvent être amenés à séjourner dans le port plusieurs mois durant lesquels ils acquièrent forcément la culture du lieu : langage, nourriture, organisation sociale, état d'esprit, croyances même. D'ailleurs, beaucoup sont presque ruinés par le paiement de pensions trop longues et parfois fort onéreuses. L'émigré se retrouve la plupart du temps en Bretagne où la mentalité est profondément celtique, alors que lui n'est plus qu'un déraciné, souvent seul de surcroît, n'ayant d'autres choix que d'épouser la vie du milieu populaire local. Les ethnologues affirment que l'immersion totale dans une autre société que celle de son enfance provoque rapidement l'absorption de l'individu par le groupe où il a émigré, et que les réfractaires à l'intégration retournent inmanquablement à leur lieu d'origine⁶¹⁵. Cela ne signifie pas que l'individu perd tout de ses anciennes racines, mais seulement qu'il en assimile d'autres qui prennent forcément le pas sur les premières, puisqu'elles sont celles du nouveau milieu où il vit. « *La personnalité de chacun, nous dit l'historien Jean Rohou, résulte de l'inscription progressive en lui de ses comportements face au monde, aux autres et aux idées, sous forme d'habitudes constitutives d'une seconde nature qui se subordonne à la première (...) C'est ainsi que se modèle notre personnalité, moins*

⁶¹⁴ Wikipédia, encyclopédie ouverte, article très détaillé, intitulé « *Expédition Baudin* », sur l'un des plus grands voyages d'exploration scientifique français. fr.wikipedia.org/wiki/Expédition_Baudin

⁶¹⁵ Sauf quand l'immigration est liée à un programme organisé de colonisation comme au XXe siècle, et que l'immigré y a un poste assuré, généralement bien rémunéré, souvent de fonctionnaire. Là, les natifs de telle ou telle région se regroupent et réussissent à entretenir leur culture d'origine par nostalgie. Les amicales des Bretons, des Ch'tis, des Corses, sont légions de nos jours à travers le monde. Est-ce le cas à l'époque moderne ?

*naturelle que socioculturelles*⁶¹⁶ ». Gageons que la personnalité d'un jeune immigrant européen originaire de Reims ou de Macon par exemple, après avoir quitté définitivement son lieu de naissance, passé de longs mois à Brest, Lorient ou Saint Malo puis sur un grand voilier, est plus marquée des caractères socioculturels d'un Breton que de ceux d'un Champenois ou d'un Bourguignon, lorsqu'il arrive à Madagascar, à l'île Bourbon ou en Inde.

A bord, le migrant voyage avec une majorité de gens de ces provinces de l'Ouest, dans une promiscuité étroite et durant plusieurs mois⁶¹⁷. *« La durée même des voyages était assurément la cause principale des difficultés de la vie à bord. Pendant de nombreux mois, les marins devaient vivre dans la promiscuité, l'obscurité de l'entrepont, le manque d'air, l'humidité, le bruit, les odeurs, et surtout l'ennui que l'on combattait par les jeux, les contes et les fêtes (au passage de la « ligne »), et pour les officiers par la musique, la lecture et les spectacles théâtraux »*⁶¹⁸. Tous les passagers partagent la joie que procure l'évasion maritime, mais surtout la peur très souvent de mourir lorsque la tempête arrive et que le navire subit des avaries, ou quand la maladie atteint les premiers navigants. Une des plus terribles et la plus fréquente reste le scorbut⁶¹⁹ qui fait agoniser dans des souffrances atroces. *« Débutant par de la fatigue, elle se manifeste ensuite par des oedèmes des bras et des jambes puis des hémorragies : saignements du nez et des gencives et ecchymoses sous-cutanées. Les dents se déchaussent, deviennent branlantes et tombent parfois. Incapables de tenir debout, les sujets atteints meurent d'épuisement ou d'une complication infectieuse respiratoire*⁶²⁰ ». Le témoignage d'Anquetil Duperron, voyageant vers l'Inde au milieu du XVIII^e siècle est éclairant: *« Nous étions près du tropique du Cancer lorsque plusieurs matelots furent atteints d'une maladie dont nous ignorions la nature et la cause. Leur langue enflait, ils devenoient noirs, ne pouvoient plus respirer et mourroient en deux fois vingt quatre heures (...) Des quarante cinq hommes d'équipage, trente furent atteints du même mal. Nous*

⁶¹⁶ Jean Rohou, *Fils de Plouc*, Editions Ouest-France, Rennes, 2005, p 452

⁶¹⁷ La deuxième expédition maritime vers l'Inde, celle de Mondevergue, emmenant avec lui le premier directeur de commerce de la compagnie des Indes orientales, François Caron, et 2000 personnes sur 10 vaisseaux, met un an à faire le voyage. Partie de La Rochelle le 14 mars 1666, elle n'atteint Madagascar que le 10 mars 1667, mais elle avait été retenue plus de trois mois au Brésil et a du endurer des conditions de navigation difficiles.

⁶¹⁸ René Favier, *Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle*, Editions Ophrys, collection Synthèse et histoire, Paris 1997, p 41.

⁶¹⁹ Owen Beattie écrit qu' *« au XVIII^e siècle, la marine britannique subit plus de pertes dues au scorbut que résultant de combats. Alors qu'il sert dans la Marine royale, un chirurgien du nom de James Lind réalise une expérience contrôlée à grande échelle sur les effets de l'alimentation sur des matelots atteints du scorbut et en publie les résultats en 1753 dans son livre, resté célèbre, A Treatise of the Scurvy. Lind recommande d'utiliser des agrumes pour traiter et prévenir le scorbut pendant les voyages en mer. Ce n'est pas avant 1795 que la Marine royale tiendra compte de ses conseils »*. www.thecanadianencyclopedia.com, consulté le 27/12/2008

⁶²⁰ Article de l'encyclopédie Vulgaris-médical, *Scorbut, acide ascorbique*, www.vulgaris-medical.com

*perdîmes plus de cent hommes, la moitié de l'équipage étoit sur le lit. Dans la Sainte Barbe, dans l'entrepont, sur le gaillard, on entendoit que gémissemens souvens interrompu par le canon qui annonçoit que l'ont jettoit quelque mort à la mer (...) Il parut alors que c'étoit une sorte de maladie contagieuse apportée par plusieurs soldats sortis des prisons*⁶²¹». On remarquera que la maladie s'attaque d'abord aux hommes d'équipage, qui sont forcément les plus exposés puisqu'ils doivent assurer par tous les temps les manœuvres nécessaires à la navigation. « *Un sommeil interrompu, le scorbut, souvent des vivres pourris, des quarts où ils sont percés jusqu'aux os, voilà ce qu'ils ont à attendre*⁶²²». Or, ces équipages sont formés, nous l'avons déjà vu, d'une large majorité de Bretons. Il apparaît certain que dans ces moments-là, n'ayant aucune connaissance de l'origine du mal qui les affecte ou des intempéries qu'ils subissent, ces hommes-là n'ont plus guère de recours qu'à leurs croyances populaires, c'est-à-dire aux fameuses superstitions greffées sur un christianisme marqué par la chrétienté celtique (passes, formules incantatoires, potions miraculeuses, prières magiques) pour tenter de sauver ce qui peut l'être. Il serait déraisonnable de penser que « notre » Rémois ou Maconnais ne devienne pas, de cette façon, aussi celte de mentalité qu'un natif de Bretagne. Voilà donc pourquoi son lieu de naissance n'a que peu d'importance dans le transfert culturel qu'il opère. Cela d'autant plus qu'il n'est pas vraiment conscient des valeurs de sa propre culture, de son identité provinciale d'origine, et qu'il n'a pas d'intérêt particulier à s'y accrocher avec obstination, comme le feront à tort ou à raison des militants politiques et culturels nationalistes de l'époque contemporaine⁶²³. Rappelons également que les termes de la marine à voile, les expressions typiques pour décrire telle ou telle manœuvres de bord, sont pour la plupart issus du gallo, la langue d'échange des gens de l'Ouest. C'est donc dans cette atmosphère bien ouestienne que baigne durant de longs mois le voyageur vers l'océan Indien.

Ainsi, ces immigrants dans les mers du Sud ont pu emmener avec eux cette culture et les croyances spécifiques de l'Ouest, le christianisme celtique, et les partager avec les croyances d'autres civilisations très différentes de la leur, malgache et indienne essentiellement, créant ainsi une sorte de syncrétisme religieux que l'ont retrouve encore

⁶²¹ Anquetil Duperron, *Voyage en Inde, 1754-1762, Relation de voyage en préliminaire à la traduction du Zend-Avesta*, Ecole Française d'Extrême-Orient Maisonneuve et Larose, Paris, 1997 (le manuscrit original n'avait jamais été publié avant cette date), p 81.

⁶²² *Ibid.* p 80.

⁶²³ L'idée de nationalisme ne se répand dans le milieu populaire que tardivement, en tout cas pas avant le milieu du XIXe siècle. En France, le concept de nation au sens actuel du terme vient de la Révolution mais ne s'impose à une large majorité des peuples de France que sous la troisième République. Il aura naturellement ses opposants qui créeront des nationalismes régionaux, et se heurtera très durement aux nationalismes étrangers, notamment au nationalisme allemand (conflits de 14/18 et de 39/45), puis aux nationalismes coloniaux (Indochine, Algérie).

aujourd'hui à l'Ile de La Réunion mais aussi dans les autres îles créoles du sud-ouest de l'océan Indien : Maurice, Rodrigues et les Seychelles, voire à Madagascar ou même en Inde, ce que Stéphane Nicaise appelle, de façon un peu figurative, la *religion créole*⁶²⁴. Voyons d'abord comment s'est faite la pénétration des Occidentaux dans l'océan indien, puis quels types de personnages emblématiques et historiques l'intervention française a pu y amener.

A/ Sur la route maritime des épices : les premières installations

Lorsque les navigateurs portugais doublent le cap de Bonne Espérance en 1487 et atteignent donc pour la première fois le sud-ouest de l'océan indien, ils n'ont pas encore à l'esprit l'idée de colonisation. Pour l'heure, seule l'aventure océane les tente. Ce sont des marins génois qui ont « monté » la marine portugaise, cent soixante dix ans auparavant. Quelques années donc avant que Christophe Colomb, lui aussi Génois d'origine mais au service de la reine Elisabeth d'Espagne, n'atteigne les rivages de l'Amérique en 1494, « *sous l'impulsion du prince Henri, surnommé le Navigateur, et du roi Jean II qui ajouta à son titre de roi du Portugal celui de roi de Guinée, les explorations portugaises le long de la côte africaine se poursuivent avec ténacité jusqu'au jour où Barthélémy Diaz double le cap des Tempêtes que le roi Jean II baptise cap de Bonne Espérance*⁶²⁵ ». La grande différence d'avec la découverte de Colomb, c'est que Diaz sait très bien où il est rendu, le sud de l'Afrique, et imagine naturellement la route restant à faire pour atteindre l'Inde, alors que Christophe Colomb croit qu'il a atteint l'est de la Chine⁶²⁶. Colomb se trouve pourtant à ce moment-là à près de vingt mille kilomètres de la mer de Chine, et encore! à condition de traverser l'Amérique centrale par la terre. Visiblement, les cartologues espagnols ont confondu le mile marin arabe qui fait 1973 mètres avec le mile romain qui n'en fait que 1482, ce qui peut expliquer l'erreur de Colomb quant à la distance à parcourir, sans compter qu'ils se trompent également sur la circonférence du globe. Les experts portugais ne croient pas cette performance possible: le roi Jean II du Portugal, à qui Colomb va en premier offrir son projet

⁶²⁴ Stéphane Nicaise est prêtre jésuite et docteur en anthropologie. Dans sa thèse intitulée *Le continuum religieux créole: une matrice du catholicisme à l'Ile de la Réunion*, sous la direction du Professeur Jean Benoist en 1999, Stéphane Nicaise nous propose une réflexion libre sur le phénomène religieux propre au monde créole réunionnais. Un phénomène qu'il a baptisé depuis plusieurs années "religion créole". Son observation l'a conduit à quitter le point de vue confessionnel, c'est-à-dire l'appartenance affichée à une religion institutionnalisée (...): présentation de sa conférence donnée à l'Association Réunionnaise Communication et Culture, 160, rue Pelleport, 75020 Paris, en 2006, et éditée en CD audio, volume n° 14 des dossiers de l'ARCC.

⁶²⁵ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*, collection Pays d'outre-mer, sixième série : peuples et civilisations d'outre-mer, colonies, empires, pays autonomes, Presses universitaires de France, Paris, 1961, p 98.

⁶²⁶ A cette époque, on ne fait pas vraiment la différence entre la Chine et l'Inde.

de traverser l'Atlantique pour atteindre l'Asie, ne l'accepte pas. Pour les Portugais, l'accès maritime aux Indes passe d'abord par le contournement de l'Afrique. Reconnaissons que leurs explorateurs de l'océan Indien ont un avantage sur ceux de l'Atlantique : ils peuvent suivre la côte africaine, et c'est en effet ce qu'ils font généralement, en tout cas au début.

Les prémisses de la colonisation dans l'océan Indien ne sont pas le fait des Européens. Bien avant eux, les Dravidiens tamoul de la péninsule indienne ont, dès le commencement de l'ère chrétienne et jusqu'au XVI^e siècle, opéré une véritable colonisation culturelle de l'Insulinde (Indonésie, Malaisie, Indochine). « *L'influence indienne se traduit par une transformation des coutumes locales sous forme d'institutions et d'œuvres qui ont survécu à l'érosion du temps. Les plus frappantes sont les monuments élevés dans tous ces pays (...) Les temples d'Angkor au Cambodge, et de Borobadour à Java sont parmi les plus célèbres*⁶²⁷ ». On peut y ajouter le Royaume des Cham, qui occupaient le sud du Vietnam jusqu'à la fin du XV^e siècle, et dont les vestiges du Dong Duong, seul monument connu de la taille angkoriennne au Vietnam (plus d'un kilomètre et demi de long), sont encore visibles dans la province d'Annam. Nous les avons visités en 2006. Le déclin de l'hindouisme dans l'Inde extérieure se fait avec l'arrivée de marchands musulmans du Goudjerate. Selon Auguste Toussaint, « *au XV^e siècle, l'islamisation de l'Insulinde était chose accomplie, plus de vingt Etats ayant alors pris pour religion officielle la religion de Mahomet*⁶²⁸ ». A cette époque, les arabes sont les grands navigateurs de la mer des Indes. On peut s'étonner que la puissante Chine n'y ait pas exercé plus d'influence culturelle. « *Il faut noter à ce propos, nous dit Auguste Toussaint, l'attitude méprisante de la Chine envers les peuples de l'océan Indien, sans distinction considérés tous comme barbares (...) Cet effroyable complexe de supériorité qui se maintint longtemps devait, du reste, faire le malheur des Chinois lorsqu'ils eurent affaire plus tard aux Européens (...). Les interdictions faites par les empereurs Ming lorsqu'ils décidèrent de modifier leur politique d'expansion outre-mer n'empêchèrent pas un grand nombre de Chinois d'émigrer en Indochine et en Malaisie (...). Au début du XVIII^e siècle, on ne comptait pas moins de 100 000 Chinois dans la seule île de Java (...) et il se trouve aujourd'hui que Singapour, par exemple, compte plus de Chinois que d'autochtones.*⁶²⁹ ». Toussaint est un peu injuste en prétendant que les Chinois ont un complexe de supériorité à l'égard des peuples de l'océan Indien. L'immense Chine se trouve alors sous la

⁶²⁷ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*, collection Pays d'outre-mer, Presses universitaires de France, Paris, 1961, p 66.

⁶²⁸ *Ibid.* p 71.

⁶²⁹ *Ibid.* p 86 et 87.

coupe d'une dynastie mongole autoritaire et cruelle, qui interdit à ses sujets de construire des navires de haute mer et de quitter le pays, mais aussi aux étrangers de poser le pied sur le sol chinois. « *Ce n'est que dans les années 1680 que la Chine commença à s'ouvrir davantage au commerce avec les Européens (...) En 1682, l'empereur K'ang Hi enlevait Formose aux pirates. Surtout, en 1884, il proclamait la liberté du commerce extérieur* ⁶³⁰ ».

Côté européen, malgré l'exploit de Barthélemy Diaz, doublant le cap des Tempêtes rappelons-le en 1487, ce n'est que 11 ans plus tard, en 1498, que Vasco de Gama atteint l'Inde à Calicut. Il n'est peut-être pas le premier à le faire, puisqu'un Dieppois, donc normand, le capitaine Cousin, l'aurait devancé sept ans auparavant, mais la preuve de cette navigation n'a pas été faite⁶³¹. Les descendants des Viking, fortement influencés par les caractères celtiques des populations en place dans l'actuelle Normandie, écrivaient peu. Il n'est donc pas étonnant que Cousin n'ait laissé aucun récit de son périple... « *Braudel signale aussi que Gama fut suivi de très près dans l'océan Indien par des navires ragusains. En admettant qu'ils aient vraiment eu lieu, ces voyages dieppois et ragusains ne devaient avoir aucune suite, alors que le voyage de Gama ouvrait véritablement un nouveau chapitre à l'histoire du monde. Les Portugais ont peut-être pris leur temps pour pénétrer dans l'océan Indien, mais une fois qu'ils y ont pénétré, il est certain qu'ils ne se sont pas endormis sur leurs lauriers* ⁶³² ». C'est pour Toussaint une façon de dire que l'idéal de ces conquistadors du sud de l'Europe est rapidement devenu l'expansion coloniale. « *La réussite des Portugais s'explique du fait que chez eux l'intérêt mercantile se doublait d'un véritable esprit de croisade demeuré vivace chez les peuples ibériques alors qu'il avait pratiquement disparu chez les autres peuples de la chrétienté. La persistance de cet esprit tenait elle-même au fait que, du Xe au XIIIe siècle, Portugais et Espagnol avaient livré aux Maures plus de 3 000 combats et que c'est à lutter ainsi contre les Musulmans qu'ils s'étaient forgés une conscience nationale* ⁶³³ ». Faut-il y voir également chez les peuples du nord de l'Europe une

⁶³⁰ René Fravier, Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle, Ophrys, collectif Synthèse et Histoire, Paris 1997, p 9.

⁶³¹ Nous avons trouvé une étude relativement bien argumentée sur Wikisource, intitulée « *La question Cousin* », à partir d'un article écrit par Edouard Le Corbeiller dans le Bulletin de la Société de géographie, 7^e série, t. XIX, 1898. Il semble bien que les preuves certifiant les navigations de Jean Cousin (il aurait également découvert l'Amazonie avant les Espagnols) ne pourront jamais être apportées. Les Dieppois cachaient leurs découvertes, et les documents de bord ont pu être brûlés lors de l'incendie de Dieppe en 1694.

⁶³² *Ibid.* p 99.

⁶³³ *Ibid.* p 100.

autre conception du christianisme que le catholicisme intolérant de Rome et de la péninsule ibérique: un prosélytisme moins agressif, une foi ouverte à l'humanisme et au respect des autres, reposant moins sur un dogme intransigeant et des rituels fastueux que sur une évangélisation obtenue par l'exemple et l'humilité des missionnaires ? C'est là l'image même du christianisme celtique, avec ses moines pauvres pratiquant l'ascèse, et dont l'honnêteté intellectuelle, la moralité quotidienne et à posteriori la sainteté ne saurait être remise en cause par leurs fidèles⁶³⁴.

« *Les Orientaux ne virent chez les premiers Portugais débarqués des caravelles qu'un genre d'animalcule assez inoffensif venu de la mer, mais il devait bientôt se muer en monstre marin et plus tard en amphibien aussi redoutable sur terre que sur mer. C'est en raccourci la genèse des conquistadors* ⁶³⁵ ». Auguste Toussaint affirme même que, « *jusqu'à l'arrivée des Portugais, l'océan Indien n'avait jamais été le théâtre de conflits bien sérieux* ⁶³⁶. Dès l'an 1500, l'expédition militaire de Cabral suit de près celle de Gama. « *Cabral qui disposait d'un armement assez puissant - 13 vaisseaux et 1200 hommes – coula tous les vaisseaux arabes qui se trouvaient dans le port (de Calicut) et bombarda la ville pendant deux jours. Les hostilités étaient ouvertes. Elles devaient durer plus d'un siècle. Les Portugais avaient mis près de deux siècles à découvrir la route du Cap. Ils mirent moins de quinze ans à s'assurer toutes les positions-clés de l'océan Indien et cela en dépit d'une très vive résistance* ⁶³⁷ ». Ainsi, les principales possessions hindoues et musulmanes sur la côte ouest et sud de l'Inde tombent l'une après l'autre : Goa, Diu, Daman, Salsette, Chaul, Bombay et l'île de Ceylan. « *Sur la côte africaine (...) le principal « centre de résistance est la place de Mombasa que les Portugais devront réduire plusieurs fois au cours du siècle, sans parvenir cependant à la neutraliser complètement* ⁶³⁸ ». Notons au passage que Mombassa n'est pas aux mains de musulmans indiens mais des arabes du sultanat d'Oman.

Cette évocation de Mombasa nous rapproche soudain de Madagascar et des petites îles créoles du Sud-Ouest de l'océan Indien, Mascareignes et Seychelles. Au cours d'une récente navigation dans cette partie du monde, au départ de La Réunion, nous avons accosté à

⁶³⁴ Nous parlons ici de la chrétienté du milieu de l'époque moderne, où la notion de « saints » et celle de miracles auxquelles elle est attachée ne paraissent pas discutables à la plupart des gens.

⁶³⁵ L-H. Parias, *Histoire universelle des explorations*, Paris, 1955, II, p 28-29, cité par Auguste Toussaint in *Histoire de l'océan Indien*, Presses universitaires de France, Paris 1961, p 102.

⁶³⁶ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*, Presse universitaire de France, Paris 1961, p 103.

⁶³⁷ *Ibid.* p 106.

⁶³⁸ *Ibid.* p 110.

Mombasa et visité le fort Jésus construit par les Portugais en 1593 et capturé par le Sultan d'Oman en 1698. L'histoire d'une première prise du fort par les autochtones trois ans après sa construction nous a été racontée avec beaucoup de saveur par un guide africain : Selon lui, « *c'est Vasco de Gama qui a eu le premier l'idée d'installer un comptoir européen à cet endroit. Mais, même un siècle après, la population autochtone, sous l'emprise d'un sultan arabe, n'apprécie guère la construction de ce fort par des Européens. Le jeune capitaine portugais commandant le détachement propose alors au sultan un contrat de bonne entente. Ce dernier accepte de le signer mais assassine ensuite le capitaine à l'occasion d'une réjouissance organisée dans l'enceinte, et prend possession de l'édifice. Un an plus tard, le Portugal y envoie une troupe qui reprend le fort au sultan. Les Portugais l'occupent alors sans interruption jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Les Arabes les en chassent définitivement en 1698 lors de l'expédition du Sultan d'Oman. Mais le fort leur sera de nouveau enlevé à la fin du XIXe siècle par les Anglais qui le garderont jusqu'à l'indépendance du Kenya en 1963* ⁶³⁹ ». Nous lui avons demandé si des missionnaires jésuites de renom auraient accompagné les Portugais du fort Jésus, ce qui expliquerait son nom. Il ne le savait pas. Au cours de la visite, nous remarquons un instrument traditionnel exposé en vitrine parmi les percussions africaines, et semblable à une bombarde bretonne. Surpris par la ressemblance, nous prenons des photos. Le soir de cette visite, on découvre dans le port de Mombasa un groupe folklorique kenyan jouant des percussions (tambours, djembés) en rythme ternaire, donc comme le maloya réunionnais, et... de la bombarde africaine (la même que nous avons photographiée dans le musée du fort Jésus). Le son est bien identique à la bombarde bretonne, même si le nombre de notes est limité à quatre, ce qui oblige l'instrumentiste à répéter inlassablement la même mélodie. L'association de ces instruments qui ne peut être que très ancienne a bien pu se retrouver sur les navires négriers, puisque beaucoup de ces bateaux partaient de Mombasa et surtout de Zanzibar tout proche. N'oublions pas que ce sont les Arabes de la côte orientale de l'Afrique qui, dès le début, vendent des esclaves noirs aux Européens, vu qu'ils sont les maîtres de la côte africaine. Or, cette bombarde africaine qui n'est pas connue sur la côte occidentale de l'Afrique, ni à l'intérieur du continent, ne peut avoir que des origines indo-arabes. Le métissage musical de maloya celtique (bombarde bretonne, percussions créoles) créé par le groupe Renésens de La Réunion ⁶⁴⁰ n'a donc rien de fantaisiste, puisqu'il est historiquement concevable. Il nous a fallu venir jusqu'à Mombasa pour découvrir cela, avec la chance d'y voir ce groupe de musique traditionnelle kenyane.

⁶³⁹ Evocation historique de Haniff, guide kenyan, lors de la visite du Fort Jésus à Mombasa le 10 janvier 2009.

⁶⁴⁰ Voir note infrapaginale n°14, dans l'avant-propos de cette thèse.



La bombarde africaine du musée de Mombassa (D.A. 2009)



Suivons maintenant l'aventure des Portugais dans l'océan Indien. Malgré leur découverte des Mascareignes (aujourd'hui La Réunion, Maurice et Rodrigues) entre les années 1510 et 1538, ils « *n'y fondèrent aucun établissement. Il en fut de même des îles Seychelles et de l'archipel des Chagos qu'ils explorèrent aussi dans la première moitié du XVIe siècle*⁶⁴¹ ». A cette époque, toutes ces îles sont inhabitées. Visiblement, le Portugal n'a pas pour objectif de former des colonies de peuplement dans les mers du Sud et ce sera sans doute là la principale cause de son échec colonial. « *Les causes de l'échec final des Portugais dans l'océan Indien sont divers. On l'a attribué à leur intolérance en matière religieuse, à leur manque d'organisation commerciale, à l'annexion du Portugal par l'Espagne, à la crise des transports sur la route du Cap due à la détérioration des bateaux vers la fin du XVIe siècle, à la découverte du Brésil qui détourna les énergies portugaises vers le Nouveau-Monde. En réalité, cet échec tient avant tout au fait qu'ils ne sont jamais parvenus à dominer vraiment l'énorme espace océanique*⁶⁴² ». Les Portugais ont vu trop grand. Pourtant, leurs explorateurs font preuve d'un formidable esprit d'aventure et leurs cartographes d'une précision remarquable pour l'époque. « *La seule terre de l'océan Indien qui ne figure pas sur (leurs) portulans est l'Australie, mais Cortesao a montré qu'il y a lieu de croire que les Portugais avaient découvert ce pays dès 1522, mais que le secret de cette découverte avaient été jalousement gardé. On sait en effet que, afin d'empêcher les autres nations d'Europe d'en profiter, les Portugais gardaient secrètes leurs découvertes*⁶⁴³ ». Certains portulans inventent même des îles pour tromper les navigateurs étrangers. Ainsi y trouve-t-on parfois une terre au sud de La Réunion, ou perdue en plein centre de l'océan, Saint-Jean de Lisboa. Ce sont des leurres pour détourner les bateaux égarés, de leurs points stratégiques. Ces portulans portugais étaient affichés dans les couloirs du navire qui nous a conduit de La Réunion à Maurice, aux Seychelles, à Mombassa et à Madagascar du 2 au 16 janvier 2009. Nous ne les avons retrouvés sur aucun site Internet. Il est cependant peu probable que la compagnie maritime proposant ce voyage dans l'océan Indien ait reproduit des faux.

Pourtant, les Portugais « *ne pouvaient prétendre exclure indéfiniment les autres nations d'Europe de l'océan Indien, d'autant plus qu'ils ne disposaient pas eux-mêmes d'assez de vaisseaux pour assurer la revente des produits qu'ils tiraient de l'Asie et qu'ils devaient confier cette revente à un consortium international où les Pays-Bas étaient*

⁶⁴¹ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*, Presse universitaire de France, Paris 1961, p 112.

⁶⁴² *Ibid.* p 114.

⁶⁴³ *Ibid.* p 118.

*largement représentés*⁶⁴⁴ ». Les Hollandais ont une véritable expérience de navigateurs et de commerçants. Ils créent dès 1602 la première Compagnie des Indes qu'ils dénomment « Vereenigde Oost-Indische Compagnie », plus connu sous le sigle VOC. Traduisez : « Compagnie unifiée des Indes orientales ». C'est pour cette compagnie qu'un certain François Caron, fils de huguenots français exilés au Pays-Bas, travaille. Nous y reviendrons. Les véritables commerçants européens, qui se disent eux même d' « honnêtes marchands », sont donc les Hollandais. Dès la fin du XVIe siècle, ils débarquent en Indonésie. Sur la route, ils s'installent à Mauritius à partir de 1638 pour en piller l'ébène. Et pour faire cette déforestation, ils importent sur l'île des Malgaches qu'ils réduisent en servitude. De bien « honnêtes marchands » qui abandonnent l'île en 1710, lui préférant comme escale le cap de Bonne Espérance dès 1652. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, ils finissent par tenir toute l'Asie du Sud-Est, avec comme base Batavia (aujourd'hui Djakarta, capitale de l'Indonésie). Ils évincent les Portugais des côtes de Malabar et Coromandel en 1663 et prennent Ceylan en 1664. Sur la côte ouest de l'Inde, « *les Portugais se maintiennent à Goa, Daman et Diu, leurs places principales, et leur marine est loin d'être anéantie* »⁶⁴⁵.

A peu près en même temps que les Hollandais, les Anglais créent leur « *East Indian Compagny* ». En 1619, « *Anglais et Hollandais signent un traité d'alliance contre les Portugais, mais cette alliance est éphémère* »⁶⁴⁶. (Les Hollandais) *sont déterminés à défendre farouchement leur monopole sur l'Indonésie. (Les Britanniques) n'en mettent que plus de ténacité à s'accrocher à l'Inde où l'emprise hollandaise est moins forte. Ils s'installent surtout à Bombay sur la côte Ouest et à Madras sur la côte Est. « Pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, la situation de la compagnie anglaise est assez précaire. Loin de trouver dans les marchés indiens, comme elle avait espéré, un débouché pour les étoffes, toileries et autres produits anglais, elle est obligée d'acheter, au contraire, des textiles aux Indiens pour les échanger contre des épices* »⁶⁴⁷. Nous en concluons que c'est peut-être ce simple fait durable qui permettra aux Britanniques deux siècles plus tard de s'imposer à toute l'Asie comme les véritables initiateurs du commerce international, celui-ci ne pouvant jamais se concevoir, on le sait maintenant depuis longtemps, comme un échange à sens unique. Ce n'est pas pour rien que la langue anglaise est devenue quasiment celle des échanges

⁶⁴⁴ *Ibid.* p 120.

⁶⁴⁵ *Ibid.* p 122.

⁶⁴⁶ *Ibid.* p 125.

⁶⁴⁷ *Ibid.* p 126.

internationaux. Car il y a chez les Britanniques⁶⁴⁸ une mentalité fondamentalement originale quant aux rapports à l'autre, même si cela ne peut effacer leur velléité de grands colonisateurs, qui se manifestera au XIXe siècle par la mainmise territoriale sur le quart de l'humanité. Nous rappellerons ici la phrase du philosophe allemand Frederik Perls, définissant assez bien cette mentalité britannique: *“I do my thing and you do yours. I am not in this world to live up to your expectations, and you are not in this world to live up to mine. You are you and I am I, and if by chance we find each other, then it is beautiful. If not, it can't be helped”*⁶⁴⁹. Cet épigraphe, que nous avons découvert un jour, dans les années 80, sculpté sur un tableau de bois accroché au dessus du lit d'un vieil homme mauricien très pauvre vivant dans le village de Vacoa⁶⁵⁰, peut se traduire en français par : « *Je fais ce que j'ai à faire et tu fais ce que tu as à faire. Je ne suis pas dans ce monde pour vivre selon ton attente et tu n'y es pas non plus pour vivre selon la mienne. Tu es toi et je suis moi. Mais si par chance, nous nous comprenons, alors c'est merveilleux. Si ce n'est pas le cas, on ne peut rien y faire* ».

Les Français visent l'océan Indien à peu près en même temps que les Anglais et les Hollandais, mais l'Etat à Paris semble peu concerné et ne constituera une compagnie nationale que soixante ans plus tard. « *Les premiers voyages français aux Indes sont tous des voyages d'aventuriers, organisés à Dieppe, Honfleur et Rouen, en Normandie ; mais c'est de Bretagne, à Saint Malo, que se constitue, en 1604, la première Compagnie française, à la suite de l'extraordinaire randonnée de deux aventuriers bretons, Martin et Pyrard, dont le premier publie, en 1601, un récit captivant. Le premier armement fait par cette Compagnie qui s'intitule Compagnie des Moluques ne date cependant que de 1616* ⁶⁵¹ ». Notons au passage qu'Auguste Toussaint en 1961 considère François Pyrard comme Breton alors qu'il est de Laval, donc du Maine. Pyrard ne se dit-il pas lui même Breton de Laval ? Par contre, François Martin est bien né en Bretagne, à Vitré. Il n'y a que 32 kilomètres à vol d'oiseau entre Laval et Vitré. Visiblement, pour Toussaint, la frontière provinciale semble peu

⁶⁴⁸ Nous utilisons de préférence le terme « Britanniques » à celui d'Anglais, étant entendu que la population du Royaume uni se compose pour l'essentiel d'habitants issus des Celtes, (Bretons, Ecosseis, Gallois et Irlandais)

⁶⁴⁹ Frédéric Perls, philosophe et psychanalyste d'origine juive, né à Berlin en 1893, a émigré aux Pays-Bas en 1933 puis en Afrique du Sud pour fuir le nazisme. En 1946, il s'installe aux Etats-Unis afin de développer et partager son projet de « *gestalt thérapie* ». Il meurt à Chicago en 1970. La gestalt thérapie a pour objectif d'augmenter la capacité d'adaptation de l'individu à ses environnements, et de restaurer la liberté de choix.

⁶⁵⁰ Ce tableau a été offert à France Antoinette, âgé en 2009 de 76 ans et demeurant à Glen-Park, Vacoa, par un colon britannique quittant l'île Maurice au moment de l'indépendance en 1967. Ce cadeau symbolique fait à un Noir descendant d'esclave et de Créole français, par un Blanc alors que celui-ci perd les privilèges octroyés par ses ascendants anglais à Maurice, est révélateur de la mentalité britannique : « *si par chance nous nous comprenons, c'est merveilleux. Si ce n'est pas le cas, on ne peut rien y faire* ».

⁶⁵¹ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*, Presse universitaire de France, Paris 1961, p 127.

évidente ? C'est ce que nous avons démontré dans notre chapitre premier, sur le plan culturel tout au moins. Les bateaux de ces deux hommes ne sont pas les premiers navires français à atteindre les Indes, puisque plus de cent ans avant eux, nous l'avons vu, le capitaine Cousin, un Normand de Dieppe, y aurait devancé Vasco de Gama. On remarquera aussi que Toussaint considère la « *Compagnie des Moluques* » fondée en 1604 comme la première compagnie française, alors que le voyage de Pyrard et Martin de 1601 se fait avec deux navires armés par une société antérieure : la « *Compagnie de Saint Malo, Laval et Vitré* ». La primauté de création de ces compagnies n'a pas d'importance pour notre sujet, d'autant qu'elles fusionnent en 1619. Le plus intéressant, c'est qu'elles sont formées toutes les deux à l'initiative de marchands bretons et normands qui rêvent des îles Moluques, seul endroit au monde où l'on trouve deux épices très prisées en Europe à cette époque : le clou de girofle et la noix de muscade, faisant la fortune des Hollandais. Remarquons au passage que « *ce n'est qu'en 1773, (soit cent soixante douze ans après cette première expédition) que Pierre Poivre, nommé Grand Intendant des Mascareignes, réussit à obtenir quelques plants (de girofliers) et les fit plantés à l'île de La Réunion. Il n'y eut qu'un survivant qui est l'ancêtre de tous les girofliers de la Réunion, de Maurice, des Comores, des Seychelles et de Zanzibar*⁶⁵² ». L'épopée de Pyrard, commencée en 1601, se termine en 1611, après d'incroyables et dangereuses aventures l'ayant conduit, après le naufrage de son bateau, des Maldives en Inde et en Indonésie, par un retour en Europe quasi miraculeux sur un navire portugais. Contrairement à ce qu'écrit Toussaint, ce n'est pas François Martin qui fait le récit le plus captivant de son périple mais Pyrard, et non pas en 1601 puisque l'expédition part de Saint Malo cette année-là, mais évidemment en 1611 à son retour en France. Martin a également publié une relation de son voyage en 1603, après être rentré à Saint Malo cette année-là, mais c'est bien Pyrard, huit ans après Martin, qui porte à Paris ses écrits et sait mettre en valeur son odyssée auprès des notables parisiens, notamment l'avocat général et géographe de Henry IV, Jérôme Bignon. Cela explique que le premier armement de la compagnie des Moluques ne part que douze ans après la constitution de cette compagnie. Le nom de François Martin reste mieux connu, simplement parce qu'un homonyme plus célèbre, né en 1634, donc ayant voyagé dans l'océan Indien bien après lui, fonde en 1674 le comptoir de Pondichéry, premier grand établissement français de l'Inde à partir du XVIIIe siècle.

⁶⁵² Site Internet intitulé *Histoire du clou de girofle*, zanollietsteulet.oxalis.com

En 1616, la première expédition de la Compagnie des Moluques « a (toujours) pour destination l'île de Java, mais les Hollandais font bonne garde et les Français doivent rentrer bredouilles. Ils se rabattent alors sur les Mascareignes et Madagascar (...). En 1638, une expédition envoyée pour occuper les Mascareignes trouve les Hollandais établis à l'île Mauritius et doit se contenter de l'île Bourbon plus grande et plus fertile mais dépourvue de bons mouillages. En 1642, sous l'impulsion de Richelieu, se constitue une Société de l'Orient et de Madagascar (...). Confié à un incapable, nommé Pronis, l'établissement formé à Fort Dauphin, au Sud de la grande Ile, en 1643, périclité bientôt. En 1674, un massacre effroyable (par les autochtones) met fin à l'établissement de Fort Dauphin. Ceux qui en réchappent se réfugient à Bourbon, mais cette colonie elle-même végétera jusqu'au début du XVIIIe siècle. Entre temps, Colbert a lancé la première (...) Compagnie des Indes orientales. Cette fois l'objectif n'est plus l'Indonésie ou Madagascar, mais l'Inde elle-même ⁶⁵³».

Pourtant, même si à partir de 1642, date de l'officialisation de la Compagnie d'Orient par Richelieu, un certain intérêt politique vient de Paris, les ports de partance restent ceux de Normandie (Dieppe et Rouen) et de Bretagne (Saint Malo et Brest puis le Port Louis). Plus tard, la majeure partie de ses capitaux proviennent des armateurs bretons, sous l'impulsion notamment du duc de La Meilleraie⁶⁵⁴, gouverneur de Nantes, et de son ami Fouquet⁶⁵⁵ qui a des attaches familiales en Bretagne. Trois cents colons sont déposés à Madagascar entre 1642 et 1649, puis 200 autres entre 1650 et 1653, et quelques centaines encore jusqu'en 1664. Le comptoir principal est fixé dans le Sud de la Grande Ile au fort Dauphin et l'île devient, pour les Français en tout cas, l'île Dauphine. Mais dirigée d'abord par un Normand protestant, Jacques Pronis, peu soucieux d'organiser la vie des colons, l'installation est précaire. « Pensant bien faire, il décide de se marier avec une femme du pays, une princesse disait-on, de la lignée du prophète Mahomet. Il espère qu'ainsi faisant, il se rapprochera davantage des sujets autochtones. Elle s'appelle Andriana Ravolo, la dame au teint pâle. Cette femme est la fille d'un des grands chefs du pays, un certain Dian Marval (ou Ravolo). Hélas, ce mariage aura un effet inverse de celui escompté, il sera considéré par les Malgaches comme une

⁶⁵³ Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*, Presse universitaire de France, Paris 1961, p 127 et 128.

⁶⁵⁴ La compagnie dénommée au départ « compagnie orientale » végète jusqu'en 1656, date à laquelle De La Meilleraie la reprend à son seul compte sous le nom de « compagnie d'orient ». Mais il y était déjà très impliqué.

⁶⁵⁵ L'entente du maréchal avec le surintendant Fouquet ne durera pas, le second tentant de supplanter le premier. Fouquet a créé une société de commerce pour concurrencer la compagnie de De la Meilleraie. Colbert, qui a juré sa perte, réussit à le faire arrêter pour malversation en 1661. Louis XIV se débarrasse ainsi d'un ministre jugé trop ambitieux, et Colbert peut désormais envisager la création d'une grande compagnie des Indes orientales, en récupérant les biens de Fouquet qui ont tous été saisis. La mort du maréchal en 1664 donne le coup d'envoi.

*insulte à leur peuple, et par les Français, comme un scandale impardonnable*⁶⁵⁶ ». En 1646, Pronis doit faire face à une mutinerie de certains colons qui l'emprisonnent plusieurs mois. L'année suivante, réhabilité à l'arrivée d'un représentant breton de la compagnie, le capitaine Le Bourg, il expédie les douze mutins qui l'ont séquestré, en exil à Mascarin, l'actuelle île de La Réunion. Ceux-ci y restent deux ans et demi, avant d'être rapatriés au Fort Dauphin par Flacourt qui a pris le commandement du comptoir par ordre de la compagnie. Bien que plus entreprenant, puisqu'il décide de construire un véritable fort de défense et un petit chantier naval dès 1650, et même de rechercher un endroit moins insalubre pour les hommes, le nouveau gouverneur du Fort Dauphin refait le même geste que son prédécesseur. En 1654, il exile vers Mascarin, baptisée entre temps « Bourbon », quatorze insoumis avec leur chef Couillard dit en malgache Marovoule (longs cheveux), qu'il accuse de vol dans le fort⁶⁵⁷. De leur île prison, ceux-ci s'enfuient quatre ans après vers l'Inde, sur un vaisseau anglais dont le capitaine les persuade que le Fort Dauphin a été anéanti par les indigènes. En 1658, l'île Bourbon se retrouve donc à nouveau déserte, tandis que le principal comptoir français de Madagascar est au plus mal mais pas définitivement réduit.

Pendant ce temps, Flacourt a voulu rentrer en France en 1655, afin d'y porter son avis sur ce que la « *compagnie de l'Orient* » doit faire pour pérenniser la colonie du Fort Dauphin. Il a confié le commandement à Pronis, revenu dans la grande Ile pour retrouver un enfant qu'il a eu avec sa princesse malgache. C'est de nouveau le désordre. Le petit fort construit par Flacourt brûle en 1658 et Pronis meurt des fièvres la même année, comme beaucoup de ses compatriotes d'ailleurs. Les rescapés sont désespérés par tant d'adversité. Quant à Flacourt, il périt en mer en 1660, le bateau le ramenant vers Madagascar ayant été attaqué par des pirates barbaresques au large du Portugal. Certains historiens pensent que Flacourt pouvait être l'homme de la situation à Madagascar. Ce n'est pas l'avis d'Ackerman : « *A en juger par ces écrits, surtout par sa conduite, il est évident que ce n'était pas encore l'homme qui convenait à une pareille entreprise (...) ce gouverneur considérait les naturels comme des pervers, des fourbes et des flatteurs ; il leur attribuait la vengeance et la trahison comme vertus, et traitait de faiblesse leur compassion et leur reconnaissance (...) A peine investi du pouvoir, il envoya, en 1651, incendier la fertile contrée de Fanhère, où, neuf ans auparavant, on avait vécu dans*

⁶⁵⁶ Enis Rockel, *De l'île sans nom à l'île Bourbon ou, Bourbon des origines jusqu'à 1700*, conférence de 44 pages publiée par l'association *Les amis de l'université de La Réunion*, sans date, p 5, amis.univ-reunion.fr/Conference/Complement/166_bourbon/index. Consulté le 4 avril 2009. C'est là une version de Rockel, plus conteur qu'historien, interprétant des faits anciens selon sa vision contemporaine.

⁶⁵⁷ Marovoule rêve de devenir le chef du fort Dauphin. Son exil à Bourbon élimine donc un rival pour Flacourt.

*la plus grande tranquillité*⁶⁵⁸». Avec un tel état d'esprit vis à d'un peuple autochtone, il n'est pas étonnant que la situation dégénère. En 1655, le fort brûle une première fois. Flacourt est un noble d'Orléans. C'est à ce titre qu'il a été nommé gouverneur et non pour ses capacités. Colbert referra les mêmes erreurs, après la constitution de la compagnie des Indes en 1664, en nommant des gouverneurs simplement pour leur rang, mais sans compétence, orgueilleux, maladroits et belliqueux à l'égard des indigènes. De la Meilleraie, en prenant en main les affaires de la compagnie d'Orient, semble plus habile. Il met en place un commandant qui ne sousestime pas ses colons et respecte les tribus malgaches acceptant la présence des Français du Fort Dauphin. Champmargou, tel le duc de La Meilleraie, est d'origine poitevine !

Ces premiers gouverneurs français, Pronis et Flacourt, auront tous les deux marqué leur passage par une attitude de brutalité à l'égard des Malgaches. Remarquons cependant que Pronis, malgré ses maladresses et tout le mal qui peut être dit de lui, donne quand même la preuve qu'il n'a pas de préjugé de couleur puisqu'il épouse une Malgache. On ne peut douter de ses sentiments réels quant il revient à Madagascar en 1655 pour retrouver la métisse dont il est le père. Cela ne l'empêche pas d'être particulièrement belliqueux envers les autochtones et même de vendre des Malgaches qu'il a fait prisonniers. La pratique de réduire les prisonniers de guerre en esclavage et de les vendre pour ne pas avoir à les nourrir est fréquente à Madagascar comme dans beaucoup d'autres parties du monde. Elle ne semble pas être jugée à cette époque comme une horreur par les peuples concernés. Pronis ne fait donc que suivre le mouvement, ce qui n'excuse pas son acte. Pourquoi les colons français l'ont-ils haï au point de l'emprisonner pendant plusieurs mois alors qu'il est leur gouverneur ? Certainement parce qu'il est protestant, la majorité d'entre eux étant catholique. Mais surtout parce qu'il a pris pour épouse une princesse malgache et s'entoure alors d'une sorte de cour privée, composée de nombreux Malgaches apparentés, qui se retrouvent ainsi mieux traités que les colons eux-mêmes. Toutefois, sous sa deuxième prise de commandement, peu de temps avant son décès, des tribus rivales brûlent le fort, le gouverneur répondant par des razzias destructrices dans la région environnante. Son successeur, Champmargou, comprend « *qu'on pouvait obtenir beaucoup par la douceur. Grâce à l'habileté d'un de ses agents, La Case, un grand nombre de chefs de tribu s'allièrent avec les Français. Malheureusement, Champmargou fut jaloux des succès de La Case qui alla offrir ses services à un roi de l'intérieur et épousa sa fille; Champmargou fit mettre à prix la tête de La Case et ne se réconcilia avec lui qu'à l'arrivée du*

⁶⁵⁸ M. Ackerman, *Madagascar* dans le chapitre *Voyages*, in, *La France littéraire tome premier*, ouvrage collectif, imprimerie et fonderie de A.Pinard, Paris, 1832, p 540.

capitaine de Kercadiou qui avait amené des renforts (en 1663). En même temps, le prosélytisme religieux du P. Etienne avait aliéné à la France un de ses meilleurs alliés (malgaches) qui se mit à la tête d'un soulèvement et vint bloquer les colons français à Fort-Dauphin; ce fut La Case qui, par son intervention, réussit à les sauver⁶⁵⁹». Malgré tous ces problèmes, en 1664, le capitaine Kercadiou revient en Bretagne avec une riche cargaison qui, dit-on, crée l'enthousiasme général des actionnaires de la compagnie de De la Meilleraie, preuve que la colonie du Fort Dauphin, si elle n'est pas florissante, n'est pas mourante non plus. Malheureusement, celui qui a le plus fait pour obtenir ces résultats, le maréchal de La Meilleraie, vient de décéder, ce qui relance les ardeurs de Colbert, ministre de Louis XIV.

B/ L'état d'esprit des fondateurs de la compagnie des Indes de Colbert.

« À la mort du duc de La Meilleraie, son fils, le duc de Mazarin lui succéda comme gouverneur du Port-Louis et principal intéressé de la Compagnie d'Orient. Jusqu'alors les encouragements de l'Etat n'avaient été que très restreints et peu efficaces. (...) Dans l'année 1664, sous l'inspiration de Colbert et avec l'appui de Louis XIV qui avait des vues personnelles et des projets de colonisation à Madagascar et dans les Indes, l'idée de la formation d'une nouvelle grande Compagnie des Indes commence à se répandre dans le public. Pourtant la plupart des gros marchands de Paris étaient fort peu au courant du commerce des Indes, et les opérations de la Compagnie de La Meilleraie n'étaient pas assez brillantes pour attirer leur attention. Quant à ceux qui avaient quelques notions de ce commerce, ils avaient trop de prudence pour s'y engager volontiers. (...) Précisément à cette époque, arrivait au Port-Louis un navire de la Compagnie de La Meilleraie, commandé par le capitaine Kergadiou de Saint Gilly. Le capitaine breton est aussitôt appelé à Paris ; on le produit, on lui fait faire des sortes de conférences pour développer la confiance du public⁶⁶⁰ ». Mais l'adhésion des grands seigneurs du royaume de France est vite teintée de méfiance, et l'encouragement de Colbert prend plus souvent l'allure de la dictature. « Le placement des actions ne se fit pas sans difficulté. Le Roi et les membres de la famille royale avaient donné l'exemple pour encourager les adhésions à cette entreprise ; les grands seigneurs durent s'exécuter. Les membres des cours de justice et les principaux fonctionnaires furent obligés par leur situation de suivre le mouvement. On ne manqua pas d'ailleurs d'user

⁶⁵⁹ G. Regesperger, *Histoire de Madagascar*, Encyclopédie gratuite, site internet Imago Mundi, consulté le 7 février 2009, www.cosmovisions.com/ChronoMadagascar.htm

⁶⁶⁰ P. Le Pat et Enguerrand, *Histoire de la Compagnie des Indes... et des colonies d'Orient*, site Internet intitulé *Histoire de l'île de Groix et de la famille Gourong*, mise à jour en mars 2008, enguerrand.gourong.free.fr

des moyens d'intimidation les plus pressants, menaçant les plus hésitants du mécontentement du Roi. En province, ce fut bien pire : certains intendants employèrent à l'égard de leurs administrés des procédés de persuasion parfois étranges. L'intendant d'Auvergne alla jusqu'à enfermer dans sa maison des particuliers qu'il avait convoqués pour extorquer leurs signatures. On peut dire que l'élan qui sembla marquer la naissance de la Compagnie des Indes orientales n'était qu'une impulsion artificielle⁶⁶¹». Pour former le capital de sa compagnie, « Colbert cherchait des adhérents jusqu'à l'étranger : le comte d'Estrade, ambassadeur de Hollande, lui écrit de La Haye, le 17 avril, qu'il a parlé à ses amis des projets de compagnie des Indes ; mais les négociants d'Anvers, avisés et prudents, répugnaient à entrer dans la compagnie, craignant que la direction n'en échappât aux marchands intéressés et ne fût accaparée par le roi⁶⁶² ». Dix ans plus tard, n'ayant jamais versé que de maigres dividendes aux administrateurs les plus importants, mal gérée par les syndics parisiens, et très endettée, elle sera quasiment nationalisée par Louis XIV qui accapare dans la foulée et définitivement les mises des petits actionnaires.

Pourtant, malgré la spoliation faite à la famille de La Meilleraie, l'activité maritime de la nouvelle compagnie reste, semble-t-il pour l'essentiel, l'affaire des Bretons, dans la ligne qu'avait donnée le gouverneur de Nantes et de Port-Louis à la compagnie antérieure, et même si les places des administrateurs provinciaux sont limitées à neuf, alors que les Parisiens s'en octroient douze. Mais ce n'est pas pour rien que Colbert, qui a d'abord choisi comme siège maritime de sa compagnie Le Havre de Grâce en Normandie, le transfère ensuite en Bretagne, au port de Lorient qu'il fait construire en 1666. Les navires français et leurs cargaisons y seront plus en sécurité que sur la Manche, à la merci des corsaires anglais. On dit également que le fils du maréchal de la Meilleraie, gouverneur du Port Louis, a beaucoup insisté pour que son fief devienne le point stratégique des échanges avec l'Orient. Les équipages des navires de la compagnie sont donc bretons ; les futurs colons à Madagascar, à Bourbon et en Inde sont en majorité originaires des provinces de l'ouest de la France ; les ventes des produits rapportées d'Asie se font à Nantes et à Saint Malo ; mais les postes clés de l'entreprise coloniale restent occupés par des syndics qui se chargent des dépenses sous contrôle étroit de Colbert et Louis XIV à Paris. « Une large part d'autonomie et de souveraineté était accordée à la Compagnie des Indes ; en réalité, elle ne fut libre à aucun

⁶⁶¹ *Ibidem*, suite.

⁶⁶² Paul Kaepelin, *La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664 -1719)*, Editeur non cité, Paris 1908, p 4, consulté sur books.google.com le 26 juillet 2009.

*moment de son existence; elle resta toujours dans la main du Roi et dans celle du ministre de la marine, qui en était le président officiel et le directeur effectif*⁶⁶³ ». Les dépenses faites sont le plus souvent inconsidérées, inadaptées aux situations. Les mesures prises, souvent de restriction, comme celles contre l'importation de toiles indiennes qui, d'après Colbert, concurrencent les manufactures françaises, découragent les marchands qui se désintéressent rapidement des affaires. Trop « d'exclusif », trop de contrôles, trop de conflits avec les pays voisins! « *Dans le capital, les négociants étaient quasi absents. Mal coordonnés par ailleurs, les efforts des agents de la compagnie en Inde furent surtout entravés par la guerre de Hollande au cours de laquelle les navires français furent battus par ceux de la VOC. Aussi, la compagnie ne pouvait compter sur aucun établissement solide, et son activité resta insignifiante, loin derrière celles des Hollandais et des Anglais, inférieure même probablement à celle des Portugais et des Danois. A la mort de Colbert en 1683, la situation était telle qu'elle passa en fait sous le contrôle des Malouins qui armèrent sous licence*⁶⁶⁴ ».

La première expédition organisée par la nouvelle compagnie française part en 1665 et a simplement pour destination l'île de Madagascar et les Mascareignes. Elle est commandée par le capitaine De Beausse qui est un ancien pilote nommé par De la Meilleraie. D'ailleurs la nouvelle compagnie de Colbert reprend à son service le personnel du maréchal décédé l'année précédente : Champmargou reste le gouverneur du Fort Dauphin. Quatre bateaux y transportent 230 hommes d'équipage et 288 colons. Le voyage se déroule sans incident, le convoi ne mettant que quatre mois à rejoindre l'océan Indien. Nous sommes là en présence de marins aguerris, habitués à vivre ce genre d'aventure. Vingt colons sont déposés à l'île Bourbon sous le commandement d'Etienne Regnault. Ainsi, du moins le considère-t-on généralement, débute le véritable peuplement de l'île Mascarin. Ils n'en sont pas ses premiers occupants définitifs, puisqu'une douzaine de personnes y ont déjà été envoyées du Fort Dauphin deux ans auparavant: deux Français dont Louis Payen, et dix Malgaches dont trois femmes. Les Français ne sont pas restés dans l'île mais les Malgaches peuvent y avoir fait souche⁶⁶⁵. Parmi ces trois femmes, on en connaît deux : Marie Case et Denise Guérin. A

⁶⁶³ P. Le Pat et Enguerrand, *Histoire de la Compagnie des Indes... et des colonies d'Orient*, site Internet intitulé *Histoire de l'île de Groix et de la famille Gourong*, mise à jour en mars 2008, enguerrand.gourong.free.fr .

⁶⁶⁴ René Favier, *Les Européens et les Indes orientales au XVIIIe siècle*, Ophrys, collection Synthèse et histoire, Paris, 1997, p 29.

⁶⁶⁵ Louis Payen, selon Jules Bénard, n'a pas laissé de descendance à Bourbon. L'affirmation est hasardeuse car les Malgaches ont bien vécu avec les Français au début de leur installation et les premières dissensions portent justement sur le partage des femmes. Les Noirs envisagent même un moment de tuer les deux Blancs à cause de cela. Finalement, ils s'enfuient dans la montagne après avoir enlevé leurs compagnes. Mais celles-ci sont peut-être déjà enceintes de l'un ou l'autre des deux Blancs. Il est probable que certaines soient des métisses franco-

propos de cette dernière, Bernard Monge - *dans un souci d'objectivité* nous dit Jules Bénard - avoue « *qu'on ne sait pas vraiment si elle était une Malgache ou une Européenne qui se trouvait mieux en la compagnie de ces derniers* ⁶⁶⁶ ». Notons cependant que son nom de famille Guérin est très courant dans l'Ouest de la France, particulièrement dans le pays nantais. Jules Bénard, dans « *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais* », cite les noms de huit femmes malgaches ayant participé au tout début du peuplement, en précisant qu' « *Il se peut que parmi la liste suivante, certaines soient arrivées après Payen. Ce sont Marie Toute, Anne Roubane, Anne Randranar, Marie Moyne, Marie Mahon, Anne Haar, Elisabeth Anno, Marie-Anne Case. Il est intéressant de noter, précise-t-il, les prénoms de ces femmes, ces grands-mères fondatrices, Marie bien sûr, puis Anne* ⁶⁶⁷ ». Comme le fait remarquer Jules Bénard, ces femmes portent les prénoms de la mère ou de la grand-mère du Christ. Mais ce sont surtout des prénoms très fréquents dans l'ouest de la France, et particulièrement dans la province de Bretagne dont Sainte Anne est devenue la patronne à la suite de ses apparitions miraculeuses à Auray de 1623 à 1625. N'a-t-elle pas ainsi provoqué un des plus importants lieux de pèlerinage de la chrétienté bretonne et du christianisme celtique à l'époque moderne⁶⁶⁸, et une référence systématique des Bretons pour baptiser un enfant, un village ou un navire ? La présence du prénom Anne dans le nom de baptême de ces femmes malgaches ne peut être dû qu'à un lien familial étroit avec des colons d'origine bretonne.

L'accueil du premier bateau de ce convoi de 1665 à Fort Dauphin est marqué d'une grande défiance des colons, le gouverneur Champmargou, administrateur de Madagascar pour la Compagnie d'Orient, refusant de prendre les lettres patentes du roi de France que lui tend Souchu de Rennefort, secrétaire de la nouvelle compagnie française: « *Je me fis conduire au Fort Dauphin et chés le gouverneur, où tenant en main un original de la Déclaration du Roy, pour l'établissement de la Compagnie des Indes Orientales en l'Ifle de Madagafcar, de laquelle Sa Majesté faifoit don à ladite Compagnie (...) Je luy offris les lettres patentes de Sa*

malgaches. Le nom de l'une d'elles, Denise Guérin, n'est bien sûr pas d'origine malgache. Quant à Marie-Anne Case, ne serait-ce pas un enfant d'un certain Le Vacher dit La Case, Blanc ayant épousé une princesse malgache dans la Grande Ile vers 1656 ? Souchu de Rennefort dit que *cette princesse s'est convertie au catholicisme*. Or, Antoine Boucher en 1713 témoigne de la grande piété de Marie-Anne Case qui n'a que neuf ans en 1665. De qui pouvait tenir sa ferveur chrétienne cette fillette déportée, si ce n'est de sa mère à Madagascar ?

⁶⁶⁶ Jules Bénard, Bernard Monge, *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais, Dictionnaire du peuplement (1663 – 1713)*, Azalées Editions, Sainte-Marie de La Réunion, 1994, p 28.

⁶⁶⁷ *Ibid.* p 28. et 29.

⁶⁶⁸ Nous ne portons ici aucun jugement de valeur sur la réalité de ces apparitions. Chacun est libre ou non d'y croire. Force est quand même de constater que Saint Anne d'Auray constitue à partir du XVIIe siècle un haut lieu de la chrétienté, et que cet endroit le demeure encore aujourd'hui puisque le pape Jean-Paul II, malgré son état de santé précaire, a tenu à y faire une longue halte en 1996. On dit même que sa santé s'y serait ragaillardie.

Majesté, expédiées en fon nom, dont j'étois porteur alors : Il ne les accepta pas et me demanda fi Monfieur le Maréchal de La Meilleraie, pour qui il tenoit ce gouvernement, ne luy ordonnoit point de s'en démettre⁶⁶⁹ ». Champmargou, (ce nom est d'origine poitevine), reste sur ses positions et refusera longtemps tout compromis, ce qui prouve bien qu'il y a eu usurpation de la part de la compagnie de Colbert vis à vis de celle de De la Meilleraie, même si Souchu de Rennefort présente un délaissement du fils de ce dernier, devenu duc de Mazarin⁶⁷⁰. Le Poitevin montre là un caractère très particulier, commun aux provinces de l'ouest de la France : la méfiance à l'égard du pouvoir central parisien et une ferme résolution à ne pas accepter, même après toutes sortes de pressions, l'iniquité d'une mesure qui spolie une grande famille de sa province natale. D'ailleurs, un autre personnage dont nous reparlerons plus longuement, Le Vacher dit La Case, réputé pour sa vaillance au combat et particulièrement respecté par les Malgaches, lui aussi engagé par De la Meilleraie, réserve souvent dans les butins qu'il prend à ses ennemis la part revenant normalement à la famille du maréchal. Après avoir ramené au Fort Dauphin « cinq mille cinq cens bêtes (...) il en mit trois mille trois cens à part, qu'il dit être celle de Monfieur le duc de Mazarin⁶⁷¹ ». Souchu de Rennefort confirme bien que, longtemps après son arrivée à Madagascar où il est venu pour prendre possession du pays au nom du roi de France, « trois des principaux commis de la compagnie fe faisant fort de trente de leurs amis, me repréféntèrent que vifiblement l'Ile n'étoit pas à la Compagnie, puifque le duc de Mazarin y regnoit encore, que la pofeffion que j'en avois prise avoit été une illufion dont le gouverneur avoit dupé nos ordres⁶⁷² »... Louis XIV et Colbert ont bien profité du décès récent du grand seigneur du Poitou, maréchal de France, gouverneur de Nantes et du Port-Louis, pour accaparer l'actif de sa compagnie. Même

⁶⁶⁹ Urbain Souchu de Rennefort, Secrétaire de l'Etat de la France orientale, *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*, à Paris, chez Pierre Audouin, Cour du Palais, proche l'Hofotel de Mr le premier Prefident, 1668. Bibliothèque royale, Gallica/ BNF, p 59 et 60.

⁶⁷⁰ Armand Charles de La Porte de La Meilleraie est le fils du Maréchal de La Meilleraie et le neveu de Richelieu. Il épouse en 1661 la nièce du cardinal de Mazarin qui met dans la corbeille de la mariée toute sa fortune et ses titres, à condition que son époux abandonne son propre nom et ses armes, pour prendre ceux du cardinal. Il parait peu probable que cela se soit fait avec l'assentiment du père, ex-surintendant de la Régence : preuve que la monarchie française « règle ici le compte » de la famille poitevine et bretonne du principal investisseur de la Compagnie d'Orient, le maréchal de La Meilleraie, qu'elle prétend devenu irascible en vieillissant. Rappelons l'analyse faite par le professeur Alain Croix concernant le début de règne de Louis XIV : « Cette monarchie qui prend le contrôle de la province (...) ». Le grand seigneur et entreprenant Maréchal De La Meilleraie, résidant à Nantes, peut-il accepter sans réagir que son fils légitime, à qui il a offert ses fonctions de gouverneur du Port Louis en 1654, ne porte plus son nom et ses titres ? D'autre part, le trop « généreux » don du cardinal de Mazarin est d'un grand intérêt pour la monarchie française. Elle éloigne sa nièce de Louis XIV qui en est amoureux, permettant ainsi le mariage du futur roi de France avec l'infante d'Espagne, Marie Thérèse d'Autriche et l'alliance des monarchies espagnoles et françaises.

⁶⁷¹ Urbain Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*, à Paris, chez Pierre Audouin, Cour du Palais, proche l'Hofotel de Mr le premier Prefident, 1668. Bibliothèque royale, Gallica/ BNF, p 243.

⁶⁷² *Ibid.* p 150 et 151.

si celle-ci avait déjà essuyé bien des revers, son sort durant des années s'était trouvé entre les mains d'un homme courageux lui ayant consacré une bonne partie de sa fortune, et qui aurait mérité plus de respect. Il est trop facile de récupérer l'initiative d'un entrepreneur audacieux et perspicace, lorsqu'on accède aux plus hautes fonctions de l'Etat. Cette façon d'agir est une malhonnêteté profondément choquante pour des descendants des Celtes, là où d'autres ne verront qu'un jeu cruel mais normal du monde des affaires. Même Charpentier, le rédacteur choisi par Colbert pour composer la lettre invitant les provinciaux à investir dans sa future grande compagnie des Indes, insiste beaucoup sur les droits de l'ancienne société d'Orient, représentée par le fils du maréchal, devenu par son mariage duc de Mazarin. « *Monsieur le Duc Mazarin avait aussi des prétentions très considérables sur la même Isle, parce que depuis sept ou huit ans feu le Maréchal de la Meilleraie son père avait presque seul soutenu le commerce des français dans ce pays-là*⁶⁷³ ». Le maréchal était un homme sage dont les conseils de douceur auraient mérité d'être relus après sa mort. De son vivant, ils sont respectés, comme en témoigne le prêtre Etienne dans une lettre écrite du Fort Dauphin datée de 1664 : « *Depuis notre arrivée on vient de toutes parts nous demander la paix aux Forts, laquelle Monsieur de la Meilleraie a tant recommandé qu'on fit par toute l'Isle*⁶⁷⁴ ». Il y décrit son arrivée à Madagascar et témoigne de la bonne entente qui règne à cette époque entre Français et Malgaches. « *Nous voilà donc à terre au nombre de dix sept, sans autre guide, après Dieu, qu'une boussole dans les chemins assez difficiles (...) Enfin, après deux jours, Dieu permit que nous rencontrassions des nègres qui nous dirent que Monsieur le gouverneur était pour l'heure au Fort d'Imours (...) Nous fûmes conduits par ces nègres à un village distant du Fort Dauphin d'environ sept lieues, où Ramoussé, un des plus grand de l'Isle, vint au devant de nous, et nous reçut avec toutes les courtoisies, faisant tuer le veau gras, et nous donnant ce qu'il avait de meilleur (...) Nous entendîmes tirer quelques coups de fusils. On nous dit que c'étaient des français qui étaient dans un village voisin*⁶⁷⁵ ». On apprend ainsi que les colons ont établi un second fort à l'intérieur des terres, le Fort d'Imours, assez éloigné du Fort Dauphin, et qu'ils n'y vivent pas retranchés puisque le gouverneur se trouve à ce fort, tandis que des petits groupes de Français séjournent dans des villages malgaches voisins. La région est décrite comme très agréable dans une « *lettre du Sieur Maison-Blanche, Lieutenant dans l'Isle, écrite du Fort Dauphin le premier janvier 1664* :

⁶⁷³ François Charpentier, *Le divin marchand, Relation de la constitution de la Compagnie des Indes Orientales, 1664, Introduction de Mario Serviabile*, collection Mascarin, Editions ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988, p 26.

⁶⁷⁴ *Ibid.* p 35.

⁶⁷⁵ *Ibid.* p 40 et 41.

Nous sommes (dit l'auteur de cette dernière lettre) en un pays très beau, très bon, et très fertile ; les viandes y sont en grande abondance, aussi bien que le riz, le vin, le miel ; mais les guerres que les naturels se sont faites ont un peu incommodé le pays⁶⁷⁶ ». Evidemment, c'est un lieutenant qui écrit cela. Il ne va donc pas avouer que c'est la maladresse des chefs militaires français qui a provoqué ces guerres. François Charpentier porte clairement l'accusation : « s'il est arrivé quelques désordres dans cette colonie française qui aient nui à ses progrès, ils viennent particulièrement (...) de la mauvaise conduite de quelques uns des officiers qui ont commandé en ce pays-là⁶⁷⁷ ».

Après une vingtaine d'années passées à se rencontrer, à se connaître, à s'opposer parfois, puis à mieux se comprendre, les Français et les Malgaches ont véritablement entamé une interculturalité. Les colons blancs ont eu des enfants avec les femmes de la Grand Ile, ce qui crée des liens familiaux désormais plus forts que ceux qu'ils ont avec leur province natale. Ils partagent avec ces femmes des croyances et des coutumes locales, d'autant plus aisément qu'eux-mêmes entretiennent des traditions celtiques anciennes qui s'en rapprochent par le côté magique. L'interculturalité naissante favorise donc l'entente avec les peuples malgaches qui, en général, nous dit Akerman, sont « *des peuples doux, humains, hospitaliers*⁶⁷⁸ ». Lorsque le 20 septembre 1664, « *la Gazette signale qu'une colonie est déjà en pleine activité à Madagascar*⁶⁷⁹ », sans doute pour encourager les détenteurs de capitaux à investir dans la nouvelle compagnie de Colbert, elle ne croit pas si bien dire. Le père Etienne « *témoigne à plus d'un endroit dans sa lettre, qu'on attendait dans l'île quatre vaisseaux que Monsieur le Maréchal de la Meilleraie avait promis d'y envoyer*⁶⁸⁰ ». C'est donc que le vieux maréchal a confiance dans son entreprise. Les quatre navires partiront en effet de Nantes mais n'arriveront pas à destination, l'un ayant coulé dans l'estuaire de la Loire et les autres ayant été attaqués et saisis par des pirates turcs. Malgré ce coup dur, un de ses bateaux est à Madagascar en 1663, celui qui y amène le père Etienne et qui en rapporte l'année suivante un bon chargement de cuirs, de cire et de bois d'ébène. Son capitaine Kercadiou, excellent marin, en est à son quatrième voyage réussi. « *Ce vaisseau qui appartenait au Maréchal de la Meilleraie, était parti de la Rivière de Nantes le 29 mai 1663 pour aller en cette île et après avoir fait fort heureusement son voyage, était revenu dans le Port Louis le 18 mai 1664,*

⁶⁷⁶ *Ibid.* p 31.

⁶⁷⁷ *Ibid.* p 33.

⁶⁷⁸ M. Ackerman, *Voyages Madagascar* in *La France littérature tome premier*, ouvrage collectif publié par Charles Malo à Paris en 1832, p 544.

⁶⁷⁹ François Charpentier, *Le divin marchand*, p XVII.

⁶⁸⁰ *Ibid.* p 43.

*n'ayant employé que onze mois et vingt jours depuis son départ jusqu'à son retour*⁶⁸¹ ». C'est de cette expédition, réussie en un temps record pour l'époque, que va se servir Colbert afin d'encourager les « grands » de Paris à investir dans sa compagnie. Kercadiou est invité à y donner quelques conférences de salon pour présenter son voyage et la situation au Fort Dauphin qui apparaît très encourageante. Il est donc normal qu'après le décès de son père au début de l'année 1664 « *Monsieur le duc de Mazarin, en qualité de son unique héritier, avait beaucoup de prétentions sur tous ces pays*⁶⁸² ». Il cédera finalement ses droits sous condition d'être un actionnaire important de la nouvelle compagnie et que celle-ci reprenne à son service les personnes mises en place par son père. C'est un marché de dupe qui se termine par « *la donation pure et simple du Duc de Mazarin, qui fut accompagné d'un engagement de cent livres à la compagnie, pour lequel il lui donna sa signature*⁶⁸³ ». Le vieux maréchal n'aurait sans doute pas accepté de se séparer de ses actifs aussi facilement, surtout en traitant avec Colbert qui a réussi à faire condamner son ancien associé Nicolas Fouquet, lui faisant saisir la totalité de sa fortune qui était immense. Certes, Fouquet a parfois voulu doublé le gouverneur de Nantes dans son entreprise maritime mais sa famille bretonne (Fouquet possédait Belle-Ile, l'île d'Yeux et Douarnenez) reste l'alliée des De la Meilleraie qui possèdent le Port Louis. Même Charpentier ne trouve pas les conditions de cette cession très honnêtes puisqu'il écrit « *sans entrer maintenant en discussion du droit de Mr le Maréchal, il n'y a pas de doute que les dépenses qu'il avait faites en vaisseaux et en hommes, pour envoyer dans le pays, et qui ont si fort contribué à maintenir les français dans ce poste*⁶⁸⁴ ». Le roi peut bien verser trois millions d'écus à la nouvelle compagnie, soit le cinquième du capital initialement prévu qui doit s'élever à 15 millions. Il les prend sur la fortune de Nicolas Fouquet qu'il a lui-même fait enfermer dans une sinistre prison des Alpes à perpétuité, alors que le tribunal ne l'a condamné qu'au bannissement et à l'exil sur des preuves en partie fabriquées par Colbert (accusation de crime de lèse-majesté parce que Fouquet a fait fortifier Belle Ile qui aurait eu des canons dirigés vers le continent). D'ailleurs, Louis XIV montre encore plus de cynisme quand il opère quelques années plus tard une véritable mainmise étatique sur la société. « *La Compagnie de 1664, lancée à grand renfort de réclame, montée avec les fonds de nombreux actionnaires pris dans tous les ordres, ayant des succursales dans plusieurs des principales villes du royaume, avait ouvert les voies, payé les frais d'apprentissage, créé un personnel subalterne expérimenté, mais tous ces résultats n'avaient*

⁶⁸¹ *Ibid.* p 20.

⁶⁸² *Ibid.* p 44.

⁶⁸³ *Ibid.* p 49.

⁶⁸⁴ *Ibid.* p 43.

*pas enrichi les actionnaires et elle avait perdu toute popularité. Dix ans plus tard, la nouvelle Compagnie allait recueillir les résultats acquis. Devenue pour ainsi dire la propriété d'un petit nombre de riches actionnaires, que l'importance de leurs parts désignait pour les fonctions de directeurs généraux, au détriment des 88 actionnaires anciens que la modicité de leur apport écartait de la direction, elle était centralisée à Paris, ayant un port d'armement tout créé à Lorient, deux comptoirs bien assis et des commis bien dressés aux Indes*⁶⁸⁵». Nous verrons plus loin que les victimes de cette spoliation, les petits actionnaires, auront leur revanche puisque, la compagnie nationale périclitant, ce sont les armateurs malouins et plus tard nantais qui reprendront à leur compte le commerce avec l'Inde. Mais ces débuts de la compagnie française des Indes orientales font la démonstration de l'instauration en France, dès la fin du XVIIe siècle, d'une forme pernicieuse du capitalisme : la constitution des sociétés d'actions dans le seul but d'accaparer le capital des « petits » porteurs et de centraliser le pouvoir de décision à Paris. Cette conception des échanges humains s'oppose fondamentalement à celle d'une société celtique. Il y a bien là deux civilisations en présence, deux mentalités qui ne peuvent pas se confondre : le celtisme reposant sur l'équilibre social par le respect de peuples multiples et les droits collectifs, le capitalisme s'appuyant sur la concentration du pouvoir et très peu de droits individuels. Déjà Richelieu affirmait : « *Tous les politiques sont d'accord que si les peuples étaient trop à leur aise il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir. Il faut les comparer aux mulets qui étant accoutumés à leurs charges se gâtent par un long repos plus que par le travail* »⁶⁸⁶. Cette idée de la nécessité du sur-travail, selon l'expression de Mario serviable, justifie tous les excès : l'exploitation des masses laborieuses et, plus grave, l'esclavage qu'encouragera et pratiquera la deuxième Compagnie des Indes.

« *La déclaration du Roy d'août 1664 par laquelle la compagnie avait été fondée l'autorisait en principe à établir sur les territoires sous sa domination tous les droits qu'elle jugeait utiles, même le droit d'esclavage* »⁶⁸⁷, affirme Ho Hai Quang. Ceci montre que, pour Louis XIV comme pour Colbert, les indigènes des territoires que la France occupe ou va occuper ne sont que des éléments faisant partie de son patrimoine mais certainement pas des

⁶⁸⁵ P. Le Pat et Enguerrand, *Histoire de la Compagnie des Indes... et des colonies d'Orient*, site Internet intitulé *Histoire de l'île de Groix et de la famille Gourong*, mis à jour en mars 2008, enguerrand.gourong.free.fr

⁶⁸⁶ François Charpentier, *Le divin marchand, Relation de la constitution de la Compagnie des Indes Orientales, 1664, Introduction de Mario Serviable*, collection Mascarin, Editions ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988, p XXI.

⁶⁸⁷ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de l'île de la Réunion (1642-1848)*, L'Harmattan, Paris 1998, p 26.

sujets dignes de respect. Or, les statuts de la compagnie rédigés quelques mois plus tard sont d'un humanisme étonnant. Outre les quatre premiers articles ayant trait au respect des prérogatives de « l'unique » religion du royaume (respect du Dieu chrétien et de ses prêtres, condamnation du blasphème, administration des sacrements), ils prévoient le mariage d'un Français « à une originaire de l'Isle, si auparavant elle est instruite en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et quelle a reçu le Sacrement de Baptême⁶⁸⁸ », et règlent même le cas d'une éventuelle séparation: « Un français étant marié à une fille ou femme originaire de l'Isle, ne pourra quitter ou délaisser sa femme, sous quelque prétexte que ce soit, sinon aux cas de séparation qui se pratiquent dans le Royaume de France, et la séparation ayant été jugée, le mari pourra laisser sa femme, sans que pendant sa vie il puisse convoler en secondes noces⁶⁸⁹ ». Les femmes malgaches ne sont donc pas de simples objets de plaisir mais bien des êtres humains comparables aux femmes de France. Les rédacteurs n'oublient pas d'interdire les maisons closes (article VI), de dire que la loi est la même pour les Malgaches et les Français, en cas de vol, de crime (article VIII et IX) et même de combat en duel (article X). Mais surtout, l'article XII stipule clairement qu' « il est expressément défendu de vendre aucuns habitants originaires du pays comme esclaves, ni d'en faire traffic, sur peine de la vie ; il est enjoint à tous les français qui les loueront ou retiendront à leur service, de les traiter humainement, sans les molester ni les outrager, à peine de punition corporelle⁶⁹⁰ ». L'esclavage est donc puni de peine de mort et les mauvais traitements de peine de fouet. Le fait que ces statuts font d'abord référence de leur application à Madagascar et aux îles adjacentes montre qu'ils sont fortement inspirés par la situation dans la Grande Ile, situation calme et même relativement prospère grâce aux directives de paix du maréchal De La Meilleraie. Chapentier s'appuie sur les recommandations du père Etienne : « Il doit venir encore un plus grand nombre d'ecclésiastiques et d'habitants, pour travailler utilement à la propagation de la foi et au rétablissement de la paix, qu'il nous dit avoir été si fort recommandée par feu Monsieur le Maréchal de la Meilleraie⁶⁹¹ ». Il se permet même d'insister auprès des futurs directeurs de la compagnie, quant à la répartition des bénéfices de la colonisation : « car comme elle prétend que cette Isle rapporte de grandes utilités à toute la France, elle prétend bien aussi que ceux qui travailleront sur les lieux à lui attirer ces avantages, en jouissent les premiers et qu'il ne lui soit pas reproché d'avoir transporté des Français dans un pays si éloigné, pour n'avoir pas soin d'eux jusque dans leurs plus petites

⁶⁸⁸ François Charpentier, *Le divin marchand*, p 70.

⁶⁸⁹ *Ibid.* p 70.

⁶⁹⁰ *Ibid.* p 72.

⁶⁹¹ *Ibid.* p 43.

*nécessités*⁶⁹² ». Soit Charpentier est un juste parmi les justes, soit il a des racines familiales dans l'ouest de la France, car il défend là les colons envoyés par De la Meilleraie, qui sont en majorité originaires de la région où le maréchal a une influence depuis Nantes dont il est le gouverneur. Toutes les bonnes intentions des rédacteurs des statuts de la compagnie seront vite oubliées par les directeurs parisiens. La colonisation de Madagascar passera au second plan face aux richesses de l'Inde. Blanquet de Lahaye usera de la violence à l'égard des populations malgaches. Il est le premier responsable de l'anéantissement du Fort Dauphin. Puis la compagnie agonisante abandonnera les colons de Madagascar et ceux de l'île Bourbon. Beaucoup de ces pionniers français sur la route des Indes et de leurs descendants ne tireront aucun profit de cette colonisation et finiront par former une communauté misérable qu'on baptisera beaucoup plus tard « les Petits Blancs ». Quand à Colbert, il finit sa vie à demi en disgrâce par Louis XIV qu'il refuse de recevoir peu avant sa mort. Les bourgeois le haïssent car il leur a fait une vraie chasse à la fraude fiscale, certains se faisant passer pour nobles afin d'échapper à l'impôt. Il reçoit « à sa mort le 6 septembre 1683 des épitaphes vengeresses telle la fameuse : (...) *Ci-gît le Père des Impôts, dont chacun a l'âme ravie. Que Dieu lui donne le repos, qu'il nous ota durant sa vie*⁶⁹³ ».

B/ Des figures emblématiques de la présence française dans l'océan Indien

« *Quel est l'objet d'étude de l'historien ? L'opinion commune répond : d'une part, les mouvements confus de masses d'hommes anonymes voués en quelque sorte aux grosses besognes de l'histoire ; d'autre part, émergeant de cette grisaille, l'action dirigeante d'un certain nombre d'individus qualifiés de personnages historiques*⁶⁹⁴ », nous dit Lucien Febvre. Les personnages que nous avons choisi de décrire ne sont peut-être pas tous des ascendants d'habitants actuels des pays de l'océan Indien faisant partie de notre champ de recherche. Pour le vérifier, il aurait fallu faire la généalogie de leurs descendants actuels, recherche fastidieuse qui ne permet en aucune façon de démontrer l'héritage culturel ou politique celtique qu'ils auraient pu laisser dans cette partie du monde. La culture et les idées ne sont pas inscrites dans les gènes, et la mentalité collective ne repose pas sur la généalogie mais sur des caractères de civilisation transmis psychologiquement, le plus souvent à l'insu de

⁶⁹² *Ibid.* p 74.

⁶⁹³ François Charpentier, *Le divin marchand, Relation de la constitution de la Compagnie des Indes Orientales, 1664, Introduction de Mario Serviable*, collection Mascarin, Editions ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988, p XXIII.

⁶⁹⁴ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, Collection Agora, première édition en 1952, édition numérisée en 2008, p 242. classiques.uqac.ca/.../febvre.

l'individu, de génération en génération, à travers ce qu'on appelle l'inconscient collectif. Fernand Braudel l'a admirablement formulé : « *A chaque époque, une certaine représentation du monde et des choses, une mentalité collective dominante, anime, pénètre la masse entière de la société. Cette mentalité qui dicte les attitudes, oriente les choix, enracine les préjugés, incline les mouvements d'une société, est éminemment un fait de civilisation. Beaucoup plus encore que les accidents ou les circonstances historiques et sociales d'une époque, elle est le fruit d'héritages lointains, de croyances, de peurs, d'inquiétudes anciennes souvent presque inconscientes, au vrai le fruit d'une immense contamination dont les germes sont perdus dans le passé et transmis à travers des générations et des générations d'hommes. Les réactions d'une société aux événements de l'heure, aux pressions qu'ils exercent sur elle, obéissent moins à la logique, ou même à l'intérêt égoïste, qu'à ce commandement informulé, informulable souvent et qui jaillit de l'inconscient collectif. Ces valeurs fondamentales, ces structures psychologiques sont assurément ce que les civilisations ont de moins communicable les unes à l'égard des autres, ce qui les isole et les distingue le mieux. Et ces mentalités sont également peu sensibles aux atteintes du temps. Elles varient lentement, ne se transforment qu'après de longues incubations, peu conscientes, elles aussi*⁶⁹⁵ ». « *Avez-vous lu attentivement ce texte ? Relisez-le, c'est une Bible*⁶⁹⁶ », affirme le professeur Dolorès Toma de l'Université de Bucarest. Même si on peut reprocher à Fernand Braudel, dans le détail de son assertion, une tendance à délimiter les civilisations selon sa propre vision politique, religieuse et professionnelle d'historien (l'Europe chrétienne, l'Islam, l'Afrique Noire, l'Extrême-Orient, l'Amérique, la Russie), sa définition générale des civilisations reste inattaquable. Selon sa définition, que nous avons déjà citée, « *les civilisations sont des espaces [...], des sociétés [...], des économies [...], des mentalités collectives* ».

Mais la délimitation de ces espaces, sociétés, économies et mentalités collectives n'est pas toujours très objective. Fernand Braudel dit par exemple que la chrétienté en Europe correspond pratiquement au territoire de l'Empire romain. Nous pensons que cet espace ne peut pas être pris en bloc - certaines parties ayant été beaucoup moins romanisées, moins christianisées que d'autres - et que le christianisme, comme la romanisation, ne sont que des

⁶⁹⁵ Fernand Braudel (1902/1985, *La grammaire des civilisations*, publiée en 1987 aux éditions Arthaud et en 1993 chez Flammarion, collection Champs Histoire, Paris 2008, p 54.

⁶⁹⁶ Dolorès Toma, Professor Doctor, Universitatea din Bucuresti, Faculty of Foreign Languages and Literatures www.unibuc.ro/en/cd_doltoma

voiles masquant d'autres civilisations (celtique, germanique, slave par exemple) bien antérieures à la naissance de la Rome antique et beaucoup plus ancrées dans l'inconscient collectif que la foi au Christ, qui est d'abord un choix individuel. Si le christianisme est bien devenu un caractère visible important des civilisations européennes à l'époque moderne, il reste avant tout une religion assez récente (qu'est ce que deux mille ans, voire quelques centaines d'années pour une majorité des peuples concernés, à l'échelle de l'humanité ?) qui s'est bien accommodée des cultures sur lesquelles elle s'étendait. C'est ce que les responsables catholiques d'aujourd'hui dénomment l'inculturation⁶⁹⁷. Personne ne peut nier que les civilisations sous-jacentes au christianisme en Europe existent depuis bien plus longtemps que lui et qu'elles perdurent encore aujourd'hui. Sur ce dernier point, il nous est difficile de partager le point de vue de Raymond Aron lorsqu'il dit : « *Nous sommes à une phase où nous découvrons à la fois la vérité relative du concept de civilisation et le dépassement nécessaire de ce concept [...]. La phase des civilisations s'achève et [...] l'humanité est en train, pour son bien ou pour son mal, d'accéder à une phase nouvelle* »⁶⁹⁸. Que l'humanité accède aujourd'hui à une phase nouvelle, comme elle l'a souvent fait par le passé, c'est possible ; mais que cela signifie que *la phase des civilisations s'achève* ne demeure qu'une prédiction divinatoire. Depuis la nuit des temps, l'humanité s'est diversifiée, puis par moment s'est unifiée en partie, pour de nouveau se diviser. Actuellement, la tendance à l'uniformité, que transportent à travers le monde le « développement » industriel et le capitalisme, n'est qu'une apparence qui explosera le jour où d'autres idéologies, dont nous n'avons pas encore la notion, viendront remettre en cause un modèle économique occidental déjà discutable sur le plan social. Pour nous, l'industrialisation planétaire n'est pas un caractère de civilisation mais seulement l'imitation par d'autres peuples de ce qu'ont entrepris les occidentaux dès le XIX siècle, persuadés qu'ils sont que leur développement matérialiste rendrait l'homme heureux. Ainsi, on peut avoir l'impression, comme Aron, que toutes les nations finissent par se confondre, parce qu'on y trouve les mêmes grandes cités urbaines, les mêmes zones industrielles, les mêmes moyens de transport. Mais les Chinois ne gardent-ils pas leur mentalité chinoise, les Indiens leur mentalité indienne, les Africains leur mentalité africaine ? Et à l'intérieur de chaque grand ensemble humain, des groupes plus restreints conservent, souvent inconsciemment, leur propre mentalité. Une civilisation n'est donc pas une sorte de ressemblance artificielle de la vie des hommes, lorsque ceux-ci copient la même évolution technique. Une civilisation est d'abord culturelle, pas technologique.

⁶⁹⁷ L'inculturation est l'adaptation du christianisme à des cultures étrangères.

⁶⁹⁸ Cité par Fernand Braudel dans « *La grammaire des civilisations* », Flammarion, Paris, 1973, p 38

Les personnages de l'aventure française sur la route des Indes, dont nous avons choisi de décrire la culture et la mentalité que nous pensons celtiques, proviennent presque tous d'une même grande région Ouest de la France, et ont marqué plus ou moins durablement leur passage dans l'océan Indien. Pourquoi les sociétés en formation, comme celles des Mascareignes ou des Seychelles aux XVIIe et XVIIIe siècles, (qu'on regroupe sous l'appellation de « créoles »), et même celles des comptoirs créés par la France à Madagascar et en Inde, n'auraient-elles pas inmanquablement été influencées par de tels hommes, pouvant leur servir de modèles, comme exemples à suivre ou comme mythes emblématiques ? Lucien Febvre pose l'équation suivante : « *Les masses anonymes ? Elles seront justiciables d'une psychologie collective à fonder sur l'étude des masses actuellement saisissables, et qui étendra sans effort (on le suppose du moins) ses conclusions aux masses d'autrefois, aux masses historiques. Quant aux individus distincts, aux « personnages historiques », ils ressortiront naturellement à la psychologie individuelle*⁶⁹⁹ ». Et il ne confond pas ces personnages avec quelques « grands » hommes de l'histoire événementielle, dont l'ambition ne s'est trop souvent traduite que par la guerre et l'hégémonie politique. Pour lui, le personnage historique est celui qui accomplit une œuvre source de rayonnement et de paix. « *Ainsi, œuvre historique : celle qui, par delà le « local » et le « national », vise à l'humain ; celle qui s'affirme susceptible de rayonnement et d'expansion pacifique*⁷⁰⁰ ». De tout temps, la psychologie des hommes a été marquée par le souvenir d'ancêtres prestigieux, parfois devenus des mythes mais correspondant le mieux à leur inconscient collectif. Qui pourrait affirmer que les chevaliers du cycle arthurien, Lancelot du Lac, Perceval, Gauvain etc, n'ont pas nourri l'imaginaire de nombre de Bretons, Gallois, Ecossais, Anglais, Irlandais, Français et de beaucoup d'autres Européens ? Par analogie, qui peut dire que les corsaires et les pirates, qui ont « hantés » les rivages de l'océan Indien, n'ont pas marqué l'inconscient collectif des habitants des Mascareignes, de Madagascar et des Seychelles ? La république égalitaire « Libertalia » n'est-elle qu'une légende ? Nous y reviendrons. « *Les pirates européens ont laissé à l'histoire plus de traces de leur violence que de leur humanité, nous dira-t-on ?* » Ceux de l'océan Indien, en faisant escale clandestinement à l'île Bourbon, ont surtout offert aux premiers colons misérables de la Compagnie des Indes et peut-être à leurs esclaves s'ils en avaient, l'image de ce que pouvait être la liberté. Evidemment, l'esprit libertaire des pirates

⁶⁹⁹ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Librairie Armand Collin, Paris 1992, 456 pp, Collection Agora, première édition en 1952, *Edition numérisée en 2008* classiques.uqac.ca/.../febvre, p 242 et 243.

⁷⁰⁰ *Ibid.* p 244.

a ses travers : alcoolisme, rudesse, duel sanglant, perversité, anarchie - mais il a aussi ses vertus : courage, sens de l'honneur, du serment, de l'égalité. Tout compte fait, il était quand même préférable d'être colon à l'île Bourbon. Les forbans amnistiés le deviendront. Par contre, beaucoup de pionniers prestigieux de l'aventure maritime française dans cette partie du monde, premiers aventuriers découvreurs, capitaines, employés des compagnies, directeurs, gouverneurs, ont vécu pour la plupart avec dignité, et pour certains avec grandeur, le temps qu'ils y ont passé. Pourquoi n'auraient-ils pas eux aussi influencé durablement l'imaginaire des générations créoles suivantes ? Si l'ouest de l'Europe a eu ses chevaliers des « terres » - ceux de la table ronde par exemple – l'océan Indien a bien eu ses « chevaliers » des mers ! Et ceux-ci ont au moins un avantage pour l'historien: ils sont beaucoup plus récents et ont laissé des preuves écrites irréfutables de leur existence, certains ayant même légué, comme sources pour l'historien, leurs propres écrits.

Nous avons choisi nos personnages emblématiques après avoir découvert leur caractère remarquable et des reflets de leur tempérament proches de ceux que nous avons définis dans le paragraphe précédent comme des traits de civilisation celtique. Ils ont été classés par ordre chronologique de leur « première » venue dans l'océan Indien. Curieusement pourrions-nous dire, nous sommes tombé sur les personnages historiques les plus proches de la définition que donne Lucien Febvre de l'œuvre historique (celle qui offre l'image de *rayonnement et d'expansion pacifique*). Tous, ils ont des racines plongeant dans les provinces de l'ouest de la France. Celui-ci y est né, comme Bertrand Mahé de La Bourdonnais ou Pierre Christophe Lenoir. Celui-là y a passé toute son enfance et son adolescence, comme Joseph Duplex. Cet autre encore, comme François Caron ou François Martin, a été élevé par des parents qui en sont très probablement natifs, lui en transmettant, dès son plus jeune âge, les caractères psychologiques spécifiques et l'atavisme culturel⁷⁰¹. Ils sont tous d'une même civilisation qui, nous allons le voir, les différencie nettement du comportement d'autres migrants français. Nous n'hésitons pas à redire, car nous l'avons prouvé, que cette civilisation de l'Ouest à l'époque moderne est très empreinte de caractères celtiques.

1/ François Pyrard : le grand aventurier breton, passant près de dix ans d'errance et de captivité dans l'océan Indien, de 1601 à 1611.

⁷⁰¹ L'atavisme est la transmission continue de caractères héréditaires. Par analogie, l'atavisme culturel est la transmission d'une mentalité et d'un imaginaire par une communauté humaine sur de nombreuses générations.

Né vers 1578 à Laval, de parents commerçants et propriétaires du Boisgarnier à Argentré, François Pyrard embarque en 1601 à Saint Malo pour les Indes, dans une expédition de la Compagnie des marchands de Saint Malo, Laval et Vitré. De retour en France dix ans plus tard, il raconte lui-même sa longue et incroyable aventure dans un traité qu'il intitule « *Voyage de François Pyrard de Laval contenant sa navigation aux Indes Orientales, Maldives, Moluques, et au Brésil : et les divers accidens qui lui sont arrivéz en ce voyage pendant son séjour de dix ans dans ces pays. Avec une description exacte des mœurs, loix, façons de faire, police et gouvernement; du trafic et commerce qui s'y fait; des animaux, arbres, fruits et autres singularitez qui s'y rencontrent, divisé en trois parties. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de divers traitez et relations curieuses, avec des observations géographiques sur le présent voyage* ⁷⁰² ». L'épopée de Pyrard ne se déroule pas en totalité à l'intérieur des seules bornes géographiques de notre champ de recherche. Il nous fallait pourtant le citer, d'une part parce qu'il parle de « *son pays natal qui est Laval, en Bretagne (...)* ⁷⁰³, pays qui lui sert souvent de référent par rapport aux mœurs des peuples qu'ils découvrent, d'autre part parce qu'il « *est le premier François aux Indes orientales* ⁷⁰⁴ », en y restant assez longtemps (dix ans) pour en donner des témoignages probants. François Pyrard a laissé à la postérité un récit de son périple que l'on juge toujours aujourd'hui comme « *un grand classique de la littérature de voyage — l'équivalent pour la France de la Pérégrination de Fernão Mendes Pinto pour le Portugal. C'est une source historique et ethnographique de toute première importance sur les Indes orientales de l'époque — l'unique*

⁷⁰² Son récit paraît dans un premier temps sous le titre *Discours du voyage des François aux Indes orientales, ensemble des divers accidens, adventures et dangers de l'auteur en plusieurs royaumes des Indes, etc. Traité et Description des animaux, arbres et fruits des Indes, etc., plus un bref avertissement et advis pour- ceux qui entreprennent le voyage des Indes.*, Paris, 1611, in-8. Il est réimprimé par Bergeron en 1615 sous le titre *Voyages des François aux Indes orientales, Maldives, Moluques et au Brésil, depuis 1601 jusqu'en 1611.* Celui-ci le refait tiré chez le même éditeur en 1619 sous le titre *Voyage de François Pyrard de Laval contenant sa navigation aux Indes Orientales, Maldives, Moluques, Bresil les divers accidens, adventures et dangers qui lui sont arrivez en ce voyage,... plus un brief advertissement pour ceux qui entreprennent le voyage des Indes. 3e et dernière édition revue, corrigée et augmentée... avec un petit dictionnaire de la langue des Maldives.* Enfin, Pierre Duval le produit chez l'éditeur L. Billaine en 1679 sous le titre *Voyage de François Pyrard,... contenant sa navigation aux Indes orientales Maldives, Moluques et au Brésil... nouvelle édition... augmentée de divers traitez et Relations curieuses, avec des observations géographiques sur le présent voyage qui contiennent entr' autres l'estat présent des Indes, ce que les Européens y possèdent, les divers routes dont ils se servent...* Trois parutions au XVIIIe siècle, alors que les procédés d'impression et de diffusion sont encore archaïques ! Cela prouve bien la valeur de son témoignage aux yeux de ses contemporains.

⁷⁰³ Evidemment, Laval se trouve dans le Maine et non en Bretagne, mais cette affirmation de Pyrard montre que la notion de frontière provinciale à l'époque moderne reste aléatoire dans l'esprit populaire et que l'image de la province bretonne est si forte que même un natif d'une province voisine s'en réclame.

*pour les Maldives qui font l'objet à elles seules de 19 chapitres du premier volume — ainsi qu'une mine d'informations et d'anecdotes sur l'Inde portugaise, largement exploitée par la suite, voire pillée, par nombre d'écrivains voyageurs*⁷⁰⁵ ».

Concernant les origines bretonnes de Pyrard, notons que certains historiens les contestent, permettant ainsi à quelques militants culturels du nord de la France de revendiquer l'identité flamande d'un personnage historique haut en couleur et surtout premier « *François aux Indes* », alors que Pyrard lui-même se dit de Bretagne. Il n'est d'ailleurs pas impossible que des Pyrard aient fui la Bretagne (ou le Maine) vers la Hollande au moment des guerres de religion, comme il a pu en être des Caron, notamment parents de François Caron, premier directeur de commerce de la Compagnie des Indes orientales de Colbert. Cette éventualité mériterait une étude plus approfondie. Le protestantisme dans l'Ouest aurait-il été plus important qu'on le laisse entendre généralement, et la répression à l'égard des huguenots plus violente qu'ailleurs, au point de provoquer une vague d'émigration vers la Flandre? François Pyrard raconte par exemple que, lorsqu'il fait escale à Madagascar dans la baie de Saint Augustin, « *un des deux navires hollandais qu'on avait rencontré au Cap des Aiguilles, entra auffi dans la baie, et ne vint mouiller auprès des François qu'après les avoir reconnus. Son capitaine, qui fe nommoit Le Fort, étoit né en Hollande, d'un François de Vitré*⁷⁰⁶ ». Encore donc un Breton émigré en Hollande, (parce qu'il est protestant ?) et venant de Vitré qui, nous l'avons vu au premier chapitre, est une des places fortes du protestantisme en Bretagne. Les historiens s'accordent pour dire que ces guerres, dites de religions, n'avaient aucune raison de se déclarer en Bretagne, les protestants s'y trouvant peu nombreux, essentiellement concentrés sur Blain et Guérande en pays nantais⁷⁰⁷ et Vitré en pays rennais⁷⁰⁸. Mais le nouveau gouverneur de la province nommé par Henry III en 1582, Philippe-Emmanuel

⁷⁰⁴ *Histoire générale des voyages, tome VIII, ou Nouvelle collection de toutes les relations de voyage par mer et par terre, qui ont été publiés jufqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues*, ouvrage collectif paru chez Didot à Paris en 1750, p 198

⁷⁰⁵ Note de l'éditeur Chandeigne Magellane sur le livre « *Voyage de François Pyrard aux Indes Orientales (1601-1611)* », établissement du texte et notes de Xavier de Castro ; préface de Geneviève Bouchon ; suivi en annexe de *La relation du voyage des Français à Sumatra* de François Martin de Vitré, Paris 1998, 2 volumes en 1021 pages. Bibliothèque du Salon du livre insulaire, jacbayle.club.fr/livres/Nouveau/Pyrard.html.

⁷⁰⁶ *Histoire générale des voyages, tome VIII, ou Nouvelle collection de toutes les relations de voyage par mer et par terre, qui ont été publiés jufqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues*, ouvrage collectif paru chez Didot à Paris en 1750, p 202

⁷⁰⁷ Blain et Pontivy sont les fiefs des Rohan, les seigneurs les plus importants de Bretagne au Bas Moyen Age et à l'époque Moderne, après le duc de Bretagne bien sûr. Souvenons nous que François II, dernier duc breton, a refusé sa fille Anne au fils de Rohan, ce qui fut une des principales causes de la perte de l'indépendance.

⁷⁰⁸ Il n'est pas étonnant que le protestantisme se soit développé surtout dans la partie orientale de la Bretagne, puisque les provinces limitrophes, Maine, Anjou, Poitou concentrent d'importantes populations huguenotes. Notons quand même que plus de cent familles nobles bretonnes sont protestantes et que les Eglises urbaines calvinistes, à Nantes, Vitré, Rennes, Guérande sont composées de familles bourgeoises et d'artisans.

Vaudémon, duc de Mercoeur, originaire de Lorraine, s'oppose soudain au roi de France et prend le parti de la Ligue catholique. Les deux hommes sont beaux-frères, le roi ayant épousé la demi-sœur du duc. Visiblement, un simple conflit familial est à l'origine d'une guerre qui va se révéler très pénible pour les Bretons, particulièrement les paysans. Voyant qu'il ne pourra pas combattre seul les troupes françaises, Mercoeur fait appel à des renforts espagnols qui terrorisent les populations rurales. Le roi d'Espagne pense-t-il que la Bretagne s'est entièrement convertie à la religion réformée ou veut-il provoquer le roi de France ? « *La Bretagne sera épargnée par la guerre jusqu'en 1589. La Saint Barthélémy y fera très peu de victime, les protestants étant peu nombreux. Par la suite, à cause de l'ambition de Mercoeur et des visées stratégiques du roi d'Espagne Philippe II, la Bretagne va connaître pendant 9 années, une des périodes les plus tragiques de son histoire*⁷⁰⁹ ». La plupart des protestants bretons, poursuivis et persécutés par les soldats, émigrent dans les provinces voisines, Anjou et Poitou, certains décidant peut-être d'aller s'installer dans les Provinces Unies de Hollande. Henri IV, héritier de la couronne de France (son cousin Henri III ayant été assassiné en 1589 sans laisser de descendance), mène une négociation avec le roi d'Espagne, qui aboutit le 2 mai 1598 à la paix de Vervins. Les troupes ibériques se retirent alors de la péninsule armoricaine, laissant les partisans de Mercoeur seuls face aux troupes françaises nettement plus puissantes. Henri IV vient à Angers, oblige Mercoeur à se soumettre à son autorité en lui offrant beaucoup d'argent, puis se rend à Nantes pour y signer le célèbre édit de paix religieuse⁷¹⁰, dit édit de Nantes.

François Pyrard est-il protestant ? Nous avons longuement cherché la réponse à cette question dans son livre, sans vraiment la trouver, et avons jugé en fin de compte, que la question n'était pas essentielle pour l'objet de notre recherche. Il y a quelques chances qu'il le soit, comme beaucoup d'aventuriers français de cette époque. Son insistance à vouloir mettre Laval en Bretagne (car proche de Vitré), et à indiquer que le capitaine hollandais Le Fort, très certainement huguenot, qu'il rencontre à Madagascar, est aussi originaire de Vitré, nous permet de le supposer. Lui-même témoigne à plusieurs reprises qu'en Inde, les Portugais l'accusent d'être protestant. « *Nous les priâmes à genoux, qu'ils ne nous voulussent mettre à*

⁷⁰⁹ F. Larcher, *L'édit de Nantes ou la paix imposée (les guerres de religion dans l'Ouest de la France)*, Avant-propos, p 1, pagesperso-orange.fr/larher, texte de 86 pages, parfaitement étayé par de nombreuses citations tirées d'une bibliographie abondante et diversifiée.

⁷¹⁰ Et non *édit de tolérance* ! La tolérance, permettant à des non catholiques de bénéficier de l'état civil sans devoir se convertir au catholicisme, est légalisée bien plus tard en France, sous le règne de Louis XVI en 1787, par l'édit de Versailles. Avant cela, un autre édit de tolérance avait été promulgué en 1781 par l'empereur d'Autriche Joseph II. Plus large que celui de Louis XVI, il garantissait la liberté de culte et le libre accès de tous les citoyens, quelle que soit leur confession, à la vie publique (emplois publics, université, corps de métier...).

*mort sans confession, et que nous étions catholiques, mais ils se moquèrent de tout cela, nous appelant lutheranos*⁷¹¹». « *Il nous fut impossible de lui faire croire que nous étions catholiques, et ils nous appelaient toujours lutheranos*⁷¹² ». « *Les autres nous appelaient voleurs lutheranos*⁷¹³ ». Le fait qu'il affirme là-bas être catholique n'est pas une preuve, vu sa grande crainte des procès de l'Inquisition. A son retour en France, en admettant qu'il l'aurait été à son départ en 1601, mais après avoir rencontré des civilisations extraordinairement différentes de celles d'Europe, appris leurs cultures et leurs croyances (nous le verrons plus loin), et découvert l'intolérance religieuse des Portugais, il est peu probable que Pyrard accepte sans sourciller le catholicisme comme religion d'Etat imposée à tous les sujets du roi (les autres, notamment les huguenots, étant considérés comme des égarés⁷¹⁴). Mais il n'a pas le choix de pouvoir affirmer ses convictions religieuses profondes ou son désir de tolérance. Il ne le fait donc pas. Pyrard montre cependant une grande force de caractère, alliée à une constitution physique solide, sans quoi il n'aurait pas résisté à tous les mauvais traitements qu'il subit dans la mer des Indes. Il est intelligent et instruit, cela ne fait aucun doute puisqu'il peut relater les aventures qu'il a connues durant dix années, simplement de mémoire et malgré un alcoolisme chronique. Voyons donc ce qu'il a vécu de si incroyable de 1601 à 1611.

Le navire Le Corbin quitte St Malo accompagné du Croissant en mai 1601. Et déjà, Pyrard n'a pas bonne impression. Les hommes à bord, pour la plupart malouins, sont rustres et peu sociables. Il dit d'eux qu'ils sont « *très bons soldats et mariniers et capables sur toutes les autres nations des plus hautes entreprises du monde, mais ils ne veulent obéir et ne peuvent pâtir de la bouche, ni souffrir aucune correction*⁷¹⁵ ». De purs tempéraments celtiques donc ! Et il ajoute : « *C'était grande pitié de voir tant de querelles et d'ouïr proféré tant de blasphèmes, exercer tant de vengeances et de larcins comme ils s'en faisaient entre nous*⁷¹⁶ ». Mais il reconnaît aussitôt que le maître à bord du Corbin, « *le capitaine Du clos*

⁷¹¹ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome I, de Saint Malo à Goa ; les îles Maldives et la côte du Malabar*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, préface de Geneviève Bouchon, éditeur Chandeigne collection Magellane, Paris 1998, p 390.

⁷¹² *Ibid.* p 392.

⁷¹³ *Ibid.* p 396.

⁷¹⁴ Louis XIV se servira de cela pour fonder l'absolutisme autour d'une religion d'Etat dont le souverain est le pivot. Il devient le fastueux roi soleil et le catholicisme français une religion « solaire », à l'image des pharaons d'Egypte... Ce qui ne peut guère convenir aux populations armoricaines dont la vision du « grand » pasteur, guide de ses ouailles, est celle du christianisme celtique, c'est-à-dire de l'ascèse, de la pauvreté et de la sainteté.

⁷¹⁵ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, p 898 et 899.

⁷¹⁶ *Ibid.* p 901.

*neuf, était de complexion mélancolique et assez délicate et débile, de sorte que n'étant pas de grande fatigue, il n'avait pas les qualités requises en un soldat et un homme de mer. Il était trop doux et timide pour être capitaine, et ceux de Saint Malo qui se connaissent tous et s'en estiment moins ne faisaient nul état de ses commandements*⁷¹⁷ ». Pour un équipage breton, il eut fallu un véritable chef, un homme de poigne capable de réfréner le tempérament viril si typiquement celte. Mais superstitieux, le Lavallois met aussi cette ambiance à bord, comme tout le reste de ses voyages, sur le compte du mauvais sort, en prétendant « *que s'il est permis de conjecturer quelque chose sur les jours, j'ai remarqué que je partis de Saint Malo un vendredi, et le même jour je suis partis de Goa, des Maldives, de Sainte Hélène et du Brésil, et pas un de mes voyages ne fut heureux* »⁷¹⁸. On retrouve bien chez lui un autre trait de caractère très typique des gens de mer, et particulièrement de ceux des pays celtiques : la croyance au mauvais sort, au mauvais œil, au mauvais jour, le vendredi apparaissant comme un jour maudit puisqu'il est celui de la mort du Christ. Le Corbin s'échoue sur des récifs aux Maldives en 1602. Ce drame est à l'origine du long séjour de Pyrard dans ces îles puis en Inde. François Martin de Vitré, qui assistera de loin au naufrage du Corbin, se trouve sur le Croissant et décrit lui aussi une coutume assez curieuse : « *Le 13 novembre (1901) décéda un marinier de Saint Malo qui fut le premier qui mourut en notre navire. Il fut jeté hors du bord et pour obsèques on tira un coup de canon et il fut jeté un tison de feu comme sont les cérémonies de la mer qui s'observent en tel cas* »⁷¹⁹. Ce tison ne serait-il pas un porte-chance pour le trépassé ou pour le reste de l'équipage, comme le sont les tisons du feu de la Saint Jean que chaque villageois dans l'Ouest emporte chez lui et dépose au pied de son lit afin de protéger sa famille de la maladie, et sa maison de la foudre et de l'incendie ?

Lorsque le Corbin se brise, beaucoup d'hommes déjà malades du scorbut périssent noyés ou broyés contre les coraux. Pyrard et plusieurs de ses compagnons réussissent à atteindre le rivage où les indigènes les dépouillent et les dispersent sur différents îlots. Commence alors pour le Lavallois la période la plus pénible de son aventure. Il en est réduit à manger des limaces, des poissons morts et quelques mauvaises noix de coco. Il résiste cependant mieux que ses compagnons d'infortune, apprend la langue des insulaires, se fait

⁷¹⁷ *Ibid.* p 902.

⁷¹⁸ *Ibid.* p 901.

⁷¹⁹ *Description du premier voyage fait à Sumatra par les Français en l'an 1603 contenant les mœurs, lois, façons de vivre, religions et habit des Indiens et un traité du scorbut qui est une maladie étrange qui survient à ceux qui voyagent en ces contrées* par François Martin de Vitré, transcrit à la suite du texte de *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne collection Magellane, Paris 1998, p 911.

apprécier d'un seigneur maldivien. « *Là vint le seigneur de l'île nommé Ibrahim et Furudu Kilège qui paraissait fort âgé et savait quelques mots de la langue portugaise par le moyen de quoi il nous interrogeait et questionnait de divers choses*⁷²⁰ ». Courageusement, notre aventurier rend service aux indigènes qui, en récompense, le nourrissent mieux. « *Pendant que j'allais ainsi travaillant pour avoir de quoi vivre, je m'efforçais de retenir et d'apprendre la langue du pays le plus qu'il m'était possible, ce que tous mes camarades méprisaient. Le seigneur de l'île de Fehendu, voyant comme je m'efforçais d'apprendre leur langue, m'estima davantage et me prit en affection. Il était fort honnête et courtois, savant et curieux*⁷²¹ ». On remarque chez Pyrard une propension à juger les nouveaux peuples qu'il rencontre plutôt positivement, et à accuser les occidentaux, particulièrement les Portugais, de les pervertir. Parlant des Indiens par exemple, il écrit qu'il « *ne vit jamais d'esprits si beaux et si polis (...) ne tenant rien du barbare ou du sauvage, comme nous les pensions*⁷²² ». Concernant les Malgaches, il dit qu' « *Ils sont hauts, droits et dispos, gens d'esprit et bien avisés*⁷²³ ». A propos des Maldiviens, il constate que « *le peuple qui habite depuis Malé et aux environs jusqu'à la pointe du nord se trouve plus poli, plus honnête et plus civilisé ; et celui qui est du côté du sud vers la pointe d'en bas est plus grossier en son langage, même n'est pas si bien formé de corps, et s'y voient encore plusieurs femmes, principalement les pauvres, qui vont toutes nues sans aucune honte*⁷²⁴. Mais il avertit les candidats à l'aventure dans les mers du sud qu'il vaut mieux cependant rester sur ses gardes, car « *je sais bien qu'il n'y a point d'assurance à tous ces rois et peuples de l'Inde. Ils n'ont tous guère de foi et n'ont respect que l'utilité, prenant à toutes mains, tantôt amis des uns, tantôt amis des autres, à qui plus leur donne, les Chinois même en tiennent quelque chose ; aussi que je sais que les Portugais, par toute l'Inde orientale, donnent conseil aux peuples avec lesquels ils ont alliance ou familiarité, et même les prient instamment de faire et pratiquer toutes sortes de trahisons et surprises sur les navires français, anglais et hollandais, jusqu'à leur en promettre récompense*⁷²⁵ ». On le voit : ce sont là des perversions occidentales transmises à des hommes simples, qui avaient peut-être été préservés jusque là de la facilité à trahir, à mentir, à acheter les consciences afin de prendre le pouvoir et de le conserver. Nous ne sommes pas sûr, après avoir lu ces témoignages de Pyrard, que le mythe du « bon sauvage » était si mythique qu'on

⁷²⁰ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome I, de Saint Malo à Goa ; les îles Maldives et la côte du Malabar*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, préface de Geneviève Bouchon, éditeur Chandeigne, collection Magellane, Paris 1998, p 80.

⁷²¹ *Ibid.* p 88 et 89.

⁷²² *Ibid.* p 22, citation puisée par Geneviève Bouchon dans le tome II, p 751.

⁷²³ *Ibid.* p 63.

⁷²⁴ *Ibid.* p 127.

⁷²⁵ *Ibid.* p 69.

le prétend. Quant au vieux seigneur maldivien devenu son véritable ami, c'est lui qui le présente à la cour du roi à Malé. Pendant cinq années, le chef maldivien traite Pyraud avec respect parce qu'il parle facilement sa langue. Le Lavallois fait alors appeler près de lui à Malé trois Français et cinq Flamands. Malheureusement ces derniers profitent de l'occasion pour s'échapper, ce qui compromet gravement ses relations avec le roi. A force de souplesse, il regagne sa faveur et devient même un riche pour ce pays, en faisant du commerce avec les navires de passage. Mais les îles sont attaquées par un prince du Bengale, et Pyraud est fait prisonnier. Il est terriblement maltraité et dépouillé de tout ce qu'il possède, même de ses habits (une grande humiliation), jusqu'à ce que les Bengalis se rendent compte qu'il est Français et non Portugais. Avec ses comparses, il s'embarque alors pour Cochin, où ils sont à nouveau faits prisonniers, cette fois-ci par des Portugais qui les emmènent à Goa.

Avant de quitter cette partie sur les Maldives où il a passé la moitié de son séjour dans l'océan Indien, nous ferons état de deux choses qui nous semblent caractéristiques des habitants de ces îles, l'une concernant leur culture, l'autre leurs mœurs, mais qui ont toutes deux rapport à leur religion, l'islam, ou plutôt à l'inculturation qu'ils en ont fait. François Pyraud écrit par exemple que *« le mois d'avril ou de mai à la pleine lune, ils font une certaine fête (...) C'est plutôt une réjouissance que non pas une fête. Le soir venu, les voisins s'assemblent, tant grands que petits (et je pensais lors être ici à la saint Jean) et apportent chacun sa portion de riz. Ils font un grand feu au carrefour le plus proche d'eux, et là font cuire leur riz. Cependant qu'ils sont autour du feu, les instruments de musique sonnent ; quelques fois il y a des bouffons déguisés en oiseaux, bêtes sauvages ou autres sortes qui viennent danser, et font des gestes et postures lascives et déshonnêtes (...) Cela se fait généralement par toutes les îles (...) Il disent que ce fut à cette lune-là qu'il arriva du riz en ces îles pour la première fois, et qu'à cause de cela, ils font de tout temps cette solennité qui dure trois jours⁷²⁶ »*. En effet, comme Pyraud, nous croirions assister plutôt au feu de la Saint Jean qu'à un rituel musulman. Et le fait que cette fête dure trois jours ne peut que nous faire repenser au caractère très celtique du chiffre trois et de son multiple neuf : le trépied portant le chaudron dans l'âtre, le feu de la Saint Jean devant brûler pendant trois ou neuf jours, les incantations dites trois fois dans la médecine populaire... Et pourtant, nous sommes bien en plein milieu de l'océan Indien ! Quant aux mœurs des Maldiviens, si elles ont dû se conformer aux pratiques musulmanes, elles n'y semblent guère adaptées. *« Les hommes*

⁷²⁶ Ibid. p 161.

peuvent avoir trois femmes et non plus, en cas qu'ils puissent les nourrir et entretenir. Si elles demeurent toutes trois en une même île, le mari est obligé par leur loi, de coucher autant de nuits avec l'une qu'avec l'autre (...) Cette loi est mal ordonnée pour ces pays-là, car trois hommes ne suffiraient pas à une femme, tant elles sont impudiques (...) L'homme peut quitter sa femme quand il veut, pourvu qu'elle s'y accorde (...) Aussi la femme peut se séparer, pourvu que le mari consente (...) Ce divorce est fort fréquent entre eux (...) Après le divorce fait, il est permis aux parties de se marier où bon leur semble. Même, ils se peuvent remarier ensemble, jusqu'à trois fois seulement et non plus⁷²⁷. Décidément, ce chiffre trois est véritablement ancré dans la société maldivienne. D'où cela peut-il provenir ? « On tient que les Maldives ont été peuplées par les Cinghalais (ainsi s'appellent les habitants de Ceylan). Mais je trouve que les Maldivois ne ressemblent aucunement aux Cinghalais, qui sont noirs et mal formés. Et ceux-ci sont bien formés et proportionnés, et il y a peu de différence d'avec nous, hormis la couleur qui est olivâtre (...) il s'y est rangé grand nombre d'étrangers de tous les côtés, qui s'y sont habitués, outre tant d'Indiens qui de temps en temps se sont perdus, comme nous fîmes (...)»⁷²⁸. Bref ! le peuple des Maldives est peut-être un des tout premiers peuples métis eurasiens au monde, rencontré par un Européen ayant décrit les conditions d'existence de ces îliens... mais qui a pour base ethnique des Indiens quand même ! Cela suffit-il à expliquer certaines traditions superstitieuses qu'on y retrouve, si curieusement ressemblantes à celles des populations celtiques ? Pyrard écrit que les Maldiviens eux-mêmes se disent descendants des premiers Cynghalais qui ont peuplé ces îles, ce qui est logique puisque Ceylan (actuel Sri Lanka) est le pays le plus proche. Or dans cette île, les Cynghalais se disent eux même d'ascendance aryenne, par opposition aux Tamouls qui se disent d'ascendance dravidienne⁷²⁹. Les Aryens étaient un peuple indo-européen qui aurait envahi le nord de l'Inde, en provenance de la Perse (actuel Iran). Les Celtes formant eux-mêmes la souche indoeuropéenne la plus importante en Europe, il est fort possible que les rites qu'ils pratiquent soient d'origine indienne, ou inversement qu'ils aient influencé les rites indiens⁷³⁰.

Après toutes « ses adversités et infortunes » de la première partie de son séjour en mer des Indes, « tellement qu'après un désespoir de ne jamais revoir le pays, l'arrivée à Goa est

⁷²⁷ *Ibid.* p 169.

⁷²⁸ *Ibid.* p 127.

⁷²⁹ Conférence de Vilasnee Tempoe-Hautin, professeur agrégé à l'université de La Réunion, le 28 février 2010 à la médiathèque du Tampon.

⁷³⁰ Nous sortons ici de notre sujet de recherche puisque nous parlons de la préhistoire. Le document annexe n° VI apporte des éléments de réflexion sur les liens possibles entre Celtes et Indiens, surtout sur le plan religieux.

*comme un rétablissement d'espérance et le commencement d'une meilleure fortune*⁷³¹ », Pyrard, malade, est d'abord conduit à l'hôpital portugais qu'il prétend être le plus beau du monde, pouvant contenir jusqu'à 1500 malades. Les Jésuites ont la responsabilité de l'édifice et assurent les soins. Selon le narrateur, « *les maladies du pays les plus communes sont les fièvres jaunes, dysenteries, outre les maladies vénériennes qui y sont fort ordinaires, seulement où sont les Portugais et non autre part en Inde*⁷³² ». Faut-il comprendre que les « chaude pisse », vérole, syphilis et autres maladies sexuelles auraient été importées par les « vertueux » Portugais ? Une fois guéris, Pyrard et ses deux compagnons (le troisième étant décédé) sont conduits en prison où ils restent deux mois, avant d'être remis en liberté grâce à l'intervention des Jésuites auprès du vice-roi, mais pour être aussitôt enrôlés dans l'armée portugaise. Ce séjour à Goa apparaît important par la description qu'il fait des mentalités des Européens et surtout des Indiens. Et il s'attaque d'abord aux vice-rois portugais qu'il voit comme particulièrement vénaux, voleurs, spoliateurs des Européens comme des Indiens. « *Il arrive assez souvent que comme toutes ces richesses des vice-rois viennent de pilleries et larcins, aussi la mer en demeure héritière et ils périssent tous misérablement*⁷³³ ».

Pour montrer les fastes de cette cour vice-royale des Indes portugaises, il décrit la sortie hors de leur palais, du vice-roi et de l'archevêque : « *Ils sont accompagnés d'infinies autres manchuas de seigneurs. Ils ont là une musique excellente de cornet à bouquins, hautbois et autres instruments. Tous les grands seigneurs en ont de même. Quand l'archevêque va par la rue, c'est dans son palanquin*⁷³⁴ ». Et bien entendu, celui-ci a droit de vie et de mort sur n'importe qui en Inde, même sur les princes. « *J'ouis dire, écrit Pyrard, que le roi d'Espagne était fort irrité contre lui à cause de la mort du roi d'Ormouz, qu'il avait fait brûler à Goa* ». Le « Breton de Laval » se lance alors dans une critique très dure du christianisme portugais aux Indes et surtout de l'inquisition. « *Leur justice y est beaucoup plus sévère qu'en Portugal et ils brûlent fort souvent des Juifs (...) Quand ils sont une fois pris dans la justice de la Sainte-Inquisition, tous leurs biens sont saisis aussi, et ils n'en prennent guère qui ne soient riches (...) C'est la plus cruelle et impitoyable chose du monde que cette justice, car le moindre soupçon, la moindre parole (...) font aussitôt pendre un*

⁷³¹ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne coll. Magellane, Paris 1998, p 521.

⁷³² *Ibid.* p 534.

⁷³³ *Ibid.* p 608.

⁷³⁴ *Ibid.* p 611.

homme (...) et ils ne font mourir que les riches (...)»⁷³⁵ ». Et Pyrard insiste encore sur l'inéquité des procès: « C'est une terrible chose que d'y être une fois, car on n'a ni procureur, ni avocat qui parle pour soi, mais eux sont juges et parties tout ensemble. Pour la forme de procédé en icelle, elle est toute semblable à celle d'Espagne, Italie et Portugal (...) Il ne serait impossible de compter le nombre de tous ceux que cette inquisition fait mourir ordinairement à Goa⁷³⁶ ». A travers le récit de sa longue épopée maritime, on remarque que l'aventurier français critique rarement les Hollandais et se sert souvent, pour illustrer ses propos, de sévices effectués par les Portugais à leur rencontre. Serait-ce une manière pour lui de révéler avec discrétion sa préférence pour le protestantisme ? Il prend ainsi le parti d'un Hollandais qui a épousé une métisse indienne catholique et « étant en mauvais ménage avec sa femme, il fut accusé d'avoir des livres de la religion prétendue⁷³⁷ ; sur quoi étant pris, son bien fut saisi, la moitié laissée à sa femme, l'autre à l'inquisition. Je crois (...) qu'on l'a fait mourir (...) Il était Hollandais de nation⁷³⁸ ». Visiblement, les bûchers sont fréquents à Goa, Pyrard précisant que « Au reste toutes les autres inquisitions des Indes répondent à celle de Goa. C'est toutes les bonnes fêtes qu'ils font justice (...) et après on (...) mène (les suppliciés) au Campo de Santa Lazaro, et là on brûle les uns en présence des autres qui y assistent⁷³⁹ ».

Ces témoignages de François Pyrard de Laval contre l'Inquisition en Inde sont précieux pour l'objet de notre recherche, car ils démontrent avec force le souci d'humanisme et de tolérance d'un natif de l'Ouest de la France, à une époque où les mentalités de beaucoup d'Européens sont exacerbées par le sectarisme religieux et une intolérance conduisant certains fanatiques aux pires excès. Nous pensons, nous l'avons déjà dit, que c'est la mentalité celtique qui permet aux régions de l'Ouest d'opposer à un christianisme romain impérialiste, agressif et cruel, un christianisme celtique beaucoup plus humain et populaire, entaché il est vrai de ce que les catholiques « durs » du sud de l'Europe appellent des superstitions, mais plus apte à accepter les croyances d'autres civilisations très différentes de la leur, permettant ainsi un syncrétisme religieux et une acceptation de leurs mentalités⁷⁴⁰.

⁷³⁵ *Ibid.* p 613.

⁷³⁶ *Ibid.* p 614.

⁷³⁷ L'expression « religion prétendue réformée » est employée à cette époque par les catholiques pour parler du protestantisme. Pyrard ne dit pas « réformée », ce qui laisse entendre qu'il ne considère pas cette religion comme une réforme du catholicisme mais bien comme une religion à part entière - ce qu'elle se prétend être d'ailleurs - d'où l'expression « religion prétendue ». S'il est catholique, ce qui n'est pas prouvé, Pyrard est tolérant.

⁷³⁸ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne coll. Magellane, Paris 1998, p 615.

⁷³⁹ *Ibid.* p 615.

⁷⁴⁰ L'exemple du Révérend Père Francis Aupiais, missionnaire au Dahomey de 1903 à 1926, puis organisateur d'expositions et de conférences en Europe sur l'art nègre et l'identité africaine dans les années 30, qui ne juge

Pour autant, le Lavallois n'incrimine pas systématiquement les missionnaires jésuites, pourtant très proches du Vatican. Ils ont aux Indes, comme en Europe et dans beaucoup de partie du monde, le privilège d'assurer l'éducation. « *Il n'y a qu'eux qui enseignent la doctrine et tiennent collège en ces pays-là pour toutes sortes de sciences, et instruisent toutes sortes d'enfants tant indiens chrétiens que portugais*⁷⁴¹ ». Cette éducation catholique n'empêche pas le maintien de coutumes locales, par ailleurs étrangement comparables à certaines traditions d'origine celtique. « *Tous les Portugais des Indes (en fait les Indiens) ont aussi coutume le jour des trépassés, d'envoyer à qui mieux mieux pain, vin et autres viandes sur les fosses de leurs parents et amis défunts*⁷⁴² ». Si les autochtones déposent des vivres sur les tombes familiales en ce jour qu'on appelle en Europe le jour des morts, ne serait-ce pas parce qu'ils croient au retour des âmes de leurs ancêtres disparus, comme les populations celtiques pour la fête de Samain, le 1^{er} novembre ? Sinon, pourquoi leur déposeraient-ils des victuailles ? Pyrard donne aussi d'autres exemples de ces rituels locaux qui n'ont pas grand-chose à voir avec le catholicisme : « *Ils jeûnent la veille de Noël comme par-deça, et dînent à midi (le jour de Noël donc), mais avant d'aller à la messe de minuit qui est sur les onze heures, ils font une fort belle collation qui vaut bien un souper, sinon qu'il n'y mange ni viande ni poisson mais de tout autre chose, boivent et mangent tout leur saoul. Les femmes surtout, tant maîtresses que servantes, désirent fort cette nuit-là, pour ce qu'allant à la messe elles se servent de la dévotion pour jouir avec leurs amants* ». N'oublions pas qu'à l'époque, dans les campagnes de l'Ouest de la France, de jeunes amants n'hésitent pas à aller danser et faire l'amour la nuit dans quelques chapelles au solstice d'été. D'ailleurs, Pyrard poursuit un peu plus loin : « *Il fait alors plus beau là en cette saison qu'ici à la Saint Jean* ». La comparaison climatique avec la Saint Jean Baptiste en Europe, fête du solstice d'été septentrional donc, n'est pas une coïncidence dans l'esprit du narrateur, puisque nous sommes alors au solstice d'hiver mais en Inde, sous le tropique du Cancer. Il y fait donc une température plus fraîche, comparable à celle de l'été européen. « *Le long des rues, places et cantons, il y a des tables dressées avec de belles nappes blanches et bien ouvragées (brodées comme en Bretagne ?), couvertes de toutes sortes de dragées, confitures sèches (...) dont chacun achète pour s'entredonner par étrenne. Cela est comme une foire qui dure jusque*

pas le culte vaudou comme un rituel satanique mais plutôt comme une forme de religion primaire des Noirs, ce qu'il appelle « *les pierres d'attente* », en fait encore la démonstration à l'époque contemporaine.

⁷⁴¹ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne coll. Magellane, Paris 1998, p 616.

⁷⁴² *Ibid.* p 617.

*passés les Rois. Ils vont mettre de nuit de grands écriteaux où il y a « ano bom », c'est-à-dire bonne année, avec musique et instruments*⁷⁴³ ». Ces manifestations populaires sur plus d'une semaine, du 24 décembre au 6 janvier, qu'on ne peut que rapprocher de celles qui se pratiquent particulièrement dans l'Ouest de la France, mais aussi ailleurs en Europe à cette époque, n'ont guère de rapport avec le recueillement de la Nativité voulu par les prêtres catholiques, et ressemblent plus aux traditions pré-chrétiennes héritées des Celtes anciens dans l'Ouest de la France. Lorsque Vincent de Paul dit à ses lazaristes, en les envoyant prêcher en Bretagne au milieu du XVIIe siècle, « *Vos Indes sont ici* ⁷⁴⁴ », il n'imagine peut-être pas qu'il n'est pas très loin de la vérité. Pour terminer ce paragraphe, citons également les rites qui se pratiquent à Goa pour la fête de Pâques. « *Il y a force de pénitents de toute qualité qui se fouettent et vont à genoux et les bras croisés. Il serait impossible de représenter toutes les cérémonies et façons étranges et superstitieuses qu'ils abusent* ». Les Indiens convertis au catholicisme ont transféré leurs rites hindous de mortification dans l'exercice de leur nouvelle religion. Mais si Pyrard s'étonne de ces coutumes « étranges » des Indiens christianisés, il ne semble pas vraiment s'en offusquer puisqu'il conclue simplement: « *Toutes leurs fêtes commencent la veille à midi et finissent le jour d'icelles à midi, et après cela il n'y a plus de solennité* ⁷⁴⁵ ». C'est donc ainsi que les Indiens inculturent⁷⁴⁶ « leur » catholicisme, et le Lavalais n'y trouve pas de raison de les accuser de paganisme et de demander que cessent ces rituels para-chrétiens, comme le font les Jésuites. Nous pouvons encore en conclure qu'il est beaucoup plus tolérant que les représentants officiels de la chrétienté romaine, ceux-ci n'hésitant pas à pratiquer une « inquisition » pire en Asie qu'en Europe.

François Pyrard nous offre ensuite une description remarquable des mœurs indiennes au tout début du XVIIe siècle. L'esclavage y est courant, pratiqué tout autant par les autochtones riches que par les Portugais, et d'une manière incroyablement accepté par les ecclésiastiques puisqu'il écrit : « *Quand leurs esclaves, tant hommes que femmes, vont à la messe, ils portent les fers aux pieds, au moins ceux qu'ils soupçonnent avoir la volonté de*

⁷⁴³ *Ibid.* p 617 et 618.

⁷⁴⁴ Voir le premier chapitre de cette thèse, note de bas de page n° 23, extrait du livre de François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, Paris, 2001, p 11.

⁷⁴⁵ *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne - Magellane, Paris 1998, p 618 et 619.

⁷⁴⁶ « *L'inculturation signifie une intime transformation des authentiques valeurs culturelles par leur intégration dans le christianisme, et l'enracinement du christianisme dans les diverses cultures humaines* » : définition du pape Jean Paul II dans la lettre encyclique *Redemptoris missio* 52 du 7 décembre 1990.

*s'enfuir*⁷⁴⁷ ». Imagine-t-on un prêtre en Bretagne comme dans le reste de l'Europe, acceptant qu'un paroissien vienne à l'office enchaîné ? Remarquons le contraste saisissant entre ces malheureux esclaves et le reste de l'assemblée paroissiale qui pavoise en tenue de dimanche pour se montrer : « *Tous ces chrétiens de Goa, tant portugais et métis qu'indiens riches, quand ils sont à l'église c'est avec une grande pompe et ostentation, étant suivis de leurs gens, pages et estafiers bien en ordre, et ils se font porter en leur palanquin*⁷⁴⁸ ». Et les femmes indiennes sont à la limite de la décence pour l'époque : « *Elles ne portent point de masque mais elles sont si fardées que c'est une honte. Au reste, ce n'est pas elles qui craignent d'être vues, mais c'est les maris qui en sont jaloux (...) Ces dames, entrant à l'église, sont aidées par la main par un homme ou deux, car elles ne peuvent marcher seules pour la hauteur de leurs patins, d'un demi pied de haut le plus souvent et qui ne sont serrés par dessus*⁷⁴⁹ ». C'est donc ainsi, maquillées et en souliers ouverts à hauts talons, que les paroissiennes de haut rang viennent à l'église, mascarade plus proche d'un défilé de mode actuel que du recueillement religieux en rapport avec l'enseignement du Christ professé par les prêtres. Après d'autres descriptions édifiantes concernant les fastes de la pratique religieuse catholique en Inde, Pyrard termine sur ce sujet par « *Voilà ce qui est des choses plus singulières et remarquables que j'ai vues à Goa (...)*⁷⁵⁰ ».

Il en vient alors à la vie de tous les jours, et notamment à la sienne. « *Au reste, je dirais encore que, ayant demeuré environ deux ans et plus à Goa entre les Portugais, il est impossible de raconter et d'exprimer les affronts, injures et opprobres que j'y ai soufferts (...) Mais je dirais bien que si les Portugais eussent cru que j'eusse seulement pensé à remarquer quelque chose d'entre eux, tant les navigations des Indes qu'autres particularités de leur état de commerce, ils ne m'eussent jamais permis de retourner, ainsi ils m'eussent fait mourir ou envoyé en exil*⁷⁵¹ ». Les Portugais se méfient donc des voyageurs étrangers européens qui pourraient bien mettre en péril leur empire colonial. Pyrard le sait bien et joue les ingénus : « *Même je leur faisais accroire que je ne savais ni lire ni écrire, et que je n'entendais leur langage ; et pour bien vivre d'eux, il me leur fallait obéir en toutes choses. Si quelqu'un me voulait ou faisait du mal, je tâchais par tous les moyens de faire la paix avec lui et de les avoir tous pour ami. Voilà comment j'ai passé environ deux ans et demi avec eux, sans*

⁷⁴⁷ Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne - Magellane, Paris 1998, p 619.

⁷⁴⁸ Ibid. p 620.

⁷⁴⁹ Ibid. p 622.

⁷⁵⁰ Ibid. p 623.

⁷⁵¹ Ibid. p 624.

*compter le temps que nous fûmes à revenir de Goa jusqu'en Portugal*⁷⁵² ». Bel exemple d'une manière de s'intégrer à un monde hostile qui n'est pas le sien, par la discrétion, tout en gardant son identité d'origine, comme on put le faire de nombreux Celtes à travers le temps et l'espace terrestre ! Et le Lavallois sait même faire la distinction entre les différentes mentalités nationales quand il dit que « *Les Anglais méprisaient notre nation, comme ils sont tous fort superbes, ce que ne sont pas les Hollandais*⁷⁵³ ». Si les Anglais peuvent avoir quelques qualités en matière de respect des cultures différentes de la leur, n'ont-ils pas souvent péché en effet par excès d'orgueil ? Mais ce que le « Breton de Laval » accepte le moins, c'est la maltraitance des Portugais de l'Inde à l'égard de leurs esclaves. « *Les esclaves sont si maltraités de leurs maîtres et maîtresses qui les tyrannisent cruellement ! J'en vis un jour à Goa, un âgé de dix huit ans qui se précipita dans un puits où il se tua, pour éviter la furie de son maître qui courait après pour le châtier*⁷⁵⁴ ». Il ne précise pas si le maître en question est un Européen ou un Indien. N'a-t-il pas écrit précédemment, comme nous l'avons relevé, qu'Indiens riches comme Européens ont des esclaves. L'esclavage existait d'ailleurs en Inde bien avant l'arrivée des Portugais. Pourtant, en humaniste éclairé, Pyrard accuse sans détour ces derniers de n'avoir aucune limite à leur domination et à leur cruauté: « *Je crois que la principale cause que leurs voyages réussissent si mal, c'est pour la grande sévérité et cruauté dont ils usent envers tous ces pauvres esclaves et autres sortes de gens qu'ils ont en leur pouvoir et domination*⁷⁵⁵ ». La vanité et la prétention qui les divisent expliquent aussi leurs échecs militaires de plus en plus fréquents sur mer : « *Pour le regard du naviguer de ces vaisseaux portugais, c'est avec un fort mauvais ordre (...) Tous ces capitaines sont gentilshommes et de bonne maison et ne veulent en rien céder les uns aux autres* ». Quant aux hommes de leurs armées, « *ils ne sont pas de grande résistance, tous les soldats n'étant que gens ramassés et la plupart pris de force d'entre les villageois et autres artisans*⁷⁵⁶ ». Et il est bien placé pour en témoigner, ayant été lui-même enrôlé d'office à Goa et victime de leurs sévices et du manque de considération qu'ils ont pour ceux qu'ils jugent inférieurs, à terre comme sur mer : « *Pendant qu'on travaillait après le navire, il (un Portugais) me vint donner un soufflet, disant que nous étions des lutheranos hollandais (...) Dans notre vaisseau, nous étions environ 800 personnes en tout, compris les esclaves et environ 60 femmes portugaises et indiennes (...) Quand donc nous fumes embarqués, nous nous trouvâmes fort étonnés de la*

⁷⁵² *Ibid.* p 625.

⁷⁵³ *Ibid.* p 625.

⁷⁵⁴ *Ibid.* p 633.

⁷⁵⁵ *Ibid.* p 778.

⁷⁵⁶ *Ibid.* p 709

coutume dont ils usent en leur navire de Goa à Lisbonne, qui est de ne donner aux gens du vaisseau qu'une petite portion de pain et d'eau (...) Nous avons de l'eau quand il y en avait (...) et du biscuit de même, sinon qu'au bout de trois mois, la pitance vient à faiblir et quelquefois le voyage dure huit et neuf mois, plus ou moins⁷⁵⁷ ».

Ce qui frappe également notre voyageur, ce sont les mœurs plutôt légères, en tout cas au plan vestimentaire, des Indiennes. Leur beauté et la douceur du climat peuvent en effet en rajouter à la concupiscence. « *Bien qu'à Goa, les femmes y soient fort impudiques et que le climat y incline fort avec les vivres du pays, toutefois ni là, ni ailleurs ès autres villes des Portugais, il n'y a point de bordel public, ni n'est permis d'y en avoir comme en Italie ou en Espagne⁷⁵⁸ ».* Le plus étonnant quand même reste que François Pyrard ne fait pas état, durant tout ce temps passé à Goa, d'une éventuelle aventure personnelle avec une femme indienne. Serait-il resté insensible au charme provocateur des belles Asiatiques ? Visiblement non, puisqu'il avoue que le climat et les vivres du pays inclinent fort au jeu de l'amour. Par contre, il analyse la situation des Portugais en Inde avec beaucoup d'à propos quant il écrit: « *Il faut savoir que les Portugais ont dès le commencement eu guerre continuelle avec les Malabars qui sont les pirates de la mer des Indes, puis contre d'autres rois et peuples indiens (...) Mais maintenant, depuis que les Anglais, Hollandais et autres étrangers ont pris la route de la navigation des Indes, cela leur a apporté une nouvelle guerre sur les bras, qui les a mis fort au bas et les a pensé ruiner⁷⁵⁹ ».* Cela l'emmène à parler de ses expériences de soldat marinier dans l'armée portugaise : « *Etant donc à Goa avec les Portugais, je fus soldat en plusieurs de leurs armées qu'ils équipèrent pendant que j'y ai séjourné, principalement sur la côte de Goa, en l'île de Ceylan, à Malacca, Sumatra, Java et autres îles de la Sonde⁷⁶⁰ ».* Nous ne nous attarderons pas sur ses descriptions des mœurs, au demeurant très intéressantes, des peuplades de ces pays, vu qu'elles ne concernent pas notre champ de recherche. Il nous a semblé nécessaire d'observer le comportement du Lavallois François Pyrard en Inde, et la vision qu'il a des Indiens et surtout des Indiennes du XVIIe siècle, puisqu'un certain nombre des premiers colons français de Madagascar et des Mascareignes (et même les suivants) épousent un peu plus tard des Indiennes qu'ils nomment d'ailleurs Portugaises des Indes.

⁷⁵⁷ *Ibid.* p 778, 779, 780, 781.

⁷⁵⁸ *Ibid.* p 633.

⁷⁵⁹ *Ibid.* p 633.

⁷⁶⁰ *Ibid.* p 655.

Concernant l'archipel des Mascareignes, François Pyrard est peut-être le premier Français à poser le pied sur l'île Rodrigues. Il dit que « *le 15 mars 1610 nous vîmes l'île de Diégo Rodrigues. Nous la découvrîmes au point du jour. Elle est inhabitée* ⁷⁶¹ ». Nous n'en saurons pas plus, mais si le Lavallois témoigne que l'île est inhabitée, c'est peut-être qu'il l'a lui-même constaté pour y avoir débarqué. Sinon, il n'aurait fait état que de son signalement.

2/ François Caron: le marchand franco-hollandais au Japon, directeur de deux compagnies des Indes, la hollandaise et la française, de 1619 à 1672.

Le premier directeur de commerce de la Compagnie française des Indes orientales nommé par Colbert est François Caron, né vers 1600 au Pays-bas, dont la famille s'est réfugiée à Bruxelles durant les guerres de religions en France. A l'époque moderne, les familles Caron sont essentiellement, picardes, normandes et bretonnes. C'est en Picardie et en Normandie qu'on enregistre le plus de naissances à ce nom à la fin du XIX^e siècle⁷⁶². Fuyant les guerres de religions de la France durant la seconde moitié du XVI^e siècle, beaucoup de protestants français émigrent en Flandre⁷⁶³. Le jeune François, parti au Japon à 19 ans comme apprenti marchand pour le compte de la Compagnie hollandaise, se marie à une Nippone qui lui donne six enfants. Après avoir passé plus de 20 ans au Japon, où il a appris la langue et les mœurs, il se met au service de la marine de guerre hollandaise en tant que commandant de la flotte, attaque en 1643 les Portugais à Ceylan avec une armée de 1700 hommes, et finit gouverneur de Formose, avant de devenir en 1646, directeur général de la Compagnie hollandaise. Caron doit alors répondre en 1651 d'accusations de commerce privé, certains navigateurs n'hésitant pas à se servir des activités commerciales de leur compagnie pour les détourner à leur profit. Il quitte cependant honorablement la Compagnie hollandaise puisqu'il est blanchi. Mais ces « fausses » accusations expliquent peut-être qu'il réponde favorablement à l'offre de Colbert, quand celui-ci lui propose d'être le directeur du commerce français dans l'Inde en 1664. Sa nouvelle fonction au service de la France est naturellement vue au Pays Bas comme une trahison. François Caron est pourtant bien né de parents français, même s'il a épousé en seconde noce une grande dame néerlandaise, Constantia Boudaen... De 1667 à 1673, il est directeur de la Compagnie française des Indes orientales. La vie très active de

⁷⁶¹ *Ibid.* p 782.

⁷⁶² *Les Caron, nés sur la période de 1891 à 1915*, site Internet www.notrefamille.com

⁷⁶³ Jusqu'en 1620, la Flandre (ancienne Gaule Belgique occupée par des Celtes et des Germains) est une région coupée en deux: les Pays Bas du Sud catholiques, autonomes, sous contrôle espagnol (aujourd'hui les départements du Pas de Calais et du Nord, mais s'étendant à l'époque à une partie de la Picardie et du Hainaut), et les Pays Bas du Nord protestants (actuelles Belgique du Nord et Hollande).

Caron, son tempérament d'aventurier et de marchand avisé, teinté d'individualisme (c'est selon nous ce qui lui est le plus reproché), mais visiblement d'une probité difficilement attaquant, sa capacité à s'adapter aux situations, à s'intégrer à des modes de vie et à des fonctions complètement différentes les unes des autres, ses réactions vives lorsqu'il constate un complot contre lui ou une injuste mise en cause, démontre son caractère particulièrement celtique. Par deux fois, des jaloux vont le déstabiliser : une première fois aux Pays-Bas qu'il quitte fièrement en abandonnant ses titres, la deuxième en France qu'il n'arrivera pas à rejoindre pour venir se défendre, puisqu'il périt en mer sur la route du retour de l'Inde.

Il paraît impossible de dire ce que fut l'enfance de Caron, mais il a grandi dans un contexte familial qui ne l'a pas coupé de ses racines françaises. « *On ne sait rien de la jeunesse de Caron, ni de son éducation. Cependant ses principes, sa conduite, l'éducation qu'il donna à plusieurs de ses nombreux enfants, le témoignage de certains de ses contemporains, montrent qu'il fut toujours fidèle à la religion de sa famille*⁷⁶⁴ ». Ses parents, installés à Bruxelles à sa naissance, avant la promulgation de l'Edit de Nantes, sont revenus une première fois vivre en France, puis une seconde fois alors que le petit François est déjà né. Celui-ci a donc vécu la persécution religieuse et l'exode de sa propre famille, ce qui peut expliquer son exil d'une « *Europe chaotique et déchirée* » - comme l'écrit Jacques Proust - pour se rendre au Japon à dix-neuf ans. « *Quand l'enfant était encore jeune, la famille émigra une seconde fois, vers les Provinces-Unies des Pays-Bas, pour fuir sans doute les exactions exercées dans les Flandres par la soldatesque espagnole du marquis de Spinola*⁷⁶⁵ », ce qui prouve bien que ses parents étaient revenus s'installer en France. Et pourtant, François Caron n'en garde de rancune ni à l'égard des catholiques ni à l'égard des Français, puisqu'il épouse une Japonaise catholique à Hirado, et que Souchu de Rennefort témoigne que, durant son long engagement pour la Compagnie hollandaise, notamment lorsqu'il prend du service pour la marine de guerre, il refuse d'attaquer les bases françaises dans l'océan Indien. Or, à l'époque, nous l'avons vu, les seuls points occupés par les Français dans l'océan Indien se trouvent à Madagascar, notamment au Fort Dauphin, et les colons envoyés par la compagnie d'Orient, celle de De La Meilleraie et de Fouquet, sont en majorité d'origine bretonne, normande ou poitevine, et leur premier chef Pronis est protestant.

⁷⁶⁴ Jacques Proust (1926- 2005), Professeur de Littérature à l'université de Montpellier, spécialiste du XVIIIe siècle. Citation extraite d'une conférence de Jacques Proust à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 23 juin 2003, intitulée : « *Un descendant de huguenots français au Japon au début du XVIIe siècle* », p 1.

⁷⁶⁵ Jacques Proust, « *Un descendants de huguenots français au Japon au début du XVIIe siècle*, conférence à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 23 juin 2003, p 1.

Le jeune Caron s'installe donc au Japon, se marie à une Japonaise, y apprend la langue et les coutumes. « *Toujours est-il qu'en 1634 il était devenu l'adjoint du chef de poste de l'île, qu'il avait entre-temps pris femme à la mode du pays, qu'il avait déjà élevé plusieurs enfants nés de cette union, qu'il avait appris à parler et à entendre couramment le japonais et qu'en plusieurs circonstances dramatiques il avait déployé des qualités de courage et de diplomatie hautement appréciées de ses partenaires japonais, pour qui ces qualités étaient primordiales*⁷⁶⁶ ». Son épouse est catholique, ce qui démontre bien chez lui une grande tolérance, puisque ses propres parents protestants ont été maltraités par les fanatiques du catholicisme en France. Or le bakushu, le gouvernement shogounal, exerce à cette époque contre les catholiques une répression féroce. « *C'est dans ce contexte, un peu avant la révolte de Shimabara, que Caron fut sollicité en 1636 pour répondre à un questionnaire sur le Japon qui aurait dû être normalement adressé à son supérieur hiérarchique à Hirado (...) Caron s'est imposé volontairement de ne dire que l'essentiel, du strict point de vue d'un marchand qui est l'hôte d'un pays étranger souverain. Il y aurait encore mille particularités à relever, écrit-il à la fin de la 31^e réponse, à propos des lois, des moeurs, de la situation de ce pays et de la vie de ses habitants, mais cela allongerait excessivement les réponses que j'avais à faire à vos demandes*⁷⁶⁷ ». Ne faudrait-il pas voir dans la sobriété littéraire de Caron un trait de caractère celtique, les Celtes, nous l'avons vu précédemment, se méfiant beaucoup de l'écrit. En tout cas, il y affiche une sensibilité qu'on n'attend pas au XVII^e siècle, lorsqu'il témoigne « *sur l'insupportable misère des paysans, par exemple, sur le luxe vain et ruineux de la classe militaire, sur le mépris injuste dans lequel sont tenus les marchands, pourtant indispensables au développement du pays. Sur le second point, le témoignage de Caron est très fort. Le chapitre consacré à la persécution des chrétiens romains est d'une lecture presque insoutenable, en dépit ou à cause de sa sobriété clinique : nulle complaisance à l'horreur, en effet, rien non plus de l'imagerie sulpicienne qui encombre trop de relations hagiographiques circulant à cette époque. C'est le simple témoignage d'un homme de foi qui sent ce qu'il dit et dit ce qu'il pense : Cette torture est une chose dont on ne peut rendre compte par écrit. La plupart des chrétiens à qui elle est infligée devraient abjurer, si l'esprit de Dieu ne les fortifiait miraculeusement*⁷⁶⁸ ».

⁷⁶⁶ Ibid. p 2.

⁷⁶⁷ Ibid. p 2.

⁷⁶⁸ Ibid. p 3.

Bien entendu, Caron essaye de défendre sa cause de protestant en arguant de sa non appartenance à la religion catholique mais les autorités nippones ne sont pas dupes et lui écrivent ceci : « *Vous observez le dimanche, vous écrivez la date de la naissance du Christ au fronton et sur les façades de vos maisons [...]. Vous avez les dix commandements, le Notre Père, le Credo, le baptême, le partage du pain, la Bible, les Évangiles, les prophètes et les apôtres. Au total et pour l'essentiel, votre pratique prouve que vous l'êtes. Il y a des différences entre vous, mais pour nous elles sont mineures. Nous le savons depuis longtemps, que vous êtes chrétiens, mais nous imaginions que vous aviez un autre Christ*⁷⁶⁹ ». En 1641, les Hollandais, comme les autres chrétiens, en sont réduits à s'installer dans une enclave de Nagasaki. François Caron « *ne dut son salut qu'à l'amitié des marchands japonais de l'île, qui l'aidèrent de leur mieux, et à sa connaissance de la langue et des usages, qui lui permirent d'éviter les pièges qui lui étaient constamment tendus*⁷⁷⁰ ». Cette remarque démontre son degré d'intégration à la société japonaise, qualité certainement héritée de la propension des Celtes à s'adapter aux autres dans la discrétion, en respectant surtout leur langue et leurs coutumes. Il se voit malgré tout obligé de quitter le Japon pour Batavia, puis il retourne en Hollande. De là, nommé commandant militaire de la Flotte, il repart dans l'océan Indien où, en 1643, il s'illustre dans la prise de l'île de Ceylan et en récompense devient gouverneur de Formose, ce qui le rapproche évidemment du Japon. Il en sera de nouveau éloigné assez rapidement. Appelé comme directeur de la compagnie hollandaise des Indes orientales, il s'installe à Batavia mais doit rentrer aux Pays-Bas en 1651 pour la raison que nous avons déjà évoquée l'amenant à démissionner.

« On ne sait ce qu'il fit pendant les treize années suivantes. Sa seconde vie commence en 1664, lorsque Colbert le fait appeler en France pour prendre la direction commerciale de la Compagnie française des Indes orientales, créée cette année-là par Louis XIV pour faire pièce en Extrême-Orient aux Hollandais, aux Portugais et aux Anglais. L'ancien directeur général de la Compagnie néerlandaise retrouva alors l'usage de sa langue maternelle et reprit sa plus belle plume pour rédiger la troisième série de documents reproduits dans Le Puissant Royaume du Japon, d'après la version imprimée qui en parut au début du XVIII^e siècle dans une collection de récits de voyage publiée en français à Amsterdam. Cette série de documents se compose d'un mémoire très précis et très détaillé sur la meilleure façon d'établir la Compagnie sur des bases qui lui permettraient d'aller exercer ses activités

⁷⁶⁹ Ibid. p 5.

⁷⁷⁰ Ibid. p 5.

*jusqu'à la Chine et au Japon*⁷⁷¹ ». Cette citation prouve que Caron n'a pas perdu l'usage de la langue française. Enfin ! de la langue française du XVIIe siècle que l'on parle en Picardie. Mais elle témoigne surtout de l'intelligence d'un homme qui sait ce qu'il faut faire pour réussir l'entreprise envisagée par Colbert. Il ne sera malheureusement pas toujours écouté par les Français qui doutent en permanence de son patriotisme et même de sa bonne foi. « *Malgré les sages conseils de Caron, la Compagnie des Indes, créée par la volonté royale, et non par une libre association de marchands, comme la hollandaise, alla d'échec en échec (...). Lorsque, âgé de 72 ans, et recru de fatigue, (il) rentra en France en 1672, les éléments les plus avancés de l'expédition n'avaient pas dépassé Banten, dans l'archipel indonésien, et la guerre que la France avait déclarée à la Hollande entre-temps exposait nos navires à un sort désastreux*⁷⁷² ». François Caron périt à Lisbonne dans le naufrage de son bateau. « *Sa fortune sombra avec lui, mais l'un de ses fils, qui l'accompagnait, fut sauvé. Sa veuve (la hollandaise, sa deuxième épouse) vécut en France d'une pension que Louis XIV lui versa jusqu'à sa mort. Elle se convertit au catholicisme au moment de la Révocation pour rester à Paris, cependant que ses enfants se dispersaient selon leur conscience entre la France, le Refuge britannique et celui de Hollande*⁷⁷³ ». Le Franco-hollandais n'a donc pas été disgracié, même à titre posthume, par le monarque français, et ses enfants lui offrent une descendance tout à fait respectable. Le plus marquant dans le caractère de ce grand navigateur, c'est son amour de la famille, son sens des responsabilités, son esprit religieux particulièrement tolérant et son grand respect de la culture des autres. Jacques Proust écrit qu' « *il avait entre temps perdu sa compagne japonaise, morte après son départ de Hirado, et s'était marié avec une riche héritière hollandaise. Il avait eu de l'une six enfants, il en eut encore sept de l'autre, légittima les premiers, les dota tous du mieux qu'il put, et fit donner aux plus doués la meilleure éducation. Deux fils de la Japonaise firent même des études de théologie à l'Université de Leyde, et l'un d'eux devint missionnaire dans les îles Moluques, publiant de nombreux ouvrages de piété calviniste en néerlandais ou en malais*⁷⁷⁴ ». Il note avec humour que Caron recommande même, dans son rapport à Colbert en 1664, le « *type de chaussures à faire porter à ses serviteurs pour qu'ils évitent d'abîmer les tatamis japonais. Le chef-d'oeuvre de la diplomatie telle que l'entendait habituellement Caron concerne le chapitre le plus épineux, celui de la religion : comment le roi de France, catholique, peut-il se*

⁷⁷¹ *Ibid.* p 6.

⁷⁷² *Ibid.* p 7.

⁷⁷³ *Ibid.* p 6 et 7.

⁷⁷⁴ *Ibid.* p 5 et 6.

*faire représenter légitimement par un protestant auprès d'un souverain étranger qui a les catholiques en horreur ?*⁷⁷⁵ ». Resté fidèle au protestantisme, François Caron n'y voit pas d'incompatibilité avec sa fonction d'ambassadeur de Louis XIV, alors que les extrémistes catholiques français ne peuvent y voir qu'une épouvantable hérésie.

Dès le commencement de son mandat de directeur de commerce pour la Compagnie française, le Hollandais François Caron fait l'objet d'une certaine méfiance de Colbert qui lui adjoint un co-directeur français répondant au nom de De Faye. Lors de la deuxième grande expédition de la compagnie en 1666, l'entente entre des deux hommes ne peut être bonne puisque la nomination de Caron « *se fit à condition que le Français précéderait l'étranger, quoique d'un égal caractère*⁷⁷⁶ ». De Faye part donc avec une primauté liée à son rang tout autant qu'à son identité. Mais Caron, sûr de lui dans cette Asie qu'il connaît bien et où il a déjà une certaine réputation, prend assez rapidement l'avantage sur De Faye qui en nourrit une certaine jalousie. Il rédige même, sur les activités de Caron en Inde, un rapport accablant qu'il prétend vouloir envoyer à Colbert. En fait, il écrira au ministre « *une lettre toute au contraire à l'autre et toute avantageuse au Sieur Caron auquel il la donna*⁷⁷⁷ ». Lorsque De Faye décède de maladie quelques semaines plus tard, certains de ses amis accusent Caron de l'avoir empoisonné, ce qui, selon Souchu de Rennefort n'est pas du tout prouvé, car « *De Faye se sentant affaibli d'une dysenterie qui le tourmentait depuis six jours, se mit au lit et le 30 juillet 1669, après quelques accès de fièvre, il mourut à minuit*⁷⁷⁸ ». « *Dans la fureur des dissensions qui allaient suivre, certains devaient accuser Caron d'empoisonnement parce qu'il n'avait pas permis qu'on ouvrit le cadavre, Martin, qui n'est pas suspect de partialité en faveur de ce directeur, ne croit pas au crime*⁷⁷⁹ ». Le pauvre homme a sans doute succombé à une grave infection intestinale due aux vers tropicaux, ce qui est très fréquent dans ces pays. N'oublions pas qu'il vient de passer un an en mer, plus deux ans à Madagascar et en Inde, alors qu'il n'était pas du tout préparé physiquement et moralement à une telle aventure.

Cette deuxième épopée maritime organisée par la compagnie des Indes orientales françaises en 1666 est plutôt mal partie, vu qu'elle met plus d'un an à atteindre Fort Dauphin.

⁷⁷⁵ *Ibid.* p 6.

⁷⁷⁶ Urbain Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, Transcription du texte original de 1688 par Dominique Huet, Ed. ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988, p 208.

⁷⁷⁷ *Ibid.* p 302.

⁷⁷⁸ *Ibid.* p 306.

⁷⁷⁹ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 60. books.google.fr

Colbert y a pourtant mis d'importants moyens en composant l'escadre de dix navires (dont deux font 600 tonneaux) emportant 1589 personnes (421 hommes d'équipage, 212 officiers et soldats, 956 marchands, commis, colons, artisans, 32 femmes et 10 prêtres). Malheureusement le voyage se fait sous le commandement du Marquis de Mondevergue, « *un ancien colonel de cavalerie qui n'avait comme qualité que d'être marquis*⁷⁸⁰ ». Seuls, six navires sur les dix atteignent la baie de Saint Paul à l'île Bourbon. Ils y déposent cinq femmes et un prêtre et repartent vers Madagascar. Arrivée dans le comptoir français de Fort Dauphin, ayant consommé la totalité du ravitaillement emporté de France et du Brésil, l'escadre n'a pas les moyens de continuer immédiatement vers l'Inde. Le fort se trouve en décrépitude. Il est donc décidé de faire partir Caron avec deux bateaux pour Surate, afin d'y « *acheter quelques marchandises pour les envoyer en France (et) montrer quelque chose de l'argent qui en était sorti*⁷⁸¹ ». De Mondevergue craint la colère de Colbert devant une telle lenteur à atteindre les Indes. « *Le conseil de Madagascar, voyant la saison s'avancer et le peu de moyen de faire une éclatante ouverture de commerce dans les Indes, résolut de commencer cette entreprise en petit équipage* ». Cela ne gêne pas Caron mais ennuie De Faye qui « *resta à Madagascar en attendant une flotte pour se faire porter avec plus de pompe*⁷⁸² ». On voit bien là deux caractères très différents : celui d'un De Faye obsédé par son image, ayant des goûts de luxe, et celui d'un Caron acceptant de se rendre à Surate avec deux bateaux seulement et un strict minimum de ravitaillement. Pour Caron, ce qui compte c'est de faire du commerce en Inde, et il sait qu'en y arrivant le premier, il prendra à coup sûr l'ascendant sur son collègue. Souvenons-nous de ce que le docteur Bucquet dit des Lavallois de la fin du XVIIIe siècle : « *ils ignorent absolument ce raffinement des mœurs sociales qu'on appelle civilisation : ils en ont rejeté également les inconvénients et les avantages* ». Sous l'Ancien Régime, ces mœurs sociales ne sont-elles pas tout simplement les fastes et manières pompeuses de la cour de Versailles et de quelques nobles « dressés » des provinces (ceux qui montent parfois à Paris). Ce rejet de copier l'élite française dans ce qu'elle a de plus ridicule est caractéristique du tempérament celtique, et peut s'appliquer à François Caron, alors que celui-ci a pourtant épousé en deuxième noce une richissime héritière hollandaise. Dans la « triste » situation où se trouve la flotte de De Mondevergue et compte tenu de l'état de Fort Dauphin, est-ce encore le lieu de faire des manières et de vouloir garder son « rang » comme le fait De Faye ?

⁷⁸⁰ Jacques Proust, « *Un descendant de huguenots français au Japon au début du XVIIe siècle*, conférence à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 23 juin 2003, p 6.

⁷⁸¹ Urbain Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, transcription du texte original de 1688 par Dominique Huet, Ed. ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988, p 260.

⁷⁸² *Ibid.* p 260.

Très vite, les relations privilégiées de Caron avec les fournisseurs indiens suscitent la jalousie de la part des collègues sous-marchands de De Faye, qui le soupçonnent de vouloir s'enrichir sur le dos de la Compagnie française. Souchu de Rennefort ne partage pas ces suspicions à l'égard de Caron. Il considère ce dernier comme « *l'un des plus subtils génies qui soit passé aux Indes pour la France*⁷⁸³ », alors qu'il dit de De Faye que « *sa politique (...) n'avait pas assez d'étendue et de lumière pour l'importance de son emploi et pour découvrir toutes les adresses de son collègue*⁷⁸⁴ ». Le secrétaire de la Compagnie rapporte dans le détail le projet de commerce de Caron en Asie, les formalités qu'il prévoit de remplir pour avoir le droit de commercer (cadeaux et lettres au grand Mogol, au roi de Chine et à l'empereur du Japon) et même l'itinéraire qu'il envisage pour passer de l'Inde à l'Indonésie puis en Extrême-Orient, en fonction des vents de la mousson. « *Ce projet donné dès l'année 1665, dont aucune expérience n'a jusqu'à présent détruit la justesse, marque l'intelligence et le génie de celui qui l'avait dressé. Il était assurément capable à son égard de l'exécuter, si l'on avait eu l'exactitude à le suivre. Mais il (Caron) fut soupçonné par les Français qui l'accompagnèrent aux Indes, de n'avoir point d'autre vue que son intérêt particulier*⁷⁸⁵ ». Finalement, les marchands français conspirent contre leur directeur de commerce. L'apprenant, celui-ci envoie ses commis armés sur les bateaux où les marchands se sont réunis, sous prétexte d'y déposer des biscuits. Un des marchands, Joubert, repart en France et porte à Colbert les plaintes communes de ses collègues. La délation ou plutôt le désordre causé par cette insoumission à un directeur de commerce qu'il a lui-même choisi ne plaît guère au ministre de Louis XIV : Joubert se voit saisi de ses biens et se retrouve ruiné. En 1673, François Caron est cependant rappelé en France « *sous prétexte du besoin que l'on avait de ses lumières pour la continuation de l'entreprise des Indes Orientales, mais effectivement pour lui faire rendre raison sur les plaintes qu'avaient apportées le sieur Joubert* ». Lorsque il double le détroit de Gibraltar, Caron croise un navire français qui lui apprend que « *le vent n'était pas bon pour lui à Paris. Il voulut rentrer dans la rivière de Lisbonne (...) son bateau fut poussé sur une roche qui le brisa. Il avait un fils avec lui, qui se sauva, mais le sieur Caron y périt, et tout ce qu'il rapportait des Indes fut perdu avec lui*⁷⁸⁶ ». Ainsi se termine la vie d'un grand homme, d'un grand navigateur, et en même temps le rêve de Colbert de commencer la conquête des Indes dans de bonnes conditions.

⁷⁸³ *Ibid.* p 302.

⁷⁸⁴ *Ibid.* p 307.

⁷⁸⁵ *Ibid.* p 326.

⁷⁸⁶ *Ibid.* p 398.

En se rendant dans l'océan Indien sur la flotte de Montdevergue pour y prendre son poste de directeur de commerce, François Caron fait escale en mars 1667 à Bourbon, où il fait la connaissance d'Etienne Regnault, premier « commandant » de l'île, des vingt colons qui y sont installés et très certainement de la dizaine de malgaches arrivés avec Payen en 1663 et que Regnault a amnistiés de leur délit de désertion ou plutôt de marronnage. A cette époque, tous les colons de l'île Bourbon sont encore regroupés à Saint Paul, d'abord au « Vieux Saint Paul », près de Savannah au nord-est de l'étang, puis sur la baie, près de l'emplacement actuel de la ville de Saint Paul. En escale à Fort Dauphin, François Caron a certainement rencontré son homonyme Louis Caron qui deviendra un des premiers colons de l'île Bourbon, celui-ci étant dit « *ancien de Madagascar où il a servi comme soldat (...) arrivé à Bourbon le 27 avril 1671 avec la flotte de La Haye*⁷⁸⁷ ». François et Louis Caron sont-ils parents ? A cette époque où les noms de famille sont très localisés, c'est possible. Rien cependant ne permet de l'affirmer. L'un est né en Bretagne, à Caudan, près de Lorient, l'autre est né à Bruxelles. Les huguenots réfugiés en Hollande viennent de provinces de France parfois très éloignées du Nord. Le fait que la Picardie soit la province où l'on trouve le plus de Caron à la fin du XIXe siècle prouve que ce nom est bien originaire du nord-ouest, voire de l'ouest de la France.

En 1671, Blanquet de La Haye, enorgueilli du titre de vice-roi des Indes orientales vu le peu d'importance que la France y représente à l'époque, poursuit avec son escadre vers Surate. « *Il trouva ce comptoir dans un grand désordre, les trois directeurs de la compagnie des Indes, Caron, Baron et Blot, ne s'entendaient point entre eux ; quand il leur parla de projets sur l'île Ceylan et sur l'île Bourbon, il rencontra une très vive opposition qu'il eut beaucoup de peine à fléchir, surtout de la part de Blot. Il se louait beaucoup dans le principe de Caron, dans les sentiments duquel il ne trouvait que de belles instructions et de grands desseins pour de solides établissements*⁷⁸⁸ ». C'est tout à l'honneur de notre héros qui, malheureusement, va subir par la suite les foudres du fameux vice-roi pour avoir refusé d'attaquer la flotte hollandaise à Ceylan. Caron, qui connaît la puissance des Hollandais et la faiblesse des forces françaises, « *s'opposa formellement à ce qu'on fondit sur leurs vaisseaux et à ce qu'on les mit dans l'impossibilité de nuire. (Il) saisit ensuite le premier prétexte pour forcer la flotte française à s'éloigner de Ceylan et à partir pour la côte de Coromandel. A*

⁷⁸⁷ Jules Bénard, Bernard Monge, *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais, Dictionnaire du peuplement (1663-1713)*, Azalées Editions, Sainte-Marie-de-La-Réunion, 1994.

⁷⁸⁸ Léon Guérin, historien titulaire de la Marine, *Histoire maritime de France, histoire des provinces et villes maritimes, tome III*, Dufour et Murat Editeurs, Paris, 1851, p 211.

peine eut-elle mis à la voile, que les Hollandais s'emparèrent de Trinquemalé (...) La Haye, pour utiliser au moins ses forces, s'empara, au mois de septembre, de Saint Thomé (...) Il essaya ensuite de se faire céder amiablement et moyennant une rétribution, par le roi de Golconde, la propriété de Saint Thomé, mais les Hollandais d'un côté et les Anglais de l'autre traversèrent ce dessein. Au mois d'octobre 1672, le Jules, un des principaux bâtiments de l'escadre, partait pour la France, où il ramenait Caron (...)»⁷⁸⁹ ». Le renvoi des Indes du directeur de commerce de la compagnie n'est donc pas seulement une conséquence des plaintes portées par les marchands français à son égard, mais sans doute aussi de l'orgueil de La Haye, alors que Caron a pourtant permis à celui-ci d'éviter une première fois la ruine de son escadre sous le feu hollandais.

3/ Le Vacher dit La Case, le colon de Fort Dauphin, fait prince malgache par les autochtones, présent dans la grande Ile de 1656 jusqu'à sa mort en 1670.

Notre troisième figure emblématique serait originaire du Poitou, sans qu'on n'ait pu retrouver son lieu natal exact et son année de naissance. « *Il fe nomme Le Vacher de fon nom de famille ; et la Cafe eft celui duquel il s'eft fait appeler, depuis qu'il a quitté fes parents*⁷⁹⁰ ». Souchu de Rennefort nous dit qu'il vient de La Rochelle, ce qui ne prouve pas que sa famille soit réellement de souche rochelaise, le nom Le Vacher ou Levacher ne se retrouvant dans cette ville comme dans tout le Poitou ni au XIXe ni au XXe siècle. Par contre, les Le Vacher sont nombreux en Bretagne, dans le Maine et surtout en Normandie où on enregistre une majorité de naissances⁷⁹¹. Notons également que l'article « Le » en début de nom révèle plus souvent une étymologie bretonne, comme Le Gal, Le Gwen, Lenoir, Lesage, Lemaître, Lemercier, Lemoine, Lenormand, Lebreton. Le professeur Hervé Abalin fait d'ailleurs remarquer que « *L'article le est souvent accolé au nom en haute Bretagne (...)* » et que « *C'est à partir du XVIe siècle que l'article le (l') commence à remplacer le breton an (en Basse Bretagne) et que cet article breton s'est aussi parfois agglutiné au nom*⁷⁹² ».

De Normandie, de Bretagne ou du Poitou, ce Levacher dit Lacase arrive à Madagascar en 1656 sur un vaisseau du maréchal de La Meilleraye. Les Français, sur la route des Indes,

⁷⁸⁹ *Ibid.* p 212.

⁷⁹⁰ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'Isle de Madagascar ou Dauphine*, paru en 1668 chez Pierre Aubouin, cours du Palais, proche l'Hôtel de Mr le premier Préfident, p 102.

⁷⁹¹ *Les Levacher, nés sur la période de 1891 à 1915*, site Internet www.notrefamille.com.

⁷⁹² Hervé Abalin, *Noms de famille bretons*, Editions Jean Paul Gisserot, collect. *Les universels*, Paris, 2003, p 5.

ont choisi depuis plus d'une dizaine d'années d'installer une petite colonie dans le sud de la Grande Ile, à un endroit qu'il dénomme le Fort Dauphin, en hommage au futur roi Louis XIV. La compagnie privée, qui a reçu le privilège du commerce avec l'Inde et créé ce fort, s'appelle la société d'Orient. Dès le départ, elle subit de graves revers dus essentiellement au climat insalubre de la région mais également à la maladresse des premiers gouverneurs avec les populations locales et à leur incurie en matière de commandement (morts par épidémie des colons, révoltes). Heureusement pour l'entreprise, le maréchal de La Meilleraie, gouverneur de Nantes et de Port Louis, décide d'y investir d'importants capitaux, ce qui lui permet d'envoyer d'autres hommes pour étoffer la petite colonie en place. Entre 1650 et 1664, c'est plus de 500 colons supplémentaires qui arrivent au Fort Dauphin. Le Vacher est donc de ceux-là. Il débarque à Madagascar dans une période plutôt tranquille. Le capitaine du navire qui le transporte en témoigne. Il « *trouvoit les François dans un grand calme mais les Nègres leurs tributaires en guerre contre leurs voisins (...) les François ne se mêlant au jeu que d'affection pour ceux qui confirmoient leur fervitude de toutes leurs forces*⁷⁹³ » confirme Souchu de Rennefort.

Dès son débarquement en terre malgache en 1656, La Case, avec un petit détachement, est envoyé auprès d'un roitelet local Dian Rafissate pour combattre un chef ennemi Dian Ramael. Les deux armées se rencontrent (environ 15.000 hommes pour l'une, moitié moins pour l'autre) et à cette occasion La Case tue Dian Ramael d'un seul coup de fusil. Trois semaines plus tard, au cours d'un nouveau combat, il est provoqué en duel singulier à la sagaye par le nouveau chef de la tribu. Il le blesse sévèrement à la jambe (lui-même ayant été atteint au bras) et le fait prisonnier. De Rennefort prétend que « *la hardiesse de La Case à se mêler avec les ennemis, sa vigueur et son adresse à les battre; et le duel par lequel il venait de donner la mort à la fureur des peuples de deux grandes provinces, en faisant leur chef prisonnier disposèrent l'esprit des nègres à une extrême vénération*⁷⁹⁴ ». Pour faciliter la lecture des citations, nous avons remis les écrits de l'époque en français d'aujourd'hui. En fin stratège politique, La Case libère son prisonnier, à condition que celui-ci paye le tribut qui lui est imposé en cheptel et en riz au Fort Dauphin. Sa réputation a vite fait de se répandre dans tout le Sud de Madagascar. Les autochtones lui donnent même un surnom : Dian Pousse, du nom d'un grand chef malgache d'autrefois qui aurait régné sur l'ensemble de l'île.

⁷⁹³ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'Isle de Madagascar ou Dauphine*, p102 et 103.

⁷⁹⁴ *Ibid.* p 106 et 107

La Case a appris rapidement la langue madécasse (c'est ainsi qu'on appelle alors la langue malgache) et sert d'intermédiaire entre les chefs locaux et le gouverneur français Champmargou qui en nourrit une certaine jalousie et, en retour, ne lui attribue que la fonction de simple sentinelle au Fort Dauphin. A la mort d'un officier enseigne, ce grade fortement désirée par La Case ne lui ayant pas été accordé, il décide de quitter définitivement le fort, accompagné de cinq Français et de trois cents malgaches. « *Une désertion si notable ne put être secrète et les ordres furent donnés incontinent de suivre ceux qui se retiraient et de les combattre ; Le premier fut exécuté si nonchalamment qu'ils ne furent point atteints et arrivèrent chez Dian Rafissate (...où) La Case fut reçu comme un dieu tutélaire* ⁷⁹⁵ ». Pourtant, il reste fidèle à ses compatriotes puisqu'il attaque avec les hommes de Rafissate une importante peuplade de l'ouest de la Grande Ile qu'il soumet et oblige à payer un tribut annuel au Fort Dauphin. Ceci prouve qu'il tient à respecter son engagement vis-à-vis du duc de La Meilleraie, malgré l'attitude de Champmargou. De Rennefort dit de lui « *qu'il ne tendait point à la révolte, mais à s'écarter du mépris* ⁷⁹⁶ ». D'ailleurs, La Case a désormais une autre bonne raison de rester au milieu de ses amis Noirs car Dian Rafissate « *lui avait donné sa fille, Dian Nong, belle entre les Nègres et étant mort, bien qu'il eut laissé des fils, l'amour prévalut sur la justice et Dian Nong fut déclarée grande et souveraine de la province d'Amboulle* ⁷⁹⁷ ». Naturellement, La Case, époux de la princesse, hérite du titre de roi malgache.

Apprenant cela, le gouverneur français envoie des hommes pour le tuer. L'opération échoue mais un de ses compagnons dissidents est quand même assassiné. Au fort, les colons sont de plus en plus mal en point. Les maladies tropicales (fièvre jaune, entérites et paludisme) continuent à décimer inexorablement leurs effectifs. Ils « *furent réduits à moins de quatre vingt* ⁷⁹⁸ » écrit De Rennefort. C'est à ce moment-là qu'un bateau arrive de Bretagne commandé par le capitaine Kercadiou qui connaît personnellement La Case dont il négocie le retour parmi les siens. C'est le troisième voyage vers les Indes du capitaine Kercadiou qui sert pour la compagnie de De la Meilleraie et servira également pour celle de Colbert, et dont le secrétaire de la Compagnie des Indes orientales dit qu' « *il était Breton, gentilhomme d'extraction, et l'a été tant qu'il a vécu en toutes ses actions (...) et que si la France veut donner des Lauriers à ceux qui vont porter sa bravoure en des contrées si éloignées, elle ne*

⁷⁹⁵ *Ibid.* p 112.

⁷⁹⁶ *Ibid.* p 113.

⁷⁹⁷ *Ibid.* p 113.

⁷⁹⁸ *Ibid.* p 116.

*doit pas en être avare à cet illustre voyageur et lui fera justice de garder sa mémoire*⁷⁹⁹». Vers 1660, les colons de Fort Dauphin peuvent encore espérer sauver leur établissement dans la Grande Ile. Malheureusement, après des années de maladresse et de répression à l'égard des autochtones, leur situation est déjà presque désespérée. La plupart des tribus malgaches se rebellent. Il serait trop long de parler des nombreuses attaques que le fort doit repousser. Nous atteignons 1665. De La Meilleraie est décédé. Colbert a créé sa grande compagnie des Indes orientales et mis la main sur la compagnie du maréchal. Les officiers et les marchands qu'il envoie dans l'océan Indien ne s'entendent pas et font preuve d'incompétence. De Rennefort en témoigne au moment du décès de son ami Kercadiou : « *Le 4, jour de février, le capitaine Kercadiou fatigué de quatre voyages dans les Indes, et du chagrin de voir ce dernier si infructueux par les divisions entre les officiers, et l'insuffisance du plus grand nombre, passa âgé de cinquante cinq ans, de cette vie pleine de troubles et d'inquiétudes, au repos que l'homme ne peut trouver qu'en la mort*⁸⁰⁰ ». Le jugement du secrétaire de la compagnie sur le recrutement des nouveaux agents est sans appel : « *Je n'ai trouvé que des emportés et des malhabiles là où la compagnie française voyait ses principaux agents, tous les officiers mal choisis et incapables de l'occupation à laquelle ils étaient destinés*⁸⁰¹ ». Colbert aurait mieux fait de confier ce recrutement aux anciens responsables bretons et poitevins qui connaissent les qualités requises pour ce genre de mission. Même à la constitution de la deuxième escadre en 1666, le commandement n'est pas donné à un marin mais à un officier de cavalerie, le marquis de Mondevergue: « *La marine française était alors loin d'être au niveau des flottes anglaises et hollandaises, au point que plusieurs des navires envoyés vers l'Asie en 1666 furent achetés d'occasion aux Pays-Bas; le commandement de la flotte qui partit de La Rochelle pour Fort-Dauphin fut confiée à un ancien colonel de cavalerie qui n'avait comme qualité que d'être marquis, et ainsi du reste*⁸⁰² ». L'escadre met plus d'un an à atteindre Madagascar ; son commandant y arrive malade et ne s'en remettra jamais. Il mourra d'ailleurs juste après son retour en France, prisonnier au château de Saumur, « *sous le poids des accusations de son successeur (...) malgré la voix publique qui était toute en sa faveur*⁸⁰³ ». Sur les deux directeurs de commerce qui l'accompagnent, le Français De Faye ne connaît rien au métier de marchand. Et pour combler le tout, l'île de Madagascar, pour laquelle tant de

⁷⁹⁹ *Ibid.* p 231.

⁸⁰⁰ *Ibid.* p 230.

⁸⁰¹ *Ibid.* p 171.

⁸⁰² Jacques Proust, « *Un descendant de huguenots français au Japon au début du XVIIe siècle*, conférence à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 23 juin 2003, p 6.

⁸⁰³ M. Ackerman, *Voyages, Madagascar*, in *La France littéraire tome premier*, ouvrage collectif publié par Charles Malo à Paris en 1832, p 544.

colons français ont consacré leur vie, n'est plus une priorité pour la France. Louis XIV vise en exclusivité les Indes. Les affaires ne vont donc pas s'arranger pour les colons de Fort Dauphin, d'autant que les bateaux français ont désormais un nouveau point de relâche, l'île Bourbon, plus sûr puisqu'il n'y a pas d'indigènes, et au climat plus sain. On vient d'y installer une vingtaine de pionniers sous le commandement d'Etienne Régnaut.

Les bateaux français continuent à faire escale à Fort Dauphin mais aucun nouveau colon ne s'y installe plus. Désormais le principal chef rebelle est le puissant Dian Manangue que Lacase décide de réduire, afin de subjuguier les autres tribus liguées. Et il réussit si bien qu'il se voit attribuer par la France le titre de lieutenant. *« A ces marques d'estime (il) entra dans des affections résolu et proposa de faire le tour de l'île, s'engageant de l'assujettir entièrement avec deux cents Français et les Nègres qu'il offrait de mettre sur pied⁸⁰⁴ »* affirme De Rennefort. Il n'obtiendra pas les renforts espérés en hommes et en armes. Pour Colbert, la conquête de Madagascar n'offre aucun intérêt. Pourtant *« La paix régnait, les relations se rétablissaient et tout paraissait devoir prospérer. Quatre années s'étaient déjà écoulées dans cet état de choses, lorsqu'en 1670, des vaisseaux de guerre arrivèrent sous le commandement de Delahaye, qui aussitôt se fit reconnaître amiral avec le titre de vice-roi. Il remplaça De Montevergue, nomma Champmargou en second, et Lacase major de l'île⁸⁰⁵ »*. Ce dernier reçoit donc une distinction bien tardive, mais toujours inférieure à celle qu'il aurait méritée, et juste avant de mourir en défendant les positions françaises avec des forces insuffisantes. L'historien Ackerman donne cette explication à la mort de La Case et à la déchéance de la colonie : *« Delahaye, fourbe et despote, voulut se débarrasser ensuite des chefs qui, par leur influence, lui portaient ombrage. Il envoya contre Dian Ramoussai, son plus proche voisin, Chamargou et Lacase avec six cents hommes pour l'assiéger s'il ne se rendait pas à la première sommation. Ces officiers, trop pénétrés de leur devoir, exécutèrent ces ordres inconsidérés ; un combat sanglant en fut le résultat, et les Français furent obligés de prendre la fuite. Le vice-roi soupçonna Chamargou de trahison. Sentant le trop grand avantage qu'avaient sur lui les deux officiers, il abandonna le commandement, et partit pour Surate, après avoir visité Bourbon. Lacase, qui jusqu'alors s'était conduit en homme d'honneur, s'oublia cette fois dans un excès de zèle ; mais voyant son influence sur les naturels à jamais perdue, il ne survécut pas longtemps à cette idée, et sa mort entraîna la*

⁸⁰⁴ Souchu de Rennefort, *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'Isle de Madagascar ou Dauphine*. p 245.

⁸⁰⁵ M. Ackerman, chirurgien major de la marine, chargé en chef du service des établissements française de Madagascar, *Histoire des révolutions de Madagascar de 1642 à nos jours*, Librairie Gide, Paris, 1833, p 11.

*ruine de nos établissements qui, peu de temps auparavant, laissaient concevoir les plus belles espérances*⁸⁰⁶ ». La France gâche ainsi une interculturalité franco-malgache naissante.

Durant sa vie à Madagascar, Le Vacher dit Lacase fait preuve d'une remarquable faculté d'adaptation, d'une résistance physique et d'un courage peu communs que l'on ne peut que rapprocher de ceux de Pyrard. D'autre part, il démontre tout au long de ses quatorze années passées dans la Grande Ile une incontestable conscience humaine (ce que nous appelons de l'intelligence sociale) et une grande loyauté envers ses amis, tant malgaches que français. Malgré la jalousie et les incohérences de Champmargou, jamais il ne se retourne contre les Français, alors qu'il a largement les moyens en hommes et même en armes pour harceler le fort et régler définitivement ses comptes avec le gouverneur. Bien au contraire, c'est lui qui porte secours aux colons, et cela à plusieurs reprises, malgré son exil. « *Champmargou, dans l'extrémité où il se vit souvent réduit, s'adressa plusieurs fois à celui que tout à l'heure il dédaignait, et qui jamais ne manqua, quand il fut appelé, de rendre à ses compatriotes les services de son épée et de son influence*⁸⁰⁷ ». En acceptant de revenir vivre au fort à la demande du Breton Kercadiou, Lacase prouve surtout qu'il n'est pas rancunier et qu'il fait confiance à la parole donnée par quelqu'un de confiance. D'ailleurs, celui-ci le connaît bien, nous dit de Rennefort. Les deux hommes entretiennent certainement depuis longtemps une fidèle amitié, lien indissoluble quand on est de l'Ouest, notamment de Bretagne. Courage, loyauté, fidélité à ses amis, noblesse des sentiments, humilité, vaillance au combat d'homme à homme, ambition modérée : les Malgaches ne s'y sont pas trompés en le faisant prince. La Case est un vrai chevalier de l'époque Moderne, à l'image des chevaliers bretons du Moyen Age, restituée par Chrétien de Troyes. Par contre, la vanité et l'agressivité

⁸⁰⁶ M. Ackerman, *Voyages Madagascar* in *La France littérature tome premier*, ouvrage collectif publié par Charles Malo à Paris en 1832, p 544.

⁸⁰⁷ Léon Guérin, *Histoire maritime de France, histoire des provinces et villes maritimes, tome III*, Dufour et Murat Editeurs, Paris, 1851, p 127.



Paysages et visages du nord de la Grande Ile (D.A 2009)



inconsidérée de Delahaye provoquent la colère des tribus malgaches et les libèrent du lien d'assujettissement qu'elles avaient à l'égard de Lacase. Les colons français, abandonnés par leur gouverneur qui emporte avec lui aux Indes une partie des soldats et des armes, n'ont plus les moyens de contenir les attaques en masse des autochtones. Le Fort Dauphin ne compte plus que 127 occupants en 1674. Il est abandonné par ses derniers habitants rescapés d'un massacre où plus de la moitié ont été tués. La quelque soixantaine de survivants, après un long périple maritime sur les côtes africaines, atterrissent en Inde, d'où ils sont envoyés à l'île Bourbon en 1676. On les dénommera plus tard « les débris de Madagascar ». « *Telle fut la fin tragique de cette colonie naissante ; elle dut sa perte à l'inconduite d'ambitieux ou de fourbes qui prirent à tâche de rendre le nom français odieux à des peuples doux, humains, hospitaliers*⁸⁰⁸ ». Cette dernière assertion d'Akerman qui, comme le signale notre directeur de recherche, le professeur Fuma, lors du « Grand séminaire de l'océan Indien » à l'université de La Réunion en 2009, apparaît entachée d'une certaine naïveté rappelant le mythe du bon sauvage, ne nous semble pourtant pas totalement inexacte. Les premiers contacts des Français avec les tribus malgaches, qui ont lieu d'abord dans la baie dite de Saint Augustin, ne montrent pas des populations agressives. Même lors de l'installation au sud de la Grande Ile, ce sont plus les maladies que les sagaies qui déciment les Européens. Il est fort à parier que la poudre à canon (le coup de fusil si facile sur des indigènes nus et sans défense) a « parlé » la première! Et malgré les maladroitures des premiers gouverneurs, les relations entre ces hommes si différents se maintiennent et finissent par trouver un équilibre qui n'est pas au désavantage des Français. L'histoire de Le Vacher Lacase en témoigne sans conteste.

Il est évident qu'il y avait au sein de la compagnie du maréchal de la Meilleraie, dirigée pour l'essentiel par des Poitevins et des Bretons, une intelligence sociale qui disparaît avec celle de Colbert, surtout après la prise de fonction de Delahaye comme vice-roi des Indes. Nous avons bien là l'expression de deux civilisations différentes qui s'opposent fondamentalement. Si Louis XIV, au lieu de vouloir imposer « son » centralisme absolu en nommant de Paris des « gens à lui », nobles de cour hautains et le plus souvent incompetents, avait laissé agir les énergies provinciales atlantiques, et soutenu l'initiative privée des marchands de l'Ouest connaissant bien l'océan Indien, il y a fort à parier que l'installation des Français à Madagascar se serait maintenue et que chacun, naturels comme immigrants, aurait fini par y trouver sa place. C'est une analyse que nous retrouverons plus loin, à propos des

⁸⁰⁸ M. Ackerman, *Voyages Madagascar in La France littérature tome premier*, ouvrage collectif publié par Charles Malo à Paris en 1832, p 544. books.google.fr

Français en Inde. D'ailleurs, la plupart des actionnaires privés finissent par abandonner l'entreprise coloniale. « *Depuis 1675, la compagnie est pratiquement nationalisée*⁸⁰⁹ » et, concernant Madagascar, en 1686 « *la compagnie ayant fait abandon de cette île, un édit du 4 juin l'annexait en toute propriété et seigneurie au domaine du roi*⁸¹⁰ », alors qu'il n'y a jamais mis les pieds ! C'est désormais le roi de France qui nomme « *douze nouveaux actionnaires (qui) furent, par le même arrêt, déclarés seuls directeurs de la compagnie (...) Au mois d'avril 1687, le nombre de directeurs fut porté à vingt*⁸¹¹ ». Naturellement, ils dirigent peu, ne faisant le plus souvent que cautionner les volontés du roi. Louis XIV décide de tout !

4/ François Martin, le fondateur de Pondichéry, directeur de la côte de Coromandel, de Bengale et de Siam, consacrant sa vie à l'Inde, de 1666 à 1706.

En 1674, François Martin fonde officiellement le comptoir français de Pondichéry qui deviendra, bien plus tard, le centre névralgique du rêve de la France d'un empire colonial aux Indes. On pense que Martin est né à Paris en 1631, « *mais son origine ne nous serait guère connue que par le singulier ouvrage de Challes, dont le ton romanesque, les digressions bizarres, les théories qu'il prête bénévolement aux gens dont il parle, sont faits d'un crédit fort limité. Les sources de son récit sont, dit-il, les informations qu'il recueillit à Pondichéry (janvier 1691), notamment près d'un membre du Conseil souverain*⁸¹² ». En fait, ce qui fait dire à Challes que François Martin est parisien, c'est l'acte reconnaissant que son père est bien Gilles Martin, rédigé vers 1650. « *Une pièce authentique, l'acte de légitimation de François Martin, établit qu'il naquit en 1631 de Gilles Martin, marchand de Paris, et de Peronne Gosselin, lors libres et non mariés*⁸¹³ ». Ce document, datant de vingt ans après sa naissance et enregistré au parlement de Paris en 1658, ne prouve pas que le petit Martin est né et surtout qu'il a grandi dans la capitale française... Par contre, il atteste qu'il est un enfant naturel de Peronne Gosselin. Or, le nom Gosselin est assurément d'origine normande, la majorité des natifs de ce nom au XIXe siècle se trouvant dans la Manche⁸¹⁴. Peronne Gosselin

⁸⁰⁹ Selon un article non signé du Journal de l'Île de La Réunion du 19 février 2006 titré *Occupation de Fort-Dauphin : Colons volontaires*, www.clicanoo.com/index consulté le 23 juillet 2009.

⁸¹⁰ Gabriel de La Landelle, *Le dernier des flibustiers*, Editions René Haton, Paris 1884, dans l'épilogue historique, source Gallica sur fr.wikisource.org, consulté le 23 juillet 2009.

⁸¹¹ Pierre Bonnassieux, *Les grandes compagnies de commerce*, Editeur non spécifié, publication originale à Paris 1892, p 271. books.google.fr, consulté le 23 juillet 2009.

⁸¹² Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 45. books.google.fr

⁸¹³ *Ibid.* même page.

⁸¹⁴ Site Internet www.notrefamille.com, consulté le 13 août 2009 pour le nom Gosselin.

serait-elle montée à Paris et y aurait-elle rencontré Gilles Martin ? Ou bien, celui-ci serait-il d'origine bretonne ? N'oublions pas qu'un premier François Martin, venu dans l'océan Indien vers 1602, est de Vitré. N'est-il pas surprenant que deux François Martin, à soixante ans d'intervalle, s'intéressent ainsi à la route des Indes au XVII^e siècle ? Le plus curieux reste quand même la manière dont notre héros se retrouve embarqué dans cette aventure coloniale. « *Martin ne trouvait pas de travail ; sa femme, pour subsister s'était faite revendeuse de poisson. Il était réduit au désespoir, quand il lut les affiches de la Compagnie des Indes Orientales ; il se présenta aux directeurs et, comme il était entendu au change, au calcul, aux livres de marchandises, il fut tenu de les tenir en partie double, et fut embarqué sur la première escadre de 1665, en qualité de sous marchand et aux appointements de 600 L. par an. Il prit passage sur l'Aigle blanc*⁸¹⁵ ». Il paraît normal que Martin, alors âgé de trente trois ans, soit recruté comme sous marchand, puisque « *le père, riche épicier des Halles, dit Challes, lui avait aménagé une bonne éducation commerciale ; l'acte de légitimation proclame en effet la bonne nourriture, soins et instruction que lui a donné ledit Gilles Martin*⁸¹⁶ ». Malgré cela, le jeune François a connu la misère car « *le père, d'après Challes, mourut subitement en 1650 et le seul fils légitime chassa son frère pour ne lui faire aucune part d'une très grosse succession. Martin obtint cependant en 1653, à l'âge de dix neuf ans, la lettre de légitimation mais, dénué de toute ressource, il dut entrer comme garçon de boutique chez un autre épicier. Vers 1662, il épousa, contre le gré de sa mère, Marie Cuperly, fille d'une maîtresse harengère ; en même temps, il était congédié par son patron qui ne voulait pas de garçon de boutique marié. Ce fut donc la misère pour le jeune couple*⁸¹⁷ ». L'historien géographe Paul Kaepelin fait ici une erreur de calcul. Si François Martin est né en 1631, il a obligatoirement vingt deux ans en 1653 et non dix neuf. Ou alors, la date de sa naissance, comme le lieu, restent peu sûrs, ce qui est beaucoup plus probable.

Nous rappelons ici que nous avons déjà fait une analyse assez longue sur l'influence toute relative du lieu de naissance dans la psychologie naissante d'un individu. Les premières années de la vie marquent naturellement l'enfant, mais c'est la plupart du temps sa mère qui lui fait naître ses premiers sentiments, surtout quand elle est seule au foyer, ce qui est le cas de Peronne Gosselin. Car, visiblement, son amant Gilles Martin est déjà marié et père de famille

⁸¹⁵ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 45.

⁸¹⁶ *Ibid.* même page

⁸¹⁷ *Ibid.* même page.

lorsqu'il la met enceinte. Sans quoi, on ne voit pas comment le fils naturel aurait un demi-frère plus âgé, qui le chasse à la mort de leur père. En tout cas, si François a passé toute ou partie de sa jeunesse à Paris, il doit en conserver une grande amertume, car il s'y est retrouvé à vingt ans sans ressource, obligé d'occuper un emploi de garçon de boutique, puis chômeur une dizaine d'années plus tard, à son mariage avec la fille d'une marchande de poisson. Dans la capitale française, il n'y a pas de place pour les bâtards de bourgeois⁸¹⁸. Son père lui avait peut-être assuré une certaine éducation mais il l'a bien déshérité, sinon pourquoi n'aurait-il pas prévu de lui léguer une partie de sa fortune? L'acte de légitimation précisant que Gilles Martin a donné à François « *bonne nourriture, soins et instruction* » n'aurait-il pour principal but que d'affranchir le père de sa responsabilité post-mortem et de réserver à son seul fils légitime la totalité de ses biens⁸¹⁹?

François Martin part pour Madagascar dans la première expédition de la compagnie de Colbert. Il arrive à l'île Bourbon en juillet 1665 et est envoyé sur la cote Est de la Grande Ile, « à Galhemboulle, pour y établir un centre de ravitaillement, ce pays ayant été décrit par Flacourt comme très fertile en riz (...) il n'y perdit pas son temps, car, le 23 septembre, il renvoyait l'Aigle Blanc à Fort Dauphin avec cent cinquante barriques de riz⁸²⁰ ». François Martin fait plusieurs fois le ravitaillement de Fort Dauphin en riz, La Case se chargeant d'alimenter la colonie en viande de bœuf. La deuxième expédition de la compagnie n'arrive à Madagascar qu'en mars 1667, complètement à court de vivres. Les envois de riz de Martin et les razzias de La Caze suffisent à peine à nourrir tout le monde. Déjà occupé par quelques centaines d'habitants, le fort Dauphin se voit obligé d'alimenter mille six cents personnes en plus. L'escadre de Montdevergue comprenait dix navires. « *Caron commença, ainsi que De Faye, l'autre directeur général, à se préparer au départ* (pour l'Inde qui est le but de leur voyage). *Comme ils veulent emmener Martin, dont l'esprit entreprenant et pratique s'est révélé, ils envoient un autre Français le remplacer à Galhemboulle ; Martin arrive à Fort-Dauphin le 2 septembre ; il est promu au grade de marchand, mais il prend parti pour De*

⁸¹⁸ Le terme bâtard est ici employé au sens historique, c'est-à-dire celui d'enfant adultérin. Le bâtard d'un noble puissant, lorsqu'il est reconnu, ne souffre pas d'infamie. Les bâtards des rois de France ne sont pas rejetés puisqu'ils sont de sang royal. Par contre, le bâtard roturier est généralement déconsidéré, voire banni...

⁸¹⁹ La reconnaissance d'un enfant naturel se fait normalement du vivant du parent. Aujourd'hui, elle peut s'obtenir par un arrêt du tribunal sur attestation de témoins et preuves génétiques. L'enfant reconnu bénéficie alors légalement des mêmes droits que les enfants légitimes. Ce n'est pas le cas sous l'Ancien Régime. Pour que François Martin hérite de son père, il fallait donc un legs clairement exprimé par celui-ci, dans un acte officiel.

⁸²⁰ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 46.

Faye dans ses mésintelligences avec Caron ; aussi n'est-il pas de ce premier voyage⁸²¹ » qui n'emporte que Caron avec deux petits bateaux. Le directeur français juge qu'il se rabaisserait en arrivant aux Indes sur de si modestes voiliers ! Il reste donc à Madagascar, dans l'attente d'avoir quelques renforts pour aller rejoindre Caron et les marchands français à Surate. Car la flotte de Montdevergue est en très mauvais état.

Le tout nouveau « promu » marchand est donc envoyé de nouveau à Galhembouille, toujours pour ravitailler Fort Dauphin en riz et en viande. « *Martin arrive à destination le 11 novembre et part le 29 pour une grande expédition dans les terres. Il voulait gagner les indigènes des pays voisins et s'y procurer des vivres, et pour cela, entreprit de les défendre contre leurs ennemis du pays d'Amboet. Il faut remarquer que Martin appliquait déjà, d'instinct, la politique indigène qu'il suivra plus tard aux Indes⁸²²* ». Malheureusement il échoue, sa petite troupe se retrouvant décimée par les guerriers d'Amboet en surnombre. Il ne peut donc expédier au fort le ravitaillement espéré. « *Là, le découragement régna longtemps. Les chefs de la colonie qui avaient commencé des plantations furent abandonnés de leurs nègres et revinrent en constatant l'impossibilité de ne rien faire. Demontdevergue et De Faye renvoyèrent en France le houcre Saint-Robert (mars 1668) pour y faire savoir l'échec de la colonisation⁸²³* ». Voilà bien des gens qui n'ont pas le caractère suffisamment trempé pour ce genre d'entreprise, découragés un an à peine après leur arrivée dans la grande île, alors que la petite colonie de Fort Dauphin, qui existe depuis vingt cinq ans, a connu des heures beaucoup plus sombres. Heureusement quand même qu'il y a des hommes comme Caron, La Case, Champmargou, et bien sûr Martin, nous le verrons plus loin, qui eux ne renoncent jamais. D'ailleurs ce dernier, qui avait pris parti pour De Faye, se range du côté de Caron lorsqu'il arrive en Inde, après avoir constaté l'incompétence en affaires du directeur français. Non seulement la nomination de De Faye est une erreur de recrutement mais elle met en présence deux hommes que tout oppose. En adjoignant un codirecteur français qui prime sur le Hollandais, Colbert fragilise l'autorité de Caron auprès des marchands français qui se liguent contre lui. Ayant l'avantage du nombre, ceux-ci reprochent à Caron de ne pas les concerter quant aux marchandises à acheter et aux expéditions de navires vers l'Europe, le soupçonnant de faire du commerce à son propre profit et non pour celui de la compagnie.

⁸²¹ *Ibid.* p 48.

⁸²² *Ibid.* même.

⁸²³ *Ibid.* même page.

En août 1668, arrivent à Fort Dauphin deux frégates envoyées par Colbert, avec à bord un dénommé Goujon en qualité de chef marchand. C'est par cette flottille que Martin et De Faye rejoignent Surate l'année suivante. Ce dernier meurt quelques mois après et nous avons vu que les marchands français accusent Caron de l'avoir empoisonné. Colbert ne croit pas à cette possibilité puisqu'il demande le rapatriement en France de l'accusateur et le ruine en saisissant tous les biens qu'il ramène avec lui. Mais le ministre de Louis XIV a refait préalablement l'erreur d'envoyer à Surate d'autres marchands, dont le triste Goujon qui se révélera le pire conspirateur contre Caron. Pourtant le Franco Hollandais a consolidé de façon remarquable le comptoir de Surate, envoyé en France un bateau, le Saint Jean Baptiste, rempli de marchandises exotiques et prévoit d'autres possibilités d'implantation sans trop éveiller les soupçons des Hollandais. En 1671, une escadre militaire française, « *la plus puissante qui ait jamais paru aux Indes*⁸²⁴ », celle de Blanquet de Lahaye, arrive à Surate. Elle a d'abord fait escale à Fort Dauphin où le vice-roi des Indes a recréé les hostilités avec les tribus malgaches voisines, puis à l'île Bourbon où son comportement a été ridicule, promulguant même une ordonnance interdisant la chasse sous peine de mort, car elle pousse, selon lui, les habitants à la paresse. Il y reviendra trois ans plus tard pour y promulguer une deuxième ordonnance aussi stupide que la première, stipulant l'interdiction faite aux Français d'épouser des Noires et aux Noirs d'épouser des Blanches. Les pauvres colons de Bourbon, qui ne sont encore qu'une cinquantaine, ont épousé, pour la plupart, des femmes malgaches ou indiennes ! Devront-ils divorcer ? En Inde, trop sûr de sa force vis-à-vis des Hollandais, le vice-roi des Indes se fait particulièrement belliqueux, investit Saint Tomé, entre Madras et Pondichéry, tandis qu'un des marchands, Baron, avait commencé à en négocier l'achat avec un prince maure. Les forces françaises doivent finalement se retirer de Saint Tomé, puis sont vaincues quelques mois plus tard par le sultan de Golconde et une forte escadre hollandaise à Trinquemale dans l'île de Ceylan en 1674. « *Une flotte de vingt et un vaiffeaux hollandois, qui furvint dans ces circonftances, et dont les troupes se joignirent à celles des Mores, acheva de réduire les François à des extrémités fans exemples, et les mit anfin dans la néceffité de compofer pour le falut de leurs triftes reftes*⁸²⁵ ».

François Martin a préalablement rejoint Pondichéry où Bellanger de Lespinay s'est installé l'année précédente. L'escadre française anéantie, le comptoir de Surate à l'abandon

⁸²⁴ *Ibid.* p 30.

⁸²⁵ John Green, Antoine-François Prévost, Alexandre, *Histoire générale des voyages ou nouvelle collection de toutes les relations de voyages par terre et par mer... etc, tome VIII*, chez Didot libraire, Paris, 1750, p 647. books.google.fr

après le départ de Caron, « *Pondichéry devient la tête de pont des intérêts commerciaux de la France en Inde*⁸²⁶ ». Très adroitement, Martin s'allie avec un prince hindou, Chirkhan, et permet, par de beaux faits d'armes contre ses ennemis musulmans, d'asseoir la réputation des soldats français en Inde. En 1685, « *François Martin, nommé directeur de la côte de Coromandel, démarre la fortification de Pondichéry. Il obtient de l'aide de Da'oud Khan (général du Monghol Auranzed) pour étendre la ville au sud et pour fonder les comptoirs de Mazulipatam (Andra Pradesh) en 1686 et de Chandernagor (Bengale) en 1687*⁸²⁷ ». Malheureusement, Pondichéry est prise par les Hollandais en 1693. Déjà, dès « *1678, il y eut à craindre à Pondichéry une attaque des Hollandais qui eurent un instant le dessein d'en chasser les Français*⁸²⁸ ». Ils le font donc quinze ans plus tard, profitant de la déclaration de guerre de Louis XIV aux Provinces Unies, et bénéficient alors des travaux que Martin a entrepris. « *De 1673 à 1693 lorsque la ville fut prise par les Hollandais, la Compagnie française, sous la direction énergique de François Martin, réussit à établir une loge, à construire un fort, des magasins, à attirer les artisans des environs et, ainsi, à faire de l'endroit un établissement prospère*⁸²⁹ ». Les Français, péchant comme souvent par excès d'orgueil, se croient pourtant les plus forts. Les chefs du comptoir de Surate « *affirmaient aux Directeurs la faiblesse des Hollandais aux Indes et la certitude de les détruire par une guerre ouverte. De même, pour les Anglais (...)*⁸³⁰ ». Plus lucide de l'état précaire de toutes les compagnies européennes, « *Martin considérait-il leur situation à Surate comme irrémédiablement perdue et comme ne pouvant être rétablie que par un coup de vigueur de l'une d'elles, qu'il jugeait d'ailleurs fort improbable, par l'intérêt qu'elles avaient à ménager le Mogol maître à présent de l'Inde presque entière*⁸³¹ ». Lorsque Pondichéry est assaillie par les Hollandais, François Martin et sa troupe se réfugient à Chandernagor. Le comptoir du Coromandel est rendu à la France en 1699 et, logiquement, Martin en devient le gouverneur, avec le titre de « *directeur de la Côte de Coromandel, Bangale et autres lieux du Sud où la Compagnie porterait son commerce* ».

⁸²⁶ *Histoire de Pondichéry : 2. Les premières implantations européennes. Les débuts de l'implantation française*, www.couleursdumonde.org/.../200907_PondyHistoireCasas.pdf, consulté le 2 août 2009.

⁸²⁷ *Ibid. Histoire de Pondichéry : 3. Un comptoir commercial très actif. La fondation de Pondichéry française par François Martin (1685 – 1706)*.

⁸²⁸ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 164. books.google.fr

⁸²⁹ *Pondichéry hier et aujourd'hui*, Institut français de Pondichéry, Ecole française d'Extrême-Orient, Centre des archives d'outre-mer Aix en Provence, site Internet de 2007, consulté le 24 août 2009. www.ifpindia.org

⁸³⁰ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 209.

⁸³¹ *Ibid.* p 298 et 299.

En France, la compagnie des Indes orientales souffre elle aussi de cette même vanité des Français. « *Ainsi nous voyons à ce moment les Directeurs refuser la proposition, transmise par Pontchartrain (ministre de la marine de Louis XIV), d'armateurs malouins auxquels la guerre de course créait des loisirs et qui demandaient à envoyer quelques vaisseaux aux Indes orientales à condition de payer à la Compagnie 10% des cargaisons de retour*⁸³² ». Ces « messieurs de Saint Malo » disposent alors de 163 navires. On le voit: la confiance ne règne pas entre les milieux d'affaires parisiens et les armateurs bretons. Ceux-ci, ne l'oublions pas, ont déjà répondu avec peu d'empressement aux appels de Colbert pour la constitution du capital de sa compagnie. La route des Indes, qu'ils ont quasiment initiée pour la France au début du XVIIe siècle, les intéresse toujours, mais sans la tutelle centrale de l'Etat français. Ils savent très bien que Louis XIV n'a qu'une ambition : tout contrôler et manipuler de Paris. En fait, les directeurs de la compagnie des Indes ne font que de la figuration. Il est évident que c'est le ministre Pontchartrain qui se sert des syndics pour récuser l'offre des Malouins. « *On voit ainsi que, dans l'administration de leurs possessions des Indes, les Directeurs ne faisaient rien par eux-mêmes : c'est Pontchartrain qui, sur leur requête, donne les ordres relatifs à la relève des officiers de Pondichéry, stipule qu'ils feront le voyage sur les vaisseaux de la Compagnie (...)*⁸³³ ». Pour Louis XIV, cette malheureuse compagnie n'est pas qu'une simple grosse société de commerce mais d'abord une entreprise de conquêtes coloniales. Tandis que ses principaux revenus proviennent des riches toiles indiennes qui font fureur en France, le gouvernement, sous la pression « *des fabricant de soieries de Paris, Lyon et Tours, qui attribuaient comme de coutume la décadence de leurs manufactures au goût dépravé des Français pour les étoffes des Indes*⁸³⁴ », ordonne la confiscation et l'adjudication des marchandises prohibées. Mieux, en 1702, le roi veut obliger les actionnaires à honorer un prêt à l'Etat pour alimenter son budget militaire, « *et ordonnait aux actionnaires et à leurs héritiers de satisfaire au paiement des 50% dans les deux mois, sous peine d'être purement et simplement déchus de leurs actions*⁸³⁵ ». Les syndics de la compagnie n'arrivent déjà pas à rembourser les créanciers et à verser quelques dividendes aux sociétaires ! Comment pourraient-ils exiger de leurs bailleurs de fond l'octroi d'un prêt au roi ? Très endettés, n'étant plus en mesure d'envoyer des convois marchands aux Indes, ils en sont réduits à armer quelques vaisseaux pour la course afin de prendre aux Hollandais et aux

⁸³² *Ibid.* p 377.

⁸³³ *Ibid.* p 383.

⁸³⁴ *Ibid.* p 388.

⁸³⁵ *Ibid.* p 395.

Anglais leurs cargaisons, comme le font d'ailleurs les corsaires du roi. Quarante ans après sa création, la comptabilité de la compagnie des Indes est si calamiteuse qu'elle en est réduite à vendre plusieurs de ses bateaux. « *Monseigneur sait notre indigence, écrivaient les directeurs, nous n'avons point d'autre moyen de nous acquitter que de faire de l'argent de nos vaisseaux ; nous les donnons au prix qu'on nous les demande pour sortir d'affaire ; et ils vendirent successivement en 1707, le Pondichéry, l'Aurore et Phélypeaux*⁸³⁶ ». Cette lamentable situation n'est pour l'essentiel que le résultat de la politique autocratique de Louis XIV et de l'incurie des directeurs en matière économique alors qu'ils ont le monopole du commerce pour la France dans l'océan Indien, privilège qu'ils doivent finalement céder aux marchands malouins. « *Exclue en 1703 par la Marine royale de sa zone industrielle et port de Lorient en Bretagne-Sud, exangue, la Compagnie n'a plus en 1706 que son privilège à faire valoir. De 1708 à 1719, elle sous-traite son monopole aux armateurs malouins. D'abord prudents, puis résolus à faire de ce trafic le nouvel axe stratégique de leurs armements, « Messieurs de Saint-Malo » inventent le commerce direct du café de Moka en Europe, font fructifier par leurs retours de cauris, poivre et cotonnades des « mises-hors » entièrement financées sur leurs fonds propres ou par les prises qu'ils font sur leurs adversaires, prennent possession de l'Ile de France au nom du roi*⁸³⁷ »

Pourtant, malgré l'avenir incertain de la compagnie française, dont il dépend totalement, François Martin, nommé « *directeur de la Côte de Coromandel, Bengale et autres lieux du Sud où la Compagnie porterait son commerce*⁸³⁸ », fait feu de tout bois en Inde. On le voit relancer la construction du Fort Louis en plein centre du comptoir de Pondichéry, renforcer l'établissement de Chandernagor dont il a confié la direction à son gendre André Deslandes, secourir en vivre et en matériel deux vaisseaux du roi destinés à la conquête du Siam, recruter pour cela des soldats (Hollandais déserteurs et Indiens) afin de renforcer l'escadre française, servir d'ambassadeur éclairé dans toute la région, relancer les ateliers de tisserands que les Hollandais avaient abandonnés à Pondichéry, et même faire construire un hôpital pour soulager une épidémie de fièvre. Mais la plus grande qualité de François Martin reste l'autorité habile dont il fait preuve et l'excellente influence qu'il exerce sur son gendre à

⁸³⁶ *Ibid.* p 428.

⁸³⁷ *Lorient et les Compagnies des Indes : 1666-1794*, article du site Internet du service historique du ministère de la défense, http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/04histoire_rha/lorientetcompagniedesindes, p 2.

⁸³⁸ *Le vieux Pondichéry (quelques points d'histoire : extraits de M. V. Labernadie, 1936)*, article mis en ligne dans *Rues de Pondichéry. Fragments d'histoire*, www.anthropologieenligne.com/pages/Pondi_fragm_hist.html

Chandernagor. « *L'union la plus parfaite régnait dans le personnel*⁸³⁹ », ce qui contraste avec les désastreux désaccords entre les marchands et leur directeur de commerce Caron, du début de l'aventure coloniale à Madagascar et à Surate. De plus, le gouverneur de Pondichéry n'hésite pas à aller au devant des princes autochtones, même vis-à-vis du plus arrogant, Daoudkan. « *Le conseil de Pondichéry et François Martin considérèrent qu'il fallait absolument rétablir l'entente avec celui-ci*⁸⁴⁰ ». Son ambassadeur Desprez obtint du nabab la cession de l'aldée d'Oulgaré en 1706. « *Tel fut le dernier épisode remarquable des relations de F. Martin et des chefs indigènes*⁸⁴¹ » affirme Kaepelin. « *C'était un homme d'une grande intelligence dans les affaires, et qui se piquoit de la plus exacte probité. Il joignoit à un noble désintéressement, deux qualités qui conviennent si bien aux personnes en place : la maturité d'esprit dans les conseils et la fermeté dans l'exécution*⁸⁴² », dit de lui son petit fils, le philosophe André Deslandes en 1753. Malheureusement, ses qualités morales et professionnelles sont au service d'une compagnie des Indes très endettée, minée par le dirigisme du roi, brimée par ses guerres et la pression des grands manufacturiers tisserands de la métropole. Elle est anéantie en 1712 ; « *Constatant l'échec finale de la première Compagnie des Indes Orientales, P. Kaepelin écrit, dans la conclusion de son ouvrage : Mais que restait-il effectivement de si longs efforts ? Deux choses : d'abord (...) deux établissements territoriaux, une place forte Pondichéry et un poste commercial important Chandernagor, puis quelques idées, suscitées par le contact pris avec les puissances indigènes (...) De ces deux résultats, la part principale revenait assurément à F. Martin. Il est d'abord personnellement le fondateur de Pondichéry (...) C'est lui aussi qui établit les comptoirs du Bengale, où son gendre Deslandes organisa sous sa direction celui de Chandernagor et celui de Cavéripatam, restauré au XVIIIe siècle à Karital. Trois des cinq colonies aujourd'hui (le livre de Kaepelin, rappelons-le, date de 1908) conservées par la France de ses anciennes possessions de l'Inde doivent donc leur existence à François Martin*⁸⁴³ ». Celui-ci meurt en 1706. « *La solennelle inauguration de la forteresse (le fort Louis) fut le dernier évènement de l'administration de F. Martin à Pondichéry et de sa vie. Il était alors âgé de 72 ans et sa robuste santé, qui avait supporté facilement trois années de séjour à Madagascar et trente-huit années dans l'Inde, était fortement atteinte (...). Il put*

⁸³⁹ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 475.

⁸⁴⁰ *Ibid.* p 518.

⁸⁴¹ *Ibid.* même page.

⁸⁴² Jean Macary, *Masques et lumières au XVIIIe siècle : André François Deslandes, citoyen et philosophe, 1689-1757*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1975, p 7. books.google.fr

⁸⁴³ *Ibid.* p 6 et 7.

*encore exercer son commandement pendant une année entière et éprouver comme récompense de sa laborieuse carrière, la joie de voir le comptoir, qu'il avait fondé plus de trente ans auparavant sur la côte déserte de Coromandel, transformé en une ville française, florissante et affermie (...) François Martin fut enterré dans la chapelle du fort : Pondichéry, conclut son acte de sépulture, lui a l'obligation de ce qu'il est aujourd'hui*⁸⁴⁴ ». Ainsi s'achève le séjour terrestre d'un des plus remarquables personnages de l'histoire de l'Inde et de la compagnie française. Il y a montré toute son intelligence sociale, son obstination lucide, son respect pour les autres et leurs cultures, sa probité, son humilité, son attachement à la famille, ainsi que ses grandes capacités d'adaptation à toutes les situations (n'oublions pas que Martin n'est au départ qu'un simple garçon de boutique à Paris). Ce sont là des caractères prégnants de civilisation celtique. La parfaite complicité avec son gendre André Deslandes, dont la famille est d'origine tourangelles, s'explique ainsi beaucoup mieux. Rappelons ici que la mère de Martin est d'origine normande et que Touraine, Anjou, Maine et Normandie ont longtemps été gouvernés par les mêmes ducs, les puissants Plantagenêt, alliés de circonstance des ducs de Bretagne, l'un d'eux Henri II étant devenu roi d'Angleterre. Celui-ci a alors la tutelle d'un vaste ensemble d'États : du nord au sud, le royaume d'Angleterre, le duché de Normandie, le comté d'Anjou, le comté du Poitou, le duché d'Aquitaine et même celui de Bretagne dont il assure momentanément la régence. A l'époque moderne, les populations de ces provinces restent solidaires, à l'instar de François Martin et de son gendre.

5/ André Boureau Deslandes, l'administrateur de Chandernagor, père d'un philosophe des Lumières, et séjournant en Inde de 1676 à 1701.

Nous ne pouvons parler de François Martin, sans aborder le cas de son gendre André Boureau Deslandes, quasi fondateur du comptoir français de Chandernagor. Car nous tenons là encore un personnage particulièrement intéressant, dont la famille, nous l'avons vu, est originaire de l'ouest de la France. Jean Macary, docteur ès lettres de Panthéon Sorbonne, professeur à l'université de Fordham de New York, en offre une biographie exemplaire dans son livre *Masque et lumières au XVIII^e siècle*. Dès la première phrase de son essai littéraire, il précise : « *La philosophie des Deslandes n'est pas une utopie abstraite sortie de la plume*

⁸⁴⁴ Paul Kaepelin, *Les origines de l'Inde française. La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Augustin Challamel éditeur, 1908, p 523.

*d'un homme de cabinet*⁸⁴⁵». Il analyse ici les idées du fils d'André Deslandes, François, écrivain presque méconnu de l'époque moderne, mais tient tout de suite à dire que sa philosophie est dans la droite ligne de celle de ses ancêtres tourangeaux. « *François Deslandes serait né à Bandel. Ce lieu de naissance exotique s'explique par les fonctions que le père d'André François exerçait aux Indes : André Deslandes fut en effet un haut fonctionnaire de la Compagnie des Indes Orientales, pour laquelle il dirigea un temps le comptoir de Chandernagor, qu'il avait fondé au Bengale (...) Les Mémoires de François Martin, beau-père d'André Deslandes, le père de notre auteur, signalent la présence de ce dernier à Bandel en 1689*⁸⁴⁶ ». Et Macary ajoute : « *Ce n'est pas par pure curiosité d'érudit que je vais tracer ici les grandes lignes des carrières de l'oncle, du père et du grand-père d'André François. Ce dernier a souligné lui-même la solidarité intellectuelle et morale qui le liait à eux, en éditant l'Histoire de M. Constance, premier ministre du roi de Siam (1756), tirée des papiers de son père et de son grand-père, François Martin. La connaissance des activités de ces trois hommes explique en partie la force de certaines des convictions religieuses et des conceptions politiques et économiques d'André François Deslandes*⁸⁴⁷».

Bien entendu, nous n'allons pas définir, dans cette thèse, la démarche intellectuelle profonde du philosophe Deslandes, mais simplement tenter de déterminer ce qui l'amène à émettre des idées progressistes et égalitaires, peu communes pour l'époque, ce qui lui vaudra la disgrâce de la part du pouvoir royal. Les Deslandes ne sont pas faits pour vivre dans l'atmosphère feutrée de la cour. Macary l'affirme : « *Le monde dont je parle n'est plus celui de la Cour et de la ville, c'est le vaste monde du voyage. François Martin et André Deslandes ont connu une vie de cosmopolites, et ils se demandent, à vivre au cœur de civilisations si différentes de la leur, quel pourrait être le nouveau visage de leur propre pays*⁸⁴⁸». Si les deux hommes se posent une telle question, c'est sans doute qu'ils ne sont guère partisans du centralisme absolu de Louis XIV, roi jaloux du moindre morceau de pouvoir et de terre, comparée à la tolérance territoriale des princes indiens, avec lesquels ils entretiennent de bonnes relations et qui leur permettent de s'installer dans des lieux devenant des comptoirs français sur la côte de Coromandel et au Bengale. Bien entendu, Martin et son gendre, prudemment, ne montrent pas leurs sentiments à l'égard d'un régime français autoritaire qui

⁸⁴⁵ Jean Macary, *Masques et lumières au XVIIIe siècle, André François Deslandes, citoyen et philosophe, 1689-1757*, Editions Martinus Nijhoff, La Haye, 1975, analyse à partir de textes originaux de 1698, Collection Archives internationales d'Histoire des Idées n° 78, p 1.

⁸⁴⁶ *Ibid.* p 3 et 4, y compris un extrait de la note de bas de page n° 1.

⁸⁴⁷ *Ibid.* p4.

⁸⁴⁸ *Ibid.* p 4.

ne manquerait pas de les sanctionner durement. Ils restent, jusqu'à la fin, fidèles aux engagements qu'ils ont pris envers la Compagnie des Indes et en sont récompensés par le roi lui-même qui les anoblit tous les deux, François Martin en 1701, André Deslandes en 1703. Mais la philosophie de leur fils, petit-fils, André-François, témoigne des idées progressistes de sa famille. De «1715 à 1749, la prohibition des ouvrages de Deslandes⁸⁴⁹» sera la seule réponse du monarque absolue au souhait de plus en plus répandu d'une évolution politique qui deviendra inéluctable en France. André François Deslandes précède Voltaire de quelques années. Il est pratiquement du même courant philosophique, mais sa formation intellectuelle chez les Oratoriens l'a rendu distant vis-à-vis du monde de la cour et moins sensible aux thèses antireligieuses. «*L'esprit de l'Oratoire était plus libéral encore que celui de la Compagnie de Jésus ; à la différence des Jésuites, les prêtres de l'Oratoire, séculiers et non réguliers, n'étaient liés à leur ordre par aucun vœu spécial ; entre qui peut, sort qui veut, était leur maxime*⁸⁵⁰». En fait, le fondement de la réflexion de François Deslandes est, à l'image des habitants de l'ouest de la France, le fruit d'un atavisme familial et régional qui n'a pas été inhibé par l'exil de son père et sa propre naissance en Indes. Pour lui, la raison ne s'oppose pas au religieux. Elle en corrige seulement les erreurs dogmatiques. «*En philosophie, beaucoup de professeurs de l'Oratoire penchent pour le cartésianisme, alors que les Jésuites y sont hostiles*⁸⁵¹». C'est de l'Oratoire que le fils Deslandes reçoit ses premières notions de philosophie. Il n'y est pas inscrit mais «*les relations personnelles qu'il entretient avec le Père Malebranche laissent supposer qu'il fut, sinon élevé par les Oratoriens, du moins influencé par leur esprit*⁸⁵²». C'est en Angleterre qu'il raffermir ses idées humanistes et c'est dans les provinces françaises du littoral atlantique, Bretagne et Poitou, qu'il les expose. «*Deslandes se rattache au courant libertin de France et d'Angleterre dont il adopte le style de vie épicurienne ; toutefois, il veut aller plus loin : il croit à la raison et à ses progrès, et il n'a pas l'intention de garder pour lui ses convictions. Il veut rendre publique ses idées et ses recherches*⁸⁵³». En 1712, il est reçu à l'Académie des sciences de Paris. Mais ses responsabilités dans l'administration de la Marine le conduisent à Brest en 1716 puis à La Rochelle en 1737. «*De 1716 à 1728, Deslandes continue d'envoyer à l'Académie des sciences de Paris des observations qui sont publiées dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences (...)* Dès 1716, il envoie des communications à l'Académie de Brest ; en 1737, il

⁸⁴⁹ *Ibid.* p 64.

⁸⁵⁰ *Ibid.* p 11.

⁸⁵¹ *Ibid.* p12.

⁸⁵² *Ibid.* p 11.

⁸⁵³ *Ibid.* p 19.

*est reçu à l'Académie de La Rochelle, et, en 1740, il y fera une conférence sur les Académies et l'utilité qu'elles représentent pour la société. Il cesse toutefois d'envoyer des observations à l'Académie des Sciences de Paris à partir de 1729, et bien qu'on le trouve encore porté comme vétéran sur la liste établie en 1738, il demande à être rayé de la liste. Nous ne savons pas pourquoi*⁸⁵⁴», écrit Jean Macary. Pourtant, on voit bien la raison qui fait que François Deslandes cesse ses envois épistolaires à l'Académie de Paris et demande même à en être radié : ses livres sont censurés par le pouvoir central. Il n'a alors d'autres choix que de se rapprocher des solidarités provinciales qui sont celles de sa famille tourangelle. Tout simplement parce qu'il défend les idées qui se rattachent à la civilisation celtique de l'ouest, et non cette culture élitaires que la monarchie entretient à Versailles! «*De 1716 à 1742, Deslandes vit donc la plupart du temps en province, dans les ports de la côte ouest de la France*⁸⁵⁵ ». Cet homme, qui est né en Inde et y a passé toute son enfance et son adolescence, se plaît dans les régions océaniques de la France. Il y retrouve naturellement des caractères psychologiques et un état d'esprit de ses ancêtres, notamment la méfiance à l'égard de Paris et de son autocratie royale, alors que lui-même est victime de la censure ?

Le père de François, André Deslandes a rejoint aux Indes son frère Jacques Boureau qui se trouve déjà depuis longtemps au service de la compagnie française. Il «*arrive à Surate en 1676*⁸⁵⁶ » sur le Vautour, navire ayant fait préalablement escale du 3 au 20 juillet à l'île Bourbon, dont Deslandes laisse dans son journal une description précise et particulièrement enthousiaste : «*C'est un véritable Paradis terrestre..., la terre en est si excellente qu'elle produit beaucoup de choses sans les semer, l'air si salubre que... lorsqu'un navire y aborde, quelques malades qu'il ait, il est assuré en huit ou dix jours de les revoir tous sur pied... on peut aussi tirer de cette île des mâts, des planches de doublage...*⁸⁵⁷ ». A cette occasion, il témoigne y avoir trouvé, en rade de Saint Paul, le Saint Robert, houcre qui aurait débarqué entre autres le Père Bernardin de Quimper, dont nous allons parler dans le paragraphe suivant. «*En novembre 1679, André Deslandes est envoyé à Rajapour sur la côte de Malabar ; en 1680, il part en mission pour le Siam : il se rend à Juthia, capitale du royaume, où il est reçu avec cordialité par le roi ; ce dernier décide alors d'envoyer trois ambassadeurs à Louis XIV (...)* En 1684, il revient à Surate où il a rang de deuxième personnage de la compagnie ; puis

⁸⁵⁴ *Ibid.* p 23 et 24.

⁸⁵⁵ *Ibid.* p 24.

⁸⁵⁶ *Ibid.* p 5.

⁸⁵⁷ Extrait cité dans l'article *Histoire des Mascareignes* in le dossier *Histoire de la Compagnie des Indes et des colonies d'orient*, site Internet enguerrand.gourong.free.fr

il quitte Surate avec Fr. Martin, un des directeurs, dont il a épousé la fille en 1686. En 1688, il arrive au Bengale, à Ougly ; il y reste jusqu'en 1701, fondant Chandernagor, assurant un temps (1693) la direction générale des côtes orientales ; il était devenu peu à peu un des fonctionnaires les plus influents de la Compagnie, et qu'on tenait pour le plus lucide⁸⁵⁸ ». Sur à peine une dizaine d'années, il négocie avec le nabab du Bengale l'autorisation de construire des magasins et un mur d'enceinte à Chandernagor en 1690, obtient un firman⁸⁵⁹ permettant à la compagnie française de pratiquer librement le commerce au Bengale en 1693, entreprend la construction du fort d'Orléans en 1696 et fait confirmer son firman par le Mogol Aurang Zeb en 1698. Louis XIV lui-même, dans le discours qu'il fait à l'occasion de l'anoblissement d'André Deslandes en 1703, souligne qu'il « s'est rendu si recommandable par son intégrité et sa capacité, que trois ans après son arrivée dans les Indes, la compagnie luy confia l'an mil si cent soixante dix neuf la conduite de deux vaisseaux, tant pour aller en divers postes de la Coste de Malabar y retablir son commerce, qui avoit été interrompu par la guerre, que pour traiter avec quelques princes (...) elle le choisit pour aller à Siam, ou son habileté luy ayant acquis la confiance du Roy, ce prince voulut qu'il restât dans ses Etats, et que la compagnie y établit son commerce. Le Sr Des Landres (sic) répondit avec tant de prudence à ce qu'on attendait de luy (...) ⁸⁶⁰ ». Intègre, capable, habile, prudent : voilà des qualificatifs de grande valeur, surtout venant du plus haut personnage de l'Etat. Tout le monde voudrait même profiter des qualités humaines d'André Deslandes, puisque Louis XIV déclare que « les ambassadeurs de Siam qui vinrent en France la mesme année ayant demandé de la part du Roy, leur Maistre que le dit Sr. des Landes retournât dans ses Etats, nous luis enjoignîmes de s'y rendre incessamment. Et quoy que le Roy de Siam voulut toujours le retenir auprès de luy, son habileté à terminer les affaires les plus difficiles, fit juger que sa présence seroit plus nécessaire à Bengale, ou l'on avoit le dessein de faire Etablissement ⁸⁶¹ ». Le roi de France fait la remarque que l'homme est non seulement habile mais également persévérant, puisqu'il termine les affaires les plus difficiles. Comparé à quelques directeurs de la compagnie et autres marchands qu'on a vu précédemment se décourager au premier obstacle, André Deslandes, comme son beau père François Martin, et comme son prédécesseur en Inde François Carron, fait montre à ce niveau d'une ténacité bien celtique... Ils acquièrent ainsi une connaissance sans pareil de leur métier et des populations qu'ils fréquentent. Ils prouvent

⁸⁵⁸ Jean Macary, *Masques et lumières au XVIII^e siècle, André François Deslandes, citoyen et philosophe, 1689-1757*, Editions Martinus Nijhoff, La Haye, 1975, analyse à partir de textes originaux de 1698, Collection Archives internationales d'Histoire des Idées n° 78, p 5.

⁸⁵⁹ Un firman est un décret royal émis par le grand Mogol.

⁸⁶⁰ *Ibid.* p 8.

⁸⁶¹ *Ibid.* p 8.

également leur capacité à s'intégrer au monde où ils vivent, y adoptant parfois, nous l'avons vu pour Le Vacher Lacaze comme nous le verrons pour d'autres, les attitudes et les comportements culturels, sans vouloir à tout prix imposer les leurs. Ils s'y font ainsi apprécier et réussissent à y conclure des contrats de commerce avantageux. André Deslandes sait également rester fidèle à ses convictions religieuses et à ceux qui représentent le catholicisme en Inde. Le roi-soleil dit de lui « *qu'il n'y a aussi rien oublié de ce qui pouvoit augmenter la gloire de Dieu et la Nostre. Il a donné aux Missionnaires tous les secours dont ils avoient besoin* ». Enfin, par son adresse et sa sociabilité, André Deslandes « *a affermi le commerce de nos Sujets par les privilèges honorables qu'il a obtenu du Mogol (...) nonobstant les intrigues, les menaces, et les efforts des autres nations qui n'ont rien épargné pour traverser nos entreprises (...) Tant de témoignages que nous avons de la sagesse de sa conduite, nous ont portez récemment à luy confier l'employ de Commissaire ordonnateur dans l'Isle de Saint Domingue, ou à cause de l'éloignement nous avons particulièrement besoin d'une personne d'Intelligence et d'une conduite éprouvée*⁸⁶² ». A cette époque, la France semble plus intéressée par ses possessions antillaises que par ses comptoirs indiens. Sans doute juge-t-on à Paris qu'il sera plus facile d'imposer l'hégémonie française aux populations des Caraïbes, quitte à les réduire en esclavage, qu'à celles de l'Inde ? A aucun moment, n'est envisagée une quelconque reconnaissance culturelle des autochtones pour un début d'interculturalité ! Pourtant, dans le golfe du Bengale, c'est bien ce que vit André Deslandes et le fait estimer des autochtones, ceux-ci souhaitant, pour la plupart, son retour parmi eux, comme le sollicite le roi de Siam auprès de Louis XIV. Ce sera en vain ! André Boureau Deslandes quitte l'Asie pour l'Amérique en 1703.

6/ Bernardin de Quimper, le premier prêtre de Bourbon devenu gouverneur d'une « théocratie douce et féconde », résidant dans l'île de 1676 à 1686.

« Il y a eu ceci de remarquable à Bourbon sous Louis XIV : c'est que le suffrage y fonctionna comme chose toute naturelle, et cela, sans improbation ultérieure du pouvoir métropolitain. La suite du récit montrera que les anciens habitants de l'île Mascareigne recoururent à ce moyen de se choisir un maître ou de se donner des « élus » (une sorte de municipalité), chaque fois que la nécessité s'en produisit parmi eux ou qu'ils le jugèrent à propos. Nous en verrons des exemples jusqu'en 1731, époque à laquelle trois députés nommés

⁸⁶² *Ibid.* p 8 et 9.

par le suffrage, furent envoyés en France, aux frais des habitants, pour soutenir leur cause dans une affaire d'intérêt commercial⁸⁶³ », écrit un rédacteur des archives coloniales françaises. On doit interpréter cette phrase avec prudence. Le pouvoir central laisse faire ou même ne désapprouve pas à posteriori ce genre d'élection démocratique, parce qu'il ne s'intéresse pas vraiment au sort de quelques centaines de malheureux colons perdus sur une île lointaine à l'autre bout du monde. Si ceux-ci utilisent le suffrage pour désigner celui d'entre eux chargés de les diriger, c'est bien qu'ils ont à l'esprit le sens de l'égalité si chère aux Celtes. Souvenons-nous de la déclaration de Jules Michelet⁸⁶⁴ à ses étudiants de la Sorbonne. L'expression « *théocratie douce et féconde*⁸⁶⁵ » est celle des professeurs Raoul Lucas et Mario Serviabile, dans leur livre « *Les gouverneurs de La Réunion* ». Elle traduit bien le tempérament et le « ministère » du Père Bernardin. Parmi les nombreux gouverneurs de l'île Bourbon à l'époque Moderne, « *alors que la moyenne de mandats gubernatoriaux jusqu'au 19^e siècle oscille autour de 5 ans*⁸⁶⁶ », il n'était pas facile de repérer celui qui pouvait apparaître comme le plus emblématique de notre sujet de recherche. On pense évidemment à Antoine Desforges-Boucher, né à Brest en 1679, et qui nous a laissé un mémoire complet et détaillé, mais particulièrement sulfureux, sur les habitants de Bourbon⁸⁶⁷, en 1711. Son gouvernement ne dure que deux ans et « *laissera peu de souvenirs heureux*⁸⁶⁸ » de cette époque (1723 à 1725). « *A partir de 1718, la nouvelle Compagnie va exiger (de ses gouverneurs) des Lettres et une noblesse de caractère et de naissance*⁸⁶⁹ ». Dès 1699, date de la nomination de Jacques de La Cour, sieur de la Saulaie, « *c'est également le début d'une traite négrière systématique*⁸⁷⁰ », pratiquée le plus souvent par des forbans installés à Madagascar. La plupart des gouverneurs du début du XVIII^e siècle s'enrichissent sans scrupule du commerce des esclaves, ce qui n'était pas le cas des précédents, dont fait partie le Père Bernardin. Rappelons que les statuts de la compagnie de Colbert de 1664 interdisaient l'esclavage. « *Ce n'est qu'en 1717 que la compagnie des Indes, désireuse de mettre l'île*

⁸⁶³ *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. D'après des documents inédits tirés des archives coloniales du Ministère de la marine et des colonies etc.* Document mis en ligne sans numéro de page sur le site www.archive.org

⁸⁶⁴ Phrase déjà citée à plusieurs reprises : « *C'est une gloire pour nos Celtes d'avoir posé dans l'Occident la loi de l'égalité* » in *Histoire de France, tome premier*, de Jules Michelet, Paris, réédition de 1835, p 150.

⁸⁶⁵ Raoul Lucas et Mario Serviabile, *Les gouverneurs de La Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p 22

⁸⁶⁶ *Ibid.* p 7.

⁸⁶⁷ Antoine Desforges-Boucher, *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'île Bourbon divisé par les quartiers qu'ils habitent.*

⁸⁶⁸ Raoul Lucas et Mario Serviabile, *Les gouverneurs de La Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987 p 38.

⁸⁶⁹ *Ibid.* p 7.

⁸⁷⁰ *Ibid.* p 28.

*Bourbon en valeur et surtout d'en faire un investissement rentable pour ses capitaux, institue la traite et l'esclavage pour son propre compte*⁸⁷¹ ». Avant cette date, la traite est donc une activité illégale que l'ancienne compagnie semble bien incapable d'interdire.

Né en 1634 à Quimper, Bernardin y a été nommé prêtre de l'ordre des Capucins à l'âge de 22 ans. « *De lui, on sait peu sur sa provenance, si ce n'est qu'il est né sur les rives de l'Odet, mais ses origines précises restent obscures. Il est dit qu'il prit l'habit de Saint-François le 1er mars 1656 et s'est ensuite dévoué au service de la Mission des Indes*⁸⁷² ». Pourquoi est-ce lui plus qu'un autre qui est envoyé dans l'océan Indien ? Peut-être son âme bretonne le fait-elle rêver à l'aventure maritime ? Pourtant, on le dit de santé fragile, et il a déjà une quarantaine d'années quand il part pour les mers du sud. « *Le capucin Bernardin de Quimper est arrivé dans l'île en mai 1676, à bord du Saint-Robert, c'est le seul prêtre de Bourbon*⁸⁷³ ». Le Saint-Robert, dont nous avons fait mention précédemment, est le navire qui a ramené de Surate les rescapés du massacre du fort Dauphin à Madagascar, et que André Deslandes, futur fondateur de Chandernagor, a croisé dans la baie de Saint Paul, lors de son escale sur la route des Indes. Le Père Bernardin a donc vécu en Inde avant de s'établir à l'île Bourbon. Il serait venu dans l'océan Indien avec l'escadre de Perse, celle de Blanquet de La Haye, en 1671. Mais Lucas et Serviabile pense que son premier contact avec l'île Bourbon date de 1674. Avant 1676, est-il resté aumônier de bord quelques années ? Est-il arrivé à Surate après la défaite de la flotte française à Ceylan⁸⁷⁴, ou bien s'y trouvait-il déjà ? Quoi qu'il en soit, c'est bien le chef français du comptoir de Surate, Baron, qui l'envoie officiellement aux Mascareignes. « *Un ordre du Baron l'avait envoyé à Bourbon, en 1676, pour faire la Mission, comme aussy pour faire reconnoistre l'autorité du Roy en la personne du Sieur Auger, capitaine du "Saint-Robert", chargé d'exercer les fonctions de gouverneur, au cas ou l'île en aurait été dépourvue", peut-on lire sous la plume de J. Barassin, dans un ouvrage intitulé Naissance d'une chrétienté*⁸⁷⁵ ».

⁸⁷¹ Damien Aupiais, *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810*, Editions JFR/ Grand Océan, collection Mor Braz, Saint Paul de La Réunion, 2006, p 22, (publication de son mémoire de maîtrise de 2003).

⁸⁷² *Bernardin de Quimper, personnage célèbre de l'île de La Réunion*, www.mi-aime-a-ou.com

⁸⁷³ *Bourbon, république ecclésiastique. Père Bernardin, un « directeur » plus qu'un gouverneur*, article du Journal de l'île de la Réunion du 29 octobre 2000, rédigé par François Hoarau et repris sur son site www.interpc.fr/.../fe.../002910histoire

⁸⁷⁴ Homme cultivé, le Père Bernardin, a dessiné le plan de Saint Thomé. C'est donc qu'il s'est trouvé à un moment sur la côte Est de l'Inde, très certainement en même temps que l'escadre de Perse.

⁸⁷⁵ *La première escadre française aux Indes, 1670-1674*, article du site très complet réalisé par Pierre Leplat et Enguerrand sur la Compagnie des Indes, enguerrand.gourong.free.fr/oceanindien

A son débarquement, l'île est dirigée par Henry Esse d'Orgeret « gentilhomme de Saintonge et ancien Capitaine de troupe, gouverneur (depuis 1674) avec Fleurimond comme Lieutenant et le Père Bonnet pour administrer les sacrements. La compagnie avait trouvé un homme d'un commerce agréable qui allait instaurer la paix civile et redonner confiance aux colons ⁸⁷⁶ ». A son décès en 1678, lui succède Germain de Fleurimond, « homme peu cultivé, dénué de toute ambition, entretenant de bonnes relations avec l'ensemble de la population, (qui) s'est toujours considéré comme un intérimaire. Il avait la modestie et l'honnêteté de signer bien souvent les actes officiels en tant que lieutenant du Roi ⁸⁷⁷ », disent Lucas et Serviable. Leur jugement insiste sur les qualités humaines de ces deux personnages : modestie, honnêteté, bonnes relations avec l'ensemble de la population, commerce agréable, instaurant la paix civile et la confiance des colons. A la mort de Fleurimont en 1680, probablement par noyade dans l'étang de Saint Paul, le Père Bernardin est sollicité par ses paroissiens. « Si les colons le choisissent comme gouverneur, c'est tout simplement parce que l'homme est instruit. Ses lettres et ses rapports en font foi ; la Bibliothèque nationale conserve de lui les plans qu'il a dressés de Madère et de San Thomé. De plus, son esprit pratique, sa connaissance des hommes, son énergie ainsi que son expérience font de lui l'homme de la situation en dépit de sa santé précaire ⁸⁷⁸ ». Et il va assumer cette nouvelle responsabilité pendant plus de six ans, dans le même état d'esprit que ses deux prédécesseurs. A son départ de Bourbon, il confiera le commandement de l'île à Jean Baptiste Drouillard qui, « fut mou et maladroit (...) toléré mais sans légitimité (...) ⁸⁷⁹ ». En fait, c'est le Père Camheimen, arrivé du diocèse de Vannes en 1687, qui « détiendra réellement, de par sa situation ecclésiastique et de par sa force physique, l'autorité dans l'île ⁸⁸⁰ ». Drouillard, « gouverneur malgré lui (...), méfiant et peureux, (...) tant qu'il conservait la confiance du Père Carenheim, (...) pouvait se maintenir. Quand (il) ne fut plus dans les bonnes grâces du Curé, ce fut l'hallali : la population se souleva, sa maison fut incendié. Traumatisé, il prit la fuite à bord d'un vaisseau portugais de passage ⁸⁸¹ ». Même si cette époque « post-bernardienne » apparaît

⁸⁷⁶ Raoul Lucas et Mario Serviable, *Les gouverneurs de La Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p 19.

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p 21.

⁸⁷⁸ Bernardin de Quimper, personnage célèbre de l'île de La Réunion, www.mi-aime-a-ou.com

⁸⁷⁹ Raoul Lucas et Mario Serviable, *Les gouverneurs de La Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p 23.

⁸⁸⁰ Full text of « *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. D'après des documents inédits tirés des archives coloniales du Ministère de la marine et des colonies, etc* », texte sans numérotation des pages www.archive.org

⁸⁸¹ Raoul Lucas et Mario Serviable, *Les gouverneurs de La Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p23.

troublée, avec un gouverneur faible et un curé « effervescent », « *de 1680 à 1686, l'absence d'armée et la diplomatie du père Bernardin aidant, la vie à Bourbon sera paisible*⁸⁸² ». Pendant une quinzaine d'années, surtout de 1674 à 1686, grâce à l'intelligence sociale de trois personnages historiques, originaires de l'ouest de la France, D'Orgeret, Fleurimond et Bernardin, et même jusqu'en 1689, malgré l'état d'abandon de l'île par la compagnie et l'indigence des colons, le calme règne entre les habitants. Cela contraste de façon flagrante avec l'administration des deux gouverneurs qui la précède et la poursuit. Jacques de La Hure, qui sévit jusqu'en 1674, et Habert de Vauboulon, à partir de 1689, se révèlent intolérants, orgueilleux et brutaux. Le premier, mégalomane et paranoïaque, « *qui rançonnait et martyrisait les esclaves*⁸⁸³ » et a fait fusiller puis atrocement mutiler son garde magasin, ce qui a provoqué la fuite des colons épouvantés dans les hauts de l'île, est mis aux fers par Jacob de La Haye, puis rapatrié, jugé et exécuté en France. Le second, « *avare, autoritaire et libidineux (...)* (qui) *rançonnera à tout propos la population et ne se privera pas d'incarcérer des hommes pour des motifs futiles afin de pouvoir importuner leurs épouses*⁸⁸⁴ », meurt empoisonné dans la prison où l'ont enfermé les colons. Ces différentes observations montrent bien deux types de comportements totalement opposés des gouverneurs, mettant en lumière des caractères de civilisations fondamentalement différentes. Mais celui qui offre le plus de qualités humaines reste quand même le père Bernardin car, à la paix sociale, il ajoute un début de développement économique timide et « *inculqua tout de même le respect à son peuple et sut aux moments voulus, faire preuve d'autorité, et même parfois de zèle...*⁸⁸⁵ ».

Les qualités du prêtre ne se manifestent pas qu'au moment de sa prise de pouvoir mais dès son arrivée dans l'île. Rappelons que « *L'homme est instruit. Ses lettres et ses rapports en font foi* ». Il a surtout l'esprit pratique et prévoyant, puisqu'il a ramené de l'Inde des graines de cotonnier. Dans la situation de précarité où se trouvent les colons, quasi abandonnés par une compagnie des Indes ruinée qui ne les ravitaille même plus (« *De 1678 à 1686, seuls trois*

⁸⁸² *Bourbon, république ecclésiastique. Père Bernardin, un « directeur » plus qu'un gouverneur*, article du Journal de l'île de la Réunion du 29 octobre 2000, rédigé par François Hoarau et repris sur son site www.interpc.fr/.../fe.../002910histoire

⁸⁸³ Raoul Lucas et Mario Serviabile, *Les gouverneurs de Le Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p 17.

⁸⁸⁴ *Ibid.* p 25.

⁸⁸⁵ *Bourbon, république ecclésiastique. Père Bernardin, un « directeur » plus qu'un gouverneur*, article du Journal de l'île de la Réunion du 29 octobre 2000, rédigé par François Hoarau et repris sur son site www.interpc.fr/.../fe.../002910histoire

*vaisseaux firent escale à Bourbon*⁸⁸⁶ »), les cotonniers du Père Bernardin sont d'une grande utilité. Il témoigne lui-même avoir imposé, en tant que curé, aux veuves et aux filles de savoir filer et coudre pour obtenir le sacrement de mariage: « *le coton que j'ai fait semer dans ce pays y vient fort bien et est plus fort et plus luisant que celluy des Indes aux dire des Portugaises qui y sont ; ce qui est cause que je déclaray aux femmes et filles qui y sont que je ne marierois plus ny veuve ny fille qui ne sçeut filer et coudre ; d'où elles ont pris l'occasion de sy bien instruire l'une l'autre, que présentement, elles sçavent ce qui est des exercices pour subvenir aux nécessitez de leur mesnage*⁸⁸⁷ ». On le voit, le Père Bernardin est d'abord un missionnaire. C'est d'ailleurs, rappelons le, la raison de sa présence dans les mers du sud. Même dans l'extrême pauvreté de l'île Bourbon, malgré des moments de découragements bien compréhensibles, « *il poursuit plus ou moins ses activités religieuses, honorant en fonction de sa disponibilité, des messes, des actes de naissances, de baptêmes et de mariages, entre Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Suzanne. Il oeuvre également pour la création d'hospices. C'est peut-être de cette époque qui plus est, que date la première chapelle à Saint-Denis, que l'on précise avoir été située derrière l'actuelle préfecture (selon la configuration du plan de Saint-Denis dressé par Paradis en 1735)*⁸⁸⁸ ». On peut donc effectivement appeler sa gouvernance « *une théocratie douce et féconde* ». De là à la comparer à « *une république ecclésiastique* » comme le fait le Journal de l'Île de La Réunion en l'an 2000, il y a un pas politique anachronique que nous ne ferons pas. « *Féconde* » n'est pas un adjectif usurpé, car l'ecclésiastique s'inquiète aussi du manque d'épouse pour les colons et, « *en novembre 1678, cette population va s'enrichir d'un apport original. Un groupe d'une quinzaine de jeunes indiennes, accompagné de Manuel Texere vient s'établir à Bourbon. Ce sont en fait de jeunes métisses portugaises d'une beauté incomparable. Manuel Texere, ancêtre de tous les Técher réunionnais devait lui-même faire souche dans l'île (...) Ce Portugais des Indes, mulâtre*⁸⁸⁹ » aura lui-même 14 enfants en deux mariages. Nous faisons remarquer au passage que l'ancêtre normand de notre épouse, Jacques Maillot dit La Brière, rescapé du massacre de Fort Dauphin et arrivé dans l'île en provenance de l'Inde en 1676, a pour première épouse à Bourbon, Andrée Tèxère, en 1679. Il a donc voyagé sur le même navire que le Père Bernardin, le Saint-Robert, et a dû attendre trois années, avant de pouvoir convoler avec sa « Malabaraise ».

⁸⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁸⁷ *Ibid.* suite de l'article : extrait de son *Mémoire de Bourbon, qui a (...) probablement été rédigé lors de son retour en métropole (...) en 1687.*

⁸⁸⁸ *Ibid.* suite de l'article.

⁸⁸⁹ Raoul Lucas et Mario Serviabile, *Les gouverneurs de Le Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p 22.

Celle-ci lui donne trois enfants dont un fils, Michel, ancêtre lui aussi de notre épouse Annick Maillot⁸⁹⁰, qui a donc des racines génétiques indiennes très anciennes.

Sur le plan économique, le Père Bernardin est tout aussi fécond en projets, malgré le peu de moyens dont il dispose. « *Bernardin de Quimper a la foi dans le travail et dans l'avenir de l'île. Il encourage l'agriculture. Innovateur et pragmatique, il souhaite obtenir le procédé d'extraction du sucre pour que la canne utilisée à faire de l'alcool de mauvaise qualité jusqu'à ce moment, puisse contribuer au développement de l'île. Ceux qui cultivent la canne à Bourbon, se contentent d'extraire le jus de canne pour le transformer, par fermentation, en un alcool grossier : l'arack*⁸⁹¹ ». Ce prêtre est visionnaire, quand il entrevoit la potentialité sucrière de l'île plus de cent ans avant le XIXe siècle. L'unique reproche que l'on pourrait lui faire, est d'avoir déclaré vouloir prendre des mesures particulièrement cruelles à l'égard des « marrons ». « *Il entreprend en vain de combattre le marronnage par la prédication. A regret il est contraint d'user de répression violente. Il est dit qu'aux Noirs voulant s'insurger, il fera couper le "pied aux uns et le poignet aux autres". Cette démonstration d'expéditive de justice valut à l'Isle quelques années de paix* ». Cela signifie-t-il qu'il l'a mise en pratique ? Peut-on d'ailleurs parler d'esclavage et de marronnage important dès cette époque ? « *Avant son départ pour la France, le Père Bernardin fera un recensement des habitants : La population totale est de 291, répartie comme suit : - Blancs 102 - Négrresse indo-portugaise 14 - Noirs indiens 12 - Métis 92 - Malgaches (dont 14 femmes mariées à des Français) 71*⁸⁹² ». Les femmes mariées à des Français ne sont pas esclaves. Quand aux hommes de couleur, Noirs indiens, Métis et Malgaches, ils ne sont pas tous au service des Blancs, puisque certains ont le statut de colons. Les autres vivent-ils réellement la condition d'esclave, au sens que ce mot prendra plus tard dans les Mascareignes, c'est-à-dire de « *bien meuble, propriété d'une autre personne, négociable au même titre qu'un objet ou un animal domestique* » ? Le fait que certains vont en marronnage ne signifie pas forcément qu'ils sont victimes de mauvais traitements. L'absence de rémunération n'est pas non plus une preuve d'esclavage. La petite société bourbonnaise n'a pratiquement pas d'argent. Le troc reste l'unique moyen de paiement. Le travailleur échange donc son labeur contre sa nourriture. Ce n'est pas là de l'esclavage. Remarquons que les premiers « marrons »

⁸⁹⁰ Annick Aupiais-Maillot a participé en janvier 2010 à la première grande manifestation de Pondichéry, en mémoire de la diaspora indienne de La Réunion. C'est avec émotion que nous l'avons accompagnée sur la terre de son ancienne aieule indienne et assisté à la pose du monument dédié au souvenir des engagés indiens de La Réunion sur le campus de l'Auditorium du Complexe Culturel de l'université de Pondichéry.

⁸⁹¹ *Bernardin de Quimper, personnage célèbre de l'île de La Réunion*, www.mi-aime-a-ou.com

⁸⁹² *Ibid.* suite.

à Bourbon, Malgaches accompagnant Payen en 1663, ne s'éloignent des Blancs que parce que ceux-ci veulent accaparer les trois seules femmes présentes. Notons encore que, sous De La Hure, Blancs comme Noirs marronnent pour fuir les excès d'un gouverneur à moitié fou. C'est l'époque des kivis⁸⁹³. Plus tard, le marronnage de quelques Malgaches tient, selon le Père Bernardin, au fait que ceux-ci « *quoy quen assés petit nombre, ayant su le désastre de Fort-Dauphin, complotèrent d'infliger à la colonie de Bourbon un massacre de ce genre, avec cette réserve, dit-il, qu'ils vouloient garder les femmes et le chirurgien pour les soigner et moy pour leur administrer les sacremens. Ces révoltés, se persuadant avoir assés de ruses et de forces pour avoir les mêmes avantages sur les François de l'île Bourbon, et s'en rendre les maîtres, ont pris occasion, par trois ou quatre fois différentes, d'attenter leur destruction totale. M. d'Orgeret fut donc obligé de se mettre à la tête des blancs afin de combattre cette insurrection colorée, et pour le repos public, de faire pendre une partie de ceux qui avaient conspiré la perte des François. On fut tranquille pendant plusieurs mois. Mais la lutte devoit recommencer après la mort de M. d'Orgeret*⁸⁹⁴ ». N'ayant pas réussi à persuader les rebelles malgaches d'avoir plus de sentiments « chrétiens », et craignant réellement qu'ils mettent en action leur funeste projet de massacrer tous les Blancs, le brave Bernardin, à contre cœur, les menace de sévices corporels : bras ou pied coupés. Vu sa grande moralité et sa sensibilité – les termes de son mémoire en font foi - il est bien incapable de mettre de telles mesures en pratique. Seul, un déséquilibré comme De La Hure pouvait martyriser les Noirs, faire endurer toutes sortes de vexations aux colons et même faire fusiller et dépecer son propre magasinier.

Le gouverneur Bernardin, déjà de santé fragile, épuisé par quinze années passées dans l'océan Indien, souhaite rentrer en France, ne serait-ce que pour solliciter du Roi plus d'intérêt à la petite colonie de Bourbon qui manque de tout mais a pourtant des atouts intéressants. « *Rempli de remords, le père Bernardin quitte donc l'île sur le Saint-François d'Assise en novembre 1686. "J'avoue, dit-il que cette sortie n'est guère louable, puisque j'ai laissé ce pauvre peuple dénué particulièrement de tout secours spirituel"(...) Sur l'île, en effet, il n'y avait à nouveau plus de prêtre. Mais... Durant son voyage, il rédige son Mémoire et dresse pour le roi un rapport de la situation à Bourbon. Des considérations économiques y sont consignées : "bois, tabac, aloès, coton, cannes à sucre sont de qualité supérieures à*

⁸⁹³ Kivis est le nom donné aux premiers colons se réfugiant dans les montagnes ou les endroits retirés de la côte pour fuir les exactions du gouverneur de l'île Bourbon.

⁸⁹⁴ Full text of « *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. D'après des documents inédits tirés des archives coloniales du Ministère de la marine et des colonies, etc* », texte sans numérotation des pages www.archive.org

Bourbon", souligne-t-il. Des requêtes précises sont effectuées, comme par exemple la nécessité de faire venir des outils ainsi que des colons qui puissent exercer un métier. Un recensement des habitants complète aussi ces données. Celui-ci comptabiliserait environ 300 personnes. Enfin, Bernardin insiste sur un détail qui, à ses yeux, a son importance : "Il faut aussy un gouverneur autorisé de Sa Majesté". De retour en métropole, le moine capucin obtient le 8 mars 1689 le titre officiel de Curé de Bourbon et s'apprête à regagner l'île. Le destin voudra qu'il n'y remette jamais les pieds : il décède en effet au cours du voyage à bord du *Saint-Jean-Baptiste* à l'âge de 55 ans⁸⁹⁵ ». Il laisse dans l'île l'image d'un homme honnête et bon, peu ambitieux mais désireux d'améliorer le sort de ses habitants avec un réel souci d'égalité, obstiné et fidèle à ses alliances et à ses responsabilités tant religieuses que politiques, se reprochant même de devoir quitter les lieux sans y laisser un prêtre, ce secours spirituel si nécessaire à l'équilibre social d'un petit monde instable vu son hétérogénéité ethnique. Intelligent, il est certainement conscient des problèmes d'une interculturalité naissante, connaissant bien l'hégémonie dont son propre pays natal a été victime depuis son annexion au siècle précédent. Bernardin est né en Basse Bretagne en 1634, et vit là-bas à l'époque des très nombreuses missions d'évangélisation du Père Maunoir, dont nous avons longuement fait état au chapitre précédent. Il est donc de langue maternelle bretonne et de culture purement celtique. Julien Maunoir, le grand évangéliste de la Bretagne, qui a fait l'effort d'apprendre la langue bretonne en 1630 au collège des Jésuites de Quimper, et de partager le mode de vie et la culture des bretonnants, ne peut être que son modèle. L'esprit ouvert et humaniste du Père Bernardin, sa soif de voyage, de rencontre et de partage avec d'autres civilisations, sa vocation de pionnier religieux, ne peuvent qu'en émaner. Malheureusement, il meurt sur le bateau qui le ramène à Bourbon en 1689. Le sort des habitants de l'île aura été sa préoccupation durant les quinze dernières années de sa vie.

7/ Pierre Lenoir, le gouverneur exemplaire du comptoir de Pondichéry, qui installe solidement le commerce des Français en Inde de 1719 à 1735.

Après le décès de Martin en 1706, l'état du comptoir de Pondichéry est devenu chaotique. Les gouverneurs nommés (six en quinze ans) n'ont pas les qualités requises et sèment la zizanie dans la petite colonie. En 1714, les missionnaires jésuites, intolérants à l'égard de l'hindouisme, réussissent à convaincre le gouverneur Dulivier qu'il faut interdire aux Tamouls « *de faire aucunes cérémonies dans leurs pagodes ni ailleurs pendant la 15ne*

⁸⁹⁵ Bernardin de Quimper, personnage célèbre de l'île de La Réunion, www.mi-aime-a-ou.com

*de Pasques, l'octave de St Sacrement, les fêtes de l'Assencion (sic), de l'Assomption, la fête de St Louis, les dimanches, la Toussaint et Noël, comme aussi de ne faire aucunes cérémonies pendant la nouvelle lune au cas qu'elle arrive le dimanche, non plus celles des enterrements au son des instruments ces mêmes jours*⁸⁹⁶ ». Cette mesure provoque le départ de très nombreux commerçants et artisans indiens. Les Capucins, déjà en place depuis le début de l'installation de François Martin, ne partagent pas l'intransigeance des Jésuites, arrivés bien après. L'animosité entre les deux ordres est constante et ne sera jamais atténuée. Lorsque le conseil supérieur les consultent pour décider des mesures à prendre face au départ des Indiens de Pondichéry, les premiers « *ont dit d'une voix commune que dans les occurences présentes, leur avis étoit de permettre aux peuples leurs cérémonies de la manière qu'ils leur étoient permises, lorsque le Gouverneur est arrivé à Pondichéry*⁸⁹⁷ ». Les seconds affirment au contraire « *qu'il falloit se servir de l'occasion qui se présentoit pour abattre la pagode, et que c'étoit un moyen seur pour les faire revenir à la ville*⁸⁹⁸ ». Quel que soit le contexte, il n'y a pas d'anachronisme à juger que ces Jésuites sont particulièrement intolérants et naïfs. Comment peuvent-ils soutenir que la démolition d'un temple hindou puisse inciter les Indiens à avoir de meilleurs sentiments envers les Français et à se réinstaller dans la cité ? Et ils obtiennent malgré tout gain de cause, avec les conséquences qu'on pouvait attendre. « *Encore une raison contre nous qui est plus forte qu'on ne pense, c'est que, conduits par nos religieux missionnaires, nous nous sommes acharnés à détruire plusieurs temples des gentils, quelquefois pour en enlever les pierres, quelquefois pour le seul plaisir de détruire leurs idoles. On a vu (...) nos soldats, excités par leur aumônier, choisir de préférence les temples des habitants pour y faire leurs ordures, sur quoi alarme de tous côtés : les gens du pays nous abandonnèrent, et nous restâmes si seuls qu'on ne trouvait pas un grain de riz ou de blé dans le camp. On fut obligé enfin, pour ne pas mourir de faim, de faire des excuses, de faire nettoyer les temples par nos propres gens et de punir par les verges les soldats qui les avoient insultés*⁸⁹⁹ ». Comment interpréter cette invitation faite aux soldats d'aller déféquer sur les

⁸⁹⁶ Délibération du Conseil Supérieur de Pondichéry du 16 septembre 1714, reproduite en intégralité dans l'introduction du livre *Les Français dans l'Inde, Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Anandarangappoullé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson*, Publication de l'Ecole des langues orientales vivantes, III. Série – volume XV, Nouvelle édition, Surya Editions, Sainte Clotilde (La Réunion), 2010, p 40.

⁸⁹⁷ *Ibid.* Délibération du Conseil Supérieur de Pondichéry du 4 février 1715, *avis des capucins*, p 44.

⁸⁹⁸ *Ibid.* Délibération du Conseil Supérieur de Pondichéry du 4 février 1715, *avis des Jésuites*, p 44.

⁸⁹⁹ Extrait d'un mémoire de Law de Laurisson de 1677, cité dans l'introduction de Julien Vinson écrite en 1893 in *Les Français dans l'Inde, Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Anandarangappoullé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson*, Publication de l'Ecole des langues orientales vivantes, III. Série – volume XV, Nouvelle édition, Surya Editions, Sainte Clotilde (La Réunion), 2010, p 58,

temples hindous ? C'est non seulement un profond irrespect pour les croyances des autres mais surtout de la provocation. En fait, tout sépare les Jésuites - proches de la fastueuse Eglise de Rome, et souvent agents politiques du pape - des capucins, respectant la règle de pauvreté absolue de Saint François d'Assise et vêtus d'une simple bure à capuchon pointu, d'où leur nom. Cette seconde image semble plus proche de celle des moines de la chrétienté celtique. « *A la mort de François Martin, s'ouvre donc une période d'instabilité à Pondichéry*⁹⁰⁰ ».

Pour que l'expansion de la ville reprenne, il faut attendre sa prise en charge par Pierre Lenoir en 1721. Celui-ci est né dans le Maine, province voisine de la Bretagne et qui en possède la mentalité, surtout dans le domaine des relations sociales. Rappelons également que l'article « *Le* » au début d'un nom de famille est souvent typique du milieu populaire breton. Pierre Lenoir n'est donc pas noble mais n'en éprouve, comme la plupart des habitants de l'Ouest, aucun sentiment d'infériorité. Il exerce son autorité sans complexe et, nous le verrons plus loin, avec un souci d'égalité entre les hommes. « *Sous Pierre Lenoir, Pondichéry s'organise et prospère. Pierre Lenoir était né à Vendôme le 23 juin 1683. Nous ne savons rien de ses origines sociales et de sa famille*⁹⁰¹ » si ce n'est que le gouverneur Dulivier qui le précède à Pondichéry est son oncle. Lenoir arrive en Inde au service de la nouvelle compagnie des Indes, celle dite de Law, en 1719. « *Dès cette époque, le rôle de M. Lenoir apparaît déterminant. Une lettre du Conseil Supérieur du 20 février 1720 nous apprend que rien ne se fait à Pondichéry sans son avis*⁹⁰² ». L'ancienne compagnie, créée par Colbert en 1664, n'a pu maintenir ses prétentions. « *Déclarée ruinée en 1708, la compagnie abandonna, comme elle l'avait fait à la fin du ministère de Colbert, son monopole de navigation et de commerce aux Malouins, tout en gardant une rente de 10% sur le profit des expéditions. Les Malouins, eux, surent parvenir à la réussite. Leur expérience du grand large, il est vrai, était ancienne (...) ils se lancèrent dans le commerce des Indes avec les fonds, les bateaux et l'esprit d'entreprise qui avait manqué jusque là (...) Là où la compagnie avait été échoué, ils accumulèrent les bénéfices*⁹⁰³ ». Malheureusement pour eux, en 1717, le banquier ministre Law a les dents longues et souhaite monopoliser tout le commerce français d'outre mer par sa nouvelle société. Si Versailles avait laissé agir librement les Malouins et les autres armateurs de l'Ouest, le commerce français en Inde aurait pu prendre dès cette époque une dimension

⁹⁰⁰ Rose Vincent, *Pondichery, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, série Mémoires n° 24, Paris, 1993, p 74.

⁹⁰¹ *Ibid.* p 75.

⁹⁰² *Ibid.* P 75.

⁹⁰³ René Favier, *Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle*, Collection Synthèse et Histoire, Ophrys, Paris, 1997, p 29 et 30. books.google.fr

jamais atteinte ! Cette perspective d'un enrichissement de la province bretonne sans contrôle étroit de la capitale française est sans doute insupportable au vieux duc d'Orléans qui assure la régence, après la mort de Louis XIV en 1715. Les armateurs malouins doivent encore une fois se soumettre à l'hégémonie parisienne. « (...) leur prétention à exercer pour eux-seuls et sans contrepartie leur nouveau monopole les isole des autres groupes négociants du royaume (...) au moment où la mort de Louis XIV redistribue les cartes politiques. Parfaite réussite négociante, la Compagnie des Indes orientales de Saint-Malo ne peut résister en 1719 aux « Mississipiens » qui rassemblent dans la nouvelle Compagnie des Indes de Law la quasi totalité du grand commerce maritime français. Elle a néanmoins permis à la première Compagnie des Indes orientales d'amorcer une liquidation honorable, avec un quasi équilibre des comptes, le remboursement des dettes en Europe et le maintien minimal aux Indes de Surate, Pondichéry et Chandernagor, utiles marchepieds pour d'autres, plus efficaces ou plus fortunés⁹⁰⁴ ». Ce sont également les bateaux de la compagnie malouine qui, en 1715, importent les premiers plants de café de Moka à Bourbon et prennent possession, au nom du jeune dauphin Louis XV, de l'île Maurice, la rebaptisant Isle de France.

Malgré ce satisfecit et les services rendus à la France, les Bretons n'ont d'autres choix, que d'accepter le rachat de leur compagnie florissante quelques années plus tard. « La nouvelle Compagnie des Indes forme un vaste conglomérat autour de la Compagnie d'Occident, créée en août 1717 pour la mise en valeur de la Louisiane, détentrice depuis août 1718 de la ferme du tabac et depuis le 15 décembre 1718 du monopole de la Compagnie du Sénégal, maîtresse de la traite des Noirs et de la gomme arabique. L'édit de réunion du 23 mai 1719 lui adjoint ceux des Compagnies des Indes orientales et de la Chine, avant qu'elle mette la main le 4 juin 1719 sur la Compagnie d'Afrique, puis en septembre 1720 sur la Compagnie de Saint-Domingue et la traite de la côte de Guinée⁹⁰⁵ ». C'est donc dans ce nouveau cadre administratif qu'intervient Pierre Lenoir, nommé gouverneur à Pondichéry. Ce cadre lui est particulièrement favorable, puisque Law veut concentrer les activités de sa compagnie sur l'Inde et que cette orientation se maintiendra malgré l'échec de son système politique. « De 1719 à 1770, après avoir survécu à l'implosion du « Système », elle fait de Lorient un des ports les plus actifs du royaume. Plus d'un demi million de tonnes sont expédiées vers tous les continents, dont 300 000 reviennent sur les bords du Scorff. Si elle se débarrasse dès 1731 de la Louisiane, n'insiste guère à Moka, encore moins aux Antilles, tout

⁹⁰⁴ Lorient et les Compagnies des Indes : 1666-1794, article du site Internet du service historique du ministère de la défense, <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr>, p 2et 3.

⁹⁰⁵ Ibid. p 3.

en se maintenant au Sénégal jusqu'en 1758, la Compagnie des Indes se spécialise avant tout vers les Indes (plus de 130 000 tonnes de retours), les Iles de France et de Bourbon (plus de 50 000 tonnes) et la Chine (plus de 50 000 tonnes)⁹⁰⁶». Il serait cependant faux de prétendre que tout se passe bien dès 1719. « *Le passage de Law aux affaires et la mise au point du système fut l'occasion d'un retour en force de l'Etat dans le commerce des Indes orientales. Pour le ministre, il convenait, pour assurer le succès d'entreprises lointaines, de réunir toutes les activités commerciales dans une seule compagnie par actions contrôlée par l'Etat* ». Law se trompe évidemment, puisque son entreprise d'Etat, « *c'est l'opinion la plus couramment admise, (...) aurait eu une activité inférieure à celle des Malouins (M. Martineau). En tout état de cause, elle n'assura pas la totalité de l'armement naval et s'effondra avec le système en 1721. Réorganisée à nouveau en 1722, la compagnie abandonna successivement le commerce de Saint Domingue en 1724, celui du Levant en 1730 et celui de la Louisiane en 1731*⁹⁰⁷ ». Et elle n'assurera même pas celui du Canada ! Le centralisme étatique et la concentration à outrance des capitaux d'actionnaires non concernés, plus rentiers que preneurs de risques calculés, prouvent dès le XVIII^e siècle leur inefficacité économique.

A Pondichéry, siège désormais le gouvernement général de l'ensemble des comptoirs français dans l'océan Indien. Toutes les activités de la compagnie en Inde et aux îles Mascareignes sont sous la haute autorité du gouverneur de Pondichéry. Le poste occupé par Lenoir est donc dès le début et restera encore durant de nombreuses années très convoité, surtout par les gouverneurs des autres principaux comptoirs: Dumas aux Mascareignes à partir de 1727 et Dupleix à Chandernagor à partir de 1730. Agé d'une quarantaine d'années, Lenoir leur impose malgré cela sa propre idée de la gouvernance sans faiblesse, parfois avec tolérance, en tout cas avec une grande autonomie à l'égard des directeurs de la compagnie à Paris. *Se révélant d'un caractère entier (...) Il provoque le mécontentement de Benoist Dumas (...) Il s'attire l'animosité du jeune Dupleix (...) Mais il sait, à l'occasion, faire preuve de bienveillance. Il s'était abstenu en 1722 de faire arrêter Benoist Dumas comme il en avait reçu l'instruction des directeurs*⁹⁰⁸». Dumas se préparait alors à épouser la fille du gouverneur du comptoir hollandais de Porto Novo, ce qui était vu comme une trahison. Plus tolérant que les directeurs parisiens, Lenoir considère certainement ses deux opposants comme des hommes de sa trempe, qu'il respecte malgré les conflits. Entre gens au

⁹⁰⁶ *Ibid.* p 3.

⁹⁰⁷ René Favier, *Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle*, Collection Synthèse et Histoire, Ophrys, Paris, 1997, p 30. books.google.fr

⁹⁰⁸ Rose Vincent, *Pondichery, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, série Mémoires n° 24, Paris, 1993, p 76 et 77.

tempérament celtique (Dumas est originaire de la côte atlantique, Duplex a passé toute son adolescence en Bretagne, Lenoir vient du Maine), on ne règle pas ses comptes de cette façon, surtout lorsque c'est Paris qui l'ordonne. Chacun connaît les qualités de marchands et de négociateur de l'autre. Mais Pierre Lenoir est d'abord l'ami du malouin Mahé de La Bourdonnais. Celui-ci en témoigne dans ses mémoires. Il vient alors de s'emparer pour la France, de la ville de Maïhi, future Mahé, sur la côte de Malabar, et envisage de se lancer à titre privé dans le commerce : « *Cette guerre terminée, je tournai toutes mes vues du côté du commerce, et je résolus de rester dans l'Inde pour y armer à mon compte. Mes facultés étaient trop bornées pour rien entreprendre seul ; M. Le Noir, gouverneur de Pondichéry, qui m'honorait de son amitié, vint à mon aide. Nous armâmes le vaisseau Le Pondichéry dont je fus nommé capitaine et subrécargue, et nous fîmes voile pour le Bengale. Les bénéfices de cette première entreprise furent considérables⁹⁰⁹* ». Lenoir n'est alors que gouverneur intérimaire. Pour se lancer ensemble dans les affaires et partir sur le même navire, les deux hommes se font bien totalement confiance. Si Lenoir s'était méfié de Labourdonnais, il ne l'aurait pas accompagné au Bengale, surtout pour une opération privée. Il est évident que cette amitié dépasse le simple cadre de leurs activités respectives et se rattache directement au sentiment profond d'une même origine régionale et d'une culture commune. La Bourdonnais s'en remet donc à Lenoir pour l'instruire dans le commerce, ne doutant pas un seul instant de ses qualités de marchand. C'est d'ailleurs le plus grand compliment fait de son temps à Pierre Lenoir. « *Le nouveau gouverneur, le plus capable des successeurs de Martin... marchand rusé, réfléchi, actif, entêté d'après Malleson, utilise les métaux précieux à payer les dettes de la compagnie à Surate, Chandernagor et autres établissements. Mis en confiance, les marchands indiens font crédit à Pondichéry et la colonie peut attendre l'envoi d'autres fonds de Paris⁹¹⁰* ».

Son refus d'obéissance concernant Dumas, aux directeurs de la compagnie en 1722, qui caractérise bien son tempérament celte, serait-il la cause d'une disgrâce passagère ? Toujours est-il qu'il rentre en France en 1723, officiellement pour raison de santé. Il revient à Pondichéry trois années plus tard, pour reprendre son poste de gouverneur, cette fois comme titulaire, et s'y révèle bâtisseur prévoyant et excellent urbaniste. Il lance la construction de deux casernes et de deux magasins permettant d'entreposer du riz et du blé pour une année de

⁹⁰⁹ *Mémoires historiques de F. B. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillies et publiées par son petit fils, orné du portrait de l'auteur*, Pelicier et Chatet libraires, Paris 1827, p 6. books.google.fr. Ce livre a été mis en ligne par Google. Il est téléchargeable en totalité gratuitement.

⁹¹⁰ Rose Vincent, *Pondichéry, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, série Mémoires n° 24, Paris, 1993, p 77.

consommation. Il fait aussi ouvrir deux grandes avenues pour assurer un meilleur trafic, et ordonne l'édification d'un mur d'enceinte en brique de dix mètres de haut autour des deux villes, la blanche et la noire, pour mieux les protéger de possibles attaques. « *Ainsi sur son initiative, les deux « villes » seront entourées d'une enceinte fortifiée et deux grandes artères principales seront percées, la rue de Madras et la rue de Valdaour qui sont aujourd'hui les rues Gandhi et Nehru. Une autorisation de construire est nécessaire et des ordonnances commandent la destruction des maisons qui ne respectent pas les alignements*⁹¹¹ ». Il proclame ensuite une loi permettant à tous d'emprunter librement ces deux artères, ce qui en Inde n'est pas commun à cause des séparations très strictes entre habitants de caste différente. « *Le gouverneur lutte contre certains interdits de caste frappant en particulier les intouchables qui pourraient gêner la circulation publique. Il fait lire une proclamation à chaque coin de rue et aux portes de la ville par un Français à cheval. Elle est traduite par un interprète tamoul. « Le roi ne veut faire aucune distinction entre ses sujets quelles que soient leurs croyances, leur race, leur richesse ou leur pauvreté, par conséquent, chacun peut, à cheval ou à pallasquin, emprunter pour rentrer chez lui les nouvelles voies percées*⁹¹² ». C'est là un vœu d'égalité qui, s'il paraît difficile à réaliser, témoigne de la mentalité particulière des populations de l'ouest de la France. Rappelons ici l'exclamation du professeur Jules Michelet à ses étudiants au début du XIX^e siècle: « *C'est une gloire pour nos Celtes d'avoir posé dans l'Occident l'idée de l'égalité* », ou encore la remarque du docteur Buquet pour l'époque moderne, à propos des habitants du Maine, province natale de Lenoir : « *Les places, les dignités sont volontiers laissées aux étrangers, parce que les Lavallois veulent tous rester égaux*⁹¹³ ». Le jeune monarque Louis XV, petit fils de Louis XIV, n'a certainement pas reçu cet atavisme et il est bien improbable, comme l'affirme Lenoir, qu'il ne fait aucune distinction de race, de rang et de croyances entre ses sujets ! Le roi de France est un Bourbon, se disant descendant des premiers rois francs, d'une race noble et seule habilitée à s'asseoir sur le trône de France. Que peut représenter pour lui un intouchable ou même un brahmane indien ? Rien de plus qu'un serf de son royaume ou qu'un « libre » français descendant des anciens Gaulois des provinces, qu'il juge inférieurs et sans culture...

Le gouverneur de Pondichéry démontre également des qualités d'intelligence sociale remarquables, lui conférant une grande habileté politique. « *A l'extérieur, M. Lenoir mène une*

⁹¹¹ Serge Brelin, *Une brève histoire de Pondichéry*, texte publié dans la brochure *Il y a 50 ans : Pondichéry. L'intégration des Etablissements français en Inde*, Editions Auroville Press. www.jaia-bharati.org

⁹¹² Rose Vincent, *Pondichery, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, Mémoires n° 24, Paris, 1993, p 80.

⁹¹³ Ces deux citations ont déjà été mentionnées dans le premier chapitre de cette thèse.

politique pacifique. En rapport avec les circonstances, elle est même impeccable, écrit Roger Glachant, relations bonnes avec les princes indigènes, et quasi confraternelles avec les Anglais et les Hollandais⁹¹⁴». Il sait qu'il est à la tête d'une entreprise commerciale pleine d'avenir et d'une ville indienne en forte expansion. A la fin de son mandat de gouverneur, « Vers 1735, Pondichéry est déjà une cité de cent mille habitants⁹¹⁵ ». Même si ce chiffre nous semble exagéré, il témoigne de la formidable activité de Lenoir pendant la quinzaine d'années qu'il passe en Inde. « En 1735, date du retour de Lenoir en France, le chevalier de la Farelle écrit : Cette ville a beaucoup changé sous le gouvernement de M. Lenoir ; elle est changée si avantageusement en toutes choses qu'elle ne serait pas reconnaissable à ceux qui ne l'auraient pas vue depuis dix ans... Pondichéry a les rues plantées d'arbres des deux côtés, ce qui est d'un aspect charmant⁹¹⁶ ». Mais le plus bel hommage d'époque qui lui est rendu est celui de son collaborateur adjoint, Ananda Ranga Poulé : « Comme un jardinier, M Lenoir a amendé le sol, labouré, fumé et préparé pour la culture. Il l'a planté d'arbres qui fleurirent et portèrent des fruits dont il jouit en son temps. M. Dumas dévora le produit. Au temps de M. Dupleix, une tempête a dévasté le jardin⁹¹⁷ ». Remarquons au passage le talent lyrique de Ranga Poulé : celui des métaphores pastorales, comme on peut en trouver de nombreuses dans la poésie d'auteurs bretons du XIXe et du début du XXe siècle⁹¹⁸. Faut-il s'en étonner, puisque le courtier indien témoigne des grandes qualités de Lenoir qui l'a très certainement influencé jusque dans la manière de s'exprimer en français ? Ainsi, parlant des importantes dépenses faites par le gouverneur Dumas en 1736, pour obtenir l'autorisation de frapper de la monnaie indienne, Ananda écrit : « Pour obtenir ce coin (...), M. Lenoir n'aurait pas tant dépensé⁹¹⁹ ». C'est là une façon de s'exprimer typique des Gallos, habitants de l'ouest de la France, et que l'on entend souvent encore de nos jours. « Tant » y est toujours mis pour autant, comme dans l'expression « Gaspille don pas tant ! ». Or, le gouverneur Pierre Christophe Lenoir est bien originaire du Maine où l'on parle la langue gallaise. Pour

⁹¹⁴ Rose Vincent, *Pondichery, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, série Mémoires n° 24, Paris, 1993, p 81.

⁹¹⁵ *Ibid.* p 81.

⁹¹⁶ Serge Brelin, *Une brève histoire de Pondichéry*, texte publié dans la brochure *Il y a 50 ans : Pondichéry. L'intégration des Etablissements français en Inde*, Editions Auroville Press. www.jaia-bharati.org

⁹¹⁷ Rose Vincent, *Pondichery, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, série Mémoires n° 24, Paris, 1993, p 81.

⁹¹⁸ Beaucoup de poètes bretons se servent souvent de la métaphore pastorale pour faire de la poésie engagée. Un exemple parmi d'autres, celui de Tristan Corbière dénonçant la maltraitance des soldats bretons en 1870 dans sa « Pastorale de Conlie » : « Nous allions mendier. On nous envoyait paître ! Et... nous passions à la fin ».

⁹¹⁹ Julien Vinson, *Les Français dans l'Inde, Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Ananda-rangappoullé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson*, Publication de l'Ecole des langues orientales vivantes, III. Série – volume XV, Nouvelle édition, Surya Editions, Sainte Clotilde (La Réunion), 2010, p 69 et 70

information, le coin de frappe est une épaisse plaque de métal, sorte de moule très dur sur lequel on frappe les pièces de monnaie afin d'y imprimer leur valeur, leur nom (roupie ou pagode) et des marques spécifiques du pays et de l'Etat dont elles dépendent. Mais la réflexion d'Ananda Ranga Poullé témoigne surtout du souci constant du gouverneur Lenoir de ne pas dépenser inconsidérément le budget dont il dispose.

A son retour en France, celui-ci occupe durant quelques années un poste de directeur de la Compagnie des Indes, qu'il assume avec dignité et discrétion. Cette magistrature n'est sujette à aucun retentissement particulier, ni en bien ni en mal. « *M. Lenoir (...) était un négociant sagace, affable et sympathique. Il était versé dans les affaires de l'Inde*⁹²⁰ », dit de lui le professeur Eugène Herpin en 1905, ce qui corrobore l'avis très favorable à son sujet, de Ananda Ranga Poulé, cent soixante ans auparavant. Il nous semble plutôt rare qu'un gouverneur soit jugé affable et sympathique. La plupart de ceux officiant dans l'océan Indien au XVIIIe siècle ont plutôt laissé l'image d'individus autoritaires, jaloux de leurs titres et peu soucieux de paraître aimables aux yeux de leurs subalternes, ce qui n'enlève rien par ailleurs à leurs qualités d'administrateur et de commandant.

8/ Mahé de la Bourdonnais, le fin stratège de la flotte française, assurant l'essor des îles Mascareignes, présent dans l'océan Indien de 1723 à 1747.

Même si les projets français concernant les Indes semblent presque compromis en 1712, une grande partie des navires de la compagnie ayant été revendue et la situation dans le comptoir de Pondichéry étant redevenue instable, certains particuliers continuent à croire à l'entreprise coloniale. Mahé de la Bourdonnais confirme bien, dans les mémoires qu'il écrit à la fin de sa vie, que « *La compagnie des Indes créée dans les beaux jours du siècle de Louis XIV était rentré dans le néant en 1712*⁹²¹ ». Pourtant, en 1713, le ministre Pontchartrain reçoit le mémoire d'un inconnu qui conseille pour la France de prendre possession de l'île Maurice, celle-ci possédant des ports naturels, ce qui manque cruellement à l'île Bourbon: « *On ne répétera pas ici combien cette île est nécessaire aux sujets du Roi (...) La nation ne saurait avoir trop de colonies, manquant absolument de ports en propre dans tout l'Océan oriental, parce que ces faits sont trop connus. On se contentera seulement de dire que la France serait*

⁹²⁰ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection L'amateur averti, Rennes, 1997, p 36.

⁹²¹ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 3.

*bien malheureuse si elle n'osait s'emparer d'un bien libre et abandonné parce qu'on penserait que les Anglais y auraient quelques vues, étant plutôt un soupçon qu'une certitude, cette île leur étant au fond inutile puisqu'ils ont celle de Sainte-Hélène en deçà du Cap de Bonne-Espérance*⁹²². Il est fort possible que ce conseil soit celui d'un Malouin. Car, si les affaires de la compagnie sont au plus mal, celles des Messieurs de Saint Malo sont florissantes. En 1715, sur ordre du jeune roi Louis XV, le capitaine breton Guillaume Dufresne, qui se trouve à Moka pour y charger des plants de café destinés à Bourbon, part prendre possession de l'île Maurice qu'il rebaptise Isle de France. Un an plus tard, les directeurs de la compagnie moribonde demandent au ministre de la Marine « *que l'île Maurice dont elle a fait prendre possession le 20 septembre 1715 (ce qui était inexact, c'est le gouvernement royal qui avait fait prendre possession de Maurice, en son propre nom, par les capitaines malouins) soit nommée île d'Orléans et unie à son domaine suivant l'Édit de son établissement (de 1664), que ces deux îles ne fassent qu'un gouvernement*⁹²³ ». Ils ne seront pas écoutés. Le nom de la toute nouvelle colonie française restera « Isle de France ». Le Breton malouin Mahé de la Bourdonnais va en devenir un des plus grands hommes historiques. Pour en terminer des critiques faites à cette triste compagnie des Indes fondée par Colbert, notons l'avis d'Eugène Herpin : « *Qu'était alors la compagnie des Indes à Bourbon ? Une simple compagnie de marchands, sur laquelle les pièces comptables de l'époque (greffe de l'île Bourbon) fournissent vraiment de curieux renseignements. Seule, elle avait le droit d'importation, et c'est avec cent pour cent de bénéfice qu'elle revendait couramment les marchandises que ses navires apportaient d'Europe. Elle ne faisait la traite des Noirs qu'avec un minimum aussi de cent pour cent de bénéfice*⁹²⁴ ». Les directeurs à Paris, qui ordonnent et profitent de ces règlements de commerce, sont donc sans aucun scrupule vis-à-vis de la misère des colons qu'ils ont envoyés à l'autre bout du monde, et prêts à faire de l'argent, beaucoup d'argent, avec le trafic le plus ignoble, la traite des Noirs, alors que les statuts de leur compagnie interdisent l'esclavage. La nouvelle compagnie de Law ne fera pas mieux en matière d'humanisme. Si les comptoirs français dans l'océan Indien arrivent malgré tout à se développer au point de devenir des colonies prospères, c'est bien grâce à des hommes volontaires de la trempe d'un Mahé de la Bourdonnais.

⁹²² *Histoire des Iles Mascareignes*, in *Histoire de la Compagnie des Indes... et des Mascareignes, Le commerce des Indes aux mains des Malouins, 1706- 1719*, de P. Le Pat et Enguerrand, site Internet intitulé *Histoire de l'île de Groix et de la famille Gourong*, mise à jour en mars 2008, enguerrand.gourong.free.fr .

⁹²³ *Ibid.* suite.

⁹²⁴ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection L'amateur averti, Rennes, 1997, p 52 et 53.

Celui-ci naît à Saint Malo en 1699. Il dit en 1748 que sa « *famille (...) jouissait d'une modeste aisance*⁹²⁵ ». La notion d'aisance est subjective et dépend du milieu auquel on se rattache. Si La Bourdonnais est orphelin très jeune, son père possède quelques biens. Mais il veut sans doute donner de lui l'image de quelqu'un qui n'était pas habitué aux fastes, et s'est surtout enrichi par son travail, ce qui n'est pas faux. « *Sa famille était fort aisée et de bonne noblesse. Mais dédaigneux de la particule comme l'étaient les gentilshommes malouins, le futur vainqueur de Madras se faisait appeler simplement Mahé. Aussi, arrivé à l'âge de quarante ans, ignorait-il absolument qu'il appartenait à la noblesse, ou tout simplement à cette fameuse bourgeoisie de Saint Malo qui, du reste, avait reçu le droit de porter l'épée et jouissait de tels privilèges, qu'elle s'estimait l'égal de la première aristocratie du royaume. Quoiqu'il en soit, la famille Mahé, elle, se considérait comme noble, et pour cette raison, au mois d'octobre 1742, elle empêcha le cardinal Fleury d'adresser à notre illustre compatriote des lettres de noblesses, en récompense des services qu'il avait rendus à la Compagnie des Indes*⁹²⁶ ». Cette assertion d'Eugène Herpin est confirmée par l'intéressée lui-même, et l'analyse qu'il fait est très intéressante. Elle démontre que les nobles bretons n'accordent que peu d'importance au nom de famille se rattachant au sang, critère si fondamental pour la noblesse française. Les Montfort, derniers ducs bretons, n'ont pas de particule, pas plus que les Rohan ou les Laval, bien avant le XVI^e siècle. Mahé n'a donc pas besoin des lettres de noblesse du roi de France (noblesse de robe) pour faire reconnaître son rang (noblesse de sang). La particule « de » en Bretagne, mais également dans tout l'ouest, ne se rattache qu'au sol que l'on possède, « *mon lieu*⁹²⁷ » comme le souligne l'avocat Pierre Audouys, propriétaire d'une des plus importantes baronnies angevines, mais qui ne se dit pas baron. D'ailleurs, « *Le mépris populaire pour les bourgeois gentilshommes transparait dans l'expression faire un boudin : c'est marier un homme noble avec une riche roturière ; le mari fournit le sang et la femme la graisse qui s'entend l'argent (...) Quand au gentilhomme de Beauce qui se tient au lit pendant qu'on refait ses chausses, sa réputation est ancienne et durable*⁹²⁸ ». La Beauce, c'est le bassin parisien, l'arrière pays de la cour de Versailles, une des meilleures terres à blé de France. Beaucoup de nobles beaucerons ont abandonné leurs riches propriétés pour la cours du roi où ils peuvent se montrer et faire valoir leurs titres. Ce n'est pas le cas du

⁹²⁵ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 2.

⁹²⁶ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, p 39.

⁹²⁷ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 267.

⁹²⁸ *Ibid.* p 251.

malouin Mahé, qui avoue n'avoir « *jamais beaucoup consulté les titres de sa famille* ⁹²⁹ » et rêve surtout que de faire carrière sur les bateaux. « *A Saint Malo (...) tout le monde était marin, affirme Herpin. Dans les familles les plus aisées, les garçons étaient embarqués, comme mousses, aussitôt après leur première communion. Ainsi, un curieux manuscrit local constate que les garçons de Saint Malo n'étaient jamais plus de sept ou huit à suivre le catéchisme de la deuxième communion. Le jeune Bertrand suivit donc le sort commun, et à l'âge de dix ans il fit son premier voyage dans les mers du Sud* ⁹³⁰ ». Cet embarquement dès le début de l'adolescence n'est pas spécifique à Saint Malo. Dans tous les ports il doit en être ainsi, pour la navigation marchande et la pêche comme pour la marine royale, mais la différence de traitement des mousses ⁹³¹ à bord tient naturellement au prestige des navigateurs. « *C'était l'époque où les corsaires malouins rapportaient de leurs brillantes croisières de somptueuses richesses, et certes leur retour triomphal était bien de nature à frapper l'imagination d'un enfant aux goûts aventureux (...) A ce moment, l'émule du petit François de la Bourdonnais était Duguay-Trouin. (...) Au sommet de sa gloire, et vainqueur de Rio de Janeiro, il revenait en France, couvert de lauriers et chargé de butin* (...) ⁹³² ».

François-Bertrand Mahé devient ainsi un marin aguerri. « *Après mes deux premiers voyages (en 1709 puis en 1713 dans l'océan Indien et la mer de Chine), j'en fis durant les années 1716 et 1717, un troisième dans les mers du Nord, et en 1718, un quatrième dans les mers du Levant* ⁹³³ ». A l'âge de vingt ans, il a donc couru sur tous les océans et y a appris, grâce à un aumônier de bord, les connaissances de l'époque sur la navigation, particulièrement la mathématique et la science nautique. Cette éducation sur le tas sera essentielle dans ses prouesses ultérieures. Le mot « prouesses » n'est pas excessif. Il s'engage dans la nouvelle compagnie des Indes et va y accomplir des faits de navigation et des faits d'arme hors du commun. « *Ce fut en 1719 que je m'embarquai pour la première fois au*

⁹²⁹ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 53.

⁹³⁰ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection L'amateur averti, Rennes, 1997, p 40.

⁹³¹ La condition de mousse est à cette époque, et elle le restera longtemps, particulièrement dure. L'adolescent est condamné à faire toutes les sales corvées du bord : nettoyage des ponts, évacuation des tinettes, épluchage des légumes, rinçage des marmites. Les plus agiles grimpent par les haubans jusqu'au plus hautes voiles. Ils sont souvent maltraités, recevant les coups violents des boscos colériques et se retrouvant, s'ils se rebiffent, à la cale parfois sans nourriture. Lire, à ce sujet, l'une des nouvelles de notre recueil « *Ker Anna, l'âme celte de Bourbon* » paru chez Grand Océan (Saint Paul de La Réunion) en 1999 et intitulée « *Journal d'un mousse* ».

⁹³² Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection L'amateur averti, Rennes, 1997, p 39 et 40.

⁹³³ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 3.

service de la compagnie des Indes, en qualité de lieutenant. Nous fîmes voile pour Surate, et, dès 1723, je retournai dans l'Inde comme premier lieutenant (...) Ce fut dans ce voyage que je trouvai l'occasion de rendre à la Compagnie un service assez signalé. Le vaisseau Le Bourbon coulait bas, manquait de tout, et il n'y en avait point d'autre pour le secourir. Je risquai le passage de l'île Bourbon à l'île de France sur une simple chaloupe, j'en ramenai un vaisseau qui vint au secours du Bourbon et le mit en état de faire son retour en France. A peine y étais-je moi-même, que la Compagnie m'éleva au grade de second capitaine, et ce fut en cette qualité, que je me rembarquai pour les Indes, en 1724. Dans ce voyage, M. Didier, ingénieur du roi, voulut bien m'enseigner la fortification et la tactique⁹³⁴». L'exploit accompli par Mahé, de traverser les cent cinquante kilomètres séparant les deux îles sœurs des Mascareignes, nous semble quasiment infaisable seul à la rame, comme le prétend Eugène Herpin. Le courant est contraire, et la mer y est le plus souvent forte⁹³⁵. D'autre part, le Bourbon coulant bas, comment un autre navire peut-il le rétablir et lui permettre aussitôt de réaliser la longue traversée vers l'Europe, avec tous les dangers de la navigation que cela représente? Si, comme il le dit, c'est grâce à ce sauvetage que le malouin est promu capitaine, acceptons le ! A partir de cette date, « notre » homme va devenir un véritable « héros ».

En 1726, à sa demande, il fait partie de l'expédition partant de Pondichéry pour aller faire le siège de Mayali ou Maïhi sur la côte de Malabar. Il s'y illustre encore en inventant une méthode de débarquement par chalands afin d'éviter les tirs des assiégés. La reddition du fort se fait dans des conditions confuses, les Indiens effrayés par cette invasion se décidant « à entrer en arrangement⁹³⁶ » selon La Bourdonnais, Mahé ayant été « prise à la suite d'un combat sanglant⁹³⁷ » selon les archives coloniales du Ministère de la Marine⁹³⁸. « Certains chroniqueurs émettent l'hypothèse que c'est à partir de cette époque que le village prit le nom de "Mahé"⁹³⁹ ». Comme nous l'avons dit à propos de Lenoir, après cette conquête, le Malouin se lance à titre privé dans les affaires commerciales au Bengale et il s'y enrichit

⁹³⁴ *Ibid.* p 4 et 5.

⁹³⁵ Nous en avons l'expérience, ayant pratiqué la pêche côtière plaisancière à La Réunion dans les années 93 à 96, avec une barque Risdal de sept mètres vingt et un moteur hors bord de 10 chevaux, sur la côte Nord-Est de l'île. Malgré l'énergie mécanique, nous avons failli, un jour de gros temps, ne pas rentrer au port de Sainte Marie. A la rame, il y a bien peu de chances que nous serions encore de ce monde aujourd'hui.

⁹³⁶ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 6.

⁹³⁷ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection *L'amateur averti*, Rennes, 1997, p 44, note de bas de page n° 1.

⁹³⁸ François Lebrun, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, 2001, p 44, note de bas de page n° 1.

⁹³⁹ Denis Piat, *Biographie de Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais (1699-1753)*, site de l'association des amis de Mahé de la Bourdonnais, www.labourdonnais-association.org

beaucoup. Puis il continue à boulinguer sur la mer des Indes, rendant service au Portugais dont deux navires sont en perdition à Moka, servant même d'arbitre dans un conflit qu'ils ont avec l'iman du Yemen, détruisant les pirates d'Angrias et menaçant de leur prendre Mombaze sans le paiement d'un tribut. Après deux ans passés au service du roi du Portugal, La Bourdonnais décide de rentrer à Saint Malo en 1733 pour s'y marier. En pleine gloire, il y épouse Marie-Anne Le brun de la Franquerie, fille d'un directeur de la compagnie des Indes et obtient l'année suivante le poste de gouverneur général des îles de France et de Bourbon. En 1735, il part pour les Mascareignes, sa jeune épouse étant du voyage. Il y retrouve beaucoup de ses compatriotes bretons. Herpin force un peu le trait en écrivant « *Combien ils sont nombreux ceux de chez nous qui dorment dans les petits cimetières de Saint Paul, Saint Pierre, Sainte Suzanne... au pied des églises édifiées dans ces lointains et beaux pays, par la foi admirable de nos ancêtres !* ». Les Bretons ont certes beaucoup compté dans les premiers peuplements des deux îles et même après. Damien Aupiais en répertorie 30% parmi les immigrants à l'île Bourbon de 1665 à 1805. Mais la grande majorité des immigrants européens durant cette période proviennent d'une région beaucoup plus vaste que la Bretagne, le grand Ouest, ces gens-là, nous l'avons suffisamment démontré, ayant tous à peu près une même mentalité fortement empreinte de caractères celtiques, comme les Bretons.

Une quinzaine d'années avant la venue de La Bourdonnais comme gouverneur des Mascareignes, le « *lieutenant de frégate (...) Joseph de Beauvillier de Courchant fut envoyé à Bourbon pour y mettre en place l'épopée du café (...) Il fit bien plus que remplir son contrat*⁹⁴⁰ ». Le nouveau gouverneur y trouve pourtant une « *colonie languissante. Il en fera une place forte et prospère*⁹⁴¹ » bien qu'il n'y reste que trois mois, préférant établir la direction générale des deux îles au port Louis sur l'île de France. Il serait trop long ici de décrire tous les services qu'il y rend. L'île Maurice doit toute sa fortune passée à Mahé de la Bourdonnais et elle lui rend bien aujourd'hui, alors que les Réunionnais sont plutôt partagés quant à l'avis qu'ils ont en général du personnage historique. « *Les colons de Bourbon lui vouèrent une solide inimitié, preuve qu'ils n'approuvaient pas ses méthodes autoritaires et sectaires*⁹⁴² » écrivions-nous en 2002. Lui ont-ils jamais pardonné d'avoir préféré l'île sœur ? Certes, il a sa statue, trônant à Saint Denis sur l'ancienne place du gouvernement devenue place de la préfecture. La Bourdonnais fut un administrateur de mérite mais il fut aussi,

⁹⁴⁰ Raoul Lucas et Mario Serviabile, *Les gouverneurs de La Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987, p 36.

⁹⁴¹ *Ibid.* p 43.

⁹⁴² Dominique Aupiais, « *Vers un destin commun. Les Petits Blancs, les Noirs et les autres communautés de l'île de La Réunion*, Editions JFR/ Grand Océan, collection *Mor Braz*, Saint Paul de La Réunion, 2002, p 18.

comme son prédécesseur Pierre Dumas, le grand promoteur de la chasse aux marrons et de la traite des Noirs. A Bourbon et à l'Isle de France, « *on estime que Mahé de la Bourdonnais en fit venir 1000 à 1200 par an pendant dix ans*⁹⁴³ ». Nous aurions de la peine à lui donner un inconditionnel satisfecit à la vue de ces seuls chiffres. Le besoin de main d'œuvre ne peut justifier la manière avec laquelle ces transferts massifs de populations se sont faits. Il n'y a pas d'anachronisme à penser que l'esclavage et surtout le déracinement insupportable subi par les Noirs d'Afrique et de Madagascar ne pouvaient se faire, même à cette époque, sans un gros problème de conscience chez un être intelligent comme Mahé de la Bourdonnais, breton de surcroît. S'il ne l'a pas eu, c'est qu'il était, comme nous l'avons affirmé en 2002, « *un piètre humaniste* ». Mais il a heureusement d'autres qualités humaines, nous allons le voir, liées essentiellement à son atavisme celtique.

Le nouveau gouverneur des Mascareignes voit rapidement les avantages que présente l'Isle de France : « *L'île Bourbon ayant le désavantage de n'avoir aucun port, ni même une rade sûre, on la destina seulement à la culture du café. Quant à l'île de France, elle possède deux ports, ce qui la rend très importante pour notre commerce (...) dans l'Inde et en Chine*⁹⁴⁴ ». Mais il constate aussi l'esprit de liberté des colons des deux îles : « *La subordination et l'indiscipline leur étaient si peu connues, et les révoltes si communes* ». Mahé doit pourtant bien savoir d'où viennent la plupart de ces gens ? De l'ouest de la France, où les habitants n'acceptent pas aussi facilement qu'ailleurs l'autorité du premier venu. Il poursuit : « *Et ce qui doit encore mieux faire sentir jusqu'à quel point régnait l'esprit d'indépendance, c'est que les officiers eux-mêmes trempaient dans ces révoltes*⁹⁴⁵ ». Il fait ainsi la démonstration de la mentalité celtique que les colons ont retrouvée dès qu'ils ont été éloignés de la pression étatique exercée sur la France continentale. A force de persévérance et de preuves d'efficacité, il réussit à maîtriser ce petit monde et en obtient des résultats remarquables, puisqu'il assure à la fin de sa vie que « *Aujourd'hui les îles ont amplement de quoi fournir à la nourriture de leurs habitants, surtout depuis que j'y ai introduit la culture du manioc*⁹⁴⁶ ». Son autosatisfaction n'est pas usurpée. Dès son arrivée aux Mascareignes, « *président du conseil supérieur, il se met immédiatement au travail et, avec une énergie sans pareille, fonde à l'Isle de France une véritable colonie structurée et durable, ranime*

⁹⁴³ Alain Roman, *Saint-Malo au temps des négriers*, Editions Karthala, 2001, p 223.

⁹⁴⁴ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 12.

⁹⁴⁵ *Ibid.* p 13.

⁹⁴⁶ *Ibid.* p 16.

l'économie de l'île Bourbon et ne néglige pas l'île Rodrigues où il nomme un Administrateur dès 1736. Il donne une priorité à l'installation d'une solide base navale au Port-Louis. Celle-ci rendra tant de services à la France, que l'Angleterre, qui s'en était emparée en 1810, refusera de la rendre en 1815 au Traité de Paris⁹⁴⁷ ». Nous n'insisterons pas sur tout ce que La Bourdonnais a fait pour le développement du dynamisme économique et social des trois îles. Construction de chemins, de magasins, d'hôpitaux, d'arsenaux, de batteries, de fortifications, de logements pour les officiers, de bureaux, de moulins, de ponts, d'aqueducs, de quais et même de chantiers navals : l'œuvre de cet homme est phénoménale. Et elle provoque une émulation contagieuse de toute la colonie, à part, bien entendu, quelques ingénieurs récalcitrants et autres capitaines de vaisseaux, jaloux des succès du gouverneur, et qui vont se plaindre auprès de la compagnie à Paris. « Je fais construire des navire, écrit-il au secrétaire d'Etat à la Marine, et nous sommes les seuls Européens qui aient dans l'Inde un port où l'on travaille à la construction⁹⁴⁸ ». Il reconnaît qu'il n'a « pu parvenir à ce point sans faire beaucoup de mécontents. Personne n'avait rien à me reprocher à cet égard (...) Mais pour satisfaire à son ressentiment, on prétextait d'autres sujets de plainte⁹⁴⁹ ». Lorsqu'il rentre en France en 1740, après le décès de deux de ses enfants et de son épouse, on lui fait part de certains de ces griefs: « Vous êtes, me disait-on, un peu dur, et vous traitez trop rudement l'habitant et même l'officier⁹⁵⁰ », ce qui n'est peut-être pas faux. Mais les ouvriers des îles s'en plaignent-ils réellement ? « Je fus d'abord rebuté, écrit-il, de la façon et de la négligence avec laquelle les ouvriers travaillaient (...) Je cherchai un remède à ce mal, je n'en trouvai point d'autre que de les mettre à l'entreprise. J'eus beaucoup de peine à y réussir, mais en me retournant j'y ai parvenu de façon que tous les ouvriers travaillent pour leur propre compte. Il est vrai que le prix est en quelque partie trois fois fort que celui de France, malgré cela les ouvrages coûtent trois fois moins à la Compagnie qu'auparavant et les travaux avancent trois fois plus vite (...) et il y a trois fois plus d'ouvrage fini qu'il ne s'en était jamais fait⁹⁵¹ ». La plupart de ses chefs d'équipe, maçons et charpentiers de marine, ont été recrutés en Bretagne et sont probablement d'anciens tâcherons libres, peu habitués à être commandés. Il est remarquable que ce système du travail à la tâche, pour son propre compte, s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les Mascareignes et qu'on obtient toujours ainsi de bien

⁹⁴⁷ Denis Piat, *Biographie de Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais (1699-1753)*, site de l'association des amis de Mahé de la Bourdonnais, www.labourdonnais-association.org

⁹⁴⁸ Philippe Haudrère, *La Bourdonnais, marin et aventurier*, Editions Desjonquères, Paris, 1992, p 54.

⁹⁴⁹ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 26.

⁹⁵⁰ *Ibid.* p 29.

⁹⁵¹ Philippe Haudrère, *La Bourdonnais, marin et aventurier*, Editions Desjonquères, Paris, 1992, p 50 et 51.

meilleurs résultats⁹⁵². On retrouve là le goût pour le travail libre sans hiérarchie pesante, goût de la liberté si typiquement celtique. « *Mi aimé pa ki komand a moin* » déclarait notre beau-père créole, Charles-Léo Maillot dit Lolo, racontant dans les années 1980 la misère qu'il avait vécue comme petit planteur, charron et menuisier dans les hauts de Sainte Marie au milieu du XXe siècle. Si La Bourdonnais fait baptiser le premier « gros » bateau de 80 tonneaux sorti de ses chantiers du port Louis, *La Créole*, ce ne peut être que pour encourager la fierté de ses constructeurs. Il montre ainsi le sentiment d'appartenance aux îles, qu'il est en train de faire naître chez ses ouvriers, en résistance aux dictats de la Compagnie des Indes, venus de Paris. Cela doit naturellement agacer quelques ingénieurs sur place et des directeurs en France. Par contre, les accusations que ceux-ci lui portent de malhonnêteté financière (prélèvement de 200 à 300% sur les marchandises ou les esclaves importés, spéculation sur la monnaie introduite, enrichissement personnel au détriment de la compagnie) seront bien réfutées, puisqu'il en ressortira blanchi lors de son procès en 1751, malheureusement trop tardivement pour sa santé. Il est indéniable qu'il s'est enrichi considérablement dans le commerce d'Inde en Inde, et ses protecteurs en France avec lui, dont Orry, le contrôleur général des finances de Louis XV. Mais la compagnie n'interdisait pas ce commerce, même si elle le restreignait par des règlements. Pour sa défense, le professeur Haudrière écrit : « *Lorsque le gouverneur fait des affaires au mépris des règlements de la Compagnie, il n'est pas le seul à le faire*⁹⁵³ ». En Bretagne en 1740, Mahé prend connaissance des reproches qu'on lui fait et apprend qu'on aurait désigné en secret son remplaçant pour les Mascareignes. « *On m'accusait d'avoir excédé les habitants de l'île Bourbon, en exigeant d'eux quantité de jours d'esclaves, sous prétexte de travaux publics, mais pour les employer en effet à mon profit personnel (...) Ce fut pour des ouvrages très pressants et ordonnés par le ministère (...) D'ailleurs comment aurais-je pu employer ces noirs à mon profit particulier, moi qui n'est jamais eu un pouce de terrain dans l'île Bourbon, et qui jamais, par conséquent, n'y a fait le moindre ouvrage pour mon compte ? (...) On osait assurer que je m'étais emparé de tous les nègres que la compagnie envoyait aux îles (...) et que je les revendais à deux ou trois cents pour cent de bénéfice. Pendant le temps de mon gouvernement, je n'avais acheté qu'environ trente nègres pour me servir de domestiques, et non pour les revendre. Loin d'en avoir jamais vendu aucun,*

⁹⁵² Il y a encore peu d'années, beaucoup de constructions d'édifices à La Réunion se faisaient en régie. Une équipe d'ouvriers prenaient en charge la totalité des travaux moyennant un montant global fixé à l'avance. Ce système a été interdit parce qu'il favorisait l'emploi non déclaré, appelé couramment travail au noir...

⁹⁵³ Philippe Haudrière, *La Bourdonnais, marin et aventurier*, Editions Desjonquères, Paris, 1992, p 109.

*je les avais donnés à différentes personnes lorsque je quittais les îles*⁹⁵⁴». Déjà profondément affecté par le décès de son épouse, le Breton envisage de démissionner. Mais, la guerre menaçant entre l'Angleterre et la France, les ministres de Louis XV le maintiennent à son poste de gouverneur en y adjoignant une mission militaire à la tête d'une forte escadre. Il saute alors sur cette occasion unique de s'illustrer comme il l'avait fait auparavant. Le projet ne convient guère aux directeurs de la Compagnie des Indes qui se rappellent la terrible déconvenue de l'escadre de Perse en 1674. Mais La Bourdonnais n'est pas De La Haye, et il va le démontrer de façon remarquable. Même les Anglais, souvent battus par ses troupes, lui voueront un respect à peine voilé.

Il repart donc de Lorient en 1741, pour l'océan Indien, à la tête de cinq navires bien armés. « *Tous leurs équipages pouvaient monter à douze cents hommes de mer et environ cinq cents soldats*⁹⁵⁵ ». En mer, le capitaine Mahé s'aperçoit que les trois quarts des matelots n'ont encore jamais navigué et presque tous, jusqu'aux soldats, ne savent pas ce qu'est un canon ou un simple fusil. Profitant d'une escale au Brésil, il les forme lui-même. Arrivé à l'Isle de France, il apprend que les Marattes menacent d'assiéger Pondichéry. Il vole alors au secours du principal comptoir français en Inde. Mais le gouverneur Dumas a réussi à dissuader les Indiens de leurs intentions et lui apprend que c'est le comptoir de Mahé qui est maintenant assiégé. « *La bonne conduite de M. Dumas, qui en était alors le gouverneur, avait empêché les Marattes d'entreprendre le siège. Mais M. Dumas m'annonça que l'escadre pouvait être fort utilement employée ailleurs, et que notre comptoir de Mahé était en très grand danger. En effet, il était bloqué, depuis dix huit mois, par les gens du pays. Le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry me proposèrent en conséquence d'y porter secours : je ne balançais pas, et je mis à la voile le 22 octobre*⁹⁵⁶ ». Le Malouin repart donc pour la côte de Malabar et, dans un combat stratégique héroïque, force les assiégeants à fuir. Il négocie la paix avec leurs chefs et retourne rapidement vers les Mascareignes, pour préparer ses troupes à la guerre contre l'Angleterre. « *L'expédition de Mahé terminée, les îles de France et de Bourbon cultivées, fortifiées et mises hors d'insulte, je n'envisageai qu'un avenir favorable, et j'appelais la guerre comme le moyen le plus sûr de ruiner dans l'Inde les ennemis de la France*⁹⁵⁷ ». Malheureusement, la compagnie a obtenu le rappel de l'escadre

⁹⁵⁴ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et Chatet, libraires, Paris, 1827, p 29 et 30.

⁹⁵⁵ *Ibid.* p 44.

⁹⁵⁶ *Ibid.* p 47 et 48

⁹⁵⁷ *Ibid.* p 53.

française vers la France. A son grand regret, le gouverneur doit la laisser partir. Il ne croit absolument pas aux accords de neutralité que la compagnie française prétend avoir conclu avec la compagnie anglaise. La Bourdonnais est un militaire. Il sait bien qu'en temps de guerre ces accords privés ne tiendront pas, et il a encore une fois raison. Mais il ne baisse pas les bras et, avec les petits moyens dont il dispose, fait achever la construction d'un navire de 500 tonneaux à Port Louis, fait radouber le Bourbon qui revient des Indes, et interdit aux autres bateaux de commerce de prendre la mer. Ces navires au moins seront sauvés. Car ce qui devait advenir arrive : presque tous les convois marchands français sont pris par les Anglais. Dupleix, le gouverneur de Pondichéry, demande l'aide de La Bourdonnais pour tenter d'enrayer le désastre. Celui-ci ne dispose à l'île de France que de quatre moyens vaisseaux pouvant être armés de canons, et de son propre navire « *bon voilier et propre à servir de découverte* ⁹⁵⁸ ». Le naufrage d'un vaisseau de ravitaillement sur les récifs de l'île d'Ambre, le Saint Gérard, n'incite guère les habitants à s'engager sur ces navires de combats. Il achète alors pour le compte de la compagnie deux ou trois cents Noirs (c'est lui qui le dit) en provenance d'un bateau arrivant à Port Louis. Son escadre est enfin prête en mai 1745. Début 1746, il reçoit de France quatre navires et l'ordre du ministre de les armer en guerre et d'y adjoindre les vaisseaux dont il dispose. Avec cette formation, il se rend à Madagascar où il a déjà envoyé des bateaux de ravitaillement. Mais ils sont pris dans la tempête. Deux bâtiments s'échouent sur les récifs. D'autres démâtent et prennent l'eau. Le gouverneur lui-même sauve le sien de justesse. Malgré cette infortune, il fait réparer les avaries sur la petite île de Marotte, dans la baie d'Antongil, et peut repartir en juin 1746 vers l'Inde, avec neuf vaisseaux et trois mille trois cents hommes, dont sept cent vingt Noirs et quatre cents malades. Il en a déjà perdu une centaine, surtout à cause des épidémies tropicales.

C'est dans cet état qu'ils arrivent en vue de la côte de Coromandel où une forte escadre anglaise les attend. Un combat acharné s'engage durant une journée entière. Le lendemain, au petit matin les Anglais s'éloignent. La Bourdonnais voudrait les poursuivre afin de détruire définitivement leur flotte, mais son propre état de santé et celui de ses troupes ne le permet pas. Il décide donc de mettre le cap sur Pondichéry. Là, il est reçu sans amabilité par le gouverneur Dupleix. « *Oubliant que nous étions égaux, et chacun à la tête de gouvernements indépendants l'un de l'autre, (il) me fit connaître, par des hauteurs déplacées, le fond de son caractère vain et jaloux* ⁹⁵⁹ ». Ces deux hommes ne sont pas faits pour

⁹⁵⁸ *Ibid.* p 64.

⁹⁵⁹ *Ibid.* p 88.

s'entendre. Il semble bien que Dupleix, après plusieurs années passées en Inde, occupant désormais les plus hautes fonctions, a un peu oublié l'héritage social qu'il a reçu en Bretagne. Pour Mahé, cette attitude est inacceptable, d'autant plus que ses officiers sont eux aussi victimes du même affront de la part du gouverneur de Pondichéry. « *Je sus maîtriser toutes les petites gens qui, dans cette occasion, échappèrent à M Dupleix ; et l'insensibilité que je fis paraître amortit la chaleur qui commençait à s'emparer des esprits. Occupés d'objets plus importants que ceux des rangs et des prérogatives, je m'appliquai à dresser un plan de campagne, dont je fis part à M. Dupleix*⁹⁶⁰ ». On retrouve là deux traits essentiels du tempérament celtique : le souci d'égalité et de respect, mais surtout la préférence pour l'efficacité et la compétence avant les considérations de rang ou de titre...

Mahé et Dupleix envisagent cependant de tenter le siège de Madras, la place forte des Anglais, voisine de Pondichéry. Malgré leur haine réciproque, ils finissent par tomber d'accord, Dupleix refusant cependant à La Bourdonnais de lui remettre tous les canons et les munitions que celui-ci réclame. Le Malouin prétend également que même l'eau qu'on lui a fournie est si mauvaise « *qu'elle donna des flux de sang à une grande partie des hommes de l'équipage*⁹⁶¹ ». En fait, il est lui-même atteint du scorbut comme beaucoup de ses marins, mais il veut malgré tout anéantir l'escadre anglaise et se lance à sa recherche. Au comptoir batave de Négapatam, il fait arborer le pavillon hollandais afin de tromper les navires britanniques qui sont en vue. Ceux-ci ne sont pas dupes et s'enfuient vers l'île de Ceylan. Il les poursuit mais les perd et doit revenir à Pondichéry où il espère recevoir l'approbation du conseil supérieur pour aller faire le siège de Madras. La réponse est ambiguë. Dupleix convient toujours de la nécessité de l'opération mais demande à Mahé de lui rendre les soldats de sa garnison qu'il lui a remis pour aller à la recherche de l'escadre anglaise. La Bourdonnais pense même que son rival fait déjà courir le bruit dans la ville, qu'il serait d'intelligence avec l'ennemi. C'est cette accusation qui le conduira à la Bastille quelques années plus tard.

Malgré le soutien mitigé qu'il reçoit à Pondichéry, il part avec sa flotte faire le siège de Madras. Sa tactique militaire est imparable : envoi de deux bons vaisseaux au sud du port de la ville pour couper la route à l'escadre anglaise si elle se présente, et la sortie d'éventuelles navires marchands se trouvant dans la rade, débarquement de plusieurs centaines d'hommes avec des canons sur la côte au nord de la ville, protection des troupes

⁹⁶⁰ *Ibid.* p 88.

⁹⁶¹ *Ibid.* p 91.

pédestres par des vaisseaux longeant la côte. Madras est à cette époque une cité de 100.000 habitants dont plus 90% d'Indiens. Finalement, les forces françaises se trouvent à terre sans avoir à tirer une seule salve. Dans son camp retranché à portée de canon de la ville, il reçoit la visite d'un Anglais qui souhaite négocier la sortie des femmes et n'est autre que le gendre de Duplex. S'il peut y avoir intelligence avec l'ennemi, ne viendrait-elle pas plutôt de ce lien familial ? Des Indiens à la solde des Anglais engagent les hostilités avec les Français. Ils sont vivement repoussés et s'enfuient dans la campagne environnante. Mahé fait bombarder Madras pendant deux jours, jusqu'au moment où les Britanniques demandent à négocier par l'intermédiaire de Mme Barnaval, la fille de Duplex. Mahé dit qu'un émissaire de Pondichéry vient lui dire de cesser le bombardement pour laisser aux assiégés le temps de décider de leur sort. Naturellement, il refuse et poursuit l'opération toute la nuit. Le lendemain c'est la capitulation. Les Anglais acceptent les conditions fixées par le vainqueur, à savoir qu'ils devront remettre les clés de la ville pour que les Français en prennent possession, mais que celle-ci leur sera rendue contre une rançon de plus d'un million de pagodes, sans être détruite. « *J'optai pour la rançon, et me guidai, pour l'exécution, sur les idées de M. Dumas*⁹⁶² ». Pourquoi le Breton propose-t-il un tel arrangement, selon nous ? D'une part parce qu'il n'est pas un destructeur mais plutôt un constructeur ; il l'a prouvé aux Mascareignes. « *La Bourdonnais n'avait le choix qu'entre deux partis : soit rançonner, soit piller et raser la ville*⁹⁶³ ». D'autre part parce qu'il pense que les Français ne sont pas assez nombreux dans cette région pour asseoir leur domination sur deux cités voisines. Enfin et surtout parce qu'il craint que les Anglais ne reviennent assiéger la ville avec des forces bien supérieures. Leur flotte n'a pas été détruite. « *Dans la position où j'étais quand je vins assiéger Madras, j'avais tout lieu de craindre tant par la mer que par la terre. D'un moment à l'autre, l'escadre anglaise ou les Maures pouvaient paraître*⁹⁶⁴ ». Dans une lettre qu'il adresse à Duplex, il justifie le choix qu'il a fait : « *Je n'ai pas été de l'avis de démanteler Madras (...) J'avais peu ou point de temps à perdre. J'optai pour la rançon, et me guidai, pour l'exécution, sur les idées de M. Dumas (...) J'ai plus obtenu qu'on me demandait ; c'est là je crois le caractère des bons marchés. J'ai de l'expérience maritime, l'exemple des vaisseaux qu'on rançonne. Ils donnent des otages qu'ils ne sacrifient pas à leur mauvaise foi, et paient bien. Cette pratique est de tous les jours ; c'est une loi de la mer, en connaissez-vous quelque-une de terre qui la*

⁹⁶² *Ibid.* p 303.

⁹⁶³ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection L'amateur averti, Rennes, 1997, p 144.

⁹⁶⁴ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais...* p 137 et 138.

détruite ?⁹⁶⁵ ». Le Malouin a une autre raison très sérieuse de redonner la ville aux Anglais : les consignes de son ministre de tutelle. « *Les ordres d'Ory, d'ailleurs, sont sur ce point formels : Instructions pour le sieur La Bourdonnais auquel il est adjoint de se conformer avec exactitude : il est expressément défendu au sieur La Bourdonnais de s'emparer d'aucun établissement ou comptoir des ennemis pour le conserver*⁹⁶⁶ ». Mais l'accord qu'il a conclu ne convient pas du tout à Dupleix qui n'a aucune intention de rendre Madras. Il somme La Bourdonnais de lui obéir. Celui-ci lui répond en invoquant les ordres qu'ils ont reçu chacun du ministre du roi: « *On vous ordonne, comme vous voyez, de me seconder (...) On me recommande à moi (...) d'avoir des égards. Or avoir des égards n'a jamais voulu dire obéir*⁹⁶⁷ ». Et il ajoute dans le même courrier: « *C'est du respect qu'il faut et non des égards*⁹⁶⁸ », parole admirable de la part d'un homme pour qui le respect passe avant le rang ou le titre : manière de penser, nous l'avons vu, tout à fait celtique. Dupleix prévient alors le Breton qu'il ne commandera jamais à ses soldats de se retirer de Madras. Mais il est à Pondichéry ! L'autre s'empresse aussitôt de faire « *embarquer sur les navires toutes les troupes de Pondichéry dont il a mille raisons de se défier*⁹⁶⁹ ». Afin de permettre un dénouement à cette situation, Mahé décide de rester sur place trois mois de plus, le temps de réparer ses bateaux qui sont en trop mauvais état, pour se rendre aux Mascareignes, puisque Dupleix refuse absolument de lui en envoyer d'autres de Pondichéry. Le conflit est désormais ouvert entre les deux hommes. Mahé affirme dans son mémoire que son rival a fait la promesse au nabab d'Arcate de lui offrir Madras, promesse qu'il n'aurait sans doute pas tenue. A l'évidence, Dupleix veut conserver la prise. La Bourdonnais, qui a un sens aigu de la parole donnée, caractère typiquement celtique, offre alors aux Anglais de rediscuter les clauses de la rançon. « *Je leur proposai ; mais ils refusèrent de me rendre ma parole, et au contraire ils me sommèrent, au nom de sa majesté très chrétienne et britannique, de la tenir*⁹⁷⁰ ». Dans une dernière lettre qu'il adresse au conseil de Pondichéry pour tenter de le convaincre de respecter les termes de la capitulation, il en appelle au jugement futur des nations : « *Que n'aurait-on pas sacrifié pour m'engager à me couvrir moi-même de honte, en manquant à une parole donnée solennellement. Patience Messieurs : j'en appelle à toutes les nations et à nos ennemis même, qui, sans intérêt, diront la vérité*⁹⁷¹ ». Le gouverneur des

⁹⁶⁵ *Ibid.* p 303 et 304, lettre du 30 septembre 1746.

⁹⁶⁶ Denis Piat, *Sur la route des épices, l'île Maurice 1598-1810*, Les éditions du Pacifique, Paris, 2004, p 66.

⁹⁶⁷ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais...* p 312, lettre du 6 octobre 1746.

⁹⁶⁸ *Ibid.* p 314, même lettre.

⁹⁶⁹ Eugène Herpin (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, p 113.

⁹⁷⁰ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais*, p 147.

⁹⁷¹ *Ibid.* p 312, lettre au conseil du 6 octobre 1746.

comptoirs français en Inde aurait mieux fait de respecter le traité signé par Mahé, puisque Madras sera rendu aux Anglais sans condition au traité d'Aix la Chapelle en 1748. La rançon aurait au moins été en partie payée. Au lieu de cela, il ne pensera plus qu'à détruire la réputation du Malouin et à le faire destituer. Celui-ci est embastillé à son retour en France en 1748, avant d'être acquitté trois ans plus tard. Très affecté moralement et probablement physiquement par la captivité dans des conditions sévères, il meurt à Paris misérablement en 1753. Il est certain que l'on a ainsi raccourci la vie d'un individu à la santé de fer, d'une vigueur et d'un tempérament de battant tout à fait exceptionnel, qui aurait encore pu faire de grandes choses dans l'océan Indien. A son décès, il n'a que 54 ans.

Comment la France a-t-elle pu accuser de trahison et de corruption, un tel homme ? Il a le caractère entier et la franchise d'un descendant de Celte. On le ressent à chaque page qu'il écrit. Nous comprenons parfaitement que le mémoire rédigé en prison ait suffi à le disculper de tous les chefs d'accusation dont on le soupçonnait. Il nous a paru sincère. Mieux, l'affaire de Madras montre sans conteste que La Bourdonnais n'a aucun désir d'hégémonie territoriale et surtout, que lorsqu'il donne sa parole, il respecte ses engagements jusqu'au bout. Et il respecte également les autres et leur culture. « *En 1735, il retint l'équipage de lascars embarqués à Chandernagor sur la Légère, et en 1736, il en fit autant pour ceux de l'Indien et de la Marie-Joseph recrutés à Pondichéry. L'ennui est que ces Indiens acceptaient mal de rester aux îles ; ils avançaient des raisons religieuses, bien que le gouverneur ait promis de leur laisser toute liberté en ce domaine*⁹⁷² ». Il n'est donc pas et ne pouvait pas être un destructeur de pagodes (temples hindous) ou d'autres sanctuaires dits païens, comme le furent certains gouverneurs de Pondichéry. Il en atteste dans une lettre écrite à Madras en 1746 au nabab d'Arcate qui, poussé par Dupleix, lui demande de lui laisser immédiatement la ville sous peine de la voir assiégée: « *Sans blesser aucun pouvoir souverain (...) quoique je sois marin et que je ne sache pas vos coutumes, depuis que mes soldats sont à terre, j'ai conservé avec vos sujets une politesse si attentive que qui que ce soit ne peut s'en plaindre (...) j'ai respecté tout ce qui vous appartient*⁹⁷³ ». Après le départ de La Bourdonnais, le nouveau gouverneur français de Madras désigné par Dupleix, Paradis, fait déclarer nul le contrat signé avec les Anglais, et « *battre un ban qui défendait à tout Français, sous peine de punition corporelle, d'aider ou favoriser aucun Anglais à sauver la moindre chose de ses effets. Cette*

⁹⁷² Philippe Haudrère, *La Bourdonnais, marin et aventurier*, Editions Desjonquères, Paris, 1992, p 55.

⁹⁷³ *Mémoires de F. B. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit fils, ornés du portrait de l'auteur*, Pélicier et chatet, libraires, Paris, 1827, p 133.

*expression de punition corporelle ne plut guère au militaire, qui la trouva un peu germanique*⁹⁷⁴ ». Cette référence à la rigueur germanique (comme faire fouetter ou mutiler un de ses concitoyens), dénoncée par le frère de La Bourdonnais, Mahé de la Villebague, alors qu'il est prisonnier de Dupleix à Pondichéry, est une preuve qu'il ne se considère pas de cette « race » de l'Est, à laquelle les rois de France tiennent tant à rattacher leur généalogie. Il ne peut en avoir la mentalité puisqu'il est Breton, descendant de Celtes de l'ouest... Il mourra d'ailleurs durant son transfert en France, dans des conditions douteuses. Dans cette même lettre à son frère, il témoigne d'une réflexion d'un missionnaire capucin, le père François de Saumur, donc de l'Anjou, sur la manière dont Dupleix traite des Indiens amis des Français, et sur ses méthodes de justice peu orthodoxes : « *Tout le monde à Pondichéry s'est récrié contre de telles violences. Il s'est même trouvé chez le commissaire un religieux respectable (...) qui a dit à M. Guillard, en voyant Nayna conduit par une telle escorte : « Monsieur, est-ce là un criminel que l'on vous amène ? » - « Non, mon père, c'est un témoin pour les affaires de M. de la Bourdonnais et de Messieurs Desjardins et de la Villebague.» - « Comment ! a répliqué le religieux, des témoins conduits de force ! que peut valoir leur déclaration arrachée ainsi ?*⁹⁷⁵ ». Submergé par la rancune et l'orgueil, Dupleix ne respecte désormais plus rien ni personne et s'apprête à commettre des atteintes regrettables à l'encontre des autres, de leur culture, de leurs croyances et de leurs biens. Deux ans après, dans son cachot de la Bastille, La Bourdonnais, désabusé et outré, écrit : « *Après mon départ, M. Dupleix, au lieu de tenir la capitulation, a pillé et ruiné la Ville-Noire*⁹⁷⁶ ».

Le Malouin tient pourtant une revanche posthume. Son tempérament de pionnier, ses talents de stratège militaire et de constructeur lui ont valu la gratitude de populations de l'océan Indien. A sa mort, il laisse son nom à deux villes, (Mahé en Inde et Mahébourg en l'isle de France) et à l'île de Mahé aux Seychelles. C'est en effet sous son gouvernement, après des explorations de Picault en 1742 et 1744, que la France commence à s'intéresser à ces îlots seychellois, repaires des pirates européens, qui ne seront finalement colonisés par des Français qu'à partir de 1770. Ces noms sont toujours les mêmes deux siècles après et n'ont pas été modifiés par le conquérant britannique.

⁹⁷⁴ *Ibid.* p 349. Lettre de Mahé de la Villebague à son frère Mahé de La Bourdonnais.

⁹⁷⁵ *Ibid.* p 365. Même lettre.

⁹⁷⁶ *Ibid.* p 141.

9/ Pierre Benoît Dumas, le premier nabab français en Inde, gouverneur de l'île Bourbon de 1727 à 1735, puis de Pondichéry, de 1735 à 1742.

Prédécesseur de Mahé de La Bourdonnais comme gouverneur des Mascareignes, Dumas arrive dans l'océan Indien au début du XVIII^e siècle. Le CIDIF (Centre d'Information et de Documentation de l'Inde Francophone) affirme que « *depuis 1718, Benoist Dumas avait occupé des fonctions importantes dans l'administration de Pondichéry et de l'Inde française*⁹⁷⁷ ». En fait, ces deux personnages, Mahé et Dumas, tout comme celui dont nous parlerons plus loin, Dupleix, s'installent à demeure dans la mer des Indes pratiquement dans les mêmes temps et sont de la même génération. Mais le jeune Mahé, ayant fait de nombreuses fois le voyage Europe-Asie, a déjà un nom connu aux Indes comme marin confirmé et meneur d'hommes, à l'époque où Dumas y tient lui aussi une certaine renommée comme administrateur colonial⁹⁷⁸. Les deux hommes se sont donc croisés assez tôt. Mais c'est essentiellement à Pondichéry qu'ils sont amenés à collaborer, lorsque Dumas en devient le gouverneur à partir de 1735. La Bourdonnais y fait référence à plusieurs reprises dans son « mémoire historique » pour justifier ses conquêtes et son traité de capitulation de Madras.

« *Pierre Benoît Dumas est né à Saint-Roch, le 20 mai 1696, fils de Pierre Dumas et de Marie Philippe. Son père meurt en 1708 en Hollande, son parrain Pierre Dulivier gouverneur de Pondichéry par deux fois, le prend sous sa protection*⁹⁷⁹ ». Le site Internet « *Personnages célèbres de La Réunion* » ne précise pas de quel Saint Roch il s'agit. Il existe trois anciennes paroisses en France portant le nom de Saint Roch : celle de Saint Roch dans l'Indre et Loire, donc en Touraine, celle de Saint Roch sur Egrenne en Basse Normandie, celle de Saint Roch en Loire Atlantique, donc en Bretagne. Nous excluons les églises consacrées à ce saint très populaire, dont celle de Paris. Si Dumas était né dans la capitale française, ce serait précisé. Ayant passé toute son enfance et son adolescence dans l'ouest de la France, Dumas y aura hérité lui aussi de l'atavisme lié à cette région. Le recueil « *Hommes et destins* » de l'Académie des Sciences d'outre-mer de 1998 fait une erreur, en annotant que « *Pierre Benoît Dumas, né à Estebeaux, un village des Landes, en septembre 1668, prend ses fonctions en*

⁹⁷⁷ J. P. B. More, *Cheik Ibrahim, Chef musulman de Dupleix à Pondichéry : identité et origine*, article de 9 pages publié sur le site Internet du CIDIF (siège sociale à Boulogne Billancourt), p 9.

⁹⁷⁸ Bien entendu, leur réputation respective ne concerne que les Français expatriés, ce qui représente encore peu de monde. Mais le Breton s'est fait connaître dans les populations indigènes de la côte de Malabar en 1724, grâce à ses exploits militaires à Mahé. Son nom reste d'ailleurs attaché à la ville dès cette époque.

⁹⁷⁹ *Pierre Benoît Dumas gouverneur du 21 juillet 1727 au 8 août 1735*, Site Internet intitulé *Personnages célèbres de l'île de La Réunion*, www.mi-aime-a-ou.com

*Inde le 18 septembre 1735*⁹⁸⁰ ». Il ne peut en effet avoir été pris en charge par son parrain à l'âge de 40 ans et devenir gouverneur de Pondichéry à près de 70 ans. Ces lieu et date de naissance ne peuvent être que ceux de son père. Il est fort probable que celui-ci soit d'une famille huguenote de l'Ouest qui, fuyant les guerres de religions, est allée s'installer dans les Landes, que le père de Pierre Benoît est retourné par la suite vivre dans sa province d'origine et qu'il a conservé des liens avec des protestants français en Hollande, où il meurt en 1708. Le gouverneur de Pondichéry, Pierre Dulivier, parrain de son fils, prend donc celui-ci sous sa protection. Pierre Benoît accompagne son parrain à Pondichéry en 1713 comme secrétaire particulier. En 1718, il y est nommé procureur du roi. A cette occasion, il réussit à innocenter, malheureusement à titre posthume, un marchand indien, Naniapa, accusé par les Jésuites de paganisme parce qu'il refusait de se convertir au christianisme, et mort en prison l'année précédente. Mais le jugement du procureur Dumas assure aux enfants du courtier indien un dédommagement conséquent. Cela prouve bien qu'il ne partage pas l'absolutisme religieux des Jésuites. D'ailleurs, « *il épouse en 1722 Marie Gertrude Van Zill, fille du commandant hollandais de Porto-Novo (Inde)*⁹⁸¹ ». A l'évidence, il a dû conserver la religion de ses ancêtres, ce qui expliquerait parfaitement son mariage avec une Hollandaise. Les directeurs de la compagnie française des Indes exigent alors sa démission et demandent même au gouverneur intérimaire de Pondichéry, Pierre Christophe Lenoir, de le faire emprisonner. Celui-ci, nous l'avons vu, n'exécute pas l'ordre et en est remercié puisqu'il rentre en Europe l'année suivante, démis de sa fonction de gouverneur intérimaire. Rappelons que Lenoir est le neveu de Dulivier. Dumas et Lenoir sont donc cousins à la mode de Bretagne. Ils repartent en France tous les deux la même année, 1723, mais reviennent quelques années après dans l'océan Indien avec de plus importantes fonctions, Lenoir comme gouverneur officiel en Inde en 1726, Dumas comme gouverneur des Mascareignes en 1727.

Pourtant, les deux hommes ne nourriront pas toujours des sentiments chaleureux. Dumas ne fait guère preuve de gratitude à l'égard de son cousin, lorsqu'il se prétend mécontent de son caractère entier. En fait, il le jalouse un peu d'avoir obtenu le gouvernement de tous les comptoirs français aux Indes orientales, alors que lui ne se voit confier que les petites et pauvres îles des Mascareignes. De plus, il se retrouve subalterne de Lenoir et le

⁹⁸⁰ *Homme et destins tome VIII : gouverneurs, administrateurs, magistrats*, ouvrage collectif édité par Académie des Sciences d'outre-mer, Paris 1988, 465 pages, texte sur Dumas écrit par Jagana Diagou, p 131.

⁹⁸¹ *Pierre Benoît Dumas gouverneur du 21 juillet 1727 au 8 août 1735*, Site Internet intitulé *Personnages célèbres de l'île de La Réunion*, www.mi-aime-a-ou.com

supporte d'autant moins que la situation à l'île Bourbon reste instable et compliquée à gérer. Les colons bourbonnais, après des années de quasi abandon par la première compagnie, au point qu'ils en ont parfois été réduits à élire eux même leur directeur local, à se rebeller contre un gouverneur trop dur comme Vauboulon, souvent à devoir composer avec des immigrants brutaux comme les pirates, à faire face seuls au marronnage des esclaves, ont pris des habitudes de liberté, voire d'insoumission qui les rendent presque ingouvernables. Le garde magasin Desforges Boucher n'hésitera pas en 1713 à établir un mémoire de tous ces habitants qu'il traite en majorité d'alcooliques, de paresseux, de pervers et d'abrutis. Pourtant, il précise que les colons cultivent la terre qui est riche, mais que leur préférence va à la chasse et la pêche dont ils font un usage si immodéré qu'ils ont décimé les réserves naturelles de l'île. Boucher, devenu gouverneur en 1723, promulgue dans les Mascareignes une réglementation de l'esclavage, copie conforme du code noir qui sévit aux Antilles depuis 1685. Même si son rapport de 1713 est à prendre avec beaucoup de réserve, et malgré le développement de la culture du café, la situation économique et sociale s'est peu améliorée depuis, et c'est quasiment celle-là que trouve Dumas en débarquant dans l'île en 1727.

« Cette situation fâcheuse dépendait non des hommes mais de la mauvaise organisation de la compagnie qui se modifiait souvent, entassant ruines sur ruines (...) Les colons n'étaient que des fermiers n'ayant même pas le droit de cultiver comme ils l'auraient voulu. Les directeurs en Europe ne se rendaient pas un compte exact de ce qui se passait si loin ; les administrateurs envoyés par eux étaient souvent incapables ou ne pensaient qu'à leur fortune personnelle ⁹⁸² ». Ce n'est pas le cas de Dumas qui aura au moins à cœur de formaliser les concessions foncières des colons en place et surtout d'encourager les nouveaux immigrants à s'établir sur d'autres terres à l'est et au sud de l'île. « Pierre Benoît Dumas lance la véritable colonisation du Sud de Bourbon, 244 concessions sont attribuées pendant ses huit années d'administration ⁹⁸³ ». Sous son gouvernement, une agriculture digne de ce nom commence à voir le jour. « Le privilège de la compagnie lui donnait tout pouvoir et les colons ne pouvaient que cultiver par son ordre et ne pouvaient vendre qu'à elle, recevant en échange de l'argent ou des marchandises d'Europe ou de l'Inde (...) Les plaintes des habitants, les accusations réciproques et incessantes n'aboutirent à rien : Cependant nous

⁹⁸² Honoré Lacaze, *L'île Bourbon, l'île de France, Madagascar, recherches historiques*, publié par A. Parent imprimeur à Paris, 1880, Google <http://www.archive.org/details/llebourbonllede00lacagoog>, p 143.

⁹⁸³ *Pierre Benoît Dumas gouverneur du 21 juillet 1727 au 8 août 1735* Site *Personnages célèbres de l'île de La Réunion*, www.mi-aime-a-ou.com/pierre_benoit_dumas.php

assistons à la naissance d'une agriculture qui devait bientôt se développer et créer des fortunes considérables. Le blé, le maïs, le coton, le café, le girofle, les épices variées, se cultivaient avec succès. Le peu de revenus qu'on faisait n'était pas grevé par des frais considérables⁹⁸⁴ ». Malheureusement, Dumas et ses colons doivent faire face à une terrible adversité. « Les habitants des deux îles eurent à souffrir à cette époque de violents ouragans qui dévastèrent fréquemment le pays. La plus grande partie des terres était couverte de forêts difficilement accessibles et qui donnaient refuge aux noirs marrons, qui seront longtemps une plaie et un danger pour la société coloniale. A l'Ile-de-France, ces marrons allèrent jusqu'à s'emparer de vive force du quartier de la savane à peine défendu par quelques soldats abrutis par l'ivrognerie. La misère et la famine régnaient presque constamment à l'Ile de France ; il n'y existait encore aucune culture et les grains nourriciers venaient de Bourbon⁹⁸⁵ ». Dumas organise la chasse aux Noirs marrons, en constituant une milice spécialisée, qui réussit à faire avorter un nouveau projet de massacre des Blancs en 1730. Il fera également venir beaucoup d'autres esclaves. Il s'en va lui-même en chercher à Pondichéry dès 1728 et « assiste au recrutement servile⁹⁸⁶ », selon Prosper Eve. « La plantation du café est obligatoire! Et tout esclave convaincu d'avoir détruit un plant de café est puni de mort⁹⁸⁷ ». Mais Eve précise que « cette dernière mesure est restée inappliquée par décision royale⁹⁸⁸ ». On peut raisonnablement penser que c'est plutôt le gouverneur Dumas qui ne met pas en pratique cette mesure, alors que la colonie manque de main-d'oeuvre. D'ailleurs, il a affaire à des colons pas tous très recommandables, notamment d'anciens pirates. Un seul exemple de punition de mort pourrait vite se généraliser. « Les deux îles se peuplaient de gens avides d'argent, souvent sans grande moralité et cherchant avant tout fortune et indépendance. Tout administrateur qui voulait mettre un frein au désordre et à la rapacité ne manquait pas d'être décrié, dénigré dans des rapports occultes ou dans des pamphlets publics⁹⁸⁹ ».

Dumas n'échappe pas à leurs récriminations. « Malgré son zèle qui paraît actif et intelligent, il eut à lutter contre de nombreuses cabales⁹⁹⁰ ». Il accepte pourtant qu'une

⁹⁸⁴ Honoré Lacaze, *L'île Bourbon, l'Ile de France, Madagascar, recherches historiques*, publié par A. Parent imprimeur à Paris, 1880, Google <http://www.archive.org/details/llebourbonllede00lacagoog>, p 143.

⁹⁸⁵ *Ibid.* p 138.

⁹⁸⁶ Prosper Eve, *La société bourbonnaise*, texte de 16 pages, site Internet du CRESOI, Centre de recherche sur les sociétés de l'océan Indien (université de La Réunion), www.centre-histoire-ocean-indien.fr, p 14.

⁹⁸⁷ Honoré Lacaze, *L'île Bourbon, l'Ile de France, Madagascar, recherches historiques*, publié par A. Parent imprimeur à Paris, 1880, Google <http://www.archive.org/details/llebourbonllede00lacagoog>, p 140.

⁹⁸⁸ Prosper Eve, *La société bourbonnaise*, texte de 16 pages, site Internet du CRESOI, p 5

⁹⁸⁹ Honoré Lacaze, *L'île Bourbon, l'Ile de France, Madagascar, recherches historiques*, publié par A. Parent imprimeur à Paris, 1880, Google <http://www.archive.org/details/llebourbonllede00lacagoog>, p 139.

⁹⁹⁰ *Ibid.* p 139.

délégation de trois membres de l'assemblée coloniale se rendent en France pour négocier avec les directeurs de la compagnie la baisse de l'impôt, et surtout pour porter les plaintes des Bourbonnais au ministre. Les délégués, Sicre de Fontbrune, Deguigné et Cadet ne se privent pas d'accuser le gouverneur d'excès d'autorité. Leur démarche n'aura aucun effet. Bien au contraire, puisque Dumas, qui demandait à être relevé, se voit promu au rang de gouverneur général de tous les comptoirs français de l'Inde. En 1735, il quitte l'île Bourbon pour Pondichéry, et est remplacé par La Bourdonnais. Durant son séjour aux Mascareignes, il a également à gérer une terrible épidémie de variole en 1729. *«L'île Bourbon a été à deux doigts de sa perte ; depuis le mois d'avril jusqu'en septembre, il a régné une si cruelle maladie qu'elle a emporté huit à neuf cents personnes dans le quartier de Saint-Paul et Saint-Etienne et, sans la sage prudence de M. Dumas, tous les quartiers s'en seraient ressentis, mais il a empêché la communication. Depuis trois ans, des sauterelles dévastent tous nos plantages. La lèpre qu'on craignait a cessé par la mort de ceux qui en étaient atteints⁹⁹¹ »* écrit Sicre de Fontbrune. Dumas doit aussi régler le sort du pirate Levasseur dit La Buse, piégé à Madagascar et pendu haut et court en place publique à Saint Denis en 1730. L'exécution se fait à la suite d'un rapide procès. Le gouverneur aurait peut-être fait preuve d'indulgence. La Buse refuse de lui parler, sans doute pour ne pas avoir à dire où il a caché son trésor qu'on dit très important. Dumas fait aménager des voies de communication, comme celle de Saint-Denis à Saint-Paul par la montagne, et celles allant vers l'Est et le Sud. Il laisse ses prénoms à deux villes, aujourd'hui sous-préfectures de La Réunion, Saint-Benoît et Saint-Pierre. L'image de son gouvernement est marquée par des calamités et des relations humaines souvent empreintes de violences, mais on est déjà dans la pleine époque coloniale. Nous ne cherchons pas à atténuer ses responsabilités, mais à faire comprendre qu'il est qu'un maillon d'un réseau établi par la métropole française dont le seul but reste de profiter des colonies qu'elle a formées à l'autre bout du monde, quel que en soit le coût humain...

L'homme est un gouverneur entreprenant, plutôt conciliant avec les colons, mais soucieux de réussir là où d'autres ont échoué, et de faire des îles des colonies prospères. Naturellement, il use de répression contre le marronnage, comme l'ont fait avant lui les autres gouverneurs. Son successeur La Bourdonnais n'est pas crédible, lorsqu'il écrit : *« L'objet du ministre, en me confiant cette place importante, était le rétablissement de l'ordre dans un pays où régnaient la licence et l'anarchie⁹⁹² »*. En 1735, Bourbon est déjà un pays en voie de

⁹⁹¹ *Ibid.* p 141.

⁹⁹² Mémoire historique de Mahé de La Bourdonnais, p11.

développement, et Dumas y a largement contribué. Mahé de la Bourdonnais, nous l'avons vu, jalouse sa nouvelle nomination à Pondichéry... Il reconnaît plus loin, dans son mémoire que « *Le terrain de l'île Bourbon s'étant trouvé propre aux plantations de café, elles y avaient réussi et y avaient attiré un assez grand nombre d'habitants (...) Je puis assurer que, jusqu'à mon arrivée, l'île de France avait été plus onéreuse que profitable à la compagnie (...) Je trouvai la justice administrée par deux conseils, dont l'un dépendait de l'autre. Le conseil supérieur était dans l'île Bourbon (...) Depuis mon arrivée, sa majesté donna des lettres patentes qui attribuèrent également l'indépendance au conseil de l'île de France, du moins en tout ce qui concerne la justice. A l'égard de l'administration, le conseil de l'île où se trouvait le gouverneur fut toujours reconnu comme supérieur à l'autre (La Bourdonnais s'installe à Port Louis) (...) Grâce à ce changement les affaires allèrent beaucoup mieux (...) Il y avait à l'île de France un assez grand nombre de noirs marrons qui vivaient en sauvage dans les bois et tombaient en troupe sur les habitations où ils commettaient les plus grands excès. Je trouvai le secret de les détruire en armant noirs contre noirs, et en formant une maréchaussée des nègres de Madagascar, qui parvinrent à purger l'île de la plupart de ces brigands⁹⁹³ ».*

Enfin, Mahé de la Bourdonnais n'a fait que continuer, à distance puisqu'il vit au Port Louis, l'entreprise commencée par son prédécesseur dans l'île Bourbon, pour se consacrer surtout au développement de l'Isle de France ? Ils auront tous les deux la même attitude, très indépendante et souvent critique à l'égard des directeurs de la compagnie des Indes à Paris. Constatant les querelles incessantes qui persistent depuis le début de la colonisation de l'île Bourbon, entre colons, gouverneurs et directeurs, Prosper Eve pose la question de la gouvernance des colonies. « *Doit-elle être centralisée ou au contraire, placée dans un système souple et suffisamment autonomiste ? Au risque de provoquer l'ire des directeurs parisiens de la Compagnie et de briser sa carrière, Pierre Benoist Dumas, gouverneur pour le roi de l'île Bourbon, président du Conseil supérieur et directeur général pour les affaires de la Compagnie dans les îles Bourbon et de France, de 1727 à 1734, soit au moment où la culture du café commence à entrer en plein rendement, est peut-être le premier à avoir exposé ce problème (...) Gouverner depuis Paris est une aberration laisse entendre l'administrateur de Bourbon⁹⁹⁴ ».*

Dumas a donc osé montrer son opposition, disons plutôt sa résistance⁹⁹⁵ au dirigisme parisien qui l'agace. C'est un trait de caractère qu'il partage avec la plupart de ses

⁹⁹³ *Ibid.* p 14, 15 et 16.

⁹⁹⁴ Prosper Eve, *La critique de la tutelle de l'Etat à Bourbon à l'époque de l'esclavage*, in *La décentralisation, Histoire, bilans, évolutions*, ouvrage collectif sous la direction du professeur Edmond Maestri, actes du colloque sur la décentralisation de septembre 2003 à l'université de La Réunion, Editions L'Harmattan, Paris, 2003, p 68.

⁹⁹⁵ Nous préférons le terme « résistance » qui traduit mieux l'expression d'une mentalité ancrée. Le caractère de résistance à l'hégémonie politique et culturelle est dans la nature même du Celte, depuis l'Empire romain.

compatriotes de naissance, ceux de l'ouest de la France. Le désir d'autonomie, l'opposition au pouvoir pyramidale centralisé en un lieu, restent des constantes de cette région, remontant à l'époque féodale et même bien avant, rémanence d'une mentalité typiquement celtique. Prosper Eve est convainquant lorsqu'il écrit « *Pierre Benoist Dumas et son Conseil supérieur sont clairs sur la manière de traiter les problèmes de la colonie liés à sa mise en valeur et à sa sécurité. Le fait que la colonie soit française et vit dans la dépendance de la métropole ne doit pas impliquer que la prise de décision pour la bonne marche des affaires se fasse essentiellement à Paris. Les gestionnaires de la colonie en lien direct avec la population sont mieux armés que quiconque pour solutionner les problèmes qui surgissent*⁹⁹⁶ ». Il interprète ici des écrits de Dumas, probablement sans parti pris idéologique, même si sa façon de défendre l'autonomie locale prouve qu'il partage aujourd'hui certaines idées du gouverneur.

« *Pierre Benoît Dumas quitte Bourbon le 8 août 1735 par le duc de Bourbon. Il est nommé gouverneur de Pondichéry. Le nouveau gouverneur était arrivé dans l'île par le même navire, le 12 juillet 1735 : c'est Bertrand François Mahé de La Bourdonnais. Benoît Dumas (est) successeur de Lenoir à Pondichéry*⁹⁹⁷ ». Il va diriger les colonies françaises en Inde dans la droite ligne de son prédécesseur, avec peut-être plus d'ambition personnelle mais surtout à plus de frais ! Comme nous l'avons vu, un de ses proches collaborateurs indiens, Ananda Rangapoulé, le lui reproche à propos de l'achat du droit de frapper de la monnaie, qu'il obtient l'année suivant sa prise de fonction : « *Pour obtenir ce coin, on avait offert au Nabab Dist-Ali-Khan un nazr de quatre-vingt-dix mille roupies et vingt mille roupies pour le khartch du darbâr, et en outre à Imâm-Câhib quinze mille roupies (...) Il y a eu beaucoup d'autres dépenses depuis le commencement des démarches mais je ne sais à peu près combien, et j'ai omis de l'écrire ici pour ce motif... M. Lenoir n'aurait pas tant dépensé*⁹⁹⁸ ». De même en 1738, Dumas promet au roi de Tanjaour une grosse somme d'argent pour l'achat de Karikal, qu'il ne lui remet pas en temps voulu. Ses émissaires, accompagnés de soixante dix forgerons, charpentiers et scieurs, envoyés là-bas pour fonder l'établissement, y sont très mal reçus. Le « petit » roi leur remet une lettre dans laquelle il justifie son refus de tenir ses engagements : « *Nous avons dit, pour quelque motif, que nous vous donnerions Karikal et cinq villages qui*

⁹⁹⁶ Prosper Eve, *La critique de la tutelle de l'Etat à Bourbon à l'époque de l'esclavage*, in *La décentralisation, Histoire, bilans, évolutions*, Editions L'Harmattan, Paris, 2003, p 74 et 75.

⁹⁹⁷ *Pierre Benoît Dumas gouverneur du 21 juillet 1727 au 8 août 1735* Site Personnages célèbres de l'île de La Réunion, www.mi-aime-a-ou.com/pierre_benoit_dumas.php

⁹⁹⁸ Julien Vinson, *Les Français dans l'Inde, Duplex et Labourdonnais. Extraits du journal d'Ananda-rangapoulé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson*, Publication de l'Ecole des langues orientales vivantes, III. Série – volume XV, Nouvelle édition, Surya Editions, Sainte Clotilde (La Réunion), 2010, p 69 et 70.

l'avoisinent ; mais comme nous avons besoin d'argent immédiatement, nous vous avons envoyé des hommes pour vous dire qu'il nous fallait tout de suite de l'argent pour nos dépenses. Vous êtes restés sans nous en envoyer. Quel besoin avez-vous maintenant de venir à nous avec de l'argent (...) Maintenant ? Nous n'avons plus besoin de vos pagodes. Allez-vous en⁹⁹⁹ ». Finalement, en 1739, les Français menacent de prendre Karikal par la force. Leur allié mogol, Chandâ-Câhib ravage le territoire du Tanjaour. Le roi hindou, épouvanté, accepte la cession du comptoir pour « un lack de chacras (...) environ 90.000 francs¹⁰⁰⁰ ». Dumas vient d'inaugurer la politique qui sera la grande affaire de Dupleix : l'expansion territoriale française en Inde, par alliance avec des nababs mogol dont l'ancien puissant empire est sur le déclin. Le plateau intérieur du Deccan n'est déjà plus soumis à l'empereur. Les Marathes du Nord Ouest sont en rébellion permanente. Ces derniers sont et seront régulièrement les plus solides opposants des Français. « Lorsque l'allié de la France Dost Ali, nabab d'Arcate, est surpris et tué par les Marathes dans une bataille au nord du Ponnéar, Dumas offre l'hospitalité à sa fille, épouse de Chanda Sahib, et à son petit fils. Ce geste suscite l'indignation du général des Marathes, qui écrit au gouverneur de Pondichéry sur un ton commitoire, pour le sommer de lui livrer ceux qu'il considère comme ses prisonniers (Lettre du 22 janvier 1741). A cette lettre, Dumas fait une réponse qui témoigne hautement de la noblesse de ses sentiments et de la façon dont les Français comprennent et pratiquent l'honneur. N'en retenons que ce seul passage : « Il n'est pas dans le caractère des Français d'abandonner des femmes et des enfants pour les voir impitoyablement massacrer. La femme et le fils de Chanda Sahib sont à Pondichéry sous la protection du Roi, mon Maître. Tout ce qu'il y a de français dans l'inde perdrait plutôt la vie que de vous les livrer¹⁰⁰¹ ». L'interprétation de Jagana Diagou concernant l'attitude de Dumas, à savoir qu'elle traduirait la sensibilité des Français de l'époque, nous semble anachronique. Il est peu vraisemblable que ceux-ci, plus que d'autres peuples, s'intéresseraient par humanité au sort d'un peuple vaincue dans un combat qui ne les concerne pas. Nous sommes au XVIIIe siècle, pas à la fin du XXe où l'humanisme généralisé force les Etats démocratiques à intervenir dès qu'il y a menace de génocide, de massacre de femmes et d'enfants. Durant la Révolution, les troupes françaises ne font aucun sentiment à l'égard des Vendéens¹⁰⁰². Si Dumas offre l'asile non

⁹⁹⁹ *Ibid.* p 72, lettre du roi de Tanjaour pour Dumas.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.* p 77.

¹⁰⁰¹ Jagana Diagou, *Pierre-benoist Dumas, in Homme et destins tome VIII : gouverneurs, administrateurs, magistrats*, Académie des Sciences d'outre-mer, Paris 1988, 465 pages, p 131.

¹⁰⁰² On parle de 300.000 morts dans l'Ouest, dont nombres de femmes et enfants, d'un épouvantable bain de sang à Savenay, d'exécutions sommaires, de noyades organisées dans la Loire à Nantes, d'empoisonnement généralisé des points d'eau au sud de l'estuaire, de fours crématoires, de tanneries de peaux d'hommes, de

seulement à la famille de Shanda Sahib mais aussi à ses mille cinq cents cavaliers, c'est parce qu'il a un sens aigu de la parole donnée et de la fidélité aux alliances, donc de la probité, caractère, nous l'avons vu, particulièrement celtique. Dost Ali Khan est le nabab qui a autorisé les Français à frapper de la monnaie à Pondichéry, et son gendre Chanda Sahib a soutenu Dumas pour forcer le roi de Tanjaour à respecter ses engagements de vente de Karikal à la France. D'autre part, les soldats qu'il accueille viennent renforcer ses propres troupes. La force française décourage les Marathes de risquer un assaut sur Pondichéry. Dans son mémoire, Labourdonnais fait l'éloge de la conduite de son ami Dumas. « *Le général maratte ayant demandé qu'on lui livrât les fugitifs et ayant réclamé 500 000 roupies en vertu d'un tribut auquel il prétendait que les Français étaient soumis, M. Dumas lui répondit que les Français n'étaient pas venus dans l'Inde pour donner des exemples d'inhumanité ; que tant que le Nabab avait été le maître de ces contrées, il avait protégé les Français, et que ceux-ci, à leur tour, se faisaient une gloire de protéger la famille de leur protecteur (...) Cette noble réponse avait intimidé les Marattes et les avait empêché de rien entreprendre*¹⁰⁰³ ». En récompense d'avoir sauvé la famille de son nabab, le « grand » Mogol offre à Dumas de devenir nabab lui-même, c'est-à-dire un des grands gouverneurs de son empire. Il lui remet en même temps d'immenses territoires. L'administrateur français n'accepte pas tout de suite. Il souhaite que ce titre de nabab soit transmissible à ses successeurs. Cette faveur n'est pas accordée puisque Dupleix devra lui-même en faire la requête. La confiance du « grand » Mogol à l'égard des Européens reste limitée à Pierre Benoist Dumas, ce qui démontre, s'il le fallait, qu'il ne considère pas tous les Français en Inde comme dotés des mêmes caractères psychologiques que ce gouverneur n'ayant qu'une parole et fidèle à ses alliances !

Ce qui caractérise aussi la mandature de Dumas, c'est le respect des honneurs dus à un évènement ou à celui qui le porte, quelles que soient ses origines. Ananda Ranga Poullé en témoigne à maintes reprises, dans son journal dont nous avons des extraits de 1738 à 1748, grâce au livre de Jules Vinson. La formulation de son introduction est très explicite : « *Le temps passe, la parole demeure. Ce qui a été entendu par les oreilles, ce qui a été vu par les yeux, les choses intéressantes et nouvelles qui se sont passées ; les arrivées des navires, puis*

fonderies de graisse de femmes. Le sentiment d'humanité n'est pas d'actualité en France en 1794, comment peut-il l'être de la part des Français en Inde au milieu du XVIIIe siècle ? A cette époque, les Européens pratiquent sans scrupule la traite et l'esclavage des Noirs à grande échelle à travers toute la planète.

¹⁰⁰³ *Mémoire historique de Mahé de Labourdonnais*, p 47, dans la note de bas de page.

*les départ des navires ; - c'est ce qu'on a entrepris d'écrire (ci après)¹⁰⁰⁴ ». Les oreilles d'Ananda ont surtout entendu des salves de canon tirées à partir du Fort Louis ou des navires en rade. C'est en quelque sorte ce qui rythme bruyamment la vie de Pondichéry, comme les cloches des églises rythmaient encore il n'y a pas si longtemps la vie de nos villages français : un carillon pour un mariage, un glas pour un enterrement. Les coups de canon sont moins harmonieux mais ils font preuve de la force militaire française présente en Inde. Leur nombre indique l'importance de l'évènement ou l'honneur qu'une personne doit recevoir. Ce sont toujours des multiples de trois (9, 15 ou 21), chiffre hautement symbolique pour les anciens Celtes. Nous notons, sans en avoir trouvé l'explication, que ce sont des multiples impairs (3x3, 3x5, 3x7). Ainsi, lorsqu'en 1738, concernant l'achat de Karital, l'émissaire de Shandâ-Sahib « *Tirvadibalichetty est allé à l'audience de Monsieur le Gouverneur, comme il entrait, on a tiré dans le Fort neuf coups de canon¹⁰⁰⁵* ». Ce n'est qu'un subalterne, mais qui a cependant droit aux égards de Dumas, ami de Shandâ-Sahib, le gendre du nabab Ali Khan. En septembre de la même année, quand « *Le capitaine du navire français venu de France, le Phénix, a fait partir ce navire pour aller faire la guerre à Karital (...) on a tiré vingt et un coups de canon, et du Fort aussi on a tiré vingt et un coups de canon* ». Là, c'est l'évènement qui est important : un départ pour la guerre. Plus tard, en 1740, les salves marquent l'annonce de futurs grands remaniements administratifs. « *Sur les deux navires de France, précédemment arrivés aux Mascareignes, l'un d'eux est arrivé en courant à Pondichéry. Comme il était à l'ancre, il a tiré quinze coups de canon (...) Il a apporté la nouvelle que M. Dirois, qui commande Mahé, passe au Bengale, que M. Dupleix, qui est au Bengale, vient prendre le commandement ici, et que le chevalier Dumas rentre en France¹⁰⁰⁶* ». Le bateau, porteur de ces nouvelles, ne tire que quinze coups puisque ce ne sont que des annonces : Dupleix n'est pas encore le nouveau gouverneur des possessions françaises en Inde. En juillet 1741, « *Ce matin, est arrivé en rade un navire de France, le Triton. Il a tiré vingt et un coups de canon et dans le Fort on a aussi tiré vingt et un coups. Ce navire apporte la nouvelle que M. Dumas est nommé Directeur à Paris* ». Là, l'affectation est bien officielle. Elle fait honneur à Dumas qui, à son départ de Pondichéry, en octobre, remet les clés du fort à son intendant appelé là-bas le « petit Monsieur », par opposition au « grand Monsieur » le gouverneur. « *M. le Gouverneur a remis le commandement général au petit Monsieur. On a**

¹⁰⁰⁴ Julien Vinson, *Les Français dans l'Inde, Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Anandarangappoullé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson*, Publication de l'École des langues orientales vivantes, III. Série – volume XV, Nouvelle édition, Surya Editions, Sainte Clotilde (La Réunion), 2010, p 69.

¹⁰⁰⁵ *Ibid.* p 73.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.* p 79.

*tiré vingt et un coups de canon*¹⁰⁰⁷». L'embarquement de Dumas se fait avec toutes les règles protocolaires : « *Madame était dans la chelingue de Monsieur. A ce moment, le Fort a tiré vingt et un coups de canon. Lorsqu'ils passaient la rade, tous les navires tiraient le canon au fur et à mesure. Lorsque Monsieur et Madame sont montés à bord de leur navire, on a tiré sur ce navire même vingt et un coup de canon. Sur le navire de M. Labourdonnais, on a tiré alors vingt et un coup de canon et tous les autres navires en rade en ont tiré autant aussitôt après*¹⁰⁰⁸ ». Le total doit avoisiner les cent coups de canon quand même!

Ainsi s'achève le long séjour dans l'océan Indien de Pierre Benoist Dumas. Il y laisse le souvenir d'un homme respectueux des autres et de leurs croyances. Sous son gouvernement, les Indiens de Pondichéry n'ont pas eu à se plaindre du sectarisme des Jésuites qu'il a habilement écartés du Conseil Supérieur ! Dumas était sans doute de famille protestante. C'est lui qui a réhabilité à titre posthume le courtier Naniapa en 1721. C'est encore lui qui a voué la plus fidèle amitié à Shandâ Sahib, laissant à la France une colonie florissante régnant sur d'immenses territoires dans le Deccan. Remarquons aussi que La Bourdonnais est là au moment de son départ définitif de Pondichéry et fait tirer vingt et un coups de canon pour l'honorer. Il montre ainsi son respect à un homme dont il rappellera souvent la grandeur, dans son mémoire historique.

10/ Joseph Dupleix, le « grand » gouverneur à l'origine du rêve français de s'offrir un empire fédéral en Inde, où il séjourne de 1730 à 1754.

Dupleix prend ses fonctions de gouverneur de Pondichéry et de tous les comptoirs français de l'Inde en janvier 1742. « *Au moment même où il arrivait, tous les hommes des navires qui étaient à la côte lui ont fait honneur en tirant le canon l'un après l'autre. Puis il (le navire sur lequel se trouve Dupleix) a tiré vingt et un coups de canon au Fort ; en retour, dans le Fort, on a tiré vingt et un coups de canon*¹⁰⁰⁹ ». Comme la mer est trop forte, le débarquement ne se fait que le lendemain matin. « *Dès qu'il fut descendu à la côte, on tira vingt et un coups de canon dans le Fort. Au bord de la mer allèrent le recevoir les Messieurs de cette place, Conseillers et autres grands personnages (...) L'escorte s'aligna et tira trois feux de file. A huit heures, il se rendit à pied du Fort à sa maison. On tira vingt et un coups de*

¹⁰⁰⁷ *Ibid.* p 80.

¹⁰⁰⁸ *Ibid.* p 81.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.* p 84.

*canon quand il sortit du Fort, et vingt et un coups quand il entra dans sa maison*¹⁰¹⁰». On remarquera au passage, non seulement le nombre de tirs, vingt et un, pour marquer au son des canons un évènement majeur, mais également les trois fusillades d'affilé, tirées par l'escorte pour les premiers pas du nouveau gouverneur: toujours et encore le chiffre trois et ses multiples, symbolisme si puissant pour les anciens Celtes, et que l'on retrouve à l'époque moderne dans l'ouest de la France et bien au-delà (nombre de tours de la ronde aux feux de la saint Jean, nombre des jours de consommation de la bûche de Noël, par exemple).

Joseph Dupleix est né le 1^{er} janvier 1697 à Landrecies, dans le Hainaut français. Il ne vit que très peu de temps dans le nord de la France puisque, dès 1698, son père est nommé directeur de la manufacture des tabacs de Ploujean, en Bretagne. « *La famille se fixa à Brest, puis à Morlaix, deux ports déjà florissants ouverts à toutes les senteurs du large. Quand l'enfant eut neuf ans, son père le mit au collège des Jésuites à Quimper. De sorte que l'enfance et l'adolescence de Joseph s'écoulèrent entièrement dans cette Basse Bretagne, pépinière de marin s'il en fut (...) Rentré dans sa famille, le jeune se sentit impérieusement attiré vers l'outre-mer ; son père, qui avait une réputation d'homme dur et avare, entra dans ses voies et fit embarquer Joseph comme enseigne sur un navire de la Compagnie de Saint-Malo ; premières armes au cours de plusieurs voyages vers l'Amérique et les Indes*¹⁰¹¹ ». On peut penser que le jeune homme est bien imprégné de culture bretonne, donc celtique, mais n'a pas l'expérience de la vie de marin qu'a déjà acquis un Mahé de La Bourdonnais à la même époque. Un enseigne de vaisseau (officier) n'est pas un matelot, amené à naviguer et à exécuter les manœuvres de bord dans des conditions beaucoup plus pénibles. Dupleix bénéficie d'ailleurs très tôt des hautes relations de son père qui « *fit entrer Joseph, d'abord comme sixième conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, ce qui se transforma quelques mois plus tard, le 5 juin 1620, en premier conseiller et commissaire des troupes. Singulier avancement pour un nouveau venu, et qui devait valoir au bénéficiaire une rétrogradation non moins spectaculaire ! Arrivé à Pondichéry sur l'Atalante le 16 août 1622, Joseph Dupleix, grâce à sa sagesse et à sa fermeté, finit par se retrouver quatrième conseiller, ce qui n'était pas mal dans un conseil qui, outre le gouverneur, ne comprenait que cinq membres. Mais l'année suivante, l'arrivée d'un nouveau gouverneur, Beauvillier de Courchant, ayant provoqué un remaniement du Conseil, Dupleix passa au deuxième rang. C'est en cette qualité*

¹⁰¹⁰ *Ibid.* p 84 et 85.

¹⁰¹¹ Georges Cerbeveau Salagnac, *Joseph-François Dupleix (1697 -1763)*, in *Homme et destins tome VIII : gouverneurs, administrateurs, magistrats*, Académie des Sciences d'outre-mer, Paris 1988, p 279 et 280.

qu'il séjourna à Pondichéry durant neuf ans, de 1722 à 1731¹⁰¹² ». Nous en déduisons que la pression du père, haut fonctionnaire d'Etat, a dû être forte pour qu'on affecte son fils aux plus importantes fonctions, ce qui a pu déplaire à certains administrateurs en Inde. Dès le départ, Joseph Dupleix y passe pour un « petit protégé », et Mahé de La Bourdonnais partage certainement ce sentiment, lui qui n'a obtenu ses promotions que par ses bras et son intelligence. Dès 1626, missionné par Lenoir, n'a-t-il pas permis à la France de récupérer son comptoir de Mahé ? « On avait vu que qu'on ne devait pas se désintéresser de ce qui pouvait se tramer du côté des Anglais et des princes indigènes. Le gouverneur Dumas, qui avait remplacé Lenoir en 1735, le comprit ; il n'hésita pas en effet à s'immiscer dans les troubles du Dekkan et du Carnatic, traçant ainsi la voie à Dupleix¹⁰¹³ ».

Pendant ce temps, Joseph Dupleix est directeur du comptoir de Chandernagor depuis 1731. Et il s'y comporte déjà curieusement, puisqu'il négocie seul le droit de frapper monnaie auprès du nabab du coin, « *ce qui n'alla pas sans provoquer au moins une demande d'explication de Dumas ! De bonne noblesse par sa mère, Dupleix possédait naturellement un tempérament de grand seigneur ; or au milieu de tous ces roitelets soumis, au moins nominale, au grand Mogol, dont la Cour de Delhi étalait un faste opulent, il fallait être grand seigneur¹⁰¹⁴* ». Il délègue auprès du souverain un représentant qui devient son médecin et lui obtient des faveurs. L'aventure de Dupleix, diplomate et conquérant, est dès lors commencée. Il est au courant de tout ce qui se passe à Delhi et naturellement du sérieux revers subi par les troupes du grand Mogol en 1739 face aux Perses. Pour le renseigner, il a aussi « *le concours d'une précieuse égérie : la femme de son ami Jacques Vincent, Jeanne Albert de Castro, était la fille d'un chirurgien français et d'une mère métisse de Portugais et de Dravidien (...) M. Vincent mourut subitement. Le 17 avril 1741, Dupleix, alors qu'il venait d'être nommé gouverneur général et commandant dans l'Inde, épousa sa veuve celle qu'on n'appellera bientôt plus que la Bégum Jân. En effet, presque en même temps, Dupleix recevait le titre tant prestigieux de nabab¹⁰¹⁵* ». Au sommet d'une gloire qu'il a toujours voulue, grâce à l'éclat de son épouse auprès des princes indigènes, il joue son rôle de nabab « *en soutenant les uns, en complotant contre les autres, n'hésitant pas le cas échéant à renverser ses alliances¹⁰¹⁶* ». En 1746, la guerre entre la France et l'Angleterre, qui menaçait

¹⁰¹² *Ibid.* p 280.

¹⁰¹³ *Ibid.* p 280.

¹⁰¹⁴ *Ibid.* p 280 et 281.

¹⁰¹⁵ *Ibid.* p 281.

¹⁰¹⁶ *Ibid.* p 281.

depuis plusieurs mois, éclate. Une douzaine de navires marchands français sont pris par les Anglais. Nous l'avons vu : venue des Mascareignes au secours de Pondichéry, la flotte de La Bourdonnais arrive dans la mer des Indes et met en déroute l'escadre britannique. Le Malouin s'empare ensuite de Madras dans les conditions que l'on sait. Il signe le traité de capitulation et de restitution de la ville aux Anglais, et, en conflit ouvert avec Dupleix, dépité par l'orgueil de celui-ci, quitte l'Inde en y laissant ses troupes. Finalement, feignant d'ignorer les codes de l'honneur si chers au Breton, Dupleix « *garda les troupes de La Bourdonnais et les terres de Madras, à partir de quoi il allait construire son empire* ¹⁰¹⁷ ».

Le gouverneur des comptoirs français de l'Inde n'a pas l'état d'esprit modéré et probe de ses prédécesseurs. Il ne respecte plus sa parole donnée et surtout il a la folie des grandeurs. C'est ce qui va causer sa disgrâce. Ayant promis de rendre Madras à son allié musulman Mafouzkhani, il fait écraser sa petite armée qui en tente l'assaut. Puis il « *imagina de s'emparer de Goudelour pour le lui donner en compensation, et aussi pour déloger les Anglais du fort Saint-David, menace constante à moins de sept lieues au sud de Pondichéry. Malgré sept tentatives, entre le 8 décembre 1746 et le 28 juin 1748, il n'y parvient pas (...)* Entre temps, le gouverneur avait continué son jeu d'intrigues tant dans le Carnatic que dans le Dekkan, et à la cour du grand Mogol. Il est impossible d'essayer, même succinctement, de démêler l'écheveau extraordinairement touffu de ces intrigues, où, avec une rare habileté, Dupleix divisait pour régner ¹⁰¹⁸ ». La mort du grand Mogol sonne alors la revanche pour ses ennemis mahrattes. Le nabab d'Arcot s'attendant au pire, joue un double jeu avec Dupleix dont il se méfie depuis l'affaire de Madras. Dupleix n'est pas dupe. Il sait que l'Angleterre paie les princes indiens du Carnatic pour préparer un grand coup contre Pondichéry. Le siège de la ville va durer quarante jours, durant lesquels Dupleix fait montre de qualités de chef indéniables. Finalement les Anglais lâchent prise et se retirent. La présence française en Inde est provisoirement sauvée par la paix entre les deux nations européennes, signée le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle. Ce traité restitue malheureusement Madras à l'Angleterre.

Mais si les rois de France et d'Angleterre ne se font plus la guerre, Dupleix n'a pas décidé d'en rester là en Inde. « *Agissant de sa propre autorité, il nomma le 11 juillet 1749 Raza Sahib, fils de Shandâ Sahib, nabab du Carnatic, puis quatre jours plus tard il mit en*

¹⁰¹⁷ *Ibid.* p 282.

¹⁰¹⁸ *Ibid.* p 283.

*campagne une petite armée*¹⁰¹⁹ ». Son meilleur officier, Bussy Castelleau, repousse le camp avancé des Mahrattes dans le Dekkan, et y remporte plusieurs victoires, ce qui provoque la soumission de la plupart des princes autochtones aux Français. Par un système ingénieux, qu'on appellera plus tard la politique du protectorat, « *Dupleix se substituait ni plus ni moins au grand Mogol, et l'on ne voit nulle part que celui-ci ait protesté (...) On peut dire qu'alors Dupleix était à l'apogée de sa carrière*¹⁰²⁰ ». Il ne lui reste qu'un problème sérieux à régler dans le Tamil Nadu, celui de Trichinopoly, où Muhammad Ali refuse de se soumettre et a reçu des renforts anglais conséquents. « *Toutes les tentatives contre Trichinopoly furent voués à l'échec, le désastre le plus retentissant ayant été la capitulation de Law, le neveu du financier, le 11 juin 1752, laquelle devait peser lourd dans la décision finale des directeurs de la Compagnie*¹⁰²¹ ». Pressé de toute part de faire la paix avec les Anglais, Dupleix doit entrer en pourparler avec leur gouverneur général. C'est un dialogue de sourd, le chef britannique exigeant la reconnaissance des princes musulmans dont celui de Trichinopoly, le chef français leur opposant les nababs du grand Mogol dont il assume quasiment la souveraineté. « *Les hostilités reprirent. Mais à Paris, la cause était déjà jugée. Les succès de Bussy dans le Dekkan, pourtant remarquables (paix avec les Mahrattes, affermissement de la présence française, cessions des quatre circars d'Ellore, de Rajamandry, de Chicacol et de Mustafanagar, plus la province de Guntur, qui prolongeaient au nord nos établissements du Carnatic en direction du Bengale) ne pouvaient plus la faire rapporter*¹⁰²² ».

Le plus prestigieux des gouverneurs français de l'Inde est rappelé en France le 15 octobre 1754, ce qui ruine d'un trait douze années de conquêtes d'un empire qui aurait pu faire, non seulement la fortune de la France, mais peut-être celle de l'Inde elle-même, par le système politique astucieux que Dupleix avait mis en place, très proche du fédéralisme : une tutelle française relativement souple, reconnaissant les princes locaux, assurant la paix intérieure, et favorisant les échanges entre pays voisins tout autant qu'avec l'Europe. N'oublions pas que ce sont Lenoir, La Bourdonnais, Dumas et Dupleix qui favorisèrent le commerce d'Inde en Inde. Ils y bâtirent évidemment leur propre fortune mais firent aussi la fortune des Indiens les plus audacieux. Les directeurs de la compagnie à Paris ne pouvaient comprendre cette politique régionaliste qui, tout en favorisant le commerce au sein de l'Inde elle-même, y compris par les autochtones, permettait de pérenniser les échanges Inde-Europe.

¹⁰¹⁹ *Ibid.* p 285.

¹⁰²⁰ *Ibid.* p 286.

¹⁰²¹ *Ibid.* p 286.

¹⁰²² *Ibid.* p 287.

Ce qui fait écrire au missionnaire Paulin de Saint Barthélémy, contemporain des faits : « *Si Paris était situé à Brest, Lorient ou Nantes, les idées changeraient, et les fausses et timides mesures, que l'esprit concentré dans les terres fait trop souvent adopter, feraient place à des conceptions vastes et hardies* ¹⁰²³ ». Plus tard, on dira que Dupleix a été démis de ses fonctions, sur la foi de rapports truqués, produits à son encontre. Il fallait bien que les directeurs parisiens se justifient de leur incurie politique et économique. En fait, ils craignent surtout de devoir partager les revenus importants que la compagnie engrange à Paris. « *Le commissaire du roi adressa à Dupleix une lettre qui est une véritable mise en demeure : point de victoires, point de conquêtes, beaucoup de marchandises (...) Et lorsque l'envoi de Godeheu fut décidé, le même commissaire rédigea les instructions en commençant par la remarque suivante : Ce qu'on a pu apercevoir des sentiments des actionnaires dans les deux assemblées générales doit faire apercevoir à M. Godeheu combien l'on craint que les principes de M. Dupleix ne prédominent* ¹⁰²⁴ ». Et pourtant les opérations militaires de ce dernier n'étaient guidées que par un souci de rentabilité pour la compagnie. « *Dupleix propose d'acquérir en Inde un revenu constant et abondant qui permettra d'éviter l'envoi des matières d'argent. Il s'agit d'obtenir l'autorisation de percevoir les impôts et d'affermier les terres domaniales sur une vaste étendue de territoires, en mettant en place un gouvernement juste, solide et uniforme. Et les paysans et les artisans, las des tyrannies militaires devraient recevoir avec soulagement cette nouvelle domination* ¹⁰²⁵ ». Dupleix, comme La Bourdonnais, a sans doute commis des fautes, en s'octroyant des largesses sur les fonds de la compagnie, mais il a permis aussi de procurer des revenus substantiels à des bureaucrates parisiens qui ne faisaient qu'enregistrer les recettes d'un commerce auquel ils n'avaient aucunement participé. Le départ de Dupleix, s'il arrange les Anglais, ne provoque pas la fin définitive des hostilités. « *La paix peu glorieuse établie en vertu du traité Godeheu ne dura pas longtemps. Le 17 mai 1756, la guerre était déclarée en Europe entre la France et l'Angleterre. La nouvelle ne fut connue en Inde que le 6 octobre ; les Anglais n'avaient à ce moment-là qu'un millier d'hommes et les Français le double mais l'on tergiversa, et les Anglais eurent tout le temps de recevoir des renforts, alors que la France fit un effort très*

¹⁰²³ P. Paulin de St Barthélémy, missionnaire, *Voyage aux Indes orientales, traduit de l'italien par M. Marchena, Avec les observations de MM Anquetil du Perron, J. R. Forster et Sylvestre de Sacy. Tome troisième*, chez Tourneisen fils, libraire, Paris, 1808, p 226

¹⁰²⁴ Philippe Haudrère, *Le commerce in L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVIIe-XVIIIe siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 21.

¹⁰²⁵ *Ibid.* p 30.

*insuffisant pour ses colonies*¹⁰²⁶». A son retour en France, Dupleix n'est guère mieux traité que Mahé de La Bourdonnais. Il ne va pas à la Bastille mais fait l'objet de toutes les suspicions de la part des responsables de la compagnie des Indes, et se retrouve ruiné et seul, à sa mort en 1763. Son épouse métisse, la Bégum, n'a supporté qu'un peu plus d'un an l'austérité parisienne. Elle est décédée en 1756. Dupleix doit être ulcéré de voir, juste avant de mourir, l'immense empire indien qu'il avait formé, réduit à cinq petites villes côtières, Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal et Mahé, suite au « minable » traité de Paris. Désormais, vivant seul, désargenté, humilié, il ne peut que repenser aux longues années passées à Pondichéry, au rythme de la mousson, au pas majestueux des éléphants, au décor somptueux des fêtes indiennes, au son puissant des canons annonçant l'arrivée d'une escadre ou quelques événements importants. Cent fois, il a dû regretter ce pénible conflit d'orgueil qu'il a eu avec Mahé de La Bourdonnais à propos de Madras. L'un comme l'autre ont connu la disgrâce après la gloire.

Celui qui a le mieux retracé, presque au jour le jour, l'affaire de Madras, reste Ananda Rangapoullé. La prise de la ville est une idée de Dupleix et une opération de La Bourdonnais. Il est presque certain, qu'avant même l'arrivée de l'escadre française en Inde, le gouverneur de Pondichéry envisage l'assaut de la place forte anglaise. L'occasion est trop tentante. Dupleix sait qu'il va disposer d'une force navale plus puissante que celle des Britanniques et qu'elle a à sa tête un des meilleurs officiers de marine. Il attend donc son arrivée avec impatience. « *Les cinq navires qui sont partis de France l'an dernier (...) sont arrivés aux Mascareignes le 3 février 1746 ; par ces navires, il est venu à M. de Labourdonnais l'ordre de faire la guerre contre les Anglais (...) M. le Gouverneur a envoyé d'ici des soldats et des cipayes de Mahé ; et depuis ce temps-là, dans l'attente de l'arrivée des navires, il ne cesse depuis dix jours de regarder du côté de la mer*¹⁰²⁷ ». Bien entendu, la mission de Labourdonnais est d'abord de faire la chasse à la flotte anglaise et de récupérer les navires marchands français qu'ils ont capturés. Les directeurs de la compagnie des Indes à Paris se sont bien leurrés en pensant que les chefs militaires respecteraient l'accord de neutralité signé avec la compagnie britannique. Dès la déclaration de guerre, les Anglais ont pris douze navires français et saisi leurs cargaisons qu'ils n'ont pas hésité à revendre aux Hollandais,

¹⁰²⁶ Philippe Le Tréguilly, *La présence française en Inde : aléas politiques et militaires*, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune...* p 42.

¹⁰²⁷ Julien Vinson, *Les Français dans l'Inde, Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Ananda-rangapoullé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson*, Publication de l'Ecole des langues orientales vivantes, III. Série – volume XV, Nouvelle édition, Surya Editions, Sainte Clotilde (La Réunion), 2010, p 87.

pourtant alliés de la France... Le 9 juillet 1746, la flotte de Labourdonnais arrive enfin à Pondichéry, non sans avoir essuyé une terrible tempête à Madagascar, et affronté pour la première fois, dans le sud-ouest de l'Inde, l'escadre anglaise dont elle a fortement endommagé deux bateaux et mis les autres en déroute. *« Comme c'était de nuit et comme on pouvait craindre que ce ne fussent des navires anglais venus par ruse, les canons qui étaient sur le rempart du bord de mer au sud, dans le Fort, un à un, à commencer par le canon à bombes, firent feu successivement d'un coup chacun (...) ceux des navires répondirent à chaque coup tiré par les gens du Fort, par deux coups de canon¹⁰²⁸ »*. En pleine nuit, Labourdonnais descend à terre pour rencontrer Dupleix qui ne fait tirer aucun coup de canon. Après une heure d'entretien, le Malouin remonte à bord de son navire. *« A huit heures du matin, on tira quinze coups de canon seulement sur le navire que montait M de Labourdonnais, et en retour les gens du Fort tirèrent aussi le canon¹⁰²⁹ »*. Le nombre de coup n'est pas précisé. Trois, six, neuf ? Pour un événement et des personnages en présence d'une telle importance, la canonnade aurait du être beaucoup plus nourrie, en tout cas d'au moins vingt et un coups... Dupleix et Labourdonnais ne s'aiment pas et se le font sentir dès le départ. On pensera que c'est une déduction hâtive. Pourtant, après avoir débarqué une première fois en pleine nuit et réembarqué aussitôt, le Malouin reste toute la journée à bord et ne se décide à retourner voir Dupleix que dans la soirée. *« Ce même jour, à cinq heures, M. De Labourdonnais est descendu à terre. Au moment où il descendait, on tira sur le navire quinze coups de canon. Aussitôt qu'il fut à terre et qu'il arriva au pied du rempart au bord de la mer, on tira quinze coups de canon. A l'exception du grand Monsieur, M. Dupleix, les autres petits Messieurs (...) étaient venus au devant de lui jusqu'au bord de la mer et l'emmenèrent avec eux. Au moment où il arrivait à la maison du gouverneur, M. Le Gouverneur sortit jusqu'à l'endroit où garde la sentinelle. Ils s'embrassèrent l'un l'autre. Comme ils allaient dans la salle intérieure, on tira quinze coups de canon¹⁰³⁰ »*. Dupleix vient de faire un bel affront à Labourdonnais, en n'ayant pas fait répondre aux salves adressées du navire, et en ne venant même pas l'accueillir à la côte. Il est d'ailleurs très probable que leur premier entretien nocturne n'a guère été amical. Quelques jours plus tard, Ananda Rangapoullé imagine les ressentiments réciproques. *« M. Labourdonnais pensait : Je suis un gouverneur de villes ; je suis en outre, par ordre du Roi, commandant de guerre et des navires ; il n'est pas possible qu'on ne batte pas aux champs pour moi, comme pour les*

¹⁰²⁸ *Ibid.* p 90.

¹⁰²⁹ *Ibid.* p 91.

¹⁰³⁰ *Ibid.* p 93.

*gouverneurs de ville. Et il en avait du dépit. M. Dupleix pensait : Je suis le chef de la ville ; s'il descend sur le rivage, il m'est inférieur ; s'il remonte à bord, il est maître. A-t-il donc tant de vanité ? (...) Et comme, pendant qu'il mangeait, on sonnait la trompette et on battait la grosse caisse et ainsi de suite, M. Dupleix fut contrarié en son esprit. Par suite de tout cela, l'estime de l'un pour l'autre va en diminuant en dedans, quoique en dehors il affectent de l'amitié¹⁰³¹ ». En fait, l'enjeu entre les deux hommes est déjà Madras. Nous le verrons : ils sont d'accord pour en faire le siège mais pas du tout pour les mêmes raisons. Le but de La Bourdonnais est d'anéantir les Britanniques sur mer, tout en profitant des richesses qu'ils ont amassées à Madras, celui de Dupleix est d'agrandir la zone d'influence française sur terre, dans l'empire du grand Mogol, très affaibli depuis le saccage de sa capitale Dehli par les Perses en 1739. Ajoutons à cela que Dupleix dédaigne les marins, ne leur rendant même pas les honneurs dus à leur rang. « *Le capitaine du navire qui est mort ce matin a été enterré ce soir. Il y avait une haie de 300 soldats (...) Les soldats tirèrent d'abord trois fois puis tous les vaisseaux tirèrent vingt et un coups de canon, et enfin, dans le Fort, on tira sept coups*¹⁰³² ». Ces sept coups-là doivent être vus non seulement comme une offense à la mémoire du capitaine, mais surtout comme un mauvais sort. Si Dupleix avait fait tirer neuf coups, la coutume aurait été respectée. Le chiffre sept symbolise-t-il quelque chose d'équilibré ?*

Ce manque d'égard de Dupleix envers Mahé de Labourdonnais fait l'objet d'une certaine réprobation publique. « *M. De Labourdonnais a pris congé de M. Dupleix pour aller livrer bataille à M. Peyton, commandant des vaisseaux de guerre anglais. A ce moment, on a tiré vingt et un coups de canon (...) Les gens qui étaient là disaient : Quand celui-ci a débarqué, les tambours n'ont pas battu aux champs et on a tiré seulement quinze coups de canon. Du temps de M. Dumas, on avait battu au champ et on avait tiré vingt et un coups de canon. M. Dupleix n'a pas fait ainsi*¹⁰³³ ». Avant d'embarquer, Labourdonnais répond à ceux qui le flattent : « *Il ne faut pas me faire tant de compliments ; donnez moi congé* », prouvant ainsi que, pour lui, le respect d'un code d'honneur n'est pas une question d'orgueil. Tout puissant qu'il est sur terre, Dupleix n'a pas les compétences du Malouin sur mer. « C'est l'homme qui fait la fonction et non l'inverse ». Voilà bien un atavisme typique que l'on reçoit dès le plus jeune âge en Bretagne, surtout si on est de famille de marins ou de paysans. Avant de partir faire la chasse aux vaisseaux britanniques, soucieux de s'assurer du soutien des

¹⁰³¹ *Ibid.* p 94 et 95.

¹⁰³² *Ibid.* p 96 et 97.

¹⁰³³ *Ibid.* p 100.

princes locaux, Labourdonnais, reçoit sur son navire leurs représentants avec toute la déférence nécessaire. « *M. De Labourdonnais donna au fils de Chandaçahib un fusil avec baïonnette et au fils de Babéçahib un fusil simple : la valeur de ces deux fusils est considérable (...) Le journal de M. Rostaing dit que ces fusils étaient garnis d'argent* ¹⁰³⁴ ». Finalement, c'est le Malouin qui joue les diplomates, dans la droite ligne de Lenoir et Dumas. Joseph Dupleix, en accédant à la plus haute fonction en Inde, a un peu oublié un héritage celtique qu'il avait sans doute moins ancré dans son subconscient. Il est désormais dans l'échelle de la pyramide du pouvoir central, prêt à toutes les compromissions, tous les retournements pour satisfaire son ambition. Face aux faibles princes indiens ou à ses subalternes français, il peut toujours exercer sa tyrannie et imposer ses caprices. Face à un homme comme Mahé de Labourdonnais, ce n'est plus la même chose. Il a affaire à un Breton, fier et énergique, qui ne cédera jamais malgré toutes ses tentatives d'intimidation. Après une quinzaine de jours en mer, l'escadre française revient à Pondichéry. Elle a aperçu les vaisseaux anglais qui ont vite pris la fuite vers le sud. Une partie de son équipage et lui-même étant malade, La Bourdonnais a préféré rentré à la base. « *Hier soir, les huit vaisseaux formant l'escadre sont arrivés droit dans la rade et ont mouillé ; on a tiré quinze coups de canon seulement* ¹⁰³⁵ ». Méfiant puis arrogant, Dupleix est devenu mesquin. Lorsqu'il apprend que les bateaux français n'ont pas poursuivi les Anglais, il commence à accuser La Bourdonnais d'intelligence avec l'ennemi et frise la paranoïa. « *On arrêta les lettres qui venaient, car on avait l'ordre de saisir les lettres qui arrivaient en persan, mahratte, telinga, portugais, et de lire celle en tamoul (...) pour savoir qui écrivait en tamoul aux Anglais (...) Dieu sait ce qui se passait alors dans l'esprit de Monsieur !...* ¹⁰³⁶ ». Son accusation envers le Breton est complètement infondée, mais elle témoigne de l'ambiance de l'époque. N'oublions pas que la Bretagne n'est rattachée à la France que depuis deux cents ans, qu'elle a cependant le statut d'une province réputée étrangère, très pointilleuse quant à ses droits et usant pleinement de son autonomie parlementaire et fiscale pour contester les édits du roi. Le pouvoir central reste donc très méfiant envers ces provinciaux qui ont une réputation d'indocilité. Dupleix a dans la tête l'à priori français qui dit que « tout Breton est encore capable de s'allier avec les Britanniques pour contrer la France »...

¹⁰³⁴ *Ibid.* p 102.

¹⁰³⁵ *Ibid.* p 110.

¹⁰³⁶ *Ibid.* p 112

Venons-en à l'affaire dite de Madras. Dupleix fait appel à Labourdonnais pour lui dicter ses ordres : « *Monsieur lui dit : Va à tes navires et prépare-toi pour faire la guerre – Mais à quoi ? répondit M. de Labourdonnais, l'ordre de la Compagnie et l'ordre des Ministres est de faire la guerre sur mer aux navires anglais et de les prendre ; ils ne m'ont pas ordonné de faire la guerre sur terre*¹⁰³⁷ ». Le Malouin a raison. Dupleix le sait mais il réalise aussi que leurs missions respectives sont presque contradictoires. Se confiant en aparté à son courtier Rangapoullé, il redevient plus sage et met lui aussi en cause le système de gouvernance trop centraliste de la France, preuve que son atavisme celtique est encore intact lorsque son orgueil disparaît : « *Le mal vient de ceux qui sont aujourd'hui près du Roi de France (...) – Là-dessus je dis : C'est à cause de M. Fulvy que les choses sont ainsi. Il reçoit des pots de vin puis il fait marcher les affaires en parlant à son frère le contrôleur général – C'est vrai dit-il*¹⁰³⁸ ». Au passage, on notera l'intelligence du courtier indien... mais le plus intéressant de cette conversation, c'est qu'elle prouve qu'à Pondichéry, on connaît très bien, et Dupleix mieux que quiconque, que Labourdonnais tient son grade de commandant d'escadre, de son ami Fulvy et qu'il ne peut qu'obéir aux ordres reçus du gouvernement de Louis XV. En même temps le Breton sait que la prise de Madras est indispensable pour affaiblir les Anglais. Il n'y est donc pas défavorable, mais demande à Dupleix d'en prendre la responsabilité par écrit. Bien entendu, l'autre ne peut le faire car il craint un échec. La Bourdonnais va donc assumer seul la décision d'attaquer Madras. Cela lui donne alors toute latitude pour gérer les choses à sa manière. Remis de ses fièvres, il part avec ses bateaux à l'assaut de Madras qui capitule en deux jours. C'est la liesse populaire à Pondichéry. Dans sa joie, Dupleix accède à toutes les demandes d'Ananda Rangappoullé pour les Indiens : « *Il faudrait mettre en liberté les débiteurs, les batailleurs et toutes les autres personnes qui sont en prison ; et à l'instant il dit de les mettre en liberté (...) Je lui demandai de donner l'ordre qu'on vendit comme de tout temps le bétel et le tabac. Au moment même, il fit appeler Vâçudêvapandita et lui intima l'ordre (...) La dessus, je dis encore : il faudrait, Monsieur, donner un emploi à Souprayen ; il y a beaucoup de jours qu'il souffre ; et aussitôt Monsieur lui donna un emploi (...) Il faudrait, Monsieur, donner un emploi à Tirouvengadapoullé, de Karikal ; et de même il ordonna qu'on envoya dire à Karikal de lui donner un emploi*¹⁰³⁹ ». Ce courtier a vraiment la tête sur les épaules. Il ne demande rien pour lui-même. Il sait qu'il recevra de ses compatriotes indiens une grande reconnaissance pour avoir obtenu les bienfaits

¹⁰³⁷ *Ibid.* p 115.

¹⁰³⁸ *Ibid.* p 121.

¹⁰³⁹ *Ibid.* p 137.

qu'il sollicite... Lorsque Dupleix lui demande de trouver un intermédiaire tamoul pour le nommer à Madras, il propose son frère. Celui-ci devient très vite l'ami de La Bourdonnais et ne rend plus aucun compte au représentant français de Dupleix à Madras, D'Espréménil. Et pour cause, La Bourdonnais, nous l'avons vu, a négocié la capitulation de la ville, sous réserve qu'elle soit rendue aux Anglais, moyennant paiement d'une rançon importante. Il se décide enfin à en informer Dupleix en lui adressant un courrier. « *Quand il lut cela, Monsieur prit une telle colère et une telle mauvaise humeur qu'on ne finirait pas de l'écrire*¹⁰⁴⁰ ». Toujours aussi consensuel, Rangappoullé dit à Dupleix qui l'interroge: « *M. de Labourdonnais montre qu'il a l'esprit dérangé !* ». Il précise aussitôt : « *Je lui répondis cela conformément à la tournure de ses idées*¹⁰⁴¹ », montrant ainsi qu'il ne partage pas la colère de Dupleix contre Labourdonnais. En effet, la capitulation des Anglais évitent la destruction totale de la ville et la ruine des marchands indiens. Le gouverneur demande à son courtier des explications sur l'attitude de son frère à Madras. « *Il reprit : ton frère n'a pas dû approuver une seule fois ce qu'il a fait ; il a du t'écrire souvent contre M. De la Bourdonnais – Oui, certes, il m'a écrit, répondis-je* ». La finesse de sa réponse prouve son intelligence. Dupleix quant à lui ourdit une sombre vengeance. « *Je ne finirais pas si j'indiquais les lettres que Monsieur a écrites en France par les navires, ni si je décrivais l'affliction que l'on voit sur son visage*¹⁰⁴² ». Quelques jours après, le frère de Rangappoullé arrive à Pondichéry et se rend auprès du gouverneur qui lui demande des comptes sur sa complicité avec le vainqueur de Madras. « *J'ai marché comme il me l'a ordonné, avoue-t-il, mais voyant que cette réponse ne s'accordait pas avec la pensée de Monsieur, il reprit sans lui laisser le temps de rien dire : La conduite qu'il a menée a été approuvée par tous*¹⁰⁴³ ». Evidemment, ce n'est pas ce que Dupleix a envie d'entendre. Il accuse désormais ouvertement Labourdonnais de sympathie avec l'Angleterre et exige qu'il dénonce le pacte de restitution qu'il a signé. Celui-ci temporise mais n'est pas homme à manquer à sa parole. En octobre 1746, devant l'entêtement du gouverneur de Pondichéry à vouloir garder Madras, il décide de remettre le commandement de la place à D'Espréménil. Conformément au pacte, celui-ci devrait rendre la ville aux Anglais en mars 1747. Puis, le Malouin quitte l'Inde avec un seul navire, après être passé récupérer ses affaires à Pondichéry. « *Aujourd'hui, sur l'Achille, vaisseau de M. de Labourdonnais, on a tiré quinze coups de canon. M. de Labourdonnais n'est point descendu à*

¹⁰⁴⁰ *Ibid.* p 145.

¹⁰⁴¹ *Ibid.* p 151.

¹⁰⁴² *Ibid.* p 158.

¹⁰⁴³ *Ibid.* p 161.

*terre, mais il a fait embarquer par des cafres ses meubles et ses affaires*¹⁰⁴⁴». Le chef militaire français parti, les troupes musulmanes de Mamoufzkhan s'apprêtent à attaquer la place, puisque Dupleix refuse de la leur remettre comme il l'avait promis. Dans tous ses états, accusant les Indiens de colporter à Pondichéry de fausses nouvelles sur le nombre des futurs assaillants de Madras, celui-ci « *ordonna de couper les oreilles et de donner cent coups de rotin au pion de la poste*¹⁰⁴⁵ ». Sanction cruelle et bien inutile, puisque les soldats laissés à Madras par Labourdonnais repoussent facilement l'assaut des troupes musulmanes dont ils écrasent ensuite une bonne partie. Le reste prend la fuite.

Pendant ce temps, le gouverneur de Pondichéry recherche des témoignages contre Labourdonnais. Il le soupçonne d'avoir reçu des Anglais un important pot de vin qu'il aurait partagé avec son frère Mahé de Villebague et quelques amis officiers. Bien entendu, il n'en a aucune preuve et se procure des témoignages forcés. Rappelons ici que même le supérieur des Capucins s'offusque de constater qu'un important marchand indien soit conduit, enchaîné, à la maison du gouverneur. Mais le pire reste à venir, car les Britanniques préparent leur revanche en organisant le siège de Pondichéry. Sans un chef de guerre comme Labourdonnais, tout reste à craindre. Les missionnaires commencent à déménager. La population doute des capacités de Dupleix et récrimine contre lui mais surtout contre son épouse, la Bégum. « *Quand M. de Labourdonnais est venu et est reparti après avoir pris Madras qu'il ne voulait pas prendre, Monsieur a acquis de la gloire ; puis il essayé de prendre Dévanampatan, n'a pas réussi et a eu de la honte. C'est par le fait de sa femme. Celle-ci est un vrai diable qui terrorise toute la ville*¹⁰⁴⁶ ». D'importants renforts anglais ont maintenant débarqué sur la côte de Coromandel et Dupleix semble complètement dépassé. « *Persuadé que la perte de la ville est certaine, comme par inspiration diabolique, il disait de faire n'importe quoi, que n'importe qui proposait. On voyait bien qu'il parlait et agissait sans s'en rendre compte*¹⁰⁴⁷ ». En fait, les troupes du général Boscawen, mal organisées et peu sûres d'elles, vont faire un siège assez passif, pensant affamer la population du comptoir français. Et c'est à ce niveau que Dupleix va se montrer un grand chef de cité... Il imagine même une ruse pour mettre le feu aux navires anglais mouillés dans la rade, afin de les empêcher de tirer sur le fort français. Ses avant-postes, formés essentiellement de Cipayes et de Cafres résistent bien et causent de gros dommages dans les rangs ennemis. Puis les forces s'équilibrent.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.* p174.

¹⁰⁴⁵ *Ibid.* p 176.

¹⁰⁴⁶ *Ibid.* p 187 et 188.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.* p 204.

Dupleix, toujours craintif, est sous l'emprise de sa femme. « *Il y a quatre mois que M. Dupleix a perdu l'autorité et que Madame l'a prise*¹⁰⁴⁸ ». Cette phrase de Rangappoullé est à prendre avec réserve, celui-ci détestant la Bégum. D'autant plus que les Jésuites profitent de la situation pour redemander l'abattage d'une importante pagode qui, selon eux, pourrait constituer un camp retranché pour l'ennemi à proximité du fort. « *Il y a plus de cinquante ans que les Pères de l'église de Saint Paul demande la démolition de la pagode de Vedaboury – Içavara ; tous les gouverneurs qui ont précédé Monsieur disaient : Ceci est un pays tamoul ; si on détruit cette pagode, ce sera honteux. Et ils ont même rejeté un ordre venu, écrit et signé du Roi de France (...) En donnant l'ordre de démolir cette pagode, en écoutant sa femme, Monsieur ...*¹⁰⁴⁹ ». C'est donc bien la Bégum, grande amie des Jésuites, qui est la principale instigatrice de cette décision. On comprend mieux la haine que lui voue Rangappoullé. Remarquons au passage son témoignage par lequel tous les gouverneurs ayant précédé Dupleix, donc Martin, Dumas et Lenoir, ont refusé d'obéir à un ordre allant dans ce sens, même signé du Roi de France !

La manière dont cette démolition a lieu est inadmissible, surtout de la part de prêtres catholiques. Le témoignage de Rangappoullé est sans nuance. « *Lorsque les Mahanattars arrivèrent à la pagode avec les hommes pour emporter leurs affaires, les Pères de l'église Saint Paul excitèrent les Cafres, les soldats et les parias à les battre, et sans les laisser entrer dans la pagode, ces Pères ayant pris des bâtons, leur donnèrent à chacun une vingtaine de coups (...). Arriva le Père de Karital nommé Coeurdoux qui frappa du pied sur le lingam puis le brisa en morceaux à coups d'un gros marteau qu'il tenait à la main ; ensuite, excitant les Cafres et les Blancs, il leur fit briser la statue de Vishnou*¹⁰⁵⁰ ». Le gouverneur a demandé de faire évacuer le temple tamoul, trop près des murs du fort, pas de le profaner ainsi et de violenter les Hindous. Les Jésuites apparaissent donc non seulement sectaires mais dangereux, car de telles méthodes ne peuvent que provoquer un grand ressentiment chez les Indiens dont les Français ont particulièrement besoin durant cette période de siège... Les Anglais se sont rapprochés du centre de Pondichéry et commencent à y envoyer les premières bombes à partir du 10 septembre. Pourtant, à la fin du mois, ils perdent pied dans leurs positions d'attaque et fuient devant les charges des soldats français, Cafres et Cipayes surtout, à l'extérieur du fort. Malheureusement, le général Boscawen reçoit d'autres renforts. Trop

¹⁰⁴⁸ *Ibid.* p 221.

¹⁰⁴⁹ *Ibid.* p 229.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.* p 229.

tard pour lui : la saison de la mousson arrive et enlise les Britanniques, qui finissent par avoir de très grosses pertes en hommes sur les attaques éclair des Cipayes. Dupleix fait alors preuve d'une fermeté exemplaire, soutenant sa population et ne désespérant jamais. On retrouve bien là le tempérament de résistant si typique des Celtes. Dès la mi-octobre 1748, les Anglais se retirent piteusement et réembarquent leurs troupes après quarante jours de siège. Pondichéry a tenu ! Dupleix a gagné et voit sa renommée grandie dans toute l'Inde du sud. C'est à partir de là, et non de la prise de Madras, restituée peu de temps après par un traité de paix franco-anglais, qu'il va pouvoir se lancer dans des conquêtes de grande ampleur sur le Dekkan, faisant de lui le plus célèbre des gouverneurs français en Inde.

Mais Dupleix possède aussi d'autres qualités humaines qu'il tient de l'éducation qu'il a reçue dans sa famille ou à l'école en Bretagne, mais surtout intrinsèques au milieu humain où il a passé toute son enfance et son adolescence. Ananda Rangappoullé relate un fait divers qui n'est pas sans importance : « *Un sous-marchand, notaire, appelé M. Coquet (...) avait bu du vin et s'en revenait ensuite à la maison. Dans cette rue, il entra dans une maison et voulut voir s'il y avait des femmes. Comme il faisait noir, il prit dans le foyer un tison qu'il agita. Une fille qui était là sortit en courant. Il lui courut après, perdant ses souliers (...) Alors, les Tanjans qui étaient là le prirent et tous ensemble le battirent au point de lui arracher ses habits (...) et après l'avoir bien battu, le portèrent chez le petit Monsieur où ils le laissèrent. On dit qu'il ne pourra pas se rétablir des coups qu'il a reçus et qui lui ont fendu la tête (...) Quand Monsieur le Gouverneur apprit cette affaire, il dit : Si un Blanc entre chez un Tamjam pour prendre des femmes, demeure-t-il tranquille ? Ils ont fait un bon ouvrage¹⁰⁵¹ ». Nous avons ici l'image d'un gouverneur de colonie française qui désavoue un de ses concitoyens, pourtant officier public, un « Blanc », parce que celui-ci a tenté de violer une femme de couleur. Des hommes indiens l'ont très sévèrement rossé mais Dupleix leur donne raison, donc sans tenir compte du rang de la victime ou de la race de ses justiciers ! Cette réaction est remarquable pour l'époque. Bien sûr, il a épousé une métisse dravido-portugaise, ce qui peut expliquer son penchant naturel envers les femmes indiennes, mais ce qu'il défend avant tout, il le dit lui-même, c'est le droit à la tranquillité des Indiens. Beaucoup d'Européens de son temps, et tant d'autres longtemps après lui, ont eu des comportements blâmables, entachés de racisme et d'inhumanités, envers les peuples qu'ils ont colonisés. Beaucoup de gouverneurs français outre mer ne furent pas des exemples d'humanistes. Dupleix fait exception. C'est tout*

¹⁰⁵¹ *Ibid.* p 85.

à son honneur. Il a un réflexe égalitaire que nous rattachons sans hésitation à sa culture celtique. Rappelons-nous l'exclamation de Jules Michelet dans son « Histoire de France » en 1835: « *C'est une gloire pour nos Celtes d'avoir posé dans l'Occident la loi de l'égalité*¹⁰⁵² ». Et quelques pages plus loin, il rattache aux Celtes un autre caractère tout aussi louable, sans lequel l'égalité entre les hommes, entre les peuples, ne saurait se maintenir: la résistance. En Bretagne insulaire, « *les Cambriens ont résisté deux cents ans par les armes et plus de mille ans par l'espérance. L'indomptable espérance (...) a été le génie de ces peuples*¹⁰⁵³ ». Comment ne pas rapprocher la résistance héroïque de Dupleix, durant le siège de Pondichéry, de ce génie séculaire celtique ? En Bretagne, on apprend dès le tout jeune âge à résister à l'adversaire et, par dérivation, à faire face à l'adversité. Quand le découragement vous guette, il suffit de se dire « Gast ! je suis Breton » et cela suffit à tenir droit et à relever le défi de se battre¹⁰⁵⁴. C'est ce qui sous-tend la réputation que les autres peuples de France ont donné et continuent de donner aux Bretons, celle d'être têtus. Or, Dupleix a bien passé toute sa jeunesse en Bretagne. Michelet insiste « *De toutes les populations celtiques, la Bretagne est la moins à plaindre, elle a été associée depuis longtemps à l'égalité*¹⁰⁵⁵ ». Mais il ajoute « *La France est un pays humain et généreux* ». Ce pays ne l'est pas plus et pas moins qu'un autre. C'est simplement par opposition à l'Angleterre que l'historien use de cette assertion... Les deux Etats ont été des colonisateurs intérieurs et extérieurs avides et sans scrupule. Ils ne peuvent donner des leçons de gouvernance, surtout à l'époque de Dupleix. Son rappel vers la métropole en 1754 montre au contraire que Louis XV et ses ministres se soucient très peu d'humanisme ou d'une quelconque générosité envers les Indiens. Au XVIIIe siècle, il y a bien en France une grande différence de mentalité entre Paris (Versailles) et les provinces de l'ouest, surtout concernant les notions d'égalité et de respect des droits collectifs. Le premier indianiste français, Anquetil Duperron, affirme en 1762 que c'est Dupleix qui avait raison, ses conquêtes dans le Dekkan reposant sur des alliances sûres dont témoignent encore les contractants indiens, mogols et marathes. « *Cette lecture montrera clairement la fausseté de ce que l'on a avancé contre M. Dupleix. C'est lui, dit-on, qui le premier s'est déclaré conquérant dans l'Inde et qui a allumé une guerre ruineuse à la Compagnie. Je réponds que ce grand homme n'a fait que prévenir les Anglois, qui l'auraient devancé si leurs affaires le*

¹⁰⁵² Jules Michelet, *Histoire de France, Deuxième édition, tome premier*, Hauman et compagnie libraires, Paris, 1835, p 151.

¹⁰⁵³ *Ibid.* p 155.

¹⁰⁵⁴ Nous avons vécu ce type de situation au décès brutal de Damien, notre fils de 23 ans. Perdre un enfant est une des douleurs morales les plus dures. Poivre d'Arvor en témoigne à propos de sa fille Solenn dans une récent interview télévisé : « *On pense à se suicider pour aller rejoindre cet être aimé que le destin vous enlève* ». PPDA est d'origine bretonne. Sans doute s'est-il dit dans ces moments-là : « *Gast ! je suis Breton* ».

¹⁰⁵⁵ *Ibid.* p 157.

leur eussent permis (...) La conduite de M. Dupleix à l'égard de Shandasahed, notre attachement constant aux intérêts de Salabetzingue (...) ont fait regarder les François comme des guerriers généreux, sur la parole desquels un prince malheureux pouvoit compter, quand même leurs intérêts en souffriroient. C'est ce préjugé honorable pour la nation, qui nous a soutenu dans le Dekan et à la cour de Delhy. Malgré l'étendue de nos conquêtes et les maux qu'elles ont pu entraîner, jamais il ne nous est arrivé rien de pareil au massacre des Anglois à Kalkuta et à Patna. Les Marathes eux-mêmes, peuple fiers et ennemis né des Mogols, ne voulurent traiter en 1751 et 1753 avec le souba du Dekan, que sous la garantie de M. De Bussy, et ils déclarèrent en 1757 que Salabetzingue devoit la paix au mérite personnel des François et de celui qui les commandoit¹⁰⁵⁶ ». Le célèbre missionnaire autrichien en Inde Paulin de Saint Barthélémy, qu'Anquetil Duperron critique pour son anglophilie, accuse carrément la capitale française d'incompétence en commerce intercontinental: « Si Paris, par abus ville de simple consommation, et où les spéculations commerciales, longues, étendues, paraissent des rêves, si cette ville était situé à Brest, Lorient ou Nantes, les idées changeraient, et les fausses et timides mesures, que l'esprit concentré dans les terres fait trop souvent adopter, feraient place à des conceptions vastes, hardies, vraiment faites pour un peuple qui a, du côté de l'âme, de la population et du sol, tout ce qu'il faut pour être le plus riche, le plus heureux de l'univers¹⁰⁵⁷ ». C'est là une analyse que Dupleix aurait certainement approuvée. « Nous terminerons cette notice par la réflexion suivante d'un historien anglais (Mill, British India, tome III) : "La Compagnie française des Indes ruina, dans l'espace de quelques années, les seuls hommes éminents qu'elle avait placés à la tête de ses affaires dans l'Inde: Labourdonnais, Dupleix et Lally. Elle ne survécut pas longtemps à cette manifestation de son imprévoyante faiblesse et de son injustice" F.N.Laude (1870)¹⁰⁵⁸ ».

Thomas Arthur de Lally-Tollendal est envoyé à Pondichéry pour remplacer Godeheu, celui qui a démis Dupleix de ses fonctions en 1754. Lally est né en France mais a des origines irlandaises. Son échec dans la tentative de reprise de Madras en 1758 et la capitulation de Pondichéry deux ans plus tard lui valent d'être condamné à mort à son retour à Paris. « La France ne lui pardonnera pas cette défaite et l'accusera de trahison, eu égard à ses origines

¹⁰⁵⁶ Anquetil Duperron, *Voyage en Inde, 1754-1762, Relation de voyage en préliminaire à la traduction du Zend-Avesta*, Ecole Française d'Extrême-Orient Maisonneuve et Larose, Paris, 1997. (le manuscrit original n'avait jamais été publié avant cette date), p 166 et 169. Google book

¹⁰⁵⁷ P. Paulin de St Barthélémy, *Missionnaire, Voyage aux Indes orientales, traduit de l'italien par M. Marchena, Avec les observations de MM Anquetil du Perron, J. R. Forster et Sylvestre de Sacy*. Tome troisième, chez Tourneisen fils, libraire, Paris, 1808. p 226. Google book.

¹⁰⁵⁸ *Cercle Culturel des Pondichériens Lettre No 32, juin 2001*, Rédaction : M.Gobalakichenane, 22, Villa Boissière, 91400 - Orsay, France, www.puduchery.org

irlandaises (...) La France venait de perdre la totalité de l'Inde, on avait besoin d'un bouc émissaire, et Lally n'avait pas assez d'amis à la cour pour éviter un procès en trahison. Tout autre que lui serait resté sagement en Angleterre, mais Lally donna sa parole et fut autorisé à revenir en France pour se défendre ¹⁰⁵⁹ ». Il est jugé et décapité en place publique en 1766. Juste avant, quand il apprend son exécution prochaine, il essaie de se suicider publiquement en se poignardant. « *Quand on lui lut ce mot, trahi (Lally) entra en fureur, prit un couteau, se poignarda. Il ne put se tuer. On l'amena hurlant, – il est âgé de 64 ans – on lui mit un bâillon; on le mit dans un tombereau, on le frappa, on le manqua ; enfin on lui scia la tête*¹⁰⁶⁰ ». Image insoutenable, révoltante aux yeux de beaucoup de gens, notamment à ceux de Voltaire qui se lance alors dans un procès en réhabilitation à titre posthume, procès qu'il gagne en 1778. Imagine-t-on le sentiment d'injustice ressenti, alors que l'Irlandais n'est quasiment pour rien dans la catastrophe qui a amené la France à tout perdre en Inde, elle qui avait les meilleurs atouts pour réussir, grâce à l'efficacité des descendants des Celtes ? Labourdonnais, Dupleix, Lally : trois personnages de grande valeur que Paris va soupçonner, désavouer, ruiner ou tuer, simplement parce qu'ils sont d'une autre civilisation. Les nobles français de Versailles, se disant héritiers des Francs, ne pardonneront rien à cette géniture celtique qu'ils jugent indigne de confiance et de respect. A la fin de l'Ancien Régime, à cause d'eux, le droit d'égalité n'est certes pas français. Depuis son origine lointaine en Europe, comme le clame le professeur Michelet, il est celtique. D'ailleurs, pour Philippe Haudrère, ce sont les guerres de Louis XV sur mer et non celle de Dupleix en Inde qui ont plutôt ruiné la compagnie. « *Les pertes des bâtiments et l'arrêt du trafic maritime sont une véritable catastrophe pour la compagnie. Ainsi la guerre de succession d'Autriche lui coûte plus de cinquante millions de livres et la guerre de sept ans plus de cent millions (...) A l'issue de chaque conflit, la compagnie se trouve chargée d'une dette considérable*¹⁰⁶¹ ».

De tous les gouverneurs français en Inde, Dupleix reste le plus regretté par les Indiens eux-mêmes. « *Deux mois après l'arrivée de Godu (Godeheu), est parti M. Dupleix, gouverneur de Pondichéry, ce qui coussa (causa) un grand trouble parmi les peuples du pays : plus de dix mille personnes couchées sur le bord de mer à l'espérer embarquer, à quatre heures du matin ! J'ai entendu un cri général de tout le peuple, de regret, de perdre un si*

¹⁰⁵⁹ Site histoire P@ssion, *L'affaire Lally-Tollendal*, www.histoirepassion.eu

¹⁰⁶⁰ Pierre Bodineau, citation de Jules Michelet extraite de « son » *Histoire de France*, in *Lally-Tollendal père et fils*, manuscrit de l'auteur, publié dans « *Mémoires de l'Académie de Dijon (2007)115 à 127* », p 4.

¹⁰⁶¹ Philippe Haudrère, *La compagnie des Indes*, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune, XVII^e-XVIII^e siècles. Histoire, sources, bibliographies*, ouvrage collectif sous la direction de Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris, 1995, p 19.

grand homme. *J'ai vu des Mogols couchés sur le rivage, ayant la bride de leurs chevaux passée dans le bras. Quand M. Dupleix a passé pour embarquer, j'ai entendu un si grand cri que j'avais été effrayé de voir tout le monde les larmes aux yeux*¹⁰⁶² ». On regrette Dupleix pour son efficacité à contrer ces Anglais hautains et sans scrupule, pour la souplesse de l'administration mise en place dans les provinces conquises par les Français (protectorats), pour son respect de l'ordre ancien et des cultures locales, mais on le loue surtout pour la bonne mentalité qu'il a instituée à Pondichéry où règnent le calme et le sentiment de sécurité. Selon les témoignages recueillis par Massoneau, les vols aux magasins et les trafics d'argent y sont complètement absents. *« Les habitants de Pondichéry, s'ils veulent dire la vérité, diront qu'il n'y avait pas une ville mieux policée que Pondichéry du temps de M. Dupleix. Les boutiques des bagnaux (baniyans) restaient toute la nuit ouverte et leur femme couchait à côté de leur mari sur leur paillasse, et les portes des siropiers étaient ouvertes la nuit. Je me suis promené la nuit et vu les changeurs avec des tas de roupies d'or et d'argent et de pagoud (pagodes) et de toutes sortes de monnaies sur une natte, et les changeurs dormaient sans rien craindre*¹⁰⁶³ ». Et le plus grand des gouverneurs a encore une autre qualité qui n'est pas négligeable: celle d'avoir un tempérament d'artiste et d'être très ouvert à la culture indienne. *« Au Bengale, Dupleix qui ne se sépare jamais de sa viole de gambe, monte ce qu'il appelle son petit orchestre, sa symphonie. Il fonde également une association de chevalerie où on se réjouit à merveille (...) Les fêtes indiennes suscitent la curiosité mais rares sont les Européens qui cherchent à en pénétrer les arcanes. Dupleix leur reproche leur ignorance des mœurs du pays*¹⁰⁶⁴ ». Il n'est pas seulement un gouverneur mais aussi un artiste.

11/ René Madec, le nabab breton, ultime espoir français de sauver le pouvoir indien contre les Anglais, de 1754 à 1778.

René Madec est né à Quimper en 1736, huitième enfant d'une famille de petits bourgeois. Son père y est à la fois maître maçon et maître d'école ; sa mère y tient une modeste auberge. Rien ne prédispose donc cet enfant à la vie d'aventure. On peut réellement dire que c'est son tempérament qui l'amène en Inde à vivre un destin tout à fait exceptionnel. Comme beaucoup de Bretons, et autres Normands ou Poitevins de la côte à cette époque, il

¹⁰⁶² *La popularité de Dupleix à Pondichéry en 1754 vue par Jean Massoneau (1725-1807)*, article de deux pages de la Revue historique de Pondichéry, vol. XXIII, 2009, Société de l'Histoire de Pondichéry, p 119 et 120.

¹⁰⁶³ *Ibid.* p 120.

¹⁰⁶⁴ Anne Kroell, *Les voyages, in L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune, XVII^e-XVIII^e siècles. Histoire, sources, bibliographies*, ouvrage collectif sous la direction de Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris, 1995, p 96.

devient mousse à neuf ans, d'abord sur un caboteur qui transporte du vin de Bordeaux. Au passage, remarquons que cette information confirme les observations de l'historien Alain Croix concernant l'approvisionnement en vin dont les Bretons font un usage important, au point de s'enivrer régulièrement à l'époque moderne. « *A son retour, son père le forcera à prendre des cours d'hydrographie et de navigation dans l'espoir de le voir un jour incorporer, comme officier, le Bataillon de l'Orient de la Compagnie des Indes*¹⁰⁶⁵ ». Mais le jeune homme n'aime guère l'apprentissage théorique. Trois ans plus tard, il part, à l'insu de ses parents, sur un grand voilier pour l'Amérique. En 1750, alors âgé de quatorze ans, il se fait embarquer comme matelot pour rejoindre Pondichéry. Le voyage dure six mois et est particulièrement éprouvant pour les passagers mais surtout pour l'équipage. Madec s'y fait déjà remarquer par son accent breton prononcé, son insoumission et surtout sa solide constitution puisqu'il résiste au typhus et au scorbut. Ce premier contact avec l'Inde est pour lui une révélation. Il y retourne deux années plus tard, et y incorpore les troupes de Dupleix. Du métier de marin qu'il n'apprécie pas, René Madec passe ainsi à celui de soldat. C'est dans les armes et sur terre qu'il s'exprimera le mieux.

Nous avons découvert l'histoire peu ordinaire de ce Breton en 2008, lors d'une conférence à l'hôtel de Région de La Réunion, donnée par la romancière Irène Frain sur « *Les naufragés de l'île Tromelin*¹⁰⁶⁶ » : un drame vécu en 1761 par les rescapés d'un navire négrier qui se fracassa sur les récifs coralliens d'un tout petit îlot perdu et désert, loin dans le nord des Mascareignes et à l'est de Madagascar. Les Blancs y abandonnèrent soixante esclaves en leur promettant de revenir les chercher, ce qu'ils ne firent qu'en 1776. Ils y retrouvèrent alors sept femmes anémiées et hagardes. Nous n'allons pas ici résumer le livre d'Irène Frain, mais c'est bien grâce à cette première rencontre avec elle à l'île de La Réunion que nous avons pris connaissance de l'existence de René Madec dont elle relate les aventures en Inde dans un autre livre paru en 1982 sous le titre « *Le nabab*¹⁰⁶⁷ », Ce livre très romancé ne pouvait constituer notre unique source. Un autre essai, paru juste après le sien, en 1983, et signé d'un descendant de René Madec, Max Vignes, permettait les recoupements indispensables. Dans ce document, titré « *L'histoire du nabab René Madec*¹⁰⁶⁸ », l'auteur cite très exactement ses sources. « *J'ai retenu comme document de base le Mémoire que René Madec a rédigé en*

¹⁰⁶⁵ Didier Deniel, journaliste, article intitulé *René Madec, aventurier et Nabab de l'Empereur des Mogols*, publié dans le quotidien de Brest « *Le Télégramme* » le 30 janvier 2000. saintpol.fr/genealogie

¹⁰⁶⁶ Irène Frain, *Les naufragés de l'île Tromelin*, Editions Michel Lafont, Paris, février 2009.

¹⁰⁶⁷ Irène Frain, *Le nabab*, Editions Jean Claude Lattès, Paris, 1982, édition 13 de septembre 2008.

¹⁰⁶⁸ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995.

1780 (...) et sa lettre au marquis de Tinténiac où l'on trouve une version plus fraîche de ses aventures jusqu'en 1773¹⁰⁶⁹ ». Vignes se méfie de l'accusation d'excès d'empathie, voire de sympathie, liés au fait que le nabab n'est autre que l'arrière grand-père de sa grand-mère. « *Ce que j'ai rapporté de ces recherches sur la vie du nabab de Quimper, dans le décor indien, et selon les mœurs de l'époque, m'apparaît comme le plus probable, quoiqu'il reste fatalement des zones d'ombre dans les péripéties relatées. Dans ces limites, il me semble que, considéré avec le maximum d'objectivité et débarrassé des encombrantes légendes, mon ancêtre prend une densité et une humanité accrues. La courte existence de René Madec fut extrêmement mouvementée et suivit une trajectoire incohérente en apparence*¹⁰⁷⁰ ». C'est en effet la première impression que nous avons eu en parcourant l'ouvrage d'Irène Frain qui oublie un peu de replacer la vie de l'aventurier dans le contexte politique du moment : une époque particulièrement troublée pour les Français en Inde. Mais, bien que d'une grande rigueur chronologique, Max Vignes fait pourtant des raccourcis surprenants, comme celui d'écrire que « *Dupleix montrait par contre du caractère. Aidé d'une escadre de six vaisseaux, il avait attaqué l'important comptoir de Madras (...) l'avait pris, mis au pillage et incendié*¹⁰⁷¹ ». Dupleix a en effet fait piller et brûler Madras après en avoir chassé les Britanniques. Mais ce n'est pas lui qui en a fait l'assaut et obtenu la capitulation mais Mahé de Labourdonnais qui, refusant la mise à sac de la ville, a préféré exiger une forte rançon des Anglais pour leur restituer. De même, Vignes oublie de citer Pierre Christophe Lenoir comme ayant été un des gouverneurs les plus remarquables en Inde et le plus profitable à l'essor de Pondichéry : « *Deux gouverneurs avaient été les principaux artisans de cette expansion : François Martin, bâtard d'un épicier des Halles de Paris, qui mourût pauvre à la tâche, et Benoist Dumas, ancien gouverneur aux Îles, qui y avait édifié une insolente fortune et avait été le premier Français honoré du titre de nabab de Pondichéry*¹⁰⁷² ».

Nous mettons cependant à son crédit de nous décrire avec clarté le contexte géographique et historique dans lequel évolue son lointain ancêtre. « *Il a parcouru l'Inde, la plupart du temps à pied, depuis Tiruchirapalli au sud, jusqu'à Cocanada, neuf cents kilomètres plus au Nord. Il a remonté dans l'Hindoustan, les vallées du Gange et de la Jamuna, sur mille cinq cents kilomètres vers l'ouest, depuis Calcutta jusqu'à Ajmer. Il a rayonné en tout sens autour de Delhi, capitale de l'empire Mogol, et d'Agra, une ancienne*

¹⁰⁶⁹ *Ibid.* p 7.

¹⁰⁷⁰ *Ibid.* p 7.

¹⁰⁷¹ *Ibid.* p 20.

¹⁰⁷² *Ibid.* p 20.

capitale. Il en est redescendu vers Pondichéry, en passant par Haidarabad au centre de la péninsule, par deux mille kilomètres de pistes¹⁰⁷³». Voilà pour ses pérégrinations géographiques. Les exploits qui les accompagnent montrent à quel point il doit composer avec les situations politiques qu'il rencontre. « *Au cours des quinze dernières années de son séjour en Inde, il a mis à son actif un certain nombre de hauts faits militaires : contribution décisive à la victoire des Anglais sur le nabab du Bengale, à Raj-Mahal. Sauvetage des princes de l'Hindustan, écrasés à Baksar, grâce à sa réaction brutale aux assauts des Anglais. Succès dans la région d'Agra aux dépens des Rajputs et des Sicks, qui attaquaient le rajah qu'il servait. Résistance désespérée au déferlement des Marathes dans la même province. Combats acharnés en retraite lors du transfert de son parti au service de l'empereur. Défense de Delhi, la capitale de l'empire contre une coalition rebelle. Défense des abords de Pondichéry, assiégée par les Anglais en 1778. De gré ou de force, il a été successivement au service de la marine de la Compagnie française des Indes, puis, à terre, de Dupleix, de Lally-Tollendal, de la Compagnie anglaise, du riche vice-roi Mogol de deux grandes provinces du Nord, d'un premier ministre déchu de l'empire mogol, d'un nabab sans grande envergure voisin de Delhi, d'ambitieux rajah rebelles également proches de la capitale, du Grand Moghol lui-même œuvrant à la reconquête de son pouvoir, d'un puissant prince, son allié, d'un rajah agité, souverain d'une petite province au sud du domaine impérial, du vice-roi mogol du nord une seconde fois, de l'intrigant généralissime de l'empire, enfin à celui du roi de France*¹⁰⁷⁴ ». Cette longue citation était nécessaire car nous n'allons pas revenir longuement sur la vie aventureuse de René Madec mais, comme nous l'avons fait pour les personnages précédents, sur les traits de son caractère et les conséquences que cela a pu avoir dans le milieu où il vivait. Né pauvre, sans titre de noblesse, sans réputation bourgeoise, d'une famille bretonne du milieu bretonnant, il reste quasiment un inconnu en France et le restera malgré son anoblissement à son retour à Quimper. Son histoire sombre dans l'oubli jusqu'à ce qu'un universitaire normand, Emile Barbé, publie un livre le concernant en 1894¹⁰⁷⁵. Il faut attendre 1965 pour qu'un autre historien, Roger Glachant, reparle un peu de lui dans son « *Histoire de l'Inde des Français*¹⁰⁷⁶ ». Pour l'Europe, René Madec est donc connu en Bretagne, notamment à Quimper. Mais il a surtout dû laisser des souvenirs en Inde. Il paraît

¹⁰⁷³ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995, p 8.

¹⁰⁷⁴ *Ibid.* p 8

¹⁰⁷⁵ Émile Barbe (ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Pondichéry), *Le Nabab, René Madec - histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab (1772-1808) - d'après nos papiers d'état originaux et inédits et les archives privées de la famille Madec*. Félix Alcan éditeur, Paris, 1894.

¹⁰⁷⁶ René Glachant, *Histoire de l'Inde des Français*, Plon, 1965.

inconcevable que son long passage et la réputation qu'il a laissé au Bengale, dans le Dekkan et à la cour de l'empereur mogol à Delhi, n'ait pas marqué durablement les populations indiennes de l'époque. Après le départ de Madec, en 1779, année où il rentre en Bretagne, la suprématie anglaise aux Indes est devenue quasi-impériale, malgré les derniers sursauts de Suffren dans la mer des Indes. Le corsaire Surcouf y reprendra avec succès, au début du siècle suivant, son activité de sape de la flotte britannique. Mais cela n'aura pas de conséquences majeures sur la vaste entreprise de conquête territoriale des Anglais. Les Indiens, désormais soumis au bon vouloir de la couronne et au dédain des colons anglo-saxons, ne peuvent que regretter les Français... mais pas n'importe quels Français : ceux qui les reconnaissaient culturellement, qui les défendaient à l'occasion, qui leur donnaient l'espoir de ne pas devenir colonisés comme de vulgaires indigènes. Et René Madec était de ceux-là !

Après avoir été enrôlé comme artilleur, presque de force, dans l'armée de Dupleix dès son deuxième voyage à Pondichéry en 1753 (« *les recrues furent enfermées dans la citadelle du Fort Louis et traitées à peu près comme des forçats (...) On le laissa pieds nus, comme les cipayes, faute de chaussures disponibles*¹⁰⁷⁷ »), il sympathise dès le départ avec les cavaliers indiens de sa troupe. « *Madec, très sociable, trouva le moyen de se lier avec eux et de monter leurs chevaux*¹⁰⁷⁸ ». Les troupes françaises marchent une dernière fois sur Tiruchipalli et sont de nouveau défaites par les Anglais. Dupleix est révoqué et Godeheu qui le remplace négocie un traité de paix au total désavantage de la France. Mieux ! « *il avait congédié les volontaires de la marine dès la conclusion du traité, ne leur payant qu'un acompte de trois mois, faute de numéraire. Madec se mit en colère*¹⁰⁷⁹ ». Dégouté par cette première expérience de soldat, il rembarque sur un bateau pour l'île de France. A Madagascar en 1755, il est nommé pilotin sur un navire convoyant des troupes françaises vers l'Inde. « *Le comte Lally Tollendal arriva bientôt avec le gros du corps expéditionnaire, soit 2000 hommes d'excellents régiments du roi*¹⁰⁸⁰ ». Mais ce sera peine perdue pour les Français. Madec se retrouve à nouveau soldat dans l'armée de Lally « *J'avais plus de goût pour cet état que pour la navigation*¹⁰⁸¹ », et assiste désabusé à l'impuissance des bataillons français devant la force des Anglais. Ceux-ci font le siège de Pondichéry qui tombe entre leurs mains. « *Les vainqueurs emmenèrent Lally en captivité dans des conditions humiliantes (...) C'en était fait. L'arrière pays de la côte de*

¹⁰⁷⁷ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995, p 26.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.* p26.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.* p 28.

¹⁰⁸⁰ *Ibid.* p 29.

¹⁰⁸¹ *Ibid.* p 30.

*Coromandel et la bande côtière qui s'étendait au nord étaient définitivement perdus pour la France, et soumis à la tutelle anglaise. Seul le Dekkan allait résister plus longtemps. L'empire colonial ébauché par Dupleix et Bussy avait duré à peine douze ans*¹⁰⁸²».

Vignes explique remarquablement le contexte sociologique. Tout d'abord, nous apprenons que les dravidiens tamouls ont montré une longue et solide opposition à l'impérialisme moghol puisque « *L'inde du sud ne s'était jamais soumise*¹⁰⁸³», preuve qu'il y a chez ce peuple des caractères constants de résistance, semblables aux populations celtiques d'Europe. Il donne ensuite les raisons précises qui poussent Dupleix à interférer dans les affaires intérieures de l'empire moghol. « *La guerre de succession d'Autriche (...) a des répercussions en Inde : Nous pillons Madras puis les Anglais assiègent Pondichéry sans succès. La paix revenue en Europe, le conflit renaît lorsque le nizam du Dekkan meurt en 1749, en désignant pour lui succéder un petit neveu, Muzaffar, et que celui-ci est chassé de sa capitale par un de ses oncles (...) Considérant que Muzaffar est le prétendant légitime, (Dupleix) part en guerre contre son oncle usurpateur qui est vaincu (...) Muzaffar, reconnaissant, nomme Dupleix nabab du Carnatic, et regagne sa capitale avec Bussy qui institue un protectorat français sur le Dekkan*¹⁰⁸⁴». Et il résume enfin en quelques lignes ce qui provoque la disgrâce du gouverneur de Pondichéry par la cour de France. « *Un nabab usurpateur du Carnatic s'était mis en campagne contre le prétendant Muzaffar. Il avait été défait par Bussy et tué dans la bataille. Alors son fils, Mohammad Ali, qui s'était nommé immédiatement nabab du Carnatic avait demandé l'aide des Anglais (...) Il s'était retranché à Tiruchirapalli que Dupleix s'épuisait à réduire depuis trois ans. Des détachements anglais battent alors les troupes françaises à travers tout le Carnatic. Dupleix est finalement désavoué et remplacé par Godeheu qui abandonne par traité en 1755 toutes nos conquêtes du Carnatic. Cette province devient un protectorat anglais sous l'autorité nominale de leur allié, le nabab Mohammad Ali*¹⁰⁸⁵ ». C'est donc dans ce contexte difficile que Madec fait ses premières expériences de soldat, physiquement et moralement. Il se retrouve blessé et prisonnier des Anglais à Madras, après l'échec de Lalli Tollendal en 1761 où les Français perdent même Pondichéry. Comme beaucoup de ses compatriotes en Inde, il pardonne difficilement à la France son incroyable maladresse. Et il n'a guère plus d'affection pour l'Angleterre qui l'a obligé à devenir mercenaire au Bengale, maltraité et sous-payé.

¹⁰⁸² *Ibid.* p 36 et 37.

¹⁰⁸³ *Ibid.* p 11.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.* p 11.

¹⁰⁸⁵ *Ibid.* p 11 et 12.

Visiblement, le Breton Madec n'a aucun sentiment patriotique à l'égard de l'un ou de l'autre pays, cela d'autant plus qu'il ne partage pas l'esprit impérialiste des Français et des Anglais en Inde. Il crée donc son propre « parti » indépendant qu'il met au service des Indiens. D'abord allié à quelques princes influents, il opte définitivement pour l'empereur moghol Shah Alam qui cherche le soutien des Français afin de chasser les Anglais du Bengale. Lorsque l'empire moghol s'effondre devant la poussée des Britanniques, et que ceux-ci assiègent une nouvelle fois Pondichéry, Madec, que la France sollicitait indirectement, renonce au combat et décide de rentrer en Bretagne avec sa famille et sa fortune en 1778. Epuisé par les nombreuses années passées à combattre et très affaibli par le paludisme, il doit cependant attendre plusieurs mois, à cause du blocus de Pondichéry, avant de pouvoir embarquer sur le *Brisson* qui le ramène en Europe. Nommé colonel, il est anobli après une brève visite à la cour de Versailles, et achète une propriété dans les environs de Quimper. Six ans plus tard, victime d'une mauvaise chute de cheval, il meurt au bout d'une longue agonie. Irène Frain prétend que durant ses accès de fièvre, « *il délirait dans une langue bizarre que seule comprenait la bégum, son épouse*¹⁰⁸⁶ ». Sans doute Madec parle-t-il le persan, la langue officielle de la cour de Delhi. Ce que confirme Vignes qui écrit « *Quant aux documents (...) qui avaient été laissés par la bégum à sa fille (...) quelques uns d'entre eux, parmi lesquels une vingtaine de message en persan, langue de la Cour du Grand-Mogol, viennent d'être récupérés par une voie mystérieuse (mais ils se révèlent fort difficiles à traduire)*¹⁰⁸⁷ ».

En 1764, quand Madec pénètre pour la première fois au cœur de l'Inde, celle-ci est partagée, dans le nord, entre les Marathes hindous, les Persans musulmans chiites et les Afghans musulmans sunnites. L'empereur Moghol qui prône une certaine liberté religieuse et n'est pas un mahométan très convaincu, n'a qu'un pouvoir limité. Ses nababs sont souvent en conflits les uns avec les autres, pour des raisons de succession. Delhi, la capitale de l'empire a été assiégée sérieusement à deux reprises, une première fois en 1739 par les Persans qui l'ont envahie et pillée, une deuxième fois par les Afghans en 1756. Depuis cette date, les Hindous (Marathes et Sikhs) ont pris le parti de défendre la cour de l'empereur contre les invasions islamiques, et battent l'armée afghane en 1761 à Panipat. « *Les Marathes, hindouistes convaincus, avaient toujours refusé la colonisation de l'Inde par les Musulmans*¹⁰⁸⁸ ». En 1764 donc, le Quimpérois vient de se libérer du joug des Anglais, auxquels il voue désormais

¹⁰⁸⁶ Irène Frain, *Le nabab*, Editions Jean Claude Lattès, Paris, 1982, édition 13 de septembre 2008, p 818.

¹⁰⁸⁷ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995, p 6.

¹⁰⁸⁸ *Ibid.* p 57.

une totale aversion, les ayant vus capables de lâcheté envers leurs propres compatriotes et de cruauté envers les Indiens. Après la prise du Bengale, le prince local Cassam Ali menace de tuer ses prisonniers anglais si leurs chefs refusent de négocier avec lui un traité de paix. Ceux-ci refusent toute discussion, dédaigneux comme à leur habitude. « *Couramment, les princes locaux aveuglaient ou mutilaient leurs captifs ou encore les faisaient piétiner par leurs éléphants. Cassam Ali chargea Sombre de la tuerie, le menaçant de lui faire couper la tête s'il n'obéissait pas promptement. Le soir même, Sombre disposa ses Cipayes sur les terrasses qui dominaient la cour fermée où les prisonniers anglais soupaient en plein air et leur ordonna de les abattre à coup de fusil (...) La nouvelle de cette boucherie eut seulement l'effet d'accroître la haine de Madec envers les Saxons, capables de préférer les grandes fortunes qui leur revenaient à la vie de ces malheureux*¹⁰⁸⁹ ». C'est certainement pour cette raison, mais également parce qu'il n'a pas reçu sa solde de mercenaire, qu'il décide de désertre le camp britannique à la tête d'un demi millier de soldats dont deux cent cinquante Français. Les Anglais, apprenant cela, commettent les pires crimes. « *Le lendemain, pour restaurer leur autorité, les Anglais firent sauter à la gueule des canons une vingtaine des Cipayes qui avaient suivi les déserteurs jusqu'au village*¹⁰⁹⁰ ». Ces cipayes indiens, qui viennent de leur permettre d'être maîtres du Bengale, ont préféré rebrousser chemin plutôt que de suivre les Français dans le Dekkan. Et que font les Anglais ? Ils en tuent une vingtaine en les projetant en l'air à coup de canon.

René Madec n'est pas de ce genre d'hommes, sans égard pour ses adversaires, sans respect pour la vie. Durant la guerre, il se bat certes avec fougue et sans état d'âme, mais avec l'esprit des chevaliers bretons du cycle arthurien, en respectant les codes d'honneurs et un minimum de valeurs morales. C'est ce qui fait que des soldats le suivent dans sa désertion de l'armée anglaise et le désignent pour être leur chef. Confiant dans ses capacités d'adaptation aux autres, il s'enfonce donc à l'intérieur de l'Inde. « *Madec fuyait le plus loin possible les Anglais, à la tête de 250 bas-officiers et soldats français et pénétrait sans rien connaître de la région, au cœur de l'empire moghol en effervescence (...) S'il y avait eu des troupes françaises régulières dans l'Hindoustan, il les eut rejoints avec enthousiasme (...) Mais il ne restait plus dans l'Inde qu'une garnison symbolique à Pondichéry*¹⁰⁹¹ ». Heureusement, après la confusion liée à leur uniforme britannique, le nabab indien chez qui ils arrivent comprend

¹⁰⁸⁹ *Ibid.* p 49 et 50.

¹⁰⁹⁰ *Ibid.* p 50.

¹⁰⁹¹ *Ibid.* p 51.

que ce sont des Français et donne asile à la troupe. « *Les partisans français s'étaient installés dans les tentes fournies par le nabab-vizir et, débarrassés promptement de leurs tuniques rouges, ils adoptèrent la tenue légère des soldats du pays. Madec se drapa, comme les notables, dans une robe évasée de mince tissu tombant sur un pantalon bouffant et se coiffa d'un turban plat. Après quoi, il se sentit un nouvel homme, prêt à toutes les revanches contre les Anglais* ¹⁰⁹² ». C'est sans doute le moment clé du basculement de l'image qu'il se fait de lui-même, de son choix de ne plus faire partie du camp des colonialistes. Il passe soudain de l'Européen à l'Asiatique. Madec, le petit Breton, le descendant des Celtes, est devenu Indien parmi les Indiens. Et il va même devenir nabab, ultime reconnaissance de son intégration. Il ne sera pas nabab comme Dumas ou Dupleix qui « achètent » le titre surtout par leur statut politique, puisqu'ils sont déjà gouverneurs français, mais grâce à sa vaillance au combat, un peu comme Le Vacher Lacase à Madagascar est devenu « roi » malgache, un siècle avant lui, sous le nom de Dian Pousse. Madec ne sera nommé colonel qu'au moment de quitter l'Inde, comme si on le nommait pour tenter de le retenir. Cette nuance a son importance, car elle montre bien que la France a souvent du mal à reconnaître les services rendus par un roturier, de surcroît originaire de l'Ouest, alors que l'empereur mogol n'hésite pas à nommer nabab un étranger sans titre. « *Madec savait bien que, si l'empereur, par courtoisie, nommait nabab les agents officiels des nations européennes (tels que Dumas, Dupleix, plus tard Chevalier), il ne le faisait que rarement pour d'autres personnes, et seulement lorsqu'il voulait reconnaître les services importants rendus à l'empire* ¹⁰⁹³ », affirme Max Vignes. Le Breton, durant plus d'une dizaine d'années, a fait remarquer dans la société indienne sa force de caractère, sa résistance physique et mentale, sa capacité d'adaptation, ses compétences en formation militaire et en commandement, sa fidélité aux contrats passés, à la parole donnée.

Dès le premier contact les Indiens lui font confiance. « *Au début de juin 1764, les princes confièrent à Madec la mission de reprendre Padna (...) Ce fut un échec (...) Madec était déçu par le manque de coopération de l'armée mogole où chaque chef faisait ce qu'il voulait sans jamais se soumettre à aucun plan d'ensemble. Il en conclut qu'il lui était indispensable de former au plus vite un parti d'effectif suffisant pour mener à lui seul une action importante* ¹⁰⁹⁴ ». En quelques mois, il réussit ce pari, ce qui prouve sa force de conviction, tant avec les Européens qu'avec les Indiens : « *Une troupe bien équipée de 1500*

¹⁰⁹² *Ibid.* p 57.

¹⁰⁹³ *Ibid.* p 125.

¹⁰⁹⁴ *Ibid.* p 58.

combattants dont près du quart d'Européens représentait dans ce pays une force avec laquelle il fallait compter¹⁰⁹⁵». Madec commence alors à mener une véritable guérilla contre les troupes anglaises au Bengale. Il en obtient aussitôt la gratitude du nabab-vizir Shuja qui cherche à fidéliser leur amitié. « Pour se l'attacher plus surement, il l'avait fait fiancer à la fille d'un de ses conseillers : Augustin Barbette, un Créole chrétien dont un ancêtre était venu se fixer à Delhi (...) Marie Anne¹⁰⁹⁶ n'avait que treize ans, mais Madec jugeait utile de consolider sans plus tarder ses liens avec la cour de Shuja¹⁰⁹⁷». Le Quimpérois se marie donc en Inde en 1766 avec cette métisse eurasiennne, sans doute plus indienne qu'europpéenne puisque son père est déjà lui-même Créole, mais qui se prénomme Marie Anne. Si le vizir l'a proposé à Madec, c'est qu'il sait que celui-ci est Breton. De plus, la jeune fille, métissée, doit être très belle comme toutes les Eurasiennes. Fort de cette alliance familiale et politique, René Madec tente de maintenir la paix autour de Delhi, en assurant l'équilibre entre les nababs rivaux, prenant le parti de l'un ou de l'autre (guerre civile des Jats, attaque des Sikhs, offensive des Marathes). Ce sont ces derniers qui lui infligent la perte la plus sévère. « J'eus 1400 hommes tués ou blessés (...) Tous mes chevaux, éléphants, chameaux, armes, munitions et six pièces de canon furent perdus¹⁰⁹⁸ ». Mais cette razzia des Marathes n'est pas décisive, puisqu'ils ont quand même été forcés de rentrer dans leur plateau du Dekkan. Le Breton en ressort grandi. Il reçoit de fortes gratifications du rajah des Jats. « Madec avait atteint une prospérité bien supérieure à celle dont il avait joui aux plus beaux jours de son service auprès du nabab d'Avah¹⁰⁹⁹ ». Bien entendu, sa réputation arrive aux oreilles de ses compatriotes. « Le gouverneur français de Chandernagor, Chevalier, qui rêve de chasser les Anglais du Bengale et recherche dans ce but l'alliance avec des princes de la région, propose alors l'appui de la France à Shah Alam, pour la reconquête de son empire. Et il décide le Breton Madec, chef d'un parti important au service des Jats, à se mettre à la disposition de l'empereur, qui le fait nabab¹¹⁰⁰ ». Shah Alam n'est autre que l'empereur mogol très affaibli du moment. Vignes le qualifie même de fantoche. Le gouverneur de Chandernagor, originaire de Blois, « Chevalier, seigneur de Conan (...) avait quitté la France à dix huit ans pour aller faire du commerce en Assam, à l'est du Bengale¹¹⁰¹ ». La ville de Blois se trouve en Touraine, sur la Loire. Depuis des siècles, elle a des relations avec la Bretagne, économiques grâce au

¹⁰⁹⁵ Ibid. p 63.

¹⁰⁹⁶ Notons au passage le prénom typiquement breton de la jeune fille dont le grand-père est certainement natif des îles Mascareignes. Sinon pourquoi Vignes le dirait-il créole ?

¹⁰⁹⁷ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, p 68 et 76.

¹⁰⁹⁸ Ibid. p 80.

¹⁰⁹⁹ Ibid. p 93.

¹¹⁰⁰ Ibid. p 97.

¹¹⁰¹ Ibid. p103.

fleuve, mais également politiques, le parti des Blois ayant eu au XIV^e siècle des prétentions sur le duché breton, du fait du mariage de Charles de Blois avec Jeanne de Penthièvre, nièce du duc breton Jean III et héritière présomptive de la Bretagne à la mort de ce dernier en 1341. Le conflit pour le trône, entre Charles de Blois et Jean de Montfort va durer vingt ans et reste marqué par le fameux combat des trente en 1351, grand moment de chevalerie. Afin de mettre un terme à la guerre civile, les deux partis décident de faire s'affronter trente de leurs meilleurs chevaliers. Le camp vainqueur est celui de Charles de Blois qui devient ainsi duc de Bretagne jusqu'à sa mort en 1364. Il n'est donc pas étonnant que Chevalier¹¹⁰² cherche à engager le Breton Madec dans ses projets. Pour le convaincre d'accepter de devenir nabab à la tête de l'armée de l'empereur moghol, alliée aux bataillons français, il lui parle des renforts importants attendus des Mascareignes. « *Vous n'ignorez pas le corps de troupe considérable que nous maintenons à l'île de France. Il est composé des meilleurs et des plus anciens régiments au nombre de 10.000 hommes, sans compter deux à trois mille Cafres*¹¹⁰³ ». Au Bengale, le futur nabab met longtemps pour se décider, car il avait décidé de rentrer en Bretagne. Finalement, « *Madec repartit pour Delhi en novembre 1772*¹¹⁰⁴ », après avoir reçu de Chevalier ce courrier qu'il pense inspiré du roi lui-même, alors que ce n'est pas le cas : « *Vous pouvez dire aux princes que nos vues ne tendent à autre chose qu'à devenir leur libérateur et à restituer un pays sur lequel eux seuls ont un droit légitime. L'empereur doit être le plus intéressé à faire les plus grands efforts pour rétablir, dans toute l'étendue de ses Etats, son autorité qui est depuis si longtemps avilie et méprisée. C'est donc à lui principalement que vous devez vous attacher*¹¹⁰⁵ ». « La France libératrice des peuples opprimés » est un adage souvent entendu. L'expérience a plus souvent montré que, lorsque les Français deviennent maîtres quelque part, ils en prennent rapidement possession. Le Breton Madec le sait bien, mais sa haine des Anglais l'incite à accepter la proposition de Chevalier. Après tout, il reste libre et ne sera qu'au service de Shah Alam qui l'accueille à Delhi en triomphateur. Apprenant cela, les Marathes et les Jats constituent une armée des coalisés. Elle se présente aux portes de Delhi, forte de 200 000 hommes. Face à eux, « *l'empereur rassembla ses troupes qui se limitaient à 30 000 cavaliers et 8 000 hommes d'infanterie, renforcées par les 3 000 partisans de Madec*¹¹⁰⁶ ». A un contre cinq, la capitale impériale résiste deux jours, grâce au bataillon de Madec, puis capitule. Celui-ci cherche alors à

¹¹⁰² Ce nom, avec cette orthographe, est un patronyme le plus rencontré dans l'ouest, surtout en Loire Atlantique

¹¹⁰³ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995, p 108.

¹¹⁰⁴ *Ibid.* p 119.

¹¹⁰⁵ *Ibid.* p 113.

¹¹⁰⁶ *Ibid.* p 128.

rejoindre le comptoir de Chandernagor mais les Anglais s'y opposent. Par l'intermédiaire de son ancien et fidèle allié, le naba-vizir d'Avadh, ils lui proposent de se mettre au service des princes qui leur sont favorables. Le nabab, incapable de ce genre de reniement, préfère s'effacer. *« Il ressentait de plus en plus vivement les fatigues accumulées pendant sa vie d'aventures. Ses blessures le faisaient souffrir, sa santé fléchissait. Il se décida à partir avant la mousson, pour Narwar où sa famille l'attendait à l'abri. Selon les circonstances, cette étape lui permettrait de se diriger par la suite aussi bien vers Chandernagor que vers le Dekkan et Pondichéry, sans rencontrer les Anglais sur sa route ¹¹⁰⁷ »*. En 1774, en réponse à la demande de nouvelles sur Madec par son ministre, Chevalier écrit : *« Il est toujours dans l'Hindoustan à la tête d'un détachement, il se soutient avec gloire et distinction au service de qui veut le payer. Je vais l'engager à traiter encore avec le Mogol. Il convient que nous ayons un chef de troupe auprès du prince ¹¹⁰⁸ »*. Pour qu'il accepte, Chevalier propose au ministre de nommer le Breton capitaine. La manière dont il formule la demande montre que la promotion n'est accordée que comme un octroi et non comme une quelconque reconnaissance : *« Si on refuse la grâce demandée, il sera découragé et ne s'occupera plus que de lui-même au lieu de servir sa nation. Il n'y a qu'en donnant du relief à ces sortes de gens que l'on peut espérer d'en tirer parti ¹¹⁰⁹ »*. Madec retourne cependant à Delhi où il est reçu *« avec un accueil capable de rendre jaloux tous les princes. L'empereur lui-même a été au-devant de lui de quelques pas et l'a conduit dans le lieu qu'on avait préparé pour le faire asseoir ¹¹¹⁰ »*. Il devient une sorte de diplomate non officiel, l'empereur Shah Alam refusant de traiter avec la France par l'intermédiaire de Chevalier et écrivant au jeune roi Louis XVI en ce sens. *« Notre bien-aimé Monsieur Madec s'est distingué par son courage et sa conduite, au point qu'il a mérité l'estime générale et notre confiance la plus intime et la plus particulière. Les services importants qu'il nous a rendus dans la guerre que nos ennemis nous suscitent nous ont convié à l'élever aux plus grands honneurs de notre empire. Il commande une partie considérable de nos troupes et nous lui avons confié le gouvernement de plusieurs de nos provinces. Nous ne pensons pas pouvoir remettre en des mains plus sûres et plus fidèles le soin de nos grands intérêts. Nous vous demandons de témoigner à Monsieur Madec que vous êtes satisfait de la conduite qu'il a tenue auprès de nous et des services qu'il nous a rendus : ce que vous pouvez faire d'une manière dont nous nous sentirions obligés, en lui accordant les titres et les honneurs que vous avez donnés dans votre empire à ceux de vos sujets qui ont bien mérité de*

¹¹⁰⁷ *Ibid.* p 133.

¹¹⁰⁸ *Ibid.* p 140.

¹¹⁰⁹ *Ibid.* p 140 et 141.

¹¹¹⁰ *Ibid.* lettre de Chevalier au Ministre, p 143.

*vous. Nous avons donné charge à Monsieur Madec d'expliquer particulièrement nos dispositions et nos sentiments sur les marques que nous serions disposés à vous donner de notre amitié*¹¹¹¹». Louis XVI ne répondra pas aux sollicitations de Shah Alam. Même à la veille de la révolution, les titres et les honneurs en France s'obtiennent d'abord par les liens du sang, secondairement par la richesse et le prestige. René Madec n'est nommé colonel que deux ans plus tard et ne sera anobli qu'à son retour en Bretagne. Il écrit un peu désabusé mais avec humilité : « *La connaissance des affaires générales de ce pays et de la manière de les traiter est un avantage auquel il faut beaucoup de temps pour suppléer*¹¹¹² ». Ses efforts de diplomatie pour tenter de former une coalition militaire franco-indienne sont peine perdue. Concentré dans la guerre d'indépendance américaine, le budget du royaume de France ne permet pas de renforcer les bataillons français en Inde. Les Britanniques s'emparent de Chandernagor en 1778 puis assiègent Pondichéry, où Madec, revenu de Dehli, attend désespérément son départ pour la France avec sa famille. Il participe encore avec vaillance à la défense du dernier comptoir français que les Anglais envahissent malgré tout. Ceux-ci laissent cependant partir le navire Le Brisson, autorisant ainsi le Breton à regagner sa terre natale avec une fortune considérable en 1779. Ainsi se terminent le séjour en Inde du nabab René Madec et les derniers espoirs de la France de se rétablir dans ce pays comme grande puissance commerciale. Mais surtout, ainsi s'effondre, pour les princes indiens, la politique d'autonomie locale qu'ils avaient toujours défendue, grâce notamment à des hommes de la trempe du Breton. Les Anglais restent la seule puissance extérieure capable d'étendre son hégémonie à l'ensemble de la péninsule. C'est la politique qu'ils ont entreprise et qu'ils achèveront au siècle suivant.

Il n'est pas dit qu'en cas de réussite des entreprises de Dupleix, puis de Madec, l'Etat français n'aurait pas eu la même attitude que l'Etat anglais, une fois maître des lieux. Au XIXe siècle, ces deux pays ont basé leur nationalisme respectif sur l'état d'esprit colonial, le premier se prétendant le mieux placé pour imposer le progrès industriel et commercial, le second s'arrogeant un droit de colonisation au nom de la défense des droits de l'homme. Au siècle précédent, l'espérance de l'Inde ne peut pas reposer sur un crédit absolu accordé à la France. La méfiance de l'empereur moghol Shah Alam envers le gouverneur de Chandernagor Chevalier en fait la démonstration. C'est au Breton Madec que le haut souverain s'attache. Il sait que les naturels d'Europe ne sont pas tous de même civilisation, qu'ils n'ont pas tous la

¹¹¹¹ *Ibid.* journal de Modave, p 159.

¹¹¹² *Ibid.* p 160.

même mentalité, et que la France, comme l'Inde, est constituée d'un ensemble de populations très différentes les unes des autres.

Madec rentre à Quimper où ses exploits et son prestige sont déjà connus. Il mérite la récompense qu'il attend : être anobli. Comment lui, nabab en Inde, pourrait-il accepter de se retrouver en France sans considération ? On le convoque à Versailles. Il s'y rend. « *Cependant, sa fatigue s'aggravait, ses fièvres l'avaient repris depuis son débarquement à L'Orient, ses jambes enflaient, ses multiples blessures mal cicatrisées s'infectaient sur place. Admis à la Cour, il aspirait à écourter son séjour à Versailles. L'éclat scintillant et léger des courtisans ne l'éblouissait pas en comparaison de la splendeur barbare et raffinée des seigneurs de l'Hindoustan (...) Le palais, dans toute sa majesté, n'atteignait pas l'éclat des Forts rouges d'Agra ou de Delhi (...) Madec demanda rapidement son congé* ». Louis XVI, en le reconduisant, dit simplement : « *J'ai voulu vous voir, Monsieur, et je suis satisfait. Regagnez votre famille, ne m'oubliez pas et soyez heureux. Et Madec, trop ému pour parler, sortit après lui avoir baisé la main*¹¹¹³ ». Ce « *ne m'oubliez pas* » du monarque serait-il un appel, dès 1780, au soutien qu'il espère des Bretons, face aux courtisans qui ne l'aiment guère ? « *Sacré le 10 mai 1774, il souhaite rompre avec les habitudes de débauche de la Cour, et ce roi de vingt ans, vertueux, un peu maladroit s'attire en ce début de règne, les sympathies et l'affection du peuple*¹¹¹⁴ ». On notera aussi l'amour propre de Madec qui ne réclame rien sur le plan financier : « *Quoique ma fortune ne soit pas considérable, je ne demande aucune aide pécuniaire*¹¹¹⁵ ». Le roi sait déjà que le comportement de « ses » nobles de France, ceux de Paris en particulier, exaspère le peuple depuis trop longtemps. Ces gens-là vivent de leurs privilèges avec arrogance et dans l'oisiveté, sans aucun souci d'économie par rapport à d'autres nobles de province, en l'occurrence ceux de l'ouest, notamment des Bretons qui, eux, travaillant, peuvent renflouer les caisses de l'Etat fortement mis à mal par l'aide envoyée aux colons indépendantistes de l'Amérique anglaise. Max Vignes nous apprend aussi que « *à son arrivée en France, un mois avant Madec, Chevalier avait été accueilli sans enthousiasme par le ministre. Il s'était entendu reprocher d'entrée de jeu, la gestion dispendieuse de son comptoir et des loges qui en dépendaient, des opérations financières*

¹¹¹³ *Ibid.* p 206 et 207.

¹¹¹⁴ Louis XVI, Histoire en ligne, www.histoire-en-ligne.com. Ce site offre de nombreuses biographies de personnages historiques, publiées en 2002, modifiées en 2009, et une liste de sources bibliographiques.

¹¹¹⁵ Max Vignes, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995, p 207.

douteuses dans le Bengale et des litiges confus avec d'importants armateurs bretons¹¹¹⁶ ». Ce qui confirme bien que Louis XVI a compris dès le début de son règne que l'intérêt économique du royaume passe bien avant les droits du sang ou du rang. Il sait que le pays a plus besoin des armateurs bretons que d'un gouverneur de comptoir ambitieux et dépensier. Sans doute sait-il également qu'il vient de recevoir René Madec, celui qui aurait pu sauver les affaires de la France en Inde ? « En fait, nous avons perdu l'Inde quand nous avons rappelé Dupleix qui avait entamé avec bonheur la conquête du Carnatic et du Dekkan. Nous aurions pu y reprendre une place honorable en réalisant le grand projet de Chevalier (...) dont Madec aurait permis l'aboutissement par son ascendant sur Shah Alam, et grâce à la force militaire qu'il avait créée¹¹¹⁷ ». La crise prérévolutionnaire finit d'anéantir tout espoir...

Pour parachever ce désastre, Madec étant décédé en 1784, les révolutionnaires français ruinent sa famille. « *Madame Marianne de Madec avait été vite adoptée par les Quimpérois qui trouvaient son exotisme exaltant et sa naïveté charmante, et l'avaient surnommé familièrement la Bégum Barbette. En 1791, elle accueillit dans son château des prêtres réfractaires, son fils Balthazar René émigra, elle devint suspecte. Le directeur du district, après l'avoir emprisonnée pendant quelques semaines, lui ordonna de regagner son hôtel. En 1799, elle fut taxée au rôle de l'emprunt forcé (...). Réduite à une situation voisine de la gêne, elle fut obligée en 1811 de vendre son hôtel¹¹¹⁸ ».* A aucun moment, les nouveaux dirigeants de la France n'ont eu de scrupules à traiter ainsi la veuve d'un homme que leurs prédécesseurs avaient pourtant honoré pour ses services rendus à la France en Inde, le nabab René Madec.

¹¹¹⁶ *Ibid.* p 208.

¹¹¹⁷ *Ibid.* p 213.

¹¹¹⁸ *Ibid.* p 219.

Chapitre III

Le multiculturalisme et l'interculturalité

dans la culture indocéanique des aires coloniales françaises

A l'époque moderne, les contacts - des chocs parfois violents - puis les échanges culturels éventuels entre Européens et peuples d'outre-mer, même leurs contrats de commerce ou d'acquisitions territoriales, ne font pas partie d'un quelconque programme international visant à une meilleure compréhension ou à une simple reconnaissance de l'autre et de sa culture. Tout au plus, a-t-on peut-être, dès cette époque en Europe, une certaine idée de ce qui attend le candidat à l'aventure exotique : la nudité des indigènes, la « légèreté » apparente de leurs mœurs sexuelles, leur mode de vie archaïque, des coutumes très différentes de celles des Européens, des croyances pour la plupart inconnues. Nous disons bien « peut-être » ! Lorsque Pirard de Laval fait naufrage aux îles Maldives en 1601, imagine-t-il qu'il sera amené à survivre pendant cinq ans comme un primitif maldivien ? Lorsque Levacher Lacase arrive au Fort Dauphin de Madagascar en 1656, est-il déjà prêt à affronter un autochtone à la sagaie, à épouser la fille d'un « roi » malgache, à partager les coutumes de son peuple et à devenir lui-même un prince malgache puissant ? Cependant, les Portugais et les Espagnols sillonnent bien déjà les mers du monde depuis plus d'un siècle et beaucoup d'expéditions se sont faites avant eux par voie terrestre entre l'Europe et l'Asie. On sait donc que l'ailleurs est peuplé d'une humanité « autre » avec laquelle on devra composer, dont il faudra apprendre les langues et les « rites » sociaux. Dès la fin du XVIIe siècle et plus encore au XVIIIe, les Européens connaissent beaucoup mieux les peuples qu'ils rencontrent dans la mer des Indes, et avec lesquels ils n'ont pas toujours des comportements dignes de la grande « civilisation » dont ils

se croient porteurs. Dans les meilleurs des cas, « *une sorte de bricolage culturel va se mettre en place, leur permettant de dépasser les différences, sources d'obstacles à la communication, voire de les exploiter pour créer un nouvel espace culturel d'interaction, avec un nouveau code culturel. Il ne s'agit plus d'un pont entre les cultures, mais bien d'un mélange de différents rapports culturels* ¹¹¹⁹ ». C'est là une des plus exactes descriptions psychologiques et sociologiques que nous ayons pu trouver de l'interculturalité transposable à des situations passées. Jacques Dumorgon se méfie de l'utilisation actuelle abusive du mot interculturalité: « *L'interculturel volontaire prolifère comme une gentille étiquette: artistique, scientifique, éthique, médiatique. En même temps, les sociétés sont soumises au défi de l'économie informationnelle mondiale. C'est là un tout autre interculturel qui n'est pas nommé comme tel. Pourtant, il s'est manifesté tout au long de l'histoire: entre arrangements et violences extrêmes* ¹¹²⁰ ». Malgré tout, inévitablement, une influence réciproque informelle s'exerce entre les cultures en présence, une sorte d'arrangement qui dépasse les différences et crée de nouveaux codes culturels leur permettant de se comprendre et de finir par s'accepter. Là se trouve sans doute la véritable interculturalité. Et les données en reste aujourd'hui inchangées.

Comme prévient le titre du livre du linguiste mauricien Issa Asgarally, c'est « *l'interculturel ou la guerre* ». « *Le pacifisme, à Maurice, n'est pas une idée intellectuelle, ni un luxe de philosophe. Il est une absolue nécessité. Lorsque, en 1999, à la suite du décès en prison du chanteur créole Kaya, les deux principales communautés de Maurice, Indo-Mauriciens et Créoles étaient sur le point de s'affronter, chacun a pu mesurer la fragilité du multiculturalisme* ¹¹²¹ ». Il en est donc de nos jours comme il en était hier. Et le fait que cette mise en garde, concernant la fragilité du multiculturalisme, vienne de l'île Maurice n'est pas étonnant. Par son peuplement, cette île en a l'expérience irremplaçable. Mais son île sœur de la Réunion ne l'a pas moins. Les émeutes qu'elle a vécues en 1991 dans les quartiers populaires du Chaudron et des Camélias, provoquant une dizaine de morts, étaient liées, nous en sommes persuadé, à cette même fragilité multiculturelle. Les groupes en opposition différaient du clivage Créoles - Indiens de l'île Maurice. Mais le critère ethnique des « révoltés » de La Réunion (suite à la saisie des émetteurs de Télé-Freedom) ne peut pas être éludé. Les populations des zones urbaines concernées se résumaient à deux types : des Cafres

¹¹¹⁹ *L'interculturel*, article court, publié sur le net par Wikipédia, l'encyclopédie libre, sans doute extrait ou inspiré d'un des livres de Jacques Demorgon.

¹¹²⁰ Jacques Demorgon, *Critique de l'interculturel. L'horizon de la sociologie*, Editions Economica-Anthropos, Paris, 2005, dernière de couverture, www.pedagopsy.eu

¹¹²¹ Jean Marie Gustave Le Clézio, *Préface* du livre de Issa Asgarally, *L'interculturel ou la guerre*, Presses du MSM, Port Louis (Maurice) 2005, p 4.

métis et des Petits Blancs. A quoi ceux-ci s'en prenaient-ils ? A tout ce qui pouvait représenter la négation de leurs valeurs culturelles ancestrales : le service d'ordre de la préfecture départementale (CRS métropolitains), les grands magasins de la société de consommation appartenant à d'autres communautés (Zarabes, Chinois, « Gros » Blancs). Qu'il y ait eu manipulation de certains leaders des révoltés par un groupe politique local est fort possible. Que la chaîne de radio de Camille Sudre ait servi de relais pour orienter les casseurs, leur indiquant même d'où arrivaient les forces de l'ordre afin qu'ils aient le temps de s'enfuir, est évident. Mais la provocation des représentants préfectoraux, baptisant les véhicules anti-émeute du nom de chefs marrons mythiques du XVIII^e siècle (Anchain, Cimendef) n'a fait qu'en rajouter au sentiment d'humiliation et à l'envie d'en découdre des émeutiers à coup de galets et de pillage des « grandes surfaces ». Ces désordres sociaux contemporains, qu'on appellera plus tard « *les évènements du Chaudron* », nous semblent assurément plus proches de rapports de force interculturels que de manifestations à caractères purement socio-économiques ou politiques, comme les insurrections de 1848, de 1871 ou de mai 1968 en France (à Paris seulement ?) par exemple. Par contre, toute proportion gardée, ils sont du même esprit que la chouannerie bretonne, c'est-à-dire régionalistes. On ne peut donc pas les comparer aux violences actuelles des banlieues métropolitaines qui, si elles concernent souvent mais pas systématiquement des populations issues de l'immigration magrébine, noire-africaine ou antillaise et reflètent le « mal-vécu » de l'assimilation, ne posent pas le problème du vivre ensemble de la même façon. Pour la France continentale, les références culturelles nationales sont codifiées et le pouvoir ne saurait admettre, surtout dans la capitale parisienne, que ce code ne soit pas respecté par les immigrants ou leurs descendants. Sur une île située à dix mille kilomètres de la mère-patrie, ancienne colonie marquée par le métissage interethnique dès le début de son peuplement puis par des systèmes d'exclusion (esclavagisme, engagisme, colonialisme) durant plus de deux siècles, les autorités doivent tenir compte des spécificités de chaque ethnie d'origine. Il en va de la paix sociale qui, nous l'avons vu plus haut, reste fragile dans une société multiculturelle jeune. Trois cents ans d'histoire, c'est très court pour la naissance d'un peuple où les principes d'égalité ne sont arrivés que tardivement. Le « vivre ensemble » ne se décrète pas. Il s'apprend éventuellement. Mais d'abord il se vit. Rien ne peut remplacer la proximité, la complicité et l'intimité des relations humaines dans l'élaboration de sentiments profonds du désir de vivre ensemble. Même sous le système esclavagiste, ces conditions ont existé, particulièrement à l'île Bourbon où la distinction entre Blancs esclavagistes et Noirs esclaves n'était pas toujours très nette. Hubert Gerbeau le démontre dans sa thèse de doctorat de troisième cycle en 2005. Il souligne

« *l'ambiguïté des notions de couleur. Il y a des Noirs blancs et des Blancs qui sont noirs, ceci attesté par le témoignage de voyageurs comme Bory de St Vincent et d'autres, mais confirmé aussi par les archives notariales qui, elles, sont des témoignages beaucoup plus sérieux*¹¹²² ». Le terme « Blanc » au début du XIXe siècle est généralement réservé aux propriétaires, celui de « Noir » aux esclaves. Si la distinction entre les uns et les autres n'est plus aussi marquée par la couleur de la peau, c'est bien qu'un nouveau code social s'est instauré à la place de la ségrégation stricte, preuve d'une certaine complicité de fait. Celle-ci ne peut être liée qu'à des unions charnelles, évidemment illégales - le mariage entre Blancs et esclaves restant interdit - mais bien réelles puisqu'il naît des enfants métis. Certains rapports sexuels se sont faits de force, des propriétaires s'accordant un droit de cuissage sur leurs domestiques, mais d'autres ont aussi eu lieu par amour réciproque. Ils ont contribué à perpétuer le métissage et ont donc renforcé l'interculturalité née au tout début du peuplement de l'île.

Un petit monde créole s'est bien formée dans l'océan Indien à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, d'abord à l'île Bourbon, durant une période où l'île n'était encore qu'un point de ravitaillement sur la route des Indes et n'attirait pas des Européens trop ambitieux, avides de fortune rapide, enorgueillis de titres et ayant l'esprit de domination. C'est bien le sentiment de supériorité par la blancheur de la peau qui fait décréter l'interdiction des unions interraciales¹¹²³, et autorise légalement plus tard la traite, applique le code noir, et maintient ce système même après que la Première République française ait institué la liberté, l'égalité et la fraternité des citoyens. Dans ces conditions, peut-il y avoir quelques échanges culturels réciproques propres à faire naître la moindre interculturalité ? Evidemment non. Le dominé tentera peut-être d'imiter le dominant s'il est influençable et si celui-là lui en donne les moyens, mais jamais le dominant ne s'enrichira de la culture de cet « autre » qu'il ne considère même pas comme un être humain. Pour qu'il y ait échange, il faut d'abord qu'il y ait respect mutuel, ensuite que chaque parti soit suffisamment humble pour se dire qu'il a quelque chose à gagner de la culture de l'autre. « *C'est parce qu'aucune culture ne renferme la totalité de l'existence humaine, que la rencontre avec une autre culture permet de mieux se connaître, d'enrichir son imagination, d'élargir son horizon intellectuel*¹¹²⁴ ». Issa Asgarally insiste donc sur ce qui est à la base même de l'interculturalité : l'imaginaire qu'une autre culture fait naître chez l'étranger qui la découvre et s'en nourrit. On peut vivre en vase clos

¹¹²² Hubert Gerbeau, *L'esclavage et son ombre. L'île Bourbon aux XIXe et XXe siècles*. Soutenance de thèse du 19 mai 2005 à Aix en Provence (Université d'Aix-Marseille), enregistrée par Patrick Nurbel, directeur de l'ARCC (Association Réunionnaise Communication et Culture), publiée dans les Dossiers de l'arcc vol 26, CD 1, piste 2.

¹¹²³ Cet adjectif n'a pas de connotation raciste. Il est employé ici comme une hyperbole.

¹¹²⁴ Issa Asgarally, *L'interculturel ou la guerre*, Presses du MSM, Port Louis (Maurice) 2005, p 27.

dans un environnement social qui n'est pas le sien. On peut regarder la culture étrangère comme un folklore exotique et conserver strictement toutes ses habitudes propres. Cela ne donne jamais une interculturalité. Pour acquérir de nouvelles façons de penser, spécifiques d'un pays et de ses habitants, il faut les comprendre. Et pour les comprendre, il faut commencer par les aimer. Or, il paraît difficile d'aimer vraiment, avec un état d'esprit de domination. Ou alors on aime l'autre comme on aime son chien, ou pire comme on aime le chocolat ! Ce n'est pas parce qu'on aime son chien qu'on a compris le fonctionnement des canins. Ce n'est pas parce qu'on adore le cacao qu'on découvre la moindre parcelle de culture africaine. Celui qui a inventé la publicité française pour la poudre de cacao *Banania*, en y associant l'image d'un Noir replet au sourire d'enfant, lui faisant dire « *Y'a bon Banania* », est responsable de l'image faussée que beaucoup de Français se sont faits des Africains durant le XXe siècle jusque dans les années 60. Ils sont peu nombreux, avant cette époque, ceux qui portent un tout autre regard sur l'Afrique et ses cultures, cherchent à partager vraiment ses modes de vie et dénoncent les affres du colonialisme européen: le travail forcé et la déculturation des Noirs. Parmi ceux-ci, nous en avons déjà fait état dans l'avant propos de cette thèse, le Révérend Père Francis Aupiais, missionnaire au Dahomey de 1903 à 1926, puis véritable apôtre de l'Afrique en Europe occidentale jusqu'à sa mort en 1945.

L'interculturalité en tant que programme politique visant à l'intercompréhension des hommes et des peuples est donc de création très récente, les années 1980. Nous n'écrivons cela qu'avec la réserve qui s'impose, vu l'ethnocentrisme occidentale en matière de création de concepts moraux. Il paraîtrait étonnant que des formes de réflexion comme le bouddhisme, le confucianisme ou l'hindouisme n'auraient pas déjà pensé à la question et imaginé quelques philosophies favorisant l'entente entre les peuples qu'elles concernent, c'est-à-dire une interculturalité. Celle dont nous parlons succède cependant à des siècles d'ignorance dans ce domaine et à quantité de drames humains à cause de l'intolérance des peuples dominateurs. Nous évoquons ici non seulement les grands conquérants maritimes (les conquistadors européens qui ont marqué l'histoire par la destruction des civilisations amérindiennes), mais aussi toutes les tentatives antérieures d'impérialismes hégémoniques¹¹²⁵ (Romains puis Germains en Europe occidentale au début de l'ère chrétienne, Sarrasins au proche Orient et au Maghreb puis jusque dans la péninsule ibérique au VIIe et VIIIe siècles, Croisés francs vers la « Terre sainte » du XIe au XIIIe siècle, Mongols en Chine et en Asie centrale au XIIIe et

¹¹²⁵ L'impérialisme à l'époque n'est pas forcément hégémonique, c'est-à-dire qu'il n'a pas systématiquement pour but d'imposer un absolutisme idéologique, culturel ou cultuel. Il peut être seulement géographique et administratif (militaire ?) dans le seul but de se protéger d'éventuels envahisseurs.

XIV^e siècles, Moghols en Inde du XVI^e au XVIII^e siècle, etc). Malgré cela, des échanges culturels entre les grandes civilisations ont eu lieu, notamment à l'époque moderne qui débute avec les premières expéditions des Européens sur les océans. « *L'interculturalité est, de tous temps et de tous les hommes, le commerce ou la guerre, nous fait remarquer Mario Serviabile¹¹²⁶* ». On imagine bien que le simple contact entre deux ou plusieurs peuples, surtout à cette époque, ne suffit pas pour qu'il y ait naissance d'une interculturalité. Celle-ci nécessite la durée et l'implication personnelle, d'un côté comme de l'autre, d'hommes très différents sur le plan physique et culturel. « *L'interculturalité en effet suppose l'existence d'une relation entre les personnes qui appartiennent aux différents groupes culturels ; c'est un concept plus ample que le simple fait pluriculturel. Toutefois parler de relations interculturelles est une redondance : l'interculturalité implique, par définition, interaction¹¹²⁷* ». Mais le contact interculturel se fait à différents niveaux selon la conscience que les individus en présence en ont. « *La communication interculturelle définit des relations entre différentes cultures, et ces relations reposent sur plusieurs processus : des processus d'interaction culturelle, des processus de perception de l'autre (...) et des processus de transfert et de réception entre culture¹¹²⁸* ». Le deuxième de ces processus nous semble le plus important car il conditionne les deux autres. Entre des hommes de mentalités fondamentalement divergentes, il ne peut en effet y avoir d'interaction culturelle significative - et d'une façon durable permettant des transferts et des réceptions entre cultures - si la perception mutuelle reste définitivement négative. C'est particulièrement vrai à l'époque moderne où les véritables contacts entre l'Occident et le Moyen et l'Extrême Orient viennent à peine de commencer¹¹²⁹. Bien sûr, des Européens, individuellement ou par petits groupes, sont déjà allés à la découverte de l'Asie, peut-être même jusqu'en Chine, au Japon et en Indonésie. Marco Polo y serait resté vingt quatre ans ! Mais nous parlons ici des véritables rencontres entre civilisations européennes, africaines et asiatiques, par l'intermédiaire de très nombreux immigrants européens contournant l'Afrique en bateau, Portugais en premier au XVI^e siècle, puis Hollandais, Anglais et enfin Français au XVII^e. Les Danois viennent aussi dans l'océan Indien mais n'y restent pas. Par contre les quatre autres nations s'y installent à demeure, dans des comptoirs qu'elles finissent toutes par transformer en colonies.

¹¹²⁶ Note écrite à la lecture de cette thèse en février 2011.

¹¹²⁷ Miquel Rodrigo Alsina, *La comunicacion intercultural*, article publié dans le site *Aula intercultural, el portal de la educacion intercultural*, le 18 mars 2000, www.aulaintercultural.org

¹¹²⁸ Hans-Jürgen Lüsebrink, université de Saarbrücken, Allemagne, *Les concepts de culture et d'interculturalité. Approches de définitions et enjeux pour la recherche en communication interculturelle*, article de 4 pages dans le Bulletin n° 30 d'avril 1998 de l'Association pour la Recherche InterCulturelle), p 2. www.unifr.ch/ipg/ARIC

¹¹²⁹ Des contacts avaient déjà eu lieu auparavant (Marco Polo se rend en Chine dès le XIII^e siècle), mais ils restaient exceptionnels et ne concernaient qu'une poignée de personnes.

A/ Étude comparative, psychologique et sociologique des différents colonisateurs européens dans l'océan Indien aux XVIIe et XVIIIe siècles

L'attitude des Européens envers les populations qu'ils découvrent sur les côtes africaines, en Arabie, en Inde, en Insulinde, en Indonésie ou en Chine n'offre pas une image générale unique qui démontrerait ainsi la mentalité homogène d'une soit disant civilisation occidentale. Dans un entretien qu'il nous consacrait afin de proposer un plan de cette partie sur l'interculturalité, le linguiste et anthropologue Christian Barat confiait avec humour: « *Les Espagnols et les Portugais en matière d'interculturel, c'était plutôt : pousse-toi de là que je m'y mette*¹¹³⁰ ». Nous partageons totalement son point de vue et lui fîmes alors remarquer que la mentalité des Britanniques semblait très différente, rappelant à l'appui la « célèbre » phrase du Juif-Allemand Frédérick Perl, émigré en Afrique du Sud en 1934 puis aux Etats-Unis, phrase qui résume assez bien le comportement des Anglo-Saxons vis-à-vis de l'étranger : *I do my thing and you do your thing. I am not in this world to live up to your expectations, and you are not in this world to live up to mine. You are you and I am I.* Christian Barat, faisant un jeu de mot à partir de l'expression « *I am I* », avait ajouté: « *Et nou Kréol, nu amaye!* », remarque judicieuse puisque « amayé » en langue créole signifie « mêler sans précaution », donc « accepter le métissage sans restriction de race, de religion ou de culture ». Sa première assertion concernant les Ibériques est confirmée par le sociologue mauricien Issa Asgarally : « *Les membres d'une communauté culturelle peuvent considérer les membres d'une autre communauté comme étant barbares - c'est d'ailleurs l'origine de ce mot - et les civiliser ou les détruire ou faire les deux. L'exemple le plus clair de cette conquête est la rencontre sanglante entre l'Espagne et les sociétés amérindiennes. Vaincu par la faim, la soif et la maladie, le peuple mexicain abandonne le centre de la ville, les palais, les temples. Les Espagnols de Cortès brûlent leurs idoles*¹¹³¹ ». Mais Asgarally ne fait pas de distinction entre les Européens selon leur comportement. L'objet de sa réflexion porte uniquement sur le problème du multiculturalisme dans son île, Maurice. C'est bien le professeur Barat qui nous inspira cette étude comparative, essentielle pour comprendre l'influence du celtisme dans l'interculturalité indocéanique et surtout dans la naissance de la créolité. On trouvera peut-être certains traits de caractères, pour qualifier les différences entre Européens, trop caricaturaux aujourd'hui. Il faut se replacer à une époque où il n'y a pas les moyens de communication faciles que nous connaissons aujourd'hui, donc très peu d'influence d'une nation sur une

¹¹³⁰ Christian Barat, entretien avec l'auteur et avec le professeur Sudel Fuma le 5 mai 2010

¹¹³¹ Issa Asgarally, *L'interculturel ou la guerre*, Presses du MSM, Port Louis (Maurice) 2005, p 29.

autre. Auguste Billiard en 1820 n'hésite pas à faire ce type d'analyse différenciée et elle nous paraît tout à fait exacte. « *Il y a chez l'Anglais une sorte de fierté, un air de prétention, une susceptibilité nationale qui l'éloigne de ceux dont il aurait le plus besoin de se rapprocher. Le Portugais est fanatique, le Hollandais est dur et avare ; du cap de Bonne Espérance au Kamchatka, chacun de ces peuples d'Europe a rencontré dans l'établissement de ses colonies des obstacles résultant du caractère qu'il y avait apporté. Notre Français arrive à peine qu'il est déjà du pays qu'il vient d'habiter. Il est de la case, de la famille du sauvage ; il s'habille comme lui, s'accroupit sur la natte où les autres sont accroupis, partage leur repas sans dégoût, leur offrant de bon cœur ce qu'il a lui-même apporté. Dans toutes les colonies, soit anciennes, soit nouvelles, il est important de n'envoyer pour chefs que des hommes qui aient quelque chose de cette simplicité, de cette confiance, de cette engageante cordialité¹¹³² ». S'il se permet ce type de conseil, c'est bien que la description qu'il vient de donner concernant l'attitude si généreuse du Français n'est pas valable pour tous les habitants de France. D'ailleurs, à la page précédente il écrit « *Cela fait pitié, quand on voit dans une relation du temps, des gentilshommes se plaindre avec amertume d'un ministre (c'était le grand Colbert) pour les avoir abaissés à siéger avec des commerçants dans le conseil de la colonie. Au milieu de ces débats on ne songea guère à l'éducation des peuples chez lesquels on était venu s'établir¹¹³³ ». Si ces nobles français se disent offenser de devoir siéger avec leurs compatriotes, comment accepteraient-ils de s'asseoir à la table de celui que Billiard appellent le « sauvage » ? De quels nobles peut-il s'agir à l'époque de Colbert ? Sans doute De Faye et De Montdevergue, courtisans nommés par le roi, l'un directeur adjoint de la compagnie, l'autre chef d'escadre, mais ne connaissant rien aux fonctions qu'il leur a attribuées ?**

1 - Le sectarisme religieux et les abus des conquistadors portugais

Les conquistadors espagnols, pour justifier leur attaque contre les Aztèques de Mexico, prétendent avoir affaire à une peuplade de païens, barbares, qui refusent de se convertir au christianisme. Les autochtones « *furent horrifiés par la violence sauvage des Espagnols qui ne faisaient pas de quartiers¹¹³⁴ ». Sans être aussi envahisseurs que les soldats de Cortès, les Portugais viennent eux aussi en Inde pour évangéliser les infidèles. Ils y sévissent à peu près en même temps que les Espagnols en Amérique centrale, c'est-à-dire*

¹¹³² Auguste Billiard, *Voyages aux colonies orientales*, Editions ARS Terres Créoles, Collection Mascarin, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990, p 169 et 170.

¹¹³³ *Ibid.* p 168.

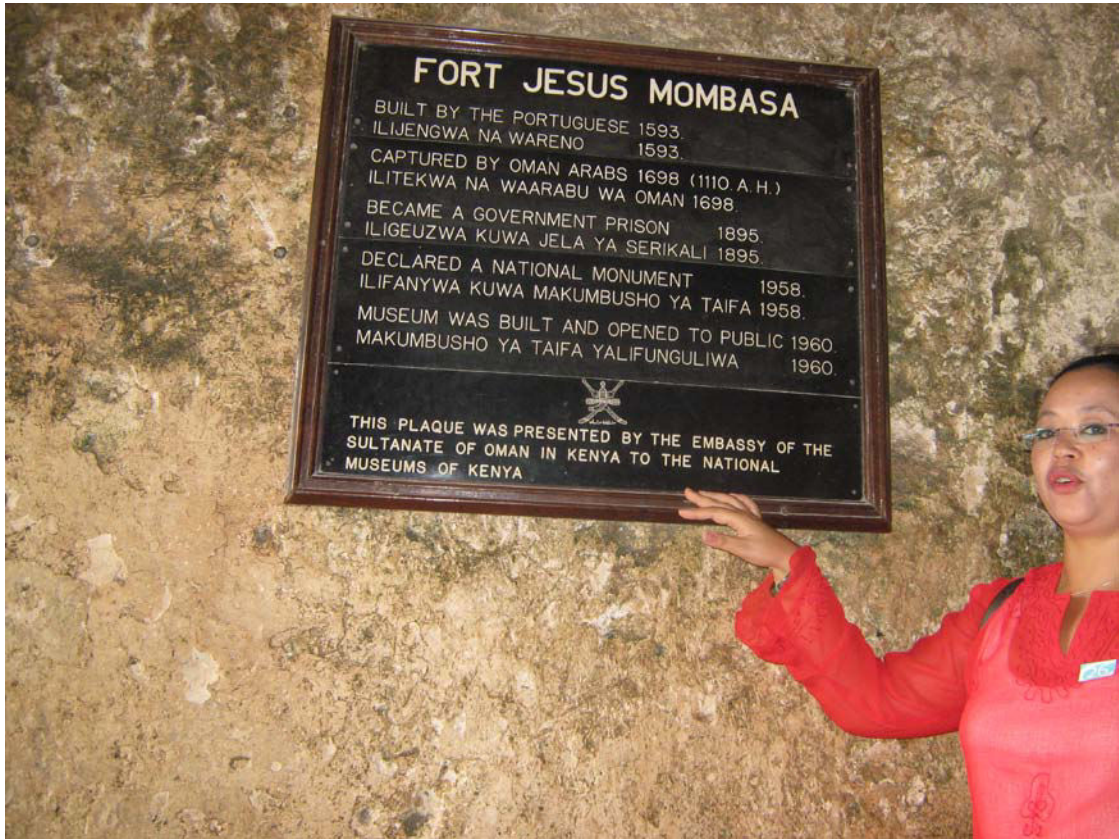
¹¹³⁴ *La fin de l'empire aztèque*, homme-et-espace.over-blog.com

durant tout le XVI^e siècle. Pyrard de Laval, nous l'avons vu précédemment, témoigne qu'au début du XVII^e siècle l'inquisition portugaise en Inde est encore plus dure que celle pratiquée en Europe, et que « *c'est une terrible chose que d'y être une fois, car on n'a ni procureur, ni avocat qui parle pour soi, mais eux sont juges et parties tout ensemble. Pour la forme de procédé en icelle, elle est toute semblable à celle d'Espagne, Italie et Portugal (...) il serait impossible de compter le nombre de tous ceux que cette inquisition fait mourir ordinairement à Goa*¹¹³⁵ ». Partout où ils se trouvent, Espagnols et Portugais ne tolèrent aucune autre croyance que le catholicisme. Durant les guerres de religions en France, c'est le plus souvent aux soldats de Philippe II d'Espagne que le camp catholique fait appel pour mater les protestants. C'est le roi d'Espagne qui fait massacrer les huguenots français installés en Floride. Ce sont ses troupes - envoyées en Bretagne à la demande du gouverneur Mercoeur révolté contre le roi de France qu'il juge trop favorable au protestantisme - qui terrorisent les populations des campagnes dans l'ouest de la France. Dans leurs comptoirs des Indes, les Portugais n'hésitent pas à chasser les princes locaux restés fidèles à l'hindouisme. Leurs sujets sont réduits en esclavage. Pyrard de Laval atteste qu'il a vu à Goa des « grands » du Portugal se rendre à la messe avec certains de leurs esclaves enchaînés. Il affirme également que les prêtres portugais sont particulièrement impitoyables vis à vis des relaps (Indiens convertis au catholicisme retournant à l'hindouisme) et que « *C'est toutes les bonnes fêtes qu'ils font justice (...) et après on les mène (les suppliciés) au Campo de Santa Lazaro, et là on brûle les uns en présence des autres qui y assistent*¹¹³⁶ ». Pyrard, qui est Breton, considère que l'inquisition pratiquée par les pays latins (Espagne, Italie et Portugal) est partout de la même stricte cruauté. Il est possible que l'exigence religieuse des Espagnols et des Portugais soit liée au fait que leurs pays aient été très longtemps sous l'emprise des Sarrasins, mais peut-on en dire autant des Italiens ? Il semble bien que la violence gratuite des Latins et leur esprit de domination proviennent de leur orgueil qui ne souffre pas la contradiction. Quel intérêt peut-il y avoir à convertir de force des Hindous et à brûler vif les relaps ? Notons que, de tous les ordres missionnaires, celui des Jésuites est le plus intransigeant concernant les convertis, alors qu'il n'a « *aucun scrupules à tolérer des pratiques idolâtres, à se conformer au système des castes et à chercher à se constituer un capital foncier*¹¹³⁷ ». L'important pour

¹¹³⁵ *Op.cit.* note de bas de page n° 674.

¹¹³⁶ *Op.cit.* note de bas de page n° 677.

¹¹³⁷ Francis Richard, *Les missions catholiques*, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVI^e-XVII^e siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 69.



Le Fort Jésus des Portugais à Mombasa (D.A. 2009)



cet ordre est de convertir et tous les moyens sont bons pour cela. Son fondateur Ignace de Loyola est espagnol. Sa devise « *Ad majorem Dei gloria* », c'est-à-dire « *Pour la plus grande gloire de Dieu* » en dit long sur ses intentions. Son œuvre sera celle d'un combattant de la foi catholique, d'une part pour contrer les idées protestantes et jansénistes en Europe, d'autre part pour convertir tous les peuples de la terre. La gloire de Jésus Christ, selon Loyola, ne peut grandir que par la multiplication des conversions, même si cela doit se faire au prix du sang et des larmes, et sans respect à l'égard des autres religions. « *Aimez-vous les uns les autres* » a pourtant enseigné Jésus le Galiléen, auquel il se réfère ! Heureusement, sa congrégation, qui profite dès sa création d'un véritable engouement de vocations, se redirige vers l'enseignement, et c'est assurément dans ce domaine qu'elle apportera le plus à l'humanité, et sans doute grâce à cela qu'elle deviendra moins dogmatique et sectaire. Mais en Inde à l'époque moderne, c'est quand même la compagnie de Jésus qui s'oppose le plus à l'hindouisme. Nous l'avons vu à propos des ordres de démolition de temples tamouls (affaire des pagodes à Pondichéry). Ceux-ci répondent toujours à une demande insistante des Jésuites. Malgré tout, des missionnaires jésuites s'ouvriront aux cultures des pays où ils sont envoyés, apprenant les langues et les coutumes locales, leur donnant ainsi une première forme de reconnaissance. Quant aux autres Portugais de l'Inde, malgré les interdits religieux, ils céderont facilement aux charmes des Indiennes, puisqu'il naîtra de nombreux métis indo-portugais, sans qu'il soit possible d'en déterminer le nombre. Le vice-roi portugais des Indes Albuquerque, en 1510, avait proclamé à Goa la liberté des croyances et des coutumes, et encourager ses compatriotes à épouser des femmes locales, indiennes ou mogholes, sous réserve qu'elles soient converties au catholicisme, mais les bonnes intentions du début n'ont pas duré. « *La population hindoue est exclue de ce cercle indo-portugais, sauf quelques riches personnalités (princes indiens protégés par les Portugais, ambassadeurs) qui imitent d'ailleurs le mode de vie de ces Portugais (...) (Elle) est privée de ses temples et de ses endroits de culte à partir de 1540* ¹¹³⁸ ». On retrouvera cependant à l'île Bourbon des descendantes de ces premiers métissages indoportugais, telles les femmes accompagnant Manuel Texera de La Motta, ancêtre des Têcher actuels. « *En novembre 1678 (...) un groupe d'une quinzaine de jeunes indiennes, accompagné de Manuel Texere vient s'établir à*

¹¹³⁸ Ernestine Carreira, maître de conférences à l'université de Provence, *Goa et son histoire*, article de l'association des cafés géographiques, publié le 2 juin 2004, www.cafe-geo.net

*Bourbon. Ce sont en fait de jeunes métisses portugaises d'une beauté incomparable*¹¹³⁹». L'une d'elle se marie au Normand Jacques Maillot et est la lointaine ancêtre de notre épouse.

2 - Les mensonges de la VOC et l'archaïsme des colons hollandais

La création des compagnies des Indes orientales, qu'elles soient hollandaise, anglaise ou française, n'a au départ d'autres buts que le commerce. Ce sont les Hollandais et les Anglais qui en prennent les premiers l'initiative. La VOC (Vereenigde Oost-Indische Compagnie), littéralement Compagnie unie des Indes orientales, est fondée en 1602. On la considère comme la première société multinationale car elle fait aussi appel à des capitaux étrangers, notamment ceux du Saint Empire germanique. Son capital de départ est dix fois supérieur à celui de la compagnie anglaise. En deux siècles d'existence, elle va armer près de cinq mille navires. En tant de guerre, elle est la seule à posséder une quarantaine de bateaux militaires. A l'époque moderne, les compagnies anglaise et française n'ont que des navires marchands, les vaisseaux armés étant naturellement propriétés de l'Etat. La BEIC (British East-Indian Company) est créée quasiment en même temps que la compagnie néerlandaise mais son installation en Inde est plus laborieuse. C'est pourtant elle qui aura la durée de vie la plus longue (jusqu'en 1874) et qui gèrera au XIXe siècle le territoire colonial le plus vaste, obtenant même des fonctions militaires et administratives régaliennes dans l'administration de l'immense territoire indien. A leur arrivée en Inde, les Hollandais se disent « *d'honnêtes marchands* ». C'est ce qu'ils tiennent comme discours aux princes indiens qui se méfient beaucoup des Européens et de leur avidité territoriale depuis la fin du XVe siècle mais surtout de leurs visées hégémoniques religieuses, comme l'ont montré les Portugais. Les marchands bataves vont très vite devenir de véritables envahisseurs et des colons sans scrupule. Les expéditions qui vont suivre ont toutes des buts de conquête sur les côtes d'Afrique et en Inde, afin de s'emparer des comptoirs portugais. Mais ceux-ci, bien qu'affaiblis, ont l'avantage du premier arrivé et résistent bien. La compagnie hollandaise s'installe alors sur l'île de Java en Indonésie, afin de se rapprocher des Moluques, seul endroit au monde où l'on trouve la noix de muscade, une épice particulièrement prisée en Europe, dont la Hollande veut conserver le monopole de l'importation. En 1619, Coen, le directeur général de la VOC en Asie fait raser la cité de Jayakarta, faisant fuir les habitants, pour fonder Batavia (actuelle Jakarta) qui devient la capitale de la compagnie hollandaise en Asie. En 1621, il envahit les îles Banda, révoltées contre l'autorité néerlandaise, et y massacre et déporte la population. De bien

¹¹³⁹ *Op.cit.* note de bas de page n° 825.

honnêtes commerçants en effet, ces Hollandais ! En fait, partout dans l'océan Indien, ils vont profiter des récriminations contre l'intégrisme catholique des Portugais pour amadouer les rois locaux qui ne tardent pas à se rendre compte de leurs réelles intentions. Au Japon où ils ont obtenu le monopole du commerce en échange de la technique de fabrication des canons, le shogun finit par les chasser en 1636. Même François Caron, à l'époque directeur de la VOC, pourtant marié à une Japonaise et très ami des marchands nippons, doit s'exiler de ce pays où il a passé près d'un quart de siècle. Nous l'avons déjà dit, il est un des tout premiers exemples connus d'interculturalité eurasiennne, un des rares cas pour les Hollandais de haut rang à cette époque. Rappelons que Caron, né à Bruxelles, est d'origine française (picarde ou normande) et que sa famille a émigré en Hollande pendant les guerres de religion.

Les colons néerlandais veulent donner d'eux-mêmes une image modeste. Pyrard de Laval témoigne au début du XVIIe siècle que « *Les Anglais (...) sont tous fort superbes, ce que ne sont pas les Hollandais*¹¹⁴⁰ ». Il faut dire ici que les Provinces Unies ont été et sont encore à l'époque moderne une région de passage et de brassage de populations très diverses, germaniques, hispaniques, et plus tardivement françaises. Le protestantisme incite peut-être également les Hollandais à plus de tolérance chez eux. Mais il est quand même frappant de constater qu'ils ont rarement choisi de se mêler aux populations autochtones de leurs colonies indocéaniques et qu'ils ont souvent eu des réactions peu favorables à l'interculturalité. Pourtant, les femmes malaises ne devaient pas manquer d'attraits. Même sur le plan architecturale, leur présence à Djakarta (ex Batavia) a laissé peu de traces : « *Djakarta est à bien des égards un très véridique monument de la politique coloniale hollandaise. (...) À l'exception de quelques pathétiques colonnades blanches autour des bâtiments administratifs les plus supportables, il n'y a absolument rien dans la capitale indonésienne qui puisse lui conférer de la grandeur, ou qui puisse donner le sentiment que l'on se trouve au cœur d'un riche et puissant empire. Ce que les Hollandais ont laissé derrière eux est petit, provincial et insignifiant*¹¹⁴¹ ». En Afrique du Sud, chez les premiers colons hollandais appelés Boers, qui s'y installent à partir de 1652, les idées de séparation des races et des religions s'imposent rapidement. Le calvinisme afrikaner distingue un peuple élu (les protestants) des autres peuples, indignes d'être sauvés. Elle aboutit inmanquablement au long et stricte clanisme de la société sud-africaine puis au scandaleux régime d'apartheid trois cents ans plus tard. Quant

¹¹⁴⁰ *Op.cit.* note de bas page n° 763.

¹¹⁴¹ Tibor Mende, *L'Asie du Sud-Est entre deux mondes*, Editions du Seuil, Paris, 1954, p 77. Extrait d'une communication de quinze pages de Marc Beaufils, à l'université Marc Bloch de Strasbourg, intitulée *L'architecture néerlandaise à Batavia de 1910 à 1940 : état des lieux*, p 3, www.reseau-asie.com

à l'occupation hollandaise de l'île Maurice de 1638 à 1710, elle reste anecdotique par le nombre de colons. A la fin du XVIIe siècle, ne se trouvent sur l'île que deux cents Hollandais et peut-être cinq à sept cents esclaves. Le peuplement hollandais ne dépassera jamais les trois cents habitants qui finissent par abandonner l'île définitivement. Ces colons ont marqué leur passage par la totale destruction des forêts d'ébéniers et la quasi extermination du dronte mauricien, le fameux dodo¹¹⁴². Où qu'ils s'installent, les colons hollandais font montre d'une mentalité d'exploiteurs sans vergogne et d'un archaïsme social grégaire ne pouvant guère amener l'interculturalité, sectarisme qui les poussera même jusqu'à instituer un régime de ségrégation raciale en plein milieu du XXe siècle en Afrique du Sud.

Nous ne pouvons pas parler de la mentalité des Hollandais sans évoquer l'aventure du Français Leguat à l'île Rodrigue et surtout à l'île Maurice vers la fin du XVIIe siècle. Ce protestant bourguignon, âgé d'une cinquantaine d'année, ayant passé quatre ans dans les geôles de France pour avoir refusé de se convertir au catholicisme après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, quitte les Pays Bas en 1690, accompagné de neuf autres Français, sur un navire en partance pour l'océan Indien. Leur mission : aller prendre possession de l'île Mascareigne (Bourbon) au nom du marquis de Duquesne, « *qui était autorisé par les états généraux, en cas qu'il n'y eût point de Français* », ou au cas contraire s'installer sur l'île Diégos-Ruys (Rodrigue) et y demeurer « *jusqu'à l'arrivée de la colonie, qui ne tarderait tout au plus que deux ans*¹¹⁴³ ». Bien entendu, l'île Bourbon, à cette époque occupée par plus de trois cents habitants, est une possession française catholique, et le débarquement de dix immigrants protestants venant de Hollande apparaît impossible. Leguat et sa petite bande sont alors déposés sur l'île Rodrigue qui est déserte. Ils y vivent deux ans, comme des précurseurs de Robinson Crusoé. Dans son mémoire, Leguat ne se plaint pas de ce long séjour, uniquement entre hommes. L'endroit est hospitalier. La flore et la faune y sont relativement généreuses. Et surtout, on peut y pratiquer librement sa religion. « *Nous nous trouvions heureux d'être unis en un même sujet, sans cette fausse sagesse et cette pernicieuse intelligence des entendus et des disputeurs et novateurs de ce siècle qui ont causé tant de funestes partialités et tant de désordres dans le monde chrétien*¹¹⁴⁴ ». Même l'absence

¹¹⁴² Le dronte de l'île Bourbon, appelé solitaire, a résisté plus longtemps à la prédation des colons français. *D'après les documents des archives de la colonie, il y avait encore des dodos dans l'île du temps de Mahé de Labourdonnais (1735 - 1746)*. www.mi-aime-a-ou.com.

¹¹⁴³ François Leguat, *Les naufragés de Dieu, Aventures d'un protestant et de ses compagnons exilés en deux îles désertes de l'océan Indien 1690 - 1698*, Editions Phébus, Paris, 1995. p 21 et 22. Reprise et correction de l'édition de J. L. de Lorme, parue du vivant de l'auteur à Amsterdam puis à Londres et intitulée *Voyages et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales*.

¹¹⁴⁴ *Ibid.* p 111.

de compagne ne semble pas peser au « vieux » François qui d'ailleurs n'hésite pas à dénoncer auprès de ses jeunes compagnons les « *inconvenients du ménage. On dit qu'il y avait une sorte d'incompatibilité entre un naturel esclavage et le juste et naturel amour de la liberté ; que c'était une résolution bien étrange que de se soumettre à une servitude sans fin (...) On ajouta que la beauté des femmes n'était pas beaucoup plus durable que celle des fleurs, que les douceurs dont on se flattait avec elles n'avaient guère de solidité et qu'après tout cette devise des gens mariés subsistait toujours : pour un plaisir, mille douleurs*¹¹⁴⁵ ». C'est un avis qui peut se défendre. Mais ce plaisir-là finit par manquer à des hommes beaucoup plus jeunes que lui, qui, ne voyant aucun navire arriver à l'île Rodrigue, se décident au bout de deux ans à la quitter. Un des aventuriers périt au premier essai d'embarquement. La traversée vers Maurice, de plus de cinq cents cinquante kilomètres, sur une fragile barque de « *vingt deux pieds de quille, six de large et quatre de hauteur*¹¹⁴⁶ », avec une mauvaise boussole et en essuyant des vents contraires et une terrible tempête, relève du miracle. Ils mettent une dizaine de jours pour atteindre l'île sœur où ils échouent complètement par hasard. L'accueil qu'ils y reçoivent semble correct. Le commandant hollandais, Diodati, leur promet un rapatriement en Europe. « *Il nous assura en même temps fort obligeamment que rien ne nous manquerait, ajoutant que nous pourrions attendre ainsi un vaisseau qui devait venir dans peu de temps*¹¹⁴⁷ ». Malheureusement, très vite les choses se gâtent. La vente d'un morceau d'ambre gris ramené de Rodrigue éveille la cupidité de Diodati qui, pour leur faire avouer le lieu du gisement, les exile sur un écueil aride au large de Grand Baie. Durant des mois, ils sont ravitaillés par quelques habitants qui leur apportent en cachette « *trois cents livres de riz, des biscuits blancs, quelques flacons d'eau de vie et de vin d'Espagne*¹¹⁴⁸ ». Il faut imaginer les conditions de vie qu'ils ont sur cet îlot minuscule, avec une alimentation au strict minimum et surtout carencée. L'un d'eux meurt, sans doute du scorbut. Deux autres tentent de s'échapper de leur prison naturelle et de rejoindre la côte mauricienne. « *Comme le sieur La Caze vit que son mal allait en empirant et qu'il craignait de se voir bientôt obligé de garder le lit, il résolut pendant qu'il le pourrait d'imiter le sieur Testard dans son entreprise et d'aller dans les bois chercher de la santé avec quelque sorte de liberté*¹¹⁴⁹ ». La Caze est repris et le commandant hollandais décide alors de les emprisonner tous dans son fort en les

¹¹⁴⁵ *Ibid.* p 128.

¹¹⁴⁶ *Ibid.* p 117. C'est donc un canot artisanal en bois léger (ils n'ont pas les moyens techniques de travailler du bois dur) de sept mètres de long pour moins de deux mètres de large et un peu plus d'un mètre de haut. Cette profondeur de l'embarcation permet d'y fixer solidement un mât pour supporter les voiles.

¹¹⁴⁷ *Ibid.* p 141.

¹¹⁴⁸ *Ibid.* p 160.

¹¹⁴⁹ *Ibid.* p 185.

nourrissant très peu. Vu leur état général, c'est un assassinat à petit feu. Dans son mémoire, Leguat témoigne également de la méchanceté des gouverneurs hollandais envers les esclaves. « *La punition qu'on fait à cette sorte de gens, quand ils sont trouvés en faute, c'est de les lier tout nus sur une échelle et de les fouetter avec une verge faite de petits roseaux découpés en aiguillettes ; après que cela a mis le corps tout en sang, on les frotte de poivre et de vinaigre* ¹¹⁵⁰ ». Finalement, après trois ans de mauvais traitements, les rescapés de Rodrigue ne sont plus que quatre à embarquer pour l'Indonésie. « *Comme le commandant de Maurice nous avait mis aux arrêts dans son île, nous y fûmes toujours jusqu'à Batavia. A notre arrivée, on nous conduisit en prison* ¹¹⁵¹ ». En Indonésie, remis en liberté, ils portent plainte contre Diodati. Les juges de Batavia ne veulent pas désavouer leur compatriote et laisse traîner l'affaire. « *Après que nous eûmes séjourné cinq ou six mois en cet état à Batavia, M. le général envoya chercher celui à qui on avait donné l'emploi d'écrivain et lui dit qu'on n'avait pas encore l'occasion de faire venir M. le commandant de Maurice pour qu'il vînt répondre en personne à nos accusations et qu'ainsi notre affaire ne pouvait être discutée au fond, mais sans doute on nous rendrait justice en Hollande* ¹¹⁵² ». Leguat est rapatrié mais n'obtiendra pas réparation. Voilà donc comment les Néerlandais traitent les robinsons rescapés, jugent leurs coreligionnaires et punissent leurs esclaves ! Eux qui se prétendent d'honnêtes marchands et des champions de la tolérance religieuse ne font guère preuve d'équité internationale et de charité chrétienne. Pourtant Leguat est tout le contraire d'un individu pédant, excessif et cynique. « *Le bon Leguat, avons-nous dit ; nul doute, nous avons affaire à l'une des âmes bien trempées mais point violentes pour cela, qui ont l'honneur de porter haut, et dans toutes les traverses de la vie, les vertus prônées par les honnêtes gens : fermeté et constance dans le malheur, tolérance et largeur d'esprit devant l'inconduite d'autrui, tempérance et modération le reste du temps* ¹¹⁵³ ». Des qualités que les chefs de comptoir de la compagnie hollandaise semblent visiblement méconnaître.

L'historien des Mascareignes, Auguste Toussaint, confirme le caractère ombrageux et brutal de la plupart des gouverneurs de l'île Maurice : « *En 1669, l'île reçut pour la première fois comme commandant un homme d'une certaine valeur, Fredrik Wreede, qui avait fait du bon travail au Cap. Peu après son arrivée à Maurice (...) il devint morose et brutal, traitant ses subordonnés avec une rigueur excessive (...) Il eut pour successeur d'abord un ancien*

¹¹⁵⁰ *Ibid.* p 176 et 177.

¹¹⁵¹ *Ibid.* p 193.

¹¹⁵² *Ibid.* p 195.

¹¹⁵³ *Ibid.* p 11. in note de l'éditeur Jean-Pierre Sicre.

pirate repent, nommé Hugo, qui ne parvint pas à maintenir l'ordre, ensuite un despote sadique, nommé Lamotius, qui se livra à de telles violences qu'il dut être rappelé en 1692 et condamné à six années de prison. Roelof Deodati, qui lui succéda et dont l'administration dura jusqu'en 1723, fut assurément le plus capable (...) Le huguenot français Leguat (...) eut à s'en plaindre (...) Le dernier commandant hollandais, Momber van de Velde (...) recevait l'ordre d'abandonner définitivement l'île, ce qui fut accompli le 17 février 1710. Avant de partir les Hollandais détruisirent tout ce qu'ils avaient élevé comme bâtiments (...) S'il fallait juger des aptitudes colonisatrices des Hollandais d'après leurs tentatives à l'île Maurice on devrait s'en faire une bien piètre idée. Ils s'y conduisirent, en effet, en véritables vandales, saccageant la flore et décimant la faune avec tant d'entrain que, dès 1658, lorsqu'ils l'abandonnèrent pour la première fois, l'île se trouvait aussi sûrement ravagée que si elle avait subi pendant vingt années consécutives le choc de vingt cyclones¹¹⁵⁴ ».

3 - La fausse générosité des Anglais et le machiavélisme de la BEIC.

Trouver des sources historiques spécifiques traitant de la mentalité des colons anglais en Inde à l'époque moderne n'a pas été facile. La BEIC (compagnie britannique des Indes orientales) devient si envahissante, omniprésente et hégémonique, dans l'océan Indien au XIXe siècle, que cela en occulte presque son existence aux XVIIe et XVIIIe. Et pourtant il n'y a pas discontinuité dans la politique d'expansion territoriale qu'elle entreprend rapidement après sa création. Elle commence par se fixer des places fortes en Inde, à Surate, puis à Madras en 1639, Bombay en 1668 et Calcutta en 1690. Le roi d'Angleterre, Charles II lui octroie le droit d'acquérir de nouveaux territoires, de frapper monnaie et de commander des troupes. Son monopole du commerce britannique en Asie et du gouvernement des provinces outre-mer annexées est renouvelé jusqu'en 1784. Ne pouvant rivaliser avec les Hollandais en Indonésie, la BEIC se retranche donc sur l'Inde. On considère le début de l'Inde britannique à partir de la victoire de Robert Clive sur l'empereur mogol Shah Alam II en 1764 à Buxar sur les rives du Gange. A cette époque, Shah Alam, rappelons-le, s'est adjoint les services du Breton René Madec qu'il a nommé nabab en récompense de sa bravoure au combat, lui conférant même le titre de Bocci, troisième rang de la hiérarchie impériale juste après celui de Grand Vizir. Sans les hésitations des ministres de Louis XV à lui envoyer des troupes fraîches et des armes, Madec pouvait encore, malgré le rappel et la disgrâce de Dupleix dix ans plus tôt, sauver l'empire mogol et les intérêts français en Inde.

¹¹⁵⁴ Auguste Toussaint, *Histoire des Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, Collection Mondes d'outre-mer, Paris, 1972, p 27 et 28.

Après sa victoire de 1764, Clive devient le grand chef militaire anglais, gouverneur du Bengale jusqu'en 1773, année où on le remplace par Warren Hasting « intronisé » gouverneur général de l'Inde britannique. La péninsule est encore loin d'être toute conquise. Hasting est l'image du colonisateur anglais, vénal, impérialiste, hautain, sans respect des dignitaires indiens, mais montrant malgré tout un intérêt condescendant pour leur culture. C'est sous son gouvernement que Charles Wilkins fait la traduction en anglais du baghavad gîtâ, un des écrits essentiels de l'hindouisme, considéré parfois comme un condensé du védisme.

Pour avoir une idée de l'état d'esprit anglais, nous hésitions à nous référer à des sources européennes récentes. Les plaies de la colonisation de l'Inde et de sa décolonisation sont encore trop vives pour se fier à des jugements risquant d'être entachés de parti-pris. Il nous fallait donc trouver quelques avis neutres, ni anglophobes ni trop indianophiles. Nous avons trouvé celui du comte Edouard de Warren. « *Fils d'un officier dans la brigade irlandaise de Dillon, au service de la France, lequel choisit, en 1789, la côte de Coromandel pour lieu de son émigration, et d'une créole française de Pondichéry, M le comte de Warren naquit à Madras*¹¹⁵⁵ ». Son père revient en France en 1815 et ce n'est qu'en 1834 qu'Edouard retourne dans son pays natal où il séjourne durant neuf ans. Il va alors sur la trentaine. « *Mais quel moyen pour un Français, de voir et de connaître l'Inde ? Un seul, celui que conseilla à l'auteur le comte Dupuys, ancien gouverneur de nos établissements dans cette partie de l'Asie : Pour pénétrer les mystères de l'Inde, lui dit-il, il vous faut devenir Anglais. Votre père a servi l'Angleterre (...) Faites comme lui (...) Plus tard, si vous en revenez, vous pourrez, sans trahison, raconter ce que vous y avez vu*¹¹⁵⁶ ». C'est ce que fait Warren qui, à notre avis, ne peut être accusé ni d'anglophobie, ni d'un excès de francophilie. Il l'affirme dans sa préface : « *Je crois avoir suffisamment montré mon désir de rendre justice aux Anglais, ma reconnaissance, mon amitié personnel aux individus, et même l'intérêt sincère que je porte à leur nation ; mais je ne veux pas qu'on croie leur gouvernement ni meilleur ni plus puissant qu'il l'est. En fait de philanthropie, les Français valent bien leurs anciens rivaux*¹¹⁵⁷ ». La différence qu'il fait entre les attitudes des officiers coloniaux anglais et français démontre en effet des mentalités très différentes. « *De cet ancien officier, confondu dans le souvenir des Hindous avec les nababs du pays (sans doute parle-t-il de Madec), aux officiers anglais, dont les constants efforts tendent à trancher le plus possible avec les naturels, la distance est*

¹¹⁵⁵ *Revue des Deux Mondes* T. 5, 1844, article de 21 pages, analyse du livre d'Edouard de Warren, titré *L'Inde anglaise en 1843*, Paris 1844, p 2 de l'article.

¹¹⁵⁶ *Ibid.* p 2.

¹¹⁵⁷ Edouard de Warren, ancien officier au service de S. M. britannique en Inde, présidence de Madras, *L'Inde anglaise en 1843, Tome premier*, Comptoir des imprimeurs réunis, Paris, 1844, p VII, books.google.fr

*grande. L'esprit français a un besoin irrésistible de fraterniser avec l'étranger, de se l'assimiler en faisant parfois les premières avances*¹¹⁵⁸ ». Warren omet simplement de dire que cet esprit français-là n'est pas celui de la noblesse d'extraction se réclamant des Francs, et qu'il tient plus à des valeurs de civilisation populaire entretenues depuis très longtemps dans les régions les plus celtiques de la France. Pour avoir envie de fraterniser avec l'étranger, il faut déjà accepter de le reconnaître comme son égal, en n'ayant ni esprit de supériorité ni sentiment d'infériorité. Ce qui caractérise les nobles anglais, c'est leur arrogance, leur mépris du peuple. La noblesse française vaut-elle mieux ? Ne demeurent-elles pas, toutes deux, de même « extraction » germanique ? Angles, Saxons et Francs étaient cousins germains. La Saxe comme la Franconie est un ancien duché allemand. Mais nous croyons cependant Warren lorsqu'il écrit que « *chez nous, le soldat est un militaire qui n'est pas encore officier ; dans l'armée anglaise, c'est un mauvais sujet qui ne le sera jamais*¹¹⁵⁹ ».

Comment la politique coloniale anglaise s'applique-t-elle en Inde ? « *Plus habile mais assurément moins préoccupée d'idées civilisatrices que la nation dont elle a anéanti l'influence dans l'Inde, l'Angleterre, au lieu de reculer lentement les limites de ses possessions à mesure qu'elle a modifié le caractère et les mœurs des peuples soumis, se plait, comme faisait Rome, à subjuguier province sur province, à décider du sort des rois barbares*¹¹⁶⁰ ». La comparaison avec l'empire romain n'est pas un hasard. Elle corrobore notre idée que la colonisation de la Gaule par Jules César ne s'est pas faite avec l'assentiment des Celtes qui seraient devenus très rapidement romains de culture, comme l'affirment certains latinistes, mais bien par la manipulation et l'élimination de leurs princes. On dit parfois que les Britanniques en Inde ont repris à leur compte la politique de protectorat initiée par Dupleix pour la France. Ils la reprennent peut-être au départ, mais leur mainmise administrative et la pression économique qu'ils exercent, finissent par agir comme des étaux machiavéliques sur les princes indiens des territoires qu'ils conquièrent. « *C'est à la fois une occupation acceptée, une alliance dont tous les avantages sont pour la plus forte des deux parties contractantes, et qui fait passer sans secousse sous le joug de la dépendance le pays allié*¹¹⁶¹ ». Ce que confirme « *sir Henry Russell, résident à la cour du nizam de 1811 à 1820, dans une lettre adressée aux directeurs : Une alliance avec nous, basée sur le système subsidiaire, si elle contribue à l'agrandissement de notre pouvoir, amène aussi*

¹¹⁵⁸ *Revue des Deux Mondes* T. 5, 1844, article de 21 pages, analyse du livre d'Edouard de Warren, titré *L'Inde anglaise en 1843*, Paris 1844, p 11 de l'article.

¹¹⁵⁹ *Ibid.* p 11.

¹¹⁶⁰ *Ibid.* p 1.

¹¹⁶¹ *Ibid.* p 6.

*inévitablement la destruction finale du gouvernement qui s'y soumet. Cela tient à la démoralisation produite par un état de dépendance dans le caractère du prince et des ministres*¹¹⁶² ». Cet esprit très colonialiste et affairiste des Anglais n'est pas nouveau. N'ont-ils pas écrasé sans pitié, au début du XVIIIe siècle, une révolte désespérée des Irlandais, et incité leurs comtes à fuir vers le continent pour confisquer les domaines fonciers ? Beaucoup de Gaëls paysans, privés de terre, obligés de s'exiler aux Antilles comme engagés (indentured servants) y deviendront pirates. En Inde, les Anglais ne provoquent pas l'exil des roitelets indiens mais les rendent impuissants sur leur propre trône. « *La compagnie procède de la même façon ; tout en laissant le sceptre aux mains d'un souverain nominal, elle l'isole de son peuple, lui impose des ministres, le sépare de ses armées, si bien qu'au moindre souffle d'une colère imprudemment provoquée, le roi sent crouler ce trône sans appui, sur lequel il ne peut se soutenir que dans une immobilité absolue ; la ruine sera d'autant plus rapide, le pays passera d'autant plus vite sous la dépendance immédiate de la compagnie, que le nabab se prêtera moins docilement au triste rôle qu'on lui fait jouer*¹¹⁶³ ».

Warren porte un regard très critique sur la situation qu'il trouve en Inde en 1834 : « *Où sont aujourd'hui dans les domaines de la compagnie les hautes classes et les classes moyennes ? Elles sont non-seulement détruites, mais complètement anéanties (...) Abrutissement du prince, destruction des classes supérieures, occupations des emplois par des Européens au détriment des natifs, appauvrissement de la contrée : tels sont les résultats du système subsidiaire pour le pays occupé, d'après les propres paroles d'un résident. C'est ainsi que l'Angleterre civilise l'Inde*¹¹⁶⁴ ». Les Anglais montrent donc en Asie l'image de la barbarie moderne. « *Est-il un spectacle plus attristant que de voir une nation, en Europe si prude, si ardente à s'occuper du bonheur des peuples, à porter en tous lieux son pieux patronage, faire en Asie le plus hideux des métiers ? A ces petits sultans pressés de jouir d'une position précaire qui dépend du caprice de la compagnie (...) l'Angleterre verse l'or à pleines mains (...) Ce n'est pas de ceux qui frappent avec le glaive, mais de ceux qui font mourir sous les guirlandes de fleurs, qu'il faut se méfier*¹¹⁶⁵ ». Et la compagnie anglaise sait aussi armer ses « petits protégés » pour susciter la guerre contre un nabab récalcitrant. « *Les vassaux couronnés sont les instruments violents dont elle se sert pour épuiser tout le sang, toutes les richesses d'un pays ; ils sont aussi les mannequins politiques qui servent à tromper*

¹¹⁶² *Ibid.* p 6.

¹¹⁶³ *Ibid.* p 6.

¹¹⁶⁴ *Ibid.* p 7.

¹¹⁶⁵ *Ibid.* p 7.

*la haine des peuples*¹¹⁶⁶ ». L'accusation n'est pas sans fondement. Souvenons-nous que Dupleix, au faîte de sa gloire, rayonnant sur des territoires immenses couvrant toute l'Inde du sud, mais respectant généralement l'autorité des princes locaux en place (régime de protectorat) n'a pas réussi à renverser l'usurpateur Muhammad Ali qui s'est réfugié à Trichinopoly dans le Tamil Nadu avec l'assistance appuyée des Britanniques. En réponse aux assauts des Français, leur chef de guerre Robert Clive lance en 1751 un raid sur Arcot, la capitale du nawab du Carnatic Shanda Sahib, fidèle allié des Français. Il détrône ce dernier, prend sa place et le fait assassiner. La stratégie militaire anglaise contre Dupleix commence par le meurtre d'un dignitaire indien et l'usurpation pure et simple de son trône, sans aucun respect pour sa dynastie. Elle ne s'arrêtera plus. Clive en est le prototype. Ambitieux, roué, il ne pense qu'à la gloire et à la fortune, quitte à faire un ennemi de son ami d'hier. Le seul argument qu'il connaisse est celui de la violence. Rien à voir avec un Dupleix, certes enclin à l'intrigue pour asseoir sa puissance, mais malgré tout respectueux de ses alliances avec les princes indiens et soucieux du sort des peuples qu'ils gouvernent. Choqué par les exactions meurtrières de Clive, Dupleix adresse une lettre au gouverneur anglais de Madras, lui reprochant de soutenir le fauteur de trouble : « *La misère des peuples ne vous touche guère, au contraire vous cherchez à l'augmenter et vous n'êtes préoccupé que des moyens d'y parvenir. Vous n'êtes pas plus frappé de la perte en hommes que ces troubles entraînent à l'état d'Angleterre ; vous oubliez le commerce et le crédit de votre nation et vous faites vos efforts pour les anéantir tandis qu'il n'a tenu qu'à vous de les rétablir sur l'ancien pied*¹¹⁶⁷ ». Les Britanniques eux-mêmes, qui accordent un certain prestige à Clive après ses victoires au Bengale leur ouvrant toute grandes les portes de l'Inde, le snobent à son retour en Angleterre en 1767. « *On le trouve gauche, vulgaire, ostentatoire. Si on salue en lui le héros, on se garde bien de le recevoir chez soi ! D'incroyables rumeurs courent sur son compte : il se serait livré, aux Indes, à d'effroyables exactions contre les populations civiles. Il serait rentré du Bengale avec des coffres entiers de diamants, rumeur pas tout à fait inexacte au demeurant, la difficulté à écouler ces pierres aux Pays-Bas manquant même de le ruiner*¹¹⁶⁸ ». L'accusation de cruauté ne semble pas infondée non plus. Bien qu'innocenté dans le procès que les directeurs de la BEIC lui font pour sa gestion calamiteuse en tant que gouverneur du Bengale, en 1773, il se suicide un an après en se tranchant la gorge. « *Dépressif, opiomane,*

¹¹⁶⁶ *Ibid.* p 7.

¹¹⁶⁷ David Annoussamy, *L'intermède français en Inde : secousses politiques et mutations juridiques*, ouvrage produit par l'Institut français de Pondichéry, édité par l'Harmattan, Paris, 2005, p 35, books.google.com

¹¹⁶⁸ Tristan Gaston-Breton, historien d'entreprise, *Robert Clive*, dans la rubrique *Portrait. Les pionniers de la mondialisation*, site Lesechos.fr mis en ligne le 14 août 2007.

Robert Clive n'a tout simplement pas supporté que son honneur soit mis en cause¹¹⁶⁹ ». Pour se donner la mort d'une façon aussi horrible, n'a-t-il pas eu plutôt de gros problèmes de conscience ? Tant que vous êtes tout puissant, dans un milieu fermé et soumis, vous pouvez peut-être justifier ou faire oublier votre cruauté. Lorsqu'une société ouverte sur le monde vous les rappelle, par la rumeur, par les regards de reproche, ils deviennent insupportables.

Cette férocité dont on accuse Clive à Londres apparaît naturel chez les chefs militaires anglais en Inde. Rappelons qu'ils n'hésitent pas à faire sauter, vivants à la gueule des canons, les cipayes déserteurs. Cette mesure de représailles n'est pas un fait exceptionnel de l'époque puisqu'elle sera encore appliquée par l'armée anglaise, et de façon massive, contre les soldats indiens insurgés, lors de la révolte des cipayes en 1857. A cette époque 200 000 Indiens servent dans l'armée anglaise. Ils apprennent que les cartouches et les canons de leurs fusils sont enrobées de graisse de bœuf ou de porc, sacrilège pour les Hindous adorateurs de la vache, et pour les musulmans qui ont l'interdit du cochon. Cette nouvelle, ajoutée aux conditions exécrables de l'enrôlement des Indiens, provoque une mutinerie générale. Les Anglais, sentant que leur empire peut leur échapper, attaquent les rebelles qui viennent de prendre la capitale de l'empire mogol, Delhi. Ils répriment l'insurrection dans un bain de sang. *« Le siège connut son point culminant le 14 septembre 1857 lorsque les forces britanniques attaquèrent la ville assiégée. Ils massacrèrent non seulement les cipayes rebelles et les djihadistes, mais aussi des citoyens ordinaires de la capitale moghole. Dans un seul et même quartier, Kucha Chela, quelque mille quatre cents citoyens non armés furent abattus. Les ordres étaient de tirer sur tout le monde, nota le jeune officier Edward Vibart. C'étaient littéralement des assassinats (...). Les personnes qui survécurent furent emmenées à la campagne puis livrées à elles-mêmes. Delhi, ville d'un demi-million d'habitants, alors animée et très développée, fut réduite en ruines. La famille impériale moghole se rendit pacifiquement, mais la plupart des seize fils de l'empereur furent jugés et pendus. Trois d'entre eux furent fusillés alors qu'ils avaient déposé leurs armes et qu'ils s'étaient dévêtus devant leurs nouveaux maîtres¹¹⁷⁰ ». Les Anglais commettent les mêmes massacres chez les « Indiens » d'Amérique du Nord dont la plupart des tribus sont exterminées ou déportées (massacre de Wounded Knee en 1890 par exemple, considéré comme l'ultime rébellion désespérée des Peaux Rouges). Les habitants de l'Inde ont simplement une chance par rapport*

¹¹⁶⁹ *Ibid.* Portrait. Les pionniers de la mondialisation, suite.

¹¹⁷⁰ *De l'Inde d'hier à l'Iraq d'aujourd'hui. Il y a cent cinquante ans la révolte des cipayes*, article du Monde diplomatique d'août 2007, page 18 et 19, et signé William Dalrymple. www.monde-diplomatique.fr

aux Amérindiens : celle d'être beaucoup plus nombreux ! Rappelons que les Anglo-Saxons sont des Germains. Ils se sont très peu mélangés avec les peuples celtes depuis leur débarquement en Grande Bretagne, tout comme les Francs avec les Gaulois. La sauvagerie des Germains est déjà signalée dès cette époque par un moine chrétien. « *L'éloquent prêtre de Marseille qui, vers le milieu du Ve siècle, écrivait le beau traité « De la providence » trace les caractères des peuples devenues maîtres de la Gaule : Les Germains sont sanguinaires, les Francs sont perfides, les Gépides, congénères des Lombards, inhumains*¹¹⁷¹ ». En fait, comme les Saxons, les Francs et les Gépides sont des Germains. Cette férocité germanique est signalée à maintes reprises lors des croisades au XIe siècle. A Maara, en Turquie, alors que les musulmans ont rendu les armes, « *les Francs arrivent : c'est un carnage. Pendant trois jours, ils passèrent les gens au fil de l'épée, tuant plus de cent mille personnes (...) Les notres faisaient bouillir les païens adultes dans des marmites, ils fixaient les enfants sur des broches et les dévoraient grillés (selon) l'aveu du chroniqueur franc Raoul de Caen*¹¹⁷² ».

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, certains peuples indiens dans le Karnataka (Etat de Mysore) et le Dekkan (Marathes) résistent courageusement à l'expansionnisme des troupes anglaises qui doivent livrer plusieurs combats difficiles. « *En 1792, les Anglais réalisent que seul un contrôle total de l'Inde permettrait d'éviter ces guerres et d'assurer la sécurité du commerce. Ce sentiment est renforcé par la menace des Français qui soutiennent les rois et les princes locaux*¹¹⁷³ ». Mais la France entre dans sa tourmente révolutionnaire intérieure, laissant à l'Angleterre le champ libre pour ses conquêtes militaires en Asie. Les Marathes sont battus en 1805. Pour consolider leurs frontières au nord-ouest, les Anglais reconnaissent en 1816 l'indépendance du Népal. « *1818 marque un tournant important dans l'histoire de l'Inde. Pour la première fois, la Grande Bretagne en domine la quasi-totalité*¹¹⁷⁴ ». Elle va faire de l'immense péninsule une simple colonie d'exploitation. A aucun moment elle ne songe que l'Inde pourrait être une société à développer pour elle-même, encore moins une civilisation dont pourraient s'inspirer les Anglais, trop orgueilleux pour cela. Le « *you are you and I am I* » de Frédérique Perl y est réduit exclusivement au « *I am I* ». Dans son for intérieur, le colon britannique se dit « *Je ne suis pas sur cette terre pour vivre selon les attentes d'un Indien qui de toute façon ne sera jamais mon égal* ». Pour lui, ce serait perdre

¹¹⁷¹ Chanoine Auber, historiographe du diocèse de Poitier, *Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou, Tome premier*, Librairie Bonamy, Poitiers, 1885, p 299.

¹¹⁷² Amin Maalouf, *Les croisades vues par les Arabes*, Editions J'ai lu, Paris, 1985, p 55.

¹¹⁷³ *Histoire de l'Inde, l'Inde britannique, article de 5 pages produit par le quotidien national indien Bharat*, p 4, mis en ligne sur le site pagesperso-orange.fr/bharat

¹¹⁷⁴ *Ibid.* p 5.



L'océan Indien à la fin du XVIIIe siècle : les Anglais s'imposent (D. A 2009, musée de Singapour)



son temps que de tenter le moindre rapprochement. Dans ces conditions, l'interculturalité ne peut s'opérer que dans un sens et à la seule initiative du colonisé, qui accepte ou non de s'angliciser. Nul ne l'oblige. De toute façon, la récompense se limitera au simple paternalisme, jamais à un début d'égalité des droits. Et si encore l'Inde avait été pour l'Angleterre une colonie d'exploitation économique relativement équitable ! C'est-à-dire, si la compagnie avait acheté les produits indiens à un prix convenable, payé aux coolies et aux cipayes des salaires justes, appliqué aux provinces une contrepartie d'investissement en rapport avec leur niveau d'imposition ! Ce n'est bien sûr pas le cas. La colonie est pressurée, saignée à blanc. En quelques années, même une région riche comme le Bengale devient celle où sévit la famine. Partout, *« le pays se dépeuple et s'appauvrit ; la campagne se change en désert dans maints endroits. A mesure cependant qu'une contrée perd de ses ressources, les besoins de la compagnie deviennent croissants ; en sera-t-elle donc réduite un jour à nourrir elle-même ces peuples qui l'ont enrichie, qui, pour elle et par sa faute, se trouveront dépouillés de leur dernière pièce d'argent ?¹¹⁷⁵ »*. Les princes et leurs comptables y deviennent de véritables malfrats. Warren cite le cas d'un ministre du nizâm d'Hyderabad, capitale de l'Andhra Pradesh, un certain Chandoulal : *« Fort embarrassé de payer à un prêteur une somme de cinq million de francs, il le prie de rassembler ses notes et de passer à son office pour régler le compte. A peine arrivé, le banquier trop confiant est jeté dans un cachot, où la faim le force à signer un reçu général. Pendant ce temps, on faisait détruire chez lui tous ses livres de compte, qui auraient pu témoigner contre le ministre devant le résident, sans oublier le numéraire qui se trouvait momentanément dans la caisse ! Tel était le ministre chargé de diriger les affaires d'un prince tenu en tutelle par les Anglais¹¹⁷⁶ »*.

Parfois un nabab ou un rajah est déchu, soit parce qu'il ne fait plus l'affaire pour la compagnie, soit parce qu'elle souhaite gérer directement son territoire pour mieux y imposer ses directives fiscales. Warren donne l'exemple du radjah de Coorg, dans le Karnataka. *« La nouvelle que sa déchéance était prononcée lui avait été communiquée seulement le jour où on devait l'arracher à ses foyers. Alors sa douleur, sa rage, ses regrets d'avoir cru à la générosité anglaise ne connurent plus de bornes. Il se roulait dans des convulsions horribles, s'arrachant les cheveux, se tordant les mains, déchirant ses habits. Comment dans l'Inde surtout, se trouve-t-il des princes qui croient à la générosité anglaise ? Le pauvre radja se vit menacé ; il lui fallut monter dans son palanquin aux dorures royales, et son visage était*

¹¹⁷⁵ *Revue des Deux Mondes* T. 5, 1844, article de 21 pages, analyse du livre d'Edouard de Warren, titré *L'Inde anglaise en 1843*, Paris 1844, p 8 de l'article.

¹¹⁷⁶ *Ibid.* p 9

baigné de larmes ; il détourna les yeux pour les porter sur son palais, sur la campagne, sur ces forêts natales qu'il ne devait plus revoir. Ses sujets le virent partir pour l'exil avec les marques de la plus profonde douleur (...) Et une dynastie de plus alla s'éteindre aux bords du Gange, dans cette ville sainte où l'Inde enterre l'un après l'autre tous ses rois ! C'est ainsi que la compagnie combat, triomphe et traite avec les radjas¹¹⁷⁷ ». Mais le pire n'est pas là. On peut regretter la déchéance d'un roi ou d'un prince, sans oublier quand même qu'elle permet souvent de bousculer les privilégiés et parfois de réformer l'ordre social. Ce n'est pas le cas avec les Anglais en Inde qui n'hésitent pas à pratiquer la ségrégation raciale. « Un danger intérieur allait grandir à la longue et menacer l'empire en l'attaquant au cœur : la race née du mélange des Européens avec les familles indigènes pouvait s'interposer entre les maîtres et les sujets. Le préjugé de couleur est venu frapper de réprobation toute une classe utile de citoyens, et la refouler au pied de l'échelle sociale ; puis, pour ne pas l'irriter, pour ne pas se l'aliéner d'une façon définitive, on l'a casée dans des positions subalternes, où elle végète assez heureuse de son sort, sous le patronage intéressé des classes régnautes. A elle les emplois d'écrivains dans les bureaux publics, dans les maisons de commerce, côte à côte avec les indigènes¹¹⁷⁸ ». Ainsi s'installe une société totalement inégalitaire et surtout très injuste, pour la seule promotion des Anglais et avec une misère grandissante des Indiens. « On peut reprocher à la compagnie d'avoir agi avec un égoïsme révoltant, d'avoir laissé de côté toute idée civilisatrice pour spéculer sur les peuples et sur les provinces, de ne s'être point occupée de mettre un terme à cette misère croissante qui épouvante le voyageur au milieu du luxe effronté dont s'entourent les Européens¹¹⁷⁹ ». Mieux ! pour continuer à s'enrichir après avoir pillé les provinces indiennes les plus aisées, les gens de la BEIC deviennent carrément trafiquants de drogue internationaux, de l'Inde vers la Chine. C'est avec l'opium bengali que la compagnie paie aux Chinois le thé qu'elle envoie en Grande Bretagne. « Sans le commerce de l'opium, nous disaient les Anglais de Calcutta, le Bengale ne peut plus subvenir à ses dépenses ; d'ailleurs l'empereur de Chine a traité notre bien-aimée reine Victoria de reine des barbares !¹¹⁸⁰ ». Dès la prise du Bengale par les Britanniques, la production d'opium est devenue un argument économique. Rappelons simplement que lorsque Robert Clive se suicide à Londres en 1774, on le dit dépressif et opiomane. La drogue a fait sa fortune et son malheur. Mais ce trafic se fait-il en toute connaissance de la haute société londonienne ? « Assurément, il ne faut pas confondre l'Angleterre et la compagnie :

¹¹⁷⁷ *Ibid.* p 15.

¹¹⁷⁸ *Ibid.* p 18.

¹¹⁷⁹ *Ibid.* p 18.

¹¹⁸⁰ *Ibid.* p 18.

*Londres désapprouve souvent, au point de vue spéculatif toutefois, ce qu'a fait Calcutta ; mais en y regardant de près, ne voit-on pas que ce système machiavélique, si largement développé au milieu des possessions de l'Inde, est la conséquence extrême et rationnelle de la politique anglaise au service d'un gouvernement absolu ?*¹¹⁸¹ ». Et en effet, à Londres règne exclusivement la gentry anglaise. Au XVIII^e siècle, la couronne n'accepterait jamais de partager le pouvoir avec les dynasties écossaise ou galloise. Anglo-Saxons et Celtes, d'un côté comme de l'autre, ne se confondent pas. La responsabilité de la colonisation anglaise n'est donc pas à mettre au compte des descendants des Celtes qui n'occupent, pour la plupart dans la BEIC, que des emplois subalternes, sauf peut-être sur les bateaux. Eux seuls laisseront pourtant en Inde, comme dans beaucoup d'anciennes colonies anglaises, l'image internationale d'un échange culturel. On ne compte plus aujourd'hui le nombre de régiments indiens, pakistanais, jordaniens, nigériens ou kényans qui défilent au son de la cornemuse écossaise, jouée par des autochtones naturellement ! Signe de sujétion ou de nostalgie coloniale, pense-t-on peut-être ? Pas si sûr. Les Anglo-Saxons, suite au retour d'exil du roi d'Écosse Charles-Edward et à sa marche sur Londres en 1745, usent de moyens coercitifs contre la culture écossaise: « *la répression anglaise ira jusqu'à l'interdiction du port du kilt, de l'utilisation de la cornemuse et de l'emploi de la langue gaélique* »¹¹⁸². On imagine mal dans ce cas des Anglais donnant des cours de ce difficile instrument de musique celtique aux Indiens, et ceux-ci en faisant l'apprentissage par soumission. Ce doit plutôt être des Écossais, des Gallois ou des Irlandais de l'armée britannique qui leur ont appris, en signe de résistance à la colonisation de leur propre pays ! La « générosité » des Anglais ne va certainement pas jusqu'à offrir de partager leur culture avec des peuples qu'ils jugent indignes de la recevoir. D'ailleurs, ils ne partagent même pas le patrimoine matériel et restent intraitables dans les possessions coloniales qu'ils acquièrent à travers le monde. A partir de 1755, les Acadiens français sont déportés massivement de leur Acadie canadienne après la prise de ce territoire par les troupes britanniques en 1713. La moitié des 15.000 colons, originaires pour la plupart de l'Anjou, du Maine et du Poitou, meurent de faim et de misère dans les bois après la chasse à l'homme que les Anglais ont pratiquée. Soixante ans plus tard, ayant arraché la quasi-totalité des colonies françaises de l'océan Indien, ils ne restituent à la France que l'île Bourbon. Le révolutionnaire Barras, que Bonaparte fait exiler en 1799, se rit de leur fausse générosité : « *Nous relâchâmes à l'île Bourbon, que les Anglais ont bien voulu*

¹¹⁸¹ *Ibid.* p 7.

¹¹⁸² Bruno Piguet, professeur d'anglais, *Petite encyclopédie sur la culture anglo-saxonne. Géographie « culturelle »*, pecas.free.fr/geographie.htm

*nous laisser, parce qu'elle n'a ni ports ni rades sûres. C'est un trait de leur générosité ordinaire*¹¹⁸³ ».

4 - L'hétérogénéité française et les erreurs d'un Etat autocentrique

Au-delà des simples rapports physiques (union interraciale, proximité d'ethnies très différentes les unes des autres) qui n'impliquent pas forcément une volonté affirmée d'échanges interethniques réciproques, surtout à cette époque, la reconnaissance culturelle reste le premier signe d'un désir de partager la civilisation de l'autre. Comment démontrer la grandeur de ses propres valeurs si déjà on ne reconnaît pas celles d'autrui. C'est vrai aujourd'hui comme c'était vrai hier, et la France sur ce plan, à l'instar des autres colonisateurs européens, n'est pas exempte de reproches ! Un pays qui se voulait la patrie des droits de l'homme pouvait-il ignorer les droits des peuples qui le composaient ? Ce fut là une réalité pour ses colonies d'outre-mer, les anciennes devenues indépendantes mais aussi celles dénommées aujourd'hui territoires ou départements d'outre-mer. Mais ce fut une réalité tout aussi concrète pour ses anciennes provinces hexagonales, et le problème n'est toujours pas réglé. Voilà comment une situation actuelle nous ramène à des causes antérieures qui n'ont pas perdu de leur acuité ! Les droits culturels et politiques des régions de France ne sont pas seulement ignorés par le pouvoir central, ils sont combattus au XIXe et surtout au XXe siècle, comme des idées subversives, officiellement dangereuses pour l'unité de la nation mais en fait vues comme contestataires du centralisme étatique et culturel. Sous l'Ancien Régime, l'attitude du pouvoir n'est pas fondamentalement différente. Le gouverneur nommé par le roi gouverne ; le parlement local, quand il y en a un, vote les impôts et enregistre les ordonnances royales, le plus souvent sous la pression d'un pouvoir central très dirigiste et peu enclin à accepter les remontrances¹¹⁸⁴. Mais les us et coutumes régionaux sont quand même respectés et Paris n'a pas encore les moyens d'imposer une « *éducation nationale* » monolithique aux petits provinciaux. Il n'y a donc pas de mentalité commune à tout le royaume. Si beaucoup de provinciaux partagent peut-être un seul sentiment, c'est d'abord la méfiance envers la grande ville d'Ile de France, Paris, qu'ils ne considèrent pas tous comme leur capitale. D'ailleurs, ont-ils un réel sentiment national français ? « *En France, il n'y a pas vraiment d'unité, d'esprit national, il n'y a pas " d'esprit public "* »¹¹⁸⁵, affirme en 1775 Du Pont de Nemours

¹¹⁸³ *La jeunesse indienne de Barras, d'après les mémoires de Paul Barras, membre du directoire (1755-1829)*, article de 26 p. in *Revue historique de Pondichéry*, vol. XXIII, Société de l'histoire de Pondichéry, 2009, p. 124.

¹¹⁸⁴ Les provinces « pays d'Etat » comme la Bretagne possèdent le droit de remontrance envers le roi. Cela donne lieu à des conflits avec les représentants royaux, comme la célèbre « *Affaire de Bretagne* » en 1764.

¹¹⁸⁵ *Op.cit.* note de bas de page 117, p. 63.

dans son rapport sur les municipalités, que lui a commandé le ministre Turgot. A cette époque, il y a une civilisation largement partagée en Italie grâce au prestige de Rome, de Venise, de Gênes et de Florence; il peut y avoir un esprit national en Espagne et au Portugal grâce à la longue lutte des Chrétiens espagnols contre l'occupation de la péninsule ibérique par les Maures. En France où le christianisme n'a jamais vraiment été menacé, où l'annexion de beaucoup de provinces au royaume est récente, où les conflits entre Chrétiens (catholiques contre cathares, protestants ou jansénistes) entretiennent les divisions, il subsiste plusieurs civilisations qui imprègnent à des degrés divers les grandes parties du territoire. Nous parlons de l'époque moderne, mais visiblement cela peut aussi s'appliquer à l'époque actuelle, puisque le député Alexandre Sanguinetti confirme dans un discours à l'assemblée nationale en 1968 : « *La France n'est pas une construction naturelle. C'est une construction politique voulue pour laquelle le pouvoir central n'a jamais désarmé. Sans centralisation, il ne peut y avoir de France. Il peut y avoir une Allemagne, il peut y avoir une Italie parce qu'il y a une civilisation allemande, une civilisation italienne. Mais en France, il y a plusieurs civilisations. Et elles n'ont pas disparu, vous pouvez en croire un député de Toulouse !*¹¹⁸⁶ ». L'Occitanie de Sanguinetti, au sud, est en effet plutôt latine, tandis que le Nord-est apparaît nettement plus germanique et l'Ouest évidemment plus celtique. Et Paris dans tout cela ? C'est une grande ville, déjà cosmopolite, mais cependant très marquée par la suffisance de la noblesse franque au Moyen Age et par l'appropriation d'une culture gréco-romaine importée d'Italie et souvent contrefaite, à La Renaissance. C'est François 1^{er} qui importe en France cet ersatz italien, très influencé par son ami Léonard de Vinci¹¹⁸⁷.

Un siècle plus tard, alors que la plupart des nations européennes qui bordent l'Atlantique se sont déjà lancées depuis longtemps à la conquête des océans, la grande majorité de la population parisienne tourne toujours le dos à la mer qu'elle n'a d'ailleurs jamais vu. Louis XIV lui-même, né à Saint-Germain en Lay, ne finit par rêver de conquêtes maritimes que sur les conseils de son ministre Colbert. Lorsqu'on vit en Ile de France, n'existe que Paris. Les choses ont-elles beaucoup changé ? Les grands du royaume, notamment ceux qui possèdent les riches terres à blé de la Brie et de la Beauce, n'ont d'yeux que pour le roi-soleil qui s'installe à Versailles. Ils s'y rendent pour obtenir de nouveaux

¹¹⁸⁶ Alexandre Sanguinetti, discours à l'assemblée nationale, extrait d'un article du Figaro du 12 novembre 1968, repris par Morvan Lebesque dans son livre *Comment peut-on être Breton ? Essai sur la démocratie française*, Editions du Seuil, Paris, 1970.

¹¹⁸⁷ François 1^{er} et Léonard de Vinci semblent si proches qu'un couloir secret conduirait de la chambre du premier à celle du second au château de Chambord, le chef d'oeuvre du roi de France à cette époque. Cette information nous a été communiquée par Melle Eléa Le Mezec, Réunionnaise ayant résidé dans cette région.

privilèges, moyennant ce que Robert Munchembled appelle le « *dressage des élites* ». Leurs descendants deviennent courtisans. Ils y intriguent tellement que le monarque finit par se méfier d'eux. A la fin du XVIIIe siècle, Louis XVI ne cache pas sa préférence pour les provinciaux. Les conventionnels parisiens lui couperont la tête. Son grand-père, Louis XV, ne s'intéresse que de loin à la vie politique et économique du pays. Plus préoccupé par ses amours, notamment celles avec Mme de Pompadour, il laisse la plupart du temps ses ministres décidés seuls de la conduite à tenir, notamment pour ce qui concerne les colonies, ce qui provoque de leur part soit des hésitations affligeantes, soit des prises de position autocratiques hâtives sans suffisamment de réflexion. Sous Louis XIV puis la régence du duc d'Orléans, le prestige de la famille royale et les alliances de cour comptent plus que les investissements coloniaux, surtout ultra-marins. Résultat : une totale absence de vision politique extérieure, surtout concernant ces pays lointains d'outre-mer en Amérique et dans l'océan Indien. Tant que les épopées océaniques françaises et les comptoirs qui en résultent se trouvent entre les mains des gens des ports de Bretagne, de Normandie ou du Poitou, ça marche plutôt convenablement. Les chefs d'expédition sont des marins aguerris, choisis pour leur compétence. Les armements se développent. Les sociétés de commerce réussissent. Les directeurs de comptoirs, quand ils font l'affaire, sont confirmés dans leur rôle et gèrent librement leurs activités sans se voir imposer des restrictions hiérarchiques et des règlements inadaptés. Quand Paris intervient de façon arbitraire, jalouse de son autorité centrale, c'est le marasme. Les commandants de flotte sont des nobles titrés, sans expérience maritime et peu endurcis, comme le marquis De Mondevergue qui « ruine » par son scepticisme les nombreuses années de « lutte » des colons du Fort Dauphin. Les chefs d'escadres de guerre sont des personnages orgueilleux et maladroits, comme Blanquet de la Haye qui mène à sa perte sa propre flotte à Ceylan. Les marchands complotent les uns contre les autres. Les directeurs de compagnie les plus capables sont rappelés, comme Caron. La grande compagnie de commerce de Colbert fait faillite. La super-compagnie des Indes de Law manque de disparaître avec la ruine du banquier-ministre. Les meilleurs stratèges militaires sur mer comme Mahé de Labourdonnais sont accusés de trahison et se retrouvent à la Bastille. Les gouverneurs qui réussissent, jugés trop entreprenants et agressifs envers les Anglais, sont démis et rapatriés, comme Dupleix qui aurait pu assurer à la France un formidable destin en Inde ! Et l'histoire de ce destin manqué se fait avec un total mépris, à Paris, de la reconnaissance enclenchée à l'égard de la civilisation indienne. Car les succès de Dupleix auprès des Indiens reposent d'abord sur la considération qu'il a pour la culture indienne et les prérogatives de ses amis nababs autochtones dont il épouse les manières de vivre jusque dans

son habillement et la splendeur de ses fêtes princières. Dupleix est devenu indien parmi les Indiens. Et c'est bien là le principal trait de caractère qu'il partage avec la plupart des gens de l'ouest de la France quand ils s'exilent : alors que les Européens en général conservent leurs habitudes européennes (snobant les coutumes, croyances et cultures des locaux, ne se mêlant que rarement avec eux), les aventuriers bretons, normands ou poitevins choisissent très souvent l'intégration, voire pour certains l'assimilation complète à leur nouveau milieu de vie, le mariage avec des femmes du pays y contribuant naturellement. Rappelons que le nabab Dupleix s'est marié à une métisse indo-portugaise, Joanna Bégum, et que son successeur en tant que nabab français, le Breton René Madec, a épousé lui aussi une métisse indienne, la Bégum¹¹⁸⁸ Barbette. Quant au plus fidèle chef de guerre de Dupleix, Bussy-Castelneau, « *voici ce que dit de lui l'historien oriental Seer-Mutakkaen : Il se plaisait à mêler la pompe asiatique à l'élégance française ; il portait des habits de brocard couvert de broderies et un chapeau galonné, des souliers de velours noir richement brodés. Quant il se laissait voir aux yeux du peuple, c'était au fond d'une immense tente haute de trente pieds, assez vaste pour contenir six cents hommes ; il était alors assis sur un fauteuil orné des armes du roi de France et placé sur une estrade plus élevée (...)* A l'entrée de sa tente se tenaient sa garde européenne et sa garde hindoue... *Il montait, pendant les marches et les revues, un magnifique éléphant, tandis qu'une troupe de poètes et de musiciens le précédait*¹¹⁸⁹ ». La reconnaissance de Bussy-Castelneau par les Indiens tient certes à ses prouesses militaires mais aussi à sa faculté à se fondre dans les mentalités des princes hindous et à épouser leurs modes de vie. Il a appris le tamoul avec l'épouse de Dupleix qui, elle, parle plusieurs langues indiennes. Dupleix et Bussy fondent des protectorats français sur une grande partie de l'Inde. Le terme « protectorat » n'est pas exagéré car Dupleix confirme le nabab local sur son trône et répudie les usurpateurs, alors que les Anglais n'hésiteront pas à donner la place à ces derniers pour en faire des « marionnettes ». « *Notre empire, ajoute l'auteur du livre (De Warren in L'Inde anglaise en 1843), s'élevait alors sur une base si puissante qu'il fallut à nos rivaux quarante ans d'efforts et de victoires pour se placer à la même hauteur*¹¹⁹⁰ ».

¹¹⁸⁸ En Inde, à cette époque, *Bégum* est un titre donné dans l'Hindoustan à l'épouse favorite d'un sultan et qui équivaut à celui de reine. Plus généralement, c'est un titre honorifique donné aux femmes de rang en Asie du Sud-est. Définition donnée par *L'encyclopédie en ligne*, wopedia.mobi/fr/Bégum

¹¹⁸⁹ *Revue des Deux Mondes* T. 5, 1844, article de 21 pages, analyse du livre d'Edouard de Warren, intitulé *L'Inde anglaise en 1843*, Paris 1844, p 5 de l'article de la revue. Le rédacteur précise : « *l'auteur a bien voulu nous communiquer à l'avance les bonnes feuilles de son livre, qui nous semble destiné à produire une vive sensation sur les esprits sérieux* ». fr.wikisource.org

¹¹⁹⁰ *Ibid.* p 6.

Cette période prestigieuse pour la France est le résultat de comportements qui ont fait la réputation, auprès des populations autochtones, de beaucoup d'immigrants d'origine française depuis le début de leur aventure dans l'océan Indien au XVIIIe siècle. Unions franco-malgaches généralisées des colons de Madagascar ; mariages interraciaux en majorité des premiers habitants de l'île Bourbon à partir de 1665 ; tolérance religieuse malgré le fanatisme de quelques évangélistes, certains colons étant catholiques, d'autres protestants; respect des contrats commerciaux passés et des alliances avec les princes locaux en Inde ; et surtout, dans la plupart des cas, une bonhomie naturelle favorisant les contacts interethniques, à l'image d'un François Martin à Pondichéry. Certes on fait la guerre aux locaux quand ils deviennent agressifs - des canons contre des flèches et des lances - mais on y met parfois la manière, comme un Lacase en combat singulier à la sagaie, vis à vis d'un roitelet de la Grande Ile. On s'impose militairement sur le territoire occupé ou vers celui qu'on « compte » investir, comme Dumas lorsqu'il achète Karital, mais juste pour obliger un prince à respecter la parole donnée. On marque la présence française par des fastes et du cérémonialisme mais dans le respect de l'autorité ou du rang, quelle qu'en soit l'origine. Les salves d'honneur au canon ne vont pas qu'aux Français. Les petits ambassadeurs du nabab Shanda Sahib, en visite à Pondichéry, reçoivent la part qui doit leur revenir (neuf coups de canon). On nous rétorquera que Dupleix n'a pas usé de ces marques de respect à l'égard de Mahé de Labourdonnais. Mais la rivalité entre les deux hommes en est la cause dès leur première rencontre : une rivalité créée et sournoisement entretenue par le pouvoir parisien, afin d'éviter que ces deux-là ne s'entendent trop bien pour contester l'autorité centrale. Le premier est le représentant officiel de la compagnie française aux Indes, ce qui lui confère le titre de « grand Monsieur », à défaut de vice-roi. Le second est le représentant officiel, dans l'océan Indien, du roi de France en guerre contre les Anglais, seul habilité en son nom à lancer une bataille et à négocier tout traité de reddition. A Paris, on se méfie autant de Dupleix que de Labourdonnais, sachant qu'ils ont vécu tous les deux leur tendre enfance, leur adolescence et leur jeunesse en Bretagne, pays où on apprend très tôt ce qu'est l'autonomie régionale et la récrimination à l'égard de la capitale française. A leur retour en Europe, ils seront d'ailleurs, nous l'avons vu, tous les deux disgraciés par Paris, sur des accusations tout à fait injustes (trahison pour Mahé, conquêtes ruineuses pour Dupleix). Labourdonnais n'a pourtant fait que négocier avec les Anglais un rachat de Madras très intéressant pour la France d'outre-mer. Grâce à lui, l'île Maurice est devenue la tête de pont de l'Inde française. Quelques années plus tard, Dupleix, avec les exploits militaires de Bussy, installe des protectorats français dans toute la péninsule indienne. Jamais avant eux la France n'a exercé une telle influence dans l'océan Indien.

Cette influence aurait sans doute été beaucoup plus culturelle que commerciale si Paris avait suivi la politique de Dupleix. Une véritable et vaste interculturalité en serait née, pour le plus grand bien de la métropole, mais aussi de l'Inde. Ce qui nous fait dire que les Français forment bien une nation particulièrement hétérogène et qu'on ne peut accuser uniformément tous les habitants de ce pays de colonialisme primaire. Ils ont les premiers, selon Lionel Coutinot, « *le mérite d'avoir fondé l'indianisme et de s'y consacrer pour certains pleinement (l'étude des langues et des civilisations indiennes)*¹¹⁹¹ ». Francis Richard affirme que « *les premiers indianistes français sont des Capucins* » et non des Jésuites qui ne le deviendront plus tard que pour multiplier les conversions, après avoir commis des crimes atroces sur les bûchers de l'inquisition. Or « *les Capucins dépendent directement en Inde du provincial de Touraine*¹¹⁹² ». La tolérance et l'humilité de ces Capucins ne seraient-elles pas liées à leur origine géographique, l'ouest de la France ? Avec de tels hommes, une interculturalité indo-européenne eut été possible. Malheureusement le « triste » traité de Paris de 1763, mettant fin à la guerre de sept ans avec les Anglais, ruine tous nos espoirs de conserver une influence majeure en Inde. « *La France garde ses 5 comptoirs: Pondichéry, Kârikâl, Mahé, Yanaon et Chandernagor. Ses prétentions ne sont plus que commerciales. Les Anglais, à partir du Bengale, vont pouvoir rigoureusement, britanniquement devrait-on dire, entreprendre la conquête de l'Inde. Certains Français, dont nombre de militaires, resteront sur place pour combattre auprès des princes indiens contre les Anglais*¹¹⁹³ ». Nous ne comprenons pas le néologisme « *britanniquement* » utilisé par Coutinot pour qualifier la façon dont les Anglais vont conquérir l'Inde. Veut-il dire par là qu'ils utilisent des procédés militaires sévères, propres à une certaine mentalité des Britanniques, ce qui n'est pas logique ? La rigueur dont il parle est décidée par des Anglo-Saxons à Londres. Au XVIII^e siècle, peut-on parler de Grande Bretagne ou de Royaume uni ? L'Ecosse est en rupture totale avec l'Angleterre, l'Irlande en état de colonie misérable. Il n'est donc pas question pour les Anglo-Saxons de Londres de partager une seule miette de pouvoir avec des Celtes écossais ou irlandais, et ils se méfient de ceux du Pays de Galles. Lionel Coutinot, s'il ne s'agit pas d'un homonyme, est natif du département des Deux Sèvres et conseiller municipal d'un tout petit village poitevin, La Rochenard. Il doit donc assez bien connaître ses voisins bretons et leurs cousins

¹¹⁹¹ Lionel Coutinot, *Les Européens en Inde*, p 3 et 4, article de 7 pages, in *Au fil de l'histoire*, site remarquable d'un passionné d'histoire citant toutes ses sources, la plupart en provenance d'universitaires qualifiés. lionelcoutinot.club.fr, article consulté et téléchargé en 2008.

¹¹⁹² Francis Richard, *Les missions catholiques, L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVII^e-XVII^e siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 67.

¹¹⁹³ Lionel Coutinot, *Les Européens en Inde*, article de 7 pages, in *Au fil de l'histoire*, p 6.

britanniques (Gallois, Ecossais et Irlandais), et ne peut pas confondre le tempérament celte avec l'idiosyncrasie anglo-saxonne, donc germanique, dont la rigueur est apparue si souvent excessive à différentes périodes de l'histoire et particulièrement aux temps actuels... A-t-il des griefs personnels à l'encontre de quelques Bretons ? Car il prétend que les résultats des armateurs de Saint Malo aux Indes cinquante ans auparavant n'étaient guère plus convaincants que ceux de la première compagnie de Colbert. Les archives militaires françaises soutiennent au contraire que « *d'abord prudents, puis résolus à faire de ce trafic le nouvel axe stratégique de leurs armements, Messieurs de Saint-Malo inventent le commerce direct du café de Moka en Europe, font fructifier par leurs retours de cauris, poivre et cotonnades des « mises-hors » entièrement financées sur leurs fonds propres ou par les prises qu'ils font sur leurs adversaires, prennent possession de l'Ile de France au nom du roi* ». Et les historiens de la défense nationale concluent : « *Parfaite réussite négociante, la Compagnie des Indes orientales de Saint-Malo ne peut résister en 1719 aux Mississipiens qui rassemblent dans la nouvelle Compagnie des Indes de Law la quasi totalité du grand commerce maritime français. Elle a néanmoins permis à la première Compagnie des Indes orientales d'amorcer une liquidation honorable, avec un quasi équilibre des comptes, le remboursement des dettes en Europe et le maintien minimal aux Indes de Surate, Pondichéry et Chandernagor, utiles marchepieds pour d'autres, plus efficaces ou plus fortunés*¹¹⁹⁴ ». Le professeur Philippe Haudrère confirme bien la grande habileté des Malouins, tant sur mer que dans les affaires : « *Incapable de poursuivre son activité, la compagnie (celle de Colbert) accepta de céder son monopole d'importation à un groupe de négociants malouins (...) La compétence remarquable de ces négociants (...) puis le savoir-faire des marins de Saint-Malo, qui parvinrent à éviter naufrages et captures tout en parvenant à s'emparer à l'occasion des vaisseaux ennemis, permirent d'obtenir la rentabilité du commerce entre l'Inde et la France. La compagnie malouine s'était engagée à verser aux directeurs de l'ancienne compagnie des Indes orientales dix pour cent du bénéfice net, et ce seul versement assura la liquidation des dettes en une quinzaine d'années*¹¹⁹⁵ ». Paris ne peut laisser les armateurs de l'Ouest s'emparer ainsi d'une partie du commerce international français. « *Ces profits commerciaux élevés attirèrent l'attention du gouvernement (...) En 1716, Law, principal conseiller du régent en matière financière, propose de créer une vaste entreprise de commerce maritime*

¹¹⁹⁴ Lorient et les compagnies des Indes, article de 5 pages du site du ministère de la défense, p 2 et 3, http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/04histoire/articles/articles_rha/lorientetcompagniedesindes.htm

¹¹⁹⁵ Philippe Haudrère, *La compagnie des Indes*, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVIIe-XVIIIe siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 14.

avec l'Asie et l'Amérique. Ce projet fort séduisant fut mis en application à partir de 1717 avec la création d'une banque, puis se poursuivit en 1719 avec la création d'une nouvelle compagnie des Indes, malgré l'opposition furieuse des Malouins¹¹⁹⁶ ». Entre la capitale française et la cité-corsaire bretonne, deux mondes profondément différents s'opposent, ne partageant pas du tout les mêmes valeurs parce qu'ils ne sont pas de même civilisation.

Rien ne permet de partager le point de vue de Coutinot lorsqu'il généralise le comportement des Français en Inde. Parlant de Dupleix, il affirme que : « Arrivé à Pondichéry en 1722, à l'âge de 25 ans, il a d'abord occupé un poste d'obscur conseiller de la Compagnie des Indes. Il en a évidemment profité pour s'enrichir, ce qui est bien souvent l'unique obsession de la plupart des Français qui viennent alors dans les Indes: faire fortune et retourner en France¹¹⁹⁷ ». D'une part, Dupleix n'a pas occupé à ses débuts à Pondichéry un poste obscur dans la compagnie puisqu'il est dès le départ administrateur et devient très rapidement le numéro deux du conseil de Dumas. D'autre part, s'il s'est enrichi c'est surtout au Bengale, lorsqu'il occupe la fonction de gouverneur de Chandernagor, et à aucun moment il ne témoigne de son désir de retourner en France. Il n'y reviendra d'ailleurs que contraint et forcé à cause d'accusations fausses de quelques jaloux. Dire, après de telles approximations, que l'unique obsession de la plupart des Français était de faire fortune et de rentrer en France constitue une accusation ne reposant sur aucune preuve ni observation chiffrée. Au contraire, les exemples concrets d'abnégation et de ténacité dans les missions qu'ils ont reçues, surtout lorsqu'ils occupent des postes à responsabilités, demeurent très nombreux. Certes, en général ils s'enrichissent, et certains beaucoup, mais est-ce le cas des subalternes ? Les soldats n'ont pas souvent de grosses soldes et celles-ci sont versées très en retard. Madec en témoigne. Jacques Weber le confirme pour les périodes antérieures : « Les soldats ont, il est vrai, un niveau de vie modeste ; il y a même des pauvres qui souffrent du doublement des prix entre Lenoir et Dupleix, et auxquels on distribue des pensions. Ces déshérités, soldats âgés ou invalides, veuves et orphelins d'agents de la compagnie morts en Inde, ressentent douloureusement l'arrogance de la ploutocratie des marchands malabars enrichis par le négoce¹¹⁹⁸ ». Les ouvriers doivent parfois œuvrer à leur propre compte avec des moyens de fortune (journal d'Ananda Rangapoulé concernant la reconstruction de Pondichéry). Les agents courtiers ne font pas tous de bonnes affaires (certains se plaignent de la malhonnêteté

¹¹⁹⁶ *Ibid.* p 14.

¹¹⁹⁷ Lionel Coutinot, *Les Européens en Inde*, p 5, article de 7 pages, in *Au fil de l'histoire*, lionelcoutinot.club.fr.

¹¹⁹⁸ Jacques Weber, *La vie quotidienne dans les comptoirs in L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVIIe - XVIIIe siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 93.

des Indiens et font condamner Naniapa que Dumas réhabilite un an après à titre posthume). Les prêtres ne récoltent pas toujours des quêtes miraculeuses. Et le plus dur reste le climat, chaud et très humide au moment de la mousson. Le paludisme et les dysenteries à répétition fatiguent les organismes. Beaucoup d'Européens, au bout d'une dizaine d'années, sont usés physiquement, parfois drogués (à l'opium ou chanvre indien) et démolis moralement quand ils demandent à rentrer en France, ce qui n'est pas forcément possible à tous. On oublie trop vite que les tropiques ne sont pas que des endroits où le soleil brille toute l'année, et qu'il y sévit des endémies souvent mortelles, même encore aujourd'hui¹¹⁹⁹. Jacques Weber fait une distinction assez nette entre l'avant et l'après Duplex pour l'attitude des Français. « *Si Pondichéry a mieux réussi, c'est peut-être, entre autres raisons, parce que des hommes de talents et de bien y ont précédé les grands carnassiers caractéristiques du XVIII^e siècle (...) Afin d'attirer des Indiens, Martin s'engage à respecter leurs us et coutumes, inaugurant ce qui sera la politique indigène de la France jusqu'en 1754*¹²⁰⁰ ».

Ne plaignons pas trop les coloniaux. Les autochtones vivent pour la plupart beaucoup plus pauvrement, mais ils sont évidemment mieux adaptés à leur environnement naturel. La présence des Français dans l'océan Indien ne se limite pas à l'Inde où leur installation effective se fait à la fin du XVII^e siècle (Martin à Pondichéry) et ne se pérennise à partir de 1763 (traité de Paris) que dans cinq comptoirs : Pondichéry, Mahé, Chandernagor, Yanaon et Karikal. Nous l'avons vu, une petite colonie s'est installée dès 1642 au fort Dauphin à Madagascar. Elle tient une trentaine d'années, avant d'être décimée en 1674. Un autre groupe d'aventuriers se fixe à l'île Bourbon en 1665. Ils sont rejoints plus tard par des rescapés du fort Dauphin, par d'autres immigrants en provenance d'Europe, de l'Inde et de Madagascar, dont des pirates amnistiés. Leurs très nombreux descendants y sont toujours. Au XVIII^e siècle, des colons français se fixent à l'île Maurice à partir de 1721, d'autres à l'île Rodrigues vers 1761, d'autres enfin aux îles Seychelles en 1772. Le géographe Jean Michel Jauze est prudent concernant le début de la colonisation à l'île Rodrigues : « *Ce n'est qu'à partir de 1764 que la colonisation de Rodrigues sembla devenir définitive, quand la France décida d'y envoyer un administrateur de la couronne ; les colons et les esclaves n'y représentaient*

¹¹⁹⁹ Pour ne citer que le sud-ouest de l'océan Indien, le paludisme continue à faire des ravages à Madagascar, aux Comores et en Afrique de l'Est. La dengue et le chikungunia font parfois des morts dans les Mascareignes.

¹²⁰⁰ Jacques Weber, *La vie quotidienne dans les comptoirs in L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVII^e - XVIII^e siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 86 et 87.

*toutefois qu'une cinquantaine d'habitants tout au plus*¹²⁰¹». Dans les Mascareignes et les Seychelles, ces dates correspondent-elles effectivement aux premières occupations ? Non bien sûr. L'île Bourbon a déjà servi de pénitencier naturel pour des mutins du Fort Dauphin en 1646 puis en 1654, et un premier essai d'établissement par deux Français et dix Malgaches s'est fait en 1663. Maurice a été occupée par des Hollandais et leurs esclaves africains, de façon discontinue de 1638 à 1710 (les Hollandais ont abandonné l'île en y laissant nombre de leurs esclaves qui y vivaient dans les bois), l'île Rodrigues par neuf protestants français de 1691 à 1693 puis quelques occupants éphémères en provenance de Bourbon ou de l'île de France, les Seychelles par de nombreux pirates, de toutes nationalités (plutôt européenne), qui occupent également le nord de Madagascar, notamment Diego Suarez. Que conclure de tout cela ? Simplement que les choses ne sont pas aussi claires qu'on a pu le laisser entendre, et que les premiers échanges interculturels dans le Sud-ouest de l'océan Indien à l'époque moderne se sont produits le plus souvent de façon inopinée, selon les circonstances et le libre-arbitre des humains en présence. Les colons bourbonnais du commandant Régnauld retrouvent les Malgaches du premier établissement de Louis Payen. Les colons français à l'île de France retrouvent en 1721 les Noirs marrons abandonnés par les Hollandais. On ne sait pas exactement combien de pirates s'établissent à l'île Bourbon, pas plus qu'on ne sait si certains n'étaient pas établis aux Seychelles depuis bien longtemps, les îles de cet archipel étant très nombreuses. Beaucoup de ces flibustiers ont du faire souche à Madagascar. C'est là une interculturalité totalement méconnue pour ne pas dire inconnue. A moins de prendre au sérieux l'histoire de Libertia contée par un certain capitaine Johnson¹²⁰² qui ne serait autre que Daniel Defoe, l'auteur anglais du célèbre roman *Robinson Crusoé*. Que dit Johnson ? Que des pirates installés dans la baie de Diego Suarez auraient fondé pendant 25 ans à la fin du XVIIIe siècle une république de liberté basée sur les principes égalitaires. Tout un programme donc, à une époque où il semble curieux que de telles idées germent dans des cerveaux de forbans. Ou alors, on se trompe complètement concernant l'image d'immoralité et de sauvagerie qu'on en donne habituellement ? Ce n'est pas impossible. Si des Européens ont eu la volonté d'instaurer un système de gouvernement reconnaissant l'égalité entre eux, sans distinction de sang ou même de race, dès le XVIIIe siècle, à l'autre bout du monde, c'est qu'ils avaient conservé un idéal social, on peut même dire politique, d'origine celtique. Rappelons ici l'exclamation de Jules Michelet devant ses étudiants en 1832 : « *C'est une gloire pour nos*

¹²⁰¹ Jean-Michel Jauze, Jeanine Yeung Ching Yung, *Rodrigues, la troisième île des Mascareignes*, Editions L'harmattan, Paris, 1998, p 17.

¹²⁰² Charles Johnson, *Histoire générale des plus fameux pirates*, publié à Londres en 1724.

Celtes d'avoir posé dans l'occident la loi de l'égalité ». Et il en donne même l'exemple incontestable concernant le fameux droit d'ainesse: « *Chez nos Celtes, les parts sont égales entre les frères, comme également longues sont leurs épées. Vous ne leur feriez pas entendre aisément qu'un seul doive posséder. Cela est plus aisé chez la race germanique*¹²⁰³ ».

Beaucoup de forbans sont en effet des Celtes en exil, ayant fui leur pays à cause de l'hégémonie politique ou religieuse des Anglo-Saxons ou des Francs : Irlandais, Ecossais, Gallois, Bretons, Normands, Poitevins. Bien sûr, leur principe d'égalité entre les hommes se limite à leur confrérie mais il y a parmi eux des Noirs. Les premières formes de traite négrière entre Madagascar et les Mascareignes sont mal connues. Et pour cause, ce seraient des pirates qui les auraient pratiquées dit-on. Connaît-on seulement les noms de ces aventuriers ? De la plupart des repentis venus s'établir à Bourbon oui, et de quelques insoumis aussi, généralement les plus riches, qui ne voient pas l'intérêt de rabaisser leur condition de forban libre comme le vent à celle de colon sédentaire, obligé d'obéir aux dictats d'un gouverneur. Olivier Levasseur dit La Buse est de ceux-là. Captif, il préfère être pendu que de répondre au gouverneur Dumas. Question d'honneur sans doute et qui nous amène à émettre une hypothèse : au XVII^e siècle, les Le Vasseur sont des « grands » du Maine, province voisine et très liée à la Bretagne par les comtes de Laval. « *En 1562, Joachim Le Vasseur est l'un des hommes d'armes les plus puissants et les plus renommés de la province. Il a embrassé la réforme en 1561 et il a pour ami un certain Henry de Navarre (...) En 1572, il est témoin au premier mariage d'Henry de Navarre avec Marguerite de Valois, mais le 24 août de la même année, il périt à Paris lors de la Saint Barthélémy* ». Rappelons que l'article « Le » au début d'un nom de famille est souvent la marque d'une origine bretonne. Le mot « vasseur » vient de vassal. Les riches Le Vasseur sont donc vassaux d'un seigneur plus élevé en rang, soit du comte du Maine, soit du duc de Bretagne, peut-être des deux comme les Lavals. Les descendants de Joachim Le Vasseur refuseront obstinément d'adjurer la religion protestante. « *Les héritiers de Jacques (son fils) vendirent Cogners (son domaine) en 1667 et lors de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, le chef de famille quitta la France pour la Hollande où il fit souche*¹²⁰⁴ ». De là à penser qu'un de ses fils s'exile dans la clandestinité pour y mener une lutte personnelle contre le roi de France Louis XIV qui a ruiné sa famille, il n'y a qu'un pas à faire. Olivier Le Vasseur serait né à Calais en 1690. Il embarque pour la première fois sur le bateau de son père, *La Reine des Indes*, pour aller pirater en mer d'Oman. On le dit

¹²⁰³ Jules Michelet, *Histoire de France, deuxième édition, tome 1er*, Louis Hauman et Comp. Libraires, Bruxelles, 1835, p 148 et 149, books.google.com

¹²⁰⁴ Fabrice Hugo, *Cogners, mille ans d'histoire*, article de deux pages d'août 2006, p 1, site internet www.cvr.fr

« *la Buse* » car il fond sur les navires qu'ils abordent comme un oiseau de proie. En 1721, associé à l'Anglais Taylor, il s'empare du vaisseau portugais *La vierge du Cap* dans la rade de Saint Denis de Bourbon. Il rend alors la liberté au vice-roi des Indes et à l'archevêque de Goa qui se trouvent à bord mais garde le navire et son très riche chargement : « *rivière de diamants, bijoux, perles, barres d'or et d'argent, meubles, tissus, vases sacrés et cassettes de pierres précieuses, et la crosse de Goa constellée de rubis pesant une centaines de kilo* ¹²⁰⁵ ». Pourquoi ce bateau déménage-t-il tant de richesses vers l'Europe? Pillards des mers contre pilleurs de l'Inde ! Cela rendrait *La Buse* presque sympathique, sauf à l'Etat français bien sûr qui ne lui pardonne pas d'avoir détrossé dans ses eaux territoriales un important gouverneur européen et son archevêque. Huit ans après, reconnu par un négrier dans la baie d'Antongil à Madagascar, *Le Vasseur* est arrêté et ramené à Bourbon sur ordre de Pierre Benoit Dumas en 1730. Il est condamné à mort peu de temps après et, montant à l'échafaud, lance dans la foule, selon la légende, un cryptogramme en s'écriant : « *mon trésor à qui saura comprendre* ». Il aurait également dit aux gardes qui le conduisent au gibet : « *Avec ce que j'ai caché ici, je pourrais acheter l'île* ». Mais pourquoi *La Buse* est-il pendu alors que la plupart des autres pirates ont été amnistiés et qu'il était lui-même prêt, selon la rumeur, à demander son amnistie. Tout simplement parce qu'il refuse de dire où se trouve une partie de son trésor: le contenu de la *Vierge du Cap*. Il démontre pourtant qu'il a un certain respect pour la « chose » religieuse puisqu'il « *restitua les vases sacrés mais ne put se résoudre à rendre le butin de la Nossa Senhora do Cabo, condition de la clémence* ¹²⁰⁶ ». Réfléchissons : s'il rend cet immense butin, la France le remettra-t-elle aux Portugais ? Certainement non ! Comment Olivier Le Vasseur pourrait-il accepter d'être celui qui enrichit le trésor royal avec de l'argent étranger, alors que le grand-père de Louis XV a probablement ruiné sa famille, comme beaucoup de familles huguenotes ? Question de justice mais d'honneur également. *Plutôt mourir que se salir*, dit la devise du duché breton ! On reconnaît donc chez lui un tempérament bien celtique. Et s'il est une chose que les pirates européens de cette époque partagent entre eux, c'est ce sens aigu de l'honneur et de l'égalité sans distinction de sang ou de rang. *Libertalia* n'est peut-être pas qu'une légende. La mauvaise réputation qu'on leur a donnée de bêtes sanguinaires, assoiffés de butin et de lucre, est-elle vraiment méritée ?

Dureau Reydellet idéalise peut-être leur image en écrivant que « *les forbans sont en général de bons bougres se contentant de frauder le monopole de la Compagnie, bénéficiant*

¹²⁰⁵ Alain Decayeux, *Olivier Le Vasseur*, in *Pirates et corsaires, écumeurs des mers*, www.pirates-corsaires.com

¹²⁰⁶ Yannick Benaben, *Sur les traces du trésor de La buse, une enquête au-delà des mers*, ybphoto.free.fr

ainsi de la complicité de la population. S'approchant secrètement des côtes, ils font du troc avec les colons. Quelques-uns de ces forbans sollicitaient l'amnistie, l'obtenaient assez facilement et se fixaient à Bourbon où, assagis, ils devenaient d'honnêtes citoyens¹²⁰⁷». Mais si les pirates de l'océan Indien avaient été des « monstres », ils ne seraient pas « rangés » aussi facilement ! Comme le monde médiéval a eu ses chevaliers des terres, le monde de la flibuste a donc ses chevaliers des mers. Inutile de mettre cet héroïsme chevalesque au compte des origines « françaises » des uns ou des autres. A cette époque, l'appellation de Français ne correspond à aucune unité de civilisation et se caractérise surtout par l'hétérogénéité d'une nation qu'on présente aujourd'hui à tort comme très anciennement unifié. D'ailleurs, les quelques renseignements dont on dispose sur le peuplement de l'île Bourbon par les pirates montrent bien la diversité de leurs origines, Anglais, Bretons, Irlandais, Hollandais, Normands, Poitevins, tous donc pour la plupart natif de pays bordant le nord-est de l'Atlantique. « C'est grâce au Père Barassin, Spiritain qui a écrit plusieurs livres sur la Réunion, en particulier le *Mémoire pour servir à la connaissance des habitants de Bourbon, que peut paraître ce petit fascicule*¹²⁰⁸ », précise en introduction à sa recherche sur les pirates notre ami, le Père Roger Tabard, ancien curé de la Rivière des Pluies à Sainte-Marie de La Réunion. Il nous a laissé l'ébauche de ce petit livre en 2008. Dans une liste de trente huit noms de pirates amnistiés, établis à l'île Bourbon de 1685 à 1710¹²⁰⁹ - la piraterie ayant beaucoup diminué dans la zone après cette époque, pour ne reprendre que de façon éphémère entre 1721 et 1730 - Roger Tabard dénombre six Anglais, quatre Angevins, quatre Bretons, deux Ecossais, un Flamand, six Hollandais, un Irlandais, un Normand, un Picard, huit Poitevins, deux originaires du centre de la France et deux d'origine inconnue. Plus d'une vingtaine d'entre eux ont donc des racines bien celtiques. Et l'on remarquera que les dates d'arrêt puis de redémarrage de la piraterie correspondent à celles de la prise en main des affaires de la compagnie de Colbert par les Malouins. En 1710, la compagnie des Indes, quasiment en faillite, n'a aucun moyen de faire pression sur les pirates pour qu'ils demandent leur amnistie. Certes, « une ordonnance royale de 1711 fait expressément défense à tous les sujets de sa majesté Louis XIV d'aider les flibustiers, sous peine de galère¹²¹⁰ », mais qui, à cette époque, peut faire connaître cette directive aux pirates ? Et qu'en auraient-ils eu à faire ?

¹²⁰⁷ Dureau Reydellet, *Bourbon d'hier, La Réunion d'aujourd'hui, faits et anecdotes*, Azalées Editions, Saint-Denis de La Réunion, 1995, p 10 et 11.

¹²⁰⁸ Roger Tabard, *Les pirates à Bourbon fin XVII^e, début du XVIII^e siècle*, document non encore édité de 16 p.

¹²⁰⁹ *Ibid.* p 16. Voici les noms bien réunionnais de quelques uns de ces pirates : Boyer, Huet, Turpin, Naze, Robert, Sikelin (Clain), Tarby, Chaman, Baillif, Bouché, Picquard (qui est Poitevin).

¹²¹⁰ Archives de La Réunion, série C°1, folio 18. Citation du Père Roger Tabard dans *Les Pirates à Bourbon, fin XVII^e, début du XVIII^e siècle*, p 5

S'ils cessent leurs abordages des navires marchands, c'est justement parce que ce sont ceux des Bretons de Saint Malo, cité qui sera toujours vue par les Etats français et anglais comme la capitale de la piraterie internationale. En 1720, quand Law impose sa nouvelle compagnie française et récupère le monopole de l'ancienne compagnie de Colbert, les Malouins se sentent floués. La piraterie recommence. C'est la grande époque de La Buse. Alors qu'on pense qu'en « 1717, les flibustiers ne sont plus qu'une vingtaine¹²¹¹ » sur l'île de Sainte Marie à Madagascar, « une première enquête en 1723 rapporte trois mille pirates¹²¹² ». En estimant la moyenne des équipages à une centaine de membres par bateau, cela fait quand même trente navires. Leurs prises sont si importantes qu'en guise de représaille « une lettre du conseil des Indes du 23 avril 1723 arrive au gouverneur Desforges-Boucher lui demandant de faire saisir les biens de tous les forbans à Bourbon¹²¹³ ». Les innocents payent pour les coupables. Quelques pirates amnistiés, révoltés par cette mesure injuste, prennent les armes, s'emparent d'un navire en baie de Saint Paul et quittent l'île pour Madagascar. D'autres sont rapatriés en France, de gré ou de force. « Le conseil provincial du 4 novembre 1724 autorise en effet plusieurs pirates à rentrer en France¹²¹⁴ ». Ont-ils le choix ? Quelques uns sont même « condamnés » à servir à bord de négriers. « En mai 1724, la Vierge de Grâce est de retour de Madagascar avec une bonne cargaison de nourriture et d'esclaves. Mais un seul forban est de retour¹²¹⁵ ». Visiblement la traite des malheureux Malgaches n'est guère du goût de ces marins-là qui préfèrent se réfugier dans la grande Ile où ils ont des relations amicales avec certains autochtones. Mais Madagascar est loin d'être pacifiée. « La Buse se met sous la protection de Thaucafe, roi de Massali qui, à l'aide de quelques forbans avait établi son autorité de Foulpointe au Nord de Madagascar¹²¹⁶ ». C'est un capitaine parisien peu recommandable, négrier notoire, Dhermitte, qui reconnaît Olivier Le Vasseur, lorsque celui-ci lui sert de pilote pour l'entrée dans la baie d'Antongil en 1730. Il le fait prisonnier et le ramène à Bourbon pour y être jugé et pendu. Gageons que ces deux Français, Dhermitte et Le Vasseur, ne se considèrent pas du tout du même monde, de même civilisation !

L'image laissée par les pirates repentis de l'île Bourbon n'est donc pas négative. Si beaucoup se distinguent par leur alcoolisme, la plupart montrent une certaine moralité. Très

¹²¹¹ Archives nationales d'outre-mer, Aix en Provence, série C3, vingt-troisième pièce, in *Les pirates à Bourbon, fin XVIIe, début XVIIIe siècle*, p 5.

¹²¹² Archives de La Réunion, série C°1, folio 100. *Ibid.* p 5

¹²¹³ Archives de La Réunion, série C° 2516 folio 67-68. *Ibid.* p 10.

¹²¹⁴ Roger Tabard, *Les pirates à Bourbon, XVIIe, XVIIIe siècle*, p 11.

¹²¹⁵ Archives de La Réunion, série C°2 f° 143, f° 117. *Ibid.* p 11.

¹²¹⁶ Roger Tabard, *Les pirates à Bourbon, XVIIe, XVIIIe siècle*, p 12

peu ont été cités par les gouverneurs pour des cas graves d'escroquerie, de perversion ou de violence. Comme à l'époque des pirates, et au moins jusqu'à la fin de la guerre de sept ans, les Mascareignes continueront à se peupler en majorité d'immigrants européens venus de l'ouest de la France, puisque c'est Lorient qui a la quasi exclusivité des échanges avec l'océan Indien. Il n'est donc pas étonnant que les gouverneurs nommés soient eux aussi, pour la plupart, des gens de cette région. « *Durant les vingt années qui s'écoulèrent entre le départ de Labourdonnais (1746) et la fin du régime de la Compagnie aux Iles, les Mascareignes furent administrées par quatre gouverneurs-généraux, dont trois étaient des Bretons comme Labourdonnais (...) Ces quatre administrateurs avaient un trait commun : ils aimaient la terre et avaient l'ambition de créer aux Iles des gentilhommières, à la manière des petits seigneurs bretons (...) Labourdonnais, lui-même, avait donné l'exemple des gentilhommières en créant le domaine de Monplaisir*¹²¹⁷ ». Un de ces gouverneurs « *Lozier-Bouvet était un marin de valeur (...) En 1748, il se signala en conduisant une expédition de secours à Pondichéry menacé par les Anglais après le départ de Labourdonnais (...) A l'île de France il seconda les projets de Pierre Poivre (...) en mettant à sa disposition un navire qui fit aux îles de la Sonde un voyage qui donna des résultats encourageants (...) A Bourbon on lui doit la création du premier collège de garçons ouverts aux îles*¹²¹⁸ ». Malheureusement, la compagnie des Indes mène une politique d'acaparement outrancier des bénéfices qui décourage les colons. Les marchandises importées dans les colonies sont chères, les produits exportés trop bon marché. Selon « *un rapport fait en 1765 et cité par Saint Elme le Duc : les habitants de l'île de France s'occupent peu de la culture des terres ; ils ne songent qu'à faire fortune rapide par toutes les voies qu'ils croient permises (...) A Bourbon la situation ne semble pas avoir été bien meilleure. Les belles propriétés étaient rares. La plupart des colons vivaient dans un état de dénûment voisin de la misère*¹²¹⁹ ». Cependant, « *La réussite personnelle des successeurs de Labourdonnais eut pour effet d'attirer aux Iles, entre 1746 et 1767, bon nombre de leurs parents, amis et connaissances, bretons pour la plupart. Le seul port de France qui commerçait alors avec les Iles était celui de Lorient. Un ancien archiviste d'Ille-et-Vilaine, Bourde de la Rogerie, à consacré tout un livre à cet apport breton*¹²²⁰. Celui-ci est né à Ernée en Mayenne. Son ouvrage s'intitule *Les Bretons aux Iles de France et Bourbon (Maurice et La Réunion), au XVIIe et au XVIIIe siècles (...)* Les abondants détails

¹²¹⁷ Auguste Toussaint, *Histoire des îles Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, Collection Mondes d'outre-mer, Paris 1972, p 57.

¹²¹⁸ *Ibid.* p 58.

¹²¹⁹ *Ibid.* p 59.

¹²²⁰ *Ibid.* p 60.

généalogiques sur les Bretons qui vinrent aux Mascareignes (y) tiennent naturellement (...) une place qu'il ne leur aurait sans doute pas faite s'il avait voulu écrire l'histoire même des deux îles¹²²¹ ». Les Bretons, nous l'avons dit, constituent le tiers des immigrants d'origine européenne à l'île Bourbon, peut-être un peu plus à l'île de France. Mais rien ne permet de distinguer la mentalité générale d'un Breton de celle d'un habitant des autres provinces de l'ouest, limitrophes de la Bretagne. Par contre, cette mentalité du grand Ouest se distingue très nettement de celles des autres Français et se communique donc aux îles Mascareignes. Malheureusement, à partir de 1760, « un à un, les établissements français (de l'Inde) tombèrent entre les mains de l'ennemi. Ceux qui y résidaient furent obligés de s'enfuir et se réfugièrent à l'île de France où la guerre jeta ainsi, suivant l'expression d'un contemporain, comme une écume, des banqueroutiers, des libertins ruinés, des fripons, des scélarats, qui, chassés d'Europe par leurs crimes et de l'Asie par nos malheurs, tentèrent d'y établir leur fortune sur la misère publique¹²²² ». Et bien entendu, les mœurs et la moralité des îles créoles de l'océan Indien, fortement teintées de cette mentalité celtique si sensible à la probité et à la parole donnée, vont beaucoup en souffrir.

B/ La multiculturalisme dans les comptoirs français de l'océan Indien et l'interculturalité naissante à partir des premiers colons.

Doit-on parler d'interculturalité ou d'interculturalisme ? L'interculturalité serait le fait constaté de la juxtaposition de plusieurs cultures sur un même territoire. L'interculturalisme serait la volonté de se rencontrer. Il semble que, dans les comptoirs français de l'océan Indien, très rapidement s'installe une nécessité de partage culturel, et que les couples mixtes se multiplient. D'autre part, les gouverneurs ne prennent pas de mesures d'expulsion à l'égard des autochtones comme cela s'est fait dans les comptoirs portugais ou hollandais. En Inde, Lenoir et Dumas défendent même les hindous contre le sectarisme des Jésuites envers les relaps (Indiens convertis au christianisme retournant à l'hindouïsme). Quant aux Anglais, leur réputation est connue. Ils ne se mélangent pas et dédaignent superbement les princes locaux. On peut donc écrire, sans risquer de choquer le sociologue le plus pointilleux, qu'il y a bien eu, dès le début de la colonisation française à Madagascar, en Inde et à l'île Bourbon, une forme de multiculturalisme primitif qui jouera un rôle essentiel pour l'interculturalité à venir.

¹²²¹ Armand Rebillon, ancien doyen de la faculté des Lettres de Rennes, *Comptes rendus*, in *Les Annales de Bretagne*, années 1935, volume 42, numéro 42-1-2, p 232. Persée, revue scientifique, www.persee.fr

¹²²² Auguste Toussaint, *Histoire des îles Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, Collection Mondes d'outre-mer, Paris 1972, p 62.

1 - Le problème de l'observation des comptoirs de l'Inde et de Madagascar

Il aurait fallu observer la rencontre des civilisations dans chaque comptoir français, notamment ceux de l'Inde, pays mythique qui reste à l'époque moderne, gardons le à l'esprit, l'objectif numéro un de tous les pays colonisateurs européens. La France, en tentant de se fixer définitivement au Fort Dauphin et à l'île Bourbon, n'a d'autre but que de créer des escales de ravitaillement sur la route des Indes. L'interculturalité franco-indienne vécue à Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Mahé ou Karikal nous semblait une évidence, les couples mixtes ayant très certainement été nombreux. Malheureusement, nous n'avions aucun moyen, par manque de financement et de temps, de la caractériser. Malgré tout, ce qu'il nous est possible de supposer, avec une certaine rationalité, c'est que la majorité des hommes venus d'Europe pour vivre dans ces comptoirs de l'Inde française doit être constituée de gens de l'ouest de la France. Nous l'avons souligné, Lorient en Bretagne est le centre nerveux de la compagnie des Indes au XVIII^e siècle. Il paraîtrait logique que beaucoup d'immigrants vers l'Asie proviennent de l'Ouest, attirés par ce port qui leur montre une activité débordante et un développement sans pareil. Leurs élites, qui sont pour la plupart également issues du grand Ouest (nous en avons fait la démonstration), offrent un témoignage probant de comportements communs susceptibles de marquer les populations locales de l'Inde. Les ont-elles changées en profondeur ? Honnêtement, on doit répondre non. Même Pondichéry, française pendant trois cents ans, ne pouvait que rester indienne culturellement et religieusement. La ville sur ce plan demeure profondément hindoue. Nous y avons séjourné très peu de temps en janvier 2010, à l'occasion d'un séminaire sur le thème de « *la diaspora indienne et l'interculturalité dans l'histoire des îles et pays de l'océan Indien* », séminaire organisé entre l'université de La Réunion et celle de Pondichéry, dans le cadre de l'opération « *Route de l'esclavage et de l'engagisme* » initiée par l'UNESCO et orchestrée par le professeur Sudel Fuma, sous l'égide des Conseils Régional et Général de La Réunion. L'ancienne présence coloniale française se ressent de façon indéniable à travers les bâtiments administratifs de la ville, les noms des avenues principales, la statue de Dupleix sur le front de mer, faisant face à celle de Gandhi, et les témoignages de quelques personnes âgées, mais peut-on parler pour autant d'une imprégnation remarquable et durable du fait français ? Quelques années auparavant, nous avons eu la même impression à Hanoi, capitale du Vietnam. Dans les deux cas, on sent qu'on se trouve dans d'anciennes capitales de l'empire colonial français, mais rien ne permet de dire, au premier abord, que la mentalité de la population locale en reste profondément

marquée. Certes, la cité est là, preuve incontestable de l'effort financier et matériel accompli par la France au XIXe siècle pour pérenniser sa présence, mais les autochtones ne s'y expriment que rarement en français et ne semblent éprouver aucun attachement particulier à l'égard des visiteurs français qui y sont ni plus ni moins que des étrangers. Même les nombreux Réunionnais d'origine indienne, venus à cette occasion à Pondichéry, ne parlant naturellement que le créole et le français, ne pourraient selon nous témoigner d'une quelconque réaction spontanée de complicité de la part de la population locale, si ce n'est la simple attirance liée à une même physionomie. Bien entendu, des personnes de ce groupe ayant déjà visité l'Inde, notamment cette charmante petite cité de Pondichéry, y avaient noué des relations amicales, mais aucune ne pourrait affirmer que ces liens aient quelque chose à voir avec l'ancien statut colonial de la ville. C'est encore et toujours l'ethnocentrisme français, entretenu par des nostalgiques du « temps bénis des colonies », qui tente de faire croire que les anciens colonisés éprouvent des regrets de la présence française. Soyons clair. L'ex colonisé ne peut déplorer sa libération, fusse au prix de sacrifices. Il conserve éventuellement des souvenirs heureux du passé colonial, garde parfois des liens familiaux ou professionnels avec la France. Mais comment regretterait-il d'être redevenu Indien en Inde ou Vietnamien au Vietnam. C'est une erreur des penseurs à Paris de croire qu'un peuple peut changer de patrie. Il en ajoute éventuellement une autre à la sienne, le plus souvent parce qu'il n'a pas le choix, mais jamais celle-là, l'adoptive, l'acquise, ne surpassera la première, l'innée, la naturelle. On n'invente pas un nouveau monde humain sur des territoires où une civilisation très ancienne existe. Où alors, il faut la détruire entièrement comme l'ont fait les Européens en Amérique. Les civilisations sont ce qu'elles sont, quasiment immuables à l'échelle du temps perceptible à l'esprit humain. Les occupations coloniales - combien de temps durent-elles ? Quatre cents ans pour l'empire romain en Gaule, un peu plus de trois cents ans pour l'empire Mogol en Inde, beaucoup moins pour les conquêtes continentales européennes les plus longues aux quatre coins du monde à partir de l'époque Moderne ou au XIXe siècle - ne sont pour la plupart que des accidents de parcours qui n'ont finalement que peu d'incidence dans la longue histoire des civilisations. Fernand Braudel les identifie comme étant « *ces grands courants sous-jacents, souvent silencieux, dont le sens ne se révèle que si l'on embrasse de longues périodes de temps. Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux*¹²²³ ». Certes les mentalités peuvent changer et l'historien des civilisations n'en disconvient pas : « *A chaque*

¹²²³ Fernand Braudel, *Écrits sur l'histoire*. Éditions Flammarion, Paris 1985, p 13.

*époque, une certaine représentation du monde et des choses, une mentalité collective dominante, anime, pénètre la masse entière de la société. Cette mentalité qui dicte les attitudes, oriente les choix, enracine les préjugés, incline les mouvements d'une société, est éminemment un fait de civilisation*¹²²⁴ ». On aurait du rechercher quelle représentation du monde et des choses, quelle mentalité collective, a pu pénétrer la société indienne de Pondichéry et des autres comptoirs français de l'Inde, au contact de la civilisation apportée par les gens de l'ouest de la France au XVIIIe siècle. Nous ne disposons ni du financement pour le voyage, ni du temps nécessaire pour boucler cette thèse en quatre ans. Ce sera peut-être notre prochain objectif pour la dizaine d'années à venir, si Dieu nous prête vie, et si des sources précises existent vraiment qui permettraient d'obtenir une estimation numérique des immigrants dans les comptoirs français de l'Inde, avec leur lieu de naissance et leur degré d'intégration !

En l'état actuel de notre recherche, ce que nous pouvons déduire, à partir de l'image que nous avons pu nous faire de certains de ces immigrants jusqu'à l'époque de René Madec, quand la splendeur de Dupleix est encore dans les mémoires indiennes, comparée à l'image de ceux que Philippe Le Tréguilly appellent « *les aventuriers* », arrivés à partir du début de la guerre d'indépendance américaine en 1778, c'est qu'il y a bien un avant et un après Dupleix. Un capitaine français Trullet signale qu'en 1782 « *l'état-major de l'armée contenait plusieurs de ces seigneurs qui, chassés de Versailles, étaient venus porter la désorganisation dans la troupe, donner le spectacle hideux de leurs vices, nous exposer au mépris des nations au milieu desquels nous nous trouvions*¹²²⁵ ». Et Le Tréguilly affirme qu'à partir de cette époque « *la misère des indigènes permettait de s'offrir des domestiques à bon compte, et personne ne s'en privait*¹²²⁶ ». Il est quand même frappant que l'on ne rencontre pas, à ce qu'il nous semble, de tels témoignages du temps de Dupleix, même dans le journal d'Ananda Rangapoullé, témoin qui ne se dispense pourtant pas de critiquer la bégum pour sa façon de régir le « palais » du gouverneur. C'est bien une autre « *race d'hommes*¹²²⁷ » qui est arrivée

¹²²⁴ Fernand Braudel et Maurice Aymard, *Grammaire des civilisations*, Editions Arthaud 1987, réédition chez Flammarion en 1993, p 34.

¹²²⁵ Citation offerte par Philippe Le Tréguilly, extraite de *Histoire de la campagne de l'Inde par l'escadre française sous les ordres de M. le bailli de Suffren*, Rennes, 1802, p 190, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVIIe - XVIIIe siècles. Histoire, sources, bibliographie*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995, p 47.

¹²²⁶ Philippe Le Tréguilly, *La présence française en Inde, aléas politiques et militaires*, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVIIe - XVIIIe siècles*. p 47.

¹²²⁷ Le mot « race » n'est pas à prendre au sens pseudo scientifique raciste employé au XIXe et début du XXe siècle pour différencier les êtres humains mais simplement comme l'hyperbole à laquelle il sert le plus souvent

de Versailles, race de nobles francs d'origine germanique qui n'appartient pas du tout à la civilisation d'un Dupleix ou d'un Madec, et qui n'est guidée que par ses instincts de supériorité sur tout le genre humain. L'accusation que nous portons paraît-elle raciste ? Lisez cette appréciation du voyageur en Inde Modave vers 1776: « *L'indoustan est inondé d'une multitude d'Européens capables d'entretenir l'horreur et le mépris que les Indous portent à ce nom (...) Parmi tous ces coureurs que j'ai eu l'occasion de voir, je n'ai pas trouvé que les Français furent les plus odieux. L'ivrognerie est leur vice et en général ils laissent aux Anglais et à quelques Allemands les grands crimes*¹²²⁸ ». Anglo-Saxons et Allemands sont bien des Germains. Quant aux Français, dont Modave dénonce l'alcoolisme mais exclut les actes de sauvagerie, ne serait-ce pas des gens de l'ouest de la France dont la réputation de buveurs n'est plus à faire ? Dans la première partie de cette thèse, les témoignages d'époque sur le goût immodéré des Bretons pour le vin, et l'alcoolisme chronique dans l'Ouest sont nombreux. La preuve qu'il y a bien deux sortes de Français, c'est Philippe Le Tréguilly lui-même qui nous l'apporte : « *Les brebis galleuses n'étaient peut-être pas les plus nombreuses, mais il y en avait suffisamment pour créer un climat délétère caractérisé par l'esprit d'intrigue, la jalousie et l'amour du lucre*¹²²⁹ ». Bref, une grande majorité s'adonne à l'alcool, désabusée, découragée par la politique incohérente des gouvernants de Paris, et une petite minorité issue de la cour versaillaise se comporte de façon scandaleuse, égoïste, vénale et intrigante à l'instar de ses habitudes en France. On peut se demander pourquoi, comme l'affirme le capitaine Trullet, des seigneurs ont été chassés de Versailles au début des années 1780. Rappelons que Louis XVI n'aiment guère ces courtisans oisifs et hautains qui ruinent son royaume. Depuis le début de son règne, il a tenté de faire diminuer leurs coûts excessifs au trésor public. En vain. Mais il vient d'engager l'Etat français dans un conflit extérieur avec l'Angleterre en soutenant les colons américains pour leur indépendance. Cette opération coûte très chère et les finances royales ne permettent plus de verser des pensions à vie à des aristocrates sans importance qui n'oseront jamais « fronder » contre le monarque, comme des seigneurs provinciaux l'ont fait au siècle précédent.

Concernant les recherches possibles à Madagascar, elles paraissent moins cruciales dans la mesure où la présence française à l'époque moderne se limite essentiellement à une

aujourd'hui. Il en est de même pour les expressions « unions interraciales » ou « couples interraciaux » que l'on a conservées pour donner une image parlante du métissage. Ces expressions n'ont donc pas un caractère raciste.

¹²²⁸ Philippe Le Tréguilly, *La présence française en Inde, aléas politiques et militaires*, in *L'Inde et la France. Deux siècles d'histoire commune XVIIe - XVIIIe siècles*, p 57. Citation extraite de *Voyage en Inde du comte de Modave 1773-1776*, éd J. Deroche, Paris 1971.

¹²²⁹ *Ibid.* p 47.

trentaine d'années du XVIIe siècle et se termine en 1674 par une effroyable tragédie, puisque les tribus du sud de la grande Ile se liguent pour fondre sur le misérable Fort Dauphin, y massacrant la moitié des occupants. Le fait est d'autant plus lamentable qu'il aurait pu être évité et que les colons français y vivent au quotidien depuis de nombreuses années un réel multiculturalisme, la plupart étant en couple avec des femmes madécasses. Sans la disparition de Le Vacher Lacase, tué dans un combat mené contre une tribu qui jusqu'alors avait été favorable aux Français, jamais les autres ethnies n'auraient osé attaquer le fort de front comme elles l'ont fait ce jour-là. Si auparavant le nouveau gouverneur nommé par la compagnie, Blanquet de la Haye, n'avait pas obligé Lacase et Champmargou à aller réclamer des comptes à cette tribu-là, elle serait restée amie de Lacase, que la plupart des Malgaches honoraient comme un demi-dieu. Enfin, si le capitaine Beauregard, du bateau *La Dunkerquoise*, avait respecté l'ordre qui lui avait été donné de débarquer à l'île Bourbon les femmes qu'il transporte, celles-ci ne se seraient pas retrouvées au Fort Dauphin où on les marie aussitôt à quelques colons, provoquant la colère jalouse des femmes indigènes vivant avec des Français du fort. L'attaque concertée de milliers de guerriers malgaches au beau milieu de la noce se fait au total désavantage des Français. Soixante en réchappent grâce à un navire resté en rade, *le Blanc Pignon*. Beaucoup de ceux-ci décèdent au cours d'une errance de plusieurs mois en mer. Les filles libres sont forcées d'épouser des Portugais au cours d'escales en Afrique. Vingt-cinq hommes et trois femmes seulement atteignent l'Inde. Ils sont ramenés à Bourbon par le Saint Robert en mai 1676. Le début d'interculturalité vécu par les colons de Madagascar n'aura malheureusement aucune suite, si ce n'est que ces quelques rescapés peuvent servir d'initiateurs, de traducteurs, de conseillers peut-être, à des couples mixtes franco-malgaches, sur l'île Bourbon. Pendant plus de cent ans, les Français et la plupart des Européens se désintéressent de Madagascar. Pas tous cependant : à partir de 1685, des pirates réfugiés des Antilles, devenues peu sûres à cause des raids de la marine anglaise, s'installent à demeure sur les côtes malgaches, particulièrement dans l'île de Sainte Marie à l'Est, et à Diego Suarez et Nosy Bé au Nord. Nous l'avons déjà dit, on ne connaît presque rien de ce que ces forbans, flibustiers et autres boucaniers y ont vécu, à part les grosses prises qu'ils ont fait. *« Reconnaissons cependant qu'une composante importante de l'objet à décrire se dérobe à l'investigation de l'historien, nous voulons dire la figure du pirate ou du corsaire (...) Tout au plus est-il possible d'en reconstituer à traits grossiers le portrait-robot à partir des résultats des entreprises de flibuste ou de course, de témoignages contradictoires, et*

*souvent de seconde main, de registres d'inscription maritime par définition laconiques, de légendes familiales et de légendes tout court*¹²³⁰ ». Comment les pirates s'entendent-ils avec les autochtones ? Ont-ils des relations avec les femmes malgaches et une descendance ? C'est probable. Il y a bien peu de chance que l'on puisse en retrouver des témoignages dans les archives nationales malgaches ? Nous n'avions d'ailleurs ni l'argent, ni le temps d'aller les rechercher. Ajoutons à cela que le décès de notre fils Damien à Nosy Bé en 2005 reste encore trop récent pour que nous puissions séjourner à Madagascar sans éprouver une grande tristesse et un découragement qui ne seraient guère propices à la consultation de ces archives.

2 - Le multiculturalisme originel aux Mascareignes et aux Seychelles

On peut cependant penser que les différentes formes de multiculturalité vécues dans les comptoirs français de l'Inde et à Madagascar se retrouvent aux Mascareignes et aux Seychelles, puisque les civilisations en présence sont quasiment les mêmes. Durant les débuts du peuplement à Bourbon, beaucoup de Blancs sont originaires de l'ouest de la France et vivent maritalement avec des femmes malgaches ou indiennes. Nous contredisons fermement Reydellet quand il écrit en 1995 : « *Détruisons une légende tenace et erronée : très rares sont les familles blanches de Bourbon où a pénétré le sang malgache. Il y eu donc peu de mariages mixtes à l'aube de la colonisation (...) L'alliance entre les deux ethnies ne se produisit que dans 15 familles sur 46* ¹²³¹ ». L'auteur ne dit pas comment il détermine ce genre de chiffres et à quelle date il les situe. Qu'appelle-t-il une alliance ? Considère-t-il, comme nous, qu'un fils de famille blanche se mariant à une fille de couple mixte franco-malgache ou même à la petite fille d'un Malgache fait pénétrer le sang et l'esprit de la grande Ile dans la communauté blanche ? On sait que ces unions ont été cachées à Bourbon. Alfred Rosset, dans son bon livre historique « *Les premiers colons de l'île Bourbon* », est beaucoup plus précis : « *Nous retrouvons, mariés à ces treize premières femmes de Bourbon, dont onze importées (six Françaises et cinq Malgaches) et deux créoles malgaches, des compagnons de Reignault et des Français arrivés avec la flotte de Montdevergue* ¹²³² ». Sur les treize premières familles bourbonnaises de 1670, sept sont donc des couples mixtes franco-malgaches. Plus de la

¹²³⁰ Roland Le Huenen, université de Toronto, *Réflexion dans la marge : le pirate, de l'histoire au discours*, article de 6 pages dans *Les tyrans de la mer : pirates corsaires et flibustiers*, ouvrage collectif, textes réunis par Sophie Linon-Chipon et Sylvie Requemora, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2002, p 404, Google book.

¹²³¹ Dureau Reydellet, *Bourbon d'hier, La Réunion d'aujourd'hui, faits et anecdotes*, Azalées Editions, Saint-Denis de La Réunion, 1995, p 9.

¹²³² Alfred Rosset, *Les premiers colons de l'île Bourbon*, Editions du Cerf-volant, Paris, 1967, p 56.

moitié quand même ! Un an plus tard, des colons du Fort Dauphin arrivent à l'île Bourbon avec la flotte de Blanquet de La Haye. Parmi les treize colons attestés, « *six au moins emmenaient avec eux leur épouse malgache ; trois autres devaient épouser plus tard à Bourbon des indiennes*¹²³³ ». Sur vingt six couples déjà formés, quinze sont donc des couples mixtes franco-malgache ou franco-indien, soit près de 60%. Et n'oublions pas que cohabitent avec eux quelques couples malgacho-malgaches. « *La génération suivante, créoles blancs et malgaches, fournira des épouses à ceux des colons qui n'ont pas encore pu en être dotés. L'impatience ne leur permettra pas d'attendre longtemps et, comme le dit Jean Barassin, ces barbons, célibataires forcés, suivaient avec convoitise la croissance des filles de leurs compagnons (...) L'âge réel des jeunes personnes importait peu ; on ne regardait que l'âge physiologique. C'est ainsi qu'entre 1685 et 1700 on trouve mariées : une fille de dix ans, six de onze ans, huit de douze ans, neuf de treize, neuf de quatorze*¹²³⁴ ». Compte tenu des ménages qui leur ont donné naissance, il paraît évident que la grande majorité de ces très jeunes épouses sont métissées très bronzées. Si Reydellet cherche à prouver l'insignifiance du sang de couleur dans les origines premières des Créoles de La Réunion, il aura beaucoup de peine. « *En 1686, la population de Bourbon se composait de : 1° Français et Françaises, 10 familles comprenant 55 personnes. 2° Français et Portugaises des Indes, 12 familles comprenant 66 personnes. 3° Français et femmes de Madagascar, 14 familles comprenant 78 personnes. 4° Nègres et négresses de Madagascar, 8 familles comprenant 40 personnes. 5° Deux Hollandais, dont l'un avait épousé une Française créole, et l'autre une négresse créole, soit 4 personnes. 6° Seize noirs de Madagascar, 16 personnes. 7° Douze noirs indiens, 12 personnes. Total 269 personnes. C'était donc à 269 personnes, établies à Saint-Paul, à Saint-Denis et à Sainte-Suzanne, que Drouillard allait avoir à commander. A peu de chose près, l'élément français était pour moitié dans cette population* ». Si ce décompte fait apparaître selon son auteur 50% de Français, il montre surtout que les Blancs « purs » ne sont que 83, soit 30%, alors que les Malgaches « purs » sont 70, soit 26%, les métis 92 (50 métis-malgaches et 42 métis-indiens), soit 34%, et les Indiens 24, soit 9%, (en considérant les 12 femmes indo-portugaises comme des Indiennes).

Mais le peuplement de l'île Bourbon par des Malgaches à l'époque moderne ne se limite pas seulement à ces premiers couples et à leur nombreuse descendance. Au XVIII^e siècle, la plupart des esclaves sont prélevés à Madagascar, les autres proviennent d'Afrique,

¹²³³ *Ibid.* p 57.

¹²³⁴ *Ibid.* p 57.

quelques-uns de l'Inde. Les esclaves malgaches, beaucoup plus nombreux, peuvent se retrouver sur les propriétés par groupes suffisamment importants pour entretenir la mémoire de la patrie perdue et les cultures et croyances qui s'y pratiquent. De même, presque tous les Noirs-marrons, ces esclaves en fuite dans les hauts de l'île, sont des Malgaches, ou des Créoles nés à Bourbon mais de parents malgaches. Ils ont donc la même langue ou tout au moins ils se comprennent un peu, ce qui leur permet de transmettre et même de renouveler leur patrimoine immatériel. D'ailleurs de nombreux mots d'origine malgache se retrouvent dans la langue créole réunionnaise. « *Les langues des diverses communautés n'ont pas fourni au vocabulaire de la langue maternelle en usage à la Réunion des éléments en nombre comparable. Si le français y tient évidemment une place prépondérante - et de plus en plus prépondérante -, le seul autre élément important est le malgache*¹²³⁵ » affirme Jean Pierre Domenichini. Et il le prouve, par l'exemple de plusieurs mots courants du créole, comme *soubik, fangourin, songe, papangue, fanjan, longoz, moufia, vakoa* etc. La toponymie des hauts de l'île nous offre encore d'autres preuves : *Cilaos, Salazie, Mafate, Dimitile, Bénare, Mahavel, Tapcal*, pour ne citer que les plus connus, sont des mots aux racines malgaches. Leur écriture a simplement été francisée. Chacun a une signification précise en langue madécasse. Domenichini fait cependant l'erreur compréhensible d'écrire que c'est le français qui tient la place la plus importante dans la langue créole. Car, à Bourbon au XVIIIe siècle, les Blancs capables de parler couramment le français, c'est-à-dire le dialecte de Paris, sont très peu nombreux. Les immigrants venant des provinces de l'Ouest (la majorité rappelons-le) parlent le gallo, le poitevin-saintongeais, le breton ou le haut-normand, ceux qui viennent du nord de la France parlent le picard ou le wallon, ceux qui viennent de l'Est parlent le lorrain, le franc-comtois ou le bourguignon, ceux qui viennent du sud parlent l'occitan, le basque ou le provençal. Même les originaires de l'actuel région Centre, très influencée par Paris, parlent à l'époque l'orléanais, le berrichon, le champenois. Et chaque dialecte a ses particularismes locaux. On ne parle pas le gallo de la même façon à Nantes ou à Chateaubriand. Ici, *le soir* se dit *la ritiey*, là *la raitièe*. Mais c'est le même mot gallo qu'on utilise et les gens se comprennent. *Aujourd'hui* se dit *aster* au pays nantais, comme en créole réunionnais. De toutes ces langues régionales, c'est bien le gallo qui influence le plus le créole dans sa formation, non seulement parce qu'il est la langue permettant à l'ensemble de l'Ouest de communiquer, mais surtout parce qu'il est celle qu'utilisent les équipages des bateaux. Nous l'avons déjà dit : les termes spécifiques de la marine à voile sont des mots du gallo. Qu'on ne

¹²³⁵ Jean-Pierre Domenichini et Bakoly D. Ramiaramananana, *Les origines malgaches de l'île de La Réunion*, article de 6 pages, reproduit dans la rubrique *Histoire* du Journal de l'île de La Réunion du 13 octobre 2002, p 2.

s’y méprenne pas. Beaucoup de ceux-ci ressemblent à du français, mais leur signification n’a souvent rien à voir avec celle qu’on leur donne à Paris. Et c’est le sens du mot en gallo que les Créoles vont utiliser. Ainsi *raler* signifie *tirer* et non *rouspéter* ; *barrer* signifie *s’éloigner, partir* (en tournant la barre du navire) et non *fermer la route*. C’est ce qui fait que le touriste métropolitain a parfois l’impression d’avoir compris quelque chose d’une conversation entre Créoles, alors qu’en fait il n’y a presque rien « pigé ». Un exemple typique est celui cité par l’humoriste Daniel Vabois dans les années 1980. Au moment de tuer un cochon dans la cour d’un particulier, comme cela se fait couramment à cette époque, un Créole, hilare, s’écrie avec son beau-frère métropolitain : « *La di a ou pez a li, pez a ter, afèr ou la parti rod balans ?* ». Le « Zorey » est allé chercher de quoi peser l’animal, alors qu’on lui demandait d’appuyer fort sur celui-ci, pour qu’il ne bouge pas au moment de la saignée.

Le gallo est donc pour beaucoup dans la genèse du créole réunionnais, qui est la langue mère de tous les autres créoles de la zone. « *Rappelons que le créole morisyen provient du créole bourbonnais, le tronc commun des créoles français parlés dans l’océan Indien (...) Le créole bourbonnais a d’abord été parlé à La Réunion (alors appelée île Bourbon), puis il s’est propagé sur l’île Maurice et, de là, sur l’île Rodrigues et l’archipel des Seychelles. En raison des distances et de l’insularité de ces créoles, ceux-ci se sont progressivement différenciés. Les différences se sont ensuite amplifiées avec la colonisation anglaise qui a touché Maurice, Rodrigues et les Seychelles. C’est pourquoi il n’est pas toujours aisé pour les créolophones de l’océan Indien de communiquer en créole entre eux et de se comprendre parfaitement*¹²³⁶ ». Nous laissons à de jeunes linguistes, que le sujet passionnera certainement, le soin de faire une étude comparative entre le gallo et ces différentes langues créoles, d’origine romane pour l’essentiel. Car si le gallo est bien une langue de la Bretagne historique, il repose sur du roman. Bien qu’ayant intégré des mots d’origine bretonne, surtout dans la zone se partageant les deux langues, s’étendant de la presqu’île de Guérande aux bords de Vilaine (là où l’on parle le mitao), puis traversant la péninsule plein nord jusqu’à Saint Briec, « *il fait partie du domaine linguistique des parlers romans de l’Ouest (telle est la formule indiquée dans le Bulletin Officiel de l’Education Nationale du 30 avril 1988) (...)*¹²³⁷ ». Le professeur Abalain corrige aussitôt : « *Mais il s’agit bel et bien d’une langue de Bretagne à part entière, avec un important substrat gaulois, qui a*

¹²³⁶ Jean-François Smith, *Ile Maurice (Républic of Mauritius)*, article très complet du site Internet de l’Université de Laval au Québec, faculté des Lettres, laboratoire de recherche TLFQ, www.tlfq.ulaval.ca

¹²³⁷ Hervé Abalain, *Le français et les langues historiques de la France*, Editions Jean-Paul Gisserot, 2007, p 164.

*jadis été influencé par le breton (...) ce qui lui confère une certaine originalité parmi les langues d'oïl*¹²³⁸ ». Peut-on dire pour autant que le gallo est une langue celtique ? Evidemment non, et il serait bien hasardeux d'avancer que la langue créole réunionnaise prouve l'existence de cette part celtique que nous recherchons dans l'océan Indien, parce qu'elle a pour base essentielle le gallo armoricain. D'ailleurs, de nombreux exemples dans le monde démontrent qu'une langue n'est que rarement le témoin incontestable d'une civilisation commune. En Inde, vingt deux langues sont reconnues au niveau national, auxquelles il faut ajouter treize autres langues vernaculaires. Dira-t-on que l'Inde possède trente cinq civilisations différentes ? L'anglais est une langue officielle dans plus de soixante dix pays répartis sur quatre continents. Dira-t-on qu'ils sont tous de même civilisation ? D'autres critères du patrimoine immatériel permettent de révéler la rémanence d'une culture ancestrale : des formes de croyances spécifiques, des caractères psychologiques particuliers, des comportements individuels vus comme étant les signes de reconnaissance d'un certain groupe humain, des réactions sociales se reproduisant à différentes époques de façon étonnamment identique. Fernand Braudel affirme « *Ainsi notre premier geste est de croire à l'hétérogénéité, à la diversité des civilisations du monde, à la permanence, à la survie de leurs personnages, ce qui revient à placer au premier rang de l'actuel cette étude de réflexes acquis, d'attitudes sans grande souplesse, d'habitudes fermes, de goûts profonds qu'explique seule une histoire lente, ancienne, peu consciente (tels ces antécédents que la psychanalyse place au plus profond des comportements de l'adulte)*¹²³⁹ ». Voilà pourquoi nous avons tant insisté dans la première partie de cette thèse, lorsque nous avons répertorié les caractères celtiques, sur les croyances et l'imaginaire des populations de l'ouest de la France, leurs attitudes communes, leurs goûts communautaires et leurs choix culturels, mais surtout sur leurs caractères psychologiques profonds, typiques de la civilisation celtique : sens aigu de l'égalité, respect de la parole donnée et méfiance à l'égard de l'écrit, résistance durable à l'oppression et à l'hégémonie, insurrections brutales parfois violentes, opiniâtreté incompréhensible pour l'étranger, sensibilité particulière au spirituel, engouement pour les pèlerinages et les rassemblements de fête où se commettent souvent quelques excès d'alcool, dérives superstitieuses, tendance à la rêverie et au romantisme, etc. Retrouve-t-on un certain nombre de ces caractères dans les mentalités de beaucoup de Réunionnais ? Nous affirmons que oui ! Mais nous pensons aussi qu'ils se retrouvent, même avec une sensibilité différente,

¹²³⁸ *Ibid.* même page, suite.

¹²³⁹ Revue d'analyse et de prospective, *Futuribles* n° 332, juillet-août 2007, p 139 à 146, article de Fernand Braudel "Histoire des Civilisations: le passé explique le présent" publié en 1959 dans *L'encyclopédie française* et repris dans *Les Ambitions de l'Histoire*, Éditions de Fallois, Paris, 1997. www.futuribles-revue.com

dans les mentalités mauriciennes, rodriguaises et seychelloises. Denis Piat, écrivain et homme d'affaire mauricien bien connu, président de l'association des amis de Mahé de Labourdonnais, témoigne de l'influence des Bretons dans le développement originel de son île natale. Il n'hésite pas à encenser les grandes capacités de bâtisseur de ce gouverneur malouin qui « appelle » vers l'île nombre de ses compatriotes. « *Afin d'initier les habitants aux divers métiers, il fera venir de Bretagne des ouvriers et des artisans qualifiés qui contribueront petit à petit à former une main-d'œuvre locale* ¹²⁴⁰ ». Ces premiers formateurs bretons n'apportent pas que leurs connaissances. Ils sont bien placés pour faire passer, sans en être forcément conscients, leur propre mentalité, leur atavisme culturel, leurs croyances. Et à qui les transmettent-ils ? A des gens, pour la plupart de leur région d'origine, ayant fait souche à l'île Bourbon et émigrés récemment dans l'île soeur, mais aussi à des esclaves à « talents », comme on appelle l'esclave autre que le Noir de pioche, jugé capable d'apprendre un métier d'artisanat (construction en dur, charpente de marine, forge etc).

Naturellement, l'interculturalité à l'île Maurice ne sera jamais aussi accomplie qu'à La Réunion, du fait même qu'elle n'est pas soutenue à l'origine par de nombreux couples interracialisés. Si les premiers colons français de l'île de France sont douze Bourbonnais, accompagnant le Breton Jean Duronguet Le Toullec, ils ne pourront guère y trouver femme parmi les marrons abandonnés par les Hollandais. « Abandonnés » n'est pas le mot exact, car il semble bien que ces Européens n'avaient plus la maîtrise des Noirs qu'ils avaient eux-même introduits dans l'île. Marronnage, incendies, puits empoisonnés semblent être les vraies raisons de leur départ, plus en tout cas que les causes invoquées habituellement : invasion de rats, cyclones et maladies. Qui commet ces exactions ? Les marrons certainement, mais peut-être aussi des pirates. Les Hollandais n'ont eu à l'île Maurice que le résultat de leur comportement colonial habituel. L'extrême sévérité envers leurs esclaves et l'absence totale d'interracialité n'ont pu que provoquer un marronnage massif, d'autant plus que la grande majorité de ces esclaves proviennent d'une même région africaine, le golfe de Guinée. Denis Piat prétend à tort que « *Après le départ des hollandais en 1710, l'île Mauritius restera déserte durant quelques années* ¹²⁴¹ ». Mario Serviabile affirme au contraire que « *les archives néerlandaises amènent la preuve que de nombreux Noirs restent dans l'île, et même quelques Blancs comme Wilhelm Leichnig qui donne son prénom aux fameuses Plaines Wilhelms* ». Il pense cependant « *qu'il y avait très peu de femmes parmi la quelques centaine de Noirs vivant*

¹²⁴⁰ Denis Piat, *Sur la route des épices. L'île Maurice 1598-1810*, Editions du Pacifique, Paris, 2004, p 50.

¹²⁴¹ *Ibid.* p 45.

*dans les bois, et que c'est la raison principale qui les force à abandonner leur retraite marronne*¹²⁴² ». Il n'empêche que Leichnig, après avoir vécu plus de dix ans au contact des marrons abandonnés de Maurice, épouse à l'île Bourbon en 1732, à l'âge de 34 ans, une jeune métisse indienne de 13 ans, Pélagie Lebon. La proximité de gens de races différentes favorise, lorsqu'il n'y a plus de système politique pour y mettre un frein, la disparition du préjugé de race. L'interculturalité, aujourd'hui comme hier, « *c'est le pari pour la rencontre et le respect* » rappelle Miquel Rodrigo Alsina. Et le respect passe d'abord par le sentiment d'égalité, en totale opposition avec l'esprit de supériorité coloniale. Antoine Chelin, dans « *Une île et son passé : Ile Maurice* » nous relate un curieux fait divers en 1729. « *En conséquence d'une punition excessive (cheval de bois) infligée à la femme de M. Coupet, habitant, par un employé d'administration du Port Bourbon, et de l'intercession de l'abbé Igou qui a été maltraité et insulté par cet employé en l'occurrence, le gouverneur p. i. de Brousse prescrit un ordre relatif à la protection et au respect dus aux curés lorsqu'ils réclament main-forte et assistance*¹²⁴³ ». Un « fonctionnaire » du Port Bourbon (aujourd'hui Vieux Grand-Port) a donc fait subir l'épreuve du cheval de bois à l'épouse Coupet. En principe, la condamnation consiste à exposer la personne, nue ou presque, sur la place publique, pendue par les pieds et les mains à une perche horizontale. L'administratif ne respecte ni l'humain ni le représentant de Dieu, puisqu'il se permet également de maltraiter un prêtre. Quant au gouverneur de Brousse, il fait preuve de magnanimité en défendant l'ecclésiastique scandalisé à la vue de cette femme ainsi dénudée et dégradée. Cette anecdote ne nous donne pas l'image d'une société purement esclavagiste, dans laquelle les catégories seraient beaucoup plus cloisonnées. A notre avis, même accusée de fautes graves, voire de crime, une femme de colon n'aurait pas été exposée là où l'on installe habituellement les esclaves récalcitrants. Ou Madame Coupet est une mulâtresse, ou son mari est assimilé à un Noir ? Nous sommes en 1729, donc dix ans après la naissance de la grande compagnie perpétuelle des Indes du banquier Law. Une nouvelle sorte d'immigrants, cadets de famille bourgeoise ou noble, militaires gradés, administratifs huppés, ont débarqué dans les Mascareignes. Pour ces gens-là, les colons pauvres et incultes, descendants des premiers habitants, souvent métissés, ne seraient-ils pas mis au même rang que des esclaves ?

¹²⁴² Conversation téléphonique de février 2011.

¹²⁴³ Antoine Chelin, *Une île et son passé. Ile Maurice. 1507, 1947*, imprimé par Claude Marrier d'Unienville, The Mauritius printing cy. Ltd, Port Louis, Ile Maurice, 1973, p 13.

3 - La spécificité des mentalités des Créoles de l'océan Indien

Sur le plan psychologique, les Créoles de l'océan Indien (Réunionnais, Mauriciens, Rodriguais, Seychellois ou Chagossiens) se distinguent très nettement des Créoles de la mer des Caraïbes, même ceux des petites Antilles encore françaises. Il nous semble que cela ne tient pas exclusivement au caractère indocéanique de leurs origines. Dans les conclusions d'un colloque à l'université de l'île Maurice en 1997, il est dit que « *l'indianocéanisme s'est manifesté par le brassage des ethnies, des coutumes, des pensées et des croyances des habitants de l'océan Indien*¹²⁴⁴ ». Cette phrase ne suffit pas à expliquer la différence très nette de mentalité, donc de sensibilité philosophique, qui sépare les Réunionnais des Antillais français. Celui qui l'a écrit a voulu traduire en quelques mots le sentiment général des communicants, venus de différents pays de la zone. Mais suffit-il d'une vague impression commune d'appartenance ou d'un désir de complicité internationale, même à l'issue d'un séminaire, pour expliquer une cohérence littéraire ? Le néologisme « *indianocéanisme* » a été imaginé par l'écrivain mauricien Camille de Reauville, dans les années 1960, pour désigner une certaine idéologie humaniste dans la littérature du sud-ouest de l'océan Indien, ce qui a priori ne paraît pas impossible. Malheureusement, De Reauville fait l'erreur de réduire son nouveau concept à une expression spécifique se caractérisant selon lui par l'usage privilégié de la langue française. Il exclut donc, quasiment de fait, les écrits en langue créole, en malgache et même en anglais, comme si seule la langue française pouvait être le véhicule de cet humanisme-là. C'est, d'une part un déni de reconnaissance des autres langues régionales, mais également, nous semble-t-il, une sorte de refus de partage interculturel. Son compatriote, le poète Jean-Georges Prosper nous réconcilie avec le mot lorsqu'il écrit trente ans plus tard : « *L'India-Océanie, il faudrait la désigner à la fois par son support territorial, sa diversité culturelle et ses spécificités littéraires, dont, entre autres, l'expression d'une littérature sans exclusive de langue* », et quelques lignes plus loin: « *Lors d'un entretien avec J.-L. Joubert, en juin 1985, ce spécialiste accepta bien l'idée d'une littérature sans exclusive de langue. Une nation multilingue, dit-il, peut avoir une littérature en plusieurs langues*¹²⁴⁵ ». Pour les nations celtiques, c'est une évidence. En tout cas, la langue n'est jamais un caractère culturel suffisant pour identifier une civilisation, encore moins, contrairement à ce que

¹²⁴⁴ *L'océan Indien et les littératures de langue française, Pays réels, pays rêvés, pays révélés*, séminaire de la faculté des sciences sociales et humaines, Université de Maurice, 7 – 11 juillet 1997, édité par Karthala, Paris, 2001, in la communication de Michel Beniamino, « *Camille de Reauville et l'indianocéanisme* ».

¹²⁴⁵ Jean-Georges Prosper, *La créolie indianocéaniste*, article de trois longues pages, publié dans la revue négro-africaine de littérature et de philosophie *Ethyopiques* n° 53, en 1991, ethyopiques.refer.sn

pensent les nationalistes français depuis deux siècles, pour fonder une identité nationale. « *La langue est le moins fiable des caractérisations ethniques. Je parle et écris l'anglais, cela fait-il de moi un Anglais ? Les gens adoptent toujours la langue qui leur convient le mieux car la langue n'est rien d'autre qu'un moyen de communication et non une marque d'identité*¹²⁴⁶ », affirme l'historien de l'art indien Nanditha Krishna. C'est presque mot pour mot ce que nous avons écrit à propos des langues celtiques, lorsque nous avons découvert que certains nationalistes bretons considéraient la langue bretonne comme le seul élément permettant de définir la Bretagne comme un pays celtique¹²⁴⁷. Nous n'allons pas nous étendre sur les différentes formes d'expression littéraire régionales analysées brillamment par Jean-Georges Prosper, « *la Créolie réunionnaise, l'Africanité malgache et l'Indianocéanisme mauricien* ». Mais on ne peut que regretter que De Beauville, définissant les composantes de « son » indianocéanisme, cite « - *Les apports de l'Hindouisme, de l'orientalisme dans les œuvres littéraires - Le mythe de la Lémurie ou Gondwanie - La nature rousseauiste. Senteurs et sensations tropicales - Les races en fusion. Métissage psychique, biologique, culturel - La communauté du français. La francophonie - Les éléments affectifs qui contribuent à établir les parentés indianocéaniques*¹²⁴⁸ », et n'y voit pas la part si importante de l'humanisme romantique. A-t-il tout d'un coup oublié l'immense succès du livre « *Paul et Virginie* », dont l'action se déroule dans son île natale au milieu du XVIIIe siècle ? Paul est d'origine bretonne, Virginie d'origine normande. Leur histoire d'amour à l'île de France, faite de candeur, de mélancolie et de vertus chrétiennes est d'un romantisme débordant, à tel point que Chateaubriand en fait l'éloge : « *Il est certain que le charme de Paul et Virginie consiste en une certaine morale mélancolique qui brille dans l'ouvrage, et qu'on pourrait comparer à cet éclat uniforme que la lune répand sur une solitude parée de fleurs. Or, quiconque a médité l'évangile doit convenir que ces préceptes divins ont précisément ce caractère triste et tendre. Bernardin de Saint-Pierre qui, dans ses études de la nature, cherche à justifier les voies de Dieu, et à prouver la beauté de la religion, a dû nourrir son génie des livres saints*¹²⁴⁹ ». Car, plus qu'un simple mélodrame pastoral, Bernardin de Saint Pierre a tenu à dépeindre une vie familiale particulière, typique de la société coloniale mauricienne de son époque. « *Je fais que des voyageurs pleins de goût nous ont donné des descriptions enchantées de plusieurs îles de*

¹²⁴⁶ Nanditha Krishna, directeur de la Fondation CP Ramaswamy Ayar à Chenaï, traduction de l'article *Who is an Aryan ?* publié dans le journal *New Indian Express*, du dimanche 26 octobre 2003, www.jaia-bharati.org

¹²⁴⁷ *La définition actuelle des pays celtiques actuels ne peut se baser sérieusement que sur un seul critère: la langue*, écrit Jacques Le Touze.

¹²⁴⁸ *L'océan Indien et les littératures de langue française, Pays réels, pays rêvés, pays révélés*, actes du séminaire de la faculté des sciences sociales et humaines, Université de Maurice, 7 – 11 juillet 1997, édité par Karthala, Paris, 2001, in la communication de Michel Beniamino, « *Camille de Beauville et l'indianocéanisme* ».

¹²⁴⁹ François-René de Chateaubriand, dans *Le Génie du christianisme*, 1802. www.alalettre.com

la mer du Sud ; mais les mœurs de leurs habitans, et encore plus des Européens qui y abordent, en gâtent fouvent le paysage. J'ai désiré réunir à la beauté de la nature, entre les tropiques, la beauté morale d'une petite société (...). Il ne m'a point fallu imaginer de roman pour peindre des familles heureuses. Je puis affirmer que celles dont je vais parler ont vraiment existé, et que leur histoire est vraie dans leurs principaux évènements. Ils m'ont été certifié par plusieurs habitans que j'ai connu à l'île de France¹²⁵⁰ ». Certes, l'île de France montre d'abord l'image d'une société esclavagiste, et l'auteur du célèbre roman ne manque pas de le dire dans ses notes de voyages, mais elle renferme aussi des choix de vie de la part de certaines familles blanches, qui n'ont rien à voir avec l'économie de plantation et l'exploitation outrancière et « sauvage » des esclaves. « Chaque jour était pour ces familles un jour de bonheur et de paix. Ni l'envie ni l'ambition ne les tourmentaient. Elles ne désiraient point au-dehors une vaine réputation que donne l'intrigue, et qu'ôte la calomnie; il leur suffisait d'être à elles-mêmes leurs témoins et leurs juges¹²⁵¹ ». Rappelons ce que dit le docteur Bucquet des gens du Maine à la même époque : « L'habitant n'est pas actif mais il est laborieux ; il est probe, modéré et patient : il vit content de son sort sans rien envier aux autres¹²⁵² ». Des immigrants français décrits par Bernardin ont donc en gros la même mentalité que les Lavallois de Denis Bucquet. Cette mentalité est typique de l'ouest de la France, là où les traditions de la civilisation celtique ont été les mieux conservées.

Tous les hommes d'une même couleur de peau ne peuvent pas porter le fardeau des horreurs commises par certains, alors qu'ils ne sont pas de même civilisation qu'eux. Il serait injuste d'accuser globalement tous les colons blancs d'avoir été d'horribles esclavagistes, comme il serait aussi injuste de n'offrir, pour les esclaves noirs, que la vision du révolté marron, prêt à massacrer tous les Blancs, ou celle du « bon Nègre », insouciant et soumis comme un animal domestique, incapable de la moindre résistance. D'ailleurs, la couleur de la peau ne permet pas toujours de distinguer l'esclave du maître, surtout à Bourbon, comme le souligne Hubert Gerbeau. Des affranchis possèdent des esclaves, et certains esclaves créoles ont la peau très claire, de sorte qu'« il y a des Noirs blancs et des Blancs qui sont noirs, ceci attesté par le témoignage des voyageurs comme Bory de Saint Vincent, Yvan etc, mais aussi confirmé par les archives notariales qui elles sont des témoignages beaucoup plus

¹²⁵⁰ Jacques-Bernardin-Henry de Saint Pierre, *Paul et Virginie*, J. P. Roux et Compagnie, Imprimeurs-Libraires, associés, Maestricht, 1792, p 1, books.google.com

¹²⁵¹ *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint Pierre, *Résumé du roman*, site littéraire aLalettre, www.alalettre.com

¹²⁵² *Op cit.* note de bas de page 295.

*sérieux*¹²⁵³ ». Les positions tranchées, à la limite du racisme, désignant tous les Blancs comme descendants d'esclavagistes, que l'on rencontre plus souvent aux Amériques, se partagent peu dans l'océan Indien. Ainsi, les chercheurs en histoire des Antilles sont parfois étonnés de voir un historien réunionnais ou mauricien faire l'apologie d'un gouverneur français, donc blanc, aux Mascareignes. Nous l'avons constaté lors d'un séminaire à l'université de La Réunion le 5 novembre 2007¹²⁵⁴. Le professeur mauricien Marc Serge Rivière, de l'université irlandaise de Limeric, y intervenait sur « *Mahé de Labourdonnais : la vision du vrai fondateur des colonies de l'Isle de France et de Bourbon, selon ses Mémoires de 1740-1742* ». Exposé précédé de celui d'un autre historien mauricien, Bruno Cuniah, également sur les Mémoires de Labourdonnais, qui nous avait cependant un peu frustré, du fait que Marc Rivière louait le gouverneur en omettant de dire que c'était quand même celui-là qui avait le plus développé la traite négrière vers les Mascareignes et lancé une véritable « guerre » aux Noirs marrons. Nous ne nous attendions pas à ce que la question que nous lui avons posée sur ce sujet, et à laquelle il avait répondu avec courtoisie, suscite une réaction très agressive de la part d'une auditrice sud-américaine qui, en écho à ce que nous venions de dire, s'étonnait que quelqu'un originaire des anciennes îles-colonies de pays européens, ici l'île Maurice, fasse l'apologie de la colonisation française. L'accusation était bien sûr excessive. Nous ne l'approuvions pas. Mais elle démontre la distance qui sépare la mentalité indocéanique de la mentalité antillo-américaine. Cela est du, nous le pensons, à la part celtique prégnante que les Créoles des petites îles du sud-ouest de l'océan Indien possèdent dans leur héritage culturel et politique. Comment les Mauriciens pourraient-ils maudire Mahé de Labourdonnais ? Il a véritablement lancé le développement de l'île. Rappelons rapidement les débuts de son peuplement définitif. L'île a été abandonnée par les Hollandais en 1710. En 1715, le Breton Dufresne d'Arzel en prend possession pour le roi de France, et la baptise Ile de France. C'est lui aussi qui importe les premiers plants de café à l'île Bourbon. En 1721, un autre Breton Garnier du Fougeray prend de nouveau possession de l'île de France au nom de la compagnie des Indes, et Julien Durongouet le Toullec, encore un Breton, en devient le premier gouverneur, venu de l'île Bourbon avec une douzaine de colons, un aumonier et un chirurgien. En 1722, un convoi en provenance de Saint Malo amène des colons de France, dont Joseph Dupleix. D'autres colons et des esclaves sont envoyés de l'île Bourbon. En 1725, l'île compte 200 habitants. « *Au port*

¹²⁵³ Hubert Gerbeau, *L'esclavage et son ombre. L'île Bourbon au XIXe et XXe siècles*, enregistrement audio de sa soutenance de thèse de doctorat d'Etat à l'université d'Aix-Marseille le 19 mai 2005, publié dans les dossiers de l'ARCC, vol. 26, CD1, piste 2.

¹²⁵⁴ Colloque international intitulé *Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien XVIII° -XIX° siècles*, du 2 au 5 novembre 2007, à l'université de La Réunion, faculté des Lettres et des Sciences humaines, organisé par l'université de La Réunion et l'université de Paris - Sorbonne

Louis, les installations sont précaires et les colons, démunis de tout, vivent dans une quasi misère. (A partir de) 1735, Mahé de Labourdonnais (...) va réussir à transformer une amorce de colonisation en une société structurée, organisée et prospère¹²⁵⁵ ». On comprend mieux pourquoi Marc Serge Rivière, Mauricien blanc qui enseigne dans une université irlandaise, a une telle admiration pour Mahé de Labourdonnais et pour les Celtes en général, surtout les Bretons. Ce sont eux qui ont véritablement fondé la société mauricienne, y apportant dès le début une part celtique primordiale dans les mentalités.

Peut-on juger de cette part celtique d'après le nombre d'immigrants qui l'auraient apportée durant le premier siècle de colonisation? Cela démontrerait-il leur part effective dans l'interculturalité? Des renseignements existent concernant le peuplement de l'île Bourbon par exemple, avec les origines des immigrants européens. Sont-ils exacts, voire complets¹²⁵⁶, et surtout prouvent-ils quelque chose? Suffit-il de la quantité, de l'omniprésence d'une communauté, pour démontrer l'influence qu'elle peut avoir sur la naissance d'une interculturalité? Si c'était le cas, les Créoles de la Réunion auraient parlé une langue créole à base lexicale et grammaticale madécasse puisque les Malgaches sont de loin les plus nombreux à peupler l'île Bourbon au XVIIIe siècle. Malheureusement, la plupart sont esclaves, ce qui ne leur donne aucun droit à la « parole interracial ». Ils n'ont qu'une possibilité dans ce domaine, celle d'essayer de comprendre le Blanc dans son propre langage et de répéter des mots qui leur sont totalement étrangers. Entre eux, que peuvent-ils parler, à part leur langue malgache? Et avec les autres esclaves, non malgaches, comment communiquent-ils si ce n'est en utilisant des mots du Blanc? L'interculturalité de langage ainsi formée ne fait d'ailleurs que reproduire celle existant depuis de nombreuses années. Les échanges franco-malgaches se font dès 1642, à la création du comptoir du fort Dauphin, alors que les premiers esclaves arrivés par la traite à Bourbon ne peuvent être attestés avant le tout début du XVIIIe siècle, soit soixante ans plus tard. Pour certains historiens, l'esclavage aurait cependant commencé dans l'île bien avant. « *En 1674, le gouverneur Jacob Blanquet de La Haye, représentant la Compagnie des Indes Orientales à laquelle appartient Bourbon, interdit par ordonnance les mariages mixtes: les historiens y voient un des premiers signes de la constitution d'une société esclavagiste. Dès 1689, l'île compte 113 esclaves sur 212*

¹²⁵⁵ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 50.

¹²⁵⁶ En 2003, notre fils défunt Damien Aupiais s'était servi du *dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon de 1665 à 1810*, pour tenter de comptabiliser les immigrants originaires de Bretagne. Des personnes autorisées affirment aujourd'hui que ce dictionnaire de Camille Riquebourg est incomplet. Le chiffre de 2500 immigrants européens répertoriés par Damien nous paraît en effet un peu faible.

*habitants! En 1714, ils sont 534 sur 623 habitants*¹²⁵⁷ ». Ces chiffres, émanant pourtant d'une association de professeurs d'histoire, paraissent erronés. Un recensement de 1686, donc antérieur à 1689, indique 269 habitants. Le Père Barassin en compte même 291, ce qui dénonce complètement le chiffre de 212 trois ans après. Ou alors, il y aurait eu un exode ou une épidémie qui aurait fait disparaître cinquante voire quatre vingt habitants en trois ans. Aucune source historique n'en parle ! De même, les historiens s'entendent pour dire que l'île dépasse le millier d'habitants dès 1710, ce qui contredit totalement le chiffre de 623 habitants en 1714. Faut-il entendre par habitants les seuls colons ? Quand au comptage des esclaves, nous ne voyons absolument pas comment un tel chiffre de 115 esclaves en 1689 a pu être déterminé. Déjà, quelle preuve aurait-on que tous les couples Noirs-Noirs et les célibataires noirs, soit 85 selon le recensement de 1686 ou 83 selon Barassin, sont esclaves ? Maintenant, il faut aussi voir ce qu'on appelle « esclavage ». Est-ce que deux ou trois domestiques de couleur au service d'un Blanc marié à une femme de couleur, qui n'a pas d'argent pour les payer et ne fait que les nourrir sommairement, peuvent être considérés comme esclaves ? En relisant rapidement le livre de Jules Bénard et Bernard Monge « *Les cinq cents premiers Réunionnais, dictionnaire du peuplement 1663-1713* ¹²⁵⁸ », reprenant pour l'essentiel le mémoire du gouverneur Desforges Boucher de 1713, on constate que les cas les plus flagrants de maltraitance des Noirs, offrant véritablement l'image de l'esclavage, ne se situent pour la plupart qu'à partir de la fin du XVIIe siècle. Vers 1696, Gabrielle Bellon martyrise ses Noirs. « *D'une cruauté pire que celle des barbares à l'égard de ses Noirs, elle en a fait mourir deux ou trois sous les coups ou par la faim* ¹²⁵⁹ ». Jacques Maillot, vers 1690, « *adonné à une perpétuelle ivrognerie (...) paralysé la plupart du temps* » n'a plus de contrôle sur ses Noirs qui sont devenus maraudeurs et voleurs. « *L'un de ses deux Noirs a la charge de bourreau pour se sauver de la corde après avoir eu le tendon d'Achille coupé et l'autre a eu le fouet et la fleur de lys pour marronnage et vol de bestiaux* ¹²⁶⁰ ». En l'occurrence, ce n'est pas Maillot qui se comporte en esclavagiste mais bien le gouverneur (sans doute Vauboulon) ayant usé de punitions si symboliques de ce régime ignoble: jarret coupé, marquage au fer rouge. A côté de cela, les faits d'humanité prédominent. « *Carré Jacques dit Talhoët, originaire d'Hennebont en Bretagne (...) troisième mari de Françoise Chatelain qu'il épouse en 1686 (...) possède*

¹²⁵⁷ *L'esclavage à Bourbon*, article de l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie de La Réunion (APHG reconstitué en 1997), publié dans la rubrique *esclavage* du site aphgreunion.free.fr

¹²⁵⁸ Jules Bénard et Bernard Monge, *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais, Dictionnaire du peuplement 1663-1713*, Azalées éditions, Sainte Marie de La Réunion, 1994.

¹²⁵⁹ *Ibid.* p 79.

¹²⁶⁰ *Ibid.* p 150.

*deux esclaves dont un marié, avec un enfant et une vieille Négresse des Indes*¹²⁶¹». Le terme esclave utilisé par Boucher apparaît ici excessif. Vers 1709, « *Droman (ou Dromer) Patrick, mauvais ménager, incapable des soins d'une maison (...) laisse vivre ses six Noirs et quatre Négresse qu'il a dans un perpétuel libertinage sans aucune attention à leur réformer des mœurs car il faudrait pour cela qu'il commença par se réformer lui-même*¹²⁶² ». Une telle liberté sexuelle des serviteurs n'est quand même pas l'image de l'esclavage. Jacques Léger vers 1700 trompe sa femme avec « *ses Négresses qu'il préfère beaucoup à elle, avec lesquelles il trouve plus d'agrément qu'avec sa femme, sans se soucier qu'elle en ait une pleine et entière connaissance*¹²⁶³ ». Si Léger est un triste débauché, on n'a pas là non plus une image de l'esclavagiste. En « *1716, Jacques Vel, esclave de Jean Fontaine, était accusé d'avoir enlevé la nommée Jeanne Lépinay, femme de Pierre Lebon (et d'avoir) eu commerce charnel avec elle* ». Celle-ci est accusée du « *scandale qu'elle a porté au public de s'être fait enlever de sa propre volonté*¹²⁶⁴ ». L'amant noir est martyrisé (les cinq doigts du pied gauche coupés), son amante seulement disgraciée (demande de pardon à Dieu et au roi, tête nue en place publique et exposition d'une heure sur le cheval de bois). Mais cet amour interracial montre bien que Jeanne Lépinay n'a pas la mentalité d'une esclavagiste. Le gouverneur De Chaillenest, qui ordonne l'amputation du Noir, l'a bel et bien, et à quel point !

L'interculturalité franco-malgache et à un degré moindre franco-indienne existe bien dès le début du peuplement par le fait même que les races cohabitent étroitement, avec leurs histoires d'amour, de passion et de haine, de faits divers et de violence, comme on peut en trouver dans n'importe quelle société endogame. « *Les échanges culturels consentis – n'est-ce pas là une définition plus simplifiée de l'interculturalité ? – ont fortement participé à la construction des sociétés des îles situées dans le sud-ouest de l'océan Indien*¹²⁶⁵ », écrit Sudel Fuma. C'est dans cette société de l'île Bourbon, au cœur de foyers misérables et d'embryons d'exploitations agricoles, que naît la plus formidable créolité qui sera mère de toutes les autres vécues dans ces petites îles aujourd'hui créoles. Cette période, de 1663 à 1715, appelée communément « *le cycle des vivres* », doit être augmentée de quatre années cruciales, jusqu'en 1719, date où la nouvelle grande compagnie des Indes du banquier-ministre Law

¹²⁶¹ *Ibid.* p 90.

¹²⁶² *Ibid.* p 105.

¹²⁶³ *Ibid.* p 111.

¹²⁶⁴ *Ibid.* p 144.

¹²⁶⁵ Sudel Fuma, *Interculturalité et peuplement des îles du sud-ouest de l'océan Indien*, article de 7 pages dans le site Historun de l'université de La Réunion, et publié en 2002 dans le numéro 32-33 *La France et les Outre-Mers : l'enjeu culturel*, de la revue Hermès du CNRS, sous le titre *Peuplement et cultures dans le sud-ouest de l'océan Indien*, p 264. documents.irevues.inist.fr

reprend officiellement possession du monopole commercial et administratif de toutes les colonies françaises, alors que les Malouins avaient sauvé et relancé de façon remarquable le commerce avec l'Inde de la compagnie de Colbert, moribonde dix ans plus tôt, mais en grande difficulté financière dès 1684. « *La faillite de la Banque Law (dont le siège était rue Quincampoix) entraîne la Compagnie des Indes dans la banqueroute. Celle-ci survit toutefois à la liquidation du système de Law*¹²⁶⁶ ». Et survivra avec elle l'officialisation de la traite qui est inscrite dans ses statuts. Faisons ici une courte parenthèse sur les chiffres de l'esclavage à Bourbon. Il n'est surtout pas dans notre intention de minimiser le fait comme cela a pu se faire, même dans un passé récent. « *Entre le recensement de 1713, où l'on dénombre un bon millier d'habitants dont presque la moitié d'esclaves et celui de 1732, la population a été multipliée presque par 10. Plus de 8 000 habitants, dont 6 000 esclaves noirs. Trente ans plus tard en 1764, le chiffre est multiplié par trois. 25 000 habitants (...) Et en 1789, on compte à Bourbon 61 300 habitants (10 000 blancs, 1200 affranchis et 50 000 esclaves) (...) En 1818, on compte 16 400 blancs, 3 496 affranchis et 70 000 esclaves*¹²⁶⁷ ». Le 20 décembre 1848 marque l'abolition définitive à La Réunion du système de l'esclavage, par la libération immédiate des 60.000 esclaves non encore affranchis. La majorité de ceux-ci sont des Créoles, donc nés dans l'île. Les autres sont pour la plupart originaires d'Afrique.

Au début de l'aventure coloniale française dans l'océan Indien au XVIIIe siècle, les statuts de la première compagnie des Indes orientales stipulent bien « *qu'il est expressément défendu de vendre aucuns habitans originaires du pays comme esclaves, ni d'en faire trafic sous peine de la vie. Et il est enjoint à tous les Français qui les loueront à leur service de les traiter humainement sans les molester, ni les outrager, à peine de punitions corporelles, s'ils y échet*¹²⁶⁸ ». Les premiers faits de traite se font sans doute sous le gouvernement La Cour de la Saulaie au tout début du XVIIIe siècle. Son successeur Villers écrit en 1702 : « *Les habitants me présentèrent une requête par laquelle ils me représentèrent le besoin où ils étaient de noirs pour la culture de leurs terres, la Compagnie ne leur ayant point envoyé depuis qu'ils habitaient l'île*¹²⁶⁹ ». Le gouverneur autorise la vente d'une quinzaine d'esclaves présentés par deux navires anglais. La fin de sa phrase signifie-t-elle qu'il n'y a pas eu jusque là d'importation de travailleurs malgaches ? On remarquera que les Bourbonnais réclament de

¹²⁶⁶ John Law, (1671-1729), *Compagnie des Indes*, article du site *Scriptophilie*, de 2009, www.scripophilie.com

¹²⁶⁷ Journal de l'île de La Réunion du 1^{er} Janvier 2005, dans la rubrique *Histoire*, article intitulé *L'esclavage à Bourbon*, sources ADR.

¹²⁶⁸ Article XII des statuts, noté par Dernis et surtout Barassin, et cité par Jean M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, éditions de l'ORSTOM, Paris 1974, p 28. www.livrespourtous.com

¹²⁶⁹ Jean Marie Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, ORSTOM 1974, p 32 et 33.

la main d'œuvre qu'ils n'appellent pas « esclaves » mais simplement « Noirs », affirmant ne pas en avoir reçu depuis qu'ils sont installés dans l'île. Mentent-ils par omission, en ne parlant pas des possibles esclaves clandestins introduits par quelques pirates ? Pourquoi auraient-ils honte de parler de l'esclavage s'il le pratique, et alors que le gouverneur est prêt à l'encourager ? Ne serait-ce pas tout simplement qu'ils ne considèrent pas cette main d'œuvre si nécessaire comme esclave, habitués qu'ils sont à vivre avec les Noirs, beaucoup ayant épousé des Malgaches ou des Indiennes, donc étant pères d'enfants de couleur ? Pour voir l'autre comme un esclave, il faut dans sa tête l'inférioriser, le réduire à l'image qu'on se fait d'un animal domestique. Comment un Blanc vivant avec une Noire pourrait-il inférioriser à ce point sa compagne et ses propres enfants ? Comment pourrait-il assimiler à une bête, le domestique de même race et surtout de même ethnie que les membres de sa propre famille ? C'est une question de psychologie à laquelle les tenants de la thèse de l'esclavage précoce à Bourbon devraient réfléchir. Par contre, le gouverneur Villers prend bien une mesure complètement illégale en autorisant cette vente qui reste interdite par les statuts de la compagnie. « *La population de Bourbon l'a regretté car il a gouverné avec intelligence ; il s'est dévoué aux intérêts des colons et ne les a pas mécontents. La phrase sort de la bouche de Prosper Eve* ¹²⁷⁰ », précise le journaliste du JIR, qui ne tient pas à ce que ce jugement soit porté à son compte. Villers est bien le premier gouverneur à légitimer la traite à Bourbon, alors que le commerce d'esclaves est prohibée par les statuts de la première compagnie. Il va d'ailleurs s'enrichir de cette activité en prélevant 10% sur le prix de vente.

Le code noir n'est appliqué aux Mascareignes qu'à partir de 1723 par la compagnie de Law. Cela signifie-t-il que l'esclavage y est moins dur qu'ailleurs, ou plutôt que les nouveaux colons sont plus exigeants ? Car ce code est fait, dit-on, pour limiter les peines à ce que la loi autorise, et rappeler aux propriétaires l'obligation de nourrir et de loger leurs travailleurs. Dans les faits, les colons mais surtout les gouverneurs s'en servent d'abord pour faire appliquer les sanctions prévues : fouet, marquage au fer rouge en cas de rébellion ou de marronnage, amputation voire peine de mort en cas de récidive. Les archives de La Réunion possèdent plus de quatre cents procès d'esclaves, le plus souvent pour vol aggravé et récidive de marronnage long. Il semble cependant que les colons réunionnais sont plus laxistes que ceux des Antilles, et que la sévérité ne se renforce qu'au fur et mesure que s'installe le système des grandes plantations. Le XVIIIe siècle est le siècle du café Bourbon qui, s'il a la

¹²⁷⁰ Article du Journal de l'île de La Réunion du 1^{er} janvier 2005, dans la rubrique *Histoire*, intitulé *Jean Baptiste de Villers, ancien gouverneur de Bourbon*, www.clicanoo.re

réputation d'être le meilleur du monde, n'intéresse économiquement que quelques centaines de planteurs à partir du deuxième quart du siècle. Malgré l'obligation de planter le café, beaucoup des descendants des premiers colons ne s'y intéressent guère, continuant à vivre modestement avec quelques Noirs souvent désœuvrés, plus intéressés par la chasse et la pêche que par l'économie de production. « *A partir de 1718, après les aventuriers, l'île accueille une nouvelle couche de population, cadets de familles bourgeoises ou nobles, officiers, ingénieurs, ouvriers et homme de troupe*¹²⁷¹ ». Le signe extérieur de richesse devient alors la quantité d'esclaves que l'on possède, en rapport évidemment avec la quantité de pieds de café qu'on a plantés. Il apparaît évident que l'augmentation massive du nombre d'esclaves dans l'île (de 1718 à 1732, on passe de 600 à 6000 esclaves) correspond à la légalisation de la traite et de l'esclavage par la nouvelle compagnie de Law. Une communauté particulière naîtra bien avant la fin du XVIIIe siècle, celle dite des Petits Blancs, qui, refusant de s'intégrer dans une société de « course à la fortune », cantonnés sur des lambeaux de terre exigus à cause des partages excessifs, craignant de se retrouver obligés de servir de main d'œuvre bon marché dans les plantations de café aux côtés des esclaves de plus en plus maltraités, s'isolent dans les hauts de l'île, y vivant d'expédients dans la plus grande misère.

Mais revenons à l'esclavage, en rappelant des dates et des chiffres, car ce qui permet avant tout d'identifier un fait en histoire des mentalités c'est son importance numérique et son influence durable. Jean-Marie Filliot distingue deux périodes dans l'histoire de l'esclavage aux Mascareignes sous l'Ancien Régime : des premiers peuplements à 1767, et de 1767 à 1810, cette dernière date correspondant à la prise de possession des îles par les Anglais. A partir de 1810, on peut considérer qu'on a véritablement changé d'époque, les bases de la créolité étant établies solidement puisque, même après leur changement de nationalité et leur séparation administrative en 1815 - Maurice et Rodrigues restant anglaises et Bourbon redevenant française - les populations des Mascareignes demeureront foncièrement de même culture créole. « *1767 est la date charnière car existent à partir de là des renseignements statistiques suivis qui servent de support*¹²⁷² ». C'est également la fin du monopole de la compagnie des Indes qui était jusque là la seule à tenir une comptabilité et des rapports de son activité. Une grande partie de ses archives ayant brûlé, les informations ne peuvent être que partielles. « *Les Archives proprement dites des Compagnies successives, dont l'ensemble constitue la Compagnie française des Indes, ont presque totalement disparu ; nous ne*

¹²⁷¹ Jean Marie Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, ORSTOM, 1974, p 55.

¹²⁷² Jean M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, ORSTOM, 1974, p 44.

possédons plus en effet que celles de la Compagnie de Calonne (aux Archives Nationales). Cette perte est infiniment regrettable, car cette collection eût été pour notre histoire coloniale d'une inestimable valeur. Après cette première source, la plus importante devait être la correspondance échangée par leur administration avec le Contrôleur Général dont elles dépendirent toujours directement et intimement ; mais celle-ci n'existe pas non plus ; car elle fut détruite dans l'incendie du ministère des Finances en mai 1871. Il ne nous reste ainsi que trois sources de quelque importance : le fonds des Archives Coloniales au ministère des Colonies, le fonds des Archives Nationales à l'hôtel Soubise ; le fonds de l'Arsenal de Lorient. Ces trois sources sont de valeur différente : la première est complète, les deux dernières ne se composent que de débris¹²⁷³ ». Que disent cependant les chiffres de l'esclavage aux Mascareignes ? Qu'environ 50.000 esclaves y auraient vécu sur la première période d'environ 60 ans jusqu'en 1767, et 110.000 sur la seconde de 43 ans de 1767 à 1810. Jusqu'en 1715, on ne peut estimer le nombre total d'esclaves ayant vécu à l'île Bourbon à plus de 1000, et encore en émettant une réserve quant à la qualification d'esclave pour le début de la période. Or c'est à ce moment-là, quand les hiérarchies sociales bien établies n'existent pas encore dans l'île (nombreux couples interraciaux, administration inorganisée, dénuement général, gouverneurs peu assurés de leur pouvoir) que naissent les prémisses d'une créolité spécifique. On peut aisément imaginer que le souvenir de ces débuts « fabuleux » du peuplement restent ancrés profondément dans la mémoire collective, et que les formes d'interculturalité qui y sont nées (langage commun, syncrétisme des croyances, partages des coutumes, organisation de la vie domestique) vont désormais être entretenues avec un soin jaloux par les descendants des premiers habitants. Ils le restent toujours aujourd'hui. On notera la ferveur avec laquelle les Créoles réunionnais partagent chaque jour leur langue créole, leurs traditions familiales, leurs contes et légendes, leurs toponymes locaux, leur folklore etc. Nous sommes là dans le domaine du sacré, cette partie de l'homme qui le distingue de l'animal et que l'on appelle d'un mot aujourd'hui galvaudé, la culture. L'esclavage, quant à lui, n'est pas une culture. C'est une condition déshonorante dont le descendant d'esclave ne peut retirer de fierté. Cependant, son souvenir participe de façon majeure à la spécificité culturelle des îles qui fait toute leur richesse immatérielle:

¹²⁷³ Cette affirmation est de Pierre Bonnassieux, l'historien des grandes compagnies de commerce, décédé en 1895, citation retrouvée dans *Full text of « La compagnie française des Indes... »*, www.archive.org/stream, extraite probablement de P. Bonnassieux, *Les grandes compagnies de commerce. Etude pour servir à l'histoire de la colonisation. Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques*, Paris, Plon, 1892. Nous ne prétendons pas que d'autres sources n'existent pas sur la compagnie des Indes comme le fond C° aux Archives de La Réunion, où nous avons pu constater qu'elles restent modestes et difficiles d'accès (micro-film)... et qu'elles contiennent peu de témoignages sur la mentalité des colons et des esclaves au XVIIIe siècle.

l'interculturalité interracial malgré la violence des hommes. « *Mais l'esclave, direz-vous, se réfère-il aussi à cette culture créole originelle du début du peuplement ?* ». Nous répondons : « *à quoi d'autre pourrait-il se référer ?* ». Coupé de ses racines, le plus souvent séparé de ses compatriotes (sur les propriétés les regroupements ethniques sont évités afin qu'il n'y ait pas collusion, fuite collective ou révolte), le nouvel esclave perd ses repères communautaires et acquièrent ceux des travailleurs de « l'habitation » déjà sur place. Déculturé, rabaissé socialement, il accroche son imaginaire (un homme, même asservi, continue de penser, donc de rêver) à celui de ses frères de sueur et de sang. Ses descendants, dits « créoles » parce que nés dans l'île, n'ont plus que deux possibilités d'imaginer la liberté : l'espoir « réel » - la fuite dans les hauts de l'île avec tous les risques qu'elle comporte (faim, froid et dure sanction en cas de retour à l'habitation) - et l'espoir virtuel - celui de connaître un jour l'émancipation, comme lorsque Blancs et Noirs cohabitaient sans préjugés de race, quand cette « maudite » société de plantation n'existait pas encore. Ce rêve de liberté de l'esclave paraît impossible, anachronique ? Veut-on dire que les Noirs sont suffisamment stupides pour ne pas avoir transmis de génération en génération le souvenir de la liberté, celui des premiers temps du peuplement ? Ainsi, l'esclave que l'on dit « créole », sans accorder à ce qualificatif la moindre connotation culturelle puisqu'il n'est qu'un bien meuble (accorde-t-on aux animaux de traits la moindre parcelle de réflexion culturelle ?), peut devenir, dans sa tête, Créole. C'est ce que n'imagineront jamais la plupart des grands propriétaires de l'époque, producteurs de café ou de sucre, et ce que refuseront d'admettre beaucoup de leurs descendants au siècle suivant, en ne continuant de voir comme créole, au sens culturel du terme, que leur propre communauté blanche ! Aux XIXe et XXe siècles, la véritable créolité indocéanique ne peut être qu'à l'image de ce qu'elle était à l'origine du peuplement : multiraciale, métissée, pauvre, libre voire libertaire, mais surtout égalitaire. Le slogan « *nou lé pa plus nou lé pa moïn* », invoqué par le PCR (parti communiste réunionnais) dans les années 1990, n'est que le reflet de la revendication générale des Créoles depuis des dizaines de générations¹²⁷⁴. L'égalité sans distinction de race ou de classe, contestant fermement la répartition ethnique du travail dans la société coloniale (Blancs riches dans les bureaux, Noirs et Blancs pauvres aux champs), cette idée de l'égalité dont Jules Michelet proclame que c'est une gloire pour les Celtes de l'avoir portée depuis des siècles en occident, est bien l'image fondamentale que la majorité de la

¹²⁷⁴ Le premier CD du groupe Renésens s'intitule « *nou lé pa plus nou lé pa moïn* » en référence à son maloya du même nom, chanson qui raconte l'histoire du peuple de La Réunion et du long chemin vers l'égalité pour tous.



Le passage des esclaves et les canons de défense du fort Jésus à Mombasa (D.A. 2009)



population réunionnaise se fait de sa créolité. Celle-ci ne peut être la vision que veut en donner Georges Athénas, alias Marius Leblond qui prétend en 1946 que « *dans les îles soeurs ou le paradis retrouvé. Le nombre de blondes enchante comme une preuve superflue de la qualité bien européenne de la race et de la prédominance celtique. D'instinct, on cherche à distinguer quelles sont celles qui sont de souche bretonne (...)*¹²⁷⁵ ». Il y a là une récupération raciste du celtisme et de la bretonnité. Sans doute Leblond est-il influencé par les thèses des Nazis et de quelques nationalistes bretons imprudents sous l'occupation¹²⁷⁶ ? L'authenticité créole ne se calque pas sur cette fausse icône de pureté blanche et de blondeur¹²⁷⁷. Son fond historique repose d'abord sur le métissage des premiers habitants de l'île, métissage physique et culturel qui ne s'est jamais vraiment arrêté, même lorsque les esclavagistes se sont imposés sur la côte. La communauté qui, dès le XVIIIe siècle, entretient cette image d'interculturalité, en réaction bien souvent au préjugé de couleur des grands propriétaires du littoral, et la conservera longtemps, c'est celle des Petits Blancs des hauts¹²⁷⁸. Observons maintenant cette communauté particulière, sa composition et les conditions de sa formation. Elle a contribué de façon essentielle à la spécificité des mentalités créoles indocéaniques, les différenciant radicalement de celles des Antilles.

4 - Le « cas particulier » de l'île Bourbon: les « Petits Blancs » des hauts

On a tort de penser que les Créoles pauvres des hauts, qu'on a coutume d'appeler les « Petits Blancs », ne sont apparus qu'à partir du milieu du XIXe siècle. Le terme « Petit Blanc » figure dans un rapport de 1838. La date prouve au moins que cette communauté particulière, presque spécifique à La Réunion alors île Bourbon, existait bien antérieurement à

¹²⁷⁵ Marius Leblond, *Les îles sœurs ou le paradis retrouvé*, dans l'article de Jean-Claude Carpanin Marimoutou, *Ecrire métis*, in *Métissages tome 1 : Littératures-histoire*, ouvrage collectif, cahiers CRLH-CIRAOI 1991, L'Harmattan, Paris, 1992, p 248.

¹²⁷⁶ Au début de l'occupation allemande, les responsables du PNB (parti national breton) voient dans la défaite de la France l'occasion de négocier avec l'envahisseur l'autonomie de la Bretagne. Hitler feint de s'intéresser à leurs revendications mais s'entend finalement avec le régime de Vichy pour une partition de la province. En 1941, la Loire Atlantique est détachée de la Bretagne. Des militants du PNB sont enrôlés dans la Veirmarch et se retrouvent en première ligne sur le front russe. Quelques dizaines rejoignent les mouvements de la résistance. Beaucoup s'exilent en Irlande et dans la banlieue parisienne à la libération. Le mouvement est dissous en 1944.

¹²⁷⁷ Les Celtes ne sont pas des Germains. Leblond en est encore à l'image erronée du Gaulois blond donné par les manuels d'histoire de France du début du XXe siècle.

¹²⁷⁸ Notre intention n'est pas d'exclure les autres communautés ethniques du droit à la créolité. Mais il faut bien reconnaître que l'image traditionnelle du « Créole », que se font en général les Réunionnais, est celle de l'habitant des Hauts, en particulier le cirque de Salazie qui fut un des premiers où s'installèrent durablement des Petits Blancs. Bien entendu, le cirque a d'abord été occupé par quelques Noirs marrons qui y firent certainement souche. Pour les Blancs comme pour les Noirs et les Métis de La Réunion, les hauts sont synonymes de liberté, de tradition, de résistance identitaire, de créolité. Ce qui n'a rien à voir avec le créolisme édulcoré d'une certaine grande bourgeoisie urbaine du début du XXe siècle, sans doute nostalgique du temps béni des colonies...

l'abolition de l'esclavage en 1848. La thèse selon laquelle les « Petits Blancs » ne seraient que des colons ruinés par l'abolition de l'esclavage qui les a privés de main d'œuvre, ne tient pas. Que certains propriétaires moins fortunés aient revendu leur dernier lopin de terre du littoral pour aller s'établir dans les hauts à partir de cette date, est indéniable, mais ils n'ont fait que rejoindre ceux qui s'y trouvaient déjà et depuis fort longtemps, puisqu'au recensement de 1779, on estime que deux tiers d'entre eux se trouvent dans les hauts du Nord et de l'Est de l'île. Juste avant 1848, les pauvres dits « Blancs » représentent plus de 60% de la population libre. « Cette appellation de Petit Blanc n'a qu'un lointain rapport avec la couleur de la peau, nous dit Gervais Lebreton en 1998, lors d'une conférence pour le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion. *Les Petits Blancs sont pauvres par rapport aux Grands Blancs qui sont riches*¹²⁷⁹ ». On peut ajouter qu'ils se distinguent surtout par leur ascendance bourbonnaise ancienne, ce qui n'est pas le cas des nouveaux riches venus s'établir dans la colonie à partir de la fin du XVIII^e siècle, la plupart pour y produire du café mais surtout du sucre au siècle suivant. Les noms de ces petits Créoles en témoignent : Hoareau, Payet, Fontaine, Maillot, Robert, Rivière, Turpin, Sautron, Techer, Boyer, etc, noms les plus portés aujourd'hui à La Réunion. Ce sont là les héritiers des premiers aventuriers européens qui ont fondé le peuple de cette île. Mais ils ont surtout dans leur sang, dans leur culture, dans leur état d'esprit, l'héritage de leurs ancêtres malgaches, bretons, français, indo-portugais... La distinction entre Bretons et Français n'a rien de politique. Elle reprend simplement celle faite par Damien Aupiais en 2003 dans « *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810* », dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises et qui détermine, à partir du dictionnaire généalogique de Camille Riquebourg, que la Bretagne offre à la future île de La Réunion près du tiers des immigrants européens. En y ajoutant ceux des provinces limitrophes (Normandie, Maine, Anjou, Poitou), on atteint la moitié des colons d'origine française à l'île Bourbon sous l'ancien Régime. Riquebourg répertorie 2290 immigrants à l'île Bourbon entre 1665 et 1810. Ce chiffre, qui ne tient pas compte évidemment des immigrants de couleur arrivés par la traite négrière - un chiffre plus de dix fois supérieur - paraît cependant un peu faible. Mais il est suffisant pour permettre une estimation correcte de la part offerte par la région européenne qui nous intéresse, à savoir l'ouest de la France, dans le peuplement de l'île aux XVII^e et XVIII^e siècles. Sur ces 2290 immigrants, on connaît l'origine géographique de 2100 individus, soit 92%. Sur ces 2100 personnes, 1757, soit 83%,

¹²⁷⁹ Conférences données en décembre 1998 par Gervais Lebreton, Blaise Ivanohé et Dominique Aupiais, à l'initiative de la direction culturelle du Conseil Général de La Réunion, et intitulée « *Vers un destin commun* ». Pour dire cela, Lebreton s'appuie selon lui sur les écrits de P. P. U. Thomas dans son « *Essai de statistiques de l'île Bourbon* » datant de 1828 et paru chez Bachelier libraire à Paris, 408 p.

sont nés en France, ce qui ne signifie pas que les 17% restant ne le soient pas, même si on sait que quelques pirates hollandais et anglais se sont installés dans l'île au moment de l'amnistie. Les natifs de Bretagne représentent 30% des Français immigrés à l'île Bourbon. Les originaires de l'Ouest (Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Poitou, Touraine - n'oublions pas que la Touraine comme le Maine est historiquement liée au duché d'Anjou) représentent 49%, ce qui nous paraît une proportion remarquable par rapport aux quatre autres grandes divisions françaises (région parisienne, région Sud d'influence latine, région Est d'influence germanique, région Nord d'influence flamande). A noter que l'influence des Flamands ne s'exerce qu'à la frontière avec les Provinces unies, les Picards de la Somme et de l'Artois s'inscrivant plutôt dans la sphère d'influence celtique. Allez donc dire à un Picard de souche, encore aujourd'hui, qu'il est Flamand ou Parisien !

D'où qu'ils viennent, les premiers colons arrivent évidemment par navire à voile. Pour ces voyageurs venus d'Europe, il s'agit là d'une véritable épopée maritime. Qu'on imagine les conditions de navigation de l'époque, la distance énorme à parcourir et surtout le manque de connaissance des courants et des vents, l'archaïsme des mécaniques de bord, notamment la timonerie pour commander le gouvernail, les risques liés à l'affalement et surtout au serrage des voiles pour prendre des ris pendant les tempêtes, les problèmes de ravitaillement en eau, en vivres frais et les maladies dues aux carences comme le terrible scorbut. Les passagers qui survivent à un tel voyage, qu'ils font pour la plupart pour la première fois, n'ont guère envie de refaire le parcours dans l'autre sens. Ils embarquent dans les grands ports de la côte atlantique, Saint Malo, Brest, La Rochelle, Le Havre, Nantes et surtout Lorient, port dont la création est décidée par Colbert en 1666 pour servir de base à la compagnie des Indes orientales françaises. L'île Bourbon est donc une destination sans retour. Quant aux marins, hommes d'équipage, corsaires ou forbans, après avoir bourlingué en mer, beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à s'installer sur cette île tropicale lointaine, où on les débarque pour s'en débarrasser : trop vieux, trop alcooliques. Commencent à terre une autre vie de pionniers, tout aussi attirante... et d'abord le métissage, car le nombre de femmes blanches étant limité, beaucoup d'Européens, nous l'avons vu, n'ont d'autres choix que de se marier à des femmes de couleur, malgaches en majorité, mais aussi indiennes. Des aventures avec des filles de passage, ils en ont peut-être eu au hasard des escales en Afrique de l'ouest, au Brésil ou à Madagascar, mais il s'agit désormais de fonder des familles, d'avoir des enfants et de vivre au quotidien une vie de couple. Cela ne peut se faire sans amour et sans respect. Et l'on peut se persuader que ces gens-là, simples et surtout démunis devant les éléments naturels, vont

s'aimer en faisant disparaître tout préjugé de race ou de rang social. A chaque instant, le découragement, la maladie, l'ennui, la mort, guettent les familles naissantes. Beaucoup de colons sombrent dans l'alcoolisme. Certains couples ont une vie tout à fait dérèglée et s'adonnent à la luxure. C'est ce dont témoigne le gouverneur d'origine bretonne Antoine Boucher en 1713. Dans son rapport, repris 270 ans plus tard par le prêtre spiritain Jean Barassin, il décrit les 500 premiers Réunionnais avec des détails croustillants¹²⁸⁰.

Le premier métis franco-malgache né dans l'île est un petit Fontaine qui voit le jour à Saint-Paul. On le sait par son acte de baptême de 1673. Il sera l'aîné d'une famille de 11 enfants. Peu de temps après, le premier Hoareau¹²⁸¹ bourbonnais est blanc, ancêtre d'une lignée qui en donnera beaucoup d'autres. Mais le plus important pour cette époque, c'est qu'on n'y parle pas d'esclavage. Ce n'est donc pas la mentalité des premiers colons blancs, ni un quelconque tabou religieux du christianisme (puisque les enfants de couleur sont baptisés comme les autres) qui ont créé la ségrégation raciale, et surtout institutionnalisé la condition servile du Noir, ce sont bien les ordonnances royales : « *défense aux Français d'épouser des négresses et défense aux Noirs d'épouser des Blanches, stipule l'ordonnance de Jacob de la Haye le 1^{er} janvier 1674* ¹²⁸² ». Bien entendu, cet édit royal ne sera dans la pratique jamais suivi, ni par les premiers colons dont la plupart n'en ont peut-être jamais eu connaissance, ni même par les gouverneurs qui, le plus souvent, fermeront les yeux sur les unions illégales bien longtemps après sa promulgation. En 1679, l'ancêtre de notre épouse, Jacques Maillot, d'origine normande, prend pour femme une indienne. Celle-ci meurt en 1697. Maillot se remarie alors avec une jeune mulâtresse en 1700. Il n'y a donc toujours pas de ségrégation raciale. Quant à l'esclavage, il ne se généralise, nous l'avons vu, que bien plus tard, et jamais intégralement à cause du refus de participation de certains Blancs et de leurs descendants à la politique productiviste de la compagnie des Indes. La nouvelle compagnie de Law, qui a racheté celle de Colbert, institue la traite et l'esclavage pour elle-même en 1717. Si en 1735, sur les 1716 Blancs dénombrés, 29 sont de familles ayant moins de 3 esclaves (moins de 2%), 40 ans plus tard, parmi les 6464 Blancs recensés, 1139 sont de familles ayant moins de 3 esclaves (plus de 17%), et 509 n'en possèdent déjà plus (8%). Dès le milieu du XVIII^e siècle, avoir peu ou pas d'esclaves est un signe de pauvreté. La paupérisation de certaines familles créoles, ancêtres des Petits Blancs, a déjà débutée bien avant la Révolution française.

¹²⁸⁰ Jules Bénard et Bernard Monge, *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais, Dictionnaire du peuplement (1663-1713)*, Azalées Editions, Sainte-Marie de La Réunion, 1994.

¹²⁸¹ Le patronyme Hoareau est un de ceux que l'on rencontre le plus souvent à l'île de La Réunion aujourd'hui.

¹²⁸² ADR. Série C

Qu'est-ce qui a pu provoquer un tel appauvrissement des premiers occupants de l'île Bourbon ? Très lentement, ce qui germe dans la tête de quelques propriétaires, c'est la notion de rentabilité. En France sous l'ancien Régime, les nobles qui possèdent presque tous les biens fonciers avec le clergé, se soucient peu de produire en plus grande quantité et de façon rentable. Quant aux colons bourbonnais, dont très peu appartiennent à la noblesse, ils n'ont qu'un instinct de propriété grégaire sur les concessions qu'ils obtiennent. Ils ne s'y attachent pas comme à une propriété individuelle destinée à devenir leur lieu de production, leur exploitation agricole. « *Le mémoire d'Antoine Boucher, qui est d'une inestimable contribution à la connaissance détaillée de la population, fait ressortir que ceux qui allaient alimenter cette catégorie sociale avaient une notion de l'économie, de l'aisance, de la relation au travail, de l'importance de la main-d'œuvre servile (qui n'était pas à leurs yeux l'étalon objectif de richesse), les plaçant dans une situation qui aboutirait, par des plans de remembrement des terres successifs, à leur expulsion des zones économiques intéressantes au profit des nouveaux arrivants*¹²⁸³ ». Ils font des cultures vivrières et un peu d'élevage sur quelques lopins de bonne terre, comme leur ont appris leurs parents de Bretagne ou de Normandie. Certains cultivent le café à plus grande échelle, mais la compagnie des Indes le payant mal et souvent très en retard, ils ne sont guère encouragés à développer cette production. Leurs passe-temps favoris restent la chasse et la pêche dans les rivières, comme au tout début du peuplement. On pense souvent que seuls les esclaves travaillent physiquement, les maîtres blancs se contentant de les commander. C'est vrai sur les grands domaines. Mais les petits colons ont l'habitude de prendre la pioche au côté de leurs travailleurs et de soigner eux-mêmes leur bétail, comme cela se fait dans toutes les petites fermes de France. C'est l'après Révolution française qui va bouleverser les mentalités. D'une part, des cyclones destructeurs de 1805 à 1807, puis des pluies diluviennes que l'on appellera les grandes avalasses, ruinent et découragent une majorité de petits et moyens planteurs de café. D'autre part, arrivent dans l'île des nobles et des bourgeois, les uns fuyant la Révolution, les autres cherchant à investir le fruit de la vente des assignats. Ces gens ne viennent pas pour l'aventure comme les premiers colons. La culture de la canne à sucre promet déjà de bons résultats à Bourbon où quelques gros propriétaires commencent à bien maîtriser la fabrication du sucre. Ils rachètent les petits domaines, les regroupent pour en faire d'immenses parcelles concentrées autour de l'établissement, là où l'on installe le moulin à canne. Ce sera et pour

¹²⁸³ Roger Théodora, *Emergence de la créolité*, in *Maison des civilisations, outils modernes de déstructuration de l'identité réunionnaise*, document de 26 pages mis en ligne sur le site internet www.potomitan.info, p 6.

très longtemps la cause principale de la ruine des petits colons qui, dépossédés, errant dans la montagne bourbonnaise, de fond de ravines en îlets escarpés, finiront par être considérés comme des vagabonds presque dangereux pour l'équilibre social de l'île.

En 1821, Ricard fait un rapport, à la demande du conseil colonial de l'époque, intitulé « *Moyens proposés afin d'utiliser la population inactive de Bourbon* ¹²⁸⁴ ». Voilà ce qu'il écrit concernant la dépossession foncière des premiers colons. Il parle d'abord de l'imprévoyance des propriétaires qui ont morcelé leurs terres entre leurs enfants à chaque génération, et de l'insatiable cupidité des Européens : « *ceux-ci, dit-il, d'une infatigable activité, l'œil toujours ouvert sur leurs intérêts, ont peu à peu recomposé de nouvelles propriétés importantes, de toutes ces parties divisées... La vérité me contraint à avouer que la plupart de ces grandes propriétés sont l'effet de la spoliation plutôt que de contrats où l'équité a présidé...* ¹²⁸⁵ ». Ricard prétend même qu'il en a vu se former sous ses yeux, et qu'à l'heure où il écrit, s'en forment-ils encore. Qu'ajouter de plus ? Ce rapport Ricard de 1821 décrit aussi les conditions de vie des Petits Blancs des hauts. « *Retirés dans les lieux éloignés et déserts, dans les forêts, dans les encaissements des rivières... un grand nombre n'a d'asile que les cavernes et les fissures des rochers où ils logent... Quelques branches d'arbres sur lesquelles ils placent des pailles forment la demeure de la plupart. Là, le père, la mère, les garçons, les filles, les petits enfants et les agrégés à la famille logent pêle-mêle et peuplent comme des bestiaux. On a vu des femmes enfanter dans un tas de paille comme les pourceaux... A peine couverts, un morceau de linge ne déroberait point à la vue ce qu'il semble destiner à couvrir* ¹²⁸⁶ ». On peut raisonnablement se demander ce qui fait qu'une population, au départ civilisée, en arrive à un tel degré de dénuement physique et moral. La vision de Ricard apparaît évidemment caricaturale. Elle démontre cependant une terrible déchéance humaine individuelle et un épouvantable effondrement social. Les nouveaux arrivants ont imposé leurs règles, leur loi, sur le littoral où ils exploitent de nombreux esclaves, et ils n'ont sans doute pas fait dans le détail pour imposer leurs principes économiques. Les autres ? Ou ils devaient s'adapter, ou ils devaient fuir. Et quelle fuite ! Même privés de leur terre, qu'est ce qui les oblige à monter toujours plus haut, à s'enfoncer toujours plus loin dans la montagne ¹²⁸⁷ ? Ricard ne répond

¹²⁸⁴ Les extraits du rapport Ricard et des lettres de Billiard cités dans ce texte sont tirés de la série 57 M 1 des Archives de La Réunion, reproduits dans un article du Journal de l'île de La Réunion du 1^{er} janvier 2005, intitulé « *L'histoire : les Petits Blancs des Hauts* », site Internet Clicanoo.com.

¹²⁸⁵ *Ibid.* p 6.

¹²⁸⁶ *Ibid.* p 6.

¹²⁸⁷ Nous connaissons particulièrement bien les hauts du nord-est de l'île, pour les avoir arpentés maintes fois (haut de Saint-Denis, de Sainte-Marie, de Sainte Suzanne et Salazie). A chaque fois, la rencontre avec un groupe

pas à cette question. Mais la spoliation foncière dont il parle a peut-être été plus violente moralement et plus brutale, qu'on ne le laisse habituellement entendre.

Les ressentiments sont donc profonds. Et la hantise des esclavagistes sera toujours qu'une conspiration se forme entre esclaves et libres pauvres, en particulier ces petits Créoles des hauts de l'île. Le rapport Ricard a donc des « petits frères », en 1828, en 1834, puis en 1838. Ils ne modifient en rien la situation. Si le mariage entre Blanc et Noir est strictement interdit dans les bas, si les simples rapports amoureux entre races peuvent être sévèrement punis, beaucoup plus pour le Noir que pour le Blanc évidemment, les relations interraciales dans les îlets de l'intérieur n'obéissent qu'au bon vouloir de ceux qui y vivent. Auguste Billiard, en 1820, nous donne une description de sa visite chez un petit Blancs des hauts de Saint-Paul. Et tout d'abord, il affirme que, comme la plupart des petits Créoles, son hôte a dans le teint des nuances africaines. Celui-ci lui avoue avec malice recevoir régulièrement dans sa paillote une négresse de Monsieur « *Chose* ». Il a d'ailleurs avec lui un jeune adolescent qu'il appelle « *son petit noir* » et qu'il ne considère pas comme un esclave. Cet enfant ne serait-il pas le fruit de ses amours avec la femme en question, puisque Billiard affirme que le grand propriétaire « *ne se fâche point de ce que ses voisins se chargent de multiplier les esclaves sur son habitation* ». Il ajoute d'ailleurs que « *les nuances africaines de la plupart des petits Créoles sont dues au fait qu'ils appartiennent ou s'allient à des familles d'affranchis*¹²⁸⁸ ». Qui dit affranchis dit gens de couleur. Ces familles de Blancs et d'affranchis ont sans doute des contacts avec les Noirs marrons, mais la collusion tant redoutée par les esclavagistes n'aura pas lieu. Des rapports de police font seulement état de razzias opérées sur les grandes propriétés par des groupes « *pas seulement composés de Noirs* ». On entendra même dire que, dans les hauts de Saint-Denis, des groupes de marrons seraient « commandés » par des Blancs. Mais selon Prosper Eve, « *il faut se méfier de ces témoignages qui n'ont pour but que d'affoler les autorités afin de justifier l'envoi de renforts de police sur la capitale*¹²⁸⁹ ». Quant à la complicité entre les Blancs pauvres des bas et les Noirs libérés de 1848, elle a bien lieu, mais seulement pour contester l'obligation du carnet de travail et des contrats d'engagement que les affranchis et les vagabonds doivent présenter à la police. Dans son discours du 17 février 1949, deux mois et demi après l'abolition qu'il a

familial, isolé sur un îlet, nous a toujours fait nous poser cette question : *qu'est-ce qui a pu pousser leurs ancêtres à s'établir si loin du littoral, dans le froid et l'inconfort, à une époque où ils devaient eux-mêmes tracer les sentiers dans des remparts escarpés ?*

¹²⁸⁸ Auguste Billiard, *Voyages aux colonies orientales*, Editions ARS Terres Créoles, Collection Mascarin, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990, p 230.

¹²⁸⁹ Echanges directs à l'université de La Réunion en 2006 - 2007.

proclamée, le gouverneur Sarda-Garriga fait ce reproche aux anciens esclaves: « *Je ne suis pas content de vous. Est-ce ainsi que vous comprenez la liberté ? Je vous l'ai dit, sans le travail, elle ferait votre malheur (...) Vous n'appartenez plus à un maître mais vos bras appartiennent au champ qui doit vous nourrir (...) Vous avez pris des contrats d'engagement de travail avec des gens qui ne possèdent pas une gaulette de terre, sans un grain de ris, sans un sou à vous donner. Ces engagements sont fictifs. La loi les punit*¹²⁹⁰ ». Quels peuvent être ces gens, désignés comme « *sans terre et sans le sou* », mais qui ont signé pour les nouveaux affranchis des contrats de travail fictifs, si ce ne sont des Petits Blancs ? Est-ce une façon pour eux de se venger des grands propriétaires qui se trouvent ainsi privés de main d'œuvre ?

Dans une communication qu'il présente à l'académie de La Réunion en 1958, sur *le prolétariat blanc à Bourbon avant l'émancipation des esclaves*¹²⁹¹, Yves Pérotin ne fait pas que décrire la situation des Petits Blancs à partir des écrits dont nous avons déjà parlé : recensements, rapport de Ricard, lettre de Billiard, autres rapports anonymes. Il affirme dans son introduction que la constitution de ce prolétariat blanc n'est pas à mettre au compte de l'abolition de l'esclavage puisqu'elle est bien antérieure. Il enfonce le clou en affirmant que l'émancipation des Noirs coïncide chronologiquement avec des modifications importantes et généralement favorables affectant la classe des prolétaires blancs. Si la misère des Petits Créoles s'atténue à l'abolition de l'esclavage, c'est bien qu'elle n'en est pas la conséquence. En fait, la liberté des Noirs donne enfin aux Blancs pauvres et aux métis, la possibilité d'entrer en concurrence loyale avec les anciens esclaves, puisque, désormais, tout employeur est tenu de payer un travailleur, qu'il soit noir, métis ou blanc.

Les petits Créoles des hauts, malgré leurs dures conditions d'existence, resteront pour la plupart dans leurs montagnes qu'ils connaissent mieux que personne. Ils sont rejoints progressivement par d'autres Blancs ruinés du littoral, poussés à nouveau par les grands canniers toujours avides d'espaces à planter. Dans les bas, une nouvelle économie de plantation, celle de la canne, marque l'île pour très longtemps, tandis que des métis européens et des Noirs créent entre eux des rapports sociaux qui vont relancer la formidable interculturalité créole des débuts du peuplement. La pauvreté partagée permettra de renforcer le syncrétisme à l'origine de la langue créole, du séga, des contes, de la cuisine, de l'art de

¹²⁹⁰ Joseph Napoléon Sébastien Sarda-Garriga, commissaire de la Deuxième République française, discours du 17 février 1849 à Saint Denis de La Réunion, jour de son mariage avec Adèle Juteau venue le rejoindre. ADR.

¹²⁹¹ Yves Pérotin, *Le prolétariat blanc à Bourbon avant l'émancipation des esclaves*, in *Recueil de documents inédits pour servir à l'histoire de Bourbon*, N° 3, 1957, p 195 à 224. ADR

vivre, et ce métissage humain qui paraît si naturel de nos jours. Pourtant, les grands canniers connaîtront eux aussi des heures sombres. Après les conquêtes géographiques de la canne, c'est le temps du marasme pour le sucre. Vers la fin du XIXe siècle, toute la colonie s'en ressent. Le littoral s'appauvrissant, les hauts se referment sur eux même et deviennent des lieux de grande misère. La métropole, cette mère patrie lointaine, n'en prendra conscience que très tard. Il faudra attendre les années 1970 pour que des mesures sanitaires et même d'aide alimentaire d'urgence soient prises.

Mais misère ne veut pas dire absence de dignité. Les observateurs locaux constateront à posteriori que les Petits Blancs des Hauts, dans leur immense majorité, ont su garder une droiture morale et une solidarité humaine unique, sans comparaison dans les Bas. Seuls, quelques « méchants » journalistes tenteront, on se demande bien pourquoi, de leur bâtir une réputation abominable, comme un certain D. Laine. Lisons donc l'article de ce chroniqueur des années 1980: *En 1848, l'esclavage fut aboli et l'île rebaptisée La Réunion. Blancs, Cafres africains, Indiens malabars et musulmans, Métis créoles, se retrouvèrent en nombre à peu près égal (il a du les compter !), rassemblés sous la même constitution égalitaire (très drôle comme formule républicaine). Plus d'un siècle de colère rentrée pour les uns, ou d'orgueil bafoué pour les autres (il a certainement fait une étude sociologique de la population servile !) voisinaient mal avec l'habitude du pouvoir absolu des esclavagistes blancs qui préférèrent se retirer dans la montagne (sauf que la très grande majorité des libres n'ont plus d'esclaves depuis longtemps lorsque arrive l'abolition, sauf aussi que beaucoup d'entre eux occupe déjà cette montagne...)*. Et Laine continue : *Ces Petits Blancs des hauts survivent aujourd'hui dans des cirques inaccessibles, coupés du reste de l'île depuis plusieurs générations. Certains n'ont jamais vu la mer, ni jamais été au cinéma. Perdus dans leurs îlets, un éternel chapeau rabattu sur leur tignasse rousse (voilà tous les Petits Blancs devenus rouquins !), ils vont pieds nus, le regard fatigué de voir la même montagne, de prendre le même chemin. Après plus d'un siècle d'isolement volontaire, de mariages consanguins, et surtout d'alcoolisme, ils ont entamé un processus de dégénérescence qui les rend séniles à 30 ans...*¹²⁹² ». Voilà ce qu'on peut écrire lorsqu'on ne connaît rien de l'histoire d'une communauté, ni du simple respect du aux plus pauvres lorsqu'on fait partie soi-même d'un milieu aisé. Allez donc faire de l'ethnologie avec un tel état d'esprit ! Nous connaissons

¹²⁹² Comme nous l'avons dit, cet article figurait dans un rapport d'étudiants en ethnologie de l'université de La Réunion, dont une copie se trouvait et se trouve sans doute encore en possession d'un de nos cousins de Bé Cabot les hauts, dans le cirque de Salazie. C'est là que nous avons pu en faire la copie en 1999.

parfaitement ce lieu de naissance de notre beau-père. Notre fils, aujourd'hui décédé, aimait tant monter à Bé Cabot pour y jouer de la cornemuse. Cet article, qui a été repris par une équipe de jeunes étudiants en ethnologie de l'université de La Réunion¹²⁹³, n'aurait jamais du figurer dans leur rapport, sans aucun commentaire. Ce n'est pas qu'une question d'humanisme mais surtout un problème de méthodologie: l'obligation de vérifier la crédibilité de la source et d'écarter systématiquement les témoignages faits de généralités inutiles, insultantes et surtout complètement fausses. Certes, les Hauts ont souffert de l'éloignement par rapport au littoral et de l'absence de voies carrossables, mais de nombreux sentiers de rempart souvent pratiqués permettaient aux groupes familiaux de se rencontrer. A part quelques cas isolés, il n'y avait pas plus de consanguinité qu'ailleurs. Quant à l'alcoolisme, il causait certainement autant de ravages dans les Bas, avec la vente de rhum au demi-quart dans les boutiques.

Au début du XXème siècle, les Hauts voient s'implanter des populations indiennes, comme à la Mare à vieille place dans le cirque de Salazie. Ces engagés, recrutés surtout dans le Tamil Nadu après l'abolition de l'esclavage, se retrouvent sur les grands domaines canniers du littoral où ils sont parfois maltraités. Ceux de l'Est, qui tentent de fuir, montent dans le cirque de Salazie. Ils y sont recueillis par des Petits Blancs. L'un d'entre eux, Fabien Gabou, descendants de Bretons originaires de Paimboeuf, et ayant épousé une Indienne, donne asile aux fuyards, moyennant contribution au travail libre sur ses terres à La Mare à Vielle Place. Les patrons des engagés en fuite recherchent leurs travailleurs jusqu'à cet îlet et, de loin, posent la question à Gabou « *Nos esclaves ne seraient-ils pas chez vous ?* ». Avec malice, celui-ci leur répond : « *Vous savez bien qu'il n'y a jamais eu d'esclaves chez Gabou* »¹²⁹⁴. Il deviendra d'ailleurs un des premiers maires élus de la commune de Salazie. Dans ce cirque, beaucoup des descendants des Petits Blancs ont conservé dans le teint les nuances africaines dont fait état Auguste Billiard en 1820. C'est donc que le métissage a perduré. A de rares exceptions près, on ne peut pas parler d'isolement. Aujourd'hui, les gens des hauts n'ont pas à rougir de leur situation par rapport au littoral. De bonnes routes conduisent jusqu'aux îlets les plus distancés où l'on découvre de magnifiques case créoles. La mentalité a gardé une spontanéité et un savoir-vivre qui ont tendance à se perdre dans les bas. Pour les gens du

¹²⁹³ Ce travail de recherche ethnographique était accompagné de photos des différents membres du clan familial. Les étudiants en question avaient vécu pendant plus d'une semaine chez ces gens d'une grande générosité. Pourquoi ont-ils ajouté à leur dossier l'article de Laine pour les adresser à leurs hôtes ? Nous ne le saurons pas.

¹²⁹⁴ Cette anecdote nous a été racontée par Christiane Gabou, âgée aujourd'hui de 83 ans, fille de Fabien Gabou, demeurant à La Mare à vieille place, dans le cirque de Salazie.

littoral, monter dans les hauts aujourd'hui, c'est toujours un moyen de retrouver la convivialité d'autrefois. On peut dire que ce sont vraiment ces Petits Blancs, ceux que les Noirs marrons appelaient maoul, « *les gens biens en langue malgache* » comme le souligne le professeur Fuma, ces Créoles jugés un peu arriérés par des habitants du littoral, dénommés péjorativement yab, patzone, litonn, qui ont le mieux conservé l'esprit de créolitude si nécessaire à la cohésion de la société réunionnaise. Ils méritent un autre regard que la simple attention paternaliste qui leur est encore accordée. Ils aspirent, nous pouvons en témoigner¹²⁹⁵, à une reconnaissance de leur véritable passé, pas seulement en temps que descendants de Blancs, mais comme principaux héritiers des premiers métissages à l'île Bourbon et de la résistance à l'esprit colonial et aux préjugés de race.

A la lecture des Lettres patentes de 1723 (adaptation du Code noir pour les Mascareignes), Roger Théodora constate que l'article 5 « *permet le mariage entre un homme noir, affranchi ou libre et son esclave*¹²⁹⁶ » qui obtient ainsi l'affranchissement. Il y a donc à l'île Bourbon à cette époque des Noirs propriétaires d'esclaves. En fait, le classement entre Noirs et Blancs doit être bien difficile concernant les descendants des premiers habitants, en majorité métis. On connaît les fantaisies du métissage, surtout pour la couleur de la peau. Si, à la première génération, les enfants sont tous intermédiaires entre les parents (loi de Mendel), à la deuxième et à la troisième, peuvent réapparaître des enfants très blancs comme leur arrière grand-père européen, ou très noirs comme leur arrière grand-mère malgache ou indienne. « *Sur le plan des alliances, il n'y avait donc pas de barrière physique entre cette catégorie et les libres affranchis que le code Noir excluait de la classe des Blancs*¹²⁹⁷ ». Ne sont reconnus comme Blancs que ceux qui attestent de leurs ascendances exclusivement européennes. Mais ceux-là peuvent-ils revendiquer une culture créole dans un milieu qui leur interdit toute « impureté » raciale et le moindre contact avec les gens de couleur ? Non bien sûr. La créolité ne peut être née que de relations charnelles ou en tout cas étroites entre Blancs, Noirs, métis, coexistant sans esprit de domination, et non d'une communauté blanche exclusive, se disant créole simplement parce qu'elle vit dans une île tropicale à l'ombre des varangues. Que le lecteur ne voit ici aucune intention de notre part de mettre cette communauté au ban de la société réunionnaise. Beaucoup de ses héritiers aujourd'hui ont compris l'erreur de leurs

¹²⁹⁵ Les racines familiales profondes de notre épouse, Annick Maillot, se trouvent à Bé Cabot, îlet caché au cœur du cirque de Salazie, sous le rempart de Sainte-Marie par où les premiers accédants au cirque sont arrivés. L'entrée par la rivière du Mât (du nom de Dumas, le gouverneur) ne s'est sans doute faite que plus tard.

¹²⁹⁶ Roger Théodora, *Emergence de la créolité*, in *Maison des civilisations, outils modernes de déstructuration de l'identité réunionnaise*, document de 26 pages mis en ligne sur le site internet www.potomitan.info, p 6.

¹²⁹⁷ *Ibid.* même page.

ancêtres. Mais ceux-ci ne peuvent servir de référence identitaire, dans le but, peut-être pour certains, d'entretenir une certaine nostalgie colonialiste. Théodora constate « *sur quasiment trois siècles, l'entière mainmise de la bourgeoisie blanche et des cadres et administrateurs venus de métropole sur la production écrite. C'est ce qui a favorisé une présentation de l'Histoire de La Réunion faisant l'apologie de cette classe et légitimant l'idéologie dominante, aux yeux de l'observateur extérieur non averti*¹²⁹⁸ ». D'ailleurs cette classe dominante a toujours dénigré ces « petits » Créoles qui ne respectent pas les règles fixées : séparation stricte des races et participation active au développement de la colonie. Théodora le démontre en résumant l'analyse faite par son fils dans son mémoire de maîtrise d'histoire¹²⁹⁹. En voici quelques passages : « *En 1710, Antoine Boucher les voit ivrognes, joueurs et libertins mais il leur trouve un certain sens de la communauté (...) En 1768, Crémont et Bellecombe mettent l'accent sur le fait qu'ils n'ont que peu, voire pas d'esclaves (...) En 1789, Bancks remarque qu'ils sont "habitués à s'assimiler aux Noirs avec lesquels ils vivent dans la plus grande familiarité (...) Pour Chanvallon, en 1804, ils sont paresseux et familiers avec les noirs (...) Jurien et Charles Desbassayns les juge paresseux, compromis avec des noirs (...) En 1836, Rosamel constate qu'ils ne craignent pas la fréquentation des Noirs (...) En 1841, Gilbert des Molières fait grief à cette population du commerce clandestin et frauduleux qu'elle entretient avec les esclaves. En 1847, Dejean de la Bâtie considère que les petits créoles sont braconniers, maraudeurs, complices des esclaves*¹³⁰⁰ ».

5 - Des exemples du celtisme aux Mascareignes et aux Seychelles

A ce stade de notre recherche, est-il possible d'apporter des preuves formelles qu'une mentalité particulière, liée à l'héritage celtique laissé par les premiers colons européens, serait profondément ancrée dans les sociétés des Mascareignes et des Seychelles ? La réponse à cette question n'est pas simple. Ces sociétés multiethniques très jeunes (250 à 350 ans) n'ont pas encore trouvé l'équilibre d'une unité culturelle stable. Un caractère culturel que l'on pouvait considérer comme bien enraciné peut très bien disparaître. Un autre peut apparaître avec l'arrivée d'une nouvelle composante ethnique particulièrement entreprenante. Aux Seychelles par exemple, dont le début du peuplement définitif ne date que des années 1770, les clés de l'économie (tourisme et pêche) sont aujourd'hui essentiellement aux mains des

¹²⁹⁸ *Ibid.* p 8.

¹²⁹⁹ Jean Luc Théodora, *Identité marginalisée, identité assumée, identité transmise : Saint-Philippe (1735-1850), contribution de la population d'une commune à l'identité d'une île*, Université de La Réunion 1995.

¹³⁰⁰ *Ibid.* p 8 et 9.

descendants d'Indiens arrivés au XXe siècle. Les premiers colons européens, venus en grande majorité de l'île Bourbon¹³⁰¹, petits planteurs ayant peu de goût pour le commerce, se sont appauvris dans une agriculture pratiquée sur des terres trop maigres (coprah et épices). Ils ont donc eu le même destin misérable que les « petits Blancs » de La Réunion, construisant ainsi, avec les descendants des esclaves, la future nation seychelloise. Même si elle a choisi, à l'indépendance en 1976, après un coup d'état pacifique du socialiste France-Albert René, la langue créole comme langue nationale, même si elle offre l'image d'une population métissée, la nation seychelloise (aujourd'hui 88.000 âmes) apparaît encore, à l'instar de la nation mauricienne, comme non totalement unifiée. Pourtant des exemples de réactions communes existent. L'indépendance des Seychelles par exemple n'est pas venue par la seule volonté des Anglais de se débarrasser de leur ancienne colonie. Dès 1790, à la rédaction des cahiers de doléances, « *l'idée d'autonomie apparaissait. Les Seychellois, trop souvent abandonnés par les Mascareignes, voulaient prendre en main leur destinée*¹³⁰² ». A cette époque, des populations de l'ouest de la France, en Bretagne, en Anjou, dans le Maine et en Poitou font le même rêve d'émancipation vis-à-vis du pouvoir central parisien, rêve qui se terminera dans un bain de sang effroyable (répression et massacres des insurgés). Aux Seychelles, « *L'assemblée persiste dans sa constitution indépendante de tout autre... A elle seule appartient le droit de préparer sa constitution locale et intérieure...*¹³⁰³ » consigne à Mahé un procès-verbal du 23 décembre 1790. Le gouverneur de l'époque s'appelle Malavois, un homme du peuple donc. Que fait le pouvoir parisien ? Il le remplace par un courtisan, « *Nageon de l'Etang (il avait été garde-magasin, donc homme du Roi)*¹³⁰⁴ » qui demande aussitôt l'aide de l'île de France pour endiguer ces idées indépendantistes. Il est évident, qu'au début de la vie politique de ces îles, les responsables, pour la plupart descendants des premiers colons français dans l'océan Indien, s'inspirent des mêmes idées autonomistes et de liberté régionale que leurs ancêtres de l'ouest de la France. L'auteur du manuel d'histoire des Seychelles qui rapporte les faits, Jean-Michel Filliot, fait une généralisation erronée, en écrivant que « *cette opposition entre les idées révolutionnaires généreuses d'habitants et les attitudes terre à terre d'hommes du gouvernement exista partout sur les terres françaises à cette époque*¹³⁰⁵ ». Il oublie simplement, ou feint de ne pas le savoir, que les idées des

¹³⁰¹ « *Il suffit de lire l'annuaire téléphonique des Seychelles, nous dit Mario Serviabile. Les Payet, Hoareau, Morel, Gonthier s'y trouvent en grand nombre* ».

¹³⁰² Jean-Michel Filliot, *Histoire des Seychelles*, République des Seychelles, Ministère de l'éducation et de l'information, 1982, préface de James Michel, actuel président de la république, p 75.

¹³⁰³ *Ibid.* p 75.Extrait du procès-verbal de l'assemblée coloniale des Seychelles du 23 décembre 1790.

¹³⁰⁴ *Ibid.* p 75.

¹³⁰⁵ *Ibid.* p 76.

révolutionnaires n'ont pas toutes été généreuses, et que l'esprit de domination jacobin est surtout rejeté par les populations de l'ouest de la France, qui vont se battre jusqu'au bout pour l'autonomie de leurs provinces. Nous avons vu que celles-ci se distinguent surtout du reste de la France par l'importance qu'y ont certaines croyances d'origine celtique. Or, un autre exemple assez parlant de l'influence exercée par ces croyances sur les premiers colons seychellois se trouve au « jardin du roi » dans l'île de Mahé, constitué en 1772 pour acclimater des plants d'épices (cannelle, muscade et poivre). « *Le Jardin du Roi ne fut pas un succès, bien que chaque plant d'épice du jardin ait été placé, paraît-il, sous la protection d'un saint!*¹³⁰⁶ ». S'en remettre aux saints catholiques, en attribuant à chacun différentes vertus, et en leur consacrant des pèlerinages ou pardons, est assurément d'origine bretonne. Le lecteur peut se reporter à la première partie de cette thèse traitant des nombreux saints guérisseurs en Bretagne, et des anciennes croyances celtiques qu'ils ont supplantées. La situation politique mauricienne est un peu différente de celle des Seychelles. En 1735, l'île de France a la préférence du gouverneur des Mascareignes, La Bourdonnais, qui y établit son quartier général au Port Louis, offrant ainsi à cette toute jeune capitale la suprématie sur l'île Bourbon, ce que ne lui pardonneront jamais les colons réunionnais. D'autre part, si les premiers habitants de l'île de France viennent de l'île soeur, leurs descendants créoles sont vite dépassés en nombre par des « *colons d'immigration récente, fort nombreux à l'île Maurice* ». Bernardin de Saint-Pierre, dans « *le voyage à l'île de France* », critique sévèrement « *les Européens, c'est-à-dire les immigrants récents ou les cadres administratifs de passage* » qu'il accuse d'incurie et d'ignorance. « *A en croire Bernardin, la colonie est un désert culturel. Pour le reste, son témoignage est confirmé par celui de Pingré, d'une dizaine d'années antérieur, lequel stigmatise l'avidité des colons, leur goût pour l'agiotage ou l'escroquerie aux dépens de la Compagnie, leur débauche et leur irreligion*¹³⁰⁷ ». Le groupe actuel des Franco-Mauriciens, descendants de ces colons européens du XVIIIe siècle, représente moins de 1% de la population totale de l'île (1.200.000 habitants), mais reste très influents économiquement puisqu'ils possèdent toujours la majeure partie du foncier agricole. La langue créole mauricienne, à base essentiellement française, est parlée par plus de 70% des Mauriciens, alors que 2/3 d'entre eux ont des racines indiennes provenant des engagés venus

¹³⁰⁶ Guy Lionnet, *Par les chemins de la mer. Périples aux Seychelles au temps des voyages au long cours. Recherche et choix de l'iconographie Christian Barat*, Publication du Département de langues, cultures et sociétés de l'océan Indien, Université de La Réunion, Saint Denis, 2001, p 28.

¹³⁰⁷ Jean-Michel Racault, *Pastorale ou « Dégénération » : l'image des populations créoles des Mascareignes à travers les récits de voyages dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, in l'ouvrage collectif *Révolution française et océan Indien, prémices, paroxysmes, héritages et déviances*, textes réunis par Claude Wanquet et Benoit Jullien, Editions L'Harmattan, Paris, 1996, p 75.

dans l'île après l'abolition de l'esclavage, par le coolie-trade. Comme aux Seychelles et à l'île Rodrigues, cette communauté hindoue, très solidaire, n'est pas considéré comme créole, alors qu'à La Réunion le problème de l'appartenance à la créolité des descendants d'Indiens ne se pose plus, beaucoup étant aujourd'hui métissés. L'héritage celtique à Maurice, s'il existe encore dans les familles de Blancs et de métis qui tiennent beaucoup à leurs racines franco-bretonnes, se retrouve complètement occulté par l'omniprésence de la culture indienne. A l'île Rodrigues, qui fait partie de la république mauricienne, « *la population est estimée à 38.000 personnes dont l'écrasante majorité est créole. Des habitants au teint de jais descendants d'esclaves malgaches et africains, et une minorité de métis (surnommés rouges), descendants des premiers colons européens forment l'essentiel de la population rodriguaise*¹³⁰⁸ ». Nous avons pu constater par nous-même que l'influence celtique n'y est pas seulement anecdotique, à l'accueil que le groupe Renésens y a reçu en 2001, lors d'un concert mémorable sur les quais de Port-Mathurin. Au bout d'une heure de concert, le public très nombreux et enthousiaste redemandait le son des cornemuses et des bombardes bretonnes sur fond de percussions créoles (rouler, kayanm et Piker).

Mais c'est bien à La Réunion que l'héritage celtique est le plus évident, notamment dans cette communauté des Petits Blancs, si longtemps réfractaires à la société des grandes plantations. Au préalable, remarquons que, dès 1710-1711, des gouverneurs n'hésitent pas à infliger aux ancêtres métissés des petits Créoles des peines habituellement réservées aux Noirs. La condamnation à l'épreuve du cheval de bois d'un certain Jacques Maillot, qui ne peut-être que le petit-fils de Jacques Maillot dit la Brière, Normand arrivé dans l'île en 1674 est pittoresque. « *Le Conseil de bourbon assemblé, ayant examiné le procès fait contre les nommés Jacques Maillot et Antoine Maillot, fils de Pierre Maillot, et remarqué qu'il était probable que le cochon qu'ils avaient apporté de la chasse appartenait aux habitants ; de plus, vu la confrontation où ils se coupent entre eux ; et ne pouvant entièrement découvrir la vérité du fait, sans appliquer les dits acquis à la question, nous avons, sur la semi-preuve, condamné le dit sieur Jacques Maillot, fils de Pierre Maillot, à être mis sur le cheval de bois, tenant en main un petit cochon, en présence des habitants assemblés pendant l'espace d'une heure, et Antoine Maillot son frère d'assister ledit Jacques Maillot au cheval, et de demeurer là le temps que Jacques Maillot sera dessus, étant d'une grande importance que ces sortes de crimes soient punis. Fait à Saint-Denis, dans la Chambre du Conseil, les dits jour et an que*

¹³⁰⁸ Fabrice Bettex, *Rodrigues, présentation*, Mysterra magazine, web-mag www.mysterra.org

dessus, et ont signé à l'original Parât, Justamond, Simon Devaux, Jacques Béda, Guy Dumesnil, Georges Noël, Joseph de Guigné, greffier de l'île Bourbon¹³⁰⁹ ». Cette sentence plutôt comique montre bien le peu de considération qu'ont ceux qui dominent envers d'autres habitants, surtout métissés comme les Maillot, et en passe de devenir des marginaux car réfractaires à l'ordre établi. Malheureusement, il existe peu de sources historiques permettant de constater la mentalité de ces derniers et surtout l'apport culturel concret qu'ils ont transmis. Aux archives départementales de La Réunion, aucun fond n'a été constitué de témoignages écrits concernant les cultures et croyances anciennes à l'île Bourbon relevées au XIXe siècle, comparable au fond réunis par Stany-Gauthier aux archives de Loire Atlantique. Quelques livres existent cependant, mais ils sont la plupart récents et se présentent souvent sous forme de romans, dans lesquels la part de la réalité et de la fiction, est difficile à faire. Ainsi en est-il du roman intéressant de Bernadette Thomas, « *Le souffle des disparus* ». En quatrième de couverture, l'éditeur écrit que cet ouvrage « *est aussi un récit insolite et fascinant relatant un parcours initiatique. Il nous permet d'assister à de surprenantes méthodes de guérison et de découvrir un monde occulte, héritage de l'esclavage, de l'engagisme et de multiples brassages ethniques*¹³¹⁰ ». Rien ne prouve cependant l'ancienneté de ces pratiques médicinales très particulières, sauf les témoignages actuels des personnes que l'auteur a rencontrées¹³¹¹. Rien ne permet non plus d'affirmer qu'elles sont toutes un héritage de l'esclavage et de l'engagisme. Or, dans ce domaine de l'ésotérisme, il faut se méfier d'une soit disant mémoire populaire. Le néodruidisme nous en donne l'exemple. La plupart des historiens de la religion celtique pensent que beaucoup de rites des cérémonies druidiques d'aujourd'hui ont été totalement inventés. Par contre, des pratiques populaires de guérison par les incantations, les plantes reconnues magiques, les gestes sacrés autour du feu et de l'eau remontent bien à la nuit des temps, et ne concernent pas seulement l'animisme africain ou l'hindouisme, mais aussi le chamanisme ou le celtisme européen.

L'essai de Jean Valentin Payet, « *Récits et traditions de la Réunion* » bien que lui aussi romancé, est plus crédible pour une recherche en histoire. D'ailleurs, l'auteur tient à signaler à titre d'avertissement que « *les récits de ce recueil ont été rédigés d'après des renseignements de première main*¹³¹² ». Et quelle main ! celle d'un ancêtre d'Auguste Brunet,

¹³⁰⁹ Archives coloniales, 1709-1714. Bourbon, Greffes, G*, 40', récupérées par bribes sur Internet.

¹³¹⁰ Bernadette Thomas, *Le souffle des disparus*, Editions Grand Océan, Saint-Denis de La Réunion, 2003, quatrième de couverture.

¹³¹¹ Nous ne doutons pas de leur authenticité mais ils ne prouvent pas l'ancestralité de ces méthodes de guérison.

¹³¹² Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 7.

ayant vécu à l'île Bourbon et ayant rédigé ses mémoires en 1811 quand il était sous préfet de Fontenay-le-Comte, document retrouvé dans une vente aux enchères à la Roche sur Yon en 1934 ! Payet possède également les atouts de naître en 1894 à La Réunion, d'y devenir instituteur, d'être mobilisé sur le front de Verdun en 1916 où il est d'ailleurs grièvement blessé, puis d'exercer des fonctions administratives à Madagascar et en Afrique. Ainsi, tout le prédispose, par nostalgie de son île natale, à garder jalousement dans sa mémoire les traditions qu'il a connu durant sa jeunesse. Son recueil est construit chronologiquement « à l'aide de documents d'archives, des relations de voyage recueillies par Lougnon, des ouvrages du R. P. Barassin, des récits de voyage de Tombe, Durot, Frappaz, Billiard, Pavie, et des études des archivistes Chabin, Perotin etc.(...) Toutes ces traditions ont eu pour cadre un milieu social, un genre de vie, des coutumes, une législation différentes de ce qui existe aujourd'hui¹³¹³ ». Et c'est tout le mérite de Payet d'avoir su restituer l'ambiance des débuts de la colonisation à Bourbon, sans tomber dans les clichés et les mensonges mémoriels de notre époque, avec l'influence trop facile des médias. Veut-on un exemple de ce que la télévision permet de diffuser comme vérité historique sans aucune preuve ? Dernièrement, le médiatique Enis Rokel parlait sur une chaîne locale de l'histoire du café de Bourbon. Voulant frapper l'attention des téléspectateurs, il raconte l'anecdote suivante. A Versailles, on sert à Louis XIV sa première tasse de café. Le roi goûte et trouve ce breuvage très amer. Une servante y ajoute alors du miel. Conclusion de Rokel : « on venait d'inventer le café sucré ! ». Peut-être venait-on de découvrir cet usage à la cour, mais de là à affirmer que l'idée de sucrer le café y soit née, il y a un pas qu'un historien raisonnable ne ferait pas. Pour la simple raison que, bien avant de connaître ce breuvage en Europe, on l'utilisait de longue date en Arabie où on importait à dos de chameau du sucre de l'Inde. Dès le Moyen Age, quelques bédouins ou émirs n'auraient-ils pas essayé de mélanger les deux ? Mais, comme chacun sait, les idées nouvelles ne naissent qu'à Paris... d'où celle d'y avoir, pour la première fois au monde selon Rokel, sucré du café. Plus grave : comment parler du café de Bourbon et omettre de dire que ce sont les Bretons qui lancent la production, en important des plants de Moka dans l'île en 1717. Jean Valentin Payet fait donc beaucoup mieux œuvre d'historien, en permettant de découvrir, grâce à ses sources, l'influence de la mentalité celtique dans les traditions créoles, et non en servant, par un mythe français supplémentaire, l'historiographie du roi-soleil.

¹³¹³ *Ibid.* p 8.

Ses « récits » sont donc chronologiques. Tout d'abord, il confirme ce que nous disions sur les moyens de déplacement à l'époque moderne en France: les transports de personnes comme de marchandises se font de préférence par voies fluviales, surtout en hiver où les rivières sont plus praticables que les grands chemins, boueux, inconfortables et peu sûrs (attaque des brigands). Un des ancêtres européens de l'auteur, Antoine Payet dit La Roche, originaire du Dauphiné, habitant à Lyon en 1665, et désirant se rendre en Bretagne pour y prendre le bateau qui le conduira à l'île Bourbon, « *s'en alla à pied à Roanne. Le coche d'eau l'emmena à Nantes et de là il gagna Brest et y arriva le 1^{er} mars*¹³¹⁴ ». Il met quinze jours pour descendre la Loire sur plus de 700 km, faisant donc une cinquantaine de km par jour, ce qui est plausible puisque le bateau va dans le sens du courant à une saison où les crues sont fréquentes. Les chalands, appelées coches d'eau, par analogie aux coches « de terre » (grands carrosses), y sont donc assez rapides (une dizaine de km/h). Au passage, on comprend mieux pourquoi les natifs des villes riveraines du fleuve sont plus nombreux parmi les colons français (Nevers, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers...), en dehors de ceux des ports du littoral breton, normand et poitevin évidemment. Selon Jean Valentin Payet, Antoine embarque pour l'océan Indien en 1665. Il a alors 25 ans. S'il s'agit bien de son ancêtre, il est d'abord soldat à Madagascar puis en Inde, avant de s'installer définitivement en 1676 à Bourbon où il épouse une Malgache Louise Siaram qui lui donne six enfants. Pour l'utilité historique de son roman, l'auteur fait arriver Laroche dans l'île en 1665, donc dès le début du peuplement et le fait se marier en 1667. Il peut se permettre cette fantaisie, vu qu'« *aucun document ne cite les noms des compagnons débarqués avec Regnault. Ce n'est que par recoupement avec les recensements de 1689 et 1710 (...) et compte tenu des renseignements assez peu précis donnés par les intéressés eux-mêmes aux enquêteurs, que l'on peut retrouver quatorze de ces premiers colons, dont sept à peu près certains (...) et sept probables*¹³¹⁵ ». Tous ne sont pas restés. « *Le découragement et l'ennui s'emparèrent de la plupart d'entre eux (...) Certains préférèrent s'en aller à Madagascar ou rentrer dans la métropole (...) Bourbon fut délaissé pendant les cinquante premières années. Car la Compagnie ne l'avait alors considérée que comme une aiguade, un lieu de ravitaillement (...) Il y eut deux périodes où Bourbon parut abandonnée : de 1682 à 1685 inclus et de 1691 à 1694 inclus*¹³¹⁶ ». Mais c'est justement ces périodes qui ont permis à la petite société créole naissante de se nourrir des mentalités profondes de ses premiers colons. Si son développement avait été, dès le début,

¹³¹⁴ *Ibid.* p 14.

¹³¹⁵ Alfred Rosset, *Les premiers colons de l'île Bourbon*, Editions du Cerf-volant, Paris 1967, p 44 et 45.

¹³¹⁶ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 27 et 28.

régentée et contrôlée strictement par des gouverneurs et des commis de la compagnie des Indes nombreux et volontaires, ceux-ci auraient très vite imposé leur manière de voir les choses. Là, au contraire, l'absence d'ordre laisse libre cours à l'installation d'une mentalité générale résultant de compromis ou de symbioses entre diverses cultures. Certes, les hommes, pour la plupart d'origine européenne, imposent leur « loi ». A cette époque, la femme n'est même pas encore maîtresse en son foyer. Il est donc certain que, dans une famille mixte, franco-malgache par exemple, c'est la mentalité du père qui s'impose. Mais n'oublions pas cependant que les Malgaches connaissent mieux l'environnement naturel de l'île, les fruits et les légumes tropicaux et leur préparation, les plantes capables de soigner, celles utiles à l'artisanat. De plus, ce sont les mères qui s'occupent des bébés, qui les bercent, leur apprennent les premiers mots, leur donnent les premiers sentiments et forgent donc leur caractère. Ces années-là sont essentielles dans la formation de la mentalité de l'individu. « Dans l'immense majorité des cas, ceux qui dès la naissance ont subi l'imprégnation d'une culture donnés (...) sont intellectuellement prisonniers de cette culture ¹³¹⁷ ». Cette identité culturelle primitive est complétée, au fur et à mesure que l'enfant grandit, par la mimésis sociale. Il copie naturellement l'image qu'offrent les adultes : celle de gens simples mais fiers, souvent analphabètes mais pas incultes, habitués à obéir sans sentiment d'infériorité, mais surtout n'ayant pas de grandes ambitions et considérant la vie comme une destinée sur laquelle le libre-arbitre n'a que peu d'emprise. On doit mettre une réserve à l' « habitude d'obéissance ». Les Européens en question ont du tempérament, c'est le moins qu'on puisse dire. Selon Jules Bénard, « c'est à leur arrivée dans l'île que ces hommes donnèrent libre cours à leur tendance naturelle. C'est là que les différences s'établirent ¹³¹⁸ ». Et quelle peut être cette tendance naturelle si ce n'est celle inscrite dans leur inconscient collectif depuis très longtemps en Europe ? Le premier des sentiments conservé secrètement par les populations celtiques de l'ouest de la France, dont sont issus la majorité de ces immigrants, est celui de l'égalité. Obéir, soit ! Accepter qu'un autre détienne l'autorité nécessaire, passe encore ! Mais perdre sa dignité en se soumettant à son bon vouloir, jamais ! Des gouverneurs l'apprendront à leur dépend. En 1674, De la Hure, après ses accès de rage et le meurtre de son garde-magasin Verron qu'il fait écarteler et exposer par morceaux (tête et tronc à Saint-Denis, jambes et bas-ventre à Saint-Paul et à Sainte-Suzanne), voit la majorité des colons se retirer dans la forêt de la montagne. En 1687, le « pauvre » gouverneur Drouillard quitte l'île, après

¹³¹⁷ Lucien Israel, *Cerveau droit, cerveau gauche, cultures et civilisations*, Editions Plon, Paris, 1995, p 240.

¹³¹⁸ Jules Bénard et Bernard Monge, *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais. Dictionnaire du peuplement (1663-1713)*, Azalées Editions, Sainte-Marie de La Réunion, 1994, p 64.

l'incendie de sa maison parce qu'il a voulu prendre à un colon l'héritage d'un corsaire hollandais mort chez lui. L'injuste et cupide Vauboulon, haï par toute la communauté, « fut désarmé et arrêté au moment où il pénétrait dans l'église. Emprisonné, les fers aux pieds, il devait mourir le 18 août 1692 les poumons gastés, dira le chirurgien Le Roy, empoisonné par ce dernier soutint la rumeur publique¹³¹⁹ ». On accepte le niveau social plus élevé du gouverneur mais certainement pas à cause d'une inégalité naturelle qui ferait certaines ethnies ou certaines races supérieures, et les autres inférieures. Les premiers colons ne parlent pas de leurs esclaves mais bien de leurs serviteurs noirs. Alfred Rosset invoque des arguments racistes pour expliquer que les Bourbonnais ne répugnent pas à se marier à des femmes de couleur, prétendant que « les malgaches et les indiennes qui furent les épouses de beaucoup des premiers colons de l'île, étaient plus ou moins noires mais n'avaient aucun caractère négroïde. Mélanésiennes ou aryennes, ces races ont des traits fins, en tout point semblables à ceux de la race blanche dont rien ne les distingue en dehors de la couleur¹³²⁰ ». Qu'en sait-il ? A-t-on l'image d'un seul habitant et de son épouse de cette époque ? Non bien sûr. Les gens à peau blanche ont-ils tous des traits fins ? Les traits qu'il qualifie de négroïdes sont-ils plus grossiers ? Qui lui a dit que les épouses malgaches étaient issues des Hauts Plateaux ? Il y a de fortes chances que la plupart viennent de la côte. C'est d'ailleurs bien mal connaître les peuples de Madagascar que de penser que tous les côtiers sont de type africain et ceux de l'intérieur de type malais. Et qui lui a dit que les Indiennes étaient de type aryen ? Il y a de fortes chances qu'elles soient tamoules. Les colons français épousent ces femmes parce qu'ils les considèrent comme des êtres humains dont ils n'hésitent pas à faire leurs compagnes de vie, et non comme des bêtes incapables de sentiments d'amour. Plus tard, le curé Dioré fustigera les colons qui préfèrent leurs servantes noires, en les accusant de bestialité. Pour lui, l'acte de chair avec une femme de couleur est-il assimilable à de la zoophilie ?

Comme les filles manquent à Bourbon, une veuve ne tarde jamais à se remarier. « Après l'ordonnance du 1^{er} décembre 1674 de de la Haye, les veuves durent se remarier avant même les délais de viduité et cela malgré les charivaris, interdit par la suite, qui troublaient leurs nuits de nocce¹³²¹ ». On se souvient que cette tradition du charivari remonte à des temps très anciens, au moins jusqu'au haut Moyen Age, et s'est surtout conservée dans l'ouest de la France. Une veuve, même noble, prenant un mari trop jeune fait l'objet de

¹³¹⁹ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 36.

¹³²⁰ Alfred Rosset, *Les premiers colons de l'île Bourbon*, Editions du Cerf-volant, Paris 1967, p 58.

¹³²¹ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 32.

grandes démonstrations de désordre sonore et olfactif, de quolibets, de chants irrespectueux par la foule du village, jusqu'à ce que les époux payent sur le champ le retour au calme et que tout le monde profite des réjouissances de la noce. La tradition du charibari est donc arrivée à l'île Bourbon. Selon Jean Valentin Payet, elle y est ensuite interdite, comme en métropole d'ailleurs, parce qu'elle contrevient à l'ordre hiérarchique en ridiculisant ceux qui en sont victimes. Il nous rapporte ensuite un avis inattendu concernant les pirates. « *Les forbans jouèrent, ces derniers temps, un rôle considérable et bienfaisant dans la vie de la colonie. D'abord et toujours, ils se montrèrent respectueux envers les autorités locales, ne heurtant jamais les coutumes établies, ne faisant jamais usage de leur supériorité car le pays ne disposait d'aucune force de police. Ils ravitaillèrent les habitants en objets utiles de toute sorte (...) ils s'attirèrent de nombreuses amitiés féminines. Certains obtinrent l'amnistie, restèrent dans l'île et se marièrent, entretenant leur famille dans la crainte de Dieu, se montrant aussi honorables que les autres. Ils l'avaient obtenue, cette vie heureuse, à peu de frais, en adjurant la religion huguenote*¹³²² ». Voilà une description des pirates entièrement à leur avantage et qui va à l'encontre de l'image qu'on en fait généralement. L'historien ne peut pas l'avoir inventée par plaisir. Quant au protestantisme de la plupart d'entre eux, il n'est guère contestable. Beaucoup de flibustiers sont des huguenots de l'ouest ayant fui la France à la révocation de l'édit de Nantes, et qui règlent ainsi leur compte avec la monarchie française. Le Vasseur dit la Buse, nous l'avons vu, est sans doute de ceux-là. La Rochelle, la capitale des Charentes, était resté le centre névralgique des protestants français, malgré le siège de Richelieu en 1627. Le protestantisme avaient fait de nombreux adeptes en Poitou, en Anjou, en Bretagne orientale, en Maine et en Normandie, surtout dans la noblesse. Toujours selon le plan chronologique de son livre, Payet décrit alors la vie d'une petite propriété dans le sud de l'île Bourbon à sept-cents mètres d'altitude en 1824. La situation a bien entendu beaucoup changé par rapport aux débuts chaotiques du peuplement. Pour cette famille en tout cas, car, nous l'avons vu, beaucoup de Petits Blancs continuent à vivre à l'image des premiers habitants. Thomas nous en donne une description assez précise en 1828 : « *Les descendants des premiers Créoles (...) devenus trop pauvres pour avoir des esclaves, se retirent dans les lieux les plus écartés afin de dissimuler leur état (...) Ces hommes sont bien faits, courageux, mais pleins d'orgueil, de vanité, de susceptibilité. On remarque généralement en eux une certaine candeur, une équité, une loyauté, une résignation admirable ; mais doux et tranquilles quand ils sont livrés à eux-mêmes, ils sont les plus faciles à exaspérer quand on*

¹³²² Ibid. p 37.

*blesse leur amour-propre, quand on semble ne pas avoir pour eux tous les égards auxquels ils ont droit, quand ils peuvent supposer l'intention de nuire à leur propriété, d'attenter à leur liberté*¹³²³». Candeur, équité, loyauté, résignation mais aussi susceptibilité, s'exaspérant facilement quand on les rabaisse ou quand on veut les priver de liberté : comment ne pas faire le rapprochement avec la mentalité si celtique de habitants de l'ouest de la France ? D'un tout autre aspect économique et sociale, « l'habitation » décrite par Jean Valentin Payet forme un petit village de plusieurs dizaines de personnes (famille, serviteurs libres et esclaves) vivant en semi-autarcie. La maison du maître, même s'il ne fait pas parti des plus riches, est déjà une belle demeure coloniale. La visite de l'oncle Paul de Saint Denis est un évènement. Pour marquer le coup, après le café, « on sert un rhum de dix ans d'âge, qui valait, aux dires des connaisseurs, les meilleurs fines champagnes des Charentes »¹³²⁴. Les « fines champagnes » sont des eaux de vie de Cognac réputées. La comparaison du vieux rhum artisanal « pays » avec ces alcools fins de l'ouest de la France montre bien que cette région métropolitaine reste celle de référence pour les colons bourbonnais au début du XIXe siècle. Le pousse-café, appelé plutôt la rincette par les paysans, est une habitude de l'ouest, où l'on consomme de cette manière quantité de calva normand, cognac charentais et autres eaux de vie de Bretagne et de Mayenne. La consommation d'alcool, beaucoup plus importante dans tout l'ouest que dans le reste de la France, est un fait de société encore très actuel que les historiens du XVIIe siècle constatent déjà, traduisant qu'on le veuille ou non, une mentalité spécifique aux Celtes. C'est un caractère négatif soit ! mais il est démontré et s'est transmis aux sociétés créoles. Desforges-Boucher au début du XVIIIe siècle accuse globalement tous les premiers colons européens de Bourbon d'être des buveurs d'arak. Après le petit rhum pris à table, on passe ensuite au bureau, qui « n'affichait qu'une bibliothèque anglaise enfermant une centaine d'ouvrages reliés, parmi lesquels se trouvaient les tragédies de Corneille et de Racine, les comédies de Molière, les fables de La Fontaine ; du grand siècle, manquaient Pascal et Fenelon, condamnés. Ensuite venaient les contes de Voltaire, Paul et Virginie, les poètes libertins et les derniers ouvrages de Chateaubriand »¹³²⁵. On remarquera que les seuls livres récents sont de Bernardin de Saint-Pierre et de Chateaubriand, deux auteurs romantiques. On connaît l'importance du romantisme dans l'expression nouvelle du celtisme au début du XIXe siècle. Ces livres-là ne sont pas par hasard dans une bibliothèque somme toute assez sommaire. Ils démontrent l'attachement du propriétaire à ce type de sentiment humain.

¹³²³ P. P. U. Thomas, *Essai de statistique de l'Île Bourbon, tome premier*, Bachelier libraire, Paris, 1828, p 159.

¹³²⁴ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 55.

¹³²⁵ *Ibid.* p 56.

Payet nous fait part ensuite des révélations d'une servante noire centenaire, au soir de sa vie. La vieille Radegonde, qui a réellement existé, raconte qu'elle est née dans un camp d'esclave. « *Le maître s'appelait Vand der Gend (...) un homme violent, buveur et menteur. Il était arrivé avec une bande de fahavalas (bandits) qui s'emparaient des bateaux en tuant les gens qui étaient dessus. Des bateaux de guerre français les ont obligés à partir, mais M. Vand der Gend est resté (...) Un jour, il m'a forcé dans un champ, j'avais douze ans. Quand il était ivre, ou quand il avait perdu au jeu avec des gens de son espèce, il battait tout le monde, les esclaves, sa femme et ses enfants. A l'un des Noirs, il avait brûlé une oreille avec un fer chauffé au rouge et brûlé un sein à une femme. Quand à Madame, il la traînait par les cheveux*¹³²⁶ ». Finalement, elle avoue avoir empoisonné l'énergumène, craignant qu'il ne tue, avec les coups qu'il porte, l'enfant que sa femme vient de mettre au monde. Cette histoire contée par Radegonde, l'auteur l'a certainement lue dans le mémoire rédigé par Sully Brunet en 1810. Van der Gend est un pirate hollandais. Son comportement indigne d'un être humain confirme ce que nous disions des Germains. Rappelez-vous comment sont maltraités Leguat et ses compagnons, naufragés à l'île Maurice, comment les Hollandais martyrisent leurs esclaves, comment les Anglo-Saxons répriment les désertions de leurs cipayes en Inde (les faisant sauter vivants au fût des canons). A l'époque Moderne, les Germains restent des barbares, avec en plus un sentiment de supériorité comme leurs cousins Francs, et capables des pires crimes contre l'humanité. Cette référence aux Francs aux XVIIe et XVIIIe siècles n'est pas anachronique. N'oublions pas que le pays « France » porte leur nom parce qu'ils s'y sont déclarés de race supérieure noble, qu'ils se marient entre eux, et qu'il faudra plusieurs révolutions en France pour que ces nobles acceptent de reconnaître au XXe siècle que leur sang n'est pas bleu mais rouge comme celui des paysans qu'ils oppriment. L'appellation « Francs » ne se limite pas à l'époque de Charlemagne. Pendant toutes les croisades jusqu'au XIIIe siècle, il n'est question pour les Arabes que de l'armée des Francs. Le livre d'Amin Maalouf « *Les croisades vues par les Arabes* » en témoigne. Tout au long du récit, il n'est question que des « Franj » pour désigner les Croisés. Ceux-ci commettent dans l'actuelle Syrie les pires atrocités. « *A Maara, les nôtres faisaient bouillir des païens adultes dans les marmites, ils fixaient les enfants sur des broches et les dévoraient grillés. Cet aveu du chroniqueur franc Raoul de Caen (...) fixera dans les esprits une image des Francs difficile à effacer*¹³²⁷ ». Et surtout, elle rappelle d'autres images beaucoup plus proches de nous : celles

¹³²⁶ *Ibid.* p 64 et 65.

¹³²⁷ Amin Maalouf, *Les croisades vues par les Arabes*, Editions J'ai lu, Paris, 1992, p 55.

de la répression de 1793-94 en Vendée, où les « colonnes infernales » de soldats sanguinaires, venues de Paris, commettent les mêmes atrocités. L'ordre de la convention est de faire disparaître la Vendée qui a osé s'opposer militairement, et avec succès au début, aux bataillons de la république. Les soldats de l'armée du Rhin, qu'on appelle du nom de leur garnison « l'armée de Mayence¹³²⁸ », entre autres abominations, y embrochent et grillent des milliers d'enfant, empoisonnent les puits, brûlent les villages, font cuire les femmes pour en faire de la graisse, tannent la peau des hommes pour en faire des habits, organisent des noyades groupées en Loire pour économiser les balles de fusil. Ils appellent cela le baptême républicain. Au total dans tout l'ouest, cent cinquante à deux cents mille sacrifiés ! Peut-être plus, comme l'affirme l'historien Reynald Secher. Le premier génocide de l'histoire, prétend-t-il. Tant d'horreurs dans l'ouest, pour une idée fixe des Francs depuis leur arrivée en Gaule : en devenir et en rester les maîtres absolus. « *On tua donc au nom de l'unité nationale. Comme l'a écrit Napoléon Ier, seul le délire idéologique peut expliquer cette folie meurtrière*¹³²⁹ ». Les victimes, les descendants des anciens Celtes, ont appris depuis longtemps à vivre beaucoup plus humblement sur terre et surtout moins brutalement, pour assurer plus de mérites à leur âme dans l'au-delà. Ils attachent de l'importance au spirituel et se transmettent, de génération en génération et de siècle en siècle, les traditions rituelles qui y sont liées.

Ainsi en est-il des relevailles, cérémonie religieuse nécessaire à toute nouvelle mère pour avoir le droit de reparaitre en société plusieurs semaines après l'accouchement, et qu'aucune femme n'oserait éviter dans l'ouest de la France. Les femmes des colons de l'île Bourbon n'y dérogent pas. Lisons ce que dit Radegonde : « *Julia (...) mit au monde une fille, Louise, dont je fus la nénaine. A ses relevailles, elle continua à emplir la maison de ses rires et des ses chants*¹³³⁰ ». Et la brave « nénène » continue de raconter : « *Un jour, le vent se mit à hurler, secouant les arbres, ébranlant la maison. La pluie nous força à nous réfugier dans nos cases. La plantation fut ravagée. Et cela recommença trois fois. Une avalasse de trois semaines entraîna toutes les terres à la mer*¹³³¹ ». Elle décrit ici les cyclones de 1806-1807 qu'on a surnommés depuis, les grandes avalasses, et qui entraîneront l'abandon de la culture du café et des épices trop sensibles à l'érosion. Personne n'est en mesure de dire exactement combien de temps ont duré ces phénomènes atmosphériques, à une époque où l'on

¹³²⁸ La garnison de Mayence, à l'ouest de l'Allemagne en 1793, est composée en outre de la « légion des Francs ».

¹³²⁹ Reynald Secher, *Le génocide franco-français, le Vendée-Vengé*, extrait de sa thèse d'histoire de même titre soutenue en 1985, extrait publié sur le site french-atrocities-vendee-1793-1794.skynetblogs.be

¹³³⁰ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 65.

¹³³¹ *Ibid.* p 66.

n'enregistre pas quotidiennement les caprices de la météo comme aujourd'hui. Mais le fait que Radegonde précise que cela recommence trois fois et que l'avalasse dure trois semaines montre bien l'influence que ses maîtres blancs ont exercé sur sa mémoire. Le chiffre trois et ses multiples sont sacrés pour les Celtes, et joue dans la conversation des rôles insoupçonnés. Demandez-vous pourquoi on dit en français d'un personnage quelconque un « trois fois rien », ou s'il est très petit, qu'il est « haut comme trois pommes », pourquoi on parle de quinze jours et non quatorze pour deux semaines, pourquoi les services de table (assiettes, fourchettes, cuillères et couteaux) sont toujours vendus par douzaine, pourquoi les prières au chapelet se comptent par neuvaine, pourquoi les coups de canon marquant un évènement dans un port sont toujours de neuf, quinze ou vingt et un.

Le propriétaire de cette « habitation » du sud est un romantique au vrai sens du terme littéraire apparu vers la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'il envie le sentiment d'amour qui lie un de ses serviteurs affranchi à une jeune esclave ayant été enlevée par des « marrons ». Le jeune Noir est prêt à mourir pour récupérer sa bienaimée. Le Blanc déclare à son épouse : « *C'est cela le Grand Amour, tel qu'on le décrit dans les romans et dans les tragédies de Corneille et Racine, mais c'était entre gens de condition (...) Et encore était-ce bien sérieux ? Mais chez les paysans, les ouvriers et les esclaves ?* ¹³³² ». Etant lui-même paysan, il ne se considère pas comme quelqu'un de « condition », mais découvre avec étonnement que les Noirs peuvent ressentir les mêmes passions amoureuses que les Blancs, que les hommes sont donc naturellement égaux, même en matière de sentiment. Les nobles et les grands bourgeois de Paris ne pensaient-ils pas qu'eux seuls pouvaient avoir de véritables sentiments humains ? Pour eux, les provinciaux, surtout les ploucs de l'ouest, étaient sans doute trop incultes pour ressentir quoique ce soit d'humain... Leurs pères furent pourtant capables des plus grands sacrifices durant les guerres de Vendée et la chouannerie, simplement par amour de leurs petites patries provinciales ! Toujours chronologiquement, Jean Valentin Payet en arrive à l'abolition de l'esclavage puis à la fin du XIXe siècle. Il raconte l'histoire d'un des derniers esclaves du domaine qu'il appelle Zidore. Devenu libre, celui-ci reste au service de son maître durant une quarantaine d'années. Un jour, il décide de partir en promettant de revenir : « *ma va revenir, si mi reviens pas, ma va prévenir à vous* ¹³³³ ». Deux ans passent mais Pa Zidore ne revient pas. Un soir, dans son verger de Saint-Philippe, le Blanc croit apercevoir son

¹³³² *Ibid.* p 78.

¹³³³ *Ibid.* p 82. Nous transcrivons cette phrase exactement telle que J. V. Payet l'a écrite. Comme le signale le linguiste réunionnais Christian Barat, c'est un pléonisme de dire en créole « *ma va* » (« Je vais » en français) puisque que « *ma* » est déjà une contraction de « *mi sava* ».

travailleur. Il manque de se tuer en poursuivant une ombre. Le lendemain, il retourne à l'endroit de la course et retrouve son sabre à canne, qu'il avait perdu en tombant, brisé en trois tronçons. Une terrible fièvre le cloue alors au lit durant une douzaine de jours. Une fois remis, il retourne au verger où, près d'un jacquier centenaire, un Noir aux cheveux blancs lui apprend la mort de Pa Zidore à Saint-Benoît. « - *Quel jour, quand, à la pleine lune, hein ? - Oui, mon Blanc, nana aujourd'hui douze jours, l'était mardi à six heures et demie. L'a dit comme ça : mon Blanc y connaît que mi ça va mourir, dis à lu quand même. Alors mi fais la commission. - Ainsi, l'ombre que j'avais traquée, c'était bien Pa Zidore ou du moins son âme qui, selon sa promesse, avait tenu à m'avertir de l'instant de son trépas*¹³³⁴ ». Au passage, remarquons le nombre de jours entre la « prévenance » et la révélation : douze jours, toujours un multiple de trois ! Nous avons là toutes les composantes d'une légende celtique : l'âme errante du défunt, la nuit de pleine lune, le sabre qui se brise en trois morceaux, l'arbre centenaire et le personnage mystérieux aux cheveux blancs. L'imaginaire des petits Créoles est donc bien imprégné de l'imaginaire des Celtes. Nous l'avons nous-même souvent constaté. Notre propre beau-père, Léo maillot dit Lolo, se plaisait à raconter avec le plus grand sérieux des histoires de prévenance qu'il avait vécues : un galet tombant d'une falaise sans aucune raison, un feu aperçu sans aucune trace de fumée, un sifflement humain perdu dans la forêt des hauts - et bien entendu tout cela se passe la nuit, le plus souvent à la pleine lune - l'avait prévenu du décès d'un proche. On ne parle pas ici de contes pour enfants genre Pti Jean et Grand Diable, ou Grand-mère Kal, mais bien de faits vécus par des personnes saines d'esprit, persuadées que ces faits ont bien existé malgré leur aspect anormal. Au premier chapitre de cette thèse, concernant les paysans bretons sous l'Ancien Régime, nous citons Cambry « *L'auteur insiste sur (...) les rêveries des laboureurs. Ils se meuvent, ils agissent dans un monde réel, quand leur imagination erre sans cesse dans un monde de chimères et de fantômes. L'oiseau qui chante répond à leurs questions, marque les années de leur vie, l'époque de leur mariage, un bruit fortuit répété trois fois leur prédit un malheur ; les hurlements d'un chien leur annoncent la mort ; le mugissement lointain de l'Océan, le sifflement des vents entendus dans la nuit, sont les voix des noyés qui demandent un tombeau* » et ajoutons que « *nous ne pouvions éviter de faire cette longue citation, tant elle rappelle des choses entendues souvent de la bouche des ruraux de La Réunion jusque dans les années 1970 – 80, particulièrement dans les hauts de l'île*¹³³⁵ ».

¹³³⁴ *Ibid.* p 85.

¹³³⁵ *Op. cit.* Note de bas de page n° 280.

Nous terminerons ces quelques exemples montrant l'héritage culturel celtique de la société créole réunionnaise, et tirés du livre remarquable de Jean-Valentin Payet, par la description qu'il fait du moringue. « *Le moringue est une sorte de lutte mimée de coups, en grand honneur chez certaines peuplades du sud de Madagascar, sakalavas, baras antandroy. Ce jeu, introduit à Bourbon avec les esclaves que nous vendirent les manjakas ou roitelets des côtes malgaches, très vite se transforma. C'était à l'époque où notre marine, encore relativement puissante, était constamment représentée dans les plus petites rades ou marines (...) Les Mokos y mêlèrent des coups de savate, les Jean Gouin des coups de tête et cette façon de faucher les jambes ou de frapper des pieds en pivotant sur les mains, que les initiés appellent coup de talon malgache encore qu'on ne puisse revendiquer cette origine*¹³³⁶ ». Nous pensions, sans doute comme beaucoup de gens, que le moringue était un combat rituel plus ou moins organisé par les maîtres blancs pour canaliser l'agressivité des esclaves, un peu comme cela pouvait se faire en Afrique du Sud. Si c'était le cas, on voit mal pourquoi des Européens se seraient mêlés au combat. En fait, il se peut que des marins français y aient pris part dès l'occupation du Fort Dauphin ou un peu plus tard durant la grande époque des pirates, puisque Payet écrit que les Mokos et les Jean Gouin y ont apporté leur propre technique de coups. Du temps de la marine à voile, un « Jean Gouin » désigne un marin breton. L'expression viendrait de la prononciation française de Jean Le Guen, un des noms les plus fréquents à Brest. Par extension, l'expression s'appliquait à tous les Bretons. « Moco » désigne le matelot du midi. Il viendrait de l'habitude des Toulonnais d'ajouter un mot occitan *em'ako* signifiant « avec ça », à la fin de leurs phrases. Les Bretons les auraient alors baptisés mocos. Par extension, l'expression s'appliquait à tous les Provençaux, voire tous les méridionaux. On imagine difficilement que des marins français, lors de beuveries, se soient battus à Saint Paul ou à Saint Denis avec des esclaves, en plein XVIIIe siècle ou au début XIXe. Les autorités auraient-elles permis aux esclaves de tels écarts sans de dures sanctions ? Par contre, Le Vacher la Case a bien affronté en combat singulier un chef malgache à la sagaie dans les années 1650. Or Payet affirme que le moringue était pratiqué par des peuplades du sud de la Grande Ile. Quoiqu'il en soit, nous découvrons un fait auquel nous ne nous attendions pas : des gestes de lutte spécifiques, et non des moindres, ont été introduits par des Bretons dans ce jeu. Nous n'avons pas le temps d'étudier si ces gestes-là ont des origines celtiques. Les retrouve-t-on par exemple dans la lutte bretonne ? Mais nous les avons vus pratiqués dans notre enfance. Pivoter sur une main pour faucher les jambes de

¹³³⁶ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 119 et 120.

l'adversaire se faisait sur les cours de récréation. Avec nos tempéraments bretons, les occasions de bagarres ne manquaient pas... mais dans les règles évidemment, et sans rancune.

L'éloge que l'on peut faire à Jean Valentin Payet, c'est d'avoir traité du sujet dans un langage clair, et restitué des faits dont il connaît parfaitement le contexte. D'une part, il a vécu toute son enfance à La Réunion, mais surtout il a connu l'île du tout début du XXe siècle. Ses souvenirs de jeunesse datent aujourd'hui de plus d'une centaine d'années. A aucun moment, durant la lecture de son ouvrage, nous n'avons rencontré une tournure de phrase ou une expression prêtant à confusion. Par exemple, quand il explique le nom du cirque de Cilaos, là où les Noirs marrons du sud se réfugient si longtemps, loin des milices de chasseurs, il écrit ceci : « *Ils vont dans l'illette perdue. Ce sont bien des betsileos. (Plus tard on donna à ce cirque leur nom, qui était celui de leur tribu, contracté en celui de Cilaos : les invaincus)*¹³³⁷ ». ». Cette étymologie nous semble beaucoup plus probable que la traduction habituellement retenue « *qu'on ne quitte pas* », comme si l'endroit serait un petit paradis. A cette époque, les conditions de vie dans les Hauts n'ont rien de paradisiaques. Les marrons malgaches ayant sans doute donné le nom à ce lieu, d'où les chasseurs n'arrivent pas à les déloger, ils l'ont naturellement appelé « *pays des invaincus* », ce qui n'est pas en contradiction avec le fait de ne plus le quitter. Mais des Malgaches de la milice peuvent très bien également l'avoir baptisé ainsi, après avoir vu disparaître nombre des leurs qui n'en sont donc jamais revenus. Beaucoup de toponymes à racines malgaches semblent avoir trait à une ethnie ou à un chef marron¹³³⁸, le nom ayant probablement été repris par les miliciens : Salazie viendrait d'un chef malgache Salazy¹³³⁹, Mafate d'un possible sorcier (Mafy : qui empoisonne), Anchain (Antsaina : qui réfléchit), Cimendef (Tsimandefa : qui ne se soumet pas), Dimitile (Mitila : qui guette) etc. La confusion peut venir du fait que les noms propres des Malgaches ressemblent souvent à une expression malgache autre, alors qu'ils ont déjà un sens spécifique. Remarquons que les patronymes européens en avaient un aussi, mais il s'est perdu avec le temps. Les Dupont ne doivent leur patronyme qu'au fait qu'un de leurs ancêtres a eu quelque chose à voir avec un pont, et les Auboys avec un bois. Cette origine étymologique des noms de famille est beaucoup plus facile à retrouver avec certains noms bretons : Le Gwen signifie en français Leblanc; Le Du, Lenoir; Le Bihan, Lepetit.

¹³³⁷ *Ibid.* p 75.

¹³³⁸ Nous ne faisons ici que des hypothèses tout aussi plausibles que les explications habituellement avancées, celles-ci nous paraissant suspectes en tentant d'effacer l'histoire du marronage.

¹³³⁹ Le site officiel de la commune de Salazie indique que le nom vient de Salaozy signifiant en malgache « bon campement » et qu'il aurait été donné par la fille du leader des francs-créoles Robinet de la Serve dans les années 1820. Le nom du cirque est sans doute antérieur.

Le principal reproche que l'on peut faire à Jean Valentin Payet, c'est de tenter, par des allusions, de faire croire que les Blancs en général sont moins fourbes et moins violents que les Noirs, ce qui ne nous convainc pas du tout. Parlant d'un esclave récalcitrant, il fait dire à la vieille nénène cafrine Radegonde : « *Kalou lui était mauvais ; il coupait la queue des cochons et des jeunes canes. Celui-là a reçu une bonne raclée et on l'a vendu. Monsieur est juste car il corrige ses garçons aussi, à coup de rotin*¹³⁴⁰ ». Il ne peut y avoir de comparaison entre la bonne raclée flanquée aux gamins et la punition infligée aux esclaves. Les fouets réservés aux Noirs ne sont pas en rotin mais en lanières de peau de bœuf ; c'est le fameux chabouk (sabouk en créole), un outil de bourreau qui marque sévèrement la peau du dos. Si les coups sont trop forts et trop nombreux, le supplicié peut en mourir. Plus loin, il essaie de minimiser les sanctions données par des Blancs aux esclaves, en prétendant que les chefs marrons infligent des corrections encore plus durs aux traitres. Montrant le dos d'un esclave affranchi faisant partie d'une milice de chasseurs de marron, il fait dire au chef du groupe : « *C'est pas les Blancs qui ont fait cela, les chabouks ne sont pas assez durs, mais le manjaka de cette bande avec une queue de raie*¹³⁴¹ ». La peau de raie, bien que très fine, est en effet particulièrement dure. Nous possédons un ou plutôt « *une ravane* » en créole mauricien, sorte de « bodhran » que nous a offert un ami chagossien¹³⁴², et dont la peau est celle d'une raie. Elle est très résistante. Quant au « *manjaka* », ce serait le nom d'un sorcier malgache. Pas étonnant qu'il ait l'ascendant sur le groupe de marrons. Mais où aurait-il pu se procurer une queue de raie, alors qu'ils sont installés dans les hauts ? Cette histoire est peut-être inventée. Payet éprouve certainement quelques hontes de la brutalité de ses ancêtres blancs envers les Noirs. Car il sait bien que la société coloniale a été violente du temps de l'esclavage, et continue de l'être longtemps après l'abolition. Les grands propriétaires ne sont pas des tendres avec leur journaliers agricoles, ni même avec leurs colons. Dans les années 1970, les « gros Blancs » exerçaient encore sans partage le pouvoir économique et politique. La rudesse de certains d'entre eux inspirait une véritable terreur à ceux qui avaient affaire à eux. Jean-Valentin Payet, qui fait partie de la classe moyenne ayant accédé aux emplois administratifs, sait bien qu'il risque sa carrière s'il écrit la vérité les concernant. Il préfère donc masquer leur responsabilité en édulcorant un peu la période de l'esclavage. Il écrit ceci : « *Les esclaves,*

¹³⁴⁰ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 62.

¹³⁴¹ *Ibid.* p 75 et 76.

¹³⁴² Il s'appelle Philippe Chavrese et, bien qu'âgé, exerçait encore le métier de pêcheur en mer. Né aux Chagos, il avait été déporté de son île natale dans les années 1970, sur l'île Maurice, comme beaucoup de ses compatriotes, suite à la réquisition de l'île de Diégo Garcia par les Américains pour en faire une base militaire.

selon la coutûme ratifiée par le code noir résultant de l'édit de novembre 1723, disposaient pour leur usage personnel de quatre à cinq gaulettes carrées par famille où ils pratiquaient soit un élevage d'animaux de basse-cour, soit des cultures vivrières qu'ils pouvaient vendre avec l'autorisation des autorités¹³⁴³ ». Quatre gaulettes carrées, c'est cent mètres carrés, à peine de quoi faire un petit jardin familial. Est-il besoin de rappeler que l'esclave est la propriété du maître. Sa pioche, son « gongon de souffrance¹³⁴⁴ », ne lui appartient même pas. Comment le maître pourrait-il l'autoriser à avoir des produits à vendre, et auprès de qui irait-il les écouler ? En 1975, nous étions agent du développement agricole au service de la chambre d'agriculture de La Réunion sur la commune de Sainte-Suzanne. Certains colons que nous rencontrions n'avaient même pas droit à la libre utilisation du cinquième de la surface qu'ils exploitaient (trois à quatre cents mètres carrés sur deux ha de canne, comme le prévoyait la loi dans les contrats de colonat partiaire). Comment imaginer que les esclaves auraient pu prétendre à un droit comparable, cent cinquante ans plus tôt ?

6 - Des croyances celtiques à La Réunion : une réalité encore aujourd'hui.

On doit toujours se méfier de l'interprétation historique que l'on peut faire par déduction mais sans preuve formelle. Comme le conseille Jean-François Géraud, à propos du rapprochement que nous tentions de faire entre hindouisme et religion celtique dans un document complémentaire à cette thèse¹³⁴⁵, « *Méfiez-vous absolument des amalgames par ressemblance, sans être allé au fond des études historiques, étymologiques et/ou anthropologiques¹³⁴⁶* ». Nous en avons l'exemple avec la conférence d'une ethnologue de La Réunion sur les services malgaches ou kabaré de La Réunion. Notre intention n'est surtout pas de critiquer ou polémiquer, mais seulement de montrer que l'origine ethnique d'un rituel ancien à La Réunion n'est pas toujours facile à démontrer, et que les racines malgache ou africaine de quelques pratiques ne sont pas certaines. « *En ouverture du service aux ancêtres, le premier geste rituel est destiné aux défunts des familles d'origine africaine* ». C'est le rituel du cône de farine ! « *La farine est le signifiant diacritique pour l'Afrique bantou (...)* Actuellement, à La Réunion, les Réunionnais accomplissent le rite d'ouverture du culte des ancêtres sans en connaître la provenance (...) Tous les membres de la famille viennent les uns après les autres se recueillir et prier devant l'autel qui a été dressé en l'honneur des ancêtres.

¹³⁴³ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 52.

¹³⁴⁴ Nous avons appris ce nom du manche de la pioche, d'un vieux Créole descendant d'esclaves.

¹³⁴⁵ Document IV : *Druidisme et védisme : des hypothèses d'origine commune ?*

¹³⁴⁶ Jean-François Géraud, courrier électronique du 24 avril 2010, en réponse à notre envoi d'un texte situé en annexe de cette thèse, concernant les origines communes possibles du druidisme et du védisme.

Chacun adresse une demande personnelle puis prend à trois reprises une poignée de farine qu'il laisse écouler doucement sur la nappe¹³⁴⁷ ». Tous les Réunionnais effectuant ce rite de la farine n'en connaîtraient pas la provenance. Personne ne peut donc y affirmer qu'il est d'origine africaine. Dans beaucoup de rites animistes ou chamaniques, la blancheur est un symbole de spiritualité. Les Indiens d'Amérique du sud imaginaient leurs dieux « blancs », ce qui explique qu'ils aient accueilli avec déférence les premiers Européens ayant débarqué chez eux. Nous remarquons que le geste de laisser écouler la farine devant l'autel se fait trois fois. Ce chiffre est-il important pour les Africains ? Ne rappelle-t-il pas plutôt les Celtes pour lesquels le chiffre trois est particulièrement symbolique ? Rappelons-nous du trépied dans l'âtre de la cheminée, où la bûche de Noël (solstice d'hiver) doit brûler trois jours. Qui peut affirmer que les couples franco-malgaches des débuts du peuplement à Bourbon n'ont pas fait ici un syncrétisme de rituels celtiques et malgaches ? L'ethnologue affirme ensuite que le service kabaré de La Réunion provient très probablement des Betsimisaraka, peuple de l'Est de Madagascar dont « *les ancêtres viennent danser à l'écoute de leurs airs favoris* ». Nous avons souvent assisté à des services kabaré familiaux à Sainte-Suzanne de La Réunion. La musique qu'on y interprète (maloya rythme kabaré) n'a aucune consonnance mélodique et très peu de rapport rythmique avec la musique malgache. Comment les ancêtres de Madagascar pourraient-ils y reconnaître leurs airs favoris ? Par contre, ce que les officiants nous ont affirmé, c'est que les âmes de leurs ancêtres s'incarnent momentanément dans les corps de certains d'entre eux qui, une fois en transe, prennent des attitudes et des mimiques qui ne sont pas celles qu'on leur connaît habituellement. Les danses incoordonnées effectuées à cette occasion, les gestes parfois acrobatiques de personnes relativement âgées sont très impressionnants et ne laissent jamais un observateur nouveau indifférent. « *D'autres personnes sont en proie à de violentes possessions*¹³⁴⁸ » écrit l'ethnologue. Les officiants ne nous ont jamais parlé de « possession », mot péjoratif qui exprime en français un état mental défaillant sous l'action d'un démon réel ou virtuel, mais seulement du transfert de l'esprit d'un défunt dans le corps d'un vivant. Enfin, lisons bien la phrase suivante, à propos des devins et autres guérisseurs créoles. « *Considéré comme un signe d'élection, la possession permet au possédé d'exercer la fonction de devin guérisseur. Le parcours rituel qui conduit le médium jusqu'à l'exercice de sa fonction permet de juger de la persistance des rites antanoucha, qui sont préservés à La Réunion alors qu'ils ont disparu de la région de Fort-*

¹³⁴⁷ Françoise Dumas-Champion, *Plurireligiosité et pensée religieuse unifiée à La Réunion*, conférence à l'ARCC (Association Réunionnaise, Communication et Culture) Paris le 5 décembre 2008, enregistrée et publiée par Patrick Nurbel, dans Les dossiers de l'ARCC vol. 78.

¹³⁴⁸ Françoise Dumas-Champion, *Le mariage des cultures à l'île de La Réunion*, Editions Karthala, 2008, p 153.

*Dauphin*¹³⁴⁹ ». Ces rites ont-ils disparu à Madagascar, ou y ont-ils jamais existé ? En tout cas, leur absence à Fort-Dauphin ne devrait pas permettre d'affirmer qu'ils sont d'origine malgache. Beaucoup de guérisseurs réunionnais sont des Créoles blancs. Et si ces rites d'initiation n'étaient que le résultat aux Mascareignes du syncrétisme des coutumes de l'ouest de la France avec des coutumes de Madagascar ? Les guérisseurs, sorciers, rebouteux et autres jeteurs de sorts sont légions en Basse-Normandie et en Haute Bretagne, et nombreux dans tout l'ouest. Nous n'affirmons pas que l'initiation des guérisseurs réunionnais provient de là-bas, mais personne ne peut soutenir qu'elle vient exclusivement de Madagascar. Veut-on quelques preuves de ce que nous avançons ? Voici le livre édifiant de Philippe Bertin, « *Au pays des sorciers et des guérisseurs* » : « *La sorcellerie est répandue en Normandie. Hier on la pratiquait dit-on très régulièrement, aujourd'hui on en parle toujours*¹³⁵⁰ ». Et l'auteur affirme l'actualité de ces croyances. « *On peut être surpris de constater que ces croyances sont si bien enracinées dans les esprits que notre époque moderne, avec sa technicité répandue aussi bien dans le milieu rural qu'urbain aujourd'hui, n'a pu les en déloger*¹³⁵¹ ». Les témoignages ne sont pas que des versions orales actuelles qui pourraient faire douter de leur ancestralité. « *Des tas de brochures éditées dans nos coins de bocage par des sociétés savantes traitent le sujet avec le plus grand sérieux. Les archives de certains départements sont pleines de ces histoires qui se racontent de génération en génération sans qu'on puisse, souvent, en déterminer la source*¹³⁵² ». Nous confirmons ses dires, pour avoir nous-même trouvé dans les archives de Loire Atlantique un fond spécial concernant ces croyances populaires anciennes. Certaines pratiques, citées par Bertin, nous ont surpris. « *Les rites de sorcellerie sont choses anciennes : on en trouve de toutes sortes - cérémonies du cheval noir ou de la poule noire pour jeter des maléfices par exemple*¹³⁵³ ». Nous étions persuadé que le sacrifice « *poule noire* » était un rituel tamoul, pour l'avoir vu pratiqué par des Réunionnais d'origine indienne. Ce témoignage de quelqu'un, qui ne connaît pas les pratiques hindoues de La Réunion, ne semble pas contestable. Comme quoi, il faut toujours se méfier de ses propres a-priori, même si on est très proche géographiquement du groupe humain qu'on observe. Et le rattachement au druidisme n'est pas loin. « *On dit que, là-bas, un dolmen fut autrefois, au milieu des bois, le point de repère que se donnaient les sorciers pour y célébrer leurs fameuses messes noires. On dit aussi que du temps des Celtes, on y aurait enterré plusieurs*

¹³⁴⁹ *Ibid.* suite.

¹³⁵⁰ Philippe Bertin, *Au pays des sorciers et des guérisseurs*, Editions Ouest-France, Rennes, 2003, p 12.

¹³⁵¹ *Ibid.* p 51.

¹³⁵² *Ibid.* p 67.

¹³⁵³ *Ibid.* p 66.

*dizaines, plusieurs centaines de soldats*¹³⁵⁴ ». Plus loin, l'auteur confirme ce que nous disions dans le premier chapitre de cette thèse. On retrouve en Normandie, comme en Bretagne et dans tout l'ouest, l'attachement au sol, au pays, et à la communauté culturelle qui y a fait souche depuis longtemps. « *C'est une terre de traditions où tout le monde connaît tout le monde, où l'idée de communauté est plus forte que dans bien des endroits, parce qu'on est entre gens du pays, ce pays qui est le vôtre, celui de vos voisins et de vos cousins* ». Nous pensons vraiment que les Créoles de La Réunion, si attachés à la notion de communauté créole, de grande famille réunionnaise, ont hérité de cet atavisme de l'ouest de la France.

Revenons au livre de Jean-Valentin Payet qui fait à plusieurs reprises référence aux traditions religieuses de la société créole. Nous n'avons pas trouvé son style « *d'un romantisme un peu désuet* », comme l'écrit Sylvie Casanova dans la quatrième de couverture. Les classisistes et les rationalistes considèrent généralement le romantisme comme un genre dépassé parce qu'il suscite des sentiments de tendresse, de nostalgie, de retour à la nature et surtout de spiritualité. Ils prennent cela pour de la naïveté, de la candeur. Mais n'est-ce pas ce dont notre monde manque le plus ? Suffit-il de nourrir et soigner physiquement, de gaver de biens matériels la moitié de l'humanité, si cette moitié-là s'enfonce dans la fierté agressive et égoïste, pendant que l'autre continue à végéter et à ruminer vengeance ? On parle souvent de « *la* » civilisation en désignant notre progrès technique. Ne devrait-on pas repenser ce modèle en cherchant dans le passé des exemples de civilisation humaine basée sur la probité, l'humilité, la vertu, la spiritualité ? Le romantisme, avec les sentiments naturels de douceur qu'il suscite, de compassion pour les plus pauvres et de symbiose avec la nature, n'est-il pas un progrès moral pour l'homme ? Ce progrès-là n'existe pas, clament les philosophes athées qui globalisent l'humanité et refusent de voir les différences entre les civilisations, sachant bien que la plupart d'entre elles sont fondées sur le religieux. Ils dénomment « *civilisations anciennes* » des noyaux impérialistes comme les Grecs et les Romains, qui n'ont fait que laisser des monuments audacieux de leur gloire et quelques philosophes, sans jamais avoir atteint le cœur des peuples conquis, et ils ignorent une véritable civilisation comme celle des Celtes qui a séduit une grande partie des Européens. Le mot « *civilisation* » est aujourd'hui galvaudé. « *Les quelques escales portugaises modifièrent l'équilibre naturel des îles jusqu'alors totalement préservé (...) La civilisation était arrivée*¹³⁵⁵ », écrit à propos des îles

¹³⁵⁴ *Ibid.* p 69.

¹³⁵⁵ Daniel Vaxelaire, *Vingt et un jours d'histoire. Ile de La Réunion*, Azalées Editions, collection Maison du Monde, Saint-Denis, 1992, p 27.

Mascareignes l'auteur Daniel Vaxelaire pour parler des premiers débarquements d'aventuriers européens dans ces îles vierges. Doit-on lui reprocher ? Depuis des siècles, l'occident considère qu'il civilise le monde en en faisant la conquête. Vaxelaire n'a pas pour objectif d'analyser l'histoire de La Réunion mais seulement de donner envie de la découvrir, ce qu'il fait d'ailleurs fort bien. Concernant le nom des villes du littoral, il se demande : « *Pourquoi tous ces saints ? Pour que l'île soit bénie... On donnait le nom du saint correspondant au jour de découverte ou du saint patron de telle ou telle personnalité*¹³⁵⁶ ». Un historien doit aller plus loin dans la recherche d'explication. Pourquoi cette multiplication des noms de saints ? Dans beaucoup de provinces de France, on a donné également des noms de saints aux villes, mais jamais en aussi grand nombre sur une superficie aussi restreinte. Ce sont les premiers colons bourbonnais qui baptisent les lieux où ils s'installent. Saint-Paul doit son nom à la date anniversaire du saint éponyme qui fut celle de la première prise de possession de l'île par les Français. Saint-Denis doit le sien au premier bateau de la compagnie des Indes qui y accosta. Sainte Marie est appelée ainsi à la suite de la promesse faite à la vierge par un équipage de pirates rescapés d'un naufrage. Venant en majorité de l'ouest de la France, ces marins attribuent à chaque saint des vertus spécifiques : protection contre telles maladies ou telles catastrophes (ras de marée, foudre, incendie, tempête). Or ces saints, dont certains ne sont pas même reconnus par l'Eglise romaine, sont liés, pour la plupart, à des lieux d'anciens cultes celtiques. Pour les Bretons à l'époque Moderne, la Sainte Anne de Sainte-Anne-la-Palud dans le Finistère, au pardon réputé, est-elle la même que celle de Sainte-Anne d'Auray dans le Morbihan (le plus célèbre des pèlerinages de Bretagne)? Pas sûr... C'est bien le lieu de célébration qui importe et son caractère sacré. On ne va pas indifféremment dans l'un ou dans l'autre. Il n'est donc pas erroné de dire que cette multiplication des noms de saints protecteurs sur la côte réunionnaise est un effet indirect de l'héritage celtique transmis par les premiers habitants de l'île. Si l'Eglise n'accorde au saint vénéré qu'un don d'intercession auprès de Dieu, les paroissiens de l'ouest croient bien au pouvoir magique de ces défunts exceptionnels, dont l'esprit est capable d'intervenir dans le monde des mortels. Le saint est la représentation de cet esprit agissant directement, sans l'intermédiaire du Divin. En Normandie par exemple, on invoque « *saint Adrien pour les épidémies, saint Marcou pour les morsures vénimeuses, saint Léonard pour les accouchements, saint Roch pour les maladies contagieuses...*¹³⁵⁷ ». Pour être plus efficace, le saint doit être prié sur le lieu de pèlerinage qui lui est consacré. Et on le remercie en lui faisant une offrande, d'où ces nombreux ex votos qui entourent sa statue.

¹³⁵⁶ *Ibid.* p 40.

¹³⁵⁷ *Les saints guérisseurs en Normandie*, site internet www.stephane-lhote.com

Très tôt, les docteurs de l'Église mettent les fidèles en garde contre ce genre de dérives païennes. Vainement dans l'ouest de la France. L'évêque de Césarée, Irénée, en 467 écrit : « *L'Église ne fait rien par l'invocation des anges (...) Elle adresse directement ses prières au Seigneur, le créateur de toutes choses, et elle invoque le nom de Jésus Christ (contra Haereses, II, b2)¹³⁵⁸ ».* Quatorze siècles plus tard, le père du romantisme littéraire, François René de Chateaubriand, exprime clairement dans « *Le génie du Christianisme* » la confiance de ses compatriotes bretons dans les saints qu'ils se sont choisis et les esprits de leurs ancêtres auxquels ils se recommandent et confient leur destin dans les enclos paroissiaux. Ce n'est donc pas là une sorte de focades religieuses passagères, mais bien l'expression profonde d'une civilisation qui cultive le romantisme depuis des siècles, bien avant que l'occident n'en fasse une mode culturelle au XIXe siècle, mode qu'il déclare désuète au siècle suivant. Les Créoles de La Réunion, comme nous allons le voir, en sont fortement marqués.

En 1740, un père lazariste du quartier de Saint-Denis adresse une lettre à son supérieur dans laquelle il fustige les pratiques païennes des colons : « *Dire que tout le monde est baptisé ? Paraît-il ! Je me demande si tous ces chrétiens ont été instruits des choses de l'Église : j'ai vu une jeune femme, des plus galantes dit-on, saigner une volaille devant une statue qu'elle avait volée je ne sais où. Ses explications m'ont convaincu qu'elle considérait la Vierge, la Christ et tous les Saints comme des divinités barbares telles qu'il en existe en son pays. Elle saignait la bête pour que la Vierge lui rende un quelconque fiancé. Nous ne ménageons pas nos efforts pour faire entendre la Vraie Foi mais je ne sais si nous pourrions venir à bout de ces superstitions¹³⁵⁹ ».* On ne saura pas de quelle région la jeune fille en question tire ses origines, mais il y a plus de chance qu'il s'agisse de la Basse Normandie ou de la Bretagne que de Madagascar ou de l'Afrique. Au milieu du XVIIIe siècle, alors que s'est installée une stricte ségrégation raciale, les prêtres catholiques se seraient-ils souciés de l'éducation religieuse des gens de couleur, même libres ? Pour que le Lazariste soit choqué à ce point, la femme ne peut être que blanche ou considérée comme telle. Plus on avance dans le XVIIIe siècle, plus le préjugé de couleur et la stricte ségrégation augmentent. Pour les esclavagistes, le Noir reste incapable de la moindre réflexion intelligente, ne travaillant que si on l'oblige. Comment pourrait-il être question de l'éduquer sur le plan religieux ? Le manque de considération envers l'esclave, donc le Noir, se constate par la sévérité grandissante des

¹³⁵⁸ *Le culte des saints*, article in *Religions, mythes, symboles*, du site Imago Mundi, www.cosmovisions.com

¹³⁵⁹ Daniel Vaxelaire, *Vingt et un jours d'histoire. Ile de La Réunion*, Azalées Editions, Saint-Denis, 1992, p 66.

maîtres qui n'hésitent plus à infliger des peines physiques dures (fouet, marquage au fer rouge, amputation) et surtout par l'inconfort des victimes de la traite sur des bateaux chargés au maximum. « *Les négriers du XIXe siècle offriront des conditions de transport infiniment plus pénibles que les transporteurs officiels des années précédentes*¹³⁶⁰ ». Il n'est donc plus question d'évangéliser les Noirs mais seulement de s'en servir, et en grand nombre.

Jean-Valentin Payet dit avoir assisté à une veillée mortuaire d'une famille réunionnaise continuant à pratiquer le rituel malgache, dans lequel il pense reconnaître celui des anciens Grecs. « *Je me demande comment la cérémonie des anciens Grecs, ceux de la Crète, vieille de cinq mille ans, a pu parvenir à Madagascar. Il ne manquait rien : les sept bandelettes, les pleureuses vêtues du pagne, l'obole glissée dans la bouche pour payer le passage du fleuve Styx au dieu Chanaan et accéder aux enfers etc...*¹³⁶¹ ». Nous nous le demandons aussi et hasardons une explication : et si le rituel en question n'avait rien à voir avec Madagascar ? En effet, les Malgaches ne pleurent pas leurs morts ! bien au contraire, c'est pour eux un moment de joie puisque le défunt n'aura plus à souffrir les affres de sa pauvre existence. Lors du décès de notre fils Damien, les paroissiens d'Ambatoloaka à Nosy Bé veillèrent le corps nuit et jours en faisant preuve d'une grande compassion, mais aucun ne pleurait. Ils chantaient tous avec entrain. Payet fait peut-être la même erreur que Dumas-Champion à propos de l'origine du rituel de la farine dans le service kabaré : déduire une origine commune de rites présentant certaines ressemblances. Lui pense avoir assisté à une « veillée de corps » malgache parce qu'elle est faite chez des gens présentant un phénotype plutôt malgache. Elle pense que le rituel de la farine pratiqué dans le service kabaré (donc malgache) a des origines africaines parce qu'elle le voit fait par des gens qui ont un phénotype plutôt africain. Mais cela se passe à La Réunion au XXe siècle, dans une société créole très métissée qui a mélangé les pratiques de différentes origines pour en constituer des rituels presque personnalisés. Comment pourrait-il en être autrement ? Si à l'église, le curé veille à ce que les dogmes de la foi catholique sont respectés, si à la mosquée il en est de même pour la foi islamique, si le prêtre « malbar » dans son temple entretient scrupuleusement les traditions tamoules, il n'en est pas de même au sein des familles, dans l'intimité du foyer ou du village. Chacun a adapté l'évènement que constitue la disparition d'un proche à ses origines ethniques multiples. « *Initiée par la volonté de se référer aux ascendants, cette ritualité personnalisée dépasse l'identification de chaque espace culturel à une seule*

¹³⁶⁰ *Ibid.* p 73.

¹³⁶¹ Jean-Valentin Payet, *Récits et traditions de la Réunion*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p 69.

confession (christianisme, hindouisme, formes d'animisme ou religions traditionnelles, etc.) et à une origine particulière du peuplement de l'île ¹³⁶²». L'espace culturel reste le même mais chacun y pratique à sa façon et y apporte ses propres croyances.

Des cérémonies, tamoules dit-on, auraient lieu devant la Vierge noire de la Rivière des pluies¹³⁶³. Le culte des ancêtres, que l'on met évidemment au compte des origines malgaches de certains d'entre eux, peut prendre des formes inattendues. « *L'ancêtre ou celui qui est considéré comme tel, est bien d'abord un défunt, c'est à dire un mort, dont la pérégrination dans l'au-delà a abouti à un changement de statut. Mais son âme a conservé son caractère personnel. L'ancêtre demeure donc un esprit familier vers lequel son descendant se tourne pour demander aide et soutien. Cette manière de s'en remettre à ses aïeux fait partie de l'héritage culturel de la grande majorité des familles réunionnaises. Le culte des morts, en particulier dans les cimetières à la Toussaint, le manifeste* ¹³⁶⁴ ». En tant que prêtre jésuite, le Père Stéphane Nicaise est bien placé pour juger des croyances profondes des paroissiens réunionnais. Le christianisme, quelques soient ses composantes (catholicisme, protestantisme, orthodoxisme), considère le culte des ancêtres comme païen. On ne doit demander de l'aide qu'à Dieu. Les prières aux saints sont seulement faites pour qu'ils intercèdent auprès de Lui. Si les vivants peuvent donc, par leurs prières, interférer sur le sort des disparus dans l'au-delà (messes pour les défunts de la famille, messes pour les âmes du purgatoire, Toussaint, neuvaines, rosaires, veillées mortuaires etc), les défunts n'interviennent pas dans le monde des vivants. C'est à ce niveau que se trouve la plus grande confusion avec les anciennes croyances celtiques. Car les Celtes croient profondément à la survie de leurs ancêtres et au retour de leur esprit dans la vie terrestre, particulièrement à certaines périodes de l'année comme les solstices d'hiver (Noël) et d'été (Saint Jean), le 1^{er} Novembre (fête de Samain : la plus importante des fêtes celtiques), particulièrement à certaines périodes du mois comme la pleine lune. Il est quasiment certain que les premiers Européens qui débarquent dans l'île Bourbon - pour la plupart des petites gens du milieu rural de l'ouest de la France - s'ils ont quelques notions de christianisme, entretiennent surtout un fond de ce que les prêtres appellent des superstitions, la plupart liées à des croyances celtiques. Pour certains d'entre eux,

¹³⁶² Stéphane Nicaise, *Religion créole et dynamiques sociales à La Réunion*, in *Anthropologies de La Réunion*, ouvrage collectif sous la direction de C. Ghasarian, Éditions des Archives Contemporaines, Paris 2008, p 178.

¹³⁶³ Christian Barat a formé en anthropologie de futurs professeurs de langues et de cultures créoles capables de rédiger des dissertations brillantes, en créole, sur ce thème en quatorze pages. Nous ne doutons pas de ce fait mais reconnaissons n'avoir jamais vu ou entendu parler de cela, bien qu'ayant vécu très étroitement avec la paroisse de La Rivière des Pluies dont notre épouse est originaire.

¹³⁶⁴ *Ibid.* p181.

Desforbes-Boucher, dans son « *mémoire pour servir à la connaissance des habitants de l'île Bourbon* », précise qu'ils ne savent pas l'ombre de leur religion ou de leur doctrine. Ceux qui ont quelques rudiments de catéchisme interprètent les choses à leur manière, les mélangeant avec des convictions personnelles beaucoup plus anciennes. Nicaise a raison. Il semble bien que la plupart des paroissiens bourbonnais ont détourné, par exemple, la fête chrétienne de la Toussaint en une fête d'hommages aux défunts pour en obtenir des grâces ou pour éviter qu'ils ne se vengent de l'oubli. Même encore aujourd'hui, malgré le rationalisme ambiant, niant la présence de l'esprit des morts, « *l'omniprésence des défunts apparaît d'abord comme un fait ordinaire de la vie quotidienne. Beaucoup de Réunionnais sont dans une relation quasi permanente avec des proches décédés*¹³⁶⁵ ». Nous pensons avoir nous-même ce sentiment profond¹³⁶⁶, partagé, nous le pensons, par une majorité d'habitants de l'ouest de l'hexagone, et témoignant de la rémanence des croyances des anciens Celtes. Bien entendu, beaucoup vous jureront qu'ils ne pensent pas à ce genre de choses et que les morts sont bien morts. Mais dans leur for intérieur, confrontés à la mort douloureuse d'un proche, ils se posent de nouveau cette question existentielle : « où son esprit-il parti ? ». Et ils commenceront alors à lui parler parce qu'ils croient en conscience à l'immortalité. Dans l'Europe occidentale, l'immortalité de l'âme de tout être humain - le mort restant en contact avec les vivants - est une croyance d'origine celtique. Les Romains ne croient à la survie que de leurs héros. Les anciens Grecs s'inspirent assez tard de cette idée transmise par les Celtes. L'ancienne religion hébraïque, socle sur lequel repose le christianisme qui naît en Galilée avec Jésus Christ, ne parle pas d'immortalité pour l'homme. « *Nous devons nous rendre à l'évidence : les Ecritures n'emploient jamais l'expression immortalité de l'âme ! Si les mots âme et esprit y apparaissent plus de 1600 fois, dans aucun cas, ceux-ci sont qualifiés par l'adjectif immortel(le). Par définition, Dieu seul possède l'immortalité : le Seigneur des seigneurs, qui seul possède l'immortalité (1 Timothée 6.16). Contrairement à lui, tous les hommes sont donc sujets à la mort*¹³⁶⁷ ». L'immortalité de l'âme humaine est donc bien une croyance des seuls Celtes, qu'ils tiendraient eux-mêmes d'une possible origine indienne... Mais là nous entrons dans le domaine de l'hypothétique civilisation indoeuropéenne de Dumézil!

¹³⁶⁵ Stéphane Nicaise, *Le continuum religieux créole, une matrice du catholicisme à l'île de La Réunion*, thèse d'anthropologie soutenue à l'université de La Réunion en 1999 (directeur de recherche Jean Benoist), p 222.

¹³⁶⁶ En y réfléchissant, ce sentiment, qui naturellement s'est renforcé après le décès de notre fils Damien, nous habite depuis la plus tendre enfance. Nos parents allaient souvent au cimetière, parlaient aux défunts sur leur tombe, craignaient qu'ils ne se sentent oublier. Les adultes racontaient des histoires de revenants, de mauvaises âmes qui portent malheur, de lieux hantés par l'esprit d'un pendu ou d'un noyé...

¹³⁶⁷ Claude Bouchot, journaliste spécialiste des questions religieuses, *L'immortalité de l'âme, conception humaine ou révélation biblique ?* Article très documenté du site Internet *Bouquet philosophique*.

Un autre exemple de « déviances » parachrétiennes typiquement réunionnaises est le culte à saint Expédit. Ce saint, aujourd'hui non reconnu par l'Eglise romaine, fait l'objet, à La Réunion, d'une dévotion générale assez spéciale. Le touriste est surpris de rencontrer, au hasard de ses randonnées, en pleine campagne, de nombreux petits oratoires rouge-vif, pour la plupart parfaitement entretenus, dédiés à ce saint dont il a peu entendu parler. Expédit était un commandant romain d'Arménie, converti au christianisme, qui aurait été décapité à cause de cela en 303 de notre ère, sur ordre de l'empereur Dioclétien. On connaît la symbolique des têtes coupées pour les Celtes. Jean-Baptiste, le précurseur de Jésus, a eu la tête tranchée sur ordre d'Hérode, alors gouverneur de Galilée. C'est le saint catholique qui fait le mieux le lien avec les croyances celtiques, à travers les feux de la Saint Jean, si répandues en Europe occidentale. La dévotion à saint Expédit, entachée de croyances dites superstitieuses au XIXe siècle, inquiète le Vatican. Le culte rendu à ce personnage, patron des causes désespérées et urgentes, est interdit en 1906 par le pape Pie X qui souhaite qu'on retire des églises toutes images et statues du saint. Certaines églises, comme celle de la Délivrance à Saint-Denis, conservent pourtant sa statue, la directive papale ayant été peu suivie. A partir des années 1930, Expédit devient un saint typiquement réunionnais, se voyant attribué des pouvoirs et des sentiments très éloignés de la morale chrétienne : jeteur de sort, de malédiction, jalousie, colère etc. On dit même qu'il peut être jaloux d'un homme ayant une trop jolie femme. Bref ! Expédit est un personnage ambigu, capable de faire du bien comme du mal... Pourtant, sa dévotion, bien que très atomisée (il n'y a pas de pèlerinage « marron » à saint Expédit), n'a cessé de se renforcer dans la société réunionnaise, au point que sa statue trône aujourd'hui dans certains temples tamouls. Serait-ce une manière, pour les Créoles, d'exprimer leur refus de voir imposer des interdits religieux trop stricts par Rome ? En Bretagne, nombreux sont les saints qu'on honore bien qu'ils n'aient pas été reconnus par l'Eglise. On les dit « *saints par la vox populi* » c'est-à-dire élus par la voix du peuple, et il ne faudrait pas que le Vatican s' imagine tout à coup d'en exclure quelques uns de la communion des saints. On ne touche pas aux saints bretons ! N'oublions pas que la chrétienté celtique a longtemps évolué seule, contre la volonté centralisatrice de l'Eglise romaine. Les populations celtiques ont fini par rentrer dans le rang mais seulement sous la contrainte. Celles d'Irlande et de Bretagne, même en étant restées fidèles au catholicisme, ont fixé ce fait dans leur mémoire collective. Les Celtes se méfient toujours du centralisme et de l'hégémonie religieuse, culturelle et politique.

Parlons également des pèlerinages à La Réunion. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Créoles aiment aller en pèlerinage aux quatre coins de leur île. Des foules impressionnantes participent aux principaux : celui de la Vierge au parasol à Piton Sainte-Rose et celui de la Salette à Saint-Leu peuvent réunir dix à quinze mille fidèles. Ces deux pèlerinages sont directement liés à la peur. Pour Piton Sainte-Rose, celle des éruptions volcaniques, pour Saint-Leu celle des épidémies. D'autres comme le pardon de Sainte-Anne ou le pèlerinage à la Vierge Noire de la Rivière des pluies rassemblent trois à cinq mille personnes selon les années. Les bénédictions sont d'autres occasions de rassemblements annuels comme celles des bateaux des pêcheurs à Saint-Paul ou celles des sabres et des charettes des coupeurs de canne à Saint-Louis. Toute cérémonie officielle en présence de l'évêque du diocèse, Monseigneur Gilbert Aubry, est suivie par une foule nombreuse et ne peut se faire qu'en plein air. Au-delà du caractère religieux, de l'investissement spirituel personnel dont on ne peut douter (c'est d'abord un témoignage de foi), il faut y voir également le plaisir de s'identifier à un groupe, de partager des croyances et une culture commune. En France métropolitaine sous l'ancien Régime, l'amalgame entre la religion catholique et la culture régionale est l'apanage des Celtes armoricains. Les très nombreux pardons de Bretagne en offrent l'image constante depuis plusieurs siècles. Le rituel sacré et profane n'est pas différent à La Réunion. Le matin : procession, statue du saint en tête suivie du curé, des enfants de chœur et des pèlerins reprenant à l'unisson prières et chants, puis longue messe devant le parvis de l'église consacrée au saint patron, le plus souvent conduite par plusieurs prêtres et animée par une importante chorale avec le renfort d'une sono. L'après-midi : pique-nique sur le lieu du pèlerinage, durant lequel on partage toutes les bonnes choses de la cuisine créole, on retrouve les amis et la famille de loin, on échange les nouvelles. Et il n'est pas rare que la municipalité profite de l'occasion pour installer à proximité une fête foraine, une scène de concert, une piste de danse en plein air. Comme les Bretons, les Créoles aiment s'amuser dans une ambiance populaire empreinte de traditions culturelles et culturelles.

Nous n'allons pas faire le tour de toutes les croyances superstitieuses véhiculées dans cette île. Elles sont trop nombreuses et concernent pour la plupart des groupes restreints. Tirillés entre les diverses influences des ethnies auxquels il pourrait se rattacher, l'individu métis perd parfois ses repères ancestraux et tombe plus facilement qu'un autre dans des sectes aux fins obscures. L'affaire dite de « *Petit lys d'amour* », alias Juliano Verbard, en 2008-2009, en est l'exemple le plus connu. Pourquoi et comment un jeune gourou pédophile a-t-il pu constituer un tel regroupement de fidèles ? Quelle dose de naïveté ceux-ci avaient-ils ?

Quel groupe extérieur plus puissant a pu financer ses activités et son évasion de la prison de Saint-Denis par hélicoptère ? Et surtout quel but poursuivait une telle secte ? Autant de questions que nous n'aborderons pas puisqu'elles sortent de notre champ d'étude. Mais la secte de Verbard démontre une fois de plus jusqu'à quel point les idées ésotériques peuvent influencer l'inconscient humain. Car les adeptes de tels mouvements ont toujours beaucoup de mal à se détacher des convictions qui ont été installées dans leur cerveau. Tant que ces convictions restent du domaine du spirituel pur, elles ne constituent pas des dangers. Quand elles prétendent faire intervenir matériellement le spirituel dans le monde terrestre, c'est la porte ouverte à des superstitions dangereuses. Les tables peuvent se mettre à bouger à la demande d'un médium. Ce n'est pas encore très grave. Mais les esprits peuvent faire du mal aux vivants, les rendre malades ou fous, décimer leurs animaux d'élevage, mettre le feu à leur ferme etc. Lisons Philippe Bertin. Ca se passe dans un petit village à deux pas de la station thermale de Bagnolles de l'Orne, entre Manche et Mayenne. « *Le village a connu, par le passé, d'étranges situations qu'on attribue au divin. N'a-t-on pas vécu avant la Seconde Guerre mondiale, dans les années 30, une incroyable histoire qui reste dans les mémoires des plus anciens et qu'ont rapportée les gazettes de l'époque : plusieurs maisons du bourg avaient été les victimes de jets de pierres inexplicables. Ca tombait de partout, en flot continu, venant on ne sait d'où, blessant au passage plusieurs témoins dont la bonne du maire. L'enquête de gendarmerie n'a rien donné. L'affaire des chûtes de pierres est restée à jamais une énigme*¹³⁶⁸ ». Si les esprits se mettent à lancer des pluies de galets, c'est qu'ils sont nombreux et capables de choses imprévisibles et terrifiantes... La position de l'Eglise reste ambiguë sur ce sujet. Elle dénonce les croyances superstitieuses tout en flirtant avec elles ? Les miracles qu'elle a reconnus ont-ils existé ? Pour être canonisés, les saints ont-ils réellement accompli des miracles ? Si un saint a pu le faire, pourquoi n'importe quel mortel ne le pourrait-il pas ? Pourquoi le Vatican ne reconnaît-il que certains saints et pas d'autres ? Pourquoi nomme-t-il des curés exorcistes ? Que se dit-il et que se passe-t-il dans certaines cérémonies du Renouveau charismatique ? Nous y avons assisté une fois dans l'église du Chaudron, à l'île de La Réunion. Lorsqu'une personne s'est présentée à l'assistance comme ayant été guérie du cancer par les neuvaines faites à sainte Thérèse de Lisieux, nous avons quitté rapidement la cérémonie. La crédulité a ses limites, surtout dans le domaine médical. Peut-on opposer la foi à la médecine ? Croire à la grâce divine est une chose qui ne regarde que chacun, individuellement. Mais entraîner les autres vers une négation des traitements

¹³⁶⁸ Philippe Bertin, *Au pays des sorciers et des guérisseurs*, Editions Ouest-France, Rennes, 2003-2007, p 145.

médicaux est criminel. Il semble dommage que les responsables religieux ne prennent pas nettement leurs distances avec ces mouvements marginaux, et ne cherchent pas à élever le débat en acceptant de discuter de certains dogmes comme l'immortalité de l'âme et la vie après la mort sous forme spirituelle, dans un apaisement psychologique pour les vivants. Si les esprits des morts les effraient, c'est qu'il y a véritablement une déviance superstitieuse qui peut être exploitée par n'importe quel gourou. Si leurs défunts les rassurent, leur donnent espoir et courage, leur rendent visite occasionnellement pour que l'absence ne soit pas trop insupportable, alors on est bien dans une élévation morale. N'est-ce pas là le fondement même de la religion des anciens Celtes. Les Créoles, si persuadés de la présence quotidienne à leur côté des esprits de leurs ancêtres, n'en seraient-ils pas profondément imprégnés ? En tout cas, ils partagent bien les mêmes superstitions que celles que nous avons vues décrites dans l'ouest de la France au XVIIIe siècle. « *On rapporte que pour détourner un maléfice, le curé de Saint Paul ne trouva d'autre moyen que de dire le même jour une messe dans chacune des trois paroisses de la colonie, dont la plus éloignée était à plus de dix lieues de la sienne ; on assure aussi que ces trois messes délivrèrent le pays de la présence des malins esprits*¹³⁶⁹ ». Cette croyance aux maléfices n'est pas forcément d'origine animiste puisque Billiard en 1820 explique que « *les gniangs sont les revenants et esprits malins qui, dans la colonie comme en France, se plaisent à donner une part de leurs tribulations aux vivants*¹³⁷⁰ ». Aujourd'hui encore, dans les intentions de messe annoncées à la fin des offices dominicaux de La Réunion, il est fréquent d'entendre « *messe pour les âmes du purgatoire* », ou « *messe pour les âmes délaissées* », les esprits de certains disparus en attente de félicité éternelle pouvant revenir sur terre donner quelques désagréments à des proches qui les auraient oubliés. Nous l'avons vu à maintes reprises dans la première partie de cette thèse, les anciens Celtes croient à l'immortalité de l'âme, donc à la survivance des esprits de leurs défunts qui se révèlent plus particulièrement à certaines époques de l'année. Curieusement, ils ne font aucune référence aux esprits maléfiques. Le mal ne peut venir que de la colère des dieux. Il semble bien que ce soit le christianisme qui instaure la responsabilité de l'homme dans l'origine du mal et qui, indirectement, crée la croyance aux esprits mauvais dont il a tant de mal à se débarrasser.

¹³⁶⁹ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Editions Terres Créoles, collection Mascarin, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990, p 235.

¹³⁷⁰ *Ibid.* p 72.

7 - Le celtisme a-t-il permis un esclavage moins brutal à Bourbon ?

Voilà bien une question qui ouvre un débat passionné. On trouvera les tenants de l'esclavage dur et ceux de l'esclavage « mou ». Les premiers sont plutôt des descendants d'esclaves, les seconds plutôt des descendants de Blancs, même si on trouve aussi des positions différentes dans l'un ou l'autre camp. Nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de raison de penser que l'esclavage à Bourbon ait été plus modéré qu'ailleurs, surtout lorsqu'il est définitivement institué à partir de 1723. Mais les avis des Réunionnais ne sont pas tous aussi partagés. Beaucoup refusent de se poser ce genre de question simplement par souci du « vivre ensemble ». L'esclavage a existé dans l'île: c'est un fait historique. *« Mais est-il nécessaire de ramener trop souvent son souvenir comme un leitmotiv douloureux qui ne fera qu'envenimer les relations humaines ?¹³⁷¹ »*. L'important n'est-il pas de pouvoir partager cette formidable image du métissage heureux que La Réunion offre au monde entier ? Elle n'est pas la seule à le faire. Les autres îles des Mascareignes, Maurice et Rodrigues, l'offrent presque autant. Les Seychelles n'ont rien à leur envier. Même la Malaisie, dans un territoire beaucoup plus vaste, entretient un multiculturalisme indo-sino-malais aussi admirable. Mais tout visiteur peut constater que le métissage de l'île de La Réunion est exceptionnel par sa généralisation et les effets admirables de sa diversité. Les Créoles réunionnais ont majoritairement de beaux traits et des variétés de teints de peau qu'envient les touristes de passage. Les « miss Réunion » sont souvent bien placées dans les concours de beauté. Si ce métissage a pris de nos jours une telle ampleur, c'est parce qu'il est ancien, originel de la société réunionnaise. Nous l'avons vu en évoquant les débuts du peuplement de l'île. Le professeur René Squarzoni confirme que *« cette période a été l'élaboration de la culture créole à La Réunion (...) Du début des implantations durables à la libération des esclaves, l'histoire des habitants de La Réunion est issue de la longue relation inégalitaire entre un groupe de Blancs libres, venus de France, et un groupe de Noirs rapidement asservis et provenant d'Afrique et de Madagascar (...) Alors se fixent des valeurs, des règles et des pratiques qui seront proposées ensuite aux nouveaux arrivants, quoiqu'elles viennent d'un ancien régime aboli en 1848¹³⁷² »*. Il donne là une image globale de cette longue période allant de 1663 à 1848. Au début du peuplement, les Blancs sont-ils aussi libres qu'il le dit, et les Noirs si rapidement asservis ? *« Dans l'histoire*

¹³⁷¹ Nous ne faisons que rapporter des paroles souvent entendues à La Réunion. Personnellement, nous pensons qu'il faut en parler et même en débattre, mais sur des bases véritablement historiques dans un dialogue apaisé, et non comme un argument politique de plus pour diviser les Réunionnais.

¹³⁷² René Squarzoni, *Préface* p 8, du livre de HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, L'Harmattan, Paris, 1998.

économique de La Réunion, il est possible de distinguer une première période qui va jusqu'en 1707 (...) Ce qui fait l'importance de cette période c'est que pendant son déroulement, toute une organisation économique et sociale originale s'est progressivement formée et, une fois constituée, s'est maintenue, dans ses grandes lignes, pendant près d'un siècle. La naissance de l'esclavage constitue évidemment un moment particulièrement important de cette évolution historique, mais paradoxalement elle a été relativement peu étudiée (...) Seuls J. Barassin et J. Mas ont sérieusement analysé l'émergence progressive de l'esclavage¹³⁷³». Dans son livre, HO Hai Quang fait une analyse marxiste des raisons qui font naître l'esclavage à Bourbon. Sans parti pris idéologique, nous ne pouvons partager sa vision. L'esclavage devient peut-être plus tard une raison économique, comparable à celle qui a conduit à l'exploitation des masses ouvrières en Europe, mais au XVIIe siècle et au début du XVIIIe à l'île Bourbon il ne correspond qu'à un acte de subordination outrancière d'une race par une autre. Il reconnaît lui-même que l'esclavage se pratique à Madagascar longtemps avant la venue des Européens. « L'esclavage était chose courante à Madagascar et existait bien avant l'arrivée des Français¹³⁷⁴ ». A l'instar de beaucoup de sociétés traditionnelles, les prisonniers de guerre y sont réduits en servitude¹³⁷⁵. Cela vaut mieux pour eux que d'être purement et simplement exécutés par milliers comme l'a fait Cortès avec les indiens du Mexique. « Les peuples de ces contrées sacrifient sans pitié les prisonniers qu'ils ne peuvent nourrir ou dont ils veulent se débarrasser », prétend Auguste Billiard en 1820, à propos de la Grande Ile. Mais il essaye semble-t-il de justifier la traite puisqu'il écrit à la même page : « Ce n'est pas par violence que l'on fait la traite (...) nos deux colonies n'ont pas fait accroître le nombre des esclaves ; elles ont peut-être diminué le nombre des victimes¹³⁷⁶ ». Dans les années 1640, les colons français du Fort-Dauphin, lorsqu'ils ont des prisonniers malgaches, les exécutent-ils ? Ils s'en servent plutôt de main d'œuvre. Et la réciproque existe également. « D'après Barassin, des Blancs furent ainsi esclaves des Malgaches, des équipages entiers de Hollandais ou de Portugais furent même incorporés à telle tribu dont la peau s'en trouva notablement éclaircie¹³⁷⁷ ». Curieuse condition servile quand même qui autorise l'accouplement des vaincus avec les filles des vainqueurs. D'ailleurs peut-on parler d'esclavage lorsqu'il s'agit de

¹³⁷³ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, L'Harmattan, Paris, 1998. p 19 et 20.

¹³⁷⁴ *Ibid.* p 21.

¹³⁷⁵ L'esclavage semble avoir été ignoré des sociétés primitives. Il apparaît avec la sédentérisation mais n'est au départ qu'une conséquence de la guerre et n'a pas pour finalité l'exploitation économique massive des esclaves.

¹³⁷⁶ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Editions Terres Créoles, collection Mascarin, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990, p 75.

¹³⁷⁷ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, L'Harmattan, Paris, 1998. Note de bas de page n° 10, p 22.

prisonniers de guerre ? Les Allemands, pendant l'occupation de la France, ont bien créé le STO (Service du travail obligatoire) et déporté ainsi des centaines de milliers de jeunes Français en Allemagne. Ceux-ci n'étaient pas payés, travaillaient dans des conditions souvent pénibles, n'étaient pas soignés quand ils étaient malades ; certains ont subi des humiliations et n'ont pas toujours mangé à leur faim. A-t-on parlé d'esclavage pratiqué par les Nazis en Europe ? Selon l'encyclopédie en ligne Hérodote, « *l'esclavage caractérise le fait de priver un être humain de ses droits (droit de choisir son travail et son lieu de résidence, droit de fonder une famille et d'élever ses enfants, droit de s'instruire et de nouer des relations avec les personnes de son choix, droit de se déplacer à sa guise) et de le réduire au statut d'un bien mobilier que l'on peut acheter ou vendre (les personnes emprisonnées au nom de la loi pour s'être rendues coupables d'un crime ou d'un délit n'entrent pas dans cette définition)*¹³⁷⁸ ». Comment donc reconnaît-on qu'un individu est esclave ? Par le fait qu'il est « attaché » au lieu où son maître le maintient pour travailler, qu'il n'y possède aucun droit sur sa propre personne et qu'il peut être vendu comme un bien meuble. Le serf en France jusqu'au XIIIe siècle ne peut lui aussi quitter la terre (la glèbe) où on l'a assigné. Il doit travailler gratuitement pour le domaine ou pour l'Etat (corvées d'entretien du château, des douves, des voies d'accès etc). Il paie des impôts à son chatelin, parfois au roi et à l'Eglise (cens, champart, taille, gabelle, dîme) et est enrôlé de force dans l'armée du seigneur quand celui-ci le désire (ost). « *Certains aspects de la situation juridique du servage rappelaient la servitude. Les serfs étaient attachés à la terre. Ils ne pouvaient se marier en dehors de la seigneurie, sauf en payant le droit de « formariage ». Leur main ne pouvait transmettre à leur descendance (c'était une « mainmorte »), sauf si la famille rachetait cette incapacité. C'est pourquoi, lorsque les conditions économiques le permirent, les serfs cherchèrent à s'émanciper*¹³⁷⁹ ». Le servage n'est donc pas véritablement de l'esclavage.

A partir du XIIIe siècle, il disparaît lentement en France. La Bretagne a une belle longueur d'avance puisqu'il y a été aboli dès le Xe siècle par le duc Alan Barbe Torte, lorsque celui-ci réussit à chasser les vikings de son territoire. Afin de faire revenir les paysans sur leurs anciens domaines seigneuriaux, le duc breton leur offre la liberté. Même les serfs des comtés voisins qui les accompagnent y deviennent automatiquement libres. Les seigneuries d'Anjou, du Maine, de Normandie et du Poitou doivent donc, elles aussi, renoncer rapidement

¹³⁷⁸ Alban Dignat, *Brève histoire de l'esclavage en Occident*, Hérodote. net Synthèse, www.herodote.net

¹³⁷⁹ Jean-Pierre Baud, *Cours d'Histoire de droit du travail, section II - Le servage*, Université Paris X - Nanterre, mis en ligne le 7 janvier 2008, www.balde.net

au servage pour ne pas perdre toute leur paysannerie. Ceci fait que la condition d'homme libre sera toujours plus vigoureusement défendue dans l'Ouest que dans le reste de la France où le servage n'est aboli que par nécessité économique. « *Les seigneurs s'aperçurent que le travail forcé d'un serf pouvait être moins rentable que le travail libre d'un fermier auquel il louait une terre. Par ailleurs, les serfs ne furent pas exclus du renouveau monétaire et ils purent bientôt acheter leur affranchissement individuellement ou collectivement. A la fin du Moyen Âge, le servage n'était plus, en France qu'un fossile institutionnel et lorsque Louis XVI l'abolit sur ses terres et que la Révolution de 1789 le fit pour l'ensemble de la France, la mesure avait une signification plus politique qu'économique*¹³⁸⁰ ». La distinction entre serf et esclave ne se trouve pas dans les conditions de vie de l'un et de l'autre qui paraissent très semblables, mais surtout dans le fait que le premier n'est pas vendable individuellement et a une autonomie limitée. Par contre les serfs d'un domaine qui change de propriétaire sont comptés dans l'évaluation du prix de vente et n'ont que le choix d'accepter leur nouveau seigneur.

A l'île Bourbon, « *La déclaration du Roy d'août 1664 par laquelle la Compagnie avait été fondée, l'autorisait en principe à établir sur les territoires sous sa domination, tous les droits qu'elle jugeait utiles, même le droit d'esclavage. Mais deux mois plus tard, le 26 octobre 1664, paraissaient les Statuts, Ordonnances, Règlement de la Compagnie. Ce texte, destiné à servir de loi à Madagascar et dans les îles voisines, revenait sur la question de l'esclavage en interdisant formellement la pratique*¹³⁸¹ ». Les colons comme leurs gouverneurs n'ont pas le droit de vendre les habitants du pays et doivent traiter humainement ceux qu'ils prennent à leur service. Il est clair que, pour le rédacteur, l'image de l'esclave est celle d'une marchandise animale qu'on achète et qu'on peut bastonner comme on le ferait avec une bête de somme rétive. A partir de là, toute autre vision d'une exploitation outrancière (excès de travail, rémunération faible ou inexistante, rigueur du règlement établi par le patron etc) qu'on pourrait assimiler à la servitude, n'est pas de l'esclavage. Lorsque des auteurs comme Barassin ou Constantin dans les années 1950 parlent d'esclaves en publiant les chiffres des premiers habitants de l'île Bourbon, ils utilisent un terme qui ne correspond pas au statut de ces serviteurs noirs puisqu'ils n'ont pas été vendus aux colons. D'ailleurs ceux-ci les considèrent-ils comme des esclaves ? C'est peu probable puisqu'ils n'utilisent jamais ce terme. Ils parlent de leurs serviteurs ou de leurs Noirs. On ne peut pas écrire l'histoire sur la base de suppositions gratuites. HO Hai Quang reconnaît que « *L'opinion*

¹³⁸⁰ *Ibid.* suite.

¹³⁸¹ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, p 26 et 27.

générale des historiens est que durant cette période l'esclavage, interdit par les statuts de la colonie, était absent et que prévalait une certaine égalité juridique entre tous. Les indices les plus souvent cités comme preuves de cette égalité sont que sur les premiers registres de baptêmes de Bourbon, se trouvent mêlés les noms des Malgaches et ceux des colons blancs¹³⁸² ». Une page plus loin, il écrit : « Par ailleurs, les documents de l'époque mentionnent qu'en novembre 1672, le Jules a déposé à Bourbon quinze prisonniers noirs de Saint-Thomé. Il se peut qu'ils aient été réduits à l'état d'esclave puisque c'était, à l'époque, le sort couramment fait aux prisonniers Noirs¹³⁸³ ». Oui, mais ce sont des prisonniers de guerre et qui n'ont pas été vendus de surcroît, mais simplement mis au service des colons. La supposition qu'ils soient devenus esclaves ne repose sur aucun début de preuve. A la page suivante, l'auteur insiste sur son hypothèse et la contredit aussitôt : « En somme, une hypothèse hautement vraisemblable est que des esclaves existaient dès les premières années du peuplement définitif de Bourbon. Mais une question redoutable se pose immédiatement : comment expliquer le fait que presque aucun document écrit de l'époque ne le mentionne ? Il est possible d'avancer deux causes. Tout d'abord, officiellement l'esclavage est interdit. Ensuite et surtout, le rapport entre le maître et l'esclave n'est pas empreint de violence et, pour cette raison même, ne révèle pas sa véritable nature¹³⁸⁴ ». Pourquoi ne pas dire alors que ces gens ne peuvent pas être appelés esclaves puisque les deux conditions du système esclavagiste ne sont pas réunies. Ils n'ont pas été vendus et ne sont pas maltraités. Ce sont donc des serviteurs. Ou alors le seul fait qu'ils aient la peau noire leur donnerait automatiquement la qualité d'esclaves, ce qui serait une forme de racisme primaire, chose d'autant plus impossible que leurs patrons et surtout leurs patronnes ne sont pas tous blancs. La grande majorité des colons de deuxième génération sont métissés, naturellement très bronzés. Dans son essai, une vingtaine de pages plus loin, l'auteur réitère son hypothèse d'un esclavage précoce à Bourbon qui aurait été selon lui, dès cette époque, une nécessité économique. « Une hypothèse plausible est que les Blancs qui avaient besoin de main d'œuvre pour développer les activités agricoles cherchaient à réduire leurs serviteurs malgaches en esclavage en utilisant les moyens violents. Ainsi pourraient s'expliquer les révoltes des Noirs qui refusaient de se laisser asservir¹³⁸⁵ ». Aucune source ne permet d'étayer cette théorie purement idéologique. Pour Jean Barassin, les Malgaches de Bourbon, apprenant le massacre du Fort-Dauphin, auraient voulu simplement imiter leur congénère de

¹³⁸² *Ibid*, p 33.

¹³⁸³ *Ibid*. p 34.

¹³⁸⁴ *Ibid*. p 35.

¹³⁸⁵ *Ibid*. p 52 .

la grande Ile. C'est une explication beaucoup plus plausible, la majorité des colons de l'époque n'ayant aucun esprit productiviste pour développer les activités agricoles. N'oublions pas que ces premiers habitants sont des « robinsons » vivant de cueillette, de chasse et de pêche, que beaucoup s'adonnent à la boisson comme le souligne Antoine Boucher, qu'ils ont bien de la peine à fonder des foyers par manque d'épouse. Leur préoccupation première n'est certainement pas la production organisée. D'ailleurs ils ont très peu de personnel. Même en 1704, à un moment où on peut penser qu'un « esclavage de fait » existe, toujours illégal au regard des statuts de la compagnie, le nombre d'esclaves par colon reste faible (inférieur à 4). « *La répartition des esclaves par famille Blanche était en fait inégale. Beaucoup n'avaient pas d'esclaves du tout. C'était par exemple le cas pour la moitié des chefs de famille de Sainte Suzanne en 1708. Par ailleurs les esclaves, même s'ils étaient insérés de manière permanente dans la production, n'étaient pas principalement utilisés pour réaliser des profits monétaires, les échanges marchands effectués par les Habitants se réduisant à peu de chose*¹³⁸⁶ ». Après avoir dit qu'au début du peuplement il y a plus d'une trentaine d'années, les Noirs ont projeté de massacrer tous les Blancs parce que ceux-ci voulaient les contraindre à l'esclavage de façon violente pour développer la production, il y a là une contradiction. Quand « l'esclavage de fait » a-t-il commencé ? C'est très difficile à dire. Même ce que HO Hai Quang considère comme le premier acte de traite apparaît contestable. « *C'est à la fin des années 1680 que le commerce des esclaves apparut à Bourbon. Le 27 mai 1687, un moine portugais revendit à un Habitant de l'île un esclave âgé de douze ans qu'il avait lui-même acheté en Inde. L'année suivante, Joseph Ambossé et Marie Milef furent achetés par des Habitants de Saint-Paul*¹³⁸⁷ ». Mario Serviabile affirme que le jeune Indien n'a pas été vendu par le prêtre mais donné. Nous remarquons qu'en France il n'est pas rare à cette époque, et même beaucoup plus tard, qu'un père de famille nombreuse, trop pauvre pour nourrir ses enfants, décide de placer l'un d'entre eux chez un riche fermier lorsqu'il est en âge de travailler, pour qu'il puisse au moins manger à sa faim. Bien entendu, le placement se fait à condition que l'enfant en question donne satisfaction, travaille et obéisse, moyennant quoi le père reçoit un petit pécule en échange. Pour autant on ne parle ni de traite ni d'esclavage. Rien ne prouve que le moine portugais n'ait pas acheté le petit Indien pour le sauver de la mendicité en Inde. Quant au couple de Malgaches achetés par des colons de Saint-Paul l'année suivante, a-t-il été importé de force dans l'île ? Qui a reçu l'argent de la vente ? On ne le sait pas. Le premier cas avéré de traite à l'île Bourbon se situe

¹³⁸⁶ *Ibid.* p 57.

¹³⁸⁷ *Ibid.* p 53.

bien sous le gouvernement de De Villers¹³⁸⁸, près de quinze ans plus tard, en 1702. Des Anglais proposent à la vente une quinzaine de Malgaches. De Villers accepte officiellement la transaction et tentera même, sans grand succès, d'en faire venir d'autres en les envoyant chercher par des pirates convertis. Mais la traite légale et l'esclavage reconnu ne commencent qu'à partir de 1719, ou plutôt 1721, lorsque la Compagnie du ministre Law reprend en main son monopole sur l'île. Ce n'est qu'à partir de cette période, surtout de l'année 1725, que la traite se développe, avec des centaines d'esclaves importés. Elle deviendra encore plus importante à partir de 1763. Il apparaît aujourd'hui évident que les conditions de l'esclavage se sont durcies avec le temps et que ce sont bien les directives des gouverneurs, donc venues de l'extérieur, qui provoquent ce durcissement. Billiard en témoigne au début du XIXe siècle: « *Quoique leur condition ne soit pas plus malheureuse ici que dans leur pays, je n'ai jamais pu voir une traite de noirs nouveaux sans éprouver un serrement de cœur ; ce sentiment a encore été plus pénible quand j'ai vu la traite confisquée au profit du gouvernement, qui n'est pas pour les noirs le meilleur des maîtres qu'on ait eu à leur désirer*¹³⁸⁹ ». Quels sont les propriétaires d'esclaves qui copient le plus le modèle du gouvernement de l'île ? Naturellement, les « gros ». Et là encore le témoignage de Billiard est essentiel. « *La plaine de Saint-Louis du Gol est possédée en partie par quelques riches propriétaires qui commencent à y propager la culture des cannes à sucre (...) Le reste de la montagne et de la plaine appartient à une peuplade d'un caractère particulier chez qui les distinctions du tien et du mien ne sont pas encore connues (...) Les esclaves y sont en moins grand nombre que les maîtres ; ils travaillent ensemble à la culture des terres, s'habillant et se nourrissant de la même manière les uns que les autres*¹³⁹⁰ ». C'est donc bien sur les grands domaines du littoral que la condition d'esclave est la moins enviable.

Revenons à la question que nous nous posons : le celtisme a-t-il permis un esclavage moins brutal à l'île Bourbon ? Nous venons de voir que rien ne permet de dire que l'esclavage existe depuis le début du peuplement, que les faits de traite avérés ne commencent qu'en 1700-1702, que le nombre d'esclaves par colon reste extrêmement faible en 1708. Cette période est celle dite des vieux Habitants. Qui sont ces gens si peu enclins à s'investir dans la production agricole, se satisfaisant de leur vie d'aventuriers en pratiquant avec passion la

¹³⁸⁸ Son prédécesseur De la Cour de la Saulaie le fait de façon officieuse dès 1700. Jean-Michel Filliot dit en 1973 qu'il a retrouvé un contrat privé de traite que ce gouverneur aurait passé avec les forbans.

¹³⁸⁹ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Editions Terres Créoles, collection Mascarine, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990, p 77.

¹³⁹⁰ *Ibid.* p 81.

chasse et la pêche, acceptant de se marier avec des femmes de couleur, capables de tenir tête à un tiran comme Vauboulon, s'organisant en directoire démocratique faute de gouverneur, entretenant des relations commerciales avec les pirates malgré l'interdiction de la compagnie, refusant de s'inscrire dans le modèle esclavagiste, et au final ayant un formidable esprit d'autonomie individuelle et collective ? En 1996, nous avons cherché à le savoir à partir de la lecture du livre de Jules Bénard et Bernard Monge « *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais* » tiré du mémoire d'Antoine Desforges-Boucher de 1713. Voici ce que nous en avons déduit : « *Sur les cinq cents premiers Réunionnais répertoriés par Jules Bénard et Bernard Monge comme ayant vécu dans l'île avant 1715, plus de la moitié déjà sont nés à Bourbon même. Sur les deux cents cinquante immigrés restant, cent cinquante environ arrivent directement de France, dont quarante sont natifs de Bretagne et autant, venus d'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Normandie, les provinces limitrophes, ont des noms bien connus en Bretagne*¹³⁹¹ ». Nous voulions alors repérer l'influence bretonne. On arrive donc au chiffre de 80 Bretons et assimilés pour 150 Français, soit plus de 50%. Notons au passage que nous ne considérons pas, déjà à cette époque, les seuls natifs de Bretagne comme uniques Bretons. Le droit du sol, sur le plan culturel, a encore moins de sens que le droit du sang. Suffit-il d'être né quelque part pour avoir hérité d'une culture ? En comptant l'ensemble des natifs de toute la région Ouest, et pas seulement ceux qui portent des noms bretons, on serait arrivé à un taux encore plus élevé. Il aurait fallu y ajouter la vingtaine de rescapés du Fort-Dauphin dont les deux tiers au moins sont originaires de l'ouest, plus une trentaine¹³⁹² de pirates amnistiés connus, dont une vingtaine ont des origines celtiques, Poitevins surtout, mais également Bretons, Anglais, Ecosseis, Irlandais, Angevins et Normands. Conclusion : la grande majorité des premiers habitants de Bourbon ont des racines celtiques, ce qui explique leur tempérament bien trempé et leur sens aigu de l'égalité, donc de l'équité. Et c'est justement cette valeur qui semble manquer le plus à certains gouverneurs du début du XIXe siècle. « *Il y a dans une colonie habitée par 23.000 personnes de condition libre et par 60.000 esclaves, quatre cours souveraines dont trois sont composées de commis et de membres de l'ordre judiciaire ; il en est parmi ces derniers qui sont amovibles par volonté du gouverneur. On m'a assuré que les uns et les autres étaient d'une intégrité, d'une indépendance parfaite, qu'aucune considération ne les faisait dévier, pas même la crainte de perdre leur emploi. Le*

¹³⁹¹ Dominique Aupiais, *Les Nouvelles du Ker Anna, de Saint-Nazaire et Saint-Malo à Saint-Denis de La Réunion*, Azalées Editions, Sainte Marie, 1996, quatrième de couverture.

¹³⁹² L'estimation du nombre de pirates amnistiés à l'île Bourbon est difficile. Barassin en trouve nommément une trentaine. D'autres historiens pensent qu'ils furent le double. Notons que certains d'entre eux, jugés insoumis, furent expulsés de l'île assez rapidement.

*gouverneur dégrade les juges, casse les officiers publics. Ne faut-il pas que quelqu'un ait le privilège de l'immoralité ?*¹³⁹³ ». Même Pierre Poivre, nommé intendant des Mascareignes en 1766, et que l'on présente comme un exemple d'humanisme, ne dénonce pas clairement le système esclavagiste lorsqu'il écrit : « *Le seul moyen de prévenir les malheurs dont l'introduction des esclaves menace cette colonie, est d'être juste et bienfaisant envers ces malheureux, de favoriser par des mariages la multiplication de ces ouvriers devenus nécessaires*¹³⁹⁴ ». Poivre prône le paternalisme, attitude presque aussi détestable que l'esclavagisme, et dont les riches colons useront allègrement jusqu'à un passé récent. Sous réserve d'une totale soumission des travailleurs, ils tenteront de se faire passer pour de « bons bougres », cachant ainsi la méchanceté brutale dont ils sont capables vis-à-vis de ceux qu'ils jugent récalcitrants. Madame Desbassyns ne deviendra-t-elle pas ainsi « la bonne providence » ? Ne soyons cependant pas trop sévère vis-à-vis d'un intendant dont Billiard fait l'éloge : « *Son successeur, M. Maillart-Dumesle, arrêta les progrès de l'ouvrage de M. Poivre (...) L'administration perdit la confiance qu'elle s'était acquise ; on vit reparaître d'honnêtes gens, mais aucun n'eut la force ni la philosophie du célèbre intendant. Avec lui la constitution des colonies orientales fût bientôt arrivée à son plus haut degré de perfection*¹³⁹⁵ ». L'humanisme des hommes de pouvoir reste donc limité.

Ho Hai Quang a une curieuse conception de la liberté quand il considère l'obligation de produire sur une concession comme une atteinte insupportable à la libre exploitation par le colon. « *L'Habitant n'avait pas la possibilité d'utiliser la terre comme il le voulait. Il était tenu de produire selon des normes légales précises, décidées par la Compagnie. L'ordonnance déclare en effet Art. 13 - Que chaque Habitant nourrira et dressera deux bœufs, ou un au moins, pour le labour... Art. 19 - Ordre à chaque Habitant d'avoir, au moins par tête, deux cents têtes de volailles, douze porcs et six milliers de riz, trois milliers de légumes et pains et des bleds (maïs)...Il apparaît donc que les Habitants n'étaient pas des hommes libres mais se trouvaient dans une situation juridico-économique vis-à-vis de la Compagnie-seigneur*¹³⁹⁶ ». A cette époque, le paysan métropolitain n'est-il pas soumis aux mêmes conditions par le système du métayage ? C'est bien son propriétaire qui décide des productions à faire. L'équivalent du métayage, le colonnage, était toujours en application à La

¹³⁹³ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Editions Terres Créoles, collection Mascarin, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990, p 214.

¹³⁹⁴ *Ibid.* p 147.

¹³⁹⁵ *Ibid.* p 151.

¹³⁹⁶ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, p 40 et 41

Réunion jusqu'en 2006, et dans bien des cas c'était le propriétaire qui exigeait la culture de la canne, sans que l'on y voie une survivance de la féodalité. Auguste Toussaint démontre clairement que le système fonctionnant à l'île Bourbon sous l'Ancien Régime est très loin des contraintes féodales. « *On constate que les habitants des Iles ne souffraient d'aucun de ces abus qui pesaient alors sur la France. On n'y connaissait pas de classes privilégiées (...) Le régime féodal n'existait ni pour les terres ni pour les personnes (...) Le clergé, payé par le gouvernement et, au reste, très peu nombreux, ne levait point de dîme ; le commerce, l'industrie et les métiers étaient libres (...) Enfin, les colons ne payaient d'autre contribution que celles qu'ils s'étaient imposées*¹³⁹⁷ ». La redevance en nature payée par les habitants pour les concessions foncières n'est ni plus ni moins qu'une sorte de loyer-impôt qui, il le reconnaît lui-même, « *était très faible puisque la redevance à l'égard des terres données en fief sera de 10 sols par arpent... et de 6 poules et 6 chapons sur cents arpents...*¹³⁹⁸ ». Quant à la liberté d'exploiter, elle n'est pas le droit de faire ce que l'on veut du sol, surtout pour le laisser improductif. Même de nos jours, le propriétaire qui ne met pas ses terres en valeur peut se les voir racheter de force par la SAFER¹³⁹⁹ dans une procédure judiciaire de récupération des terres en friche. Nul ne prend cela pour une obligation féodale. Le fermier qui ne paie pas ses loyers ou abandonne les biens qu'il a pris en fermage peut être expulsé et se voir condamné à des dommages et intérêts au profit du bailleur. Si la compagnie des Indes est reprochable de quelque chose, ce n'est certainement pas d'avoir instauré un système féodal à Bourbon mais plutôt d'avoir quasiment abandonné des colons qu'elle avait envoyés à des milliers de kilomètres de leur pays natal, puis d'avoir abusé de son monopole en prélevant des bénéfices exorbitants sur les marchandises exportées et même importées. « *Il a été dit et répété dans toutes les études sur la Compagnie qu'elle réalisait 100% de bénéfices sur les marchandises venant d'Europe et 150% de bénéfices sur celles venant de l'Inde(...) la Compagnie réalise en fait une marge de profit de 200% et non de 100% (si on ne tient pas compte des coûts de transport, etc)*¹⁴⁰⁰ ». Mais justement, les risques liés au transport coûtent très chers à une compagnie qui doit assumer les pertes liées aux naufrages et aux captures des pirates, faits assez fréquents. C'est surtout le régime d'exclusivité qui pénalise les colons. Lorsqu'il disparaît parce que la compagnie, ruinée, n'a plus les moyens d'assurer les

¹³⁹⁷ Auguste Toussaint, *Histoire des Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, collection Mondes d'outre-mer, Paris, 1972, p 105.

¹³⁹⁸ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, p 41.

¹³⁹⁹ La SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, créée pour cause d'utilité publique dans chaque département, a pour fonction le rachat des terres agricoles, leur remembrement ou leur démembrement et la vente à des exploitants agricoles. Ses acquisitions peuvent se faire à l'amiable, par préemption ou par décision du tribunal (récupération de terres en friche notamment).

¹⁴⁰⁰ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, p 95 et 96.

transports, les colons peuvent librement commercer avec les pirates et s'enrichissent. « Giovanni Borghesi remarquait en 1704 que « ces insulaires ne font aucune dépense pour leur nourriture, ni pour leur logement, aucune pour marier leurs filles, et peu pour se vêtir ; ils ne paient d'impôts à aucun chef ; ils sont tous riches ». D'où pouvaient provenir ces capitaux ? D'après les documents de l'époque, ils provenaient des pillages réalisés par les pirates ¹⁴⁰¹ ». Son témoignage démontre la grande capacité des habitants de l'époque à user « sainement » d'une liberté dès qu'ils en disposent. Ils ne paraissent pas inféodés à un système et se débrouillent parfaitement pour s'autoadministrer, produire ce dont ils ont besoin et faire des actes de commerce pour s'enrichir. On retrouve là le tempérament celtique qui s'accorde parfaitement avec la liberté d'entreprendre et la liberté tout court. Les petits Créoles en retireront un solide esprit d'indépendance. Chaque fois que les autorités tenteront de les soumettre à un système basé sur la contrainte, ils s'en éloigneront, quitte à « crever » de misère et de froid dans les hauts. Les nouveaux riches sont princes dans leurs châteaux, eux seront rois dans leurs chaumières. Malgré les interdictions d'union entre Blancs et Noirs, les petits Créoles perpétuent le métissage. Malgré les règlementations de la chasse et de la pêche, ils continuent à braconner. Malgré les recommandations des gouverneurs de limiter les affranchissements, ils libèrent la plupart de leurs esclaves pour ne plus être dans l'obligation de les nourrir. « Avant 1723, le maître pouvait librement affranchir ses esclaves à condition qu'ils aient au moins 20 ans. A partir de la promulgation du Code Noir, l'affranchissement devient plus difficile ¹⁴⁰² ». C'est donc bien que la nouvelle compagnie veut restreindre des émancipations trop fréquentes. Et même lorsqu'elle dit octroyer les mêmes droits aux affranchis qu'aux libres, elle les réduit aussitôt puisque « L'article 5 interdisant les mariages interraciaux, l'affranchi ne peut épouser qu'une Noire. Par ailleurs l'affranchi pouvant posséder des esclaves, le même article lui interdit de vivre en concubinage avec des femmes esclaves sous peine d'amende. Cependant, si malgré cette interdiction une situation de concubinage s'est installée avec pour conséquence la naissance d'enfants, aucune peine ne sera prononcée contre le Noir libre s'il épouse, dans les formes prescrites par l'Eglise son esclave. Celle-ci est alors affranchie et leurs enfants deviennent libres et légitimes ¹⁴⁰³ ». Pourquoi le rédacteur met-il toutes ces précisions ? Parce que le nombre de libres de couleur est important, que beaucoup sont descendants des vieux habitants, et que certains n'hésitent pas à se mettre en ménage avec des femmes de couleur, même esclaves. Or, il sait que ces

¹⁴⁰¹ Ibid. p 55.

¹⁴⁰² Ibid. p 86.

¹⁴⁰³ Ibid. p 87.

métis n'accepteront jamais d'être réduits en esclavage, et qu'un couple libre-esclave risque de donner des idées d'émancipation aux autres esclaves. Il n'a donc d'autre choix que de permettre l'affranchissement de la concubine. Et pour que l'acte prenne un caractère officiel, il impose le mariage chrétien. Nous ne dirons pas que l'esclavage à Bourbon fut plus doux qu'ailleurs - les esclavagistes, où qu'ils soient dans le monde, ne connaissent pas la tolérance et ne répondent à l'insoumission que par la violence - mais nous constatons que certains colons, en l'occurrence les premiers installés, ne sont pas en phase avec le système esclavagiste, celui-ci ne correspondant pas à leur mentalité. Ils restent très attachés à leur liberté et à la notion d'égalité, parce qu'ils sont descendants de Celtes. Ils ne sont pas plus moralistes ou plus chrétiens que d'autres, mais ne feraient pas à autrui ce qu'ils ne voudraient surtout pas qu'on leur fasse à eux : les réduire en esclavage. Cent ans plus tard, leurs descendants, les Petits Blancs, que Billiard décrit avec honnêteté, « *sont en grande estime d'eux-mêmes, et ne pensent pas qu'on puisse avoir le droit de les commander*¹⁴⁰⁴ ». A la suite de ce jugement, il écrit une phrase un peu obscure : « *Pour ne point nous attirer de mauvaise affaire, distinguons les créoles des bas des créoles des hauts, comme en France il faut distinguer l'habitant des villes d'avec le simple paysan ; les temps eux-mêmes ne doivent pas être confondus ; il y a un siècle, les mœurs des habitants de Bourbon différaient beaucoup des mœurs que nous aurions à observer aujourd'hui*¹⁴⁰⁵ ». Sa conclusion générale sera peut-être applaudie par les historiens, bien que nous ne sommes pas persuadé que les mentalités aient autant changé que le prétend Billiard. On voit toujours le siècle dans lequel on vit comme très différent du précédent. Pourtant, au début de son livre, il affirme que « *De tous les habitants de l'île, ceux de Saint-Joseph sont les plus rapprochés de ce que nous sommes convenus d'appeler l'état de nature ; les missionnaires qui vont les visiter, car il y a longtemps qu'ils n'ont eu de curé, les missionnaires se scandalisent de l'innocence de ces bonnes gens, à qui les formalités civiles et religieuses ne semblent pas d'une grande nécessité* ». Il ajoute « *ils vivent en paix entre eux*¹⁴⁰⁶ », preuve que la pauvreté et l'absence de guide religieux ne sont pas incompatibles avec l'intelligence sociale. En fait, Billiard voit les habitants de Saint-Joseph comme le docteur Buquet voit ceux de la Mayenne et Cambry ceux du Finistère. Mais quelle mauvaise affaire craint-il de s'attirer en jugeant plutôt positivement ces petits Créoles ? Son appréhension prouve au moins qu'il n'est pas permis de tout dire dans la colonie. Le rapprochement entre habitants des hauts et ceux des campagnes de France, et habitants des

¹⁴⁰⁴ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Editions ARS Terres créoles, Collection Mascarin, Sainte-Clotilde (La Réunion), p 231.

¹⁴⁰⁵ *Ibid.* p 231 et 232.

¹⁴⁰⁶ *Ibid.* p 87.

bas et ceux des villes n'est visiblement qu'une métaphore. Le haut fonctionnaire n'ose pas dire que les gens des hauts ont la mentalité de son pays natal, la Bretagne, les riches colons des bas ayant celle de Paris, et que ces deux mentalités s'opposent radicalement, la première reposant sur l'autonomie locale et l'équité des droits, la seconde reposant sur le centralisme et le maintien des privilèges de classe. Cette opposition d'idées n'est pas nouvelle. Au contraire, elle a des siècles d'existence, et c'est elle qui fait débat tout au long du XVIIIe siècle.

A l'île Bourbon, l'année 1723 marque le passage à une économie nouvelle, celle du café. La compagnie veut obliger les anciens habitants à planter des caféiers, mais surtout elle aide les nouveaux arrivants français en leur accordant à crédit des vivres et des esclaves. Que sont ces immigrants ? Surtout des nobles désargentés, cadets de famille, et des jeunes fils de bourgeois à la recherche de profits. Le temps n'est plus où n'importe quel aventurier, compagnon ou pirate, pouvait s'embarquer pour l'océan Indien, avec comme seule ambition de vivre libre sous le soleil des tropiques. « *Pour cultiver les terres il fallait des travailleurs. Tous les éléments de base du mode de production esclavagiste étant réunis, la traite des esclaves se développa (...) Alors qu'en 1714, les esclaves étaient encore minoritaires (46% de la population), en 1735 ils étaient devenus largement majoritaires (80% de la population) (...) les Malgaches formant la plus grande partie des esclaves (76%) devant les Africains (14,4%) et les Indiens (9,6%)¹⁴⁰⁷* ». Les chiffres sont plus parlants que les pourcentages: environ 600 esclaves en 1715, 6000 moins de vingt ans plus tard en 1732. Une autre ère est arrivée qui ne sera pas à l'avantage des descendants des pionniers défricheurs. Si le café enrichit la compagnie et quelques centaines de colons, il ne donne pas à manger à la majorité de la population qui souffre cruellement du manque de développement des cultures vivrières, d'autant plus que la masse de plus en plus importante d'esclaves fait concurrence sur ce plan à la population en place. « *Nettement insuffisante au début des années 1730, l'économie vivrière commença à se développer sous l'impulsion de La Bourdonnais. S'il encouragea la production de vivre, c'était tout d'abord pour résoudre la crise alimentaire qui sévissait durement dans l'île jusqu'à son arrivée¹⁴⁰⁸* ». C'est La Bourdonnais qui introduit la culture du manioc remplaçant avantageusement le blé, le riz et le maïs dans l'alimentation des esclaves. Il reste le grand homme de cette époque. Et même si les colons bourbonnais lui garderont rancune d'avoir préféré l'Isle de France pour son gouvernement, ils lui doivent beaucoup. Grâce à lui, en 1742, ils bénéficient de la levée du monopole de commerce de la compagnie

¹⁴⁰⁷ HO Hai Quang, *Contribution à l'histoire économique de La Réunion (1642-1848)*, p 109 et 110.

¹⁴⁰⁸ *Ibid.* p 117

durant 6 ans. Les habitants peuvent donc librement commercer avec l'extérieur. Certains s'enrichissent. Mais la prospérité dure peu de temps à cause de la guerre. « *Dans l'esprit de La Bourdonnais, la libéralisation des échanges devait faciliter l'approvisionnement des îles. C'est l'inverse qui se produisit (...) La reprise des hostilités avec l'Angleterre (1744) rendit le trafic maritime risqué (...) Durant la guerre de sept ans (1756-1763), la liberté des échanges extérieurs fut rétablies. La compagnie n'avait guère le choix : la navigation devenait dangereuse*¹⁴⁰⁹ ». On le voit : les directeurs de Paris ne cèdent le monopole que lorsqu'il y a danger pour leurs navires (guerre) ou lorsqu'ils y sont acculés (faillite). Finalement, la compagnie, ruinée par la guerre, propose au roi le rachat des îles. « *Louis XV accepta, ce ne fut nullement par volonté de porter secours à la compagnie ni parce qu'il espérait tirer profit de Bourbon et de l'Ile de France (...) Son objectif ultime était de reprendre dans l'avenir les territoires perdus en Orient. Dans cette perspectives les Mascareignes pouvaient servir de points d'appui pour les entreprises de reconquête (...) A travers le rachat des îles, c'était donc en fait la conception politique générale de La Bourdonnais qui se trouvait confirmée*¹⁴¹⁰ ». Si Paris avait suivi les idéaux des deux meilleurs stratèges celtes de la compagnie, La Bourdonnais aux îles et Dupleix en Inde, jamais les Anglais n'auraient aussi facilement démantelé l'empire français dans l'océan Indien. Le second reste, pour les Français en Inde, le plus regretté. Mais c'est bien le premier qui a vu dès le départ l'utilité des îles comme base militaire arrière de la conquête de l'Inde. « *Un siècle et demi plus tard un des gouverneurs anglais de l'île Maurice jugeait ainsi la prise de Madras : L'histoire coloniale de l'Angleterre, celle de la France et de la Hollande, de l'Espagne et du Portugal, ont enregistré bien des changements depuis 1746, mais il n'y a pas d'exemple qu'un gouverneur colonial ait formé sur les lieux un corps d'armée local pour une conquête étrangère telle que la conquête de Madras préparée à l'île Maurice*¹⁴¹¹ ». « *Dupleix ne semble pas avoir compris qu'un empire franco-indien n'était possible qu'à la condition que la France soit une puissance maritime de première grandeur. Labourdonnais, qui était un marin, s'en rendait lui parfaitement compte, et c'est bien pour cette raison que la création d'une marine des îles le préoccupait tant*¹⁴¹² ». On peut lui reprocher d'avoir été un pourvoyeur d'esclaves mais n'a-t-il encouragé la traite que par esprit d'obéissance à ses supérieurs de Paris ? Le haut fonctionnaire colonial Auguste Billiard, qui dénonce sans réserve l'esclavagisme, se fait aussi

¹⁴⁰⁹ *Ibid.* p 120.

¹⁴¹⁰ *Ibid.* p 121.

¹⁴¹¹ Auguste Toussaint, *Histoire des Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, collection Mondes d'outre-mer, Paris, 1972, p 52.

¹⁴¹² *Ibid.* p 56

l'avocat des colons des Mascareignes en 1820 « *La compagnie s'était chargée d'approvisionner la colonie d'esclaves, comme elle l'approvisionnait de toute autre chose (...) Ce qu'il y a de plus étrange est d'en vouloir au colon lui-même, qui subit aujourd'hui la peine d'un délit que, pendant plus de deux siècles, on l'avait encouragé à commettre* ¹⁴¹³ ». Billiard prétend que l'esclavage à l'île Bourbon est moins sévère qu'aux Antilles et que la condition d'esclave y vaut parfois mieux que celle de libre pauvre. Il affirme que « *le Blanc qui veut récompenser un bon Noir ne l'affranchit pas toujours ; il aime mieux en faire une espèce de fermier sur un terrain que celui-ci doit cultiver lui-même* ¹⁴¹⁴ ». Ne paraîtrait-il pas plus humain d'avoir cette attitude que de libérer un esclave sans lui donner aucun moyen d'existence ? « *La plupart des libres, c'est le nom qu'on donne aux affranchis viennent accroître la population oisive des villes et des bourgades* ¹⁴¹⁵ ». Beaucoup vont aussi rejoindre dans les hauts de l'île les Petits Blancs pour partager leur misère ?

On retrouve chez Billiard la même attitude critique vis-à-vis du pouvoir central que ses ancêtres de Bretagne. « *D'après un règlement nouveau, on fait donner trente coups de fouet à l'esclave qui porterait sur lui quelque bijou ou quelque tissu recherché (...) On veut empêcher la traite, et on la rend nécessaire par l'accroissement des charges ; on parle d'humanité, et l'administration est plus rigoureuse envers les esclaves qu'elle ne l'a jamais été* ¹⁴¹⁶ ». Il confirme ainsi ce que nous pensions : l'esclavage à l'île Bourbon est plus dur au XIXe siècle qu'il ne l'était au XVIIIe. Il concerne surtout beaucoup plus de personnes et se concentre sur les grandes propriétés sucrières où il n'est pas rare de trouver trois à quatre cents esclaves par domaine. En 1779, on recensait environ 30.000 esclaves. Trente ans plus tard, ils sont 65.000. Billiard pense qu'ils peuvent être en fait beaucoup plus nombreux, mais que les propriétaires font aux autorités de fausses déclarations par crainte de se voir surimposés en capitation, la taxe sur l'esclave. Sous la période anglaise, à partir de 1810, le nombre d'affranchis augmente. Cela peut expliquer la grande révolte des esclaves de Saint-Leu de 1811, ceux-ci réclamant la liberté que d'autres ont obtenus ¹⁴¹⁷. Au retour de l'île

¹⁴¹³ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Editions ARS Terres créoles, Collection Mascarin, Sainte-Clotilde (La Réunion), p 144.

¹⁴¹⁴ *Ibid.* p 194.

¹⁴¹⁵ *Ibid.* p 194.

¹⁴¹⁶ *Ibid.* p 195 et 196.

¹⁴¹⁷ En novembre 1811, trois cent esclaves de Saint Leu, la « capitale » du café de Bourbon, décident de se liguer contre leur condition servile. Ils investissent la cour de grands propriétaires blancs, en tuent deux, les frères Macé. Mais les esclavagistes réagissent très vite et montent un piège aux insurgés. Une cinquantaine d'entre eux, peut-être plus, sont abattus. Les autres sont livrés aux autorités anglaises qui en condamnent 25 à être décapités, dont leur chef Elie. 2011 est appelée « l'année d'Elie » et fait l'objet de plusieurs manifestations à la mémoire des martyrs de Saint leu, organisées par le professeur Fuma, directeur de la chaire UNESCO de l'océan Indien.

Bourbon à la France, le gouvernement de Louis XVIII doit prendre des mesures très strictes pour limiter les affranchissements. En réponse à la question que nous nous posions, à savoir si le celtisme aurait permis un esclavage moins brutal dans l'océan Indien, nous dirons qu'il a certainement retardé l'esclavagisme de masse qu'ont connu très tôt les Antilles, avec tous les excès de rigueur que celui-ci entraîne (on ne gère pas des centaines d'esclaves comme on en gère deux ou trois) mais surtout il a provoqué la formation d'une communauté de petits Créoles pauvres, ne possédant pas d'esclaves ou en ayant très peu, ce qui a évité une ségrégation raciale trop stricte et a même créé une certaine solidarité intercommunautaire, rapidement après l'abolition de 1848. Petits Blancs et Noirs partageront la même misère.

7 - Existe-t-il un comportement politique que l'on pourrait qualifier de celtique à La Réunion ?

D'aucuns n'hésiteront pas en France à nier qu'il y ait un comportement spécifique aux Celtes, et à accuser toute personne qui ferait référence à ce genre de critère, de celtomanie. Pourtant, Siegfried et El Gammal démontrent, pour la fin du XIXe siècle et le début du XXe, qu'il existe bien une attitude politique spécifique à l'ouest de la France, où la religion joue un rôle essentiel dans la détermination des choix électoraux. Mais ils ne parlent pas de comportement celtique de l'électorat. Pour l'un comme pour l'autre, les résultats des élections, qui offrent invariablement les sièges en majorité souvent écrasante aux candidats dits blancs, c'est à dire monarchistes, sont liés à la pression exercée par le clergé. A cette époque, le système républicain est encore fragile. Les monarchistes et bonapartistes, qui ont tenu le pouvoir presque tout le XIXe siècle, ont encore l'espoir de reprendre un jour la direction du pays. La Deuxième République ne dure que deux ans de 1848 à 1851. La Troisième ne commence qu'en 1870. L'anticléricalisme des nouveaux gouvernants républicains provoque une scission très nette de l'électorat français entre les Blancs, favorables à la monarchie et au clergé, et les Bleus, favorables à la république athée. A l'assemblée nationale à Paris, les monarchistes siègent à droite, les républicains siègent à gauche. La droite est donc jugée conservatrice et catholique, tandis que la gauche se dit réformatrice et laïque. Cette vision du corps électoral est encore très présente aujourd'hui, même si le président de la république actuel, de droite, se présente comme réformateur en se prétendant héritier des idées de Jaurès, et même si la gauche, lorsqu'elle fut au pouvoir, a montré un visage parfois très conservateur. Nous ne risquons ici aucun jugement de valeur, en ne parlant pas des capitalistes et des socialistes que l'on trouve d'ailleurs indifféremment

dans les deux camps, ni des centristes se positionnant entre les deux, ni des nationalistes français d'extrême droite, ni des internationalistes d'extrême gauche, ni des altermondialistes etc. Ce qui nous intéresse avant tout, ce sont les raisons qui font que l'Ouest présente un particularisme très marqué par rapport au reste de la France en votant systématiquement pour les candidats du parti des Blancs. Siegfried commence d'abord par y voir une atmosphère spéciale liée à l'environnement du bocage et à un tempérament spécifique de ces populations qui les font s'intéresser beaucoup plus que d'autres aux choses spirituelles, donc à Dieu et à la religion. Nous sommes d'accord avec lui. Mais nous dénonçons l'image jacobine qu'il présente de la Bretagne, lorsqu'il prétend que Rennes c'est déjà presque la Normandie et que Nantes est plus une capitale vendéenne que bretonne. Il limite la zone celtique au seul territoire habité par les Bretons bretonnants, ce qui est très réducteur et historiquement faux. Pour nous, d'une part l'influence bretonne s'exerce sur une région beaucoup plus vaste, dépassant largement les limites de la province Bretagne, d'autre part les caractères celtiques ne sont pas attachés seulement à ceux qui font usage de la langue bretonne, sinon bien peu de Bretons pourraient en revendiquer l'héritage aujourd'hui. Il est évident que le comportement électoral des habitants de l'ouest dépend d'abord de leur tempérament et des événements dramatiques qui s'y sont déroulés. S'ils font confiance plutôt aux Blancs qu'aux Bleus, c'est parce qu'ils se souviennent des exactions que les républicains ont commis chez eux durant la révolution, et qu'ils ne sont pas d'un caractère à accepter la loi de gens voulant gouverner sans tenir compte de leurs aspirations religieuses et culturelles. Puisque ceux-ci veulent tuer Dieu, ils seront du côté des prêtres et de ceux qui les soutiennent. Or, pour défendre la religion, il faut des opposants de poids qui puissent s'opposer aux idéologues laïcistes. Voilà pourquoi on vote d'abord pour les candidats Blancs monarchistes, même nobles, puis pour des bourgeois de droite jugés plus modérés que ceux de gauche qui ne veulent pas entendre parler d'école libre catholique. Foncièrement, tout l'ouest de la France reste très anticentraliste, ce qui est bien une réaction propre aux Celtes. On s'y moque des Parisiens, qui d'ailleurs ne savent guère se faire apprécier quand ils viennent en vacance l'été. Ils traitent les paysans bretons et vendéens de « ploucs », de péquenauds. Ceux-ci leur rendent le « compliment » en scandant : « *Parisiens, têtes de chien, Parigots, têtes de veaux* ».

Existe-t-il un comportement électoral de même nature à La Réunion ? Et premièrement, une analyse des résultats électoraux réunionnais sur une centaine d'années, par exemple de 1870 à 1970, a-t-elle été faite ? Nous avons posé la question au principal expert que nous connaissions dans le domaine de l'histoire politique de La Réunion, le professeur

Yvan Combeau, directeur du CRESOI (Centre de recherche et d'étude des sociétés de l'océan Indien, laboratoire dont nous dépendons). Sa réponse fut celle-ci : « *en remontant aussi loin dans le temps, c'est peu probable*¹⁴¹⁸ ». Tout au plus, trouvera-t-on des analyses sur les quarante ou cinquante dernières années, et notamment celles que lui-même a faites pour le temps actuel. L'inconvénient de la période de l'après guerre 39-45, c'est qu'elle met en jeu des antagonismes politiques qui n'ont rien à voir avec ceux des périodes précédentes. En 1946, l'île change de statut, passant de celui de colonie à celui de département d'outre-mer. Préalablement, un an auparavant est né le CRADS (comité républicain d'action démocratique et sociale) à l'initiative du docteur Raymond Vergès, mouvement de gauche qui veut s'opposer à la politique inflexible des ultras, c'est-à-dire des grands usiniers du sucre. Malheureusement, cette ambition généreuse qui regroupe des gens de toute tendance politique, même quelques canniers importants comme Georges Repiquet ou Roger Payet, est accaparée rapidement par les communistes¹⁴¹⁹. En même temps, s'installe sur le plan international le mot d'ordre de la décolonisation. Les empires coloniaux occidentaux, donc surtout l'Angleterre et la France, sont confrontés à des revendications d'indépendance de leurs colonies, soutenues le plus souvent par l'URSS ou la Chine communiste. Un vaste démembrement de ces empires, parfois dans la douleur et le sang, donne naissance à une quantité d'Etats indépendants à travers le monde. Toutes les possessions françaises en Asie et en Afrique s'émancipent de la tutelle européenne dans les années 50-60. La plus importante pour la France, l'Algérie, mène une longue guerre de huit ans pour obtenir son indépendance en 1962. Ne restent plus de l'empire colonial français que des confettis, dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe et leurs dépendances), dans le Pacifique (Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna), dans l'atlantique nord-ouest (Saint Pierre et Miquelon) et dans l'océan Indien (La Réunion, Mayotte et quelques îles éparses inhabitées). L'Angleterre émancipe l'île Maurice et les îles qui y sont rattachées dont l'île Rodrigues en 1968, puis les îles Seychelles en 1976. Durant cette période, le parti communiste réunionnais conduit par Paul Vergès, jugeant que la départementalisation de l'île de La Réunion n'a pas apporté le progrès social espéré, mène un long combat autonomiste, ce qui lui permet d'accéder au pouvoir local. Son parti communiste réunionnais devient incontournable, malgré l'opposition très ferme de la bourgeoisie blanche, appuyée par l'Etat français et son ancien premier ministre, le député Michel Debré. Le leader du PCR était encore à 85 ans le président

¹⁴¹⁸ Notre appel téléphonique au professeur Yvan Combeau du 2 février 2011.

¹⁴¹⁹ Les détails de ce moment de l'histoire de La Réunion nous ont été racontés avec beaucoup de saveur par l'ex sénateur Albert Ramassamy âgé aujourd'hui de 87 ans, au téléphone le 9 février 2011.

du Conseil Régional de La Réunion en 2010. Si la revendication d'autonomie ou d'indépendance n'a jamais été abandonnée par certains militants communistes, les instances dirigeantes du PCR l'ont progressivement et peut-être seulement provisoirement mise sous l'éteignoir. Aujourd'hui, une majorité de Réunionnais sont légitimistes, ne souhaitant pas le détachement d'avec la métropole, mais le débat sur le statut de l'île reste un sujet récurrent. Et il n'est pas certain que la revendication d'autonomie ne revienne pas avec plus d'acuité dans les années à venir. Le président Jacques Chirac déclarait lors d'une interview concernant le vote pour l'autodétermination de l'outre mer français, il y a quelques années: « *Nous sommes pour le droit à l'autodétermination des peuples mais le problème pour l'heure ne se pose pas* ». Bien entendu, il n'est pas question d'assimiler un éventuel choix autonomiste de colonies situées à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole, à la réaction anticentraliste de provinces de l'ouest de la France, situées à trois ou quatre cents kilomètres de Paris. Les motivations ne sont sans doute pas les mêmes. Mais une chose est remarquable à La Réunion comme en Bretagne par exemple, c'est l'attitude de résistance culturelle identitaire de la quasi-totalité de la population, face à l'uniformisation programmée par les instances parisiennes. Même en donnant sa voix aux candidats dits légitimistes, c'est-à-dire à ceux qui se prononcent clairement pour une Réunion française, l'électeur créole, de droite comme de gauche, revendique son identité créole, cultive les habitudes alimentaires créoles, le plus souvent parle en créole, écoute et danse son séga et montre son solide attachement à l'île et à ses traditions. Et l'étranger à cette culture, métropolitain, comorien, malgache ou autre, qui se permettrait de faire une critique sur ce plan, se verra vertement rembarré. Ce n'est pas là du racisme ou de la xénophobie, comme le prétendent quelques penseurs de grandes théories de la capitale parisienne sur la citoyenneté, mais simplement l'exigence d'un droit au respect des cultures. La célèbre devise réunionnaise « *nou lé pa plus nou lé pa moïn* » n'avait au départ aucune connotation politique. Le « *respect a nou* » qui a suivi, lancé par le défunt Laurent Vergès, fils de Paul, à l'assemblée nationale, lui a donné une couleur communiste. Les slogans de revendication sociale des syndicats locaux - ceux de la CGTR, proche du PCR, « *Don kréol travay* », ou de la CFDT « *Vivre et travailler au pays* » - font référence à l'identité créole, suggérant ainsi que les bonnes situations sont aux mains des métropolitains. Et les inscriptions xénophobes que l'on voit parfois sur quelques panneaux routiers comme « *Zorey déor* » ou « *Komor, Malgas déor* » sont là pour rappeler que les nationalistes réunionnais n'ont pas tous disparu. Là se trouve l'ambiguïté des antagonismes politiques à La Réunion depuis une cinquantaine d'années. A partir du moment où la revendication culturelle régionale devenait l'argument quasi exclusif du PCR, il paraissait difficile pour l'électeur

anticommuniste de défendre ouvertement son identité créole. C'était « assimilationnistes » de droite contre « autonomistes » de gauche - Virapoulé contre Vergès - c'est à dire une guerre de chefs de clan, de patriarches presque mythiques jouant chacun à son niveau la carte ethnique quand il le faut, qui allait empoisonner le débat démocratique pendant plus de trente ans. Il l'empoisonne toujours puisqu'il semble impossible de discuter d'un changement statutaire sans provoquer un débat houleux au sein de la population.

Concernant la vie politique de la période coloniale, Prosper Eve tente d'en donner une image dans un livre intitulé « *Le jeu politique à La Réunion de 1900 à 1939*¹⁴²⁰ ». Ce qui en ressort le plus, c'est le dirigisme sans partage des grands sucriers. « *La bourgeoisie blanche qui cherche à sauvegarder ses privilèges, ne peut mieux étaler sa méfiance vis-à-vis de Paris. S'étant réservée toutes les fonctions intellectuelles et politiques, ayant l'habitude de couper et de trancher à sa guise, la départmentalisation aurait à coup sûr pour conséquence à moyenne échéance une redistribution des cartes au profit des couches défavorisées et prolétarisées*¹⁴²¹ ». Il ressort également que beaucoup d'électeurs potentiels ne sont pas inscrits sur les listes électorales. L'abstentionnisme est souvent très important. Aux élections législatives de 1919, « *il semble que dans certaines localités, les électeurs ne croient pas aux vertus des urnes ou ont peur de risquer leurs vie en s'en approchant. 3 à 17% seulement des inscrits participent au scrutin à Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Bras Panon, Trois Bassins, Etang Salé, Entre deux*¹⁴²² ». Résultat : « *Bousserot réalise un score de 98,3% et Gasparin 97,9%* ». Il ressort enfin que la violence et la fraude deviennent vite quasi institutionnelles. « *Il ne suffit pas de chasser les électeurs des salles de vote, occupées militairement (...) Il faut encore faire surveiller par la force armée leurs allées et venues, faire garder les croisées de route (...) Les candidats officiels ne se contentent pas de faire assommer les opposants, de faire piller leur maison (...) de les faire arrêter (...) Ils excellent à inventer des systèmes de fraude efficace*¹⁴²³ ». Concernant le XIXe siècle, il est quand même étonnant que Jean-Valentin Payet ne fait allusion à aucune élection, même municipale. Pourtant le propriétaire de la petite habitation du sud dont il raconte l'histoire devait bien exercer son droit de vote. Les sociologues réunionnais actuels ne semblent pas s'être beaucoup intéressés à l'ambiance politique dans l'île. Yu Son Live omet de parler des violences électorales. « *La société réunionnaise est elle-même née de la violence puisque, dès son origine, elle a connu les affres*

¹⁴²⁰ Prosper Eve, *Le jeu politique à La Réunion de 1900 à 1939*, Editions L'Harmattan, Paris, 1994.

¹⁴²¹ *Ibid.* p 13.

¹⁴²² *Ibid.* p 72.

¹⁴²³ *Ibid.* p 55.

de l'esclavage, de l'engagisme et de la colonisation (...) En revanche, d'autres formes de violence ne se sont jamais manifestées à La Réunion, telles que le crime organisé, le terrorisme, l'attentat, les révolutions, les guerres, les tentatives de coup d'Etat, la torture médicalisée, la violence industrielle etc. Si ces violences ne se sont jamais exprimées jusqu'à présent, c'est que le contexte social, économique et politique ne s'y est guère prêté. Mais rien n'exclut qu'elles ne se produisent pas un jour¹⁴²⁴ ». Mais Live reconnaît aussi que « Jusqu'à présent, la sociologie est restée absente dans l'analyse des contradictions de la société réunionnaise¹⁴²⁵ ». Malheureusement, dans cet article, il ne dit pas l'origine de ces contradictions. A l'image de beaucoup d'historiens et de sociologues locaux, il parle du colonialisme outre mer comme d'une situation antérieure commune à l'ensemble des colonies françaises. La Réunion est donc un territoire comme n'importe quelle colonie française de l'Inde, d'Afrique ou d'Amérique. Les gouverneurs y pratiquent d'ailleurs la même politique, celle décidée à Paris. Il suffit donc d'observer ce qui se passe en Algérie ou en Indochine pour comprendre ce qui se passe dans une petite île de l'océan Indien. Le problème de ce genre d'approche c'est qu'on ne connaît pas le véritable débat idéologique de l'île et les responsables politiques locaux qu'il met en cause. « *La Réunion est alors une des gloires de la France du second Empire (...) Comment expliquer que cette île phare soit aujourd'hui le département français qui compte le plus de bénéficiaires du RMI ?* » se demande l'ethnologue Bernard Champion, qui pense avoir trouvé une réponse à sa propre question: « *Un descendant de ces familles d'entrepreneurs qui ont fait La Réunion et qui dit être réunionnais depuis 320 ans affirme que, dès le début du XXe siècle, ces pionniers avaient quitté l'île pour d'autres aventures, en métropole, en Nouvelle-Calédonie ou à Madagascar...*¹⁴²⁶ ». Champion voudrait-il dire que les gros « canniers » du XIXe siècle auraient été de meilleurs économistes et même des humanistes puisqu'il y aurait eu moins de pauvres à cette époque ? Certes, les Sicre de Fontbrune et autres Grandval n'ont guère laissé leur nom que dans le cimetière historique de Sainte-Suzanne, mais leurs domaines ont-ils disparu ? Celui des très riches Bédier à Sainte Suzanne est passé par mariage aux mains des Barrau., celui des Desbassins et des De Villèle de la même façon aux mains des De Chateauvieux. Le nombre de RMistes auraient été sans doute tout aussi important sinon plus, proportionnellement, à la

¹⁴²⁴ Yu-Son Live, *Sociologie de La Réunion : mutations, paradoxes, représentations, migrations (quelques propositions de pistes de recherches)*, in *La recherche anthropologique à La Réunion, vingt années de travaux et de coopération régionale*, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Cherubini, Editions l'Harmattan, Paris, 1999, p 194 et 195.

¹⁴²⁵ *Ibid.* p 185.

¹⁴²⁶ Bernard Champion, *Vingt ans après*, in *La recherche anthropologique à La Réunion, vingt années de travaux et de coopération régionale*, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Cherubini, Editions l'Harmattan, Paris, 1999, p 156.

fin du XIXe siècle, si ce système d'aide aux plus pauvres avait existé. La vérité c'est que la colonisation à La Réunion, à cette époque, se caractérise par la pression écrasante des grands propriétaires sur l'ensemble de la société qui vit très pauvrement, et cela avec la complicité de l'Etat français, c'est-à-dire de Paris. A partir de ce constat, parler d'élection et de démocratie ne signifie pas grand-chose. D'ailleurs, l'argument de campagne du PCR à partir des années 1960 est la lutte contre les pressions sociales et la fraude électorale. Lorsque la démocratie s'installe enfin, c'est-à-dire que les électeurs peuvent réellement exercer leur droit de vote, dans les années 1980, les grands propriétaires candidats à leur propre succession perdent, quasiment tous, leurs postes de maires et de conseillers généraux. Comment peut-on alors, à partir des résultats des élections antérieures, constater un quelconque comportement général lié au tempérament des votants ? Dans les départements de l'ouest de la France, les tensions sont sans doute tout aussi fortes les jours de vote, mais on n'y parle pas de fraudes généralisées, d'urnes bourrées ou qui disparaissent, de candidats abattus. Certains curés font peut-être la propagande pour leur candidat préféré durant les offices, mais, dans l'isolement, chacun reste libre de choisir le bulletin qu'il veut. A La Réunion, le propriétaire fait distribuer les « bons » bulletins à ses ouvriers et à ses colons la veille du scrutin. Et il vaut mieux le voir élu le dimanche soir, sinon le lundi matin c'est le licenciement ou l'expulsion de la propriété. Les élections se déroulent toujours dans un climat d'agressivité et de violence, voire de terreur. Des candidats sont menacés pour qu'ils retirent leur candidature, des meetings électoraux attaqués à coup de galet ou à coup de sabre, parfois à coup de fusil. Durant les campagnes électorales, il y a des blessés graves et des morts. Le jour du scrutin, on fane des « broquettes » sur les routes pour crever les pneus des voitures. Des bandes de nervis armés se tiennent à l'entrée des bureaux de vote. Résultat, nous l'avons vu : les taux de participation sont très faibles et les élus réalisent des scores de dictateurs africains. Telle est l'ambiance électorale dans une société coloniale fermée.

Tout cela repose sur notre propre témoignage datant des années 1970. La départementalisation n'a donc pas apporté instantanément la démocratie. Nous avons interrogé des anciens de notre village de La Renaissance. Ils attestent tous qu'antérieurement, et surtout avant 1939, ce n'était pas différent, peut-être même plus grossièrement antidémocratique. A quand peuvent remonter ces habitudes de manipulation électorale ? Prosper Eve et Yvan Combeau répondent à la question en 1996, citant des journaux de la fin du XIXe siècle, lors de l'élection de la première assemblée constituante de la Troisième République en 1870, « *L'analphabétisme porte en lui une des premières causes d'une fraude électorale*

naissante elle-aussi. On nous assure que depuis quelques jours des agents distribuent en ville des bulletins Béret et Hervé en les donnant à ceux qui ne savent pas lire pour des bulletins Laserve et De Mahy¹⁴²⁷ ». En l'occurrence, dans ce cas précis, ce sont les partisans des candidats monarchistes qui essaient de tromper les électeurs. Sans doute ne sont-ils pas les seuls à le faire. Ils se heurtent à des candidats républicains moins nombreux mais bénéficiant du soutien de la métropole par l'intermédiaire de journaux locaux inféodés à la presse parisienne. En 1876, « François de Mahy est le seul représentant républicain dans sa circonscription (...) En face des conservateurs mac-mahoniens, le camp républicain compte sur le soutien des principaux titres de la presse de l'île pour dénoncer une droite française antirépublicaine. La guerre déclarée à la République le 16 mai par les partis monarchiques coalisés devient chaque jour plus vive¹⁴²⁸ ». On le voit, le républicanisme de gauche est synonyme de centralisme, bénéficiant donc de la propagande des organes de presse, et par réaction le monarchisme de droite se dit fédéraliste, plus proche des idées régionales autonomistes. Trente ans plus tard, ces antagonismes politiques n'ont pas changé. « Au tournant du siècle, les notables reprennent le discours républicain et nationaliste des différents gouvernements. Lucien Gasparin devient député en 1906. Il reçoit le soutien officiel de F. De Mahy, qui le place dans le sillage des grandes figures politiques réunionnaises de la Troisième République¹⁴²⁹ ». Cette république, comme celles qui l'ont précédée depuis la révolution de 1789, est très centraliste et s'oppose au fédéralisme qu'avait voulu mettre en place Louis XVI avec son monarchisme constitutionnel dès 1791. On ne peut qu'être étonné en constatant que ce genre de débat savant se retrouve dans une île presque abandonnée de la mère-patrie, distante par bateau de plus de 13.000 km de Paris. Combeau et Eve font état d'un article de presse de 1848 montrant que ce débat entre fédéralistes et centralistes existe très tôt à La Réunion, non pas comme un copiage de ce qui se passe en métropole mais comme un enjeu pour la colonie elle-même : « Lorsque U. de Chassagne, par exemple, se dit favorable à une République fédérative et opposé à une République Une et indivisible, il se fait sermonner par Léon Drouhet. Ce dernier lui demande s'il a bien réfléchi aux conséquences qu'une telle proposition entraînerait, car sa solution implique automatiquement l'indépendance des

¹⁴²⁷ Yvan Combeau/ Prosper Eve, *La Réunion républicaine au XIXe siècle, L'avènement de la IIe et de la IIIe République 1848/ 1870*, Imprimerie Graphica, Saint-André, 1996, p 85,

¹⁴²⁸ *Ibid*, p 119.

¹⁴²⁹ Yvan Combeau, Prosper Eve, Sudel Fuma, Edmond Maestri, *Histoire de La Réunion, de la colonie à la région*, Editions-Sedes, tirage spécial Autrement, 2001, p 96.

*colonies*¹⁴³⁰ ». Que craint Drouhet ? Le péril noir, c'est-à-dire l'incapacité de l'île à maintenir l'ordre seule, en cas de ligue des Noirs libérés contre les Blancs riches ? « *Vous voulez l'indépendance des colonies quand elles sont sur un volcan béant prêt à nous engloutir au milieu d'une caste d'hommes qui, loin de nous soutenir, viendront réclamer l'exercice de leur droit et formeront contre nous une autre confédération*¹⁴³¹ ». Il voit donc bien la métropole, c'est-à-dire le pouvoir central de Paris, comme l'unique moyen de protéger les intérêts de son groupe de privilégiés. Fils d'un métropolitain, sans doute plein d'humanisme à l'égard des esclaves dont il veut la liberté, il craint la rupture avec la France, ce qui n'est pas le cas des bourgeois bourbonnais. « *Les gros et moyens propriétaires commentent les évènements politiques vécus par les Français. S'ils ne disent pas ouvertement vouloir se séparer de la métropole et obtenir l'indépendance des colonies, certaines propositions contiennent cette idée*¹⁴³² ». L'abolition de l'esclavage ayant été votée à Paris, ils savent que cette fois-ci la loi sera appliquée. S'ils ne craignent pas l'indépendance, c'est bien qu'ils ne craignent pas ce que d'autres appellent le péril noir ! La seule chose qu'ils redoutent c'est de ne plus avoir la main d'œuvre nécessaire à produire et récolter leurs cannes à sucre.

Ce débat sur les choix entre monarchie et république, ou déjà entre république fédérale et république centraliste, concerne-t-il les couches populaires ? Bien entendu, pas de façon aussi réfléchie et pour les mêmes causes, mais il existe. Après le vote de la loi sur l'abolition de l'esclavage proposée par le nouveau gouvernement républicain en 1848, « *les esclaves sont inquiets, car des gens mal intentionnés parlent de leur élimination par empoisonnement des macatias et du rhum, denrées qu'ils consomment en quantité (...) Même les habitants sans esclaves, les Petits Créoles qui luttent pour assurer leur survie, ont quelque chose à reprocher à la République. Les pauvres de la société redoutent de devoir partager avec les esclaves, ceux-ci une fois affranchis, une position sociale des plus misérables*¹⁴³³ ». Notons cependant que la majorité de ces petits Créoles se sont déjà retirés dans les hauts et vivent désormais coupés de la société du littoral. Ceux-là savent-ils seulement que la France a changé de régime ? Pour eux qui vivent comme s'ils étaient retournés à l'état de sauvages (voir la description qu'en donne Ricard en 1821), ça ne changera rien... Le problème des petits Créoles des bas n'est pas de savoir si le régime républicain vaut mieux que la

¹⁴³⁰ Yvan Combeau et Prosper Eve, *La Réunion républicaine au XIXe siècle, l'avènement de la IIe et de la IIIe République à la Réunion*, 1848/1870. p 33. Le journal en question est *La Feuille Hebdomadaire du 28 juin 1848*, Lettre d'Alexandre de Laserve (ADR 1J15).

¹⁴³¹ *Ibid.* p 33.

¹⁴³² *Ibid.* p 33.

¹⁴³³ *Ibid.* p 32 et 33.

monarchie, mais d'abord de ne pas être confondu avec les anciens esclaves. « *Ils ne sont pas affranchis, ils souhaitent continuer à vivre libres, ils n'ont pas de livrets d'engagement et ne veulent pas y être soumis*¹⁴³⁴ ». Les grands propriétaires leur ont déjà pris quasiment toutes les bonnes terres, la république ne va quand même pas les obliger à se mettre à leur service. Rappelons que les ancêtres de ces petits Créoles sont pour la plupart les premiers habitants de l'île Bourbon. Il faudra longtemps avant que la rancœur se dissipe. Ils n'accepteront de conclure avec les gros planteurs que des contrats de travail temporaires pour la coupe de la canne et plus tard des contrats de colonat partiaire. Les candidats aux élections étant généralement des grands propriétaires, ils ne peuvent réussir à convaincre les petits créoles de venir voter. Le nombre d'inscrits sur les listes électorales restera longtemps ridiculement faible et l'abstention représente près de 70%. En 1877, le député François de Mahy n'est élu qu'avec 10.899 voix des 34.237 inscrits pour l'ensemble de l'île et c'est déjà un record. « *La majorité de la population se sent extérieure au processus électoral (...) Comme le note A. Sherer : cette tendance à l'abstention se maintient longtemps et l'activité politique était donc le fait d'une minorité bourgeoise*¹⁴³⁵ ». D'ailleurs même les bourgeois républicains n'incitent guère les électeurs à se faire inscrire car, selon eux « *il faut craindre une levée des pauvres d'esprit qui pourraient se laisser diriger par leurs confesseurs*¹⁴³⁶ ». A l'évidence, ils connaissent très bien les résultats réguliers des élections dans l'ouest de la France en faveur des candidats monarchistes. Mais ils font la même erreur que Siegfried affirmant que le milieu populaire est manipulé par les curés. C'est mal connaître l'esprit indépendant des Angevins, Bretons et autres Poitevins, état d'esprit que l'on retrouve à l'île de La Réunion. Cette énorme abstention n'y est pas le fait que des couches populaires. Il y a aussi une abstention élitaire : celle des monarchistes désabusés et des catholiques, persuadés que le suffrage universel n'est qu'un jeu des républicains pour tenir les rênes du pouvoir. Mais, alors que dans l'ouest de la France les contre-révolutionnaires, donc antirépublicains monarchistes, ont l'appui des populations pour exprimer leur refus du centralisme, ceux de La Réunion ne peuvent compter ni sur l'appui des descendants d'esclaves ni sur celui des petits Créoles.

Les campagnes des candidats ont pourtant un certain succès. « *La tournée électorale est un moment de fêtes et de bruits. Les paroles et les musiques sont essentielles*¹⁴³⁷ ». La population assiste aux meetings organisés par les candidats qui distribuent, à cette occasion,

¹⁴³⁴ *Ibid.* p 30.

¹⁴³⁵ *Ibid.* 94.

¹⁴³⁶ *Ibid.* p 124.

¹⁴³⁷ *Ibid.* p 110.

cigarettes, alcool et nourriture, mais elle ne se rend pas pour autant au bureau de vote le dimanche suivant. Cela ne peut pas être interprété comme l'expression généralisée d'un refus du système républicain. C'est ce que tenteront de faire croire les monarchistes. Elle s'explique plutôt par le fait que « *le fond du caractère créole est l'indépendance*¹⁴³⁸ ». C'est le député républicain De Mahy lui-même qui le déclare dans un de ses discours. Il sait déjà que la grande majorité de ceux qui viennent l'écouter n'iront pas voter, et essaye de justifier son élection quasi assurée mais avec un score tellement faible qu'elle paraît presque illégitime. C'est la seule allusion au tempérament des électeurs potentiels de La Réunion sous le régime colonial, que nous ayons pu trouver dans ce livre d'Yvan Combeau et de Proper Eve. Nous ne nous en étonnons pas, les républicains français ayant toujours considéré l'électeur comme un « roseau pensant » dont les seules idées politiques seraient celles du débat national ou international du moment, celui orchestré par Paris évidemment. Ils feignent d'ignorer que le cerveau humain est beaucoup plus complexe que cela, et que le comportement d'un individu est plus lié à des stimuli aux origines lointaines dont lui-même n'a pas toujours conscience. Cette indépendance du caractère créole, que De Mahy constate et que nous avons-nous même souvent observée chez des amis créoles, est inscrite depuis le début du peuplement et se transmet de génération en génération par hérédité psychologique¹⁴³⁹ et mimésis sociale. Il faut relire Braudel, l'historien des civilisations, à ce propos : « *Cette mentalité qui dicte les attitudes, oriente les choix, enracine les préjugés, incline les mouvements d'une société, est éminemment un fait de civilisation. Beaucoup plus encore que les accidents ou les circonstances historiques et sociales d'une époque, elle est le fruit d'héritages lointains, de croyances, de peurs, d'inquiétudes anciennes souvent presque inconscientes, au vrai le fruit d'une immense contamination dont les germes sont perdus dans le passé*¹⁴⁴⁰ ». Les Créoles peuvent donc tenir cet esprit d'indépendance de leurs ancêtres de l'ouest de la France, donc de leur tempérament celtique. « *Mi èm pa ki komand a moïn* » disait parfois notre beau-père Charles-Léo Maillot, né en 1923 à Salazie et descendant d'un ancêtre normand. Il avait débuté comme colon d'un grand propriétaire sur quelques hectares de cannes à Sainte-Marie, puis avait exercé le métier d'ouvrier-charpentier pour l'entreprise Tomi, avant de se mettre à son propre compte, d'abord comme maraicher puis comme menuisier. Personnage doux et

¹⁴³⁸ *Ibid.* p 111

¹⁴³⁹ Nous avons déjà évoqué cette hérédité des caractères psychologiques dans la première partie de cette thèse, pour dire que la mimésis n'est pas seule responsable du comportement individuel. Si la culture est bien un caractère acquis, le tempérament peut être lié également à des structures mentales (mode d'agencement des neurones) avant la naissance, donc conditionnées par le patrimoine génétique de l'individu.

¹⁴⁴⁰ *Op Cit.* p 132. Fernand Braudel, *La grammaire des civilisations*, Editions Artaud, 1987, réédité chez Flammarion, Paris, 1993, p 54.

sincère, il était très attaché à sa liberté d'action et commentait souvent avec ironie les discours des candidats aux élections locales. Ne pas aller voter ne serait-il pas un refus d'obéissance aux mots d'ordre de vote des candidats, tous issus de la grande bourgeoisie locale ?

Le descendant d'esclave aurait-il pu hériter de cette mentalité ? Pourquoi pas ? Quel modèle a-t-il sous les yeux depuis des générations ? Celui du Blanc. A la fin du XIXe siècle, quel modèle peut-il avoir face à une chose qui lui est totalement nouvelle, le droit de vote ? Celui qui lui ressemble le plus, le petit Blanc pauvre, pas toujours très blanc d'ailleurs puisque souvent métissé. Et quand celui-ci réagit à l'oppression bourgeoise dont il reçoit les mêmes insultes racistes que lui, il ne peut que s'en sentir solidaire. En 1848, à Saint Louis, l'officier de police Rivière, arrêtant un petit Créole est accusé par la population « *d'avoir traité Fradélisy de nègre et de lui avoir reproché d'être sans engagement. Les Créoles pauvres, à cette date, ont peur que le livret institué en 1846 pour les affranchis ne leur soit étendu, obligeant tous les hommes valides à avoir un contrat de travail* ¹⁴⁴¹ ». Un groupe de personnes libèrent, par effraction du poste de police, le prisonnier, juste avant qu'il ne soit transféré à Saint-Paul pour y être jugé. « *Les quatre-vingts à cent personnes concernées et réfugiées dans les bois ont l'appui d'une population de trois cents à quatre cents habitants, prêts à résister par tous les moyens à l'exécution des mandats d'amener qui seraient décernés par les magistrats de Saint-Paul* ¹⁴⁴² ». Une telle résistance n'est-elle pas semblable à celle des descendants des Celtes de la région ouest de la France métropolitaine ?

¹⁴⁴¹ Yvan Combeau et Prosper Eve, *La Réunion républicaine au XIXe siècle, l'avènement de la II^e et de la III^e République à la Réunion, 1848/1870*, p 31.

¹⁴⁴² *Ibid.* suite, p 31.

Conclusion

Avons-nous répondu à la problématique que nous nous étions fixée, à savoir : Le celtisme a-t-il accompagné l'immigration française dans l'océan Indien ? Comment une forme particulière de colonisation, influencée par le celtisme, a-t-elle pu contribuer à faire naître une culture indocéanique spécifique, soit par contact soit par assimilation, dans des espaces vides ou peuplés ? Notre position de thèse était la suivante : **La mentalité, la culture et les croyances celtiques des colons ont encouragé l'interculturalité dans la culture indocéanique.** S'est-elle confirmée ? Nous espérons qu'après lecture personne n'en doutera. Déjà, dès le départ, le sujet que nous voulions aborder, « la part celtique dans la culture réunionnaise », n'avait pas fait l'objet de doute, voire d'ironie de la part des historiens du Centre de Recherche et d'Etude des Sociétés de l'Océan Indien auxquels nous nous en étions ouvert. Le professeur Fuma avait aussitôt proposé d'élargir le champ de recherche aux trois Mascareignes. Le professeur Combeau, directeur du CRESOI, nous avait dit que nous tenions là « *un très bon sujet d'étude* ». Plus tard, Christian Barrat nous fit part de ses racines bretonnes et du plaisir qu'il aurait à apporter son aide à notre travail. Puis Mario Serviabile nous confia : « *cette part celtique, elle est très importante pour nous. Ce travail de recherche est essentiel* ». A cette époque, nous ne savions pas qu'il était natif de l'île Maurice, et que la plupart des historiens mauriciens faisaient l'apologie du Breton Mahé de La Bourdonnais,

considéré comme le véritable père-fondateur de la société mauricienne¹⁴⁴³. Convaincu que notre position de thèse se vérifierait, pas simplement par intuition mais parce que nous avons vu certaines choses à La Réunion qui en apportaient la preuve, nous n'avons nous-même jamais douté du résultat. Le professeur Le Page, avec lequel nous échangeons régulièrement par email, écrivait le 7 juin 2010 : « *Vous êtes engagé dans un sujet délicat qui impose d'être prudent et rigoureux et qui peut vous amener peut-être à conclure qu'il n'y a pas eu trop d'échanges entre les gens de l'Ouest et ceux des îles. Il faut me semble-t-il manier la notion d'héritage celtique avec précaution mais je ne suis pas spécialiste de ces questions* ». Comment ne pas comprendre ses interrogations sur les échanges humains entre l'ouest de la France et l'océan Indien, et sa réserve concernant l'héritage celtique ? Ces pays semblent si éloignés de l'Europe, non seulement géographiquement mais surtout socialement. Peut-on imaginer, quand on est en métropole, que des îles créoles auraient pu conserver une part non négligeable de culture celtique ? Et déjà, quelle image a-t-on des Créoles de La Réunion, sans avoir fait le voyage vers cette terre française de l'autre bout du monde ? Celle d'une population des tropiques comme les autres, un peu nonchalante et surtout insouciant ? Malheureusement, les médias nationaux ne font pas grand-chose pour montrer la réalité humaine réunionnaise. Nous l'avons dit dans notre avant propos : des agents métropolitains en poste à La Réunion donnent de la culture réunionnaise l'image de celle des banlieues parisiennes. Selon eux, un groupe musical venant d'Outre-mer ne peut pas percer en France s'il n'est pas « black » ou s'il interprète autre chose que de la musique « black ». Inutile donc qu'ils tentent de faire la promotion des rythmes populaires de La Réunion (séga et maloya). Pour eux, ça ne marchera pas ! Pourtant, l'artiste réunionnais qui est le plus connu en France alors qu'il n'y réside pas est Daniel Waro, chanteur de maloyas. Et il a la peau blanche.

Sous bien des aspects, la France a un passé dont elle n'a pas à rougir dans l'océan Indien, particulièrement jusque dans les années 1760 ? Bien entendu, elle y a pratiqué la traite et l'esclavage et cela ne doit jamais être oublié. Ceux qui accusent les historiens réunionnais, rappelant la violence esclavagiste à Bourbon, de faire de l'obsession mémorielle sont méprisables¹⁴⁴⁴. Des Français ont bien commis ces crimes contre l'humanité à l'île Bourbon. Mais d'autres Français ont aussi fait honneur à leur région d'origine en accomplissant des exploits maritimes, en devenant de véritables bâtisseurs, en ayant une attitude de respect à

¹⁴⁴³ Nous parlons de la naissance de cette société, non de la nation indépendante qu'elle est devenue.

¹⁴⁴⁴ Tout récemment encore, cette accusation a de nouveau été portée dans le forum d'un journal local sur le net, après la cérémonie commémorative s'étant déroulée devant la cathédrale de Saint-Denis le 7 mars 2011, à la mémoire des 25 esclaves condamnés à mort suite à la révolte de Saint Leu de 1811.

l'égard des peuples locaux. Des marins bretons et normands se sont rendus très tôt en Inde, peut-être même avant les Portugais, comme le capitaine Cousin. Domage que ses documents de bord n'ont pas été retrouvés ! Deux des premiers navires malouins identifiés qui tentent d'atteindre les Indes pour y commercer au tout début du XVII^e siècle, en contournant le cap de Bonne Espérance, sont le Croissant et le Corbin, le second faisant naufrage aux Maldives avec à son bord Pyrard de Laval. Les Bretons avaient sans doute déjà débarqué à l'île Maurice beaucoup plus tôt. Nous venons de recevoir par email, de la part d'une amie bretonne, le message suivant : « *J'ai pensé à toi en écoutant sur France Inter une émission sur le dodo. Il paraît qu'il y a dans la cathédrale de Quimper, sur l'accoudoir d'une stalle, une sculpture représentant un dodo. Problème: la stalle date d'environ 1550. Les Bretons auraient-ils découvert les Mascareignes avant les Portugais ?*¹⁴⁴⁵ ». Logiquement non, puisque ceux-ci avaient déjà visité l'île en 1507. Pourtant, dans aucun de leurs récits de voyage, ils ne parlent du fameux dodo. Ce n'est qu'au siècle suivant en 1606, que le Hollandais Cornelis Matelief de Jonge en donne une première description. Si une sculpture du volatile est faite à Quimper plus de cinquante ans auparavant, c'est bien qu'un marin de Bretagne l'a vu. Et pour cela, il a bien fallu qu'il débarque sur l'île, car le dodo vit généralement en solitaire au milieu des bois. Quoi qu'il en soit, à partir du XVII^e siècle, cette destination vers l'océan Indien a bien été une des plus importantes pour les migrants originaires de l'ouest de la France. Nous parlons bien de migrants et non de simples visiteurs. Car c'est là la condition indispensable pour qu'il y ait interculturalité. Nous espérons réussir à convaincre le professeur Le Page: les échanges entre les gens de l'Ouest et ceux des îles ont été très nombreux. Mais pourquoi dire « ceux des îles » ? Ils sont justement « ceux des îles Mascareignes », les premiers à s'y installer définitivement, à y fonder des familles, à y produire quelque chose et à y transmettre une certaine mentalité, une culture. Et leurs descendants y sont aujourd'hui très nombreux, très métissés pour la plupart, mais ayant conservé la mémoire des ancêtres bretons, normands ou poitevins. Ils ont été rejoints ensuite par d'autres migrants de l'Ouest, le port de Lorient étant devenu le point stratégique des échanges entre la Bretagne et l'océan Indien. Sur la route des Indes, les escales aux Mascareignes sont attendues et bénéfiques pour la santé des navigants. Qu'on ne s'étonne pas après cela de trouver aujourd'hui à La Réunion un Créole basané, typé indien, se prénommant Yves et ses enfants Anne et Yann¹⁴⁴⁶ ! Cet exemple est loin d'être une exception.

¹⁴⁴⁵ Jacqueline Le Cocq, message électronique du 9 février 2011.

¹⁴⁴⁶ Merci au Réunionnais Yves Montrouge, rédacteur en chef du Journal de l'Île de La Réunion, qui nous autorise à citer son prénom et celui de ses enfants (prénoms typiquement bretons).

Peut-être aurait-il fallu faire une enquête pour voir quel sentiment ont les Réunionnais en général vis à vis des racines celtiques ? Les réponses auraient-elles eu valeur de vérité ? Dans une société très métissée, le sentiment d'appartenir à telle ou telle communauté ou d'avoir hérité de telle ou telle culture est très subjectif. Nous avons entendu des Réunionnais Malbar, donc typés indiens, et même des descendants de Petits Blancs, revendiquer leurs racines kaf. L'un se dit kaf-malbar, l'autre kaf rouge. Hier, on évitait de se dire Cafre pour ne pas être dévalorisé. Aujourd'hui, beaucoup de gens veulent l'être. Allez donc savoir, dans une telle société, si celui qui prétend avoir des racines celtiques en possède réellement. Ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses. La société créole n'est pas différente des autres sociétés : elle transmet ses valeurs à la génération suivante essentiellement par mimésis. Qu'il soit d'une famille de Malbars, de Cafres, de Chinois, de Créoles blanc, de Zarabs, qu'il soit né d'un couple interracial ou de parents métissés, qu'il soit même issu de « purs » métropolitains, Malgaches ou Comoriens si ceux-ci cherchent réellement à s'intégrer, l'enfant qui grandit à La Réunion hérite de la culture créole, donc d'un mélange inextricable de caractères culturels très différents. Dans ce maillage étroit de cultures, de croyances et de mentalités, dont les racines ethniques sont parfois si difficiles à identifier, un celtisme inconscient est inscrit depuis le début du peuplement.

On nous reprochera peut-être de ne pas avoir suffisamment recherché les sources corroborant l'existence de cette part celtique, de ne pas avoir exploité des témoignages oraux recueillis auprès des anciens, et peut-être de n'avoir fait aucun passage dans les archives mauriciennes, malgaches ou pondichériennes. Nous ne sommes pas sûr que cela aurait apporté plus d'éclaircissement sur la question. Et d'abord, en avons-nous eu les moyens ? En quatre années d'étude, nous n'avons été invité que deux fois à aller exposer l'objet de notre recherche à l'extérieur de La Réunion: une fois en 2008 par Ronan Le Coadic à Rennes, pour intervenir devant le groupe de recherche Ermine¹⁴⁴⁷, ce qui nous a permis par la même occasion - c'était le but premier - d'aller consulter en coup de vent les archives de Loire Atlantique à Nantes ; une deuxième fois à Pondichéry en 2010 par le professeur Sudel Fuma, pour un colloque de trois jours sur les diasporas de l'Inde, séjour trop court durant lequel il ne nous a pas été possible de nous rendre aux Archives indiennes, notre seule journée libre étant un samedi. Mario Serviabile nous faisait remarquer qu'une thèse n'est jamais finie « *Certaines*

¹⁴⁴⁷ ERMINE, Equipe de Recherche sur les Minorités Nationales et les Ethnicités, est un groupe de recherche pluridisciplinaire du CRCB (Centre de Recherche Bretonne et Celtique) de l'université de Rennes 2.

posent parfois plus de questions qu'elles ne donnent de réponses ». Nous avons répondu à la problématique que nous nous étions fixée avec les moyens dont nous disposions. Et s'il faut remercier un organisme en particulier, c'est d'abord Google-book. D'une part l'accès sur le net en est très aisé. D'autre part, le travail de mise en ligne de livres anciens, documents rares, parfois inédits, de renseignements de tous ordres, y est exceptionnel. Certes, la source consultable se trouve rarement en entier, mais les nombreuses pages extraites permettent rapidement de se faire une idée de son contenu. Rien n'empêche alors le chercheur d'essayer de trouver l'ouvrage ailleurs, soit à la bibliothèque universitaire, soit aux archives départementales ou dans d'autres archives, soit en le faisant venir. Un autre moyen d'investigation est Wikipédia. On connaît les inconvénients de cette encyclopédie ouverte à tous, mais elle est cependant d'un grand secours lorsqu'on tatonne sur un sujet, lorsqu'on veut définir précisément un mot, un concept, lorsqu'on recherche la biographie d'un personnage historique. Ne le cachons pas, ça se constate facilement dans les notes de bas de page, nous avons usé énormément d'Internet pour pallier à cette impossibilité de visites aux archives. Tout simplement, parce que beaucoup de documents archivés sont aujourd'hui en ligne.

Qu'est-ce qui nous a le plus motivé durant ces quatre années de travail ? D'abord la découverte d'une certaine vérité historique concernant le celtisme. Et nous n'avons pas hésité à signaler les propos de quelques historiens cherchant à la masquer pour appuyer une toute autre idée de la France ne correspondant pas à ses racines authentiques. Les Gaulois devinrent-ils tous rapidement romains après la conquête de la Gaule par Jules César ? Non ! Sont-ils les ancêtres des Francs ? Non ! La France, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est-elle une construction très ancienne datant de Clovis, de Charlemagne ou même de Louis XI ? Non ! Nous avons là les « inventions » d'une histoire événementielle erronée, qui malheureusement sont devenues des absolutismes tellement ancrés dans les esprits que celui qui les dénonce apparaît comme un véritable résistant subversif. « *Nous affirmons que l'Education populaire est une rupture continue et subversive face à tous les absolutismes ; elle repose sur l'émancipation et l'esprit de résistance*, écrit Mario Serviabile¹⁴⁴⁸ ». Naturellement, il pense d'abord à d'autres absolutismes, beaucoup plus dangereux dans notre société du XXI^e siècle que les reconstructions historiques: absolutismes religieux, absolutismes politiques, absolutismes marchands surtout. Ceux-ci reposent tous sur la même logique : la domination d'une poignée d'hommes sur une masse d'autres hommes. Or

¹⁴⁴⁸ Mario Serviabile, Editorial : *Que sont devenus nos rêves ?*, in *Les cahiers de l'Education populaire*, n° 0, décembre 2010, p 4.

l'Histoire montre que la « résistance » à l'absolutisme politique et culturel existe en France depuis très longtemps, tantôt active tantôt passive, mais surtout que certaines provinces montrent dans ce domaine une détermination et une constance beaucoup plus marquées que les autres. Celles de l'Ouest particulièrement ! A la fin de l'époque moderne, sur quoi celles-ci reposent-elles leur inertie face aux mots d'ordre nationalistes et centralistes républicains ? Sur le clergé ; non pas celui de la hiérarchie parisienne, mais sur leur propre bas-clergé, leurs curés de campagne, puis plus tard sur les frères des Ecoles chrétiennes, les sœurs des Ecoles ménagères, leur JAC et leur JOC, leurs animations paroissiales. La résistance de l'Ouest sera exemplaire, furieuse même et particulièrement tenace lorsqu'il faudra défendre la liberté religieuse pendant et après la Révolution, et au XXe siècle la liberté de l'enseignement. L'île de La Réunion va hériter des mêmes structures d'enseignement. « *Les larges générosités cléricales vont aborder seules l'irréductible inéducabilité des descendants d'esclaves, d'engagés indiens, africains, comoriens, et tous les bâtards de marins bretons et de Marrons madécasses*¹⁴⁴⁹ ». Ce que cette éducation populaire naissante apportera le plus dans l'île, c'est le respect de l'autre, sans distinction de race, de couleur, d'ethnie, de rang. En ce sens, elle a bien eu « *un retentissement et des modes d'action novatrice pour le vivre ensemble*¹⁴⁵⁰ ». Une histoire de l'Education populaire à La Réunion reste sans doute à écrire pour décortiquer les mécanismes de cette interculturalité si particulière. Faire asseoir côte à côte, au cathéchisme, en classe ou à la cantine, un enfant noir et un enfant blanc, un jeune Chinois et un jeune Cafre, un métis et un Zoreil, fut le meilleur apprentissage de la tolérance. Comment faire disparaître autrement le préjugé de race et les affronts quotidiens entre des gamins qui ne se ressemblent pas ? L'écrivain réunionnais Axel Gauvin en a fait une excellente analyse dans son livre « *Faims d'enfance*¹⁴⁵¹ ». Mais cela a sans doute été rendu possible dans cette île assez tôt, parce qu'elle entretenait, depuis le début de son peuplement, le souvenir des premiers métissages et le désir de vivre ensemble grâce à l'apport du celtisme, toujours en résistance aux abolutismes culturels, surtout lorsqu'ils ont un caractère hégémonique et violent.

« *Quand les Frères des écoles chrétiennes débarquent dans la colonie, au tout début du dix-neuvième siècle, la puissance pédagogique de leur mouvement est déjà reconnue et ils ont des difficultés à répondre aux sollicitations qui leur sont adressées en Europe*¹⁴⁵² ».

¹⁴⁴⁹ *Ibid.* p 7.

¹⁴⁵⁰ *Ibid.* p 7.

¹⁴⁵¹ Axel Gauvin, *Faims d'enfance*, Editions du Seuil, Paris, 1987.

¹⁴⁵² Raoul Lucas, *Education populaire : jalon pour une histoire. Les frères dans la colonie*, in *Les cahiers de l'Education populaire*, n° 0, décembre 2010, p 31.

Napoléon, qui a rétabli la paix religieuse en signant un concordat avec le pape, s'appuie sur eux pour relancer l'enseignement primaire en France. Pourquoi les Frères s'intéressent-ils très tôt à l'île Bourbon, destination si lointaine alors qu'il y a tant de jeunes à scolariser en France ? Sans doute parce que les autorités de l'île leur demandent de venir. Les représentants au conseil supérieur sont en majorité des monarchistes. L'un d'entre eux, Joseph de Villèle, rentré en France en 1807, et qui y deviendra ministre de Louis XVIII en 1821, a peut-être réussi à convaincre les Frères enseignants de l'utilité de leur œuvre dans cette colonie de l'autre bout du monde. Pourtant, « *en acceptant de venir à Bourbon, ils doivent relever plusieurs défis : la situation éducative dans l'île, le statut de Bourbon et la nature de la société. Bourbon est en effet leur première destination hors d'Europe mais également la première colonie, de plus servile, où ils s'implantent. Les Frères vont donc ouvrir des écoles gratuites accueillant les enfants des pauvres* ¹⁴⁵³ ». L'île va ainsi prendre le même visage éducatif que l'ouest de la France, basé sur l'instruction chrétienne et les idées antirépublicaines. « *Historiquement, dans ce département tropical ultramarin de la France, l'Education populaire connaîtra des enjeux différents, des parcours surprenants et une résonance particulière, à l'opposé de la configuration métropolitaine d'inspiration largement anticléricale et insurrectionnelle, faite d'affrontements meurtriers et de la démarche de la table rase. L'Ecole de la République sera installée dans sa réalité fonctionnelle, tardivement par la Ve République gaulliste au XXe siècle* ¹⁴⁵⁴ ».

Il ne faut surtout pas conclure de tout cela que le celtisme s'oppose au républicanisme. C'est même tout le contraire. La seule nation celtique indépendante, l'Irlande, est une République. En France, les premiers députés à réclamer l'abolition des privilèges en 1789 sont ceux du club breton. Mais, dès le départ, les républicains français commettent trop d'erreur de gouvernance. Ils encensent le celtisme du Tiers-Etat contre le « franconisme » des aristocrates, mais votent la disparition des provinces représentant les différents peuples de France, la plupart celtiques ; ils imposent alors le centralisme qui bloque toute évolution statutaire de la République française. Ils prônent la liberté mais interdisent le droit de pratiquer toute religion, particulièrement le christianisme ; ils font fermer les églises et plus tard abattre les calvaires. Ils veulent l'égalité et la fraternité mais refusent toute idée de fédéralisme ; ils ne reconnaissent qu'une seule nation, une et indivisible ; dès lors, toute idée

¹⁴⁵³ *Ibid*, p 31.

¹⁴⁵⁴ Mario Serviabile, Editorial : *Que sont devenus nos rêves ?*, in *Les cahiers de l'Education populaire*, n° 0, décembre 2010, p 7.

d'autonomie devient suspecte. Mais surtout, ils répriment la moindre insurrection dans le sang ; lorsqu'ils voient que la raison populaire n'est plus de leur côté, que le débat national ne leur est pas favorable, ils n'ont qu'un réflexe : tuer, faire disparaître les opposants à n'importe quelle condition. Ce sont les dictatures qui se maintiennent ainsi¹⁴⁵⁵. S'ils sont à l'origine des droits de l'homme et de certains progrès sociaux, les républicains français ont aussi beaucoup de crimes sur leur conscience¹⁴⁵⁶. Le jour où ils les reconnaîtront, la France aura fait un grand pas vers plus de démocratie, c'est-à-dire de liberté, d'égalité et de fraternité.

¹⁴⁵⁵ A la date où nous écrivons ceci, le 2 mars 2011, le monde a les yeux tournés vers la Libye, craignant que le colonel Kadhafi ne réprime dans un bain de sang le mouvement de libération qui se développe depuis quelques semaines dans tout le Maghreb.

¹⁴⁵⁶ En mémoire à la sauvage répression de 1794, orchestrée en Vendée par les républicains de la Convention (des centaines de milliers de morts), les Vendéens ont pour devise « *Le pardon n'est pas l'oubli* ».

Document I

Fresque historique succincte du celtisme en France

- De - 2000 à - 1000 av JC, âge du bronze, Indo-Européens, proto-Celtes
- De -1000 à - 400 av JC, âge du fer, Hallstat, la Tène (Celtes historiques)
- De - 400 à - 50 av JC, résistance des Celtes à l'expansionisme de Rome
- - 52 av JC : Guerres des Gaules par Jules César. Reddition des Arvernes et des Eduens à Alésia. Reddition des Vénètes en Armorique.
- Jusqu'à l'an 100, soumission progressive des Celtes du continent, pas totale dans les îles britanniques (l'Ecosse et l'Irlande demeurent indépendantes).
- Vers la fin du IV^e siècle, chute de l'Empire romain: des Celtes de Grande Bretagne s'installent en Armorique à la suite des invasions anglo-saxonnes.
- De 400 à 800, résistance des Bretons aux incursions franques.
- De 800 à 900, agrandissement du royaume de Bretagne (Anjou, Cotentin)
- Début X^e siècle, invasions des Vikings, puis reconquête des Bretons qui acquièrent une partie du Poitou actuel.
- XII^e siècle, Les Plantagenêt règnent sur toute la moitié ouest de la France et hérite du trône d'Angleterre. La Bretagne conserve cependant son autonomie.
- Jusqu'en 1532, indépendance relative du duché de Bretagne.
- De 1532 à 1791, perte de l'indépendance : la Bretagne devient une province autonome de la France. Résistance des Bretons à l'absolutisme monarchique et à la centralisation. Exode maritime et aventures outre-mer...
- De 1791 à 1800, perte de l'autonomie, contre-révolution : chouannerie dans l'Ouest par les Bretons, mais également une partie des Poitevins (les Vendéens), des Angevins, des Mayennais et des Bas Normands.
- De Napoléon à aujourd'hui, centralisme administratif, résistance culturelle de la Bretagne et d'autres régions périphériques (ex-provinces de l'Ancien Régime), survivance et redécouverte, puis véritable renouveau de la culture celtique (Emsav) durant la deuxième moitié du XX^e siècle.

Fresque historique du Christianisme jusqu'au concordat français

Avril 30 : mort du Christ en Palestine, sous le préfet Ponce Pilate (règne de l'empereur Tibère). Jésus n'aura enseigné sa doctrine, celle reprise par les évangiles, qu'à peine 3 ans.

Vers l'an 36 : conversion sur le chemin de Damas de Saul (St Paul), lequel pour une vingtaine d'années devient le premier « grand » propagateur du christianisme (épîtres) dans le bassin méditerranéen. Auparavant, les convertis étaient surtout des « Juifs » de langue grecque.

De 65 à 100 : rédaction des Evangiles (l'Eglise en retient 4 : Jean, Luc, Marc, Mathieu). Le dogme de la nouvelle religion repose sur quelques points intangibles : Jésus est ressuscité ; il a fait des miracles ; il est le messie, venu pour racheter les péchés du monde.

Jusqu'au début du IV^e siècle : les Chrétiens sont persécutés par Rome mais la religion se développe malgré tout, surtout dans le milieu populaire (premiers évêques dès le II^e siècle).

313 : L'empereur romain Constantin proclame la liberté religieuse. Il convoque le **concile de Nicée en 325** à cause des troubles provoqués par l'arianisme (Arius ne reconnaît pas la nature divine du Christ et beaucoup de barbares qui émigrent vers l'occident suivent son enseignement). Après Nicée, écriture du Credo tel qu'on le récite encore aujourd'hui. Constantin se fait baptiser en 337. C'est le début d'une alliance entre le pouvoir temporel et l'Eglise romaine qui ne se démentira plus, notamment en France jusqu'à la Révolution.

354 : naissance de Saint Augustin d'Hippone, véritable Père fondateur de l'Eglise. Il est le premier philosophe à tenter d'expliquer le concept du mal (pourquoi Dieu l'a créé) et la responsabilité qu'il confère à l'homme par le libre-arbitre. On parle déjà de péché originel.

431 : concile d'Ephèse proclamant que le Christ est Dieu fait homme, donc que Marie est mère de Dieu (elle serait morte à Ephèse). Le canon romain de la messe, prière eucharistique en latin instituée par le pape Grégoire dit le Grand, restera inchangé durant 15 siècles. Paul VI au concile Vatican II ne l'autorisera dans la langue vernaculaire qu'en 1969.

Fin du Ve siècle : le roi des Francs Clovis se fait baptiser à Reims avec «3000» de ses guerriers. Jusqu'en 1825, tous les rois de France seront sacrés dans la cathédrale de Reims.

1054 : Schisme d'Orient. Sur fond de rivalité politique à cause des attaques normandes, les patriarches de Rome et de Constantinople s'excommunient mutuellement. Une Eglise se dira orthodoxe, l'autre catholique. L'anathème réciproque ne sera levé qu'en 1969 !

Début du XIIIe siècle : création de la « **sainte inquisition** » par le Pape Innocent III, pour contrer tout ce qui n'est pas catholique (catharisme, protestantisme, judaïsme). C'est la grande période de la radicalisation de l'Eglise. On torture les hérétiques, on brûle vifs les fanatiques. Les tribunaux de l'inquisition ne seront supprimés qu'au début du XIXe siècle. Le roi de France profite des croisades anti-cathares de l'Eglise romaine pour servir ses ambitions hégémoniques sur le Languedoc et soumettre les comtes de Toulouse.

Début du XVIe siècle : suite aux abus de l'Eglise catholique (trafic des indulgences), se développe le **réformisme**. Luther, qui dénonce l'usage des indulgences en 1517 et déclare l'égalité des hommes devant Dieu quelque soit leur fortune, est excommunié en 1520. Charles Quint prend le parti du pape, ce qui provoque, dans le Saint empire romain germanique, une protestation des princes favorables à Luther, d'où le nom de protestants en 1530. Calvin crée une académie de pasteurs à Genève en 1559. De 1545 à 1563, se tient le **concile catholique de Trente**. Résultat : rigueur et dogmatisme intolérant, condamnation des doctrines protestantes, début de la persécution envers les sorcières accusées de paganisme (bûcher), confirmation des dogmes du péché originel et de la grâce de Dieu obtenue par repentir pour avoir la rédemption (confession), célibat des religieux, création de séminaires pour la formation des prêtres, renforcement du pouvoir des évêques et des supérieurs des communautés religieuses (moines et sœurs). Les Jésuites, très proches de l'autorité romaine, en sont les grands inspirateurs. L'Angleterre et l'Ecosse se séparent de la papauté en 1563 et créent l'anglicanisme.

De 1562 à 1578 : 8 guerres de religions entre catholiques et protestants en France (la Saint Barthélémy en 1572 : massacre de protestants à Paris puis dans une vingtaine de villes françaises). Beaucoup de grands seigneurs provinciaux sont protestants, comme par exemple les Rohan en Bretagne qui s'opposent au gouverneur de Bretagne Mercœur, beau-frère du roi

de France Henri III. C'est pourtant Mercoeur qui entre en guerre contre la monarchie française... avec l'aide des Espagnols catholiques. La religion ne semble qu'un prétexte...

1598 : Edit de Nantes, signé par Henry VI qui s'est converti soudain au catholicisme. Mercoeur est alors obligé de négocier sa reddition. La Bretagne rentre dans le rang.

1610 : assassinat d'Henry IV. Les haines se rallument.

1628 : Richelieu assiège La Rochelle, fief du protestantisme en France.

1643 : condamnation du **jansénisme** (augustinisme) puis paix Clémentine en 1669. Durant la deuxième moitié du XVIIe siècle, les Jésuites qui forment les élites de la société sont ses adversaires acharnés, les grands seigneurs provinciaux ses principaux défenseurs.

1685 : révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV. Poursuites et persécutions des protestants refusant d'adjurer. Beaucoup fuient à l'étranger et même au-delà des mers.

1763-1764 : les Jésuites sont interdits en France. Le pape supprime leur ordre en 1773.

1787 : Louis XVI promulgue l'édit de Tolérance, mettant fin aux persécutions.

1789 : début de la Révolution, fin de la société d'Ancien Régime ; nationalisation des biens de l'Eglise ; constitution civile du clergé votée par l'assemblée nationale en 1790.

1792 : la question du serment des prêtres dégénère en affrontement dans l'Ouest.

1793 : insurrection vendéenne ; chouannerie beaucoup plus longue en Bretagne.

1794 : régime de la Terreur ; la répression contre les Vendéens est terrible ; Carrier fait exécuter plusieurs milliers de personnes à Nantes, 2000 femmes à Angers ; des mesures de déchristianisation sont prises : statues, croix et clochers sont abattus ; la fête de la raison est célébrée par Robespierre dans la cathédrale de Paris transformé en temple républicain ; beaucoup d'ecclésiastiques ayant refusé de prêter serment à la république sont guillotins.

1795 : la liberté de culte est rétablie ; instabilité de la république à cause de l'Autriche.

1797 : Napoléon Bonaparte force les Autrichiens à signer la paix.

1799 : fort de ses victoires, Napoléon devient premier consul sur un coup d'état.

1801 : Napoléon rétablit la paix religieuse par le concordat avec la papauté.

Document III : **Le christianisme : un syncrétisme celto-chrétien ?**

Contrairement aux apparences actuelles et aux absolutismes de certains siècles de l'ère chrétienne, les religions et les philosophies se sont beaucoup influencées mutuellement dans le passé, surtout à leur naissance. Les unes comme les autres ne reposent-elles pas, pour l'essentiel, sur la conscience que l'homme a d'exister et les questions qu'il se pose concernant ses origines et le pourquoi de sa vie sur terre ? Nous n'entrerons pas ici dans le débat entre existentialistes et déterministes. Jusqu'à une époque récente, les théologiens expliquaient la vie par la création, avec la notion d'un Dieu fondateur, unique ou pluriel. Les Darwinistes leur opposent désormais la théorie de l'évolution, tentant de démontrer que les espèces sont nées les unes des autres, alors que les créationnistes soutiennent que chaque espèce a été créée par Dieu. Aujourd'hui, la tendance raisonnable serait plutôt à une synthèse des deux théories. L'évolution des espèces n'empêche pas de penser que le hasard et l'irrationnel ne peuvent pas être à l'origine du monde et de la vie. D'autres penseurs supposent que l'homme n'est rien d'autre que l'idée qu'il se fait de lui-même. « *Je pense donc je suis* » écrit René Descartes. Cet adage évident n'explique pas pourquoi la vie, spécialement la vie humaine, est née et s'est développée dans cet infime coin de l'univers. Là n'est pas l'objet de notre propos. Nous nous plaçons en tant qu'historien, partant du principe que les religions, la foi en Dieu ou en des dieux, mais aussi les croyances populaires animistes ou chamaniques existent depuis la nuit des temps, et que cela constitue un fait historique indéniable, que l'on soit croyant ou non. Notre analyse ne juge donc pas de la cohérence des thèses scientifiques sur l'origine du monde ni, à contrario, des révélations prophétiques des religions ou de la divination pratiquée par les sorciers et autres chamanes. « *Aucun humain normal n'a jamais pu vivre dans un monde absurde, incompréhensible et idéologiquement anarchique*, écrit le chercheur Claude Steckx de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique. *En l'absence des méthodes et des connaissances scientifiques structurées de notre monde moderne, seule l'idéologie religieuse proposait, jadis, un sens raisonnablement cohérent de l'existence du monde, de ses origines, de son fonctionnement et de ses fins. Elle était donc fondamentale, tant pour la santé mentale des individus que pour le bon fonctionnement sociopolitique des communautés*¹⁴⁵⁷ ». Vu notre champ de recherche, nous observons ici les fondements des grandes religions actuelles de l'ouest européen, donc du christianisme et de quelques croyances et philosophies qu'il côtoie à sa naissance et après, notamment celles du monde celtique. Afin d'éviter toute déduction

¹⁴⁵⁷ Claude Steckx, *Mythes et Dieux des anciens Celtes*, article de la revue *Religion et Histoire* n° 10 de septembre-octobre 2006, Editions Faton, Dijon, p 21.

hâtive à la lecture de ce qui va suivre, nous disons en préambule que nous sommes nous même croyant, plutôt chrétien, plutôt catholique puisque nous sommes nés dans cette religion, mais que nous refusons d'avoir une foi de charbonnier, ce qui nous laisse toute liberté de juger du passé et du présent de l'Eglise romaine. Nous rappelons aussi que l'historicité de Jésus Christ n'est généralement pas contestée par les historiens sérieux, mais qu'elle ne repose essentiellement que sur des évangiles dits canoniques, c'est-à-dire considérés comme incontestables par l'Eglise. Nous même ne les contestons pas, l'essentiel n'étant pas à nos yeux les faits qui y sont décrits mais les messages d'amour et de paix délivrés par Jésus et l'exemple de sagesse qu'il représente encore aujourd'hui pour l'humanité. Le fait de le considérer ou non comme fils de Dieu, et donc Dieu lui-même, demeure une question de foi, de conscience et non de science. Et nous pensons avoir cette foi... Cela n'empêche pas de se poser des questions sur les débuts de la chrétienté en occident alors que Jésus naît au proche orient, sur l'origine de certains dogmes du christianisme et la fixation des dates des grandes fêtes chrétiennes (Noël, Pâques, La Toussaint) plusieurs siècles après le passage de Jésus Christ sur Terre, sur le fait que la religion chrétienne devienne religion d'Etat de l'empire romain au IVe siècle, enfin sur les grands schismes qui vont l'affecter et qui empêchent toujours aujourd'hui son œcuménisme.

Les débuts de l'ère chrétienne : la naissance et la vie de Jésus Christ

L'initiateur du christianisme, Jésus le Nazaréen, serait né à Bethléem en Judée. Mais c'est en Galilée, là où ses parents sont établis, qu'il a du grandir et qu'il se fait connaître, essentiellement durant les trois dernières années de sa vie terrestre. Si ce Jésus-là (ce nom n'est pas courant en Palestine) a pu voir le jour il y a plus de deux mille ans, on n'est sûr ni de l'année ni du jour de sa naissance. Le début de notre ère, qui correspond théoriquement à sa venue sur terre, serait en fait au minimum l'an - 4, voire - 5 ou même - 7, puisqu'il est écrit dans les évangiles que cela se passe sous le règne d'Hérode et que celui-ci est déjà mort depuis 4 ans en l'an dit 1. D'autre part, Jésus aurait été crucifié le vendredi 7 avril 30, à l'âge présumé de 33 ans. Notons au passage que la date indiquée ici est celle que l'on a recalculée en 1582, à l'institution du calendrier grégorien, dont « *le but était de lutter contre la dérive de la date de Pâques (le dimanche après la première lune de l'équinoxe de printemps) qui se déplaçait vers l'été* ¹⁴⁵⁸ ». Quand au jour de la Nativité, il y a bien peu de chance que ce soit

¹⁴⁵⁸ Louis Goguillon, chercheur canadien, *Calendriers saga, Le calendrier grégorien*, www.louisg.net, site mis en ligne en 2002.

un 25 décembre, période de plein hiver septentrional, durant laquelle les bergers n'auraient pas fait paître leurs troupeaux dans les montagnes de Bethléem. Cette date n'a été fixée par l'empereur romain Constantin qu'au IV^e siècle. « *La fête du 25 décembre, fête de Noël, s'est répandue progressivement en Europe. Elle a été célébrée à la fin du Ve siècle en Irlande, au VII^e siècle en Angleterre, au VIII^e siècle en Allemagne, au IX^e siècle dans les pays scandinaves, au Xe siècle dans les pays slaves*¹⁴⁵⁹ ». Pourtant, on fête les nuits du solstice d'hiver en Europe depuis bien longtemps avant l'implantation du Noël chrétien. « *Dès le premier siècle avant J-C, on célébrait le culte de Mithra, d'origine persane, importé à Rome par les légionnaires romains. Mithra était la divinité perse de la lumière. On la fêtait le 25 décembre, pour le solstice d'hiver*¹⁴⁶⁰ ». Ce culte à une déesse d'origine orientale, même s'il est proclamé tardivement « religion d'Etat » par l'empereur Aurélien en 274, ne se pratique certainement pas sur l'ensemble du territoire de son empire. Par contre, le solstice d'hiver, tombant le 25 décembre à l'établissement du calendrier julien, fait bien l'objet de cérémonies particulières très anciennes chez les Celtes qui sont les habitants les plus nombreux d'une grande partie de l'Europe occidentale. Il semble bien qu'il y ait, de la part du prêtre, auteur de cette assertion autour de Mithra, un souci d'éluder une tout autre réalité historique: la supplantation par les fêtes chrétiennes de la plupart des fêtes liées au culte druidique... Et cela, pour une raison très simple : les pratiques liées aux croyances celtiques étant beaucoup plus difficiles à déraciner que celles liées au culte des Romains, le christianisme a du finalement composer avec certaines d'entre elles. A l'époque moderne, ces pratiques non chrétiennes ou para chrétiennes s'observent partout en Europe occidentale, surtout dans l'Ouest de la France, de la bûche sacrée qui doit se consumer durant trois ou neuf jours dans la cheminée à Noël, aux crêpes que l'on ne manque jamais de faire à la Chandeleur, ou au grand feu de la nuit du solstice d'été, qui doit brûler sur la place du village, et que l'Eglise a rebaptisé « feu de la Saint Jean ». Ces traditions sont tellement ancrées dans l'esprit populaire qu'elles existent pour la plupart encore aujourd'hui, à titre symbolique dit-on.

Les origines ethniques possibles de Jésus de Nazareth

¹⁴⁵⁹ Père Raymond d'Irzensky, professeur au séminaire Saint Sulpice, avec le concours du Père Dujardin, professeur à l'institut catholique de Paris, *Origine, histoire et sens de la fête de Noël*, article d'une page, <http://cybercure.ccf.fr>, site du diocèse de Nanterre, consulté le 9 août 2009.

¹⁴⁶⁰ *Ibid.* suite.

Les origines ethniques de Jésus Christ sont mal définies et sujettes à controverse. Selon les Ecritures¹⁴⁶¹, il serait Juif par sa mère, et de haute lignée puisque celle-ci descendrait du roi David, un des personnages les plus importants de l'histoire d'Israël. Ses parents habitent la Galilée, une province romaine située au nord de la Judée et réputée pour être plus rétive aux autorités juives de Jérusalem (les Pharisiens) et à l'occupation romaine. « *Ronan lui-même, qui ne craint pas de se contredire, dit de la Galilée qu'elle était une vaste fournaise, où s'agitaient en ébullition les éléments les plus divers. C'est sans doute cette image que l'on retiendra le plus volontiers aujourd'hui, et non celle d'une province exclusivement hébraïque. La région où Jésus aurait vécu (...) était probablement en proie à une crise sociale aigue (...) et avait été le théâtre d'une révolte dramatique à l'époque de la naissance de Jésus*¹⁴⁶². La grande majorité des Galiléens ne parlent pas l'hébreu mais l'araméen et c'est certainement dans cette langue que s'exprime Jésus. Sous administration romaine, la Palestine a été divisée en trois régions : la Judée, la Samarie et la Galilée. Le nom Palestine a été attribué par les Romains. « *Il faudra donc attendre la conquête romaine pour que la province, selon un découpage nouveau reçoive le nom de Palaïstine, Palestine*¹⁴⁶³ ». A priori, le mot Galilée¹⁴⁶⁴, que des religieux chrétiens ou juifs jugent d'origine hébraïque, s'attache à définir une région de Palestine peuplée par des non Juifs. « *L'évangéliste cite Isaïe 8,23-9,1, sur la Galilée des nations, carrefour de peuples étrangers à Israël*¹⁴⁶⁵ ». Or la racine gal se rapporte aussi, pour les Romains, à tout ce qui concerne les Gaulois. Puisque les Romains ont donné son nom à la Palestine, pourquoi n'auraient-ils pas baptisé également la Galilée ? « *Le nom Galilée rappelle celui des Gaulois (Galli), et d'après le Saint-Suaire, il (Jésus) avait des traits indo-européens ; Esus est un surnom du héros mythologique celte Cuchulainn ainsi que d'un dieu celtique. Au IIIe siècle avant J.C., les Celtes (les Gaulois) étaient présents jusqu'en méditerranée orientale et avaient constitué un royaume des Galates* ».

¹⁴⁶¹ Le « *Nouveau Testament* » n'est pas une source historique au sens où l'entendent les historiens. La polémique aux sujets des évangiles apocryphes ou des manuscrits de la mer Morte ne nous permet pas d'en tirer une quelconque déduction sur les origines ethniques de Jésus, si ce n'est qu'il est fort possible qu'il ait été proche des Esséniens comme son précurseur Jean le baptiste.

¹⁴⁶² Jacques Giri, *Les nouvelles hypothèses sur les origines du christianisme, Enquête sur les recherches récentes*, Editions Karthala, Paris 2007, p 40.

¹⁴⁶³ Daniel Bourgeois, dominicain, *Géographie biblique, géographie mythique, géographie réelle*, article de l'association des cafés géographie créée en 1998, publié sur le site www.cafe-geo.net

¹⁴⁶⁴ Ce que nous avons lu concernant l'origine toponymique possible de la Galilée (gal en langue romaine) ne nous semble pas plus absurde que d'affirmer que le mot « Galilée » serait incontestablement d'origine hébraïque, « Galil » en hébreu signifiant cercle, district, région, selon le dictionnaire Emmaüs. Pourtant ce mot est très rarement cité dans l'Ancien testament. Ce sont les évangiles et les épîtres qui parlent de la Galilée, à une époque où cette province se trouve bien sous occupation romaine. Nous notons également que Galil est un nom de famille, aujourd'hui célèbre pour avoir été donné à un fusil d'assaut israélien.

¹⁴⁶⁵ Marcel Domergue, jésuite, rédacteur à la revue *Croire aujourd'hui*, article intitulé *Le commentaire des lectures bibliques, les chemins imprévus de la parole*, du 27 janvier 2008, publié sur le site ndweb.fr

dans l'actuelle Turquie. Il ne semble pas déraisonnable de penser que ces Gaulois, à la fin de leur avancée vers le sud-est de la Méditerranée, avaient établi un avant poste en Galilée (c'est-à-dire la terre des Gaulois) et que donc les Esséniens, attestés à partir du siècle suivant, étaient nés du mélange d'éléments hébraïques et du druidisme celtique (...) Comme on le sait, de nombreuses études tendent à placer Jésus dans le milieu des Esséniens¹⁴⁶⁶». Ces assertions nous sont apparues si curieuses que nous les avons d'abord rejetées. Mais un historien doit-il s'arrêter à ses impressions premières ? Le chercheur Felice Vinci du Centre d'études Laruna, qui fait de telles déductions, est italien. On pourrait donc penser que son intérêt irait plutôt aux Latins qu'aux Celtes. Va-t-on l'accuser lui aussi de faire de la celtomanie. Plus ! Sur Internet, une carte positionnant la Galilée au temps de l'occupation romaine montre une autre province voisine, beaucoup plus grande que celle de Galilée, et se trouvant au nord-est du Jourdain, en actuelle Syrie, s'appelant la Gaulanitide !



Même si Jésus, durant ses trois années de prédication, ne rejette pas franchement le judaïsme, il remet en cause certains de ses principes fondamentaux, particulièrement celui de la pureté du peuple d'Israël et surtout l'honnêteté des prêtres pharisiens qui s'en réclament. A l'époque, « Seuls les Judéens d'origine légitime forment l'Israël pur : on exclut ainsi du noyau de la communauté toutes les familles dans l'origine desquelles une souillure aurait été constatée (...) Le peuple est considéré comme un don du Dieu d'Israël et sa pureté est voulue

¹⁴⁶⁶ Felice Vinci, *Celtes, Esséniens et Christianisme*, article publié dans la revue italienne *Algiza* n° 14 en octobre 2000, traduction par Franz Destrebecq, site Internet racines.traditions.free.fr, consulté le 9 août 2009.

par ce dernier¹⁴⁶⁷ ». Jésus lui-même, en opposition avec les autorités pharisiennes de Jérusalem, ne se dit pas juif. N'oublions que ce sont elles qui, avec insistance, réclament sa crucifixion, peine ne s'appliquant en principe qu'aux étrangers. Lors de son procès, le dialogue s'installant entre le procureur romain Pilate et Jésus aurait été celui-ci : « *Es-tu le roi des Juifs ?* ». Jésus contourne la question : « *Est-ce de toi-même que tu dis cela, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ? Pilate répondit : Moi, suis-je Juif ? Ta nation et les principaux sacrificateurs t'ont livré à moi : qu'as-tu fait ? Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs* ¹⁴⁶⁸ ». Le Christ ne considère donc pas qu'il fait partie de cette communauté juive ! Pour lui, les lois de pureté ethnique et pseudo-morales d'Israël n'ont aucun sens. Il ne les accepte pas et ne se reconnaît pas du peuple qui les exige. Aux disciples qui le suivent, il donne en exemple la « bonne » Samaritaine, il condamne la lapidation de la prostituée (« *que celui qui n'a jamais commis de péché jette la première pierre* »), il montre la foi profonde d'un publicain au Temple face à l'hypocrisie des Pharisiens, et surtout il loue la pécheresse Marie-Madeleine dont il a chassé les démons et fait sa confidente. Jésus est certainement proche de la secte des Esséniens, attachant une grande importance à l'ascèse et à la prière pour communier avec le surnaturel (Dieu son père) et faire des miracles (changement de l'eau en vin, multiplication des pains, nombreuses guérisons et même résurrection de Lazare). « *Cette certitude que nourrissait Jésus à l'égard de Dieu n'était pas abstraite et théologique : elle était centrée sur la pratique religieuse de la prière et l'expérience du contact surnaturel avec Dieu. Jésus fut pour ses disciples un maître de contact avec les forces surnaturelles : la vision, l'extase, la révélation, le voyage céleste, la transmission de la dynamis surnaturelle qui rend capable d'accomplir des guérisons. La continuité entre les fidèles de Jésus et leur maître fut donc aussi et surtout culturelle, dans la pratique du contact avec le surnaturel* ¹⁴⁶⁹ ». On est là plus près de l'idéalisme ésotérique des cultures et croyances celtiques ou chamaniques que du froid dogmatisme de la religion juive.

Ajoutons à cela qu'après la crucifixion de son fils, la mère de Jésus se serait réfugiée près d'Ephèse, dans l'actuelle Turquie, là où se sont regroupés des Galates récemment convertis aux enseignements du Christ par Paul de Tarse. « *En 37, Saint Jean a amené la*

¹⁴⁶⁷ Simon C. Mimouni, Directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Paris), Section des sciences religieuses, *Le judaïsme à l'époque de l'émergence du mouvement Chrétien*, article de la revue *Religions et Histoire*, n° 22 de septembre 2008, dans un dossier de 40 pages, intitulé « *Aux origines du christianisme* », p 29.

¹⁴⁶⁸ Evangile selon Saint Jean, XVIII, 33 à 37.

¹⁴⁶⁹ Simon C. Mimouni, *Le judaïsme à l'époque de l'émergence du mouvement Chrétien*, article de la revue *Religions et Histoire*, n° 22 de septembre 2008, p 39.

Vierge Marie à Ephèse, où elle a vécu jusqu'à la fin de ses jours dans une petite maison (Meryemana evi) construite pour elle sur le Bulbul Dagi (Koressos, Mont Rossignol). Aujourd'hui c'est un lieu de pèlerinage populaire pour les chrétiens et les musulmans (...) La maison de la Vierge Marie a été découverte au XIXème siècle par des archéologues qui ont mené leurs recherches à partir des écrits de la visionnaire allemande Catherine Emmerich¹⁴⁷⁰ ». Même si la persécution a pu être dure à l'égard de la famille et des disciples de Jésus, on peut logiquement se demander ce qui incite l'apôtre Jean à exiler la mère du Christ aussi loin de la Galilée. Par terre, Ephèse est à plus de mille cinq cent kilomètres de Nazareth, par mer un peu moins. Mais le plus étonnant, c'est que d'autres membres du cercle d'amis de Jésus, comme Joseph d'Arimatee et Marie Magdeleine, se seraient réfugiés beaucoup plus loin, jusqu'en Gaule. « Après la crucifixion, lui ou sa famille s'étaient réfugiés en Gaule, où ils avaient trouvé un milieu extrêmement favorable pour la diffusion du message. De là vient la tradition de Marie-Madeleine en France, de Joseph d'Arimatee (qui étaient probablement de la même fraternité, comme Nicodème et Lazare) et des récits celto chrétiens du Graal. Par conséquent, alors que Pierre et Paul exportaient à Rome une doctrine fortement hébraïsée et romanisée, pendant ce temps se diffusait peut-être en Gaule, dans les milieux druidiques encore bien présents à l'époque romaine, un christianisme «celtisé», basé sur le souvenir du grand «druide» né en Palestine. Peut-être est-ce à l'origine, dans le christianisme celtique, des connotations ésotériques prononcées qui, des siècles plus tard, avaient laissé une forte empreinte sur le monde médiéval (pensons à la «Matière de Bretagne», aux cathédrales gothiques, aux Cisterciens, à Saint Bernard, aux Templiers...)»¹⁴⁷¹ ». Nous ne jugeons pas du fondement historique de ces affirmations mais seulement de leur aspect logique. En effet, d'où peuvent provenir le syncrétisme celto-chrétien que l'on découvre au XIIe siècle dans le cycle arthurien, grâce à Chrétien de Troyes¹⁴⁷², et le symbolisme de l'équipement des Croisés « (la croix sur les boucliers : logo typiquement celtique) »¹⁴⁷³ ?

¹⁴⁷⁰ Mgr cardinal Jacques Masson, *Meryemana, la maison de la Vierge Marie à Ephèse*, Hermas Info, site internet d'analyse de l'actualité à la lumière des principes du christianisme, *formation théologique et spirituelle, histoire du christianisme* www.hermas.info/article, visité le 10-09-2009.

¹⁴⁷¹ Felice Vinci, *Celtes, Esséniens et Christianisme*, article publié dans la revue italienne *Algiza* n° 14 en octobre 2000, traduction par Franz Destrebecq, site Internet racines.traditions.free.fr, consulté le 9 août 2009.

¹⁴⁷² Le roi Arthur et les chevaliers de la table ronde sont peut-être légendaires, mais on ne voit pas quel intérêt il y aurait eu pour Chrétien de Troyes au XIIe siècle à lancer ses héros bretons du Ve siècle dans la quête du graal, si ceux-ci à cette époque n'étaient pas déjà chrétiens. Ses lecteurs auraient dénoncé l'incohérence.

¹⁴⁷³ Felice Vinci, *Celtes, Esséniens et Christianisme*, article publié dans la revue italienne *Algiza* n° 14 en octobre 2000, traduction par Franz Destrebecq, site Internet racines.traditions.free.fr, consulté le 9 août 2009.

Les premières propagations de la nouvelle religion

Observons également le cheminement de l'apôtre Paul, alias Saul, ex persécuteur des Chrétiens qui aurait reçu une vision du Christ sur le chemin de Damas. Saint Paul est né vers l'an 10 à Tarse en actuelle Turquie mais de parents galiléens. Il apprend à parler sans doute en araméen mais maîtrise aussi le grec. Adulte, il s'est engagé dans la légion romaine. Alors qu'il se convertit au christianisme vers l'an 33 à Damas, donc loin au sud de son lieu de naissance, c'est en Galatie, au nord-ouest de Tarse, qu'il fait ses premiers pas de prédicateur. « *Selon Ac 13-14, Paul s'était trouvé durant son premier voyage missionnaire dans les régions qui faisaient partie de la province de Galatie (...) D'après Ac 16, 6, Paul et ses compagnons parcoururent au début du deuxième voyage missionnaire la Phrygie et la région galate, sans pouvoir y exercer d'activité missionnaire. En revanche, lors du troisième voyage, Paul parcourut la région galate et la Phrygie, affermissant tous les disciples (Ac 18, 23) alors qu'il est sur le chemin d'Antioche à Ephèse, ce qui laisse supposer la présence de chrétiens dans cette région*¹⁴⁷⁴ ». Le plus curieux, c'est que même les Galates païens reçoivent Paul comme un ami. « *En 4, 8, on apprend que les Galates sont d'origine païenne ; mais on apprend aussi qu'ils ont reçu Paul très amicalement alors qu'il était apparemment immobilisé en Galatie pour raison de santé (4, 13-15)*¹⁴⁷⁵ ». Ces rapports fraternels ne seraient-ils pas liés au fait qu'ils se ressentent d'une même communauté d'origine ? Et la conversion subite de Saul, alias Paul, au-delà de l'apparition du Christ qu'il reçoit sur le chemin de Damas où il va pourchasser les Chrétiens, n'aurait-elle pas la même explication, mal à l'aise qu'il est dans son rôle de soldat romain, persécuteur de son propre sang galiléen ?

Au IV^e siècle, le christianisme devient la « grande » religion de l'Europe

Autre fait intéressant : les conditions de la conversion de l'empereur romain Constantin 1^{er} au christianisme à partir de 312 : « *Et Constantin? Celui-ci, au début du VI^e siècle, s'imposa à Rome en venant de York (l'Eboracum romaine, en Angleterre méridionale, dont il était le gouverneur) avec une armée celtique (la croix sur les boucliers, «logo» typiquement celtique). Il n'est pas absurde de penser que dans cette armée s'était déjà diffusé le message chrétien (probablement véhiculé par le druidisme de l'autre côté des Alpes):*

¹⁴⁷⁴ Hans Conzelmann, Andréas Lindemann, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament, Histoire et société, le champ éthique, lieux théologiques, pratiques*, Labor et Fides, Paris 1999, p 270.

¹⁴⁷⁵ *Ibid.* même page.

Constantin avait donc – voilà la raison du succès de sa politique de christianisation – pour ainsi dire réuni les deux troncs, le tronc «celtique» de son armée et le tronc «romanisé» d'un christianisme qui s'était entre-temps développé à Rome grâce à Paul, Pierre et les successeurs de ce dernier, et qui jusque-là avait été persécuté¹⁴⁷⁶ ». En effet, ne paraît-il pas curieux que l'empereur romain qui va finalement être à l'origine de l'extension du christianisme à toute l'Europe, vienne de Bretagne insulaire, là où s'est développée une chrétienté très spéciale, de forme monacale, l'aspect des moines bretons s'y apparentant à celui des druides qu'ils ont remplacés ? Le christianisme s'est répandu assez tôt en Bretagne insulaire et la majorité des soldats de Constantin sont probablement déjà chrétiens, ce qui a pu inciter le futur empereur à être favorable à la nouvelle religion puis à se convertir.

Les premières divisions au sein du christianisme : les chrétientés celtique et orientale.

Concernant les dogmes du christianisme, un des plus fondamentaux reste celui de la Trinité. Pour les Chrétiens, il y a donc trois personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint Esprit. Ce concept trinitaire n'existe pas dans l'ancien Testament, et selon l'Encyclopaedia Britannica: «*Ni le mot Trinité, ni la doctrine explicite de la Trinité n'apparaissent dans le Nouveau Testament; Jésus et ses disciples n'avaient pas l'intention de contredire le Shema [une prière hébraïque] de l'Ancien Testament, savoir : ' Écoute, Israël! l'Éternel, notre Dieu, est le seul Éternel¹⁴⁷⁷ »*. Les trois personnes en Dieu sont cependant «révélées» dans les Evangiles, affirment certains théologiens : par exemple, au moment de l'annonciation faite par l'ange Gabriel à Marie qu'elle serait la mère du fils de Dieu, ou lors du baptême du Christ dans le Jourdain par Jean le Baptiste, ou encore à la Transfiguration de Jésus dans le jardin des oliviers. Nous ne jugeons pas ici des preuves ou non du dogme en question par les récits de la vie de Jésus, mais seulement de son établissement définitif. Après la mort du Christ, il faut plus de trois siècles pour que la Trinité soit édictée comme «vérité» incontestable par le concile de Nicée en 325, dans le but de mettre l'arianisme au rang d'hérésie. Le moine Arius refuse alors de reconnaître la divinité de Jésus Christ. Sa doctrine est suivie par la plupart des peuples barbares installés depuis peu en Europe occidentale, mais pas par les peuples celtiques qui y sont depuis beaucoup plus longtemps. Sept cents ans plus tard, la Trinité

¹⁴⁷⁶ Felice Vinci, *Celtes, Esséniens et Christianisme*, article publié dans la revue italienne *Algiza* n° 14 en octobre 2000, traduction par Franz Destrebecq, site Internet racines.traditions.free.fr, consulté le 9 août 2009.

¹⁴⁷⁷ C'est en 1768 à Edimbourg que Colin Macfarquhar, Andrew Bell et William Smellie publient le premier des trois volumes du *Dictionary of Art and Sciences*, qui constitue l'édition originale de *l'Encyclopaedia britannica*. Nous n'avons pas consulté ce document de référence et faisons confiance aux rédacteurs de Wikipédia concernant les citations bibliques prélevées dans cette source.

divine est une des grandes causes invoquées du schisme orthodoxe en 1054 et, à l'heure actuelle, continue d'être une difficulté entre les Eglises d'Orient et d'Occident, malgré les tentatives de compromis. Ce qui nous intéresse ici n'est pas ce conflit entre chrétiens mais seulement l'origine de l'introduction de la Trinité dans les dogmes du christianisme. Des historiens des religions raccordent la naissance de la Trinité romaine à l'influence de la pensée grecque, celle du philosophe Platon pour qui le chiffre 3 symbolise l'équilibre du monde. Si c'était le cas, pourquoi les Eglises grecques orthodoxes auraient-elles contesté la notion de grâces obtenues par l'invocation au Saint Esprit, remettant ainsi en cause la puissance de la Troisième Personne divine ? Dans son Dictionnaire universel, Maurice Lachâtre écrit: « *La trinité platonique, qui ne fut elle-même au fond qu'une sorte d'arrangement, de disposition nouvelle, des trinités plus anciennes des peuples qui avaient précédé, nous paraît bien être la trinité philosophique, rationnelle, c'est-à-dire la trinité d'attributs qui a donné naissance à la triplicité d'hypostases ou de personnes divines des Églises chrétiennes (...). Cette conception de la Trinité divine du philosophe grec [Platon, IVe siècle av. n. è.] se trouve partout dans les anciennes religions*¹⁴⁷⁸ ». Par exemple, contrairement à ce qu'on pense généralement, l'hindouisme ne serait pas une religion polythéiste aux mille dieux. Selon Anquetil Duperron que l'on considère comme le premier indianiste français: « *Karta [Karta], c'est à dire agissant en maure, appelé encore Bara Vastou [Paravastou] (le Grand Etre), ou Parasaschy [Parasasky] (Témoin suprême), seul dieu souverain, le plus subtile des éléments, infiniment parfait, éternel, indépendant, la sublime puissance qui contient l'univers et en est le soutien, l'âme pour y produire tout dans un ordre merveilleux, subsiste par lui-même, répandu partout et principe de tout*¹⁴⁷⁹ ». Curieusement, ce dieu hindou unique a manifesté sa puissance sur terre en trois personnes immatérielles à visage humain: « *Ce dieu suprême, pour se manifester, a répandu sa substance dans tout l'univers et en a composé les merveilles des quatorze mondes. Ensuite, il a paru sous une figure humaine qu'il a nommé Shiva, mais comme Shiva alloit se retirer dans le Ciel des êtres plus parfaits, nommé Sattialogom, Karta, pour demeurer avec les hommes, s'est transformé en trois autres figures humaines: la première appelée Roudra (Iswaren) [Rudra, Isvara], la seconde, Vishnou [Visnu], la troisième, Brouma (Bramha), [Brahma], et a rempli ses trois personnes d'intelligence. En elles, il n'y a qu'une divinité qui est Karta*¹⁴⁸⁰ ».

¹⁴⁷⁸ Dictionnaire universel, Maurice Lachâtre, Paris, 1865-1870, tome II, p 1467.

¹⁴⁷⁹ Anquetil Duperron, *Voyage en Inde, 1754-1762, Relation de voyage en préliminaire à la traduction du Zend-Avesta*, Ecole Française d'Extrême-Orient Maisonneuve et Larose, Paris, 1997, p 188. Le manuscrit original n'avait pas été publié du vivant de l'auteur et est resté ignoré durant plus de 130 ans.

¹⁴⁸⁰ *Ibid.* p 188. suite.

Tous les autres dieux hindous sont donc des avatars d'une des trois figures. Cette « incarnation » du dieu suprême en trois personnes divines est quand même étonnante, même s'il y a peu de chance que ce soit ce concept hindouiste qui ait directement inspiré la Trinité du christianisme. « *Que l'on trouve la Trinité dans Platon, les Egyptiens, peut-être les Pythagoriciens, la chose n'a rien de surprenant : les premiers sages, les philosophes, ont toujours été soigneux de conserver et méditer les anciennes vérités*¹⁴⁸¹ » écrit Anquetil Duperron. De quelles vérités parle-t-il ? Nous ne le saurons pas. Prouve-t-il ainsi l'ancienneté universelle de l'attachement au chiffre trois. L'origine celtique de cette coutume en Europe semble vraisemblable. Provient-elle de l'Inde ou s'y est-elle propagée ? Pourquoi pas...

Dans l'établissement de son dogme de la Trinité, l'Eglise de Rome n'est pas forcément influencée par la philosophie grecque qu'elle a d'ailleurs longtemps combattue, mais plutôt par des croyances antérieures au christianisme en Europe et vouant au chiffre 3 des vertus superstitieuses, croyances populaires fortement ancrées et avec lesquelles le christianisme est obligé de composer s'il veut se faire adopter. Quelle est la religion la plus répandue dans les milieux populaires en Europe occidentale à l'apparition du christianisme ? Le druidisme des Celtes, pour lequel le chiffre 3 et ses multiples ont un sens symbolique très fort. On comprend mieux que les Slaves orthodoxes de l'Europe de l'Est accordent moins d'importance au dogme de la Trinité, leur religion antérieure n'attachant peut-être pas de vertu particulière à ce chiffre 3... Mais pour les Européens occidentaux, cette forte croyance est bien générale. « *Ainsi que tous les Indo-Européens, les Celtes conçoivent la divinité suprême comme une trinité*¹⁴⁸² ». Le linguiste et celtologue Joseph Vendryes confirme « *l'existence chez les Celtes, d'une conception mythique suivant laquelle un même être, unissant trois individus en sa personne, était en même temps le dieu protecteur*¹⁴⁸³ ». Ce qui ressort aussi de l'image que les Celtes se font de leurs multiples dieux, c'est qu'ils ne les représentent jamais sous l'aspect d'un homme. La représentation d'un dieu au visage humain est assurément gréco-romaine... comme le confirme Issa Asgarally : « *L'image anthropomorphique du Bouddha commença à devenir populaire en art et on abandonna peu à peu la représentation symbolique de sa présence à l'aide d'une roue (...)* Le passage à cette image a certainement été facilité par la

¹⁴⁸¹ P. Paulin de St Barthélémy, Missionnaire, *Voyage aux Indes orientales, traduit de l'italien par M. Marchena, Avec les observations de MM Anquetil du Perron, J. R. Forster et Sylvestre de Sacy. Tome troisième*, chez Tourneisen fils, libraire, Paris, 1808, p 149.

¹⁴⁸² Huguette Schoeters, professeur d'histoire au collège bruxellois Athénée des pagodes, *La religion chez les Celtes*, www.brunette.brucity.be, consulté le 2 septembre 2009.

¹⁴⁸³ Joseph Vendryes, *La religion des Celtes*, Editions Coop Breizh, Spezet, 1997, extrait reproduit dans un article de Daniel Castille « *Le un en trois chez les Celtes* », www.esonews.com, consulté le 2 septembre 2009.

*tradition gréco-romaine qui avait toujours été intensément anthropomorphique*¹⁴⁸⁴ ». La roue n'est-elle pas un fort symbolisme celtique qui a d'ailleurs donné la croix celtique et le triskel ?

Il y a cependant une autre raison, beaucoup plus matérielle, qui va diviser la chrétienté : l'opposition radicale entre le patriarche de Rome qui se dit pape, héritier spirituel de Saint Pierre, et celui de Constantinople qui ne lui reconnaît pas cette suprématie. Très tôt, l'église romaine se caractérise par un désir d'hégémonie centrale et un pouvoir élitiste fastueux, ce qui l'oppose d'ailleurs également et fondamentalement aux principes très populaires d'humilité et d'ascèse du monachisme celtique. Si l'Eglise romaine a du composer avec les anciennes croyances celtiques, elle ne pouvait accepter les particularismes des populations héritières des anciens Celtes, celles des îles britanniques et de l'Armorique entre autre. Dans ces pays par exemple, ce n'étaient pas les évêques qui nommaient les curés des paroisses mais les chefs prieurs des monastères. A cause de cela, on prit l'habitude de dire « Monsieur le recteur » et non « Monsieur le curé » dans les paroisses bretonnes. Le monastère avait, dans les pays de l'ouest européen, une telle importance que certains évêques préféraient aller s'y établir. La désignation des curés de paroisse ne pouvait donc se faire sans l'approbation du supérieur du monastère. Mais l'Eglise romaine fit pression pour imposer sa puissance hiérarchique. Les populations celtiques durent se soumettre et rentrer dans le rang. Les évêques redevinrent les maîtres dans leur diocèse et les monastères ne furent plus que des lieux de réflexion et de prière. Malgré cela, dans la tête de beaucoup de Chrétiens en Bretagne, le monastère a conservé pendant très longtemps une importance primordiale. Et on continue à dire, dans le Finistère, « Monsieur le recteur » en parlant du curé de la paroisse.

¹⁴⁸⁴ Issa Asgarally, *L'interculturel ou la guerre*, Presses du MSM, Port Louis (Maurice) 2005, p 34 et 35

Document IV : **Druidisme et védisme, des hypothèses d'origine commune ?**

Au risque de se voir encore accuser de celtomanie, nous ne pouvons faire l'impasse sur les hypothèses que font certains chercheurs, notamment étrangers, concernant les origines asiatiques très lointaines des Celtes, dans la préhistoire. Nous le redisons : notre but n'est pas de vouloir convaincre absolument le lecteur mais simplement d'éveiller sa curiosité, car ces hypothèses ne nous paraissent pas absurdes. Compte tenu de notre sujet de recherche (l'interculturalité indocéanique), ne pas en faire état serait, nous semble-t-il, un manquement à notre devoir d'historien. L'interculturalité indoceltique de l'époque moderne aux Mascareignes n'aurait-elle pas été facilitée par des origines communes anciennes de la religion celtique et de l'hindouisme ? Bien sûr ce ne sont là que des théories, mais tout aussi plausibles que d'autres postulats considérées aujourd'hui comme avérées. N'oublions pas que lorsque les paléontologues situent les origines géographiques du premier ancêtre de l'homme en Afrique de l'Est (*homo habilis*) il y plus de deux millions d'années, et la longue migration de groupes d'hominidés vers l'Asie pour arriver en Europe, ils procèdent par déductions logiques, pour des époques de très loin antérieures à celles dont il sera question ici. D'autre part, ces hypothèses reposent sur un axiome : la naissance de l'espèce humaine à partir d'un premier individu apparu à un seul endroit de la planète Terre, en Ethiopie. Ce lieu ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs puisqu'on a retrouvé le crane d'un hominidé datant de sept millions d'années dans le désert tchadien, et un paléontologue sud africain a découvert dans son pays en 2008 deux autres concurrents à la fameuse Lucy éthiopienne. D'autres chercheurs ont mis à jour récemment les restes d'une nouvelle espèce d'hominidé datant de 1,3 millions années à côté de Barcelone. Et, en 2009, on a mis à jour en Allemagne un squelette de 47 millions d'années qui pourrait bien être un ancêtre commun du singe et de l'homme, ce qui remettrait en cause leur origine uniquement africaine. En Inde, il se dit même que le berceau de l'humanité pourrait se situer dans le delta du Gange¹⁴⁸⁵, endroit où la densité de population est la plus élevée au monde. Enfin, des chercheurs pensent que les premiers hommes (*homo sapiens*) pourraient être apparus à différents endroits de la terre¹⁴⁸⁶, et que les similarités morphologiques et génétiques de l'espèce ne constituent pas des preuves incontestables que nos lointains ancêtres sont issus d'une souche unique... On en est donc encore aujourd'hui à

¹⁴⁸⁵ Nous avons surpris une conversation sur ce sujet entre deux personnes, à l'université de Pondichéry en janvier 2010. C'est l'unique raison pour laquelle nous parlons de cette hypothèse peu probable. Elle prouve au moins que le doute existe dans les milieux savants, évitant ainsi de s'enfermer dans une théorie infallible.

¹⁴⁸⁶ Les découvertes récentes montrent que les plus anciens fossiles d'*Homo erectus* proviendraient d'Asie il y a un peu moins de deux millions d'années (Java et Chine). Concernant l'*Homo sapiens*, c'est l'hypothèse multirégionale, à la fois en Afrique et en Asie, théorie dite du candélabre, qui peut paraître la plus acceptable.

des théories, les unes plus vraisemblables que les autres peut-être, mais restant à vérifier grâce à de nouvelles découvertes. Tout cela pour dire qu'on doit rester humble devant les immenses silences de la préhistoire et que toute thèse concernant les débuts de l'humanité, qui ne paraît pas farfelue, mérite observation. Celle sur l'origine commune possible des religions celtique et védique, qui concerne plutôt la protohistoire, n'est donc pas à rejeter d'office. D'ailleurs, des chercheurs étrangers, ne pouvant être considérés comme des fantaisistes (ne prenons pas le risque de nous voir accusés de chauvinisme français), y consacrent leur temps.

Le docteur David Frawley, fondateur et actuel directeur de l'institut américain d'études védiques à Santa Fé (Nouveau Mexique), catholique converti à l'hindouisme, a longuement étudié les védas. Il est le disciple de Ramana Maharshi, grand sage de l'Inde du sud. Dans un article de dix pages, il « *montre que les Aryens proto-européens, comme les Celtes, étaient à l'origine un peuple védique appelé les Danavas ou Sudanavas (« bons Danavas ») liés à des rois, des sages et des yogis védiques¹⁴⁸⁷* ». Il affirme que « *de nombreux peuples européens, en particulier les Celtes et les Germains, se considéraient comme les enfants de Danu, représentant la Déesse-Mère, qui était aussi, comme Saraswati dans le Rig Veda, la déesse d'une rivière. Les Celtes s'appelaient eux-mêmes les Tuatha De Danann¹⁴⁸⁸* ». Nous ne rechercherons pas les preuves lui permettant d'avancer de telles assertions mais constatons que ses déductions concernant les migrations possibles, bien antérieures à la civilisation de l'Hallstatt, de l'Inde vers l'Europe, apparaissent vraisemblables aux historiens reconnus, même s'ils n'accordent qu'une valeur symbolique aux récits mythiques. « *L'historien des religions, Georges Dumézil, montre qu'il existe néanmoins, entre les récits mythiques (religieux ou non) indiens, celtiques, germaniques ou romains, des thèmes et schémas narratifs analogues. Il recense nombre d'exemples de similarités frappantes¹⁴⁸⁹* ». Bien entendu, l'existence d'une grande civilisation « indoeuropéenne » n'est pas prouvée mais la ressemblance des racines de la plupart des langues européennes, entre elles et avec le sanskrit, prouve peut-être qu'il pouvait y avoir une langue commune, ce qui n'implique pas qu'il y ait eu une culture unique mais ce qui n'implique pas non plus que certains des peuples en question n'étaient pas de civilisation avancée. Rien n'interdit de penser que chaque grand groupe culturel ou civilisation en Europe s'était déjà largement différencié longtemps avant la

¹⁴⁸⁷ David Frawley, article intitulé *Origine védique des Européens : les Danavas, enfants de Danu*, extrait de *The Rig Veda and the History of India*, dans Aditya Prakashan, d'août 2001, réactualisé en 2002, p 1, introduction, Racines.traditions.free.fr/indoeuro/danavas.pdf

¹⁴⁸⁸ *Ibid.* p 1.

¹⁴⁸⁹ Article titré *Les Indo-Européens, un mythe sur mesure*, publié sur Internet, à partir du livre de J-P Mallory, *A la recherche des indo-européens*, Seuil, 1997.

protohistoire, ce que ne contredit pas Georges Dumézil, le chercheur le plus qualifié concernant cette période. « *Sur les Indo-Européens, suivez à fond le filon de Georges Dumézil, bien entendu. Travaillez sur l'étonnante découverte, faite il y a quelques mois, de vestiges d'une implantation quasi-urbaine en Allemagne, datant du 3e millénaire*¹⁴⁹⁰ », nous conseille Jean François Géraud. En 2005, le journal Le Monde faisait état d'une civilisation encore plus ancienne dans un article intitulé « *Des vestiges d'une très ancienne civilisation européenne auraient été découverts* » : « *Les traces de plus de 150 temples édifiés, entre 4800 et 4600 avant JC, ont été localisées sur une zone de plus de 600 km de long, couvrant ce qui constitue de nos jours l'est de l'Allemagne, la République tchèque, la Slovaquie et l'Autriche. Ces constructions de grande taille ont été érigées quelque 2 000 ans avant les pyramides d'Égypte et le centre mégalithique de Stonehenge, dans le sud de l'Angleterre, affirme le journal (...) Des recherches effectuées, à partir notamment de photos aériennes, dans les champs et sous d'actuelles villes allemandes, durent depuis plus de trois ans, mais les spécialistes n'ont pas encore été en mesure de donner un nom à cette civilisation : un peuple profondément religieux*¹⁴⁹¹ ». Or le peuple européen apparaissant comme un des plus profondément religieux et mis en évidence pratiquement sur la même zone géographique mais quelques milliers d'années plus tard, n'est-il pas celui des Celtes de l'Hallstat ?

« *Des peuples avec une quantité plus importante de culture védique comme les Celtes, pourraient l'avoir reçue principalement par migration (...) Nous remarquons que les noms de rivières comme le Don, le Dneiper, le Dneister, le Donets et le Danube au nord de la Mer Noire sont très proches de Danu. Cela pourrait refléter un tel mouvement de peuples venant de l'Asie de l'Ouest ou du Centre, incluant des migrants venant à l'origine de régions de la Grande Inde et de l'Iran. A la fin de l'ère glaciaire, comme l'Europe se réchauffait, elle devint un pays convenable pour l'agriculture. Cela en aurait fait un but de migration désirable pour les peuples venant de l'est et du sud, qui subissaient une sécheresse croissante*¹⁴⁹² ». La fin de la dernière ère glaciaire date de 10.000 ans avant J. C, la civilisation mégalithique daterait de 5000 à 2.000 ans avant J. C (estimation très approximative), celle des Aryens des vallées de l'Indus et du Gange de 2.000 avant J.C. Les

¹⁴⁹⁰ Courrier électronique du 23 avril 2010 adressé dans le cadre de plusieurs échanges sur la civilisation celtique, après la « *Journée de l'antiquité* » à l'université de La Réunion.

¹⁴⁹¹ Article de Jean Pierre Petit, ancien directeur du CNRS, *Vers un changement de paradigme en archéologie*, du 13 juin 2005, www.jp-petit.org

¹⁴⁹² David Frawley, article intitulé *Origine védique des Européens : les Danavas, enfants de Danu*, extrait de *The Rig Veda and the History of India*, dans Aditya Prakashan, d'août 2001, réactualisé en 2002, p 5, Racines.traditions.free.fr/indoeuro/danavas.pdf.

Celtes de l'Hallstat apparaissent autour de 800 ans avant J.C, ce qui ne prouve pas qu'ils n'existent pas avant. Tous les historiens sérieux pensent aujourd'hui que la civilisation celtique serait apparue bien antérieurement en Europe. Christian Goudineau, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire des Antiquités nationales, spécialiste de l'histoire de la Gaule, reconnaît : «*Certains de mes collègues pensent que le peuplement celte remonte à 2500 av. J.-C.*¹⁴⁹³ ». En Europe occidentale, et même dans l'extrême ouest, rien ne permet donc d'affirmer que la civilisation celtique n'est pas déjà installée de longue date quand débute l'âge du fer, à la suite d'une migration très lente à partir de l'Inde en direction du Nord-ouest.

L'université de Lausanne s'est spécialisée dans l'étude comparative des religions hindoue et celtique. Les chercheurs suisses n'hésitent pas à affirmer que «*les religions hindoue et celtique présentent de nombreux points communs (...) L'hindouisme et la religion celtique ont la même origine indo-européenne (...) Nous organisons depuis quelques années des programmes de recherches dont l'objectif est de comparer les deux religions et d'utiliser les compétences et les connaissances de spécialistes de l'hindouisme pour mieux comprendre les différents aspects des croyances celtiques, explique Thierry Luginbühl (...) Du coup, les Lausannois collaborent avec la Tribhuvan University de Katmandou (...) Ces contacts ont confirmé ce que les chercheurs savaient déjà ; les deux religions présentent de nombreux points communs: la multitude de dieux, la complexité de leurs rapports, leur évolution au cours des siècles, les divinités topiques, comme Ganga pour le Gange ou Sequana pour la Seine, etc... Les deux sociétés présentent également une structure identique, constituée de trois groupes hiérarchisés: tout en haut les prêtres (druides chez les Celtes et brahmanes dans le monde hindou), ensuite les guerriers (equites selon la terminologie césarienne et kshatrias ou chetris en Inde), enfin les producteurs, soit les paysans et artisans (plebs et sutras). Au-delà de ces éléments déjà connus, la collaboration entre les spécialistes des deux cultures a permis d'éclairer des points très précis, parmi lesquels l'iconographie. Une liste de symboles celtiques a ainsi été soumise à divers interlocuteurs qui ont pu les rapprocher de certains motifs hindous et proposer des hypothèses quant à leur signification. Dans le même esprit, l'équipe lausannoise a tenté de comparer les dieux. Elle a constaté de fortes similitudes quant à la représentation et la fonction de certains d'entre eux*¹⁴⁹⁴ ». Les Celtes

¹⁴⁹³ Christian Goudineau pour le magazine Le Nouvel Observateur, article titré *Du peuplement celtique à la conquête romaine. Il était une fois la Gaule*, du 4 août 2005, hebdo.nouvelobs.com

¹⁴⁹⁴ Sonia Arnal, journaliste de *Allez savoir*, magazine de l'université de Lausanne, article intitulé *Hindous et Gaulois, les même dieux vous honorerez*, www2.unil.ch/.../as25_archeologie.htm

auraient surtout hérité de l'Inde la tripartition des fonctions sociales, et ce sont bien eux qui ont transmis cet atavisme aux autres grandes civilisations européennes, notamment grecques et romaines. Non pas l'inverse ! « *Georges Dumézil a par exemple démontré que la société indo-européenne divisait elle aussi les hommes en trois classes : les prêtres, les princes ou guerriers et les hommes libres adonnés aux tâches productrices. Nul doute que la société celtique emprunta ce système à l'Inde védique. Elle fut suivie en cela par la Grèce et la Rome classique, qui adoptèrent cette même tripartition des fonctions*¹⁴⁹⁵ ».

Avant d'observer certaines pratiques religieuses en Inde aujourd'hui, ressemblant étrangement à des pratiques populaires en Bretagne, constatons déjà la présence d'une civilisation mégalithique sur le territoire de l'actuel pays tamoul, non pas deux ou trois mille ans avant Jésus Christ, mais beaucoup plus proche de l'ère chrétienne. « *A la fin de la préhistoire, vers le terme du premier millénaire, les pratiques funéraires prirent un tour colossal qui porte en maints endroits témoignage de l'existence d'une civilisation mégalithique, correspondant à l'âge de fer et présente au South Arcot ? Aux mégalithes proprement dits qui la caractérisent, tels les dolmens de Sittamudi près de Gingee, il faut joindre cercles de pierres, tombes dallées, champs d'urnes. Dans ces sépultures, outils, armes et bijoux sont en métal, fer surtout, parfois or. Les sites reconnus sont assez nombreux pour qu'une carte puisse être dressée (...) Cette carte a été dessinée à partir des informations pour le South Arcot par K. S. Ramachandran : A bibliography of indian mégalithes, State Département of Archaeology, Government of Tamilnadu, Madras, 1971*¹⁴⁹⁶ ». En Inde donc, pas dans le nord où selon toutes vraisemblances l'hindouisme est très ancien et le bouddhisme déjà installé¹⁴⁹⁷, mais dans le sud de la péninsule, subsiste aux derniers siècles avant notre ère, une civilisation mégalithique qui ne paraît pas du tout anecdotique. Une telle découverte a de quoi interroger les historiens, et particulièrement ceux qui s'intéressent aux Celtes de l'ouest de l'Europe, cohabitant à cette époque avec de nombreux mégalithes. Naturellement, ce ne sont pas eux qui les ont érigés mais ils s'en servent comme lieux de sépulture... Il est quand

¹⁴⁹⁵ Jaïa Bharati, *Un autre regard sur l'Inde, Chapitre 9 : Les grandes désinformations sur l'Inde, 9.3 : La troisième désinformation, le système de castes*, www.jaia-bharati.org

¹⁴⁹⁶ J. Racine, *Essai de géographie historique. L'évolution de la maîtrise de l'espace, des temps classiques à la fin de l'ère coloniale au Coromandel : l'exemple du South Arcot*, in *Revue historique de Pondichéry, publiée en commémoration de M. le Batonnier Gnanou Diagou, Commémoration volume n° XIII, 1976 – 1980, a bilingual publication of The Historical Society of Pondicherry, 1. march 84, Société de l'Histoire de Pondichéry, 1^{er} mars 1984*, p 3, y compris note de bas de page n° 1.

¹⁴⁹⁷ Dans une communication intitulée « *Hellénisme et bouddhisme : huit siècles d'art eurasien* », à la journée de l'Antiquité de l'université de La Réunion, le 24 mars 2010, René Dubois démontre que le bouddhisme, arrivant de l'Est, s'installe au Gandhara, région à cheval sur le Pakistan, le Cachemire et l'Afghanistan actuels, vers le cinquième siècle avant Jésus Christ.

même frappant qu'à l'autre extrémité du monde connu à cette époque (Alexandre le grand a atteint les rives de l'Indus en - 433 et y a même épousé la fille d'un empereur indien), d'autres hommes érigent des menhirs et des dolmens, des cercles de pierres, des tombes dallées et des champs d'urnes. Si les Celtes viennent d'Asie, comme l'affirment la plupart des celtologues, comment ne pas se demander si Dravidiens et Celtes ne sont pas issus d'une même civilisation mégalithique indienne, sans que l'on soit obligé de croire à l'existence de la trop vaste population indo-européenne imaginée par Dumézil ? Nous ne faisons qu'une hypothèse, notre but n'étant pas d'élucider cette question mais simplement, nous l'avons dit, d'éveiller la curiosité du lecteur. La théorie généralement admise par les chercheurs est que Celtes et Aryens seraient parents du fait qu'ils auraient eu des ancêtres « indo-européens » communs, comme d'autres peuples européens. Mais rien ne permet d'affirmer encore aujourd'hui qu'une telle civilisation unique allant de l'Inde à l'Atlantique ait réellement existé. Par contre, les mégalithes sont bien des réalités visibles et le fait de retrouver une civilisation mégalithique récente (jusqu'aux premiers siècles de notre ère) en Inde du sud, est tout à fait étonnant. Le professeur Racine insiste : « *Jusqu'au second siècle avant Jésus Christ, existait un vieux peuplement exclusif et une civilisation post néolithique (...) Vers cette époque, un nouveau groupe apparut (...) Il connaissait le fer et construisit des mégalithes, tels ceux de Soutloukeny (...) Cette civilisation semble avoir duré jusqu'au début du Ier siècle après JC*¹⁴⁹⁸ ». Elle représente semble-t-il une part non négligeable de la civilisation dravidienne, à laquelle elle a offert l'usage du fer, l'artisanat forgé, l'agriculture organisée, et même la notion d'activité portuaire - pour ainsi dire ce que les Celtes ont offert à l'Europe occidentale quelques siècles plus tôt (civilisation de la Tène). « *Près de l'embouchure de la rivière d'Ariankappam, cinq kilomètres au sud de Pondichéry, le site d'Arikamedu (...) Là, en effet, sur la rive droite du dernier méandre proche de la mer, était fixé au second siècle avant Jésus Christ un village de la civilisation mégalithique. Il se développa en port actif au premier et au second siècle après J. C, et devint l'un des centres de contact avec les marges maritimes orientales de l'Empire romain*¹⁴⁹⁹ ». Mais peut-on parler de civilisation dravidienne avant cette époque ? « *Par Dravidiens, on entend aujourd'hui les peuples du Sud de l'Inde, parlant des langues spécifiques non issues du sanskrit et dont le vieux tamoul est la langue mère. Il semble qu'il faut entendre par Dravidiens, dans une perspective historique, un peuple ayant*

¹⁴⁹⁸ J. Racine, *Essai de géographie historique. L'évolution de la maîtrise de l'espace, des temps classiques à la fin de l'ère coloniale au Coromandel : l'exemple du South Arcot*, in *Revue historique de Pondichéry*, publiée en commémoration de M. le Batonnier Gnanou Diagou, Commémoration volume n° XIII, 1976 – 1980, a bilingual publication of The Historical Society of Pondicherry, 1. march 84, Société de l'Histoire de Pondichéry, 1^{er} mars 1984, p 4.

¹⁴⁹⁹ *Ibid.* p 4.

*couvert toute l'Inde, peut-être dès le 4^{ème} millénaire avant J. C, donc antérieurement à l'invasion aryenne*¹⁵⁰⁰». Nous savons que l'expression « invasion aryenne » est très contestée par les historiens indiens. Il est probable que le contact entre Aryens, issus eux-mêmes des improuvables « Indoeuropéens » qui auraient couvert un immense territoire allant des rivages de l'Atlantique à la Perse, et les Dravidiens qui auraient occupé l'ensemble de la péninsule indienne, se soit fait plus par intrusion réciproque que par véritable invasion. Racine soutient que « *les témoignages historiques (...) montrent comment les grands empires du nord, dans les derniers siècles av. J.C, prirent connaissance des royaumes dravidiens de l'extrême sud, qu'ils ne conquièrent jamais*¹⁵⁰¹ ». La formulation est peut-être un peu maladroite mais elle sous-entend bien qu'il n'y avait pas eu de véritable invasion aryenne. Les Dravidiens se seraient progressivement regroupés dans la partie méridionale de l'Inde, non sans avoir adopté préalablement certains préceptes védiques, ce qui expliquerait la généralisation de l'hindouisme. Pour ce qui concerne l'ère chrétienne, Max Vignes confirme que les populations du sud de l'Inde ne se sont jamais soumises à l'empereur mogol et que les Marathes du Dekkan ont toujours refusé la tutelle musulmane, qu'elle soit perse ou afghane. Or, les comparaisons littéraires montrent une différence fondamentale entre la civilisation tamoule et celle du Nord de l'Inde. « *Le contraste est net entre l'apport littéraire, philosophique, voire juridique du Nord, souvent sévère et méditatif, et les poèmes du Samgan (littérature tamoule) illustrant un amour de la vie baigné d'humanisme et de naturalisme*¹⁵⁰² ». Comment ne pas être troublé par l'étrange ressemblance entre cet humaniste tamoul et celui de « la matière de Bretagne » qui a tant inspiré les auteurs romantiques européens au XIX^o siècle, donc entre mentalité dravidienne et mentalité celtique ? Nous ne faisons pas là de rapprochement anachronique. Le « *livre d'Arthur* » romance des faits qui se seraient déroulés au V^o siècle de notre ère, et « *la légende arthurienne est alimentée dès le VI^e par des récits populaires en Pays de Galle et en Irlande*¹⁵⁰³ ». Or concernant l'Inde, Jean Filliozat affirme que « *D'autres faits conduisent à faire remonter également au V^o siècle la plupart des poèmes du Samgan* », et il poursuit en montrant à plusieurs reprises l'inspiration romantique des rédacteurs : « *L'œuvre est morale en ce qu'elle en exalte la vertu de l'épouse et la nécessité de la justice (...) L'œuvre est cette fois morale et religieuse (...) On est frappé aussi de trouver fréquemment interrompus par des*

¹⁵⁰⁰ *Ibid.* p 6.

¹⁵⁰¹ *Ibid.* p 7.

¹⁵⁰² *Ibid.* p 9.

¹⁵⁰³ Jean François Mangin, *Le roi Arthur, entre réalité et légende*, article figurant dans une partie intitulée *La Gaule romaine du 1^{er} siècle avant JC à 476*. site Internet pagesperso-orange.fr/jean

sentences morales ou didactiques, des contes de types populaires ou des récits épiques (...) L'épopée alors, comme le roman, est à la fois une fiction littéraire et un instrument d'éducation. Epopée et roman visent moins à plaire ou à émouvoir qu'à instruire dans le charme et l'émotion¹⁵⁰⁴ ». N'est-ce pas très exactement ce que l'on ressent à la lecture des romans de la « table ronde » ? Pour conclure sur un sujet qui ne repose, ne l'oublions pas, que sur des hypothèses, en voici encore une d'ordre ethnologique : « *Les Dravidiens, dit-on brachycéphales, à la peau foncée, parfois presque noire, mais aux cheveux lisses et au nez souvent droit, se distinguent du type aryen nettement plus pâle. La réalité est plus complexe (...)* Ce peuple serait l'une des branches d'un immense ensemble ayant couvert, de l'Espagne au Gange, les foyers des futures grandes civilisations classiques (...) La couleur des Dravidiens d'aujourd'hui ne fait pas obstacle à cette hypothèse, car il n'y a pas identité de race et de langue (...) L'apport culturel des Dravidiens a considérablement influencé la civilisation indoeuropéenne¹⁵⁰⁵ ». Les Dravidiens tamouls ont donc pu influencer les Celtes, peuple védique, et réciproquement, ce qui expliquerait l'analogie entre leurs très anciens concepts spirituels et moraux. Il est remarquable que la langue des védas, le sanskrit (devenue la langue sacrée de l'hindouisme du nord) dont la similarité avec la plupart des langues européennes est indéniables, est également le support écrit des livres rituels tamouls.

Passons maintenant aux pratiques culturelles et croyances dans le Tamil Nadu, telles que les a décrites une des meilleures connaisseuses en la matière, Yvonne Robert Gaebele. Elle insiste d'abord sur l'importance des pèlerinages en Inde. « *La Nation Indoue attache une énorme importance aux pèlerinages (visites des lieux Saints). Plus il est lointain, le voyage comportant des risques, plus le pèlerinage rapportera des bénédictions de toutes sortes à celui qui l'entreprend¹⁵⁰⁶* ». On retrouve exactement le même attachement aux pèlerinages et à leurs saints guérisseurs dans l'ouest de l'Europe, surtout en Bretagne. Naturellement, nous avons bien noté le conseil que nous donne Jean François Géraud : « - *méfiez-vous absolument des amalgames par ressemblance, sans être allé au fond des études historiques, étymologiques et/ou anthropologiques, en particulier lorsqu'il y a télescopage des*

¹⁵⁰⁴ Jean Filliozat, *La littérature épique et romanesque dans l'Inde du Sud*, Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres, année 1970, Volume 114, Issue 4, p 621 et 622, www.persee.fr

¹⁵⁰⁵ J. Racine, *Essai de géographie historique. L'évolution de la maîtrise de l'espace, des temps classiques à la fin de l'ère coloniale au Coromandel : l'exemple du South Arcot*, in *Revue historique de Pondichéry*, publiée en commémoration de M. le Batonnier Gnanou Diagou, Commémoration volume n° XIII, 1976 – 1980, a bilingual publication of The Historical Society of Pondicherry, 1. march 84, Société de l'Histoire de Pondichéry, 1^{er} mars 1984, p 6 et 7.

¹⁵⁰⁶ Yvonne Robert Gaebele, *Le Tourisme à Pondichéry en 1962*, Imprimerie de Sri Aurobindo Ashram, Pondichéry, 1962, p 29.

époques¹⁵⁰⁷ ». Mais, redisons-le : nous n'avons aucun moyen en temps et en finances de faire des recherches approfondies sur ces sujets qui, bien que d'un apport intéressant, ne concernent pas directement l'objet de notre thèse. Toutes ces déductions sont hypothétiques. Le rapprochement entre le druidisme et l'hindouisme reste pourtant un thème d'étude tout à fait sérieux pour les chercheurs de l'université de Lausanne. Au nom de quel principe, un chercheur n'aurait-il pas le droit d'émettre quelques idées permettant de mieux expliquer certains comportements populaires à l'époque moderne en France ? Qui peut encore prétendre que le rite du pèlerinage est né avec le christianisme ? L'engouement des populations de Bretagne pour ces grands rassemblements spirituels est certainement bien antérieur à leur christianisation, tout comme de nombreuses croyances dites superstitieuses dans tout l'ouest de la France. Yvonne Gaebele parle par exemple des esprits qui hantent les demeures indiennes. « *Les divinités du foyer nommées Dévattas s'amuse, pensent les Indiens, à rendre les enfants malades ou bien portant. Il est mauvais de les contredire et il est bon de les rendre favorable en leur faisant des offrandes*¹⁵⁰⁸ ». En Europe, malgré la lutte forcenée menée par le clergé contre les superstitions, la croyance aux esprits bons ou mauvais, présents dans les lieux de vie, perdure dans tout l'ouest de la France jusque dans les années 1960. Autre analogie troublante : comme pour les Bretons, le mariage chez les Indiens a un caractère sacré qui dépasse le simple contrat de vie. Dans les provinces françaises du grand Ouest, il traduit véritablement la fusion de deux âmes qui ne peuvent plus être désunies. C'est un des plus grands sacrements¹⁵⁰⁹. Or, Gaebele écrit que « *Contrairement à ce qui se passe dans d'autres contrées, le mariage indien est donc un sacrement entre le mari et la femme et non un contrat. Ils sont considérés comme une seule âme en deux corps, s'enrichissant et s'aidant spirituellement l'un l'autre*¹⁵¹⁰ ». De même, les signes envoyés par la nature (« prévenances ») et les pouvoirs de certains guérisseurs y sont aussi forts dans les deux pays. « *Les cris des oiseaux ou animaux entendus pendant la discussion d'une affaire annoncent le succès ou l'insuccès (...) Les Indiens ont une croyance très ferme en des pouvoirs miraculeux possédés par les Bohémiens, les Romanichels errants qui parcourent l'Inde, dont ils sont tous originaires*¹⁵¹¹ ». Reportez-vous à la première partie de cette thèse, c'est édifiant. Concernant la nécessité de purification corporelle, la comparaison est tout aussi parlante. « *Beaucoup*

¹⁵⁰⁷ Jean François Géraud, message électronique du 23 avril 2010, après avoir lu la majeure partie de ce texte.

¹⁵⁰⁸ *Ibid.* p 30.

¹⁵⁰⁹ Nous avons-nous-même reçu ce type d'éducation très stricte. Le divorce était considéré chez nous comme un péché mortel. Dans les années 2000, l'annonce par l'une de nos sœurs de son divorce fut reçue comme un profond choc émotionnel par notre mère... Elle mit très longtemps à s'en remettre.

¹⁵¹⁰ Yvonne Robert Gaebele, *Le Tourisme à Pondichéry en 1962*, Imprimerie de Sri Aurobindo Ashram, Pondichéry, 1962, p 32.

¹⁵¹¹ *Ibid.* p 34.

*d'actes de la vie courante sont regardés comme des souillures et demandent des bains de purification (...) Par exemple, à la naissance d'un enfant, les parents sont souillés, une femme pendant ses règles, à la mort d'un parent, pendant une éclipse de soleil ou de lune*¹⁵¹²». Il n'est pas si lointain le temps où toutes les femmes de Bretagne, de Vendée ou d'Anjou, quelques semaines après un accouchement, devaient faire leurs relevailles, purification indispensable pour pouvoir de nouveau sortir de chez elle. De même, « *Il est recommandé aux femmes de faible santé d'aller sur le bord de l'étang du village et d'adorer les images en pierres taillées représentant des serpents. Le serpent étant la forme de la plus haute sagesse*¹⁵¹³ ». Comment ne pas rapprocher ce rituel indien de l'importance du culte des eaux en Bretagne mais également sur tout une partie occidentale de la France délimitée par un arc englobant la région du Centre et atteignant la Bourgogne ? Les fontaines « miraculeuses » y sont légions. Il ne s'y voit pas de serpent de sagesse, direz-vous ? Pas sûr ! Rappelons-nous des curieux dragons qui hantent le lac de Grand Lieu (sud de Nantes) ou la Grande Brière et tant d'autres étangs de l'Ouest, au XVIII^e siècle.

Voyons maintenant les principales fêtes religieuses de Pondichéry et de Karikal, toujours d'après les descriptions qu'en donne Yvonne Gaebele. Le 13 janvier, commencent les célèbres fêtes du « *Pongal (fête de la joie...) Fête en l'honneur d'Indra, c'est aussi la fête de la moisson (...) 14 janvier c'est le Sourya Pongal, le jour où l'on fait des offrandes aux dieux en l'honneur de Sourya (le Soleil) (...) 15 janvier, le Mattou Pongal ou Pongal des vaches. On sait le caractère sacré de la vache aux yeux des Indous (...) Le 4^{ème} jour du Pongal est nommé Karinal. Les Hindous se visitent et se font des présents (...) 21 janvier, il y a la fête de Rathasaptami, fête en l'honneur du soleil*¹⁵¹⁴ ». La plupart des fêtes tamoules sont liées aux cycles solaires ou lunaires, comme les fêtes celtiques. Remarquons surtout l'importance de la pleine lune et des bains rituels. « *En Janvier – Février également on célèbre le Tai-Pusam, c'est une fête qui tombe ordinairement le jour de la pleine lune. On est tenu de se baigner dans une des rivières les plus proches (...) En Février – Mars, le jour de la pleine lune on célèbre la fête du Mâcy – Magam. Dans tous les temples des territoires environnant Pondichéry, la fête est vraiment grandiose car cette nuit de pleine lune tous les dieux des temples des Singaveram de Gingy, dédié à Vichenou ; de Sri Ranganathar de Divanour dédié à Ganapathi, de Milam dédié à Soubramaniar ; de Singararkovil dédié à Vichenou, Sri Narassimane et des temples de Pondichéry arrivent portés par des palanquins*

¹⁵¹² *Ibid.* p 35.

¹⁵¹³ *Ibid.* p 33.

¹⁵¹⁴ *Ibid.* p 17 et 18.

somptueusement ornés et vont aux bords la mer, sur la plage (...) L'après-midi des processions prennent place après le bain des Dieux¹⁵¹⁵ ». Il serait bien impossible de décrire en quelques phrases les nombreuses fêtes tamoules des différents mois de l'année. Force est de constater, et nous insistons sur ce fait, qu'elles se déroulent presque toutes en rapport avec des nuits de pleine lune et que les plus importantes y ajoutent généralement des « libations aux mânes des ancêtres¹⁵¹⁶ ». Enfin, il est remarquable que toutes ces fêtes hindoues, en 1962, ne font l'objet d'aucun sacrifice d'animaux. Yvonne Robert Gaebele précise : « Les musulmans font des sacrifices d'animaux (...) Ceux qui peuvent aller à la Mecque y vont. Ceux qui ne peuvent s'y rendre pratiquent des ablutions, des prières dans les mosquées et des sacrifices d'animaux, suivant leur fortune¹⁵¹⁷ ». Dans les nombreuses sources que nous avons consultées concernant le Pondichéry de l'époque moderne, il est remarquable que nous n'en ayons trouvé aucune témoignant de sacrifices d'animaux par les hindous. Si cela s'était pratiqué de façon généralisée, il paraît peu probable que les observateurs n'en auraient jamais fait mention. Quelques uns parlent des « marches sur le feu », des veuves qui se jettent dans le bûcher d'incinération de leurs époux (le sati), de prêtres tamouls végétariens pratiquant une ascèse très sévère. Nul ne dit avoir assisté au sacrifice d'un quelconque animal... Nous n'en tirons pas de conclusion, si ce n'est que l'abattage rituel d'animaux, pratiqué encore aujourd'hui par les « Tamouls » de l'île de La Réunion, soit remonte à des temps plus anciens en Inde, soit ne s'est généralisé qu'à l'époque contemporaine, avant d'être proscrit dans beaucoup de temples à partir des années 1960. « Selon une brochure publiée par l'Animal Welfare Board of India (AWBI), il y aurait eu en Inde une augmentation des sacrifices d'animaux au cours du 20e siècle: ceux-ci auraient pour cadre les temples hindous (en particulier des sacrifices offerts aux différentes manifestations de la déesse Kali), mais aussi les pratiques religieuses des populations tribales¹⁵¹⁸ ». Nanditha Krishna signale en 2003, « la récente interdiction des sacrifices imposée par le gouvernement du Tamil Nadu ». Animesh Rai affirme que « la créolisation est perçue comme une tendance à la modernité à Pondichéry, et que les sacrifices d'animaux sont aujourd'hui considérés comme une tradition désuète par les élites tamoules¹⁵¹⁹ ».

¹⁵¹⁵ *Ibid.* p 18 et 19.

¹⁵¹⁶ *Ibid.* p 23.

¹⁵¹⁷ *Ibid.* p 26.

¹⁵¹⁸ Jean-François Mayer, *Hindouisme et sacrifice d'animaux, suite de la controverse*, court article publié dans le site Religioscope, le 4 juillet 2002, www.religioscope.com

¹⁵¹⁹ Animesh Rai, *La « percolation » de l'élément pondichérien dans la créolisation à La Réunion*, Colloque sur *Diaspora indienne et interculturalité dans l'histoire des îles et pays de l'océan Indien*, Université de Pondichéry, 20-22 janvier 2010.

Document V : Peut-on se dire Celte en France au temps présent ?

Dans le premier chapitre de cette recherche, nous avons consacré un long paragraphe à la fameuse celtomanie, plus dans le but de contrecarrer cette accusation que de parler de la celtomanie elle-même. Il paraît difficile, encore aujourd'hui, d'évoquer les Celtes ou le celtisme sans susciter une ostensible ironie chez des personnes qui vous diront que vous faites là de la celtomanie. Mais ceux qui utilisent ce terme savent-ils tous à quoi il correspond exactement ? « *La celtomanie a beau faire sourire les archéologues, elle n'en reflète pas moins le décalage qui existe encore et toujours entre l'état de la connaissance historique à un moment donné et la perception que peut en avoir un certain public*¹⁵²⁰ ». Voilà bien la meilleure explication qui puisse être donnée à un phénomène qui, à notre avis, ne concerne pas que les Celtes dans le monde, et qu'il faudrait plutôt appeler l'ancêtromanie. Quasiment tous les peuples librement constitués vouent à leurs ancêtres un respect particulier, et ont inscrit bien malgré eux dans leur imaginaire des erreurs historiques ou mémorielles les concernant, soit par manque de savoir, soit par déformation des images qu'ils en ont eu au cours des siècles. Ainsi sont nés des mythes comme ceux transmis par la matière de Bretagne, que certains, d'ailleurs, n'hésitent pas à classer au rang de la celtomanie, ce qui est tout à fait injuste. Mais que reproche-t-on vraiment aux celtomanes du XIXe siècle (et à ceux d'aujourd'hui, car, paraît-il, il y en a encore) ? D'avoir pensé que les mégalithes que l'on redécouvrait en Bretagne et ailleurs étaient des monuments mis en place par les Celtes anciens pour le culte druidique ? De s'être imaginé que le cœur de la civilisation celtique se situait en Armorique depuis la nuit des temps ? D'avoir rêvé que la langue bretonne était la mère celtique de toutes les langues européennes ? Pour une époque où les connaissances en préhistoire, en archéologie, en ethnologie et en linguistique étaient encore à leurs balbutiements (XVIIIe et début XIXe siècle), ces erreurs-là n'étaient-elles pas excusables ? Malheureusement, elles vont aussi servir d'arguments politiques et devenir assez rapidement l'enjeu d'un combat acharné entre les centralistes français et les régionalistes bretons. « *La celtomanie se définit comme l'obsession de voir une trace «celte» un peu partout et, en particulier, dans les langues, les individus, les monuments ou les pierres. Si les origines de ces spéculations ont été remarquablement étudiées, en revanche on ne s'est guère interrogé sur le passage de la celtomanie aux études celtiques durant la période où la linguistique se*

¹⁵²⁰ Michel Feugères (CNRS), *Fusaioles et celtomanie : faut-il en rire ou en pleurer?*, court article paru dans la revue d'Archéologie « *Instrumentum* » en décembre 1997, pagesperso-orange.fr/Rouelles/celtomanie.htm

*constitue comme science, au XIXe siècle. Comment de «celticiste» on devient «celtomane» ou «celtisant»? Par quel effet la terminologie rend-elle compte de l'avancée de la science et isole-t-elle dans un diagnostic un courant de pensée qui perdurait depuis quelques siècles?*¹⁵²¹ ». Les questions ainsi formulées sont déjà des jugements de valeur et ne peuvent pas servir d'hypothèses en histoire. La première suppose que l'on passerait immanquablement de celticiste à celtomane ou celtisant, c'est-à-dire d'une empathie « ordinaire » vis-à-vis des Celtes à l'obsession de voir du celtisme à tout bout de champ. La deuxième affirme que ce courant de pensée celtomaniaque au XIXe siècle existait déjà depuis fort longtemps. Or, il est loin d'être prouvé que tous les premiers celtologues peuvent être accusés d'avoir fait une obsession concernant les Celtes anciens¹⁵²², et il est avéré que cette quête obsessionnelle qui affectera certains chercheurs n'existe pas avant la deuxième moitié du XVIIIe siècle. D'ailleurs le mot celtomanie n'apparaît qu'au XIXe.

Il ne s'applique au départ qu'aux hypothèses farfelues concernant les origines de la langue celtique. « *On sait comment le XVIIIe siècle a articulé la question des origines du langage à celle du fondement - du bien-fondé – de l'ensemble des structures sociales* ¹⁵²³», écrit très justement la linguiste belge Nadine Vanwelkenhuisen. Nous ne ferons pas ici l'analyse des faits vrais ou supposés de celtomanie linguistique, faits voulant démontrer l'autochtonie de la langue celtique primitive, et par dérivation du breton... Avec l'empirisme de l'époque dans ce domaine, ce qui semble évident aujourd'hui, à savoir que la langue bretonne a des similitudes avec les autres langues d'origine indoeuropéennes, ne l'était pas. Les accusateurs actuels de celtomanie devraient au moins se replacer dans le contexte du moment : ils éviteraient ainsi de porter un jugement anachronique. Mais ce qui nous semble plus important, c'est que l'étude de la langue sert dès la fin du XVIIIe siècle de propagande patriotique et d'argument politique. «*Deux questions interviennent de manière récurrente, en particulier dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions : la langue des Serments de Strasbourg et la nature du latin vulgaire d'une part; l'épisode de la conquête franque, déterminant pour les statuts respectifs de la monarchie et de l'aristocratie, de l'autre. Celtomanes et Germanistes cherchent dans cet événement fondateur la légitimation de la*

¹⁵²¹ Marc Décimo, *La celtomanie au XIXe siècle*, article de 40 pages, publié dans le Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, volume 93, issue 1, date 1998, résumé, poj.peeters-leuven.be/content.

¹⁵²² C'est d'ailleurs plutôt ceux de la fin du XIXe siècle qui écrivent les choses les plus délirantes, à l'instar d'un certain P.T Cailleux, dont Cécile Crossley fait le procès dans l'article titré *P. T Cailleux, celtomane extraordinaire*. www.persee.fr/web/revues/.../roman

¹⁵²³ Nadine Vanwelkenhuyzen, *L'étymologie totalitaire en France au dix-huitième siècle. Modèles, discours et pratiques*, article du GEDHS, Groupe d'étude du XVIIIe siècle de l'université de Liège, www.gedhs.ulg.ac.

*hiérarchie des classes et du partage de la souveraineté*¹⁵²⁴ ». On le voit, les études linguistiques sont bien mal engagées.

Lorsque les celtologues bretons, après la Révolution, vont chercher à se démarquer, en voulant « faire » du breton la langue originelle des Gaulois, par opposition au français qui serait la langue imposée par les envahisseurs francs donc germains, l'argument est vu comme une atteinte à l'unité nationale française et devient la cible des véritables accusateurs de celtomanie. Ils y joignent alors les autres reproches qu'ils peuvent faire aux proto-archéologues ayant attribué les monuments mégalithiques aux Celtes. C'est, nous l'avons dit, une des causes principales de l'avortement rapide de l'Académie celtique créée sous Napoléon 1^{er}. A partir de ce moment, les centralistes français n'auront de cesse de dénigrer ou railler tous les chercheurs intéressés par le celtisme. Au fur et à mesure, l'accusation ne porte plus seulement sur les domaines de la langue celtique ou des dolmens et menhirs, mais sur la moindre investigation concernant les Celtes, surtout si elle vient de Bretagne. Plus le pouvoir national à Paris se centralise, plus les attaques sont tranchées, provoquant en contrecoup les mêmes réactions opposées des régionalistes bretons. On ne discute plus, on polémique. On ne cherche plus, on affirme. Napoléon III tente de rapprocher les partis en suscitant des fouilles archéologiques sur les Gaulois, notamment à Alise Sainte Reine en Bourgogne, site probable d'Alésia où il fait ériger une statue monumentale de Vercingétorix en 1865. Quelques années plus tard, le mythe du héros celte, fier dans la défaite, est repris par les républicains, après la déroute des troupes impériales à Sedan face aux Prussiens en 1870, qui a provoqué la chute du Second Empire et la perte de l'Alsace et de la Lorraine. L'humiliation et le désir de revanche nécessitent ces arrangements de l'histoire, si éloignés de la science historique.

Au début du XXe siècle, les études archéologiques et anthropologiques concernant les Celtes semblent moins pressantes pour la France. Les enfants à l'école primaire apprennent dans le « *Petit Lavis* » que leurs ancêtres étaient gaulois, mais ignorent que les Gaulois étaient de culture celtique, même en Bretagne, et surtout à quoi cela peut correspondre concrètement. L'heure est à l'union nationale pour satisfaire le désir de revanche militaire des gouvernants de la France. La grande guerre contre l'Allemagne en 14-18 sonne le glas pour les celtologues bretons qui abandonnent les recherches archéologiques autour de leurs menhirs et dolmens. Elles ne reprendront que dans les années 50, mais dans une

¹⁵²⁴ *Ibid.* suite.

démarche plus scientifique et un peu partout en France, comme en Alsace et dans le Sud où d'importants oppidums celtes sont identifiés. Malgré des travaux de fouille remarquables, la polémique entre celtisants (surtout bretons) et centralistes demeure, d'autant plus que la revendication autonomiste ou simplement régionaliste en Bretagne vient en rajouter, y associant les mouvements culturels dits folkloriques. La plupart des cercles de danses bretonnes et des bagads de binious et bombardes naissent à cette période. Les partisans d'une Bretagne qui retrouverait sa territorialité et son âme celtique ancestrale sont alors victimes d'une marginalisation du pouvoir central et de ceux qui s'en réclament, y compris dans les cercles des scientifiques. Aujourd'hui, si vous souhaitez orienter vos recherches vers la civilisation celtique, ils vous le déconseillent, dans le but, pour certains de vous « protéger », pour d'autres de vous décourager. Soucieux de notre recherche, le professeur Le Page écrit en 2008: « *Le terme de celtisme que vous employez mériterait lui-aussi une définition rigoureuse : ne vaudrait-il d'ailleurs pas mieux parler de culture populaire ?*¹⁵²⁵ ». Deux ans plus tard, il réitère : « *Il faut, me semble-t-il, manier la notion d'héritage celtique avec précaution*¹⁵²⁶ ». Ronan Le Coadic nous fait part du conseil que lui avait transmis Alain Touraine il y a une quinzaine d'années : « *méfiez-vous parce que ces machins-là c'est comme les puces. Dès qu'on s'en approche, on en a plein sur soi. Et alors, on finit par se dire : mais enfin, quand même, les Bretons, la forêt de Brocéliande, l'esprit celte, cette espèce de côté un petit peu quasiment germanique aussi, la nature, les forces, une espèce d'animisme. Bref, à ce moment-là vous êtes en enfer, foutu, vous ne vous en relèverez pas. Alors, méfiez-vous*¹⁵²⁷ ! ». Curieux conseil de la part d'un éminent sociologue ! Les points de vue restent donc de nos jours toujours aussi polémiques, ce qui ne facilite guère la tâche de l'historien désireux d'observer la rémanence de mentalités particulières à l'ouest de la France. Se dire héritiers des Celtes lorsqu'on est Français, c'est risquer de recevoir en pleine face, d'un compatriote sur le ton de l'ironie : « *Vous voulez nous faire revenir au temps des Gaulois ?* ». Cette sorte de polémique hexagonale nous apparaît bien étroite, surtout lorsqu'on habite dans une île où les origines ethniques se conjuguent à l'échelle planétaire : Africains, Indiens, Chinois, Arabes, Européens. Dira-t-on à un « Cafre » de La Réunion qui revendique ouvertement ses racines africaines : « *Vous voulez retourner à l'époque de l'esclavage* » ?

¹⁵²⁵ Message électronique de Dominique Le Page du 27 septembre 2008.

¹⁵²⁶ Message électronique de Dominique Le Page du 8 juin 2010.

¹⁵²⁷ Message électronique de Ronan Le Coadic du 18 février 2009.

La confusion faite par les premiers archéologues, entre la civilisation des anciens Celtes, dont l'apogée se retrouve en Europe entre le huitième et le quatrième siècle avant J.C, avec la civilisation mégalithique que l'on situe du cinquième au deuxième millénaire avant JC, est d'autant plus compréhensible que rien aujourd'hui n'est clairement établi quant à une datation moyenne des civilisations mégalithiques à travers le monde. Rappelons qu'une de celles-ci existent encore au premier siècle de notre ère en Inde, alors que certains amateurs de science-fiction voudraient rapprocher l'érection des premiers menhirs en occident de l'improbable Atlantide... « *Il est à noter que les préhistoriens, toujours réticents à admettre que des peuples très antiques aient pu développer une civilisation un peu plus technique que celle qu'ils supposent, rechignent à dater ces mégalithes de 9000 ou 8000 ans avant notre ère et "rapprochent" donc leur construction à -4000 au grand maximum. Il faudra bien un jour poser le problème de la datation en archéologie! (...) La "civilisation mégalithique" pourrait donc être considérée en quelque sorte comme un sous-produit de la civilisation atlante. Ceci n'est évidemment qu'une hypothèse, mais la Préhistoire tout entière n'est-elle pas autre chose qu'une vaste hypothèse fluctuante ?...*¹⁵²⁸ ». D'autres chercheurs comme Bernard Bouillon de l'université d'Arras, pensent que les Celtes occupaient déjà l'Europe occidentale bien antérieurement au premier millénaire avant Jésus Christ. « *Autre remise en question par voie de conséquence : celle du peuplement **celte**, situé vers 500 av. J.-C. en Gaule dans la théorie classique. Ce peuplement serait en fait bien antérieur. On observe en effet des traces d'une culture pré-celtique homogène vers 2500 av. J.-C. dans une large zone qui va de la Bretagne à l'Europe centrale. Elle se caractérise par une forme très particulière de poteries, ce qu'on appelle les vases campaniformes, et ce aussi bien en Irlande qu'aux Pays-Bas, en Espagne ou en Hongrie. La toponymie (les noms de lieux) confirme aussi cette hypothèse. Les Proto-Celtes semblent bien avoir évolué tout seuls, sans qu'il soit question de migration ou d'invasion. Vers 2500 av. J.-C., c'est l'âge du cuivre qui se généralise (alors que l'image traditionnelle des Celtes est liée à celle du fer), on invente la roue à rayons, on utilise le cheval comme animal de trait et comme symbole du pouvoir, les réseaux d'échanges se développent. A l'époque du bronze moyen (1600 av. J.-C.), des entités territoriales se dessinent nettement, les réseaux d'échanges se font beaucoup plus larges, dans un grand complexe culturel nord-alpin. Au VIIIème siècle av. J.-C., c'est l'âge du fer, et les Celtes redeviennent plus conformes à l'image que nous en avons. On remarquera que dans cette hypothèse, la culture des mégalithes (Carnac, Stonehenge...) est liée à celle des Proto-Celtes.*

¹⁵²⁸ Denys Eissart, *Mégalithes : l'épopée atlante, une hypothèse*, atlantides.free.fr/megalithes.htm

*La Bretagne peut se satisfaire de voir son histoire renouer avec sa préhistoire*¹⁵²⁹ ». Même le professeur Christian Goudineau, répondant à une interview du *Nouvel Observateur*, ne peut contredire ces nouvelles hypothèses concernant la nette antériorité de la civilisation celtique en France: « *N. O. – Quand les Celtes arrivent-ils dans ce que nous appelons la Gaule? C. Goudineau – Nul ne peut répondre à cette question. Quand j’étais jeune, mes professeurs enseignaient qu’ils étaient venus aux alentours de 500 av. J.-C. Parce que les premières mentions dans les textes grecs sont de cette époque. Mais avant, il n’y a pas de textes... Si l’on se tourne vers l’archéologie, on a bien un certain nombre de tombes datées du VIe siècle. Mais voilà qu’on a trouvé des tombes du VIIe siècle av. J.-C., puis du VIIIe siècle, puis du IXe siècle... Certains de mes collègues pensent que le peuplement celte remonte à 2500 av. J.-C.!*¹⁵³⁰ ». Si la datation des mégalithes est sujette à une telle controverse, si le peuplement celte en Gaule, selon Bernard Bouillon ou les collègues de Christian Goudineau, remonterait à plus de deux mille ans avant Jésus Christ, comment peut-on encore accuser aujourd’hui les premiers archéologues du XIXe siècle de celtomanie ? Nous ne disons pas qu’ils n’ont pas fait d’erreurs, mais simplement qu’on n’en sait pas beaucoup plus qu’eux sur les origines des menhirs et dolmens, tout comme sur le début des Celtes en Bretagne, et qu’ils ne méritaient certes pas l’opprobre dont ils ont été et sont toujours victimes.

Il est clair que la celtomanie n’a été pour les centralistes qu’un prétexte pour discréditer le « fait » celtique, parce que celui-ci sous-tendait des idées régionalistes (particulièrement en Bretagne) jugées subversives dans une France que Paris voulait très nationaliste. Visiblement, les choses n’ont guère changé depuis, et l’accusation de celtomanie est encore présente dès qu’on se réfère, même avec modération, au celtisme d’hier ou d’aujourd’hui. S’il n’est pas facile de se dire héritier des Celtes en France, il l’est encore moins de se prétendre Celte soi-même. Et pourtant, la culture celtique existe bien, non seulement dans les pays dits celtiques, mais aussi en Europe continentale¹⁵³¹ et aujourd’hui à travers tous les océans grâce aux diasporas irlandaise, britannique et bretonne et aux nombreux bagads et autres amicales celtiques qu’elles ont suscités aux quatre coins du

¹⁵²⁹ Bernard Bouillon, *Les peuples indo-européens*, article publié sur le site bbouillon.free.fr/univ/hl

¹⁵³⁰ Christian Goudineau, interviewé par Claude Weill pour le magazine *Le Nouvel Observateur*, article intitulé *Du peuplement celtique à la conquête romaine. Il était une fois la Gaule*, 4 août 2005, hebdo.nouvelobs.com

¹⁵³¹ En 2001, le groupe Renésens a été invité par l’Institut français de Varsovie au Festival international des langues européennes, organisé par l’Union Européenne en Pologne, où il représentait la France. Il s’est produit, à cette occasion, sur la scène du festival celtique du Stary Browar de Poznań. Les Polonais présents y dansaient parfaitement l’andro breton ou la jigüe irlandaise et apprécièrent le métissage musical et chorégraphique du groupe réunionnais. La plupart ne connaissaient pas l’existence de l’île de La Réunion et certains vinrent dans les loges, après ce concert d’une heure, voir de plus près et faire des photos des acteurs de ce métissage étonnant.

monde. Cette culture n'est quand même pas née par enchantement au milieu du XXe siècle ? Elle a subsisté aux tentatives d'inhibition ; elle a supporté les assauts hégémoniques ; en secret, au cœur des villages, elle a entretenu le feu des traditions ancestrales; et elle s'est ranimée au moindre geste de reconnaissance. C'est ce qui en fait l'étonnante civilisation ancienne encore bien vivante aujourd'hui, vraie car indéracinable. Tous les sonneurs de bombarde et de cornemuse, tous les danseurs des cercles celtiques, tous les compositeurs d'airs typiquement bretons, les chanteurs de gwerz, les conteurs, et tous ceux qui en France de près ou de loin entretiennent la culture celtique seront-ils encore taxés de celtomaniaques ?

Bibliographie

Concernant des généralités en histoire

Abalain Hervé, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, *Le français et les langues historiques de la France*, Editions Jean-Paul Gisserot, Paris 2007. 320 p.

Auber Chanoine, historiographe du diocèse de Poitier, *Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou, Tome premier*, Librairie Bonamy, Poitiers, 1885.

Aupiais Dominique, *Le Révérend Père Francis Aupiais (1877/ 1945), un humaniste breton pour une reconnaissance africaine* », Ed. Grand Océan, Saint-Paul La Réunion, 2006. 159 p.

Billacois F., J.-C. Hervé, R. Robin. A. Zink, *Documents d'Histoire Moderne tome 1*, Librairie Armand Colin, Paris 1970, 267 p.

Bodin Jean-François, *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens. Angers et le Bas-Anjou. Tome second*, chez Degouy Ainé, imprimeur-libraire, Saumur, 1823. 608 p.

Bloch Marc – Lucien Febvre, *Correspondance*, volume I : *la Naissance des Annales 1928-1933*, Paris, Fayard, 1994. 550 p.

Bonnassieux Pierre, *Les grandes compagnies de commerce*, Editeur non spécifié, publication originale à Paris 1892. 556 p.

Bouteiller Marcelle, *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Editions G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1987. 369 p.

Braudel Fernand, *Ecrits sur l'histoire*, Editions Flammarion, Paris, 1985. 316 p.

Braudel Fernand, *La grammaire des civilisations*, Editions Artaud, 1987, réédité chez Flammarion, Paris, 1993, dernière parution 2008, 752 p.

Braudel Fernand, *La longue et inépuisable durée des civilisations*, extrait de son article *Histoire des Civilisations: le passé explique le présent*, publié en 1959 dans *L'encyclopédie française* et repris dans *Les Ambitions de l'Histoire*, Paris, Éditions de Fallois, 1997. 663 p.

Bruno Georges, alias Augustine Feuillée, *Le tour de France par deux enfants, cours moyen*, Librairie classique Eugène Belin, Paris 1877, réimpression de 1994, 322 p.

Cerbelaud Salagnac Ceorges, *Les origines ethniques des Européens*, Librairie Académique Perrin, Paris, 1992, 376 p.

Chavenat René, *Ceux de la voile, récits et aventures de mer des derniers grands voiliers, suivi d'un glossaire des termes de marine à voile*, Guy Le Prat éditeur, Paris, 1946, 245 p.

Confiant Raphael, *Aimé Césaire, une traversée paradoxale du siècle*, Stock, 1993. 354 p.

Conte Arthur, *Les paysans de France de l'an 1000 à l'an 2000*, Ed. Plon, Paris 2000, 402 p

Dauzat A. et CH. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Librairie Larousse, Paris, 1963, 738 p.

De La Landelle Gabriel, *Le dernier des flibustiers*, Editions René Haton, Paris 1884. 324.

Delsalle Paul, *Vocabulaire historique de la France Moderne, XVIe - XVIIe - XVIIIe siècles*, deuxième édition, Armand Colin, Paris 2007, 128 p.

Demorgon Jacques, *Critique de l'interculturel. L'horizon de la sociologie*, Editions Economica-Anthropos, Paris, 2005. 222 p.

El Gammal Jean, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Presses Universitaires de France, Limoges 1999. 789 p.

Febvre Lucien, *Combats pour l'Histoire (première édition 1952)*, Librairie Armand Colin, collection "Les classiques des sciences sociales", Paris, 1992. 456 p.

Garnot Benoît, *La population française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle*, Editions Ophrys, Paris, 1998. 125 p.

Green John, Antoine-François Prévost, Alexandre, *Histoire générale des voyages ou nouvelle collection de toutes les relations de voyages par terre et par mer... etc, tome VIII*, chez Didot libraire, Paris, 1750. 648 p.

Grimaux Edouard, *Lavoisier 1743-1794*, 2^e édition 1896 Paris Félix Alcan, réimpression par les éditions Jacques Gabay, 1992. 236 p.

Guérin Léon, historien titulaire de la Marine, *Histoire maritime de France, histoire des provinces et villes maritimes, tome III*, Dufour et Murat Editeurs, Paris, 1851. 528 p.

Guillaumin Emile, *La vie d'un simple*, Editions Stock, Paris 1943, 319 p

Guizot François, *Histoire générale de la civilisation en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la révolution française*, Pichon et Didier éditeurs, Paris, 1928. 418 p.

Israel Lucien, *Cerveau droit, cerveau gauche, cultures et civilisations*, Editions Plon, Paris, 1995. 324 p.

Johnson Charles, *Histoire générale des plus fameux pirates*, publié à Londres en 1724.

Lebrun François, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Editions du Seuil, collection Points Histoire, Paris 2001. 306 p.

Lebrun François, *Le 17^e siècle*, Editions Armand Colin, Paris 2007, 379 p.

Le Huenen Roland, université de Toronto, *Réflexion dans la marge : le pirate, de l'histoire au discours*, article de 6 pages dans *Les tyrans de la mer : pirates corsaires et flibustiers*, ouvrage collectif, textes réunis par Sophie Linon-Chipon et Sylvie Requemora, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2002. 463 p.

Le Paige André R., *Dictionnaire topographique historique généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine, tome II*, chez Toutain libraire, Paris 1777. 549 p.

Macary Jean, *Masques et lumières au XVIIIe siècle : André François Deslandes, citoyen et philosophe, 1689-1757*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1975. 260 p.

Maalouf Amin, *Les croisades vues par les Arabes*, Editions J'ai lu, Paris, 1985, 245 p

Marseille Jacques, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Editions Albin Michel, Paris, 1984, 465 p.

Ménage Gilles (historien et grammairien sous le règne de Louis XIV) *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Tome premier, chez Briasson, Paris, 1750. 588 p.

Michelet Jules, *Histoire de France, deuxième édition, tome premier*, Hauman et compagnie libraires, Bruxelles, 1835. 512 p.

Millot Vincent, Olivier Wiewiorka, *Méthode pour le commentaire et la dissertation historiques*, 3^e édition, Armand Colin, Paris, 2008, 126 p.

Morlet Marie-Thérèse (CNRS), *Dictionnaire étymologique des Noms de famille*, Librairie Académique Perrin, 1991, 1028 p.

Muchembled Robert, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne XVIe-XVIIIe siècle*, 3^e édition revue et corrigée, éditions Armand Colin, Paris, 1990, 2001, 2006. 192 p.

Poliakov Léon, *Histoire de l'Histoire, Des mythes des origines au mythe aryen*, texte extrait d'un ouvrage destiné au Columbus Centre de l'université du Sussex, publié dans Les Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, vol 25, numéro 2, année 1970.

Pouillaude Didier, *Le grand livre des aventuriers de la mer. Pirates, flibustiers, boucaniers, corsaires*, Editions Orhie, 2005, 235 p.

Quéniart Jean, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIème siècle*, thèse soutenue en 1975 à l'université de Paris I, parue chez Klincksieck, 1978, 590 p.

Ragon Michel, *Les mouchoirs rouges de Cholet*, roman historique, Editions Albin Michel, Paris, 1984, 337 p.

Rouaud Jean, *Les champs d'honneur, roman*, Les Editions de minuit, Paris 1990, 188 p.

Secher Reynald, *La Vendée-Vengé, le génocide franco-français*, PUF, Nantes, 1986. 338 p.

Siegfried André, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III^e République*, Editions A. Colin, Paris, 1913, réédition en 1995 par l'Imprimerie nationale dans la collection *Acteurs de l'histoire*. 635 p.

Tournebise Thierry, *L'écoute thérapeutique*, ESF éditeur, 2005, 183 p

Valéry Paul, *Regards sur le monde actuel, Œuvres II*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1960. 216 p.

Concernant les Celtes, le celtisme et la Bretagne

- Abalin Hervé**, *Noms de famille bretons*, Editions Jean Paul Gisserot, collect. *Les universels*, Paris, 2003. 124 p.
- Abalain, Hervé** *Histoire des langues celtiques*, Edit. Jean Paul Gisserot, Paris, 1998. 127 p.
- Aupiais Dominique**, *Entre Créole et Breton, ces racines qui nous libèrent*, Editions Ere Bains/Oust, 1991. 140 p.
- Barzic Jean Yves**, *L'Hermine et le Soleil, les Bretons au temps de Louis XIV*, Editions Coop Breizh, Spezet, 1995. 508 p.
- Cornette Joël** *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, Editions du Seuil, Paris, 2005. 1428 p en deux tomes.
- Boucher de Perthes M.**, *Chants armoricains ou souvenirs de Basse Bretagne*, Treuttel et Wurtz librairies, Paris 1831. 326 p.
- Corret de La Tour d'Auvergne Théophile Malo**, *Origines gauloises, recherche sur la langue et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique*, chez P. F. Fauche, imprimeur libraire, Hambourg, 1801. 355 p.
- Croix Alain**, *La Bretagne. Entre histoire et identité*, Gallimard, Paris, 2008. 160 p.
- Croix Alain**, *Cultures et religion en Bretagne aux 16e et 17e siècles*, La vie, la mort, la foi, PUF, Rennes, 1995. 332 p. extrait de sa thèse du même titre également éditée en 1980.
- Croix Alain, Jean Guiffan**, *Histoire des Bretons*, Dossiers de l'Histoire, Editions Fernand Nathan, Paris 1977, 160 p.
- Croix Alain**, *La Bretagne au 16e et 17e siècle, la vie - la mort - la foi*, Maloine s.a. éditeur, Paris 1980. Thèse de 1571 pages en 2 volumes.
- Daru Pierre Antoine**, *Histoire de Bretagne, tome troisième*, Firmin Didot père et fils, libraires, Paris, 1826. 419 p
- De Breuvery M.**, *Mémoires de l'Académie celtique ou mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises*, publiés par l'Académie celtique, tome V, Paris 1810. 508 p.
- De Chateaubriant Alphonse**, *La Brière, roman*, Editions Bernard Grasset, Paris 1964, 436 p.
- Décimo Marc**, *La celtomanie au XIXe siècle*, article de 40 pages, publié dans le Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, volume 93, issue 1, 1998.
- Déguignet Jean-Marie, 1834-1905**, *Mémoires d'un paysan bas-bretons*, Editions An Here avec la collaboration de l'association de recherche historique Arkae, Ergué 1999, 462 p.
- De La Tour d'Auvergne Théophile**, *Origines gauloises, recherche sur la langue et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique*, chez P. F. Fauche lib. Hambourg, 1801. 355 p.

De Noual de la Houssaye, *Mœurs, coutumes et usages en Armorique* in *Mémoires de l'Académie celtique ou mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises*, publié par l'Académie celtique, tome V, L-P Dubray imprimeur à Paris, 1910.

Deriano Patrick, *Grammaire du gallo*, Editions Label LN Ploudalmezeau, 2005, 460 p

Des mégalithes aux cathédrales, Histoire de la Bretagne et des pays celtiques (tome I), oeuvre collective d'historiens bretons, Editions Skol Vreizh, Morlaix, 1983, 248 p.

Donnard Anna, *La Chronique de Saint Brieux, Le Livre des faits d'Arthur et le Liber Vetustissimus de Geoffroy de Monmouth*, texte de 15 pages, publié par l'université de Minas Gerais au Brésil en 2008.

Durand Philippe, *Le livre d'or de la Bretagne, du Ve siècle à nos jours, l'histoire et les trésors littéraires*, Editions Seghers, Paris 1975. 336 p.

Feugères Michel (CNRS), *Fusaioles et celtomanie : faut-il en rire ou en pleurer?*, court article paru dans la revue d'Archéologie « *Instrumentum* » en décembre 1997.

Frain Irène, *Quand les Bretons peuplaient les mers*, Editions Fayard, Paris, 1980. 353 p.

Geslin Colette, *Deux meurtres pour un royaume, roman historique*, Ed. Keltia graphic, Spezet 2005. 304 p.

Grimaud Renée, *Nos ancêtres les Gaulois*, Éd. Ouest-France, 2001. 127 p.

Herrieu Loeiz, *La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au XX^e siècle, suivie d'extraits traduits des meilleurs auteurs*, Editions de Dihunamb, Hennebont, 1943. 231 p.

Hubert Henry, *Les Celtes et l'expansion celtique, jusqu'à l'époque de la Tène*, collection *L'évolution de l'humanité*, Albin Michel, 1974, première édition en 1932. 378 p.

Jouin, Serge *Le parler gallo d'Abbaretz et d'ailleurs... Tome I et II*, thèse de doctorat de linguistique de novembre 1982 à l'université de Nantes, Edition Serge Jouin, 559 p.

Konstam Angus, *Atlas historique du Monde celte*, édition originale publiée par Thalamus Publishing, traduction Claude Lauriot - Prévost pour Maxi-Livres, Paris, 2002. 191 p.

Kruta Venceslas, *Les Celtes. Histoire et dictionnaire. Des origines à la romanisation et au christianisme*, Editions Robert Laffont, Paris 2000, 1005 p.

Larsson Bjorn, *Le rêve du philologue*, Editions Grasset, Paris, 2009. 286 p.

Lebesque Morvan, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française, préface de Gwenc'hlan Le Souézac*, Editions du Seuil, Paris 1970, 238 p.

Le Moing Jean-Yves, *Noms de lieux en Bretagne*, C. Bonneton Editeur, Paris, 2004, 232 p.

Le monde en Bretagne, la Bretagne dans le monde, voyages, échanges et migrations, ouvrage collectif, coordination d'Elsa Carillo-Blouin, CRBC, Brest 2006, p 222.

Le Moyne de La Borderie Arthur, *Histoire de Bretagne 1515-1715*, publié en 1905. Réédition Joseph Floch Imprimeur, Éditeur à Mayenne, 1975. 6 volumes pour plus de 1300 p.

Le Page Dominique et Michel Nassiet, *L'union de la Bretagne à la France*, Editions Skol Vreizh, Morlaix, 2003. 202 p.

Manet François, *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne Armorique, tome premier*, E. Caruel imprimeur libraire, Saint Malo, 1834. 466 p.

Manet François, *Histoire de la Petite-Bretagne, ou Bretagne-Armorique, Tome second*, E. Caruel imprimeur-libraire, Saint-Malo, 1834. 655 p.

Markale Jean (J.Bertrand), *Le Mythe et l'Histoire*, extrait de *Rennes-Le-Château et l'énigme de l'or maudit*, Pygmalion, col. *Histoire de la France secrète*, Paris, 1989. 317 p.

Martin-Chauffier Gilles, *Le roman de la Bretagne, l'histoire et les hommes*, Editions du Rocher, Paris, 2008. 284 p.

Minois Georges, *Histoire religieuse de la Bretagne*, Ed. J. P. Gisserot, Paris, 1991. 119 p.

Monnier Jean-Jacques, *La mouette et l'ajonc, un demi-siècle de combats pour la Bretagne*, Editions Terre de Brume, Rennes 1999, 192 p.

Ozouf Mona, *L'invention de l'ethnographie française : le questionnaire de l'Académie celtique*, Annales Histoire et Sciences sociales, *Économies, Sociétés, Civilisations*. 1981, N. 2 - mars - avril 1981.

Pernoud Régine, *Les Gaulois*, Editions du Seuil, Paris, 1979. 126 p.

Quand les Bretons passent à table, ouvrage collectif de l'association Buhez (Musées et écomusées de Bretagne) aux éditions Apogée, Rennes, 1994. 252 p.

Quilgars Henry, *A cœur battant, Histoire bretonne, Broïz, bezet' vel ho tado (F-M Luzel) Récits vivants de Bretagne, choisis par Y. Brekilien*, Hachette, 1979, 256 p.

Rio Joseph, *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Ed. Ouest-France, Rennes, 2000. 352 p.

Roman Alain, *Saint-Malo au temps des négriers*, Editions Karthala, 2001. 357 p.

Rohou Jean, *Fils de plouc*, Editions Ouest-France, Rennes, 2005. 538 p.
Editions du Comité de Défense des Intérêts Bretons, Rennes, 1922, 202 p.

Souvestre Emile, *Les derniers Bretons, Tome second, nouvelle édition entièrement revue et corrigée*, Michel Lévy frères, libraires éditeurs, Paris, 1866, réédité par Terre de Brume, Dinan, 1997, 262 p.

Concernant le christianisme, les croyances celtiques et les autres religions.

Aupiais Francis, provincial des Missions Africaines de Lyon, *Le missionnaire*, Editions Larose, Paris, 1938, 172 p.

Bardet Vincent, *L'expérience chamanique*, texte de 27 pages, in *La mort est une autre naissance*, ouvrage collectif, Editions Albin Michel SA, Paris, 1989. 221 p.

Bertin Philippe, *Au pays des sorciers et des guérisseurs*, Editions Ouest-France, Rennes, 2003, 244 p.

Caulier Brigitte, *L'eau et le sacré : les cultes thérapeutiques autour des fontaines en France, du Moyen Age à nos jours*, Beauchene, Presses de l'université de Laval, 1990. 176 p.

Conzelmann Hans, A. Lindemann, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament, Histoire et société, le champ éthique, lieux théologiques, pratiques*, Labor et Fides, Paris 1999. 603 p.

Delumeau Jean, Monique Cottret, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1971. 496 p.

Dottin Georges, *La religion des Celtes*, Librairie Bloud et compagnie, Paris, 1904. 64 p.

Fillon Anne, *Eleonor Froger, curé des Lumières*, in *Etat et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélange offert à Yves Durand*, ouvrage collectif sous la direction de J.P. Bardet, D. Dinet, J.P Poussot et M C. Vignal, PUF, Paris Sorbonne, 2000. 458 p.

Giri Jacques, *Les nouvelles hypothèses sur les origines du christianisme, Enquête sur les recherches récentes*, Editions Karthala, Paris 2007. 335 p.

Guillon Jean, Igor et Grichka Bogdanov, *Dieu et la science. Vers le métaréalisme*, Editions Grasset et Fasquelle, Paris, 1991. 192 p.

Hardy Georges, de l'Académie des Sciences coloniales, *Un apôtre d'aujourd'hui, le Révérend Père Aupiais, provincial des Missions Africaines*, Ed. Larose, Paris, 1949, 319 p.

Introvigne Massimo, *La peur de Satan, satanismes et anti-satanismes modernes*, in *Politica hermetica, N°10, 1996, L'histoire cachée entre histoire révélée et histoire critique*, ouvrage collectif des actes du XIe colloque de *Politica hermetica*, Paris, Sorbonne, juillet 1996.

La mort est une autre naissance, ouvrage collectif, Ed. Albin Michel SA, Paris, 1989. 221 p

Maalouf Amin, *Les croisades vues par les Arabes*, Editions J'ai lu, Paris, 1992, 244 p.

Michelet Jules, *La sorcière*, E. Dentu Libraire-Editeur, collection Hetzel, Paris, 1862. 362 p.

Minois Georges, *Histoire religieuse de la Bretagne*, Editions Jean Paul Gisserot, Paris, 1991.

Morice Pierre-Hyacinthe, Collège de la Sainte Trinité de la Compagnie de Jésus, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tome II*, imprimerie de Charles Osmont, Paris 1744.

Morin Edgar, *L'Homme et la mort*, Editions du Seuil, Paris, 1951. 376 p.

Nicaise Stéphane, *Le continuum religieux créole: une matrice du catholicisme à l'Ile de la Réunion*, thèse sous la direction du professeur J Benoist en 1999 à l'université de La Réunion.

Nicaise Stéphane, *Religion créole et dynamiques sociales à La Réunion*, in *Anthropologies de La Réunion*, ouvrage collectif sous la direction de C. Ghasarian, Editions des Archives Contemporaines, Paris 2008.

Plongeron Bernard, *Religion et sociétés en Occident (XVIe - XXe siècles)*, Paris, CNRS, 1979. 319 p.

Questel, s. j. M. *Un apôtre de la Bretagne, le Vénérable Père Julien Maunoir 1606 – 1683*, Société La Bretagne, Paris, 1921. 89 p.

Résurrection, l'après-mort dans le monde ancien et le Nouveau testament, ouvrage collectif coordination **Odette Mainville et Daniel Marguerat**, Ed. Médiaspaul, Paris 2001. 336 p.

Steckx Claude, *Mythes et Dieux des anciens Celtes*, article de la revue *Religion et Histoire* n° 10 de septembre-octobre 2006, Editions Faton, Dijon.

Vendryes Joseph, *La religion des Celtes*, Editions Coop Breizh, Spezet, 1997. 156 p.

Concernant l'océan Indien, les îles créoles, Madagascar et l'Inde

Ackerman M., *Madagascar* dans le chapitre *Voyages*, in, *La France littéraire tome premier*, ouvrage collectif, imprimerie et fonderie de A.Pinard, Paris, 1832. 411 p.

Anoussamy David, *L'intermède français en Inde : secousses politiques et mutations juridiques*, produit par l'Institut français de Pondichéry, L'Harmattan, Paris, 2005. 408 p.

Asgarally Issa, *L'interculturel ou la guerre*, Presses du MSM, Port-Louis, 2005. 120 p.

Aupiais Damien (1981-2005), *Les immigrants bretons à l'île Bourbon de 1665 à 1810, d'après le dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion) de L.G. Camille Riquebourg*, mémoire de maîtrise de 2003 sous la direction du professeur Sudel Fuma, édité à titre posthume en 2006 par JFR/Grand Océan, Saint-Paul de La Réunion. 151 p.

Aupiais Dominique *Keranna, l'âme celte de Bourbon*, Edition JFR/Grand Océan, Saint-Denis, 1999. 223 p.

Aupiais Dominique, « *Vers un destin commun. Les Petits Blancs, les Noirs et les autres communautés de l'île de La Réunion*, Editions JFR/ Grand Océan, collection *Mor Braz*, Saint-Paul de La Réunion, 2002. 175 p.

Barbe Émile (ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Pondichéry), *Le Nabab, René Madec - histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab (1772-1808) - d'après nos papiers d'état originaux et inédits et les archives privées de la famille Madec*. Félix Alcan éditeur, Paris, 1894. 291 p.

Bénard Jules, Bernard Monge, *L'épopée des cinq cents premiers Réunionnais, Dictionnaire du peuplement (1663 – 1713)*, Azalées Editions, Sainte-Marie de La Réunion, 1994. 215 p.

Bernardin de Saint Pierre Jacques-Henry, *Paul et Virginie*, J. P. Roux et Compagnie, Imprimeurs-Libraires affociés, Maestricht, 1792. 143 p.

Billiard Auguste, *Voyages aux colonies orientales*, Editions ARS Terres Créoles, Collection Mascarin, Sainte Clotilde (La Réunion), 1990. 492 p.

Bonnassieux P., *Les grandes compagnies de commerce. Etude pour servir à l'histoire de la colonisation. Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques*, Paris, Plon, 1892. 562 p.

Crampion Bernard, *Vingt ans après*, in *La recherche anthropologique à La Réunion, vingt années de travaux et de coopération régionale*, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Cherubini, Editions l'Harmattan, Paris, 1999.

Chane-Kune Sonia, *Aux origines de l'identité réunionnaise*, Editions L'Harmattan, Paris 1993, 208 p.

Charpentier François, *Le divin marchand, Relation de la constitution de la Compagnie des Indes Orientales, 1664, Introduction de Mario Serviabile*, collection Mascarin, Editions ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988. 112 p.

Chelin Antoine, *Une île et son passé. Ile Maurice. 1507, 1947*, imprimé par Claude Marrier d'Unienville, The Mauritius printing cy. Ltd, Port Louis, Ile Maurice, 1973, 477 p.

Combeau Yvan / Prosper Eve, *La Réunion républicaine au XIXe siècle, L'avènement de la Ile et de la IIIe République 1848/ 1870*, Imprimerie Graphica, Saint-André, 1996.

Combeau Yvan, Prosper Eve, Sudel Fuma, Edmond Maestri, *Histoire de La Réunion, de la colonie à la région*, Editions-Sedes, tirage spécial Autrement, 2001. 189 p.

De Saint Barthélémy Paulin, missionnaire, *Voyage aux Indes orientales, traduit de l'italien par M. Marchena, Avec les observations de MM Anquetil du Perron, J. R. Forster et Sylvestre de Sacy. Tome troisième*, chez Tourneisen fils, libraire, Paris, 1808. 3 volumes : 500 p.

Desport Jean-Marie, *De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848*, Océan éditions, 1989, 119 p.

De Warren Edouard, ancien officier au service de S. M. britannique en Inde, *L'inde anglaise en 1843, Tome premier*, Comptoir des imprimeurs réunis, Paris, 1844.

Dumas-Champion Françoise, *Le mariage des cultures à l'île de La Réunion*, Editions Karthala, 2008. 307 p.

Duperron Anquetil, *Voyage en Inde, 1754-1762, Relation de voyage en préliminaire à la traduction du Zend-Avesta*, Editions Maisonneuve et Larose, Paris 1997. 530 p.

Du Quesne Henri, *L'île d'Eden (recueil de quelques mémoires servant d'instruction pour l'établissement de l'Isle d'Eden*, Editions ARS Terres Créoles, Sainte-Clotilde (Réunion) 81 p
Elements pour la connaissance de l'histoire et de la géographie de La Réunion, numéro spécial Histoire-Géographie, vol 1 : Histoire, sous la direction de Yvan Combeau et Jean-Michel Jauze. Travaux et documents n° 21 septembre 2004, 140 p.

Eve Prosper, *Le bruit du silence. Paroles des esclaves de Bourbon de la fin du XVIIe siècle au 20 décembre 1848*, Océan éditions, Saint-André (La Réunion) 2010, 436 p.

Eve Prosper, *Le jeu politique à La Réunion de 1900 à 1939*, Editions L'Harmattan, Paris, 1994, 235 p.

Favier René, *Les Européens et les Indes orientales au XVIIIe siècle*, Editions Ophrys, collection Synthèse et histoire, Paris 1997. 160 p.

Filliot Jean Marie, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, ORSTOM 1974. 265 p.

Filliot Jean-Michel, *Histoire des Seychelles*, République des Seychelles, Ministère de l'éducation, 1982, préface de James Michel, président de la république. 225 p.

Filliozat Jean, *La littérature épique et romanesque dans l'Inde du Sud*, Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres, année 1970, Volume 114, Issue 4.

Lionnet Guy, *Par les chemins de la mer. Périples aux Seychelles au temps des voyages au long cours. Recherche et choix de l'iconographie Christian Barat*, Département des langues, cultures et sociétés de l'océan Indien, Université de Saint-Denis (Réunion), 2001, 118 p.

Frain Irène, *Les naufragés de l'île Tromelin*, Ed. Michel Lafont, Paris, février 2009. 375 p.

Frain Irène, *Le nabab*, Ed ; Jean Claude Lattès, Paris, 1982, édition 13 de 2008. 831 p.

Fuma Sudel, *Un exemple d'impérialisme économique dans une colonie française au XIXe siècle. L'île de La Réunion et la société du Crédit foncier colonial*, Editions L'Harmattan, Paris 2001, 156 p.

Gauvin Axel, *Faim d'enfance*, Editions du Seuil, Paris, 1987. 182 p.

Glachant René, *Histoire de l'Inde des Français*, Librairie Plon, Paris 1965. 187 p.

Gerbeau Hubert, *L'esclavage et son ombre. L'île Bourbon au XIXe et XXe siècles*, enregistrement audio de sa soutenance de thèse de doctorat d'Etat à l'université d'Aix-Marseille le 19 mai 2005. 5 tomes, 1523 p.

Géraud Jean-François, *Les esclaves du sucre. Ile Bourbon - 1810-1848*, Océan éditions Saint-André (La Réunion) 2008, 191 p.

Hai Quang HO, *Contribution à l'histoire économique de l'île de la Réunion (1642-1848)*, L'Harmattan, Paris 1998. 239 p.

Haudrière Philippe *La Bourdonnais marin et aventurier*, Ed. Desjonquères, Paris, 1992, 341p

Herpin Eugène (1860-1942), *Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, Editions La Découverte, collection L'amateur averti, Rennes, 1997. 466 p.

Homme et destins tome VIII : gouverneurs, administrateurs, magistrats, ouvrage collectif édité par Académie des Sciences d'outre-mer, Paris 1988. 464 p. ADR.

Houat Louis Timagène de l'île Bourbon, *Les Marrons*, Editions AIPDES Piton-Sainte-Rose (La Réunion) 1998, édition originale à Paris 1844, 173 p.

Jauze Jean-Michel, Jeanine Yeung Ching Yung, *Rodrigues, la troisième île des Mascareignes*, Editions L'harmattan, Paris, 1998. 272 p.

Kaepelin Paul, *Les escales françaises sur la route des Indes*, Augustin Challamel Editeur, Paris 1908, 114 p.

Kaepelin Paul, *La compagnie des Indes orientales et François Martin. Etude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664 -1719)*, Editeur Augustin Challamel, Paris 1908. 673 p.

La Bourdonnais Louis Charles, *Mémoires historiques de B. F. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des Isles de France et Bourbon, recueillis et publiés par son petit-fils*, Pélicier et Chatet libraires, place du Palais Royal, Paris, 1827, 370 pages.

Lacaze Honoré, *L'île Bourbon, l'île de France, Madagascar, recherches historiques*, publié par A. Parent imprimeur à Paris, 1880. 299 p.

La décentralisation, Histoire, bilans, évolutions, ouvrage collectif sous la direction du professeur Edmond Maestri, actes du colloque sur la décentralisation de septembre 2003 à l'université de La Réunion, Editions L'Harmattan, Paris, 2003. 416 p.

Leblond Marius, *Les îles sœurs ou le paradis retrouvé*, dans l'article de Jean-Claude

Leguat François, *Les naufragés de Dieu, Aventures d'un protestant et de ses compagnons exilés en deux îles désertes de l'océan Indien 1690 - 1698*, Ed. Phébus, Paris, 1995. 206 p.

Les Français dans l'Inde, Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Anandarangappoullé, courtier de la Compagnie française des Indes (1736 – 1748), traduits du tamoul par Julien Vinson, Publication de l'Ecole des langues orientales vivantes. IIIe série – volume XV, Nlle édition, Surya Editions, Sainte-Clotilde (La Réunion), 2010. 323 p.

L'Inde et la France : deux siècles d'histoire commune XVIIe-XVIIIe siècles. Histoire, sources, bibliographie, ouvrage collectif coordonné par Philippe Le Tréguilly et Monique Morazé, CNRS éditions, Paris 1995. 375 p.

Live Yu-Son, *Sociologie de La Réunion : mutations, paradoxes, représentations, migrations (quelques propositions de pistes de recherches)*, in *La recherche anthropologique à La Réunion, vingt années de travaux et de coopération régionale*, ouvrage collectif sous la direction de Bernard Cherubini, Editions l'Harmattan, Paris, 1999. 238 p.

L'océan Indien et les littératures de langue française, Pays réels, pays rêvés, pays révélés, Actes du séminaire de la faculté des sciences sociales et humaines, Université de Maurice, 7 – 11 juillet 1997, édité par Karthala, Paris, 2001. 706 p.

Lucas Raoul et Mario Serviabile, *Les gouverneurs de Le Réunion. Ancienne Ile Bourbon*, Editions du Centre de Recherche Indianocéanique, Sainte Clotilde, 1987. 222 p.

Marimoutou Carpanin, *Ecrire métis*, in *Métissages tome 1 : Littératures-histoire*, ouvrage collectif, cahiers CRLH-CIRAOI 1991, L'Harmattan, Paris, 1992.

Martin François (de Vitré) *Description du premier voyage fait à Sumatra par les Français en l'an 1603 contenant les mœurs, lois, façons de vivre, religions et habit des Indiens et un*

traité du scorbut qui est une maladie étrange qui survient à ceux qui voyagent en ces contrées, à la suite du texte de *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome II : Goa, l'empire portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et annoté par Xavier de Castro, éditeur Chandeigne, collection Magellane, Paris 1998. Tome I et II. 1024 p.

Mende Tibor, *L'Asie du Sud-Est entre deux mondes*, Editions du Seuil, Paris, 1954. 526 p.

Payet Jean-Valentin, *Récits et traditions de la Réunion*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1988. 210 p.

Piat Denis, *Sur la route des épices, l'île Maurice 1598-1810*, Les éditions du Pacifique, Paris, 2004. 163 p.

Pyrard François, *Discours du voyage des François aux Indes orientales, ensemble des divers accidents, adventures et dangers de l'auteur en plusieurs royaumes des Indes, etc. Traité et Description des animaux, arbres et fruits des Indes, etc., plus un bref avertissement et avis pour- ceux qui entreprennent le voyage des Indes.*, D. Le Clerc, Paris, 1611. 501 p.

Pouillaude Didier, *Le grand livre des aventuriers des mers. Pirates, flibustiers, boucaniers, corsaires*, Editions Orphie 2005, 235 p.

Racault Jean-Michel, *Pastorale ou « Dégénération » : l'image des populations créoles des Mascareignes à travers les récits de voyages au XVIIIe siècle* in ouvrage collectif *Révolution française et océan Indien, prémices, paroxysmes, héritages et déviances, textes réunis par Claude Wanquet et Benoit Jullien*, L'Harmattan, Paris, 1996. 286 p.

Racine J., *Essai de géographie historique. L'évolution de la maîtrise de l'espace, des temps classiques à la fin de l'ère coloniale au Coromandel : l'exemple du South Arcot*, in *Revue historique de Pondichéry, publiée en commémoration de M. le Batonnier Gnanou Diagou, Commémoration volume n° XIII, 1976 – 1980, a bilingual publication of The Historical Society of Pondicherry, 1. march 84, Société de l'Histoire de Pondichéry, 1^{er} mars 1984.*

Revue historique de Pondichéry, nombreux numéros mis à disposition par le professeur Fuma, publiés par la Société de l'Histoire de Pondichéry, The Historical Society of Pondicherry, chaque numéro de 150 à 200 p.

Reydellet Dureau, *Bourbon d'hier, La Réunion d'aujourd'hui, faits et anecdotes*, Azalées Editions, Saint-Denis de La Réunion, 1995, 96 p.

Robert Gaebele Yvonne, *Le Tourisme à Pondichéry en 1962*, Imprimerie de Sri Aurobindo Ashram, Pondichéry, 1962. 72 p.

Rosset Alfred, *Les premiers colons de l'île Bourbon*, Ed. du Cerf-volant, Paris, 1967, 260 p.

Souchu de Rennefort Urbain, *Relation du premier voyage de la compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine*, à Paris, chez Pierre Audouin, Cour du Palais, proche l'Hôtel de Mr le premier Prefident, 1668.

Souchu de Rennefort Urbain, *Histoire des Indes orientales*, Transcription du texte de 1688 par Dominique Huet, Ed. ARS Terres Créoles, Sainte Clotilde (Réunion), 1988. 410 p.

Tabard Roger, *Les pirates à Bourbon fin XVIIème, début XVIIIème siècle*, document inédit de 16 pages, contenant de nombreuses références aux archives de La Réunion.

Thomas Bernadette, *Le souffle des disparus*, Editions Grand Océan, Saint-Denis de La Réunion, 2003. 240 p.

Toussaint Auguste, *Histoire de l'océan Indien*, Collection *Pays d'outre-mer, colonies, empires, pays autonomes*, PUF, Paris, 1961. 286 p.

Toussaint Auguste, *Histoire des Mascareignes*, Editions Berger-Levrault, Paris, 1972. 345 p.

Vaxellaire Daniel, *Les chasseurs d'épices, roman*, Editions Orphie, Saint-Denis de La Réunion, 2007, 360 p.

Vaxellaire Daniel, *Vingt et un jours d'histoire. Ile de La Réunion*, Azalées Editions, collection Maison du Monde, Saint-Denis, 1992. 240 p.

Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611) Tome I, de Saint Malo à Goa ; les îles Maldives et la côte du Malabar, texte établi et annoté par **Xavier de Castro**, préface de Geneviève Bouchon, éditeur Chandeigne, collection Magellane, Paris 1998.

Vignes Max, *L'histoire du nabab René Madec*, première édition chez France Empire en 1983, réédition Terre de brume, collection Bibliothèque de voyage dirigée par Alain Verdier, Rennes, 1995. 270 p.

Vincent Rose, *Pondichery, 1674-1761, l'échec d'un rêve d'empire*. Editions Autrement, série Mémoires n° 24, Paris, 1993. 262 p.

Communications, discours, interviews, réflexions.

Alsina Miguel Rodrigo, fragments de texte extraits de *La comunicacion intercultural*, 1999, publiée par le site Aulaintercultural, le portail de l'éducation interculturelle

Archives coloniales, 1709-1714. Bourbon, Greffes, G*, 40', récupérées par bribes sur Internet *Archives de La Réunion, série C°1*, extraits divers sur les pirates de l'océan Indien.

Archives de La Réunion, série C°2 f° 143, f° 117, extraits divers.

Archives nationales d'outre-mer, Aix en Provence, série C3, vingt-troisième pièce.

Arnal Sonia, journaliste de Allez savoir, magazine de l'université de Lausanne, article intitulé *Hindous et Gaulois, les même dieux vous honorerez*. Non daté.

Article des Annales Economies, Sociétés, Civilisations de 1968 sur Robert Mandrou, *De la culture populaire au XVII° et au XVIII° siècles : la Bibliothèque bleue de Troyes*.

Article de l'Institut français, revue en ligne, *Histoire et historiens de France depuis 1945*.

Article du journal Le Monde *Un entretien avec Jean-Baptiste Duroselle " Si l'historien n'interprète pas, il ne fait pas son métier "*, 20 septembre 1994, rubrique *Débats*.

Aupiais Francis, *Discours d'inauguration* à la première exposition d'art dahoméen à Paris, publié dans la revue mensuelle *Echos des Missions Africaines de Lyon*, n° 3, mars 1927.

Baud Jean-Pierre, *Cours d'Histoire de droit du travail, section II - Le servage*, Université Paris X - Nanterre.

Baudoin M., *Contribution à l'étude de la pathologie préhistorique, les fontaines qui guérissent, culte des eaux et maladies préhistoriques*, Gazette médicale de Paris, III, 1903.

Benaben Yannick, *Sur les traces du trésor de La buse, une enquête au-delà des mers*, ybphoto.free.fr

Bettex Fabrice, *Rodrigues, présentation*, Mysterra magazine, web-mag en français et anglais

Bharati Jaïa, *Un autre regard sur l'Inde, Chapitre 9 : Les grandes désinformations sur l'Inde, 9.3 : La troisième désinformation, le système de castes*.

Bouchot Claude, journaliste spécialiste des questions religieuses, *L'immortalité de l'âme, conception humaine ou révélation biblique ?* Article du site Internet *Bouquet philosophique*.

Bouillon Bernard, *Les peuples indoeuropéens*, article publié dans le site internet de l'auteur

Braudel Fernand, *La longue, l'inépuisable durée des civilisations*, texte extrait de l'article *Histoire des civilisations : le passé explique le présent*, publié en 1959 dans *L'encyclopédie française*, repris dans *Les ambitions de l'Histoire*, Editions Fallois, Paris 1997.

Brelin Serge, *Une brève histoire de Pondichéry*, texte publié dans la brochure *Il y a 50 ans : Pondichéry. L'intégration des Etablissements français en Inde*, Editions Auroville Press.

Brière Joëlle, *La Gaule du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ*, 1994, document pédagogique du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Camus Albert, *La revue des ressources : Discours d'Albert Camus à l'Académie Nobel (1957)*. Librairie en ligne La revue des ressources.

Carreira Ernestine, maître de conférences à l'université de Provence, *Goa et son histoire*, article de l'association des cafés géographiques, publié le 2 juin 2004.

Catta Hervé-Marie, théologien, *Le christianisme et la culture celte*, article de 6 pages sur le site internet www.1000questions.net

Castille Daniel, *Le un en trois chez les Celtes*, article publié par le groupe Ile de France de mythologie, Etude 2003, p 5, site Internet www.esonews.com

Cercle Culturel des Pondichériens Lettre No 32, juin 2001, Rédaction : M.Gobalakichenane, 22, Villa Boissière, 91400 - Orsay, France.

Cintré René, *Les marches de Bretagne (II) : XIV^e et XV^e siècles : la tourmente*, article de la revue *Le Chasse-marée/Armen*, Douarnenez, 1986.

Colloque international Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien XVIIIe - XIXe siècles, 2 - 5 novembre 2007, faculté des Lettres et des Sciences humaines de La Réunion, organisé par l'université de La Réunion et l'université de Paris - Sorbonne.

Cornette Joel, *La France et la Bretagne, mille ans de malentendu*, conférence du professeur de Clio du 29 mars 2008.

Coutinot Lionel, *Les Européens en Inde*, p 3 et 4, article de 7 pages, in *Au fil de l'histoire*.

Croyances et rites des anciens Celtes, *Revue Religions et Histoire* n° 10, sept-octobre 2006.

Debray Régis, *Civilisation contre évaluation*, article du journal *Marianne* du 16 mai 2009.

Decayeux Alain, *Olivier Le Vasseur*, in *Pirates et corsaires, écumeurs des mers*, www.pirates-corsaires.com

Decroix Luc, *La Soule*, article du site Internet www.doullens.org.

De l'Inde d'hier à l'Iraq d'aujourd'hui. Il y a cent cinquante ans la révolte des cipayes, article du *Monde diplomatique* d'août 2007.

Deniel Didier, journaliste, article intitulé *René Madec, aventurier et Nabab de l'Empereur des Mogols*, publié dans le quotidien de Brest « *Le Télégramme* » le 30 janvier 2000.

Dingemans Louis, dominicain de Belgique, *La résurrection sans âme immortelle*, site internet www.dominicains.be/praedicatio.

Domenichini Jean-Pierre et Bakoly D. Ramiaramanana, *Les origines malgaches de l'île de La Réunion*, article de 6 pages, reproduit dans la rubrique *Histoire* du *Journal de l'île de La Réunion* du 13 octobre 2002.

Domergue Marcel, jésuite, rédacteur à la revue *Croire aujourd'hui*, article intitulé *Le commentaire des lectures bibliques, les chemins imprévus de la parole*, du 27 janvier 2008.

Donnard Anna, *La Chronique de Saint Brieux, Le Livre des faits d'Arthur et le Liber Vetustissimus de Geoffroy de Monmouth*, texte de 15 pages, publié par l'université de Minas Gerais au Brésil en 2008

Dubois René, communication intitulée « *Hellénisme et bouddhisme : huit siècles d'art eurasien* », à la journée de l'Antiquité de l'université de La Réunion, le 24 mars 2010.

Dumas-Champion Françoise, *Plurireligiosité et pensée religieuse unifiée à La Réunion*, conférence à l'ARCC, Paris le 5 décembre 2008, publiée par l'ARCC vol. 78.

Eissart Denys, *Mégalithes : l'épopée atlante, une hypothèse*, dans le site internet de l'auteur.

Eve Prosper, *La société bourbonnaise*, texte de 16 pages, site Internet du CRESOI, Centre de recherche sur les sociétés de l'océan Indien (université de La Réunion).

Frawley David, *Origine védique des Européens : les Danavas, enfants de Danu*, extrait de *The Rig Veda and the History of India*, dans *Aditya Prakashan*, d'août 2001.

Fischer Jean Paul et Jean-Baptiste Perret, colloque à l'université de Paris IV-Sorbonne, *La mimésis sociale : l'approche historique de Gunter Gebauer et Christoph Wulf*, 1998.

Fuma Sudel, professeur à l'université de La Réunion, *Le rôle du sucre dans la construction identitaire du modèle culturel créole réunionnais* (11 pages), publié par le site Historun.

Fuma Sudel, *Interculturalité et peuplement des îles du sud-ouest de l'océan Indien*, article de 7 pages dans le site Historun de l'université de La Réunion, publié en 2002 dans le numéro 32-33 *La France et les Outre-Mers : l'enjeu culturel*, de la revue *Hermès* du CNRS, sous le titre *Peuplement et cultures dans le sud-ouest de l'océan Indien*.

Géraud Jean François, Courrier électronique du 23 avril 2010. Echanges sur *la civilisation celtique*, après la « *Journée de l'antiquité* » du 24 mars 2010, à l'université de La Réunion.

Géraud Jean-François, courrier électronique du 24 avril 2010 : *recommandations concernant les thèses possibles en préhistoire*.

Gerbeau Hubert, *L'esclavage et son ombre. L'île Bourbon aux XIXe et XXe siècles*. Soutenance de thèse du 19 mai 2005 à Aix en Provence (Université d'Aix-Marseille). Enregistrement et production audio dans les dossiers de l'ARCC n° 26.

Giot Pierre Roland, *Des Celtes aux Bretons*, article de 8 pages, publié dans le site www.sahpl.asso.fr

Goudineau Christian, interview donnée à Dominique Simonnet pour le magazine *l'Express* le 19 septembre 1999, et intitulée : *Nos ancêtres les Romains*.

Goudineau Christian, interview donnée à Claude Weill pour le magazine *Le Nouvel Observateur* de février 2007, article intitulé *Il était une fois la Gaule*.

Goudineau Christian interview donnée à François Mayle pour l'hebdomadaire *Le Point* du 14 août 2008, n° 1874, publiée dans la rubrique *Culture*.

Guyonvarc'h Christian, *Les chrétientés celtiques*, article de 2002 publié par Clio en 2008.

Histoire de la Vendée et du Bas-Poitou en France, selon l'œuvre de Louis Brochet 1902, chapitre 31 : Le grand soulèvement de 1793, causes et débuts de l'insurrection, www.histoiredevendee.com

Histoire de l'Inde, l'Inde britannique, article de 5 pages produit par le quotidien national indien Bharat.

Histoire de Pondichéry : 2. Les premières implantations européennes. Les débuts de l'implantation française, site officiel de la ville de Pondichéry.

Herelle Georges, *Les Charivaris nocturnes*, texte de 18 pages, www.euskomedia.org.

Hugo Fabrice, *Cogners, mille ans d'histoire*, article de deux pages d'août 2006, www.cvr.fr

Hoarau François, *Bourbon, république ecclésiastique. Père Bernardin, un « directeur » plus qu'un gouverneur*, article du Journal de l'Ile de la Réunion du 29 octobre 2000.

Jean Paul II, *lettre encyclique Redemptoris missio 52 du 7 décembre 1990*.

Jehin Marie Madeleine, *Les origines de la Fête de la Toussaint*, article de la revue *Réalités*, mensuel de Spa (Belgique) et de sa région, novembre 1994.

Jodra Serge, *Le monde des langues, la langue française, Encyclopédie gratuite*, Imago Mondii en ligne, 2004-2009.

John Law, (1671-1729), Compagnie des Indes, article du site *Scriptophilie*, de 2009.

Kichenamourty R. UGC Emeritus Fellow, Université de Pondichéry, colloque sur *Diaspora indienne et interculturalité dans l'histoire des îles et pays de l'océan Indien*.

Krishna Nanditha, Directeur de la Fondation CP Ramaswamy Ayar à Chennai, article *Who is an Aryan ?* publié dans le journal *New Indian Express*, du dimanche 26 octobre 2003.

La jeunesse indienne de Barras, d'après les mémoires de Paul Barras, membre du directoire (1755-1829), article de 26 p. in *Revue historique de Pondichéry*, vol. XXIII, 2009.

Larcher F., *L'édit de Nantes ou la paix imposée (les guerres de religion dans l'Ouest de la France)*, texte de 86 pages, pagesperso-orange.fr/larher

La popularité de Dupleix à Pondichéry en 1754 vue par Jean Massoneau (1725-1807), article de deux pages de la *Revue historique de Pondichéry*, vol. XXIII, 2009. **Le Bras Yvon**, *Cours de français 362 (civilisation française de 1715 à nos jours), La France de la crise à la Révolution*, site Internet frenital.byu.edu

Leclerc Jacques, article intitulé « *Créole* », site Internet de l'université de Laval au Canada.

Le Coadic Ronan, Colloque sur *Emile Masson* à Pontivy en 2003, publié dans le site *L'identité bretonne, quel avenir ?*

Le culte des saints, article in Religions, mythes, symboles, du site Imago Mundi.

Le Diraison Maxime, *Christianisme orthodoxe et chrétienté celtique*, article publié par le site « La France orthodoxe vue de la Russie.net ».

Le Goff Jacques, *Culture cléricale et traditions folkloriques dans la civilisation mérovingienne*, article de la revue Les Annales Economies, Sociétés, Civilisations, année 1967, volume 22, numéro 4.

Le Nail Bernard, ancien directeur de l'Institut culturel de Bretagne, courrier électronique intitulé *Études celtiques et celtomanie*, du 11 janvier 2008.

Leplat Pierre et Enguerrand *La première escadre française aux Indes, 1670-1674*, article du site très complet sur la Compagnie des Indes, *enguerrand.gourong.free.fr*

Leprohon Ronan, *Quand Versailles ruinait l'industrie toilière de Bretagne*, article du magazine mensuel *Le Peuple Breton* de mars 2008.

Le Scanff Emile, alias **Glenmor**, chanteur de langue bretonne et française (1931/1996), *Entretien avec Glenmor*, interview du sociologue Ronan Le Coadic de 1993, publié dans la revue Armen n° 79 de septembre 1996.

Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. D'après des documents inédits tirés des archives coloniales du Ministère de la marine et des colonies etc. Document mis en ligne sans numéro de page sur le site www.archive.org

Letendre Rita, *Chronologie sommaire des années révolutionnaires et de la courte vie de Jean Cottureau dit Chouan*, dans le site personnel de l'auteur.

Le Touze Jacques Yves, *Peut-on parler de pays celtiques ?* Propos recueillis par Philippe Argouarch le 25 août 2007 sur le blog Breizh, après l'émission documentaire produite par la télévision anglaise Chanel 4, intitulée « *Les nations celtiques sont-elles celtes ?* ».

L'esclavage à Bourbon, de l'Association des professeurs d'Histoire et Géographie de La Réunion reconstituée en 1997, publié dans la rubrique esclavage du site *aphgreunion.free.fr*

L'histoire : les Petits Blancs des Hauts, article du Journal de l'île de La Réunion du 1^{er} janvier 2005.

Lhote Stéphane, *Les saints guérisseurs en Normandie*, 30 pages, site internet de l'auteur.

Lorient et les Compagnies des Indes : 1666-1794, article du site Internet du service historique du ministère de la défense.

Lucas Raoul, *Education populaire : jalon pour une histoire. Les frères dans la colonie*, in *Les cahiers de l'Education populaire*, n° 0, décembre 2010.

Lüsebrink Hans-Jürgen, université de Saarbrücken, Allemagne, *Les concepts de culture et d'interculturalité. Approches de définitions et enjeux pour la recherche en communication interculturelle*, article publié dans le Bulletin n° 30 d'avril 1998 de l'Association pour la Recherche InterCulturelle).

Madubost Philippe, journaliste au JIR, *A la recherche de nos ancêtres*, article de 4 pages dans le « *J Dimanche* » du 26 octobre 2008.

Mangin Jean François, *Le roi Arthur entre réalité et légende*, site d'histoire médiévale sur Internet pagesperso-orange.fr/jean-francois.mangin.

Meyer Jean, *La vie religieuse en Bretagne à l'époque moderne*, document inédit offert par le Père Roger Tabard.

Mimouni Simon C., Directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Paris), Section des sciences religieuses, *Le judaïsme à l'époque de l'émergence du mouvement Chrétien*, article de la revue *Religions et Histoire*, n° 22 de septembre 2008.

More J. P. B., *Cheik Ibrahim, Chef musulman de Duplex à Pondichéry : identité et origine*, article de 9 pages publié sur le site Internet du CIDIF.

Nègre Xavier, *Histoire de la Bretagne : l'Armorique devient la Bretagne*, article du site *Lexilogos.com*, tiré des Archives Départementales de la Loire Atlantique, et du *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, ouvrage collectif sous la direction

Ouvré M. G., *Notice sur Jean Bouchet : poète et historien poitevin du XVIe siècle, discours prononcé à la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest le 27 décembre 1857*, Imprimerie de A. Dupré, Poitiers 1858

Ozouf Mona, *L'invention de l'ethnographie française : Le questionnaire de l'Académie celtique*, revue des Annales Economies, Sociétés, Civilisations, Paris, 1981, vol. 36, n°2.

Panikkar Raymon, *Culture et interculturalité*, texte élaboré pour animer la discussion sur "Cultures et dialogue interculturel" du *Forum Universel des Cultures 2004*.

Paul et Virginie de Bernardin de Saint Pierre, Résumé du roman, site littéraire aLalettre

Périer M., *Reprise de la discussion sur les Celtes. Que les vrais Celtes sont les vrais Gaulois*, article de 34 pages, publié dans les Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris en 1864, vol 5, numéro 5-1.

Petit Jean Pierre, ancien directeur du CNRS, article intitulé *Vers un changement de paradigme en archéologie*, site personnel de l'auteur.

Philibert Myriam, docteur en Préhistoire, et spécialiste du monde celte, *Les guerriers aux têtes coupées*, article de 22 pages dans la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003.

Philibert Myriam, *Habitat et vie quotidienne*, article de 24 pages dans la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003.

Philibert Myriam, *Les Celtes et leurs dieux*, article de 36 pages, dans la revue *Spécial Actualité de l'Histoire, Gaulois et Celtes, héritage et secret d'une civilisation oubliée*, Paris, janvier 2003

Piguet Bruno, professeur d'anglais, *Petite encyclopédie sur la culture anglo-saxonne. Géographie « culturelle »*, pecas.free.fr

Picquenard C. A. *Le néodruidisme* dans la *Revue mensuelle de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 5^e série, 8^{ème} année, janvier 1909.

Poliakov Léon, *Histoire de l'Histoire, Des mythes des origines au mythe aryen*, texte extrait d'un ouvrage destiné au Columbus Centre de l'université du Sussex, publié dans *Les Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, vol 25, numéro 2, année 1970.

Prosper Jean-Georges, *La créolie indianocéaniste*, article de trois longues pages, publié dans la revue négro-africaine de littérature et de philosophie *Ethiopiennes n° 53*, en 1991.

Proust Jacques, « *Un descendants de huguenots français au Japon au début du XVIIe siècle*, conférence à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 23 juin 2003.

Rebillon Armand, ancien doyen de la faculté des Lettres de Rennes, *Comptes rendus*, in *Les Annales de Bretagne*, années 1935, volume 42, numéro 42-1-2.

Regesperger G., *Histoire de Madagascar*, Encyclopédie gratuite, site internet Imago Mundi d'Ogier, Rennes, Molliex libraire-éditeur, 1843.

Revue des Deux Mondes T. 5, 1844, article de 21 pages, analyse du livre d'Edouard de Warren, titré *L'Inde anglaise en 1843*, Paris 1844.

Roquel Enis, *De l'île sans nom à l'île Bourbon ou, Bourbon des origines jusqu'à 1700*, conférence publiée par l'association *Les amis de l'université de La Réunion*, sans date.

Roussel Guillaume, *Encyclopédie de l'Arbre Celtique, L'origine des Celtes*, site personnel www.arbre-celtique.com

Serviable Mario, Editorial : *Que sont devenus nos rêves ?*, in *Les cahiers de l'Education populaire, n° 0*, décembre 2010.

Shyldkrot Hava Bat-Zeev, Université de Tel Aviv, *Antoine Meillet et les langues romanes*, article extrait d'un livre, et publié dans le site *Histoire Epistémologie Langage 10-II* en 1988.

Schoeters Huguette, professeur d'histoire au collège bruxellois Athénée des pagodes, *La religion chez les Celtes*, site de l'auteur.

Smith Jean-François, *Ile Maurice (Républic of Mauritius)*, article du site Internet de l'Université de Laval au Québec, Faculté des Lettres, laboratoire de recherche TLFQ.

Soutet Oliviet, *La naissance du français*, Sorbonne Abu Dhabi, texte de 13 pages, publié sur le site Internet www.francais-mondearabe.net

Stany-Gauthier Joseph, conservateur-créditeur des musées du château des ducs de Bretagne à Nantes de 1922 à 1969, ayant constitué le fond 30 J 5 sur les cultures et croyances locales.

Steckx Claude, *Mythes et Dieux des anciens Celtes*, article de la revue *Religion et Histoire* n° 10 de septembre-octobre 2006, Editions Faton, Dijon.

Tabard Roger, *Les pirates à Bourbon fin XVIIe, début du XVIIIe siècle*, inédit de 16 p.

Tempoe-Hautin Vilasnee, professeur agrégé à l'université de La Réunion, conférence du 28 février 2010 à la médiathèque du Tampon sur *la naissance du cinéma nationaliste sri lankais*.

Théodora Jean Luc, *Identité marginalisée, identité assumée, identité transmise : Saint-Philippe (1735-1850), contribution de la population d'une commune à l'identité d'une île*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de La Réunion 1995.

Théodora Roger, *Emergence de la créolité*, in *Maison des civilisations, outils modernes de déstructuration de l'identité réunionnaise*, texte de 26 pages dans le site Internet de l'auteur.

Travers Albert, article titré *Armoricains et Bretons* de 47 pages, paru dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, publié par O. de Gourcuff en 1811, vol.45-46.

Vanwelkenhuyzen Nadine, *L'étymologie totalitaire en France au dix-huitième siècle. Modèles, discours et pratiques*, article du GEDHS, Groupe d'étude de l'université de Liège.

Vernizeau Roland, « *Le fond celtique de l'identité française* », article publié sur le site internet « *Colmar régionalisme, le forum régionaliste de Colmar* ».

Verrière Jacques, *Nation française une et indivisible*, conférence du 7 février 2001 à l'IUFM de Mont Saint-Aignan (Haute Normandie).

Victoria René Paul, *Pour une île créole durable, appel pour le vivre ensemble*, manifeste d'une page distribué à Saint Denis, le 18 juin 2010.

Vinci Felice, *Celtes, Esséniens et Christianisme*, article publié dans la revue italienne *Algiza* n° 14 en octobre 2000, traduction de Franz Destrebecq.

Watbled Jean Philippe, *Les langues anciennes*, conférence donnée à l'université de La Réunion le 4 juin 2009, lors du colloque international sur « *La variation du français dans les aires créolophones et francophones* ».

Index thématique

Catholique : p 24, 46, 64, 77, 81, 86, 113, 117, 149, 185, 188, 191, 209, 225, 233, 236, 264, 274 , 277, 281, 289 et suivantes, 410 et suivantes, 430, 483, 504, 528, 537, 549, 564.

Celtomanie : p 33, 121, 122, 128, 135, 141, 222, 243, 527, 555, 563, 574, 576, 579

Centralisme : p 16, 118, 134, 145, 150, 155, 185, 237, 311, 322, 338, 429, 509, 524, 534, 545

Chrétienté ou christianisme celtique : p 144, 145, 225, 226, 228, 250, 255, 268, 289, 509, 557

Compagnie françaises des Indes : p 25, 273, 293, 298, 359, 384, 389, 466

Créole, Créolité : p 9, 15, 19, 20, 25, 35, 40 et suivantes, 51, 58, 69, 91, 98, 200, 251, 278, 350, 395, 403, 408, 419, 444 et suivantes, 456 et suivantes, 496 et suivantes.

Culture ou civilisation celtique : p 17, 23, 27 et suite, 54 et suite, 68, 72, 106, 109, 124, 134, 138, 142 et suite, 157, 180, 223, 229, 235, 239, 280, 322, 383, 455, 539, 567, 574 et suite

Druidisme : p 17, 72, 81, 86, 105, 113, 120, 135, 158, 166, 216, 485, 502, 555, 558, 563, 571

Fédéral, fédéralisme : p 151, 242, 368, 373, 401, 534, 535, 545

Multiculturalisme, interculturalité indocéa. : p 18, 25, 36, 151, 403, 408, 444, 449, 512, 563

Mimésis : p 43, 44, 45, 46, 47, 488, 537, 542,

Protestant, protestantisme : p 25, 72, 82, 225, 281, 289, 300, 414 415, 490, 506, 549, 550

Régional, Régionalisme : p 8, 15, 20, 32, 55, 64, 118, 129, 133, 138, 147, 157, 166, 188, 237, 323, 339, 373, 404, 433, 445, 452, 457, 482, 509, 530, 574, 577, 579

Superstitions, croyances superstitieuses : p 46, 72 et suivantes, 85, 89, 108, 167, 176, 189 et suivantes, 199, 219, 225, 245, 250, 287, 454, 504 et suivantes, 561, 571

Lexique de mots bretons,

Andro ou endro : danse bretonne en chaine
Armor : le pays de la mer
Arvor : le littoral breton
Argoat : l'intérieur breton, littéralement la forêt
Bagad : fanfare bretonne de cornemuses et de bombardes
Bara : pain (d'où baragwin : mélange de pain et de vin)
Barzaz Breizh : chants populaires de Bretagne
Bihan : petit, d'où le nom de famille Lebihan
Biniou : cornemuse bretonne
Bombard : hautbois celtique breton
Breizh : Le nom de la Bretagne en breton
Bretonnant : celui qui s'exprime couramment en breton.
Dolmen : table de pierre (monument mégalithique)
Doué : Dieu chrétien
Du : noir, d'où le nom de famille Ledu
Festnoz : littéralement fête de nuit, de fest (fête) et noz (nuit)
Gwen : blanc, d'où le nom de famille Le Gwen
Gwerz : chant typiquement breton (complainte)
Kenavo : au revoir
Ker : lieu où on habite, ville, village, maison (chez)
Kozh : vieux. Biniou koz : vieux biniou
Laridé ou ridé : danse bretonne en chaine
Merzhin : Merlin en breton
Menhir : pierre levée, du breton maen (pierre) et hir (long)
Pardon ; pèlerinage catholique de Bretagne
Plijadur : s'il vous plait
Trugarez : merci

Lexique de mots gallo,

Bertaeyn : Bretagne en langue galloise
Brière : région de marais caractérisée par l'exploitation du roseau et de la tourbe
Brièreon : habitant de la grande Brière, parc naturel régional à l'est de Saint Nazaire
Galo : habitant de la partie orientale de la Bretagne, langue parlée par ces gens et leurs voisins frontaliers (Mainois, Bas-Normands, Angevins, Haut-Poitevins).
Galésant : celui qui s'exprime couramment en gallo.
Aneu ou ané : aujourd'hui
Aster ou astour : maintenant, dorénavant
Baré : tenir la barre d'un bateau. Par extension quitter le quai
Bordé : ranger une voile. Ramasser les bords d'un drap sous le matelas
Bon Die : Dieu, dans le sens de porter le Bon Dieu (la communion) aux malades
Bro' : fourche à deux ou trois doigts
Calbason : grand panier à deux anses
Canette : fruit sec du chêne, par extension bille pour jouer
Chouan : rapace nocturne. Au figuré, combattant antirépublicain de l'Ouest
Comérage : repas de baptême. Au figuré, excès de bavardage
Demézey, démézé ou mézoe: désormais, maintenant
Janguouin : marin breton (de Jean Gouin, en breton Yann Le Gwen)
Gars (prononcer gâ) : jeune homme du pays
Gabare : petit navire à une voile, de faible tirant d'eau pour la navigation fluviale

Goule : bouche. On dit un badlagoul pour celui qui parle trop
 Harde : vêtement usagé
 Lampé : rasade (généralement d'eau de vie)
 Mantri (menteries): mensonges
 Moko : marin méridional
 Mouche : abeille
 Ritiey ou Raïtè : l'après-midi. (en prononciation nantaise le t est muté en s)
 Ralé : Tirer (sur une corde ou sur la chaîne d'une ancre)
 Paludier : ouvrier des marais salants pour la cueillette du sel
 Parer : mettre prêt à partir (marine à voile)
 Peser : Appuyer mais aussi prendre le poids
 Regardant : pingre, avare
 Roches : cailloux, pierres
 Saunier : fabricant et vendeur de sel (faux-saunier : trafiquant)
 Soule ou sioule : jeu populaire par équipe, ancêtre du football et du rugby
 Trépied : ustensile domestique en fonte pour mettre la marmite au feu
 Veuze : cornemuse nantaise
 Veuzou : joueur de veuze

Lexique de mots créoles réunionnais,

Amaré : attacher avec une corde. Par extension, être acre (*in frui akr i amar la bous*)
 Bordé : rejeter une personne. « *Ma bord a li* » signifie « *je ne le fréquenterai plus* »
 Brokèt : clou forgé à tête plate
 Démaré : détacher
 Golèt : mesure de longueur (gaulette filé : 5 m) et de surface (gaulette carrée)
 Gongon : nœud, par extension nœud d'un manche de pioche
 Groblan : nom donné aux grands propriétaires fonciers
 Kaf : nom donné aux descendants d'esclaves africains
 Largé : laisser filer. Au sens figuré rejeter
 Malbar : nom donné aux descendants d'engagés indiens
 Maloya : chant rythmé, apparenté au séga, chanté et dansé par les esclaves.
 Maoul : Créole blanc pauvre. Maoul signifie « *les gens bien* » en langue malgache
 Moring : danse symbolique simulant un combat. Le moringue était une véritable lutte à mains nues. Les coups portés étaient parfois mortels
 Moufia : grand palmier très utilisé pour ses qualités de résistance (corde, couverture)
 Paré : prêt à partir
 Patzone ou pat'jaune : Créole blanc des Hauts
 Papang : rapace diurne de l'île de La Réunion
 P'tiblan : nom donné aux habitants pauvres des Hauts de l'île
 Pesé : appuyer, tenir ferme
 Ralé : tirer, par extension faire des histoires (i fé in ralé-pousé)
 Sabouk ou chabouk : fouet à lanières de cuir pour fouetter les esclaves
 Savat : sorte de tong dite aussi savat dedoi (deux doigts)
 Séga : musique et danse réunionnaise à rythme ternaire
 Sinoi : nom donné aux descendants de Chinois
 Soubik : sac-panier tressé en vacoa
 Vakoa : arbre court des rivages tropicaux utilisé pour la vannerie (sak vakoa).
 Yab : Créole blanc. Le mot pourrait venir de « *pauvre diable* » : miséreux
 Zarab : nom donné aux descendants d'Indiens musulmans
 Zorey : nom donné aux métropolitains

Table des illustrations

Les photos sont signées : D.A. (Dominique et Damien Aupiais), M.A. (Morgan Aupiais), B.C. (Bernard Courtis), L.de Nantes (Lydie Ramet), prises entre 2004 et 2009, aux lieux cités entre parenthèses dans la liste qui suit.

- 1/ L'Armorique, pays de bocages et de brières (DA île Fedrin), p 21
- 2/ Le sel, richesse de la Bretagne depuis l'antiquité (DA Guérande), p 28
- 3/ Des vestiges de la longue présence arabe en Afrique de l'Est (DA Mombasa) p 39
- 3/ Deux fleuves du massif armoricain : Loire et Vilaine (DA Paimboeuf, Redon) p 52
- 4/ Les forteresse bretonnes : châteaux et remparts (MA Blain, Guérande) p 67
- 5/ L'imprégnation du christianisme dans l'Ouest (DA Nantes, Pont-Château) p 110
- 6/ Le trésor gallo-romain de la Chapelle Launay (Musée Dobrée de Nantes) p 127
- 7/ Des rois et des ducs en Bretagne (MA Redon et cathédrale de Nantes) p 136
- 8/ Les hermines : symbole de la grandeur bretonne (MA Musée de Blain) p 169
- 9/ Portrait présumé de Jean Chouan (Musée de Saint-Ouen les Toits 53) p 184
- 10/ Le granit et le chêne, matériaux-symboles (DA La Chapelle Launay 44) p 198
- 11/ Le feu de la Saint Jean (BC Sainte-Suzanne de La Réunion) p 204
- 12/ Les celtisme d'hier, commémoré aujourd'hui (LdN Chapelle Launay 44) p 207
- 13/ Les aires régionales politiques en France (carte de El Gammal) p 231
- 14/ Chouan « breton » devant une église de Cholet (musée de Cholet) p 235
- 15/ Les routes maritimes et les vaisseaux du XVIe (DA musée de Mombasa) p 254
- 16/ La surprenante bombarde africaine du musée de Mombasa, (DA) p 257
- 17/ Des paysages et des visages immuables de Madagascar (DA Diégo Suarez), p 310
- 18/ Le fort Jésus à Mombasa, escale des Portugais vers l'Inde, (DA) p 410
- 19/ Fin XVIIIe siècle : les Anglais s'imposent (DA musée de cire de Singapour) p 424
- 20/ Témoignage de la traite pratiquée par les Européens (DA Mombasa) p 469

Table des matières

Sommaire p 5

Avant propos p 7

Introduction p 15

Chapitre I : Le « celtisme » dans l'ouest de la France : ses origines, sa réalité et son modèle psycho-comportemental à l'époque moderne p 49

Remarque préliminaire : Comment penser l'histoire des mentalités en respectant leurs aires géographiques et les cultures auxquelles elles se rattachent?

A/ Les croyances populaires en Armorique à l'époque moderne :

La question du niveau de la christianisation se pose p 71

B/ Les cultures populaires sous l'Ancien Régime dans l'Ouest de la France.

Un essai d'état des lieux culturel et spirituel p 90

C/ Le calendrier agro-liturgique de la France de l'Ouest :

La supplantation des fêtes celtiques par les fêtes chrétiennes p 100

D/ Le pays bretonnant et le pays gallo, terres de missions au XVIIe siècle.

L'évangélisation de l'Ouest et l'interreligiosité christiano-celtique ? p 108

E/ Le questionnaire de l'Académie celtique selon l'analyse de Mona Ozouf	
Le patrimoine intangible celtique, obstacle à l'unité nationale ?	p 118
F/ La parenthèse obligée aux recherches sur le celtisme :	
D'où vient l'accusation systématique de celtomanie ?	p 122
G/ La psychologie et les comportements communs dans l'Ouest:	
Une réalité, même si elle semble peu évidente aujourd'hui	p 148
1- Psychologie du tempérament ou de réaction	p 161
- Aspects psychologiques positifs	
- Aspects psychologiques négatifs	
2- Organisation sociale, alimentation, fêtes	p 192
3- Croyances, sentimentalité, rêverie	p 216
G/ Les choix électoraux populaires en Anjou, Bretagne, Normandie, Maine et Poitou au XIXe siècle: conséquence d'une mentalité commune ancienne	p 229
H/ Conclusion du premier chapitre : rappel des caractères culturels et politiques partagés par les populations de l'Ouest.	p 244
<hr/>	
Chapitre II : Le modèle colonial culturel et politique des Français dans leurs comptoirs de l'océan Indien	p 247
A/ Sur la route maritime de l'Orient : les premières installations	p 251
B/ L'état d'esprit des fondateurs de la Compagnie des Indes de Colbert	p 265
B/ Des figures emblématiques de la présence française dans l'océan Indien	p 275

- 1 - François Pyrard, le premier aventurier français, passant près de dix ans d'errance et de captivité dans le nord de l'océan Indien, de 1601 à 1611 p 279
- 2 - François Caron: le marchand franco-hollandais au Japon, directeur de deux compagnies des Indes, la hollandaise puis la française, de 1619 à 1672 p 295
- 3 - Le Vacher dit La Case, le colon de Fort Dauphin, fait prince malgache par les autochtones, dans la grande Ile de 1656 jusqu'à sa mort en 1670 p 304
- 4 - François Martin, le fondateur de Pondichéry, directeur de la côte de Coromandel, de Bengale et de Siam, y consacrant sa vie, de 1666 à 1706 p 312
- 5 - André Boureau Deslandes, l'administrateur de Chandernagor, père d'un philosophes des Lumières, et séjournant en Inde de 1676 à 1701 p 321
- 6 - Bernardin de Quimper, le premier prêtre de Bourbon, gouverneur d'une « théocratie douce et féconde », résidant dans l'île de 1676 à 1686 p 326
- 7 - Pierre Lenoir, le gouverneur exemplaire du comptoir de Pondichéry qui installe solidement le commerce des Français en Inde de 1719 à 1735 p 334
- 8 - Mahé de la Bourdonnais, le fin stratège de la flotte française, assurant l'essor des îles Mascareignes, présent dans l'océan Indien de 1723 à 1747 p 342
- 9 - Pierre Benoît Dumas, le premier nabab français en Inde, gouverneur de l'île Bourbon de 1727 à 1735, puis de Pondichéry, de 1735 à 1742 p 358
- 10 - Joseph Duplex, le célèbre gouverneur à l'origine du rêve français de s'offrir un empire fédéral en Inde, où il séjourne de 1730 à 1754 p 368
- 11 - René Madec, le nabab breton, ultime espoir de sauver le pouvoir indien contre les Anglais, de 1754 à 1778 p 386

Chapitre III: Le multiculturalisme et l'interculturalité dans la culture indocéanique des aires coloniales françaises p 401

A/ Etude comparative, psychologique et sociologique, des différents colonisateurs européens dans l'océan Indien aux XVIIe et XVIIIe siècles. p 407

1 - Le sectarisme religieux et les abus des conquistadors portugais p 408

2 - Le mensonge de la VOC et l'archaïsme des colons hollandais p 412

- 3- La fausse générosité des Anglais et le machiavélisme de la BEIC** p 417
4 - L'hétérogénéité française et les erreurs d'un Etat autocratique p 428

B/ Le multiculturalisme dans les comptoirs français de l'océan Indien et l'interculturalité naissante à partir des premiers colons. p 443

- 1 -L'observation des comptoirs de l'Inde et de Madagascar** p 444
2 - Le multiculturalisme originel des Mascareignes et des Seychelles p 449
3 - La spécificité des mentalités des Créoles de l'océan Indien p 456
4 - Le cas particulier de l'île Bourbon: les Petits Blancs des hauts p 469
5 - Des exemples de celtisme aux Mascareignes et aux Seychelles p 480
6 - Des croyances celtiques à La Réunion : une réalité aujourd'hui p 498
7 - Le celtisme a-t-il permis un esclavage moins brutal à Bourbon ? p 511
8 - Existe-t-il un comportement politique celtique à La Réunion ? p 526

Conclusion p 539

- Document I** p 547
Document II p 548
Document III p 551
Document IV p 564
Document V p 574

-
- Bibliographie** p 581
Index thématique p 603
Lexique de mots bretons, gallo et créoles p 604
Table des illustrations p 606

Résumé

De la création de la compagnie d'Orient en 1642 à la fin du privilège de la compagnie française des Indes en 1767, s'étend la période des comptoirs français de l'océan Indien. Pendant plus d'un siècle, on assiste à l'installation dans chacun d'eux de quelques centaines de colons, venus en majorité des côtes bretonnes, normandes et poitevines. Où se fixent-ils durablement ? D'abord au Fort Dauphin (Madagascar), puis à l'île Bourbon, à Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Yanaon, Karikal (Inde), à l'île de France (Maurice), à Rodrigues et enfin aux Seychelles. Ces colons ont la mentalité de leurs compatriotes de l'ouest de la France, marquée par un profond ancrage des caractères celtiques. Pourquoi l'Ouest possède-t-il ce particularisme ? Parce qu'il a été relativement épargné par les invasions venues du sud et de l'Est de l'Europe (romanisation, germanisation). Cette thèse définit le celtisme qui s'y est maintenu et ce qu'il a pu apporter à l'interculturalité indocéanique.

Abstract

From the inception of French Orient Company in 1642 to the end of the royal privilege bequeathed to the French East Indian Company in 1767, stretches the French trading post colonial period in the Indian Ocean. During more than one century, hundreds of colonists coming from littoral Brittany, Normans or Poitiers will settle in these outlandish outposts: In Fort Dauphin (Madagascar), in Bourbon Island, in Pondicherry, Chandernagor, Mahé, Yanaon, Karikal (Inde), in Isle de France (Mauritius), Rodrigues and the Seychelles. The settlers possess the cultural psyche of their compatriot of western France characterised by a deep celting rooting. Why does the western France possess such a specific feature? Because this part of France has been relatively spared by the many invasions coming from the South and the East of Europe: romanization and germanization. This thesis describes celtism witch was displayed in those regions and it has enriched "indoceanic interculturality".

Mots clés:

Celtisme
Interculturalité
Comptoirs français
Héritage culturel
Mentalité
Créolité
Civilisation
Indocéanique

Key words:

Celtism
Interculturality
French trading posts
Cultural heritage
Mentality
Creolity
Civilisation
Indocéanic